MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 6. 15 mars 1913-30 mai 1913 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 6. 15 mars 1913-30 mai 1913 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1936.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

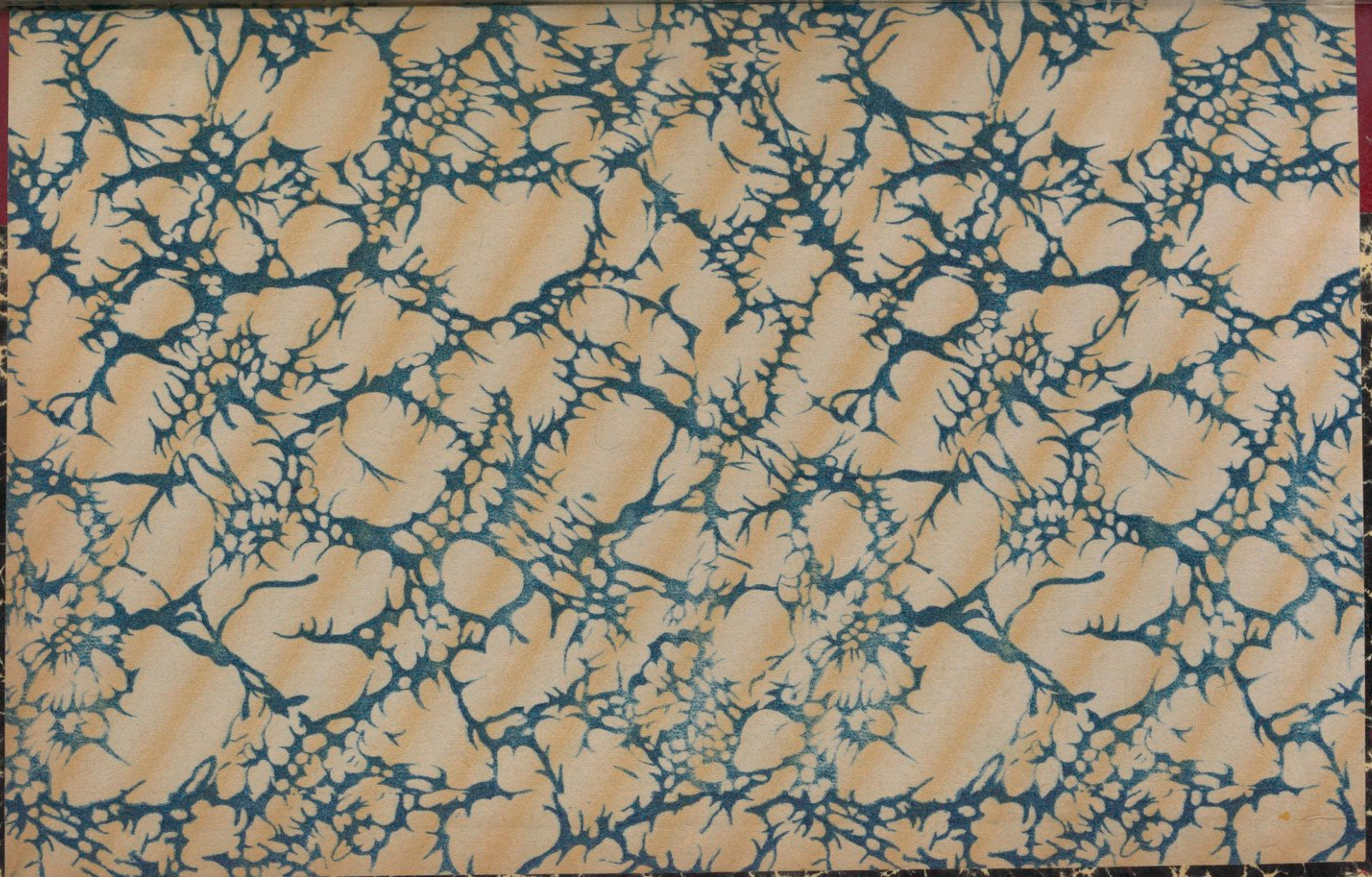

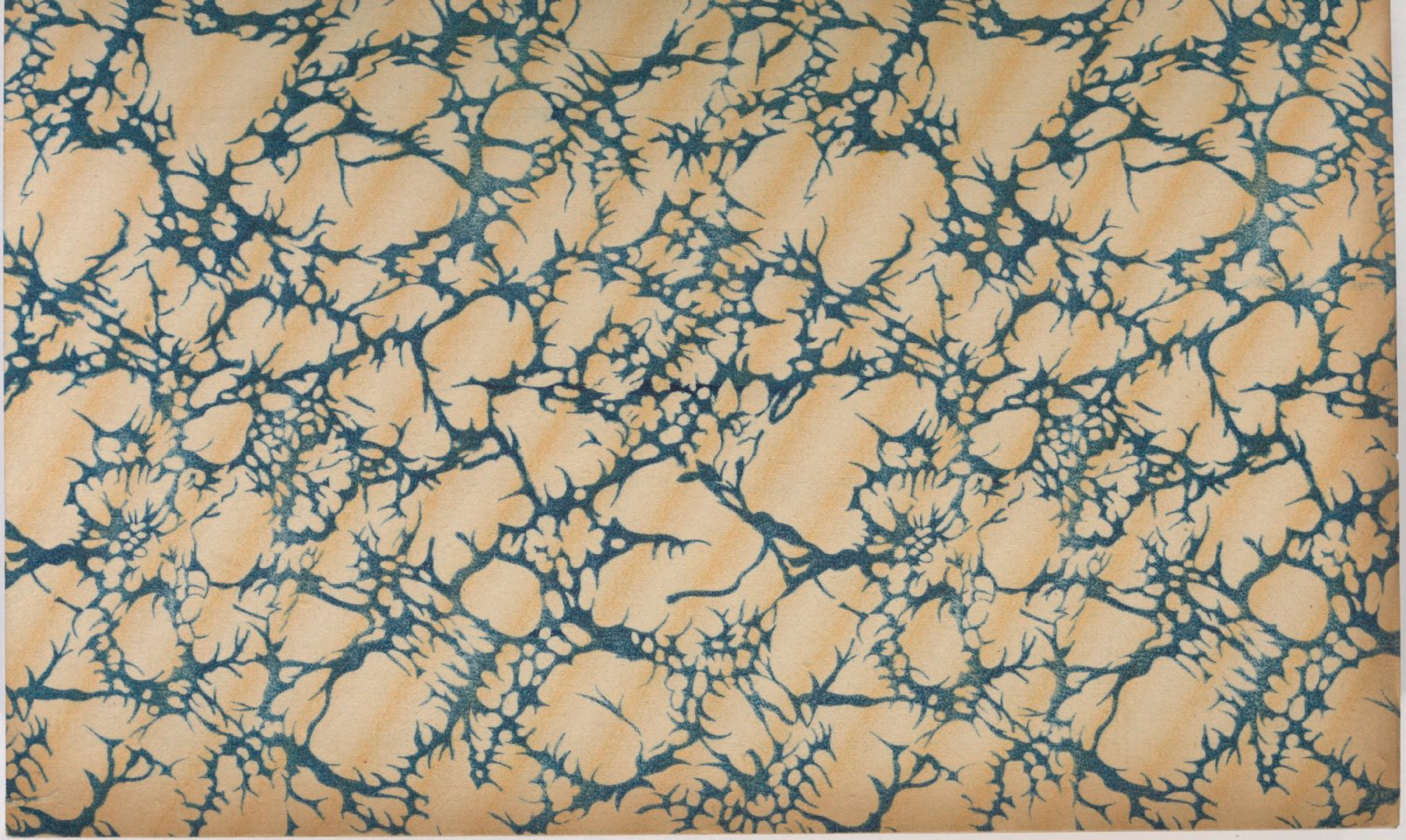

59 F11
Cb 242655

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME VI

(15 MARS-30 MAI 1913)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

557

57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXIII

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME VI

(15 MARS - 30 MAI 1913)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DOCUMENTATION DIPLOMATIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3e SÉRIE (1911-1914)

TOME VI

(15 MARS - 30 MAI 1913)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE
N° 57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73 bis, QUAI D'ORSAY, 73 bis

MCMXXXIII

AVANT-PROPOS.

Le conflit balkanique continue à dominer les relations internationales pendant la période du 15 mars au 30 mai 1913. Les adversaires de la Turquie ont fait connaître les conditions qu'ils mettent à la conclusion de la paix. Les Grandes Puissances agissent à Constantinople pour obtenir l'assentiment de la Porte. Entre temps, les hostilités se poursuivent : l'armée bulgare, assistée par les Serbes, prend Andrinople, elle attaque les positions de Tchataldja. La perspective de voir les Bulgares arriver jusqu'au Bosphore réveille un moment les craintes de la Russie; l'échec de l'offensive bulgare (15 avril) la rassure. Le 30 mai, enfin, les préliminaires de Londres mettent un terme à la première guerre balkanique.

Bien avant la signature de ces préliminaires, les faits de guerre passent au second plan. Déjà le tracé des nouvelles frontières, dans les régions que l'Empire ottoman va abandonner, donne lieu à des difficultés : la question des limites méridionales de l'Albanie provoque les protestations de la Grèce, qui réclame les districts de Koritza et d'Argyrocastro. La possession de Scutari, que le Roi de Monténégro veut conquérir malgré l'Europe, est l'occasion d'une crise prolongée, dont les incidents montrent les divergences entre les grandes Puissances. Enfin la Roumanie, bien qu'elle n'ait pas pris part à la guerre, réclame à la Bulgarie la cession de Silistrie, en compensation des agrandissements que sa voisine va réaliser en Macédoine : le différend bulgaro-roumain est soumis à l'examen d'une conférence d'ambassadeurs, qui siège à Saint-Pétersbourg (31 mars-15 avril), où Delcassé vient représenter la France.

Tandis que ces questions territoriales retiennent l'attention des chancelleries, un autre conflit s'annonce : les agents français à Belgrade, à Sofia, à Athènes signalent les rivalités qui existent entre les alliés balkaniques au sujet du partage des territoires conquis et suivent les progrès de cette tension diplomatique. A l'heure où sont signés les préliminaires de paix avec la Turquie, la guerre entre les vainqueurs est déjà vraisemblable.

Enfin l'appel adressé par la Porte à la Grande-Bretagne, pour obtenir d'elle l'envoi dans les provinces arméniennes de l'Empire ottoman d'officiers devant servir d'instructeurs aux troupes chargées

d'y maintenir l'ordre, éveille en Russie des appréhensions qui nécessitent un échange de vues entre le Gouvernement français et l'anglais.

Les inquiétudes que provoque la crise balkanique ont leurs répercussions sur les relations franco-allemandes. C'est en mars que le projet de loi militaire allemande, déjà annoncé depuis deux mois, est rendu public. En avril, deux incidents — l'affaire du zeppelin qui atterrit à Lunéville, et celle des touristes allemands de Nancy — donnent lieu dans la presse à des polémiques que la diplomatie s'emploie à apaiser. Les rapports de l'Ambassadeur de France à Berlin et de l'attaché militaire fournissent sur l'état de l'opinion publique allemande des renseignements intéressants.

Tandis que l'Allemagne développe ses armements, obligeant ainsi la France à prolonger d'un an la durée du service militaire, des parlementaires allemands et français se réunissent à Berne pour émettre un vœu platonique en faveur du maintien de la paix.

C'est dans ces circonstances que le Roi d'Espagne vient faire une visite à Paris; avant même de s'y rendre, il affirme à l'Ambassadeur de France à Madrid qu'en cas de conflit avec l'Allemagne, l'armée française pourrait, en toute sûreté, dégarnir entièrement sa frontière des Pyrénées. Cette assurance, le Roi la renouvelle lors de sa visite officielle à Paris, du 7 au 9 mai.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. AFFAIRES BALKANIQUES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. MÉDIATION DES GRANDES PUISSANCES ENTRE LES ÉTATS BALKANIQUES ET L'EMPIRE OTTOMAN.		
1913. 15 mars.	Londres à Paris....	Communication par Sir Ed. Grey à la réunion des Ambassadeurs de la réponse des États balkaniques à une offre de médiation et adoption d'une formule à leur proposer.	D.	2
16	Vienne à Paris.....	Entretien avec le comte Berchtold sur les conditions de la paix.	T.	6
16	Constantinople à Paris.	Impression produite en Turquie par la réponse des États balkaniques.	T.	8
17	Paris à Londres....	Observation relative à la formule adoptée par la réunion des Ambassadeurs.	T.	10
17	Belgrade à Paris...	Retard apporté par le Gouvernement russe à l'envoi des instructions devant permettre une démarche collective.	T.	11
19	Londres à Paris....	Adoption par la réunion des Ambassadeurs d'un avis à transmettre aux Gouvernements des grandes Puissances sur les communications à faire à la Turquie et aux États balkaniques en vue de la paix à conclure.	D.	25
19	Salonique à Paris..	Mort du Roi de Grèce.....	D.	28
20	Circulaire.....	Conditions de paix proposées aux alliés balkaniques par les grandes Puissances.	T.	31
20	Belgrade à Paris...	Démarche faite auprès du Gouvernement serbe.	T.	37
22	Sofia à Paris.....	Démarche faite auprès du Gouvernement bulgare en conformité des décisions prises à Londres.	T.	47
27	Paris à Constantinople.	Invitation à communiquer à la Porte les préliminaires de paix adoptés par les Puissances.	T.	73
27	Londres à Paris....	Entretien avec Sir Ed. Grey sur les conséquences possibles de la prise d'Andrinople.	T.	76
27	Cettigné à Paris....	Réponse du Gouvernement monténégrin....	T.	78
27	Pétersbourg à Paris	Déclaration de M. Daneff sur les conditions de la paix.	T.	81
27	Constantinople à Paris.	Situation militaire après la chute d'Andrinople.	T.	83
28	*Idem*.....	Renvoi au jour suivant de la démarche collective à faire auprès du Gouvernement ottoman.	T.	89

(1) Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
28 mars.	M. Isvolsky à M. Pichon.	Caractère urgent de la démarche faite à Constantinople par le Gouvernement russe pour faire accepter la frontière demandée par la Bulgarie.	L.	91
28	Constantinople à Paris.	Modification apportée par le Gouvernement russe au tracé de la frontière turco-bulgare proposé par les grandes Puissances.	T.	95
28	Sofia à Paris.....	Situation créée en Bulgarie par la prise d'Andrinople.	T.	96
28	Berlin à Paris.....	Entretiens de M. de Jagow avec MM. Guéchoff et Théotokis sur les opérations militaires entreprises.	D.	100
29	Paris à Londres....	Proposition faite par la Russie d'exercer une pression sur la Bulgarie pour arrêter les hostilités.	T.	103
29	Paris à Constantinople.	Démarche auprès de la Porte demandée par le Gouvernement russe.	T.	104
29	Circulaire.....	Adoption par les Puissances de la ligne frontière demandée par la Bulgarie.	T.	106
29	Londres à Paris....	Opinion de Sir Ed. Grey sur les questions à l'examen desquelles devraient se borner les Puissances.	T.	108
29	Sofia à Paris.....	Inquiétude inspirée par la menace d'une nouvelle attaque dirigée contre les lignes de Tchataldja.	T.	109
29	*Idem*.....	Action que la Russie propose d'exercer à Sofia pour mettre fin aux hostilités.	T.	111
30	Paris à Pétersbourg.	Conséquences fâcheuses que pourrait avoir l'abandon des bases de paix adoptées par la réunion des Ambassadeurs.	T.	114
30	Constantinople à Paris.	Modifications apportées aux conditions de paix à proposer au Gouvernement ottoman.	T.	116
30	Belgrade à Paris...	Raisons qu'a le Gouvernement serbe de différer sa réponse aux propositions des Puissances en vue de la paix.	T.	117
30	Pétersbourg à Paris.	Intérêt qu'a la France à donner satisfaction dans la mesure du possible aux États balkaniques.	T.	118
31	Amb. de Russie à Aff. étr.	Circonstances dans lesquelles le Gouvernement russe croirait nécessaire l'envoi d'une escadre à Constantinople.	N.	127
31	*Idem*.....	Désir qu'a le Gouvernement russe de faire accepter le principe d'une indemnité de guerre que recevraient les États balkaniques.	N.	128
31	*Idem*.....	Principe d'une indemnité de guerre aux alliés.	N.	129
31	Circulaire.....	Au sujet de l'envoi éventuel d'une escadre russe à Constantinople.	T.	130
31	*Idem*.....	Au sujet de l'indemnité que le Gouvernement russe désire voir attribuer aux États balkaniques et spécialement au Monténégro.	T.	131

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
31 mars.	Londres à Paris....	Opinion de M. Paul Cambon sur les moyens que veut employer le Gouvernement russe pour obtenir la cessation des hostilités et l'acquiescement de la Bulgarie aux conditions de paix proposées.	D.	137
31	*Idem*.....	Acceptation par la réunion des Ambassadeurs d'une nouvelle ligne frontière.	D.	138
31	*Idem*.....	Objection que soulève l'attribution aux États balkaniques d'une indemnité de guerre.	D.	139
31	Constantinople à Paris.	Note collective remise à la Porte par le doyen du corps diplomatique.	D.	141
1er avril.	*Idem*.....	Réponse de la Porte à la note collective.....	T.	147
1er	Amb. de Russie à Aff. étr.	Démarche proposée par la Russie auprès du Roi de Bulgarie.	N.	150
1er	*Idem*.....	Nécessité suivant le Gouvernement russe d'admettre le principe d'une indemnité de guerre.	N.	151
1er	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Nératoff sur la question de l'indemnité de guerre demandée par les États balkaniques.	T.	153
1er	Londres à Paris....	Mesures à prendre en cas d'un succès qui ouvrirait aux Bulgares la route de Constantinople.	T.	154
1er	*Idem*.....	Au sujet des réclamations bulgares.....	T.	155
2	Pétersbourg à Paris.	Mesures envisagées par le Gouvernement russe en cas d'un succès des Bulgares menaçant pour Constantinople.	T.	161
2	Sofia à Paris.....	Démarche collective que se proposent de faire auprès du Gouvernement bulgare les Puissances de la Triple Alliance et le Ministre de Grande-Bretagne.	T.	166
3	Paris à Sofia.....	Réponse au télégramme précédent.....	T.	180
4	Londres à Paris....	Avis donné par la réunion des Ambassadeurs sur une démarche à faire à Sofia.	D.	194
5	Athènes à Paris....	Réponse des États balkaniques aux propositions des grandes Puissances relatives aux conditions de paix.	T.	200
5	Sofia à Paris.....	Démarche collective faite auprès du Gouvernement bulgare. Réponse de M. Guéchoff.	T.	202
5	*Idem*.....	Décision prise par le Gouvernement bulgare de ne pas attaquer les lignes de Tchataldja.	T.	205
6	Vienne à Paris.....	Effet produit à Vienne par la réponse jugée dilatoire des États balkaniques.	T.	212
6	Londres à Paris....	Conséquences que pourrait avoir l'entrée des Bulgares à Constantinople et mesures à prendre pour y obvier.	D.	216
7	Paris à Pétersbourg.	Projet d'envoi d'une flotte internationale aux Dardanelles.	T.	217
7	Paris à Londres....	*Idem*.....	T.	218
7	Amb. de Russie à Aff. étr.	Observations du Gouvernement russe sur la réponse des États balkaniques.	N.	221
7	.....	Réponse de M. Paléologue aux observations ci-dessus.	N.	222

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 7 avril.	Londres à Paris....	Entretien avec Sir Ed. Grey sur les mesures à prendre pour maintenir Constantinople sous la domination ottomane.	T.	226
8	*Idem*.....	Opinion de Sir Ed. Grey sur le projet d'envoi aux Dardanelles d'une flotte internationale.	T.	234
8	Pétersbourg à Paris.	Communication faite de ce projet à M. Sazonoff.	T.	238
8	Constantinople à Paris.	Peu de vraisemblance d'un assaut donné par les Bulgares aux lignes de Tchataldja.	T.	239
8	Londres à Paris....	Débat à la réunion des Ambassadeurs sur la réponse des États balkaniques.	D.	241
9	Paris à Londres....	Désir qu'a le Gouvernement français d'une action commune des Puissances.	T.	243
10	Amb. de Russie à Aff. étr.	Conditions mises par M. Sazonoff à son acquiescement à l'envoi d'une escadre dans le Bosphore et aux Dardanelles.	N.	252
10	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur le projet d'envoi aux Dardanelles d'une flotte internationale.	T.	254
10	Sofia à Paris.....	Désir persistant qu'ont les généraux bulgares d'attaquer les lignes de Tchataldja.	T.	257
10	Londres à Paris.....	Communication que Sir Ed. Grey se propose de faire à la réunion des Ambassadeurs sur les mesures à prendre éventuellement pour la protection de Constantinople.	T.	262
11	Paris à Pétersbourg.	*Idem.* Avis conforme de M. Pichon.....	T.	268
11	Londres à Paris....	Nouveau débat à la réunion des Ambassadeurs sur la réponse à faire aux États balkaniques.	D.	274
13	Pétersbourg à Paris.	Désir qu'a M. Sazonoff de voir différer le plus possible l'envoi d'une flotte internationale aux Dardanelles.	T.	286
			T.	286
13	Sofia à Paris.....	Démarche faite auprès du Gouvernement bulgare à la suite d'une décision prise à Londres.	T.	288
13	Constantinople à Paris.	Opinion de M. Bompard sur les mesures envisagées en cas d'une entrée des Bulgares à Constantinople.	D.	292
14	Circulaire.....	Acceptation par Sir Ed. Grey de l'envoi d'une flotte internationale à Constantinople.	T.	293
14	Pétersbourg à Paris.	Nouvelle parvenue à Pétersbourg d'un arrangement d'où il résulte que les Bulgares abandonnent tout projet de marche en avant sur Constantinople.	T.	294
14	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow sur le projet d'envoi d'une flotte internationale aux Dardanelles.	T.	295
14	Vienne à Paris.....	Observation du comte Berchtold à ce propos.	T.	302
15	Constantinople à Paris.	Clauses de l'accord conclu entre un délégué ottoman et un bulgare.	T.	306
15	Belgrade à Paris...	La Bulgarie disposée, d'après M. Tocheff, à accepter les conditions de paix des Puissances.	T.	311
16	Paris à Vienne.....	L'envoi d'une flotte internationale à Constantinople devenu inutile.	T.	314

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
16 avril.	Constantinople à Paris.	Entrée en vigueur de l'armistice.....	T.	318
17	Pétersbourg à Paris.	Ouverture prochaine des négociations de paix. Difficultés à prévoir pour le partage des territoires enlevés à la Turquie.	T.	323
17	Paris à Londres.....	Raisons d'ajourner la réunion de la commission internationale qui doit régler les questions financières.	T.	325
18	Londres à Paris....	M. Paul Cambon et Sir A. Nicolson jugent inutile de saisir la réunion des Ambassadeurs d'une question relative à la Commission financière.	T.	330
21	Sofia à Paris.....	Acceptation avec quelques réserves par les États balkaniques des bases de paix proposées par les grandes Puissances. Désir qu'a M. Guéchoff de voir imposer par les Puissances une prompte démobilisation au moins partielle.	T.	346
21	*Idem*.....	Note responsive des États balkaniques.....	T.	348
21	Londres à Paris....	Acceptation probable par les États balkaniques des bases de paix proposées.	D.	350
21	Constantinople à Paris.	Observation sur la conduite par la Bulgarie des opérations militaires.	D.	351
23	Londres à Paris....	Examen de cette réponse par la réunion des Ambassadeurs.	D.	366
26	Amb. de Russie à Aff. étr.	Appréhensions qu'inspire à M. Sazonoff la décision prise à Londres de laisser aux belligérants le soin de traiter entre eux des conditions de la paix.	N.	391
27	Londres à Paris....	Crainte d'un désaccord entre les alliés balkaniques éprouvée par M. Sazonoff.	T.	400
28	.....	Communication de Rifaat Pacha sur la procédure à suivre pour hâter la conclusion de la paix.	N.	409
28	Constantinople à Paris.	Opinion de M. Bompard sur le même sujet..	T.	412
28	Londres à Paris....	Opinion de Sir Ed. Grey sur la rédaction du traité de paix.	D.	416
29	*Idem*.....	Opinion de M. Paul Cambon sur la procédure à suivre pour hâter la conclusion de la paix.	D.	424
30	.....	Entretien avec M. Stancioff qui souhaite une prompte intervention des Puissances en vue de la paix à conclure.	N.	428
30	.....	*Idem*.....	N.	429
30	Circulaire.....	Intérêt qu'il y a à hâter la conclusion de la paix pour arriver à la démobilisation.	T.	432
30	Paris à Londres....	Difficultés auxquelles s'exposeraient les Puissances en intervenant directement dans les négociations de paix.	T.	434
1er mai.	Paris à Pétersbourg.	Inconvénients graves que présenterait le maintien en Albanie des troupes turques.	T.	451
1er	Sofia à Paris.....	Démarche collective faite auprès du Gouvernement bulgare.	T.	454

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 1er mai.	Londres à Paris....	A la demande de la Turquie et de la Bulgarie la réunion des Ambassadeurs se prononce en faveur d'un traité de paix rédigé par les grandes Puissances.	D.	458
3	Londres à Paris....	Envoi d'un projet de traité.....	D.	479
4	Constantinople à Paris.	Réponse de la Porte à la note collective des Ambassadeurs. Elle accepte la cessation des hostilités.	T.	481
5	Londres à Paris....	Examen par la réunion des Ambassadeurs du projet de traité. Avis relatif au rapatriement des troupes turques.	D.	501
5	Constantinople à Paris.	Envoi de la note remise en réponse par la Porte.	D.	502
9	Londres à Paris....	Examen par la réunion des Ambassadeurs de demandes adressées par la Bulgarie et la Roumanie.	D.	520
11	Constantinople à Paris.	Opinion favorable à la rupture de tout lien entre l'Albanie et la Turquie tendant à se répandre à Constantinople.	D.	523
12	Athènes à Paris....	Réserves accompagnant l'acceptation par le Gouvernement hellénique des bases de paix proposées.	T.	524
12	Belgrade à Paris...	Réserves du Gouvernement serbe.....	T.	526
13	Amb. britannique à Aff. étr.	Question du rapatriement des troupes turques d'Albanie.	N.	531
14	Londres à Paris ...	Objections des délégués helléniques au projet de traité.	T.	541
15	*Idem*.....	Retard à prévoir dans la conclusion de la paix.	D.	548
19	Sofia à Paris.....	Irritation provoquée en Bulgarie par le retard apporté à la conclusion de la paix.	D.	564
20	Athènes à Paris....	Insistance mise par le Gouvernement hellénique à demander que la rédaction d'un article du traité de paix soit modifiée.	T.	565
22	Londres à Paris....	Entretiens avec les délégués des États belligérants sur quelques points du projet de traité.	D.	591
23	M. Stancioff à M. Paléologue.	Au sujet de la frontière turco-bulgare.....	L.	598
26	Londres à Paris....	Difficultés s'opposant à la signature du traité.	D.	620
27	*Idem*.....	Réception par Sir Ed. Grey des délégués des États belligérants.	T.	627
30	*Idem*.....	Signature du traité de paix.....	T.	648
		b. DÉLIMITATION DE L'ALBANIE AU NORD ET AU NORD-EST.		
		1° Avant la reddition de Scutari.		
1913. 15 mars.	Londres à Paris...	Offre faite par M. Sazonoff de conseiller au Monténégro l'abandon de Scutari en échange de concessions à la Serbie auxquelles se refuse le Gouvernement austro-hongrois.	D.	3

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
16 mars.	Amb. britannique à Aff. étr.	Limite extrême assignée par le Gouvernement austro-hongrois aux concessions consenties à la Serbie.	N.	9
18	Londres à Paris...	Préoccupation que cause à Sir E. Grey l'affaire de Scutari.	T.	16
18	Berlin à Paris.....	Inquiétude provoquée par l'attitude de la Russie.	T.	17
18	Vienne à Paris....	Le Gouvernement austro-hongrois et l'italien prêts à intervenir pour imposer la paix.	T.	18
19	*Idem*.....	Mesures graves que le Gouvernement austro-hongrois s'est décidé à prendre.	T.	23
19	Londres à Paris...	Délimitation de l'Albanie proposée par l'Italie.	D.	25
19	*Idem*.....	Négociations qui se poursuivent entre M. Sazonoff et le comte Berchtold au sujet de Diakova.	D.	26
20	Pétersbourg à Paris.	Opposition de M. Sazonoff à toute action isolée de l'Autriche-Hongrie contre le Monténégro et la Serbie.	T.	30
20	Belgrade à Paris..	Protestation du Gouvernement allemand contre la prolongation du siège de Scutari.	T.	32
20	Rome à Paris.....	Efforts du Gouvernement italien pour enlever aux mesures prises par l'Autriche-Hongrie un caractère menaçant.	T.	33
20	.....	Communication de l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie. Reproches adressés aux Monténégrins et aux Serbes, mesures projetées.	N.	34
20	Vienne à Paris....	Mesures projetées par le Gouvernement austro-hongrois contre le Monténégro.	T.	35
20	Belgrade à Paris...	Désir qu'a la Serbie de voir la question des frontières albanaises réglée avant la conclusion de la paix.	T.	37
21	Paris à Pétersbourg.	Inconvénients que voit le Gouvernement français à se charger de faire exécuter en Albanie les décisions de l'Europe.	T.	41
21	Belgrade à Paris...	Entretien de M. Paget avec M. Pachitch sur l'affaire de Scutari.	T.	42
21	.....	Communication de l'ambassade d'Autriche-Hongrie relative aux frontières nord et nord-est de l'Albanie.	N.	45
21	Londres à Paris...	Communication relative aux habitants de Scutari faite à Sir E. Grey par l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie.	T.	46
22	Berlin à Paris.....	Arguments donnés par M. de Jagow à l'appui de la proposition autrichienne.	T.	48
22	Londres à Paris...	Décision relative à l'Albanie prise par la réunion des Ambassadeurs.	D.	49
23	Cettigné à Paris...	Remise au Gouvernement monténégrin par le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie de deux notes ayant un caractère comminatoire.	T.	51

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
23 mars.	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff qui accepte la proposition de l'Autriche-Hongrie et se déclare prêt à participer à une démarche collective à Belgrade et à Cettigné.	T.	53
24	Circulaire.....	Communication de M. Isvolsky sur le danger que présenterait une action isolée de l'Autriche-Hongrie dans les eaux monténégrines	T.	57
24	Belgrade à Paris...	Entente établie, selon M. de Hartwig, entre l'Autriche-Hongrie et la Russie touchant la délimitation de l'Albanie au Nord.	T.	58
24	Cettigné à Paris...	Réponse du Gouvernement monténégrin aux notes autrichiennes.	T.	60
25	*Idem*.....	Communication faite par le Gouvernement monténégrin aux représentants des Puissances sur l'évacuation de la population civile de Scutari.	T.	64
25	Londres à Paris...	Inconvénients qu'aurait l'envoi de navires français et anglais dans les eaux monténégrines.	T.	65
25	Pétersbourg à Paris.	Émotion causée en Russie par la sommation que l'Autriche-Hongrie a adressée au Monténégro.	T.	66
26	Londres à Paris...	Décision relative à des démarches collectives à Belgrade et à Cettigné prise par la réunion des Ambassadeurs.	D.	69
27	.....	Communication de l'Ambassadeur d'Allemagne dont le Gouvernement propose de confier éventuellement à l'Autriche-Hongrie et à l'Italie un mandat en vertu duquel ces Puissances agiraient au nom de l'Europe dans les eaux monténégrines.	N.	71
27	Circulaire.....	Impossibilité pour le Gouvernement français de s'associer à une démonstration navale dans l'Adriatique sans un mandat exprès de la Russie.	T.	74
27	Amb. de Russie à Aff. étr.	Refus opposé à la proposition allemande par la Russie qui souhaite que la France et la Grande-Bretagne participent à la démonstration navale si elle a lieu.	N.	75
27	Circulaire.....	Au sujet de la population civile de Scutari.	T.	77
27	Cettigné à Paris...	Déclaration du Gouvernement monténégrin qui ne veut pas cesser les hostilités avant la chute de Scutari.	T.	78
27	Londres à Paris...	Décision prise par Sir E. Grey de demander à l'Amirauté l'envoi de deux croiseurs dans le voisinage de la côte monténégrine.	T.	80
27	Rome à Paris.....	Communication du marquis de San Giuliano relative à la démarche collective qu'il serait urgent de faire à Cettigné et à Belgrade.	T.	82
27	Paris à Londres...	Invitation adressée aux représentants de la France à Belgrade et à Cettigné qui s'associeront à des démarches ayant pour objet la cessation des hostilités en Albanie.	D.	84

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 28 mars.	Circulaire.....	Proposition allemande faisant l'objet de la communication du 27 et réponse faite à cette proposition.	T.	87
28	*Idem*.....	Attitude prise par la France à l'égard d'une démonstration navale austro-italienne.	T.	88
28	.....	Communication du baron de Lancken relative à la démonstration navale dans les eaux monténégrines.	N.	90
28	Amb. britannique à Aff. étr.	Communication relative à Scutari faite à Sir E. Grey par le comte Mensdorff et réponse de Sir E. Grey.	N.	92
28	Amb. de Russie à Aff. étr.	Danger que présenterait l'évacuation des territoires occupés par les troupes serbes et monténégrines, moyen proposé par la Russie pour y parer.	N.	93
28	Belgrade à Paris...	Situation difficile créée en Serbie par la volonté obstinée qu'a le Roi du Monténégro de prendre Scutari.	T.	94
28	Cettigné à Paris...	Démarche faite auprès du Gouvernement monténégrin pour obtenir la cessation des hostilités en Albanie.	T.	97
28	Londres à Paris...	Mesures envisagées à l'égard du Monténégro par la réunion des Ambassadeurs.	D.	98
28	M. Jules Cambon à M. Pichon.	Au sujet de la démonstration navale projetée dans les eaux monténégrines.	L.	99
29	Belgrade à Paris...	Démarche collective faite auprès du Gouvernement serbe.	T.	110
31	Berlin à Paris.....	Désaccord signalé par le Chargé d'affaires de Serbie entre les communications faites à Belgrade par les Puissances de la Triple Alliance et celles de la Triple Entente.	T.	126
31	Amb. de Russie à Aff. étr.	Désir qu'a le Gouvernement russe de procurer une aide financière au Monténégro.	N.	128
31	Vienne à Paris....	Satisfaction que donnent au baron Macchio les mesures envisagées d'un commun accord par les Puissances pour imposer leur volonté au Monténégro.	T.	133
31	Berlin à Paris.....	Décision prise par le Gouvernement allemand de ne point participer à la démonstration navale dans les eaux monténégrines.	T.	134
31	Cettigné à Paris...	Conditions auxquelles le Gouvernement monténégrin consent à conclure la paix.	T.	135
31	Pétersbourg à Paris.	Consentement donné par M. Sazonoff sous certaines conditions à une démonstration navale dans les eaux monténégrines.	T.	136
31	Londres à Paris...	Examen par la réunion des Ambassadeurs des mesures à prendre pour assurer l'efficacité de la démonstration navale. Communication à faire à ce sujet au Gouvernement hellénique.	D.	138
31	Belgrade à Paris...	Attitude de diverses Puissances dans le conflit balkanique.	D.	142

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 31 mars.	Cettigné à Paris...	Difficultés financières dont souffre le Monténégro. Extension souhaitable de son territoire.	D.	143
1er avril.	Londres à Paris...	Désir manifesté par l'Autriche de voir la ville d'Antivari occupée par des détachements de marins. Réponse de Sir E. Grey.	T.	146
1er	Amb. britannique à Aff. étr.	Utilité selon Sir E. Grey d'une participation de la France à la démonstration navale projetée.	N.	148
1er	.....	Communication de l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie relative à la démonstration navale.	N.	149
1er	Circulaire.....	La participation de la France à la démonstration navale subordonnée à la délivrance par la Russie d'un mandat exprès.	T.	152
1er	Londres à Paris...	Utilité selon Sir E. Grey d'une participation de la France à la démonstration navale projetée.	T.	156
1er	Belgrade à Paris...	Démarche faite auprès du Gouvernement serbe par les représentants des Puissances.	D.	158
1er	Cettigné à Paris...	Note collective remise au Gouvernement monténégrin et réponse dudit.	D.	160
2	Berlin à Paris.....	Décision nouvelle prise par l'Allemagne qui veut participer à la démonstration navale.	T.	164
2	Londres à Paris...	Télégramme relatif à la démonstration navale envoyé par Sir E. Grey aux Ambassadeurs britanniques à Paris et à Pétersbourg.	T.	167
2	Vienne à Paris....	Interprétation défavorable à laquelle prêterait la non participation de la France.	T.	168
2	Pétersbourg à Paris.	Émoi causé en Russie par le départ de la flotte Autrichienne pour Antivari. Pression exercée sur le Roi Nicolas pour l'amener à céder.	T.	169
2	Vienne à Paris....	Commentaires auxquels donne lieu l'attitude des Puissances et en particulier de la France dans l'affaire de Scutari.	D.	170
2	Cettigné à Paris...	Aide et conseils donnés par la Russie au Monténégro.	D.	172
3	Berlin à Paris.....	Solidarité de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie dans l'action dirigée contre le Monténégro.	D.	173
3	Paris à Londres...	Conditions auxquelles la France pourrait participer à la démonstration navale.	T.	174
3	Pétersbourg à Paris.	Anxiété du Gouvernement russe qui redoute un choc entre Autrichiens et Serbes.	T.	175
3	Belgrade à Paris...	Irritation contre la Serbie du Ministre d'Angleterre à Belgrade. Méfiance qu'inspire en Russie, d'après M. de Hartwig, l'attitude de l'Angleterre.	T.	176
3	M. Isvolsky à M. Pichon.	Communication d'un télégramme de M. Sazonoff qui demande à la France de participer à la démonstration navale.	L.	177
3	Amb. de Russie à Aff. étr.	Communication d'un télégramme de M. Sazonoff signalant le danger pouvant naître d'une action isolée de l'Autriche-Hongrie.	N.	178

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
3 avril.	Londres à Paris...	Entretien avec Sir E. Grey qui désire vivement la participation de la France.	T.	181
3	Circulaire.....	Décision prise par le Gouvernement français de participer à la démonstration navale.	T.	182
3	Londres à Paris...	Observations relatives à la démonstration navale.	D.	183
4	Cettigné à Paris...	Ordres donnés par le Roi Nicolas concernant l'arrivée des navires de guerre.	T.	189
4	Paris à Londres...	Désir attribué au Gouvernement italien de compromettre le plus possible la Triple Entente.	T.	190
4	Londres à Paris...	Instructions données au vice-amiral commandant les navires anglais prenant part à la démonstration navale. Communications analogues des représentants de l'Italie, de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne.	D.	194
4	Londres à Paris...	Explication de la politique suivie par le Gouvernement britannique dans l'affaire de Scutari.	D.	195
4	Cettigné à Paris...	Observations sur la situation du Monténégro à l'égard de la Russie et de l'Autriche-Hongrie.	D.	197
5	Serajevo à Paris...	Concentration de troupes en Bosnie-Herzégovine.	T.	201
5	Paris à Londres...	Communication de l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie relative au blocus du Monténégro.	T.	204
5	Londres à Paris...	*Idem.* Avis de Sir E. Grey.....	T.	209
6	Paris à Londres...	Conditions auxquelles le Gouvernement français consent au blocus du Monténégro.	T.	213
6	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson sur les mesures prises ou à prendre au Monténégro.	T.	214
7	Sir F. Bertie à M. Pichon.	Accord entre les Gouvernements français et britannique au sujet du blocus.	L.	220
7	.....	Communication de l'Ambassadeur d'Italie relative aux moyens à employer pour obliger le Roi Nicolas à s'incliner devant la volonté de l'Europe.	N.	224
7	Vienne à Paris....	Règlement possible de l'affaire de Scutari selon l'Ambassadeur de Russie et le Ministre de Serbie.	T.	225
7	Circulaire.....	Déclaration inquiétante faite par M. de Jagow à l'Ambassadeur d'Italie à Berlin.	T.	227
8	*Idem*.....	Solution du problème de Scutari suggérée par M. Jules Cambon.	T.	232
8	Belgrade à Paris..	Mécontentement de M. Sazonoff qui blâme l'attitude de la Serbie dans l'affaire de Scutari.	T.	233
8	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur la déclaration faite par M. de Jagow à l'Ambassadeur d'Italie et sur la position prise par le Gouvernement à l'égard du Monténégro.	T.	235

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 8 avril.	Londres à Paris...	Entretien avec Sir E. Grey et avec le comte Benckendorff sur le danger signalé dans le télégramme rapportant une déclaration faite par M. de Jagow à l'Ambassadeur d'Italie.	T.	236
8	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur la situation à Scutari.	T.	237
8	Vienne à Paris.....	Conséquences graves que pourrait avoir pour la Serbie l'obstination du Roi Nicolas.	D.	242
9	Paris à Pétersbourg.	Remerciements à M. Sazonoff dont la décision relative à Scutari sert la cause de la paix.	T.	244
9	Pétersbourg à Paris.	Publication que va faire M. Sazonoff sur l'attitude de la Russie à l'égard de l'Autriche et du Monténégro depuis le commencement de la crise.	T.	246
10	Amb. de Russie à Aff. étr.	Question posée par M. Sazonoff au sujet de la solution du problème de Scutari suggérée par M. Jules Cambon.	N.	253
10	Circulaire.....	Détresse financière du Monténégro signalée par l'Ambassadeur d'Italie.	T.	255
10	Londres à Paris...	Délimitation de l'Albanie sur laquelle l'accord s'est fait à la réunion des Ambassadeurs.	T.	256
10	Pétersbourg à Paris.	Démonstrations slavophiles à Pétersbourg..	T.	260
10	Londres à Paris...	Opinion de Sir E. Grey sur la solution du problème de Scutari suggérée par M. Jules Cambon.	T.	261
10	Vienne à Paris....	Malaise provoqué en Autriche par la campagne panslaviste qui se poursuit en Russie.	D.	263
11	.....	Déclarations de M. Miouchekovitch sur l'état d'esprit régnant au Monténégro.	N.	267
11	Sir Fr. Bertie à M. Paléologue.	Opinions de M. Sazonoff et de Sir E. Grey sur l'extension du blocus du Monténégro.	L.	269
11	.....	Communication de l'ambassade d'Italie sur un effort à faire à Belgrade pour obtenir que la Serbie retire son armée de Scutari.	N.	270
11	Belgrade à Paris...	Mécontentement manifesté par les représentants de diverses Puissances au sujet de la part prise par les Serbes aux opérations dirigées contre Scutari.	T.	272
12	Belgrade à Paris...	Décision prise par le Gouvernement serbe de renoncer à poursuivre les opérations contre Scutari.	T.	275
12	Pétersbourg à Paris.	Cette décision est due à l'initiative de M. Sazonoff.	T.	277
12	Berlin à Paris.....	Impression de détente produite par les déclarations de M. Sazonoff.	T.	279
12	Lég. de Serbie à Aff. étr.	Déçue dans ses espérances sur le littoral de l'Adriatique, la Serbie demande l'appui des Puissances de l'Entente pour la fixation de ses frontières.	N.	280
12	Circulaire.....	Action à exercer à Constantinople pour que les troupes ottomanes de Scutari n'attaquent plus les troupes assiégeantes.	T.	281

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
12 avril.	Belgrade à Paris...	Satisfaction que donne à l'Autriche la décision prise par le Gouvernement serbe de suspendre les hostilités devant Scutari.	T.	282
13	Constantinople à Paris.	Ordre donné par le Grand Vizir au commandant militaire de Scutari de cesser les hostilités à l'égard des Serbes.	T.	287
13	Vienne à Paris....	Heureux effet à Vienne de l'attitude prise par le Gouvernement russe à l'égard du Monténégro.	D.	291
14	Amb. de Russie à Aff. étr.	Compensations demandées par le Roi de Monténégro.	N.	300
14	Londres à Paris...	Modifications apportées à la délimitation de l'Albanie.	T.	301
14	Vienne à Paris....	Satisfaction éprouvée par le comte Berchtold à la suite de l'acquiescement donné par le Gouvernement français à l'extension du blocus jusqu'à Durazzo.	T.	302
14	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson sur le régime à établir en Albanie.	D.	304
15	Cettigné à Paris...	Offres de transaction qu'a mission de faire M. Miouchekovitch.	T.	309
16	Belgrade à Paris..	État d'esprit en Serbie.....	D.	322
17	*Idem*.....	Démarche de la Serbie auprès des Puissances pour obtenir que les stipulations relatives au port adriatique ne soient pas oubliées.	T.	327
18	Paris à Londres...	Notification au Gouvernement serbe par les représentants des Puissances des dispositions adoptées à Londres pour les limites Nord et Nord-Est de l'Albanie.	D.	332
19	Paris à Cettigné...	Compensation financière offerte au Gouvernement monténégrin.	T.	335
21	*Idem*.....	Démarche à faire auprès du Gouvernement monténégrin pour qu'il autorise le ravitaillement de Scutari.	T.	347
21	Paris à Londres...	Le Gouvernement russe disposé à participer à une avance au Monténégro.	D.	349
21	Londres à Paris...	Discussion engagée à la réunion des Ambassadeurs sur la situation créée par l'entêtement du Roi Nicolas.	D.	350
22	Paris à Cettigné...	Avis donné par la réunion des Ambassadeurs à communiquer au Roi Nicolas.	T.	355
22	Cettigné à Paris...	Nouvelle donnée par le Ministre de Bulgarie de la reddition de Scutari.	T.	359
		2° Après la reddition de Scutari.		
23	Berlin à Paris.....	M. de Jagow préoccupé par la question de Scutari.	T.	362
23	Londres à Paris...	Examen par la réunion des Ambassadeurs de la situation créée par la reddition de Scutari.	D.	366
23	Vienne à Paris....	Émoi provoqué à Vienne par la reddition de Scutari.	D.	367

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
24 avril.	Berlin à Paris.....	Danger que présenterait une action isolée de l'Autriche contre le Monténégro.	T.	370
24	Paris à Londres...	Communication du comte Szecsen relative aux décisions à prendre à l'égard du Monténégro.	T.	371
24	Vienne à Paris....	Nécessité affirmée par le comte Berchtold et M. de Tschirschky de maintenir l'accord des Puissances pour vaincre la résistance du Roi Nicolas.	T.	372
24	Paris à Londres....	Modification apportée par la prise de Scutari à la question des frontières albanaises suivant une communication de l'Ambassadeur de Russie.	T.	373
24	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow convaincu de la nécessité pour l'Europe de maintenir ses décisions à l'égard du Monténégro.	T.	374
24	Londres à Paris...	Communication à Sir A. Nicolson d'un télégramme adressé par le comte Berchtold à M. de Mensdorff sur les mesures à prendre à l'égard du Monténégro.	T.	375
24	M. Isvolsky à M. Pichon.	Compensations que M. Sazonoff propose en faveur du Monténégro.	L.	376
24	.....	Projets attribués par le Monténégro à Essad Pacha.	N.	377
25	Paris à Londres...	Prix attaché par le Gouvernement français à une étroite union avec le Gouvernement britannique.	T.	378
25	Paris à Pétersbourg.	Dispositions jugées inquiétantes du Gouvernement russe à la suite de la prise de Scutari.	T.	379
25	Circulaire.....	Points sur lesquels l'accord est déjà fait entre le Gouvernement français et le britannique au sujet de l'attitude à prendre à l'égard du Monténégro.	T.	380
25	Vienne à Paris....	Communication relative au Monténégro que va faire l'Ambassadeur de Russie au comte Berchtold.	T.	381
25	Amb. de Russie à Aff. étr.	Communication par M. Isvolsky des conditions mises par le Gouvernement russe à son adhésion à la démarche collective projetée à Cettigné.	N.	382
25	Paris à Pétersbourg.	Au sujet de la communication ci-dessus....	T.	383
25	Pétersbourg à Paris.	Effet produit à Pétersbourg par la prise de Scutari.	T.	384
25	Vienne à Paris.....	Communication faite par le comte Berchtold au Ministre autrichien des Finances et semblant indiquer que le Gouvernement austro-hongrois s'abstiendra de toute action isolée.	T.	385
25	Londres à Paris....	Démarche faite en commun par M. Paul Cambon et le comte Benckendorff auprès de Sir A. Nicolson pour éviter que l'Ambassadeur d'Autriche ne se retire de la réunion des Ambassadeurs.	D.	388

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
26 avril.	Londres à Paris...	Appréhensions manifestées par l'Ambassadeur d'Allemagne au sujet de la question de Scutari.	T.	389
26	Lég. de Serbie à Aff. étr.	Nécessité pour la Serbie d'une voie ferrée joignant le pays au port de Durazzo.	N.	392
26	Pétersbourg à Paris.	Position prise et gardée par M. Sazonoff à l'égard du Monténégro.	T.	393
27	*Idem*.....	Opinion de M. Sazonoff sur l'attitude prise par l'Allemagne à l'égard du Monténégro.	T.	397
27	Vienne à Paris.....	Mécontentement causé à Vienne par l'attitude trop peu ferme de la réunion des Ambassadeurs.	T.	398
27	Londres à Paris....	Communications relatives au Monténégro et à l'Albanie faites au comte Benckendorff et à Sir A. Nicolson.	T.	400
27	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow préoccupé du danger que présente pour l'Europe l'affaire du Monténégro.	T.	401
27	Vienne à Paris.....	Hésitation probable du Gouvernement austro-hongrois au moment de prendre une décision à l'égard du Monténégro.	T.	402
27	M. Isvolsky à M. Pichon.	Communication de quatre télégrammes faisant connaître la position prise par le Gouvernement russe à l'égard du Monténégro et les conséquences graves que pourrait avoir une action isolée de l'Autriche-Hongrie.	L.	403
27	Vienne à Paris.....	Observations sur la politique du Cabinet de Vienne à l'égard du Monténégro et de la Russie.	D.	405
28	Rome à Paris.....	Inquiétude causée à Rome par l'attitude de l'Autriche-Hongrie.	T.	406
28	Berlin à Paris.....	Complications à redouter dans l'affaire du Monténégro.	T.	407
28	Rome à Paris.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano qui redoute des complications en Albanie.	T.	408
28	Pétersbourg à Paris.	Communication inquiétante de l'Ambassadeur d'Italie relative aux intentions de l'Autriche.	T.	410
28	Amb. d'Allemagne à Aff. étr.	Nécessité de mettre fin à la situation créée par l'occupation de Scutari.	N.	413
28	Londres à Paris....	Difficultés de la situation internationale après la prise de Scutari.	D.	415
28	*Idem*.....	Entretien avec Sir E. Grey sur le même sujet.	D.	416
29	Circulaire.....	Décisions prises par le Gouvernement italien.	T.	417
29	Rome à Paris.....	Efforts du marquis de San Giuliano pour arrêter le mouvement d'opinion en faveur du Monténégro.	T.	418
29	Paris à Pétersbourg.	Opinion de Sir E. Grey sur la conduite à tenir à l'égard du Monténégro.	T.	419
29	Vienne à Paris.....	Ajournement par le Gouvernement austro-hongrois de la décision qu'il doit prendre ou au moins de sa notification aux Puissances.	T.	420

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
29 avril.	Berlin à Paris.....	Raison de craindre une entrée prompte en action de l'Autriche-Hongrie.	T.	421
29	Cettigné à Paris....	Démarche du Ministre d'Autriche-Hongrie auprès du Roi de Monténégro.	T.	423
30	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow qui croit l'Autriche obligée d'agir par la force au Monténégro.	T.	425
30	*Idem*.....	Intention qu'a le Gouvernement austro-hongrois en cas qu'il lui faille agir militairement.	T.	426
30	.....	Note relative à la communication faite au Gouvernement italien par l'autrichien d'un projet d'action militaire contre le Monténégro.	N.	427
30	.....	Raisons qu'a la Russie de croire que l'Autriche étendra à la Serbie son action militaire contre le Monténégro.	N.	430
30	Berlin à Paris	Attente par l'Autriche du résultat obtenu par la réunion des Ambassadeurs.	T.	435
30	Londres à Paris....	Entretien avec Sir E. Grey sur les intentions du Gouvernement austro-hongrois et les moyens à employer pour prévenir une rupture.	T.	436
30	Vienne à Paris.....	Entretien avec le comte Berchtold qui paraît disposé à différer ses résolutions.	T.	437
30	Rome à Paris.....	Intentions attribuées à l'Autriche contre le Monténégro.	T.	439
30	*Idem*.....	Efforts du Gouvernement italien pour faire accepter par l'opinion sa participation éventuelle à une action contre le Monténégro.	D.	442
30	Belgrade à Paris...	Critiques dirigées par les Serbes contre la délimitation au Nord et au Nord-Est de l'Albanie.	D.	443
30	Cettigné à Paris....	Réponse du Gouvernement monténégrin à la démarche collective concernant l'évacuation de Scutari.	D.	445
1er mai.	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec l'Ambassadeur d'Italie qui vient d'annoncer à M. Sazonoff que l'Italie s'abstiendrait plutôt que de s'associer à l'Autriche seule.	T.	447
1er	*Idem*.....	Efforts de M. Sazonoff pour obtenir que l'action dirigée contre le Monténégro garde un caractère européen.	T.	448
1er	*Idem*.....	Désir qu'a M. Sazonoff de pouvoir conserver à l'égard de l'Autriche une attitude pacifique.	T.	450
1er	Circulaire.....	Dispositions de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie à l'égard du Monténégro.	T.	452
1er	Rome à Paris.....	Déclaration faite par le marquis de San Giuliano à l'Ambassadeur de Russie sur les intentions de l'Italie relativement à l'Albanie.	T.	453
1er	Belgrade à Paris...	Modération du Gouvernement serbe qui conseille au Monténégro de céder sur l'affaire de Scutari.	T.	456

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
1er mai.	Belgrade à Paris...	Entretien avec M. d'Ugron sur l'attitude de la Serbie dans cette affaire.	T.	457
1er	Londres à Paris.....	Memorandum remis par M. Popovitch au Foreign Office et appréciation de ce document par Sir E. Grey.	D.	458
2	Circulaire.....	Effort tenté à Cettigné pour éviter un recours à la force.	T.	460
2	Serajevo à Paris....	Préparatifs militaires faits en vue d'une action très prochaine.	T.	461
2	Vienne à Paris.....	Ajournement probable de l'action militaire autrichienne.	T.	462
2	Rome à Paris.....	Rassemblement de troupes sur la côte de l'Adriatique.	T.	463
2	Londres à Paris....	Ajournement probable de l'action militaire autrichienne.	T.	464
2	Rome à Paris.....	Déclarations faites par M. Giolitti à l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie.	T.	465
2	Londres à Paris....	Danger que présente encore la question des frontières de l'Albanie et moyens à employer pour le conjurer.	D.	466
3	Amb. de Russie à Aff. étr.	Opinion du Gouvernement russe sur la situation nouvelle créée par l'attitude du Roi Nicolas qui renonce à Scutari. Compensations à lui accorder.	N.	469
3	Serajevo à Paris....	État de siège proclamé en Bosnie-Herzégovine.	T.	470
3	Paris à Londres....	Entente conclue entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie sous les auspices de l'Allemagne.	T.	471
3	*Idem*.....	Attitude prise par le Gouvernement français dans l'affaire de Scutari.	T.	472
3	Paris à Pétersbourg.	Entente conclue entre l'Italie et l'Autriche...	T.	473
3	Londres à Paris....	Langage tenu à l'Ambassadeur d'Angleterre par M. Sazonoff qui considère comme désormais inadmissibles des mesures coercitives prises contre le Monténégro.	T.	474
3	Rome à Paris.....	Nouvel accord austro-italien relatif à l'Albanie et mesures militaires à prendre en conséquence.	T.	477
3	Pétersbourg à Paris.	Inquiétudes nouvelles de M. Sazonoff.....	T.	478
3	Londres à Paris....	Désir qu'a M. Sazonoff de voir la Porte déclarer qu'elle remet aux Puissances la question de la délimitation et de l'organisation de l'Albanie.	D.	480
4	.....	Note de M. Paléologue sur les affaires d'Albanie.	N.	482
4	Paris à Londres....	Instructions relatives aux affaires d'Albanie données en vue de la séance que doivent tenir les Ambassadeurs le 5 mai.	T.	483
4	*Idem*.....	Encouragement prétendu donné à l'Autriche et à l'Italie par le Gouvernement russe.	T.	484
4	*Idem*.....	Nécessité pour éviter une rupture d'un changement d'attitude de la Russie.	T.	485
4	Londres à Paris....	Observations sur la politique à suivre dans les affaires d'Albanie.	T.	486

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913. 4 mai.	Amb. de Russie à Aff. étr.	Nécessité en présence des mesures prises par l'Autriche et l'Italie d'envoyer une force armée internationale en Albanie.	N.	487
4	*Idem*.....	Insuffisance d'après M. Sazonoff des dispositions prises par la France et l'Angleterre qui se bornent à l'envoi de navires de guerre.	N.	488
4	*Idem*.....	Communication d'un télégramme par lequel M. Sazonoff fait connaître les conseils donnés au Gouvernement monténégrin.	N.	489
4	*Idem*.....	Communication relative aux limites que M. Sazonoff considère comme ne devant pas être dépassées par l'Autriche dans son action contre le Monténégro.	N.	490
4	*Idem*.....	Communication d'un télégramme par lequel M. Sazonoff envisage l'éventualité d'une occupation parallèle de l'Albanie par l'Autriche et l'Italie et les mesures à prendre pour y répondre.	N.	491
4	Paris à Londres.....	Limites admissibles pour les Puissances de l'action que l'Autriche se propose d'exercer contre le Monténégro.	T.	493
4	*Idem*.....	Refus par l'Autriche de faire à Cettigné la déclaration décidée par la réunion des Ambassadeurs.	T.	494
4	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur les affaires d'Albanie.	T.	496
4	Paris à Londres....	Complément aux instructions données en vue de la réunion des Ambassadeurs.	T.	497
4	Cettigné à Paris....	Explication donnée de son attitude par le Roi de Monténégro.	T.	498
5	Londres à Paris....	Fausseté probable de la nouvelle relative aux encouragements que le Gouvernement russe donnerait à l'Autriche et à l'Italie.	T.	499
5	Vienne à Paris.....	Désaccord probable entre l'Autriche et l'Italie concernant l'Albanie.	T.	500
5	Londres à Paris....	Décision relative au blocus du Monténégro prise par la réunion des Ambassadeurs.	D.	501
5	Vienne à Paris.....	Méfiance persistante en Autriche à l'égard du Monténégro.	D.	503
6	Paris à Cettigné....	Démarche à faire avec les représentants des autres Puissances auprès du Gouvernement monténégrin en vue de la remise de Scutari au commandant de l'escadre internationale.	T.	504
6	Pétersbourg à Paris.	Appréhensions qu'inspire à M. Sazonoff le sort de l'Albanie.	T.	505
7	*Idem*.....	Complications redoutées par M. Sazonoff en cas que le Roi Nicolas de Monténégro songe à se saisir de Saint-Jean-de-Medua.	T.	506
7	*Idem*.....	L'Empereur Nicolas disposé à participer à une action éventuelle des Puissances en Albanie.	T.	512
7	Vienne à Paris.....	Impression générale de détente à Vienne...	T.	513

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
8 mai.	Cettigné à Paris....	Démarche collective faite auprès du Gouvernement monténégrin.	T.	516
9	*Idem*.....	Texte de la lettre remise au Gouvernement monténégrin.	T.	519
9	Londres à Paris....	Communication par les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie d'un projet relatif à l'organisation de l'Albanie.	T.	520
9	Cettigné à Paris....	Réponse du Gouvernement monténégrin à la démarche du 8 mai.	D.	521
13	Belgrade à Paris...	Satisfaction que cause en Serbie la décision prise par le Roi Nicolas de remettre Scutari entre les mains des Puissances.	D.	536
13	Vienne à Paris.....	Opinion répandue en Autriche sur la reddition de Scutari. Difficultés à prévoir en Albanie.	D.	537
14	*Idem*.....	Persistance à Vienne de dispositions modérément pacifiques.	D.	542
16	Londres à Paris....	Observations sur le projet austro-italien de statut pour l'Albanie.	D.	552
17	Amb. de Russie à Aff. étr.	L'annexion par l'Autriche-Hongrie de l'île d'Ada-Kalé considérée par M. Sazonoff comme permettant d'engager la conversation avec cette Puissance relativement aux compensations demandées par le Monténégro.	N.	553
19	*Idem*.....	Observations du Gouvernement russe au sujet du statut proposé pour l'Albanie par l'Autriche et l'Italie.	N.	560
19	*Idem*.....	Addition relative à l'accès commercial de la Serbie à l'Adriatique à introduire dans le statut albanais.	N.	561
19	Constantinople à Paris.	Au sujet du statut qu'il convient de donner à l'Albanie.	D.	563
20	Londres à Paris....	Entretien avec Sir E. Grey et le comte Benckendorff sur le statut de l'Albanie. La question du débouché commercial réclamé par la Serbie sur la mer Adriatique.	D.	569
23	Belgrade à Paris...	Entretien avec le Ministre de Serbie à Vienne sur la situation des Slaves dans la monarchie austro-hongroise.	T.	594
27	Cettigné à Paris....	Conseils donnés par le Gouvernement monténégrin à Essad Pacha.	T.	625
29	Amb. de Russie à Aff. étr.	Désir qu'a le Gouvernement russe d'obtenir des compensations territoriales pour le Monténégro.	N.	640
30	Londres à Paris....	La question albanaise et celle de l'emprunt demandé par le Monténégro devant la réunion des Ambassadeurs.	D.	653

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
C. DÉLIMITATION DE L'ALBANIE AU SUD. QUESTION DES ÎLES. DIFFÉREND ITALO-GREC.				
1913.				
19 mars.	Londres à Paris....	Propositions relatives à la frontière gréco-albanaise faites par l'Italie.	D.	25
22	*Idem*.....	Jugement porté par M. Paul Cambon et Sir E. Grey sur ces propositions.	D.	49
24	Paris à Londres....	Délimitation jugée équitable par M. Pichon..	T.	56
26	Londres à Paris....	Réclamation par le Ministre de Roumanie en faveur des Koutzo-Valaques.	D.	69
28	*Idem*.....	Débat provoqué à la réunion des Ambassadeurs par une démarche de M. Skouloudis qui demande à être entendu.	D.	98
29	Paris à Rome.....	Démarche auprès de M. Pichon du Chargé d'affaires d'Italie qui demande l'appui du Gouvernement français pour faire accepter à Londres la proposition italienne.	T.	102
30	Athènes à Paris....	La Grèce accepterait qu'on réglât par un plébiscite la question du territoire épirote, objet de contestation entre elle et l'Italie.	T.	115
31	Berlin à Paris.....	Protestation élevée à Berlin par le Chargé d'affaires de Grèce contre la délimitation proposée par l'Italie.	T.	124
31	*Idem*.....	Appel aux populations par voie de plébiscite demandé par la Grèce.	T.	125
31	Londres à Paris....	*Idem*.....	D.	140
2 avril.	Lég. de Grèce à Aff. étr.	Aide-mémoire remis par la légation de Grèce à ce sujet.	N.	162
2	Rome à Paris.....	Danger que présenterait pour l'Italie, d'après les autorités militaires, l'attribution à la Grèce d'un littoral trop étendu en Épire. Opinion sur ce point du marquis de San Giuliano.	T.	163
3	Lég. de Grèce à Aff. étr.	Appui demandé par la Grèce au Gouvernement français.	N.	179
9	Londres à Paris...	Refus par l'Italie de confier à une Commission internationale le soin de tracer la frontière gréco-albanaise.	D.	250
10	*Idem*.....	Entretien avec Sir E. Grey sur ce sujet. Ni la France ni l'Angleterre ne veulent de mesures de coercition prises contre la Grèce.	D.	264
11	Paris à Londres...	Conditions auxquelles la Grèce consentirait à la neutralisation du canal de Corfou.	D.	273
12	Berlin à Paris.....	Bien que les exigences de l'Italie paraissent excessives à M. Zimmermann, la question des îles le préoccupe davantage.	T.	279
16	Lég. de Grèce à Aff étr.	Instance grecque en faveur d'un plébiscite dans la partie contestée de l'Épire.	N.	320
16	.....	Entretien avec M. Romanos qui fait connaître à titre personnel les conditions qu'il juge qu'accepterait la Grèce.	N.	321

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
22 avril.	Paris à Londres...	Concessions que d'après M. Tittoni l'Italie serait disposée à faire.	T.	355
26	*Idem*.....	Intransigeance du Gouvernement hellénique.	T.	390
28	M. Romanos à M. Pichon.	Observation relative à la question des îles et à celle de l'Albanie qui ne devraient pas être réglées par les grandes Puissances à l'exclusion des États directement intéressés.	L.	414
2 mai.	Rome à Paris.....	Préparatifs militaires italiens.....	T.	463
2	*Idem*.....	Action italienne en vue dans l'Albanie du Sud.	T.	465
3	Paris à Londres...	Entente austro-italienne relative à l'occupation de l'Albanie.	T.	471
3	Berlin à Paris.....	Bruits suivant lesquels l'Italie se disposerait à occuper Valona et Santi Quaranta.	T.	475
3	Rome à Paris.....	Délimitation par l'Autriche et l'Italie de leurs sphères d'influence en Albanie.	T.	477
4	.....	Note de M. Paléologue sur les affaires d'Albanie.	N.	482
4	Paris à Londres...	Instructions spéciales données en vue de la réunion des Ambassadeurs.	T.	483
4	Londres à Paris...	Entretien avec Sir A. Nicolson sur les visées italiennes dans le Sud de l'Albanie.	T.	486
4	Rome à Paris.....	Opposition faite par la Russie à une intervention militaire de l'Italie en Albanie.	T.	492
4	Pétersbourg à Paris.	Déclaration probablement peu sincère faite à M. Sazonoff par l'Ambassadeur d'Italie.	T.	495
7	Rome à Paris.....	Communication par le Chargé d'affaires de Grèce de documents italiens contenant des considérations stratégiques sur le canal de Corfou et le bassin de la Méditerranée.	D.	515
12	*Idem*.....	Entretien avec le marquis de San Giuliano sur la délimitation de l'Albanie et la question des îles.	T.	525
13	Paris à Rome.....	Nécessité pour la France d'observer beaucoup de réserve à l'égard des prétentions italiennes.	T.	532
14	*Idem*.....	Entretien avec M. Tittoni sur la polémique de presse engagée au sujet de la frontière sud de l'Albanie.	T.	540
15	Rome à Paris.....	Nouvel entretien avec le marquis de San Giuliano qui parle de compensations à envisager.	T.	544
15	Athènes à Paris...	Inquiétude causée en Grèce par l'attitude du Gouvernement italien.	T.	545
16	Rome à Paris.....	Compensations offertes à la Grèce dans l'intérieur de l'Épire et dans l'Archipel.	T.	551
17	Vienne à Paris....	Entretien de M. de Tschirschky avec le Chargé d'affaires de Grèce.	T.	554
19	Athènes à Paris...	Crise ministérielle à redouter en Grèce si les Puissances de la Triple Entente ne la soutiennent pas.	T.	557
19	Constantinople à Paris.	Opinion de M. Bompard sur le statut qu'il convient de donner à l'Albanie.	D.	563

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
20 mai.	Berlin à Paris.....	Impossibilité pour le Gouvernement allemand, en dépit de ses sympathies pour la Grèce, de refuser son appui à l'Italie et à l'Autriche.	T.	566
21	Lég. de Grèce à Aff. étr.	Nécessité pour la Grèce d'être maîtresse du littoral faisant face à Corfou.	N.	576
21	Circulaire.....	Transaction cherchée par Sir E. Grey entre les prétentions grecques et celles de l'Italie.	T.	579
21	Londres à Paris...	Nouvelles propositions du Gouvernement italien concernant la frontière sud de l'Albanie et les îles de l'Archipel.	D.	583
22	Berlin à Paris.....	Propos conciliants tenus par M. de Jagow à M. Théotokis.	T.	584
22	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec le Chargé d'affaires de Grèce qui expose les craintes inspirées à son Gouvernement par l'attitude de l'Italie et celle de l'Allemagne.	T.	586
25	Paris à Athènes...	Efforts à faire auprès de M. Venizelos pour que les pourparlers engagés entre Rome et Athènes aboutissent à un accord.	T.	607
26	Athènes à Paris...	Offre faite par la Grèce de neutraliser le canal de Corfou.	T.	614
28	Paris à Londres...	Au sujet des propositions italiennes relatives à la délimitation de l'Albanie et aux îles.	D.	634
29	Pétersbourg à Paris.	Langage tenu par M. Sazonoff au marquis Carlotti qui lui demandait de s'employer à aplanir le différend italo-grec.	T.	637
29	Circulaire.....	Entretien de M. de Jagow avec l'Empereur Nicolas, de passage à Berlin, sur les revendications de la Grèce en Epire et la question des îles.	D.	645
30	Londres à Paris...	Questions posées par Sir E. Grey au marquis Imperiali sur les intentions du Gouvernement italien à l'égard de la frontière gréco-albanaise et des îles.	D.	653
		d. DIFFÉREND BULGARO-ROUMAIN.		
1913.				
15 mars.	Pétersbourg à Paris.	Acceptation par la Roumanie et la Bulgarie de la médiation des grandes Puissances.	T.	1
16	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow sur la procédure à suivre à la Conférence qui doit se réunir à Pétersbourg pour le règlement du conflit.	T.	7
17	Bucarest à Paris...	Irritation existant en Roumanie contre M. Daneff et les Bulgares.	D.	14
19	*Idem*.....	Communication par M. Majoresco d'une lettre du prince Bibesco. Effet que pourrait avoir la divulgation de la divergence d'opinion existant entre le Roi Charles et la plupart des Roumains sur la question de Silistrie.	D.	27

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
20 mars.	Berlin à Paris.....	Refus opposé par le Gouvernement allemand à la proposition de M. Sazonoff suivant laquelle les décisions seraient prises à la Conférence à la majorité et non à l'unanimité.	T.	36
21	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur la date d'ouverture de la Conférence et la difficulté pouvant résulter d'un partage égal des voix.	T.	43
23	*Idem*.....	Difficultés à prévoir pour l'attribution de Silistrie.	T.	52
24	Paris à Pétersbourg.	Attitude prescrite à M. Delcassé.....	T.	55
26	Bucarest à Paris...	Remise par M. Majoresco d'un aide-mémoire sur la question de Silistrie.	D.	70
27	Pétersbourg à Paris.	Déclarations de M. Daneff sur l'attitude des Roumains.	T.	81
1er avril.	*Idem*.....	Opinions émises à la Conférence réunie pour régler le différend roumano-bulgare.	T.	145
4	*Idem*.....	Solution transactionnelle proposée par M. Delcassé et acceptée par les représentants de la Russie et de l'Angleterre.	T.	191
7	*Idem*.....	Efforts des représentants de la Triple Alliance pour obtenir de nouvelles concessions.	T.	228
12	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	278
15	*Idem*.....	Accord conclu sur les bases posées par M. Delcassé.	T.	308
20	Bucarest à Paris...	Campagne menée en Roumanie contre la France accusée de favoriser la Bulgarie.	D.	343
20	Sofia à Paris.....	Mauvais effet qu'aura en Bulgarie la solution admise par la Conférence de Pétersbourg dans l'affaire de Silistrie.	D.	344
22	Bucarest à Paris...	Commentaires provoqués par les nouvelles données sur les négociations de Pétersbourg.	D.	360
28	Pétersbourg à Paris.	Modification demandée par le Gouvernement bulgare à la décision prise par la Conférence.	T.	411
30	Bucarest à Paris...	Mécontentement causé en Roumanie par les décisions de la Conférence.	D.	444
10 mai.	Pétersbourg à Paris.	Envoi du texte de la décision.....	D.	522
12	Bucarest à Paris...	Protestation d'un certain nombre d'hommes politiques roumains contre cette décision. Opinion du Roi Charles.	D.	529
27	Bucarest à Paris...	Déclarations de M. Take Jonesco sur la politique du Gouvernement roumain à l'égard de la Bulgarie.	D.	629
e. DISSENTIMENT ENTRE LES ÉTATS BALKANIQUES. CONFLITS BULGARO-SERBE ET BULGARO-GREC.				
1913.				
15 mars.	Vienne à Paris....	Griefs des Bulgares contre les Serbes et les Grecs.	D.	5
17	Sofia à Paris.....	Entretien avec le Roi Ferdinand. Reproches qu'il adresse aux Serbes et aux Grecs.	D.	15

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
18 mars.	Belgrade à Paris...	Mécontentement et méfiance qu'inspire en Serbie la politique de la Bulgarie.	D.	22
23	*Idem*.....	Retour à Belgrade de M. Tocheff qui prévoit la fin prochaine, agréable à l'Autriche et à l'Allemagne, de l'Union balkanique.	D.	54
24	Vienne à Paris....	Nouvelles alliances à prévoir après la dissolution de l'Union balkanique.	D.	61
29	*Idem*.....	Entretien avec M. Streit sur l'attribution probable de divers territoires enlevés à l'Empire ottoman.	D.	113
5 avril.	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Daneff. Ses vues sur l'Albanie.	T.	199
5	Berlin à Paris....	Déception que pourront causer en Serbie et en Grèce certaines paroles de M. Sazonoff.	T.	206
5	Pétersbourg à Paris.	Mauvais accueil fait par l'Empereur Nicolas aux prétentions jugées excessives des Bulgares.	T.	207
5	Athènes à Paris...	Envoi par le Roi de Grèce au Roi Ferdinand de Bulgarie d'un télégramme relatif à Salonique.	T.	208
7	Amb. de Russie à Aff. étr.	Protestation des Grecs contre la prétention qu'ont les Bulgares de faire entrer leurs troupes dans Salonique.	N.	223
7	Constantinople à Paris.	Intérêt qu'aurait la France au maintien de l'Union balkanique.	D.	229
7	Bucarest à Paris...	L'équilibre des forces dans les Balkans après la dissolution de l'Union balkanique et la politique de la Roumanie.	D.	230
8	Sofia à Paris.....	Non confirmation du bruit suivant lequel des troupes bulgares seraient envoyées à Monastir.	T.	231
9	Paris à Rome.....	Le Gouvernement français s'interdit toute immixtion dans le partage des territoires conquis sur la Turquie.	T.	245
12	Belgrade à Paris..	La Bulgarie d'après M. Tocheff n'a plus confiance dans la Russie. Graves difficultés à prévoir au sujet de la Macédoine.	T.	276
12	Lég. de Serbie à Aff. étr.	Sacrifices auxquels la Serbie a déjà consenti. Sacrifices nouveaux qui lui sont demandés.	N.	280
12	Lieutenant colonel de Gondrecourt à Guerre.	Déclaration de l'attaché militaire bulgare sur la situation à laquelle prétend la Bulgarie dans les Balkans.	D.	285
14	Sofia à Paris.....	Modération conseillée à la Bulgarie. Opinion de M. Guéchoff.	T.	299
16	.....	Plaintes de M. Stancioff.....	N.	319
17	Berlin à Paris....	Entretien avec l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie sur le désaccord régnant entre les alliés balkaniques.	T.	324
17	Vienne à Paris....	Déclaration de M. Yovanovitch sur les intentions du Gouvernement serbe.	T.	326
18	Belgrade à Paris..	Préoccupation que cause à M. Pachitch la tension des rapports serbo-bulgares.	T.	328

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
18 avril.	Lég. de Grèce à Aff. étr.	Communication d'un télégramme du Gouvernement hellénique se plaignant d'actes de violence commis par les troupes bulgares.	N.	331
18	Uskub à Paris....	Entretien avec le Prince Alexandre de Serbie inquiet de la tension des rapports serbo-bulgares.	D.	334
19	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Bobtcheff sur les conditions auxquelles les Bulgares consentiraient à laisser Salonique à la Grèce.	T.	336
19	Sofia à Paris.....	Concessions que le Gouvernement bulgare serait disposé à faire à la Serbie.	T.	337
19	Belgrade à Paris..	Griefs de la Bulgarie entre les Serbes d'après M. Tocheff.	T.	340
21	Sofia à Paris.....	Difficultés très graves à prévoir pour le partage des territoires occupés par les Alliés.	D.	352
22	Belgrade à Paris..	Déclarations de M. Novakovitch sur l'accord intervenu entre la Grèce et la Serbie et le désaccord persistant contre la Bulgarie et ses alliés.	T.	354
23	*Idem*.....	Recommandation faite au Gouvernement serbe de ne pas brusquer le règlement du conflit avec la Bulgarie et de s'en remettre au besoin à l'arbitrage de l'Empereur de Russie.	T.	361
23	.....	Entretien avec M. Stancioff qui signale des faits jugés graves par lui et suggère une solution.	N.	363
23	Lég. de Grèce à Aff. étr.	Griefs contre la Bulgarie.....	N.	364
23	.....	Déclarations du Chargé d'affaires de Serbie sur les intentions du Gouvernement serbe qui désire s'entendre directement avec la Bulgarie.	N.	365
23	Belgrade à Paris...	Hostilité régnant en Serbie contre la Bulgarie.	D.	368
25	M. Stancioff à M. Paléologue.	Explications données en prévision d'un conflit bulgaro-grec et bulgaro-serbe.	L.	387
26	Sofia à Paris.....	Aggravation du désaccord entre les Bulgares d'une part, les Serbes et les Grecs de l'autre.	D.	394
26	*Idem*.....	Malgré la rupture de l'union balkanique la Russie et la France doivent ménager la Bulgarie.	D.	395
30	Athènes à Paris...	M. Venizelos hostile à la démobilisation demandée par le Ministre de Russie.	T.	433
30	Belgrade à Paris..	Déclaration de M. de Hartwig relative aux intentions du Gouvernement russe à l'égard de la Serbie et de la Bulgarie.	T.	438
30	Monastir à Paris..	Exposé de la situation créée par l'occupation serbe.	D.	446
1er mai.	Pétersbourg à Paris.	Évocation par le Gouvernement russe du litige bulgaro-serbe.	T.	449
1er	Sofia à Paris.....	Effet produit en Bulgarie par la façon dont la Russie répond à une demande d'arbitrage.	T.	455

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
3 mai.	Belgrade à Paris...	Avis donné au Gouvernement serbe que le Gouvernement russe juge équitable la révision du traité serbo-bulgare de 1912.	T.	476
6	Vienne à Paris....	Torts imputés à la Serbie par M. Salabacheff.	D.	508
12	Belgrade à Paris...	Sort réservé à la Macédoine occidentale.....	T.	527
13	*Idem*.....	Opinion pessimiste de M. Tocheff	T.	534
14	Sofia à Paris.....	Attente en Bulgarie de l'arbitrage russe. Conflits entre les troupes bulgares et les troupes grecques.	T.	539
15	Pétersbourg à Paris.	Intérêt qu'auraient les Serbes, d'après M. Bobtcheff, à demeurer en bons termes avec les Bulgares.	T.	547
19	*Idem*.....	Protestations de M. Bobtcheff contre l'attitude prise par la Serbie et la Grèce. Appel projeté à la Russie.	T.	558
19	Belgrade à Paris..	Embarras du Gouvernement bulgare.....	T.	559
20	*Idem*.....	Frontière commune désirée par la Grèce et la Serbie.	T.	567
20	*Idem*.....	Prétentions serbes dans la Macédoine occidentale. Memorandum du Gouvernement serbe.	D.	571
20	*Idem*.....	Arguments opposés par les Bulgares à la thèse de la Serbie.	D.	572
21	*Idem*.....	Entretien avec M. d'Ugron sur le conflit bulgaro-serbe.	T.	575
21	*Idem*.....	Convention militaire serbo-grecque en vue d'un conflit possible avec la Bulgarie.	T.	580
22	Pétersbourg à Paris.	Conseils donnés par M. Sazonoff à la Bulgarie et aux autres États balkaniques.	T.	585
22	Paris à Bucarest...	Proposition d'une entente contre la Bulgarie que la Serbie et la Grèce auraient faite à la Roumanie.	T.	588
23	Belgrade à Paris..	Entretien avec M. Rizoff qui rapporte des déclarations de M. Pachitch sur la cause du conflit bulgaro-serbe et l'issue qu'il pourrait avoir.	T.	596
23	Lég. de Grèce à Aff. étr.	Communication d'un télégramme d'Athènes annonçant la violation par les troupes bulgares des conventions conclues.	N.	597
25	Pétersbourg à Paris.	Action exercée par M. Sazonoff sur la Serbie et la Bulgarie.	T.	605
25	Amb. de Russie à Aff. étr.	Démarche faite par M. Sazonoff à Sofia et à Athènes pour arrêter les hostilités.	N.	611
26	Athènes à Paris....	Inquiétude croissante dans l'entourage de M. Venizelos.	T.	614
26	Pétersbourg à Paris.	Télégramme envoyé au Roi Ferdinand de Bulgarie par l'Empereur Nicolas à la demande de l'Empereur Guillaume.	T.	616
27	Berlin à Paris.....	La guerre entre les Bulgares et les Grecs considérée comme presque inévitable par le Chargé d'affaires de Serbie.	T.	623
27	Athènes à Paris....	La Grèce disposée à accepter l'arbitrage des Puissances de la Triple Entente.	T.	624

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
27 mai.	Belgrade à Paris....	Entretien avec M. Pachitch sur le conflit bulgaro-serbe.	D.	630
28	Amb. de Russie à Aff. étr.	Intérêt qu'auraient, d'après M. Sazonoff, les Puissances de la Triple Entente à assumer le rôle d'arbitre entre la Bulgarie, la Grèce et la Serbie.	N.	631
28	Pétersbourg à Paris.	Difficultés que rencontre M. Sazonoff dans les efforts pour maintenir la paix entre ces États	T.	632
28	Belgrade à Paris...	Déclaration modérée faite par M. Pachitch à la Skoupchtina.	T.	633
29	Pétersbourg à Paris.	Télégramme adressé par l'Empereur Guillaume au Roi de Bulgarie.	T.	636
29	Sofia à Paris.....	Fixation difficile d'une zone neutre entre l'armée bulgare et la grecque.	T.	638
29	Berlin à Paris.....	Langage menaçant des représentants des États balkaniques.	T.	639
29	Sofia à Paris.....	Mauvais effet produit par les déclarations de M. Pachitch.	T.	642
29	*Idem*.....	Aggravation croissante des rapports entre la Grèce et la Bulgarie.	T.	643
29	*Idem*.....	Proposition faite par le Ministre de Russie en vue de conjurer le conflit entre les alliés.	T.	644
30	Berlin à Paris.....	Espoir que conserve le Ministre de Bulgarie d'une solution pacifique.	T.	647
30	Pétersbourg à Paris.	M. Sazonoff veut réunir à Pétersbourg les représentants des États balkaniques.	T.	650
30	Belgrade à Paris...	Rencontre projetée entre M. Pachitch et M. Guéchoff.	T.	652
f. AFFAIRES FINANCIÈRES. DETTE OTTOMANE. CHEMINS DE FER DE BAGDAD ET D'ANATOLIE.				
1913.				
15 mars.	Londres à Paris....	Proposition faite par le Gouvernement britannique de confier à la Commission devant se réunir le soin d'étudier toutes les questions financières posées par la guerre balkanique.	D.	4
18	M. Jonnart à M. Delcassé.	Considération à faire valoir auprès du Gouvernement russe touchant la contribution des États balkaniques à la Dette ottomane.	D.	20
20	Aff. étr. à Ambassades.	Invitation adressée aux Puissances à l'effet de constituer une Commission chargée de préparer le règlement des questions financières.	N.	38
D. S.	.....	Note sur Djavid Bey. Affaires intéressant la France à lier au concours financier qu'il se propose de demander pour la Turquie.	N.	144
1er avril.	Constantinople à Paris.	Conditions d'ordre économique auxquelles doit être subordonnée la conversion de la dette ottomane.	D.	159

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
4 avril.	Constantinople à Paris.	Intérêts français, allemands et russes en Turquie.	D.	196
14	*Idem*.....	Au sujet des voies ferrées construites ou à construire en Asie Mineure.	D.	305
17	Paris à Londres....	Ajournement jugé utile de l'ouverture des travaux confiés à la Commission.	T.	325
30	Circulaire.....	Envoi d'une note relative aux négociations engagées entre les groupes financiers allemands et le Gouvernement ottoman pour garantir les emprunts nécessaires à la construction du chemin de fer de Bagdad.	D.	440
8 mai.	Londres à Paris....	Entretien avec Sir A. Nicolson sur les conditions auxquelles le Gouvernement britannique consentirait à la prolongation jusqu'à Bassorah du chemin de fer de Bagdad.	D.	517
8	Constantinople à Paris.	Satisfactions à obtenir du Gouvernement ottoman.	N.	518
12	Berlin à Paris.....	Négociations engagées entre le Gouvernement britannique et la Porte au sujet d'une section du chemin de fer de Bagdad.	D.	528
13	Circulaire.....	Date proposée pour la réunion de la Commission financière.	T.	533
13	Constantinople à Paris.	Entretien avec le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères sur l'affectation des surtaxes douanières.	D.	535
14	Londres à Paris....	Entretien avec Sir A. Nicolson sur les négociations engagées avec l'Allemagne au sujet du chemin de fer de Bagdad.	D.	543
15	Circulaire.....	Avis relatif aux conditions dans lesquelles les États balkaniques pourront défendre leurs intérêts quand la Commission financière se réunira.	T.	546
16	.....	Position prise par la France à l'égard du chemin de fer de Bagdad.	N.	550
17	Constantinople à Paris.	Au sujet de l'accord projeté entre l'Angleterre et la Turquie.	D.	555
20	*Idem*.....	Indice de rapprochement entre l'Allemagne et l'Angleterre en ce qui concerne le chemin de fer de Bagdad et les affaires connexes.	D.	573
20	*Idem*.....	Concessions auxquelles prétendent les compagnies allemandes d'Anatolie et de Bagdad.	D.	574
21	.....	Note des représentants des États balkaniques au sujet de leur participation aux travaux de la Commission financière.	N.	578
22	Pétersbourg à Paris.	Question posée par M. Sazonoff au sujet du chemin de fer de Bagdad.	T.	587
22	Paris à Londres...	Désir qu'a l'Angleterre de voir les délégués des États balkaniques participer aux travaux de la Commission financière avec les mêmes droits que ceux des autres Puissances.	T.	589
22	Amb. de Russie à Aff. étr.	Observation du Gouvernement russe sur les exigences allemandes.	N.	590

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
22 mai.	Londres à Paris...	Intérêt qu'a la France à s'entendre avec l'Allemagne et l'Angleterre dans l'affaire du chemin de fer de Bagdad.	D.	592
22	*Idem*.....	Situation difficile créée par la réclamation des États balkaniques au sujet de leur participation aux travaux de la Commission financière.	D.	593
23	Londres à Paris...	Réponse faite par Sir Ed. Grey au Gouvernement allemand qui demandait son appui pour obtenir de la Commission financière un supplément de ressources à affecter à la ligne de Bagdad.	T.	595
23	*Idem*.....	Objections du Gouvernement britannique contre la façon de procéder au règlement des questions financières proposées par l'Allemagne.	D.	600
24	Paris à Londres...	Réponse à la dépêche précédente.....	T.	602
25	Vienne à Paris....	Retards à prévoir pour l'ouverture de la conférence financière.	T.	606
25	Circulaire.....	Ajournement des travaux de la Commission.	T.	608
25	Amb. de Russie à Aff. étr.	Crainte qu'a le Gouvernement russe de voir affaiblir l'autorité de la Commission financière par l'acceptation du projet allemand.	N.	612
26	Londres à Paris...	Approbation donnée par Sir Ed. Grey à la procédure proposée par la France pour limiter, quand il paraîtra utile, la participation des États belligérants aux travaux de la Commission.	T.	615
26	Paris à Londres...	Compensations que pourrait obtenir la France en échange de l'adhésion donnée par elle à des arrangements financiers intéressant le chemin de fer de Bagdad.	D.	617
27	Circulaire.....	Communication à faire à divers Gouvernements de la proposition précédemment approuvée par Sir. Ed. Grey.	T.	626
27	Constantinople à Paris.	Négociations à engager avec les Allemands au sujet de voies ferrées à construire.	D.	628
29	Londres à Paris...	Entretien de Sir Ed. Grey avec M. de Kühlmann sur les ouvertures allemandes relatives au chemin de fer de Bagdad.	D.	646
	g. RÉFORMES À OPÉRER EN ASIE-MINEURE AU BÉNÉFICE DES ARMÉNIENS.			
1913.				
20 mai.	Amb. de Russie à Aff. étr.	Demande par le Gouvernement ottoman au Gouvernement britannique d'instructeurs destinés aux vilayets d'Asie Mineure.	N.	568
21	Pétersbourg à Paris.	Étonnement de M. Sazonoff à ce sujet.....	T.	581
23	Londres à Paris...	Entretiens sur le même sujet avec le comte Benckendorff et Sir A. Nicolson.	D.	599

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
26 mai.	Paris à Londres...	Opinion du Gouvernement français sur les demandes adressées par la Turquie à l'Angleterre et à la France.	D.	618
26	Amb. de Russie à Aff. étr.	Importance qu'a pour la Russie l'affaire des réformes à introduire pour la protection des Arméniens.	N.	619
26	Berlin à Paris....	Observations de M. Jules Cambon sur les négociations engagées entre la Turquie, l'Allemagne et l'Angleterre.	D.	621
29	Londres à Paris...	Propositions faites au Gouvernement britannique par le Gouvernement russe au sujet des réformes en Asie Mineure.	T.	641
30	Berlin à Paris.....	Observations de M. Jules Cambon sur ces propositions.	T.	651

II. TRIPLE ENTENTE ET TRIPLE ALLIANCE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. FRANCE-RUSSIE.		
1913.				
18 mars.	Aff. étr. à Amb. de Russie.	La compagnie française du port de Salonique n'a nullement l'intention de céder ses droits à un groupe étranger.	N.	19
20	Pétersbourg à Paris.	Conseil secret de défense tenu sous la présidence de l'Empereur pour arrêter les mesures nécessitées par les armements de l'Allemagne.	T.	29
20	M. Poincaré à Nicolas II.	Importance de la mission confiée à M. Delcassé pour le resserrement de l'alliance franco-russe.	L.	39
21	Pétersbourg à Paris.	Entretien avec M. Sazonoff sur les mesures à prendre pour répondre aux armements de l'Allemagne.	T.	44
24	*Idem*.....	Entretien avec l'Empereur sur les questions pendantes.	T.	59
25	*Idem*.....	Désir qu'a le Grand-Duc Nicolas de voir donner à la mission française venant aux manœuvres russes une plus grande importance.	T.	63
26	*Idem*.....	Entretien avec le général Soukhomlinoff sur les chemins de fer stratégiques à construire.	T.	68
27	Paris à Pétersbourg.	Nécessité d'un parfait accord entre la France et la Russie.	T.	72
27	*Idem*.....	Envoi d'une note sur l'action militaire de la Russie en Europe.	D.	85
9 avril.	Pétersbourg à Paris.	Au sujet du voyage que l'Empereur de Russie pourrait faire à Berlin.	T.	247
10	*Idem*.....	Attaques dont M. Sazonoff est l'objet.....	T.	251
12	*Idem*.....	Entretien du commandant Wehrlin avec des officiers russes sur les difficultés à prévoir pour la Russie en cas de guerre avec l'Autriche-Hongrie.	D.	284
14	*Idem*.....	Bruits concernant la retraite prochaine de M. Kokovtzoff.	T.	297
24 mai.	Pétersbourg à Paris.	Exploitation contre la France des désordres survenus dans certaines garnisons.	T.	603
25	Paris à Pétersbourg.	Explications relatives à ces désordres.....	T.	609
26	M. Jules Cambon à M. Pichon.	Entretiens avec le Roi d'Angleterre et l'Empereur Nicolas qui ne s'exagère pas l'importance des désordres militaires signalés en France.	L.	622
30	Paris à Pétersbourg.	Efforts à faire pour qu'une commande de matériel de guerre soit donnée au Creusot plutôt qu'à une maison anglaise.	T.	649

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		b. FRANCE-ANGLETERRE-RUSSIE.		
1913.				
27 mars.	Londres à Paris...	Visite de M. Poincaré souhaitée à Londres.	T.	79
29	Paris à Londres...	Invitation formelle jugée utile à Paris.....	T.	107
31	Londres à Paris...	Le Gouvernement britannique disposé à faire droit à ce désir.	T.	132
4 avril.	Paris à Londres...	Satisfaction que donne l'attitude de l'Angleterre décidée à ne rien faire qui puisse être interprété comme dénotant de sa part un désir de rapprochement avec la Triple Alliance.	T.	187
4	Com[t] de St-Seine à vice-amiral Aubert.	Adhésion donnée par l'Amirauté anglaise à la convention passée en Chine entre l'amiral de Kerillis et l'amiral Winsloë. Instructions données aux commandants de forces navales britanniques en conséquence des accords avec la France.	L.	198
14	Pétersbourg à Paris.	Audience accordée par l'Empereur Nicolas à l'Ambassadeur d'Angleterre.	T.	296
7 mai.	*Idem*.....	Désir qu'ont l'Empereur Nicolas et le Roi George de se rencontrer à Berlin.	T.	511
19	*Idem*.....	Projet de mariage entre le Prince Charles de Roumanie et la Grande-Duchesse Olga.	T.	562
28	Berlin à Paris.....	Entretiens avec les souverains réunis à Berlin.	L.	635
29	Londres à Paris...	Mauvais effet que produirait en Russie l'envoi d'instructeurs anglais dans les vilayets arméniens.	T.	641
30	Berlin à Paris.....	Au sujet des conversations engagées à Constantinople entre l'Angleterre, la Russie et l'Allemagne.	T.	651
		c. FRANCE-ALLEMAGNE.		
		Armements allemands.		
17 mars.	Berlin à Paris.....	Développement de la puissance militaire et navale de l'Allemagne. Envoi de rapports rédigés par les attachés compétents.	D.	12
17	M. Jules Cambon à M. Paléologue.	Nécessité de voter rapidement la loi prolongeant la durée du service militaire en France	L.	13
20	Munich à Paris....	Manifestation socialiste contre les projets militaires.	D.	40
27	Lieutenant-colonel Serret à Guerre.	Entretien avec un officier allemand sur la situation de la Monarchie austro-hongroise.	D.	86
28	Berlin à Paris.....	Au sujet du discours prononcé par M. Churchill sur le budget de la Marine.	D.	101
29	*Idem*.....	Adoption par le Bundesrat des projets militaires.	T.	105

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
30 mars.	Berlin à Paris	Préoccupation qu'a le Gouvernement allemand d'assurer une mobilisation aussi rapide que possible de son armée.	D.	119
30	*Idem*	Mesures financières que le Gouvernement allemand se propose de prendre pour couvrir les dépenses militaires.	D.	120
30	*Idem*	État d'esprit des Allemands à l'égard des projets financiers et militaires du Gouvernement.	D.	121
30	Lieutenant-colonel Serret à Guerre.	Analyse du projet de loi militaire, observation sur la couverture financière.	D.	123
3 avril.	*Idem*	*Idem*	D.	185
4	Amb. d'Allemagne à Aff. étr.	Au sujet de l'atterrissage à Lunéville d'un dirigeable allemand.	N.	188
4	M. de Schoen à M. Pichon.	Remerciements présentés par le Gouvernement allemand à l'occasion des mesures prises par le Gouvernement français à la suite de cet atterrissage.	L.	193
5	Circulaire.....	Envoi d'un document secret relatif aux armements de l'Allemagne.	D.	210
6	Berlin à Paris.....	Réunion socialiste de protestation contre les projets de loi militaire.	T.	215
8	.....	Raison de ne pas déférer au désir qu'a l'Allemagne de participer aux négociations relatives au statut de Tanger.	N.	240
10	Londres à Paris..	Communication du document secret à Sir Ed. Grey.	T.	259
10	Berlin à Paris....	Discours du Chancelier Bethmann Hollweg au Reichstag.	D.	265
10	Lieutenant-colonel Serret à Guerre.	Analyse du discours prononcé par M. de Bethmann-Hollweg le 7 avril.	D.	266
13	Berlin à Paris....	Raison à l'appui d'une augmentation des forces militaires allemandes.	D.	289
13	*Idem*	Allégation relative à de prétendues provocations françaises.	D.	290
15	*Idem*	L'incident de Nancy évoqué au Reichstag....	T.	307
15	Paris à Berlin.....	Explication donnée au sujet de cet incident..	T.	310
15	Berlin à Paris.....	Au sujet des incidents de Lunéville et de Nancy.	T.	312
15	Stuttgart à Paris..	Article haineux publié dans un journal.....	D.	313
16	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow sur l'incident de Nancy.	T.	315
16	*Idem*	Entretien avec M. de Jagow sur l'incident de Lunéville.	T.	316
16	Paris à Berlin.....	Communication de M. de Schœn sur l'incident de Nancy.	T.	317
18	*Idem*	Décisions arrêtées à la suite de cet incident..	T.	329
18	Munich à Paris....	Attaques dirigées contre la France par la presse pangermaniste.	D.	333
19	Berlin à Paris.....	Publication par un journal allemand d'une note sur l'incident de Nancy.	T.	339
19	Amb. d'Allemagne à Aff. étr.	Attitude de la population à l'égard des officiers allemands après l'atterrissage d'un dirigeable à Lunéville.	N.	341

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
20 avril.	Paris à Berlin.....	Remise par M. de Schoen d'un rapport sur l'incident de Nancy.	T.	342
21	.....	Visite du baron de Lancken motivée par la publication dans la *Petite République* d'un article relatif à l'incident de Nancy.	N.	345
22	.....	Visite du baron de Schoen qui se plaint de l'avancement donné au sous-préfet de Lunéville.	N.	353
22	Berlin à Paris.....	*Idem*.....	T.	358
23	Lieutenant-colonel Serret à Guerre.	Détails sur le voyage du dirigeable allemand..	D.	369
26	*Idem*.....	Campagne menée en Allemagne contre la France, à l'occasion des incidents de Lunéville et de Nancy.	D.	396
29	Berlin à Paris.....	Adoption de la nouvelle loi militaire par la Commission du budget, déclaration attribuée à ce propos à M. de Jagow.	T.	422
30	*Idem*.....	Langage réellement tenu par M. de Jagow...	D.	441
2 mai.	Berne à Paris.....	Réunion projetée de parlementaires français et allemands en vue d'éviter un conflit armé.	D.	467
6	Berlin à Paris.....	État d'esprit peu rassurant régnant en Allemagne.	L.	509
6	Lieutenant-colonel Serret à Guerre.	Avertissement donné à diverses classes de réservistes. Courant belliqueux existant en Allemagne.	D.	510
13	Berne à Paris.....	Compte rendu de la Conférence inter-parlementaire.	D.	538
25	Lieutenant-colonel Serret à Guerre.	Situation créée au point de vue militaire par les nouveaux armements projetés par l'Allemagne.	D.	613
		d. FRANCE-ESPAGNE.		
1913.				
18 mars.	M. Geoffray à M. Jonnart.	Projet de voyage du Roi d'Espagne à Paris.	L.	21
22	Lieutenant-colonel Tillion à Guerre.	Entretien avec le Roi sur la loi de trois ans et la frontière des Pyrénées.	D.	50
29	M. Geoffray à M. Pichon.	Réception de M. Steeg. Entretiens avec M. Navarro Reverter, le comte de Romanones et Alphonse XIII sur le projet de voyage du Roi et la politique générale.	L.	112
5 avril.	*Idem*.....	Le voyage du Roi décidé malgré la résistance de M. Navarro Reverter.	L.	211
9	M. Poincaré à M. Pichon.	Attitude moins favorable à la France du nouveau Gouvernement espagnol.	L.	248
12	M. Geoffray à M. Pichon.	Entretien avec le Roi sur la question des mines marocaines et sur la loi de trois ans. Hésitations du nouveau Cabinet espagnol.	L.	283
21 mai.	Paris à Pétersbourg.	Question d'une entente diplomatique et stratégique avec l'Espagne.	D.	582
25	Madrid à Paris....	Conversation avec le Roi d'Espagne.....	T.	604

III. POLITIQUE DES PUISSANCES DE LA TRIPLE ALLIANCE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
24 mars.	Athènes à Paris...	Formation par le Roi Constantin d'un Cabinet militaire hostile à l'influence française.	D.	62
25	Bucarest à Paris...	Pourparlers engagés entre l'Autriche et la Bulgarie. Effet qu'ils ont en Roumanie.	D.	67
30	Vienne à Paris....	Situation financière difficile de l'Autriche-Hongrie.	D.	122
2 avril.	Athènes à Paris...	Danger que présentent, eu égard à la politique de l'Allemagne, les efforts faits pour maintenir le concert européen.	T.	165
2	Bucarest à Paris...	Campagne menée en Roumanie contre la Triple Entente par le Ministre d'Italie.	D.	171
3	Berlin à Paris.....	Déclarations de M. de Jagow à la Commission des Affaires étrangères du Reichstag sur les affaires d'Orient.	D.	184
10	Rome à Paris.....	Demande de renseignements sur les déclarations de M. de Jagow à M. Bollati.	T.	258
11	Paris à Rome.....	Communication de la substance de ces déclarations.	T.	271
14	Pétersbourg à Paris.	Inquiétude que donnent à Sir G. Buchanan les efforts qu'il suppose faits par l'Allemagne pour détacher l'Angleterre de la France.	T.	298
14	Berlin à Paris.....	Froissements qui se produisent entre le Gouvernement allemand et l'austro-hongrois.	D.	303
19	Vienne à Paris....	Efforts du Gouvernement austro-hongrois hongrois pour dresser les uns contre les autres les États balkaniques.	T.	338
27	Rome à Paris.....	Rapprochement italo-roumain. Voyage à Rome de M. Xénopol.	D.	404
12 mai.	Bucarest à Paris...	Efforts du Gouvernement austro-hongrois pour retenir la Roumanie dans l'alliance avec les empires centraux.	D.	530
17	Vienne à Paris....	Embarras financiers du Gouvernement austro-hongrois.	D.	556
20	*Idem*.....	Inquiétudes inspirées par l'état de santé de l'Archiduc héritier.	D.	570
21	.....	Communication du Ministre de Bulgarie sur les conversations engagées entre le Ministre d'Autriche à Bucarest et le Président du Conseil de Roumanie.	N.	577
23	Vienne à Paris....	Mauvais accueil fait par le Reichsrat aux déclarations du comte Stürghk sur les affaires étrangères.	D.	601
25	Bucarest à Paris...	Perplexité du Gouvernement roumain....	T.	610
28	Berlin à Paris.....	Réunion à Berlin de l'Empereur Nicolas, du Roi George et de l'Empereur Guillaume. Entretiens avec les Souverains et avec M. de Jagow.	L.	635
30	Vienne à Paris....	Communiqué du Gouvernement austro-hongrois qui refuse de se lier envers les autres Puissances par aucun engagement.	D.	654

IV. AFFAIRES DE CHINE ET EMPRUNT CHINOIS.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
19 mars.	Washington à Paris.	Désapprobation par le Gouvernement américain des conditions proposées à la Chine. Retrait en conséquence du concours prêté au consortium par les banques américaines.	T.	24
1er avril.	Circulaire.....	Démarche de l'Ambassadeur du Japon à l'effet d'obtenir du Gouvernement de Washington qu'il ne se sépare pas des autres Puissances en reconnaissant prématurément le nouveau Gouvernement chinois.	T.	157
4	Washington à Paris.	Décision prise par le Président Wilson de reconnaître le Gouvernement chinois le 8 avril.	T.	186
4	Tokio à Paris.....	Danger selon le Gouvernement japonais d'une reconnaissance prématurée.	T.	192
5	Pétersbourg à Paris.	Décision prise par M. Sazonoff de ne pas reconnaître le Gouvernement chinois à la date du 8 avril.	T.	203
7	Pékin à Paris.....	Désir exprimé par le Ministre des Finances chinois de voir le consortium se reconstituer par la substitution au groupe américain de la Banque industrielle de Chine.	T.	219
22	Pékin à Paris.....	Communication par le Gouvernement chinois du contrat d'engagement du conseiller français à la Cour des Comptes.	T.	357
25	Aff. étrangères à Amb. de Russie.	Au sujet de la reconnaissance du Gouvernement chinois.	N.	386
27	Pékin à Paris.....	Signature du contrat d'emprunt.....	T.	399
30	*Idem*.....	Note du Sénat chinois déclarant inconstitutionnelle la signature du contrat.	T.	431
1er mai.	Tokio à Paris.....	Avis du baron Makino sur la validité du contrat.	D.	459
3	Aff. étrangères à Amb. britannique	Au sujet des conditions dans lesquelles les Gouvernements intéressés feront connaître aux groupes financiers qu'ils tiennent le contrat pour valable.	N.	468
6	Londres à Paris...	Envoi d'un memorandum anglais sur la reconnaissance du Gouvernement chinois.	D.	507
7	Amb. britannique à Aff. étr.	Assurances relatives à la validité du contrat données au groupe anglais par le Gouvernement britannique.	N.	514
15	Pékin à Paris.....	Attitude de l'Allemagne dans l'affaire de la reconnaissance.	D.	549

ANNEXES

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1913.				
10 févr.	Paris à Berlin.....	Mesures à prendre contre le caïd Guellouli.	D.	I
13	.....	Démarche de M. de Schoen en vue d'une enquête faite par le Gouvernement allemand.	N.	II
13	.....	Exposé de l'affaire Guellouli.....	N.	III
14	.....	Nouvelle visite de M. de Schoen. Refus opposé à sa demande d'enquête.	N.	IV
14	M. Jonnart au général Lyautey.	Ordre donné de s'abstenir de toute nouvelle mesure à l'égard de Guellouli.	T.	V
22	Paris à Berlin.....	Attitude du Gouvernement français dans cette affaire. Communication à faire à M. de Jagow.	D.	VI
22	Berlin à Paris.....	Précisions demandées.....	T.	VII
24	Paris à Berlin.....	Au sujet de la démarche à faire à Berlin.....	T.	VIII
26	Berlin à Paris.....	Démarche faite près de M. de Jagow.....	D.	IX
31 mars.	Amb. d'Allemagne à Aff. étr.	Au sujet des biens de Guellouli.....	N.	X
2 avril.	.....	Dernière démarche conciliante de M. de Schoen auprès du Ministre.	N.	XI

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS.

1871-1914.

3e SÉRIE. — TOME VI.

1.

M. Georges Louis, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 101. *Saint-Pétersbourg, 15 mars 1913, 19 h. 35.*
(*Reçu* : 21 h. 35.)

Par lettre en date d'hier, le Ministre impérial des Affaires étrangères me fait savoir que la Roumanie et la Bulgarie ont accepté la médiation des grandes Puissances et se sont adressées au Gouvernement impérial en demandant que Saint-Pétersbourg soit choisi comme lieu de la médiation.

M. Sazonoff m'exprime le désir de savoir si je suis autorisé par mon Gouvernement à prendre part à la médiation en question. Il ajoute que, dès qu'il aura reçu ma réponse et celle de mes collègues, il m'informera du jour et de l'heure de l'ouverture des séances de la conférence.

Il ne semble pas impossible que la conférence se réunisse avant que M. Delcassé ait pu présenter ses lettres de créance. Ce serait donc M. Doulcet qui devrait assister aux premières séances. Je pourrais, dans ces conditions, me borner à répondre que l'ambassade est autorisée à prendre part à la médiation.

2.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 149. Absolument secret. *Londres, 15 mars 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 mars.)

Ainsi que je l'ai télégraphié aujourd'hui à Votre Excellence [1], Sir E. Grey a communiqué ce matin à la réunion des Ambassadeurs la réponse des États balkaniques à notre offre de médiation. Votre Excellence a dû recevoir également cette réponse de Sofia et il est inutile de la reproduire ici.

Dans un télégramme du 10 courant [2], j'avais fait connaître à Votre Excellence l'alternative que se posait Sir E. Grey dans le cas où la réponse des alliés serait accompagnée de réserves inacceptables. Il envisageait : soit la remise d'une note conforme à votre projet et invitant les alliés à s'en remettre aux Puissances pour fixer les préliminaires de paix, avec une déclaration les avertissant qu'en cas de refus, ils seraient privés de toute assistance ultérieure pour le soutien de leur crédit et le relèvement de leur situation économique; soit un accord immédiat entre les Puissances sur les préliminaires de paix, qui seraient notifiés aux alliés avec la déclaration finale de votre projet.

Sir E. Grey me fit connaître les préliminaires de paix tels qu'il les concevait. Votre Excellence se rallia à ses vues et me prescrivit de lui soumettre un nouveau projet. A cette communication que je lui fis le 13 mars, Sir E. Grey répondit qu'il avait déjà communiqué à ses ambassadeurs auprès des grandes Puissances ses vues sur les préliminaires de paix. Il se croyait déjà d'accord avec Votre Excellence pour cette communication qui avait été un peu hâtive. Je l'interrogeai, le 13 mars, sur la procédure qui lui paraissait devoir être adoptée dans le cas d'une réponse inacceptable des alliés. Il ne me parla plus d'une notification des préliminaires avec conseil de les accepter sous peine de se voir priver du concours financier des Puissances; mais il m'exposa (et sur ce point, j'étais de son avis) qu'il importait de retenir seulement l'acceptation de la médiation par les alliés sans tenir compte des conditions qu'ils pourraient y mettre. Il pensait que nous pourrions leur déclarer qu'il nous était impossible de transmettre ces conditions à la Sublime Porte et leur faire connaître les cinq points sur lesquels Votre Excellence et lui vous étiez mis d'accord et qui auraient constitué les bases de la paix [3].

(1) Télégramme non reproduit comme faisant double emploi avec le présent rapport.

(2) Voir tome V, 3e série, n° 550.

(3) Voir au sujet de ces cinq points dans le tome V, 3e série, les nos 550 et 568.

Aujourd'hui, après nous avoir fait connaître la réponse des alliés, il a proposé à la réunion l'adoption de cette procédure sur laquelle d'ailleurs il m'avait prié de consulter Votre Excellence. N'ayant pas reçu de Paris une réponse à ce sujet, j'ai eu la liberté d'exprimer mon opinion sur la proposition du Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

J'ai fait observer d'abord qu'en disant aux alliés que nous ne pouvions transmettre leurs conditions à la Porte dans les termes où elles étaient conçues, nous ne remplissions pas notre rôle de médiateurs et que nous nous réduisions à celui d'agents de transmission. J'ai dit ensuite que, si nous voulions éviter de la part des alliés une réponse de nature à compromettre la médiation, il convenait de ne pas leur exposer nos vues dès le début. Riposter à leur communication par une déclaration contraire visant certains des points auxquels ils semblent tenir le plus, c'était nous exposer à une réplique pouvant couper court à notre intervention.

J'ai donc émis l'opinion que, sans discuter les demandes des alliés, sans leur faire connaître nos vues, il convenait de prendre acte de leur acceptation de la médiation, de nous en montrer satisfaits, mais de leur faire observer que nous n'avions pas à discuter quant à présent avec eux et que, saisies des deux côtés de l'acceptation des adversaires, c'était aux Puissances à rechercher les bases de la paix, à les faire connaître aux belligérants, à tenter de rapprocher leurs points de vue et à discuter leurs observations.

Sir E. Grey a approuvé cette manière de voir et mes collègues s'y sont ralliés.

Nous avons en conséquence formulé l'avis suivant que j'ai déjà fait connaître à Votre Excellence par ma communication de ce jour :

« La réunion est d'avis qu'il convient de prendre acte avec satisfaction de l'acceptation de la médiation des Puissances par les alliés en leur faisant observer qu'avant d'ouvrir une discussion sur les conditions de la paix, il appartient aux Puissances de formuler leurs vues sur les bases de négociation qui devraient être adoptées ».

Nous sommes convenus de transmettre cet avis à nos Gouvernements en les priant, s'ils l'adoptent, de répondre aux alliés dans le plus bref délai. Déjà Sir E. Grey en a saisi les agents britanniques auprès des alliés en leur prescrivant de s'y conformer si leurs collègues ont reçu des instructions semblables [1].

Ainsi les Puissances auront retenu la médiation sans se livrer avec les alliés à une discussion prématurée. Nous avons ensuite recherché les bases d'une négociation de paix. Toutes les Puissances ayant été saisies des cinq points

[1] La formule adoptée par la réunion des Ambassadeurs a été communiquée par télégramme-circulaire aux ministres de France à Sofia, n° 172; Belgrade, n° 150; Athènes, n° 173; Cettigné, n° 159.

proposés par Sir E. Grey et les ayant admis, il semblait que l'accord dût se faire immédiatement entre les Ambassadeurs; mais certains Gouvernements avaient formulé quelques réserves, qui nous ont obligés à modifier la proposition du Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères. A Pétersbourg on eût désiré que la question d'indemnité de guerre fût laissée dans l'ombre. A Berlin, on eût voulu faire mentionner les dispositions financières sur lesquelles on s'est déjà mis d'accord avec la Commission internationale de Paris. C'est après avoir discuté avec nos collègues de Russie et d'Allemagne une rédaction nouvelle que nous nous sommes entendus sur les points suivants :

« 1° Frontière ottomane en Europe : Enos — Ergène — Midia. Tous les territoires à l'ouest de cette ligne seront cédés par la Turquie aux États alliés, à l'exception de l'Albanie dont le régime et la délimitation sont réservés aux Puissances.

« 2° Le règlement de la question des îles de la mer Égée laissé à la décision des Puissances;

« 3° La Turquie devra se désintéresser complètement de l'île de Crète;

« 4° Les Puissances ne peuvent se montrer favorables à une demande d'indemnité, mais elles admettent les alliés à prendre part aux discussions de la Commission internationale de Paris pour un règlement équitable de leur participation à la dette ottomane et aux charges financières des territoires qui leur seront attribués. La Turquie sera invitée à prendre part aux délibérations de cette Commission. »

Tels sont les préliminaires de paix qui, d'après nous, pourraient être proposés en même temps aux Turcs et aux alliés.

Sir E. Grey les fait connaître sous forme d'information confidentielle aux représentants britanniques auprès des grandes Puissances et des alliés en leur prescrivant d'attendre des instructions ultérieures.

Une des conditions mentionnées dans la réponse des États Balkaniques est que les opérations de guerre ne seront pas interrompues.

Nous pensons au contraire qu'il serait très utile de mettre fin aux hostilités le plus tôt possible et, si les bases de paix mentionnées ci-dessus sont approuvées par les Gouvernements, nous estimons qu'il y aurait lieu d'examiner s'il ne convient pas de réclamer des belligérants une cessation d'hostilités et de leur faire à cet égard une communication spéciale en leur faisant connaître l'avis des Puissances sur les préliminaires de paix.

Nous nous sommes demandé ensuite quelle attitude il conviendrait de prendre en présence d'un refus des belligérants de se rendre à nos conseils. Nous avons reconnu que nous n'avions aucun moyen de coercition et qu'il serait dangereux de les menacer, si nos menaces n'étaient pas suivies d'effet. J'ai fait connaître à la réunion les idées de Votre Excellence formulées dans

l'une de vos propositions*, et acceptées par Sir E. Grey, sur le concours que nous pouvions prêter aux belligérants à la fin de la guerre et sur l'avertissement que nous pourrions leur donner pour les faire réfléchir sur les embarras où ils se mettraient faute de notre appui. La réunion a partagé l'avis de Votre Excellence et elle a adopté la formule suivante :

« La réunion pense, comme M. Jonnart et Sir E. Grey, que, dans le cas d'un refus des alliés d'admettre les vues des Puissances, il y aurait lieu de leur déclarer, comme on l'a fait dans la première note collective à la Turquie, qu'ils ne pourraient compter sur le concours des Puissances pour le règlement des questions financières ou autres dont la solution s'imposera après la conclusion de la paix. »

Je prends la liberté de signaler à Votre Excellence les incertitudes qui règnent sur la composition et les travaux de la Commission financière technique de Paris. Il avait été entendu au début que cette Commission composée de fonctionnaires s'entendrait avec les différentes ambassades sur tous les points à étudier. En effet il est à notre connaissance que des ententes se sont établies avec certaines ambassades. Plus tard vous avez bien voulu me communiquer une circulaire invitant MM. les Ambassadeurs des grandes Puissances accréditées à Paris à se faire représenter dans cette Commission [1]; je sais que certaines ambassades ont délégué des fonctionnaires de leur nationalité dans ce but, mais que d'autres n'en ont rien fait et prétendent n'avoir pas connaissance de votre circulaire. C'est en m'appuyant sur les dispositions qui m'ont été annoncées de Paris que j'ai fait émettre par mes collègues l'avis que toutes les communications relatives à des questions financières devaient être adressées non à la réunion des Ambassadeurs de Londres mais au Quai d'Orsay. Cependant plusieurs de mes collègues continuent à recevoir des communications de ce genre et prétendent que la Commission de Paris dans sa nouvelle forme n'est pas encore réunie.

Il conviendrait de régulariser cette situation et je vous serais reconnaissant de me renseigner exactement sur la composition et les travaux actuels de la Commission.

Sir E. Grey, avant de nous séparer, nous a dit qu'il nous réunirait en cas d'urgence et nous nous sommes ajournés sous cette réserve à mercredi prochain.

P.-S. — Notre collègue d'Autriche-Hongrie nous a parlé de la nécessité d'affirmer dans le traité de paix l'obligation pour les alliés de ne porter atteinte

* Annotation du ministre : *J'ai consulté nos alliés : je n'ai formulé aucune proposition ferme. Donc il n'y avait pas à faire état à la réunion de Londres d'une suggestion soumise à l'appréciation des Gouvernements russe et anglais, à titre tout à fait confidentiel.* (Annotation se référant au télégramme reproduit dans le tome V 3e série, sous le n° 548.)

[1] Voir tome V, 3e série, n° 378.

aux capitulations dans les territoires conquis que d'accord avec les Puissances. J'ai fait observer que c'était de droit et j'ai cité l'exemple récent de Tripoli et ceux plus anciens de la Tunisie et de la Bulgarie.

Le comte Mensdorff ne nous en a pas moins, d'ordre de son Gouvernement, remis, après la réunion, la note suivante :

« Dans le cas où les Puissances décideront de formuler elles-mêmes les conditions d'une paix préliminaire, elles devront sauvegarder leurs droits découlant des capitulations turques dans les territoires cédés aux alliés contre toute dépossession qui pourrait être faite sans accord entre les intéressés et devront stipuler que l'abolition ou la restriction desdits droits ne pourra être décidée qu'après avoir obtenu de la Puissance intéressée une renonciation formelle. »

3.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 150. Secret. *Londres, 15 mars 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 mars.)

Par mon télégramme du 13 courant n° 68 [1], j'ai fait connaître à Votre Excellence un entretien de M. Sazonoff avec l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg au sujet des affaires albanaises. Le Ministre russe s'est déclaré prêt à intervenir énergiquement à Cettigné pour l'abandon de Scutari à l'Albanie, à la condition que l'Autriche admettrait en principe la cession de Diakova à la Serbie. M. Sazonoff admettait la constitution d'une Commission chargée d'établir autour de Diakova une zone économique pour la garantie des intérêts commerciaux des populations albanaises de la région. Sir E. Grey a communiqué cette suggestion au comte Mensdorff, qui l'a transmise à son Gouvernement.

Ce matin, mon collègue austro-hongrois a apporté au Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères la réponse qu'il venait de recevoir de Vienne.

Elle est très défavorable [2]. Le comte Berchtold ne comprend pas l'intérêt de son Gouvernement à assurer la ville de Scutari à l'Albanie, moyennant un abandon de principe de la petite ville de Diakova à la Serbie. Il déclare que la question de Diakova ne sera réglée que sur le rapport de la Commission de délimitation de la frontière nord de l'Albanie proposée précédemment

(1) Voir tome V, 3e série, n° 580.

(2) Voir la réponse du comte Berchtold dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume V, pièce n° 6142.

par Sir E. Grey. Le comte Mensdorff a même ajouté que le dissentiment sur ce point était tel que son Gouvernement se refuserait à continuer la discussion des frontières de l'Albanie et se retirerait de la réunion s'il n'avait pas satisfaction.

Cette menace a paru excessive à Sir E. Grey; mais elle n'a été formulée que verbalement et nous imaginons que le comte Berchtold ne la réalisera pas; en tous cas l'Autriche risque de remettre tout en question et de réveiller les susceptibilités russes si elle maintient une attitude aussi intransigeante. Sir E. Grey m'a dit qu'il rechercherait quelque moyen de conciliation et il ne se dissimule pas que, si nous ne réussissons pas à mettre fin à ce différend, la situation pourrait devenir sérieuse.

4.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 151. Confidentiel. *Londres, 15 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 mars.)

Conformément aux instructions que Votre Excellence avait bien voulu me donner par sa lettre du 4 courant n° 260 [1], j'avais attiré l'attention du Foreign Office sur les inconvénients que présenterait l'adoption de l'amendement britannique au projet d'article à insérer dans le futur traité de paix turco-balkanique au sujet du règlement des questions financières. Mes observations ont dû être soumises à la Trésorerie royale (Ministère anglais des Finances) qui avait suggéré l'amendement en question.

Ma démarche a probablement amené le Secrétaire d'État à nous faire la proposition énoncée dans le memorandum dont copie est ci-jointe, c'est-à-dire à confier à la Commission internationale de Paris, et non à la réunion des Ambassadeurs de Londres, le soin d'étudier la rédaction des articles concernant les questions financières à insérer dans le futur traité de paix. Je pense que cette suggestion sera agréée par Votre Excellence.

Mais je crois devoir attirer son attention sur ce point que, des divers amendements proposés par les Puissances au texte élaboré à Paris, le plus

[1] Par cette dépêche, M. Jonnart faisait connaître son opinion sur l'addition proposée par Sir Ed. Grey à l'article 1er du projet français reproduit dans le tome V, 3e série, à la date du 14 janvier, sous le numéro 216. M. Jonnart faisait observer que les Allemands avaient déjà, au mois de décembre, fait la même proposition et que le Gouvernement français avait répondu comme le montre la note du 13 décembre reproduite dans le tome V, 3e série, sous le numéro 56.

grave et le plus opposé à nos intentions a été formulé par la Russie et que le Cabinet de Pétersbourg n'a peut-être pas donné son adhésion à la constitution de la Commission internationale de Paris. Il me revient en effet que M. Isvolsky n'aurait pas reçu de vos mains, sans formuler d'observations, le memorandum du 12 février qui invitait les Ambassadeurs à se faire représenter dans la Commission financière. On me dit d'autre part que l'ambassade d'Italie à Paris a désigné un agent technique pour la représenter dans ladite Commission. Je serais donc très reconnaissant à Votre Excellence de me faire savoir où en est exactement la constitution de cette Commission à laquelle je n'ai cessé de recommander le renvoi de toutes les questions financières soulevées par la guerre des Balkans.

ANNEXE.

SIR EDWARD GREY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE GRANDE-BRETAGNE,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

Note. *Foreign Office, march 13th, 1913.*

Sir E. Grey presents his compliments to the French Ambassador, and has the honour to state that, seeing that few of the Governments of the great Powers are entirely agreed as to the wording of the draft articles to be inserted in the treaty of peace respecting the Ottoman Debt, which were submitted in one form to the meeting of Ambassadors held at the Foreign Office on February 21st, he is of opinion that the best course would be to refrain from discussing the question further at meetings of the Ambassadors, but that, if the Governments of the Powers agree, it would be preferable that it should be dealt with by the proposed international Commission in Paris, which should endeavour to draw up articles which would be acceptable to all parties.

TRADUCTION.

Sir E. Grey présente ses compliments à l'Ambassadeur de France et a l'honneur de lui exposer ce qui suit : la rédaction des articles relatifs à la Dette ottomane qui doivent être insérés dans le traité de paix, telle qu'elle a été soumise à la réunion des Ambassadeurs tenue au Foreign Office le 21 février, n'a le plein assentiment que d'un petit nombre d'entre les Gouvernements des grandes Puissances. Eu égard à ce fait, Sir Ed. Grey est d'avis que la meilleure méthode à suivre serait de renoncer à l'avenir à tout examen de cette question dans la réunion des Ambassadeurs et qu'il serait préférable, si les Gouvernements des Puissances y consentent, qu'elle fût traitée par la Commission internationale qu'on a proposé de constituer à Paris et dont la tâche serait de rédiger des articles acceptables pour toutes les parties.

5.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 71. *Vienne, 15 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 mars; Dir. pol., 21 mars.)

Après les récriminations du Ministre de Serbie contre les Bulgares, je viens de recueillir celles, beaucoup plus véhémentes, du Ministre de Bulgarie contre les alliés serbes et grecs de son pays. Si j'insiste sur les reproches et les accusations qui s'échangent ainsi entre les membres de la prétendue Union balkanique, c'est que je prévois, lors du partage du butin, une terrible explosion des plus haineuses rancunes. Ce serait se faire illusion que de croire qu'avec la conclusion de la paix, se terminera la série des graves difficultés.

Peut-être chez ces races aux sentiments excessifs y a-t-il des habitudes de violence dans l'expression dont il ne faut pas être dupe; ou encore chacun calcule-t-il qu'en exagérant ses griefs, il rendra sa cause plus sympathique. Mais, même en espérant qu'à l'heure du règlement on finira par inspirer aux uns et aux autres plus de modération et des dispositions plus conciliantes, on doit s'attendre à ce que les territoires conquis soient ardemment disputés entre les vainqueurs.

M. Salabacheff, Ministre de Bulgarie, étant venu obligeamment m'apporter le *mémoire* par lequel son Gouvernement expose aux Puissances ses vues sur les réclamations territoriales de la Roumanie, nous nous sommes entretenus tout d'abord de ce différend. Les revendications bulgares sur la Dobroudja sont, affirme-t-il, des fanfaronnades du parti militaire; jamais les Ministres à Sofia n'ont encouragé ces aspirations. Mais on y a souvent protesté contre les rigueurs qu'avait à subir la population bulgare de la Dobroudja, tandis qu'en Bulgarie, les agglomérations roumaines ont toujours été libres d'avoir des écoles où leur langue est publiquement enseignée.

D'après ce que m'a dit confidentiellement mon collègue, le prince Démètre Ghika, dont je signalais récemment que le choix comme intermédiaire paraît des plus heureux pour hâter une équitable solution, aurait avoué que la Roumanie se contenterait de la cession de Silistrie avec suppression des deux angles pénétrant dans son territoire et sans agrandissement le long de la côte de la mer Noire. A ce prix, d'après M. Salabacheff, le Gouvernement bulgare consentirait à un arrangement, ce qui témoigne déjà que l'abandon de la ville de Silistrie ne déchaînerait sans doute pas la colère populaire à laquelle le Cabinet de Sofia déclarait qu'il n'oserait s'exposer. Cette confidence

serait aussi à rapprocher de celle que M. Jules Cambon recevait à Berlin et que Votre Excellence a bien voulu me communiquer par son télégramme n° 229 [1], où il est dit que la cession de Silistrie pourrait être compensée par l'appui que prêterait l'Autriche à la Bulgarie pour obtenir Salonique.

Précisément aussitôt après avoir parlé en termes fort modérés des négociations qui vont s'ouvrir à Pétersbourg, mon collègue bulgare a exhalé sa colère contre le Gouvernement hellénique qui, pour prix de succès militaires dérisoires, prétend aux agrandissements territoriaux les plus exagérés et notamment à garder ce port si convoité. Je l'ai pourtant obligé à convenir que le concours de la flotte grecque a été fort précieux aux opérations des alliés. Mais il se réclame avant tout de l'énorme différence des pertes subies sur les champs de bataille. D'après lui, à Lulé Bourgas seulement, 20.000 Bulgares gisaient auprès de 45.000 Turcs. Et, maintenant encore devant Tchataldja, les Bulgares sont seuls à combattre l'ennemi commun. Je lui ai fait aussi remarquer que les Serbes ne ménagent pas leur concours autour d'Andrinople et que leur artillerie est réclamée partout, sans qu'ils aient aucun profit à attendre d'efforts qu'ils ne prolongent que par fidélité aux traités.

Cette loyauté dans les engagements, M. Salabacheff la conteste âprement. Afin de ne pas discréditer l'Union balkanique, il voudrait cacher, dit-il, qu'aussitôt après que les troupes bulgares, obligées de se concentrer autour de Boulaïr, eurent évacué les villes conquises par elles sur la rive droite du Vardar, Grecs et Serbes se hâtèrent « comme des maraudeurs » d'occuper ces localités : ils affamèrent ou chassèrent par les armes les faibles contingents bulgares laissés dans la région et ils se font de cette prise de possession un titre pour conserver ce dont ils se sont déloyalement emparés.

M. Salabacheff affirme que jamais les traités n'ont prévu d'accroissement de la Serbie du côté albanais, et que déjà l'annexion du sandjak de Novibazar constituera pour ses alliés un surcroit d'annexion tout à fait inespéré. Aussi faut-il s'attendre à ce que la prétention très arrêtée, de la part des Serbes, de conserver Monastir et ce qu'ils occupent de territoire dans ce vilayet se heurte à la plus énergique résistance des Bulgares.

Où le conflit paraît devoir être non moins sérieux, c'est à Salonique avec les Grecs. M. Salabacheff s'élève avec passion contre l'idée que ceux-ci s'installent définitivement dans cette ville où, à la vérité, l'élément hellénique est prédominant, et prennent ainsi possession du reste de la région entièrement peuplée, dit-il, de Bulgares. Sa fermeté toute nouvelle à réclamer Salonique résulte vraisemblablement des encouragements qu'il reçoit ici.

D'autre part, j'ai constaté que le représentant hellénique, jusqu'à présent

[1] Télégramme circulaire du 14 mars transmettant à divers postes le télégramme 102 de Berlin, du 13, reproduit dans le tome V, 3e série, sous le numéro 577.

très satisfait du Gouvernement austro-hongrois et, par tempérament autant que par politique, porté à sympathiser avec tous les partis en cause, se montre inquiet et troublé des dispositions nouvelles. Un de ses arguments pour intéresser les Puissances à l'adjonction de Salonique à la Grèce mérite d'être retenu. « On nous oppose, fait-il observer, que Salonique est en dehors de notre sphère d'action et que notre activité commerciale n'a pas besoin de ce port supplémentaire. Incontestablement notre royaume ne comprend presque pas de villes qui ne soient ports de mer. Mais c'est pour cette raison même que l'Europe centrale et occidentale devrait s'intéresser à ce que Salonique nous soit remise. Entre nos mains sa destination ne sera pas changée, ou plutôt elle se déterminera de plus en plus dans le sens qui est à souhaiter; ce sera le véritable débouché maritime ouvert par nos soins à toutes les nations. En donnant Salonique à la Grèce, on réaliserait en somme de la façon la plus sûre et la plus pratique l'internationalisation de ce magnifique « emporium ». Au contraire, sous la domination bulgare, Salonique ne sera plus adaptée qu'aux besoins particuliers de l'Europe orientale, captée pour le commerce de la Bulgarie, en grande partie perdue pour les autres peuples. Si les Bulgares veulent organiser un port spécialement pour eux, qu'ils choisissent Kavala ou Orfano. Nous ne redouterons pas cette concurrence. »

Votre Excellence me permettra d'exposer dans une dépêche faisant suite à celle-ci quelques vues sur la position qu'il serait temps de prendre pour la France en présence de ce choc de compétitions. Les résolutions devraient, semble-t-il, être arrêtées prochainement, afin que notre pays s'assure d'une part d'influence conforme à son rang et à ses moyens d'action.

6.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 29. *Vienne, 16 mars 1913, 11 h. 20.*

(*Reçu :* 13 heures.)

La médiation entre la Roumanie et la Bulgarie est envisagée ici comme devant aboutir aisément. Peut-être est-ce par suite des arrangements intervenus avec le Cabinet de Sofia dont m'informait votre télégramme n° 229 [2]. Le comte Berchtold, qui dînait hier chez moi, semblait délivré de ce côté de toute inquiétude.

(1) Voir la note précédente.

Par contre, il se montrait fort troublé des conditions auxquelles les alliés prétendent soumettre la Turquie et qui rendraient impossible de rien conclure. Il faudrait, d'après lui, non seulement refuser aux États balkaniques tout appui financier, mais même leur signifier qu'aucun emprunt ne leur sera consenti en vue de leur futur développement avant un délai d'un an par exemple, s'ils ne s'en remettent pas à la décision des Puissances.

« Travaillez avec nous à la paix, je vous en supplie », m'a-t-il encore dit en partant.

7.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 104. Très confidentiel. *Berlin, 16 mars 1913, 13 h. 5.*

(*Reçu* : 19 h. 40.)

Le Gouvernement russe a consulté le Gouvernement allemand sur la procédure qui devrait être suivie à la Conférence de Pétersbourg. Il a proposé que les décisions fussent prises à la majorité des voix et qu'en cas d'un partage égal les Représentants de deux Puissances fussent chargés de régler la question posée ou, au besoin, de s'en remettre au Représentant d'une septième Puissance désignée par eux, tirée au sort (*sic*).

Le Secrétaire d'État, qui est saisi de la question depuis plusieurs jours, a consulté ses alliés; ils paraissent disposés à adopter la première proposition qui est de s'en remettre à la majorité, mais ils discutent sur la seconde et croient qu'elle ne pourrait être adoptée que si la Bulgarie et la Roumanie étaient consentantes.

Il a demandé quel était sur ces points l'avis des Puissances alliées de la Russie et mon collègue russe lui a répondu qu'il ne pouvait quant à présent lui donner aucun éclaircissement à ce sujet. Mon collègue pense qu'avant de faire une proposition ferme, son Gouvernement a peut-être voulu tâter le terrain.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de ne pas faire connaître à Pétersbourg que l'Ambassadeur de Russie m'a entretenu de cette question[1].

[1] Par un télégramme du même jour, n° 105, M. Jules Cambon a insisté de nouveau sur le caractère « absolument personnel » de cette communication.

8.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 158. *Péra, 16 mars 1913, 20 h. 15.*

(*Reçu : 23 h. 45.*)

Les conditions mises par les alliés à l'acceptation de la médiation des Puissances ont, comme le pense bien Votre Excellence, produit en Turquie la plus fâcheuse impression. [On] met en parallèle l'attitude de la Porte qui a accepté cette médiation purement et simplement, et celle des États balkaniques qui subordonnent son acceptation à d'inacceptables conditions.

Le Grand Vizir, passant ces conditions en revue, m'a dit qu'en ce qui concerne Andrinople et les îles le Gouvernement ottoman s'en remettait aux Puissances [avec l'espoir que celles-ci] tiendrai[ent] compte de son point de vue et des raisons sur lesquelles il se fonde. Il a maintenu énergiquement son refus d'entrer dans la voie du payement d'une indemnité en faisant valoir des considérations de justice et aussi d'impossibilité matérielle d'y accéder. Il ne veut pas non plus entendre parler d'extension des capitulations à de nouvelles catégories d'étrangers alors que [le Gouvernement ottoman] en poursuit la restriction sinon même l'abolition à l'égard de ceux qui en jouissent *ab antiquo*. Quant à la sorte de protectorat orthodoxe que revendiquent les alliés dans l'Empire ottoman, il fait observer que la question des communautés chrétiennes a été réglée par le traité de Paris et qu'il n'y a plus à y revenir; il ajoute que reconnaître aux alliés un droit d'ingérence dans les affaires religieuses de l'Empire équivaudrait à la création de nouvelles Macédoines tout le long du littoral ottoman.

Le Grand Vizir croit pouvoir inférer de ce que les conditions des alliés n'ont pas été portées à la connaissance de la Porte par les Gouvernements européens que les grandes Puissances refusent d'elles-mêmes de les prendre en considération.

9.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, 16 mars 1913.

Sir Francis Bertie has the honour, by direction of His Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs, to acquaint the Minister for Foreign Affairs that the Austrian Government have now replied through their Ambas-

sador in London to the last communication in regard to the Albanian frontier and Djakova. The reply, which was made orally by Count Mensdorff, is quite definite, namely, that to accept an international commission which shall be charged to decide to whom Djakova should belong, is the furthest step which Austria is able to take in the direction of conciliation : and that only in the event of this commission deciding that Djakova was not Albanian, would it be incumbent on the commission to secure guarantees, both economic and other, for the protection of the non-Servian population. Sir E. Grey fears that Count Berchtold's reply is final, and that in giving way in regard to Dibra and assenting to an international commission in the matter of Djakova, the Austrian Government have made the last concessions which can be obtained from them.

Sir E. Grey was given to understand by Count Mensdorff that, in the opinion of Count Berchtold, it would not be any use to continue the meetings of the Ambassadors unless it were possible to settle at them the north and north-eastern frontiers of Albania in such a manner as not to make the execution of any decision, at which the meetings might arrive, dependent on the attitude of the Balkan States. Sir E. Grey interpretes this as meaning that should any Balkan State refuse to renounce or evacuate a place assigned to Albania, such a refusal must not be a reason for not giving effect to any decision which has been come to at the Ambassadors'meetings.

In view of this last reply from the Austrian Government, it is quite clear, in Sir E. Grey's opinion, that a decision can only be arrived at by excluding the Djakova question, which would be reserved for settlement by an international commission.

Sir E. Grey told Count Mensdorff that the reply of the Austrian Government brought him almost to the point of saying that it was not in his power to do anything further in the matter, but that he could not take so serious a decision without consideration and that in the meanwhile he could bring the purport of the Austrian reply to the knowledge of the Russian Minister for Foreign Affairs.

His Majesty's Ambassador at St Petersburgh has accordingly been instructed to acquaint Monsieur Sazonow with the foregoing, to request that the situation may receive his most serious consideration and to ask His Excellency to inform Sir E. Grey with as little delay as possible whether, leaving to an international commission the whole decision as regards Djakova, he would be prepared to come to a decision in regard to the North and North-Eastern frontiers of Albania, exclusive of Djakova.

Sir G. Buchanan has further been directed to express the apprehension felt by Sir E. Grey that the fall of Scutari may cause Austria to take separate action and that, unless an agreement be speedily arrived at in regard to the frontier, a serious, if not critical situation may thereby arise.

TRADUCTION.

Sir Francis Bertie, d'ordre du Principal Secrétaire d'État des Affaires étrangères de Sa Majesté, a l'honneur de faire savoir au Ministre des Affaires étrangères que le Gouvernement autrichien vient de répondre, par l'entremise de son Ambassadeur à Londres, à la dernière communication relative à la frontière d'Albanie et à Diakova.

La réponse, qui a été faite oralement par le comte Mensdorff, est très nette : à savoir qu'en acceptant qu'une commission internationale soit chargée de décider de l'attribution de Diakova, l'Autriche a fait le dernier pas dans la voie de la conciliation. Le comte Mensdorff ajoute que, seulement dans le cas où la commission déciderait que Diakova ne ferait pas partie de l'Albanie, il serait expédient que la Commission prévît des garanties, économiques et autres, pour la protection de la population non serbe.

Sir Ed. Grey estime que la réponse du comte Berchtold est définitive et qu'en cédant relativement à Dibra et en consentant à la réunion d'une Commission en ce qui concerne Diakova, le Gouvernement autrichien a fait les dernières concessions qu'on puisse en obtenir.

Le comte Mensdorff a fait comprendre à Sir E. Grey que, de l'avis du comte Berchtold, la continuation de la réunion des Ambassadeurs ne serait plus d'aucune utilité si cette réunion ne pouvait fixer les frontières Nord et Nord-Est de l'Albanie de telle façon que l'exécution des décisions qui pourraient être prises par la réunion ne dépendît pas de l'attitude des États balkaniques.

D'après Sir E. Grey, cela signifierait que, si un État balkanique refusait de renoncer à une ville attribuée à l'Albanie ou de l'évacuer, un tel refus ne serait pas une raison pour ne pas donner effet à une décision adoptée par la réunion des Ambassadeurs.

En présence de cette dernière réponse du Gouvernement autrichien, il paraît évident à Sir E. Grey qu'on ne peut arriver à une décision qu'en excluant la question de Diakova dont la solution serait réservée à une commission internationale.

Sir E. Grey a dit au comte Mensdorff que la réponse du Gouvernement autrichien l'amenait presque à déclarer qu'il n'était pas en son pouvoir de rien faire de plus dans cette affaire, mais qu'il ne pouvait prendre une décision aussi sérieuse sans examen, et que pendant le temps de cet examen il porterait le sens de la réponse autrichienne à la connaissance du Ministre russe des Affaires étrangères.

En conséquence, l'Ambassadeur de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg a reçu l'ordre de faire connaître ce qui précède à M. Sazonoff, en le priant d'examiner la situation avec la plus sérieuse attention; l'Ambassadeur doit demander à M. Sazonoff de faire savoir le plus tôt possible à Sir E. Grey si, abandonnant le sort de Diakova à une commission internationale, la Russie serait disposée à prendre une décision en ce qui concerne les frontières Nord et Nord-Est de l'Albanie, Diakova excepté.

Sir G. Buchanan a été, en outre, chargé d'exprimer la crainte de Sir E. Grey de

voir la chute de Scutari engager l'Autriche dans une action séparée et de voir s'élever des complications sérieuses sinon dangereuses, si l'on n'arrive pas à s'entendre rapidement au sujet de la frontière [1].

10.

M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 348. *Paris, 17 mars 1913, 15 h. 45.*

(Réponse à votre dépêche n° 149) [2].

La suggestion contenue dans mon télégramme n° 327 [3] avait un caractère confidentiel et ne s'adressait qu'aux Gouvernements russe et britannique, et, comme elle n'avait été accueillie à Pétersbourg que sous réserve de sensibles modifications, je vous avais fait connaître que j'abandonnais provisoirement ma proposition.

Néanmoins, Sir Edward Grey avait cru devoir en entretenir le Gouvernement allemand et je vous avais indiqué par mon télégramme n° 335 [4] que cette initiative ne me paraissait pas sans inconvénients. Il est donc fâcheux que, malgré cette indication, la réunion des Ambassadeurs ait cru devoir faire état de notre suggestion.

La motion qui a été adoptée par la réunion risque en effet d'être exploitée, auprès des États balkaniques, par la Triple Alliance comme une preuve des sentiments peu sympathiques dont le Gouvernement de la République serait animé envers eux.

C'est pourquoi me référant à mes télégrammes n° 254 [5] et 267 [6], je crois devoir vous rappeler qu'il serait absolument nécessaire de ne vous associer à aucun «avis collectif» sans m'en avoir référé.

(1) Par télégramme n° 289, du 18 mars, M. Jonnart a transmis à M. G. Louis, en substance, les deux derniers alinéas de cette note.

(2) Dépêche du 15 mars, ci-dessus reproduite sous le numéro 2.

(3) Voir au sujet de ce télégramme le télégramme adressé le 12 mars à Saint-Pétersbourg et reproduit dans le tome V, 3e série, sous le numéro 568 (note finale).

(4) Voir au sujet de ce télégramme le télégramme de Berlin en date du 13 mars reproduit dans le tome V, 3e série, sous le numéro 576 (note).

(5) Ce télégramme est reproduit dans le tome V, 3e série, sous le numéro 461.

(6) Par ce télégramme M. Jonnart recommandait à M. Paul Cambon de ne s'associer à aucun avis collectif sans lui en avoir référé.

11.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 119. *Belgrade, 17 mars 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 18, à 3 h. 30.)

Le Ministre de Russie n'a pas encore reçu les indications contenues dans votre télégramme n° 150 [1]. Il a paru surpris que les Puissances se proposent de formuler leurs vues sur une question qui comporte seulement à ses yeux l'acceptation ou le refus des conditions balkaniques. Il paraît aussi peu pressé de voir aboutir la [médiation] que le Ministre d'Autriche en éprouve de hâte, étant tous deux préoccupés en sens divers par le sort de Scutari.

M. de Hartwig me dit que la Bulgarie se contentera assurément de la ligne Enos-Ergène-Midia et devra céder, de façon ou d'autre, Monastir à la Serbie. Il a ajouté que M. Pachitch ne lui avait pas dissimulé son mécontentement que l'affaire de Diakova pût être remise à une Commission spéciale, en insistant plus que jamais sur la nécessité absolue de l'attribution de cette ville à la Serbie.

12.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 122. *Berlin, 17 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mars; Dir. pol., 20 mars.)

Nos attachés militaire et naval adressent à leurs Ministres respectifs des rapports sur la nouvelle loi militaire allemande. J'appelle l'attention de Votre Excellence sur ces importants documents.

L'étude des moyens financiers destinés à pourvoir aux mesures militaires

(1) Télégramme circulaire du 16 transmettant à Sofia, Belgrade, Athènes et Cettigné la formule adoptée par la réunion des Ambassadeurs à Londres en réponse à la note des alliés relative à la médiation des Puissances. M. Descos était chargé de communiquer cette réponse au Gouvernement serbe «aussitôt que ses collègues auraient reçu des instructions identiques». Pour le texte de la formule, voir le rapport de M. Paul Cambon ci-dessus reproduit n° 2.

que l'Allemagne a en vue retarde seule la publication des propositions définitives du Gouvernement. Malgré le patriotisme affecté avec lequel les classes riches acceptent le sacrifice qui leur sera demandé, elles n'en sont pas moins, particulièrement dans le monde des affaires, mécontentes des mesures financières annoncées, et elles sentent qu'une contribution forcée, imposée en pleine paix, crée pour l'avenir un précédent redoutable. D'autre part, les Gouvernements confédérés ont opposé la plus vive résistance à l'innovation qui attribuera à l'Empire des ressources tirées de l'impôt direct. Jusqu'ici les impôts de cette nature étaient réservés aux États confédérés, et ceux-ci voient dans l'abandon de cette règle une affirmation nouvelle de la personnalité de l'Empire qui constitue une certaine diminution de leur propre souveraineté.

Quoi qu'il en soit, en augmentant la force de l'armée allemande, l'Empire veut ne rien laisser à l'imprévu, au cas où une crise éclaterait.

C'est ainsi qu'il ne faut pas considérer comme sans relation avec les préoccupations de l'Allemagne, les projets militaires de l'Italie dont la presse commence de parler (1). Deux de mes collègues des plus avertis m'ont, depuis un certain temps déjà, signalé que des conversations étaient engagées à ce sujet entre Rome et Berlin, et ils ont vu dans le discours de M. de San Giuliano sur l'équilibre méditerranéen tout autre chose que l'emploi d'une formule oratoire (2). Les inquiétudes du Gouvernement italien ont pu être éveillées par la constitution probable d'une puissance navale nouvelle sous le pavillon hellénique et les déclarations de notre propre Ministre de la Marine sur la nécessité pour la France d'être à même de lutter à la fois dans la Méditerranée avec l'Autriche et l'Italie ont été également soulignées (3). L'Allemagne, qui n'accepte que provisoirement dans la mer du Nord le *Two powers Standard* de l'Angleterre, avait beau jeu pour susciter les jalousies méditerranéennes de l'Italie.

Le soin qu'elle a pris de le faire indique le rôle plus important qu'elle donnera désormais à l'Italie dans le jeu de la Triplice.

(1) M. Barrère transmettait par une dépêche du 19 mars, n° 93, un rapport du lieutenant-colonel de Gondrecourt, attaché militaire à Rome, au Ministre de la Guerre où il était démontré que le décret du 6 mars, par lequel le Gouvernement italien avait convoqué pour une période de trois mois, à dater du 1er avril, les militaires de 2e catégorie des classes 1888 et 1889 et qui semblait avoir provoqué quelque surprise en France, se justifiait par la nécessité de rétablir l'effectif normal de la métropole rendu insuffisant par suite de la présence de 80.000 hommes en Libye.

(2) Sur le discours prononcé le 22 février à la Chambre des Députés par le marquis de San Giuliano, voir tome V, 3e série, n° 435.

Cf. *Grosse Politik*, volume 39, page 167. *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 334, *Un Livre noir*, page 31.

(3) Visant à la Chambre des Députés, le 11 février, la composition des flottes de l'Italie et de l'Autriche, M. Baudin avait déclaré : «Nous sommes résolus, ayant obtenu la suprématie, la supériorité dans le bassin de la Méditerranée, à ne point l'abandonner désormais». (*J. O.*, Débats parlementaires, Ch. des Dép., 1913, p. 318).

Les projets de l'Allemagne se sont heurtés à un fait inattendu pour elle : la proposition du Gouvernement de la République rétablissant le service de trois ans, et l'enthousiasme avec lequel cette proposition a été accueillie en France. L'impression d'étonnement que ces projets ont produite a été mise à profit par le Gouvernement impérial pour insister sur la nécessité absolue de l'augmentation des forces militaires de l'Allemagne; ses projets ont été présentés comme une réponse. Aussi est-il très important au point de vue européen que dans toutes les occasions nous fassions apparaître que l'immense effort militaire que la France accepte n'est au contraire que la conséquence des initiatives de l'Allemagne.

Les autorités impériales ne cessent d'exalter le sentiment patriotique. L'Empereur se complaît à rappeler tous les jours les souvenirs de 1813. Hier soir, une retraite militaire a parcouru les rues de Berlin et des discours ont été prononcés dans lesquels la situation présente était assimilée à celle d'il y a un siècle. L'entraînement de l'opinion aura sa répercussion dans les discussions qui s'ouvriront le mois prochain au Reichstag, et j'ai lieu de craindre que le Chancelier lui-même ne soit poussé à faire dans ses déclarations des allusions aux relations de la France et de l'Allemagne. Il fallait s'attendre à ce qu'ici comme en France on exaltât le patriotisme de la nation au moment où on lui demande de nouveaux sacrifices, mais c'est abuser du rapprochement historique que de comparer le temps présent à 1813. Si le mouvement qui, il y a un siècle, emportait le peuple allemand contre l'homme de génie qui aspirait à la domination universelle, pouvait trouver aujourd'hui quelque équivalent, c'est en France qu'il le faudrait chercher, puisque le peuple français ne songe qu'à se défendre contre la domination de la force.

Il n'en est pas moins vrai que cet état de l'opinion dans les deux pays rend la situation grave. Si un incident venait à mettre en jeu l'amour-propre des deux nations, on peut se demander s'il serait possible d'obtenir d'elles qu'elles gardassent leur sang-froid. Aussi, autant il est nécessaire qu'en France la loi de trois ans soit votée, autant il serait à propos qu'elle le fût très rapidement. Chez nous, l'opinion publique serait satisfaite et par là même apaisée, et, ici même, elle retrouverait le calme qui suit toujours un événement décisif.

ANNEXE I.

Le lieutenant-colonel Serret, attaché militaire de France à Berlin, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 57. *Berlin, 15 mars 1913.*

Le mouvement patriotique qui s'est manifesté en France, avec ses exagérations malheureusement inévitables, a causé dans certains milieux une véritable colère.

Je ne prétends certes pas que l'article virulent de la *Gazette de Cologne*[1] soit l'expression d'un sentiment général. C'est l'explosion de rage d'un journaliste impulsif aussitôt désavoué par le Gouvernement.

Mais, malgré sa ridicule inconvenance, la manifestation de la *Gazette de Cologne* n'est pas négligeable; elle a été approuvée, dans son esprit, sinon dans sa forme, par plusieurs journaux importants et elle me paraît correspondre à un sentiment réel, à une colère latente.

Il est intéressant de le constater, parce que le sens des armements actuels s'en trouvera éclairé d'une lumière plus vive.

Depuis quelque temps déjà, on rencontre des gens qui déclarent les projets militaires de la France extraordinaires et injustifiés. Dans un salon, un membre du Reichstag, et non un énergumène, parlant du service de trois ans en France, allait jusqu'à dire : « C'est une provocation; nous ne le permettrons pas ». De plus modérés, militaires ou civils, soutiennent couramment la thèse que la France, avec ses quarante millions d'âmes, n'a pas le droit de rivaliser ainsi avec l'Allemagne.

En somme on est furieux et cette colère ne résulte pas des criailleries de certaines feuilles françaises auxquelles les gens sérieux ne s'arrêtent guère. C'est du dépit. On rage de voir, que malgré l'effort énorme entrepris l'an dernier, continué et accru encore cette année, on ne pourra probablement pas encore cette fois mettre la France hors de course.

Nous mettre définitivement « hors de course », puisque nous ne voulons ni ne pouvons être avec elle, c'est cela en effet que poursuit l'Allemagne. On ne saurait trop le répéter, et la prochaine loi, que l'opinion française regarde un peu trop comme une explosion spontanée, n'est que la suite fatale attendue de la loi de juin 1912.

Celle-ci, en effet, en créant deux corps d'armée nouveaux, avait laissé à dessein, suivant la manière allemande, de grandes unités et des régiments incomplets. Il était évident qu'on n'attendrait pas longtemps pour combler les lacunes[2]. La crise balkanique a fourni une merveilleuse occasion, éclatant juste à point voulu pour permettre d'exploiter le centenaire des guerres de délivrance, d'obtenir plus facilement des sacrifices, au souvenir de ceux consentis naguère déjà contre nous.

(1) Voir tome V, 3e série, nos 563, 569, 575.

(2) Note du document : *Le problème qui nous est posé aujourd'hui se serait donc posé quelques années plus tard et d'une manière plus angoissante encore, puisque la diminution de nos contingents amoindrit sans cesse le chiffre de notre effectif de paix.*

Pour bien montrer la genèse de ce programme militaire, je me permets de rappeler ce qu'écrivait, il y a un an, lors de l'apparition de la loi de 1912, mon prédécesseur le colonel Pellé :

« Nous découvrons tous les jours combien sont profonds et durables les sentiments d'orgueil froissé et de rancune contre nous provoqués par les événements de l'an dernier.

« Le traité du 4 novembre 1911 est « un nouvel Olmütz », voire « une revanche de Sedan » (!).

« Le ressentiment éprouvé dans toutes les parties du pays est le même. Tous les Allemands, jusqu'aux socialistes, nous en veulent de leur avoir pris leur part au Maroc.

« Il semblait, il y a un ou deux ans, que les Allemands fussent partis à la conquête du monde. Ils s'estimaient assez forts pour que personne n'osât entamer la lutte contre eux. Des possibilités indéfinies s'ouvraient à l'industrie allemande, au commerce allemand, à l'expansion allemande.

« Naturellement ces idées et ces ambitions n'ont pas disparu aujourd'hui. Les Allemands ont toujours besoin de débouchés, d'expansion économique et coloniale. Ils estiment qu'il y ont droit, parce qu'ils grandissent tous les jours, parce que l'avenir leur appartient. Ils nous regardent, avec nos quarante millions d'habitants, comme une nation secondaire.

« Dans la crise de 1911 cette nation secondaire leur a tenu tête, et l'Empereur et le Gouvernement ont cédé. L'opinion publique ne l'a pardonné, ni à eux, ni à nous. *Elle ne veut pas qu'un pareil fait puisse se reproduire*. Et au moment où la seconde et formidable partie du programme va être réalisée, où la force militaire allemande est sur le point d'acquérir cette supériorité définitive qui nous forcerait à subir, le cas échéant, l'humiliation ou l'écrasement, voici que soudain la France refuse d'abdiquer, et qu'elle montre comme disait Renan, « son pouvoir éternel de renaissance et de résurrection. »

On comprend à merveille le dépit allemand! Sans doute, le Gouvernement invoque la situation générale de l'Europe. On parle du péril slave et nombre de Français même affectent de ne voir dans les armements allemands que des mesures de prudence.

Pour ma part, l'opinion me semble en réalité indifférente au péril slave et cependant elle a accepté, avec une très belle tenue, sinon plus, les charges énormes de ces deux lois consécutives. L'idée de la Russie ne s'évoque guère chez elle qu'avec le souvenir des entrevues amicales de Potsdam et de Baltisch Port.

Tout récemment on a fêté avec un éclat démesuré le centenaire de cette convention de Tauroggen qui a uni en 1813 Prussiens et Russes contre les Français. Le 10 mars dernier, centenaire de l'organisation de la levée en masse de l'Allemagne contre nous, une foule énorme s'est pressée, malgré une pluie battante, à la parade militaire devant le château au milieu du Tiergarten, devant les statues de la Reine Louise et de Frédéric III, entourées de monceaux de fleurs.

Ces anniversaires rappelant la lutte contre la France vont se répéter toute l'année. En 1914, on célèbrera le centenaire de la première campagne de France, de la première entrée des Prussiens à Paris!

En résumé, si l'opinion publique allemande ne montre pas la France du doigt, comme fait la *Gazette de Cologne,* c'est cependant contre nous, et non vers l'Est, qu'elle est et restera longtemps braquée. Elles sent d'ailleurs inconsciemment qu'elle ne trouvera guère la Russie en travers de son expansion coloniale, tandis que les histoires de protégés et de consuls, voulues ou non, pourront être fréquentes au Maroc et au Congo.

Elle trouve, avec quelque apparence de raison, il faut l'avouer, que, pour nos quarante millions d'habitants, nous tenons au soleil une place vraiment trop grande. Les Allemands désirent la paix, c'est entendu, et l'Empereur plus que tout autre. Mais ils ne l'attendent pas de concessions mutuelles, ni d'équilibre des armements.

Si à quelque occasion leur orgueil national se trouve blessé, la confiance que pourra avoir le pays dans l'énorme supériorité de son armée favorisera une explosion de colère nationale devant laquelle la modération du Gouvernement impérial sera peut-être impuissante...

Il faut constater d'ailleurs que le Gouvernement met tout en œuvre pour chauffer le sentiment national, en fêtant avec éclat tous les anniversaires de 1813.

Au reste, la tournure de l'opinion n'aurait pour effet que de donner à une guerre un caractère plus ou moins national. Que la conflagration européenne soit déclenchée par les Slaves, les Germains, ou par les Anglo-saxons, nul ne peut faire que les premiers coups décisifs ne soient pas portés en Lorraine.

ANNEXE II.

LE CAPITAINE DE VAISSEAU DE FARAMOND, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À BERLIN.

A M. PIERRE BAUDIN, MINISTRE DE LA MARINE.

D. n° 484. Confidentiel. *Berlin, 15 mars 1913.*

En vous rendant compte de l'examen du budget de la Marine par la Commission du Reichstag, j'ai dit qu'aucune loi navale ayant pour objet un accroissement de la flotte ne serait présentée cette année et que tout l'effort militaire serait dirigé contre nous.

Bien que le nouveau projet de loi destiné à augmenter les effectifs allemands ne soit pas encore déposé devant le Reichstag, nous savons qu'il s'agit d'un «renforcement militaire de grande envergure», suivant l'expression de la *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

Les journaux officieux ont d'ailleurs commenté le projet militaire dans des termes qui permettent de tenir pour exact le communiqué du *Lokal Anzeiger* dont le *Temps* a donné la traduction.

Les effectifs allemands s'élevant actuellement à plus de 720.000 hommes, nous sommes autorisés à conclure que le 1er octobre 1914 l'armée impériale sera portée à un chiffre voisin de 860.000 hommes.

L'importance du chiffre serait moindre si les prévisions de la nouvelle loi (d'après

ce que nous ont laissé entrevoir les feuilles officielles) n'avaient pas pour tendance, comme du reste les dispositions de la loi de 1912, de mettre les corps d'armée voisins de notre frontière dans un état aussi rapproché que possible du pied de guerre, afin de pouvoir, le jour même de l'ouverture des hostilités, nous attaquer brusquement avec des forces très supérieures aux nôtres. C'est pour le Gouvernement impérial une nécessité impérieuse d'obtenir un succès dès le début des opérations.

Les conditions dans lesquelles l'Empereur allemand engagerait aujourd'hui une lutte contre la France ne sont plus les mêmes qu'il y a quarante ans. Au début de la guerre de 1870, l'État-major prussien avait envisagé la possibilité d'une offensive victorieuse des Français et Moltke, prévoyant que nous pourrions à la rigueur parvenir jusqu'à Mayence, avait dit à son souverain : « Là ils se heurteront ».

Guillaume II ne peut pas admettre une retraite dans ses calculs, parce que le soldat allemand n'est plus aujourd'hui comme il y a quarante ans un homme simple, religieux et prêt à mourir sur un ordre de son roi. Tenant compte des quatre millions de suffrages socialistes, exprimés aux dernières élections, et du fait que le droit de vote n'est acquis en Allemagne qu'à 25 ans, nous sommes en droit de penser que l'armée active, composée de jeunes gens de 20 à 25 ans, doit compter dans ses rangs une proportion énorme de socialistes.

Certes, ce serait folie de croire que les socialistes allemands lèveront la crosse en l'air le jour où la France et l'Allemagne en viendront aux mains; mais il sera extrêmement important pour le Gouvernement impérial de leur persuader, d'une part que nous sommes les agresseurs, et d'autre part qu'ils peuvent avoir pleine confiance dans le commandement.

Lors du dernier serment des recrues de la garde à Potsdam, j'ai été frappé d'entendre l'Empereur prendre pour thème de son discours aux jeunes soldats : « Le devoir d'être plus courageux et plus discipliné dans la mauvaise fortune que dans la bonne ».

Et c'est parce qu'une première défaite allemande aurait pour l'Empire une portée incalculable que l'on retrouve dans tous les projets militaires élaborés par le grand État-major l'objectif d'une offensive foudroyante contre la France.

Il ne m'appartient pas de rechercher les raisons que peut avoir l'Allemagne de renforcer dans des proportions aussi considérables ses effectifs du temps de paix : « Affaiblissement politique de l'Autriche à la suite des victoires des États balkaniques; réveil de l'esprit slave en Russie; réveil de l'esprit national en France ».

En réalité le Gouvernement impérial, qui ne désire pas la guerre, veut se mettre en état de faire face à toutes les éventualités possibles. C'est du côté de la France que le danger lui paraît le plus grand. La *Gazette de Cologne* l'a dit dans un article haineux et violent, dont la Wilhelmstrasse a désavoué la forme plutôt que le fond.

Mais nous devons nous persuader que l'opinion exprimée par la *Gazette de Cologne* est à l'heure actuelle celle de l'immense majorité du peuple allemand.

A cet égard, je crois intéressant de citer une conversation qu'un membre de notre ambassade a eue l'autre soir avec le vieux prince Henckel de Donnersmarck

parce qu'elle pourrait bien refléter la pensée qui domine dans les milieux de la Cour.

Faisant allusion au nouveau projet militaire allemand, le prince de Donnersmarck a dit : « Les Français ont tout à fait tort de croire que nous nourrissons de sombres desseins et que nous désirons une guerre. Mais nous ne pouvons pas oublier qu'en 1870 l'opinion populaire a forcé le Gouvernement français à nous attaquer follement, sans être prêt. Qui peut nous assurer que l'opinion publique, si prompte à s'enflammer en France, ne mettra pas quelque jour le Gouvernement de la République dans l'obligation de nous faire la guerre? C'est contre ce danger que nous voulons nous prémunir. »

Et le prince a ajouté : « On m'a souvent regardé en France comme l'un des artisans de la guerre de 1870. Cela est tout à fait faux. Si j'ai travaillé aux conséquences de la guerre, j'ai au contraire fait mon possible pour en empêcher l'explosion. Quelque temps avant la guerre, me trouvant à un dîner où étaient réunies les personnalités les plus considérables du régime impérial, je pris la parole pour déplorer les sentiments d'inimitié qui se manifestaient déjà entre la France et la Prusse. On me répondit que, si je parlais ainsi, c'est que j'avais peur d'une lutte dont l'issue serait certainement défavorable à la Prusse. Je répliquai : « Non, ce n'est pas parce que j'ai peur que je répudie l'idée d'une guerre entre la France et la Prusse, mais bien parce que je crois qu'il est de l'intérêt des deux pays de l'éviter. Et, puisque vous avez fait allusion aux chances d'une telle lutte, je vais vous dire mon opinion. J'ai la conviction que vous serez battus pour la raison que voici : en dépit des brillantes qualités que je reconnais aux Français et que j'admire, vous n'êtes pas exacts. Par exactitude, je n'entends pas le fait d'arriver à l'heure à un rendez-vous, mais j'entends la ponctualité dans toute l'étendue du mot. Le Français, qui a une grande facilité de travail, n'est pas aussi ponctuel que l'Allemand dans l'accomplissement de ses devoirs. Dans la prochaine guerre, la nation victorieuse sera celle dont tous les serviteurs, du haut en bas de l'échelle, seront exacts à remplir leurs devoirs, si importants ou si infimes que soient ces devoirs. »

Le prince de Donnersmarck a ajouté :

« La ponctualité, qui a joué un si grand rôle lorsqu'il s'est agi il y a quarante ans de mouvoir une armée de 500.000 hommes, aura une importance encore bien plus grande au cours de la prochaine guerre, où l'on devra mettre en action des masses autrement nombreuses. »

Sous cette forme, le vieux prince a exprimé la confiance qu'ont tous les Allemands de la supériorité de leur organisation militaire.

Lorsque j'ai parlé plus haut du nouveau projet allemand, je n'ai fait allusion qu'à un accroissement des effectifs. Mais le projet comportera aussi une augmentation du matériel et des ouvrages de défense dont le détail n'est pas connu, mais dont on peut se faire une idée par le chiffre des dépenses envisagées pour y faire face : un milliard deux cent cinquante millions de francs, dit-on.

L'exécution de la loi du quinquennat de 1911 n'avait pas nécessité de mesure financière spéciale.

La loi militaire et navale de 1912 avait été provisoirement couverte par les

excédents budgétaires des années 1910 et 1911, par une réforme de la loi sur l'alcool et par l'ajournement de l'abaissement de l'impôt sur les sucres (ces deux dernières ressources ne présentant d'ailleurs ensemble qu'une somme d'une soixantaine de millions de francs).

Il faut en outre rappeler que de gros emprunts ont été faits récemment par l'Empire et la Prusse : cinq cents millions de marks le 29 janvier 1912 et trois cent cinquante millions de marks le 7 mars 1913. Une part assez importante de ces emprunts a dû être affectée aux dépenses militaires.

Le Gouvernement devait soumettre au Reichstag, au début de cette année, un nouveau projet d'impôt sur la possession (Besitzsteuer), pour permettre de réaliser la couverture régulière de la loi de 1912 ; (voir à ce sujet ma lettre n° 341) ; ce projet n'a pas encore vu le jour.

La loi militaire de 1913 exigera des mesures financières tout à fait exceptionnelles.

D'après les indications données par la presse officieuse, les dépenses dites « d'une fois » s'élèveraient à un milliard de marks environ et les dépenses « permanentes » annuelles, résultant de l'augmentation des effectifs, dépasseraient deux cent millions de marks.

Il paraît à peu près certain que les dépenses non renouvelables seront couvertes par une contribution de guerre prélevée sur le capital. On exempterait les petites fortunes et l'on frapperait d'une taxe progressive les fortunes supérieures à 20.000 marks. Présenté sous cette forme, l'impôt de guerre ne saurait déplaire aux socialistes qui pourront ainsi, suivant leur tactique habituelle, repousser le principe de la loi militaire et voter les crédits qui en assureront l'exécution.

Parmi les classes riches et bourgeoises, il est bien certain que cette imposition extraordinaire d'un milliard portant exclusivement sur la fortune acquise créera un profond mécontentement.

Aussi le Gouvernement fait-il tout ce qui est en son pouvoir pour persuader ceux qu'il va rançonner si durement que la sécurité de l'Empire est menacée et pour établir une analogie entre les temps belliqueux de 1813 et la période actuelle.

En fêtant brillamment le centenaire de la guerre de l'Indépendance, on veut convaincre le peuple de la nécessité du sacrifice et lui rappeler que la France est aujourd'hui, comme il y a cent ans, l'ennemie héréditaire.

Quoi qu'il en soit, on ne prélèvera pas une contribution d'un milliard sur la fortune publique sans troubler profondément la vie économique et industrielle du pays.

Il est fort probable que la taxe sera acquittée en plusieurs échéances. Si, comme le disent certains journaux, les versements successifs devaient assurer le payement intégral avant le 1er juillet 1914, il y aurait là pour nous une indication redoutable, car rien ne saurait expliquer une telle hâte des autorités militaires à posséder un milliard dans leur caisse.

En ce qui concerne la couverture des dépenses permanentes qui résulteront de l'application des lois de 1912 et de 1913, rien n'a été encore dit. Une nouvelle législation sera évidemment nécessaire pour procurer les ressources annuelles. Je conclus : en Allemagne l'exécution d'une réforme militaire suit toujours de très

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

près la décision prise de l'accomplir. Toutes les dispositions nouvelles prévues par la loi du quinquennat de 1911 et par la loi de 1912 sont déjà mises en vigueur. Il est fort possible qu'une partie du matériel dont la nouvelle loi va autoriser l'achat soit en cours de fabrication. Les secrets militaires sont si bien gardés ici qu'il est extrêmement difficile de suivre les mouvements du personnel et du matériel.

Avec 700.000 hommes sous les armes (sans compter les réservistes fort nombreux qui sont actuellement en instruction), une organisation militaire parfaite et une opinion publique qui se laisse dominer par les appels belliqueux de la Ligue militaire et de la Ligue navale, le peuple allemand est à cette heure un voisin bien dangereux.

Si le service de trois ans est adopté et immédiatement appliqué en France, les conditions seront tout autres l'an prochain.

Les effectifs allemands seront encore un peu plus considérables que les nôtres, mais l'appel de tout le contingent disponible ne permettra plus la sélection et amènera dans les rangs de l'armée allemande des éléments peu désirables. La valeur morale de l'armée active y perdra. Si l'on veut bien se rapporter à l'anecdote que j'ai relatée dans mon rapport sur la discussion du budget de la Marine à propos de la mise en circulation parmi les équipages de la flotte d'une liste de souscription pour l'aviation nationale, on trouvera peut-être là l'indice d'un état d'esprit nouveau qui ne se fût pas rencontré chez les troupes prussiennes il y a quarante ans[1].

Les Allemands ont voulu rompre l'équilibre des deux camps qui divisent l'Europe par un effort suprême au delà duquel ils ne peuvent plus grand chose.

Ils n'avaient pas cru la France capable d'un grand sacrifice.

L'adoption du service de trois ans chez nous déjouera leurs calculs.

13.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques et commerciales.

L. particulière[2]. *Berlin, 17 mars 1913.*

. . . . . .

Je viens d'écrire une nouvelle dépêche pour insister en faveur d'un vote rapide de la loi de trois ans. Il importe, si l'on n'aime pas les aventures,

[1] Dans son rapport n° 480, du 13 mars, le commandant de Faramond relatait un incident survenu pendant la discussion du budget de la marine. Le député socialiste Noske avait parlé de la mise en circulation dans les équipages de la flotte d'une liste de souscription pour l'aviation nationale et de la «pression» exercée sur les hommes pour leur extorquer de l'argent. En dépit des moyens employés, les équipages s'étaient d'ailleurs montrés récalcitrants ; sur les navires de haute mer la souscription avait atteint le montant de 3 à 10 marks et même était tombé à 2 mk. 65 sur l'un d'eux. Pour dissimuler cet insuccès, certains commandants avaient, contrairement aux réglements, versé à la souscription une partie des excédents de la cantine.

[2] Ne figure qu'en extrait au dossier.

de sortir le plus tôt possible de l'état de tension nerveuse dans lequel on est dans les deux pays. La loi votée chez nous calmera les esprits en France et, ici, on nous respectera en considérant la chose comme faite en définitive, car il passera bien des années avant qu'en Allemagne on puisse demander aux contribuables un effort financier comme celui qu'on demande cette fois.

C'est toujours le «faites, mais faites vite» qui est si puissant en politique.

Les éléments militaires et le monde de la cour sont cette fois dans un état d'esprit tout différent de celui dans lequel je les avais vus en 1908, lors de l'affaire de Casablanca, et même en 1911. Je les trouve fébriles et irrités : le mécontentement que leur inspire l'imposition dont ils vont être frappés et qui, pour quelques-uns, s'élèvera à plusieurs millions, les rend impatients contre nous. Aussi ai-je appris sans surprise qu'on faisait effort sur le Chancelier pour lui faire prononcer des déclarations à notre endroit à la tribune du Reichstag.

14.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 59. *Bucarest, 17 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 25 mars.)

La presse roumaine relève avec amertume les déclarations faites au Sobranié bulgare par la plupart des chefs de parti, et se montre très émue de l'attitude observée par M. Daneff, dont les entrevues sensationnelles sont empreintes d'un esprit des plus hostiles aux revendications de la Roumanie.

Les explications données par le Président du Conseil bulgare, elles-mêmes, sont, malgré leur modération, jugées insuffisantes et peu conformes à la vérité.

En résumé, la tension entre les deux pays est loin de disparaître et, en attendant les résolutions qui seront prises par la réunion des Ambassadeurs à Saint-Pétersbourg, les polémiques continuent à s'échanger entre Bucarest et Sofia sur un ton qui peut engendrer aisément de graves malentendus.

M. Daneff est particulièrement pris à partie et le langage que lui prêtent les correspondants de plusieurs journaux russes ou allemands est considéré comme «digne de l'homme que les Bulgares s'obstinent à considérer bien à tort comme un diplomate éminent[1]. Ce sont propos de caserne déplacés et grossiers.»

[1] D'après le comte de Pourtalès (*Grosse Politik,* vol. 341, pièce n° 12852), M. Sazonoff aurait déclaré que M. Daneff était un négociateur maladroit et «un homme insupportable».

« Quant aux discours prononcés au Sobranié, ils démontrent, disent les journaux de Bucarest, que la Bulgarie est peu disposée à s'incliner devant la solution recommandée par les Puissances si elle lui est défavorable, et la Roumanie doit se préparer à agir pour la lui faire accepter. Dans le cas, au contraire, où cette solution ne serait pas conforme à nos légitimes revendications, nous devrons ne plus compter que sur nous-mêmes pour faire triompher nos légitimes aspirations. »

« Quoi qu'il advienne, l'hostilité que nous témoignent aujourd'hui les Bulgares, oublieux des services passés, élève entre nous une barrière que le temps aura peine à renverser. Les Bulgares seront des adversaires sur l'amitié de qui nous ne devrons plus compter et, tôt ou tard, un conflit nous mettra aux prises avec eux. »

Je ne multiplierai pas ces citations, puisées dans des journaux de toutes nuances. L'opinion publique est dévoyée et semble de plus en plus, ainsi que je l'ai maintes fois observé, considérer que la Bulgarie, en se refusant à céder un morceau de territoire, a porté à la dignité de la Roumanie un coup dont il faut tirer vengeance, à moins que les Ambassadeurs ne trouvent un moyen pour guérir cette blessure par une équitable décision. Il reste bien entendu que n'est considérée comme équitable que la décision qui donnerait satisfaction aux demandes roumaines!

La situation n'est donc pas modifiée par l'acceptation de la médiation et nous devons nous attendre à des résistances ou à des protestations, de part ou d'autre.

Aux nouvelles parvenues de Sofia, aux véhémentes protestations que des hommes politiques bulgares élèvent dès maintenant contre la possibilité d'une cession de Silistrie, les Roumains opposent des déclarations non moins violentes en faveur de l'annexion de la ville au territoire roumain.

Toutefois, je persiste à espérer que la volonté du Roi et l'appui qu'il trouvera dans une partie des membres du Cabinet, lui permettrait de faire accepter une combinaison qui laisserait Silistrie-ville aux Bulgares, en échange d'un territoire plus étendu vers la mer Noire.

Si la réunion des Ambassadeurs se prononce, au contraire, contre la thèse bulgare, et si les Bulgares ne se rallient pas à l'opinion émise à Saint-Pétersbourg, il est presque certain que la Roumanie, forte d'une consultation rendue en sa faveur, n'hésitera pas à prendre de vive force les territoires dont on lui aurait, en principe, reconnu la propriété.

On continue d'ailleurs sans arrêt les armements et les préparatifs militaires qui permettraient au Gouvernement roumain de mettre sur pied, en quelques jours, une armée de trois cent mille hommes environ.

15.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. Très confidentiel. *Sofia, 17 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mars; Dir. pol., 29 mars.)

Ainsi que je l'ai télégraphié à Votre Excellence sous le n° 76 [1], j'ai remis avant-hier au Roi Ferdinand la lettre par laquelle Monsieur le Président de la République lui faisait connaître qu'il avait pris possession des pouvoirs de sa charge.

Au cours de l'audience qui a suivi et qui a duré plus d'une heure, Sa Majesté a abordé les sujets les plus divers et m'a exprimé librement son opinion sur quelques-uns des sujets qui sont de nature à la préoccuper. Il est à remarquer que, depuis plus de six mois, le Roi a évité avec soin toute conversation avec les Représentants des Puissances, ne voulant causer des affaires de l'État qu'avec les Ministres ou hommes politiques bulgares et avec les intimes qui font partie de sa maison. Depuis cette époque, il n'a accordé qu'une fois audience à un Ministre étranger, encore ne pouvait-il s'en dispenser, le Ministre d'Italie, le comte Bosdari, qui venait d'être nommé à Athènes, quittant Sofia définitivement.

Bien qu'il m'ait dit au début de l'entretien qu'il s'était fait une règle, dans les circonstances actuelles, de ne voir personne pour pouvoir concentrer toute son attention et toute sa réflexion sur les graves problèmes qu'il avait à résoudre, ajoutant même que, vivant en reclus, il avait perdu l'habitude de la conversation, le Souverain s'est laissé entraîner peu à peu et je vais résumer aussi exactement que possible les impressions que m'ont laissées ses confidences.

Le Roi n'a fait qu'une légère allusion à la paix avec la Turquie, mais de ses paroles j'ai pu conclure qu'il avait le très vif désir de voir se terminer les hostilités dans le plus court délai possible et qu'il n'avait pas l'espérance d'obtenir de nouveaux succès militaires. Il considère son œuvre comme à peu près terminée et, de cette œuvre, il ne cache pas qu'il est fier. C'est lui seul qui aurait entrepris la tâche, considérée par les plus avertis comme irréalisable, d'unir dans une même cause et pour un même but les États balkaniques, jusque là ennemis; c'est par lui que ces États ont pu conclure un accord et obtenir le succès. Il m'a assuré qu'il gardait une grande sympathie pour les Turcs de l'ancien régime, mais par contre, il n'a que haine et mépris pour les Jeunes-Turcs de l'Union et Progrès.

[1] Non reproduit comme faisant double emploi avec cette dépêche.

Des négociations actuellement en cours pour la conclusion de la paix, le Roi ne m'a pas parlé et j'ai pu croire qu'il les estimait en bonne voie et qu'il pensait les hostilités près de finir. Il s'est longuement étendu au contraire sur les actes d'hostilité dont la Bulgarie avait à se plaindre de la part de ses alliés, et manifestement, ses principales préoccupations ont aujourd'hui pour cause les difficultés grosses de conséquences que leur rivalité et leurs appétits ne manqueront pas de faire naître lors du partage des dépouilles ottomanes.

Parmi ses alliés, un seul semble digne de la commisération du Roi Ferdinand, c'est le Roi de Monténégro. Au Roi Georges de Grèce, il n'adresse non plus aucun reproche; il le sait faible et incapable de résister aux exigences et aux imprudences de ses fils et de certains de ses Ministres. Il se plaint notamment avec amertume du Diadoque et du Prince Nicolas, et il m'a dit que, lors de son voyage à Salonique, il n'avait pas caché au Duc de Sparte sa manière de voir sur les actes des autorités hellènes. Il lui aurait rappelé que, si la Grèce existait, elle le devait pour une très grande part à son grand père et à son grand oncle, philhellènes convaincus, et que si aujourd'hui, la Grèce voyait se réaliser ses rêves nationaux, c'était à lui, imbu des mêmes idées, qu'elle le devait. A la suite de ses objurgations, il avait obtenu une certaine amélioration de l'état des choses dans la région de Salonique où les troupes bulgares avaient cessé pendant un temps d'être l'objet de la jalousie et des persécutions des autorités militaires hellènes. Depuis lors la situation a empiré, et c'est au prince Nicolas, gouverneur militaire de Salonique que le Roi Ferdinand fait remonter la responsabilité des sanglants incidents qui viennent de se produire à Nigrita et aux environs du golfe d'Orfano [1].

Parmi les Ministres hellènes, autant le Roi se loue de M. Venizelos, dont il a grandement apprécié le caractère lors de sa visite à Sofia, et dont il m'a vanté l'intelligence, la modération, la modestie même, autant il tient en piètre estime M. Coromilas, le Ministre des Affaires étrangères, dont la vanité n'a d'égale que l'inintelligence. Il aurait nettement exprimé son sentiment à cet égard à M. Venizelos, en regrettant de ne pas le voir entouré de collaborateurs aussi sages et aussi dignes de gouverner un peuple que lui-même.

[1] Nigrita est une bourgade assez voisine du lac Besika qu'occupait un détachement de soldats grecs. Les Bulgares avaient voulu s'en emparer et des combats assez violents s'étaient livrés les 6, 7 et 8 mars. Dans un rapport en date du 13 mars, le Consul de France à Salonique signale du côté des Grecs 6 tués et 15 blessés; du côté des Bulgares, 35 morts et 48 blessés. Dans un autre rapport daté du 16 mars, le même agent parle de renforts que le prince Nicolas aurait voulu envoyer dans le golfe d'Orfano qui est la partie du littoral la plus voisine de Nigrita. Le prince Nicolas et le général Hessatcheff, plénipotentiaire bulgare auprès de l'État-major hellénique, s'étaient d'ailleurs entendus pour faire arrêter les deux commandants, le Grec et le Bulgare, et soumettre leurs actes à une enquête.

Les critiques sévères que le Roi Ferdinand ne ménage pas aux Grecs m'ont paru cependant bien au-dessous de l'animosité et de la rancune qu'a fait naître dans son esprit l'attitude des Serbes. Il est vrai que les Grecs trouveront toujours un appui très efficace à Pétersbourg, à Londres, à Berlin même, en raison des liens de famille de leur dynastie, et le Roi des Bulgares n'est pas assez imprudent pour ne pas faire entrer en ligne de compte cette considération, quand il porte un jugement. Pour les Serbes, il n'en est pas de même; la dynastie des Karageorgevitch n'a que des assises bien fragiles; la Serbie elle-même n'a ni la vitalité d'existence, ni les souvenirs historiques qui militent en faveur de la Grèce, et s'il lui arrive de montrer du mécontentement, de prétendre renier sa signature et de réclamer de son allié une part plus grande du festin sous prétexte de compensations, on la juge sans ménagement. Le Roi Ferdinand avait peine à contenir son indignation en me parlant de tous les méfaits, de tous les sévices dont les Serbes se sont rendus coupables à l'égard des Bulgares de Prilep, Vélès, Uskub, et, comme il a une tendance à juger les peuples d'après leurs souverains, et qu'il n'a aucune estime, aucune sympathie pour le Roi Pierre, (il me l'a dit en propres termes), il englobe tous les Serbes, Roi, Gouvernement et population, dans la même réprobation.

L'appui particulier dont la Russie n'a cessé de favoriser la Serbie doit exercer aussi une certaine influence sur le jugement du Roi. Sans aucun doute, il considère que la Bulgarie est de beaucoup supérieure à tous égards à la Serbie et qu'elle est plus digne que celle-ci de la confiance et de la bienveillance du Grand Empire slave. Il est jaloux de cette préférence et il sait qu'il en porte personnellement une part de responsabilité. «A Saint-Pétersbourg, m'a-t-il dit en propres termes, on continue à ne pas avoir confiance en moi; on veut toujours me considérer comme le Prince de Cobourg; je le sais et je le déplore.»

Et, oubliant ses alliés et poursuivant son idée, il reprit : «Ah! si la Russie comprenait son intérêt, se montrait plus énergique et plus ferme dans ses résolutions, si l'on pouvait compter sur son appui, l'influence slave serait à tout jamais prépondérante dans les Balkans. Moi-même, je suis personnellement et par mon peuple le gardien et le soutien de cette influence. Il dépend de la Russie d'assurer le maintien de l'Union balkanique, et quelle force n'en résulterait-il pas pour la Triple Entente!»

En terminant l'entretien, le Roi m'a exprimé de nouveau avec une chaleur particulière et avec une sincérité qui n'était pas feinte la joie que lui avait causée l'élection de M. Poincaré à la Présidence de la République. Il m'a prié de lui transmettre «les compliments bien affectueux du vieux Français des Balkans».

16.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 71, 72. Urgent. *Londres, 18 mars 1913, 17 h. 10.*

(*Reçu :* 19 h. 35.)

Sir Ed. Grey se montre préoccupé de l'éventualité de la capitulation de Scutari. Il craint que, faute d'une entente préalable entre la Russie et l'Autriche, cette dernière Puissance n'envoie un ultimatum à Cettigné pour enjoindre au Gouvernement monténégrin d'évacuer la ville. Il m'a dit hier qu'un moyen de prévenir ce danger serait une nouvelle démarche de la Russie pour rappeler au Gouvernement monténégrin que la reddition de la place ne l'autoriserait pas à la conserver. Déjà la Russie a donné confidentiellement cet avertissement à Cettigné; mais cette fois, il conviendrait de le donner publiquement, de sorte qu'une mise en demeure ultérieure de l'Autriche ne pourrait sembler dirigée indirectement contre la Russie. Sir E. Grey m'a prié de demander à Votre Excellence de s'associer à lui pour agir dans ce sens à Pétersbourg.

J'ai répondu au Secrétaire d'État des Affaires étrangères qu'il me paraissait impossible de réclamer de M. Sazonoff un abandon public de Scutari avant qu'il ne fût assuré d'un changement de dispositions à Vienne sur la question de Diakova.

Je l'ai revu ce matin, et je lui ai fait observer en m'autorisant de la nouvelle d'un projet de démarche séparée de l'Allemagne (voir télégramme n° 343)[1] qu'il importait de ne pas laisser les Puissances se livrer à des manifestations isolées, de procurer à la Russie le moyen de parler à Cettigné et à Belgrade sans se compromettre, de lier enfin l'Autriche de telle sorte qu'elle ne pût recourir à un ultimatum.

J'ai ajouté que déjà les Puissances unies avaient notifié aux Serbes et aux Monténégrins que, la solution de la question albanaise étant réservée aux Puissances, aucun fait de guerre ne pourrait leur être opposé lors du règlement

[1] Circulaire du 17 mars, 13 h. 45, transmettant à divers postes le télégramme de Berlin n° 106 en date du 16. M. Jules Cambon annonçait que le Chargé d'affaires de Serbie, M. Boghitchevitch, avait eu avec M. Zimmermann une conversation assez vive. Le Sous-Secrétaire d'État l'avait informé que l'Allemagne allait faire seule et en son nom des observations à Belgrade et à Cettigné pour insister «sur l'inutilité absolue de la poursuite du siège de Scutari». (Cf. les télégrammes adressés à Londres et à Vienne le 15 mars par M. de Jagow reproduits dans *Grosse Politik,* vol. 34, II, pièces nos 12972 et 12973). M. Boghitchevitch craignait que le Gouvernement britannique fît lui aussi des observations séparées à Belgrade.

définitif. J'ai conclu en proposant de s'entendre avec Pétersbourg pour une démarche collective des Puissances, à Cettigné et à Belgrade, dans le but de rappeler leurs précédentes déclarations et d'indiquer au besoin qu'elles s'appliqueraient[1] à Scutari. Ainsi l'Autriche se trouverait dans l'[impossibilité] de se livrer à quelque manifestation de nature à soulever les susceptibilités russes.

Sir E. Grey a admis ce point de vue et il a précisé, dans les termes suivants, la proposition qu'il charge l'Ambassadeur à Pétersbourg de présenter à M. Sazonoff. Il serait reconnaissant à Votre Excellence de l'appuyer.

« Une démarche collective à Belgrade et à Cettigné en vue de déclarer que la délimitation de l'Albanie a été réservée par les Puissances, que, jusqu'à ce que cette délimitation ait eu lieu, aucune action de la Serbie et du Monténégro en Albanie ne saurait être considérée comme pouvant constituer des droits acquis, que, par exemple, si Scutari vient à tomber, le sort de Scutari sera réglé par les Puissances et non par le fait que le Monténégro aura occupé cette ville. »

Sir Ed. Grey se propose [de saisir] demain la réunion des Ambassadeurs de cette suggestion et il espère que mon collègue de Russie aura reçu, d'ici là, l'autorisation de s'y rallier. Je serais obligé à Votre Excellence de me faire connaître d'urgence sa manière de voir.

17.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 110. *Berlin, 18 mars 1913, 21 heures.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Le Secrétaire d'État est toujours inquiet au sujet du développement des événements d'Orient et de la lenteur des travaux de la conférence de Londres. D'autre part, il se plaint que, l'Autriche ayant accepté de soumettre la question de Diakova à une commission spéciale, comme l'avaient demandé les Ambassadeurs, la Russie s'y refuse. Or, il semble résulter des conversations que j'ai eues avec plusieurs de mes collègues qu'au fond, à Vienne, on accepterait peut-être d'abandonner Diakova, si on y était sûr que la Russie consentirait par contre à abandonner Scutari, mais on y craint que, dans le cas où cette dernière ville tomberait, le Gouvernement russe ne soit pas libre de tenir

[1] Le texte transmis à Paris porte, évidemment par erreur : ne s'appliqueraient.

ferme pour cette solution. Il paraît, d'autre part, qu'un franciscain, protégé autrichien, aurait été assassiné par un Monténégrin et il semble difficile que l'Autriche n'exige pas de réparation, ce qui peut ajouter à la tension.

18.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 31. *Vienne, 18 mars 1913, 23 h. 15.*

(*Reçu :* 23 h. 45.)

La violence du bombardement de Scutari détermine les Gouvernements austro-hongrois et italien à intervenir pour imposer la paix. On s'attend pour demain, à une déclaration d'une haute importance.

Les Monténégrins ont saisi à Saint-Jean-de-Medua un bateau autrichien, pris les marchandises, menacé de mort l'équipage. Un pareil incident est de nature à faire cesser les irrésolutions du Cabinet de Vienne[1].

19.

Aide-mémoire pour l'ambassade de Russie.

Paris, 18 mars 1913.

Par sa note du 13 de ce mois[2], Son Excellence l'Ambassadeur de Russie, en faisant connaître au Ministre des Affaires étrangères l'accord qui serait intervenu entre les Gouvernements austro-hongrois et bulgare au sujet des chemins de fer de Macédoine et de Thrace et même du port de Salonique, a signalé l'intérêt que le Gouvernement impérial attache à ce que la compagnie française du port de Salonique ne cède pas son contrat à une société allemande ou autrichienne.

M. Jonnart n'avait pas manqué d'éveiller l'attention des membres français du Conseil de cette Société sur les offres de rachat qui pourraient éventuellement leur être faites par des financiers étrangers. Il est heureux de pouvoir assurer à Son Excellence M. Isvolsky qu'il n'est pas dans l'intention du groupe français de céder les droits qu'il possède à aucun groupe étranger.

(1) Ce télégramme a été transmis le 19 mars, à 12 h. 55, à Saint-Pétersbourg 296, Londres 356, Berlin 242, Rome 273, Athènes 182, Constantinople 307, Bucarest 152, Sofia 131, Belgrade 159, Cettigné 167.

(2) Note reproduite dans le tome V, 3e série, sous le numéro 582.

20.

M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 177. Très urgent. *Paris, 18 mars 1913.*

Avant votre départ pour Saint-Pétersbourg, je tiens à signaler à votre attention une question, qui intéresse au plus haut point le marché financier français, et pour la solution de laquelle le Gouvernement de la République est en droit de compter sur le concours efficace du Gouvernement russe. Il s'agit de la fixation de la contribution des États balkaniques au service de la Dette publique ottomane à raison des territoires dont ils obtiendront cession, et en général de la garantie des intérêts français engagés dans ces territoires. Cette question a fait l'objet, depuis le mois de novembre dernier, d'une étude approfondie de la part d'une commission composée de fonctionnaires relevant de ce Département et du ministère des Finances. Les conclusions auxquelles a abouti cette commission ont été communiquées dès la fin de novembre dernier aux Puissances intéressées, et après un échange de vues officieux, ont servi de base à l'établissement d'un projet d'articles [1], dont vous trouverez ci-joint copie, et qui, sous réserve de quelques modifications de détail, a été accepté par les Gouvernements allemand, austro-hongrois, italien et britannique, et a fait l'objet de la part de ces diverses Puissances et de la France, d'une communication aux États balkaniques en vue de son insertion dans le traité de paix qui doit intervenir.

Ce projet tend à laisser à la charge des territoires cédés, suivant le précédent inscrit au Traité de Berlin, une part de l'ensemble de la Dette ottomane, consolidée et non consolidée, d'après la proportion existant entre les revenus globaux de l'empire et les revenus particuliers de ces territoires : seul principe qui, en cas de dissolution d'un État, permettrait de répartir équitablement les charges de la Dette publique sur la base de la capacité financière de chaque province.

Pour fixer les idées, l'ensemble de la Dette ottomane répartissable s'élevant *grosso modo* à deux milliards huit cent millions de francs, c'est une somme d'environ six cent millions en capital qui devrait tomber à la charge des provinces de la Turquie d'Europe (Constantinople exclu), si l'on tient compte de la contribution de ces provinces aux recettes générales de l'Empire. Ces chiffres d'ailleurs sont révisables et ne sont donnés qu'à titre d'indication.

[1] Reproduit dans le tome V, 3e série, sous le numéro 216.

Le sentiment des États balkaniques en présence de ce projet est facile à deviner, bien que dès le premier jour ils aient tenu à affirmer leur volonté de ne causer aucun préjudice aux porteurs étrangers de fonds ottomans, qui possèdent, il est vrai, à titre de gage, l'administration et la perception à leur profit exclusif d'un certain nombre de revenus et monopoles dans les territoires aujourd'hui occupés par les armées des alliés. L'exigence déjà manifestée des États balkaniques d'obtenir une indemnité de guerre de la Turquie répond évidemment, en grande partie, au désir de compenser de cette façon les charges qui leur incomberont du chef de leur participation au service de la Dette ottomane. Et le calcul des excédents disponibles qui reviennent au Trésor ottoman sur les revenus administrés par l'administration de la Dette ottomane a fourni aux alliés le levier de leur argumentation, qui leur permettrait, suivant le cas, ou de prétendre à une indemnité de guerre compensatrice ou, s'ils ne peuvent l'obtenir, à une réduction correspondante de la part de la Dette ottomane mise à leur charge, de telle façon que leur contribution financière ait pour très stricte mesure le préjudice réel causé aux porteurs étrangers par la cession des territoires de la Turquie d'Europe, et en aucun cas l'intérêt qui presse les Puissances de sauver la Turquie de la banqueroute pour ménager les capitaux considérables que leurs ressortissants ont investis dans le reste de l'Empire ottoman.

Or, ce sont ces préoccupations particulières aux alliés dont semble s'être inspiré jusqu'ici à titre exclusif le Gouvernement russe, dans l'examen, auquel nous l'avions convié, de cette question.

La dépêche, ci-jointe en copie, adressée à M. Georges Louis, le 6 mars dernier [1], vous fera connaître le peu de progrès qu'avait fait alors cette négociation avec le Gouvernement impérial, tandis que les autres Puissances avaient déjà adhéré au point de vue français et se montraient prêtes à aborder, à Paris, l'examen des mesures de détail et d'application que comporte ce projet.

Depuis lors, si le Gouvernement russe n'a fait aucune démarche officielle à Paris, il a du moins fait connaître ses vues par la remise à Londres, le 28 février dernier, d'un amendement [2] dont la conférence des Ambassadeurs ne s'est d'ailleurs pas saisie. Vous trouverez ci-joint copie de ce document.

Cet amendement qui suit dans ses grandes lignes le projet français n'en retient que l'apparence, réservant toute discussion sur le fond même de la question à une conférence à laquelle seraient conviés les États balkaniques et qui déciderait *dans un esprit d'équité* de la participation de ces États à la Dette ottomane.

[1] Reproduite dans le tome V, 3e série, sous le numéro 524.

[2] Reproduit dans le tome V, 3e série, sous le numéro 482, annexe.

Or, s'il est évident que les États balkaniques, comme la Turquie d'ailleurs, doivent participer le moment venu à cette discussion, il nous avait paru essentiel de placer en dehors du débat le principe même de cette contribution financière, préalablement défini de façon assez claire pour assurer la sauvegarde des porteurs étrangers : cette appréciation ne saurait en effet appartenir qu'aux Puissances.

Bien qu'il soit difficile de calculer exactement la portée de l'amendement russe, à raison de l'imprécision même des formules adoptées, il n'est pas malaisé de prévoir quel serait le plein effet de ces dispositions en se plaçant sur le terrain de l'équité envisagé au point de vue exclusif des alliés.

La commission financière française a essayé ce calcul :

Nul doute tout d'abord que les alliés prétendent ne participer qu'au service de la dette consolidée, à l'exclusion de la dette non consolidée représentée par les avances et bons du Trésor émis avant la guerre.

D'autre part, calculée dans un esprit d'équité, l'annuité mise à la charge des alliés ne saurait évidemment couvrir, comme le laisse entendre la note russe, que le payement du coupon et le service de l'amortissement ordinaire, à l'exclusion de l'amortissement extraordinaire auquel pourvoit la part (25 p. 100) qui revient à l'administration de la Dette ottomane dans les excédents fournis par les revenus concédés.

Enfin, ce n'est pas en proportion de l'ensemble des revenus provenant des territoires cédés, ni même en fonction des revenus spéciaux donnés en gage aux porteurs et perçus par la Dette dans les territoires cédés, que la contribution des États alliés devrait être fixée. L'équité, au point de vue balkanique, voudrait que cette contribution ne soit exigée qu'au cas et dans la mesure où la suppression des revenus donnés en gage et afférents aux territoires cédés, ne pourrait être complètement imputée sur les excédents de perception reversés au Trésor ottoman, et laisserait un déficit au détriment des porteurs.

Un calcul sommaire permet de fixer ces idées :

L'annuité nécessaire pour faire face au service ordinaire de la Dette ottomane consolidée (à la seule exclusion des emprunts gagés sur le tribut d'Égypte qui n'entreraient pas en ligne de compte) figure au budget ottoman de 1912-1913 (exercice 1328) pour une somme de 6.366.511 livres turques.

D'autre part, les *recettes* brutes effectuées par la Dette publique au cours de l'année 1911-1912 (exercice 1327) se sont élevées, pour les anciens revenus, à 5.090.836 livres turques, et pour les nouveaux revenus à 2 millions 980.048, soit au total, 8.070.884 livres turques, chiffre qu'il y a lieu de ramener à 7.956.865 à raison d'une recette qui figure pour ordre aux anciens revenus, et n'est constituée que par un prélèvement sur les nouveaux revenus.

La comparaison du montant des perceptions effectuées et des prévisions budgétaires en dépenses, autant qu'elle est permise (faute de données plus exactes) entre deux exercices différents mais essentiellement comparables, fait apparaître un *excédent réel* des revenus sur les dépenses s'élevant à 1 million 590.354 livres turques.

Or, les recettes effectuées au cours de l'exercice 1327, par la Dette ottomane au compte des revenus donnés en gage sur les territoires cédés, se sont élevées pour les vilayets d'Andrinople, Salonique, Kossovo, Monastir, Janina et Scutari d'Albanie à : livres turques 1.717.069.

De telle sorte, qu'à supposer ces chiffres exactement comparables et les bases de calcul entièrement justifiées, *le déficit réel* causé par la cession des territoires ci-dessus indiqués ne s'élèverait qu'à une somme infime de 126.715 livres turques; et une annuité de moins de trois millions de francs constituerait, en vertu de ce raisonnement, la part équitable des territoires cédés au service de la Dette ottomane, si même le calcul établi sur des chiffres définitifs et sur des données plus exactes ne fait pas ressortir avec évidence ces deux points :

1° Que la perte, pour les porteurs, des revenus concédés afférents aux territoires cédés, se trouve entièrement compensée par les excédents disponibles sur les revenus concédés ou donnés en gage dans le reste de l'Empire;

2° Que la perte, pour la Turquie, de ses provinces européennes constitue une véritable libération pour elle, au point de vue financier, les dépenses qu'elle était obligée d'y faire dépassant les revenus qu'elle en tirait.

L'amendement russe est évidemment susceptible d'interprétations diverses, puisqu'à un critérium précis il substitue une appréciation de simple équité dont la formule sera déterminée ultérieurement. Il n'entre pas un instant dans ma pensée de prétendre que le Gouvernement russe ferait siennes les conclusions qui précèdent, et qui ont été dégagées en se plaçant constamment au seul point de vue des alliés : l'équité commanderait, aux Puissances intéressées à la défense des droits des porteurs de fonds ottomans, d'autres solutions. Mais, cet exemple suffit à montrer l'impossibilité où se trouverait le Gouvernement français, si une telle proposition lui était officiellement adressée, de l'accepter et d'en recommander l'adoption aux autres Puissances qui ont déjà approuvé le projet français.

Il vous appartiendra donc, dès votre arrivée à Saint-Pétersbourg, d'exposer à M. Sazonoff l'intérêt tout particulier que le Gouvernement français attache au règlement de cette question dans un sens favorable aux porteurs français qui détiennent une très forte partie des fonds ottomans, et d'exprimer l'espoir que le Gouvernement impérial ne manquera pas de donner à son Ambassadeur à Paris des instructions qui lui permettent d'adhérer au projet d'articles français et de déléguer le conseiller de son ambassade pour participer à la réunion

chargée de poursuivre à Paris l'étude plus complète de cette question, en attendant que la cessation des hostilités dans les Balkans permette d'appeler les représentants des États balkaniques et de la Turquie à participer à une conférence officielle qui déciderait en dernier ressort de toutes les questions relatives aux règlements financiers rendus nécessaires par la guerre actuelle.

21.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière et confidentielle. *Madrid, 18 mars 1913.*

J'ai vu hier le Président du Conseil qui m'a de suite parlé de la visite projetée du Roi à Paris [1] : il m'a dit que Sa Majesté tenait absolument à la faire, que lui personnellement en était partisan, mais qu'il se produisait quelque dissidence chez certains conservateurs, en petit nombre du reste : il m'a cité M. Maura. Comme il m'a semblé que notre rôle ne consistait pas à nous «jeter à la tête des Espagnols», je lui ai fait remarquer qu'un événement comme celui du voyage du Roi ne pouvait s'effectuer sans inconvénient que s'il ne soulevait aucune résistance de la part d'aucun parti espagnol. Il m'a répondu que les objections de M. Maura ne portaient pas sur une question de principe : le chef du parti conservateur lui avait seulement fait observer que c'était le Président de la République qui devait une visite au Roi d'Espagne, M. Fallières n'ayant pas rendu à Alphonse XIII la visite que celui-ci lui avait faite. J'ai rappelé au comte Romanones que le Roi n'était venu officiellement en France qu'une fois sous la présidence de M. Loubet qui avait rendu la visite. Sous la présidence de M. Fallières, il n'y a pas eu de visite officielle à proprement parler : en 1910, le Roi se rendant en Angleterre, a déjeuné en compagnie de la Reine à Rambouillet, mais il n'y eut pas d'autre réception.

Le Président du Conseil m'assura qu'il était de mon avis et me déclara qu'il comptait s'expliquer dans ce sens avec M. Maura : il ne doute pas que le chef du parti conservateur, personnellement partisan d'une entente avec la

[1] Dès le mois de juin 1912, le Roi Alphonse XIII avait manifesté le désir de se rendre à Paris. Au mois d'août la presse française et l'espagnole avaient annoncé qu'il viendrait en France après la signature de l'accord franco-espagnol relatif au Maroc pour remettre au Président de la République le collier de la Toison d'Or (Voir t. III, 3e série, n° 260). Le 11 octobre le Roi disait au commandant Paris, attaché militaire français, qu'il irait en France sitôt les affaires du Maroc arrangées. (Voir t. IV, 3e série, n° 125.)

France, se rende de suite à cette raison. A ce moment, sans avoir l'air d'y attacher autrement d'importance, mais comme d'une chose qui va de soi, le comte Romanones m'a fait allusion à la visite qu'à son tour le Roi attendait de M. Poincaré : il a même indiqué le mois de novembre comme celui qui paraîtrait le plus favorable. Je n'ai pas relevé la chose, mais il est certain qu'on compte sur une visite du Président de la République et qu'on y tient beaucoup.

Le Roi sera accompagné du Président du Conseil; j'ai fait observer, bien entendu sans donner à cette remarque un caractère de désapprobation, que la présence du chef du Gouvernement accentuerait le caractère politique de la démarche du Roi. Il m'a été répondu que Sa Majesté tenait absolument à avoir avec lui le comte de Romanones.

Ce matin, j'ai été reçu en audience par le Roi qui m'a parlé longuement des difficultés que soulève le Gouvernement allemand au sujet de l'exploitation des mines dans le Rif[1] : c'est une question qui n'est pas nouvelle et qui a fait l'objet de correspondances entre l'ambassade et le ministère. L'opposition de l'Allemagne à l'exportation du produit des mines rend inactifs de nombreux Marocains employés à l'extraction du minerai et crée un sérieux malaise dans la région, de telle sorte que les Espagnols se voient contraints d'entretenir un nombre assez considérable de troupes à Melilla et dans les environs, ce qui entraîne pour eux des dépenses considérables. Telles sont les explications que m'a données le Roi; il a cherché à arranger l'affaire avec le prince de Ratibor, Ambassadeur d'Allemagne; celui-ci est resté sourd aux diverses suggestions d'Alphonse XIII et celui-ci en ressent un très vif mécontentement contre l'Allemagne et contre son représentant à Madrid, il s'est exprimé très durement à son sujet.

Vers la fin de notre entretien, le Roi m'a dit, à brûle-pourpoint : « Je vais vous poser une question peut-être indiscrète. Le Président de la République vous-a-t-il parlé de mon voyage à Paris ? »

Sur ma réponse affirmative, il a ajouté : « Que vous-a-t-il dit ? Mon projet lui convient-il ? »

J'ai répondu que M. Poincaré serait très heureux de recevoir Sa Majesté à Paris, si celle-ci jugeait bon d'y venir.

Il a répliqué : « Mais oui, je suis toujours désireux d'aller voir votre Président et de causer avec lui. Quelle date lui conviendrait-il de choisir ? Il ne faut pas trop tarder. » Et sans attendre une réponse, il ajouta : « La première quinzaine [de mai] m'arrangerait. Cependant il vaudrait mieux que je ne sois pas à Paris le 2 mai[2]. Mais je pourrais partir de Madrid tout de suite

(1) Voir ci-dessous au sujet des mines marocaines, à la date du 12 avril, le n° 283.

(2) Célébration de l'anniversaire du 2 mai 1808 : soulèvement de la population madrilène, massacre des soldats de Murat.

après. Il me faut être ici le 17 mai, jour de ma fête, et il me serait difficile d'aller à Paris dans la seconde quinzaine de mai à cause des couches de la Reine qui sont attendues pour le 11 juin mais qui pourraient devancer. En outre le congrès sera réuni à ce moment et il faut que je sois à Madrid. Voulez-vous demander au Président et au Gouvernement si la première quinzaine de mai leur conviendrait ? »

J'ai promis à Sa Majesté de vous en écrire de suite.

Dans l'après-midi, le comte de Romanones est venu me voir. Il avait causé avec le Roi du projet de voyage : il pense que Sa Majesté pourrait quitter Madrid le 5 mai, de façon à arriver à Paris le mardi 6 dans l'après-midi. Le Roi resterait le mercredi 7 et le jeudi 8 et repartirait le jeudi soir. Le comte de Romanones pense qu'il est préférable que le séjour à Paris, que le Roi n'a pas besoin de visiter puisqu'il connaît très bien notre capitale, ne soit pas trop prolongé. Il paraît avoir quelque préoccupation du côté des anarchistes espagnols. Je lui ai dit que les deux jours et demi qu'il m'indiquait me paraissaient constituer la durée d'une visite normale de souverain. Il paraît que le grand désir d'Alphonse XIII serait de visiter une des casernes de Paris, « une belle caserne ». Il est certain que tout ce qui est militaire l'intéresse le plus. Tout ce qu'on lui montrera dans cet ordre d'idées lui fera grand plaisir.

Le Président du Conseil a insisté de la façon la plus pressante auprès de moi pour qu'on garde secrète le plus longtemps possible la nouvelle du voyage du Roi. Il ne m'a pas caché que c'était en partie à cause des anarchistes, mais, d'autre part, il considère qu'à Berlin on sera fort peu satisfait de ce voyage et que, si on en est avisé un certain temps à l'avance, on fera l'impossible pour l'empêcher. Il y a du vrai dans cette remarque : je me souviens, en effet, lorsqu'au mois de septembre dernier des journaux lancèrent à Saint-Sébastien la nouvelle d'un voyage du Roi à Paris, de l'émotion que cette information produisit chez les représentants de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Ils nous assaillaient de questions, le Ministre d'État et moi.

J'ai profité de l'occasion pour faire remarquer au Président du Conseil qu'il serait bien désirable que l'arrangement relatif à Tanger fût conclu lorsque le Roi se rendra en France. Les pourparlers marchent de façon assez satisfaisante, mais ils gagneraient à ne pas être entravés par certains atermoiements du fait des agents espagnols et qui très souvent n'ont aucune raison d'être, car ils portent sur des questions sans importance ou déjà réglées en principe. Le comte de Romanones m'a promis de faire tout son possible pour activer la négociation.

Il n'a été question entre nous aujourd'hui que du voyage du Roi, mais il me paraît que, dans l'esprit du Cabinet espagnol et très certainement dans l'esprit du Roi, ce voyage doit être la manifestation d'un rapprochement de

la France et de l'Espagne et d'une entente plus intime entre les deux pays.

Le Roi m'a demandé ce matin si je croyais à la guerre. Je lui ai répondu négativement. Il m'a dit alors : « En tous cas, vous pouvez disposer comme vous l'entendrez de vos deux corps d'armée de la ligne des Pyrénées. Vous n'aurez pas à la garder. » Il avait à peu près parlé dans les mêmes termes, ces jours derniers, au colonel Tillion, qui en a rendu compte au ministre de la Guerre [1].

Sa Majesté m'a déclaré qu'il avait été profondément ému de voir avec « quelle grandeur d'âme et quel sang-froid », les Français se montraient prêts à accepter le service militaire de trois ans. « Je crois que, chez moi, je n'oserais pas demander à mon peuple une aggravation des charges militaires. Et chez vous, l'on fait cela avec tant de calme et de désintéressement. C'est une belle chose. »

Au cours de notre entretien, le Roi est revenu à plusieurs reprises sur la façon dont s'était développée la discussion du traité franco-espagnol à notre Chambre des Députés : il en a manifesté la plus vive satisfaction et m'a prié de vous remercier personnellement du discours que vous avez prononcé à cette occasion et notamment de vos paroles relatives à la bonne entente qui doit exister entre les deux pays [2] ; il a exprimé l'espoir qu'au Sénat les choses « se passeraient également bien et vite ». Je lui ai répondu que je n'en doutais pas.

Il s'est félicité de l'occasion qu'il allait avoir de pouvoir recevoir, à l'occasion de l'inauguration de notre Institut de langue hispanique, un membre du Gouvernement de la République. Il se propose de lui offrir un déjeuner au Palais.

22.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 72. *Belgrade, 18 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 25 mars.)

C'est actuellement, dans toute la presse locale, une levée de boucliers contre la Bulgarie. Prévenus par les indications réitérées de la diplomatie serbe que

[1] Voir ci-dessous n° 50.

[2] Le débat avait eu lieu le 7 mars. M. Jonnart avait ainsi terminé son discours : « Puisse, Messieurs, cette politique de mutuel appui... consolider sur tous les points l'entente entre les deux pays, l'entente définitive qui est au premier rang des préoccupations et des espérances nationales. » *J. O.*, Débats parlementaires, Chambre des Députés 1913, page 871.

l'approche de la paix allait soulever la question de la modification du traité serbo-bulgare de 1912, touchant la Macédoine occidentale, les voix les plus autorisées de la Bulgarie s'empressèrent à proclamer l'intangibilité de cet acte. M. Daneff l'affirma dans une réunion du parti zankoviste, M. Malinoff à la Sobranié; M. Tocheff chargea d'une telle confidence le correspondant du *Temps*; il y joignit quelques divulgations relatives au traité du 29 février-13 mars 1912 et aux conditions dans lesquelles il avait été conclu. Il en résulta dans l'opinion serbe une violente colère contre la Bulgarie et plus particulièrement contre son représentant à Belgrade; les journaux sont pleins d'invectives, discutent âprement l'attitude du pays allié depuis les débuts de la guerre balkanique et se demandent si, dans les circonstances actuelles, l'alliance serbo-bulgare possède encore quelque valeur.

M. Tocheff est houspillé de main de maître; bien qu'en ce pays les légations d'Autriche et de Russie, le Palais royal et le ministère de l'Intérieur aient coutume de déchaîner la presse contre le corps diplomatique, si bien qu'il n'y existe presque aucun chef de mission qui n'ait reçu quelque horion, jamais campagne plus violente ne fut menée contre un diplomate : M. Tocheff reçoit l'injure unanime de tous les journaux, quelle que soit leur origine, et son Gouvernement a été bien avisé de le rappeler à Sofia où il prendra quelques semaines de repos en laissant passer l'orage.

Sur ces entrefaites, le Gouvernement serbe a chargé M. Spalaïkovitch de demander nettement au Gouvernement bulgare la révision du traité de 1912. Il paraît que M. Guéchoff n'en a point dissimulé une vive mauvaise humeur en se retranchant derrière la lettre des conventions. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en aviser par mon télégramme n° 117 du 14 de ce mois [1], M. Pachitch m'a dit que le Gouvernement royal ne comptait point pousser vivement cette affaire, qu'il avait simplement tenu à poser directement la question, en dehors de la Russie, dont la position serait incommode à intervenir dans la querelle entre les deux États slaves, et qu'il comptait pour amener une solution équitable sur l'entremise des Puissances intéressées au maintien de l'Entente balkanique.

Il n'y a point de doute que l'opinion serbe ne se marque de plus en plus nettement en faveur d'un remaniement de frontières qui donnerait à la Serbie toute la Macédoine occidentale jusqu'au Vardar. Cette exigence est devenue générale et même parmi les membres du Gouvernement, je ne rencontre que gens certains de la voir satisfaite. Elle est impérieusement présentée par les milieux militaires et voici que M. Pachitch la fait sienne, en la transmettant à Sofia. Comme les milieux militaires et M. Pachitch restent étroitement soumis à la discipline panslaviste, il n'y a point à penser qu'une telle initiative de leur part ait été prise en dehors de Saint-Pétersbourg.

[1] Reproduit dans le tome V, 3e série, sous le numéro 590.

M. Pachitch me répéta une fois encore les desiderata de la Serbie, en ce qui concerne la répartition des terres conquises : la Macédoine occidentale jusqu'au Vardar, frontière commune entre la Grèce et la Serbie de façon à couper la Bulgarie de l'Albanie; condominium balkanique à Salonique, ou sinon, attribution de Salonique à la Grèce, qui reconnaîtrait à la Serbie des avantages spéciaux pour l'utilisation du port.

A l'enthousiasme de l'automne passé, a succédé chez les Serbes la plus vive défiance contre la Bulgarie et il faut reconnaître que la Bulgarie a tout fait pour la provoquer. A voir celle-ci prématurément impériale, dédaigneuse vis-à-vis des autres alliés, arrogante au regard de l'Europe, avant tout préoccupée de ménager l'Autriche vers laquelle elle s'employait brutalement à rejeter la Serbie, les Serbes ont compris qu'ils n'avaient rien à attendre de la Bulgarie, en vue du règlement futur de leur question propre, et qu'il était sage de profiter des circonstances pour prendre leurs précautions contre un allié aussi douteux. A l'idée qui les dominait naguère de se procurer des points d'appui contre l'Autriche s'ajoute maintenant la nécessité d'établir un équilibre balkanique, destiné à contenir la prépondérance de la Bulgarie et les fantaisies germaniques de sa diplomatie. D'où rapprochement avec les Grecs que le yougoslavisme traitait naguère d'inférieurs selon la théorie panslaviste; d'où la conception d'une Serbie s'avançant le plus possible vers Salonique et coupant de l'intrigue albanaise une Bulgarie toujours sensible à l'action autrichienne. En dehors de ces considérations politiques, les Serbes justifient leurs prétentions sur Monastir par l'effort supérieur à leurs obligations contractuelles que leur a coûté la guerre, le concours en hommes, en matériel et même en argent qu'ils auraient donné à la Bulgarie; enfin par la nécessité où ils se sont trouvés de maintenir leur mobilisation pendant plusieurs mois, inutilement pour eux-mêmes et dans le seul but de procurer Andrinople à la Bulgarie. Par dessus tout ils se sentent plus confiants et plus sûrs d'eux-mêmes, ayant le sentiment d'avoir abordé la guerre balkanique avec une organisation militaire et financière supérieure à tous les autres alliés, d'avoir réalisé méthodiquement et sans le moindre échec, la besogne qui leur incombait alors que les Grecs étaient indéfiniment retenus devant Janina, les Bulgares battus à Tchataldja et les Monténégrins devant Scutari.

Si la politique ambiguë de la Bulgarie vis-à-vis des Puissances germaniques est de nature à inquiéter la diplomatie serbe, son sursaut impérial apparaît également dangereux pour les nouvelles provinces de la Serbie. Sauf dans le Sandjak et la vieille Serbie, la plus grande partie de la population slave des nouvelles provinces s'est rattachée à l'Exarchat en haine du Patriarcat grec et se trouve, par conséquent, acquise à la propagande bulgare avec toute une organisation nationale d'églises et d'écoles qui, d'après le point de vue serbe, devrait disparaître aussitôt après la paix. Il en fut ainsi, après le traité de

Berlin, dans les parties cédées à la Serbie : à Nich, Pirot et Vranja se trouvaient un métropolite et des évêques bulgares; l'un d'eux quitta son siège; les deux autres renièrent l'exarchat et reconnurent l'autorité du métropolite de Belgrade; sans s'en apercevoir la population bulgare devint serbe et l'est restée jusqu'à ce jour. Mais il n'y avait pas alors de Bulgarie pour éveiller l'orgueil et soutenir la résistance nationale. Aujourd'hui les autorités militaires serbes se heurtent partout à des églises, des écoles, des banques, en un mot à toute une organisation bulgare qui remplit leur zone d'occupation et le Gouvernement royal est fondé à envisager avec inquiétude les difficultés de sa tâche, s'il doit se heurter dans l'avenir à une organisation bulgare, soutenue par la Bulgarie, et susceptible de s'entendre avec une organisation albanaise soutenue par l'Autriche et une organisation koutzo-valaque soutenue par la Roumanie, dans un pays où il n'y a presque point de Serbes.

Aux récriminations violentes qu'entraîne une telle situation, M. Pachitch oppose des paroles calmantes et de constantes assurances de fidélité à l'alliance. M. Guéchoff en a fait de même dans son récent discours à la Sobranié. Mais, plus encore que l'effort de ces deux hommes d'État, devront influer sur le règlement des difficultés serbo-bulgares la discipline panslaviste et l'action de la Russie.

Votre Excellence trouvera ci-joint deux cartes publiées par la *Stampa*; l'une d'elles indique la zone des prétentions bulgares d'après des journaux de Sofia; l'autre marque les frontières de la Serbie, telles que les avait déterminées un arrangement du Prince Michel avec les comités bulgares d'il y a cinquante ans.

23.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 32. *Vienne, 19 mars 1913, 12 heures.*

(*Reçu :* 13 h. 25.)

La grave résolution annoncée pour ce matin [1] n'est pas encore divulguée. Mais, d'après la violence qu'apporte la *Reichspost* à dénoncer les cruautés des Monténégrins et des Serbes orthodoxes contre les Albanais catholiques,

[1] Il s'agit d'une démarche comminatoire à Cettigné et de l'envoi d'une division navale à Cattaro. Voir *Grosse Politik,* volume 34, II, pièces n°s 12996 et 12998. Voir aussi dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* volume V, pièce n° 6197, le télégramme adressé le 18 mars par le comte Berchtold à Cettigné et Conrad von Hötzendorf *Aus meiner Dienstzeit,* volume III, pages 174 et suiv.

une intervention de l'Autriche comme protectrice des intérêts religieux paraît imminente. Le zèle confessionnel motiverait ainsi une action politique et une exécution militaire. Il est à remarquer que jusqu'à présent, les persécutions religieuses tenaient peu de place dans la liste des griefs contre les adversaires de l'Albanie.

Quant aux conséquences qu'aura le meurtre du Roi Georges[1], personne ne se risque encore à les calculer[2].

24.

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 42. *Washington, mars 1913, sans date.*

(*Reçu :* le 19, à 23 h. 5.)

Président Wilson fait publier ce matin une note rédigée par lui et approuvée en conseil sur l'emprunt chinois. Il y est dit que les banquiers américains ayant déclaré à la nouvelle administration qu'ils ne maintiendraient leur concours qu'au cas où le Gouvernement les en requerrait, il leur a été répondu négativement, le Gouvernement actuel n'approuvant pas les conditions de l'emprunt et les responsabilités qu'elles entraînent.

« Ces conditions, dit le Président, nous semblent toucher de fort près à l'indépendance administrative de la Chine. » Le Gouvernement américain pourrait être amené par là à intervenir de force dans les affaires financières ou même politiques de la Chine. Le contrôle envisagé est déclaré « contraire aux principes [sur] lesquels est [fondé] le Gouvernement du peuple américain lui-même ».

La note entière adopte le point de vue de la Chine et est pleine d'avances flatteuses pour le « grand peuple chinois ».

(1) Le Roi Georges avait succombé le 18 à un attentat. Voir le rapport du Consul de Salonique, ci-dessous reproduit sous le n° 28.

(2) Ce télégramme a été transmis le 19 mars à 20 h. 20 à Saint-Pétersbourg 299, Londres 360, Rome 295, Berlin 243, Constantinople 308.

25.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 154. Absolument secret. *Londres, 19 mars 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 mars.)

Au début de la réunion d'aujourd'hui, j'ai fait part à Sir E. Grey et à mes collègues de l'observation de Votre Excellence dans son télégramme n° 539 [1] au sujet du malentendu qui semble s'être établi dans l'esprit des Ministres d'Angleterre, de Russie et d'Italie à Cettigné relativement aux communications à faire aux alliés. La première communication était simplement un accusé de réception de la réponse des Gouvernements balkaniques à notre offre de médiation, avec une déclaration écartant les conditions posées par les alliés et réservant aux Puissances le soin exclusif de délibérer sur les bases de la paix.

La seconde communication devait être celle des quatre points devant constituer ces bases et ils ne devaient être présentés aux belligérants qu'après accord entre les Puissances et sur des instructions envoyées à leurs représentants. Il était donc convenu que les déclarations à faire à ce sujet devaient être retardées jusqu'à l'arrivée d'instructions identiques à tous les agents.

Sir E. Grey a manifesté le plus vif étonnement et nous a donné communication des instructions du Ministre d'Angleterre à Cettigné; elles ne laissent aucun doute sur les directions du Gouvernement britannique. Le marquis Imperiali, qui a reçu copie de la dépêche adressée à Cettigné par le marquis de San Giuliano, nous a affirmé qu'elle était conforme à ce dont nous étions convenus. Il est probable qu'il s'est produit quelque confusion entre les Ministres d'Angleterre, de Russie et d'Italie et notre Chargé d'affaires. En tous cas, Sir E. Grey demande par le télégraphe des renseignements au représentant de l'Angleterre à Cettigné.

Tous les Ambassadeurs avaient reçu de leurs Gouvernements l'approbation des quatre points. Sur le point 4, l'Ambassadeur d'Autriche a formulé de la part du comte Berchtold une observation. Votre Excellence se souvient que ce point est rédigé en ce qui touche l'indemnité de la façon suivante :

« Les Puissances ne peuvent se montrer favorables à une demande d'indemnités, mais elles admettent les alliés à prendre part aux discussions de la commission internationale de Paris, etc. »

[1] Télégramme du 19 mars annonçant que les Ministres d'Angleterre, de Russie et d'Italie à Cettigné avaient reçu l'ordre de demander au Gouvernement monténégrin l'acceptation des quatre conditions de paix adoptées par la réunion des Ambassadeurs.

Le comte Berchtold est d'avis que cette rédaction, qui est en opposition avec les désirs des alliés, pourrait rendre plus difficile notre œuvre de conciliation. Il croit qu'il serait peut-être préférable de le rédiger ainsi :

« La question d'une indemnité de guerre sera traitée par la Commission internationale de Paris en connexité avec la question d'un règlement équitable de la participation des alliés à la dette ottomane et aux charges financières des territoires, qui leur seront attribués. Les alliés ainsi que la Turquie seront invités à prendre part aux délibérations de cette Commission. »

L'Ambassadeur d'Allemagne a fait observer que cette rédaction laissait ouverte la question de l'indemnité de guerre et que nous avions toujours été d'accord en principe sur le fait qu'on n'imposerait pas d'indemnité à la Turquie; qu'il serait donc imprudent de laisser espérer aux alliés une modification des vues des Puissances sur un point aussi important. L'observation du prince Lichnowsky a été appuyée par notre collègue d'Italie, Sir E. Grey et moi. L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a immédiatement retiré l'amendement du comte Berchtold et il a été convenu que les quatre points seraient proposés aux belligérants dans leur forme première.

Dans notre dernière réunion, nous avions émis l'opinion que, si les bases de paix établies par nous étaient adoptées par nos Gouvernements, il y aurait lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas de réclamer des belligérants une cessation d'hostilités.

S'appuyant sur cette opinion, notre collègue d'Allemagne nous a demandé d'ajouter aux quatre points une injonction aux alliés de mettre fin aux hostilités.

J'ai fait remarquer qu'il était imprudent de formuler des injonctions auxquelles les alliés n'obéiraient certainement pas et que d'ailleurs nous ne pouvions exiger une cessation d'hostilités que lorsque l'accord serait fait sur les préliminaires de paix. « Tant que la guerre durera, ai-je ajouté, il nous est impossible d'empêcher les belligérants de se battre et c'est à mon avis une erreur de s'imaginer que nous pouvons imposer aux Serbes et aux Monténégrins l'abandon du siège de Scutari avant que les bases de la paix ne soient établies et les négociations commencées. » Une discussion assez longue et assez vive s'est engagée à ce sujet et nous avons fini par nous mettre d'accord sur l'avis suivant :

« La réunion est d'avis que des instructions soient envoyées aux représentants des Puissances à Constantinople, à Belgrade, Sofia, Athènes et Cettigné pour leur prescrire de faire connaître collectivement aux Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités les quatre points constituant les bases d'une négociation de paix. Les représentants des Puissances déclareront en même temps que, dès l'acceptation de ces bases, les hostilités devront prendre fin. »

Il est convenu que les instructions dans ce sens adressées à nos agents le seront sous réserves que leurs collègues auront reçu des instructions identiques et qu'ils devront agir d'accord avec eux.

Sir E. Grey nous a entretenus ensuite de la situation de Scutari et de l'éventualité prochaine d'une capitulation de la place. Sans faire allusion au danger d'une intervention isolée de l'Autriche, il nous a proposé de demander à nos Gouvernements s'il ne conviendrait pas de faire une démarche collective à Cettigné et à Belgrade pour rappeler nos précédentes déclarations et établir que la prise de Scutari ne donnerait pas aux Monténégrins le droit d'y rester. Il a donné connaissance à la réunion de la rédaction sur laquelle nous nous étions mis d'accord hier et que vous avez bien voulu approuver. Elle n'a pas soulevé d'objections et tous les Ambassadeurs se sont déclarés suffisamment autorisés pour y adhérer. Seul le Conseiller de l'ambassade de Russie, qui représentait le comte Benckendorff malade, n'a accepté la rédaction qu'*ad referendum*. Je dois dire que Sir E. Grey et moi, nous la lui avions communiquée hier et qu'il l'avait immédiatement transmise à Saint-Pétersbourg. Il est à supposer qu'elle sera approuvée. Elle n'a en effet d'autre but que d'écarter une menace d'un ultimatum de la part de l'Autriche.

L'Ambassadeur d'Italie nous a proposé alors d'aborder la délimitation de l'Albanie au Sud. Il a dit avoir étudié avec notre collègue d'Autriche-Hongrie un projet conforme d'ailleurs aux vues des Gouvernements de Rome et de Vienne. Ce projet d'après lui donne aux Grecs les plus larges satisfactions : il leur concède la ville de Janina; mais il laisse à l'Albanie les Koutzo-Valaques de cette région et les populations musulmanes de la côte opposée à l'île de Corfou. Sir E. Grey et moi, nous avons déclaré que ce projet méritait une étude et nous nous sommes réservé de l'examiner avec soin. Votre Excellence trouvera ci-joint, la note du marquis Imperiali. Après la séance, ce dernier m'a laissé entendre que ce n'était pas son dernier mot et qu'il espérait obtenir de son Gouvernement quelques concessions.

Votre Excellence se souvient qu'au Congrès de Berlin, la France avait proposé l'abandon à la Grèce de l'Épire jusqu'à la rivière Kalamas; il me semble nécessaire de réclamer au moins cette frontière. Je me réserve d'ailleurs d'entretenir de cette question M. Skouloudis et de m'entendre avec mon collègue de Russie sur des propositions, qui pourraient être agréées par le Gouvernement hellénique.

La délimitation au Sud de l'Albanie intéressant un groupement important de Koutzo-Valaques, le marquis Imperiali a proposé d'appeler à notre prochaine réunion M. Misu, Ministre de Roumanie, pour lui demander des informations sur les Koutzo-Valaques. L'intérêt de ces informations n'est pas considérable, mais il importe de donner aux Roumains la satisfaction d'avoir été consultés par la réunion puisqu'ils s'imaginent que nous les

avons écartés de nos délibérations de propos délibéré et qu'ils se sentent humiliés.

Nous nous sommes ajournés au mardi 25 mars et nous avons prié Sir E. Grey de convoquer M. Misu pour ce jour là.

ANNEXE.

NOTE DE L'AMBASSADEUR D'ITALIE À LONDRES.

La frontière partirait de la rive méridionale du lac d'Okhrida entre le couvent de Saint-Naoum qui resterait hors de l'Albanie et le bourg de Starova et suivrait d'abord les hauteurs entre le lac de Malik (ou lac de Soviani) d'un côté et le lac de Presba de l'autre côté, puis la crête des collines formant le partage d'eau entre les bassins du Devol et de la Bis'ritza (Haliacmon) en laissant le district de Kortcha (Koritza) à l'Albanie. Elle se dirigerait ensuite passant à l'ouest de Kastoria, Lapsista et Grevena, lesquelles villes resteraient hors de l'Albanie, vers le sud sur le village de Kipourio au sud-ouest de Grevena et suivrait puis (*sic*) les crêtes qui forment la ligne de séparation entre les bassins, au nord : de la Vouioussa et de ses tributaires, au sud : du Salamvrias, de l'Arta et de leurs tributaires jusqu'à la source du Kalamas dans le voisinage du Han Kalabaki, laissant au sud la ville de Janina ainsi que Metzovo qui resteront acquis à la Grèce.

La frontière suivrait puis le thalweg du Kalamas jusqu'au point le plus rapproché à (*sic*) Aidonat (Paramythia) d'où laissant ce district et celui de Murghelitche (Margariti) à l'Albanie, elle passerait par la crête des montagnes au sud du village de Glykys et suivrait le thalweg de la rivière Glykys jusqu'à son embouchure dans la mer Ionienne sur la rade de Phanari (ou Porto di Spianza).

26.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. JONNART, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 155. *Londres, 19 mars 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 mars.)

Sir E. Grey m'a dit aujourd'hui qu'une conversation se poursuivait en ce moment entre M. Sazonoff et le comte Berchtold sur la question de Diakova. Votre Excellence sait qu'elle risque de devenir une pierre d'achoppement pour les négociations sur la délimitation de l'Albanie au Nord et à l'Est. Le Gouvernement autrichien en fait une question d'amour-propre et il est impossible de lui faire comprendre que l'abandon par la Russie de la ville de Scutari

à l'Albanie est un sacrifice en comparaison duquel l'attribution de Diakova à la Serbie n'offre aucune importance.

Cependant, comme on comprend à Pétersbourg que la continuation de ce débat risque de faire renaître la tension de ces derniers temps entre l'Autriche et la Russie, M. Sazonoff cherche de très bonne foi tous les moyens d'accommodement. Préoccupé de sauvegarder l'amour-propre du comte Berchtold, il propose de constituer une Commission qui règlerait définitivement le sort de Diakova. Cette Commission ne devrait pas d'après lui se placer au point de vue ethnographique, elle devrait se préoccuper uniquement de considérations politiques et géographiques. En un mot le Ministre russe reconnaît que la région de Diakova est à l'heure actuelle plus albanaise que serbe et il voudrait être assuré par avance des décisions de la Commission. Sir E. Grey, mis au courant de cette conversation entre Vienne et Saint-Pétersbourg, est tout disposé à appuyer les vues de M. Sazonoff, mais il ne se dissimule pas la difficulté de faire agréer par le comte Berchtold une sorte d'entente secrète pour influer sur les décisions de la Commission dans le sens des désirs de la Russie.

C'est le troisième projet de Commission mis en avant pour Diakova. Le premier, proposé par Sir E. Grey, était simplement destiné à ajourner la solution définitive de la question et prévoyait que, dans le cas où l'on ne s'entendrait pas sur la délimitation de la région de Diakova, une Commission technique se rendrait sur les lieux et ferait un rapport pour éclairer la réunion des Ambassadeurs. Ce projet n'avait d'autre but que d'éviter une rupture.

Le second appartenait à M. Sazonoff, qui demandait à l'Autriche une déclaration de principe admettant l'attribution de Diakova à la Serbie et réservant à une Commission spéciale le soin d'établir autour de la ville une zone économique neutre de façon à assurer aux populations albanaises la liberté commerciale la plus complète.

Enfin le projet actuel vise non plus une Commission de délimitation, mais une véritable Commission d'arbitrage maîtresse de décider définitivement sur le sort de Diakova. Si l'on se met d'accord entre Vienne et Pétersbourg pour tracer à l'avance à cette Commission le sens de ses travaux et de ses décisions, rien de mieux. Mais cet accord est-il possible ? Et, s'il n'est pas possible, la réunion d'une telle Commission peut être dangereuse.

Je ne sais si Votre Excellence a été mise au courant de ces pourparlers et je l'en informe parce que Sir E. Grey m'a semblé désirer vous y associer.

27.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 62. *Bucarest, 19 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 25 mars.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient de me donner lecture d'une lettre particulière que lui a adressée le Prince Bibesco, Secrétaire de la légation de Roumanie à Saint-Pétersbourg, et m'a particulièrement signalé le passage suivant :

« Je sais que l'Ambassadeur de France a eu communication d'une dépêche par laquelle M. Blondel, rendant compte d'un entretien avec le Roi [1], faisait connaître que Sa Majesté ne partageait pas, sur la question de Silistrie, l'opinion généralement répandue en Roumanie, et donnait ses préférences à une solution qui laisserait Silistrie à la Bulgarie en échange d'une extension de territoire sur le littoral de la mer Noire. M. Sazonoff a eu connaissance de cette dépêche, mais il faut espérer que l'auguste parole de notre Souverain n'influencera pas son sentiment. »

« Ainsi, m'a dit M. Majoresco, ce que j'aurais préféré éviter est arrivé. Il y a quelques semaines, en effet, me trouvant chez votre collègue d'Autriche, au moment où il sortait du Palais royal, j'ai prié le prince de Fürstenberg de ne pas communiquer à son Gouvernement une déclaration que venait de lui faire le Roi, dans des termes à peu près analogues à ceux qu'il avait employés avec vous au sujet de Silistrie, et j'ai tout lieu de croire que le Prince de Fürstenberg s'est abstenu de télégraphier le sentiment du Roi. J'eusse préféré qu'il en eût été de même avec vous. »

« —Mais, ai-je répliqué à M. Majoresco, le Roi m'a tenu le langage très net que vous savez, non pas une fois, mais à plusieurs reprises. Vous n'ignorez pas, puisque nous en avons parlé ensemble, que c'est au cours d'un de mes entretiens avec Sa Majesté que nous avons envisagé la possibilité d'un arrangement qui ne comprendrait pas la cession de la ville même de Silistrie. Et vous-même, Monsieur le Ministre, ne m'avez-vous pas plusieurs fois avoué que Silistrie ne valait pas un conflit et que vous accepteriez une autre solution qui ménagerait l'amour-propre roumain ?

« D'où vient donc cette crainte nouvelle que la pensée royale soit connue et puisse avoir quelque influence sur la décision des Ambassadeurs à Saint-Pétersbourg ? »

[1] Voir dans le tome V, 3e série, à la date du 7 février, le rapport de M. Blondel reproduit sous le numéro 339.

«— Ma crainte provient, m'a répondu le Président du Conseil, de l'état de l'opinion publique qui se fixe de plus en plus sur la nécessité de voir Silistrie abandonnée à la Roumanie; je doute fort que nous puissions faire accepter une proposition qui ne nous la donnerait pas. Or, me plaçant au point de vue de la paix générale, je me demande et je vous demande quelle solution est la plus propre à la consolider ?

«La décision des Ambassadeurs devra forcément mécontenter la Bulgarie ou la Roumanie.

«Si elle mécontente la Bulgarie, cette dernière Puissance fera entendre de bruyantes récriminations, mais elles seront de courte durée parce que d'autres difficultés attireront son attention et que, pendant de longues années, elle devra tendre à régler ses différends avec ses autres voisins; son intérêt étant de diminuer le nombre de ses adversaires, elle en arrivera à ne plus s'occuper de Silistrie, qu'elle peut d'autant mieux nous céder qu'au point de vue stratégique cette ville, dominée par des forts qui seraient entre nos mains, n'aurait plus aucune valeur défensive.

«Si au contraire, les Ambassadeurs se prononcent pour une solution que l'opinion publique roumaine n'accepterait pas volontiers, l'ère des difficultés commencera et la Roumanie deviendra, malgré elle, un facteur d'incertitude dans les Balkans. Elle ne songera plus qu'à prendre un jour une ville que nous considérons comme indispensable à notre sécurité et, à la première occasion, nous nous préparerons à nous en emparer; le danger sera même, à ce moment, plus grave, parce que la guerre une fois déchaînée, nul ne peut savoir où nous nous arrêterions en cas de succès.

«Tandis que si nous obtenons aujourd'hui Silistrie, nous nous déclarons entièrement satisfaits; toute velléité de conquête, au détriment de nos voisins du Sud, disparaît et nous pouvons songer à nous développer d'un autre côté si les événements s'y prêtent quelque jour.»

Je doute que M. Majoresco ait tenu le même langage à mon collègue d'Autriche-Hongrie, mais il l'a tenu à mon collègue russe que j'avais pu avertir avant qu'il ne soit reçu à son tour.

Peut-être serait-il exagéré de taxer les déclarations de M. Majoresco de chantage, mais elles sont, sans aucun doute, dans sa pensée, puisqu'il m'a prié de les porter d'urgence à la connaissance de Votre Excellence, destinées à agir sur l'esprit des médiateurs.

Le Président du Conseil nous a donné, en se prononçant aussi catégoriquement, une nouvelle preuve de sa versatilité et de la facilité avec laquelle il subit les influences successives de ses collaborateurs; il est surtout animé du très vif désir de conserver le pouvoir et il redoute une solution qu'il ne pourrait sanctionner sans mentir aux déclarations publiques qu'il a faites et qui l'obligerait par suite à abandonner la Présidence du Conseil. Tous les moyens

lui paraissent bons pour arriver à ses fins, et c'est surtout dans un intérêt personnel qu'il n'a pas hésité à agiter devant moi le spectre d'une Roumanie « trouble-fête ».

Il ne faut pas cependant nous dissimuler que des désordres sont à prévoir, provoqués par l'opposition ou par les adversaires que M. Majoresco compte au sein même du Cabinet qu'il préside, dans le cas où les Ambassadeurs adopteraient une formule qui laisserait Silistrie à la Bulgarie. Ils seront aisément, je crois, réprimés si cette formule est arrêtée et recommandée par l'unanimité des Puissances sans aucune restriction; il en serait autrement s'il pouvait subsister un doute sur la sincérité de la décision prise.

28.

M. Jousselin, Consul de France à Salonique,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 66. *Salonique, 19 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 mars; Dir. pol., 27 mars.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de le télégraphier à Votre Excellence, Sa Majesté le Roi Georges de Grèce a été hier soir victime d'un attentat. En rentrant de sa promenade quotidienne, le Roi a reçu un coup de feu tiré à bout portant par un Grec, Alexandre Skinas, ancien instituteur dans un village macédonien, affilié au club socialiste de Volo. Le Roi est mort sans reprendre connaissance pendant qu'on le transportait en voiture à l'orphelinat Papafi, transformé en ambulance depuis la guerre.

Dès que j'ai été informé de l'événement, je me suis rendu à l'orphelinat Papafi où Son Altesse Royale le Prince Nicolas a bien voulu me recevoir. J'ai exprimé à Son Altesse les sentiments que nous fait éprouver un pareil crime. Je me suis ensuite inscrit au Palais royal et je me suis présenté aujourd'hui chez M. Ractivan, Ministre de la Justice, représentant du Gouvernement hellénique.

Le Roi Georges meurt victime de la légèreté avec laquelle les fonctionnaires helléniques envisagent l'administration d'une ville comme Salonique, où les grécisants ne représentent pas un dixième de la population et où les neuf dixièmes restants sont ouvertement hostiles aux Grecs. Ces fonctionnaires paraissent oublier qu'il y a à Salonique une très puissante organisation socialiste en relations avec les groupements européens, que les terroristes bulgares y sont nombreux. Tous les repris de justice d'Athènes, de Constantinople, de l'Égypte, font de fréquents séjours à Salonique. Mais l'on pense

surtout, parmi les fonctionnaires, à passer le temps le plus agréablement possible.

Salonique est tranquille parce qu'il s'y trouve des troupes en nombre considérable. Les Grecs éprouveront des surprises le jour où ces troupes quitteront la ville...

Dans le premier moment d'émotion, il y a eu de regrettables incidents; neuf musulmans auraient été tués ou blessés.

Le Prince Nicolas, dès la constatation de la mort du Roi Georges, a proclamé comme Roi le Prince héritier Constantin.

La Reine Olga, le Roi Constantin sont attendus ici. Le corps du Roi est exposé à sa résidence.

29.

M. Doulcet, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 105. Confidentiel. Secret. *Saint-Pétersbourg, 20 mars 1913, 14 h. 40.*
(*Reçu :* 13 h. 50.)

Dans les visites d'adieux que M. G. Louis a faites hier soir à M. Sazonoff et M. Kokovtzoff, tous deux lui ont parlé d'un conseil secret de défense tenu le matin même sous la présidence de l'Empereur pour arrêter les mesures nécessitées par les nouveaux armements de l'Allemagne. M. Kokovtzoff a dit que ces mesures seraient prises progressivement. M. Sazonoff prévoit, comme résultat final, une augmentation de 160.000 hommes pour l'armée et quatre-vingt-quinze millions de roubles pour le budget.

30.

M. Doulcet, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 104. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 20 mars 1913, 13 h. 42.*
(*Reçu :* 14 h. 10.)

Réponse à votre télégramme n° 289 [1].

M. Georges Louis a parlé hier soir à M. Sazonoff de la question de Scutari. Le Ministre des Affaires étrangères ne repousse pas l'idée de faire respecter

[1] Télégramme du 18 mars 13 h. 10 : s'appuyant sur la note de l'ambassade d'Angleterre en date du 16 mars ci-dessus reproduit sous le n° 9, M. Jonnart disait que Sir Ed. Grey se montrait inquiet de l'attitude intransigeante prise par le Gouvernement

par la Serbie et le Monténégro les décisions qui auront été prises par les Puissances. Il ne protesterait pas si la France et l'Angleterre, par exemple, voulaient se charger d'en assurer l'exécution. Mais il manifeste la plus vive opposition à un mandat européen conféré à l'Autriche aussi bien qu'à une action isolée de l'Autriche-Hongrie.

31.

M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Sofia, Athènes, Belgrade et Cettigné.

T. nos 183, 186, 161, 170. *Paris, 20 mars 1913, 16 h. 45.*

Veuillez, d'accord avec vos collègues des grandes Puissances, faire connaître au Gouvernement royal que lesdites Puissances se sont accordées pour proposer aux alliés balkaniques les préliminaires de paix, résumés dans les quatre clauses ci-après :

1° La frontière de l'empire ottoman en Europe partira d'Enos, suivra le cours de la Maritza puis de l'Ergène et aboutira à Midia. Tous les territoires situés à l'Ouest de cette ligne seront cédés par la Turquie aux États alliés, à l'exception de l'Albanie dont les limites et le régime seront fixés par les Puissances;

2° La question des îles égéennes sera réglée par les Puissances;

3° La Turquie se désintéressera complètement de la Crète;

4° Les Puissances ne peuvent se montrer favorables à une demande d'indemnité; mais elles admettront les alliés à prendre part aux discussions de la Commission internationale de Paris pour un règlement équitable de leur participation à la dette ottomane et aux charges financières des territoires qui leur seront attribués. La Turquie sera conviée à participer aux travaux de cette Commission (1).

austro-hongrois dans l'affaire de Scutari. En conséquence le Ministre anglais avait chargé Sir G. Buchanam 1° de demander à M. Sazonoff si la Russie serait disposée à prendre sans délai une décision relative à la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie; 2° d'exprimer au Gouvernement russe la crainte de voir la reddition prochaine de Scutari engager le Gouvernement austro-hongrois dans une action séparée. D'autre part Sir Ed. Grey interprétait, comme l'indique la note ci-dessus visée de l'ambassade d'Angleterre, le langage que lui avait tenu le comte Mensdorff et M. Jonnart désirait connaître l'avis de M. Sazonoff sur ce point.

(1) Le contenu de ce télégramme a été communiqué le 20 mars à la même heure à Londres 363, Saint-Pétersbourg 302, Vienne 241, Rome 278, Berlin 246, Constantinople 311.

32.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 125. *Belgrade, 20 mars 1913, 15 h. 30.*

(*Reçu* : 17 heures.)

Le Ministre d'Allemagne aurait déclaré hier au Président du Conseil qu'il était chargé par son Gouvernement de protester contre la prolongation du siège de Scutari, en s'associant à la démarche déjà faite à ce sujet par le Ministre d'Angleterre. M. Pachitch lui aurait répondu qu'il avait effectivement reçu à ce propos des observations ou des conseils amicaux de la part de l'Angleterre et de la Russie, mais jusqu'ici aucune protestation.

33.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Rome, 20 mars 1913, 16 h. 30.*

(*Reçu* : 19 h. 25.)

Réponse aux télégrammes 273 et 275 (1).

Le marquis de San Giuliano contredit nettement les informations contenues dans le télégramme de M. Dumaine. Ce qui est vrai, dit-il, c'est que l'Autriche, irritée des procédés des Monténégrins, de la mort, par suite du bombardement de Scutari, d'un certain nombre de catholiques, demande qu'on exige du Roi Nicolas la suspension de tels procédés ainsi que l'évacuation de la population civile de Scutari et, s'il n'y consent pas, le Gouvernement austro-hongrois propose de faire une démonstration navale.

Le marquis de San Giuliano, tout en admettant les procédés critiquables des Monténégrins, considère comme pratiquement impossible l'évacuation de la population civile et il fait les plus grands efforts, m'a-t-il dit, pour déterminer le Gouvernement austro-hongrois à renoncer à une démonstration dont les conséquences lui paraissent, de toutes les façons, dangereuses.

(1) Télégrammes circulaires transmettant les télégrammes 31 et 32 de Vienne du 18 et du 19 mars, ci-dessus reproduits sous les numéros 18 et 23.

34.

Note du Ministre.

COMMUNICATION DE L'AMBASSADEUR D'AUTRICHE-HONGRIE.

Paris, 20 mars 1913.

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie a été chargé de faire à Cettigné une démarche dans le sens de la proposition russe tendant à obtenir que la population des non combattants puisse sortir de Scutari et qu'on cesse le bombardement qui paraît exclusivement dirigé contre la ville et notamment les établissements étrangers jusqu'à ce que les non combattants se soient retirés de la ville.

En outre les Monténégrins exerceraient des mesures coercitives contre les catholiques et les musulmans pour les convertir à l'orthodoxie.

Les Serbes en différents endroits, notamment à Ipek, agiraient de même. A Ipek ils massacreraient environ vingt-cinq Albanais par jour.

Le Gouvernement austro-hongrois se réserve de faire également toutes démarches utiles pour faire cesser ce déplorable état de choses.

Le comte Berchtold, qui a chargé l'Ambassadeur de me faire cette double communication, ajoute qu'en raison de l'attitude des Monténégrins dans diverses circonstances récentes, il est obligé d'envoyer un ou des bâtiments (la dépêche chiffrée ne précise pas) sur les côtes de Dalmatie; ces bâtiments sont destinés à faire respecter le cas échéant les droits et les intérêts de l'Autriche-Hongrie [1].

35.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Vienne, 20 mars 1913, 18 heures.*

(*Reçu* : 20 h. 25.)

On s'attend à ce que les [autorités] monténégrines s'opposent à la sortie des non combattants de Scutari, alléguant que ce serait prolonger les moyens de résistance de la ville. Les autres réclamations du Cabinet de Vienne concernent l'enquête sur la mort d'un prêtre catholique, les conversions imposées

[1] Cette communication a été transmise par télégramme circulaire le 20 mars à 21 h. 15 à Saint-Pétersbourg 303, Londres 365, Berlin 247, Rome 279, Vienne 242, Constantinople 313, Athènes 188, Bucarest 154, Sofia 184, Belgrade 162, Cettigné 171.

par la violence aux catholiques et la réquisition du bateau hongrois, qui a dû aider au débarquement de troupes serbes à Saint-Jean-de-Medua. En prévision d'un refus à ces demandes, mais sous prétexte d'exercices au large, deux divisions navales sont parties de Pola vers le Sud, contrairement aux déclarations plusieurs fois répétées hier du comte Berchtold. Les journaux qui en donnaient la nouvelle ce matin ont été saisis et obligés de procéder à un nouveau tirage, après suppression de l'article. Si une injonction pressante et unanime des Puissances, appuyée de cette démonstration navale, ne fait pas céder le Monténégro, le recours à la force paraît inévitable, d'autant plus que, Scutari prise, le Roi Nicolas annonce qu'on ne l'en dessaisira pas.

La Serbie continue d'envoyer des troupes en Albanie.

36.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 111. Secret. *Berlin, 20 mars 1913, 20 h. 48.*

(*Reçu* : 21 h. 30.)

Pour faire suite au n° 104[1].

M. de Jagow m'a dit avoir fait connaître, cet après-midi, à mon collègue de Russie, que l'Allemagne ne pouvait se rallier à la proposition de M. Sazonoff, tendant à ce que, à la conférence de Saint-Pétersbourg pour régler le différend bulgaro-roumain, les décisions fussent prises à la majorité et non à l'unanimité.

M. de Jagow m'a confié que, personnellement, il aurait volontiers accepté une proposition tendant à permettre à cette conférence d'aboutir à une conclusion quelconque, mais que l'Autriche et même l'Italie s'y étaient montrées opposées, craignant de créer un précédent redoutable dans les conférences internationales. Il a ajouté que la question de [Silistrie] avait pris une importance qu'elle n'avait pas au début; le Roi Charles aurait, d'après lui, la main forcée par l'opinion publique roumaine.

Mon collègue de Russie m'a confirmé ce que m'avait dit le Secrétaire d'État : M. Sverbéieff voit la réponse de l'Allemagne avec beaucoup de regrets. Il est convaincu que la conférence de Pétersbourg est presque condamnée à un échec, et il le déplore. En effet, on peut penser que la Bulgarie, si elle

(1) Voir à la date du 16 mars, n° 7.

perd Silistrie, se verra obligée de chercher quelques compensations; cela augmentera les difficultés du règlement final entre la Bulgarie, la Grèce et la Serbie, quoique, ainsi qu'on le déclare généralement ici, l'assassinat du Roi Georges crée à la Grèce, en ce qui concerne spécialement Salonique, une sorte de lien sentimental qui consacre la possession de cette ville entre ses mains.

37.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 126. *Belgrade, 20 mars 1913, 22 heures.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

Tous les représentants des Puissances ayant reçu leurs instructions à ce sujet, j'ai fait aujourd'hui auprès du Président du Conseil, la [démarche] contenue dans votre télégramme n° 150 (1).

En me répondant qu'il en référerait aux Gouvernements alliés, M. Pachitch m'a dit qu'il ne fallait point douter du vif désir de paix de la Serbie, celle-ci recommandant au Monténégro d'écouter les conseils des Puissances amies. La question d'une indemnité de guerre était la seule qui touchât directement la Serbie et cette exigence restait nécessaire si les Puissances persistaient à vouloir imposer aux États balkaniques une part de la dette turque. Il pensait, d'autre part, que la Bulgarie accepterait certainement la ligne Enos-Midia, pourvu qu'elle fût légèrement écartée de l'embouchure de la Maritza.

M. Pachitch a ajouté que les Puissances devraient prendre soin de faire coïncider avec la paix la délimitation de l'Albanie, sous peine d'obliger la Serbie, qui ne saurait renoncer à Diakova, à se maintenir sur le pied de guerre, elle et ses alliées, jusqu'à la solution définitive, ouvrant ainsi la porte à de graves complications.

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes la formule adoptée par la réunion des Ambassadeurs à Londres en réponse à la note des États balkaniques, relative à la médiation des Puissances. Cf. le télégramme 119 de Belgrade en date du 17 mars ci-dessus reproduit sous le n° 11.

38.

Note pour l'ambassade de Russie[1].

Paris, 20 mars 1913.

Comme suite à sa communication du 12 février dernier[2], relative à l'adoption par les Puissances intéressées d'un projet d'articles destiné à sauvegarder, par son insertion dans le prochain traité de paix, les intérêts et les droits des porteurs de fonds ottomans, le Ministre des Affaires étrangères a l'honneur de prier Son Excellence l'Ambassadeur de Russie de soumettre à l'agrément de son Gouvernement la proposition suivante, qui aurait pour but de hâter l'étude de ces questions et de préparer un règlement qui soit acceptable à toutes les parties intéressées.

La conférence des Ambassadeurs à Londres s'étant dessaisie, le 6 mars dernier, de toutes les questions relatives aux règlements financiers, il y aurait un intérêt évident à réunir sans délai à Paris la Commission spéciale chargée de leur examen.

Cette Commission préparatoire aurait pour programme, en prenant pour point de départ de ses discussions le projet d'articles du 10 janvier[3], lequel a déjà été porté à la connaissance des États balkaniques, de rédiger le texte définitif d'articles qui aient l'adhésion de toutes les grandes Puissances, d'en poursuivre l'examen de détail et d'en étudier les conditions d'application.

A cet effet, les conseillers des différentes ambassades pourraient être utilement assistés de délégués techniques, qui apporteraient leur compétence spéciale à l'examen des questions soumises à la Commission. L'intention de M. Jonnart serait, à cet égard, d'adjoindre à M. Gout, Ministre plénipotentiaire, sous-directeur au Département, un haut fonctionnaire du ministère des Finances, et le délégué des porteurs français au Conseil de la Dette ottomane.

Cette Commission, qui n'aurait, en l'état actuel, qu'un caractère consultatif et une mission préparatoire, ne se composerait que de représentants des grandes Puissances. Elle ne pourrait se transformer en réunion plénière, avec le concours des représentants des États balkaniques et de la Turquie, qu'après la cessation des hostilités, ou au moment où des négociations

(1) Cette note a été remise le 21 à l'ambassade de Russie ainsi qu'aux ambassades d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Grande-Bretagne et d'Italie.

(2) Voir tome V, 3e série, n° 378.

(3) Reproduit dans le tome V, 3e série, n° 216, annexe II.

officielles seraient ouvertes en vue de la conclusion de la paix. C'est à cette Commission internationale seulement, où seraient représentés tous les États intéressés, qu'il appartiendrait, après adoption des mesures propres à assurer la sauvegarde des porteurs de fonds ottomans, de rédiger les protocoles qui seraient annexés au traité de paix, conformément à l'article 111 du projet d'articles.

Si le Gouvernement russe donne son adhésion à cette proposition, la Commission préparatoire pourrait se réunir à Paris, au ministère des Affaires étrangères, au cours de la première semaine du mois prochain.

39.

M. Poincaré, Président de la République,

à Sa Majesté Nicolas II, Empereur de Russie.

L. *Paris, 20 mars 1913.*

Cher et grand ami,

Je ne veux pas me contenter des lettres de créance que j'ai remises à M. Delcassé et je tiens à saisir l'occasion du départ de notre Ambassadeur pour renouveler à Votre Majesté l'assurance de mes inaltérables sentiments.

En confiant à un homme politique éminent, particulièrement versé dans l'étude des questions internationales, la mission de le représenter auprès de Votre Majesté, le Gouvernement de la République a cherché à resserrer encore l'alliance entre nos deux pays et à maintenir entre le Gouvernement impérial et lui un contact étroit et permanent.

Je n'ai pas besoin de dire à Votre Majesté que, dans ces derniers mois, M. Delcassé, Ministre de la Marine dans le Cabinet dont j'étais président, s'est intéressé à tous les problèmes de politique étrangère que soulève la crise des Balkans et a suivi très attentivement la marche des événements. Il est au courant des moindres détails des négociations et sera plus à même que quiconque de se concerter avec M. Sazonoff pour assurer l'action commune de nos deux diplomaties.

D'autre part, lorsque j'avais eu l'honneur d'être reçu, l'an dernier, par Votre Majesté à Péterhof, j'avais attiré sa haute attention sur l'utilité qu'il y aurait, d'après l'avis de nos États-majors, à hâter la construction de certaines voies de chemin de fer sur la frontière occidentale de l'Empire. Le grand effort militaire que le Gouvernement français se propose de faire pour maintenir l'équilibre des forces européennes rend aujourd'hui particulièrement

urgentes les mesures corrélatives sur la nécessité desquelles les États-majors des deux pays alliés se sont mis d'accord. M. Delcassé entretiendra Votre Majesté et son Gouvernement de ces importantes questions, comme de toutes celles qui intéressent le fonctionnement de l'alliance et peuvent nous permettre de veiller plus sûrement à la conservation de la paix.

Je serai heureux que Votre Majesté veuille bien réserver à notre Ambassadeur un accueil favorable et lui faciliter par sa haute bienveillance une mission qui, je l'espère, sera profitable à nos deux nations.

Je prie Votre Majesté d'agréer la nouvelle expression de mes sentiments de fidèle amitié.

40.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 21. *Munich, 20 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 29 mars.)

Le parti socialiste avait organisé hier soir deux réunions pour protester contre les projets militaires allemands.

Les divers orateurs qui ont pris la parole se sont naturellement élevés contre l'accroissement des armements en Europe, mais ils ont mis un soin tout particulier à ne pas rendre responsable le Gouvernement allemand lui-même de cette situation. Bien plus, ils ont tenu à faire acte de loyalisme, en rappelant que « les socialistes, malgré toutes les objections qu'ils pourraient avoir contre la forme qui a été donnée à l'Empire allemand, ne prêteraient jamais la main à ce qu'il fût diminué dans sa grandeur actuelle ». On a bien proclamé, à cette occasion, qu'il fallait lutter « jusqu'aux dernières limites » contre les projets de loi et pour le maintien de la paix, mais le but à atteindre doit surtout consister à ce que les nouveaux impôts ne frappent pas les classes laborieuses. Ces divers sentiments ont trouvé leur expression dans la résolution votée au cours de ces deux réunions :

« Conformément aux décisions de la Conférence de La Haye qui a déclaré qu'une limitation des armements était désirable pour le développement matériel et moral de l'humanité, l'Assemblée voit dans les nouveaux projets militaires un danger de plus pour les relations internationales avec toutes leurs conséquences sur la prospérité des peuples. Se basant sur le manifeste des socialistes allemands et français, l'Assemblée réclame la transformation de l'armée actuelle en milices, constituées suivant des principes démocratiques,

et ne devant servir que pour la défense du pays. L'Assemblée attend des députés socialistes au Reichstag qu'ils défendront ces idées avec la plus active énergie et que, dans le cas où les nouveaux projets seraient votés, les dépenses, qui en résulteraient, seraient couvertes par des impôts qui frapperaient exclusivement les classes riches. »

J'ai vainement cherché dans les différents comptes rendus de ces réunions les explications que les orateurs socialistes avaient pu donner sur la transformation de l'armée allemande en milices nationales. Il ne semble pas qu'ils aient cru devoir s'appesantir sérieusement sur ce sujet devant un public allemand et la phrase insérée dans leur ordre du jour n'a pour but que de donner à l'étranger, et surtout en France, le change sur les véritables sentiments du socialisme allemand.

41.

M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé [1], Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 304. *Paris, 21 mars 1913, 10 h. 15.*

Réponse à votre télégramme n° 104 [2].

Le Gouvernement de la République ne verrait que des inconvénients à se charger, même conjointement avec le Gouvernement britannique, de faire exécuter en Albanie les décisions de l'Europe. Il souhaite donc que le Gouvernement impérial acquiesce à la demande de Sir Ed. Grey, énoncée au premier paragraphe de mon télégramme n° 289 [3].

42.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 128. *Belgrade, 21 mars 1913, 12 h. 30.*
(*Reçu :* 16 heures.)

Le Ministre d'Angleterre a été invité par son Gouvernement à se joindre à ses collègues pour communiquer au Gouvernement serbe une décision de

(1) M. Delcassé prit, ce jour même la direction de l'ambassade.

(2) Du 20 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 30.

(3) Voir au sujet de ce télégramme la note explicative jointe au télégramme n° 104 ci-dessus visé.

la réunion des Ambassadeurs établissant que, la délimitation de l'Albanie étant réservée par les Puissances, celles-ci se chargeraient de régler le sort de Scutari malgré la crise éventuelle de la ville.

M. R. Paget aurait dit hier encore au Président du Conseil que l'affaire de Scutari ennuyait considérablement le Gouvernement britannique et que la Serbie serait bien inspirée d'y mettre un terme.

M. Pachitch aurait répondu que le Roi de Monténégro se refusait à entendre raison sur ce point, malgré les exhortations du Gouvernement serbe qui ne manquerait point de lui faire part des désirs du Gouvernement britannique.

Il me revient que le Ministre d'Allemagne aurait été invité par son Gouvernement à marquer à M. Pachitch un vif mécontentement de la réponse contenue dans mon télégramme n° 125 [1].

43.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 107. *Saint-Pétersbourg, 21 mars 1913, 19 h. 55.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Je viens d'avoir avec M. Sazonoff un long et cordial entretien.

La conférence pour régler le différend roumano-bulgare commencera dès que j'aurai présenté mes lettres de créance. Le Ministre informera demain de mon arrivée l'Empereur qui me recevra sans doute lundi ou mardi. Il prévoit que la Conférence se partagera sur la question de Silistrie, que la Triple Alliance voudra donner à la Roumanie et que la Triple Entente sera amenée à conserver aux Bulgares.

L'arbitrage envisagé par M. Sazonoff aurait alors à jouer; mais l'accord paraît devoir être difficile sur le nom de l'arbitre, l'Ambassadeur d'Allemagne ayant laissé entendre qu'il ne pourrait accepter le Roi d'Espagne « qui est, affirme-t-il, plus Français que les Français ».

Quant à l'Albanie, M. Sazonoff a déclaré à l'Ambassadeur d'Autriche que la Russie ne s'opposera pas à lui laisser Scutari, à la condition formelle que l'Autriche abandonne Diakova à la Serbie.

Pour rendre cette dernière solution plus facile à l'Autriche, qui a pris position, le soin de décider à qui doit appartenir Diakova serait remis à une Commission spéciale dont Sir E. Grey désignerait les membres. La même procédure pourrait être appliquée à Scutari aussi heureusement.

[1] Du 20 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 32.

44.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 108. Secret. *Saint-Pétersbourg, 21 mars 1913, 19 h. 58.*
(*Reçu* : 21 h. 55.)

Nous avons enfin abordé la question des armements. Le télégramme n° 105 [1] vous a informé qu'un conseil secret de défense, tenu sous la présidence de l'Empereur, avait décidé de répondre aux nouveaux armements de l'Allemagne par une augmentation des effectifs qui seraient portés progressivement à 260.000 hommes, entraînant un accroissement du budget de la guerre de 260 millions de francs environ.

J'ai fait valoir alors l'importance de notre propre effort et combien, pour avoir l'efficacité désirée, il est indispensable que l'effort russe et l'effort français soient concordants et simultanés.

Sur ce point, M. Sazonoff m'a déclaré qu'on procèdera dès cette année au relèvement des effectifs en commençant par l'Ouest. La circonscription militaire de Varsovie recevra un nouveau corps d'armée ainsi qu'un fort supplément de cavalerie et d'artillerie, soit un renforcement d'environ 75.000 hommes. Les troupes du Caucase et de Sibérie ne seront augmentées qu'ultérieurement.

Je soulèverai dans un prochain entretien la question des chemins de fer. Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance des résolutions que vient de m'annoncer M. Sazonoff et combien elles répondent à nos préoccupations. J'ajoute qu'au ton dont il m'a demandé : «Les projets déposés en France deviendront-ils une réalité? », il est facile de mesurer l'intérêt que le Gouvernement impérial y attache.

45.

Communication de l'ambassade d'Autriche-Hongrie [2].

Strictement confidentiel. *Paris, 21 mars 1913.*

Nécessité de finir d'*urgence* la délimitation de l'Albanie et d'assurer sans retard l'évacuation de ce pays par les troupes des alliés.

[1] Du 20 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 29.

[2] Cet intitulé est de la main du Directeur politique. Le document lui-même, sur papier sans en-tête, paraît avoir été remis, sous cette forme même par l'Ambassadeur.

Engagement des grandes Puissances d'assurer la protection efficace des populations albanaises et catholiques dans les territoires qui passeront sous la domination serbe ou monténégrine.

Sous ces conditions, le comte Berchtold renoncerait à son désir de conserver la ville de Diakova à l'Albanie.

Cette concession est subordonnée à l'engagement des autres Cabinets que la frontière nord et nord-est de l'Albanie, aussi en ce qui concerne la Bojana et le lac de Scutari, sera réglée selon les désirs connus de l'Autriche-Hongrie.

La cessation immédiate des hostilités et l'évacuation rapide du territoire albanais par les alliés sera demandée et obtenue par les représentants des Puissances à Belgrade et Cettigné.

Si une entente pouvait être établie dans ce sens, l'envoi d'une Commission internationale à Diakova ne serait plus nécessaire [1].

46.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 74, 75. *Londres, 21 mars 1913, 11 h. 28.*

(*Reçu :* le 22, à 1 h. 40.)

L'Ambassadeur d'Autriche a fait aujourd'hui à Sir Ed. Grey une communication dont voici l'analyse [2] : « Le comte Berchtold reçoit des nouvelles indiquant la situation désespérée des non combattants à Scutari et les graves excès commis par les alliés contre les Albanais et les catholiques dans les territoires qu'ils occupent militairement. Le comte Berchtold fait passer les considérations d'humanité avant celles de la politique; il considère qu'une très prompte délimitation de l'Albanie est indispensable avec des dispositions pour la protection effective des catholiques et de la minorité albanaise dans les territoires cédés au Monténégro et à la Serbie. Sous la condition que ces mesures de protection seront assurées par les Puissances, le comte Berchtold déclare que son Gouvernement renonce à réclamer l'abandon de Diakova à l'Albanie. Il fait cette déclaration sous deux conditions : 1° que la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie sera établie conformément aux dernières pro-

[1] Le contenu de cette communication a été transmis le 22 mars, à 11 h. 5, à Saint-Pétersbourg 309, Londres 371, Rome 284, Vienne 246, Berlin 250, Constantinople 318.

[2] Le télégramme adressé par le comte Berchtold au comte Mensdorff est reproduit dans *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik,* volume V, pièce n° 6230.

positions (y compris la ligne établie dans la région de la Bojana); 2° que les hostilités cesseront immédiatement et que les Serbes et Monténégrins évacueront les territoires concédés à l'Albanie; les Représentants des Puissances à Belgrade et à Cettigné réclameront et garantiront l'exécution de cette condition. »

Sir Ed. Grey estime qu'il convient d'accepter l'offre du comte Berchtold; il considère que dans la situation actuelle nous sommes à la merci [d'une] imprudence de l'Autriche-Hongrie et que, la Serbie ayant complète satisfaction, les Puissances doivent se hâter de mettre fin à une situation dangereuse. C'est dans ce sens qu'il charge l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg de parler à M. Sazonoff. Il a convoqué pour demain la réunion des Ambassadeurs afin de leur faire part de la communication du comte Mensdorff et de s'appuyer sur leur avis auprès du Gouvernement russe. Il espère que Votre Excellence partagera son sentiment. Je pense qu'il convient de nous joindre à Sir Ed. Grey, par la raison qu'en refusant la proposition autrichienne nous fournissons nous-mêmes au Cabinet de Vienne un prétexte d'intervenir pour la protection des catholiques [1].

47.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon [2], Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 84. *Sofia, 22 mars 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

Nous venons de faire en même temps et collectivement les démarches indiquées dans vos télégrammes 172 [3], 183 [4] et 189 [5]. Le Président du Conseil nous a répondu qu'après avoir pris l'avis du Conseil des Ministres, il allait se concerter avec les États alliés et qu'il nous donnerait sa réponse

(1) Ce télégramme a été transmis à Saint-Pétersbourg 310, Berlin 251, Rome 285, Vienne 241, Constantinople 319, le 22 mars à 11 h. 15.

(2) Au Cabinet Briand, renversé le 18 mars par le Sénat, venait de succéder un cabinet Barthou dans lequel M. Pichon remplaçait M. Jonnart au ministère des Affaires étrangères.

(3) Télégramme circulaire du 16 mars transmettant à Sofia, Belgrade, Athènes et Cettigné la formule adoptée par la réunion des Ambassadeurs à Londres le 15 mars et reproduite dans la dépêche de M. Paul Cambon du même jour, ci-dessus reproduite sous le n° 2.

(4) Du 20, ci-dessus reproduit sous le numéro 3.

(5) Télégramme circulaire du 21 mars priant les ministres à Sofia, Athènes, Belgrade et Cettigné de déclarer aux gouvernements alliés que « dès l'acceptation des préliminaires proposés par les Puissances, les hostilités devront prendre fin ».

par écrit. M. Guéchoff m'a dit que, personnellement, il était convaincu de la nécessité d'accepter les propositions des Puissances comme bases des négociations, et malgré ses réserves sur certains points, j'ai eu l'impression qu'il était satisfait. Il paraît redouter une certaine opposition de la part du Monténégro. J'ai insisté sur le désir des Puissances d'obtenir des États alliés une acceptation de principe, qui amènera la cessation des hostilités, après quoi ils auront la faculté de présenter leurs observations de détail et de demander les précisions nécessaires. Le Gouvernement bulgare est le premier à souhaiter la fin des hostilités[1].

48.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 119, 120 — *Berlin, 22 mars 1913, 21 heures.*

(*Reçu :* 21 h. 50 et 22 h. 45.)

Je réponds à votre télégramme n° 250[2]. Le Secrétaire d'État m'a entretenu de la proposition autrichienne. Il pense que le Cabinet de Vienne vient de faire un pas décisif et que les Puissances ne peuvent que s'y associer. Il craindrait, si les Puissances repoussaient la proposition Berchtold, que l'Autriche ne fût contrainte à agir seule, ce qui serait de nature à amener des complications générales. Il souhaiterait que les Puissances chargeassent quelqu'une d'entre elles d'être leur interprète à Cettigné. Il a répondu dans ce sens à Londres.

D'après un télégramme du comte de Pourtalès que M. de Jagow m'a fait connaître, M. Sazonoff aurait déclaré qu'il était, de son côté, disposé à s'associer à l'unanimité des Puissances.

Mon collègue d'Italie m'a parlé de la proposition autrichienne. D'après lui, l'abandon de Diakova et la suppression de toute idée de l'envoi d'une Commission dans cette ville constituent la preuve manifeste des intentions conciliantes de l'Autriche. Il est à penser, aux yeux de l'Ambassadeur d'Italie, que cette démarche sera ainsi interprétée par toutes les Puissances.

(1) Suivant un télégramme de Belgrade en date du 22 mars, en réponse à la démarche faite auprès de lui, M. Pachitch s'était borné à déclarer « qu'il en référerait aux Gouvernements alliés ». — (2) Télégramme transmettant le contenu de la communication autrichienne du 21 mars, ci-dessus reproduite sous le n° 45.

49.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 165. Absolument secret. *Londres, 22 mars 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 mars.)

Aujourd'hui, Sir E. Grey a fait connaître à la réunion des Ambassadeurs la communication qui lui a été faite hier par l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie et dont j'ai transmis à Votre Excellence l'analyse par mon télégramme n° 74-75 (1). Cette communication a dû être également faite aux autres Gouvernements; notre collègue d'Allemagne en avait reçu l'avis de Berlin avec l'instruction d'en appuyer les conclusions et de faire observer à la réunion que l'Autriche-Hongrie donnait une preuve nouvelle de son esprit de conciliation et de ses intentions pacifiques. J'ai dit que l'Ambassadeur austro-hongrois à Paris avait fait à Votre Excellence une déclaration analogue. Mon collègue d'Italie et le représentant russe n'avaient reçu aucune information de leurs Gouvernements.

Avant la séance, Sir E. Grey m'avait communiqué un projet d'avis à exprimer par la réunion et sur lequel je lui avais présenté quelques observations. Il a soumis ce projet à la réunion; j'ai renouvelé mes observations et, après discussion, nous nous sommes mis d'accord sur la rédaction suivante :

« La réunion considère que la communication austro-hongroise assure l'accord au sujet de Diakova. Conformément aux vues qu'elle a déjà exprimées le 6 mars, la réunion pense que cette solution implique l'extension de l'accord à toute la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie, conformément aux indications précédemment données par le comte Mensdorff, et qu'une notification à ce sujet devrait être adressée sans retard à la Serbie et au Monténégro.

« Les six Puissances pourraient déclarer en même temps qu'il est indispensable de prendre d'urgence des mesures pour assurer la protection effective des populations catholiques, musulmanes et albanaises dans les territoires cédés au Monténégro et à la Serbie.

« La question albanaise n'étant nullement affectée par la continuation de la guerre entre la Turquie et les alliés, les six Puissances pourraient donner également à leurs représentants à Cettigné et à Belgrade l'instruction d'inviter les Gouvernements, auprès desquels ils sont accrédités, à lever le siège de

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 46.

Scutari, à mettre fin aux hostilités dans les territoires abandonnés à l'Albanie et à procéder rapidement à l'évacuation de ces territoires [1]. »

Cet avis sera transmis par les Ambassadeurs à leurs Gouvernements respectifs; mais, dès à présent, Sir E. Grey le fait connaître aux représentants britanniques dans les capitales balkaniques en les invitant à faire les communications indiquées par la réunion des Ambassadeurs, si elles sont approuvées par tous les Gouvernements et si tous les agents des Puissances reçoivent des instructions identiques.

Après la réunion, mon collègue d'Autriche, avec qui je me suis entretenu de la situation, m'a laissé voir les préoccupations de son Gouvernement relativement aux véritables persécutions dont sont l'objet les catholiques dans la région d'Ipek et de Diakova. Il m'a dit que, sur la question du protectorat des catholiques, tout le monde était d'accord en Autriche et que, si des mesures urgentes n'étaient pas prises, le Gouvernement serait obligé d'agir. L'envoi sur les côtes de Dalmatie de deux divisions navales est destiné à donner satisfaction aux exigences d'une opinion publique très surexcitée. Il m'a paru que l'abandon de Diakova par l'Autriche n'avait d'autre cause que le désir d'en finir promptement avec une situation qui la trouble et de la mettre à même de renoncer à sa manifestation navale.

Ce sentiment m'a été confirmé par mon collègue d'Italie, qui ne m'a pas dissimulé l'embarras que pourrait causer au Cabinet de Rome une action militaire de l'Autriche contre le Monténégro. Il est probable que, si le Gouvernement de Vienne était contraint à des mesures de rigueur contre le Roi Nicolas, l'Italie, malgré ses obligations d'alliée, serait obligée d'envoyer des bâtiments de guerre à Antivari et d'intervenir dans le sens de la conciliation. Ce sont des considérations de ce genre qui, à mon avis, ont dû déterminer le comte Berchtold à faire sa communication du 21 mars.

L'Ambassadeur d'Italie est revenu avec moi sur la délimitation de l'Albanie au Sud et m'a demandé si je connaissais les vues de Votre Excellence. Je lui ai répondu que j'avais transmis à Paris ses propositions, mais que notre crise ministérielle avait dû empêcher de les examiner. Il a manifesté le désir de causer avec moi de cette délimitation en m'affirmant que, si nous avions quelques concessions peu importantes à réclamer, son Gouvernement serait très disposé à nous donner satisfaction. « Mais, a-t-il ajouté, les Grecs ne peuvent espérer conserver tous les territoires qu'ils occupent et jamais nous ne leur céderons Argyrocastro, ni Koritza. » J'ai dit que les offres italiennes me semblaient tout à fait insuffisantes, mais que j'attendais les instructions de mon Gouvernement pour m'en expliquer.

[1] Le texte de cet avis a été transmis par télégramme-circulaire le 24 mars aux représentants de la France à Saint-Pétersbourg, n° 315, Berlin, n° 256; Vienne, n° 250; Rome, n° 289; Constantinople, n° 323; Belgrade, n° 169, et Cettigné, n° 178.

Dans ma dépêche rendant compte de notre dernière réunion, je faisais observer qu'en 1880 nous avions proposé l'abandon à la Grèce de Janina et de la ligne du Kalamas. Sir E. Grey me disait hier que nous devrions réclamer au moins cette ligne pour la Grèce. C'est en effet le minimum de concession qui peut être fait en Épire; mais, d'après moi, ce minimum est insuffisant et, sans aller jusqu'à réclamer Argyrocastro ni Koritza, il me semble qu'on pourrait chercher à obtenir pour la Grèce toute la partie de la côte albanaise en face de Corfou avec l'hinterland de cette côte. Si tel est votre avis, je pourrais, dans mes conversations privées et à titre absolument personnel, faire sentir à mon collègue d'Italie que ce serait là une solution acceptable.

Ce qui rend la discussion sur ce point très difficile, c'est que le marquis de San Giuliano a visité lui-même l'Albanie, qu'il connaît toutes les localités occupées à l'heure actuelle par les Grecs et réclamées par eux, et qu'il a constaté lui-même que les populations de cette région étaient Albanaises. Les Grecs répondent que, si elles parlent albanais parce qu'elles y ont été contraintes par la force, ces populations sont en réalité grecques d'origine. C'est un argument employé les uns contre les autres par tous les États balkaniques et il est très difficile, sinon impossible, d'obtenir des renseignements désintéressés.

Sir E. Grey nous a prié d'ajourner notre réunion à mercredi prochain parce qu'il est obligé mardi de prendre part à la Chambre des Communes aux débats sur la Perse et à une discussion sur les emprunts chinois. En cas d'urgence, il nous convoquerait d'ici là.

50.

Le Lieutenant-Colonel Tillion, Attaché militaire de France à Madrid, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 16 E. Secret [1]. *Madrid, 22 mars 1913.*

Le Roi a bien voulu me recevoir en audience à mon retour de France.

Les points particuliers sur lesquels a porté sa conversation sont les suivants :

Sa Majesté m'a tout d'abord parlé du projet de loi sur le service de trois ans. L'enthousiasme avec lequel une grande quantité de jeunes gens a accueilli le projet du Gouvernement a beaucoup frappé le souverain et ce mouvement patriotique a causé chez lui une grande admiration. « Vos effec-

[1] Cette dépêche ne figure au dossier qu'en extraits.

tifs au départ de la classe étaient trop réduits. Je crois que vous n'aviez guère plus de quarante hommes par escadron et soixante ou soixante-dix hommes par compagnie. C'était une situation dangereuse pour vous.

« De plus votre service de deux ans est tout à fait nuisible à l'instruction de votre cavalerie : c'est la ruine des chevaux. N'est-ce pas vrai, colonel?

« Et combien votre nouvelle loi vous donnera-t-elle d'hommes en supplément? »

Je répondis au Roi que nos efforts avaient tendu jusqu'ici à parer aux difficultés d'application de la loi de 1905 à l'aide de mesures appropriées, mais que le service de trois ans nous donnerait des unités plus solidement constituées, non seulement au point de vue de la quantité mais aussi au point de vue de la qualité. Quant à l'augmentation d'effectifs, je déclarai à Sa Majesté que la loi nous donnerait un appoint de 180.000 hommes environ.

A ce propos, le Roi fit allusion aux nombreux insoumis qui, dans les deux pays, jouissent de l'impunité. Il désirerait vivement qu'un accord intervînt entre la France et l'Espagne, accord aux termes duquel tout Espagnol résidant en France ou tout Français habitant l'Espagne serait tenu d'accomplir son service militaire *dans son pays* : il estime qu'on pourrait ainsi obtenir chaque année un gain de plus de trois mille hommes.

Le Roi me posa ensuite la question suivante, question à laquelle il me pria de ne pas répondre si je croyais ne pas devoir le faire :

« Votre 18e corps reste-t-il sur la frontière des Pyrénées en cas de mobilisation? Je crois également qu'une partie de votre 16e corps, la division de Perpignan si je ne me trompe, n'est pas transportée en cas de guerre, sur la frontière des Alpes. »

Je répondis au Roi que ces sujets militaires m'étaient étrangers, mais à son sourire je me rendis compte que je ne l'avais pas convaincu. Il me fit alors cette déclaration très nette :

« *Vous pouvez ne rien laisser du côté des Pyrénées. Dites-le de ma part à votre Gouvernement. Vous avez besoin de toutes vos forces pour faire face autre part.* »

Il me parla également avec insistance de l'entente avec la France. « J'y travaille depuis dix ans, me dit-il; M. Delcassé et moi sommes les seuls qui ayons jusqu'ici pris à cœur cette question. »

Le Roi parut aussi vivement regretter que nos relations avec l'Italie fussent sujettes à de trop fréquentes fluctuations. Selon l'avis de Sa Majesté, l'incident de la *Manouba* (1) a beaucoup excité la susceptibilité de nos voisins.

Enfin le Souverain aborda brusquement le sujet de son voyage à Paris, me demandant si le Président de la République m'en avait parlé. Je lui répondis

(1) Voir au sujet de cet incident le tome I de la 3e série.

affirmativement, mais j'ajoutai que notre Ambassadeur aurait l'honneur de traiter avec lui cette question :

« Je voudrais bien aller en France au commencement du mois de mai, avant le 15, à cause de la réunion des Cortès qui aura lieu à peu près à cette date. La Reine ne pourra m'accompagner à son grand regret, en raison de son état. »

Le Roi s'attend à assister à des manœuvres variées : il m'a manifesté le désir de visiter une caserne.

51.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 55. *Cettigné, 23 mars 1913, 11 h. 20.*

(*Reçu :* 18 h. 45.)

Le Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie a remis hier au Gouvernement royal deux notes (1) dans lesquelles il demande qu'une nouvelle enquête sur la mort du Père Palitch et les conversions forcées soit conduite par l'archevêque de Prizrend accompagné du Vice-Consul austro-hongrois en cette ville. De la réponse du Gouvernement monténégrin ainsi que du résultat de ce voyage doivent dépendre les décisions ultérieures du Gouvernement impérial et royal.

En outre mon collègue remet en ce moment aux autorités monténégrines une note rédigée en termes également péremptoires (2), par laquelle le Gouvernement autrichien déclare qu'il ne se contente pas de [la] cessation promise du bombardement de la ville de Scutari et exige la même mesure à l'égard des forts, tant que la population civile ne sera pas sortie. En cas de refus, le Gouvernement austro-hongrois se réserve de prendre des mesures coercitives.

D'après mes informations, vingt-deux navires autrichiens seraient rassemblés dans les bouches de Cattaro (3).

(1) M. Weinzetl dans un télégramme adressé à son Gouvernement, le 22, parle *d'une* note relative à cette affaire des conversions et à la mort du Père Palitch (voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. V, pièce n° 6260).

(2) Cf. le télégramme adressé de Vienne à Cettigné le 22 mars et reproduit dans le recueil autrichien, volume V, pièce n° 6259.

(3) Suivant un télégramme de Belgrade en date du 25 mars, aucune mesure de démobilisation n'avait encore été prise dans les corps d'armée du Sud de la Monarchie austro-hongroise. A peine 5 p. 100 des réservistes avaient reçu de courtes permissions dans les corps d'armée de Serajevo et de Raguse, 12 p. 100 dans celui d'Agram. « L'état militaire, ajoutait M. Descos, deviendrait moins apparent dans les villes de la Saxe et du Danube mais, sans doute à cause du Monténégro, il s'accentuerait en Bosnie-Herzégovine où continuent les envois de munitions, d'artillerie, de trains sanitaires et la construction de forts. »

52.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 111. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 23 mars 1913, 14 h. 31.*

(*Reçu :* 18 h. 50.)

La conférence chargée d'examiner le différend roumano-bulgare se réunira vraisemblablement mercredi.

La délimitation de la nouvelle frontière, de la mer Noire jusqu'à Silistrie, pourra se faire sans de trop grandes difficultés.

Mais la résistance est extrême, de part et d'autre, en ce qui concerne Silistrie.

Si les Puissances attribuaient cette ville à la Roumanie, les Bulgares pourraient s'incliner momentanément; mais ils ne penseront et ne travailleront qu'à la reprendre à la première occasion favorable. Et les Roumains, qui, lorsqu'ils parlent à des représentants de la Triple Entente, déclarent volontiers que la délivrance de leurs frères de Transylvanie est désormais l'objectif de leur nation, auront à compter avec l'hostilité irréductible de leurs voisins du Sud.

Sûrs déjà d'obtenir une sérieuse rectification de frontière et notamment les hauteurs qui dominent Silistrie, les Roumains agiraient sagement en subordonnant au souci de l'avenir ce qui ne serait plus guère qu'une satisfaction d'amour-propre. C'est l'avis de M. Sazonoff et de l'Ambassadeur d'Angleterre, et je pense comme eux.

M. Sazonoff déclare d'ailleurs que, le voulût-il, il ne pourrait souscrire à une décision qui arracherait Silistrie aux Bulgares.

Je demande les instructions du Département.

53.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 112. *Saint-Pétersbourg, 23 mars 1913, 16 h. 35.*
(*Reçu : 20 h. 6.*)

Je réponds à votre télégramme n° 313 (1).

Je me suis entretenu avec M. Sazonoff et l'Ambassadeur d'Angleterre de l'offre du comte Berchtold.

Aucune difficulté en ce qui concerne la protection des populations albanaises et catholiques destinées à passer sous la domination serbe ou monténégrine. Cette protection sera assurée par l'ensemble des Puissances.

Sur le second point, la Russie admet, comme le demande l'Autriche, que Scutari soit laissé à l'Albanie. M. Sazonoff prévoit que l'entente s'établira facilement sur la délimitation de la frontière Nord et Nord-Est.

Enfin, M. Sazonoff est prêt à participer à une démarche collective par où les Puissances déclareraient à la fois à Belgrade et à Cettigné que, s'étant mises d'accord pour attribuer Diakova à la Serbie et Scutari à l'Albanie, les hostilités doivent cesser et le territoire albanais être évacué.

Si on prétendait davantage et, par exemple, procéder à une démonstration navale, la Russie, qui n'a d'ailleurs pas de navires de guerre dans la mer Méditerranée, se tiendrait à l'écart. L'opinion publique russe ne souffrirait pas un acte de coercition envers un État slave.

Évidemment une démonstration collective rendrait presque impossible une action isolée de l'Autriche, en supposant que cette dernière y fut réellement disposée.

Par contre, l'abstention de la Russie affaiblirait sérieusement aux yeux du Roi de Monténégro la portée de la démonstration.

Il est vrai que la Russie, d'après ce que m'a dit M. Sazonoff, a d'autres moyens de peser sur le Roi Nicolas et de l'amener finalement à accepter l'inévitable.

(1) Le télégramme 313 du 22 mars 15 h. 55 se référait aux télégrammes 309 et 310 dont l'un transmettait à Saint-Pétersbourg le contenu de la communication autrichienne du 21 mars, ci-dessus reproduite sous le numéro 45, et l'autre le télégramme de Londres en date du 21, reproduit sous le numéro 46. M. Delcassé était invité en outre à appuyer auprès de M. Sazonoff la démarche de l'Ambassadeur d'Angleterre.

54.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 77. *Belgrade, 23 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 29 mars.)

Après trois semaines passées à Sofia pour éviter le flot d'injures que lui déversait la presse serbe, le Ministre de Bulgarie vient de rentrer à son poste.

M. Tocheff est amer et découragé, conscient de l'impuissance actuelle de la Bulgarie à réaliser promptement ses aspirations impériales et de la nécessité pour elle de régler lentement les difficultés sans nombre qui vont naître de la nouvelle situation balkanique. Il est plus enragé que jamais contre la Serbie, cette fois coupable d'avoir soulevé la question de la Macédoine occidentale et d'être devenue, de ce chef, le principal adversaire de l'impérialisme bulgare.

Rien ne compte désormais, pour la Bulgarie, au regard d'une telle révolte. La guerre avec la Turquie doit être liquidée au plus vite; elle coûte trop d'argent, trop de souffrances humaines et se prolonge inutilement. Le conflit roumano-bulgare se règlera à Pétersbourg et la Bulgarie en acceptera la solution, résignée d'avance à l'inévitable et soumise à la fatalité que lui impose la Russie. Avec la Grèce, l'entente peut désormais se faire sur des bases assez aisées; qu'importe à la Bulgarie la ville même de Salonique, où il n'y a point de Bulgares, si la Grèce lui consent les districts peuplés de Slaves dans les cazas de Florina, de Kastoria et de Vodena. Par ailleurs, la Bulgarie est prête à toutes les concessions nationales en faveur de l'hellénisme; le Patriarcat conservera ses seize évêques dans les nouvelles provinces de la Bulgarie; aucun inconvénient, même s'il plaît à la Grèce de créer une Université grecque à Sérès. Certaine de la force impériale de sa race, la Bulgarie peut sans inconvénient faire semblables avantages à des races plus faibles destinées à succomber avec le temps sous l'effet de la force et de la ténacité bulgares.

Le terrain une fois déblayé avec la Turquie, la Roumanie et la Grèce, reste la lutte impitoyable contre la Serbie à laquelle il convient d'imposer le strict respect des traités. C'est l'avis du Roi Ferdinand et de M. Guéchoff, partagé par toute l'opinion bulgare : au besoin la guerre, si la Serbie ne veut pas évacuer de bon gré les territoires occupés par ses troupes au Sud de la ligne conventionnelle de 1912. La lutte qui s'achève n'est rien auprès de celle qui

s'annonce et le conflit entre co-partageants balkaniques sera beaucoup plus grave que celui qui va se clore avec la Turquie.

Et M. Tocheff signale la joie des Puissances germaniques à voir le fossé se créer ainsi entre les États alliés. « C'est maintenant, s'écrie-t-il, la chance de l'Autriche, qui va conquérir dans les Balkans une situation beaucoup plus forte qu'elle ne la possédait jusqu'à ce jour. La Russie s'est aliéné la Bulgarie par ses complaisances envers la Roumanie; le Monténégro ne lui pardonnera pas son inévitable échec devant Scutari et les avantages qu'elle va obtenir pour la Serbie dans la délimitation albanaise; c'est elle qui pousse la Serbie à revendiquer la Macédoine occidentale et nous attendons à ce sujet l'arbitrage du Tsar. En tous cas, c'est la politique russe qui a jeté la désunion entre les trois États yougoslaves et nous allons voir comment elle en sortira. »

Elle en sortira sans doute par les mêmes procédés qui ont créé l'entente balkanique. Cette entente n'est point issue du Balkan lui-même par un mouvement spontané et national; ce fut une opération exécutée de l'extérieur par le jeu des forces panslavistes et orthodoxes. Ces mêmes forces paraissent avoir bonne chance de maintenir ce qu'elles ont si bien réussi à instituer.

55.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 317. Secret. *Paris, 24 mars 1913, 13 h. 10.*

Réponse à votre télégramme n° 111 [1].

Partageant votre avis, je vous prie d'appuyer devant la réunion des Ambassadeurs l'opinion du Gouvernement russe.

Je m'en remets toutefois à votre tact pour que le Gouvernement roumain ne puisse croire à un parti-pris de notre part et pour écouter avec une sympathique attention les arguments de son représentant.

Je sais en effet, d'une source secrète et sûre, que, si la Roumanie n'obtient pas la cession de Silistrie, les Puissances germaniques se proposent d'en attribuer toute la responsabilité à la Russie et à la France.

J'ajoute qu'un mouvement vers la Triple Entente se dessine, de plus en plus, dans l'opinion roumaine et que nous avons grand intérêt à ne pas le décourager.

(1) Du 23 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 52.

56.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 377. *Paris, 24 mars 1913, 15 h. 11.*

Réponse à vos dépêches nos 154 et 165 (1) sur l'Albanie méridionale.

J'estime, comme vous, que la délimitation proposée par votre collègue d'Italie ne donne pas à la Grèce une satisfaction équitable.

Le succès des armées grecques dans la région du Haut-Épire me paraît constituer en faveur du Gouvernement hellénique un titre éminent à conserver Koritza, sinon même Argyrocastro.

Je serais donc disposé à vous prier de soutenir, devant la réunion des Ambassadeurs, une délimitation qui attribuerait à la Grèce les territoires situés au Sud d'une ligne partant du Cap Képhali pour rejoindre approximativement à hauteur de Kastoria la ligne suggérée par l'Ambassadeur d'Italie. Janina, Koritza et Kastoria seraient ainsi dévolues au Royaume hellénique.

Veuillez me faire connaître l'avis de Sir Edw. Grey.

57.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et Saint-Pétersbourg.

T. nos 378, 318. Très confidentiel. *Paris, 24 mars 1913, 15 h. 55.*

L'Ambassadeur de Russie vient de me faire la communication suivante (2) :

« Au cas où l'on ne réussirait pas à prévenir une démonstration navale de l'Autriche-Hongrie dans les eaux monténégrines, nous croyons indispensable l'apparition simultanée, dans ces eaux, de navires de guerre français et anglais, afin que l'action austro-hongroise ne prenne pas le caractère d'une intervention isolée, laquelle offrirait un danger sérieux au point de vue de notre opinion publique. »

(1) Des 19 et 22 mars, ci-dessus reproduites sous les nos 25 et 49.

(2) Le texte de la communication faite par M. Isvolsky a été télégraphié par M. Sazonoff à Paris et à Londres le 23 mars. On en trouvera une traduction allemande dans le recueil de Stieve : *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis,* volume 3, page 101.

Pour Londres : Il me paraît difficile de ne pas acquiescer à la demande du Gouvernement russe. Veuillez me faire connaître l'avis du Gouvernement britannique.

Pour Saint-Pétersbourg : Je prends d'urgence l'avis du Gouvernement britannique.

58.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 137. *Belgrade, 24 mars 1913, 13 h. 30.*

(*Reçu :* 19 heures.)

Le Ministre de Russie me dit avoir été avisé hier soir que l'entente serait établie entre l'Autriche et la Russie, touchant la délimitation septentrionale de l'Albanie : Diakova resterait à la Serbie et Scutari à l'Albanie, l'Autriche se réservant d'employer éventuellement des moyens coercitifs vis-à-vis du Monténégro et la Russie s'y refusant. En même temps, le Ministre de Russie était invité à s'associer à ses collègues en vue de la démarche relative à Scutari et mentionnée dans mes télégrammes n°s 128 et 134 (1). Toutes les légations se trouvent donc désormais avoir reçu des instructions à ce sujet, à l'exception de la légation de France.

M. de Hartwig me dit : « C'est là le juste châtiment des doubles jeux du Roi Nicolas; mais il y a danger que sa fureur ne se tourne maintenant contre la Russie et que, sous la pression de l'Autriche, désireuse de profiter de ses avantages, il ne fasse avec elle quelque arrangement touchant le Lovcen ou peut-être même le Sandjak. Mais, dans ce dernier cas, il ne tarderait pas à être chassé par son peuple ».

Il faut donc espérer pour la tranquillité générale que la menace de l'organisation panslaviste suffira à maintenir le Roi Nicolas dans le devoir.

(1) Le télégramme 128, du 21 mars, est reproduit ci-dessus sous le n° 42. Le télégramme 134, du 23, indiquait que le Ministre d'Autriche se montrait impatient de faire la démarche le plus tôt possible.

59.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 113, 114. *Saint-Pétersbourg, 24 mars 1913, 18 h. 30.*
(*Reçu* : 20 h. 35 et 20 h. 50.)

J'ai présenté aujourd'hui mes lettres de créance à l'Empereur. Je lui ai remis aussi la lettre personnelle du Président de la République [1] qu'il attendait manifestement. L'accueil de Sa Majesté a été particulièrement cordial et confiant.

Au cours d'un long entretien, toutes les questions diplomatiques pendantes ont été passées en revue. Ce qui domine dans les affaires balkaniques, c'est la nécessité de maintenir l'union entre les alliés. Aussi l'Empereur trouve-t-il suspecte la tendance allemande à attribuer Silistrie aux Roumains et Salonique aux Bulgares. C'est en effet un moyen infaillible de brouiller les Bulgares avec les Roumains et les Grecs.

C'est un point à ne pas perdre de vue dans l'examen du différend roumano-bulgare.

Quant à l'Albanie, l'Empereur considère que, Scutari lui étant laissée et Diakova aux Serbes, la question de fond se trouve heureusement réglée.

Les incidents qui surgissent ne pourraient prendre de la gravité que si l'Autriche, mal résignée aux changements survenus dans les Balkans, voulait s'en saisir comme d'un prétexte à les effacer, tout au moins à en atténuer la portée.

L'Empereur approuve pleinement la réponse de M. Sazonoff à l'offre du comte Berchtold, que vous a fait connaître hier mon télégramme n° 112 [2] et que le Ministre des Affaires étrangères a décidé, comme vous le savez, après examen avec mon collègue d'Angleterre et moi.

Parlant des rapports franco-russes : « Je les veux, a dit l'Empereur, de plus en plus étroits. C'est pour cela que j'ai été, que tout le monde ici a été heureux de votre arrivée parmi nous ».

Il m'a confirmé tout ce que m'a dit M. Sazonoff au sujet de l'augmentation décidée des effectifs russes. Il a ajouté que les détails du projet ont été précisés dans un nouveau conseil secret qui a été tenu le lendemain de mon entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères, c'est-à-dire samedi.

[1] Du 20 mars, ci-dessus reproduite sous le n° 39. — [2] Ci-dessus reproduite sous le n° 53.

Dès l'automne de cette année, les effectifs seront augmentés et on commencera par l'Ouest.

Je lui ai parlé alors de la nécessité de compléter le réseau des voies ferrées, conformément aux *desiderata* du chef d'État-major.

« Oui, m'a répondu l'Empereur, le Ministre des Voies de communication fera le nécessaire ».

« — Et le Ministre des Finances, ai-je ajouté, lui en donnera les moyens. Car M. Kokovtzoff, dans la visite que je lui ai faite, m'a affirmé qu'il ne refusera rien de ce qui est nécessaire à la défense nationale ».

« — C'est parfait, a dit l'Empereur. Je suis là, en tout cas, pour donner le coup de pouce décisif ».

S'exprimant sur le gros effort militaire dont la France a annoncé la résolution, l'Empereur m'a dit : « Ce mouvement est admirable. Nous l'avons salué et nous le suivrons avec profonde sympathie ».

La prochaine valise vous apportera des détails complémentaires sur cet entretien.

60.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 56. *Cettigné, 24 mars 1913, 19 h. 50.*

(*Reçu :* le 25, à 1 h. 25.)

Le Gouvernement royal accepte l'enquête du Vice-Consul austro-hongrois de Prizrend, mais serait décidé à ne pas céder à la seconde injonction autrichienne contenue dans mon télégramme n° 55 [1], il voudrait en appeler à ce sujet aux grandes Puissances, la demande du Cabinet de Vienne dépassant, à son avis, les droits d'un neutre.

D'autre part, le Ministre de Bulgarie vient de faire savoir aux autorités monténégrines que son Gouvernement est disposé à accepter la discussion des préliminaires de paix proposés par les Puissances.

[1] Du 23 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 51.

61.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 78. *Vienne, 24 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 mars; Dir. pol., 28 mars.)

Dans deux rapports récents sous les numéros 69 et 71 [1], j'avais indiqué, d'après des conversations avec mes collègues de Bulgarie, de Serbie et de Grèce, que les alliés balkaniques semblent destinés à se laisser vite reprendre par les haines séculaires qui les divisaient avant l'effort en commun. De son côté, notre Ministre à Belgrade, utilisant habilement ses enquêtes et sa pratique des races de la Péninsule, a, des premiers, signalé la réapparition des dissentiments entre Serbes et Bulgares : notamment dans ses dépêches des 4 [2] et 19 février [3] dernier, il traçait un tableau remarquable de l'antagonisme des ambitions et des revendications des deux peuples.

Loin de pouvoir compter sur l'entente solide d'une confédération qui, née de la victoire, s'appliquerait à en répartir équitablement les bénéfices entre tous ses membres, il faudrait plutôt prévoir des querelles de longue durée, entre ces associés d'occasion, pour le partage du butin. L'excès inattendu de leurs conquêtes n'a contribué qu'à surexciter leurs convoitises.

Pourtant l'intérêt qu'ils auraient à rester unis jusqu'à la signature de la paix est si manifeste qu'ils contiendront peut-être pendant quelque temps leur rancune.

C'est le vœu surtout des Grecs, plus souples et plus politiques que les autres. D'après ce que leur représentant ici m'a confié, M. Venizelos serait même pénétré de cette nécessité de l'union au point d'avoir pris vis-à-vis du Cabinet de Sofia des engagements qu'on jugera excessifs quand il les divulguera et qui risquent de lui coûter sa popularité. Assez généralement aussi, on convient qu'en tombant frappé à mort à Salonique, pendant qu'il montait la garde pour son peuple, le Roi Georges a conféré à la Grèce une sorte de droit spécial de conserver cette ville. Mais cet argument d'ordre purement sentimental agira-t-il sur les compétiteurs eux-mêmes ?

Ce qui paraît plus sérieux, surtout depuis vingt-quatre heures, c'est l'espoir

[1] Le rapport 69 qui est du 13 mars est reproduit dans le volume V, 3e série, sous le numéro 583. Le rapport 71, du 15 mars, est reproduit ci-dessus sous le numéro 5.

[2] Reproduite dans le tome V, 3e série, sous le numéro 319.

[3] La reproduction de ce document n'a point paru nécessaire.

que l'Europe, d'abord comme médiatrice entre les belligérants et la Turquie, puis comme tribunal de conciliation entre les alliés eux-mêmes, réussisse à prévenir l'éclat d'une rupture et le déchaînement des luttes intestines.

J'ai dit dans divers télégrammes que la Serbie, sentant qu'elle doit pour le moment se contenter de ce qui lui sera concédé, en réservant pour un avenir peu lointain la poursuite de son œuvre d'extension, ne fera pas difficulté d'évacuer Scutari et le littoral albanais, pourvu toutefois qu'elle soit mise en possession des localités qu'elle réclame sur sa ligne frontière : Ipek, Diakova, Prizrend, Dibra et Okhrida. Cette satisfaction paraît devoir lui être accordée. Mais qu'adviendra-t-il de Monastir qu'elle occupe et que Grecs et Bulgares convoitent également ?

Je signale aussi de nouveau que ce serait seulement en éliminant les Bulgares des régions situées sur la rive droite du Vardar que se réaliserait le programme auquel le Cabinet de Belgrade attache une importance de premier ordre, à savoir interdire tout contact territorial entre l'Albanie et la Bulgarie, et créer une frontière commune entre la Serbie et la Grèce.

Ce seraient là des précautions que rend indispensable l'ambition insatiable des Bulgares, du moins d'après ce qu'en redoutent leurs alliés actuels. Ayant pris les armes pour délivrer leurs congénères et leurs coréligionnaires, les bénéfices de cette fructueuse croisade, qui a doublé leurs territoires et en a fait d'importants riverains de la mer Egée, ne leur suffisent déjà plus; ils visent à la prédominance sur toute la Péninsule, dussent-ils pour cela refouler les Grecs, écraser les Serbes et trahir la cause du slavisme.

Or, afin de mener à bien ces vastes projets, ce n'est que de Vienne qu'ils peuvent attendre des encouragements ou mieux encore; on ne les détournerait sûrement pas ici de revendiquer Salonique, de prétendre à Monastir, voire même de pousser jusqu'à Constantinople. Que le programme réussisse, l'Autriche-Hongrie, comme prix de sa connivence, introduirait dans les Balkans le régime qu'elle jugerait le plus favorable à ses intérêts; qu'il échoue en tout ou en partie, de ces entreprises résulteraient de tels désordres que, sous n'importe quel prétexte, la puissance austro-hongroise trouverait moyen vraisemblablement d'en tirer certains avantages.

L'éventualité d'une pareille entente entre Vienne et Sofia est trop redoutable pour que la Serbie ne mette pas tout en œuvre contre les dangers dont elle serait menacée de deux côtés à la fois. C'est pourquoi elle résisterait énergiquement à toute extension qui rendrait la Bulgarie voisine de l'Albanie, cet avant-poste autrichien dans les Balkans. Par contre, elle considère comme essentiel que ses propres acquisitions territoriales la relient au royaume hellénique, aussi intéressé qu'elle-même à s'opposer à l'hégémonie bulgare.

A l'heure présente, il est vrai, le Roi Ferdinand semble diriger ses intrigues plutôt vers Saint-Pétersbourg; il y emploie la notoriété dont jouit le général

Dimitrieff dans le monde slave; mais on peut croire qu'il ne s'agit que d'une négociation passagère. Dès que le différend avec la Roumanie sera réglé, la Bulgarie ou plus exactement son Souverain, passé maître dans ce genre d'évolutions, ne sera vraisemblablement pas gêné pour se retourner vers Vienne où ceux qui le connaissent bien savent que le ramènent toujours ses plus intimes sentiments. Ainsi se trouvera renversé le système d'influence suivant lequel l'Autriche devait retenir la Serbie dans sa sphère et laisser la Bulgarie dans celle de la Russie. Mon collègue M. de Giers croit comme moi que c'est là un inévitable et prochain aboutissement de la crise.

Si donc l'ensemble des informations que centralise notre Département fait admettre à Votre Excellence la vraisemblance d'un groupement ultérieur entre la Bulgarie, l'Albanie et l'Empire austro-hongrois, elle reconnaîtra également que le seul instinct de conservation réunira très étroitement la Serbie et la Grèce, et que, comme seconde conséquence, s'imposera aux Puissances de la Triple Entente une politique de protection envers ces deux États.

A ne se placer qu'à notre point de vue, les raisons qui nous porteraient à l'adopter sont nombreuses et puissantes. Et, par une conjoncture exceptionnellement propice à cette orientation, la Russie, de même que l'Angleterre, semblent n'avoir aucun intérêt contraire qui les pousse dans un autre sens.

Placées sur ce terrain d'un juste équilibre balkanique, la France et, avec elle, ses deux alliées, serviraient une cause digne de leur sympathie, conforme à leurs traditions historiques, favorable à leurs intérêts politiques et économiques.

Il ne m'appartient pas de signaler la variété et l'ampleur des concours par lesquels nous pouvons utilement aider la Grèce dans la phase de développement qui s'ouvre devant elle. Même en s'interdisant d'accorder à l'hellénisme toute la force d'expansion qu'il s'attribue à lui-même, on ne peut douter de l'essor considérable que prendront sa marine et son commerce dans la Méditerranée orientale. Ce sera bientôt une Puissance prospère dont nous ne regretterions certainement pas d'avoir généreusement secondé les premières manifestations et qui nous saura gré de notre confiance dans son avenir. La Grèce, déjà mise par notre mission militaire en état de faire brillante figure pendant la guerre, s'attend en effet à ce que nos capitaux, nos techniciens, nos établissements industriels et financiers ne lui soient pas moins secourables pour l'épanouissement pacifique auquel elle se prépare. Nous manquerions à notre rôle et vraisemblablement négligerions une très profitable sympathie si nous laissions à d'autres le soin de veiller sur ce renouveau.

De même, il est permis de croire qu'une Serbie, rassurée par la protection de la Russie et encouragée par l'appui de la France, s'avancerait, elle aussi, un peu plus lentement peut-être et au prix d'efforts patients, vers le degré de culture auquel elle aspire. Elle a été longtemps victime d'une conformation

géographique défectueuse, non moins que des procédés dédaigneux ou oppressifs de l'Autriche-Hongrie. Systématiquement dénigrée, gravement déconsidérée par ses propres fautes, elle témoigne d'une telle foi dans son relèvement qu'on lui doit de l'y aider activement. N'est-il pas très admissible d'ailleurs que, dans l'ère des renaissances nationales qui commencent, le serbisme soit appelé à prendre rang parmi les races qui s'affirmeront riches de sève et pleines de vitalité ?

Aussi, tout en exhortant les alliés d'aujourd'hui à rester fidèles à leur union, la politique française est-elle tenue de prévoir le temps où les accords conclus contre un ennemi définitivement abattu ne garantiront plus l'harmonie parmi les vainqueurs. Le choix qu'elle devra faire alors paraît nettement indiqué par les tendances qui déjà s'affirment.

Mais, même quand il marquerait [1] vers où se portent ses prédilections, notre pays n'aurait pas à rompre pour cela avec les États rivaux ou concurrents. Ce n'est pas parce qu'elles se départirait de son attitude de spectatrice impassible, en présence des désordres de l'Europe orientale, que la France ajouterait à l'antagonisme des adversaires. Je souhaiterais, quant à moi, qu'en créant des contre-poids utiles, elle emploie son influence et ses richesses à instituer et à maintenir dans les Balkans le bienfaisant équilibre auquel la Triplice paraît nettement hostile.

62.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 100. *Athènes, 24 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 avril.)

Le Roi Constantin vient d'appeler auprès de lui, en qualité d'aides de camp, le général Danglis, le lieutenant-colonel Dousmanis et quelques autres officiers. Le journal officieux *Hestia* commente ainsi ces deux nominations : « Il ne s'agit plus d'aides de camp chargés d'un service personnel auprès du Roi, mais bien d'une suite militaire, c'est-à-dire de la formation d'un bureau militaire. Sa Majesté continuera à être le véritable général en chef de l'armée hellénique en temps de paix comme en temps de guerre. C'est pour cette raison que le quartier général de l'armée d'Épire a reçu le nom de quartier général du Roi. »

Un autre journal, *Nea Imera*, annonce aussi la formation auprès du Roi d'un Cabinet militaire semblable à celui de l'Empereur Guillaume.

[1] L'original porte par erreur : ils marqueraient.

Il n'est malheureusement que trop aisé de découvrir dans ces mesures nouvelles des tendances peu favorables à l'influence française. Le Roi, qui semble avoir pour son beau-frère, le Kaiser, la plus grande admiration, va donc, à son exemple, constituer un bureau militaire; mais de tout temps il s'est entouré d'officiers ayant reçu comme lui leur instruction militaire en Allemagne. Les nouveaux aides de camp sont d'anciens élèves de l'Académie militaire de Berlin et l'un d'eux, le lieutenant-colonel Dousmanis, a été, au mois de juin dernier, il ne faut pas l'oublier, le promoteur du mouvement qui s'est un moment manifesté contre la mission française.

Le sentiment populaire, par contre, est très favorable à nos officiers. Le général Eydoux a, je l'ai déjà signalé à Votre Excellence, été l'objet d'ovations le jour de la prestation de serment du nouveau Roi et, s'il faut s'attendre à voir se modifier l'attitude du Gouvernement quant au rôle de notre mission, il y a aussi lieu de penser que le public n'accueillera pas avec chaleur les changements dont elle pourrait devenir l'objet.

Il me semble utile de signaler à ce sujet à Votre Excellence une interview que vient de publier l'*Hestia* et qui a été prise par un rédacteur de ce journal auprès d'Essad Pacha; le défenseur de Janina questionna à son tour le journaliste.

« Pensez-vous, a demandé cet officier, que les réorganisateurs français ont pu contribuer par leur enseignement aux victoires de votre armée. » — « Les officiers français, a répondu le journaliste, ont travaillé d'une façon surhumaine. La nation leur en est reconnaissante. Tous les officiers qui ont voulu profiter de leurs leçons (et nous nous flattons de penser qu'ils sont tous dans ce cas) ont beaucoup acquis et ont grandement développé leur instruction professionnelle. »

Mais, si la mission militaire jouit en général de la plus haute estime, il faut aussi compter sur le chauvinisme d'un peuple naturellement orgueilleux et que de récentes victoires viennent de rendre encore peut-être plus susceptible et plus fier qu'il n'était.

En insérant l'interview qui précède, l'*Athénai*, journal d'opposition systématique au Président du Conseil, s'empresse, en effet, d'ajouter : « Essad Pacha peut être certain que l'armée hellénique et son chef n'ont eu besoin d'aucune lumière, d'aucune aide étrangères. » Ce journal chante en toutes circonstances les louanges du Roi Constantin. Il s'efforce en même temps de diminuer les mérites de M. Venizelos. Il sait toute l'estime dont notre mission jouit auprès du Ministre de la Guerre et s'attaque, par conséquent, à ceux qu'il soutient avec le plus de cœur.

Je dois d'ailleurs ajouter que la partie éclairée de l'opinion se montre inquiète de ces tendances. Elle craint des complications dans la politique intérieure et regrette amèrement à l'heure actuelle la disparition du Roi

Georges [1] dont la subtile diplomatie a rendu de si grands services à la Grèce.

Il m'a semblé utile de porter ces diverses indications à la connaissance de Votre Excellence à la veille du jour où peut se poser la question de la continuation de notre mission militaire.

63.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 116. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 25 mars 1913, 14 heures.*

(*Reçu :* 16 h. 15.)

Le Grand-Duc Nicolas a dit à notre Attaché militaire que, d'après les ordres de l'Empereur, il désirerait voir donner à la mission française venant aux manœuvres russes, une importance analogue à celle de la mission envoyée de Russie en France l'an dernier. Il se propose de faire faire des tirs à grande envergure à Longa, de même à Kronstadt; il voudrait également faire visiter le camp du génie, etc. Il serait donc indispensable de désigner des officiers spéciaux pour ces divers jours, qui seront en sus des jours de manœuvres. D'autre part le Grand-Duc compte que les officiers ayant été attachés à sa personne en France feront autant que possible partie de la mission, y compris le colonel Berthelot. Le total serait aux environs de quinze officiers. Le Grand-Duc, partant dans une quinzaine de jours pour la Crimée, voudrait que le projet soit fixé dans ses grandes lignes avant son départ. J'estime qu'il faudrait profiter dans la plus large mesure possible des dispositions de l'Empereur et aussi faire utilement représenter le deuxième bureau de l'État-major de l'armée. Il est urgent de prendre une décision.

[1] Le Roi Georges, victime d'un attentat, était mort, le 18 mars, à Salonique. Voir ci-dessus, n° 28.

64.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 57. *Cettigné, 25 mars 1913, 18 heures.*

(*Reçu :* 18 h. 40.)

Le Gouvernement royal revenant sur son refus, déclaré formel encore hier matin, vient de faire connaître à mes cinq collègues et à moi que, pour des considérations [humanitaires] et afin d'adhérer aux conseils unanimes des grandes Puissances, il donne l'ordre de faciliter l'évacuation de Scutari par la population civile. Les trois derniers incidents austro-monténégrins peuvent donc être considérés comme virtuellement réglés [1].

65.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 80. *Londres, 25 mars 1913, 19 heures.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Réponse à votre télégramme 378 [2].

Le comte Benckendorff étant toujours souffrant, le Conseiller de l'ambassade de Russie a entretenu Sir Ed. Grey des projets autrichiens de démonstration navale dans les eaux monténégrines et de l'utilité d'un envoi de bâtiments anglais et français.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a répondu qu'il « considèrerait cette suggestion dans un esprit favorable ».

Connaissant la communication russe, j'en avais parlé moi-même hier à Sir E. Grey. Il s'était montré disposé à l'examiner, mais sans manifester aucune idée arrêtée.

[1] Ce télégramme a été suivi d'un autre portant le n° 58 et annonçant que les renforts serbes étaient depuis deux semaines à Salonique, mais que le Gouvernement grec refusait de faire accompagner les transports par sa flotte et que la plus grande partie des troupes serbes était malade. Les deux télégrammes 57 et 58 ont été transmis le 26 à Saint-Pétersbourg 322-323, Londres 382-383, Berlin 261-262, Vienne 255-256, Rome 294-293, Constantinople 329-330, Bucarest 164-165, Sofia 195-196, Athènes 199-200, Belgrade 173-174.

[2] Du 24 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 57.

J'ai déjà indiqué dans ma dépêche n° 165 du 22 courant[1] les raisons de la décision du Cabinet de Vienne. Je doute fort que la division navale autrichienne se montre sur les côtes monténégrines; ce serait provoquer immédiatement une démonstration italienne. L'Autriche appréhende tellement cette éventualité qu'à mon sens, c'est pour se dispenser d'aller plus loin qu'elle a cédé subitement sur Diakova. En tout cas, si le fait se produit, nous avons tout intérêt à laisser l'Autriche et l'Italie en tête à tête et nous réserver d'agir suivant les circonstances.

Je trouve donc la proposition Sazonoff inutile ou prématurée. Il est possible qu'elle soit inspirée par le Roi Nicolas qui a tout intérêt à compliquer la situation et qui me semble l'inspirateur des télégrammes alarmants venus de Cettigné.

66.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 117, 118. *Saint-Pétersbourg, 25 mars 1913, 19 h. 10.*
(*Reçu :* 22 h. 55, 23 h. 35.)

L'*ultimatum* ou plutôt, car aucune date n'a été fixée, la sommation menaçante de l'Autriche au Monténégro[2], qu'a dû vous communiquer le comte Szecsen, a produit ici une émotion très vive.

Le Gouvernement en est très préoccupé, il en mesure l'effet croissant sur l'opinion publique déjà fort excitée et avec laquelle il est forcé de compter. En effet, l'Empereur m'a dit hier, précisément au sujet des affaires balkaniques, qu'il est des choses que l'opinion publique ne tolérerait pas.

Le Gouvernement impérial est très froissé, et M. Sazonoff l'a déclaré nettement au comte Thurn[3], de cette action isolée au moment même où la Russie fait connaître son adhésion aux conditions auxquelles l'Autriche subordonne la cession de Diakova à la Serbie et où, comme je vous l'ai télégraphié dimanche, elle se dit prête à faire à la fois à Cettigné et à Belgrade, la démarche collective demandée par le comte Berchtold pour leur signifier l'accord des Puissances et réclamer la cessation rapide des hostilités. « On ne peut pourtant pas, a-t-il dit à l'Ambassadeur d'Autriche, pratiquer deux politiques contradictoires : une politique d'action concertée avec les Puissances et une politique d'action singulière qui prend fatalement un caractère agressif. »

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 49.

(2) Voir le télégramme de Vienne en date du 19 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 23 et le télégramme de Cettigné, en date du 23, ci-dessus reproduit sous le numéro 5.

(3) Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume V, pièce n° 6291.

« La Russie, a-t-il ajouté, a multiplié les preuves de sa bonne volonté. Tout récemment encore, l'Empereur a donné l'ordre de renvoyer les réservistes de la classe. On y répond par une sommation menaçante au Monténégro. La confiance nous est rendue bien difficile, presque impossible. Le Cabinet de Vienne ne saurait trop réfléchir à cette situation. »

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu cet après-midi voir M. Sazonoff. Il lui a donné lecture d'un télégramme de son Gouvernement [1] exprimant l'avis que la Russie qui est plus que quiconque autorisée pour se faire entendre à Cettigné, devrait peser sur le Roi Nicolas pour l'amener à souscrire aux réclamations autrichiennes.

M. Sazonoff a répondu : « Que valent les griefs invoqués par l'Autriche ? L'affaire Friedjung, l'affaire Prochaska, [autorisent] le scepticisme, tout au moins veulent un examen préalable. En tout cas, je n'ai pas attendu le 12 mars pour donner avec insistance à Cettigné des conseils de sagesse. Aujourd'hui vous me demandez de jeter de l'eau sur le feu allumé là-bas par l'Autriche. C'est vers elle que vous devez vous tourner, vous la plus grande Puissance de la Triplice, celle dont la voix ne peut point ne pas être écoutée. Vous le devez puisque vous êtes attachés à la paix. Car, malgré l'augmentation de vos armements, je ne puis croire que l'Allemagne envisage une guerre, où elle a tout à perdre. »

M. Sazonoff qui ne croit pas que l'Autriche veuille pousser les choses à l'extrême, mais qui la dit sans boussole, vous serait reconnaissant d'exprimer au comte Szecsen votre étonnement d'une démarche isolée quand la question de fond touchant l'Albanie se trouvait résolue par l'assentiment de Saint-Pétersbourg aux demandes du Cabinet de Vienne. M. Sazonoff a, en effet souscrit à la délimitation de la frontière nord et nord-est de l'Albanie, telle que l'a proposée à Londres le comte Mensdorff.

M. Sazonoff vient de me dire que Sir E. Grey paraît favorable à l'envoi de bateaux anglais dans les eaux albanaises.

Annotation du Ministre :

26 mars 1913.

J'ai parlé à M. Isvolsky de la suggestion contenue dans ce télégramme en ce qui concerne le langage que M. Sazonoff désire que je tienne à l'Ambassadeur d'Autriche au sujet de l'action isolée de son Gouvernement. J'ai dit à l'Ambassadeur de Russie que je donnerai suite à son désir dans une conversation avec le comte Szecsen [2].

[1] Les instructions données au comte de Pourtalès le 23 mars sont reproduites dans la *Grosse Politik*, volume 34, II, pièce n° 13010 Le télégramme qui les contient est toutefois adressé à Vienne. La réponse du comte de Pourtalès est reproduite dans le même recueil sous le numéro 13017.

[2] Cf. *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 354, *Un Livre noir*, II, page 36.

J'ai parlé dans ce sens à l'Ambassadeur d'Autriche qui venait d'ailleurs me demander d'agir à Pétersbourg pour que les Ministres de Russie à Cettigné et à Belgrade reçoivent des instructions, déjà envoyées par les autres Gouvernements, afin d'obtenir par une démarche collective la cessation du bombardement de Scutari. J'ai répondu que je télégraphierai à Pétersbourg, mais que je saisissais cette occasion de dire combien serait regrettable une action isolée du Gouvernement austro-hongrois.

Le comte Szecsen m'a répondu que son Gouvernement ne voulait pas exercer d'action séparée et que c'était seulement en vue d'appuyer une action collective qu'il était intervenu. L'Autriche, m'a-t-il dit, tient avant tout à une intervention concertée et collective des Puissances.

J'ai pris acte avec satisfaction de cette assurance, en insistant autant que j'ai pu pour que rien ne la démente dans les faits[1].

67.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 66. *Bucarest, 25 mars 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 mars.)

Le Gouvernement roumain n'est pas sans avoir eu connaissance des pourparlers qui se poursuivent entre l'Autriche et la Bulgarie et dont notre Ambassadeur à Vienne, aussi bien que notre Ministre à Sofia, ont pressenti sinon vérifié l'existence. A diverses reprises, la presse elle-même y a fait allusion en reprochant au Ministre des Affaires étrangères et au Roi de ne pas tenir assez grand compte d'une situation qui peut, à un moment donné, mettre la Roumanie en fâcheuse posture.

Actuellement, l'on se demande avec quelque inquiétude ce que deviendrait la Roumanie si une alliance ou un rapprochement s'effectuait entre la Bulgarie et l'Autriche au détriment de la Serbie; on ne se dissimule pas que les intérêts roumains sont intimement liés aux intérêts serbes et que la Roumanie a tout autant besoin, pour le développement de son avenir économique, du libre accès de l'Adriatique par le chemin de fer Danube-Adriatique au travers des territoires serbes, que de la liberté des bouches du Danube et de la mer Noire.

On se souvient que c'est à la sourde opposition de l'Autriche qu'est dû

[1] Les deux télégrammes 117 et 118 ont été transmis le 26 mars à 19 h. 35 et 19 h. 55 à Londres 384-385, Vienne 357-358, Berlin 263-264. La note du Ministre a été recopiée, presque mot pour mot, dans un télégramme à Londres 386, Vienne 259, Berlin 265.

en partie le retard mis à la construction d'un pont sur le Danube, dans les environs de Turnu-Severin, destiné à raccorder les lignes serbes et roumaines, et l'on craint de voir naître une coalition qui, en affaiblissant la Serbie, mettrait en péril la création d'un débouché indispensable aux exportations roumaines vers l'Italie.

L'Autriche, poursuivant son double jeu, cherche bien, semble-t-il, à attirer la Roumanie dans un accord où entrerait la Bulgarie et dont elle serait le courtier. Mais l'expérience du passé rend méfiants ceux qui seraient tentés d'écouter les propositions encore timides, je crois, du Cabinet de Vienne, en même temps que les discussions violentes, auxquelles vient de donner lieu le différend roumano-bulgare, ont démontré qu'entre la Roumanie et la Bulgarie existent des malentendus, sinon une mésintelligence, qui, quelle que soit la décision des Ambassadeurs à Saint-Pétersbourg, domineront pendant plusieurs années les rapports des deux Gouvernements.

On prévoit, d'autre part, que, lorsque la paix sera conclue entre la Turquie et les alliés balkaniques, d'autres conflits peuvent naître entre ces derniers et que l'intérêt bien compris de la Roumanie n'est pas de contribuer à affermir la Puissance bulgare au détriment de la Serbie et de la Grèce. Aussi n'est-il pas rare d'entendre depuis quelques semaines des hommes d'État parler librement de l'obligation où sera très prochainement la Roumanie de prendre position et de se mettre résolument du côté de la Serbie pour le cas où elle serait menacée par les Bulgares.

Si cette éventualité venait à se produire, la Roumanie devrait fatalement modifier la ligne de sa politique extérieure et regarder plus volontiers vers Saint-Pétersbourg que du côté de Vienne.

J'ai signalé à diverses reprises au prédécesseur de Votre Excellence, le mouvement qui se manifestait depuis quelques années et surtout au cours de ces derniers mois, dans l'esprit d'un grand nombre de Roumains en faveur de l'abandon de la politique suivie depuis trente-cinq ans, politique qui s'est traduite bien plutôt par des charges que par des bénéfices. Les circonstances qui l'ont rendue nécessaire n'existent plus; la Roumanie a pris conscience de sa force et, après avoir conquis son indépendance territoriale, elle s'est assuré une indépendance économique et financière; se sentant plus libre elle est moins disposée à se soumettre aux conseils souvent peu désintéressés de l'Autriche.

Votre Excellence n'ignore pas, d'autre part, les sentiments de sympathie que la grande majorité de la nation roumaine, malgré la direction donnée à la politique extérieure, nourrit à l'égard de la France; l'on saisit ici volontiers toute occasion pour les manifester et j'ai la conviction que, si, dans le différend roumano-bulgare, une décision intervient qui donne satisfaction à la Roumanie, l'on comprendra que notre appui, aussi bien d'ailleurs que celui de la Russie,

a été plus efficace pour amener la Bulgarie à composition, que ne l'a été l'aide de l'Autriche pour soutenir les droits ou les prétentions roumaines.

Les hésitations que le Cabinet de Vienne a marquées au début des pourparlers entre Bucarest et Sofia, les ménagements que le comte Berchtold a gardés vis-à-vis de la Bulgarie, ont indisposé les hommes d'État roumains; ils ont ébranlé leur confiance dans la sincérité de l'amitié autrichienne. Un moment ne saurait donc être plus favorable pour déterminer une évolution dont la Russie et nous pourrions tirer les plus sérieux avantages.

68.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 122. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 26 mars 1913, 20 h. 50.

(*Reçu :* 23 h. 45.)

J'ai profité de ma visite au Ministre de la Guerre pour traiter la question des chemins de fer. L'Empereur dont vous vous rappelez les déclarations catégoriques [1] en avait déjà parlé au général Soukhomlinoff après l'audience qu'il m'a accordée lundi. M. Kokovtzoff donnera les crédits nécessaires. Les travaux, m'a affirmé le Ministre de la Guerre, vont commencer. Après l'Empereur, le Président du Conseil et M. Sazonoff, le général Soukhomlinoff m'a dit en détail les dispositions arrêtées pour l'augmentation des effectifs. « Je sais, lui ai-je dit, que le premier des trois corps d'armée décidés sera créé à Varsovie avec un fort supplément de cavalerie et d'artillerie. » — « Ajoutez, a interrompu le Ministre, le génie, les parcs d'aérostation; nous prenons nos mesures pour commencer cette année même. » Les deux gros points qui nous préoccupaient, et sur lesquels M. le Président de la République avait plus particulièrement appelé mon attention, se trouvent donc tranchés. Il s'agit de passer à l'exécution. Nous y veillerons, comme les Russes, n'en doutez pas, veilleront à l'exécution des projets soumis aux Chambres par le Gouvernement de la République.

[1] Voir ci-dessus, à la date du 24 mars, le n° 59.

69.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 169. Absolument secret. *Londres, 26 mars 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 mars.)

Ainsi que j'en avais informé Votre Excellence, Sir E. Grey a convoqué M. Misu, Ministre de Roumanie, à notre réunion d'aujourd'hui pour lui demander des renseignements sur les agglomérations koutzo-valaques d'Epire, d'Albanie et de Macédoine. Le Ministre de Roumanie nous a donné des explications d'où résulte, comme nous devions nous y attendre, que toutes les populations du Sud de l'Albanie sont koutzo-valaques et ne parlent grec que parce que les Grecs répandus dans cette région les ont obligées à pratiquer leur langue. Il a soutenu que plus de 80.000 Koutzo-Valaques ou Roumains se trouvaient dans la région de Metzovo et il a réclamé énergiquement le maintien de cette population sous le régime albanais, en affirmant que le régime grec tendrait à supprimer les nationalités qui ne sont pas helléniques. La Grèce en effet n'admet pas les écoles étrangères, et les communautés koutzo-valaques de la Thessalie ne jouissent d'aucune liberté scolaire.

Nous avons demandé à M. Misu comment il entendait le régime à appliquer aux populations qui se réclament de la Roumanie; il nous a répondu que ses vœux se bornaient à demander l'autonomie religieuse, scolaire et municipale; que, sous le régime turc, les Koutzo-Valaques jouissaient de cette autonomie et qu'il suffisait de la maintenir; que d'ailleurs les représentants des Puissances balkaniques à la Conférence de Londres lui avaient tous affirmé que les libertés koutzo-valaques seraient respectées. Cette affirmation rendait parfaitement inutile l'introduction du Ministre de Roumanie dans la réunion des Ambassadeurs; mais Votre Excellence sait quelle importance attachaient le Roi Carol et son Cabinet à ce que le Gouvernement roumain fût entendu à Londres.

Après l'audition de M. Misu, Sir E. Grey nous a dit qu'il résultait des informations venues de Cettigné et de Belgrade que les représentants des Puissances, à l'exception de ceux de la Russie, avaient reçu de leurs Gouvernements respectifs l'instruction de faire collectivement aux Gouvernements près desquels ils étaient accrédités la communication formulée le 22 mars [1] par la réunion des Ambassadeurs et soumise par eux aux différents Cabinets.

[1] Voir à cette date le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le n° 49.

Le Conseiller de l'ambassade de Russie, qui continue à représenter son chef toujours souffrant, nous a dit que M. Sazonoff avait agréé la proposition austro-hongroise, mais qu'il avait fait observer qu'au moment de l'évacuation des territoires albanais, il conviendrait de prendre des mesures pour assurer l'ordre et la sécurité dans les régions abandonnées par les troupes régulières.

Je suis obligé d'ouvrir ici une parenthèse. Il est vrai que M. Sazonoff a adressé, dès samedi dernier, à l'ambassade de Russie à Londres, un télégramme disant qu'il donnait son assentiment à la proposition du comte Berchtold; mais qu'il lui paraissait dangereux d'obliger Serbes et Monténégrins à évacuer l'Albanie avant qu'une organisation ne fût donnée à cette région et que les populations fussent à l'abri du désordre et des méfaits des irréguliers. C'était ajourner l'évacuation à l'époque où l'Albanie autonome aurait été constituée et, par conséquent, c'était donner au Cabinet de Vienne l'impression que celui de Saint-Pétersbourg ne se prêtait pas de bonne foi à la proposition du comte Berchtold. J'en fis l'observation à mon collègue de Russie et à M. d'Etter, qui d'ailleurs furent tous deux de mon avis. Un télégramme fut adressé à M. Sazonoff pour attirer son attention sur les inconvénients de sa déclaration. Il y répondit en laissant à l'Ambassadeur toute liberté de formuler une observation ou une réserve sous la forme la plus atténuée, et c'est grâce à cette autorisation, que, dans la séance d'aujourd'hui, M. d'Etter, après s'être mis d'accord avec Sir E. Grey et avec moi, a donné à la réserve du Ministre russe des Affaires étrangères une forme que notre collègue d'Autriche-Hongrie lui-même a pu accepter.

Sir E. Grey, après la petite discussion à laquelle a donné lieu la déclaration du Conseiller de l'ambassade de Russie, a proposé la formule suivante qui a été acceptée :

« Tous les Gouvernements ayant approuvé la proposition formulée le 22 mars, la réunion persiste dans l'avis qu'il importe de procéder sans délai, sur les instructions des Gouvernements, aux démarches collectives à Belgrade et à Cettigné.

« M. d'Etter ayant déclaré que le Gouvernement russe adhérait à la suggestion austro-hongroise relative à la cessation immédiate des hostilités en Albanie et à une rapide évacuation des territoires albanais, mais qu'il faisait observer qu'il serait nécessaire de n'y procéder qu'en prenant des mesures pour le maintien de l'ordre et de la sécurité, la réunion pense que l'observation du Gouvernement russe doit être prise en considération en effectuant l'évacuation le plus rapidement possible après la cessation des hostilités. »

Tout le monde est d'accord sur la nécessité de promptes démarches afin de mettre un terme à l'effusion du sang en même temps qu'aux incertitudes entretenues à Cettigné par les propos quelquefois inconsidérés du Roi Nicolas.

La réunion s'est ajournée à vendredi 27 mars.

Post-scriptum. — Pour l'information de Votre Excellence, je lui envoie la carte de la délimitation Nord et Nord-Est de l'Albanie d'après les dernières propositions autrichiennes acceptées par les Puissances, y compris la Russie, moyennant l'abandon de Diakova à la Serbie. Cette carte a été dressée par M. Hippen, ancien Consul autrichien en Albanie, délégué auprès de mon collègue d'Autriche-Hongrie à titre de conseiller spécialiste, et par M. Petrief, ancien Consul de Russie dans la même région, délégué en la même qualité auprès du comte Benckendorff pour les négociations en cours.

70.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

D. n° 67. *Bucarest, 26 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 mars; Dir. pol., 29 mars.)

Ma dépêche n° 62, du 19 de ce mois [1], avait rendu compte à M. Jonnart d'une conversation que je venais d'avoir avec le Ministre des Affaires étrangères et au cours de laquelle M. Majoresco s'était complaisamment étendu sur les dangers que la Roumanie ferait pendant de longues années courir à la paix européenne, dans le cas où elle n'obtiendrait pas satisfaction complète dans le règlement de son différend avec la Bulgarie.

Revenant hier sur cette question, le Ministre m'a remis une note qu'il considère comme une suite du mémorandum que j'ai fait parvenir au Département par ma dépêche n° 47, du 3 mars [2] et dont Votre Excellence trouvera ci-joint la copie.

Ainsi que Votre Excellence le remarquera, cette note ne fait que développer et préciser les arguments que m'avait exposés M. Majoresco, il y a huit jours.

J'ai profité de l'occasion qu'il m'offrait pour l'assurer des sentiments sympathiques dont le nouveau Gouvernement, aussi bien, d'ailleurs, que celui qui l'avait précédé, était animé vis-à-vis de la Roumanie. J'ai ajouté que le nouvel Ambassadeur de France à Pétersbourg avait reçu pour instruction d'accueillir dans le plus large esprit de conciliation l'exposé des revendications roumaines et que j'espérais que, quelle que soit la solution préconisée, le Gouvernement roumain y souscrirait, certain que cette solution serait recherchée par les Ambassadeurs dans un sentiment d'équité absolue.

« Je n'en doute pas, m'a répondu M. Majoresco; mais je dois insister de

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 27. — [2] Reproduite dans le tome V, 3e série, sous le numéro 511.

nouveau sur l'impression fâcheuse pour ne pas dire dangereuse, que causerait une décision qui laisserait Silistrie aux mains des Bulgares. Le Roi qui, peut-être, il y a quelques semaines, ne paraissait pas tenir autant que d'autres à la possession de la ville, reconnaît aujourd'hui que l'opinion publique s'est trop nettement prononcée pour qu'il puisse ne pas en tenir compte; il doit regretter les déclarations qu'il vous a faites[1] et qu'il a faites à quelques-uns de vos collègues et qui peuvent influencer les Ambassadeurs à Pétersbourg. »

J'ai jugé inutile de poursuivre une discussion qui ne pouvait aboutir à aucune conclusion. M. Majoresco craint, je le répète, qu'une solution contraire aux engagements qu'il a pris vis-à-vis du Parlement ne l'oblige à laisser à un autre le soin de mettre fin au différend roumano-bulgare par l'acceptation de la décision des Ambassadeurs; il cherche à nous persuader que la Roumanie ne s'inclinera pas devant cette décision. Je persiste, au contraire, à croire que les protestations, qui ne manqueraient pas de se produire dans le cas où Silistrie tout entière ne serait pas donnée à la Roumanie, seront de courte durée et que la volonté du Roi réussira à imposer sans trop de bruit la formule que recommanderont les Puissances médiatrices.

Annexe au memorandum roumain du 15-28 février 1913.

Bucarest, 8/21 mars 1913.

L'un des arguments qui, dans le différend roumano-bulgare, est le plus souvent mis en avant contre la cession de la ville de Silistrie à la Roumanie, surtout après les nombreuses interviews et déclarations de certains hommes politiques bulgares, c'est que cette cession donnerait naissance à une inimitié irréductible des Bulgares contre les Roumains et rendrait impossible des rapports futurs de bon voisinage.

Nous croyons l'argument dénué de valeur.

Les nouvelles acquisitions imposent à la Bulgarie un tout autre problème politique à résoudre, son véritable problème vital. Par les deux ports de Kavalla et de Dédéagatch, la Bulgarie arrive à la mer Égée : dès lors outillage nécessaire, amélioration des ports, construction des chemins de fer; à côté de cela, exploitation de la grande région des tabacs turcs, et, avant tout, consolidation ethnique du pays conquis et des frontières du côté des Serbes, des Grecs et de l'Albanie ou de la Macédoine. Ces graves questions produiront, aussitôt après la conclusion de la paix, des préoccupations si absorbantes et d'un ordre tellement supérieur que tous les sentiments ou ressentiments provoqués au premier moment par la cession d'une petite ville comme Silistrie et de la région, relativement insignifiante, jusqu'à la mer Noire, habitée par une majorité tartare, disparaîtront nécessairement. Ajou-

[1] Voir au sujet de ces déclarations vol. V, 3e série, n° 339.

tons à cela que les nouvelles complications à prévoir entre les alliés d'aujourd'hui obligeront la Bulgarie à tous les ménagements envers la Roumanie, le voisin aux finances florissantes et à l'armée intacte.

Il faut maintenant compléter la perspective en l'envisageant du côté roumain. Si la Roumanie acquiert Silistrie avec une ligne de frontière raisonnable jusqu'à la mer Noire, et si, comme il paraît certain, les églises et les écoles macédo-roumaines obtiennent leur situation légitime, la Roumanie pourra regarder en toute tranquillité la marche ultérieure des événements dans les Balkans.

Si au contraire on lui refuse Silistrie, elle sera nécessairement tentée d'intervenir à chaque petite ou grande complication future dans les Balkans, à chaque difficulté entre les alliés d'aujourd'hui, et aucun Gouvernement roumain ne pourra résister à la poussée de l'opinion publique, d'autant plus difficile à maintenir dans la voie des intérêts généraux de l'Europe que la médiation actuelle des six grandes Puissances aura préparé, à un peuple jusqu'à présent paisible et plein d'attention pour les conseils de ses aînés en civilisation, une déception plus profonde.

Il faut ajouter à cela que, si les nouvelles complications à prévoir entre les alliés balkaniques pourront garder un caractère local, comme du reste leur guerre contre la Turquie a gardé ce caractère jusqu'à présent, une intervention armée de la Roumanie ferait immédiatement naître le danger d'une conflagration européenne.

Ces quelques observations suffiraient à elles seules à indiquer la vraie solution à donner au différend roumano-bulgare dans l'intérêt de l'Europe.

71.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Paris, 27 mars, 11 h. 30.

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu me dire *officieusement* (1) :

«Si l'affaire de Scutari obligeait l'Europe à user de coercition envers le Monténégro, le Gouvernement impérial serait disposé à confier à l'*Autriche-Hongrie* et à l'*Italie* le *mandat européen* d'opérer une démonstration navale dans les eaux monténégrines. Le Gouvernement de la République serait-il favorable à cette combinaison ?»

J'ai répondu *en mon nom personnel* :

«Le Gouvernement de la République est principalement soucieux de prévenir une intervention isolée du Gouvernement austro-hongrois. Je présume donc qu'il accepterait de confier à l'Autriche-Hongrie et à l'Italie le mandat

(1) Cette démarche de M. de Schoen a été motivée par un télégramme de Berlin en date du 27 mars, reproduit en note dans la *Grosse Politik*, volume 34, II, pièce 13026. La réponse de M. de Schoen est reproduite dans le même recueil sous le numéro 13028. Voir aussi le n° 13033.

d'opérer une démonstration navale sur la côte monténégrine, si toutes les Puissances s'accordaient à conférer ce mandat. Il devrait être d'ailleurs spécifié qu'il s'agit uniquement d'une *démonstration navale*, à l'exclusion de toute *opération terrestre.* »

Le baron de Schoen m'a déclaré que, dans la pensée de son Gouvernement, il ne s'agissait, en effet, que d'une *démonstration navale*. Il a ajouté, confidentiellement : « Je crois que cette idée d'une « intervention à deux » vient de Rome. »

72.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

T. n° 326. Très confidentiel. Secret. *Paris, 27 mars 1913, 12 h. 5.*

Je vous remercie de vos télégrammes, dont j'ai donné connaissance au Conseil des Ministres, et particulièrement des efforts que vous faites pour obtenir de la Russie des mesures militaires correspondant aux nôtres. Le Gouvernement russe verra par notre attitude notre ferme résolution de mettre nos forces militaires à la hauteur de toutes les éventualités.

Les événements qui viennent de se produire à Andrinople et à Tchataldja risquent de poser des questions graves. Vous savez à quel point il est nécessaire que le Gouvernement impérial concerte d'avance son action avec la nôtre. La confiance qu'il vous témoigne et dont nous sommes heureux est une garantie nouvelle que les deux Puissances alliées maintiendront leur étroit accord [1].

73.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 331. Urgent. *Paris, 27 mars 1913, 13 heures.*

Si vos collègues des autres Puissances ont reçu des instructions conformes, veuillez d'urgence communiquer à la Sublime Porte les préliminaires énoncés dans le télégramme n° 311 [2].

(1) Le passage de ce télégramme commençant aux mots : « Les événements qui viennent » et finissant aux mots : « leur étroit accord » a été communiqué à Londres le 27 mars par télégrammes n°s 387, 388 avec cette addition : « Nous considérons comme également indispensable un étroit accord avec l'Angleterre ».

(2) Voir ci-dessus le télégramme circulaire du 20 mars, reproduit sous le numéro 31, note finale.

74.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et Londres.

T. n°s 327, 389. *Paris, 27 mars 1913, 13 h. 10.*

Hier, au cours de ma réception diplomatique, j'ai reparlé à M. Isvolsky de la demande qu'il m'avait adressée, au nom de son Gouvernement, à l'effet de nous déterminer à envoyer éventuellement, d'accord avec l'Angleterre, des navires dans l'Adriatique pour que l'Autriche n'y soit pas seule représentée. J'ai dit à l'Ambassadeur de Russie qu'il serait à craindre que cette mesure ne fût interprétée par l'opinion russe comme une pression sur une population slave. En conséquence nous ne pourrions y recourir qu'en affirmant le mandat qui nous en aurait été donné par la Russie.

Pour Saint-Pétersbourg : Veuillez faire part de cette conversation à M. Sazonoff et me faire connaître son sentiment.

Pour Londres : Veuillez faire part de cette conversation à Sir Ed. Grey. Je partage d'ailleurs votre sentiment sur la demande que M. Isvolsky m'a faite [1].

75.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 27 mars 1913, 18 heures.

L'Ambassadeur d'Allemagne a communiqué à M. Sazonoff la proposition de son Gouvernement, pour le cas où le Roi Nicolas refuserait de se soumettre aux représentations collectives concernant la renonciation à Scutari, de donner à l'Autriche et à l'Italie, au nom des autres Puissances, le mandat d'exercer sur le Monténégro la pression qui pourrait être nécessaire.

La Russie ne peut pas accepter cette proposition et, si l'on en arrivait à des mesures de coercition, celles-ci devraient être prises, après entente entre les Cabinets, par le plus grand nombre possible de Puissances. Tout en comptant sur une participation active de la France et de l'Angleterre à une démonstration éventuelle, nous nous refusons pour notre part à y participer.

[1] Voir ci-dessus, à la date du 25 mars le télégramme de Londres reproduit sous le n° 65.

76.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 82. *Londres, 27 mars 1913, 18 heures.*
(*Reçu* : 19 h. 45.)

Réponse à vos télégrammes n°s 387 et 388 (1).

J'ai communiqué à Sir Ed. Grey votre réflexion sur les conséquences possibles de la prise d'Andrinople (2) et la nécessité d'un accord étroit entre les Puissances de la Triple Entente. Il est possible que les Bulgares enivrés de leur succès tentent une attaque sur les lignes de Tchataldja et que, si la fortune les favorise, ils s'ouvrent la route de Constantinople. Tout indique que le Roi Ferdinand n'a pas abandonné l'idée de se montrer sur le Bosphore. Il convient donc d'envisager ces éventualités et de se mettre d'accord sur l'attitude à prendre.

Sir Ed. Grey est de cet avis; mais il dit que l'intérêt principal est celui de la Russie et qu'il appartient à cette Puissance de nous faire connaître ses suggestions. Le Conseiller de l'ambassade de Russie, qui assistait à notre entretien, doit télégraphier à M. Sazonoff l'opinion de Sir Ed. Grey.

77.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres, Berlin, Vienne, Rome.

T. n°s 331, 394, 270, 264, 301. *Paris, 27 mars 1913, 20 h. 15.*

Pour votre information.

Le Gouvernement austro-hongrois a prescrit à son Ambassadeur à Constantinople d'obtenir de la Sublime Porte qu'elle autorise le Gouverneur de Scutari à laisser sortir les non-combattants.

Il insiste, en outre, à Cettigné afin que le bombardement de la ville cesse jusqu'à la réponse du Gouvernement ottoman.

J'ai invité les représentants de la France à Constantinople et à Cettigné à appuyer l'une et l'autre démarches, d'accord avec leurs collègues des grandes Puissances.

(1) Voir ci-dessus le télégramme 326 adressé à Saint-Pétersbourg, le 27 mars, et reproduit sous le numéro 72, note finale.

(2) Après des assauts donnés dans la nuit du 24 au 25 mars et dans celle du 25 au 26, Andrinople avait capitulé le 26 et la nouvelle de cette capitulation était parvenue le jour même à Paris.

78.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 60. *Cettigné, 27 mars 1913, 16 h. 40.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Le Gouvernement monténégrin a fait savoir au Ministre de Bulgarie qu'il est disposé à accepter les conditions de paix sur lesquelles ses trois alliés se mettront d'accord, mais sous la réserve que les hostilités ne cesseront qu'après la chute de Scutari.

79.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 83. Absolument secret. *Londres, 27 mars 1913, 18 h. 42.*

(*Reçu :* 20 h. 59.)

Le Duc de Cumberland dont le mariage avec la fille de l'Empereur Guillaume doit avoir lieu le 24 mai étant, ainsi que sa fiancée, apparenté à la famille royale d'Angleterre, le Roi et la Reine ont été conviés au mariage et devront y assister. Leur présence à Berlin ressemblera beaucoup à une visite officielle que l'Empereur d'Allemagne pourra rendre cette année même. Le Roi George a le désir de se rendre à Paris sinon cette année, du moins l'année prochaine, et de faire annoncer sa visite en France, mais il doit attendre d'abord celle de M. le Président de la République nouvellement élu. Il a chargé Sir Edward Grey de me dire confidentiellement que, s'il était dans les convenances de M. Poincaré de venir cette année à Londres, il serait heureux de le recevoir dans la semaine du 23 juin. Si M. le Président préfère ajourner sa visite à l'année prochaine, Sa Majesté règlera les choses comme il le voudra.

A titre personnel, Sir Edward Grey a exprimé l'avis qu'une visite prochaine serait préférable.

80.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 84. *Londres, 27 mars 1913, 6 h. 42.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Réponse au télégramme 389 [1].

L'Ambassadeur d'Autriche a dit aujourd'hui à Sir Ed. Grey que le Roi Nicolas avait réuni un conseil de guerre et décidé de poursuivre le siège de Scutari malgré les observations des Puissances, qu'il convenait donc d'envisager les mesures coercitives à prendre pour imposer au Monténégro la levée du siège et que les Puissances pourraient déléguer à l'Autriche et à l'Italie la mission d'agir en leur nom.

Sir Ed. Grey a répondu que la démarche collective à Cettigné et à Belgrade n'avait pas encore eu lieu, que, d'après ses informations de Pétersbourg, les Ministres russes avaient reçu l'instruction de se joindre à leurs collègues pour cette démarche, qu'il y avait lieu d'en attendre l'effet, que, d'après les déclarations de M. Pachitch, la Serbie se rendrait aux observations des Puissances et lèverait le siège, que les Monténégrins restés seuls ne pourraient rien faire et qu'en tout cas on ne devait envisager l'emploi de mesures coercitives que devant un refus formel de retraite. Sir Ed. Grey a ajouté que, si l'on en venait à ces extrémités, les six Puissances devraient s'entendre pour une démonstration en commun et qu'il n'y avait pas lieu d'en déléguer une ou deux.

Pour parer à toute surprise, Sir Ed. Grey nous a dit, au Conseiller de l'ambassade de Russie et à moi, qu'il demandait à l'Amirauté l'envoi de deux croiseurs à Corfou ou sur un point à portée des côtes monténégrines.

Votre Excellence appréciera s'il ne convient pas d'en faire autant.

[1] Télégramme circulaire du même jour ci-dessus reproduit sous le numéro 74.

81.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 27 mars 1913, 19 h. 50, 19 h. 47, 19 h. 45 et 21 h. 05.
(*Reçu :* le 28, à 0 h. 15, le 27, à 23 h. 30, 23 h. 20, le 28, à 1 h. 25.)

T. n°s 126, 126 *bis*, 127, 128.

J'ai eu la visite de M. Daneff et je crois utile de vous résumer ses déclarations.

Les Alliés demanderont vraisemblablement aux Puissances de ne pas insister sur le refus de l'indemnité. Une insistance sur ce point pourrait amener les alliés à décliner la médiation de l'Europe. Tout au moins, ils désirent qu'on réserve la question de l'indemnité et celle de la participation à la dette ottomane, dont l'examen peut être long, à la Commission de Paris. L'essentiel est de conclure vite la paix.

On a tort de refuser Scutari au Monténégro qui s'est bien battu; on a eu tort de ne pas accorder aux Serbes, qui en ont un besoin extrême, l'accès à la mer Adriatique par un chemin de fer et un port qui seraient leur propriété. On aurait tort de ne pas attribuer toutes les îles à la Grèce. Si les Puissances, pour des considérations stratégiques, croient devoir en laisser quelques-unes aux Turcs, c'est leur affaire. Mais fatalement il y aura dans ces îles ainsi séparées de la Grèce une agitation peu favorable au bon ordre et à la tranquillité.

Pour nous, nous admettons, comme le désirent les Puissances, que Midia et Enos soient les points extrêmes de la nouvelle frontière. Mais pour des raisons stratégiques, économiques, nous ne pouvons accepter la ligne de la Maritza et de l'Ergène : un chemin de fer suit cette ligne à moins de trois kilomètres; il ne peut rester sous le feu des canons turcs. Nous demanderons une déviation raisonnable vers le Sud.

Les représentants des porteurs de fonds turcs en Europe sont trop préoccupés de ménager à la Turquie des ressources pour le développement économique de la Turquie d'Asie. Ils devraient songer que les territoires qui vont être annexés en Europe veulent également être mis en valeur et outillés. Ce sont des territoires aujourd'hui « passifs »; ils ne rendront pas avant des dizaines d'années et seulement après bien des dépenses. Il ne faut pas nous enlever les moyens de les faire et nous épuiser d'un coup.

Pour ne parler que de la Bulgarie, nous avons une dette de 600 millions.

On parle de fixer à 200 millions notre contribution à la dette ottomane. La guerre nous coûte 450 millions. Nous aurons à reconstituer notre matériel de guerre. C'est 300 à 350 millions de commandes à faire à la France, comme dans le passé. Il faut donc nous ménager et, sans négliger les porteurs de fonds turcs, ne pas oublier qu'il y a des porteurs de fonds bulgares et qu'il y en aura davantage après les opérations financières qui suivront la conclusion de la paix.

Cette paix, il importe qu'elle soit signée au plus vite. Car nous ne pouvons demeurer inactifs guère plus d'une semaine. Le choléra, l'impraticabilité des routes, l'insuffisance des pièces de siège nous ont immobilisés à Tchataldja. Avec le beau temps les routes sont redevenues libres; nous disposons de gros canons et des troupes que retenaient les opérations contre Andrinople. Si les hostilités doivent être reprises, seuls nous suffirons à culbuter les Turcs à Tchataldja et ce ne sera qu'une promenade jusqu'à Constantinople.

De Constantinople nous ne voulons pas. Elle a deux millions d'habitants et nous ne sommes que quatre millions et demi. C'est un trop gros morceau. Nous irions néanmoins, pour imposer la paix à la Turquie qui sera forcée d'accepter nos conditions. Naturellement ces conditions seront plus dures.

Oui, sans doute, il y aura tiraillement entre alliés. Nous avons été trop longtemps divisés. Longue a été la zizanie entre la Grèce et la Bulgarie; et nous avons eu la guerre avec la Serbie. Il en reste la trace dans l'âme des masses. Mais les hommes dirigeants à Athènes, à Belgrade, à Sofia, sont convaincus que l'union qui les a fait vaincre les prémunira dans l'avenir, et notamment contre un partage des Balkans entre grandes Puissances. Si l'entente se heurtait à de trop grosses difficultés, nous laisserions aux grandes Puissances amies, à vous, aux Russes, le soin de nous départager.

Quant à notre différend avec la Roumanie, je ne puis, avant d'avoir reçu des renseignements définitifs de Sofia, entrer dans des détails. Mais avant tout examen [il importe] de songer à l'avenir. Les Roumains nous déclarent les ennemis irréductibles de leur pays; et ils mettent en avant des livres, des cartes où la Dobroudja est citée comme terre bulgare. Est-ce que tous les livres, toutes les cartes en Roumanie ne désignent pas la Transylvanie comme terre roumaine ? En faut-il conclure que les Roumains menacent l'Autriche ?

Les Roumains laissent entendre que, s'ils n'ont pas entière satisfaction, ils passeront aux actes : ils ne bougeront pas. Ils pourraient entrer en Bulgarie : mais en sortir ? Le Roi Charles, de qui tout dépend, est plein de prudence. Il entend ce qu'on lui dit à Vienne : mais c'est toujours la parole de Berlin qui détermine sa conduite. Or Berlin, pour le moment du moins, est pacifique. J'ai entendu de la bouche de l'Empereur ces mots : « Les Roumains s'agitent

trop; ils sont trop tumultueux.» Nous voulons sincèrement vivre en paix avec les Roumains qui ont un égal intérêt à nous avoir pour amis. Voilà pourquoi nous redouterions une solution qui, trop brutale pour nous, rendrait à bref délai la guerre inévitable.

M. Daneff attend demain de Sofia les conditions dernières de son Gouvernement sur la frontière bulgaro-roumaine, que M. Sazonoff a fait demander depuis quatre ou cinq jours.

82.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 60. Confidentiel. *Rome, 27 mars 1913, 22 heures.*

(*Reçu :* 23 h. 45.)

En l'absence de Paris de M. Tittoni et étant donné le caractère délicat d'une démarche dont il ne voudrait pas donner la charge au prince Ruspoli, le marquis de San Giuliano m'a prié de vous faire la communication suivante : il a fait valoir auprès de l'Autriche qu'une action isolée contre le Monténégro au sujet de Scutari, à la suite de la décision des Puissances de laisser Scutari à l'Albanie, serait un acte que l'Italie ne pourrait approuver et auquel elle pourrait encore moins s'associer. Mais, d'après ses renseignements, la Russie, seule parmi les Puissances, n'avait pas encore envoyé à ses représentants à Cettigné et à Belgrade l'instruction de se joindre à leurs collègues pour notifier au Monténégro et à la Serbie la décision unanime des Puissances.

Le marquis de San Giuliano voit un danger grave à la prolongation de cette abstention qui est, dit-il, de nature à encourager les deux États slaves à la résistance et il serait heureux si vous jugiez à propos de prier M. Delcassé d'en dire un mot à M. Sazonoff.

83.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 179, 180. *Péra, 27 mars 1913, 21 heures.*

(*Reçu :* le 28, à 0 h. 35; le 27, à 23 h. 45.)

Je prie Votre Excellence de vouloir bien transmettre au Ministre de la Guerre le télégramme suivant de notre Attaché militaire :

« Mahmoud Chefket Pacha vient de me confirmer la prise d'Andrinople.

« A Tchataldja, les Turcs après avoir poussé leur aile gauche jusqu'à Kadikeuï et leur aile droite jusqu'à Siwaskeuï, ont dû battre en retraite devant l'offensive bulgare.

« Hier soir, 26 mars, l'armée ottomane d'une manière générale avait repassé le Karasou... (1) Katarchi.

« A l'aile gauche cependant elle occupe, d'après ce que m'a dit le Grand Vizir, une solide tête de pont en avant de Buyuktchekmedje.

« A l'aile droite, où des combats acharnés auraient eu lieu, les Bulgares auraient occupé le fort de Bekir-Pacha et les Turcs se seraient retirés de ce côté sur le fort d'Ouchak... (2). Le Grand Vizir le nie et n'avoue sur cette partie du front qu'un violent combat d'artillerie.

« Depuis le 24 courant, les pertes turques seraient de deux mille cinq cents tués et sept mille cinq cents blessés. Un bruit, non confirmé, circule d'après lequel les Bulgares auraient fait quinze mille prisonniers.

« Les troupes de seconde ligne se sont portées en avant : telle la 31e division appelée de San Stefano, la division d'Amassia appelée de Makrikeuï. La division de Karpout a été transportée de Kartal à San Stefano. Les trois quarts des Kurdes ont passé le Bosphore.

« Aujourd'hui la bataille n'a recommencé qu'à neuf heures et demie du matin à cause du brouillard. Depuis quinze jours il fait un temps superbe qui a rendu le pays praticable.

« J'ai toujours l'opinion qu'il est très peu probable que les lignes de Tchataldja puissent être forcées, mais l'état moral de l'armée turque peut rendre la chose possible.

« J'ai demandé au Grand Vizir l'autorisation de me rendre sur le champ de bataille. Il me l'a nettement refusée.

« Signé : Maucorps. »

(1) Lacune de déchiffrement. — (2) Lacune de déchiffrement.

84.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 373. *Paris, 27 mars 1913.*

Dès la réception de votre dépêche n° 169 du 26 mars [1], j'ai communiqué aux représentants de la République à Belgrade et à Cettigné l'avis formulé par les ambassadeurs à Londres dans leur réunion d'hier au sujet de la cessation immédiate des hostilités en Albanie et de l'évacuation rapide de ces territoires [2]. J'ai invité M. Descos et M. Tailhand à s'exprimer dans ce sens auprès du Gouvernement royal aussitôt qu'ils se seront mis d'accord avec leurs collègues des grandes Puissances.

85.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 196. Secret. *Paris, 27 mars 1913.*

Me référant à la conférence qui a été tenue le 10 mars dernier sous la présidence de M. le Président de la République, et en vue des conversations que vous allez poursuivre avec le Gouvernement impérial sur la collaboration éventuelle des deux armées alliées, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une note émanant du ministère de la Guerre sur l'action militaire de la Russie en Europe [3].

Je n'ai pas besoin d'attirer votre particulière attention sur le caractère rigoureusement secret de cette communication. Le Ministre de la Guerre me prie même d'insister auprès de vous pour que l'État-major russe ne puisse savoir que les cartes jointes à la note précitée se trouvent entre vos mains.

Je vous serais obligé de conserver ladite note dans une enveloppe scellée à votre cachet personnel et de la rapporter à mon Département lors de votre prochain voyage à Paris.

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 69.

(2) Une communication analogue a été faite par dépêche circulaire, le 27 mars, aux Ambassadeurs à Saint-Pétersbourg, n° 200, Vienne, n° 143 et Rome, n° 203.

(3) La note dont il s'agit, transmise au ministère des Affaires étrangères le 20 mars par le général Joffre, chef d'État-major, était la copie du document que M. Poincaré s'était fait remettre avant son départ pour la Russie au mois d'août 1912 et auquel fait allusion la note 1 de la page 344 du tome III, 3e série.

86.

Le Lieutenant-Colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 60. *Berlin, 27 mars 1913.*

J'ai eu aujourd'hui à Potsdam, après un déjeuner au Casino du 1er régiment de la Garde à pied, une longue conversation avec une personnalité militaire importante, qui approche l'Empereur de près, et, pour cette raison, tient essentiellement à garder l'incognito. J'ai l'honneur de vous résumer cet entretien :

On est ici, très mécontent de l'Autriche, qui ne tient pas au courant de ses projets, et risque de déclencher les pires aventures; mais il faut bien la soutenir quand même, car il y a intérêt pour l'Allemagne à ce que l'Autriche reste ce qu'elle est actuellement.

Avec les tendances de la Hongrie et des Slaves, un démembrement serait possible.

Il jetterait évidemment les Allemands d'Autriche dans les bras de l'Allemagne; mais ce sont des catholiques, que la Bavière attirerait dans son orbite. La prépondérance prussienne pourrait se trouver compromise.

Il est certain que l'Autriche a fait fautes sur fautes et que l'opinion russe est extrêmement montée contre elle.

Lors de la mission du prince de Holenlohe à Pétersbourg, le Ministre de la Guerre russe, auquel le prince parlait de la démobilisation a eu ce joli mot : « Quand l'Autriche voudra démobiliser, chez nous ce sera fait en trois jours; mais vous avez mobilisé aussi votre opinion publique, et cela, on ne peut pas le défaire ».

En réalité, l'opinion russe est très excitée contre l'Autriche, mais pas du tout contre l'Allemagne. Celle-ci ne l'est pas davantage contre la Russie, et cependant, le grand danger pour l'Allemagne, c'est le slavisme.

Les relations russo-allemandes sont ce qu'elles doivent être, des relations de bon voisinage entre monarchies. Il ne peut en être autrement.

La participation de certaines personnalités russes, attaché militaire ou autre, à des cérémonies anniversaires de 1813, ne saurait être regardée comme une manifestation germanophile dont la France doive s'étonner. Certains de ces anniversaires, telle une cérémonie qui aura lieu le 1er avril à Lunebourg (?) en l'honneur d'un officier russe tué en 1813 par les Français, et à laquelle assisteront probablement plusieurs officiers russes, ont d'ail-

leurs un caractère exclusivement religieux. Il ne faut y voir aucun indice des relations entre la Russie et l'Allemagne.

Il ne m'appartient pas de discuter la valeur des idées émises par mon interlocuteur; mais il est de mon devoir de répéter sans cesse, avec force, ce que la France entière ne devrait pas un seul instant perdre de vue :

La situation générale reste pleine d'aléa. Si une conflagration éclate, que ce soit du fait de l'Autriche, ou des Slaves ou d'autres, peu importe. Le résultat immédiat sera le même dans tous les cas : une grande bataille aura lieu en Lorraine, au bout de quinze jours à peine, entre le gros des armées allemandes et les armées françaises, et il faut à tout prix que, dans cette bataille, nous soyons vainqueurs.

87.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Constantinople.

T. n°s 395, 332, 271, 265, 303, 337. Confidentiel.

Paris, 28 mars 1913, 10 h. 30.

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu me dire officieusement hier matin [1] : « Si l'affaire de Scutari obligeait l'Europe à user de coercition envers le Monténégro, le Gouvernement impérial serait disposé à confier à l'Autriche-Hongrie et à l'Italie le *mandat européen* d'opérer une démonstration navale dans les eaux monténégrines. Le Gouvernement de la République serait-il favorable à cette combinaison? »

J'ai répondu : « Le Gouvernement de la République est principalement soucieux de prévenir une intervention isolée du Gouvernement austro-hongrois. Je présume donc qu'il accepterait de confier à l'Autriche-Hongrie et à l'Italie le mandat d'opérer une démonstration navale sur la côte monténégrine, si *toutes les Puissances* s'accordaient à cet effet [2].

D'autre part, hier soir, l'Ambassadeur de Russie m'a déclaré que son Gouvernement n'accepterait pas de participer à une démonstration navale contre le Monténégro « tout en comptant sur une participation active de la France et de l'Angleterre ». J'ai répondu à M. Isvolsky que l'abstention de la Russie entraînerait certainement celle de la France.

[1] Voir la note du Directeur des Affaires politiques, ci-dessus reproduite sous le n° 71.

[2] Cette partie du télégramme a été reproduite d'après le *Livre jaune* dans *Grosse Politik*, volume 34, II, en note au n° 13028.

Pour Londres : Veuillez faire part de ce qui précède à Sir Ed. Grey.

Pour Saint-Pétersbourg : Veuillez faire part de ce qui précède à M. Sazonoff.

Pour Vienne, Berlin, Rome, Constantinople : Veuillez considérer le présent télégramme comme réservé à votre information personnelle.

88.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Constantinople.

T. n°s 398-399, 335-336, 274-275, 268-269, 306-307, 339-340.
Confidentiel. *Paris, 28 mars 1913, 13 h. 5, 14 h. 25.*

Une conversation que je viens d'avoir avec M. Isvolsky m'a amené à préciser notre attitude en ce qui concerne l'hypothèse d'une démonstration navale austro-italienne. J'ai dit à l'Ambassadeur de Russie qu'à nos yeux la situation n'était pas telle qu'une démonstration de cette nature soit à envisager comme imminente et nécessaire, les Puissances n'étant pas en présence d'un refus formel du Monténégro.

J'ai ajouté que dans le cas où cette démonstration deviendrait indispensable, elle devrait être faite par toutes les Puissances et non par deux d'entre elles. C'est, d'après les informations les plus récentes, la manière de voir du Gouvernement anglais. Le marquis de San Giuliano déclare, de son côté, qu'il ne pourrait s'associer à l'Autriche seule pour une démonstration de cette nature.

D'autre part, M. Isvolsky m'a dit que la Russie ne pouvait accepter la proposition de donner à l'Autriche et à l'Italie mandat d'exercer au nom des autres Puissances une pression sur le Monténégro, et que, si l'on en arrivait à des mesures de coercition, elles devraient être prises après entente entre les Cabinets par le plus grand nombre possible de Puissances. La Russie compterait à cet égard sur la participation active de la France et de l'Angleterre à la démonstration éventuelle, tout en refusant, pour sa part, d'y participer.

J'ai confirmé à l'Ambassadeur de Russie que, si la situation devenait assez critique pour se présenter sous cet aspect, nous ne pourrions nous associer à la démonstration faite sans le concours de la Russie qu'en déclarant que nous avions reçu d'elle un mandat à cet effet, pour éviter les interprétations fâcheuses de l'opinion slave et de l'opinion française.

89.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 181. *Péra, 28 mars 1913, 11 heures.*

(*Reçu :* 16 h. 25, 22 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme n° 331 [1].

Mes collègues ayant eu depuis quelques jours déjà des instructions conformes, nous nous sommes réunis ce matin pour rédiger la communication à faire à la Porte des préliminaires de paix proposés par les Puissances. Nous venions de tomber d'accord sur les termes et les conditions de cette communication quand l'Ambassadeur de Russie a reçu un télégramme [2] à la suite duquel il a demandé le renvoi de la réunion à demain.

M. de Giers m'a donné connaissance du contenu de ce télégramme. Il lui prescrit de faire d'urgence auprès de la Sublime Porte des démarches en vue de faire accepter par la Turquie une frontière allant d'Énos à Midia, mais tracée au sud de l'Ergène.

90.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Paris, 28 mars 1913.

Le baron de Lancken est venu me dire :

« M. Sazonoff a déclaré au comte Pourtalès qu'il ne s'opposerait pas à une démonstration navale des Puissances sur la côte monténégrine [3], qu'il espérait même la participation des Gouvernements français et britannique à cette opération, mais que le Gouvernement russe devrait s'en abstenir. Le Gouvernement français accepterait-il, en effet, de participer, sans la Russie, à une démonstration navale dans les eaux monténégrines? »

J'ai répondu *officieusement :* « Je ne connaissais pas cette déclaration de M. Sazonoff. Je peux seulement vous dire que le Gouvernement de la République est principalement soucieux de maintenir l'action collective de l'Europe. Je doute donc qu'il s'associât vis à vis du Monténégro à une mesure coercitive où la Russie ne participerait pas ».

(1) Du 27 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 73.

(2) Le texte du télégramme adressé à Constantinople par M. Sazonoff a été communiqué à Londres et à Paris. Voir le recueil de Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis,* volume III, page 103.

(3) Cf. les télégrammes du comte de Pourtalès reproduits dans *Grosse Politik,* volume 34, II, pièces n°s 13017 et 13024.

91.

M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 28 mars 1913.*

Voici un résumé des télégrammes que j'ai reçus ce matin de Pétersbourg :

M. Daneff ayant fait part à notre Ministre des Affaires étrangères de la prière instante du Gouvernement bulgare de voir fixer la frontière Énos-Midia *en ligne directe et non le long de l'Ergène,* M. Sazonoff, vu la chute d'Andrinople et le danger sérieux d'une continuation des opérations de guerre, considère qu'il serait urgent que la Porte fît savoir, sans perdre de temps, aux Puissances qu'elle accepte cette ligne. M. Sazonoff a chargé notre Ambassadeur d'agir dans ce sens sur la Porte [1] et serait très reconnaissant au Gouvernement français de vouloir bien appuyer par M. Bompard cette démarche. M. Sazonoff ajoute que, s'il a fait cette démarche à Constantinople sans s'être préalablement entendu avec la France et l'Angleterre, c'est qu'elle lui a paru particulièrement urgente.

D'autre part, M. Sazonoff pense que la ligne directe Énos-Midia devrait être la dernière concession de la part des Puissances et qu'une exigence des Bulgares d'atteindre la mer de Marmara serait inacceptable et rencontrerait une opposition décisive de notre part [2]. Le Ministre de Russie à Sofia a été chargé d'informer M. Guéchoff de ce qui précède et M. Sazonoff prie le Gouvernement français d'appuyer énergiquement notre point de vue au sujet de la frontière auprès du Gouvernement bulgare*.

[1] Voir le télégramme de Constantinople en date du 28 mars ci-dessus reproduit sous le numéro 89.

[2] Cf. le télégramme adressé par M. Sazonoff à Londres et à Paris et reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis,* volume III, pages 103-104.

* Annotation du Ministre : *J'ai dit à M. Isvolsky que j'enverrais des instructions à Constantinople pour appuyer la démarche de l'Ambassadeur de Russie. Télégraphier dans ce sens à M. Bompard. Je lui ai promis également d'appuyer la manière de voir russe à Sofia. Télégraphier à M. de Panafieu.*

92.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, 28 mars 1913.

The Austro-Hungarian Ambassador in London has informed Sir Ed. Grey that Count Berchtold learns that, in spite of the collective representations at Cettinje, the Montenegrin Council of War has decided to make an assault on Scutari [1]. If, as will probably happen, the town falls, there is a likelihood, in His Excellency's opinion, of a massacre taking place. Count Berchtold is anxious that pressure should be exercised and has inquired what form it should be given.

Sir Ed. Grey replied to Count Mensdorff that he had not yet heard that the collective representation had actually taken place, but that he hoped, if it had not already been made, that it would be without delay. He anticipated that the collective representation would entail Servia's withdrawal from Scutari, and that Montenegro would not be able to do much. Sir Ed. Grey hoped therefore that it would be possible to avoid recourse to coercitive measures. Should they, however, become necessary, a joint naval demonstration would, in his personal opinion, be the best form for them to take. In order that some British Ships of War should be available in case of urgency, Sir Ed. Grey has asked the Admiralty to arrange for two cruisers to be sent to Corfu or other place within easy reach. He has also expressed the hope that Count Berchtold will communicate with the other Powers on the subject if he has not done so already.

Sir Ed. Grey has instructed His Majesty's Ambassador at St Petersburgh to inform the Russian Government of what passed between Count Mensdorff and himself and has requested Sir Francis Bertie likewise to inform the French Government.

TRADUCTION.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres a informé Sir Edward Grey d'une nouvelle reçue par le comte Berchtold : en dépit des représentations collectives faites à Cettigné, le Conseil de guerre monténégrin aurait décidé de donner l'assaut à Scutari. Si, comme il arrivera vraisemblablement, la ville vient à tomber, il est

(1) Le télégramme du comte Berchtold qui a motivé la démarche du comte Mensdorff est reproduit dans le recueil intitulé *Diplomatische Aktenstücke betreffend die Ereignisse am Balkan 13 August 1912 bis 6 April 1913*, n° 356. La réponse du comte Mensdorff est contenue dans *Österreich Ungarns Aussenpolitik*, volume V, pièce n° 6333.

probable, suivant l'opinion de Son Excellence, qu'un massacre aura lieu. Le comte Berchtold souhaite vivement qu'une pression soit exercée et a demandé sous quelle forme elle pourrait l'être.

Sir Ed. Grey a répondu au comte Mensdorff qu'il n'avait pas encore reçu la nouvelle que la représentation collective eût été faite, mais qu'il espérait qu'elle le serait sans délai. Il supposait que cette représentation aurait pour effet le retrait des troupes serbes assiégeant Scutari et que le Monténégro ne serait plus en état de faire grand chose. Sir Ed. Grey espérait en conséquence qu'il serait possible d'éviter un recours à des mesures coercitives. Si cependant elles devenaient nécessaires, une démonstration navale collective serait, suivant son opinion personnelle, la forme la meilleure qu'elles pussent prendre. Afin que l'on pût disposer de navires britanniques en cas de nécessité urgente, Sir Ed. Grey a demandé à l'Amirauté de donner l'ordre d'envoyer deux croiseurs à Corfou ou dans quelque autre endroit à proximité. Il a aussi exprimé l'espoir que le comte Berchtold s'entretiendrait avec les autres Puissances sur le même sujet, s'il ne l'a pas encore fait.

Sir Ed. Grey a donné pour instruction à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Saint-Pétersbourg de faire connaître au Gouvernement russe ce qui s'est passé entre lui-même et le comte Mensdorff et il a également invité Sir Fr. Bertie à en instruire le Gouvernement français.

93.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 28 mars 1913.

L'Ambassadeur de Russie est chargé par M. Sazonoff de faire part à Son Excellence Monsieur Pichon de ce qui suit :

L'évacuation immédiate des territoires occupés par les troupes serbes et monténégrines, sans qu'on ait prévu d'avance des garanties collectives, ne manquerait pas d'entraîner l'anarchie et de nécessiter l'occupation de ces régions. Afin d'éviter des complications dangereuses, il est indispensable, selon l'opinion du Gouvernement impérial, d'arrêter dès à présent les mesures provisoires à prendre avant la constitution du régime albanais définitif. Le précédent de la Crète n'est pas de nature à disposer le Gouvernement impérial en faveur d'un régime basé sur l'occupation internationale; le Gouvernement impérial ne voudrait point prendre part à une pareille occupation, mais il croit en même temps impossible de laisser l'Autriche et l'Italie maîtresses de la situation. Le seul moyen d'obvier à cette difficulté serait de conserver la souveraineté turque, ce qui permettrait l'arrivée de troupes turques lesquelles, le siège de Scutari une fois levé, remplaceraient les garnisons serbes et monténégrines dans les territoires actuellement occupés par elles.

M. Sazonoff désirerait connaître l'avis de Son Excellence Monsieur Pichon sur ce qui précède, ainsi que sur la question générale du régime albanais qui a fait l'objet de la note remise par M. Isvolsky le 7 mars a. c.[1].

94.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 147. *Belgrade, 28 mars 1913, 15 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 45.)

Le Ministre de Serbie à Cettigné avise que le Roi Nicolas aurait repoussé la demande du Ministre d'Autriche de cesser le bombardement de Scutari. J'apprends qu'il aurait télégraphié au Roi Pierre pour lui signifier l'opportunité d'un assaut général contre la ville. On a ici l'impression que, dans les circonstances actuelles, le Roi Nicolas est capable de tout et prêt à tout.

Le Ministre de Russie me dit que la question dynastique ne lui laisse plus ni repos ni trêve, que le sentiment général du peuple monténégrin s'est soulevé contre lui et qu'il ne peut même plus compter sur le dévouement de ses Ministres.

Le Ministre d'Autriche aurait insisté ce matin auprès de M. Pachitch pour que les troupes serbes s'abstinssent devant Scutari, sans participer à la reprise éventuelle du bombardement. M. Pachitch ne lui aurait point dissimulé les embarras du Gouvernement serbe pris entre ses obligations militaires vis-à-vis du Monténégro et les fantaisies d'un «fou».

Aussi bien au ministère royal des Affaires étrangères qu'aux légations d'Autriche et de Russie, je trouve le sentiment que l'attaque ou peut-être même la prise prochaine de Scutari conduisent désormais à d'inévitables complications : «Si les Puissances s'étaient mises d'accord [au sujet d']une démarche à Belgrade, elles eussent été les bienvenues à nous fournir une échappatoire» me dit le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. «Les Russes se moquent de nous», me dit le Ministre d'Angleterre, qui gémit une fois de plus sur la situation malaisée où se trouve placé Sir Ed. Grey.

[1] Reproduite dans le tome V, 3e série, sous le n° 534.

95.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 182, 183. Confidentiel. *Péra, 28 mars 1913, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 15, 20 h. 55.)

L'initiative que le Gouvernement russe vient de prendre[1], sous le coup de la prise d'Andrinople et à la demande de M. Daneff, de modifier quant à lui le tracé de la frontière turco-bulgare proposé de concert par les six Puissances ne peut qu'être profondément regrettée par tous ceux qui ont en vue une prompte conclusion de la paix; je souhaite qu'il y renonce bien vite et en tous cas que les Gouvernements français et anglais, restant fidèles à l'accord intervenu à Londres sur les préliminaires de paix, ne le suivent [pas] dans cette voie funeste. Peut-être serait-il possible de lui donner une certaine satisfaction pour faciliter sa retraite : j'ai été le premier à signaler l'intérêt qu'a la Bulgarie à disposer de tout le cours de la Maritza pour établir une voie fluviale entre la mer et Andrinople; ne pourrait-on, sans rien changer au tracé convenu de la future frontière turco-bulgare, spécifier que les dispositions nécessaires à cet effet seront insérées dans le traité de paix? La démarche russe aurait eu ainsi un résultat.

Je crois savoir que le Gouvernement russe songe aussi à soutenir les prétentions des alliés à une indemnité de guerre, sauf à la déguiser de quelque manière ou tout au moins à décharger les États balkaniques de toute participation à la Dette publique qui n'aurait pas par ailleurs une compensation pécuniaire, ce qui ne l'empêche pas cependant de demander une représentation russe dans le conseil d'administration de la Dette. Il serait bien à désirer qu'il fût amené à comprendre que l'accord intervenu à Londres sur ce point répond [plus] encore aux intérêts de la France qu'à ceux de la Turquie.

(1) Voir le télégramme 181 de Constantinople ci-dessus reproduit sous le numéro 89.

96.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 90, 91. *Sofia, 28 mars 1913, 6 h. 30, 7 h. 10.*

(*Reçu :* 23 heures et le 29, à 0 h. 55.)

L'attaque d'Andrinople, au moment où la cessation des hostilités était imminente, a surpris tout le monde en Bulgarie. Elle a été motivée, à mon avis, d'une part par les succès des Grecs à Janina, d'autre part par le désir de prouver que l'armée avait gardé toute sa force et tout son élan et qu'elle n'avait été arrêtée que par la rigueur exceptionnelle de l'hiver.

Le Gouvernement lui-même ne semble pas avoir été au courant des projets du quartier général, car le Ministre des Affaires étrangères disait lundi dernier à un de mes collègues, à titre officieux et confidentiel, qu'il acceptait comme base des négociations de paix les propositions des Puissances.

La réponse des Gouvernements alliés à ces propositions que nous escomptions pour aujourd'hui ou demain, *même dans le cas où le Monténégro ne se serait pas associé à eux,* sera certainement retardée par la prise d'Andrinople.

La situation de la Bulgarie se trouvant grandement améliorée par un succès aussi complet et aussi foudroyant, les dispositions à la conciliation, évidentes il y a quelques jours, ne seront probablement plus aussi absolues.

Déjà le Gouvernement bulgare avait exprimé l'intention de faire préciser la future frontière et de demander, pour des raisons topographiques et stratégiques, qu'elle fût limitée par les crêtes dominant la rive gauche de la Maritza et de l'Ergène. Il est vraisemblable qu'il insistera de nouveau aujourd'hui sur la ligne Midia-Rodosto et qu'il reviendra sur la question de l'indemnité.

D'autre part, et cette éventualité me paraît devoir être très sérieusement envisagée, la grande victoire d'Andrinople encouragera le quartier général à entreprendre une nouvelle action sur Tchataldja. L'armée a repris cette semaine, après trois jours de combat, toutes les positions qu'elle occupait au 17 novembre et qu'elle avait abandonnées après l'armistice.

Elle peut recevoir à bref délai des renforts considérables en hommes et surtout en matériel d'artillerie, et il n'est pas douteux que, stimulée par l'exemple, elle ne désire ardemment remporter une victoire aussi éclatante que celle de l'armée d'Andrinople. Ses chefs sont animés des mêmes sentiments et ils doivent penser de nouveau que le meilleur moyen d'obtenir

promptement la paix, c'est d'aller la signer directement avec les Turcs aux portes de Constantinople.

Malgré les sacrifices en hommes que nécessitera la réalisation de ce projet, l'enthousiasme est aujourd'hui tel en Bulgarie qu'ils sont acceptés par l'opinion publique et le Gouvernement ne sera pas en situation de s'opposer à ce mouvement.

97.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 62. *Cettigné, 28 mars 1913, 20 heures.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

Le Ministre de Russie a reçu ce matin seulement des instructions analogues à celles contenues dans vos télégrammes n°s 178 [179] (1).

Nous avons aussitôt, mes collègues des grandes Puissances et moi, remis au Gouvernement royal une note collective l'invitant à lever le siège de Scutari, mettre fin aux hostilités dans les territoires abandonnés à l'Albanie, procéder rapidement à l'évacuation de ces territoires et à prendre des mesures pour assurer la protection des populations.

La réponse verbale que nous donna le Président du Conseil était un refus, mais la réponse officielle du Gouvernement royal ne nous sera communiquée que postérieurement. Nul doute que le Gouvernement serbe ne soit encore imploré.

98.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 172. Absolument secret. *Londres, 28 mars 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 mars.)

A notre dernière réunion, nous avions prié Monsieur Misu, Ministre de Roumanie, de résumer dans une note ses communications relatives aux

(1) Le télégramme n° 178 est un télégramme-circulaire transmettant à divers postes, le texte de l'avis émis le samedi 22 mars par la réunion des Ambassadeurs à Londres, sur la notification à faire à la Serbie et au Monténégro et la protection des musulmans, des catholiques et des Albanais dans les territoires cédés à ces États. Voir la dépêche de Londres ci-dessus reproduite sous le n° 49.

Le télégramme 179 adressé en même temps à Belgrade invitait les représentants de la France à se joindre à leurs collègues pour faire connaître cet avis au Gouvernement serbe et au monténégrin.

Koutzo-Valaques. Il a remis aujourd'hui cette note à Sir E. Grey. Elle nous a été distribuée et j'en enverrai copie à Votre Excellence. Elle me paraît d'ailleurs exagérer singulièrement l'importance de la population Koutzo-Valaque.

Sir E. Grey nous a dit qu'il avait reçu la visite de M. Skouloudis, délégué hellénique, lequel, ayant appris que M. Misu avait été admis à s'expliquer devant notre réunion sur la question Koutzo-Valaque, qui intéresse au plus haut degré la Grèce à cause de la présence au Nord de Metzovo de quelques agglomérations dont on exagère le nombre, réclamait d'être entendu pour discuter les affirmations du Ministre roumain. Sir E. Grey a consulté la réunion à ce sujet. Le marquis Imperiali, appuyé par nos collègues d'Autriche et d'Allemagne, s'est élevé fortement contre l'admission de M. Skouloudis. Il a rappelé que nous avions décidé de ne recevoir aucun délégué des belligérants et que, si nous avions consenti à interroger un représentant de la Roumanie, c'était parce que cette Puissance, n'ayant pas pris part à la guerre et conséquemment n'ayant pas pu s'introduire dans la conférence tenue à Londres, n'avait aucun moyen de se faire entendre.

Le prince Lichnowsky a rappelé que nous avions refusé au délégué serbe de présenter lui-même ses observations à notre réunion. L'Ambassadeur d'Autriche a dit que, si nous recevions M. Skouloudis, nous serions obligés de recevoir également les délégués albanais qui se trouvent ici.

J'ai répliqué à mes collègues en faisant remarquer que la situation de M. Skouloudis n'était pas comparable à celle des autres délégués, qu'à l'heure actuelle le seul point restant à régler entre nous était cette délimitation du Sud albanais sur laquelle il était naturel de se renseigner; que les délégués albanais ne représentaient rien qu'un Gouvernement institué par Ismaïl Kemal Bey et n'offrant aucun caractère officiel. Mon collègue d'Italie m'a interrompu en disant que ce Gouvernement était accepté et soutenu par l'Autriche-Hongrie. Cette interruption confirme ce que nous pensions du caractère de la mission que s'est donnée Ismaïl Kemal Bey et permet de penser que ce chef d'un prétendu gouvernement et ses délégués ne sont que des agents à la solde de l'Autriche.

La discussion, dont je fais grâce à Votre Excellence, s'est prolongée et, pour en finir, il a été convenu que Sir E. Grey communiquerait à M. Skouloudis le pro-memoria de M. Misu et l'inviterait à le discuter par écrit.

Le comte Mensdorff, revenant sur la proposition russe relative à l'organisation d'un service d'ordre au fur et à mesure de l'évacuation par les troupes serbes et monténégrines des territoires du Nord albanais, a déclaré que son Gouvernement se ralliait à cet égard aux vues de M. Sazonoff.

On s'est demandé ensuite si la démarche collective qui devait être prescrite aux représentants des Puissances à Cettigné et à Belgrade avait été faite.

Ils étaient tous, à l'exception des représentants russes, munis de leurs instructions. M. Sazonoff avait déclaré tout récemment que ses instructions étaient envoyées à ses agents, mais jusqu'à présent rien n'était venu confirmer que la communication avait été faite. Le Conseiller de l'ambassade de Russie n'avait sur ce point aucune information.

On s'est entretenu alors des projets de démonstration navale dans les eaux monténégrines pour le cas d'une résistance du Roi Nicolas aux conseils des Puissances. L'Ambassadeur d'Allemagne a dit que la Russie ne s'opposait pas à cette démonstration, mais qu'elle ne pouvait y prendre part. J'ai confirmé ce renseignement d'après le télégramme que je venais de recevoir de Votre Excellence [1].

Sir E. Grey a dit qu'il convenait d'attendre, avant de prendre une décision, la réponse du Gouvernement monténégrin, mais qu'à tout événement il avait réclamé de l'Amirauté anglaise l'envoi à Corfou de deux croiseurs. Le prince Lichnowsky a reconnu que l'on ne pouvait dès maintenant prendre des décisions sur un projet de démonstration navale, mais il a insisté pour que l'on s'y préparât. Après un échange de vues assez prolongé, on est tombé d'accord sur un résumé de la discussion ainsi conçu :

« Le prince Lichnowsky fait observer qu'on pourrait envisager dès maintenant l'emploi de mesures coercitives pour le cas où le Roi Nicolas refuserait de se rendre à la communication collective des Puissances ou ferait attendre trop longtemps sa réponse.

« Sir E. Grey dit que dans le cas où l'emploi de pareilles mesures deviendrait nécessaire, il conviendrait de recourir à une démonstration navale internationale et de s'y apprêter en envoyant des bâtiments de guerre à portée des eaux monténégrines. L'Amirauté anglaise a été invitée à prendre des dispositions à cet effet.

« La réunion partage l'opinion de Sir E. Grey ».

Cette opinion n'implique aucune espèce d'engagement de prendre part à la démonstration, mais il a paru à Sir E. Grey et aux Ambassadeurs nécessaire d'insister sur le caractère international que doit conserver l'intervention éventuelle des Puissances.

Après la séance, j'ai communiqué à Sir E. Grey le télégramme de Votre Excellence n° 395 [2] disant que si la Russie ne participe pas à la démonstration navale, la France s'abstiendra. Sir E. Grey ne partage pas tout à fait l'avis de Votre Excellence. Il dit qu'évidemment la Russie ne se soucie pas de se donner l'odieux d'une intervention contre le petit Monténégro qui se rattache par tant de liens à la dynastie et au Gouvernement de Pétersbourg, il admet que l'abstention de la Russie serait regrettable, mais il regretterait

[1] Voir ci-dessus le télégramme circulaire reproduit sous le n° 88.

[2] Circulaire du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 87.

beaucoup plus de voir la France s'abstenir. « Nous n'avons ni les uns ni les autres d'intérêt spécial au Monténégro et, puisque la Russie nous prie d'intervenir, nous pouvons le faire sans craindre aucune complication avec notre amie ou notre alliée ». Sir E. Grey a ajouté qu'il priait Votre Excellence de vouloir bien considérer à nouveau la question.

M. d'Etter, Conseiller de l'ambassade de Russie, m'avait prévenu de l'intention de son Gouvernement de ne pas s'associer à une démonstration et je lui avais indiqué tous les inconvénients de cette abstention. La Russie a au Pirée un stationnaire en permanence; elle possède en outre le croiseur qu'elle vient de retirer de Crète et qui doit être dans les eaux helléniques, elle pourrait donc montrer au moins son pavillon du côté de Corfou. Si, pour des raisons plus ou moins sentimentales, elle reste à l'écart, je pense qu'il y aurait des inconvénients à nous séparer de l'Angleterre dans l'Adriatique. Votre Excellence appréciera, le moment venu, ce qu'il convient de faire.

Au surplus rien n'est moins certain qu'un accord général pour cette démonstration navale. D'après votre télégramme n° 398 [1], le marquis de San Giuliano ne serait pas disposé à s'associer à l'Autriche seule et dans ce cas il est douteux que cette Puissance ose se livrer à une démarche isolée. Si l'Angleterre reste en observation à Corfou et nous attend, je doute que les projets de démonstration puissent aboutir. Quant à l'Allemagne elle ne semble pas disposée à envoyer des bâtiments de guerre dans l'Adriatique et, tout en encourageant ses alliées à se livrer à des démarches de caractère coercitif, elle paraît réserver sa complète liberté d'action.

Après s'être entretenue des mesures à prendre au sujet du Monténégro, la réunion s'est demandé où en était la question de la communication établissant les bases de la paix et dont les belligérants ne semblent pas jusqu'à présent avoir accusé réception aux Puissances.

Sir E. Grey a dit qu'il se proposait de donner aux représentants britanniques dans les capitales alliées l'instruction de rappeler aux Gouvernements près desquels ils sont accrédités que les Puissances attendaient leur réponse et qu'il importait de la leur donner le plus tôt possible. Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères pense que toutes les Puissances pourraient donner des instructions semblables à leurs Ministres. M. d'Etter nous a donné à ce sujet une information intéressante. M. Daneff, qui se trouve en ce moment à Pétersbourg pour la médiation roumano-bulgare, aurait dit qu'il croyait que son Gouvernement accepterait la ligne Énos-Midia à condition que la frontière fût établie en ligne droite entre ces deux points et n'empruntât pas le cours de l'Ergène. Le Gouvernement russe accepterait volontiers cette

[1] Circulaire du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 88.

solution et pense qu'après la chute d'Andrinople les Turcs n'y feront pas d'opposition.

L'Ambassadeur d'Italie nous a proposé alors de reprendre la question de la délimitation Sud de l'Albanie.

Je m'étais mis d'accord avec Sir E. Grey et M. d'Etter pour revendiquer la côte albanaise opposée à l'île de Corfou et il avait été convenu qu'il proposerait d'abord à la réunion de fixer le point de la côte auquel aboutirait la future frontière Sud de l'Albanie. Ce point devait être, d'après nous, le cap Képhali au-dessus de Santi Quaranta.

Sir E. Grey a en effet avancé cette proposition qui a soulevé les plus vives protestations du marquis Imperiali. Il nous a dit qu'il venait de recevoir du marquis de San Giuliano un télégramme laissant entendre que peut-être à la rigueur le Gouvernement italien accepterait de fixer la frontière au Kalamas, mais qu'il n'admettrait jamais que cette rivière fût dépassée. Les termes des instructions du Ministre italien des Affaires étrangères sont tels que notre collègue d'Italie s'est déclaré dans l'impossibilité de discuter nos vues.

En développant les raisons ethnographiques de l'opinion du marquis de San Giuliano, l'Ambassadeur d'Italie nous a révélé les véritables motifs de l'opposition de son Gouvernement. Comme j'insistais sur le caractère spécial du canal entre l'île de Corfou et la côte et que je le qualifiais de mer intérieure qu'on ne pouvait raisonnablement disputer à la Grèce, le marquis Imperiali nous a dit que cette mer intérieure pouvait devenir une base navale redoutable, que l'opinion italienne était très éveillée sur les périls d'un établissement militaire en face de Brindisi et ne permettrait pas au Cabinet de Rome la moindre concession sur un point essentiel à la sécurité de l'Italie dans l'Adriatique.

Je lui ai fait observer d'abord que, depuis la cession de Corfou à la Grèce par l'Angleterre, l'île était neutralisée, que ses fortifications avaient été détruites et qu'il avait été stipulé qu'elles ne pourraient pas être relevées, qu'il était donc impossible de constituer à Corfou un établissement militaire, que la côte en face de l'île était plate, marécageuse et sans abri, qu'il était toujours possible d'ailleurs de neutraliser cette côte comme l'île elle-même.

Mon collègue a insisté alors sur l'impossibilité d'abandonner Santi Quaranta qui constitue le seul débouché commercial du Sud albanais. Je lui ai répondu qu'on pourrait donner à ce débouché un caractère neutre au point de vue économique.

Cette discussion ne pouvant aboutir à cause des instructions du marquis Imperiali, nous nous sommes réservé d'en rendre compte à nos Gouvernements respectifs et nous nous sommes ajournés à lundi prochain*.

* Annotation du Ministre : *Très intéressante dépêche. Parmi les questions qu'elle traite, plusieurs ont déjà été réglées dans le sens désiré par Sir E. Grey (notamment celle qui concerne notre*

99.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 28 mars 1913.*

Permettez-moi de reprendre mes habitudes d'autrefois et de vous écrire, quand j'en trouve l'occasion, mes réflexions sur les événements journaliers et les renseignements que je recueille. Mon cabinet est devenu l'endroit de Berlin où les représentants des États balkaniques et l'Ambassadeur de Turquie savent qu'ils trouveront le plus d'impartialité et ces messieurs ont pris l'habitude de venir me voir et me consulter à peu près tous les jours. Cela n'a pas été sans avantage.

J'ai lu avec un extrême intérêt les télégrammes [1] par lesquels vous m'avez fait part de vos conversations avec Schoen et Isvolsky au sujet de la démonstration navale qui pourrait être faite sur les côtes albanaises par l'Autriche et l'Italie.

Je ne suis pas surpris du langage que vous a tenu M. Isvolsky. Il est clair que, d'une part, la Russie ne serait pas fâchée que le Monténégro fût forcé de se soumettre et, d'autre part, qu'elle ne veut pas se compromettre elle-même aux yeux des Balkaniques. Cependant Sir Ed. Grey pense qu'il serait dangereux que cette démonstration navale fût le fait de deux Puissances seulement. Il a raison. Elle aurait ainsi l'apparence d'un acte particulier de la part d'un groupe de Puissances auquel l'autre groupe n'aurait pas voulu prendre part. On se demanderait pourquoi, si cet acte n'avait pas un caractère proprement triplicien, aucune des Puissances de la Triple Entente n'aurait voulu y prendre part. Il y aurait là un premier symptôme de rupture qui pourrait mener loin. Je me demande comment le Gouvernement russe pourrait résister à son opinion publique, si celle-ci était surexcitée par un appel des balkaniques contre l'Autriche. Aussi je comprends que la Russie demande que la France et l'Angleterre se joignent à la démonstration projetée, mais je trouve également que vous avez eu mille fois raison de n'accepter d'envisager une pareille éventualité que si la Russie nous prie de la représenter. C'est le vrai terrain et le seul solide. Si toute l'Europe ne marche pas ensemble,

attitude au sujet de la démonstration navale éventuelle). A retenir la discussion avec le marquis Imperiali au sujet de la frontière grecque. L'antagonisme italo-grec sur ce point paraît diminuer nettement, et les raisons en sont bien données. Faire connaître cette partie de la dépêche à M. Barrère.

[1] Voir les télégrammes ci-dessus reproduits sous les nos 85 et 88.

tout au moins faudrait-il que les deux groupes de Puissances fussent représentés et que ce fussent l'Autriche et l'Angleterre et non l'Autriche et l'Italie qui fissent la démonstration, mais je doute que l'Angleterre y consente.

Je crains que l'Italie ne se soit pas rendu compte du guêpier dans lequel elle s'est engagée en poursuivant la création d'une Albanie libre, d'accord avec l'Autriche. Cette Albanie sera entre les deux Puissances une occasion de conflits incessants et l'on peut être assuré que les Balkaniques ne manqueront pas d'en susciter. Theotokis, qui est fin, me disait aujourd'hui même qu'à Rome on ne se doutait pas des difficultés qu'on aurait avec la Russie à cause de l'Albanie. Je le croirais volontiers. L'Italie a trouvé ce méchant héritage dans les papiers du Skipetar Crispi. Cet homme fera le malheur de son pays même après sa mort.

Il n'en est pas moins vrai que la Grèce est très préoccupée de la frontière qui lui sera donnée en Épire. Vous la combleriez en faisant passer cette ligne au dessus d'Argyrocastro et, à la vérité, si le pavillon grec ne flotte pas sur le golfe de Valona, je ne vois pas ce dont à Rome on pourrait s'inquiéter.

J'espère que vous me permettrez d'aller vous voir dans une quinzaine de jours. Je voudrais beaucoup vous entretenir de tout ce que je vois ici. Je ne saurais assez vous dire quelle importance morale j'attache au succès du Gouvernement dans la question du service de trois ans. S'il n'est pas voté, et sans ambage, ni restriction, les Allemands triompheront et nous serons exposés à bien des insolences. Nous aurions, à leurs yeux, reconnu notre déchéance.

100.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 141. *Berlin, 28 mars 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 31 mars.)

D'après ce que m'ont rapporté le Ministre de Bulgarie et le Chargé d'affaires de Grèce, le Secrétaire d'État, qui les a reçus successivement aujourd'hui, leur aurait manifesté beaucoup de mauvaise humeur au sujet du retard que leurs Gouvernements mettent à répondre aux grandes Puissances. M. Guéchoff a paru particulièrement mécontent, surtout parce que M. de Jagow ne lui a fait aucun compliment au sujet de la prise d'Andrinople.

Avec M. Théotokis, M. de Jagow s'est montré beaucoup plus expansif et il lui a exprimé le regret des combats inutiles qu'avaient livrés les alliés

pour s'emparer d'Andrinople. Le Chargé d'affaires de Grèce lui a répondu qu'il y avait beaucoup de raisons pour que la Bulgarie tînt à s'en emparer à la pointe de l'épée et que, quant à lui, il ne croyait pas ces derniers sacrifices inutiles car, en Europe, on était un peu trop persuadé que les alliés étaient à bout de force.

M. de Jagow a continué en exprimant ses doutes sur la sagesse de la marche des Bulgares sur Tchataldja : « Quant à nous, a-t-il dit, je vous dirai, comme le disait M. de Kiderlen, que ce qui se passe du côté de Constantinople nous est indifférent, mais à Sofia on ne doit pas s'attendre à ce que d'autres Puissances s'y montrent également indifférentes ». M. Théotokis a répondu au Secrétaire d'État qu'il savait bien de quelles Puissances il entendait parler; qu'il croyait les Bulgares tout à fait résolus à ne pas occuper Constantinople, mais en même temps désireux d'en finir avec les prétentions et les résistances turques, et d'intéresser le Gouvernement russe à leur donner certaines satisfactions.

M. de Jagow aurait reconnu que cela était possible et se serait plaint des incertitudes du Cabinet de Pétersbourg qui est vacillant et qui ne semble pas savoir ce qu'il veut.

Enfin M. Théotokis a demandé si les Puissances, lorsqu'elles règleraient la question des îles, s'occuperaient aussi des îles détenues par l'Italie, car la déclaration des Ambassadeurs parle des îles de la mer Égée sans faire de distinction. M de Jagow a répliqué que l'Italie avait dans les îles qu'elle occupe un gage et pas autre chose; que ces îles étaient turques à l'heure actuelle et que, par conséquent, leur sort ne serait pas en question. Cette réponse me paraît absolument fondée en droit et en raison, mais M. Théotokis y attache une grande importance, car, si l'occupation italienne se prolonge, il y voit la source de difficultés qui, dans l'avenir, orienteront toute la politique grecque.

101.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 142. *Berlin, 28 mars 1913.*
(*Reçu :* Dir. pol., 31 mars.)

Le discours de M. Churchill[1] n'a pas été bien accueilli par la presse allemande en général. Les feuilles agrariennes et pangermanistes sont particulièrement dures pour lui; elles repoussent avec indignation la proposition du Ministre anglais de suspendre les constructions navales pendant un an et la qualifient de piège.

La conservatrice *Gazette de la Croix*, la *Gazette de Cologne* et le *Berliner Tageblatt*, qui représentent cependant des nuances très différentes, s'accordent il est vrai, à rendre hommage au ton amical du discours de M. Churchill, mais ils jugent tous trois sa proposition inacceptable du point de vue technique : en effet, disent-ils, l'arrêt pendant un an des constructions navales ne serait avantageux que pour l'Angleterre, dont les chantiers nationaux et privés ne peuvent faire face aux commandes qu'ils ont acceptées, alors que les chantiers allemands sont à cet égard dans une situation beaucoup plus favorable.

L'Angleterre, ajoute la *Gazette de Cologne*, profiterait donc de l'année 1914 pour améliorer son outillage et se trouverait à la fin de la trêve en situation de lancer de nouveaux cuirassés en deux ans, alors qu'il en faut trois à l'Allemagne pour atteindre le même résultat. De plus, ajoute l'organe rhénan, les colonies anglaises n'interrompraient pas pendant l'année 1914 la construction de leurs flottes et cette raison viendrait s'ajouter à la première pour mettre la flotte allemande en état d'infériorité sur sa rivale au moment où la course aux armements serait reprise.

Le correspondant naval du *Lokal Anzeiger* est encore plus sévère pour le projet Churchill.

(1) Lors de la présentation du budget de la marine à la Chambre des Communes, le 26 mars, M. Churchill avait prononcé un important discours dans lequel il avait suggéré une trêve de douze mois aux armements navals. «Ma proposition, avait-il ajouté, est un appel que nous adressons à toutes les nations, mais à aucune avec plus de sincérité qu'à notre grande voisine de l'autre côté de la mer du Nord»; et il avait terminé en disant : «Jamais l'Angleterre ne laissera décliner sa suprématie navale au point que les autres nations puissent parvenir à influencer sa politique. Toutes les tentatives des Puissances visant ce but entraîneraient infailliblement une guerre.»

Pour la *Gazette de Francfort*, la principale objection à la proposition du Premier Lord de l'amirauté réside dans les progrès des flottes des colonies anglaises.

Presque toute la presse affirme d'ailleurs que l'Allemagne a construit sa flotte pour protéger son commerce et sa situation extérieure plutôt que contre l'Angleterre en particulier. Elle a donc tout intérêt, estiment les journaux, à poursuivre dans le plus bref délai possible la réalisation d'un programme naval qu'elle juge nécessaire au maintien de sa situation mondiale. Les paroles de M. Churchill montrent surtout, d'après la *Gazette de Cologne*, que l'Angleterre prend enfin au sérieux la flotte allemande.

Elles indiquent chez l'homme d'État anglais le désir d'établir entre les deux marines « une stabilité de rapports qui serait peut-être utile et désirable ».

Seuls, les journaux de gauche et la *Gazette de Voss* en particulier saluent cordialement l'initiative du Premier Lord de l'Amirauté et souhaitent de la voir réussir.

102.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 312. *Paris, 29 mars 1913, 12 h. 50.*

Le Chargé d'affaires d'Italie est venu me demander de faire appuyer, devant la réunion des Ambassadeurs à Londres, la proposition du Gouvernement royal au sujet des limites de l'Albanie méridionale. Cette proposition assigne, comme point de départ à la frontière sur la mer Ionienne, la rade de Phanari et elle réserve à l'Albanie les villes d'Argyrocastro et de Koritza tandis que la délimitation réclamée par la Grèce a son point de départ à 30 kilomètres au nord de Chimara et rejoint presque directement le lac d'Okhrida. J'ai répondu que le Gouvernement de la République avait déjà pris position et que l'Ambassadeur de France à Londres avait pour instruction de s'appliquer à faire prévaloir une solution intermédiaire.

D'une manière plus générale, j'ai assuré au prince Ruspoli que je m'efforcerai volontiers de satisfaire aux vues de la politique italienne en Orient, dans la mesure où ces vues pourront se concilier avec nos obligations contractuelles et avec notre souci de coopérer à l'action collective de l'Europe. Cette action collective me paraît, en effet, comme la plus sûre garantie de paix.

103.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 401. *Paris, 29 mars 1913, 13 h. 10.*

Le Gouvernement russe nous propose «d'exercer une pression collective énergique à Sofia dans le but d'arrêter les opérations de guerre aux conditions de l'acceptation de la ligne directe Enos-Midia et de la solution de toutes les questions d'ordre financier par une Commission à Paris, à laquelle prendraient part les délégués des belligérants».

Je suis disposé à inviter notre Ministre à Sofia à faire une démarche dans ce sens, si le Gouvernement britannique croit pouvoir modifier ainsi le quatrième paragraphe des préliminaires adoptés par les Puissances.

104.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople.

T. n° 342. *Paris, 29 mars 1913, 13 h. 35.*

L'Ambassadeur de Russie vient de me déclarer, au nom de son Gouvernement, que «la Porte consentira certainement à la ligne Enos-Midia si cette demande est soutenue par toutes les Puissances». Il me *demande instamment* dans ces conditions de vous charger d'urgence de soutenir cette proposition «car seule son acceptation immédiate peut prévenir le danger d'une occupation de Constantinople».

J'ai répondu à M. Isvolsky que, comme il s'agit d'une démarche impliquant la renonciation à une décision antérieure des Puissances, nous ne pouvons le faire qu'après accord avec le Gouvernement britannique et que je vous inviterai à vous concerter à cet effet avec vos collègues de Russie et d'Angleterre.

105.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 126, 127. *Berlin, 29 mars 1913, 14 h. 10.*

(*Reçu* : 16 h. 10, 15 h. 5.)

Le Bundesrath a adopté hier les projets militaires et financiers du Gouvernement. Je vous envoie par la poste des renseignements très étendus que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* de ce matin donne sur ces projets. En voici un résumé.

Le projet militaire propose l'élévation des effectifs en temps de paix de 116.965 hommes, 4.000 officiers et 15.000 sous-officiers et 27.000 chevaux. L'armée allemande comptera donc sur le pied de paix 661.176 hommes, 109.535 sous-officiers, et 37.553 officiers ou fonctionnaires assimilés, plus environ [20.000] volontaires d'un an, soit en tout 828.264 hommes et 153.570 chevaux. D'après mes informations nouvelles le projet prévoit en particulier pour l'infanterie les dix-huit bataillons destinés aux petits régiments, des compagnies de cyclistes et de mitrailleuses à attacher aux dix-huit bataillons de chasseurs, pour la cavalerie six nouveaux régiments et les cinquièmes escadrons manquant encore à quatre régiments bavarois.

Pour l'artillerie à pied, trois nouveaux régiments et un bataillon wurtembergeois, pour les pionniers onze et pour les troupes de communication treize nouveaux bataillons. Pour le train, un bataillon et vingt compagnies.

Parmi les nombreux commandements nouveaux prévus par la loi, je signale un inspecteur d'armée, trois gouverneurs de forteresse, un inspecteur des mitrailleuses, un des pionniers, un des ballons et un des troupes d'aviation, douze inspecteurs de landwehr et quatre commandants de camps d'exercices.

Le projet financier fixe le chiffre des dépenses d'une fois à 1.055 millions dont 990 millions sont demandés à l'impôt d'une fois sur la fortune.

Celui-ci sera perçu à partir de 10.000 marks de fortune ou de 50.000 marks de revenus et comportera un demi p. 100 de la fortune ou 2 p. 100 du revenu. Il sera perçu en trois fois (1913-1914-1915), mais pour près de la moitié dès 1913. Pour les dépenses permanentes, le Gouvernement demande annuellement en moyenne 180 à 190 millions de marks ce qui [sera] couvert : 1° par les États confédérés qui se procureront les fonds nécessaires à cet effet par un impôt universel sur le revenu ou sur la fortune, ou par un impôt sur les héritages; 2° par la remise à la fin de l'année financière 1917 des détaxes promises sur le timbre immobilier et l'impôt sur le sucre; 3° par l'attribution à l'Empire des impôts sur les contrats de sociétés et les assurances; 4° par l'attribution à l'État d'un droit d'héritage.

106.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Rome, Berlin, Vienne, Constantinople, Sofia, Belgrade, Athènes, Cettigné, Bucarest.

T. n°s 315, 277, 271, 343, 202, 179, 208, 185, 169.

Paris, 29 mars 1913, 17 h. 55.

Le Gouvernement bulgare a fait des objections à l'adoption du cours de la Maritza et de l'Ergène comme nouvelle frontière et il a demandé que celle-ci soit établie suivant une ligne droite allant d'Enos à Midia.

La réunion des Ambassadeurs à Londres, saisie de cette demande par le représentant de la Russie, s'est montrée disposée à l'accueillir (1).

Pour Constantinople : Je vous prie en conséquence de presser la Sublime Porte d'accepter cette ligne droite afin d'en finir au plus vite.

Pour les autres postes : J'ai chargé l'Ambassadeur de France à Constantinople de presser la Sublime Porte d'accepter cette ligne droite afin d'en finir au plus vite.

107.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 404. Secret. *Paris, 29 mars 1913, 18 h. 30.*

Le Président de la République, très touché des sentiments qui ont inspiré l'initiative du Roi George et de son Gouvernement, se rendra volontiers à Londres dans la semaine du 23 juin.

Toutefois, les Rois d'Espagne et de Danemark doivent être reçus prochainement par M. Poincaré. Afin de ménager leur dignité, il serait souhaitable que le voyage du Président à Londres fût présenté comme une réponse à une invitation de Sa Majesté britannique. Cette explication et le caractère particulier d'intimité qui marque les relations politiques de la France et de

(1) Voir ci-dessous, à la date du 29 mars, le télégramme 86 de Londres reproduit sous le numéro 108 avec la note qui y est jointe.

l'Angleterre suffiraient à justifier, aux yeux de l'opinion espagnole et de l'opinion danoise, la prévenance que le Roi Alphonse et la Roi Christian ont bien voulu témoigner au chef de l'État français. L'invitation du Roi George permettrait aussi de faire comprendre à Pétersbourg pourquoi le Président de la République n'inaugure pas ses voyages à l'étranger par une visite au souverain de la nation alliée.

Veuillez vous exprimer dans ce sens avec Sir Ed. Grey.

108.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 86. *Londres, 29 mars 1913, 15 h. 53.*

(*Reçu :* 18 h. 35.)

D'après un télégramme de l'Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, M. Daneff et le général Dimitrieff auraient déclaré à M. Sazonoff que la Bulgarie n'avait aucune intention de forcer les lignes de Tchataldja et que la frontière directe Enos-Midia satisfait à tous ses désirs (1).

Ils n'auraient pas dissimulé l'intention de disputer Salonique aux Grecs.

Sir Ed. Grey pense que les Puissances devraient s'abstenir de prendre part aux différends entre les États balkaniques pour le partage de leurs conquêtes. La frontière turco-bulgare une fois fixée, les Puissances n'ont à s'occuper que de l'Albanie et de la question des îles. Toute ingérence dans les délimitations de l'ancienne Turquie d'Europe serait périlleuse pour le maintien du concert européen.

Les instructions de M. Sazonoff aux agents russes à Cettigné et à Belgrade pour les démarches collectives ont été envoyées mercredi 26 courant. A Cettigné on dit la démarche faite hier soir; à Belgrade le Ministre de Russie, M. Hartwig, n'avait pas encore parlé. Ce retard semble à Sir Ed. Grey plein d'inconvénients; c'est du Gouvernement serbe que dépend le règlement de la question de Scutari car s'il retire ses troupes, comme il s'y est engagé pour

(1) A la réunion de la veille, le baron Etter, représentant le comte Benckendorff, avait fait connaître que la Bulgarie avait demandé la substitution de la ligne directe Enos-Midia à une ligne suivant le cours de la Maritza et de l'Ergène. Le Gouvernement russe appuyait ce désir. La France et la Grande-Bretagne s'y prêtaient.

Cf. le télégramme de Saint-Pétersbourg du 27 mars ci-dessus reproduit sous le numéro 81 et le télégramme adressé à Londres et reproduit ci-dessus sous le numéro 107.

On observera que, par un télégramme 85 non reproduit, expédié de Londres, le 29, à 11 h. 24 et reçu à Paris à 13 h. 10, M. Paul Cambon avait fait savoir que Sir E. Grey acceptait la ligne frontière demandée par la Bulgarie.

le moment où il connaîtrait les [desiderata] des Puissances, les Monténégrins ne pourront conduire le siège. La réserve du Ministre de Russie à Belgrade donne à l'Autriche un prétexte pour suspecter la bonne foi de la Russie*.

109.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 95, 96. *Sofia, 29 mars 1913, 6 h. 30, 7 h. 30.*

(*Reçu :* 20 heures, le 30, à 0 h. 15.)

Les ministres partiront ce soir pour Andrinople où doit être célébré demain un *Te Deum* solennel. Ils seront de retour à Sofia lundi soir après avoir assisté au grand conseil qui doit se tenir sous la présidence du Roi et auquel participeront les chefs de l'armée.

Le Ministre des Affaires étrangères que j'ai vu ce matin est très heureux de la victoire d'Andrinople, mais il m'a dit qu'il était *très inquiet* des conséquences de cette victoire sur les décisions de la Bulgarie. Il m'a exprimé les mêmes appréhensions dont je faisais part à Votre Excellence dans mes télégrammes 91 (1) et 92 (2). Personnellement il est d'accord avec tous ses collègues pour estimer que la Bulgarie doit se contenter de la ligne Enos-Midia comme frontière, peut-être avec une extension sur la côte de la mer Égée et qu'il est dangereux de vouloir réclamer ... (3) Rodosto et le débouché sur la mer de Marmara. Il avoue qu'il ne pourra aller à l'encontre de l'opinion publique et de la volonté du quartier général et il laisse entendre que l'attaque des lignes de Tchataldja sera énergiquement préconisée. Je sais d'autre part que des ordres ont déjà été donnés pour le transport rapide à Tchataldja du matériel de siège devenu disponible par la prise d'Andrinople.

Si l'attaque des lignes de Tchataldja a lieu et si elle réussit, l'armée bulgare sera le lendemain aux portes de Constantinople.

J'ai rappelé de nouveau au Président du Conseil que la Bulgarie se mettrait dans une position très difficile à l'égard des Puissances et principalement

* Annotation du Ministre : *Télégraphier à Londres que je partage absolument la manière de voir de Sir Ed. Grey en ce qui concerne l'attitude à prendre en présence des divisions possibles des alliés.*

Communiquer ce télégramme de moi à nos ambassades.

(1) Télégramme en date du 28 mars ci-dessus reproduit sous le n° 96.

(2) Par ce télégramme du même jour que le précédent, M. de Panafieu annonçait l'entrée du Roi Ferdinand à Andrinople.

(3) Lacune de déchiffrement.

de la Russie, en voulant obtenir Rodosto, et que les plus graves complications en pourraient résulter. Je lui ai dit qu'après le succès d'Andrinople la Bulgarie était en excellente situation pour conclure la paix et que la prise des lignes de Tchataldja ne changerait rien à la situation.

M. Guéchoff en paraît convaincu et il est encore disposé à accepter sous certaines réserves les bases de négociation proposées par les Puissances. En présence de la réponse de la Grèce, l'accord entre les alliés pour une acceptation unanime sera retardé et, s'il ne s'établit pas à très bref délai, M. Guéchoff semble craindre que l'action militaire sur Tchataldja ne puisse pas être évitée.

110.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 149. *Belgrade, 29 mars 1913, 21 heures.*

(*Reçu :* 22 h. 25.)

Le Ministre de Russie ayant reçu ce matin ses instructions, les représentants des Puissances viennent de faire auprès du Président du Conseil la démarche prescrite par vos télégrammes 169 et 170 [1].

M. Pachitch m'a dit qu'il en référerait aux États alliés et plus particulièrement au Monténégro. « L'affaire de Scutari, a-t-il ajouté, est entre les mains du Roi Nicolas auquel nous continuerons de donner des conseils de modération; mais, le cas échéant, nous ne saurions l'abandonner sous peine de nous exposer aux reproches insupportables de trahison contre le serbisme. » Il m'a dit que les nouvelles des journaux relatives à la délimitation albanaise l'inquiétaient vivement, car elles attribuaient à l'Albanie le district de Liuma dont le coin, s'enfonçant en territoire serbe, créerait aux portes de Prizrend un foyer permanent de troubles.

M. Pachitch a terminé en me déclarant que, si la tolérante Serbie était disposée à assurer dans ses nouvelles provinces la liberté ethnique et religieuse, elle se refuserait à y accepter une protection contraire aux termes mêmes de sa constitution.

(1) Télégrammes circulaires; le premier transmettait à divers postes l'avis émis par la réunion des Ambassadeurs dans sa séance du 22 mars. Voir cette date le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le n° 49. Le deuxième, adressé en même temps à Cettigné, le 26 mars, prescrivait aux agents français de faire la démarche prévue.

111.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 97. *Sofia, 29 mars 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* le 30, à 1 heure.)

A la suite des instructions qu'il vient de recevoir de son Gouvernement et dont M. Isvolsky vous a certainement donné connaissance, le Ministre de Russie télégraphie à Pétersbourg les suggestions suivantes :

« Dans les circonstances actuelles, les démarches auprès de M. Guéchoff ne peuvent produire aucun résultat; c'est auprès du Roi et des généraux que notre action doit s'exercer. Si nous voulons éviter une attaque des lignes de Tchataldja, je suis convaincu qu'il est nécessaire de faire des déclarations nettes et précises. Nous pourrions demander aux Bulgares de se contenter de la frontière Enos-Midia, *ligne directe,* et leur promettre notre concours pour leur faire obtenir une indemnité de guerre égale à leur part contributive dans la dette ottomane. Nous nous engagerions en même temps à faire respecter par la Serbie les engagements précis qu'elle a contractés vis-à-vis de la Bulgarie dans le traité d'alliance et celle-ci nous garantirait que cette alliance sera maintenue. Nous déclarerions en outre à la Bulgarie que nous ne pourrons pas soutenir les prétentions qu'elle aurait à l'égard de Salonique, mais que nous lui prêterions nos bons offices pour faire accepter par la Grèce la frontière commune qui lui serait la plus favorable.

« Si ces suggestions avaient l'approbation du Gouvernement impérial et l'assentiment des Cabinets de Paris et de Londres, je demanderais à être envoyé à Andrinople pour les défendre énergiquement auprès du Roi et des généraux. »

Je partage entièrement le sentiment de M. de Nekludoff et la démarche qu'il propose, et qu'il conviendrait de faire aussitôt que possible, me paraît seule de nature à amener la cessation des hostilités et à éviter les complications qui résulteraient de la prise de Tchataldja.

112.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. Secret. *Madrid, 29 mars 1913.*

Je veux tout d'abord vous dire que le séjour de M. Steeg [1] s'est poursuivi dans les meilleures conditions. J'avais réglé le détail des choses, qui concernaient les rapports du représentant de la République avec les diverses autorités espagnoles, à l'avance avec le Président du Conseil qui s'est montré très désireux de témoigner par tous les moyens possibles ses sympathies pour la France. Le malencontreux accident arrivé au Roi mercredi dans l'après-midi [2] l'a empêché de nous recevoir à déjeuner hier matin et l'a obligé à abandonner le projet qu'il avait formé de se faire présenter par moi les Français venus à Madrid à l'occasion de l'inauguration de l'Institut. Dans l'après-midi d'hier, j'avais reçu du comte Romanones une lettre conférant à M. Steeg le grand cordon d'Alphonse XII : vous savez que ce grand cordon se donne aux plus hautes personnalités scientifiques ou littéraires du pays. Sauf le contretemps de l'accident du Roi, tout a admirablement marché.

Ceci dit, j'en arrive à nos affaires politiques. Mercredi soir, au cours de la soirée donnée à l'ambassade, Navarro Reverter m'a spontanément parlé du voyage du Roi à Paris; non sans une certaine hésitation et bon nombre de réticences, en pensées et en paroles, il a manifesté des appréhensions au regard des tentatives possibles des anarchistes et, dans des termes obscurs, du mécontentement qu'un semblable voyage pourrait causer à Berlin. Il se demandait s'il n'aurait pas été préférable de se rencontrer à Bordeaux par exemple ou en tout autre endroit, sans faste et sans pompe.

Je l'ai laissé un peu s'embourber dans des explications enchevêtrées, me bornant à lui faire observer que les anarchistes peuvent aussi bien faire un coup à Bordeaux qu'à Paris et que la police est probablement plus sur son terrain propre dans cette dernière ville. Puis assez sèchement, je lui ai fait remarquer que l'initiative du voyage venait du Roi, que les intentions de Sa Majesté remontaient déjà loin puisque l'an dernier, en juin [3] si je ne me trompe, un jour à l'ambassade d'Angleterre, il m'avait longuement entretenu

[1] M. Steeg, Ministre de l'Instruction publique dans le Cabinet présidé par M. Briand, était venu à Madrid pour inaugurer un Institut français d'études hispaniques.

[2] Le Roi avait, le 26 mars, fait une chute de cheval en jouant au polo.

[3] Voir ci-dessus, à la date du 18 mars, la lettre de M. Geoffray reproduite sous le numéro 21, note.

de son projet de se rendre à Paris lorsque les négociations seraient terminées. A chaque nouvelle manifestation des intentions de Sa Majesté — et elles ont été assez nombreuses depuis lors — mon Gouvernement avait répondu qu'il serait heureux et flatté de recevoir la visite du Roi. Nous ne l'avons donc provoquée en aucune façon et nous attendions les décisions d'Alphonse XIII, mais il ne faudrait pourtant pas en conclure que, si les entretiens relatifs à ce voyage, entretiens déjà sérieusement ébauchés puisque des dates ont été prononcées, devaient prendre un plus grand développement, le Cabinet espagnol pourrait revenir à un moment donné sur les décisions arrêtées dans le sens du voyage. «Nous garderons sur ce voyage le silence le plus complet, lui ai-je dit, mais il ne faut pas se faire des illusions : dans quelque temps ce ne sera plus qu'un «silence officiel». Les journaux parleront : quelques-uns de vos journaux ont déjà parlé, le *Liberal* par exemple. Dans ces conditions, l'abandon du voyage de Sa Majesté ne pourrait causer chez nous qu'une impression déplorable et cela se comprend. Il faut que vous preniez un parti, que vous sachiez ce que vous voulez.»

M. Navarro Reverter, assez embarrassé, m'a alors confié qu'il avait causé deux fois seulement avec Alphonse XIII. «Je ne lui ai pas parlé des anarchistes, a-t-il ajouté, parce que cet argument l'aurait fait partir de suite pour Paris. Mais j'ai insinué que le voyage pourrait ne pas avoir un caractère tout à fait officiel, le Roi m'a regardé et m'a dit : *Mais,* je veux faire une visite officielle, moi !»

Pour qui connaît le caractère d'Alphonse XIII, il est facile de se rendre compte que le pauvre Navarro Reverter n'a pas dû tenir à prolonger la conversation avec son Souverain. En ce qui touche la nôtre, il a alors abordé la politique générale sans aucune transition et m'a marqué qu'il était préoccupé de l'avenir de l'Espagne; celle-ci doit-elle rester isolée ou verser vers l'un des deux groupements qui se partagent les grandes Puissances d'Europe ? Il considère que c'est là un problème angoissant pour lui et pour le Cabinet libéral.

Je lui ai dit qu'à mon avis, l'Espagne était absolument maîtresse de ses actes, que nous ne cherchions pas à l'influencer; si elle veut rester isolée, libre à elle. Il ne m'appartient pas de lui donner des conseils sur ce point. Mais si, abandonnant la politique d'isolement, l'Espagne devait s'orienter vers la Triple Alliance, elle ne devait se faire aucune illusion sur l'attitude qu'une pareille politique provoquerait de la part des Puissances de la Triple Entente. Elle ne devrait attendre de la France aucun appui ni sur le terrain politique ni sur le terrain économique ou financier. Et si au Maroc des complications, des difficultés se produisaient, elle ne pourrait s'en prendre qu'à elle-même, car il est bien certain que le désir de bonne amitié, de bonne entente qui existe en France et qui s'est manifesté d'une façon si frappante par

le vote unanime de la Chambre approuvant le traité du 27 novembre dernier, s'évanouirait immédiatement. Du reste l'émotion avec laquelle a été accueillie la partie du récent discours du marquis de San Giuliano se référant à des négociations entre l'Italie et l'Espagne [1] ne saurait laisser le moindre doute à ce sujet. Je n'ai pas manqué de rappeler au Ministre d'État que l'entente de la France, de l'Angleterre et de la Russie n'avait que le maintien de la paix pour objectif : on l'a vu à maintes reprises et il est facile de le constater une fois de plus au cours des graves événements que nous traversons. Si nous développons aujourd'hui notre système militaire, c'est uniquement dans un esprit de défense, parce que nous estimons que jamais la paix ne sera plus assurée que lorsque nous serons forts sur le terrain militaire.

M. Navarro Reverter, à qui je ne tenais pas ce langage pour la première fois, m'a assuré qu'il n'entrait dans l'esprit d'aucun homme politique espagnol de contracter une entente avec la Triple Alliance. Je ne demande pas mieux que de le croire, mais il est certain que l'Allemagne fait faire en ce moment, dans un certain nombre de journaux espagnols plus ou moins ouvertement à sa dévotion, une campagne violente contre le rapprochement avec la France. J'ai cherché à savoir d'où partait le mot d'ordre et le reste : ce n'est certainement pas de l'ambassade de l'Empereur à Madrid; le prince Ratibor, assez souffrant, est depuis plusieurs semaines à Algésiras; le Conseiller nouvellement nommé vient de s'installer; l'Attaché militaire rentre en Allemagne. On m'assure que ce sont surtout les intérêts économiques, commerciaux, industriels et financiers allemands, fort nombreux ici et formés en une sorte de syndicat, qui mènent la campagne et en font les frais. En tous cas, cette campagne est vigoureusement menée et souvent habilement.

Comme les déclarations du Ministre d'État au sujet du voyage du Roi m'avaient laissé un peu dans le vague, j'ai profité de ce que le Président du Conseil était présent pour lui raconter confidentiellement ce que venait de me dire M. Navarro Reverter.

Le comte Romanones m'a répondu : « Ne vous inquiétez pas de ces palabres. Nous traitons cette question ensemble et n'avons pas à nous occuper des autres. S'il ne se produit aucun de ces événements, peu vraisemblables heureusement, le voyage du Roi se fera aux dates indiquées : le Roi le veut et vous savez que quand le Roi veut quelque chose, il le veut bien ! Seulement, il est entendu que le traité du 27 novembre sera ratifié auparavant. » Je lui en ai donné l'assurance.

Quelques instants plus tard, un des intimes de Sa Majesté, que Romanones avait mis au courant des paroles de Navarro Reverter, m'a dit : « Je vais vous

[1] Au sujet du discours prononcé le 22 février par le marquis de San Giuliano et des commentaires auxquels il a donné lieu, voir dans le tome V, 3e série, les nos 435, 463, 487 et 497.

en donner l'explication : Navarro voulait aller à Paris avec Sa Majesté, c'est Romanones qui y va et alors Navarro n'est pas content ! Ne cherchez pas plus loin. »

C'est peut-être en effet la vraie raison de cette attitude un peu inattendue du Ministre d'État. Il faut ajouter que M. Navarro Reverter est en termes assez intimes avec l'ambassade d'Allemagne et que, s'il ne désire en aucune façon, je crois, suivre une politique allemande, il lui serait pénible personnellement de voir un refroidissement se produire entre lui et la famille de Ratibor. Les Espagnols ne savent pas faire la différence, que pratiquent si complètement les Anglais, entre les rapports personnels et les rapports d'affaires. En outre, M. Navarro Reverter, aujourd'hui âgé, ayant été plusieurs fois ministre et jouissant d'une grosse situation politique déjà ancienne, supporte évidemment avec quelque difficulté d'être présidé par un homme politique qu'il considère comme « un enfant » par rapport à lui.

Quoi qu'il en soit, au cours de son audience hebdomadaire d'hier, le Ministre d'État, après m'avoir parlé de la prochaine ratification de notre traité, m'en a marqué sa satisfaction en ajoutant : « Ce sera une bonne chose de faite et nous pourrons alors aborder des questions de plus grande envergure. » Je me suis borné à répondre que j'étais à sa disposition pour le faire. Il faut voir venir les Espagnols et ne pas se jeter à leur tête, car, s'ils sont des adversaires dangereux, ils peuvent être quelquefois des amis un peu compromettants.

On m'assure, en tous cas, que le Cabinet, et tout particulièrement Navarro Reverter, qui en fait est un financier, désirerait beaucoup arriver à la conclusion d'un traité de commerce. C'est un terrain délicat car, à notre époque, un bon traité de commerce consiste à frapper de droits élevés les produits qui, dans chacun des pays contractants, viennent concurrencer les produits indigènes et réciproquement, ce qui ne facilite pas l'entente.

Le fait que notre politique reste étroitement liée à celle de l'Angleterre, sera certainement une raison considérable pour l'Espagne de faire adhésion à la Triple Entente. A ce propos, les réponses faites récemment au Parlement britannique par M. Asquith n'ont pas laissé d'être remarquées ici et commentées comme un indice d'un peu de refroidissement de l'Angleterre [1]. La

[1] Deux membres de la Chambre des Communes, Sir William Beyles et M. King, avaient, le 24 mars, demandé si l'Angleterre était liée par un traité l'obligeant à envoyer, dans certaines éventualités, des troupes sur le continent et à prendre part à des opérations militaires. M. Asquith avait répondu : Comme il a été déclaré à maintes reprises, il n'existe aucune obligation qui ne soit pas publique et connue du Parlement et suivant laquelle le pays serait forcé de prendre part à une guerre quelconque. En d'autres termes, si une guerre était déclarée entre les Puissances européennes, il n'existe pas d'engagements secrets qui puissent restreindre ou gêner l'action du Gouvernement ou du Parlement qui reste libre de décider si oui ou non l'Angleterre prendrait part à la guerre. (d'après le *Temps* du 26 mars.)

dernière fois que j'ai vu le Roi, il m'a demandé si nos rapports avec Londres étaient toujours bons et, sur ma réponse affirmative, il m'a dit : « Mais Asquith, questionné l'autre jour sur l'existence d'un traité avec vous, s'est borné à répondre qu'il n'y en avait pas, il aurait pu tout de même ajouter quelque chose. » J'ai répliqué : « Votre Majesté connaît l'Angleterre aussi bien que moi, et aussi les habitudes du Parlement britannique. Quand on pose une question à un Anglais, il vous répond par un oui ou par un non; c'est à son avis la seule réponse à faire : les commentaires sont choses inutiles et nécessitent un travail intellectuel inutile. Au Parlement c'est la même chose. »

Il n'en est pas moins vrai qu'une réponse postérieure de M. Asquith, dans laquelle il disait que la Grande-Bretagne ne participerait à aucune action sur le continent sans le consentement du Parlement, n'a pas produit ici très bon effet. Les hommes d'État espagnols se rendent parfaitement compte des avantages qu'ils ont à être en bonne amitié avec la France, mais ils ont à lutter contre de vieux souvenirs historiques et traditionnels et aussi contre la grande considération mêlée de beaucoup de crainte que l'Allemagne cause en ce pays, comme en beaucoup d'autres. S'ils peuvent donner au public l'impression que la France est intimement liée avec l'Angleterre, ces sentiments disparaîtront chez le plus grand nombre ou du moins seront refoulés très profondément dans l'esprit des masses; on a ici beaucoup de considération pour l'Angleterre et par là même on en a pour ses amis.

J'ai, à plusieurs reprises, parlé à Sir Maurice de Bunsen des avantages qu'il y aurait à ce que le Gouvernement espagnol se rendît compte que l'Angleterre apprécierait, autant que nous, l'adhésion de l'Espagne à la Triple Entente. Je parle à un converti, mais il serait bon que le Foreign Office tînt ce langage.

Dans tous les cas, vous estimerez sans doute nécessaire que les deux Cabinets, celui de Paris et celui de Londres, examinent de concert l'attitude qu'ils doivent concurremment observer au regard de l'Espagne; le jour où celle-ci manifesterait formellement le désir de se rapprocher de nous, des Anglais ou des Russes, sous quelle forme ce rapprochement devrait-il se produire? et comment la nouvelle entente devrait-elle se manifester pour ne pas trop porter ombrage à la Triple Alliance ?

Il serait surprenant que le Roi Alphonse n'utilisât pas son séjour à Paris, pour entamer une conversation à ce sujet. Il me semble qu'il serait bien désirable que nos vues à ce sujet fussent le résultat d'un concert avec l'Angleterre et avec la Russie, mais nous savons déjà cette dernière Puissance favorable à un tel accord puisqu'elle a accepté, il y a quelques mois de se faire le porte-parole de l'Espagne.

P.-S. — D'après tous les renseignements que je reçois, l'accident du Roi, qui aurait pu être mortel, n'aura pas de suites sérieuses; après quelques jours

de repos, il n'y en aura plus trace : il n'y en a pas moins eu sur le moment une assez forte commotion cérébrale et le Roi est resté sans connaissance pendant quelques minutes. L'émotion a été très grande au Palais et dans la ville. La Reine Mère, très ébranlée, s'efforce d'obtenir que le Roi renonce à cet exercice périlleux. Les Ministres se sont joints à ses instances : ils se proposent de revenir à la charge. Tout le monde ici a le sens très net des dangers que ferait courir au pays un accident mortel arrivé au Souverain. Un des chefs du parti républicain l'a dit au comte de Romanones. Comme le Roi me faisait remercier hier de l'intérêt que je lui avais témoigné dans la circonstance, j'ai dit à la personne chargée de cette mission que, bien que je ne fusse pas Espagnol, je me permettais d'insister, comme représentant de la nation voisine et amie, pour que Sa Majesté n'exposât pas une vie si utile au développement de la bonne harmonie entre les deux pays.

Un détail assez curieux : dans son audience de mercredi dernier, le Roi n'a pas dit un mot à M. Steeg de ses projets de voyage à Paris; cela n'implique pas du reste une modification de ses vues à ce sujet, car, le jour même, le comte de Romanones m'en entretenait encore en son nom. Probablement Sa Majesté désire que la nouvelle n'en circule pas encore et, pour cette raison, il évite d'en faire mention dans ses conversations.

Il a dû être satisfait de son entrevue avec M. Steeg puisque, comme je vous l'ai dit plus haut, il a conféré à celui-ci le grand cordon d'Alphonse XII : j'avais bien suggéré au comte de Romanones l'attribution au représentant du Gouvernement français de cette décoration, mais le Roi n'en fait généralement qu'à sa tête et il n'y aurait pas donné suite s'il n'avait pas été satisfait de son interlocuteur. En tous cas, c'est une preuve de plus de son désir d'être aimable envers les Français.

113.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 88. *Vienne, 29 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 5 avril.)

Un intéressant entretien avec mon collègue hellénique me permet de compléter quelques-unes des indications consignées dans mes dépêches n°s 75 (1) et 78 (2).

Tout d'abord M. Georges Streit n'a pas fait mystère que, dans le dernier

(1) Non reproduite. — (2) Du 24 mars, ci-dessus reproduite sous le n° 61.

télégramme qu'il ait reçu du défunt Roi, celui-ci lui annonçait, en le mandant d'urgence à Salonique, qu'il tiendrait à lui réserver le portefeuille des Affaires étrangères. Estimant que le Roi Georges, avec sa grande expérience des questions diplomatiques, était le meilleur des Ministres que la Grèce pût souhaiter, M. Streit comptait opposer à son souverain toutes les objections qui le détournaient alors de se prêter à un tel projet. Mais il convient qu'il n'en est plus de même actuellement; son devoir lui imposerait de ne pas refuser son concours au Roi Constantin, d'autant mieux, m'a-t-il donné à entendre, qu'il verrait de graves inconvénients à ce que l'action souvent peu mesurée de M. Coromilas s'exerçât sur un monarque encore inexpérimenté et dans le moment où la crise atteint peut être au maximum d'acuité.

Prenant donc comme presque certaine sa très prochaine entrée parmi les membres du Gouvernement, je lui ai demandé s'il s'attendait à des changements dans l'orientation politique de la Grèce sous l'influence des sentiments intimes du Roi Constantin. «Nullement, m'a répondu M. Streit avec toutes les apparences d'une entière franchise; mon Souverain a l'intention de ne rien changer à la ligne de conduite si sagement tracée par son père. Tout ce que nous espérons, maintenant que l'Allemagne devient notre «belle-sœur», c'est qu'elle se départira un peu des rigueurs dont elle nous a accablés. Après nos revers de 1897, elle a tenté de nous soumettre à un régime de contrôle tellement sévère que, si le projet élaboré à Berlin (et que M. Streit père, alors Ministre des Finances helléniques, conserve dans ses papiers), n'eût été fort atténué par les Puissances européennes, la Grèce aurait quasiment reperdu son indépendance. Mon Roi n'a pas oublié combien nous avons été sacrifiés à la turcophilie de l'Empereur Guillaume. C'est une garantie contre une évolution à laquelle il ne se prêterait pas.»

J'admets que mon collègue, très convaincu que l'appui de la France et la Triple Entente est indispensable au large développement de son pays, s'exagère, peut-être en toute bonne foi, l'élan de sympathie qui portera vers nous le Roi Constantin. Mais si même il s'abuse en ce qui concerne le Souverain, sa sincérité personnelle me semble hors de doute.

Une question que nous sommes dans l'habitude de traiter ensemble sans réticences sur ceux dont nous parlons, c'est l'état des rapports entre les alliés balkaniques.

Les intrigues bulgares, en s'accentuant du côté de la Russie sans d'ailleurs cesser de s'exercer à Vienne, ont surtout pour effet d'accroître partout la méfiance et l'inquiétude. A force d'avoir joué ce double jeu, le Roi Ferdinand a lassé ceux qu'il croit duper. D'après ce que soupçonne M. Streit, le Gouvernement austro-hongrois lui-même commence à prévoir qu'il y aurait des dangers à entrer dans une combinaison dont la Serbie ferait les frais et à laisser la Bulgarie affirmer par trop sa prédominance.

D'autre part, l'Allemagne, tenue de soutenir la Roumanie, de ne pas abandonner ce qui peut être encore sauvé de la Turquie et de veiller sur les intérêts de son commerce, voit d'un mauvais œil les excessives ambitions et la politique dénuée d'égards de l'État que d'autres surnomment déjà la « Prusse des Balkans ».

D'où mon collègue hellénique croit pouvoir conclure que les Puissances se mettront sans doute d'accord pour préférer que Salonique aille à la Grèce plutôt qu'à l'insatiable Bulgarie.

Je ne reviens pas ici sur les avantages qu'il voit à resserrer étroitement l'accord de son pays avec la Serbie. C'est la condition indispensable de l'équilibre des forces dans la péninsule. Sans que je l'eusse questionné, Hilmi Pacha, qui peut désormais en parler avec détachement, insistait récemment sur la nécessité pour les Puissances européennes d'opposer, comme une barrière, l'entente serbo-grecque aux envahissements bulgares.

Relativement à la frontière gréco-albanaise, M. Streit m'a développé ce qu'il avait dit dans une conversation avec un rédacteur de la *Neue Freie Presse*. Son pays ne s'inspire dans ses revendications que de raisons ethnographiques et par conséquent ne prétend s'annexer aucune ville albanaise. Quand le principe des nationalités n'est pas rigoureusement applicable par suite du mélange des races, l'avantage reste à l'Albanie qui, suivant l'estimation de mon collègue, absorberait de 45 à 50.000 Grecs, tandis que la Grèce ne prendrait qu'une vingtaine de mille d'Albanais. Les limites réclamées dans le memorandum hellénique seraient même plus restreintes que celles assignées à l'Épire par l'histoire et la géographie et les prétentions de la Grèce se trouvent justifiées par la carte de l'institut impérial et royal militaire géographique qui fait passer la frontière de l'Épire au Nord d'Argyrocastro. (Édition de 1877). M. Streit ajoutait en souriant que le Gouvernement austro-hongrois, en vue de supprimer si possible un argument qu'on invoquera contre lui et l'Italie, a mis en vente une édition rectifiée de cette malencontreuse carte sur laquelle le mot *Epiros* a disparu.

Enfin, sur l'attribution des îles de la mer Égée, mon collègue m'a exposé les vues de M. Venizelos. Dans l'intérêt général, il serait désirable que les quatre îles qui commandent l'entrée des Dardanelles n'existassent pas, tant est redoutable l'usage que des belligérants peuvent en faire. La Grèce l'a démontré en les occupant dès le début des hostilités. La solution « qui équivaudrait à une disparition résultant d'une commotion sous-marine » serait de les déclarer solennellement neutres et incessibles, de manière à ce qu'en aucun cas elles ne servent de point d'appui à une flotte de guerre. Mais au lieu de les laisser, sous ces réserves, à la Turquie, dont la débilité ne serait pas rassurante, la solution que préconise M. Streit serait, comme on devait s'y attendre, de les confier à la Grèce qui, elle, garantirait efficacement la

complète neutralité de Samothrace, Imbros, Lemnos et Ténédos. La population de ces îles est incontestablement purement hellénique et chrétienne, de même d'ailleurs que celle de Thasos; pour celle-ci, par exception, le Gouvernement grec consentirait à un sacrifice au profit de la Bulgarie, pourvu toutefois qu'on n'ait pas trop à se plaindre d'autre part des velléités accaparantes du Cabinet de Sofia.

Telles sont les visées du plus accommodant des Gouvernements alliés, présentées par un agent exceptionnellement conciliant, sympathique et pénétré plus qu'aucun autre de l'importance de prolonger la durée de l'Union.

Votre Excellence en déduira qu'à l'heure de la répartition, aucun de ces vainqueurs exaltés par l'étendue inespérée de leurs conquêtes ne se montrera satisfait du lot qu'on lui attribuera*.

114.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 347. Secret. *Paris, 30 mars 1913, 12 h. 20.*

Je comprends combien la situation nouvelle créée par les victoires bulgares est de nature à inquiéter le Gouvernement russe et tous les efforts qu'il fait pour hâter la conclusion de la paix. Il va de soi que nous ferons dans cet ordre d'idées tout le possible pour le seconder. Mais l'insistance qu'il met à modifier, sur la demande de M. Daneff, les bases adoptées par la réunion de Londres et ratifiées par tous les Gouvernements ne laisse pas de me préoccuper. L'accord des Puissances est en effet la plus sûre sauvegarde de la paix générale.

Si la Russie réclame de nouvelles modifications en faveur de la Bulgarie, ne peut-on pas craindre que l'Autriche ne s'en autorise pour réclamer d'autres changements à son profit ou que l'Allemagne n'y trouve prétexte à intercéder pour la Turquie ?

Je vous confie ces appréhensions et je m'en remets à votre tact pour vous en entretenir sous la forme la plus amicale avec M. Sazonoff[1].

* Annotation du Ministre : *Infiniment probable!*

[1] Le Ministre adressa le même jour et à la même heure, sous le numéro 410, ce télégramme à M. Paul Cambon et l'autorisa à en donner connaissance à Sir Ed. Grey.

115.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 33. *Athènes, 30 mars 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu* : 21 h. 45.)

Apprenant que l'Italie conteste aux Grecs l'annexion en Épire d'une partie des territoires revendiqués par ceux-ci dans le mémoire remis à Londres aux Ambassadeurs, le Ministre des Affaires étrangères me prie d'informer Votre Excellence que la Grèce est prête à accepter pour cette partie contestée le résultat d'un plébiscite sous le contrôle des six grandes Puissances. Si cette proposition transactionnelle était repoussée, la Grèce est résolue à maintenir les limites indiquées dans son mémoire.

La réponse des alliés à la dernière communication des Puissances sera remise après demain mardi [1].

116.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 189. *Péra, 30 mars 1913, 20 h. 10.*

(*Reçu* : 22 h. 33.)

Je réponds à votre télégramme 343 [2].

Au reçu, aujourd'hui à midi, des instructions de Votre Excellence modifiant sur un point celles qu'elle m'avait adressées le 27 courant [3], j'ai provoqué une nouvelle réunion des Ambassadeurs dans laquelle nous avons modifié la note collective préparée le 28, en substituant comme frontière turco-bulgare une ligne droite d'Enos à Midia à celle suivant le cours de la Maritza et l'Ergène. Nous avons maintenu, telles qu'elles avaient été arrêtées à Londres, les quatre autres clauses proposées comme bases de négociations de paix, savoir : règlement par les Puissances de la question des îles de l'Égée, désin-

(1) Ce télégramme a été transmis le 31 mars à 14 h. 5 à Saint-Pétersbourg 353, Londres 417, Rome 327, Berlin 290, Vienne 284, Constantinople 353, Sofia 212, Belgrade 190, Cettigné 195, Bucarest 179.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 29 mars, le télégramme circulaire reproduit sous le numéro 106.

(3) Il s'agit du télégramme 331 ci-dessus reproduit à la date du 27 mars, sous le n° 73.

téressement de la Turquie en Crète, pas d'indemnité de guerre, mais au contraire participation des États balkaniques à la Dette ottomane, et cessation des hostilités. Nous remettrons demain collectivement cette note au Ministre des Affaires étrangères, si l'Ambassadeur d'Autriche, qui n'avait pas encore reçu aujourd'hui d'instructions conformes, les reçoit d'ici là. Le Gouvernement ottoman attend avec impatience la remise de cette note et m'impute le retard qui y a été apporté, Rifaat Pacha s'étant permis de télégraphier que les instructions, dont je ne suis cependant nanti que depuis le 27 courant à 7 h. 1/2 du soir et que j'ai exécutées dans la matinée du 28, m'avaient été envoyées de longue date.

117.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 152. *Belgrade, 30 mars 1913, 21 heures*

(*Reçu* : 22 h. 48.)

Docile aux indications de Sir Ed. Grey, le Gouvernement bulgare s'efforcerait de hâter la réponse des États balkaniques aux propositions des Puissances en vue des préliminaires de paix : il leur aurait fait savoir qu'il accepterait dans ce but les conditions mises par eux à la cessation des hostilités. Le Gouvernement serbe viendrait de répondre à cette ouverture qu'il ne lui serait pas possible de se déclarer avant de connaître la délimitation de l'Albanie adoptée par les Puissances. Le Ministre de Bulgarie, toujours soupçonneux vis-à-vis des Serbes, marque la crainte que ces temporisations n'aient pour but d'attendre la prise de Scutari et de préparer le développement de la question albanaise, en vue de laquelle des pourparlers se poursuivraient, croit-il, à Athènes entre la Grèce et la Serbie.

118.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 30 mars 1913, 20 h. 30, 20 h. 35, 20 h. 38.

(*Reçu* : 22 h. 50, 22 h. 30, 23 h. 40.)

T. n°s 137, 138, 139.

Par les télégrammes communiqués, je constate l'exactitude des renseignements que je tenais de M. Daneff et que j'ai cru utile de vous télégraphier

aussitôt [1], notamment en ce qui concerne la ligne droite Enos-Midia et le transfert à la Commission de Paris des questions relatives à l'indemnité et à la participation des alliés à la Dette ottomane. D'après de nouveaux renseignements, je crois encore que les Bulgares aiment mieux conclure aujourd'hui sur ces bases. Ils déclarent facile une marche sur Constantinople et ils s'y résoudront s'il le faut ; mais ils doutent qu'on les laisse là-bas imposer aux Turcs toutes leurs conditions. La Russie préfère également prévenir cette éventualité. Elle a donc comme je vous l'ai fait savoir, pressé la Turquie d'accepter la ligne droite Enos-Midia et admet, selon votre désir, que s'ouvrent à Paris, dans la première semaine d'avril, les travaux de la Commission qui serait saisie de toutes les questions financières à l'ordre du jour.

D'après votre télégramme 343 [2], M. Bompard manifeste un juste souci de nos intérêts en Turquie. Ceux que nous avons dans les Balkans ne sont guère moindres; et ils sont appelés à se développer dans les plus fortes proportions. Il nous faut protéger également les uns et les autres. A mesure qu'approche la fin des hostilités, s'accusent les dissentiments entre les alliés pour le partage. Les Bulgares veulent Salonique où les Grecs renforcent leurs troupes d'occupation. D'autre part, Monastir sera un sujet de dispute entre les Serbes et les Bulgares. Pour les Grecs et les Serbes, les Bulgares semblent devoir devenir l'ennemi contre qui certains soupçonnent les premiers de négocier une alliance. Le Ministre de Serbie, qui sort de l'ambassade, s'élève contre ces soupçons. Il reconnaît qu'il y aura des difficultés, que des questions nouvelles seront à régler. D'après leurs conventions, les Bulgares devaient envoyer 100.000 hommes en Macédoine; ils ne l'ont pas fait. Et ce sont les Serbes qui, sans y être tenus, ont expédié 60.000 hommes à Andrinople. C'est une différence dont il sera équitable de tenir compte.

Il faudra aussi avoir égard au fait que les Serbes seront privés d'un accès à eux sur l'Adriatique. Les Bulgares, en cas de guerre austro-serbe, avaient promis 200.000 hommes. Par déférence pour les conseils de l'Europe, la Serbie a renoncé à se maintenir sur l'Adriatique : les Bulgares non satisfaits encore, n'ont fait aucun sacrifice. « Mais, dit le Ministre de Serbie, nous sommes convaincus que l'union nous sera demain aussi profitable qu'hier. Nous nous arrangerons donc entre nous, pourvu qu'on nous laisse entre nous. L'Ambassadeur d'Autriche me murmurait l'autre jour : « Prenez Salonique, vous [écarterez] les Grecs » ; il est vrai qu'en même temps il s'efforçait de persuader aux Bulgares de céder Silistrie aux Roumains, leur promettant Salonique en

[1] Voir ci-dessus, à la date du 27 mars, n° 81.

[2] Circulaire du 29 mars transmettant à divers postes le télégramme n° 183, de Constantinople du 28, ci-dessus reproduit sous le numéro 95.

compensation. Le jeu est trop gros. » L'opinion dans chaque pays allié et les journaux qui ne savent pas le fond des choses se montrent chauvins. Les hommes d'État raisonnent. M. Pachitch, avec son expérience et l'autorité que lui donnent ses services et son âge, sait la valeur de l'union et veut la conserver. On lui reproche ses penchants bulgares et même d'être un peu Bulgare. J'espère qu'on montrera les mêmes dispositions à Sofia. Au besoin la Russie pourrait faire entendre d'utiles conseils.

119.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 146. *Berlin, 30 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 5 avril.)

Comme l'a indiqué à plusieurs reprises notre Attaché militaire et comme je l'ai fait ressortir moi-même, une des préoccupations qui a inspiré la nouvelle transformation des lois militaires allemandes, c'est la volonté d'assurer la mobilisation de l'armée de la façon la plus parfaite et la plus prompte.

Soucieux d'écarter d'avance tous les obstacles qui pourraient entraver cette opération si vaste, si délicate et si compliquée, le Gouvernement a pensé qu'une des difficultés qui se présenteraient pourrait être le règlement immédiat en numéraire d'une foule de dépenses qu'entraîne la mobilisation. Il a constaté, par ce qui s'est passé depuis quelques mois, que la seule crainte d'une guerre peut avoir pour effet de faire disparaître dans les caisses privées, dans les réserves de chacun, une très importante quantité de monnaies d'or et d'argent. On a vu en pleine paix, et sans qu'il y eût une véritable crise financière, la banque de l'Empire obligée de recourir à ses dernières ressources et de laisser descendre la proportion de son encaisse aux engagements à un taux jusqu'alors inconnu, par suite des demandes de numéraire des particuliers effrayés. Qu'arriverait-il si la guerre éclatait réellement ? La banque de l'Empire, réduite à défendre ses ressources, pourrait-elle facilement donner au Gouvernement l'argent courant dont il aurait besoin ? On se le demande, et, pour parer en partie à ce danger éventuel, le Gouvernement sollicite du Reichstag, en même temps que l'accroissement de l'armée, l'autorisation de tripler le montant de son « trésor de guerre ».

Comme le sait Votre Excellence, 120 millions de marks en or, prélevés il y a quarante ans sur l'indemnité de guerre payée par la France, sont conservés dans la « Juliusturm » de Spandau. Le Gouvernement se propose de constituer

une nouvelle réserve de 240 millions de marks en espèces monnayées, dont moitié en or et moitié en argent.

Les 120 millions d'or seraient prélevés sur la circulation et ils y seraient remplacés par du papier-monnaie, des billets de 5 et 10 marks, que le Trésor demande l'autorisation d'émettre jusqu'à concurrence de la somme nécessaire.

Quant aux 120 millions de monnaies d'argent, ils feraient l'objet d'une frappe spéciale. Le Gouvernement demande l'autorisation de dépasser, pour cette émission de monnaies qui ne circuleront pas, sauf le cas de guerre, la limite de 20 marks par habitant fixée pour la frappe des monnaies d'argent. Le coût des 120 millions de monnaies d'argent à frapper ne serait, vu le bas prix actuel du métal, que de 54 millions de marks. Le Gouvernement prélèverait cette somme, soit sur les bénéfices des frappes de monnaies divisionnaires émises dans le public, soit sur d'autres ressources du budget.

Quand les mesures proposées auront été acceptées et réalisées, le Gouvernement disposera d'un trésor de guerre en espèces métalliques de 360 millions de marks ou 450 millions de francs.

120.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 147. *Berlin, 30 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 1er avril.)

Mon télégramme d'hier n° 126-127 [1] vous a exposé les grandes lignes de la nouvelle loi militaire présentée au Reichstag; l'Attaché militaire de cette ambassade étudie les détails dans un rapport [2] qu'il adresse aujourd'hui à M. le Ministre de la Guerre. Je ne puis que prier Votre Excellence de s'y reporter pour étudier la loi nouvelle au point de vue militaire.

Au point de vue des voies et des moyens, je crois utile d'analyser ici les mesures financières que propose le Gouvernement allemand pour couvrir les lourdes dépenses résultant de l'accroissement si considérable de ses armements.

La comparaison entre ces propositions et ce qui a pu être connu des projets primitifs du Gouvernement prouve que celui-ci a eu à soutenir devant le Bundesrath une lutte très vive. Il a reculé en fait sur plusieurs points de grande

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 105. — (2) Ci-dessous reproduit sous le n° 123.

importance devant la résistance des Gouvernements des États confédérés. Il a renoncé notamment à l'idée d'imposer à la richesse une contribution de guerre à tarif progressif frappant surtout les grosses fortunes. Il a abandonné également l'idée d'établir un impôt direct d'empire frappant les capitaux ou les revenus et a laissé subsister le principe d'après lequel les États confédérés seuls perçoivent les impôts directs, l'Empire devant demander aux taxes indirectes ou aux contributions des États les ressources dont il a besoin. Ces deux graves concessions faites à l'esprit conservateur et à l'esprit particulariste ont réduit le Gouvernement à bouleverser ses premiers projets. Le plan qu'il présente actuellement donne l'impression d'une improvisation quelque peu incohérente, d'un ensemble d'expédients qui peuvent être modifiés encore et le seront sans doute. Un des personnages importants du monde politique me disait ces jours-ci que le Gouvernement obtiendrait sans aucun doute du Reichstag l'argent dont il a besoin pour couvrir les frais de la réforme militaire, mais que ses projets d'impôts seraient très profondément remaniés et que peut-être même il en resterait peu de chose.

Le Gouvernement divise les dépenses militaires nouvelles en deux catégories : dépenses qui ne se renouvelleront pas et dépenses permanentes. Il évalue les premières à 1.055 millions de marks et les secondes à environ 180 ou 190 millions de marks par an. On doit toutefois observer que, dans les 1.055 millions de marks de dépenses dites «d'une fois», sont compris 157 millions de marks de dépenses permanentes, le Gouvernement prélevant sur le compte dit «d'une fois» 3 millions de marks en 1913, 64 en 1914 et 91 en 1915 pour solder certaines dépenses du budget permanent et suppléer à l'insuffisance pour ces années des nouvelles taxes, dont la plus importante ne sera perçue qu'à partir de 1916.

Pour solder les 1.055 millions de marks de dépenses dites «d'une fois», le Gouvernement demande au pays d'accepter, dans l'esprit qui a inspiré, il y a cent ans, les ancêtres en lutte contre Napoléon, un sacrifice exceptionnel. Chacun sera taxé selon sa fortune, les Rois et Princes de l'Empire payant comme leurs sujets. L'impôt sera de 1/2 p. 100 sur le capital et toute personne possédant plus de 10.000 marks (12.500 fr.) y sera assujettie. En principe, on ne compte rien demander qu'à la richesse acquise. Toutefois les personnes qui auraient un revenu de plus de 50.000 marks devront payer au moins 2 p. 100 de ce revenu, et si la taxe perçue sur leur capital n'atteignait pas ce chiffre, elle serait complétée jusqu'à ce taux par un impôt sur le revenu. Mais les deux taxes ne seraient pas cumulatives.

La perception de la taxe de 1/2 p. 100 sur le capital sera relativement facile en Prusse où toutes les fortunes ont déjà fait l'objet d'une évaluation. Il en sera tout autrement en Bavière où, bien que l'impôt sur le revenu existe, on n'a jamais fait d'évaluation des fortunes, et encore plus dans certains

autres États confédérés où l'impôt sur le revenu même est inconnu. L'établissement de la taxe spéciale de la défense nationale va nécessiter un travail de recensement de toutes les fortunes, dont on ne se dissimule, dans les États intéressés, ni l'importance ni les dangers pour l'avenir. Car les taxes spéciales, on le sait, tendent facilement à se renouveler et même à devenir permanentes.

Les dépenses permanentes qu'entraînera l'application de la nouvelle loi militaire sont estimées par le Gouvernement à une somme de 180 millions ou 190 millions de marks, qui paraît devoir être dépassée en réalité. Toutefois les dépenses n'atteindront pas ce chiffre immédiatement : elles sont évaluées à 54 millions de marks pour 1913, 153 pour 1914 et 186 pour 1915, dont une partie, comme je l'ai indiqué plus haut, sera prélevée sur les produits de la contribution extraordinaire de « défense nationale ».

Pour solder le reste des dépenses militaires et pour assurer dans l'avenir les ressources nécessaires à leur règlement, le Gouvernement propose :

1° De procéder à une revision de l'évaluation inscrite au budget pour le produit des impôts directs que justifient, dit-il dans un exposé des motifs, les progrès de la consommation et l'augmentation de la population; il fait état de ce chef de 24 millions de marks pour 1913 et de 16 millions pour chacune des années suivantes;

2° D'instituer un droit d'héritage de l'Empire sur les successions de personnes mortes sans laisser de testament, pour le cas où il n'existerait pas de parents à un certain degré; on escompte pour le produit de ce droit 5 millions de marks en 1913 et 15 millions ensuite;

3° D'étendre aux contrats de société et aux contrats d'assurance l'impôt du timbre déjà perçu par l'Empire sur les actes concernant diverses autres transactions. Cette taxe donnerait 64 millions de marks dès 1914, mais il y aura à dédommager certains États confédérés qui perçoivent actuellement un droit de timbre analogue; on prévoit seulement une recette de 22 millions pour 1913, 44 pour 1914 et 1915, 49 pour 1916 et 54 pour 1917;

4° De proroger au moins jusqu'en 1917 l'impôt sur le sucre et l'impôt sur le timbre des transactions immobilières, dont la suppression prochaine avait été promise. L'impôt sur le sucre est déjà affecté à des dépenses engagées jusqu'au 1er octobre 1916, mais l'impôt sur le timbre des transactions immobilières donnera 15 millions de marks en 1914 et 20 en 1915;

5° A partir du 1er avril 1916, les États confédérés auraient à contribuer aux dépenses militaires de l'Empire par des versements dont le total annuel devrait égaler 80 millions de marks. Ces contributions seraient réparties entre eux d'après la population, au taux de 1 mark 25 par habitant. Toutefois cette répartition pourrait être modifiée et déterminée d'après la richesse des États, si le Bundesrath le jugeait plus équitable, lorsqu'on serait en pos-

session des évaluations des fortunes qui doivent être dressées pour servir de base à la perception de la «contribution de défense nationale».

Il appartiendra à chacun des États de déterminer comment il percevra sur ses sujets les sommes qu'il devra de ce chef verser au budget de l'Empire; chaque État sera libre d'établir soit un impôt sur le capital, soit un impôt sur le revenu. Si les États n'avaient pas arrêté leurs décisions à cet égard avant 1916, le Gouvernement de l'Empire les menace de leur imposer d'office l'établissement d'un impôt sur l'«accroissement des fortunes», qui d'ailleurs ne paraît pas avoir été encore étudié de façon précise.

Tel est le plan financier ou plutôt l'ensemble des expédients que le Gouvernement de l'Empire va soumettre au Reichstag pour assurer la couverture des dépenses militaires. L'accueil défavorable fait par la presse et l'opinion aux mesures projetées indique qu'elles seront l'objet de longues et vives discussions. Elles seront modifiées, transformées, mais — il importe d'insister sur ce point — il n'est pas douteux que le Reichstag, sous une forme ou sous une autre, ne donne au Gouvernement l'argent qu'il réclame pour solder les dépenses militaires. L'effort à faire est grand et les charges nouvelles pèseront d'un poids très lourd sur le pays, à un moment où, malgré la prospérité générale ou peut-être à cause de cette prospérité, l'argent est rare et cher; mais tout le monde se résignera aux sacrifices que l'on juge nécessaires à la sécurité de l'Empire et le Gouvernement recevra du Parlement les fonds dont il a besoin.

121.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 149. *Berlin, 30 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 5 avril.)

J'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence plusieurs dépêches au sujet du projet de loi militaire du Gouvernement allemand. J'ai essayé d'en analyser les dispositions techniques, ainsi que les propositions financières du Chancelier. Enfin j'ai rendu compte au Département de l'accueil assez hostile fait par la presse à cette dernière partie du projet [1]. Il est certain que dans les milieux riches, parmi les propriétaires terriens comme dans le monde des affaires, ces propositions extraordinaires soulèvent le plus vif mécontentement

[1] Dans son rapport n° 148 du 30 mars, M. Jules Cambon reproduisait les appréciations des principaux journaux allemands.

et deux hommes politiques dont l'un appartient au parti conservateur et l'autre au parti national-libéral m'ont dit à moi-même que le Reichstag bouleverserait tout le système d'impôts proposé.

D'autre part, il est non moins certain que la masse du pays semble accepter avec une résignation silencieuse les nécessités militaires qui vont lui être imposées. C'est là un phénomène frappant : la partie militaire du projet ne soulève aucune objection, pas même chez les socialistes; la partie financière en soulève seule.

Ceci fait contraste avec ce qui a lieu en France, où il ne semble pas, à propos du service de trois ans, qu'on discute les charges financières qu'il imposera au pays, mais seulement les charges militaires qui pèseront sur les jeunes gens.

On peut donc considérer comme assurée la constitution à la fin de cette année des forces nouvelles que l'autorité militaire allemande a en vue. Tout se prépare, et si chez nous, au Parlement, on se faisait à ce sujet la moindre illusion, on se tromperait. Il importe que l'on comprenne en France que l'opposition faite au projet militaire du Gouvernement impérial ne porte pas sur le fond, mais uniquement sur les moyens destinés à réaliser l'augmentation de l'armée.

J'entends dire qu'en France certaines personnes s'imaginent que l'Allemagne veut la guerre, et d'autres, qu'elle ne la veut pas. L'Allemagne ne se place pas dans cette alternative : elle veut être prête à tout événement et avoir au moins une telle force que sa supériorité incontestable lui permette d'imposer sa volonté. Les événements qui se sont produits en 1911 n'ont pas eu, aux yeux des Allemands, le caractère qu'on leur a attribué en France. L'abandon qui nous a été fait du Maroc, après dix ans de disputes et l'affaire d'Agadir, a été considéré en Allemagne comme une humiliation qu'on a traitée de «second Olmütz».

D'autre part, l'ébranlement de la puissance de l'Autriche a donné au Gouvernement impérial le sentiment qu'il devait suppléer à une défaillance possible de sa principale alliée.

Ce sont là les deux facteurs principaux qui sont à l'origine des projets allemands. La prévoyance politique du Gouvernement s'est rencontrée avec le sentiment national froissé.

Ceci suffit à nous indiquer que, si un accident venait à opposer, comme nous l'avons vu plusieurs fois dans ces dernières années, les deux pays, il serait difficile de contenir l'opinion allemande et de l'acheminer vers une solution transactionnelle. Quelles que soient les difficultés que peut rencontrer chez nous le renforcement de nos forces militaires, il importe qu'il y soit procédé sans retard, dans l'intérêt même de la paix, car le peuple allemand n'a de respect que pour la force.

122.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 90. *Vienne, 30 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 5 avril.)

La *Neue Freie Presse* de ce jour rend compte de l'assemblée générale du «Kreditorenverein» de Vienne, où ont été donnés, sur les faillites survenues en 1912 des renseignements qui m'ont paru de nature à intéresser le Département.

La situation financière s'annonçait comme favorable au début de l'année 1912, et les banques, principalement à Pest et en Galicie, avaient fait au commerce de larges avances, quand les événements politiques déterminèrent un resserrement de la situation monétaire dont l'effet, sensible déjà au cours des second et troisième trimestres, a été foudroyant pendant le quatrième trimestre. Les banques, qui s'étaient peut-être imprudemment engagées, ont dû restreindre fortement, sinon suspendre complètement leurs avances, et le résultat a été que nombre de commerçants n'ont pu faire face à leurs affaires. Le nombre des faillites a été : dans les pays autrichiens, 526 faillites au passif de 7.444.526 couronnes; en Galicie et Bukowine, 434 faillites au passif de 8.109.347 couronnes; en Hongrie et Croatie, 778 faillites au passif de 10.451.181 couronnes; au total 1.738 faillites au passif de 26.005.053 couronnes. En 1911, on n'avait enregistré que 904 faillites avec un passif total de 11.800.000 couronnes. On voit donc que, non seulement les faillites ont été plus nombreuses, mais que le passif total a augmenté dans des proportions beaucoup plus considérables encore.

Ce sont relativement la Galicie et la Bukowine qui ont été les provinces les plus éprouvées; en 1911, on n'avait signalé, dans ces régions, que 100 faillites au passif de 3 millions de couronnes, contre 464 en 1912 au passif de 8 millions. Le rapport présenté à l'Assemblée générale du «Kreditorenverein», et d'où ces chiffres sont extraits, prévoit que la marche normale des affaires, en ce qui concerne le commerce, sera sensiblement plus lente à reprendre qu'à la suite des crises précédentes, étant données les circonstances actuelles.

Il me revient d'autre part que, durant le mois de janvier 1913, on a enregistré à Vienne 82 faillites avec un passif supérieur à 100.000 couronnes, et 420 dépôts de bilan de moindre importance.

123.

Le Lieutenant-Colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 62. *Berlin, 30 mars 1913.*

Le projet de loi militaire vient d'être publié. Il m'est difficile, avant le départ de la valise, d'en faire une étude approfondie que le 2e Bureau de l'État-major de l'armée est d'ailleurs mieux qualifié que moi pour mener à bien.

Je me borne à vous envoyer un rapide aperçu de ce projet, avec les réflexions qu'il m'a immédiatement suggérées.

L'augmentation globale des effectifs est, à très peu près, celle que j'ai indiquée dans mes dernières lettres :

117.000 hommes.
15.000 sous-officiers.
4.000 officiers.
27.000 chevaux.

On incorporera annuellement 63.000 recrues de plus et, à première vue, le rapport de ce nombre avec 117.000 n'est pas apparent; mais il ne faut pas oublier que les incorporations comportent toujours une majoration de 8 p. 100 (*Überetatsmässige Rekruten*) destinée à combler les déchets. Le chiffre de 63.000, réduit de 8 p. 100, donne 58.500, d'où 117.000 pour deux classes.

J'appelle d'ailleurs tout particulièrement votre attention sur l'importance de cette majoration, *qui donne aux effectifs réels de l'armée allemande un chiffre toujours supérieur à l'effectif budgétaire.*

Il faut admettre que ce dernier, une fois tous les déchets éliminés, est encore inférieur d'une vingtaine de mille hommes à l'effectif réel.

D'autre part, il faut tenir compte de ce fait que 6 à 8.000 hommes seront incorporés dans la cavalerie, pour trois ans au lieu de deux.

En tenant compte de ces divers correctifs, on peut affirmer que l'*effectif réel de paix en 1915 dépassera certainement 850.000 hommes.*

Aucune grande unité nouvelle n'est créée; pas même un seul corps de troupe d'infanterie. On se borne à boucher tous les vides, à parfaire l'organisme. Il est d'ailleurs tout à fait probable que, d'ici quelques années au plus, on démontrera au public que, pour mieux utiliser les réservistes et les formations actives déjà en excédent (6 brigades d'infanterie et 5 régiments supplémentaires), de nouveaux corps d'armée sont nécessaires et peuvent être créés à peu de frais.

Mais, cette fois, on se contente de former :

Infanterie : 18 bataillons pour compléter les «petits régiments» encore à 2 bataillons;

18 compagnies cyclistes et mitrailleuses, à rattacher aux bataillons de chasseurs.

Cavalerie : 6 régiments de cavalerie en Prusse et, en Bavière, les 5e escadrons manquant encore dans 4 régiments. Au total : 34 escadrons.

Artillerie : 3 régiments d'artillerie à pied, en Prusse, et 1 bataillon en Wurtemberg.

Pionniers : 11 bataillons de pionniers et 9 détachements de projecteurs. En outre, 26 pelotons de projecteurs sont transformés en détachements.

Troupes de communication : 13 bataillons, dont : 4 de télégraphistes, 2 d'aérostiers, 5 d'aviateurs.

Train : 1 bataillon et 20 compagnies.

Un certain nombre d'inspections ou commandements importants sont également créés :

1 inspection d'armée (la 8e).
2 Gouvernements de place forte (Königsberg, Graudenz).
1 commandement de place forte (ouvrages du Rhin supérieur).
1 inspection de mitrailleurs.
1 inspection de pionniers.
1 inspection de télégraphistes.
1 inspection de l'aéronautique.
1 inspection de l'aviation et un nombre considérable d'inspections de Landwehr.

Enfin, et c'est la partie la plus intéressante du projet :

a. *Tous les effectifs sont relevés.*

Dans l'infanterie, 258 bataillons seraient mis au nouvel effectif fort de 721 hommes (soit environ 180 par compagnie); les autres, au nouvel effectif faible de 641 hommes (soit 160 par compagnie).

Dans la cavalerie, l'ancien effectif serait augmenté de 5 sous-officiers, 25 hommes, 30 chevaux.

Dans l'artillerie, 243 batteries seraient mises en mesure d'atteler 6 pièces, 3 caissons, et 1 voiture observatoire; toutes les autres, leurs 6 pièces et la voiture observatoire; les batteries à cheval, 4 pièces et 4 caissons.

b. *Création, dans toutes les armes, de nouveaux emplois d'officiers supérieurs* (lieutenant-colonels et majors) *et de capitaines.*

c. *Augmentation des exercices des hommes des réserves et extension du cadre des grandes manœuvres.*

Cette dernière disposition est en partie appliquée dès cette année : tous les corps d'armée auront 2 ou 3 jours de manœuvres de corps d'armée dont 1 sous la direction de leur inspecteur d'armée (*Armeeverordnungsblatt* 25. 2. 1913).

Au point de vue des dépenses, sur lesquelles je reviendrai plus loin, j'appelle de suite votre attention sur les points suivants :

Dépenses annuelles : 225 à 230 millions de francs.

Dépenses d'une fois : 1 milliard 300 [1] millions environ. Sur ce milliard, 250 millions environ sont consacrés aux places fortes (en particulier Königsberg et Graudenz, où des travaux sont commencés depuis déjà plusieurs mois, suivant la méthode habituelle); près de 100 millions de francs sont affectés à l'aéronautique; 57 millions aux camps d'instruction et champs de tir.

Enfin, non prélevés sur ce milliard, 240 millions de marks, soit 300 millions de francs, vont être versés au trésor de guerre pour augmenter les 120 millions de marks de la tour Julius à Spandau.

Ce trésor de guerre comportera donc 450 millions de francs.

En ce qui concerne les délais, dans lesquels les formations nouvelles doivent être réalisées, le projet de loi est on ne peut plus catégorique :

« Toutes les mesures concernant les trois armes principales seront, en raison de leur urgence, réalisées dès que possible, soit pour octobre 1913...

« Les mesures prévues par les lois de 1911 et 1912, et dont la réalisation avait paru pouvoir être échelonnée jusqu'en 1914 et 1915 seront réalisées dès l'automne 1913.

« Par analogie, la création du matériel de guerre de toute nature sera activée; une réorganisation et extension rapide de nos places fortes est également nécessaire, afin que celles-ci puissent offrir aux opérations de l'armée de campagne un solide point d'appui ».

Le *but* poursuivi par la nouvelle loi n'est pas moins clairement défini.

« Nous ne serons plus forcés de conduire à l'ennemi, dès le début et en première ligne, des hommes ayant femme et enfant...

« L'armée recevra un accroissement de puissance offensive; son passage au pied de guerre sera facilité; les classes de réserve à incorporer en cas de guerre seront rajeunies et renforcées ».

[1] Note du document : *Environ 1200 pour la loi militaire elle-même; le reste pour combler certains déficits.*

Il est dit d'ailleurs :

« L'accroissement de la puissance offensive, de la sûreté de la mobilisation et de la valeur des unités, surtout des formations de réserve, exige impérieusement une augmentation du nombre des emplois d'officiers ».

Il est impossible d'être plus explicite :

On veut *améliorer la qualité, non seulement celle de l'armée active mobilisée, mais encore celle des formations de réserve.*

C'est pour assurer à celles-ci un encadrement plus solide qu'on augmente le nombre des lieutenants-colonels, des majors, des capitaines. On leur assure en même temps une instruction meilleure en augmentant leurs périodes d'instruction.

Enfin, les formations seront plus jeunes, puisqu'on augmente d'une soixantaine de mille hommes par an le nombre des jeunes gens instruits.

Qu'on ne vienne donc pas dire que la valeur de nos réserves compensera l'infériorité de nos effectifs actifs. Nous trouverons en face de nous des réserves aussi bien encadrées et instruites, plus jeunes que les nôtres, et leur effectif ira sans cesse grandissant.

Quant aux armées de première ligne, celles qui porteront les premiers coups décisifs, on veut « accroître leur force offensive », en les composant exclusivement de jeunes hommes n'ayant aucun souci de femme et d'enfant. De même que la Convention, on ne veut pas de pères de famille en première ligne et on a raison.

On facilite la mobilisation et on améliore l'instruction grâce aux effectifs de paix élevés dont disposeront les unités, grâce à l'extension plus grande donnée aux grandes manœuvres, aux camps d'instruction et aux champs de tir.

Enfin on complète, grandement, l'outillage technique (projecteurs, aéronautique).

Tout cela, on met une hâte extrême à le réaliser.

En face de cette situation, le problème nous est nettement posé.

Mettre notre région frontière à l'abri d'une agression de la première heure qui peut tenter des chefs entreprenants, disposant de compagnies de 180 fusils, d'escadrons de 150 sabres, de batteries de tir tout attelées.

Mais, *cette précaution une fois prise, l'essentiel reste à faire.*

Après ce prologue de la première heure, qui n'aura pas lieu si nous savons être sur nos gardes, le drame se jouera, c'est-à-dire la grande bataille décisive, entre nos armées de première ligne et celles de l'Allemagne.

Ces dernières seront suivies de réserves aussi bien instruites, plus jeunes et beaucoup plus nombreuses que les nôtres.

Il faut vaincre avant que ces réserves n'interviennent.

Je n'ai pas encore pu faire une étude suffisamment approfondie du projet

financier, extrêmement touffu et boiteux, destiné à couvrir les dépenses militaires. On dit d'ailleurs couramment dans les milieux financiers et parlementaires, qu'il devra être l'objet d'un remaniement complet; et j'appelle tout particulièrement votre attention sur ce point.

Les attaques dont les lois financières sont déjà l'objet dans la presse et les discussions auxquelles elles donneront lieu au Reichstag ne manqueront pas d'être exploitées en France par certaines personnalités pour faire croire au pays que l'adoption de la loi militaire n'est pas assurée.

Or, personne ici n'a le moindre doute à cet égard : la loi militaire sera adoptée, et exécutée, plus rapidement encore qu'on ne l'avoue. Si quelques modifications lui sont apportées, elles ne concerneront que des détails insignifiants.

La couverture financière sera réalisée d'une manière ou d'une autre; mais je le répète, il est certain qu'elle n'entravera en rien l'exécution des mesures militaires.

Ne jugeons pas la Constitution allemande d'après la nôtre, ni la nation allemande d'après nous-mêmes.

Rappelons-nous que plusieurs fois depuis la formation de l'Empire le Reichstag est entré en conflit avec le Souverain et que la nation, imbue jusqu'aux moelles du principe de discipline et d'autorité, a toujours donné raison à l'Empereur.

Rappelons-nous qu'il y a cinquante ans, le Landtag de Prusse a lutté contre la Couronne pour empêcher l'extension des forces militaires. Quatre années durant, la volonté du Parlement a été méconnue, le budget illégalement promulgué et les charges des citoyens accrues par simples ordonnances royales.

La guerre de 1866 et la guerre franco-allemande éclatèrent peu après, et donnèrent raison au Roi de Prusse.

124.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 129, 130. Secret. *Berlin, 31 mars 1913, 0 h. 10.*

(*Reçu :* 0 h. 30, 0 h. 50.)

Le Chargé d'affaires de Grèce m'est venu voir pour m'entretenir de la situation faite à son pays. Il a reçu à ce sujet une communication importante de son Gouvernement. En ce qui concerne la frontière sud de l'Albanie, l'Au-

triche et l'Italie se seraient mises d'accord sur un tracé qui enlèverait à la Grèce les districts de Koritza et du Pinde ainsi que la plus grande partie de la région côtière en face de Corfou. Ce tracé, aux yeux du Gouvernement grec, ne tiendrait compte ni de la nature des populations de ces pays, ni des succès remportés au prix de grands sacrifices par les troupes helléniques. La question ainsi posée se présenterait d'après lui d'une façon qui la rendrait plus difficile à résoudre que celle de Scutari, dont le Monténégro ne s'est pas emparé, tandis que les troupes grecques occupent les régions qu'on conteste à la Grèce et y ont été reçues avec enthousiasme. Dans ces conditions le Gouvernement grec ne croirait pas pouvoir céder et demanderait au moins qu'une Commission impartiale se rendît sur les lieux pour recueillir les vœux des populations.

A ce propos, M. Théotokis ne m'a pas dissimulé que le caractère incertain de la politique russe l'inquiétait. Il craint qu'elle sacrifie beaucoup à son désir d'écarter la Bulgarie des environs de Constantinople et il se demande si, par compensation, elle n'a pas donné à M. Daneff des [conseils] contraires aux vues des autres États balkaniques et notamment à celles de la Grèce en ce qui concerne Salonique. A son sentiment, les Puissances occidentales, si elles se placent au point de vue de leur intérêt économique, ne devraient pas la suivre dans cette voie. Enfin, M. Théotokis m'a demandé ce qu'il y avait de vrai dans le langage que lui avait tenu hier M. Zimmermann. Le Sous-Secrétaire d'État lui aurait dit que, dans chaque groupe de Puissances, deux d'entre elles prendraient part à la démonstration navale projetée dans l'Adriatique, que la Russie s'abstenait et l'Allemagne également parce qu'elle n'a aucun intérêt de ce côté. M. Théotokis considérerait l'abstention de l'Allemagne comme devant être facilement exploitée contre l'influence française dans les Balkans et à Athènes. J'ai répondu à M. Théotokis que je ne pouvais lui donner aucune indication sur le projet de démonstration dont on parle, mais j'ai noté sa remarque comme sérieuse et d'autant plus digne d'être rapportée à Votre Excellence qu'une princesse allemande vient de monter sur le trône de Grèce.

125.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 131. *Berlin, 31 mars 1913, 2 h. 16.*

(*Reçu :* 16 heures.)

Pour faire suite à mes télégrammes 129 et 130 [1].

M. Théotokis vient de me faire savoir que le résultat de la dernière conférence de Londres a profondément ému Athènes et qu'il est chargé de faire aujourd'hui connaître au Gouvernement impérial une proposition qui sera soumise également à Votre Excellence. Le Gouvernement hellénique demande que les populations des trois districts que l'Autriche et l'Italie veulent rattacher au sud de l'Albanie soient consultées par voie de plébiscite sous le contrôle des Puissances. Il lui paraît difficile que le Gouvernement italien se refuse à une procédure qui est la base de la constitution du royaume. M. Théotokis remarque d'ailleurs que les cartes de l'État-major autrichien appellent Épire les régions réclamées par la Grèce, et Albanie celles qui se trouvent plus au nord.

126.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 132. *Berlin, 31 mars 1913, 2 h. 16.*

(*Reçu :* 16 h. 5.)

Le Chargé d'affaires de Serbie vient de me faire connaître une dépêche de M. Pachitch d'après laquelle les communications faites à Belgrade par les Puissances de la Triplice et par celles de la Triple Entente ne seraient pas identiques. Les premières demanderaient que des mesures fussent prises pour assurer la protection effective des populations catholiques, musulmanes et albanaises dans les territoires cédés au Monténégro et à la Serbie, tandis que les secondes demanderaient seulement des mesures pour assurer la liberté des cultes de ces populations. M. Boghitchevitch considère que la formule de la Triplice ne tend à rien moins qu'à créer en faveur de l'Autriche une sorte

[1] Du même jour, ci-dessus reproduits sous le n° 124.

de protectorat inacceptable. Le Chargé d'affaires de Serbie m'a fait aussi savoir que M. Zimmermann lui avait tenu le même langage qu'à M. Théotokis, au sujet des Puissances qui doivent prendre part à une démonstration dans l'Adriatique.

127.

Note de l'ambassade de Russie.

Secret. *Paris, 31 mars 1913.*

Des instructions ont été adressées à l'Ambassadeur de Russie à Constantinople au sujet des circonstances dans lesquelles il serait autorisé à faire venir à Constantinople l'escadre de la mer Noire (1).

Cette mesure ne devrait être prise que s'il y avait urgence à assurer la protection de la population chrétienne, au cas d'une retraite en désordre des troupes turques, ou bien si, au cas de l'entrée des Bulgares à Constantinople, la présence d'une imposante force russe se trouvait nécessaire dans les eaux du Bosphore afin d'exercer par sa présence la pression voulue et de prévenir au sujet de Constantinople et des Détroits des solutions incompatibles avec les intérêts de la Russie.

A côté de cela et en vue de prévenir des commentaires erronés, le Gouvernement impérial pourrait, au moment de l'arrivée de l'escadre à Constantinople, faire publier un communiqué déclarant que les vaisseaux russes ne séjourneraient dans les eaux du Bosphore que jusqu'à la détermination des conditions définitives de la paix, après quoi ils rentreraient en Russie.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de porter confidentiellement à la connaissance de Son Excellence Monsieur Pichon les instructions ci-dessus et d'ajouter que, si la paix était conclue avant la prise de Tchataldja, il n'y aurait pas lieu bien entendu, de recourir à la mesure en question (2).

ANNOTATION DU MINISTRE.

En réponse à cette communication si grave, j'ai demandé à M. Isvolsky si c'était la première fois que la question était posée. Il m'a dit qu'elle l'avait été antérieurement (en septembre ou en octobre 1912 (3)). Je lui ai demandé quelle réponse avait été faite. Il m'a dit qu'il

(1) La correspondance diplomatique de M. Isvolsky, ou du moins ce qui en a été publié jusqu'ici, ne contient aucune trace des mesures envisagées par le Gouvernement russe pour la protection éventuelle de Constantinople.

(2) La substance de cette note a été transmise le 21 mars, à 20 h. 10, à Londres 420 et à Saint-Pétersbourg 356; un peu après, à 21 heures, était transmis aux mêmes postes (Londres 421, Saint-Pétersbourg 357) le contenu de l'annotation du Ministre.

(3) En fait c'est en *novembre* 1912 que la question avait été posée : voir tome IV de la présente série, en particulier nos 358, 389.

se souvenait seulement qu'on avait pris acte. Je lui ai demandé en outre si le Gouvernement russe n'avait pas pris des précautions sérieuses, au besoin sous la forme d'une injonction, pour empêcher les Bulgares d'entrer à Constantinople. Il m'a répondu que ce dernier avait fait tout ce qu'il pouvait, mais que son opposition, si résolue qu'elle soit, pouvait échouer. J'ai dit que je soumettrais l'affaire au Gouvernement.

128.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 31 mars 1913.

Le Ministre de Russie à Cettigné a informé le Gouvernement impérial que son collègue d'Autriche l'avait déjà précédemment entretenu de la question d'une aide économique à accorder au Monténégro.

Le Ministre d'Autriche vient de revenir sur cette question et a exposé à son collègue qu'il avait le matin même reçu la visite du Maréchal de la Cour, M. Grégovitch; celui-ci avait insisté sur la situation très difficile du Roi, placé entre les exigences des Puissances de se retirer de Scutari et la pression, accompagnée de menaces, exercée par les Ministres et des membres de la famille royale afin d'empêcher Sa Majesté de céder. M. Grégovitch a cependant exprimé l'avis que, si le Roi était en mesure de déclarer à ses Ministres et à ses généraux que les Puissances étaient décidées à accorder au pays une aide économique et s'étaient déjà prononcées dans ce sens, en ce cas la crise actuelle perdrait toute son acuité.

Le Ministre d'Autriche-Hongrie a parlé de ce qui précède au Ministre de Russie et ensuite à ses autres collègues, émettant l'avis qu'il y aurait lieu d'en informer les Gouvernements; il a ajouté toutefois que ceci ne pouvait être tenu pour une proposition formelle de sa part.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence Monsieur Pichon et d'ajouter que, de l'avis du Gouvernement impérial, il serait très désirable de trouver un moyen pour procurer une contribution financière au Monténégro au cas où le principe de cette contribution serait décidé dans un sens favorable aux alliés [1]. Le Gouvernement impérial estime qu'il y aurait lieu de tenir compte à cette occasion au Monténégro de sa situation particulière*.

[1] Un télégramme adressé par M. Sazonoff à Londres et à Paris et reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, III, page 109, fait connaître le désir du Gouvernement russe. D'un télégramme de M. Isvolsky (*ibid.*, p. 110) on peut conclure qu'il avait eu communication d'un télégramme envoyé par M. de Giers, de Cettigné.

* Annotation du Ministre : *M. Isvolsky m'ayant apporté cette communication, je lui ai fait remarquer que la suggestion du Gouvernement russe engageait le principe même de l'indemnité sur lequel nous consultons actuellement le Gouvernement anglais qui ne nous a pas encore répondu. Je devais donc tout d'abord attendre la réponse de Londres.*

129.

Note de l'ambassade de Russie[1].

Paris, 31 mars 1913.

En dehors de la question de la nouvelle frontière (Enos-Midia en ligne droite) proposée par le Gouvernement impérial et qui semble avoir été acceptée par les Puissances, le Cabinet de Saint-Pétersbourg estime indispensable que les Puissances acceptent également le principe d'une indemnité de guerre et qu'elles en fassent la déclaration aux alliés dans les termes les plus généraux et en mentionnant que cette question serait examinée et réglée par la Commission financière qui doit se réunir à Paris.

Le Gouvernement impérial espère que le Gouvernement de la République se rangera à ce point de vue et que la France, étant une des Puissances les plus intéressées dans les questions financières, voudra bien prendre l'initiative de s'adresser d'urgence aux autres Cabinets[2], afin de faire au plus tôt notifier une formule générale tant aux alliés qu'à la Turquie*.

130.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et Saint-Pétersbourg.

T. n°s 420-421, 356-357. *Paris, 31 mars 1913, 20 h. 10, 21 heures.*

Le Gouvernement russe a expédié des instructions à l'Ambassadeur de l'Empereur à Constantinople relativement aux circonstances dans lesquelles celui-ci serait autorisé à faire venir l'escadre russe à Constantinople.

(1) Cette note a été remise par M. Isvolsky au cours d'un entretien avec M. Pichon, comme l'indique l'annotation du Ministre et comme il ressort du télégramme adressé par M. Isvolsky à Saint-Pétersbourg le même jour et reproduit dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 356, et dans *Un Livre noir*, volume II, page 59.

(2) Saisi de la double proposition contenue dans cette note, le Conseil des Ministres a décidé de l'accepter et communication en a été donnée le 1er avril, à 17 h. 25, à Saint-Pétersbourg 359, Berlin 293, Vienne 287, Rome 330, Constantinople 357.

* Annotation du Ministre : *J'ai dit à M. Isvolsky (comme je l'avais fait pour la communication précédente relative à l'indemnité qui serait accordée au Monténégro) que je ne pouvais que réserver la réponse du Gouvernement français. J'ai ajouté d'ailleurs que, dans tous les cas, il me semblerait difficile que l'initiative de s'adresser d'urgence aux autres Cabinets pour faire trancher favorablement le principe de l'indemnité parte de la France qui est trop intéressée dans la question et la Russie me paraîtrait mieux désignée, d'autant plus qu'elle aurait auprès des Bulgares le bénéfice de cette démarche.*

Cette mesure ne devrait être prise que s'il y avait urgence à assurer la protection de la population chrétienne : 1° au cas d'une retraite en désordre des troupes turques; 2° au cas de l'entrée des Bulgares à Constantinople, «afin de prévenir, au sujet de Constantinople et des Détroits, des solutions incompatibles avec les intérêts de la Russie».

Le Gouvernement impérial déclarerait d'ailleurs publiquement que les vaisseaux russes quitteraient le Bosphore aussitôt après la paix.

Si la paix était conclue avant la prise de Tchataldja, il n'y aurait pas lieu de recourir à la mesure en question.

J'ai demandé à M. Isvolsky si, avant d'expédier ces instructions, le Gouvernement impérial n'avait pas agi à Sofia, au besoin sous forme d'injonction, afin de prévenir une entrée de l'armée bulgare à Constantinople. Il m'a assuré que M. Sazonoff avait fait le possible, mais que son action risquait d'être inefficace. Je lui ai dit alors que je soumettrais la question au Conseil des Ministres.

Pour Londres : Veuillez toutefois saisir dès maintenant de cette affaire le Gouvernement britannique, en lui témoignant tout le prix que le Gouvernement de la République attache à se concerter avec lui.

131.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et Londres.

T. n°s 358, 422. *Paris, 31 mars 1913, 21 h. 30.*

L'Ambassadeur de Russie m'a remis une note [1] dans laquelle le Gouvernement impérial, estimant indispensable que les Puissances acceptent le principe d'une indemnité de guerre en faveur des alliés et en fassent la déclaration à ces derniers comme à la Turquie, prie le Gouvernement français de prendre d'urgence l'initiative de demander l'assentiment des autres Cabinets.

J'ai répondu à M. Isvolsky que la France était trop intéressée dans les questions financières soulevées par la crise balkanique pour prendre une telle initiative et que la Russie paraissait d'autant mieux qualifiée pour effectuer cette démarche qu'elle s'en assurerait le bénéfice auprès des Bulgares.

Aux termes d'une seconde note que m'a remise l'Ambassadeur de Russie [2], le Ministre d'Autriche-Hongrie à Cettigné a déclaré à son collègue russe que

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 129. — [2] Ci-dessus reproduit sous le n° 128.

la crise actuelle perdrait toute son acuité si l'on pouvait annoncer au Roi Nicolas que les Puissances étaient disposées à assurer au Monténégro « une contribution financière ».

Le Gouvernement impérial estime qu'il est désirable que cette contribution lui soit assurée.

J'ai répondu à M. Isvolsky que cette suggestion engageait le principe même de l'indemnité sur lequel le Gouvernement français avait consulté le Cabinet de Londres et que je devais attendre sa réponse.

Je me propose de soumettre ces deux questions demain au Conseil des Ministres.

132.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 87. Secret. *Londres, 31 mars 1913, 20 h. 35.*
(*Reçu* : 22 h. 15.)

Réponse à votre télégramme 404 [1].

J'ai fait connaître à Sir E. Grey la réponse de M. le Président de la République à la communication qui lui a été faite de la part du Roi George en vue d'une visite à Londres dans le courant de juin.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères fera part à Sa Majesté du désir exprimé par M. le Président de la République et qui d'ailleurs lui paraît justifié.

133.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 39. *Vienne, 31 mars 1913, 20 h. 30.*
(*Reçu* : 23 h. 10.)

On affectait hier au Ballplatz de ne pas se laisser gagner par l'émotion qu'a ressentie le public en apprenant la reprise du bombardement de Scutari et l'assaut imminent. Le baron Macchio se félicite de ce que l'assentiment des Puissances donne toute latitude à son Gouvernement de ne pas se laisser narguer par le Roi Nicolas; mais il écarte dès à présent l'idée de mesures coercitives autres que le blocus des côtes avec le concours de bâtiments anglais et peut-être celui d'italiens et même de français.

[1] Du 29 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 107.

134.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 134. *Berlin, 31 mars 1913, 11 h. 53.*

(*Reçu :* le 1er avril, à 1 h. 40.)

Pour répondre à 276 (1).

D'après ce que m'a rapporté le Ministre de Bulgarie, le Sous-Secrétaire d'État, M. Zimmermann, lui aurait dit, comme à ses collègues balkaniques, que la France prendrait part à la démonstration navale dans l'Adriatique, mais que l'Allemagne s'abstiendrait comme la Russie. Je suis frappé du soin avec lequel le Gouvernement impérial souligne près des Ministres des États alliés l'abstention de l'Allemagne. Aussi serait-il désirable, à mon sentiment, que le caractère de l'envoi d'un croiseur français dans les eaux de Corfou fût nettement expliqué (2).

135.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 66. *Cettigné, 31 mars 1913, 7 h. 40.*

(*Reçu :* le 1er avril, à 1 h. 55.)

Le Gouvernement royal vient de faire savoir aux trois représentants alliés qu'il ajoutait aux bases de paix proposées par eux la condition suivante :

La place de Scutari et toutes celles se trouvant à l'ouest de la ligne Midia-Enos seront évacuées par les Turcs.

Le Gouvernement monténégrin exprime en outre le souhait que les alliés pourront faire adopter les frontières albanaises telles qu'ils les ont fixées.

D'autre part, le Ministre de Serbie me dit que les renforts serbes arrivés

(1) Télégramme circulaire annonçant à divers postes l'envoi d'un croiseur cuirassé à Corfou.

« Le Gouvernement de la République ne devait d'ailleurs s'associer à une démonstration navale contre le Monténégro que si toutes les Puissances s'associaient à cette opération. »

(2) Ce télégramme a été transmis le 1er avril à 18 h. 20 à Saint-Pétersbourg 369, Londres 426, Rome 383, Vienne 290, Constantinople 359, Sofia 217, Belgrade 194, Bucarest 183, Athènes 224, Cettigné 200.

aujourd'hui à Saint-Jean-de-Médua consistent en six mille hommes, douze obusiers, cinq pièces de siège, des munitions et des équipements. Taraboch a été aujourd'hui vigoureusement attaqué.

136.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 142, 143. *Saint-Pétersbourg, 31 mars 1913, 22 h. 52, 22 h. 50*

(*Reçu :* le 1er avril à 2 h. 5, 0 h. 49.)

Mes collègues d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie envoient à leurs Gouvernements le télégramme identique suivant rédigé dans le cabinet de M. Sazonoff[1]. «D'après un télégramme de presse que vient de recevoir de Vienne M. Sazonoff, le Roi Nicolas aurait ordonné un assaut général de Scutari qui devrait avoir lieu aujourd'hui. Dans ce cas, M. Sazonoff, pour prévenir ou arrêter cette reprise des hostilités, n'élève aucune objection contre une démonstration navale immédiate, à la condition qu'elle soit collective. La Russie n'ayant pas de bâtiments de guerre dans la Méditerranée est dans l'impossibilité d'y prendre part. Cette démonstration pourrait consister dans le blocus d'Antivari.

«En même temps, pour rendre plus facile au Roi Nicolas dont la situation personnelle est [critique,] sa soumission aux demandes formulées par les Puissances, celles-ci pourraient, dans la pensée de M. Sazonoff, lui faire entendre qu'elles sont disposées à reconnaître sa bonne volonté, en lui assurant par exemple une compensation d'ordre financier sous une forme à déterminer.»

137.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 176. Confidentiel. *Londres, 31 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 2 avril.)

Par une dépêche n° 385 en date du 30 de ce mois, Votre Excellence a bien voulu me donner connaissance d'un télégramme de notre Ministre à Sofia[2],

[1] Cf. *Grosse Politik,* volume 34, II, pièce n° 13055, *Ostereich-Ungarns Aussenpolitik,* volume V, pièce n° 6395.

[2] Il s'agit du télégramme 97, en date du 29 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 111.

résumant les suggestions que son collègue de Russie a cru devoir soumettre au Cabinet de Pétersbourg, en vue de prévenir une attaque des lignes de Tchataldja par les Bulgares.

Je ne me fie pas plus que M. Nekloudoff et que M. de Panafieu aux déclarations qui ont été faites à Pétersbourg par M. Daneff et d'après lesquelles la Bulgarie ne se soucierait ni d'enlever Tchataldja ni de signer la paix à Constantinople. En admettant que telle soit l'opinion du Cabinet de Sofia, il est possible, il est même vraisemblable que l'armée, les généraux, le Roi peut-être, ne partagent pas sur ce point le sentiment des Ministres et veuillent compléter leurs victoires par l'enlèvement des lignes de Tchataldja et l'entrée à Constantinople.

Malheureusement je vois de sérieuses objections à l'emploi des moyens diplomatiques par lesquels M. Nekloudoff propose de prévenir l'accomplissement d'un tel projet. «Nous pourrions, dit-il, demander aux Bulgares de se contenter de la frontière Enos-Midia *ligne directe.*» M. Daneff a déjà déclaré, du moins si j'en crois ce que l'Ambassadeur britannique à Pétersbourg tient de M. Sazonoff, que cette ligne directe satisfaisait à tous les désirs de son Gouvernement. Or, si nous pouvons mettre en doute l'autorité de la parole de M. Daneff lorsqu'il s'agit du mouvement des armées et de la conduite de la guerre, nous sommes en droit de considérer qu'il interprète fidèlement la pensée de son Gouvernement sur les objets qu'il a présisément pour mission de traiter.

Afin d'obtenir des Bulgares un acquiescement que les déclarations de M. Daneff nous autoriseraient à tenir pour acquis, M. Nekloudoff propose de «leur promettre notre concours» en faveur d'une indemnité de guerre égale à leur part contributive dans la dette ottomane. Pareille promesse est en contradiction absolue avec la déclaration que les Puissances ont insérée à la tête du paragraphe des bases de paix communiquées par elles aux belligérants il y a huit jours : «Les Puissances ne peuvent se montrer favorables à une demande d'indemnité.» Je ne suis pas sans m'apercevoir que le Gouvernement russe regrette aujourd'hui cette déclaration et cherche à la faire annuler en quelque sorte par une nouvelle communication d'où ce membre de phrase aurait disparu. Mais si les dispositions du Cabinet de Pétersbourg se sont modifiées sur ce point, rien ne nous autorise à penser que celles des autres Cabinets ont subi le même changement. Nous ne saurions donc, à mon avis, nous associer à la promesse que M. Nekloudoff suggère de donner aux Bulgares, sans nous être, au préalable, assurés de l'accord de toutes les Puissances sur l'objet de cette promesse, et encore faudrait-il laisser à la Russie l'initiative d'une proposition dans ce sens.

Enfin M. Nekloudoff propose de déclarer à la Bulgarie que nous ne soutiendrons pas ses prétentions sur Salonique, mais que nous lui prêterons

nos bons offices pour faire accepter par la Grèce la frontière commune qui lui serait la plus favorable. Comme la précédente, cette suggestion est en contradiction avec une opinion émise par la réunion des Ambassadeurs à Londres et adoptée par tous les Gouvernements. Mon télégramme n° 86, en date du 29 [1] de ce mois, a fait connaître à Votre Excellence que Sir Ed. Grey s'en tenait, en ce qui concerne les compétitions suscitées par Salonique, au principe d'après lequel les Puissances devaient s'abstenir d'intervenir dans le partage entre les alliés des territoires conquis par eux. Votre Excellence m'a répondu qu'elle partageait entièrement sur ce point la manière de voir du Principal Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères. J'estime qu'il serait imprudent de s'écarter de cette ligne de conduite et de prendre envers l'un quelconque des États balkaniques un engagement positif sur une question aussi délicate que celle de Salonique et de la frontière bulgaro-grecque.

Telles sont les raisons qui me paraissent s'opposer à ce que le Gouvernement français s'associe aux communications que le Ministre de Russie à Sofia suggère de faire au quartier général bulgare.

138.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 177. Absolument secret. *Londres, 31 mars 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 avril.)

Le comte Benckendorff, rétabli de son attaque d'influenza, a pris part à notre réunion d'aujourd'hui. Sa présence permettra de démentir les bruits que certains personnes intéressées se sont plu à faire courir sur son état de santé et sur son prochain remplacement à l'ambassade de Londres.

Au début de la réunion, notre collègue d'Autriche-Hongrie nous a dit que, d'après ses informations, M. de Hartwig, Ministre de Russie à Belgrade, avait gardé par devers lui, pendant quarante-huit heures, les instructions de son Gouvernement pour la démarche collective prescrite à tous les représentants des Puissances, que, non content de retarder ainsi une communication dont l'urgence était évidente, il avait modifié le texte sur lequel toutes les Puissances s'étaient accordées, qu'il avait supprimé le membre de phrase relatif à la protection des catholiques, des musulmans et des minorités albanaises pour y substituer les mots «liberté de conscience». Les Ministres

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 108.

d'Angleterre et de France ont adopté cette modification qui a été repoussée par ceux d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie, de sorte que la communication n'a été ni collective ni même identique.

Sir E. Grey a confirmé ces informations. Il a ajouté que les Ministres d'Angleterre et de France avaient accepté la modification suggérée par leur collègue russe pour ne pas retarder une démarche dont le but principal était d'arriver à la levée du siège de Scutari par les Serbes.

Les façons de procéder de M. de Hartwig n'ont d'ailleurs surpris personne et notre collègue d'Allemagne, peu coutumier de réflexions plaisantes, a fait observer assez spirituellement que lorsqu'on s'appelait Sazonoff on n'avait pas à craindre d'être accusé de tiédeur panslaviste, mais qu'avec un nom comme celui de Hartwig on était condamné à des excès de zèle pour ne pas être accusé de sentiments anti-slaves.

Le comte Mensdorff a donné à la réunion un renseignement dont j'ai peine à admettre la véracité, mais qui offre probablement sur certains points quelque exactitude. On dit que, dans un conseil des Ministres serbe auquel assistait M. de Hartwig, il avait été décidé, malgré les engagements précédemment pris par M. Pachitch, de ne pas retirer les troupes de Scutari et de s'associer non seulement à un redoublement du bombardement, mais aussi à un assaut général qui devrait être donné aujourd'hui ou demain.

La présence du Ministre russe à un conseil de Cabinet me paraît peu vraisemblable, mais il est à craindre que ses inspirations n'aient pas été étrangères aux nouvelles résolutions du Gouvernement de Belgrade. M. Pachitch a, en effet, déclaré aux différents agents accrédités à Belgrade que la Serbie resterait fidèle à ses engagements d'alliée du Monténégro et ne lèverait pas le siège de Scutari.

Sir E. Grey m'a dit avant notre réunion qu'il avait attiré l'attention de M. Vesnitch sur la gravité de l'attitude prise par son Gouvernement. Il lui a fait remarquer que la condition *sina qua non* de l'abandon à la Serbie des villes d'Ipek, de Diakova, de Prizrend et de Dibra était l'incorporation de Scutari dans l'Albanie autonome et que, si le Gouvernement serbe appuyait les efforts du Monténégro pour s'emparer de cette place et pour y rester, nous étions exposés à voir l'Autriche remettre en question les concessions que nous avons eu tant de peine à lui arracher.

J'avais communiqué avant la séance à Sir E. Grey le télégramme de Votre Excellence annonçant l'intention du Gouvernement de la République d'envoyer dans les parages de Corfou un croiseur cuirassé et de s'associer à une démonstration navale contre le Monténégro, si toutes les Puissances acquiesçaient à cette opération. Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'était montré très satisfait de cette décision et m'avait dit qu'il était si préoccupé d'éviter une action isolée de l'Autriche-Hongrie qu'il pensait à faire

donner dès à présent aux croiseurs anglais envoyés à Corfou l'ordre de se rendre à Antivari.

La question de la démonstration navale est naturellement venue en discussion à notre réunion d'aujourd'hui. Nous avons interrogé notre collègue d'Allemagne sur les intentions de son Gouvernement. Il nous a répondu qu'à Berlin on était acquis à l'idée d'une démonstration, qu'on insistait même pour que les Puissances se missent le plus tôt possible d'accord dans ce but, mais le prince Lichnowsky n'a pu nous dire si son Gouvernement enverrait un bâtiment de guerre dans les eaux monténégrines. Le comte Benckendorff nous a déclaré que le sien s'abstiendrait d'en envoyer, mais qu'il adhérait à la démonstration navale. Sir E. Grey, conformément à ce qu'il m'avait dit une heure auparavant, a insisté pour que la démonstration ne se fît pas attendre. On s'est mis d'accord sur la rédaction de l'avis suivant :

« La réunion est d'avis que, toutes les Puissances ayant acquiescé à une démonstration navale, il y a lieu d'y procéder le plus tôt possible par l'envoi à Antivari de bâtiments de guerre. »

Sir E. Grey nous a fait alors la déclaration suivante dont nous avons pris note :

« Il est prêt à faire envoyer aux croiseurs se trouvant à Corfou l'ordre de se rendre à Antivari aussitôt qu'il sera informé de l'envoi de semblables instructions par d'autres Puissances. »

Je me suis permis de demander à mes collègues ce qui arriverait si, malgré cette démonstration navale, le Roi de Monténégro s'obstinait à continuer le siège de Scutari ou, en cas de succès, à occuper cette ville. Notre collègue d'Autriche a répondu, avec l'assentiment de notre collègue d'Italie, qu'il faudrait occuper Antivari, confisquer les douanes et n'évacuer ce point qu'après l'évacuation de Scutari par les Monténégrins. Nos deux collègues ont parlé également d'une croisière sur les côtes albanaises pour empêcher l'envoi de renforts et de munitions serbes sur bateaux grecs. Je n'ai pu m'empêcher de faire remarquer ce qu'il y aurait de grave à intercepter les communications des belligérants et à risquer un conflit ou au moins une grave difficulté avec la marine hellénique. Je vous fais grâce de la longue et inutile discussion à laquelle ont donné lieu mes réflexions. Cependant l'Ambassadeur d'Allemagne nous a donné un renseignement intéressant. Il a dit que M. Venizelos s'était plaint de n'avoir pas reçu communication des vues des Puissances au sujet de la délimitation Nord de l'Albanie et qu'il avait dit que, s'il avait été mis au courant de leurs intentions, il aurait pu user de son influence à Cettigné et à Belgrade pour déterminer les deux Gouvernements, dont les troupes assiègent Scutari, à se rendre aux vœux des Puissances. Sir E. Grey a confirmé l'information du prince Lichnowsky. Il a ajouté que, connaissant les disposi-

tions du Premier Ministre hellénique, il envoyait au Ministre britannique à Athènes des instructions «pour aviser M. Venizelos des résolutions des Puissances au sujet de la délimitation Nord et Nord-Est de l'Albanie et de la démonstration navale et pour attirer en même temps son attention sur la nécessité de ne pas laisser la marine hellénique prêter son concours à des envois de troupes et de munitions sur la côte albanaise».

«La réunion est d'avis qu'une démarche analogue devrait être prescrite aux autres représentants des Puissances à Athènes.»

Le comte Benckendorff nous a remis un memorandum sur la question des capitulations dans les territoires qui cesseront d'être ottomans [1]. La discussion de ce memorandum a été ajournée. J'en envoie copie à Votre Excellence et je prends la liberté de faire observer que, malgré les autorités sur lesquelles s'appuie l'auteur de ce document, il est de fait que les capitulations ne peuvent être abrogées sans une négociation avec les Puissances et que jamais, dans aucun pays conquis par une Puissance chrétienne, on n'a considéré les capitulations comme abrogées *ipso facto*.

La réunion s'est entretenue de la demande bulgare appuyée par la Russie pour l'adoption comme frontière Nord de l'État ottoman d'une ligne directe entre Enos et Midia. Le prince Lichnowsky a dit que son Gouvernement se rallierait à cette solution si toutes les Puissances l'adoptaient. Nos autres collègues, et moi-même, avons dit que nos Gouvernements avaient acquiescé à cette délimitation. Le comte Benckendorff a reçu un télégramme de Pétersbourg disant que non seulement cette proposition avait reçu l'adhésion des Gouvernements, mais qu'une démarche dans ce sens avait été faite à Constantinople par tous les Ambassadeurs et que la Sublime Porte ne semblait pas jusqu'à présent y faire d'opposition.

La proposition russe formulée dans le télégramme de Votre Excellence n° 401 [2], pour une démarche à Sofia, a été présentée à tous les Gouvernements. Il a paru à la réunion qu'elle pouvait être adoptée et l'avis suivant a été rédigé :

«La réunion est d'avis qu'il y aurait lieu de donner des instructions aux représentants des Puissances à Sofia dans le but d'arrêter les opérations de guerre à condition de l'acceptation de la ligne directe Enos-Midia et de la solution de toutes les questions d'ordre financier par la Commission technique de Paris à laquelle prendraient part les délégués des belligérants.»

Nous sommes ajournés au mercredi 2 avril.

(1) La reproduction de ce memorandum n'a point paru nécessaire.

(2) Reproduit ci-dessus à la date du 29 mars sous le numéro 103.

139.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 178. *Londres, 31 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 5 avril.)

En rendant compte à Votre Excellence dans mon rapport n° 177 en date de ce jour [1], de la réunion tenue aujourd'hui par Sir Ed. Grey et les Ambassadeurs, je lui ai donné connaissance de l'avis que nous avons exprimé, en ce qui concerne la solution des questions d'ordre financier par une Commission dans laquelle seraient représentés les États belligérants.

J'ai personnellement insisté pour que la forme donnée à notre avis reproduisît la rédaction qui avait été suggérée à Votre Excellence par le Gouvernement russe et dont m'avait fait part votre télégramme n° 401 en date du 30 de ce mois [2]. La même communication avait dû d'ailleurs être faite par la Russie aux autres Gouvernements, car plusieurs de mes collègues, notamment le marquis Imperiali, avaient, comme moi, connaissance de la formule proposée par M. Sazonoff. Notre réunion n'a pas fait de difficulté à s'approprier cette formule, bien que celle-ci passât sous silence le premier membre de la phrase du paragraphe 4 de nos bases de paix : « Les Puissances ne peuvent se montrer favorables à une demande d'indemnité. »

Il ne faudrait pourtant pas conclure de cette omission que mes collègues aient eu l'intention de revenir sur l'opinion qu'ils ont antérieurement exprimée à cet égard et que leurs Gouvernements se sont appropriée. Avant la séance, en effet, je me suis entretenu avec Sir Ed. Grey de la question de l'indemnité de guerre. Le Secrétaire d'État m'a dit qu'il s'apercevait bien, comme moi-même, que la Russie cherchait à revenir sur l'avis auquel elle s'est précédemment associée relativement à cette question. Mais il a ajouté que, pour sa part, il ne se faisait pas fort d'obtenir du Parlement anglais l'adhésion aux mesures nécessaires pour que la Turquie pût faire face au payement d'une indemnité. « Le Parlement, m'a-t-il dit, consentira bien par exemple à la surélévation de 8 à 11 p. 100 des droits de douane, en retour de concessions du Gouvernement ottoman dans la question du chemin de fer de Bagdad. Mais il ne consentira certainement pas à une majoration de droits qui atteindra principalement le commerce anglais, si cette mesure doit servir non à favoriser le développement économique de la Turquie, mais à payer une indemnité aux États balkaniques. »

[1] Voir ci-dessus n° 138. — [2] Voir, à la date du 29 mars (et non du 30), ce télégramme reproduit sous le numéro 103.

Le Gouvernement anglais n'a donc pas modifié sa manière de voir à ce sujet, et il serait de l'intérêt de la Triple Entente que le Cabinet de Pétersbourg se convainquît, comme l'écrit M. Bompard, que l'accord intervenu à Londres sur la question de l'indemnité de guerre répond bien plus aux intérêts de la France et de l'Angleterre qu'à ceux de la Turquie.

140.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 179. *Londres, 31 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 avril; Dir. pol., 4 avril.)

M. Skouloudis, délégué hellénique demeuré à Londres après la rupture des conférences de la paix, m'a communiqué ce matin la teneur d'une proposition que, sur les instructions de son Gouvernement, il a faite à Sir Ed. Grey en priant le Secrétaire d'État d'en saisir la réunion des Ambassadeurs.

Le Gouvernement grec propose de procéder dans tous les territoires d'Épire, que certains Gouvernements prétendent faire attribuer à l'Albanie, à un plébiscite qui se ferait sous les yeux mêmes de délégués des six grandes Puissances. Les populations de ces territoires auraient à se prononcer sur la question de savoir si elles veulent ou non être rattachées à la Grèce. Cette proposition est celle à laquelle se réfère le télégramme de Votre Excellence en date d'aujourd'hui n° 417 [1].

J'en ai entretenu Sir Ed. Grey avant la séance que nous avons tenue cet après-midi au Foreign Office. Le Secrétaire d'État m'a dit qu'il préférait une autre procédure, sur laquelle nous nous étions déjà mis d'accord ces jours derniers. Elle consiste dans la constitution d'une Commission internationale qui serait chargée d'aller procéder sur place à une enquête relativement aux intérêts, aux caractères et aux préférences des populations. Je n'ai pas dissimulé à Sir Ed. Grey que la proposition du Gouvernement grec me paraissait habile et à tout prendre préférable à celle que lui-même avait envisagée. Mais la constitution et l'envoi sur les lieux d'une Commission internationale a, pour le moment, les préférences du Secrétaire d'État; cette procédure lui semble plus facile à faire adopter par les Puissances qu'un plébiscite; il a peut-être raison. Il m'a annoncé l'intention d'en saisir la réunion, lors de sa prochaine séance, où reviendra en discussion la délimitation de la fron-

[1] Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme d'Athènes en date du 30 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 115.

tière Sud de l'Albanie. J'espère néanmoins que cette discussion nous fournira l'occasion de produire incidemment la proposition grecque, qui me semble de nature à embarrasser l'Italie et dont il peut y avoir, pour la Grèce, quelque bon résultat à attendre.

141.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 257. *Péra, 31 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 5 avril.)

En exécution des instructions que nous avons reçues, nous nous sommes rendus aujourd'hui en corps au ministère des Affaires étrangères, et l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, notre doyen, a remis au prince Saïd Halim, après lui en avoir donné lecture, la note collective dont copie est ci-jointe.

Le Ministre a répondu qu'il allait immédiatement communiquer cette note au Gouvernement et qu'il nous en ferait tenir la réponse aussitôt que possible.

ANNEXE.

Note collective.

Les Ambassadeurs soussignés d'Autriche-Hongrie, d'Angleterre, de France, de Russie, d'Allemagne et d'Italie ont l'honneur de faire connaître au Gouvernement impérial ottoman que les Puissances dont la Turquie a accepté la médiation se sont accordées pour proposer aux États belligérants les bases préliminaires de paix résumées ci-dessous :

1. La frontière de l'Empire ottoman en Europe sera tracée suivant une ligne droite d'Enos à Midia. Tous les territoires situés à l'Ouest de cette ligne seront cédés par la Turquie aux États alliés, à l'exception de l'Albanie dont la délimitation et le régime seront réservés aux Puissances.

2. Le règlement de la question des îles de la mer Égée sera laissé à la décision des Puissances.

3. La Turquie se désintéressera complètement de la Crète.

4. Les Puissances ne peuvent se montrer favorables à une demande d'indemnité de guerre. Elles admettent les belligérants à prendre part aux discussions de la Commission internationale de Paris pour un règlement équitable de la participation des États alliés à la Dette ottomane et aux charges financières des territoires qui leur seront attribués.

5. Dès l'acceptation de ces bases préliminaires de paix, les hostilités devront prendre fin.

Constantinople, le 31 mars 1913.

Pallavicini, m. p.; Gérard Lowther, m. p.; M. Bompard, m. p.; M. Giers, m. p.; Wangenheim, m. p.; Garroni, m. p.

142.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 86. *Belgrade, 31 mars 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 5 avril.)

Se référant à mon télégramme n° 109 [1] du 11 de ce mois qui contenait le résumé des points de vue actuels du Ministre de Russie, le Département a bien voulu m'inviter à m'efforcer d'obtenir de lui certaines précisions touchant l'attitude de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Autriche dans le conflit balkanique.

Votre Excellence peut être assurée que je ne manquerai point de saisir la première occasion qui me permette de recueillir sur ce sujet la manière de voir de M. de Hartwig. Naguère la chose eût été plus aisée : M. de Hartwig parlait volontiers, communiquait à ses collègues sa réelle science des affaires et les résultats de l'expérience panslaviste qu'il avait acquise au département asiatique du ministère des Affaires étrangères à Pétersbourg. Il est incontestablement l'homme d'État russe le plus remarquable qui soit actuellement mêlé aux affaires du Balkan; il a pris aux récents événements une part aussi passionnée que prépondérante : rien ne peut être plus intéressant à connaître que le sentiment d'un tel homme, touchant des questions qu'il connaît si bien et auxquelles il se trouve aussi intimement mêlé. Par malheur, M. de Hartwig a, depuis de longues semaines, désappris l'usage des confidences : sous le poids des attaques qui l'ont assailli, de la part de la presse allemande, des journaux serbes ou même de ses collègues, il s'est replié sur lui-même. J'ai également lieu de croire que, par le fait d'indiscrétions, les ambassades russes, ayant été mises au courant de ses propos et des commentaires qui en étaient faits, lui auraient conseillé plus de prudence. Bref, M. de Hartwig se montre désormais le moins possible, écarte volontiers la conversation et ne parle plus guère que par monosyllabes; il est, du reste, payé pour le faire.

Quand je le vis l'autre jour, je le trouvai de fort bonne humeur; il venait, sans doute, de recevoir de Pétersbourg des nouvelles privées particulièrement réjouissantes : son cœur panslaviste s'ouvrit et il me dépeignit en traits heurtés et rapides, du point de vue panslaviste, la situation favorable que j'assayai de rendre par mon télégramme n° 109.

[1] Reproduit dans le tome V, 3e série, sous le numéro 554.

La stagnation générale et prolongée des pourparlers relatifs au règlement des difficultés orientales paraît être, jusqu'à nouvel ordre, le but principal du panslavisme; il y gagne de maintenir l'Autriche le plus longtemps possible dans la situation pénible où elle se trouve aujourd'hui, écrasée par les dépenses de sa mobilisation, embarrassée par les résistances de l'opinion allemande qui en souffre, et l'effervescence des Slaves dont elle surexcite le sentiment national. De courte durée, cette mobilisation démonstrative pouvait donner et produisit effectivement d'excellents effets; à la longue, elle risque de devenir désastreuse pour l'État qui l'a entreprise. Le panslavisme sent à ce propos ses avantages et n'a d'autre idée que de les poursuivre : donc, point de paix ou, du moins, paix aussi tardive que possible; point de règlement roumano-bulgare; point de délimitation albanaise; mais prolongation indéfinie de la situation présente, en la faisant peser de plus en plus lourdement sur la politique et les finances de l'Autriche. Le panslavisme veut que les choses durent et s'applique à les faire durer. Il y a d'ailleurs complètement réussi jusqu'à ce jour car, si des règlements sont amorcés sur divers points de la péninsule, il n'en est pas encore qui aient complètement abouti. Tandis que la Russie officielle s'associe à toutes les décisions de la réunion des Ambassadeurs à Londres, le panslavisme s'arrange pour les rendre vaines dans les Balkans. Il est rare qu'une démarche s'y fasse, plus rare encore qu'elle soit suivie d'effet.

Les points de vue susmentionnés sont monnaie courante dans la presse locale et valent comme ligne de conduite acquise dans toutes les conversations.

Le désenchantement à l'égard de l'Italie et de l'Angleterre est également général dans les milieux panslavistes; d'autant plus que l'on y avait davantage attendu de ces deux Puissances. Non point que l'on ignorât le jeu de bascule auquel se plaisait l'Italie en vue de servir ou de tromper alternativement toutes les Puissances; la voix publique proclamait un tel double jeu, mais le panslavisme en escomptait la terminaison à son profit au jour où devrait se marquer dans les Balkans l'alliance italo-slave, symbolisée par la famille royale du Monténégro. Or, dans la question albanaise, l'Italie prit nettement position à côté de l'Autriche et, dans la question monténégrine de l'heure présente, elle paraît jusqu'à nouvel ordre, suivre les mêmes errements. D'après les renseignements qui me sont fournis, le Roi et le Gouvernement italiens continuent de prodiguer, sous main, aux États serbes des assurances de bon vouloir et de sympathie; mais, quand il s'agit d'agir, la diplomatie italienne n'a cessé jusqu'ici de se maintenir aux côtés de l'Autriche. Il en est résulté en Serbie, depuis plusieurs mois, un sentiment de mépris et de dégoût à l'égard de l'Italie qui ne prend même plus la peine de se dissimuler et éclate ouvertement dans la presse.

Si le jeu de l'Angleterre a produit ici une égale désillusion, l'expression en reste plus discrète. Quand éclata la crise orientale, l'opinion serbe déplora qu'Édouard VII ne fût plus de ce monde pour grouper le continent contre l'Allemagne et l'opinion serbe, qui obéit volontiers à la discipline panslaviste, crut, à tort sans doute, s'apercevoir que la diplomatie britannique s'empressait désormais à profiter des complications continentales pour améliorer ses rapports avec l'Allemagne et les rendre plus étroits avec l'Autriche. Sous la direction de Sir Ed. Grey, qui parut un peu partial en faveur de l'Autriche, la réunion des Ambassadeurs à Londres multipliait des décisions que l'influence panslaviste s'appliquait ensuite à rendre vaines. A Belgrade même, la légation d'Angleterre prenait position indépendante vis à vis de la légation de Russie et morigénait M. de Hartwig aussi vigoureusement que M. Pachitch. Il semble même que cette partialité britannique ne s'exerça jamais plus nettement que dans l'affaire de Scutari. Une doctrine nationaliste est nécessairement âpre et fruste, étroite dans ses conceptions, subjective dans ses vues; de l'Angleterre comme de l'Italie, le panslavisme attendait des points d'appui et non point la réalisation d'un système d'équilibre... Équilibre, jeu de bascule ou double jeu lui paraissent synonymes également peu recommandables chez autrui et, s'il s'agit de maintenir la paix de l'Europe, le Slave envisage, comme combinaison suffisante, l'équilibre, jeu de bascule, ou double jeu, créé en Russie même par l'harmonieuse opposition de la Russie officielle et du panslavisme. « Voici l'Angleterre qui tend à devenir l'Italie de la Triple Entente », me disait M. de Hartwig au début de la crise.

Rien ne peut être plus intéressant, à l'heure actuelle, que de suivre sur tous ces sujets les développements de la pensée panslaviste. Votre Excellence peut être assurée que je m'y emploierai de mon mieux et que je ne négligerai aucune occasion pour provoquer à ce propos les oracles d'un panslaviste aussi éminent que mon collègue de Russie.

P.-S. — Ci-joint un article du *Balkan* qui reflète le sentiment serbe à l'égard de l'Italie, désormais assimilée à l'Autriche [1].

[1] Cet article publié dans le *Balkan*, du 31 mars, sous ce titre : « Le Commerce et nos ennemis », préconisait, en manière de représailles contre la création de l'Albanie, la mise en interdit des marchandises autrichiennes et italiennes.

143.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 28. *Cettigné, 31 mars 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 12 avril.)

Ma dépêche 18 du 1er de ce mois[1] a fait connaître au Département les prétentions du Monténégro au sujet d'une indemnité de guerre et les secours pécuniaires qu'il a reçus de la Russie, la Bulgarie et la Grèce. Ces subventions ont permis au Gouvernement royal de vivre pendant la guerre, mais elles cesseront avec la paix et les caisses de l'État se trouveront alors plus vides qu'avant les hostilités puisque l'argent emprunté au « Boden Credit Anstalt » a disparu, sans qu'on sache, d'ailleurs, où il est passé.

La prise de Scutari, qui est devenue en grande partie une question d'amour-propre national et de nécessité dynastique, répond cependant à un besoin économique. La possession de cette ville ne créerait sans doute pas des ressources immédiates pour le Gouvernement monténégrin, et la réfection d'une place endommagée par un long siège, son organisation seraient des causes de multiples dépenses auxquelles ne pourraient suffire les finances du petit royaume. Mais Scutari constituerait un objet d'échange ou au moins une propriété susceptible d'être hypothéquée. Sans cette ville que lui refuse la décision des Puissances, sans le cours de la Bojana que le Roi Nicolas comptait au moins obtenir, ce pays-ci peut difficilement durer. Les territoires qui lui écherront après la paix se trouvent, en effet, à l'Est : Bijelapolje, Berane, Ipek sont situées dans des régions montagneuses; leur accès, même par de simples routes, occasionnera des frais considérables au Monténégro qui se heurtera, en plus, de ce côté à la puissance serbe. L'avenir du pays est bien du côté Sud et Sud-Ouest; la possession de la Bojana l'aurait pourvu de terres fertiles, facilement exploitables, dont les produits se seraient acheminés par le lac vers l'intérieur du royaume. Le projet de dessèchement du lac, dont il est depuis si longtemps question ici, aurait pu être repris; il y aurait eu là matière à nourrir l'ambition spéculative de certains fonctionnaires monténégrins et le Roi Nicolas, avec des dons de terrains judicieusement répartis, aurait, comme autrefois à Nikchitz, satisfait l'appétit de ses favoris. Ceux-ci témoignent moins de goût pour les montagnes du Sandjak.

D'ailleurs le Roi est le premier à se rendre compte de la difficulté qu'aura

[1] La reproduction de cette dépêche n'a pas paru nécessaire.

son pays à se suffire à lui-même; il devra aussi personnellement continuer comme par le passé à quémander. « J'ai toujours mendié, disait-il dernièrement au Ministre d'Allemagne; j'en ai assez. » Le Roi voit aussi que sa plus grande bienfaitrice, la Russie, se détourne de lui et qu'il ne pourra plus désormais compter sur les sommes considérables qui lui venaient de la légation à Cettigné, ou directement de Saint-Pétersbourg. Il songe que la seule bailleuse de fonds possible sera l'Autriche et que ses libéralités coûteront chaque fois au Monténégro une concession, un lambeau d'indépendance. Celle-ci au bout de quelque temps n'existerait plus que de nom et le peuple monténégrin restera toujours aussi pauvre.

Ces considérations étreignent la politique monténégrine, qui doit d'abord songer à assurer l'existence économique du pays. L'armée de blessés, de malades, d'infirmes qui reviendra des alentours de Scutari sera un déplorable instrument de travail pour la mise en valeur de contrées difficiles à exploiter. Il manquera à ces gens la satisfaction qu'ont des guerriers victorieux à retrouver leurs champs, les connaissances techniques indispensables et la direction qui coordonnerait leurs efforts. Ce n'est pas dans les sphères gouvernementales actuelles qu'on trouvera les dirigeants capables d'organiser un essor économique. A quelques kilomètres de ses frontières, le peuple monténégrin verra ses frères serbes travailler et s'enrichir : la force d'attraction vers eux sera grande.

Hommes, sentiments, argent, tout manquera au Monténégro à la fin de la guerre pour se développer. Pourra-t-il vivre longtemps encore dans la pauvreté, ou se laissera-t-il absorber par un État voisin ?

144.

Note pour le Ministre.

Paris, mars 1913 [1].

Les journaux annoncent que Djavid Bey, après avoir visité Vienne, Berlin et Londres, doit se rendre prochainement à Paris dans l'intention d'entretenir officieusement le Gouvernement français de la situation financière générale de l'Empire ottoman et de tâter le terrain en vue de savoir dans quelle mesure les banques françaises seraient disposées à prêter leur concours à la Turquie.

A cette occasion, la direction des affaires politiques et commerciales croit opportun de donner au Ministre sur la personnalité de Djavid Bey certaines indications qui préciseront le rôle joué par ce personnage dans les questions

[1] Le quantième du mois n'est pas indiqué.

financières qui ont été traitées, depuis la chute du régime hamidien, entre la France et l'Empire ottoman.

Djavid Bey appartient à la secte des Demmés, israélites de Salonique convertis à l'islamisme, mais qui ont conservé tout le caractère et l'esprit de la race dont ils sont issus. Il a joué un rôle actif dans la révolution jeune-turque et a fait partie avec Talaat-Bey, le docteur Nazim, Halil-Bey, etc. du petit noyau d'initiés et de conspirateurs qui ont le plus efficacement coopéré à la chute de l'ancien régime. Aussi dès que le parti jeune-turc constitua en 1909 son premier ministère et prit effectivement le pouvoir, il appela au ministère des finances Djavid Bey qui semblait le plus apte par ses qualités et son activité à remplir ces fonctions délicates.

Le Gouvernement de la République témoigna la plus grande bienveillance à Djavid Bey dès son arrivée au pouvoir, et pour faciliter les débuts du nouveau régime, ne s'opposa pas en 1909 à la conclusion d'un emprunt avec la Banque ottomane qui, contrairement à tous les précédents en usage sous Abdul-Hamid, s'effectua sans que le concours habituel de la Dette publique fût demandé pour la garantie de cet emprunt.

Malgré la condescendance dont la France usait envers lui, Djavid Bey, animé d'un nationalisme étroit et grisé par ce premier succès, crut qu'il pouvait disposer comme bon lui semblerait du marché français. En 1910, quand il vint à Paris négocier un nouvel emprunt, il dédaigna de s'adresser à la Banque ottomane et lia partie avec des établissements secondaires pour effectuer une opération qui sembla au Gouvernement de la République peu favorable à nos intérêts généraux et provoqua son opposition. Si cet emprunt ne fut pas conclu en France et, après l'échec du voyage de Djavid Bey et de la mission subséquente d'Hakki Pacha, fut pris par les banques allemandes, ce résultat a été dû en grande partie aux procédés de discussions discourtois et maladroits dont le Ministre turc usa dans la circonstance et qui lui aliénèrent les sympathies du Gouvernement français, en même temps qu'ils retiraient au parti jeune turc l'appui que l'opinion publique française lui avait si largement concédé au début de la Révolution.

Quand, en 1912, Djavid Bey fut nommé Ministre des travaux publics, il fit, en cette qualité, à l'Ambassadeur de la République à Constantinople des promesses au sujet de la concession à la compagnie Damas-Hamah de l'embranchement Rayak Lydda. Il admit l'affectation pour la garantie de cette ligne, si importante pour le maintien de l'influence française, des excédents des dîmes réservées à la garantie de celle de Rayak à Alep. Mais, aussitôt après, il s'ingénia à rendre nulle cette concession, en prétendant faire obtenir de l'Angleterre par le Gouvernement français le raccordement des lignes égyptiennes aux lignes turques de Palestine.

L'avènement du ministère Kiamil produisit une réaction contre les membres

du parti jeune-turc qui les obligea à se réfugier à l'étranger. Djavid Bey, de passage à Vienne, tint contre la Triple Entente et contre la France, qu'il accusait de ne pas avoir soutenu la Turquie au cours de la crise balkanique, des propos publics d'une véhémence qui a été signalée particulièrement par M. Dumaine dans deux rapports des 26 janvier et 13 février 1913 (1). Djavid Bey se serait exprimé également, d'après les journaux, dans le même sens à Berlin, en déclarant, notamment, que la Turquie pouvait et devait boycotter le marché français. Il est juste d'ajouter que l'ambassade de Turquie à Paris, prévoyant le mauvais effet que ne manqueraient pas de provoquer en France de telles attaques, se hâta de démentir ces informations de presse.

Il était bon de rappeler tous ces faits, au moment où Djavid Bey vient, en mission sans aucun caractère officiel il est vrai, solliciter le concours des banques françaises.

Il est probable que, dans le cours des conversations qu'il aura à Paris avec les membres du Gouvernement ou nos banquiers, il abordera la question du relèvement des douanes de l'Empire et essaiera de donner le change sur ses véritables sentiments en affectant à nouveau une sympathie particulière pour notre pays.

Il conviendrait, en raison des antécédents de ce personnage, de n'accueillir ses ouvertures et ses protestations d'amitié qu'avec une défiante réserve. En tout cas, il serait utile de lui rappeler les affaires françaises qui attendent encore une solution et dont M. Bompard, dans son plan d'action française en Turquie, propose de lier le règlement au concours financier à donner à la Turquie (2). Rappelons pour mémoire ces diverses questions :

1° Statut définitif pour nos établissements hospitaliers, scolaires ou de bienfaisance, règlement de toutes les questions qui se rapportent à ces institutions;

2° Incarcération des Français en Turquie (3);

3° Règlement par voie d'arbitrage des réclamations en suspens;

4° Concession du réseau arménien au groupe français constitué à cet effet;

(1) Dans son rapport n° 18, du 26 janvier, M. Dumaine reproduisait, entre autres propos tenus par des membres du parti jeune-turc, cette phrase de Djavid Bey : «Nous avons été indignement traités par la Triple Entente et je ne puis trouver de mots pour qualifier, comme il le mérite, un pareil traitement.» Dans le rapport n° 40, du 13 février, M. Dumaine citait les paroles contre la France dites par Djavid Bey au cours d'un entretien avec un attaché à l'ambassade de France. L'ancien Ministre reprochait à la France d'avoir renié toutes ses traditions en ne soutenant pas la Turquie et tout particulièrement de s'opposer, pour être agréable à l'Angleterre et à la Russie, à l'élévation à 15 p. 100 minimum des droits de douane.

(2) Voir au sujet de ce plan dans le tome V, 3e série, le n° 218 avec la note.

(3) La France demandait que les Français résidant en Turquie ne pussent être incarcérés préventivement qu'avec l'agrément du consul et dans une prison acceptée par lui.

5° Affermage de la ligne du Hedjaz de Damas à Deraa et Caïffa à la Compagnie Damas-Hamah;

6° Concession à la même Compagnie de l'embranchement Rayak-Lydda dans les conditions que, l'année dernière, Djavid Bey, ainsi qu'il a été indiqué plus haut, a lui-même approuvées et consenties.

Il y aurait donc lieu de faire entendre nettement à Djavid qu'ainsi que M. Bompard l'a, de son côté, proposé, le Gouvernement de la République exigera comme condition préalable de tout concours financier efficace le règlement satisfaisant de ces diverses questions.

Enfin on pourrait opportunément rappeler à Djavid Bey les sympathies, si peu payées de retour, dont le Gouvernement de la République entoura les débuts de la révolution de juillet 1908, les procédés fâcheux et les manœuvres dilatoires opposés par les amis de Djavid Bey et lui-même à nos demandes légitimes et à nos réclamations. Il faudra ne pas lui cacher que, si la France est restée fidèle aux sentiments traditionnels de bienveillance à l'égard de la Turquie dont elle entend respecter et faire respecter l'empire asiatique, elle est décidée par contre à ne plus se contenter de promesses verbales et d'assurances qui ne seraient pas accompagnées de faits probants et de réalisations.

145.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 144, 145, 146, 147.

Saint-Pétersbourg, 1er avril 1913, 1 heure, 1 h. 8, 1 h. 5, 1 h. 7.

(*Reçu* : 3 h. 15, 5 heures, 2 h. 25, 4 h. 45).

Les Ambassadeurs se sont réunis ce soir pour examiner le différend roumano-bulgare (1).

Chacun a fait connaître son opinion. Les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie, les deux premiers avec plus d'abandon, ont soutenu les prétentions roumaines notamment sur Silistrie. D'après eux, il serait plus facile aux Bulgares de céder cette ville qu'aux Roumains de renoncer à l'exiger. Ils font valoir que la Roumanie étant le seul État balkanique qui ait déféré aux conseils de l'Europe en ne troublant pas le *statu quo*, il est juste que l'Europe l'en récompense.

(1) Les représentants des Puissances de la Triple Alliance avaient tenu le 24 mars une réunion préparatoire dont M. de Pourtalès rend compte par un télégramme reproduit par *Grosse Politik*, volume 34, II, pièce n° 13041. Voir dans le même recueil la pièce n° 13054.

L'Ambassadeur d'Autriche a ajouté qu'en compensation on pourrait donner Salonique à la Bulgarie.

L'Ambassadeur d'Angleterre a soutenu qu'en droit la Bulgarie ne doit rien. Elle a acheté de son sang les avantages qu'elle va obtenir. Si la Roumanie exige une part du gain bulgare, c'est parce qu'elle se croit en situation d'imposer ses prétentions et en vertu du principe que la force prime le droit. Ce principe, Sir G. Buchanan ne saurait l'admettre. Il est prêt, pour faciliter la paix et les relations futures bulgaro-roumaines, à consentir à la Roumanie un avantage stratégique. La Roumanie doit s'en contenter.

Pour ma part, j'ai dit que je ne pourrais suivre l'Ambassadeur d'Autriche sur le terrain nouveau où il se plaçait en parlant d'attribuer Salonique aux Bulgares. Étant donné les intentions bien connues de la Grèce, ce serait doubler le différend roumano-bulgare d'un conflit bulgaro-grec ce qui n'avancerait pas le rétablissement de la paix dans les Balkans.

D'autre part, nous n'avons pas mandat de nous occuper de Salonique et nous devons nous limiter à l'examen du litige qui sépare Roumains et Bulgares.

Dans cet ordre d'idées, je [pense] que les Bulgares [pour] conserver l'amitié des Roumains sont résignés à accorder une rectification de frontière; ils demandent seulement que ce sacrifice ne soit pas tel qu'il fasse à l'âme bulgare une blessure qui serait bien longue à effacer.

Nous avons donc à déterminer quelle est la mesure du sacrifice bulgare. Dans cet examen, nous devons être dominés par le commun souci de ménager l'avenir, de ne pas semer entre Bulgares et Roumains des germes redoutables de discorde, mais au contraire de multiplier entre eux les raisons de confiance et d'amitié réciproque et, par là, de contribuer à créer dans les Balkans un état de choses stable, dont profitera grandement la cause de la paix générale.

M. Sazonoff qui a parlé le dernier a appuyé mes observations, surtout eu égard à l'impossibilité de chercher dans Salonique une compensation à l'abandon de Silistrie par la Bulgarie. S'il faut une compensation, on pourrait peut-être la demander à celui qui sera chargé de fournir toutes les autres, au vaincu. Il faut sans doute dans l'intérêt de la paix dans les Balkans et pour maintenir les relations amicales entre la Roumanie et la Bulgarie, tenir compte des revendications d'un caractère stratégique formulées par la Roumanie. La réunion des Ambassadeurs aura à examiner dans quelle mesure.

Là-dessus, et pour préparer, sans blesser trop profondément la Bulgarie, une décision qui assurerait à la Roumanie par l'attribution de Silistrie la satisfaction qu'elle recherche avant tout, j'ai dit à mon collègue d'Autriche : vous avez soutenu les revendications de la Roumanie en insistant sur Silistrie;

entendez-vous que tout puisse être accepté, sans mettre en danger, au moins dans l'avenir, la paix entre Sofia et Bucarest ? Et si, comme je crois le comprendre aux signes que vous faites, vous ne l'espérez pas, quelles sont celles de ces revendications que vous seriez disposé à laisser tomber ?

L'Ambassadeur d'Autriche a répondu qu'il ne pouvait le préciser avant d'avoir consulté son Gouvernement. La prochaine séance a été alors fixée à vendredi.

Il a été décidé de ne faire aucune communication. Il est superflu de remarquer que, malgré des nuances voulues dans l'attitude, l'accord est complet entre M. Sazonoff, l'Ambassadeur d'Angleterre et moi.

146.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 88. *Londres, 1er avril 1913, 12 h. 15.*

(*Reçu* : 13 h. 45.)

Sir Edward Grey me dit que l'Ambassadeur d'Autriche a insisté beaucoup auprès de lui pour que, dès l'arrivée des croiseurs anglais à Antivari, la ville fût occupée par des détachements de marins de diverses nationalités.

Sans se prononcer sur cette suggestion, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères s'est borné à répondre que des ordres seraient donnés aux commandants des croiseurs de se concerter avec leurs collègues « pour le cas où un débarquement deviendrait nécessaire ».

Sir Edward Grey avise de cette réponse les Ambassadeurs d'Angleterre auprès des cinq Puissances [1].

[1] Ce télégramme a été transmis le 2 avril à 15 heures à Saint-Pétersbourg 369, Rome 339, Berlin 299, Constantinople 367, Vienne 296.

147.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 191. *Péra, 1er avril 1913, 13 h. 35.*
(*Reçu :* 14 h. 50.)

Le doyen du corps diplomatique me communique à l'instant la réponse de la Sublime Porte à la note collective [1]. En voici les termes :

« Le soussigné, Ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté Impériale le Sultan, a pris connaissance de la note collective que Leurs Excellences les Ambassadeurs d'Autriche, d'Angleterre, de France, de Russie, d'Allemagne et d'Italie lui ont remise, le 31 mars 1913.

« Il a l'honneur d'informer Leurs Excellences que le Gouvernement impérial, appréciant les bienfaits de la paix, n'avait pas hésité à accepter la médiation amicale de leurs Gouvernements, en vue de mettre fin à l'état de guerre existant entre l'Empire ottoman et les Etats balkaniques.

« Guidé par les mêmes dispositions pacifiques, le Gouvernement impérial accepte dans leur ensemble les bases préliminaires proposées dans la susdite communication et s'en remet aux grandes Puissances pour ce qui est du rétablissement de la paix. »

148.

Communication de l'ambassade de Grande-Bretagne [2].

Paris, 1er avril 1913.

Sir Francis Bertie a l'honneur d'informer M. Pichon que, les Puissances ayant annoncé l'accord établi et la décision prise par elles en ce qui concerne la frontière albanaise, Sir Ed. Grey est d'avis qu'aucune Puissance ne peut refuser son assentiment aux mesures qui seraient nécessaires pour faire respecter cette décision.

Sir Ed. Grey fait observer que M. Sazonoff trouve impossible que la Russie coopère à ces mesures, qu'une démonstration navale paraît à M. Sazonoff préférable à toute mesure plus énergique et qu'il désire que l'Angleterre et

(1) Note reproduite en annexe à la dépêche de Constantinople en date du 31 mars, ci-dessus reproduite sous le n° 141.

(2) L'intitulé porte : Copie d'une note remise par Sir Fr. Bertie.

la France prennent part à une telle démonstration. Faute d'une démonstration navale, Sir Ed. Grey ne voit autre mode de procéder que de donner un mandat à l'Italie et l'Autriche-Hongrie. Il espère par conséquent que le Gouvernement français se trouvera à même d'envoyer un navire de guerre avec mission de coopérer avec les navires anglais dans une démonstration.

Dans le cas où une démonstration navale n'atteindrait pas son but, il ne paraîtrait pas possible à Sir Ed. Grey que l'une quelconque des Puissances soulevât d'objections à ce que l'Italie et l'Autriche-Hongrie ne prissent des mesures pour faire respecter par le Monténégro la décision des Puissances : Sir Ed. Grey estime que M. Pichon désirerait prévenir une telle éventualité et seule une démonstration lui semble offrir des chances d'aboutir à ce résultat.

Sir Francis Bertie a reçu pour instruction de porter à la connaissance du Ministre des Affaires étrangères les vues ci-dessus exposées et de lui exprimer le très vif désir qu'a Sir Ed. Grey de savoir son avis. Sir Ed. Grey considère qu'il serait désastreux de permettre au Monténégro de braver la volonté des Puissances; il lui paraît cependant douteux si M. Sazonoff se rend bien compte de tout ce qui pourrait être nécessaire afin d'amener le Monténégro à s'y incliner*.

149.

Note du département[1].

Paris, 1er avril 1913.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie est venu, d'ordre de son Gouvernement, faire la communication suivante :

« A la suite de la décision de la Conférence de Londres portant sur une démonstration navale collective contre le Monténégro, le Gouvernement autrichien estime qu'il y a lieu d'y procéder aussi rapidement que possible.

« Il envoie donc, d'accord avec cette décision, dès aujourd'hui, une division navale à Antivari et pense que les autres Puissances vont également y envoyer des bateaux de guerre. »

* Annotation du Ministre : *En réponse à la communication ci-jointe de Sir Francis Bertie (dont il y aurait lieu de prendre copie pour restituer l'original) j'ai dit à l'Ambassadeur d'Angleterre quel était notre point de vue dans la question de la démonstration navale : 1° qu'elle soit collective; 2° si la Russie s'abstient, que nous agissions en son nom; 3° que nous étions opposés à une démonstration qui serait faite seulement par l'Autriche et l'Italie.*

(1) Le dossier ne renferme qu'une copie; une indication qui y figure indique que l'original était signé de M. Berthelot, alors chef de Cabinet du Ministre.

150.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 1er avril 1913.

M. Isvolsky est chargé d'informer Son Excellence M. Pichon que le Gouvernement impérial estime qu'il serait nécessaire de prescrire aux représentants de la Triple Entente à Sofia une démarche collective à faire au Roi, lui demandant : 1° la cessation immédiate des hostilités; 2° l'acceptation de la ligne frontière droite Enos-Midia qui ne saurait être modifiée. Les représentants russe, français et anglais devraient être chargés d'ajouter que, si ces deux conditions sont acceptées, leurs Gouvernements représenteront à la Porte la nécessité de consentir au principe d'une indemnité de guerre pour la cessation immédiate des hostilités*.

151.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 1er avril 1913.

M. Isvolsky est chargé de porter à la connaissance de Son Excellence M. Pichon ce qui suit :

La nécessité de reconnaître le principe d'une indemnité de guerre est déterminée, dans l'opinion du Gouvernement impérial, par l'éventualité, pleine de dangers, d'une entrée des Bulgares à Constantinople; dans ce cas, il serait très difficile de leur faire quitter les rives de la mer Marmara sans recourir à des mesures de coercition; d'autre part, si la Bulgarie gagne un accès à cette mer, le sort de Constantinople et la liberté de navigation à travers les détroits seraient si peu assurés que la Russie se verrait obligée de réclamer des garanties matérielles sans lesquelles la liberté de notre commerce d'exportation dans la mer Noire dépendrait de la bonne volonté des Bulgares. Ceci donnerait une direction toute nouvelle à la manière dont a été envisagée jusqu'ici la

* Annotation du Ministre : *J'ai dit à M. Isvolsky que nous pourrions faire cette démarche à Sofia d'accord avec l'Angleterre et la Russie, mais sous la réserve que la formule finale qui nous est suggérée par le Gouvernement impérial serait modifiée et que nous dirions simplement que «si les deux conditions étaient admises par le Gouvernement bulgare nous accepterions que la Commission de Paris ait à examiner toutes les questions d'ordre financier».*

(La réponse faite à M. Isvolsky a été communiquée par télégramme circulaire, le 1er avril à 17 h. 25, à Saint-Pétersbourg 359, Berlin 293, Vienne 287, Rome 330, Constantinople 357.)

solution de la crise actuelle et pourrait donner lieu à de sérieuses complications. Le Gouvernement impérial estime, par conséquent, qu'il serait nécessaire d'exercer à Sofia une action énergique et de prévenir le Gouvernement bulgare que, si celui-ci insiste sur un accès à la mer Marmara, il rencontrera sur ce point une opposition décisive de la part des Puissances de la Triple Entente et se placera dans une situation désavantageuse tant au point de vue de sa demande d'une contribution de guerre qu'à celui des questions qui le séparent de ses alliés. Mais en faisant valoir ces exigences catégoriques à Sofia, il est impossible de ne pas les appuyer par la promesse d'indiquer à la Turquie la nécessité d'admettre le principe d'une indemnité de guerre, comme prix d'une cessation immédiate des opérations de guerre, lesquelles menacent le sort même de Constantinople et de l'Empire turc *.

152.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Constantinople, Belgrade, Rome, Cettigné, Athènes, Sofia.

T. nos 425, 295, 361, 289, 358, 193, 332, 199, 222, 216.

Paris, 1er avril 1913, 17 h. 50.

Le Conseil des Ministres a examiné de nouveau ce matin la question de la démonstration navale projetée contre le Monténégro. Il demeure d'avis que nous ne prenions part à cette démonstration éventuelle que *si toutes les Puissances y participent*. Dans le cas où la Russie persisterait à n'y pas figurer, tout en la recommandant, nous n'accepterions d'y participer nous-mêmes qu'avec un mandat *explicite* du Gouvernement impérial.

Le Ministre de la Marine a donné des instructions à l'*Edgar-Quinet*, actuellement au Pirée, pour se rendre à Corfou où il attendra de nouveaux ordres.

Pour Saint-Pétersbourg seulement : Veuillez vous exprimer dans ce sens auprès de M. Sazonoff et lui demander s'il donne au Gouvernement de la République le mandat auquel est subordonnée notre coopération.

* Annotation du Ministre : *J'ai dit à M. Isvolsky que nous ne pourrions aller jusqu'à notifier à la Turquie que nous admettons le principe d'une indemnité de guerre. La décision du Gouvernement français consiste seulement à accepter que « toutes les questions d'ordre financier » soient examinées par la commission de Paris. C'est déjà un grand sacrifice que nous faisons. Nous doutons qu'il soit consenti par toutes les Puissances dont l'assentiment est nécessaire et nous ne pouvons aller au delà.*

153.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 150. *Saint-Pétersbourg, 1er avril 1913, 19 h. 55.*
(*Reçu :* 20 h. 55.)

Réponse à votre télégramme n° 358 (1).

J'ai expliqué à M. Nératoff pourquoi vous ne pouviez prendre l'initiative qu'on vous demandait. Il a très bien compris vos raisons.

M. Nératoff pense que M. Sazonoff se chargera de solliciter lui-même l'adhésion des autres Cabinets.

154.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 91. *Londres, 1er avril 1913, 18 h. 57.*
(*Reçu :* 21 h. 15.)

Réponse à votre télégramme n° 421 (2).

Si les Bulgares attaquent les lignes de Tchataldja, Sir Ed. Grey pense qu'il faudra considérer les mesures à prendre dans le cas d'un succès qui leur ouvrirait la route de Constantinople. Il conviendrait, dans ce cas, de rapprocher des Dardanelles des forces navales et de réclamer éventuellement de la Porte les firmans pour le passage des Détroits. Si les Bulgares sont victorieux, nos divisions navales devront paraître le plus tôt possible dans le Bosphore et se combiner avec les forces russes.

J'ai demandé à Sir Ed. Grey s'il ne lui paraîtrait pas utile de faire occuper Constantinople par les compagnies de débarquement de la flotte internationale, afin de prévenir l'entrée dans la ville des troupes bulgares et d'échapper aux difficultés qui naîtront lorsqu'il s'agira de les faire rétrograder. Sur ce point, le Secrétaire d'État des Affaires étrangères a demandé à réfléchir. En tout cas, il lui semble, comme à moi, que la présence des Bulgares sur la

(1) Télégramme circulaire reproduit ci-dessus sous le numéro 131.

(2) Télégramme circulaire du 31 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 130.

ôte de la mer de Marmara et aux portes de Constantinople soulèvera des questions qui, jointes à celles de l'Adriatique, rendront nécessaire une conférence européenne (1).

155.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 90. *Londres, 1er avril 1913, 18 h. 57.*

(*Reçu* : 21 h. 20.)

Suite au télégramme 88 (2).

Sur la question d'indemnité dont nous nous sommes encore entretenus aujourd'hui, Sir Ed. Grey pense qu'il est impossible de l'aborder et de prendre un engagement quelconque à l'égard de la Bulgarie.

A notre communication des bases de la paix, les Bulgares ont répondu en réclamant la ligne directe Enos-Midia qui leur a été accordée.

A peine cette satisfaction obtenue, ils réclament une indemnité. La leur laisser espérer serait imprudent et ne nous met pas à l'abri de nouvelles convoitises. M. Sazonoff reconnaît lui-même son impuissance à prévenir des projets sur Constantinople. D'après Sir Ed. Grey, il suffit de renvoyer la solution de toutes les questions financières à la Commission de Paris, sans s'expliquer sur la question d'indemnité, suivant la formule adoptée hier par la réunion des Ambassadeurs.

156.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 92. *Londres, 1er avril 1913, 19 h. 47.*

(*Reçu* : 22 h. 55.)

L'Ambassadeur d'Autriche a prévenu Sir Ed. Grey que des ordres étaient donnés à une division navale autrichienne de se rendre immédiatement à Antivari et lui a demandé d'associer les croiseurs britanniques, en ce moment

(1) Ce télégramme a été transmis, le 2 avril à 15 h. 45, à Saint-Pétersbourg 371, Rome 241, Berlin 301, Constantinople, Vienne 298.

(2) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 146.

à Corfou, à cette démonstration. Sir Ed. Grey a répondu que les bâtiments de guerre anglais ne paraîtraient à Antivari qu'avec ceux d'autres Puissances et m'a prié d'attirer l'attention de Votre Excellence sur l'utilité d'une action conjointe de la France et de l'Angleterre. La Russie et l'Allemagne ayant acquiescé à la démonstration tout en paraissant dans l'impossibilité d'y prendre part, rien ne s'oppose à l'envoi de bâtiments de guerre par les autres Puissances.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères dit que les Puissances ne peuvent, sans se déconsidérer et se paralyser pour l'avenir, accepter le refus opposé à leur volonté par le Roi du Monténégro.

Je lui ai demandé ce qu'il pensait faire si, malgré la démonstration navale, le siège de Scutari continuait et si la ville était prise : il y aurait lieu dans ce cas d'occuper Antivari.

Si cette occupation ne suffisait pas, Sir Ed. Grey serait d'avis de remettre à l'Autriche et à l'Italie le mandat d'agir sur le Monténégro.

157.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Tokio.

D. nos 405, 298, 227, 66. *Paris, 1er avril 1913.*

L'Ambassadeur du Japon à Paris m'a fait connaître que son Gouvernement, craignant de voir le nouveau Gouvernement américain procéder seul et dès maintenant à la reconnaissance du Gouvernement provisoire chinois, allait insister à Washington pour le maintien de l'accord des Puissances en vue d'une reconnaissance collective postérieure à la réunion du Parlement chinois, à la constitution d'un Gouvernement définitif et à l'affirmation du respect des stipulations des traités visant les étrangers en Chine.

Le baron Ishii m'ayant demandé d'autoriser l'Ambassadeur de la République à Washington à s'associer à la démarche de son collègue japonais, j'ai consenti à donner à M. Jusserand des instructions dans ce sens, tout en lui faisant observer que, la réunion du Parlement chinois devant avoir lieu au début d'avril, il me paraissait peu vraisemblable que le Gouvernement américain se séparât aujourd'hui des Puissances, revenant sur ses engagements antérieurs, conformes aux termes de la dépêche de M. Poincaré à votre poste en date du 16 avril 1912 [1].

[1] Cette dépêche, qui est en réalité du 15 avril 1912, est reproduite dans le tome II, 3e série, sous le n° 344.

Je vous serai obligé de vous inspirer des considérations qui précèdent, au cas où le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité viendrait à vous entretenir de la question de la reconnaissance du nouveau Gouvernement chinois.

158.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 88. *Belgrade, 1er avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 5 avril.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en aviser par mon télégramme 149 du 29 mars dernier [1], les représentants des grandes Puissances firent ce même jour auprès du Gouvernement serbe la démarche prescrite par vos télégrammes nos 169 et 170 du 24 du même mois [2]. Ils remirent au Président du Conseil l'aide-mémoire dont vous trouverez ci-joint copie et qui avait été rédigé par le Ministre d'Angleterre [3]. Votre Excellence observera qu'il y est seulement fait mention de la « liberté de culte » et non point de la « protection » en faveur des Albanais musulmans et catholiques; car le Ministre de Russie s'était retranché derrière ses instructions pour se refuser à l'emploi d'une expression marquant une immixtion étrangère dans les futurs agrandissements de la Serbie. Le Ministre d'Autriche, avec celui d'Allemagne et le Chargé d'affaires d'Italie, maintinrent le terme « protection ».

Quoi qu'il en soit, la démarche fut faite, dès que le Ministre de Russie eut reçu ses instructions, qui tardèrent plusieurs jours. M. d'Ugron témoignait de ce retard la plus vive contrariété; il s'imaginait qu'une affirmation nette des Puissances suffirait à déterminer, du moins du côté serbe, la levée du siège de Scutari et l'évacuation de l'Albanie. Quant à Sir Ralph Paget, il voyait dans ces temporisations un manque de respect vis-à-vis de l'Angleterre, dénonçait une fois de plus à Londres la déplorable attitude de M. de Hartwig et le Foreign Office lui répondait en émettant quelques doutes sur la bonne foi de la Russie.

Comme le sait Votre Excellence, la Serbie tient généralement peu de compte des démarches des Puissances, malgré la participation qu'y prend le Ministre

(1) Voir ci-dessus, n° 110.

(2) Le télégramme 169 est un télégramme circulaire transmettant aux postes intéressés la formule adoptée par la réunion des Ambassadeurs du 22 mars (voir le rapport de M. Paul Cambon ci-dessus reproduit sous le numéro 49).

(3) Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume V, pièce n° 6357.

de Russie. Jusqu'au moment de la détermination, elle garde une attitude expectante, qui convient à la mollesse du tempérament national; le Ministre royal des Affaires étrangères tient à chacun le langage qu'il désire entendre, entretient les espoirs d'action en même temps qu'il multiplie les assurances de modération, également paré, selon que tournent les circonstances, pour agir, le cas échéant, avec une aveugle obéissance selon les indications venues de Russie.

M. Pachitch me dit qu'il ne serait pas possible au Gouvernement royal d'abandonner le Roi Nicolas s'il prétendait persister dans son entreprise contre Scutari, malgré les conseils de prudence qui lui viennent constamment de Belgrade. Sinon le royaume s'exposerait au reproche de trahison contre le serbisme et aucun Serbe ne voudrait y consentir. Il paraît d'ailleurs que la question dynastique se pose de plus en plus nettement au Monténégro et il se conçoit que le Gouvernement serbe tienne à se faire valoir auprès des Monténégrins en vue d'une candidature à cet héritage éventuel. A juger des apparences, l'opinion serbe reste indifférente comme à l'ordinaire sur le sujet de Scutari; elle se montre, depuis longtemps déjà, fatiguée de la guerre, qui ne peut plus entraîner pour la Serbie que d'inutiles sacrifices en hommes et en argent. Mais la presse continue à publier de violents articles comme vous le pourrez voir par des extraits ci-inclus du *Balkan* et du *Mali Journal*, seule, la *Pravda*, journal d'opposition progressiste, conseille la déférence aux volontés de l'Europe, après la leçon donnée par Sir Ed. Grey. La discipline panslaviste est si forte en ce pays que ces manifestations n'importent guère et que, sous la forte main de M. Pachitch, toutes les volontés serbes paraissent devoir s'incliner l'heure venue et, quoi qu'il en coûte, suivant les indications émanées de la grande organisation slave.

Il ne semble même pas que la prise d'Andrinople ait vivement ému les Serbes. Leurs troupes ont participé à ce glorieux fait d'armes en proportions égales avec les troupes bulgares; leur artillerie était seule à la bataille. Il ne s'est marqué ici ni douleur des pertes qui paraissent avoir été importantes ni joie du succès remporté. Point de drapeaux aux maisons ni de manifestations dans la rue; la presse témoigne d'une satisfaction tranquille, sans se demander pourquoi le haut commandement bulgare a tenu à la veille d'une reddition inévitable à lancer des troupes serbes à l'assaut d'une place forte dont l'attribution n'était plus discutée. Les deux Rois de Serbie et de Bulgarie, les Présidents des Conseils et des Parlements, les deux Ministres de la Guerre ont échangé des télégrammes de félicitations réciproques sans éveiller l'attention publique. L'opinion serbe ne s'est émue que de la réclame bulgare pour exploiter la victoire à son unique profit dans les journaux d'Europe; le bureau de la presse serbe y a répondu en attribuant aux troupes serbes le mérite du succès, la capture de Choukri Pacha et le tournant décisif des

opérations de guerre; il a insisté sur l'importance des pertes serbes devant Andrinople, pour s'en faire éventuellement un nouveau titre à l'attribution de Monastir à la Serbie, et il ne paraît être résulté de ce brillant fait d'armes, qui réunit Serbes et Bulgares dans un commun succès, qu'une recrudescence de l'animosité entre les deux peuples.

ANNEXE.

AIDE-MÉMOIRE.

Les Puissances sont définitivement tombées d'accord sur les frontières Nord et Nord-Est de l'Albanie. Dans ces circonstances, la question albanaise n'étant nullement affectée par la continuation de la guerre, les Puissances invitent le Gouvernement royal à lever le siège de Scutari, à mettre fin aux hostilités dans les territoires abandonnés à l'Albanie et à procéder rapidement à l'évacuation de ces territoires.

Les Puissances considèrent, en même temps, qu'il convient de prendre d'urgence des mesures pour assurer la liberté de culte effective des populations catholiques, musulmanes et albanaises, dans les territoires cédés au Monténégro et à la Serbie.

159.

M. BOMPARD, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 255. *Péra, 1er avril 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 avril.)

M. Jonnart a bien voulu appeler, par lettre n° 227 du 18 mars dernier, mon attention sur les conclusions auxquelles la Commission financière de Paris est arrivée dans sa séance du 17 novembre 1912 (1) et qui font l'objet de l'article 12 de celle-ci; la Commission y envisage notamment une nouvelle conversion de la Dette publique ottomane, conçue de façon à en étendre les délais d'amortissement. Les raisons qui l'ont conduite à cette conclusion sont péremptoires au point de vue financier; il est clair qu'il est déraisonnable, à ce point de vue, d'amortir dans des proportions considérables l'« Unifiée » quand il faut, d'autre part, emprunter à de plus onéreuses conditions. Mais, à d'autres points de vue, cette conversion pose des questions que je me permets de signaler dès à présent à Votre Excellence, afin qu'elles ne soient pas perdues de vue au moment opportun.

(1) Voir, à la date du 6 décembre, la dépêche circulaire de M. Poincaré, publiée dans le tome V, 3e série, n° 10.

Votre Excellence sait que, lors de l'Unification de 1903, les fonds classés en Allemagne ont été traités avec une bienveillance particulière et qu'en outre tout le bénéfice de l'opération a été affecté en Turquie au chemin de fer de Bagdad, de telle sorte que l'on peut dire que les Français ont fait presque tous les frais de l'Unification et que les Allemands en ont eu tout le profit. Il y aurait lieu d'aviser à ce qu'il n'en soit pas de même de la nouvelle conversion envisagée.

Que cette conversion tourne à l'avantage du Bagdad, il n'y a pas à en douter; elle peut même être considérée comme indispensable à l'achèvement du réseau. Les excédents des revenus concédés sont en effet affectés aux emprunts Bagdad par les contrats du 2 juin 1908 et du 21 mars 1911 jusqu'à concurrence de 16 millions de francs environ; or, il s'en faut que ces excédents atteignent encore pareil chiffre (cette année par exemple, ils ne dépassent guère 11 millions); le versement aux excédents d'une partie des fonds retenus actuellement pour l'amortissement sera donc très utile pour combler à l'avenir ce déficit, et par suite le chemin de fer de Bagdad sera le principal bénéficiaire de la conversion.

Ce n'est certes pas un motif pour s'opposer à une opération qui est manifestement de bonne gestion financière, mais il importe de s'en rendre compte afin d'exiger des Allemands des compensations équitables. Voici celles qui me paraissent pouvoir leur être réclamées.

Dans les excédents des revenus concédés affectés au Bagdad ne sont pas comprises les surtaxes douanières, celle de 3 p. 100 actuellement perçue et qui pourra continuer à l'être sans nouvelle autorisation des Puissances jusqu'en juillet 1914, et celle de 4 p. 100 qui n'est encore que projetée mais que les Puissances semblent disposées à admettre. Il serait donc bon d'obtenir en premier lieu du Gouvernement allemand qu'il ne s'oppose pas à ce que le produit de ces surtaxes revenant au Gouvernement ottoman soit affecté à la garantie des emprunts destinés aux travaux publics qui seront confiés à des entreprises françaises dans l'Empire ottoman.

D'autre part, les réseaux français de chemins de fer actuellement en exploitation en Turquie, c'est-à-dire ceux de Smyrne-Cassaba et de Damas-Hamah, sont en contact avec le réseau allemand d'Anatolie et de Bagdad; il en sera de même du réseau de la mer Noire dont nous réclamons l'attribution à une entreprise française. Cette proximité fait naître de nombreuses questions pour la solution desquelles nous nous heurtons toujours à l'intransigeance de la Compagnie allemande. Dans l'intérêt même des bons rapports de la France et de l'Allemagne en Turquie, où les deux pays pourraient certes vivre en bons termes, sinon même s'entr'aider mutuellement, car leurs intérêts économiques sont identiques, il importerait de mettre fin à leur rivalité sur le terrain des chemins de fer. Or pour cela il suffirait de délimiter d'un commun accord le

champ d'opération de nos trois réseaux et du réseau allemand. Telle est, à mon sens, la seconde condition à mettre à notre acquiescement à une nouvelle conversion de la Dette ottomane; elle est d'une importance capitale.

160.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 25. *Cettigné, 1er avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 12 avril.)

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence le texte de la note collective que mes collègues des grandes Puissances et moi avons remise le 28 mars [1] au Gouvernement royal au sujet de la cessation des hostilités, de l'évacuation des territoires abandonnés au Monténégro et des mesures à prendre pour assurer la protection des populations.

Le Président du Conseil répondit aussitôt à notre démarche par un bref refus, puis, se rétractant, il nous promit que la décision du Gouvernement royal nous serait communiquée le soir même. Elle nous a été remise seulement quatre jours après; encore la devons nous à l'insistance du Ministre d'Allemagne qui représenta au Roi le mauvais effet que causait ce silence prolongé.

Votre Excellence voudra bien trouver ci-inclus copie de la réponse du Gouvernement monténégrin dont j'ai déjà rendu compte par mon télégramme 67 [2].

Le Monténégro s'insurge contre les décisions prises contre lui et brave les Puissances. Sa politique est celle d'un désespéré. Il est décidé à pousser les choses à l'extrême : tout lui semble préférable à sa situation actuelle.

ANNEXE I.

Les Gouvernements des grandes Puissances étant tombés d'accord sur toutes les frontières Nord et Nord-Est de l'Albanie, ont décidé de le déclarer sans retard au Monténégro et à la Serbie.

En conséquence, les représentants des Puissances ont l'honneur de communiquer à Votre Excellence qu'ils ont reçu l'ordre d'inviter le Gouvernement royal à :

1° Lever le siège de Scutari;

(1) Voir le télégramme 62 de Cettigné ci-dessus reproduit sous le numéro 97.

(2) Télégramme du même jour non reproduit, comme faisant double emploi avec le présent rapport.

2° Mettre fin aux hostilités dans les territoires abandonnés à l'Albanie en vertu de l'accord précité;

3° Procéder rapidement à l'évacuation de ces territoires.

Nous avons en même temps, reçu l'ordre de faire savoir au Gouvernement royal monténégrin qu'il est indispensable de prendre d'urgence des mesures pour assurer la protection effective des populations musulmane, catholique, albanaise dans les territoires cédés au Monténégro.

ANNEXE II.

A la déclaration des grandes Puissances, le Gouvernement royal a l'honneur de répondre ce qui suit :

1° Le Gouvernement royal, quant à l'accord intervenu entre les grandes Puissances sur toutes les frontières Nord et Nord-Est de l'Albanie, se réserve le droit de se consulter avec ses alliés;

2° Quant à la communication des grandes Puissances concernant la cessation des hostilités autour de Scutari ainsi que dans les territoires que les grandes Puissances déclarent avoir abandonné à l'Albanie et conséquemment de l'évacuation de ces territoires, le Gouvernement royal ne peut à son grand regret déférer au désir des grandes Puissances, attendu que l'état de guerre entre la Turquie et les alliés continue, les grandes Puissances ayant d'ailleurs solennellement déclaré, dès le début des hostilités, qu'elles n'entraveraient en rien les opérations militaires des alliés et qu'elles garderont la neutralité;

3° Quant à la demande de prendre d'urgence des mesures pour assurer la protection effective des populations musulmane, catholique, albanaise dans les territoires cédés au Monténégro, le Gouvernement royal se permet de relever que le seul titre d'acquisition de territoires pour le Monténégro, ainsi que pour ses alliés, ne saurait être que le traité de paix avec l'Empire ottoman. Quant aux populations catholique, musulmane et albanaise, elles se trouvent placées sous la protection des lois monténégrines qui leur accordent toutes les garanties les plus efficaces pour la liberté religieuse et civile, sans distinction de nationalité ou de confession.

161.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 148. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 2 avril 1913, 1 h. 20.*

(*Reçu :* 1 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme 356 (1).

En l'absence de M. Sazonoff, qui est à Tsarskoïé-Sélo, j'ai vu M. Nératoff.

(1) Télégramme circulaire transmettant la substance de la note remise par M. Isvolsky le 31 mars et ci-dessus reproduite sous le numéro 127.

Les mesures envisagées par le Gouvernement impérial sont les mêmes que celles qu'il avait préparées, quand, après les victoires rapides des Bulgares à Kirk-Kilissé et à Lulé-Bourgas, on put croire qu'ils allaient atteindre Constantinople.

L'Ambassadeur de Russie a pour instructions de n'agir que tout à fait à la dernière extrémité. M. Nératoff juge peu probable que cette éventualité se produise.

Le dernier insuccès des Bulgares à Tchataldja atténuera probablement l'ardeur des militaires qui, enfiévrés par la prise d'Andrinople, parlaient de courir à Constantinople. C'est ce qui préoccupait M. Sazonoff. Le ministère des Affaires étrangères bulgares, me disait-il, paraît être transporté au quartier général.

L'impatience de conclure de M. Daneff montre qu'en dépit de ses assurances, il n'est pas lui-même absolument tranquille.

162.

Aide-mémoire de la légation de Grèce[1].

Le Ministre de Grèce a eu l'honneur de communiquer, lundi 31 mars, au Gouvernement français un télégramme du Gouvernement royal par lequel il a été chargé de soumettre au Gouvernement auprès duquel il est accrédité la proposition de procéder à un plébiscite dans les territoires occupés par les troupes helléniques dans l'ancien vilayet de Janina et le sandjak de Koritza contestés à la Grèce.

Il est impossible au peuple grec d'admettre que l'on arrache ses frères de ses mains pour en agrandir l'Albanie qu'on veut créer. Les populations enfin libérées, après un esclavage séculaire, s'insurgeraient et les plus graves complications pourraient en résulter. Il ne se trouverait pas en Grèce un Gouvernement qui pourrait accepter pareille solution et pourrait céder sur la ligne de délimitation partant de la baie de Gramata montant par Tépéleni et Klissoura le long des montagnes Dangli jusqu'au lac d'Okhrida en laissant à la Grèce Chimara, Argyrocastro, Konitza et Korytza.

Les territoires contestés sont habités, d'après les statistiques officielles turques, par 252.000 Grecs et sont entièrement occupés par la Grèce. Les troupes helléniques ne les quitteront pas, comme elles n'abandonneront pas les îles de la mer Égée.

Le plébiscite proposé par la Grèce pourrait se faire sous les yeux mêmes des

[1] Copie datée du 2 avril.

délégués des Puissances. Tous les habitants des territoires contestés auront à se prononcer s'ils veulent ou non leur union à la Grèce.

Le Gouvernement royal est convaincu que, dans leur esprit de justice, les grandes Puissances accueilleront favorablement cette proposition et accepteront le verdict du vote des populations comme lui-même déclare l'accepter.

163.

M. de Billy, Chargé d'affaires de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 67, 68. Secret. *Rome, 2 avril 1913, 13 h. 35, 16 heures.*

(*Reçu :* 14 h. 45, 17 h. 40.)

Le marquis de San Giuliano vient officieusement de me faire connaître ses vues sur la question de la frontière méridionale de l'Albanie. « Nous voulons, a-t-il dit, que le nouvel État soit viable et qu'il n'ait d'irrédentisme ni au Nord ni au Sud. » Toutefois si les côtes du canal d'Otrante appartenaient à une seule Puissance, les ministères de la Guerre et de la Marine considéreraient que la liberté de l'Adriatique court [un] sérieux danger. Le marquis Impériali aurait déjà parlé de neutraliser cette côte, mais les milieux militaires ne trouveraient pas suffisante la garantie que fournirait à l'Italie cette neutralisation.

Il ne semble pas que le marquis de San Giuliano partage cette manière de voir et peut-être serait-il satisfait si quelque autre Puissance considérait que la liberté du canal d'Otrante serait assurée si la côte albanaise et la nouvelle côte grecque participaient à la neutralisation des îles Ioniennes.

En tous cas, quelle que soit l'opinion du Gouvernement français, le marquis de San Giuliano a l'intention d'insister auprès de Votre Excellence par l'entremise de M. Tittoni sur l'inconvénient qu'il y aurait, d'après lui, à ce que le Cabinet de Paris prît dès maintenant position sur la question de la frontière méridionale. L'opinion publique italienne prendrait facilement de l'ombrage de toute initiative qui semblerait favoriser les intérêts helléniques au détriment italien.

Enfin le marquis San Giuliano croit qu'en dehors de l'Autriche, de l'Angleterre et de l'[Italie], l'Allemagne participera également à la démonstration navale, et il paraît regretter que la France ne fasse pas de même.

164.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 138. *Berlin, 2 avril 1913, 16 h. 38.*

(*Reçu :* 18 h. 10.)

J'ai demandé ce matin au Secrétaire d'État pourquoi l'Allemagne avait changé d'avis et s'était résolue à prendre part à la démonstration contre le Monténégro en y envoyant le *Breslau*[1]. M. de Jagow m'a répondu qu'elle l'avait fait sur la demande de l'Autriche et aussi de l'Angleterre, que, jusqu'à ces derniers temps, il était convaincu que la France participerait à cette démonstration, qu'il s'en félicitait, estimant qu'il eût été préférable que chaque groupe de Puissances fût représenté par deux d'entre elles, mais que notre abstention avait modifié ce point de vue.

Je lui ai fait remarquer que je ne comprenais pas bien sa manière de voir, car alors les trois Puissances de la Triple Alliance seraient représentées : à cette observation, M. de Jagow a repris que l'Italie n'avait pas encore fait connaître ses intentions et qu'en raison des liens de parenté qui unissent les familles régnantes à Rome et à Cettigné, cette hésitation se comprenait.

Je crois pouvoir inférer de ce langage que c'est l'incertitude sur les décisions italiennes qui a modifié l'attitude de l'Allemagne. Quoi qu'il en soit, j'ai poursuivi en demandant jusqu'où irait la démonstration navale, et M. de Jagow m'a dit qu'il espérait bien que ce ne serait qu'une simple manifestation dirigée uniquement contre le Monténégro, mais qu'il était inadmissible que la volonté des Puissances fût tournée en dérision et que les décisions prises par les Ambassadeurs à Londres, y compris celui de Russie, fussent tenues pour non avenues. En terminant, il a exprimé l'espoir que nous pourrions nous joindre à la démonstration navale, car il importe de ne pas laisser croire à des dissidences entre les Puissances.

[1] Cette décision du Gouvernement allemand a été notifiée au Gouvernement français, le 2 avril, par M. de Schoen.

165.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 35. *Athènes, 2 avril 1913, 17 heures.*

(*Reçu :* 18 h. 55.)

Je réponds à votre télégramme 224 [1].

Le jeu de l'Allemagne est depuis longtemps assez clair : elle cherche à la fois à fortifier son alliée l'Autriche et à empêcher que nous trouvions dans les sympathies des États balkaniques un appui matériel qu'elle sait n'être plus négligeable. Les concessions continuelles que nous ratifions à la conférence des Ambassadeurs atteignent ce double résultat. Que Votre Excellence m'excuse de parler ainsi, mais je considère comme la pire des fautes la politique aveugle de Sir Ed. Grey visant au maintien malgré tout du concert européen. Il veut la paix et, dupe des apparences, il prépare la guerre dans les plus mauvaises conditions pour nous. Ce concert ne peut en effet être maintenu qu'en souscrivant à des clauses qui engendrent nécessairement la guerre, les États balkaniques ne pouvant les accepter, quelle que puisse être la faiblesse ou la volonté de conciliation de leurs gouvernants, et une telle guerre doit inévitablement se généraliser. En outre ces chances sont au profit de ceux que, bon gré mal gré, nous aurons à combattre et au détriment de ceux que nous avons intérêt à protéger pour les garder avec nous : nous écartons nos amis et nous consolidons nos adversaires.

166.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 103. *Sofia, 2 avril 1913, 18 heures.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Les Ministres d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie et d'Autriche-Hongrie ont été invités à faire aussitôt que possible une démarche collective auprès du Gouvernement bulgare, pour lui faire connaître : 1° que les Puissances étaient d'accord sur la frontière Midia-Enos, *ligne directe;* 2° qu'elles ne peu-

[1] Télégramme circulaire du 1er avril transmettant à divers postes le télégramme 134 de Berlin ci-dessus reproduit, à la date du 31 mars, sous le numéro 134.

vent se montrer favorables à une demande d'indemnité de guerre, mais que les belligérants seront admis à prendre part aux discussions de la Commission de Paris. Dans le cas où la Russie aurait définitivement renoncé à soutenir les demandes des alliés sur ce dernier point, je serais obligé à Votre Excellence de me faire connaître si je dois me joindre à mes collègues. Le Ministre de Russie télégraphie en même temps à Saint-Pétersbourg pour avoir des instructions.

167.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 93, 94, 95. Secret. *Londres, 2 avril 1913, 19 h. 40.*

(*Reçu* : 21 h. 15, 23 h. 10, 22 h. 30.)

Sir E. Grey nous a communiqué, à mon collègue russe et à moi, un télégramme envoyé ce matin aux Ambassadeurs britanniques à Paris et à Saint-Pétersbourg et dont voici à peu près les termes : « J'ai consenti à participer à une démonstration navale parce que j'avais compris que la Russie désirait voir l'Angleterre et la France y prendre part. Les commandants anglais ont l'ordre de se rendre à Antivari avec le croiseur français aussitôt que le commandant de ce bâtiment aura reçu les mêmes instructions. Ce projet tombe si la France ne participe pas à la démonstration. Il ne reste d'autre moyen qu'une action isolée de l'Autriche à laquelle la Russie est opposée, ou une action séparée de l'Autriche et de l'Italie.

« Si nous refusons notre participation, je ne vois pas quelle objection nous pourrions soulever contre une action destinée à appuyer l'accord relatif à l'Albanie auquel nous avons pris part. Je ne puis pas continuer à prendre part ici aux réunions d'Ambassadeurs à moins qu'il ne soit clairement établi que cet accord doit être poursuivi, car il est inutile de continuer à se réunir pour formuler des accords que les Puissances approuvent, mais qu'elles refusent d'appuyer.

« Veuillez informer le Ministre des Affaires étrangères de mon intention de saisir aujourd'hui la réunion des Ambassadeurs de mon opinion personnelle et de mon intention de consulter demain le Cabinet sur la suspension des réunions, au moins en ce qui concerne la participation du Gouvernement britannique [1]. »

[1] Cette communication a fait l'objet d'un aide-mémoire de l'ambassade britannique dont la reproduction a paru inutile parce que les termes en sont ceux que donne ici M. Paul Cambon.

Il m'a semblé que Sir E. Grey devait déjà connaître la décision prise par le Gouvernement de la République de ne prendre part à la démonstration navale qu'avec un mandat *explicite* du Gouvernement russe. Je lui ai cependant communiqué votre télégramme 425 [1]. Il m'a répondu, et le comte Benckendorff s'est exprimé dans le même sens, que M. Sazonoff avait indiqué de la façon la plus favorable à nos deux Gouvernements son désir de les voir intervenir. Le fait est que M. Isvolsky a dit à Votre Excellence « que la Russie compterait à cet égard sur la participation active de la France et de l'Angleterre à la démonstration éventuelle, tout en refusant pour sa part d'y participer. » (Votre télégramme 399 [2].)

L'intention de la Russie n'est pas d'intimider le Monténégro, elle est d'éviter soit une intervention isolée de l'Autriche, soit une manifestation séparée de la Triple Alliance contre un État slave. Pourquoi réclamer aujourd'hui un mandat explicite ? a demandé Sir E. Grey. Parce que, ai-je dit, sous l'impression d'une campagne de presse toute récente, l'opinion française semble peu favorable à la démonstration navale et que le Gouvernement de la République veut s'assurer contre le soupçon d'avoir agi sans entente avec la Russie. Je n'ai pas ajouté que cette campagne me paraissait inspirée par M. Isvolsky. « Ma situation devient très difficile, a repris le Secrétaire d'État des Affaires étrangères. Je suis obligé de mettre demain le Cabinet en face de l'alternative, ou de participer seulement à une démonstration de la Triple Alliance car l'Allemagne envoie maintenant un bâtiment dans les eaux monténégrines, ou de déclarer que l'Angleterre s'abstient mais qu'elle ne s'oppose pas à ce que d'autres Puissances assurent l'exécution des accords relatifs à l'Albanie. »

Cette alternative ne laisse en effet place qu'à des solutions de nature à faire taxer la Triple Entente d'impuissance. Et si, comme Sir E. Grey le fait entendre, il en résulte un ajournement *sine die* de nos réunions, ce sera la faillite du concert européen.

Nous avons donc exprimé l'avis, mon collègue russe et moi, qu'il convenait d'ajourner la réunion d'aujourd'hui afin de nous laisser le temps de télégraphier à nos Gouvernements. Le comte Benckendorff proposera à M. Sazonoff de vous renouveler l'expression de son désir de voir la France participer éventuellement à la démonstration navale en se fondant sur les inconvénients d'une démonstration séparée de la Triple Alliance. De mon côté, je prie Votre Excellence de faire adresser la même demande au Ministre des Affaires étrangères russe par M. Delcassé. Une nouvelle communication de M. Sazonoff, dont nous pourrons faire état, constituera un mandat suffisamment explicite.

(1) Télégramme circulaire en date du 1er avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 152.

(2) Télégramme circulaire en date du 28 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 88.

Au surplus il importe assez peu que la démonstration navale produise ou non de l'effet, mais il est essentiel de rester uni à l'Angleterre. Au cours de notre entretien, Sir E. Grey a prononcé un mot qui, étant donné son caractère, doit être noté : « Après avoir conclu un accord, après avoir acquiescé tous à la démonstration navale, il ne serait pas *honorable* de s'abstenir [1]. »

168.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 42. *Vienne, 2 avril 1913, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme n° 289 [2].

Le Gouvernement austro-hongrois considère comme tellement inespéré et favorable à sa politique l'appui d'une démonstration navale internationale que toute abstention est dénoncée ici comme une défection ou une atteinte au prestige de l'Europe. D'abord on se serait contenté d'une opération confiée seulement à l'Autriche et à l'Angleterre. Mais l'Italie tenant à ce que l'Autriche n'intervienne pas seule au [profit] de l'Albanie, et l'Allemagne, sur les instances du Cabinet de Vienne, consentant à se faire représenter, l'abstention de la France prête aux interprétations les plus défavorables. Mes collègues russe et anglais m'ont exprimé le vœu que notre retard à faire connaître notre participation ne se prolonge pas plus longtemps. M. de Giers, en son nom personnel, estime qu'il serait avantageux pour son Gouvernement, déjà adhérent au principe de la démonstration, d'y être représenté par nous. J'appelle l'attention de Votre Excellence sur l'éventualité très vraisemblable [de] l'extension des opérations aux côtes d'Albanie, l'Autriche et l'Italie ayant un égal intérêt à en déloger les Serbes si ceux-ci refusent de se retirer.

(1) La substance de ces télégrammes a été communiquée à Pétersbourg, le 3 avril, à 13 h. 10 et 13 h. 30, par télégrammes n°s 373 et 374; mission était, en outre, donnée à M. Delcassé, de s'entretenir immédiatement de la situation avec M. Sazonoff.

(2) Télégramme circulaire du 1er avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 152.

169.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 2 avril 1913, 21 h. 10, 22 h. 25, 19 h. 5, 23 h. 51, 23 h. 55, 23 h. 49, 23 h. 50.

(*Reçu :* 23 h. 40, le 3 à 1 h. 25, le 2 à 22 h. 50, le 3 à 3 h. 30, 2 heures, 3 h. 55, 6 h. 30.)

Nous sortons, l'Ambassadeur d'Angleterre et moi, de chez M. Sazonoff. J'avais vu seul d'abord, quelques instants, le Ministre des Affaires étrangères; il m'a dit ses vives préoccupations, son anxiété; et il ne les a pas dissimulées à mon collègue d'Angleterre. La nouvelle du départ de la flotte autrichienne probablement pour Antivari exaspère l'opinion et le Gouvernement, qui lui résiste depuis plusieurs mois, est au bout de ses efforts. « Si l'Autriche reste seule, si elle débarque seule à Antivari, c'est la guerre », infère M. Sazonoff, et rappelant que c'est Sir Ed. Grey qui a pressé la Russie de souscrire aux conditions mises par l'Autriche à l'abandon de ses exigences au sujet de Diakova, que c'est lui qui a pris l'initiative d'une action diplomatique collective contre le Monténégro, à laquelle, sur ses instances la Russie s'est associée, que c'est lui qui s'est prononcé énergiquement pour une action répressive au cas où le Monténégro ne se soumettrait pas, il a demandé à Sir G. Buchanan : « Qu'attend votre Gouvernement pour agir, pour exécuter son propre programme? S'il veut éviter une conflagration, il n'y a pas une minute à perdre. Veuillez le lui télégraphier au plus tôt. »

L'Ambassadeur d'Angleterre a répondu que des bateaux anglais sont à Corfou, attendant les bateaux d'autres nations, principalement de la France. J'ai dit alors que l'*Edgar-Quinet* avait reçu l'ordre de se rendre du Pirée à Corfou; le Gouvernement français est prêt à s'associer à une démonstration où participeraient les autres Puissances. Mais l'abstention de la Russie l'immobilise lui-même. L'opinion ne comprendrait pas que nous nous séparions de nos alliés pour contraindre un petit État qui lui est sympathique. « Mais c'est de notre plein consentement que vous agiriez, a interrompu M. Sazonoff. » — « Oui, mais on l'ignore. »

— « Évidemment, a repris le Ministre, vous ne pouvez pas et vous ne devez pas publier que nous vous le demandons. Les mêmes raisons qui nous font nous abstenir s'y opposent absolument, mais je prie votre Gouvernement

de prendre part à la démonstration »; et, se tournant vers l'Ambassadeur d'Angleterre : « Je vous en prie aussi, je vous en prie tous les deux : je ne saurais exagérer la gravité de la situation. D'ailleurs vous n'avez qu'à dire, et c'est, vous le savez, la pure vérité, que nous n'avons pas de bateaux dans la mer Méditerranée. Il faudrait au moins quinze jours pour en faire venir de la mer Baltique. Ce serait beaucoup trop tard : chaque minute qui s'écoule augmente le péril déjà grand.

« Si j'en crois les nouvelles qui me parviennent, Scutari ne tiendrait plus qu'à un fil. Quant au Roi de Monténégro, voilà six semaines que j'agis sur lui journellement. »

Très secret et absolument confidentiel. « Enfin, a continué M. Sazonoff, ce matin même est parti à son adresse, venant de la plus haute autorité, un télégramme absolument impératif. Le Roi se rendra-t-il? Je crois qu'il rêve de mettre le feu au monde pour faire cuire son œuf. Je vous le répète, dans l'intérêt de la paix, ne laissez pas seuls les Autrichiens. »

En quittant le Ministre des Affaires étrangères, l'Ambassadeur d'Angleterre m'a dit : « Si nous nous joignons aux autres sans vous, on dira et l'on fera croire que nous nous mettons du côté de la Triple Alliance. Si vous êtes là, [vous êtes] la garantie que la Triple Entente reste en vigueur. »

En même temps que les déclarations de M. Sazonoff, Votre Excellence pèsera cette réflexion de l'Ambassadeur d'Angleterre.

L'Ambassadeur d'Italie a déclaré à M. Nératoff que son Gouvernement n'enverrait pas de bateau à Antivari.

« C'est par amour du beau-père », m'a dit M. Sazonoff en m'apprenant cette déclaration du marquis.

— « Pendant ce temps, lui ai-je dit, l'Allemagne, si j'en crois ce qu'on raconte, fait remarquer aux représentants balkaniques à Berlin que la France prendrait part à la démonstration, tandis que l'Allemagne s'abstiendrait comme la Russie. »

— « Ils savent à quoi s'en tenir, a répliqué M. Sazonoff, et j'aurai soin qu'ils ne puissent avoir de doutes. D'ailleurs on dit que l'Allemagne enverrait le *Breslau*. »

170.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 92. *Vienne, 2 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 5 avril.)

Le conflit avec le Monténégro est parvenu précisément à ce point où les efforts de la diplomatie tendaient à l'empêcher d'atteindre. Toutes les Puissances ont maintenant à prendre parti dans un différend auquel la plupart auraient tenu à rester étrangères.

L'Autriche-Hongrie, ayant concentré son incertaine volonté sur l'attribution de Scutari à l'Albanie, a obtenu que la réunion de Londres, dans l'espoir de faciliter quelques transactions, ratifiât complaisamment ce vœu.

D'autre part, pour sauver sa couronne, le Roi de Monténégro est obligé de s'obstiner contre Scutari, ou, s'il y renonce, de ne céder qu'à la pression de l'Europe entière.

Il en résulte qu'afin d'incorporer une petite ville aux trois quarts détruite dans un État difficilement viable, les grandes Puissances se verraient contraintes ou de s'unir pour une démonstration navale sans portée pratique, ou de rompre l'entente si laborieusement conservée entre elles.

Après avoir été fort en peine pour découvrir une issue à la situation où le plaçaient ses alternatives d'indécision et d'entêtement, le Cabinet de Vienne peut donc se glorifier aujourd'hui de ce que l'Europe semble servir sa politique.

Aussi les journaux à sa dévotion ne se lassent-ils pas de proclamer qu'il est de la dignité des Puissances de ne pas laisser narguer les décisions prises en commun, que la volonté collective des Gouvernements doit s'affirmer, et que se dédire de cet accord serait se dénoncer comme un perturbateur de la paix.

« Sans doute, remarque le *Tagblatt* avec le désir d'être modéré et conciliant, ne pas participer à la démarche de l'Europe n'est pas encore la preuve que telle ou telle Puissance se sépare des autres ou se déclare opposée aux résolutions en faveur de l'apaisement et de l'humanité. Mais il ne convient plus que les intentions se dissimulent : bientôt chacun devra savoir si l'Europe reste unie ou s'il y a des États qui, en dépit de leurs déclarations et de leur attitude, s'adonnent à une politique distincte contraire au maintien de la paix. Le Monténégro et la Serbie doivent être mis à la raison, contraints de se soumettre à la volonté des Puissances. Ce n'est plus une affaire concernant

la Triple Alliance ou la Triple Entente, c'est une question d'où dépend le prestige de toute l'Europe. »

Le soupçon de défection, qui n'est là que vaguement indiqué, se précise dans la *Reichspost,* où sont dénoncées les intrigues russes pour faire échec à la majorité des Puissances à Londres, à Cettigné, à Constantinople. L'accusation devient violente sous la plume du rédacteur officieux de la *Gazette de Midi.* « Si le vieux Souverain de deux cent mille chevriers monténégrins en est au point de vouloir canonner l'Europe, c'est, comme chacun sait, la Russie qu'il faut rendre responsable de cette anarchie; c'est elle qui pousse à la rébellion la ligue balkanique, après avoir empêché les objurgations de l'Europe d'arrêter l'acharnement des belligérants. »

Ces attaques, comme de juste, atteignent aussi notre pays « qui, sans avoir de politique personnelle, subordonne toute initiative à celle de son alliée ».

Toutefois, c'est surtout contre notre nouvel Ambassadeur à Pétersbourg que sont dirigés les coups, tandis que l'on continue à savoir gré à Votre Excellence des sentiments sympathiques pour l'Autriche qu'elle aurait manifestés lors de la crise de l'annexion de 1909; de même pour M. Sazonoff, dont on admet que les dispositions sont pacifiques, « mais qui subit l'influence de M. Isvolsky aidé de M. Delcassé ».

D'ailleurs la presse viennoise ne se pique pas de logique; elle déblatère contre le Gouvernement russe parce qu'il refuse, suivant ce qu'il avait annoncé, de prendre part à toute mesure de coercition, et, jusqu'à ce matin, elle trouvait naturel que l'Allemagne s'abstînt de la démonstration navale en prétextant que sa marine n'était pas représentée dans la Méditerranée, où pourtant on signalait récemment les évolutions du *Goeben.*

Quant à la portée et à l'efficacité de la démonstration navale, on l'apprécie diversement : pourtant le maximum que l'on assigne ici aux mesures de coercition serait une occupation d'Antivari, si le blocus de ce port et de celui de Saint-Jean-de-Medua ne suffisait pas à réduire la résistance monténégrine. Les troupes du Roi Nicolas peuvent-elles se ravitailler autrement que par mer? C'est une question qui prête aux affirmations les plus contradictoires.

Mais toutes les forces navales qui vont se réunir devant le littoral exigu du Monténégro ne trouveraient guère à s'y employer si elles ne prolongeaient leur action sur les côtes albanaises. J'ai parlé de cette hypothèse à mon collègue d'Angleterre qui ne doute pas qu'une fois les Puissances engagées dans l'affaire, l'Autriche et l'Italie ne prétendent, s'il en est besoin, leur faire aussi déblayer les parties de l'Albanie occupées par les Serbes. « Que feraient donc les bâtiments britanniques, ai-je demandé, au cas où il faudrait agir avec vigueur contre Durazzo et Alessio? » — « Vraisemblablement, m'a répondu Sir Fairfax Cartwright, ils prendraient le large et surveilleraient la haute mer. »

171.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 72 *Bucarest, 2 avril 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 5 avril.)

Le Ministre d'Italie continue à mener à Bucarest une campagne d'intrigues contre laquelle mon collègue de Russie et moi-même devons réagir presque chaque jour. Tantôt ouvertement, tantôt par l'intermédiaire de ses agents secrets ou officiels, le baron Fasciotti répand le bruit que les Puissances de la Triple Entente sont opposées à toutes les demandes de la Roumanie et que, si le succès couronne les efforts de la diplomatie roumaine, le résultat en sera dû principalement à l'Ambassadeur d'Italie à Pétersbourg qui, d'accord avec ses collègues allemand et autrichien, mène une campagne acharnée en faveur des revendications roumaines et que, si, au contraire, la Bulgarie sort victorieuse de la réunion des Ambassadeurs, la Roumanie ne devra rendre responsable de son échec que la Triple Entente.

Le baron Fasciotti ne borne pas ses intrigues à la question bulgaro-roumaine. Les longues conférences qu'il a presque chaque jour avec le Premier Ministre ou avec les principaux membres du Cabinet ne sont pas consacrées exclusivement à la cession plus ou moins probable de Silistrie; elles roulent sur d'autres sujets et sur celui qui pour le moment le préoccupe davantage : la question des frontières grecques du côté de l'Albanie et les prétentions du Gouvernement grec dans le règlement général à intervenir entre les alliés, la Turquie et les Puissances. Le Ministre d'Italie considère et soutient volontiers la thèse du danger que la Grèce, devenue plus puissante, fera courir à l'Italie, des entraves qu'elle peut apporter au développement de l'influence italienne dans la Méditerranée, à l'émigration italienne dans les îles devenues sa propriété.

« Notre ennemie, me disait-il, il y a quelques jours, c'est la Grèce; nous ne devons à aucun prix, non seulement lui permettre de s'installer à Valona, situé à 90 kilomètres de notre territoire, mais encore nous devons nous opposer à ce qu'elle s'empare définitivement des îles qu'elle convoite et que nous convoitons également. Notre population, qui peut-être dans quelques années ne pourra plus émigrer en Amérique, devra chercher ailleurs, et les îles méditerranéennes sont actuellement indiquées. Si les Grecs en deviennent les maîtres, nous ne saurions compter qu'elles seront hospitalières à nos nationaux. »

J'ai fait remarquer au baron Fasciotti que, lorsque l'Italie aurait conquis la Tripolitaine (ce qu'elle pouvait faire en y mettant quelque peu de vigueur), elle aurait pour son émigration le champ le plus vaste. Il n'a pas paru envisager cette éventualité avec assez de confiance et, revenant sur la question les îles, m'a marqué que son Gouvernement avait le vif désir de ne pas les voir abandonner à la Grèce.

[La fin de la dépêche ne contient qu'une appréciation d'ordre personnel.]

172.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 30. *Cettigné, 2 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 12 avril.)

Mes télégrammes 29 et 32 [1] des 24 février et 1er mars derniers ont fait connaître au Département l'envoi d'Odessa de matériel de guerre russe destiné au Gouvernement monténégrin. Amené à Varna, il a été ensuite acheminé par voie de terre à Salonique en quatre jours, grâce à la coopération active des autorités bulgares. Il est arrivé hier à Antivari et comprend huit canons de 15 centimètres, quatre mille obus, douze millions de cartouches et quarante mille manteaux pour soldats.

La légation de Russie à Cettigné semble être restée dans l'ignorance de cette expédition; elle me donnait, au mois de mars, l'assurance que celle-ci n'aurait jamais lieu, alors que les Ministres de Bulgarie et de Grèce me montraient confidentiellement les télégrammes qu'ils échangeaient avec leurs Gouvernements au sujet du transport de ce matériel de guerre. Il arrive fort à propos aux troupes monténégrines. Bien que l'on doive attribuer ce nouveau don de la Russie aux intrigues des Grandes-Duchesses, filles du Roi Nicolas, il souligne les contradictions des politiques russes officielle ou officieuse au Monténégro.

Le retard qui s'est produit dans l'arrivée de Pétersbourg des instructions adressées ici à M. de Giers pour demander au Gouvernement royal la levée du siège de Scutari et l'évacuation des territoires abandonnés à l'Albanie, démarche dont rend compte ma dépêche 62 [2], a été remarqué de tous

[1] Ces télégrammes se bornaient à annoncer l'envoi de matériel dont il est ici question.
[2] Télégramme reproduit ci-dessus, à la date du 28 mars, sous le numéro 97.

et les autorités monténégrines ne sont certes pas les dernières à en tirer des conclusions.

Sans doute, après une longue ère de protection accordée au Monténégro par le Gouvernement impérial, celui-ci, qui est obligé de compter avec l'opinion russe, doit user de ménagements. C'est bien encore là-dessus que compte le Roi Nicolas et, autour de lui, ses ministres constatent que le Gouvernement russe, dans ses mesures de réprobation, à l'air de marcher à la remorque de quelqu'un et qu'il arrive le dernier.

P.-S. 4 avril 1913. — *Confidentiel.* J'apprends qu'une dépêche chiffrée de l'Empereur de Russie au Roi Nicolas a été remise hier soir à ce dernier par l'entremise de la légation de Russie à Cettigné. Le Tsar a admonesté, paraît-il, sévèrement le Roi au sujet de son attitude dans l'affaire de Scutari.

Cet événement, dont le grand avantage est de dissiper aux yeux du Roi toute équivoque sur l'unité de vue des dirigeants russes à son égard, n'a pas ébranlé ses intentions. Le Gospodar a répondu sur un ton cavalier en invoquant à nouveau la mémoire et les bienfaits de l'Empereur Alexandre III et en laissant entendre qu'il était, au demeurant, meilleur juge que personne de ses intérêts.

173.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 142. *Berlin, 3 avril 1913, 1 h. 30.*

(*Reçu :* 6 heures.)

Je réponds à votre télégramme n° 299 [1].

D'après des informations que je crois sûres, un régiment autrichien aurait pris passage sur les bâtiments envoyés devant Antivari, ce qui semble indiquer chez le Gouvernement austro-hongrois la volonté de procéder à un débarquement assez sérieux.

Dans le cas où cette éventualité se produirait, j'ai appris que le *Breslau,* qui n'a pas de troupes à son bord, débarquerait quelques hommes et marquerait ainsi la solidarité de l'Allemagne avec l'Autriche.

Mon collègue d'Autriche est extrêmement préoccupé de la situation qui pourrait sortir de là, car tout dépendrait d'un coup de fusil et, dans ce cas, la bonne volonté du Gouvernement russe pourrait être débordée par les passions panslavistes.

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 88 de Londres du 1er avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 146.

En présence de ces éventualités, il semble que les instructions données au commandant anglais devraient être extrêmement strictes, car nul ne sait jusqu'où les troupes débarquées pourront être entraînées.

174.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 435-436. *Paris, 3 avril 1913, 12 heures.*

J'ai reçu la communication de Sir Ed. Grey dont il est question dans votre télégramme n° 93 (1). Je tiens d'abord à bien préciser que nous n'avons jamais changé d'attitude dans l'affaire de la démonstration navale. Nous avons toujours dit que nous étions prêts à nous associer à cette démonstration si elle était collective et si, en l'absence de la Russie, nous recevions d'elle mandat de la représenter. Nous restons dans les mêmes dispositions. Malheureusement, malgré mes déclarations quotidiennes à M. Isvolsky et malgré mes télégrammes à Saint-Pétersbourg, nous n'avons pas encore reçu de réponse à ce sujet. Nous pouvons sans doute nous montrer accommodants sur la forme dans laquelle cette réponse nous sera donnée, mais il faut, pour notre opinion publique et pour nous-mêmes, que nous puissions représenter notre action comme *déterminée* par le Gouvernement impérial. Je comprends d'ailleurs toute la portée des observations de Sir Ed. Grey et il sait à quel point nous tenons, à la fois, à ne pas nous séparer de l'Angleterre et à ne pas compromettre l'entente entre les Puissances. La rupture des conférences de Londres serait à nos yeux désastreuse et il faut faire absolument tout ce qui est possible pour l'empêcher. A ce propos, j'ai suggéré hier, à titre personnel, à Sir Francis Bertie et à M. Isvolsky une proposition que je reprends aujourd'hui au nom du Gouvernement de la République et qui consisterait à charger l'Angleterre et l'Autriche, l'une au nom de la Triple Entente, l'autre au nom de la Triple Alliance, de procéder à la démonstration navale contre le Monténégro. Veuillez vous en entretenir d'urgence avec Sir Ed. Grey. Nous ferions immédiatement cette proposition aux Puissances dans le cas où nous n'aurions pas reçu de Saint-Pétersbourg la réponse que nous attendons pour la démonstration collective en vue de laquelle nous avons envoyé éventuellement un croiseur à Corfou (2).

(1) Télégramme du 2 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 167. Pour la communication de Sir Ed. Grey, voir la note jointe à ce télégramme.

(2) Ce télégramme a été communiqué le 3 avril à 12 h. 15 et 12 h. 30, par télégrammes 375-376, à Pétersbourg, pour faire suite aux télégrammes 373-374. Au sujet de ces derniers, voir les télégrammes de Londres, nos 93, 94, 95, du 2 avril, ci-dessus reproduits, n° 167, note finale.

175.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 161-162. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 3 avril 1913, 13 heures, 13 h. 45.
(*Reçu :* 16 heures, 15 h. 15.)

Ce qui augmente l'anxiété de M. Sazonoff, c'est le bruit que des transports de troupes serbes seraient près d'arriver à Saint-Jean-de-Medua et que les Autrichiens pourraient par là forcément s'opposer à leur débarquement.

Si ce bruit est exact, les intentions des Serbes se seraient modifiées depuis le jour récent où M. Pachitch, d'après notre Ministre à Belgrade, aurait télégraphié au Roi Nicolas que la plus grande partie des troupes serbes de renfort, réunie à Salonique, serait malade.

A noter encore comme symptôme ce mot que vient de dire M. Tchaprachikoff, Secrétaire du Roi Ferdinand, à l'Ambassadeur d'Angleterre, qui a résidé à Sofia : «Nous irons à Constantinople dicter nos conditions à la Turquie. Pendant ce temps, Scutari d'Albanie sera pris et nous le garderons.»

Et comme l'Ambassadeur d'Angleterre objectait la déclaration de l'Europe que les événements de guerre ne modifieraient pas sa résolution, notamment au sujet de Scutari, M. Tchaprachikoff ajouta : «L'Europe s'incline toujours devant le fait accompli.» Il semble que les alliés méditent une offensive générale pour augmenter leur butin et, par là, les moyens de compensation et d'échanges qui rendraient moins difficile le partage.

176.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 156, 157. *Belgrade, 3 avril 1913, 16 heures.*
(*Reçu :* 18 h. 50, 18 h. 25.)

Le Ministre d'Angleterre marque une vive indignation contre la Serbie : il m'a lu les télégrammes qu'il avait reçus de Londres et qu'il y avait envoyés ces derniers jours. Sir Ed. Grey affirmait que la prise de Scutari, avec les mas-

sacres qui pourraient l'accompagner, remettrait en question l'attribution de Diakova, Prizrend et Dibra si péniblement obtenue de l'Autriche et que, dans cette nouvelle phase, l'Angleterre ne serait plus aux côtés de la Serbie mais contre elle. M. Pachitch aurait répondu à M. R. Paget en maintenant l'impossibilité pour la Serbie d'abandonner le Monténégro, ne fût-ce que pour écarter tout soupçon de vouloir y provoquer une crise dynastique : la prise de Scutari faciliterait l'action des Puissances, la Serbie s'effaçant dès l'achèvement des opérations militaires; enfin il était injuste d'empêcher les opérations des armées serbes devant Scutari alors que l'Europe venait d'assister sans objections à celles des armées bulgares contre Andrinople et Tchataldja.

Le Ministre de Russie m'exprime son étonnement de la démarche individuelle que le Gouvernement britannique a cru bon de faire auprès du Gouvernement serbe sur le sujet de Scutari, au lendemain même de la démarche collective des Puissances : il attribue aux affinités allemandes de M. R. Paget la véhémence du langage qu'il a tenu à M. Pachitch.

M. de Hartwig me dit que l'opinion russe est actuellement très excitée. La démonstration navale projetée contre le Monténégro l'amènerait sans doute à son paroxysme : les sociétés slaves témoigneraient de toutes façons leur réprobation de la politique de M. Sazonoff et leur défiance croissante de l'Angleterre.

D'après les renseignements parvenus au grand quartier général de l'armée serbe, la presque totalité des renforts se trouverait maintenant devant Scutari avec tous les canons, obusiers, munitions et approvisionnements; on estime que la place devra tomber dans deux ou trois jours. Après quoi la Serbie, ayant rempli ses obligations militaires vis-à-vis du Monténégro, s'effacera, conformément aux assurances données, pour laisser les Puissances en tête à tête avec le Roi Nicolas.

177.

M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 3 avril 1913.*

Je m'empresse de vous communiquer ci-joint le contenu d'un télégramme que je viens de recevoir de M. Sazonoff[1].

[1] Ce télégramme, dont on trouvera le texte ci-après, est celui auquel répond un télégramme de M. Isvolsky, reproduit dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 357, *Un Livre noir*, tome II, page 62.

Si vous vouliez me voir ou me communiquer quelque chose encore ce soir, veuillez m'en avertir par le téléphone à l'ambassade où l'on saura me trouver.

ANNEXE.

D'après M. Sazonoff, le Gouvernement de la République pourrait s'en référer au communiqué publié hier par l'agence d'information russe et d'après lequel la Russie, tout en ne prenant pas part dans la démonstration navale, s'est prononcée en faveur de la participation de la France et de l'Angleterre afin de donner à la démonstration un caractère international.

Le Gouvernement impérial ne verrait pas d'objection au cas où l'Angleterre consentirait à procéder à la démonstration conjointement avec l'Autriche.

178.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 3 avril 1913.

M. Sazonoff télégraphie ce qui suit à M. Isvolsky.

Les Puissances, l'Autriche-Hongrie y comprise, se sont entendues pour appuyer les représentations faites à Cettigné par une démonstration navale, ce qui devrait exclure la possibilité de toute action militaire isolée. Néanmoins le Gouvernement impérial est informé du départ de la flotte autrichienne, tandis qu'on ne sait rien des mouvements des navires de guerre des autres Puissances. L'Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg a déclaré à M. Sazonoff qu'en présence d'une pareille situation l'Italie craint une action isolée de l'Autriche, mais ne croit pas possible d'entreprendre quoi que cela soit sans une entente avec les autres Cabinets. M. Isvolsky est chargé d'attirer l'attention du Gouvernement de la République sur les dangers de la situation ainsi créée et sur la nécessité d'établir immédiatement une entente entre les Cabinets, conformément aux résolutions prises antérieurement.

Un télégramme identique a été adressé aux Ambassadeurs de Russie à Londres, Berlin et Rome.

179.

Note de la légation de Grèce.

3 avril 1913.

Le Gouvernement royal a été informé que, dans la réunion des Ambassadeurs à Londres, il est question d'adopter comme frontière entre la Grèce

et l'Albanie une ligne partant du cap Kéfali au nord de Santi-Quaranta et laissant à la Grèce l'hinterland de Corfou.

Il repousse tout abandon du territoire occupé par ses troupes et insiste sur le plébiscite qu'il a proposé aux grandes Puissances.

Il a l'honneur de prier le Gouvernement de la République française de vouloir bien donner des instructions en ce sens à Son Excellence Monsieur Paul Cambon et de le prier d'user de son influence auprès de Sir Ed. Grey pour que la France et l'Angleterre prêtent leur appui aux justes revendications de la Grèce qui ne pourrait abandonner les populations grecques de Chimara, Argyrocastro et Koritza, libérées du joug ottoman.

180.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

T. n° 226. *Paris, 3 avril 1913, 21 heures.*

Réponse à votre télégramme n° 103 (1).

D'après un télégramme adressé par votre collègue de Russie à M. Sazonoff et dont M. Isvolsky vient de me donner connaissance, *tous* vos collègues, y compris M. Nekloudoff auraient reçu les mêmes instructions.

En ce cas, veuillez faire auprès du Gouvernement bulgare la même démarche que celle qui a été prescrite à M. Nekloudoff.

181.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 100, 101 *Londres, 3 avril 1913, 19 h. 53.*

(*Reçu :* 23 h. 5, 22 h. 45.)

Réponse à vos télégrammes 435 et 436 (2).

Après avoir reçu les télégrammes de Votre Excellence, j'ai revu Sir Ed. Grey et je l'ai entretenu de la proposition du Gouvernement de la République de charger l'Angleterre et l'Autriche de procéder à la démonstration navale

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 166. — (2) Du même jour, ci-dessus reproduits sous le numéro 174.

contre le Monténégro. Sir Ed. Grey m'a répondu que le Gouvernement britannique, qui n'a aucun intérêt au Monténégro, n'acceptera jamais la responsabilité d'une action commune avec le Gouvernement français [1] qui possède des intérêts de toute nature dans la mer Adriatique.

Il est revenu avec moi sur le désir clairement et publiquement exprimé par la Russie de nous voir participer à la démonstration et il m'a lu un télégramme de Sir G. Buchanan rendant compte d'un entretien avec M. Sazonoff et M. Delcassé. Le Ministre russe a demandé successivement aux deux Ambassadeurs si leurs Gouvernements ne consentiraient pas à envoyer l'un sans l'autre des bâtiments de guerre à Antivari.

Sir Ed. Grey a prescrit à l'Ambassadeur d'Angleterre de répondre que l'Angleterre n'interviendra pas sans la France avec les Puissances de la Triple Alliance. Ce serait donner à penser qu'il y a un rapprochement de l'Angleterre avec ce groupement ou au moins qu'il y a divergence de vues entre les Puissances de la Triple Entente.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères insiste pour que la France s'unisse à l'Angleterre; il doit s'expliquer lundi prochain à la Chambre des Communes sur les projets de démonstration et laisse entendre qu'on ne comprendrait guère, après la publicité donnée aux désirs du Gouvernement russe, une abstention de la France.

Votre Excellence mentionne dans son télégramme les exigences de notre opinion publique. On pourrait supposer qu'elle est assez indifférente au Monténégro et que, si quelques journaux de Paris poursuivent une polémique contre la démonstration navale, c'est moins par commisération pour le petit État slave que par ressentiment contre quelques membres du Gouvernement.

En tous cas on peut éclairer l'opinion. Il ne s'agit pas du Monténégro, il s'agit de savoir si l'Autriche sera libre de s'établir à Antivari.

L'abstention de la France entraîne celle de l'Angleterre. L'Italie déclare qu'elle ne participera à une action commune avec l'Autriche que sur un mandat européen, qui ne lui sera pas donné. L'Autriche restera donc seule et personne ne pourra l'empêcher d'agir pour l'exécution d'un accord auquel toutes les Puissances ont adhéré. Elle sera amenée forcément à occuper Antivari. Qui l'en fera sortir?

On nous imputera les conséquences d'une abstention qui entraînera celle des autres Puissances. Je n'insiste pas sur le petit froissement que pourra causer à Sir Ed. Grey l'échec d'un projet dû à son initiative. Je me borne à

[1] Il y a là un *lapsus calami* : c'est le Gouvernement austro-hongrois que vise évidemment Sir Ed. Grey.

appeler l'attention de Votre Excellence sur les responsabilités de tout ordre que pourrait encourir le Gouvernement de la République.

La situation est si grave qu'à mon avis il conviendrait de la soumettre d'urgence à un Conseil de Cabinet.

182.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Vienne, Rome, Constantinople, Sofia, Athènes, Cettigné, Belgrade.

T. n°s 305, 345, 372, 227, 232, 204, 202.

Paris, 3 avril 1913, 23 heures.

Le Gouvernement russe ayant fait publier qu'il souhaite de voir la France et l'Angleterre s'associer à la démonstration navale des Puissances, le Gouvernement de la République a résolu de participer à cette affirmation solennelle des volontés de l'Europe.

Le commandant de l'*Edgar-Quinet* qui avait été envoyé à Corfou a donc reçu l'ordre de s'entendre avec le commandant des navires anglais pour se rendre conjointement avec eux à Antivari [1].

183.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 190. *Londres, 3 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 5 avril.)

Mes télégrammes n°s 93, 94 et 95 [2], en date d'hier soir, ont mis Votre Excellence au courant des dispositions manifestées par Sir Ed. Grey, en pré-

[1] Le texte de ce télégramme a été communiqué à la même heure à Londres 441 et Pétersbourg 379. Les instructions pour le commandant de l'*Edgar-Quinet* à Corfou avaient été transmises par téléphone au ministère de la Marine à 22 heures. Elles portaient *in fine* : «Cette démonstration consiste uniquement dans la présence d'une force navale devant le littoral monténégrin : elle exclut donc toute mesure coercitive, telle que débarquement, prise de gage ou bombardement.» La décision prise par le Gouvernement français a été notifiée le 4 avril, à 17 h. 20, à Londres 445, Pétersbourg 282, Vienne 303, Rome 348, Constantinople 375, Sofia 229, Athènes 234, Belgrade 204, Cettigné 206.

[2] Télégrammes reproduits ci-dessus, à la date du 2 avril, sous le numéro 167.

sence des difficultés auxquelles donne lieu l'exécution de la démonstration navale projetée dans les eaux monténégrines. Il me paraît utile de revenir un peu plus longuement que ne le permet la correspondance télégraphique sur une question qui intéresse nos relations avec le Gouvernement britannique.

Je comprends fort bien ce que présente d'embarrassant pour le Gouvernement de la République la participation de la marine française à une manifestation qui ne correspond pas aux sympathies de notre opinion publique et encore moins à celles de l'opinion russe. Mais il importe de ne pas perdre de vue l'intérêt politique supérieur auquel a répondu, dans la pensée des Gouvernements qui l'ont examiné, cet expédient d'une démonstration navale dans les eaux monténégrines.

Depuis le début de la crise orientale, la préoccupation dominante, qui m'a paru être celle de tous les Cabinets, sans en excepter ceux de Pétersbourg et de Vienne, a été de prévenir un conflit entre l'Autriche et la Russie. C'est ce péril que l'Europe a cherché à conjurer en confiant d'abord à ces deux Puissances un mandat conjoint dans les Balkans, en donnant ensuite au concert européen une forme concrète et visible dans la réunion des Ambassadeurs à Londres. Avoir jusqu'à présent évité un conflit austro-russe est peut-être le seul résultat auquel ait contribué cette réunion; mais, en tous cas, c'est là un résultat qui n'est pas négligeable.

La préoccupation de Sir Ed. Grey était restée la même, lorsque, à la suite des incidents austro-monténégrins de la fin de mars, le moment lui parut venu de résoudre la question encore pendante de Scutari. Je dois dire que la même disposition d'esprit, partagée par tous mes collègues, nous parut être celle de tous nos Gouvernements, en présence des difficultés qui pouvaient, d'un moment à l'autre, entraîner l'Autriche à quelque mesure violente. Il ne faut pas chercher ailleurs la raison pour laquelle l'accord s'est subitement fait sur l'échange Diakova-Scutari, alors que, pendant des semaines, l'Autriche et la Russie n'avaient pu s'entendre sur cet échange.

Une fois l'accord réalisé et constaté sur ce point, il a semblé à Sir Ed. Grey que toutes les Puissances qui y avaient adhéré étaient tenues et intéressées à le faire appliquer et respecter. Elles y étaient, dans sa pensée, tenues par le seul fait qu'elles y avaient adhéré et que l'Europe ne pouvait laisser protester sa décision par le Monténégro; elles y étaient intéressées parce que, le Monténégro refusant de se soumettre, l'Autriche reprendrait sa liberté d'action et remettrait l'Europe en présence de l'éventualité d'une action isolée d'autant plus à craindre qu'on ne pourrait, cette fois, lui en contester le droit et que cependant la Russie ne saurait pas davantage en prendre son parti. Faute d'être respecté par le Monténégro, l'accord de l'Europe sur l'attribution de Scutari à l'Albanie ne servirait donc qu'à aggraver la situa-

tion; et comme le Monténégro faisait depuis plusieurs jours la sourde oreille aux injonctions des Puissances, on ne pouvait compter plus longtemps sur des conseils exclusivement platoniques pour obtenir sa soumission.

Telles sont les considérations par lesquelles Sir Ed. Grey a été amené à saisir la réunion des Ambassadeurs, dans sa séance du 28 mars, d'un projet de démonstration navale dans les eaux monténégrines. Ce projet était, si je puis dire, dans l'air, depuis que le Monténégro et même la Serbie traitaient par le dédain les avis réitérés des Puissances relativement à leur intention de statuer sur le sort de Scutari. Dans la séance même où Sir Ed. Grey a suggéré l'idée de la démonstration navale, l'Ambassadeur d'Allemagne a, le premier, exprimé l'opinion qu'il convenait d'envisager l'emploi de « mesures coercitives » à l'égard du Roi Nicolas. Il y avait alors plusieurs jours que l'Ambassadeur d'Autriche laissait paraître l'impatience de son Gouvernement en présence de la continuation du siège de Scutari et du peu d'efficacité des démarches auxquelles les Puissances procédaient avec trop peu d'ensemble à Belgrade et à Cettigné.

La démonstration navale dans l'Adriatique n'a donc été, dès le début, dans l'esprit de Sir Ed. Grey, qu'un nouvel expédient en vue d'empêcher une action isolée de l'Autriche. Entre deux maux, dont l'un était cette action isolée avec ses redoutables conséquences et l'autre une manifestation qu'il ne souhaitait pas, son avis a été qu'il convenait de choisir le moindre.

C'est bien ainsi que tous les Gouvernements, sans en excepter le Gouvernement russe, me paraissent avoir d'abord apprécié la suggestion, lorsqu'ils en ont été saisis. Non seulement le principe d'une démonstration navale n'a rencontré d'objection nulle part, même à Pétersbourg, mais il a été adopté partout et c'est à Pétersbourg qu'on a semblé éprouver le plus de hâte à le voir admis. J'adresse par ce même courrier à Votre Excellence la copie d'un télégramme identique adressé à la requête de M. Sazonoff par les Ambassadeurs en Russie à leurs Gouvernements sous la date du 31 mars [1]. M. Sazonoff déclarait alors n'avoir aucune objection contre le principe d'une démonstration internationale, suggérait même de procéder au blocus d'Antivari et jugeait l'affaire assez pressante pour faire télégraphier ses déclarations dans toutes les capitales.

Il est vrai que le Gouvernement russe a aussi, dès le premier moment, fait savoir qu'il s'abstiendrait de participer à une démonstration qui d'ailleurs avait son aveu. Son abstention ne constituait pas aux yeux de l'Angleterre un obstacle à la réalisation du projet. Il n'en irait pas ainsi de l'abstention de la France qui mettrait le Gouvernement britannique dans un cruel embarras. A l'heure actuelle, en effet, les Gouvernements dont la participation à la dé-

[1] Voir ci-dessus, n° 136.

monstration est acquise sont l'Autriche, l'Allemagne et l'Angleterre; un doute plane encore sur la décision de l'Italie. Si la France s'abstenait, l'Angleterre se trouverait donc, seule des Puissances de la Triple Entente, associée à une manifestation de la Triple Alliance. Elle ne se soucie pas d'assumer la responsabilité d'une telle situation et, plutôt que de s'y prêter, elle renoncera, elle aussi, à donner suite à son projet. Mais elle ressentira vivement aussi l'abandon qui l'aura contrainte à se dégager. Tel est, en ce moment, l'état de la question.

Notre Gouvernement a pu, ces jours derniers, se reposer sur l'espoir de pouvoir s'abstenir pratiquement de prendre part à une manifestation à laquelle il se serait borné à donner son assentiment. Cette solution ne semble pas possible aujourd'hui. Nous nous trouvons, à mon avis, placés en présence d'une alternative nouvelle : ou bien nous associer à un acte qui ne nous sourit pas; ou bien provoquer une dislocation qui attestera, en face de l'union de la Triple Alliance, l'impuissance de la Triple Entente à rester d'accord sur une question importante. Des deux termes de cette alternative, aucun, certes, ne me satisfait; mais j'incline à trouver que le premier est encore celui qui est le moins défavorable à nos intérêts. Le second serait, en effet, fâcheux en lui-même et pourrait être plus fâcheux encore par ses conséquences. Car si la Triple Entente laisse le champ libre à la Triple Alliance, celle-ci sera autorisée à user de sa liberté d'action et nous nous trouverons de nouveau en présence de l'éventualité à laquelle nous n'avons cessé de chercher à nous soustraire : une action isolée de l'Autriche d'où peut sortir un conflit entre elle et la Russie.

184.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 161. *Berlin, 3 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 5 avril.)

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, répondant à diverses questions qui lui ont été posées cet après-midi à la Commission des Affaires étrangères du Reichstag, a fait, sur les affaires d'Orient, des déclarations dont je vous envoie ci-joint le compte rendu.

M. de Jagow a insisté sur le fait que, pendant tout le cours de la crise orientale, l'Allemagne «s'est tenue fidèlement aux côtés de l'Autriche-Hongrie; elle s'est montrée immédiatement disposée, dès que son alliée en a exprimé le désir, à prendre part à la démonstration navale sur la côte d'Al-

banie». Le Secrétaire d'État a ajouté «qu'on ne pouvait encore rien dire des développements que pourrait prendre cette affaire si le Monténégro persistait dans sa résistance».

A propos du litige entre la Bulgarie et la Roumanie, il a dit «que l'Allemagne faisait ses efforts pour que satisfaction soit donnée autant que possible aux vœux de la Roumanie».

Parlant de la question des îles, dont les Puissances s'étaient réservé la solution, M. de Jagow a fait observer qu'elle présentait de sérieuses difficultés. «La politique de l'Allemagne a pour objet, a-t-il dit, de régler cette affaire en évitant autant que possible de mettre en péril les possessions asiatiques de la Turquie.

«En ce qui concerne ces possessions de la Turquie en Asie, les efforts de la diplomatie allemande tendent à y maintenir le *statu quo* et à donner à la puissance ottomane les moyens de subsister.»

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères et le Sous-Secrétaire d'État, qui a pris la parole après M. de Jagow, ont annoncé la prochaine réunion de la Commission financière de Paris et indiqué les principes qu'avait arrêtés la Conférence des Ambassadeurs à Londres pour le règlement des questions financières soulevées par la cession aux États balkaniques des domaines européens de la Turquie.

185.

Le Lieutenant-Colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 64. *Berlin, 3 avril 1913.*

J'ai eu l'honneur de vous transmettre, par mon rapport n° 62 *bis* du 31 mars dernier[1], la nouvelle publiée ce jour-là même par divers journaux allemands et reproduite par la presse française, à savoir que, dès le 1er octobre prochain, l'effectif de l'armée allemande se trouverait accru d'environ :

107.000 hommes de troupe;
13.000 sous-officiers;
3.400 officiers,

sans compter un certain nombre de fonctionnaires et employés non compris ici dans les effectifs.

J'ai maintenant entre les mains le projet : «Projet de Budget complémentaire pour l'exercice 1913», relatif à la nouvelle loi, et où a été puisée la nouvelle en question.

[1] Non reproduit.

J'en adresserai prochainement un exemplaire au 2e bureau de l'État-Major de l'armée.

J'ai l'honneur de vous communiquer, en attendant, le résultat de l'étude sommaire que je viens de faire de ce document.

*
* *

D'après les lois de 1911 et 1912, l'armée allemande devait comprendre, à la fin de l'exercice 1915 (soit 31 mars 1916, fin du Quinquennat en cours) :

651 bataillons d'infanterie;
516 escadrons;
633 batteries de campagne;
48 bataillons d'artillerie à pied;
33 bataillons de pionniers;
18 bataillons de troupes de communication;
25 bataillons du train.

D'après la nouvelle loi, elle doit avoir à cette même date (31 mars 1916) :

669 bataillons d'infanterie	soit	18	de plus.
550 escadrons.....	—	34	—
633 batteries de campagne	—	//	—
55 bataillons d'artillerie à pied ...	—	7	—
44 bataillons de pionniers	—	11	—
31 bataillons de troupes de communication.....	—	13	—
26 bataillons du train.	—	1	—

Sur ces diverses unités, à former d'ici mars 1916, le projet de budget complémentaire pour 1913 prévoit la création *dès octobre prochain, en Prusse, Saxe* et *Wurtemberg* SEULS [1], des unités suivantes :

16 bataillons; 30 escadrons; 3 bataillons pionniers; 8 bataillons de troupes de communication.

Il faut y ajouter un certain nombre de batteries d'artillerie à pied, de compagnies cyclistes et compagnies de mitrailleuses affectées à tous les bataillons de chasseurs, de détachements de mitrailleuses de forteresse, de compagnies de téléphones de forteresse, de compagnies de T. S. F. et du train, etc., une inspection d'armée (8e), de nombreuses inspections techniques et de Landwehr, etc.

(Les quelques formations restant à faire au titre des lois de 1911 et 1912

[1] Note du document : *Je n'ai pas entre les mains le budget spécial de la Bavière indiquant le détail des unités bavaroises créées mais on peut constater, d'après les effectifs d'ensemble, que l'armée bavaroise s'accroîtra, en octobre, à peu près autant que Saxe et Wurtemberg réunis. C'est la proportion des trois contingents.*

ne sont pas comprises dans ces chiffres et sont, bien entendu, réalisées aussi dès octobre prochain.)

En outre, à partir d'octobre également, les effectifs de toutes les unités, dans toutes les armes, seront accrus dans des proportions considérables. Dans l'infanterie, par exemple, les deux cinquièmes des compagnies seront portées à 180 hommes, toutes les autres, à 160 hommes.

En résumé, sur l'augmentation totale annoncée par le projet de loi et réalisable d'ici la fin du quinquennat (mars 1916) soit :

environ 136.000 hommes (officiers, sous-officiers, soldats) et 27.000 chevaux,

environ 124.000 hommes (officiers, sous-officiers, soldats) et 24.000 chevaux

sont obtenus dès le mois d'octobre prochain.

Pour les officiers il est certain que cet accroissement subit ne peut pas être réalisé, mais on prévoit comme d'habitude le remplacement des officiers manquant par des *vizefeldwebels* en surnombre.

En ce qui concerne les hommes de troupe, on peut se demander comment leur effectif peut s'accroître de 107.000 alors que le projet de loi annonce seulement 63.000 incorporations de recrues supplémentaires.

Il me paraît certain qu'on n'incorporera en effet que 63.000 recrues de plus en octobre prochain[1] et autant en octobre 1914.

La différence entre 107.000 et 63.000, soit 44.000, pourrait être trouvée, ou en maintenant un certain nombre d'hommes sous les drapeaux au delà de leur deuxième année, ou au moyen d'appels échelonnés d'*ersatz-réservistes* ou de réservistes.

*
* *

Indépendamment des effectifs entretenus pendant l'exercice 1913, le projet de budget en question fournit certains chiffres qui méritent l'attention; entre autres, et pour la *Prusse seule :*

Environ *12 millions de francs* pour les provisions de grains et fourrages correspondant à l'accroissement d'effectif;

23 millions de francs pour l'habillement et équipement;

12 millions de francs pour augmenter les logements et l'organisation de camps d'instruction;

7 millions et demi pour compléter les cuisines roulantes;

[1] Note du document : *Les ressources en hommes permettraient assurément d'en incorporer 107.000 : en 1911, pour un contingent de 224.000 hommes environ, on disposait de plus de 1.200.000 jeunes gens (560.000 de 20 ans, 360.000 de 21, 280.000 de 22, 50.000 plus âgés); mais, les incorporations correspondant à des libérations deux années plus tard, il faut n'incorporer comme recrues que le chiffre moyen nécessaire.*

21 millions pour achat de chevaux;

13 millions pour fusils, mitrailleuses et munitions correspondantes;

29 millions pour l'artillerie de campagne [1];

5 millions pour munitions d'artillerie de campagne de formations de guerre;

3 millions pour matériel et munitions de colonnes de munitions d'artillerie de campagne;

43 millions pour le service des communications militaires;

85 millions pour les places fortes;

1.875.000 francs pour la mise en état de *Germersheim*.

Au total, les chiffres prévus au projet de budget complémentaire pour 1913 sont les suivants :

	DÉPENSES PERMANENTES.	DÉPENSES D'UNE FOIS.
Prusse	environ 54 millions de francs.	462 millions de francs.
Saxe	— 6 — —	34 — —
Wurtemberg.	— 2 — —	10 — —
Bavière.....	?	?

Il ne faut d'ailleurs attacher à ces chiffres qu'une importance relative.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, les procédés allemands diffèrent beaucoup des nôtres. Ici lorsqu'une chose est jugée nécessaire, on commence par la faire. La régularisation financière ne vient qu'après. Il est probable, par exemple, qu'une partie des locaux nécessaires pour loger, dès octobre prochain, les effectifs supplémentaires projetés, est déjà en construction, bien que la loi soit encore à l'état de simple projet. On trouve une trace récente de ces dépenses anticipées dans cette «avance» de 106 millions 392.217 marks, *soit plus de 132 millions de francs*, faite au cours du dernier exercice par l'administration de la guerre, pour diverses «créations à faire d'avance» [2].

Il serait donc dangereux de conclure, du retard qui pourra être apporté à l'adoption de la loi financière projetée, que la loi militaire ne pourra être exécutée dès octobre dans les conditions prévues au budget.

Les mesures nécessaires sont ou seront certainement prises et les créations prévues réalisées.

Déjà personne ne s'occupe plus de la loi militaire. Seules, quelques feuilles radicales ou socialistes protestent encore faiblement contre cette poussée d'armements qu'ils trouvent injustifiés.

Par contre, les Pangermanistes regrettent qu'on n'ait pas fait davantage,

[1] Note du document : *Et cependant, on ne crée aucune unité nouvelle d'artillerie de campagne.*

[2] Note du document : *Voir mon rapport n° 58, du 16 mars* (non reproduit).

créé des divisions de cavalerie permanentes et quelques corps d'armée nouveaux.

Dans l'ensemble, si les lois financières soulèvent des discussions très vives, on peut dire qu'en face de la loi militaire la nation est satisfaite ou résignée, et cette presque unanimité est pour nous un grand exemple.

*
* *

En ce qui concerne la répartition sur le territoire des créations projetées, le projet de budget complémentaire fournit également des renseignements intéressants.

Sans entrer dans les détails on constate par exemple que, sur les 6 régiments de cavalerie créés, 3 seront sur la frontière russe, 3 sur la frontière française.

Des travaux de fortification importants sont effectués sur le Rhin, et l'importance des constructions entreprises en Alsace-Lorraine pour les créations nouvelles se chiffre par 19 millions et demi de francs.

Il n'est pas inutile de mettre ces points en lumière, car on dit vraiment trop volontiers, en Allemagne et même en France, que les armements allemands visent la Russie.

Que la *cause* soit le péril slave, c'est très admissible, mais l'*effet* est encore moins discutable :

L'Allemagne renforce à la fois ses deux fronts.

Elle accroît, dès l'automne prochain, et dans une mesure énorme, *la qualité de ses armées de première ligne, la rapidité de leur mobilisation et, en même temps, la solidité de ses formations de réserve* auxquelles elle assure un meilleur encadrement.

En un mot, elle paraît croire à la nécessité d'être prête à faire, dès 1914, une guerre vigoureuse.

Si cette guerre éclate, pour quelque motif que ce soit, c'est nous qui en supporterons d'abord presque tout le poids avant que les Slaves n'entrent en ligne. On ne saurait trop le répéter.

186.

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 54. *Washington, sans date.*

(*Reçu :* 4 avril 1913, 7 heures.)

Le Secrétaire d'État vient de me donner avis que le Président Wilson a décidé de reconnaître le Gouvernement chinois le 8 avril, jour où se réunit

l'Assemblée Constituante. En me priant de faire part de cette décision à Votre Excellence, M. Bryan a exprimé le vœu que le Gouvernement de la République puisse juger à propos d'agir de même.

Une communication semblable a été faite à mes collègues étrangers. J'ai répondu que je transmettrais cette notification à Votre Excellence. J'ai ajouté que nous avions pour notre part toujours considéré qu'il serait prématuré de reconnaître le nouveau Gouvernement chinois avant que le peuple chinois l'ait reconnu lui-même. C'est précisément en vue de cette consécration que l'Assemblée Constituante a été convoquée. Si vif, par suite, que soit notre désir de toujours marcher d'accord avec les États-Unis, je ne pouvais donner l'assurance que le Gouvernement de la République se résoudrait à agir à la date choisie par le Gouvernement américain.

Dans un entretien préalable hier soir, où M. Bryan m'avait laissé entrevoir ces intentions, j'avais beaucoup insisté sur les inconvénients qu'aurait une reconnaissance faite en ce moment. Il m'avait paru que je me heurtais à un parti pris arrêté, conforme d'ailleurs au vœu dès longtemps exprimé par les démocrates, et l'événement a prouvé qu'il en était bien ainsi.

Le Gouvernement fédéral n'a pas encore rendu publique sa décision et prie que, jusqu'à ce qu'il en juge le moment venu, sa communication soit considérée comme confidentielle.

187.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 442. *Paris, 4 avril 1913, 10 h. 35.*

J'avais réglé dès hier soir dans le sens que vous désiriez la question traitée dans vos télégrammes n°s 100 et 101 [1] qui me parviennent ce matin. C'est dire que je partageais d'avance votre manière de voir et celle de Sir Ed. Grey. Ce que vous a dit le Secrétaire d'État britannique sur l'attitude de l'Angleterre, décidée à ne rien faire qui puisse être interprété comme un rapprochement de sa part vers la Triple Alliance, correspond trop à nos sentiments et à notre propre conduite pour que je ne vous prie pas d'en exprimer à Sir Ed. Grey notre très vive satisfaction.

Je vous remercie personnellement de votre précieux concours.

[1] Du 3 avril, ci-dessus reproduits sous le numéro 181.

188.

Note de l'ambassade d'Allemagne.

Paris, 4 avril 1913, 11 h. 30.

Un dirigeable appartenant à la Société allemande des aéronefs avait quitté hier à six heures du matin Friedrichshafen pour faire un voyage d'essai à Baden en vue de l'acceptation ultérieure par l'administration militaire. Il était en conséquence piloté par M. Glund, employé de ladite société, et accompagné des membres de la Commission d'acceptation, soit le capitaine George et les lieutenants Jacobi et Brandeis.

Le dirigeable n'était pourvu que d'une provision d'essence suffisante pour tenir trois moteurs en marche pendant sept heures ou au besoin deux moteurs un peu plus longtemps.

Le voyage avait commencé sur le lac de Constance. Se trouvant à sept heures vingt minutes à une grande hauteur au-dessus du lac, le dirigeable prenait la direction du Nord-Ouest et se perdit bientôt dans les nuages. D'après des renseignements venus depuis de la station aéronautique d'Ois, le ciel était en effet couvert. Les aéronautes ne pouvaient ainsi pas voir la terre et se trouvaient dans l'incertitude dans quelle direction et avec quelle vitesse le ballon était poussé par le vent. Il leur était d'ailleurs impossible de descendre dans des régions plus basses pour s'orienter, le voyage dans les régions élevées ayant fait perdre du gaz et la descente, en raison de la différence notable de température qui devait se produire au passage à travers la couche des nuages étant dangereuse. Les aéronautes se trouvaient donc dans la nécessité de rester au-dessus des nuages aussi longtemps que la provision d'essence le leur permettait en attendant le moment où ils verraient la terre. Dans ces conditions, ils ont fini par se trouver dans la nécessité de procéder à un atterrissage sur le champ d'exercices de Lunéville.

L'Ambassade d'Allemagne serait très reconnaissante au ministère des Affaires étrangères de vouloir bien, en considération des circonstances extraordinaires où l'atterrissage du dirigeable a dû se produire, faire prendre d'urgence les mesures que comporte la situation et autoriser les aéronautes à reconduire leur dirigeable le plus tôt possible en Allemagne*.

* Annotation du Directeur des Affaires politiques : *Reçu la visite du baron de Lancken, à qui j'ai déclaré,* officieusement, *que les officiers allemands pourront probablement être autorisés, dès ce soir, à rentrer en Allemagne.*

189.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 71. *Cettigné, 4 avril 1913, 8 h. 25.*
(*Reçu :* 19 h. 15.)

Le Roi Nicolas a donné au [Gouverneur] d'Antivari l'ordre de recevoir avec courtoisie les marins, s'ils débarquent, mais, dans le cas où les navires de guerre se livreraient à un acte offensif, de tirer sur eux. Il reste, comme par le passé, résolu à aller jusqu'au bout de sa résistance. Le Gouvernement royal accepte la formule grecque relative à la médiation, dans laquelle Scutari n'est pas explicitement mentionné, mais [qui s']occupe des frontières de l'Albanie.

190.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 447. Secret. *Paris, 4 avril 1913, 20 h. 30.*

Le Gouvernement italien agit insidieusement à Vienne et Berlin pour que, dans le cas d'un débarquement à Antivari, les premiers marins débarqués soient des Anglais « afin de compromettre le plus possible la Triple Entente ».

Veuillez informer le Gouvernement britannique.

191.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 4 avril 1913, 19 h. 48, 19 h. 50, 19 h. 55, 19 h. 49.
(*Reçu :* 20 h. 20, 21 h. 55, 20 h. 20, 20 heures.)

T. n°s 166, 167, 168, 169.

A la seconde réunion pour le règlement du différend bulgaro-roumain, j'ai dit en substance que, pénétré avant tout d'arriver à une solution qui

cimentât l'amitié entre les Roumains et les Bulgares et tenant compte des raisons d'ordres divers qui déterminaient les Roumains à insister avec une énergie extrême pour la cession de Silistrie, je demanderais à mon Gouvernement d'approuver en principe une décision qui consacrerait cette cession, à la condition que la Roumanie abandonne toutes ses autres revendications territoriales et qu'elle dédommagerait ceux des habitants de Silistrie qui voudraient quitter cette ville devenue roumaine.

Naturellement la Bulgarie s'engagerait, comme elle l'a proposé elle-même, à ne fortifier aucun point de la frontière actuelle de Silistrie à la mer Noire.

Le Ministre des Affaires étrangères et l'Ambassadeur d'Angleterre ont accepté cette solution. Les autres ambassadeurs, surtout l'Ambassadeur d'Autriche, ont fait valoir que les demandes roumaines étaient considérables, qu'elles comprenaient une ligne allant d'un point très à l'Ouest de Silistrie à Balcik et qu'il était excessif de les rejeter toutes sauf Silistrie. J'ai dit alors au comte Thurn : « Vous allez voir à quel point je suis impartial et que je ne cherche qu'à concilier les nations en présence. Je retourne la proposition que j'ai faite : je garde Silistrie et j'accorde à la Roumanie toutes ses autres demandes. »

Finalement il a été décidé d'envoyer à nos Gouvernements le télégramme suivant que j'ai été prié de rédiger :

« Les représentants de la Russie, de l'Angleterre et de la France accepteraient en principe la cession de Silistrie à la Roumanie à condition :

« 1° Que tombent toutes les autres revendications territoriales de la Roumanie;

« 2° Que le Gouvernement roumain dédommage les habitants bulgares de Silistrie qui voudraient quitter cette ville et la partie de son territoire qui passerait à la Roumanie.

« Il est entendu que, pour donner à la Roumanie tous ses apaisements au point de vue stratégique, la Bulgarie prendra l'engagement de n'élever aucune fortification le long de la frontière actuelle, de Silistrie à la mer. »

Absolument confidentiel. Nous aurions pu céder davantage. A moins de revirement, il est probable que l'accord se fera à peu près sur ces bases, qui donnent satisfaction au désir que vous m'avez marqué de ménager les Roumains, sans blesser les Bulgares.

La prochaine séance aura lieu lundi pour connaître la réponse des Gouvernements.

Il est toujours convenu qu'on ne fera aucun communiqué [1].

[1] Une copie de ce télégramme a été envoyée à Londres le 5 avril.

192.

M. Gérard, Ambassadeur de France à Tokio,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 10. *Tokio, 4 avril 1913, 19 h. 40.*

(*Reçu :* le 5, à 0 h. 40.)

Le baron Ishii est chargé communiquer à Votre Excellence réponse du [Gouvernement impérial] à la proposition des États-Unis concernant reconnaissance du Gouvernement chinois.

Le Gouvernement japonais considère que, dans l'état actuel et l'agitation suscitée par les meurtres de Shanghaï, cette reconnaissance n'est désirable ni pour les Puissances ni pour la Chine. Il ose espérer que tel est aussi l'avis du Gouvernement de la République*.

* Annotation du Département : *Dès le début de la révolution chinoise, l'accord s'est fait entre les Puissances pour ne reconnaître le Gouvernement chinois qu'ensemble (pour éviter la recherche de quelque avantage particulier); cette reconnaissance se plaçant normalement au moment où, l'Assemblée réunie, un vote aurait fixé la forme définitive du Gouvernement; la reconnaissance restait, d'ailleurs, subordonnée au maintien explicite des droits des étrangers résultant des traités et des traditions (sur ce dernier point les États-Unis seuls avaient fait quelques réserves, estimant que la situation de droit restait maintenue en tout état de cause). C'est le Gouvernement japonais qui a pris l'initiative de l'accord; c'est lui encore qui a pris l'initiative d'agir à Washington contre l'intention du Président Wilson de reconnaître de suite le Gouvernement chinois dès le 8 avril, date de la réunion de l'assemblée. Nous avons, comme les Anglais, appuyé cette démarche à Washington. Continuons à laisser au Gouvernement japonais la direction de l'accord des puissances et à appuyer son action.*

En fait, nos alliés les Russes ne sont nullement disposés à reconnaître le Gouvernement chinois qui n'a pas accepté l'entente russo-mongole et continue à exécuter sur la frontière mongole des mouvements de troupes menaçants, pour flatter le nationalisme de la presse chinoise.

De leur côté, nos amis les Anglais ont déclaré qu'ils ne reconnaîtraient le Gouvernement chinois que lorsque certaines questions (frontière sino-birmane, etc.) seraient réglées.

Enfin, d'une manière générale, la politique du Consortium peut désirer conserver ce moyen de pression pour amener la Chine à accepter les conditions financières des Puissances : le Gouvernement chinois ne paye plus, malgré les réclamations des Puissances, les arrérages des emprunts anciens, de l'indemnité des Boxers, et ne rembourse pas les avances faites par les Banques (une centaine de millions) il y a plus d'un an.

On pourrait donc : 1° répondre au Gouvernement japonais par télégraphe qu'on est d'accord avec lui; 2° aviser de cette réponse nos Ambassadeurs à Londres, Pétersbourg, Berlin, en les priant de se concerter avec les Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités pour agir d'accord à Washington; 3° aviser notre Ambassadeur à Washington.

193.

M. de Schoen, Ambassadeur d'Allemagne à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. Très urgent. *Paris, 4 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 avril.)

Le Gouvernement impérial, à la connaissance duquel je m'étais empressé de porter les mesures que le Gouvernement de la République a prises à l'occasion de l'atterrissage involontaire d'un dirigeable allemand à Lunéville, vient de me charger d'être l'interprète auprès du Gouvernement de la République de sa vive reconnaissance pour la manière dont celui-ci a bien voulu terminer ce regrettable incident et que le Gouvernement impérial apprécie hautement.

Il m'est bien agréable de m'acquitter de cette mission auprès de Votre Excellence et je vous prie, mon cher Ministre, d'agréer à cette nouvelle occasion les assurances de ma haute considération.

194.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 194. Absolument secret. *Londres, 4 avril 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 avril.)

A la réunion des Ambassadeurs de ce jour, Sir E. Grey nous a entretenus d'abord du sujet de la démonstration navale à Antivari. J'ai fait connaître la décision prise par le Gouvernement de la République et informé la réunion de l'ordre donné au commandant de l'*Edgar-Quinet* à Corfou de s'entendre avec les commandants des navires anglais pour se rendre conjointement avec eux à Antivari.

Sir E. Grey nous a communiqué les instructions de l'Amirauté anglaise au vice-amiral à bord du croiseur *Roi Edouard VII* en rade de Corfou, en date du 1er avril, instructions qui seront confirmées aujourd'hui 4 avril. Elles sont ainsi conçues :

« Se rendre à Antivari avec vos bâtiments conjointement avec le croiseur français. A l'arrivée à Antivari, réunir les officiers plus anciens de l'escadre

internationale pour s'entendre sur les moyens les plus pratiques d'exercer une pression sur le Gouvernement monténégrin, afin de l'amener à déférer à la décision des Puissances. La mise à terre des compagnies de débarquement et de pièces de canon ou le bombardement de la ville ne devront pas être envisagés sans de nouvelles instructions. »

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie nous a dit que le commandant de la division navale autrichienne avait ordre de se mettre en rapport avec les commandants des bâtiments d'autres nationalités et qu'il était autorisé à prendre part à un blocus, si cette mesure était jugée nécessaire, et même à un débarquement de détachements internationaux.

L'Ambassadeur d'Italie a reçu de son Gouvernement l'avis qu'hier, 3 avril, les croiseurs cuirassés *Ferrucio* et *Saint-Bon* étaient partis de Brindisi pour se rendre dans les eaux d'Antivari. Le commandant de cette force navale a l'ordre de se mettre en rapport avec ses collègues des autres bâtiments et de ne prendre part à aucune opération qui pourrait être tentée avant l'arrivée des bâtiments de guerre des autres pays.

L'Ambassadeur d'Allemagne a dit que le croiseur *Breslau* a reçu l'ordre de se rendre d'Athènes à Antivari, mais il ignore les instructions données au commandant de ce bâtiment.

L'Ambassadeur d'Allemagne a demandé s'il ne convenait pas d'envisager dès maintenant les mesures à prendre dans le cas d'une résistance du Monténégro aux indications des Puissances. Sir E. Grey a exprimé l'avis, que nous avons appuyé, mon collègue de Russie et moi, qu'il convenait d'attendre l'effet de la démonstration navale. Il a ajouté que, si quelque Puissance avait à formuler des suggestions, son représentant pourrait les présenter dans une prochaine réunion et qu'elles seraient soumises à notre examen. Nos collègues de Russie, d'Italie et d'Autriche ont abordé alors la question d'avantages pécuniaires à faire au Roi Nicolas. J'ai fait observer qu'une discussion de ce genre n'était pas du ressort des Ambassadeurs et que, s'il convenait à certaines Puissances de faire quelques sacrifices d'argent pour avoir raison des résistances du Roi de Monténégro, ces marchandages devaient s'opérer discrètement.

Sir E. Grey nous a demandé si nous avions connaissance des réponses des alliés à nos communications pour des négociations de paix. Nous savons que la Sublime Porte accepte toutes nos propositions et qu'elle a même adhéré à la délimitation de la frontière turco-bulgare par une ligne directe d'Enos à Midia, mais nous n'avons aucune information du côté des alliés. On s'est demandé si notre dernière communication collective avait été faite à Sofia et j'ai pu expliquer à mes collègues pourquoi cette démarche avait été retardée. J'ai dit que les représentants de l'Angleterre, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Autriche se proposaient de ne pas s'en tenir aux termes de notre for-

mule du 31 mars et que les représentants français et russe avaient dû sur ce point en référer à leurs Gouvernements.

Cette formule omet à dessein de mentionner la question d'indemnité et la confond avec toutes les questions financières qui devront être soumises à la Commission technique de Paris. C'est un expédient pour faciliter aux alliés l'acceptation des bases de paix proposées par les Puissances; il laisse la question d'indemnité dans le vague et n'impose aux Puissances aucune déclaration contradictoire avec l'opinion qu'elles ont déjà exprimée. Une discussion assez longue s'est engagée avec l'Ambassadeur d'Allemagne sur nos véritables intentions lorsque nous nous sommes mis d'accord au sujet de la nouvelle formule, mais il a été reconnu en fin de compte qu'elle n'avait que des avantages et que ceux de nos représentants qui avaient voulu la modifier ne s'étaient pas conformés aux instructions des Gouvernements. Sir E. Grey, qui nous a fait connaître celles du représentant britannique à Sofia, nous a communiqué le télégramme adressé à cet agent après les observations que je lui avais présentées hier. La réunion a été d'avis que tous les Gouvernements devraient rectifier la fausse interprétation donnée à leurs instructions par les Ministres d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et d'Angleterre. Nous sommes en conséquence tombés d'accord sur l'avis suivant :

« Des malentendus semblent s'être produits au sujet de la communication à faire au Gouvernement bulgare conformément à la formule arrêtée dans la réunion du 31 mars et adoptée par tous les Gouvernements.

« La réunion pense qu'il y a lieu de prescrire de nouveau aux représentants des Puissances à Sofia de se conformer sans y rien ajouter à cette formule ainsi conçue :

« La réunion est d'avis qu'il y aurait lieu de donner des instructions aux représentants des Puissances à Sofia dans le but d'arrêter les opérations de guerre, à condition de l'acceptation de la ligne directe Enos-Midia et de la solution de toutes les questions d'ordre financier par la Commission technique de Paris à laquelle prendraient part les délégués des belligérants. »

J'ai profité de l'occasion pour faire connaître à mes collègues la composition de cette Commission, à laquelle ne manquent que les délégués anglais et italien. J'ai prié Sir E. Grey de procéder le plus tôt possible à la désignation des délégués britanniques. Le marquis Imperiali m'a dit que son Gouvernement avait dû être saisi de la même demande par notre Ministre des Affaires étrangères.

A la fin de notre réunion, le comte Mensdorff s'est enquis de la suite donnée à une proposition de démarches à Athènes pour prier le Gouvernement hellénique de ne pas mettre ses bâtiments à la disposition du Gouvernement serbe afin d'envoyer des troupes et des munitions sur la côte albanaise. Le comte Benckendorff et le marquis Imperiali ont dit que leurs Gouvernements avaient fait des communications dans ce sens à Athènes. Le prince Lichnowsky sup-

pose que le sien a agi de même. J'ai dit que je n'avais aucune information de Paris à ce sujet.

Nous nous sommes ajournés au mardi 8 avril.

195.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 196. *Londres, 4 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 avril.)

La décision dont m'a fait part le télégramme de Votre Excellence en date d'hier soir n° 441 [1] est venue dénouer une situation qui aurait pu devenir délicate entre le Gouvernement britannique et le nôtre. Aujourd'hui que la participation de la France à la démonstration navale dans les eaux monténégrines est résolue, il importe qu'aucune incertitude ne puisse subsister sur les circonstances dans lesquelles le projet en a été suggéré et adopté.

C'est le 25 mars dernier que le Conseiller de l'ambassade de Russie à Londres, remplaçant le comte Benckendorff souffrant, a, pour la première fois, officiellement entretenu le Secrétaire d'État de la possibilité d'une démonstration navale autrichienne sur les côtes du Monténégro et appelé l'attention de Sir Ed. Grey sur l'opportunité d'envoyer, dans ce cas, des navires anglais et français pour ne pas laisser l'Autriche livrée à elle-même. Quand Sir Ed. Grey me fit part, le jour même, de cette suggestion à laquelle il inclinait déjà à se montrer favorable, elle ne me parut pas opportune et mon télégramme n° 80 en date du 25 mars [2] donna connaissance à Votre Excellence de mon impression.

Il y avait alors à peine trois jours que l'accord s'était fait sur l'attribution de Scutari à l'Albanie, moyennant l'abandon de Diakova à la Serbie. Nos Gouvernements étaient en train de se concerter sur les termes de la notification et de l'injonction à adresser à la Serbie et au Monténégro. A Belgrade, M. Pachitch déclarait qu'aussitôt que la décision des Puissances lui aurait été officiellement signifiée, le Gouvernement serbe s'y soumettrait et retirerait au Monténégro un concours sans lequel ce petit État ne pouvait venir à bout de Scutari. A Cettigné même, la Serbie faisait tenir le même langage par son représentant. Dans ces conditions, le danger d'une démonstration navale autrichienne ne me paraissait pas réel. Je pensais que l'Autriche craindrait

(1) Télégramme communiquant à Londres et à Pétersbourg le télégramme circulaire du 3 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 182.

(2) Ci-dessus reproduit sous le numéro 65.

de voir l'Italie s'y associer et que le plus sage était, pour le moment, de laisser ces deux Puissances se neutraliser l'une l'autre.

La situation n'était plus la même quand, le 28 mars, le projet d'une démonstration navale fut officiellement soumis à la réunion des Ambassadeurs. D'abord, il y était introduit par Sir Ed. Grey et non sans une fermeté et une solennité particulières. C'était une considération qui déjà rendait une opposition difficile de ma part, alors surtout que je voyais le représentant de la Russie n'élever aucune objection et que je savais l'idée même originaire de Saint-Pétersbourg. En second lieu, l'accord était établi sur la démarche collective à effectuer auprès des Gouvernements serbe et monténégrin; les informations qui nous étaient transmises par nos Gouvernements sur l'accueil réservé par les Cabinets de Cettigné et de Belgrade à cette démarche trop peu inattendue n'étaient pas faites pour nous inspirer grande confiance en son efficacité. A Belgrade notamment, M. Pachitch avait changé de langage et déclarait que la Serbie se considérait comme tenue à soutenir le Monténégro jusqu'au bout. Les circonstances justifiaient donc incontestablement l'examen, sinon de mesures coercitives, comme l'avait déclaré l'Ambassadeur d'Allemagne, au moins de mesures d'intimidation comme celle dont Sir Ed. Grey avait formellement proposé l'emploi.

J'ai cherché hier, par ma dépêche n° 190 [1], à faire bien comprendre à Votre Excellence par quelles raisons le Secrétaire d'État a été amené à faire cette proposition. Sir Ed. Grey se souciait peu que Scutari appartînt à l'Albanie ou au Monténégro; ses préférences personnelles auraient même été pour l'attribution de Scutari au petit royaume. Mais, dès l'instant que les six Puissances ont eu décidé d'attribuer cette ville à l'Albanie, il a considéré que l'Europe ne pouvait pas se prêter à ce que sa décision, rendue publique et notifiée aux intéressés, fût par eux tenue en échec. Cette opinion lui a été dictée par deux raisons. La première est celle qui a déterminé la Russie elle-même à céder sur Scutari : prévenir un conflit austro-russe. La décision de l'Europe autorisait incontestablement l'Autriche à intervenir seule, si les Puissances n'intervenaient pas collectivement, pour faire respecter leur volonté unanime et, d'une action isolée de l'Autriche, pouvait sortir ce conflit que la cession de Scutari avait eu pour but d'éviter. La deuxième raison, c'est que Sir Ed. Grey n'admet pas, pour lui-même et pour son propre Gouvernement, qu'une décision collective, à laquelle le Gouvernement britannique a eu sa part, puisse être rendue caduque par l'opposition du Monténégro. C'est là un fait dont il importe de se convaincre et qui ne surprendra pas quiconque a une notion exacte du caractère de ce Ministre et, j'ajouterai, des hommes d'État anglais de l'ancienne école à laquelle il se rattache.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 183.

La presse française n'a, je le crains, pas compris que, posée sur ce terrain, la question ne pouvait guère être résolue que par ce que Votre Excellence a appelé « une affirmation solennelle de la volonté de l'Europe ». Certains de nos journaux ont allégué que l'Europe, ayant décidé d'« attribuer » Andrinople à la Bulgarie, n'avait jamais songé à imposer par la force cette décision à la Turquie. C'est là un pur sophisme. L'Europe n'a jamais décidé d'attribuer Andrinople à la Bulgarie. Elle a décidé de conseiller à la Turquie la cession d'Andrinople aux alliés; elle a décidé de « proposer » aux belligérants des bases de paix comprenant cette cession. Au contraire, elle a revendiqué pour elle-même le droit de fixer les limites de l'Albanie et, en vertu de ce droit, résolu de comprendre Scutari dans l'État albanais. L'analogie entre les deux ordres de faits n'est donc qu'apparente et la décision de l'Europe, dans le second cas, est, rationnellement, susceptible d'une suite que ne comportaient pas ses décisions dans le premier cas. On peut regretter qu'il en soit ainsi; on ne peut contester que ce soit logique et, dès lors, ce n'est pas maintenant, c'est quand le sort de Scutari était en question qu'il fallait s'aviser des conséquences.

Quoi qu'il en soit, le principe d'une démonstration navale ayant été posé et n'ayant nulle part rencontré d'objection, on a eu quelque difficulté à s'expliquer à Londres les répugnances auxquelles a donné lieu, principalement en France, la participation effective à cette opération. Je me suis appliqué à les faire comprendre à Sir Ed. Grey, tandis que je transmettais à Votre Excellence les instances du Secrétaire d'État et que je vous signalais l'intérêt primordial que nous avions à ne pas contraindre l'Angleterre à se déjuger et à ne pas se laisser produire de fissure dans la Triple Entente. J'espère que notre résolution de ne participer à la démonstration qu'avec un mandat de la Russie aura fait sentir à Sir Ed. Grey la valeur du témoignage de solidarité que nous avons donné à l'Angleterre et du prix que nous attachons à rester unis à elle en même temps qu'à la Russie. J'ai lieu de croire qu'il s'en rend déjà compte. Ce matin, comme je lui répétais que notre opinion publique était défavorable à la démonstration, il m'a répondu : « Je le sais, et ne croyez pas que l'opinion des milieux libéraux anglais y soit sympathique. Je m'en expliquerai très prochainement devant les Communes et j'espère que mes éclaircissements contribueront à atténuer les préventions de l'opinion des deux pays. »

J'ai vu le Secrétaire d'État deux fois dans la journée d'hier. La première fois, il m'avait paru extrêmement contrarié et affecté. La seconde fois, en prévision d'un assentiment qu'il souhaitait vivement de la part de notre Gouvernement, il a été amené à me parler du développement de la démonstration navale internationale. Il ne se fait pas beaucoup d'illusions sur son efficacité immédiate et ne s'attend pas à voir le Monténégro faire amende honorable dès l'apparition des pavillons européens. Il m'a semblé considérer surtout

cette opération comme un moyen de gagner du temps et de faire sortir les négociations avec Belgrade et Cettigné de l'impasse où elles se trouvent. « Nous pourrons, m'a-t-il dit, rester une semaine dans les eaux monténégrines. Si d'ici là nous n'avons reçu aucune proposition, nous pourrons en faire une. La discussion prendra encore du temps et, tant qu'elle durera, nous aurons empêché l'Autriche de rien faire par elle-même. »

J'ai déjà signalé à Votre Excellence, dans ma dépêche n° 190, combien le Secrétaire d'État avait toujours pris au sérieux, sinon au tragique, le danger possible d'une action isolée de l'Autriche contre le Monténégro, soit par terre soit par mer. Je vois par les télégrammes de notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg que me communique votre lettre n° 402 [1] que Sir Ed. Grey n'est pas seul de cet avis. Les derniers entretiens que M. Delcassé a eus avec M. Sazonoff me prouvent que le danger auquel je fais allusion n'est pas considéré comme une chimère par le Ministre russe des Affaires étrangères et que, — ainsi que je l'avais conclu des déclarations de mon collègue de Russie à Londres — le Cabinet de Saint-Pétersbourg est, de tous ceux d'Europe, celui qui désire le plus vivement voir la France s'associer à une démonstration navale internationale dans l'Adriatique. Cette démonstration sera donc, avant tout, un moyen détourné de surveiller l'Autriche et de la tenir en bride.

Elle a si manifestement ce caractère que je m'étonne de voir que notre presse s'obstine à ne pas s'en aviser. Plusieurs journaux ont été jusqu'à dire qu'une action isolée de l'Autriche devait être prévenue, non par une nouvelle concession, mais par un *veto* catégorique de la Russie, dût-il en résulter un conflit. C'est là évidemment une politique qui peut avoir ses partisans. Mais il me semble que le premier à s'en déclarer partisan aurait dû être le Gouvernement russe et que ce n'est pas à nous qu'il appartenait de se montrer dans la circonstance plus slave que les Slaves. Dès l'instant que notre alliée préférait, avec raison selon moi, recourir à une autre méthode et faire contenir l'Autriche par le concert européen, nous aurions assumé une lourde responsabilité en déclinant ce rôle.

(1) Du 3 avril transmettant les télégrammes de M. Delcassé du 2 avril, n°s 153, où était rapportée une suggestion de l'Ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg, en vue d'une compensation pécuniaire offerte à la Bulgarie par la Roumanie, et 154 à 157, ci-dessus reproduits, sous le numéro 169.

196.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 271. *Péra, 4 avril 1913.*

A peine la question de la frontière turque en Europe a-t-elle été réglée au gré du Gouvernement bulgare (je me plais du moins à croire que celui-ci n'augmentera pas une fois encore ses exigences sur ce point), les alliés posent celle de l'indemnité de guerre, ou, pour mieux dire, de leur participation à la dette publique ottomane, question qui nous touche de bien plus près, puisqu'elle met en jeu les intérêts français tout autant, sinon même plus, que les intérêts turcs eux-mêmes. Il s'agit en effet de savoir si la Turquie, qui est pour la France le plus vaste champ d'opération s'ouvrant à son activité intellectuelle et industrielle au dehors et dont, par suite, la prospérité économique et financière lui importe au plus haut point, va être irrémédiablement condamnée au dépérissement et si le démembrement dont elle est menacée de toutes parts pourra se réaliser sans que ses héritiers aient à prendre la charge de son passif, de telle sorte qu'il ne resterait plus en fin de compte de l'Empire ottoman qu'une dette impayée entre les mains de porteurs français.

Ce qui rend notre situation délicate en cette affaire, c'est que la Russie, notre alliée, poursuit traditionnellement en Turquie une politique diamétralement opposée à celle que commandent les intérêts français; le Gouvernement russe vise à l'affaiblissement graduel et à l'appauvrissement systématique de l'Empire ottoman, tandis que nous cherchons au contraire à prolonger son existence en préservant ses moyens de vivre. Autrefois il se refusait obstinément à l'entrée d'un délégué russe au conseil de la Dette, de crainte de renforcer une institution qui constituait un appui pour le Gouvernement ottoman; M. Nélidoff, en 1896, disait ouvertement que la Russie entendait conserver ses coudées franches pour ne pas avoir à tenir compte, le moment venu, des intérêts étrangers allant à l'encontre de ses aspirations; aujourd'hui le Gouvernement russe réclame au contraire une représentation au conseil, mais ses vues ne paraissent pas s'être modifiées quant au fond et, à la voir agir, il serait permis de douter du concours que le délégué russe apportera à cette administration. Quoi qu'il en soit, il n'y a pas à se dissimuler que la politique française et la politique russe, qui s'agrègent si aisément et si utilement dans le reste du monde, ne s'harmonisent pas en Turquie; c'est ainsi que la Russie prend la tête d'une campagne tendant à exonérer les États balkaniques de

toute participation à la dette ottomane, en leur faisant allouer nettement ou sous un déguisement une indemnité de guerre équivalente à la charge qu'ils assumeront, tandis que la France est condamnée par ses intérêts essentiels en Turquie à se mettre de toutes ses forces en travers d'une pareille combinaison*.

Dans notre résistance, nous trouverons certainement à nos côtés l'Allemagne qui a en Turquie des intérêts similaires aux nôtres**; la Russie qui le sait, s'y attend et même, ce qui pourra paraître singulier, elle est plus soucieuse de l'opposition allemande que de la française; il semblerait qu'elle tablât sur notre condescendance, alors qu'elle sentirait l'impossibilité de refuser satisfaction aux revendications allemandes. Or, satisfaction pourrait leur être donnée sans que nous y trouvions notre compte, parce que les intérêts allemands, bien que de même nature que les nôtres, ne se confondent pas avec eux et que certaines combinaisons pourraient les couvrir tout en laissant les intérêts français sans abri. Ceci appelle quelques explications.

Tandis que les intérêts français en Turquie sont multiples, complexes, enchevêtrés et ne peuvent trouver leur sauvegarde que dans un état de choses assurant d'une manière générale l'ordre et la prospérité dans l'Empire ottoman, les intérêts allemands sont simples et précis; ils se résument dans le Bagdad : le Bagdad, c'est toute l'Allemagne en Turquie. Qu'arriverait-il donc si les alliés n'assumaient pas une part contributive dans la dette ottomane ? N'était que ce serait là un précédent dangereux pour le cas de nouveaux morcellements de l'Empire ottoman, les porteurs d'unifiée et de lots turcs n'auraient pas à s'en préoccuper : en perdant ses revenus européens, l'administration de la Dette éprouverait en effet un déficit d'un million de livres turques environ; or ses excédents en sont à atteindre deux millions; par suite il resterait encore un jeu d'un million pour garantir les mauvaises années. Le budget ottoman certes en pâtirait, mais les porteurs demeureraient indemnes; en revanche le Bagdad, auquel sont affectés les excédents des revenus concédés autres que ceux provenant des surtaxes douanières, serait sérieusement compromis. Les annuités des emprunts Bagdad (2e et 3e séries) déjà émis s'élèvent à 408.265 livres turques; celles des 4e, 5e et 6e séries à émettre sont prévues à 301.360 livres turques, mais il ne resterait pour ainsi dire rien pour y pourvoir du million d'excédents ci-dessus prévu, puisque, d'une part, 25 p. 100 de ces excédents vont à l'amortissement de la dette et que, d'autre part, la surtaxe douanière de 3 p. 100, qui échappe au Bagdad, y serait comprise pour environ 950.000 livres.

Annotations du Ministre :

* *Il y a tout de même une question de paix générale qui n'est pas indifférente!! M. Bompard la néglige trop.*

** *L'Allemagne paraît aujourd'hui moins intransigeante.*

C'est ici qu'interviennent les combinaisons dont je parlais plus haut; ce qui importe aux Allemands, ce n'est pas la richesse du Trésor ottoman, mais celle de la caisse de l'administration de la Dette qui subvient aux annuités du Bagdad. Tandis qu'il nous faudrait une Turquie prospère, ils peuvent, eux, s'arranger d'un pays pauvre, d'un trésor vide, pourvu que la Dette soit riche, et c'est pourquoi le délégué allemand à la Dette a tant argumenté pour faire admettre par le conseil, comme il y a réussi d'ailleurs, le principe que l'administration de la Dette avait droit à ses gages quoi qu'il advienne et que les États balkaniques ou, à leur défaut, la Turquie devraient lui en donner d'équivalents à ceux que le nouvel ordre de choses lui ferait perdre. Qu'il soit fait ainsi, ou que les États balkaniques prennent à leur charge 21,38 p. 100 de la dette publique ottomane, comme le demande la Commission internationale de Paris, ou qu'au moyen des surtaxes douanières, dont le Bagdad ne bénéficie pas, on émette un emprunt dédommageant la Dette de ses pertes ou les États balkaniques de leur participation, comme le suggère le Gouvernement russe, ou qu'on fasse rentrer les surtaxes douanières dans la loi commune des excédents des revenus concédés, les Allemands ont également satisfaction puisque les gages du Bagdad sont ainsi sauvegardés; ils seraient même avantagés si une nouvelle conversion allongeait les délais d'amortissement. Par contre, la plupart de ces combinaisons ne donnent pas satisfaction aux intérêts français et tout particulièrement celle mise en avant par le Gouvernement russe, puisqu'elle se résume en fin de compte à affecter à la garantie du Bagdad des revenus actuellement libres du Gouvernement ottoman dont celui-ci pourrait disposer pour ses dépenses générales et pour l'exécution des entreprises que des groupes français se préparent à soumissionner. Seule, en vérité, agrée aux intérêts français une combinaison qui comporte une prise en charge effective par les États balkaniques du cinquième de la dette publique ottomane; les autres, si ingénieuses soient-elles, pourraient faire l'affaire des Allemands, mais, pour nous, elles ne seraient que des trompe-l'œil*.

* Annotation du Ministre : *Dépêche assurément intéressante, et vraie dans son ensemble. Mais trop absolue et trop réduite au point de vue spécial — et important sans doute — de nos rapports avec la Turquie. La situation est dominée par des considérations d'ordre général qui intéressent gravement toute l'Europe.*

197.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D: n° 33. Confidentiel. *Cettigné, 4 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 avril; Dir. pol., 19 avril.)

Des trois derniers incidents austro-monténégrins [1] et de l'attitude intransigeante du Cabinet de Vienne dans la question de Scutari, dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence dans ma correspondance politique, un observateur placé à Cettigné peut tirer certaines déductions.

Le Gouvernement russe supprimant en ce moment au Monténégro l'appui qu'il lui a toujours accordé, ce petit pays n'aurait pu escompter la protection que d'une seule autre grande Puissance : l'Autriche, son existence sans le concours d'autrui demeurant impossible. La gravité de la crise qui sévit en ce moment ici provient de l'isolement dans lequel s'est subitement trouvé le Roi Nicolas. Sa désillusion a été d'autant plus profonde que les événements qui se déroulent actuellement sont, en effet, aussi contradictoires avec l'histoire politique du pays qu'inconciliables avec ce qui semble être l'intérêt réel de la politique autrichienne.

La création d'une Albanie indépendante ayant été admise par les Puissances, on ne peut, en voyant les agissements de l'Autriche dans ces territoires, douter de sa volonté arrêtée de faire de ce nouvel État une province autrichienne. J'ai signalé à Votre Excellence la contrebande d'armes faite par des navires venant de Trieste en faveur des Albanais, la part active prise par les agents autrichiens à l'approvisionnement de Scutari alors qu'il n'était pas investi; depuis son investissement, les autorités austro-hongroises à Cattaro ou Trieste n'ont cessé de recevoir, à intervalles plus ou moins réguliers, des nouvelles des assiégés; je tiens cet aveu du Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie. Mais si la création d'une grande Albanie viable, soumise aux ordres de Vienne, apparaît bien comme le but évident de la politique autrichienne, on peut se demander si, en adoptant une formule aussi intransigeante dans la question de Scutari et en réduisant le Monténégro aux dernières extrémités, elle n'a pas fait un calcul complètement faux.

Ce petit peuple de montagnards serait à la rigueur et pour peu de temps capable de subsister comme par le passé, pauvrement et à la condition d'être

[1] Il s'agit des sévices exercés par les Monténégrins contre des catholiques, au sujet desquels le Gouvernement austro-hongrois avait exigé une enquête (voir ci-dessus, n° 51), et du bombardement de la population civile de Scutari.

soutenu, sans posséder Scutari. Mais depuis longtemps on lui fait envisager cette ville comme un Eldorado où il oubliera toutes ses pauvretés, où il trouvera toutes les richesses. L'amour-propre monténégrin a été tellement surexcité dans ce sens qu'il semble impossible au Roi Nicolas de reculer maintenant; et en face de lui se dresse l'amour-propre autrichien qui refuse lui-même d'abdiquer dans la question de Scutari.

Comme la politique autrichienne semble faire fausse route! Alors qu'elle pouvait se créer dans ce petit pays un nouveau fief qui, continuant l'Albanie, aurait constitué une longue étendue de territoires soumis à son influence, elle déchaîne contre elle la haine des Monténégrins. Si elle n'est pas en retard d'une «armée», elle l'est au moins «d'une idée et d'une année». Sans doute dès maintenant on peut s'apercevoir facilement ici du désir qu'a le baron Giesl de ne pas brûler ses derniers vaisseaux dans l'affaire de la possession de Scutari : il voudrait bien, tout en refusant cette ville au Monténégro, donner à ce pays le moyen de vivre. Les intrigues du Ministre d'Autriche auprès du Roi Nicolas, auprès de certains de ses conseillers influents, sont visibles et il leur a déjà fait entrevoir une politique de compensations personnelles dont l'argent serait le seul facteur. C'est, en effet, celle qui jusqu'à maintenant a triomphé à Cettigné. Mais la légation d'Autriche semble trop imbue des procédés historiques de la diplomatie autrichienne et elle ne veut tenir compte ni de l'opinion publique ni de l'évolution de sentiments provoquée dans le peuple par les souffrances d'une guerre ni des nécessités économiques. Elle semble oublier que «donner et [re]tenir ne vaut». Refuser Scutari au Monténégro, c'est une politique; mais vouloir en même temps s'acquérir le concours du Souverain et de ses conseillers est une combinaison à laquelle s'opposera sans nul doute la volonté désormais plus consciente du peuple monténégrin.

Le Gouvernement royal a d'ailleurs jugé qu'il ne pouvait pas vivre dans ces conditions et il a adopté une attitude intransigeante s'opposant résolument au verdict européen relatif à Scutari. Il n'entrevoit pas d'issue, si sa résistance échoue; mais le Roi Nicolas espère bien qu'entre temps se produira un événement qui lui permettra de garder sa couronne. Il disait l'autre jour, dans un accès de grandiloquence, au Ministre de Bulgarie : «La Turquie m'a bravé, on voit ce que cela lui a coûté; que l'Autriche prenne garde si elle ne se met pas bien avec moi.»

On ne peut, en effet, douter ni de l'orgueil de ce petit Roi, ni de ses sentiments de rancune, ni de son désir de vengeance. Entouré de conseillers à vues étroites et influencé par certaines de ses filles, dont les impulsions politiques sont redoutées des Monténégrins eux-mêmes, on n'aperçoit pas dans son entourage le moindre élément pondérateur.

Il faudrait envisager l'éventualité, si tous les calculs du Roi échouent,

d'une abdication de sa part pour lui et sa dynastie et d'un événement qui provoquerait la réunion du pays à la Serbie. Ce grave événement briserait les fragiles calculs de la diplomatie autrichienne de la façon qui sans doute lui serait le plus désagréable et le Ministre d'Autriche ici s'insurge contre une pareille éventualité, même lorsqu'elle lui est exposée par son collègue d'Allemagne. Sans doute, le Roi Nicolas tient âprement à sa couronne et les événements actuels qui, à ses yeux, lui font jouer un rôle de héros, ne le pousseront pas à un acte irréfléchi de désespoir; mais on doit compter avec le mécontentement de son peuple, avec la pauvreté du pays, avec l'impossibilité politique et économique où il sera de vivre, avec l'insuffisance des dirigeants. Il faudrait, si l'on veut conserver le Monténégro, lui donner les moyens de subsister.

J'ai l'honneur de soumettre ces considérations à l'examen éclairé de Votre Excellence.

198.

Le Commandant de Saint-Seine, Attaché naval à Londres,

au Vice-Amiral Aubert, Chef d'État-Major de la Marine.

L. particulière. Secret. *Londres, 4 avril 1913.*

J'ai eu hier soir, avec l'amiral Jackson, un entretien au sujet de la convention passée en Chine entre l'amiral de Kerillis et l'amiral Winsloë [1].

Le chef d'État-major m'a dit que cette convention avait reçu l'assentiment de l'Amirauté. Mais les instructions qui avaient été adressées à ce sujet à l'amiral Winsloë étant très larges, celui-ci n'a pas communiqué officiellement à l'Amirauté le texte de la convention; il s'est borné à en rendre compte dans une lettre particulière. On ne lui enverra donc pas d'approbation officielle : on se bornera à lui faire connaître, par une lettre particulière, que les dispositions qu'il a prises de concert avec l'amiral de Kerillis sont approuvées.

L'Amirauté considère nos trois accords (Pas-de-Calais, Manche occidentale, Méditerranée) comme définitivement acquis. On s'est aperçu que dans le texte anglais de l'accord concernant le Pas-de-Calais il y avait quelques fautes *de grammaire* et on y a fait quelques corrections qui ne changent rien au sens. Une copie de la nouvelle rédaction me sera envoyée sous peu et je vous la ferai parvenir. L'État-major général s'occupe à dresser les instructions qui doivent être adressées aux commandants des forces navales et des bâtiments qui peuvent être appelés à coopérer avec des navires français et les instructions aux commandants des ports de guerre et bases navales des zones communes. On m'a promis de me donner un exemplaire de ces ordres.

[1] Voir tome V, 3e série, n° 303.

Le livret de signaux a été envoyé à l'impression, et l'on compte que les épreuves seront prêtes à être corrigées dans une quinzaine de jours; l'Amirauté compte en envoyer à l'amiral Winsloë le nombre d'exemplaires nécessaires pour les bâtiments placés sous ses ordres; elle pense donc que vous ferez de même à l'égard de l'amiral de Kerillis. Ceci amènera de petits changements dans la rédaction de la convention passée entre ces deux officiers généraux.

199.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 170. *Saint-Pétersbourg, 5 avril 1913, 12 h. 45.*

(*Reçu :* 15 h. 45.)

Dans un dernier entretien [1], M. Daneff m'a parlé de l'Albanie. « Ce sera, pense-t-il, une rude tâche d'organiser ce pays. Qui s'en chargera ? Les Puissances ? Elles ne s'entendront pas. L'Autriche et l'Italie ? Elles se battront. Les petits États balkaniques paraissent indiqués. Mais lesquels ? La Grèce a eu de tout temps trop de querelles avec les Albanais. Même obstacle pour la Serbie. Alors j'ai pensé à la Bulgarie. Elle n'a jamais eu d'histoires avec les Albanais. Et puis ce serait très bien pour maintenir le bloc balkanique. On pourrait essayer. Si la Bulgarie ne réussissait pas, il ne resterait que le partage entre les États balkaniques. Je vous livre mes idées... »

« Ce ne sont pas les idées qui vous manquent », lui ai-je dit.

Il s'est mis à rire. L'ambition nationale des Bulgares ne connaît plus d'obstacle. C'est une autre Prusse qui tend à se former dans les Balkans.

[1] Le premier entretien de M. Delcassé avec M. Daneff fait l'objet de quatre télégrammes, du 27 mars, reproduits ci-dessus sous le numéro 81.

200.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 37. *Athènes, 5 avril 1913, 16 h. 5.*

(*Reçu :* 17 h. 10.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient de nous remettre la réponse suivante :

« Les États alliés expriment leur reconnaissance aux grandes Puissances pour leurs efforts à amener la conclusion de la paix et, désirant sincèrement les faciliter dans leur tâche, acceptent leurs conditions pour la médiation sous les réserves suivantes :

« 1° Lors de la fixation définitive de la frontière en Thrace, la ligne indiquée dans les conditions formulées par les Puissances sera prise comme base et non comme ligne définitive;

« 2° Les îles de la mer Égée seront cédées par la Turquie aux alliés;

« 3° Les alliés estiment qu'ils doivent connaître au préalable les frontières projetées de l'Albanie, espérant qu'elles seront conformes à celles qu'ils ont proposées à Londres;

« 4° La demande d'une indemnité de guerre doit être acceptée en principe, en laissant le soin d'en fixer le montant à la commission qui étudiera les questions financières, commission dans laquelle les États alliés seront représentés;

« 5° Les États alliés acceptent que les opérations de guerre cessent dès que les conditions ci-dessus exposées auront été favorablement accueillies et admises [1]. »

J'ajoute, le tenant de source sûre, que la situation devient grave, les troupes bulgares marchant sur Salonique. Je pense avoir plus de détails ce soir.

[1] La même réponse a été transmise de Sofia, le même jour, par télégramme n° 105.

201.

M. Gabriel Bertrand, Consul de France à Serajevo,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1. *Serajevo, 5 avril 1913, 18 h. 50.*

(*Reçu :* 18 heures.)

Communiqué ambassade. Il s'effectue une concentration des troupes stationnées au Nord et au centre de la Bosnie-Herzégovine sur la frontière monténégrine et la frontière du sandjak de Novi-Bazar. La brigade de Banjaluka a été transportée à Bosna Seraï [1]. On assure que la landwehr autrichienne va occuper la région Ouest de l'Herzégovine et la honved hongroise le Nord et le centre de la Bosnie. Des troupes de la landwehr seraient déjà à Ljubuchki. Il me paraît certain en tout cas que les forces dirigées vers la frontière seront remplacées par des effectifs équivalents. L'activité militaire est intense. Ici tous les locaux disponibles sont occupés par les soldats.

202.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 106, 107. *Sofia, 5 avril, 17 heures.*

(*Reçu :* 19 h. 18, 19 heures.)

J'ai fait ce matin, avec mes collègues des grandes Puissances, la démarche prescrite par votre télégramme 226 [2]. Nous avons remis au Ministre des Affaires étrangères une note ainsi conçue : « Dans le but d'arrêter les opérations de guerre, les grandes Puissances déclarent que la ligne directe Enos-Midia doit être acceptée par les États alliés comme frontière et que la solution de toutes les questions d'ordre financier sera réservée à la commission technique qui se réunira à Paris et à laquelle prendront part les délégués des belligérants. »

M. Guéchoff nous a priés de remercier nos Gouvernements de cette communication qui donne satisfaction à la Bulgarie sur le principe des questions qui l'intéressent.

(1) Serajevo. — (2) Du 3 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 180.

Au sujet des frontières, le Gouvernement bulgare précise son point de vue en demandant «la ligne Midia, Saraï, gare de Mouratli, au Sud d'Aïrabol, entre Kechan et Malgara, suivant la ligne de partage des eaux jusqu'à la mer Égée à l'Est d'Enos».

En ce qui concerne l'indemnité de guerre, le Président du Conseil m'a paru vouloir considérer ce principe comme acquis; je lui ai répété qu'à ma connaissance le Gouvernement de la République n'avait pas donné son adhésion et qu'il acceptait seulement que toutes les questions relatives aux charges financières à supporter par les belligérants fussent réglées par la Commission internationale de Paris. M. Guéchoff compte sur l'esprit d'équité et la bienveillance des Puissances pour avoir satisfaction sur ce point.

Enfin la Bulgarie est prête à cesser les hostilités, mais, en raison des clauses du traité d'alliance, elle ne peut consentir à un autre armistice sans un complet accord avec la Grèce et la Serbie. En attendant la signature des préliminaires de paix, M. Guéchoff recherche le moyen d'obtenir en fait dès maintenant la suspension des hostilités.

La réponse officielle à notre communication sera donnée dès que le Gouvernement bulgare se sera concerté avec ses alliés.

203.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 173. *Saint-Pétersbourg, 5 avril 1913, 19 h. 8.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Réponse à votre télégramme n° 384 (1).

M. Sazonoff n'est pas d'avis de reconnaître le Gouvernement chinois avant, tout au moins, l'élection du nouveau Président. Il ne fera donc rien le 8, et il pense que le Japon s'abstiendra, comme la Russie.

L'Ambassadeur d'Angleterre, que je viens de voir, a l'impression que son Gouvernement ne se départira pas non plus de sa réserve. Mais il a parlé à titre personnel *.

(1) Du 4 avril, annonçant que le Président des États-Unis était décidé à reconnaître le Gouvernement chinois, le 8 avril, jour de réunion de l'Assemblée constituante, et ajoutant que le Gouvernement français, toujours attaché au principe de la reconnaissance simultanée, désirait connaître le point de vue du Gouvernement russe en présence de l'initiative américaine.

* Annotation du Département : *6 avril. Attendre d'avoir les réponses des différents postes pour télégraphier à chacun en le mettant au courant de la position prise (Pékin, Tokio, Washington, Londres, Berlin, Pétersbourg).*

204.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n°s 452, 453. *Paris, 5 avril 1913, 20 h. 40, 21 heures.*

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie est venu me communiquer les instructions données au commandant de l'escadre impériale et royale devant Antivari[1]. Elles prévoient le cas où le Monténégro n'accéderait pas, dans un bref délai (vingt-quatre heures), aux demandes des Puissances. « Dans ce cas, on procéderait au blocus des côtes monténégrines ainsi que du littoral turc occupé par la Serbie et le Monténégro. Le rayon du blocus devrait s'étendre jusqu'à 41°15' latitude. » Le blocus devrait être décidé par la réunion des commandants.

Je tiens à connaître d'urgence l'avis de Sir Ed. Grey sur les dispositions contenues dans cette communication.

Quant à moi, et sans avoir pu consulter encore le Conseil des Ministres, je trouve que les suggestions autrichiennes menacent de nous entraîner beaucoup plus loin que nous ne voulons aller. Vous savez quelles sont les instructions que nous avons données à l'*Edgar-Quinet;* elles excluent toute mesure coercitive et j'estime que vous avez sagement répondu à la réunion des Ambassadeurs en demandant, d'accord avec le Secrétaire d'État britannique et avec l'Ambassadeur de Russie, qu'on attende tout d'abord l'effet de la démonstration navale.

L'idée d'un blocus me paraît en elle-même assez grave; celle de l'étendre jusqu'au 41e degré l'est beaucoup plus encore; elle constituerait une violation de la neutralité à l'égard des Serbes et des Grecs. On ne nous a pas conviés à un blocus, mais à une démonstration navale qui n'était dans notre pensée qu'une affirmation solennelle des volontés de l'Europe. Ce n'est plus ce que nous propose le Gouvernement autrichien et sa démarche nous amène à nous demander de quelles suggestions nouvelles il nous saisirait si le blocus était inefficace. Il est indispensable que je sache où nous allons et où l'on prétend nous conduire[2].

(1) Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 6445.

(2) Ce télégramme s'est croisé avec un télégramme de Londres arrivé à 21 h. 35 : l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres avait fait connaître à Sir Edward Grey les instructions données à l'amiral commandant l'escadre autrichienne. Le Ministre britannique avait chargé Sir Fr. Bertie de demander au Gouvernement français quelles étaient ses intentions, désirant qu'il y eût parfait accord entre la France et la Grande-Bretagne sur les instructions données aux commandants des navires de guerre envoyés dans les eaux monténégrines.

205.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 108. Très confidentiel. *Sofia, 5 avril 1913, 19 heures.*

(*Reçu :* 21 heures.)

Les Ministres sont revenus hier d'Andrinople et, ce matin, j'ai interrogé M. Guéchoff sur les décisions qui avaient dû être prises.

Il m'a dit — ce qui suit *très confidentiel* — avoir obtenu du Roi et des chefs de l'armée que l'on n'attaquerait pas les lignes de Tchataldja, « mais, a-t-il ajouté, sous la condition que la délimitation de la frontière serait faite suivant la ligne que je viens de vous indiquer et qu'une solution satisfaisante serait donnée à la question des charges financières ».

206.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T n° 146. *Berlin, 5 avril 1913, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h. 20.)

Les Chargés d'affaires de Serbie et de Grèce m'ont entretenu du langage tenu par M. Sazonoff à quelques députés. Le Ministre russe aurait exprimé l'idée que les Serbes se seraient étendus beaucoup trop au Sud de la Macédoine. L'objectif des Serbes et des Grecs étant de ne pas laisser les Bulgares avoir une frontière commune avec l'Albanie, les paroles de M. Sazonoff seront, d'après ces messieurs, accueillies avec beaucoup de déception. Il est possible qu'en suite de ce langage la Serbie ne s'en remette plus à l'arbitrage de l'Empereur de Russie pour trancher les difficultés de délimitation entre elle et la Bulgarie qui se produiront après la paix, et qu'elle cherche à se rapprocher de l'Autriche.

207.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 174. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 5 avril, 19 h. 10.*
(*Reçu :* 21 h. 25.)

La nouvelle transmise par notre Ambassadeur à Vienne qu'une partie des troupes bulgares d'Andrinople se dirige vers Monastir ne causera ici aucune surprise, si elle se confirme.

Les prétentions bulgares vont bien au delà de Monastir.

Dans son dernier entretien avec M. Sazonoff, M. Daneff a réclamé Dibra, que l'on a eu tant de mal à faire attribuer aux Serbes.

M. Daneff a aussi demandé à l'Empereur, qu'il a vu jeudi, son assentiment aux revendications bulgares au sujet de Salonique. Mais, comme je vous l'avais [fait] prévoir après ma conversation avec l'Empereur, ce n'est pas précisément un encouragement qu'il en a reçu. M. Daneff n'a pas dissimulé sa déception.

Le partage entre les alliés sera orageux. Mais c'est la difficulté de demain. Aujourd'hui c'est l'attaque de Tchataldja que M. Sazonoff redoute.

Comme je lui faisais remarquer que l'envoi vers Monastir d'une partie des troupes d'Andrinople semblait écarter cette éventualité, M. Sazonoff m'a répondu :

« La situation des Turcs en matériel et en personnel est pire que ne le croient les plus pessimistes [1]. »

208.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 38. *Athènes, 5 avril 1913, 18 h. 10.*
(*Reçu :* 21 h. 30.)

Le Roi de Grèce a envoyé hier soir au Roi Ferdinand un télégramme très ferme. Si Salonique est enlevée à la Grèce, ce sera au prix d'une bataille et

[1] Ce télégramme a été transmis, le 7 avril, à 14 heures, à Londres 460, Rome 356, Berlin 318, Vienne 310, Constantinople 385, Sofia 239, Belgrade 214, Athènes 243, Cettigné 214, Bucarest 199, Munich 73.

non par infiltration subite de troupes bulgares [1]. M. Venizelos, très découragé hier soir d'après mon collègue russe, m'a paru cet après-midi plus optimiste; il espère encore que cela s'arrangera. Le Ministre des Affaires étrangères m'a confié que mon collègue italien, qui est allé causer avec lui avant l'heure fixée pour la remise de la réponse télégraphiée ce matin, lui a spontanément exprimé le vœu de voir la Grèce et l'Italie s'entendre à propos de la frontière de l'Albanie; ce ne serait, d'après lui, qu'une question de non-fortification de certains points. Si c'est exact, la Grèce sera très conciliante à cet égard.

209.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 104. *Londres, 5 avril 1913, 19 h. 43.*
(*Reçu* : 21 h. 35.)

L'Ambassadeur d'Autriche a communiqué aujourd'hui à Sir Ed. Grey les instructions données à l'amiral commandant l'escadre austro-hongroise dans les eaux monténégrines. La présence de l'escadre internationale devrait être notifiée au Gouvernement de Cettigné avec injonction de déférer aux vues des Puissances dans un délai de vingt-quatre heures. Passé ce délai, l'escadre internationale établirait le blocus des côtes monténégrines et serbes depuis Spitza jusqu'au 41° degré 15′ de latitude nord.

Le Gouvernement austro-hongrois prie le Gouvernement britannique d'envoyer les mêmes instructions au commandant des bâtiments anglais.

Cette communication a été transmise à Sir Francis Bertie avec l'instruction d'en entretenir Votre Excellence.

Sir Ed. Grey ne fera envoyer d'instructions à l'amiral anglais qu'après un accord complet avec nous. Il trouve le délai de vingt-quatre heures trop court et proposerait de le fixer à trois jours. Il ne soulève pas d'objections contre le blocus.

J'ai fait observer qu'à mon avis il suffirait d'établir le blocus de Spitza jusqu'à l'embouchure du Drin, à Alessio. C'est, en effet, le point de débarquement pour le ravitaillement des hommes et munitions des assiégeants. Bloquer toute la côte occupée par l'armée serbe jusqu'au 41° degré, c'est-à-dire à plus de 60 kilomètres au Sud de Durazzo, me semble excessif. Je soumets cette réflexion à l'appréciation de Votre Excellence [2].

[1] Voir ci-dessus le télégramme de M. Deville du même jour, reproduit sous le numéro 200.

[2] Le 6 avril, Sir Fr. Bertie remit au Ministre une note relative aux instructions à donner aux commandants de navires de guerre. La reproduction de cette note a été jugée inutile parce qu'elle eût fait double emploi avec le présent télégramme.

210.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et Saint-Pétersbourg.

D. nos 229, 412. Secret. *Paris, 5 avril 1913.*

Un document secret émanant du Grand État-major allemand, et paraissant offrir tous les caractères de l'authenticité, a été remis récemment à la section des renseignements de l'État-major français. Il s'agit d'un rapport destiné probablement à être lu devant une Commission du Bundesrath ou du Reichstag pour justifier la demande des crédits militaires.

Ainsi que vous le verrez par la lecture de cette pièce, ci-jointe en copie, nous ne saurions plus mettre en doute les intentions agressives dont l'Allemagne est animée envers la France. La préparation insidieuse de la guerre; l'attaque foudroyante, la complicité obligatoire de la Belgique, de la Hollande, du Danemark et de la Suisse; la propagande insurrectionnelle parmi les populations arabes de notre domaine africain, — tout ce programme minutieux et pratique, s'impose à notre plus sérieuse attention.

Pour le seul point où il nous soit possible de contrôler les assertions du rapport en question, c'est-à-dire les préparatifs d'une propagande insurrectionnelle dans notre domaine africain, nous sommes déjà pleinement édifiés, ainsi que vous en jugerez par la deuxième annexe de la présente dépêche.

Dans le même ordre d'idées, je crois devoir vous communiquer également le compte rendu d'un entretien que l'abbé Wetterlé, député au Reichstag, a eu le mois dernier, avec un personnage politique français (annexe n° 3).

Pour Londres : Je vous autorise à donner secrètement connaissance de ces divers documents à Sir Ed. Grey.

Pour Saint-Pétersbourg : Je vous laisse le soin d'apprécier dans quelle mesure vous pourrez donner secrètement connaissance de ces divers documents à M. Sazonoff.

Annexe I.

Rapport du Colonel L..., Chef de section au Grand État-major allemand[1].

I. Généralités sur les nouvelles lois militaires.

Secret.

L'augmentation a eu lieu en trois étapes :

1° La conférence d'Algésiras a enlevé les derniers doutes sur l'existence d'une entente entre la France, l'Angleterre et la Russie. Nous avons vu, d'autre part, que l'Autriche-Hongrie était obligée d'immobiliser des forces contre la Serbie et l'Italie; enfin notre flotte n'était pas, à ce moment-là, assez forte. A la fin du conflit on s'occupa donc en première ligne de renforcer la défense de nos côtes, d'augmenter notre force navale. Contre l'intention anglaise d'envoyer un corps d'expédition de 100.000 hommes sur le continent, on devait répondre par une meilleure formation de nos forces de réserve, qui devaient être employées d'après les circonstances, au service sur les côtes, dans les forteresses et dans les sièges. Il était clair déjà à cette époque qu'il serait indispensable de faire un grand effort.

2° Les Français, ayant violé les conventions marocaines, amenèrent l'incident d'Agadir. A cette époque, les progrès de l'armée française, le relèvement moral de la nation, l'avance technique prise dans le domaine de l'aviation et dans celui des mitrailleuses, rendaient une attaque contre le Français moins facile que dans la période précédente. De plus, il fallait s'attendre à une attaque de la flotte anglaise. Cette situation difficile ouvrit les yeux sur la nécessité d'une augmentation de l'armée. Cette augmentation fut, dès cette époque, considérée comme un minimum.

3° La guerre des Balkans aurait pu nous entraîner à la guerre pour soutenir notre alliée. La nouvelle situation au Sud de l'Autriche-Hongrie diminuait la valeur de l'aide que cet allié pouvait nous apporter. D'autre part, la France s'était renforcée par une nouvelle loi des cadres; il fallait donc avancer les dates d'exécution prévues pour la nouvelle loi militaire.

On prépara l'opinion à un renforcement nouveau de l'armée active, qui assurerait

[1] Cette annexe reproduit en partie un document remis le 2 avril 1913 à M. Paléologue, directeur des affaires politiques, par le général de Castelnau, sous-chef de l'État-major de l'armée, avec un bordereau d'envoi portant : «Note sur un rapport d'un officier de l'État-major de Berlin». Il s'agit donc d'un renseignement communiqué par un informateur. Nous en reproduisons cependant ici ce fragment, parce qu'il fait partie de la correspondance adressée aux postes diplomatiques.

Dans le Livre Jaune *La guerre européenne 1914*, les passages essentiels de cette pièce avaient déjà été reproduits sous ce titre : «Notes sur le renforcement de l'armée allemande». Le général Ludendorff, désigné par le *Temps* comme étant l'auteur du rapport, en a, dans une brochure intitulée *Französische Fälschung meiner Denkschrift von 1912 über den drohenden Krieg* (Berlin 1919), nié l'authenticité.

La lettre d'envoi à Londres et à Saint-Pétersbourg que nous reproduisons ici, montre qu'en 1913 les autorités militaires et politiques françaises ont tenu le document pour authentique, et que d'ailleurs elles n'y voyaient pas le texte d'un «Mémoire» du général Ludendorff, mais la reproduction d'une communication faite à un groupe parlementaire.

à l'Allemagne une paix honorable et la possibilité de garantir comme il convient son influence dans les affaires du monde. La nouvelle loi militaire et le complément qui doit la suivre, permettront presque complètement de répondre à ce but.

Ni les ridicules criailleries de revanche des chauvinistes français, ni les grincements de dents des Anglais, ni les gestes désordonnés des Slaves, ne nous détourneront de notre but, qui est de fortifier et d'étendre le Deutschtum dans le monde entier.

Les Français peuvent armer tant qu'ils voudront; ils ne peuvent, du jour au lendemain, augmenter leur population. L'emploi d'une armée noire sur les théâtres d'opérations européens restera pour longtemps un rêve, du reste dépourvu de beauté.

II. But et devoirs de notre politique nationale, de notre armée et de nos organes spéciaux aux services de l'armée.

Notre nouvelle loi militaire.

Notre nouvelle loi militaire n'est qu'une extension de l'œuvre d'éducation militaire du peuple allemand. Nos ancêtres de 1813 ont fait de plus gros sacrifices. C'est notre devoir sacré d'aiguiser l'épée que l'on nous a mise en main et de la tenir prête pour nous défendre comme pour porter des coups à notre ennemi. Il faut faire pénétrer dans le peuple l'idée que nos armements sont une réponse aux armements et à la politique française. Il faut l'habituer à penser qu'une guerre offensive de notre part est une nécessité pour combattre les provocations de l'adversaire. Il faudra agir avec prudence pour n'éveiller aucun soupçon et éviter les crises qui pourraient nuire à la vie économique. Il faut mener les affaires de telle façon que sous la pesante impression d'armements puissants, de sacrifices considérables et d'une situation politique tendue, un déchaînement (*losschlagen*) soit considéré comme une délivrance, parce qu'après lui viendraient des décades de paix et de prospérité comme après 1870. Il faut préparer la guerre au point de vue financier; il y a beaucoup à faire de ce côté-là. Il ne faut pas éveiller la méfiance des financiers, mais bien des choses cependant ne pourront être cachées.

Il n'y aurait pas à s'inquiéter du sort de nos colonies. Le résultat final en Europe le réglera pour elles. Par contre, il faudra susciter des troubles dans le Nord de l'Afrique et en Russie. C'est un moyen d'absorber des forces de l'adversaire. Il est donc absolument nécessaire que nous nous mettions en relations, par des organes bien choisis, avec des gens influents en Égypte, à Tunis, à Alger et au Maroc, pour préparer les mesures nécessaires en cas de guerre européenne. Bien entendu, en cas de guerre, on reconnaîtrait ouvertement ces alliés secrets, et on leur assurerait, à la conclusion de la paix, la conservation des avantages conquis. On peut réaliser ces desiderata. Un premier essai qui a été fait il y a quelques années nous avait procuré le contact voulu. Malheureusement, on n'a pas consolidé suffisamment les relations obtenues. Bon gré, mal gré, il faudra en venir à des préparatifs de ce genre, pour mener rapidement à sa fin une campagne.

Les soulèvements provoqués en temps de guerre par des agents politiques deman-

dent à être soigneusement préparés et à disposer de moyens de guerre matériels. Ils doivent éclater simultanément avec la destruction des moyens de communication : ils doivent avoir une tête dirigeante que l'on peut trouver dans des chefs influents religieux ou politiques. L'école égyptienne y est particulièrement apte; elle relie de plus entre eux les intellectuels du monde musulman.

Quoi qu'il en soit, nous devons être forts pour pouvoir anéantir d'un puissant élan nos ennemis de l'Est et de l'Ouest. Mais, dans la prochaine guerre européenne, il faudra aussi que les petits États soient contraints à nous suivre, ou soient domptés. Dans certaines conditions, leurs armées et leurs places fortes peuvent être rapidement vaincues ou neutralisées, ce qui pourrait être vraisemblablement le cas pour la Belgique et la Hollande, afin d'interdire à notre ennemi de l'Ouest un territoire qui pourrait lui servir de base d'opération dans notre flanc. Au Nord, nous n'avons à craindre aucune menace du Danemark ou des États scandinaves, d'autant plus que, dans tous les cas, nous pourvoirons à la concentration d'une forte armée du Nord, capable de répondre à toute mauvaise intention de ce côté. Au cas le plus défavorable, le Danemark pourrait être forcé par l'Angleterre à abandonner sa neutralité; mais, à ce moment, la décision serait déjà intervenue sur terre et sur mer. Notre armée du Nord, dont les forces pourraient être notablement augmentées par les formations hollandaises, répondrait par une défensive extrêmement active à toute offensive de ce côté.

Au Sud, la Suisse forme un boulevard extrêmement solide, qui sera fortement soutenu de notre part, pour la défense de sa stricte neutralité. L'armée, bien organisée et bien équipée de ce pays, offre toute garantie d'opposer à un envahisseur une résistance opiniâtre et sanglante. Cette protection naturelle du flanc de nos armées sera respectée. On peut à peine admettre une violation de la neutralité suisse par les Alliés. Il n'y en aura assurément aucune par les Allemands. Il sera même avantageux, après une campagne heureuse, d'offrir aux Suisses, en reconnaissance de leur neutralité, et des sacrifices faits dans ce but, une augmentation de territoire aux dépens de la France; par exemple, la Haute-Savoie, sur laquelle la Suisse a des droits historiques, ensuite le pays de Gex, le Génevois et une partie du comté de Bourgogne.

Comme on l'a dit plus haut, on ne peut considérer de même la situation vis-à-vis des petits États de notre frontière nord-ouest. Là ce sera pour nous une question vitale, et le but vers lequel il faut tendre, c'est de prendre l'offensive avec une grande supériorité dès les premiers jours. Pour cela, il faut concentrer une grande armée, suivie de fortes formations de landwehr, qui détermineront les armées des petits États à nous suivre, ou tout au moins à rester inactives sur le théâtre de la guerre, et qui les écraseraient en cas de résistance armée. Si l'on pouvait décider ces États à organiser leur système fortifié de telle façon qu'il constitue une protection efficace de notre flanc, on pourrait renoncer à l'invasion projetée. Mais, pour cela, il faudrait aussi, particulièrement en Belgique, qu'on réformât l'armée pour qu'elle offrît des garanties sérieuses de résistance efficace. Si, au contraire, comme maintenant, son organisation défensive est établie contre nous, ce qui donne des avantages évidents à notre adversaire de l'Ouest, nous ne pouvons en aucune façon,

offrir à la Belgique une garantie de la sécurité de sa neutralité. Un vaste champ est donc ouvert à notre diplomatie pour travailler dans ce pays dans le sens de nos intérêts.

Les dispositions arrêtées dans ce sens permettent d'espérer que l'offensive peut être prise aussitôt après la concentration complète de l'armée du Bas-Rhin. Un ultimatum à brève échéance, que doit suivre immédiatement l'invasion, permettra de justifier suffisamment notre action au point de vue du droit des gens. Tels sont les devoirs qui incombent à notre armée et qui exigent un effectif élevé. Si l'ennemi nous attaque ou si nous voulons le dompter, nous ferons comme nos frères d'il y a cent ans; l'aigle provoqué prendra son vol, saisira l'ennemi dans ses serres acérées, et le rendra inoffensif. Nous nous souviendrons alors que les provinces de l'ancien Empire allemand, comté de Bourgogne et une belle part de la Lorraine, sont encore aux mains des Francs, que des milliers de frères allemands des provinces baltiques gémissent sous le joug slave. C'est une question nationale de rendre à l'Allemagne ce qu'elle a autrefois possédé.

. . . . . .

Mobilisation.

Les nouvelles lois militaires apporteront de sensibles élévations d'effectifs de paix sur toute la ligne. Elles donneront, en 1914, l'effectif de guerre complet à nos corps de couverture. Ces derniers pourront donc marcher au premier ordre sans attendre l'arrivée des réservistes. L'augmentation du nombre d'attelages d'artillerie de campagne rend nos batteries aptes à combattre. La complète constitution des unités du train permet une mobilisation rapide des convois.

Il sera possible de mobiliser complètement les corps d'armée frontière en vingt-quatre heures.

Mais les corps d'armée de l'intérieur pourront également, dans le court intervalle de quarante-huit heures, être portés sur le pied de guerre, car leur effectif de paix n'a besoin, pour se compléter, que de la plus jeune classe de la réserve.

Les transports pourraient aussi être terminés, pour l'armée de campagne, au bout de huit ou dix jours, et celle-ci serait prête à marcher dans ses zones de concentration.

Au cas où, comme c'est très vraisemblable, on pourrait exécuter une mobilisation discrète, nos corps d'armée pourraient, immédiatement après l'exécution de l'ordre de mobilisation, être prêts à partir en guerre. En effet, la mobilisation du personnel et du matériel de complément pourrait également, pour la plus grande partie, être exécutée discrètement. Si nous avons choisi à l'avance l'époque de notre offensive, nous pouvons prescrire pour ce moment et longtemps d'avance des exercices des réserves, et sous le prétexte de manœuvres du temps de paix, rassembler des corps de troupes ou grosses unités de réserve dans les garnisons frontière, les forteresses et camps d'instruction, pour les y tenir prêtes à aider rapidement les corps frontière, en les déchargeant de leur mission. De telles manœuvres annoncées longtemps à l'avance pourraient ne pas attirer l'attention au point d'amener chez l'adversaire des mesures analogues ou d'inquiéter le pays. Pour pouvoir disposer, au moment

voulu, choisi pour la mobilisation, du plus grand nombre possible de troupes de réserve et de dépôt, on pourrait choisir l'époque où finissent les appels et où en commencent d'autres. Les forteresses recevraient alors très rapidement les corps de troupe de réserve qui leur sont destinés. On ne libérerait pas, au moment voulu, les réservistes qui se trouveraient sous les drapeaux, et les hommes des réserves appelés pour les remplacer formeraient le complément naturel des unités déjà formées. On pourrait déterminer de même l'époque de convocation de la landwehr pour les exercices des voies de communication.

Les conditions dans nos troupes frontière sont différentes de celles de l'armée française. Tandis qu'ils reçoivent leur complément en gens du pays, nous sommes obligés de les faire venir de l'intérieur. Nous devons compenser ce désavantage en portant au pied de guerre l'effectif de nos troupes frontière.

La préparation discrète de la mobilisation, le dispositif de convocation, de transport et de mesures de sécurité (publication de la loi sur les réquisitions juste avant le commencement de la mobilisation), et l'exécution rapide de notre concentration stratégique, nous assurent des avantages qu'il sera difficile aux armées des autres nations de réaliser dans la même mesure. Nous nous assurons donc ainsi les meilleures conditions pour l'heureuse exécution de la surprise stratégique sur nos ennemis, la conduite et l'achèvement rapides et violents de la campagne entreprise.

Les augmentations d'effectifs ou d'unités de nos forces n'apportent aucun changement à leur groupement. Il restera le même dans l'ensemble, sauf quelques changements dans les forces des différentes armées. En cas de mobilisation, notre armée reçoit les zones suivantes de concentration :

1° Armée du Rhin : Coblentz-Rheinland.
2° Armée de Lorraine (armée principale) : Metz-Thionville-Trèves.
3° Armée de Basse-Alsace : Strasbourg-Bitche-Sarrebourg.
4° Armée de Haute-Alsace : Neuf-Brisach-Fribourg-Mulheim.
1° Armée de Prusse orientale : Kœnigsberg-Allenstein.
2° Armée de Pologne : Graudenz-Thorn-Posen.
3° Armée de Silésie : Glogau-Breslau-Ratibor.

Armées de réserve :
1re : Berlin-Francfort-sur-l'Oder.
2e : Magdebourg.
3e : Francfort-sur-le-Mein-Mannheim.
4e : Stuttgart-Ulm-Augsbourg.
Armée du Nord : Brême-Hambourg-Lubeck.

Annexe II.

Note.

Secret.

L'agence diplomatique de France au Caire a eu connaissance, le 23 septembre dernier, des délibérations du comité de l'Union maghrébine qui s'était réuni trois jours avant à Alexandrie sous la présidence de Cherei Pacha.

Sur la *proposition de l'agent diplomatique d'Allemagne*, ce comité avait été invité à délibérer au sujet de la préparation d'un vaste soulèvement dans toute l'Afrique du Nord française, au moyen d'agents provocateurs turcs, arabes ou syriens. Ces agents seraient envoyés dans notre empire africain pour y travailler la population musulmane et pour lui distribuer des armes en cas de guerre européenne.

L'agent diplomatique d'Allemagne, M. de Miquel, mettait à la disposition du comité une première somme de 24.000 livres, soit 600.000 francs qu'il s'offrait à verser immédiatement.

Le comité de l'Union délibéra sur ses offres, décida de les accepter et de faire aussitôt appel au club Montada et Adabi de Constantinople, sorte de séminaire musulman, afin d'y procéder au recrutement d'une centaine de prédicateurs musulmans destinés à l'Algérie.

Les renseignements parvenus au Département depuis cette époque ne permettent pas de douter de l'exactitude des informations que l'agence diplomatique a reçues en septembre dernier. Le Département de la Guerre a d'ailleurs pu mesurer, de son côté, les effets de la propagande des agents de l'Union maghrébine à l'occasion du procès des rédacteurs du *Hakk* et des révélations faites par un agent panislamique du nom de Zaki au capitaine rapporteur du conseil de guerre de Rabat. Ces informations ont été envoyées au Département par le général Lyautey, le 24 décembre dernier.

D'un renseignement de source privée, il résulte qu'au commencement d'avril 1913 s'est embarquée à Hambourg, à destination d'Oran, une missionnaire femme (diakonessin) chargée de pénétrer chez les femmes musulmanes (par l'Oranie au Maroc) et d'y créer un mouvement d'agitation contre nous.

On préparerait en effet quelque chose contre nous au Maroc et on chercherait un prétexte du côté des protégés allemands.

Annexe III.

Extrait d'une conversation avec M. l'abbé Wetterlé, député au Reichstag.

Secret.

« L'Alsace-Lorraine est de plus en plus considérée comme le glacis contre la France et comme le *ciment de l'unité allemande*. La pensée de la guerre grandit. Le parti pangermaniste gagne du terrain, parce qu'il répond maintenant aux aspirations du commerce et de l'industrie qui veulent du minerai, des colonies, des ports et, par là, la suprématie définitive. Beaucoup de commerçants et d'industriels, qui ne désirent pas la guerre, qui ne la voulaient pas il y a quelques années, s'y résignent aujourd'hui, comme au meilleur moyen d'obtenir, par l'écrasement de la France, les moyens de développement qui leur manquent. Ils se disent que Sedan leur a valu quarante-trois ans de paix et la richesse, qu'une nouvelle victoire leur en vaudra autant.

« Les cartes comprenant la Bourgogne, la Franche-Comté, le Nord jusqu'à Dunkerque, dans les limites du futur empire allemand, avec des notices de justification ethnographique inouïes, circulent partout.

« Les socialistes voteront contre la loi militaire, mais pour la couverture financière. Cette question de la couverture (impôt de guerre sur la fortune) montre l'état de l'Allemagne. Elle est au bout de ses ressources financières. Si les grandes sociétés de crédit françaises ne soutenaient pas le crédit allemand (en prenant à 0,50 ou 1 p. 100 nos dépôts qu'ils emploient en Allemagne avec 6 ou 8 p. 100) celui-ci croulerait. Rappelez-vous que l'Allemagne recule devant les forts. *Si vous ne votez pas la loi de trois ans, vous êtes certains d'avoir la guerre en octobre.* »

211.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Madrid, 5 avril 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 avril.)

[Le début de la lettre fait allusion à deux télégrammes adressés par M. Geoffray, le 4 avril, au sujet du voyage du Roi à Paris. L'Ambassadeur développe ici le contenu de ces télégrammes.]

Comme vous le pensez, j'ai été surpris et peu satisfait, lorsque mercredi, après la signature du procès-verbal de l'échange des ratifications du traité, Navarro Reverter m'a dit tout à coup : « Nous aurons à régler la question de la remise au Président de la République de la Toison d'Or. Nous ne savons pas comment cette cérémonie pourra s'effectuer... Le voyage du Roi à Paris soulève bien des difficultés... au point de vue international... ! » Comme le Président du Conseil m'avait demandé, le mercredi précédent, de réserver à des conversations avec lui seul la question du voyage du Roi, j'ai laissé le Ministre d'État s'empêtrer dans des explications et me suis borné à lui dire qu'il serait bien désirable de savoir sans tarder ce que voulait le Gouvernement royal.

Aussitôt rentré à l'ambassade, j'ai prié M. Quiñones de Leon de venir me voir (vous savez qu'il est ami d'enfance du Roi, son familier, et c'est sans doute à ce titre que Sa Majesté m'a manifesté elle-même le désir que toutes les communications confidentielles que nous pourrions avoir à nous faire, passassent par le canal de cette personne, du reste de sentiments très français). M. Quiñones est arrivé de suite : je l'ai mis au courant de ce que venait de me dire le Ministre d'État et ne lui ai pas caché ma surprise et mon mécontentement de voir remettre en question des décisions qui paraissaient presque définitivement arrêtées et cela sans qu'on fournît aucun motif sérieux. Je lui fis observer que, malgré tous les efforts, on commençait à

parler du voyage et que, chez nous comme ici, si les choses restaient en l'état, on continuerait de plus en plus à en parler : l'impression serait donc très grande et l'effet très fâcheux si un beau matin on se voyait obligé d'annoncer que le projet formé a été abandonné. Toutefois, comme je ne veux pas donner aux Espagnols la possibilité de dire, ce qu'ils ne manqueraient pas de faire, dans leur vanité extraordinaire, que c'est la France qui tient à ce voyage et que nous avons insisté pour qu'il s'effectuât, j'ai rappelé une fois de plus à Quiñones de Leon que l'idée première venait du Roi et du Gouvernement royal; j'ai ajouté que, si des motifs sérieux militaient en faveur de l'abandon du projet, il était nécessaire de nous le faire savoir sans tarder et de s'expliquer avec nous en toute franchise. « Prenez garde que, en France, les gens malintentionnés ne viennent dire qu'on nous prend pour une sorte d'auberge, où l'on vient et où l'on ne vient pas selon son bon plaisir. Il faut en finir de toutes ces tergiversations. »

Quiñones de Leon, fort impressionné, m'a répondu qu'il allait de suite parler au Roi. Quelques heures plus tard, il revenait me dire que Sa Majesté était fort « ennuyée », qu'elle me priait de voir le Président du Conseil et de lui parler dans les mêmes termes dans lesquels j'avais parlé à lui (Quiñones de Leon).

C'est ce que je fis. Romanones, à qui le Roi avait déjà parlé au Conseil du matin (jeudi), me parut fort ému : mais ses explications furent quand même moins nettes que ne l'avaient été celles du mercredi précédent; il admettait la possibilité de renoncer au voyage. Je lui dis alors : « Faites ce que vous voudrez. Nous n'avons pas provoqué cette visite. Mais faites bien attention; ce sont MM. Canalejas, alors Président du Conseil des Ministres, et Garcia Prieto, Ministre d'État, qui m'ont parlé du voyage, comme d'une chose décidée en principe par le Gouvernement et qui s'exécuterait quand le traité serait signé et quand les événements le permettraient [1]. C'est aujourd'hui un nouveau Cabinet qui voit des difficultés au voyage. Ne va-t-on pas croire (ce que je ne crois pas moi personnellement) que le nouveau Cabinet a une politique nouvelle? et n'en tirera-t-on pas la conclusion que, si vous changez, c'est que vous avez peur de Berlin? Il est indispensable que, sans tarder, vous vous expliquiez avec nous en toute franchise. Vous savez que le discours du marquis de San Giuliano a déjà produit une certaine sensation en France. »

Le comte de Romanones, de plus en plus gêné, m'a répondu qu'il se rendait bien compte de la justesse de mes observations. Il déclara qu'il était partisan du voyage auquel le Roi continue à tenir beaucoup, mais il se heurte à la mauvaise volonté du Ministre d'État, mauvaise volonté qu'il n'hésite pas à attribuer à une question d'amour-propre et de vanité blessée. A sa connais-

[1] Cf. le rapport de M. Geoffray en date du 18 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 21.

sance, aucun fait de caractère international ne s'est produit relativement à la venue du Roi à Paris. La véritable raison est que Sa Majesté a désigné le comte Romanones pour l'accompagner et que M. Navarro Reverter, n'ayant pas reçu cette marque de confiance, cherche à faire échouer le projet. Le Président du Conseil a ajouté que sa situation était très délicate, car il ne peut risquer en ce moment une crise ministérielle et il paraît craindre que le Ministre d'État n'aille jusque-là. Il a conclu en m'annonçant l'arrivée pour dimanche de Villa-Urrutia qu'on consultera.

Comme je prenais congé de lui, je lui ai encore marqué que je regrettais de me trouver mêlé à une question de politique intérieure espagnole, chose que j'avais pour principe d'éviter à tout prix, mais que, dans la circonstance présente, j'avais cru de mon devoir de lui signaler les conséquences fâcheuses qui pouvaient résulter de ces tergiversations du Cabinet royal.

Le Roi m'ayant exprimé le désir de connaître le résultat de mon entretien avec le comte de Romanones, je priai immédiatement M. Quiñones de Leon de revenir me voir et je lui fis le récit détaillé de ce qui venait de se passer chez le Président du Conseil; je ne lui cachai pas que j'étais ennuyé et même un peu préoccupé de l'effet que produirait sur notre opinion publique l'ajournement du voyage. Je prêchais du reste un converti. M. Quiñones a, en effet, agi dans toute cette affaire avec beaucoup d'activité et d'intelligence en notre sens. Comme il me rappelait que le Roi tenait absolument à offrir la Toison d'Or au Président de la République et qu'il faisait allusion à l'envoi d'une mission spéciale, j'ai cru bon de répondre, à titre personnel et confidentiel, que M. Poincaré attacherait certainement un grand prix à recevoir la Toison d'Or, mais que je considérais qu'il attachait surtout du prix à recevoir la visite de Sa Majesté et à s'entretenir avec elle; par conséquent si la visite ne pouvait avoir lieu, il me semblait préférable de renoncer, quant à présent, à l'octroi de la Toison d'Or; la venue d'une mission ne produirait pas une bonne impression.

M. Quiñones est parti se rendant directement chez le Roi.

Telle est aujourd'hui la situation. Le Roi désire venir à Paris et, quand il a une idée en tête, il n'est pas facile de la lui faire abandonner. Mais il n'a pas, en ce moment, les coudées absolument franches. En présence de la campagne engagée contre lui personnellement par une fraction du parti conservateur, et étant donné, d'autre part, que le parti libéral ne s'est pas encore complètement remis de ses divisions, une crise ministérielle pourrait avoir des conséquences sérieuses. M. Navarro Reverter, qui est un vieux parlementaire, le sait bien : il ne faudrait pourtant pas qu'il abusât de la situation. Sa Majesté a très longue mémoire...

J'en étais là de ma lettre, quand j'ai été interrompu par la visite de Quiñones de Leon, venant de la part du Roi, me dire que Sa Majesté avait eu le matin

même une conversation avec le Président du Conseil, comme suite à mon entretien d'hier avec celui-ci. Le résultat de la conversation royale était que «rien ne serait changé au programme primitivement arrêté : le Président du Conseil allait m'en informer».

En effet, à quatre heures, le comte Romanones arrivait à l'ambassade : «Vous voyez, me dit-il, que je ne tarde pas à vous apporter une réponse. Nous avons causé hier à quatre heures, et aujourd'hui à la même heure, je viens vous annoncer que, sauf événement tout à fait imprévu, Sa Majesté arrivera à Paris le mercredi 7 mai. Villa-Urrutia va venir et nous fixerons le détail du programme.» Je ne lui ai pas caché la satisfaction que me causait cette nouvelle.

Le soir, à une réception à l'ambassade d'Italie, le Ministre d'État m'a spontanément parlé du voyage dans des termes tout autres que ceux qu'il avait employés mercredi dernier. Évidemment il fait contre fortune bon cœur.

J'attribue la décision définitive du Gouvernement royal à l'action directe et peut-être impérieuse du Roi. On a dit souvent qu'il était le plus français des Espagnols et cela est vrai; en bien des occasions j'ai senti son influence s'exercer en notre sens.

Je n'ai aucune raison de douter de la véracité des déclarations du comte Romanones lorsqu'il attribuait à une question d'amour-propre la résistance à ses projets du Ministre d'État. Les questions de personnes ont toujours joué et continuent encore à jouer un rôle prépondérant dans les affaires publiques espagnoles. Il ne faut pourtant pas se dissimuler que la crainte de mécontenter l'Allemagne a une certaine part dans les hésitations qui se sont fait jour ces temps derniers. Ce n'est pas d'à présent que je connais les relations intimes de M. Navarro Reverter avec l'ambassade d'Allemagne à Madrid. En outre, la mauvaise volonté manifestée par la chancellerie impériale dans la question de l'exploitation des mines du Rif provoque ici des inquiétudes. On se demande si un rapprochement trop intime avec la France ne va pas accentuer encore le mauvais vouloir germanique. Ce que je vous dis là n'est pas le fait de simples suppositions; le soir même, à l'ambassade d'Italie, le Président du Conseil en annonçant, à titre confidentiel, à l'Ambassadeur d'Angleterre le prochain voyage du Roi à Paris, lui a demandé si, à son avis, ce voyage ne serait pas de nature à soulever des récriminations de la part de la chancellerie impériale. Sir Maurice de Bunsen s'est efforcé de le rassurer. Les Espagnols sont à la fois vaniteux et craintifs; ils considèrent l'Allemagne comme une Puissance de premier ordre qui peut leur causer beaucoup d'ennuis ce qui, après tout, s'ils restaient en bons termes avec elle, pourrait les défendre contre nous. De là cette politique «neutre» que préconisent, avec M. Gabriel Maura, bon nombre de personnages politiques des partis les plus divers. Ils ne manquent pas de mettre en lumière l'accroisse-

ment actuel des forces militaires allemandes et, avec beaucoup de mauvaise foi, soulignent les quelques manifestations qui se produisent chez nous contre le service de trois ans ainsi que le soi-disant retard apporté à la discussion du projet de loi qui doit le rétablir.

Avec le temps et en faisant pénétrer sans trop de hâte dans l'esprit des Espagnols que leur intérêt bien entendu leur commande une politique d'entente de plus en plus intime avec la France, on arrivera certainement à triompher d'une campagne qui est alimentée par d'antiques souvenirs d'hostilité contre notre pays et aussi par l'appui effectif et souvent «sonnant» de tous les intérêts allemands en ce pays.

P.-S. 6 avril. — J'ai reçu hier tard votre télégramme n° 55 (1), qui s'est évidemment croisé avec mon télégramme n° 44 (2). Je n'ai donc pas eu à effectuer la démarche que vous me prescriviez.

212.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Vienne, 6 avril 1913, 18 heures.*

(*Reçu* : 19 h. 25.)

La réponse dilatoire des alliés aux propositions de paix des Puissances (3) et le démenti de l'agence télégraphique de Pétersbourg aux paroles apaisantes attribuées à M. Sazonoff dans des entretiens avec les [membres] de la Douma (4) ravivent les récriminations contre la Russie. Ou bien, dit-on, le Gouvernement russe joue double jeu faisant de la politique européenne par ses déclarations et du panslavisme par ses actes, ou il n'a plus la force de résister à la poussée nationaliste.

(1) A la suite de ses entretiens avec M. Navarro Reverter et le comte Romanones, M. Geoffray, constatant que le projet de voyage en France du Roi Alphonse donnait lieu à des tiraillements dans le Gouvernement espagnol, avait exprimé l'avis que la France devait garder une «attitude expectante».

M. Pichon, dans son télégramme 55 du 5 avril, déclarait, au contraire, que le Gouvernement espagnol ne devait pas être laissé dans l'ignorance de l'impression que causerait en France un changement subit dans les décisions annoncées.

(2) Par son télégramme 44 du 5 avril, M. Geoffray faisait savoir que le Roi, mis au courant par M. Quiñones de Leon des entretiens visés dans la note ci-dessus, avait déclaré ne vouloir rien changer à ses projets. Le comte Romanones avait ensuite fait connaître à M. Geoffray que le Roi, sauf empêchement imprévu, serait à Paris le 7 mai.

(3) Voir le télégramme d'Athènes, n° 37, du 5, ci-dessus reproduit sous le numéro 200.

(4) Voir le télégramme de Berlin, n° 146, du 5, ci-dessus reproduit sous le numéro 206.

Le matériel de guerre fourni au Monténégro prête aussi à des attaques, mais relativement modérées, parce que la Monarchie se sent exposée aux mêmes reproches. On est notamment inquiet du [nombre] d'officiers autrichiens qui seront pris avec les défenseurs de Scutari.

L'opinion qui prévaut est que la démonstration navale ne pouvant être d'aucun effet, l'Autriche sera amenée à procéder à une exécution militaire. Elle y prépare activement ses troupes de Bosnie et d'Herzégovine.

Mais en même temps on reconnaît que ce dangereux effort n'est guère justifié par l'espoir de constituer une Albanie autonome à la réalisation de laquelle personne n'ose plus croire [1].

213.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 455. *Paris, 6 avril 1913, 19 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 104 [2].

Dans son profond désir de ne pas séparer son action de celle de l'Angleterre et soucieux de maintenir l'accord des Puissances, le Gouvernement de la République accepte l'idée du blocus aux conditions suivantes :

1° Un délai de trois jours sera imparti au Monténégro.

2° Le blocus sera « pacifique », c'est-à-dire que les navires qui tenteraient de le forcer seront arrêtés, mais ne pourront être ni coulés ni confisqués.

3° Le blocus s'étendra à la partie du littoral comprise entre Antivari et l'embouchure du Drin.

Veuillez demander d'urgence à Sir Ed. Grey s'il acquiesce à ces conditions.

[1] Ce télégramme a été communiqué, le 7 avril, à midi, à Pétersbourg 395, Londres 458, Rome 354, Berlin 316, Constantinople 383, Sofia 237, Belgrade 212, Athènes 242, Bucarest 197, Cettigné 212, Munich 71.

[2] Du 5 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 209.

214.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 105, 106. *Londres, 6 avril 1913, 17 h. 25, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 20 h. 35, 22 h. 30.)

Réponse à vos télégrammes 452 et 453 [1].

Mon télégramme 104 [2] vous a fait connaître l'avis de Sir Ed. Grey sur le blocus.

Aujourd'hui Sir A. Nicolson, en l'absence de Sir Ed. Grey, me fait savoir qu'il a reçu ce matin de Cettigné un télégramme annonçant que seize transports avec troupes et munitions sont en route pour Saint-Jean-de-Medua et qu'il a prié l'Amirauté anglaise d'envoyer au commandant de la division navale britannique le télégramme suivant :

« Si tous vos collègues sont d'accord, les transports en route pour Saint-Jean-de-Medua devraient être avertis qu'ils ne seront pas autorisés à débarquer. . .[3] troupes ni munitions ni à entrer dans le port. »

Sir A. Nicolson m'écrit qu'il espère que le Gouvernement de la République [donnera] des instructions dans ce sens. Je lui réponds que je transmets sa communication à Votre Excellence mais que, le blocus n'étant pas établi, je ne crois pas [que] mon Gouvernement se prête à la démarche en question.

Après la réception de ma lettre, Sir A. Nicolson est venu me voir et m'a mis au courant de la situation créée par un excès de zèle du vice-amiral anglais.

Hier soir, l'Amirauté a reçu de lui un télégramme annonçant qu'il avait réuni les commandants des forces internationales et qu'on s'était mis d'accord sur l'envoi immédiat au Gouvernement monténégrin d'une note annonçant la présence à Antivari de l'escadre des six Puissances et de leur accord pour exiger sans délai une déférence complète à leurs désirs. Dans le cas où une réponse satisfaisante ne serait pas parvenue au vice-amiral dans la journée du lendemain (c'est-à-dire le 6 avril), un blocus étroit serait établi six heures après depuis Antivari jusqu'à Durazzo.

A la communication de ce télégramme, Sir A. Nicolson a fait adresser immédiatement par l'Amirauté au chef des forces anglaises un télégramme prescrivant de n'adresser au Gouvernement monténégrin aucune nouvelle note et de ne prendre aucune mesure de blocus sans instructions spéciales.

[1] Du 5 avril, ci-dessus reproduits sous le numéro 204. — [2] Du 5 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 209. — [3] Lacune de déchiffrement.

Quant à la question des seize transports, c'est sur un télégramme de Cettigné que, ce matin, le Sous-Secrétaire d'État permanent [a fait] adresser à l'amiral anglais l'instruction mentionnée dans mon télégramme 105, mais qui ne doit avoir d'effet que si l'accord est unanime. J'avais reçu dans l'intervalle le télégramme 453 (1) de Votre Excellence, je l'ai fait lire à Sir A. Nicolson pour lui indiquer les dispositions du Gouvernement de la République et les conditions de sa participation à la démonstration navale. Je lui ai répété que, jusqu'à la conclusion [d'un] accord sur le blocus, il était impossible, à mon avis, de prendre aucune mesure. J'ai ajouté que je n'étais pas convaincu de l'envoi des seize transports grecs. Où sont-ils? D'où sont-ils partis? [Sur] quel point a-t-on embarqué troupes et canons serbes? Le Gouvernement grec n'a-t-il pas tenu compte des observations qui lui ont été faites par certaines Puissances? N'a-t-il pas à craindre une attaque du croiseur turc toujours à l'affût? Il serait utile de se renseigner avant de prendre des mesures, qui d'ailleurs feraient de nous des belligérants.

Votre Excellence jugera sans doute à propos de faire envoyer au commandant français des instructions très précises et de demander des renseignements à notre Ministre à Athènes.

215.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 150. *Berlin, 6 avril 1913, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 10.)

Aujourd'hui soixante réunions socialistes ont eu lieu à Berlin. Dans chacune d'elles a été votée une résolution blâmant les projets de lois militaires du Gouvernement allemand et saluant la résistance des socialistes français aux projets militaires dans leur pays.

Je crois devoir rendre compte de cette manifestation, tout en ajoutant qu'elle paraît ne devoir avoir aucune influence sur le résultat de la discussion qui s'ouvre demain au Reichstag.

(1) Du 5 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 204.

216.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 197. Absolument secret. *Londres, 6 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 avril; Dir. pol., 9 avril.)

Depuis la reddition d'Andrinople, la tentation d'achever leur victoire est trop naturelle de la part des Bulgares pour ne pas supposer qu'ils y céderont. Or achever leur victoire, c'est entrer à Constantinople. La chute successive de toutes les positions qui ont arrêté l'élan des alliés fait craindre que les lignes de Tchataldja ne subissent, à leur tour, le même sort. Il y a donc lieu de prévoir l'arrivée des Bulgares sous les murs de Constantinople.

Ce n'est pas seulement à Pétersbourg que doit être envisagée cette éventualité, dont les conséquences peuvent à des titres divers intéresser les autres Puissances. Estimant qu'il leur importerait de ne pas se laisser prendre au dépourvu, mais bien de se mettre d'accord sur les mesures les plus propres à conjurer des complications, Votre Excellence m'a prescrit, par ses télégrammes n°s 420 et 421 du 31 mars dernier[1], d'en entretenir Sir Ed. Grey.

Ce qui me paraît le plus à craindre, si les Bulgares entrent à Constantinople, c'est que le Sultan et son Gouvernement ne passent le Bosphore. On ignore généralement que, lorsque les Russes sont arrivés à San Stefano, en 1878, le Sultan Abdul-Hamid a été sur le point de quitter sa capitale pour se réfugier en Asie; qu'il a même demandé à l'Ambassadeur d'Angleterre de favoriser l'exécution de ce projet en mettant à sa disposition un bâtiment britannique qui est venu mouiller devant Dolma Bagtché; enfin qu'il ne s'est décidé à rester à son poste qu'après des hésitations qui ont duré toute une nuit et sans doute sur les conseils du Cheik-ul-islam. Le Sultan Mahomet V et ses Ministres sauraient-ils, dans la même circonstance, résister à l'affolement dont a triomphé Abdul-Hamid? Rien n'est plus douteux. Or, une fois le Sultan sorti de Constantinople, pourrait-il y rentrer? Rien encore n'est moins certain. En tout état de cause, si Constantinople échappait, ne fût-ce que temporairement, au pouvoir des Turcs, le retentissement de ce fait serait immense, non seulement dans l'Empire ottoman, mais dans tout le monde islamique. On peut se demander si un Sultan chassé de sa capitale serait dorénavant en état de conserver le califat et si ce pouvoir religieux continuerait à lui

[1] Ci-dessus reproduits sous le numéro 230.

être reconnu par les musulmans de race non turque, notamment par les Arabes.

Mais, que le Sultan prenne ou ne prenne pas la fuite, une chose est à prévoir, si les Bulgares entrent à Constantinople sans conditions et libres de leurs mouvements : c'est que le Roi Ferdinand aille à Sainte-Sophie. Or Sainte-Sophie rendue au culte chrétien, ne fût-ce que pour une heure, ne pourrait plus redevenir mosquée et sa restitution à la chrétienté, sans parler de la répercussion qu'elle aurait dans le monde islamique, suffirait déjà à rendre impossible le maintien de Stamboul sous un régime turc sans garanties spéciales en faveur de ce sanctuaire.

De toutes façons, l'entrée des Bulgares, sans conditions, dans la capitale turque me paraît devoir poser, dans toute son étendue, la question de Constantinople et hâter le moment où se posera la question d'Asie Mineure.

Est-ce à dire que, moyennant certaines mesures de précaution, le danger de cette éventualité ne pourrait pas être notablement atténué? C'est précisément le point sur lequel j'ai appelé l'attention de Sir Ed. Grey.

A mon avis, il y aurait lieu, dans le cas où les lignes de Tchataldja seraient emportées, de mettre à terre les compagnies de débarquement des bâtiments que les Puissances auraient fait entrer dans le Bosphore. Ces compagnies de débarquement ne devraient pas se borner à assurer la garde des ambassades, mais devraient, en occupant effectivement certains points, placer Constantinople sous un régime d'occupation internationale. Leur rôle, sous ce rapport, pourrait être conçu de diverses manières. On pourrait leur donner pour mission d'occuper les portes de la ville turque; ce serait la conception la plus extensive de leur rôle. Mais à tout le moins, elles devraient occuper le palais du Sultan, la Sublime Porte et s'opposer au départ du Souverain et du Gouvernement. Si Ferdinand Ier voulait accorder à son armée la satisfaction d'une entrée triomphale à Constantinople, ce ne devrait être que conformément à un itinéraire qui exclurait Sainte-Sophie.

Telles sont les vues que j'ai exposées à Sir Ed. Grey. L'Ambassadeur de Russie a entretenu de la même question le Sous-Secrétaire d'État permanent et, sans s'être concerté avec moi, Sir A. Nicolson a envisagé exactement de la même manière que moi les conséquences de l'éventualité qui nous préoccupe et les mesures à prendre pour y parer. Il a ensuite rendu compte au Principal Secrétaire d'État de son entretien avec le comte Benckendorff. La question a paru trop sérieuse à Sir Ed. Grey pour qu'il ne prît point l'avis du Premier Ministre, et M. Asquith à son tour a jugé utile d'associer à leurs délibérations le chef de l'opposition, M. Bonar Law. Le résultat de ces délibérations n'a pas été conforme à ce que nous pouvions attendre du sens politique de ces messieurs. Après que Sir Ed. Grey leur eut fait part des mesures qui pouvaient être prises, le cas échéant, pour assurer la garde du Sultan, celle des Ministres

de la Porte, et restreindre la liberté d'action des Bulgares dans Constantinople conquise, MM. Asquith et Bonar Law exprimèrent l'avis que ce serait là ressusciter la politique de Disraeli, c'est-à-dire la politique de protection du Turc, et que l'opinion publique anglaise ne se prêterait certainement pas à la reprise d'une tradition qui ne correspond plus à ses aspirations. En conséquence, ils ont déclaré que, selon eux, les compagnies de débarquement devraient se borner à assurer la garde des ambassades.

J'estime, pour ma part, que ces messieurs se sont laissé égarer par leurs souvenirs classiques et que le fait de prévenir, moyennant le minimum de risques possible, les complications dont un redoutable problème menacerait l'Europe serait un acte de simple bon sens compatible avec toutes les politiques. Il faut espérer qu'ils s'en aviseront, si le danger qui nous préoccupe se rapproche de nous et vient à se réaliser; mais sera-t-il encore temps d'agir en conséquence?

Je communique à Votre Excellence à titre extrêmement confidentiel ces informations qui m'ont été fournies sous la même réserve. Je lui serais très reconnaissant de faire en sorte qu'il n'en transpire rien dans le public. Mais j'ai cru devoir lui en donner connaissance pour qu'elle sache à quoi s'en tenir sur les dispositions actuelles du Gouvernement anglais et du chef de l'opposition parlementaire, en prévision d'une éventualité qui peut se produire prochainement.

217.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n°s 393, 393 *bis*. Secret. Très confidentiel.

Paris, 7 avril 1913, 10 h. 30, 10 h. 45.

La réponse des alliés balkaniques à la note collective des Puissances ne permet plus d'espérer une prompte conclusion de la paix. De plus, elle risque d'ouvrir à bref délai la question de Constantinople et des Détroits.

La communication secrète dont l'Ambassadeur de Russie s'est acquitté auprès de moi le 31 mars et que je vous ai fait connaître par mon télégramme n° 356 (1) établit que le Gouvernement impérial est résolu à envoyer l'escadre de la mer Noire dans le Bosphore si l'armée bulgare entre à Constantinople.

Il me paraît certain que cet envoi aurait pour conséquence immédiate une

(1) Voir, à la date du 31 mars, la note de l'ambassade de Russie, reproduite sous le numéro 127.

action navale de la Triple Alliance dans les mêmes parages, sinon même aussi une action militaire de l'Autriche-Hongrie.

Afin de prévenir une si redoutable éventualité, j'estime que les Puissances devraient se concerter d'urgence pour faire apparaître simultanément leurs escadres aux Dardanelles, à Rodosto et à Constantinople. La conservation de cette région à l'Empire ottoman est un élément essentiel de l'équilibre européen et l'une des conditions de la paix générale.

On peut donc espérer qu'aucune Puissance ne se refuserait à assurer, par la présence de son pavillon, le maintien d'un statut territorial indispensable à l'union et à la tranquillité de l'Europe.

En conséquence, je vous prie de demander à M. Sazonoff s'il consent à ce que la Triple Entente assume, auprès de la Triple Alliance, l'initiative d'une proposition tendant à l'envoi d'une flotte internationale aux Dardanelles, à Rodosto et à Constantinople.

Cette flotte aurait pour mission : 1° de maintenir l'ordre à Constantinople; 2° d'empêcher les opérations de guerre dans la presqu'île de Gallipoli sur la rive septentrionale de la mer de Marmara et sur le Bosphore; 3° d'assurer la liberté de la navigation dans les Détroits. Elle ne se retirerait qu'après la conclusion de la paix[1].

218.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 457. *Paris, 7 avril 1913, 11 h. 10.*

Je vous serais obligé de conférer d'urgence avec Sir Edward Grey sur la suggestion exposée dans mon précédent télégramme[2] et dont j'ai touché quelques mots à Sir F. Bertie.

Si je n'ai pas saisi officiellement le Gouvernement britannique de cette suggestion, en même temps que le Gouvernement russe, c'est qu'il y a grand intérêt, selon moi, à ce que celui-ci ne puisse croire à une pression des deux Puissances. De plus, la communication dont M. Isvolsky s'est acquitté auprès de moi le 31 mars et que je vous ai fait connaître par mon télégramme n° 420[3] constitue de la part du Gouvernement impérial une initiative qui peut être invoquée par nous dans le sens de notre proposition. Je souhaite donc que

(1) Ces deux télégrammes ont été communiqués à Londres le 7 avril à 12 h. 45 et 13 h. 5 sous les n°s 456 et 456 *bis*.

(2) Voir note précédente.

(3) Ci-dessus reproduit sous le numéro 130.

Sir Ed. Grey considère comme strictement confidentiel l'échange de vues auquel je vous prie de le convier. Je ne vois pas d'objection toutefois à ce qu'il en instruise Sir G. Buchanan pour son information personnelle.

219.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 30. *Pékin, 7 avril 1913, 16 heures.*

(*Reçu* : 14 h. 30.)

Le Ministre des Finances chinois m'a exprimé aujourd'hui son désir de voir le consortium se reconstituer par la substitution au groupe américain de la Banque industrielle de Chine nouvellement créée à Paris. Le Gouvernement chinois étant actionnaire de cet établissement pourrait déclarer à son Parlement qu'il a introduit un élément chinois au nombre des [États] intéressés à l'emprunt. Le Ministre des Finances m'a en outre informé de l'intention de son Gouvernement d'engager M. Padoux comme conseiller français. Il ne m'a pas caché toutefois que la définition des pouvoirs à attribuer par contrat aux conseillers n'irait pas sans difficultés. Je lui ai promis de soumettre ces questions à Votre Excellence, l'intervention du Département pouvant s'exercer le cas échéant pour l'action de la Banque industrielle dans le consortium.

Secret. Le Ministre des Finances m'a confié que son Gouvernement, à la veille de la réunion du Parlement, avait besoin d'urgence d'une avance d'environ huit millions de francs pour fonds spéciaux. Ce besoin explique le retour à l'idée du consortium. Le groupe qui ferait cette avance obtiendrait sans nul doute d'importantes concessions. Au point de vue parlementaire, la situation du Président de la République est mauvaise mais il dispose de forces militaires importantes.

220.

Sir Francis Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. Urgent. *Paris, 7 avril 1913.*

Me référant à notre conversation d'hier soir en ce qui concerne les instructions à impartir aux commandants navals, j'ai le plaisir de vous informer

que le Gouvernement de Sa Majesté britannique se trouve pleinement d'accord avec les vues que vous m'avez exposées [1]. Pourtant, puisque les commandants paraissent avoir adressé le 5 avril l'avertissement convenu au Gouvernement monténégrin et que celui-ci y aurait fait la sourde oreille, Sir Edward Grey est d'avis qu'un blocus pacifique peut être établi immédiatement. L'amiral anglais a reçu pour instruction que, si tous ses collègues sont d'accord, les transports qui seraient en train de se rendre à Saint-Jean-de-Medua avec des troupes et des canons destinés à être employés contre Scutari devront être avertis qu'il ne leur sera permis ni de débarquer les troupes, etc. ni d'entrer dans le port.

221.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 7 avril 1913.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de communiquer à Son Excellence M. Pichon les observations suivantes au sujet de la réponse des alliés [2].

1. Le Gouvernement impérial n'a pas d'objections sur le point 1. Il est évident que le tracé définitif de la ligne Enos-Midia devra être abandonné à une commission internationale.

2. Il serait très désirable d'accélérer la solution de la question des îles par les Puissances afin d'être en mesure de donner aux alliés une réponse concrète. Le point de vue du Gouvernement impérial à ce sujet est bien connu : attribution à la Grèce de toutes les îles, excepté Thassos, qui semblerait appartenir à la Bulgarie. Pour les quatre îles voisines des Dardanelles, les réserves du Gouvernement impérial devront en tout cas être maintenues, à moins que l'Allemagne n'insiste pour que ces îles restent turques. Dans ce dernier cas, il y aurait lieu de faire valoir les données fournies par le Consul général de Russie à Smyrne au sujet des vexations auxquelles les habitants des îles sont sujets de la part des autorités turques; au cas où ces îles devraient rester turques, de sérieuses garanties d'autonomie seraient indispensables. Le Gouvernement impérial tiendrait à mitiger autant que possible les réserves qui seraient proposées pour le régime de Chio et de Mytilène.

3. La communication aux alliés des frontières de l'Albanie ne saurait être une des conditions de la paix préliminaire, puisque cette délimitation ne peut être définitivement fixée avant quelque temps encore. Le Gouvernement italien devrait prendre en considération l'urgence de la conclusion de la paix et faire en vue de cela les concessions indispensables.

(1) Voir sur ces vues n° 213. — (2) Voir le télégramme d'Athènes, n° 37, du 5, ci-dessus reproduit sous le numéro 200.

4. Le Gouvernement impérial tient pour parfaitement équitable le principe d'une indemnité de guerre et le considère justifié par l'ensemble de la situation, car il voit dans l'acceptation de ce principe le meilleur moyen pour arriver à une prompte conclusion de la paix.

M. Sazonoff tiendrait à connaître les vues de Son Excellence M. Pichon au sujet de ce qui précède.

222.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Confidentiel. *Paris, 7 avril 1913.*

L'Ambassadeur de Russie est venu m'apporter la note, en date de ce jour, dans laquelle le Gouvernement impérial exprime son avis sur la réponse des alliés balkaniques à la note collective des Puissances.

N'ayant pu être reçu aujourd'hui par le Ministre, il m'a demandé mon opinion, au sujet de cette note.

J'ai répondu à M. Isvolsky que les paragraphes relatifs à la frontière de Thrace, à l'Albanie et aux îles de la mer Égée me semblaient, à première vue, ne pas devoir soulever d'objection. Sur la reconnaissance du principe de l'indemnité de guerre, j'ai fait, au contraire, d'expresses réserves: 1° au point de vue financier; 2° au point de vue diplomatique.

«Au point de vue financier, ai-je dit, notre conduite est dictée par le fait que la France porte 45 p. 100 de la dette ottomane et que l'ensemble des capitaux français engagés en Turquie ne s'élève pas à moins de deux milliards deux cents millions de francs. Nous sommes donc intéressés, au premier chef, à ce que notre débiteur, déjà si exténué, ne succombe pas sous des charges nouvelles... Au point de vue diplomatique, nos objections à la reconnaissance du principe de l'indemnité ne sont pas moins fortes. Tout d'abord, la question n'est plus entière; elle a été tranchée par les Puissances et notamment par la Russie, quand elles ont adopté la formule proposée par la réunion des Ambassadeurs à Londres, le 15 mars. Depuis lors, l'avis des Puissances n'a jamais varié; chaque Gouvernement a même pris soin de spécifier qu'en se ralliant à la formule transactionnelle «solution de toutes les questions financières par la Commission de Paris, etc.» il ne modifiait pas sa décision de principe. Le 2 avril, l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris a déclaré catégoriquement à M. Pichon que la chancellerie impériale n'admettrait, en aucun cas, l'attribution d'une indemnité de guerre aux alliés. Dans un entretien avec l'Ambassadeur de la République à Londres, en date du 31 mars, Sir

Edward Grey ne s'est pas montré moins explicite ni moins résolu. La Turquie connaît cette disposition des Puissances et Rifaat Pacha n'a cessé de me répéter, ces derniers temps, que, sous aucun prétexte, le Gouvernement ottoman ne souscrirait à l'obligation humiliante d'indemniser ses vainqueurs. Donc, en admettant que nous acquiescions à vos vues, il vous faudrait encore convaincre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie et l'Angleterre; il vous resterait enfin à contraindre la Turquie. Par cet acquiescement inutile nous compromettrions irrémédiablement notre influence politique à Constantinople, et l'Allemagne recueillerait tout le profit de notre erreur».

M. Isvolsky a insisté auprès de moi, dans les termes les plus pressants et non sans vivacité : «Prenez garde, m'a-t-il dit; en vous opposant à notre demande d'indemnité, vous vous aliénerez pour toujours la sympathie des Bulgares qui ne manqueront pas d'imputer à la France la responsabilité de leur ruine.»

«Nous n'aurons pas de peine, ai-je repris, à leur démontrer de quel côté furent leurs vrais amis dans cette crise, de votre côté ou du nôtre. Nous leur mettrons sous les yeux la note russe du 5 novembre 1912 qui prétendait leur interdire la possession d'Andrinople. Au fond vous n'êtes revenus sur votre opposition au principe de l'indemnité que par la crainte de voir les Bulgares entrer à Constantinople et s'installer à Rodosto. Si l'attitude menaçante qu'ils affectent à cet égard n'est pas un simple chantage, l'Empereur Nicolas n'a qu'à notifier personnellement son *veto* au Roi Ferdinand et je vous assure qu'il ne passera pas outre. Au besoin vous n'auriez qu'à faire paraître votre escadre devant Bourgas ou Varna.»

M. Isvolsky m'a objecté : «Vous ne vous rendez pas assez compte des efforts que nous faisons pour maîtriser notre opinion publique et pour persévérer dans une politique de concert européen.»

— «Cette politique, qui s'affirme si expressivement par la présence de M. de Hartwig à Belgrade!»

— «Ne venons-nous pas de consentir à la démonstration navale contre le Monténégro ?»

— «Oui, certes, mais, après avoir affirmé officiellement, publiquement, que vous ne pourriez participer à cette démonstration parce que vous ne disposez d'aucun navire de guerre dans la Méditerranée, voici que l'agence Havas d'hier nous apprend que le croiseur russe *Ouralietz* vient de quitter Le Pirée, pour conduire à Venise le Grand-Duc Dmitri Constantinovitch. En passant à la hauteur d'Antivari, il pourra échanger des saluts avec l'escadre internationale. Ce sera tout à fait éloquent !»

M. Isvolsky revenant à la charge sur la question de l'indemnité de guerre, je me suis dérobé par ces mots : «Tout notre dissentiment provient de la façon contradictoire dont nous envisageons, vous et moi, l'avenir de l'Empire

ottoman. Vous voulez achever d'épuiser la Turquie; nous, nous voulons qu'elle soit capable de vivre encore et même de se régénérer en Asie.»

En terminant, j'ai rappelé à M. Isvolsky le caractère tout personnel de mes assertions.

223.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 7 avril 1913.

Le Président du Conseil de Grèce a rendu visite au Ministre de Russie et lui a dit avec une visible émotion que les Bulgares avaient dirigé une division sur Salonique et exigeaient que 5.000 hommes soient admis à entrer dans la ville. Le Roi des Hellènes a télégraphié au Roi Ferdinand insistant sur les conséquences irrémédiables d'une pareille mesure.

Le Ministre des Affaires étrangères est venu à son tour confirmer à M. Demidoff ce qui précède; il considère une collision inévitable, car les Bulgares semblent absolument décidés à s'emparer de la ville. M. Coromilas pense que le plus tôt se produira cette collision, le mieux cela vaudra, car, si les Grecs doivent perdre Salonique, il est préférable que cela soit décidé par le sort des armes.

Le Ministre de Russie a été chargé en réponse d'insister auprès du Gouvernement hellénique pour le dissuader de prendre à l'endroit de la Bulgarie des mesures de nature à indisposer contre la Grèce l'opinion publique en Russie et en Europe[1]. Pareille attitude de sa part serait d'autant moins justifiée qu'après la proposition formulée par M. Venizelos lui-même, au sujet d'une commission gréco-bulgare, chargée de délimiter les rayons d'occupation des deux armées, le Gouvernement hellénique, à en juger par les rapports du Consul général de Russie à Salonique, tarde à nommer son délégué.

Le Ministre de Russie était chargé d'intervenir énergiquement auprès du Gouvernement hellénique, afin de prévenir le grave danger d'un conflit qui ne pourrait profiter qu'aux ennemis communs.

M. Sazonoff a également chargé le Ministre de Russie à Sofia d'attirer l'attention de M. Guéchoff sur le danger de mesures que les Grecs peuvent interpréter comme des préparatifs de guerre. Le Ministre a été chargé d'ajouter que le Gouvernement impérial intervenait énergiquement à Athènes et espé-

[1] Cf. le télégramme adressé par M. Sazonoff au comte Benckendorff reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, volume III, page 119.

rait que les alliés ne donneraient pas le spectacle de querelles intestines destinées à tourner à l'avantage des ennemis communs [1].

L'Ambassadeur de Russie est chargé de porter ce qui précède à la connaissance du Cabinet de Paris et de signaler à Son Excellence M. Pichon le danger d'un conflit gréco-bulgare et l'urgence d'une intervention énergique à Athènes et à Sofia en vue de prévenir ce conflit.

224.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Paris, 7 avril 1913, 17 heures.

L'Ambassadeur d'Italie est venu me dire : « La situation me paraît d'une gravité extrême. Si les Serbes et les Monténégrins s'emparent de Scutari, l'Autriche, forte des décisions de l'Europe, envahira le Monténégro. La Russie entrera en scène et ce sera la conflagration générale... Veuillez donc insister auprès de M. Pichon : 1° pour qu'il consente à ce que les forces internationales occupent Dulcigno et Antivari; 2° pour que la Triple Entente exige du Cabinet de Belgrade le retrait immédiat des troupes serbes qui assiègent Scutari... Croyez-moi : la paix de l'Europe n'a jamais été dans un plus grand danger. »

J'ai répondu, en mon nom personnel, à M. Tittoni : « L'occupation de Dulcigno et d'Antivari suffirait-elle à obliger le Roi Nicolas à s'incliner devant la volonté de l'Europe? J'en doute. De même, je suis sceptique quant à l'efficacité des remontrances et des injonctions que la Triple Entente pourrait faire entendre à Belgrade. Dans l'ordre d'idées où vous vous placez, il y aurait peut-être mieux à faire. Ce serait que vous obteniez de votre alliée, l'Autriche, qu'avant toute action isolée contre le Monténégro, elle adressât un appel suprême à l'Europe. Dans la délibération commune qui s'ouvrirait alors, chaque Puissance assumerait ses responsabilités. Et, devant l'imminence d'un conflit général, je veux croire encore que les solutions pacifiques prévaudraient... Je peux ajouter que M. Pichon n'est pas moins préoccupé que vous de la situation; il s'ingénie à conjurer le péril qui approche. J'ignore quelles sont au juste ses intentions, je sais seulement que sa pensée directrice est de grouper toutes les Puissances dans un geste efficace de solidarité. »

[1] M. Pichon a prescrit, par télégramme, le 8 avril, 16 h. 15, aux Ministres de France à Athènes et à Sofia, de « s'associer aux conseils de modération donnés par le représentant de la Russie ». Ce télégramme a été, en outre, communiqué à Pétersbourg, Londres, Rome, Vienne, Berlin, Constantinople, Belgrade et Bucarest.

225.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 47. *Vienne, 7 avril 1913, 17 h. 10.*

(*Reçu* : 18 h. 5.)

Malgré le refus catégorique de céder devant la démonstration internationale, et quoique le Tsar soit intervenu par un télégramme personnel pour affirmer au Roi de Monténégro que l'aide de la Russie ne lui sera accordée en aucun cas, M. de Giers croit encore qu'un arrangement sera possible. A lui et à moi, le Ministre de Serbie affirme que les troupes serbes, qui coopèrent mollement au siège de Scutari, se retireront dès la prise de la ville; les Monténégrins épuisés seraient hors d'état, paraît-il, de résister seuls à une attaque. C'est alors qu'une négociation avec le Roi Nicolas pourra donner un résultat. Il est permis de supposer que les Serbes mettront d'autant plus d'empressement à se dégager du conflit monténégrin qu'ils ont grand besoin d'être appuyés dans leur différend avec les Bulgares et qu'ils espèrent que le Gouvernement russe et même la Triple Entente se montreront favorables à leur cause. La question de Monastir ne tardera [pas] en effet à se poser.

226.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 109. *Londres, 7 avril 1913, 18 h. 27.*

(*Reçu* : 20 h. 55.)

Réponse à vos télégrammes 456-457 (1).

Au cours de nos entretiens relatifs à une marche des Bulgares sur Constantinople, Sir E. Grey m'a dit qu'il avait l'intention de saisir, le moment venu, la réunion des Ambassadeurs de l'examen des mesures à prendre pour conserver la ville et les détroits à la Turquie. Cette façon de procéder est d'autant plus indiquée que le 18 décembre dernier j'ai, sur les instructions de M. Poincaré, entretenu la réunion de la nécessité de maintenir Constantinople sous la domination ottomane et que Sir E. Grey et tous mes collègues se sont

(1) Voir ci-dessus, même date, n° 217, note, et 218.

ralliés à notre avis[1]. Il est donc tout naturel de proposer aujourd'hui à la réunion d'émettre un avis sur les mesures à prendre. Une initiative des Puissances de la Triple Entente soulèvera plus d'objections qu'une proposition de Sir E. Grey adoptée d'abord par les Ambassadeurs et très probablement approuvée par les Gouvernements. En outre les mesures prises par les Puissances seront, si légitimes qu'elles soient, mal accueillies à Sofia, et il n'est pas nécessaire de laisser la Triple Entente seule exposée à la mauvaise humeur des Bulgares. Je prie Votre Excellence de me faire savoir d'urgence si elle ne considérerait pas une initiative de Sir E. Grey à notre réunion de demain comme répondant suffisamment au but qu'Elle poursuit.

227.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et Saint-Pétersbourg.

T. nos 462, 397. Très secret. *Paris, 7 avril 1913, 21 h. 15.*

D'après un document d'une provenance secrète et sûre, le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne a fait avant-hier à l'Ambassadeur d'Italie les déclarations suivantes[2] :

« L'attitude qu'on a prise à Saint-Pétersbourg nous permet de croire que, si les Serbes et les Monténégrins s'emparent de Scutari, la Russie n'admettra pas qu'on leur reprenne cette ville et la France suivra son alliée. Or l'Autriche-Hongrie ne pourrait admettre une si grave atteinte à ses légitimes intérêts et l'Allemagne la suivrait. Dans l'histoire des peuples, il survient des circonstances où, malgré les conséquences terribles d'une guerre, il faut en affronter les risques afin d'éviter des maux plus grands encore. A mon avis, cette heure est presque venue pour l'Autriche. La lutte contre le slavisme, dont la Russie s'est instituée la protectrice, sera tôt ou tard inévitable. Mieux vaut donc prendre dès maintenant une résolution courageuse en se fiant à la justice de notre cause et à la force de nos armes. »

Je vous prie de communiquer, sous le sceau du secret, ces graves déclarations à

Pour Londres : Sir Ed. Grey.

Pour Saint-Pétersbourg : M. Sazonoff.

(1) Voir tome V, 3e série, nos 70 et 85.

(2) On ne trouve dans le recueil allemand, *Grosse Politik*, aucune note relative à l'entretien de M. de Jagow avec l'Ambassadeur d'Italie à Berlin. Toutefois ce recueil contient (vol. 34, II, pièce n° 13097) un télégramme de M. de Jagow à l'Empereur Guillaume sur la nécessité d'agir à Rome pour déterminer le Gouvernement italien à prendre une attitude nettement conforme au désir de l'Autriche. Le télégramme adressé par M. de Jagow à Vienne (*ibid.*, pièce n° 13103) fait allusion à des représentations énergiques faites à M. Bollati.

228.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 174. *Saint-Pétersbourg, 7 avril 1913, 22 h. 45.*
(*Reçu :* le 8, à 1 h. 35.)

Dans notre troisième séance, les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie ont reconnu que l'attribution de Silistrie à la Roumanie est pour elle une satisfaction capitale. Pourtant ils ont essayé d'obtenir une autre concession territoriale sur la mer Noire et ils ont reparlé, pour la Bulgarie, de compensations à chercher ailleurs, notamment à Salonique, ce que nous avions repoussé dès la première séance pour les raisons graves que je vous ai fait connaître et que nous avons maintenues. Nous avons rappelé que nous avons pour mandat de faire œuvre de conciliation, et non d'imposer toutes les revendications roumaines à une nation, qui, exaltée par ses victoires, est peut-être déjà tentée de n'en accepter aucune. Si la Conférence échoue, quand la Roumanie reçoit la satisfaction à laquelle on n'a pas cessé de déclarer qu'elle tenait par-dessus tout, la responsabilité n'en incombera pas aux [Ambassadeurs] qui l'accordent. Mercredi à 3 heures, nos trois collègues nous feront savoir s'ils consentent définitivement à prendre une décision sur les bases que je vous ai télégraphiées vendredi dernier[1].

229.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 283. *Péra, 7 avril 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 12 avril.)

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me donner communication, sous le numéro 274, d'un remarquable rapport de notre Ambassadeur à Vienne[2] au sujet de l'équilibre des forces dans les Balkans. J'ai pris connais-

[1] Voir à la date du 4 avril le télégramme de M. Delcassé reproduit sous le n° 191.

[2] Il s'agit du rapport de M. Dumaine, en date du 24 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 61.

sance avec le plus vif intérêt des vues pénétrantes qu'exprime M. Dumaine sur une question dont les éléments sont encore en voie de transformation, mais qui ne peut manquer d'exercer dans l'avenir une influence considérable sur l'orientation générale de notre politique.

M. Dumaine se place dans l'hypothèse, selon lui très vraisemblable, où l'entente entre les alliés ne survivrait pas à la conclusion de la paix. Il pense que les haines qui divisent depuis des siècles les diverses nationalités qui peuplent la Péninsule, et que l'ivresse de la victoire remportée en commun a pu faire oublier un instant, ne tarderont pas à renaître, l'œuvre d'affranchissement une fois accomplie, et dresseront à nouveau les unes contre les autres les ambitions rivales. Si le bloc balkanique vient à se dissoudre, on peut craindre que les Bulgares ne se laissent entraîner par leurs visées mégalomanes à se montrer infidèles à la cause du slavisme et à rechercher un appui étranger qui leur permette de s'assurer l'hégémonie des Balkans. Les Serbes et les Grecs seraient alors naturellement amenés à constituer un groupement séparé pour s'opposer en commun aux empiétements d'un voisin insatiable.

M. Dumaine prévoit que, dans cette éventualité, c'est de l'Autriche-Hongrie que la Bulgarie devra nécessairement se rapprocher. S'il n'énumère pas les raisons qui militent en faveur d'une entente future entre Vienne et Sofia, c'est sans doute qu'elles ne lui semblent que trop apparentes. Il est évident en effet que la politique de vexations et de brimades pratiquée par l'Autriche envers sa voisine du Sud, depuis l'avènement du Roi Pierre, interdit au Ballplatz toute idée de rapprochement avec une Serbie que ses victoires auront rendue plus consciente de sa force et moins disposée que jamais à subir la tutelle des Habsbourg. Une autre considération doit nécessairement amener la double monarchie à chercher à Sofia plutôt que dans les autres capitales balkaniques le partenaire dont elle a besoin pour la partie qu'elle rêve encore de jouer dans la Péninsule; seule de tous les États balkaniques, la Bulgarie ne se trouve pas mise par ses aspirations nationales en opposition directe avec l'Autriche. La Bosnie, l'Herzégovine, la Croatie sont envahies par la propagande serbe dont les succès actuels des armes slaves ne sont pas pour diminuer la force d'expansion. Les Roumains, quelles que soient les tendances momentanées de leur politique, n'oublient pas leurs frères de Transylvanie. Les Grecs méditent peut-être déjà d'accroître leurs possessions d'Épire aux dépens de l'Albanie, satellite futur de l'Autriche dans les Balkans. La Bulgarie, par contre, ne se trouve en opposition d'intérêts qu'avec ses alliés actuels. Elle ne s'est pas encore résignée sincèrement à laisser Salonique aux mains de la Grèce et n'a peut-être pas abandonné sans retour les quelques milliers de Bulgares que les accords entre les alliés font passer sous la domination serbe.

Il se pourrait, dans ces conditions, que le Roi Ferdinand, délaissant les

appuis qu'il cherche et trouve en ce moment à Pétersbourg, se retourne une fois de plus vers Vienne. Une telle volte-face est d'autant plus à prévoir qu'en Russie, une fois dissipée l'exaltation panslaviste causée par les succès des alliés, on se rendra compte que l'accroissement considérable de la puissance bulgare constitue désormais une menace permanente pour Constantinople et les détroits, et que l'on s'y montrera à l'avenir moins prompt à soutenir un État jeune et ambitieux, beaucoup plus apte que les Turcs à s'opposer efficacement à la descente russe vers la Méditerranée. Déjà, à mesure que se multipliaient les victoires bulgares, on a pu voir succéder à l'enthousiasme avec lequel on accueillait en Russie les premiers succès des « frères slaves » une réserve de plus en plus marquée. Que les Bulgares entrent à Constantinople et l'attitude de la Russie deviendra sans doute franchement hostile. C'est pourquoi le souci de maintenir l'entente russo-bulgare doit être pour nous une raison de plus de souhaiter que les alliés arrêtent devant Tchataldja leur marche victorieuse.

Notre Ambassadeur à Vienne estime que, si un rapprochement venait à s'opérer entre l'Autriche et la Bulgarie, le seul moyen pour les Puissances de la Triple Entente de rétablir l'équilibre dans les Balkans serait de pratiquer envers la Serbie et la Grèce une politique de protection qui, sans se montrer systématiquement hostile aux aspirations bulgares, pourrait néanmoins constituer un contre-poids utile et balancer en quelque façon l'appoint d'influence qu'une entente avec la plus forte des Puissances balkaniques ne manquerait pas d'apporter à la Triplice. Je suis d'accord avec M. Dumaine pour penser que, si la Bulgarie devenait définitivement l'instrument des Puissances allemandes dans les Balkans, nous devrions, par un contre-coup naturel, nous rapprocher de la Grèce et de la Serbie. Cette politique serait pour nous d'autant plus indiquée et pourrait devenir d'autant plus fructueuse que ces deux États sont précisément ceux où nos intérêts économiques sont le plus grands et notre influence intellectuelle le mieux établie.

Il y aurait toutefois quelque danger à se résigner trop facilement à l'éventualité envisagée par M. Dumaine. Il n'y a pas à se dissimuler en effet que l'équilibre qu'il conçoit serait essentiellement précaire et tout en faveur de la Triple Alliance. Même si elles bénéficiaient de l'appui de la Triple Entente, la Grèce et la Serbie se trouveraient en état d'infériorité marquée vis-à-vis d'une Bulgarie soutenue par l'Autriche et que la Roumanie, assurée désormais par la possession de Silistrie de la sécurité de sa frontière méridionale et docile par tradition aux conseils venant de Berlin et de Vienne, serait également tenue de seconder. On peut se demander, dans ces conditions, si l'entente d'Athènes et de Belgrade serait assez forte pour opposer une digue efficace aux convoitises bulgares et à la poussée autrichienne. Même si, contre toute apparence, il devait en être ainsi, nous nous trouverions réduits,

vis-à-vis du groupement adverse, à une défensive qui laisserait subsister des possibilités d'expansion autrichienne dans les Balkans, qui, au lendemain des premières victoires des alliés, semblaient définitivement abolies.

Si donc les Puissances allemandes parvenaient à convaincre l'État jeune et plein de sève qu'est la Bulgarie de reprendre le rôle si longtemps dévolu à la Turquie, d'auxiliaire de l'influence germanique en Orient, l'équilibre des Balkans serait, me semble-t-il, irrémédiablement rompu à notre détriment. Il va de soi que nous devons tout mettre en œuvre pour nous opposer à la réalisation d'une pareille éventualité. M. Dumaine semble penser, il est vrai, que c'est en vain que nous chercherions à prévenir un rapprochement qui est comme la suite naturelle de l'évolution des affaires orientales et qui doit nécessairement se produire dans un avenir rapproché. Sans méconnaître en aucune façon la force des considérations qu'on peut faire valoir à l'appui de cette manière de voir et dont j'ai rappelé moi-même, au début de cette dépêche, les plus sérieuses, je ne suis pas sur ce point entièrement de l'avis de mon collègue de Vienne. Il y aurait certes quelque naïveté à croire que les succès remportés par les alliés ont fait disparaître, comme par enchantement, les divisions qui n'ont cessé de régner entre les Bulgares d'une part, les Grecs et les Serbes de l'autre, et que les tiraillements qui se produiront fatalement à l'heure du partage du butin risquent d'aggraver encore. Mais ne tenait-on pas jusqu'à l'année dernière toutes les rivalités balkaniques pour autant d'obstacles insurmontables à une action commune, et l'événement n'a-t-il pas prouvé qu'à Athènes, à Belgrade et à Sofia on savait, quand il le fallait, faire passer l'intérêt avant les sentiments? L'obstination que mettent en ce moment même les Serbes à vouloir prendre Scutari pour le compte du Monténégro et le peu d'impression que leur produisent les objurgations et les menaces de l'Europe n'indiquent-ils pas que les alliés ont compris quel profit ils pouvaient encore tirer de leur union et qu'ils sont disposés à consentir au besoin certains sacrifices pour maintenir une entente dans laquelle ils voient, non sans raison, le seul moyen de soustraire les Balkans à l'immixtion de l'Europe?

Les Bulgares n'ont pas, il est vrai, donné à la cause commune de tels gages de fidélité. Mais, chez cette race âpre au gain, l'ambition n'exclut pas le bon sens et l'esprit pratique, et l'on ne sacrifie pas volontiers les réalités tangibles du présent aux vastes rêves d'avenir. Il importe donc de persuader au Gouvernement de Sofia qu'il ne gagnerait rien et risquerait beaucoup à se séparer de ses alliés et à faire désormais bande à part. Je ne crois pas que ce soit là pour la diplomatie de la Triple Entente une tâche impossible. On peut en effet soutenir sans paradoxe que la Bulgarie, momentanément épuisée au point de vue financier et militaire par la lutte à la dernière phase de laquelle nous assistons et presque entièrement «saturée» au point de vue territorial,

n'a aucun intérêt, au sortir d'une guerre qui a doublé sa superficie et l'a solidement installée sur la mer Égée, à provoquer dans les Balkans des bouleversements nouveaux. Que les Bulgares restent fidèles à leurs alliés, qu'ils travaillent à consolider l'entente balkanique, dans laquelle ils seront nécessairement appelés à jouer le rôle le plus important et qui se fortifiera peut-être un jour par l'accession de la Roumanie, et non seulement ils assureront à leur pays le repos dont il a besoin pour prendre son essor économique, mais ils constitueront un groupement suffisamment puissant pour s'assurer une liberté politique complète et n'auront pas de peine à imposer à l'Europe pour les affaires balkaniques l'équivalent de ce qu'est pour l'Amérique la doctrine de Monroë.

S'ils se laissent au contraire glisser sur la pente dangereuse d'une politique mégalomane, ils risquent de jouer un rôle de dupes en rouvrant à l'Autriche, en échange d'avantages hypothétiques, la porte de la Péninsule que Kirk-Kilissé et Lulé-Bourgas, avec Koumanovo et Monastir, paraissaient lui avoir définitivement fermée, et de se trouver quelque jour en face d'un adversaire autrement redoutable pour eux que ne le seront jamais leurs voisins balkaniques, même si ceux-ci venaient dans un avenir indéterminé à accroître leur territoire aux dépens soit de l'Albanie, soit de l'Autriche elle-même. Nous devons d'autant moins désespérer de faire prévaloir à Sofia la voix de la sagesse qu'à notre époque où les courants populaires tendent à devenir un facteur important de la politique internationale, les renversements d'alliances ne se produisent plus avec la même soudaineté qu'au temps de Frédéric II. A l'heure où les tendances russophiles semblent gagner du terrain en Roumanie, l'opinion bulgare hésitera certainement à trahir la cause du slavisme, à laquelle la Bulgarie a dû tous ses succès, pour se faire l'instrument du « Drang nach Osten », qui reste le rêve secret du Ballplatz, et à lier son sort à celui d'un Empire chez lequel les victoires des alliés ont fait apparaître les germes de décomposition qui s'y trouvaient à l'état latent et dont le prestige a été fortement atteint par l'effondrement de la Turquie.

A nous de profiter de ces hésitations pour travailler, s'il en est temps encore, à l'affermissement de l'entente balkanique. Il n'est pas douteux en effet qu'une politique d'union étroite avec la Grèce et la Serbie ne serait pas seulement dans l'intérêt bien compris de la Bulgarie, mais modifierait de façon très avantageuse pour nous l'équilibre général des forces en Europe. Un groupement balkanique suffisamment fort pour conserver à l'égard des grandes Puissances sa pleine liberté d'action serait en effet nécessairement amené par les affinités de race qui l'uniraient à la Russie, par les liens de sentiment qui le rattacheraient à la France, à suivre une politique de rapprochement avec la Triple Entente. Il serait pour nous une garantie efficace de la modération des Puissances allemandes et le million d'hommes qu'il pourrait au besoin

jeter sur les frontières autrichiennes constituerait, en cas de conflit européen, un appoint suffisant pour influer, de façon peut-être décisive, sur le résultat final.

Mais la Bulgarie n'a-t-elle pas jugé autrement de son intérêt? La concession de Silistrie qu'elle offre de faire à la Roumanie, et les engagements qu'elle a pris vis-à-vis de l'Autriche au sujet des chemins de fer orientaux n'indiquent-ils pas qu'elle a déjà sacrifié l'avenir aux appétits territoriaux du présent? Serait-il dès maintenant trop tard pour maintenir l'union balkanique? Il est permis de le craindre.

230.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 76. Très confidentiel. *Bucarest, 7 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 12 avril.)

J'ai pris connaissance, avec le plus vif intérêt, de la dépêche de notre Ambassadeur à Vienne en date du 24 mars [1], que Votre Excellence a bien voulu me communiquer, le 1er de ce mois.

M. Dumaine, se préoccupant de l'équilibre des forces dans les Balkans, prévoit que des querelles de longue durée éclateront entre les alliés balkaniques, lorsque la paix aura été conclue entre eux et la Turquie; il prévoit également que la Bulgarie, suivant en cela la direction qui semble chère au Roi Ferdinand, tournera volontiers ses regards vers l'Autriche et recherchera, de ce côté, un appui qui lui sera d'autant moins refusé que les intérêts de la monarchie austro-hongroise se trouveront d'accord avec ses convoitises et que tout désordre surgissant dans la péninsule balkanique fournira à l'Autriche-Hongrie une occasion dont elle cherchera à tirer le plus d'avantages possible.

J'ai eu l'honneur, par ma dépêche n° 66 [2], du 25 mars, de signaler à Votre Excellence les préoccupations qu'un rapprochement entre l'Autriche et la Bulgarie causaient à ceux qui, en Roumanie, songent à l'avenir et ne se laissent plus éblouir par les protestations d'amitié dont le Cabinet de Vienne sait se montrer si aisément prodigue.

Les faits ont, récemment, trop peu répondu aux paroles pour que les illusions du passé puissent encore prévaloir contre les réalités, et ceux qui dirigent la politique extérieure roumaine devront dorénavant compter avec un contrôle que la nation avait jusqu'ici négligé d'exercer.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 61. — [2] Ci-dessus reproduite sous le numéro 67.

Au nombre des questions qui provoquent les plus fréquentes discussions des cercles politiques, se place celle des ambitions bulgares. J'ai tenu le Département au courant des phases par lesquelles elles avaient passé depuis quelques mois, et, si j'y fais de nouveau allusion, c'est que l'attitude du Gouvernement autrichien vis-à-vis de la Serbie et de la Bulgarie les rend chaque jour plus animées.

On escompte peu, en général, la possibilité d'une amitié durable entre la Roumanie et la Bulgarie. La jalousie que les Roumains, bien qu'ils s'en défendent, ont ressentie des succès bulgares a contribué, en même temps que le légitime souci qu'ils pouvaient avoir de protéger leurs frontières, à accentuer les revendications dont la réunion des Ambassadeurs à Pétersbourg poursuit le règlement amiable et, quelle que soit la solution du différend, il subsistera, de part et d'autre, un sentiment de méfiance que le temps pourra atténuer, mais que des incidents imprévus pourraient facilement transformer en manifestations d'hostilité plus précises. Si, par exemple, la Bulgarie cherchait à donner libre cours à ses ambitions au détriment de ses alliés et principalement de la Serbie, les Roumains n'hésiteraient sans doute pas à se déclarer favorables à cette dernière et à se ranger de son côté.

Certes, mieux eût valu que la Roumanie pût entrer dans une alliance balkanique fortement cimentée et dont elle eût été l'élément prépondérant à tous les points de vue; il serait préférable que la discorde n'éclatât pas entre les alliés d'hier.

Mais puisqu'il faut malheureusement redouter une désassociation après la victoire et avant le partage définitif des dépouilles, nous devons, semble-t-il, encourager la Roumanie à se rapprocher de la Serbie et de la Grèce, c'est-à-dire de ceux des alliés balkaniques où notre influence peut s'exercer d'une manière efficace, et qui, par leur politique générale, peuvent assurer dans les Balkans l'équilibre que les menées de l'Autriche mettent et mettront, je crois, longtemps encore en péril*.

231.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 112. *Sofia, 8 avril 1913, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 25.)

Je n'ai aucune confirmation du bruit, rapporté par notre Ambassadeur à Vienne, d'après lequel une partie des troupes bulgares d'Andrinople serait

* Annotation du Département : *Très juste.*

envoyée à Monastir. Leur transport à travers une région occupée par les Serbes ou les Grecs présenterait d'ailleurs non seulement des difficultés, mais des risques d'incidents graves, que l'on évitera jusqu'après la paix avec la Turquie.

Ce qui est exact, c'est l'envoi à [Kavala] et dans la région Nord-Est de Salonique de 10.000 hommes environ venant d'Andrinople. Notre Attaché militaire a fait connaître cette décision dans son télégramme de jeudi dernier (1).

232.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres et Saint-Pétersbourg.

T. n°s 464, 399. *Paris, 8 avril 1913, 17 h. 45.*

Notre Ambassadeur à Berlin formule au sujet de l'affaire de Scutari une idée qui semble ingénieuse (2) et que je vous indique à toutes fins utiles. « Le Monténégro, dit-il, se prétend fondé à soutenir qu'il est en droit de prendre Scutari par la force, puisque le Croissant y flotte encore. Ne pourrait-on suggérer à la Porte de remettre Scutari aux Puissances et de leur en laisser la disposition comme elle l'a fait pour les îles ? » Il rappelle à ce propos le précédent de la Vénétie. Vous pouvez vous en entretenir

Pour Londres : avec Sir Edw. Grey.

Pour Saint-Pétersbourg : avec M. Sazonoff.

J'en ai parlé aujourd'hui à M. Isvolsky et à M. Tittoni qui ont trouvé l'idée intéressante.

233.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 165. *Belgrade, 8 avril 1913, 17 heures.*
(*Reçu* : 18 h. 50.)

Sous l'impression des démonstrations panslavistes d'avant-hier, M. Sazonoff aurait marqué au Ministre de Serbie à Pétersbourg une vive mauvaise humeur de la situation présente et son mécontentement contre les États

(1) Télégramme du 3 avril, relatif à la chute d'Andrinople.

(2) L'idée a été formulée dans un télégramme de Berlin du 7 avril, n° 154. Le présent document reprend textuellement la suggestion de M. J. Cambon.

balkaniques, en incriminant l'attitude de la Serbie dans l'affaire de Scutari. Ordre aurait été donné hier, à cause du blocus, de faire rentrer en Serbie les deux régiments serbes actuellement en chargement à Salonique avec les approvisionnements et munitions correspondants. Malgré l'insistance du Roi Nicolas pour un assaut immédiat, les opérations militaires seraient suspendues devant Scutari. Le ministère royal des Affaires étrangères n'a pas connaissance que des troupes bulgares détachées d'Andrinople doivent passer le Vardar dans la direction de Monastir. Trois bataillons seulement seraient arrivés à Doiran et à Stroumitza qui sont dans la zone d'occupation bulgare. A la concentration des forces bulgares vers Salonique, répondrait l'envoi qui vient d'être ordonné de trois divisions grecques [1].

234.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 111. *Londres, 8 avril 1913, 16 h. 28.*

(*Reçu :* 19 h. 15.)

Suite à mon télégramme n° 109 [2].

Sir Ed. Grey, à qui j'ai communiqué ce matin les suggestions de Votre Excellence relatives à une initiative de la Triple Entente pour l'envoi d'une flotte internationale aux Dardanelles, à Rodosto et à Constantinople, avait déjà été mis au courant de vos vues par Sir Francis Bertie. D'après lui, cette proposition mérite réflexion. Ne vaut-il pas mieux associer la Triple Alliance à nos propositions ? N'est-il pas préférable de donner à la Russie une sorte de mandat ?

Ce sont des questions à considérer. Le comte Benckendorff, qui assistait à l'entretien, se montre préoccupé de la situation de son Gouvernement devant le réveil des passions panslavistes. Il se demande s'il ne serait pas préférable pour le Cabinet de Saint-Pétersbourg d'agir seulement à Constantinople après avoir prévenu les Puissances et pris des engagements vis-à-vis d'elles. Une action combinée ou un mandat déplairait à une opinion surexcitée, qui peut admettre un arrangement entre Russes et Bulgares, c'est-à-dire entre Slaves, mais qui verrait avec déplaisir les autres Puissances s'en mêler. Mon collègue de Russie a ajouté que, d'après les informations de Sofia, le choléra se serait déclaré dans l'armée bulgare à Andrinople et que le commandant

(1) Le texte de ce télégramme a été rétabli à l'aide de la minute conservée aux archives du poste.

(2) Du 7 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 226.

en chef se montrerait peu disposé à marcher de l'avant. On ne connaît pas les dispositions actuelles du Roi Ferdinand, mais on le croit très impressionné par l'épidémie. En tout cas, il convient d'attendre la réponse de M. Sazonoff à la proposition de Votre Excellence.

235.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 176, 177. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 8 avril 1913, 18 h. 55, 20 heures.

(*Reçu :* 19 h. 45, 23 h. 15.)

Réponse à votre télégramme n° 397 (1).

J'ai communiqué de mémoire à M. Sazonoff la déclaration du Sous-Secrétaire d'État allemand à l'Ambassadeur d'Italie (2). Des renseignements analogues lui étaient parvenus. Seulement cette fois, c'est M. de Jagow lui-même qui avait parlé. M. de Jagow considère, lui aussi, comme inévitable tôt ou tard, la lutte contre le slavisme et il se demande s'il ne vaudrait pas mieux s'y résoudre aujourd'hui. Ce qui souligne toutes ces indications, c'est la demande que vient de faire, auprès de M. Sazonoff, l'Ambassadeur d'Allemagne (3). Le comte de Pourtalès était chargé par son Gouvernement de demander au Ministre des Affaires étrangères ce que ferait la Russie dans le cas où Scutari tomberait aux mains des Monténégrins et des Serbes. M. Sazonoff a répondu que cette demande était superflue, la Russie ayant pris son parti le jour où elle a admis que Scutari doit rester à l'Albanie.

Je puis en effet vous assurer, en ayant eu sous les yeux la preuve matérielle que, dans les termes les plus nets et de la bouche la plus autorisée, le Roi de Monténégro a été prévenu qu'il doit abandonner tout espoir de conserver Scutari d'Albanie, d'obtenir à cet effet l'appui de la Russie, et que, dès lors, il n'a qu'à lever le siège et à faire cesser une effusion de sang inutile. Et je connais aussi sa réponse, dont seul le passage essentiel vient d'être télégraphié, le texte intégral étant confié à la valise. Le Roi se déclare désolé de ne pouvoir se rendre aux conseils qui lui sont donnés; mais le salut de

(1) Du 7 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 227.

(2) On observera que dans le télégramme n° 397, visé par M. Delcassé, c'est le Secrétaire d'État allemand, non le Sous-Secrétaire qui est mis en cause.

(3) Cf. le télégramme adressé par le comte de Pourtalès à son Gouvernement et reproduit dans *Grosse Politik,* volume 34,II, pièce n° 13126. Pour les instructions données à l'Ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg, voir même recueil, pièce n° 13099.

son pays exige qu'il continue le siège de Scutari d'Albanie et qu'il garde la ville, s'il réussit à la prendre. L'Ambassadeur d'Allemagne avait-il escompté une réponse conforme à l'attitude que prête à la Russie le Gouvernement allemand, d'après votre télégramme n° 397? Il s'est retiré en disant que la situation générale inspire à son Gouvernement de graves préoccupations[1].

236.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 110. Très confidentiel. *Londres, 8 avril 1913, 17 h. 59.*

(*Reçu* : 20 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme n° 40 (*sic*)[2].

Secret. J'ai communiqué à Sir Ed. Grey et au comte Benckendorff le télégramme secret rendant compte d'un entretien de M. de Jagow avec l'Ambassadeur d'Italie à Berlin.

Mon collègue d'Italie avait avisé le Secrétaire d'État des Affaires étrangères des intentions probables de l'Autriche pour le cas où les Monténégrins trouveraient l'appui de quelque Puissance afin de rester à Scutari. Sir Ed. Grey, sans se montrer le moins du monde ému de ces communications, nous a dit à mon collègue de Russie et à moi que la prise de Scutari faciliterait la solution au lieu de la compliquer. Il ne sera pas plus difficile de faire évacuer la ville que de faire lever le siège. Après la capitulation, les troupes serbes se retireront, les Monténégrins auront eu une satisfaction d'amour-propre qui les rendra plus maniables. Il sera possible alors de leur procurer des avantages financiers et de négocier pour eux l'obtention de concessions territoriales plus étendues dans la région de Scutari.

Le comte Benckendorff nous a affirmé l'intention de M. Sazonoff de rester fidèle aux engagements pris avec les Puissances et de laisser Scutari à l'Albanie. Notre collègue d'Italie nous a dit hier soir, au comte Benckendorff et à moi, qu'en ce moment le marquis de San Giuliano multipliait les efforts pour obtenir l'assentiment de l'Autriche à [une] concession de territoire dans la vallée de la Bojana. Enfin M. Popovitch, délégué monténégrin, qui est venu à l'ambassade de France ce matin, ne nous a pas caché que Scutari

(1) Ce télégramme a été transmis le 9 avril à 13 h. 45 et 14 heures à Londres 470-471, Berlin 322-323, Vienne 315-316, Rome 362-363, Constantinople 390-391.

(2) Il y a ici une erreur manifeste : le télégramme visé par M. Paul Cambon est vraisemblablement celui qui porte, dans la correspondance entre Paris et Londres, le n° 462 et qui est reproduit ci-dessus à la date du 7 avril sous le numéro 227.

intéressait beaucoup moins son Gouvernement que le bassin du lac et le cours de la Bojana. Il admet la possibilité d'un accommodement. Est-il autorisé à le proposer ? Je l'ignore, mais il m'a prié d'attirer l'attention de la réunion des Ambassadeurs sur une solution de ce genre.

237.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 75, 76. *Rome, 8 avril 1913, 21 heures, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 45 et 23 heures.)

Le marquis de San Giuliano m'a dit que la situation à Scutari d'Albanie, qui était hier très dangereuse, lui paraissait beaucoup plus rassurante aujourd'hui en raison du discours de Sir Ed. Grey [1] et de la conversation qu'avait eue M. Tittoni avec M. Paléologue parlant en votre nom [2]. Le Directeur du Département politique avait en effet déclaré à l'Ambassadeur italien que Votre Excellence, appréciant le péril de laisser à l'Autriche un prétexte d'intervention militaire contre le Monténégro en conservant à la démonstration navale un caractère platonique, reconnaissait comme l'Angleterre la nécessité pour la flotte internationale de donner à leur intervention des sanctions matérielles plus positives pour amener le Roi Nicolas à résipiscence. Dans de telles conditions, d'avis du Ministre, on pourrait écarter sûrement le péril de l'action autrichienne que, selon lui, il serait impossible de conjurer autrement.

Je lui ai fait part, au sujet de la frontière maritime de l'Albanie, des vues que vous m'aviez exposées à Paris. Le Ministre m'a déclaré qu'à cet égard l'Autriche était beaucoup plus exigeante que l'Italie et qu'il admettrait en principe la neutralisation de la rive albanaise, devenue grecque, du détroit de Corfou, malgré l'opposition des autorités militaires italiennes. Si la France était disposée à suggérer une solution portant sur cette neutralisation et une délimitation transactionnelle de la frontière terrestre méridionale, le marquis de San Giuliano l'examinerait avec plus de grandeur d'esprit de conciliation, soit que cette transaction fût soumise à la fois à l'Italie et à l'Autriche, soit à l'Italie d'abord.

(1) Dans une déclaration faite aux Communes le 7 avril, Sir Ed. Grey s'était félicité de l'accord des Puissances au sujet des frontières de l'Albanie, accord «essentiel pour la paix de l'Europe». — (2) Voir au sujet de cet entretien, la note de M. Paléologue, en date du 7 avril, ci-dessus reproduite sous le numéro 224.

238.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 175. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 8 avril 1913, 20 h. 20.*
(*Reçu :* 23 h. 10.)

Réponse à votre télégramme n° 393 (1).

M. Sazonoff devant aller aujourd'hui à Tsarskoïé-Sélo faire son rapport à l'Empereur, j'ai voulu le voir avant son départ pour qu'il pût entretenir Sa Majesté du sujet qui vous préoccupe et de l'initiative qu'il vous paraîtrait prévoyant que prît la Triple Entente. Sur ce dernier point, M. Sazonoff demande à réfléchir. Il estime en tout cas qu'un avertissement catégorique de la Triple Entente au Gouvernement bulgare devrait précéder sa proposition à la Triple Alliance. Il me fera connaître son sentiment demain ou après-demain (2).

239.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 205. *Péra, 8 avril 1913, 23 heures.*
(*Reçu :* le 9, à 2 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme n° 385 (3).

Influencé sans doute par la difficulté de sa propre position, M. Sazonoff voit trop en noir la situation. L'attaque de Tchataldja qu'il redoute n'est pas une opération militaire que l'on puisse improviser, et l'état du personnel et du matériel n'est pas tel du côté turc que l'on n'ait pas à tenir compte grandement de l'armée considérable qui défend les lignes (4). M. Daneff n'a rien épar-

(1) Du 7 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 217.

(2) Ce télégramme a été transmis à Londres le 9 avril à midi par télégramme n° 468, (voir ci-dessous n° 243.)

(3) Télégramme circulaire du 7 avril, transmettant à divers postes le télégramme 174 de Pétersbourg, en date du 5 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 207.

(4) Les Bulgares projetaient une attaque dirigée contre les lignes de Tchataldja et envoyèrent à cet effet d'Andrinople du matériel de siège et des troupes. Mais la réapparition du choléra fût cause que l'attaque fut différée. Le 13 avril, M. Bompard annonçait que des pourparlers entre la Turquie et la Bulgarie s'engageaient sous les auspices de la Russie en vue d'une suspension des hostilités sur les lignes de Tchataldja et, le 14, M. Delcassé télégraphiait (voir ci-dessous n° 294) que l'arrangement était conclu.

gné, je pense, pour troubler M. Sazonoff au sujet de Constantinople et des Détroits et il me paraît y avoir pleinement réussi. Pour savoir ce qu'il y a de sérieux dans ses menaces, il faudrait être renseigné sur les mesures prises par les Bulgares depuis la prise d'Andrinople. Transporte-t-on vers Tchataldja le parc d'artillerie de siège? Quoi qu'il en soit, des efforts sont faits en ce moment par le Gouvernement russe pour amener une suspension d'armes au moins en Thrace entre Bulgares et Turcs. Je suis porté à croire que les Bulgares, après s'être fait prier et avoir obtenu du Gouvernement russe en échange de leur acquiescement des promesses d'appui dans certaines questions comme l'indemnité de guerre, seront heureux de s'y prêter afin de disposer de toutes leurs forces pour régler leur différend avec les alliés dans le partage de la Macédoine.

240.

Note sur les négociations de Madrid relatives au régime de Tanger.

8 avril 1913.

[Comme le montre la dépêche adressée à Londres par M. Poincaré, le 23 août 1912 (voir t. III, 3e série, n° 319), le Gouvernement français et le britannique n'étaient pas d'accord à cette date, même sur les grandes lignes du statut propre à la ville de Tanger qu'on était convenu d'internationaliser. Il y eut à ce sujet de nouvelles notes échangées entre les deux Gouvernements : memorandum britannique du 13 septembre, memorandum français du 10 octobre, memorandum britannique du 18 novembre auquel devait répondre un nouveau memorandum français le 10 janvier 1913. La reproduction de ces documents, qui sont tous très copieux, a paru inutile. Il suffira de dire que les deux points principaux sur lesquels il y avait divergence de vues entre les deux Gouvernements étaient l'organisation du corps électoral tangérois et l'étendue des pouvoirs dévolus au conseil municipal de cette ville. Le Gouvernement britannique voulait diminuer le plus possible la part faite dans cette Assemblée à l'élément indigène, réduire à néant l'influence que pouvait exercer à Tanger le représentant du Sultan du Maroc et conférer à la municipalité tous les droits d'un souverain, y compris le pouvoir exécutif qui devait être dévolu au président du conseil municipal. Jugeant que de nouvelles notes n'amèneraient pas grand changement à la situation, M. Paul Cambon proposa au mois de janvier de confier à M. Dupeyrat, chef du bureau du Maroc au ministère des Affaires étrangères, la mission de conférer avec un haut fonctionnaire du Foreign Office, Sir Eyre Crowe. Cette proposition fut acceptée et, de fait, en trois séances M. Dupeyrat et Sir Eyre Crowe se mirent d'accord sur les grandes lignes d'un projet qui donnait satisfaction à la France quant à l'essentiel et fut approuvé par Sir Ed. Grey. Cet accord rendit possible la reprise des travaux d'une commission siégeant à Madrid et où étaient représentées la France, la Grande-Bretagne et l'Espagne. Mais le Gouvernement allemand ayant appris que cette commission se réunissait et ayant

même eu connaissance, par l'indiscrétion d'un agent espagnol, de l'avant-projet franco-britannique, fit savoir que, la ville de Tanger devant être internationalisée, il entendait être consulté. Le Gouvernement français invita en conséquence un des jurisconsultes attachés au ministère des Affaires étrangères, M. de Lapradelle, à donner son avis sur cette prétention. Cet avis est contenu dans la présente note.]

Le Gouvernement impérial ne saurait prétendre intervenir aux négociations relatives au régime de Tanger, actuellement ouvertes à Madrid entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne.

Ce sont en effet des négociations très restreintes, auxquelles la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne prennent part, non comme signataires de l'acte d'Algésiras, mais comme ayant, dans la question du régime de Tanger, un intérêt particulier, la France et l'Espagne en vertu de leurs droits bien connus, la Grande-Bretagne en qualité de Puissance riveraine du détroit. Pour réclamer le droit d'y participer, il serait nécessaire que l'Allemagne pût justifier comme elles d'un intérêt politique spécial. Or, le Gouvernement impérial a formellement déclaré que « ne poursuivant que des intérêts économiques », il n'avait pas au Maroc d'intérêts politiques.

La France devait se concerter avec l'Espagne et la Grande-Bretagne, pour la détermination du régime de Tanger, parce que cela avait été nettement entendu entre elles. Conformément à la prévision de l'accord franco-espagnol du 3 octobre 1904 (art. 9), la convention franco-espagnole du 27 novembre 1912 (art. 7) dispose que « la ville de Tanger et sa banlieue seront dotées d'un régime spécial, qui sera déterminé ultérieurement ». D'autre part, l'adhésion de la Grande-Bretagne à la convention franco-allemande du 4 novembre 1911 n'a été donnée que sous la réserve d'un accord à intervenir avec le Gouvernement français pour l'internationalisation de la ville et du district municipal de Tanger (Sir E. Grey à M. Daeschner, 14 novembre 1911 [1]). Comme le prouve cette réserve, la convention franco-allemande, à cet égard, est muette. L'Allemagne n'a jamais soulevé, dans les pourparlers relatifs à l'accord de 1911, la question de Tanger.

Comme au traité du 4 novembre 1911, applicable à la totalité du Maroc, le Gouvernement impérial a réservé l'égalité économique entre les nations, il importe que cette égalité soit, à Tanger, absolument respectée.

Ce n'est que dans le cas contraire que l'Allemagne aurait le droit de critiquer le règlement de la situation de Tanger.

[1] Voir tome I, 3e série, n° 128.

241.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 205. Absolument secret. *Londres, 8 avril 1913.*
(*Reçu :* Dir. pol., 10 avril.)

A la réunion des Ambassadeurs d'aujourd'hui, Sir E. Grey a proposé d'examiner la réponse des alliés aux conditions proposées par les grandes Puissances pour la négociation de la paix entre les belligérants.

Le premier point de cette réponse est ainsi conçu :

« Lors de la fixation définitive de la frontière en Thrace, la ligne indiquée dans les conditions formulées par les Puissances sera prise comme base et non comme ligne définitive. »

Sir E. Grey fait observer que nous n'avons proposé que des bases de paix qui n'excluent pas une négociation et qu'on ne peut considérer comme réglant définitivement les divers points en litige. Il est donc d'avis d'accepter la rédaction des alliés. La réunion se range à cet avis.

Le second point porte que « les îles de la mer Égée seront cédées par la Turquie aux alliés ».

L'Ambassadeur d'Italie s'élève contre cette rédaction, il dit que son Gouvernement est lié par un traité pour les îles qu'il occupe, qu'il a reçues en gage et qu'il doit rendre à la Turquie moyennant certaines conditions. Il ne se croit donc pas autorisé à admettre la moindre concession sur la question des îles. L'Ambassadeur d'Allemagne revient sur ses précédentes déclarations au sujet des quatre îles situées à l'entrée des Dardanelles et des îles de Chio et de Mytilène. On discute la question de savoir si, dans la réponse à adresser aux alliés, il ne convient pas de citer les îles qui ne devront pas être abandonnées à la Grèce. C'est, d'après moi, s'exposer à voir le Gouvernement hellénique refuser d'accepter les bases de la paix. Je propose en conséquence une formule contenant des réserves au sujet de certaines îles sans les nommer, cette formule est adoptée. (On la trouvera ci-après.)

D'après le troisième point « les alliés estiment qu'ils doivent connaître au préalable les frontières projetées pour l'Albanie et espèrent qu'elles seront conformes à celles qu'ils ont proposées à Londres. »

La délimitation de l'Albanie au Nord et au Nord-Est étant arrêtée, nous ne voyons aucun inconvénient à la faire connaître dès maintenant aux alliés. Quant à la délimitation Sud-Est et Sud, nous pensons qu'on peut leur déclarer qu'elle leur sera communiquée aussitôt qu'elle aura été établie.

A propos de cette délimitation du Sud, nous nous étions mis d'accord avec Sir E. Grey et le comte Benckendorff pour introduire une proposition tendant à confier à une commission internationale le soin de reconnaître les nationalités diverses qui se disputent la prééminence au Nord de l'Épire et d'appeler au besoin les populations à émettre leurs vœux. C'était entrer indirectement dans la voie du plébiscite. Sir E. Grey, sans parler de plébiscite, a donc suggéré l'idée de constituer une commission pour l'établissement de la frontière nord de l'Épire. L'Ambassadeur d'Italie s'est très fortement élevé contre cette suggestion; il a dit que son Gouvernement portait le plus grand intérêt à la question de l'Épire et désirerait connaître d'abord les points principaux qui, dans notre pensée, devaient servir à établir la délimitation. En un mot il a manifesté les plus vives défiances contre la proposition du Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Nous avons ajourné la discussion sur ce point, mais Sir E. Grey a tenu à ce qu'il fût mentionné expressément qu'il avait fait cette proposition.

Le quatrième point de la réponse des alliés est ainsi formulé : « La demande d'une indemnité de guerre doit être acceptée en principe. On laissera le soin d'en fixer le montant à la commission qui sera chargée d'étudier les questions financières. Les alliés seront représentés dans cette commission. »

L'Ambassadeur d'Allemagne s'est élevé avec beaucoup de force contre l'acceptation en principe d'une indemnité de guerre; il a dit qu'après nous être prononcés énergiquement contre ce principe, nous ne pouvions, sans nous déjuger et sans inspirer aux alliés un certain dédain pour nos décisions, consentir aujourd'hui à parler d'indemnité. Notre collègue de Russie a dit de son côté que son Gouvernement savait que cette question d'indemnité avait un intérêt capital pour la Bulgarie et que, si l'on pouvait affirmer à Sofia que les prétentions des alliés sur ce point ne seraient pas repoussées, on avait la quasi-certitude que le Gouvernement bulgare cesserait très promptement les hostilités. L'opinion du Gouvernement russe en faveur de l'indemnité est donc très nette, mais, ainsi que l'a fait observer le prince Lichnowsky, les intérêts financiers de l'Allemagne et d'autres Puissances exigent des ménagements et ne permettaient pas de traiter cette question à la légère. On a rappelé que, dans notre dernière communication aux alliés, nous avions renvoyé toutes les questions financières à la commission technique de Paris, sans mentionner l'indemnité, mais sans dire qu'elle ne pourrait pas être discutée entre les intéressés qui seront tous représentés dans cette commission. Il a paru à la réunion qu'il suffisait de se référer à la formule de notre dernière déclaration. Pour plus de clarté, nous avons pensé à formuler un projet de réponse des Puissances aux alliés, que nous soumettons à nos Gouvernements respectifs et qui peut être ainsi conçu :

« Les Puissances, prenant acte avec satisfaction des dispositions des alliés

pour la cessation des hostilités, répondent de la façon suivante sur les quatre points de la note des alliés.

« Le premier point ne soulève pas d'objection.

« Sur le deuxième point, les Puissances font observer que, le sort des îles de la mer Égée ayant été réservé à l'appréciation des Puissances, ce point ne peut être admis que sous réserve des décisions à prendre au sujet de certaines de ces îles.

« Sur le troisième point, les Puissances déclarent qu'elles sont prêtes à faire connaître dès maintenant aux alliés la délimitation Nord et Nord-Est de l'Albanie et que celle du Sud-Est et du Sud leur sera communiquée aussitôt qu'elle aura été établie.

« Sur le quatrième point, la solution de toutes les questions d'ordre financier ayant été réservée à la commission technique de Paris à laquelle prendront part les délégués des belligérants, les Puissances estiment qu'il n'y a pas lieu de s'expliquer quant à présent sur le principe de l'indemnité [1]. »

Sir E. Grey a dit qu'il communiquerait ce projet de réponse aux représentants britanniques auprès des États belligérants, en les invitant à le remettre collectivement aux Gouvernements près desquels ils sont accrédités, aussitôt que leurs collègues auront reçu des instructions semblables. Il prescrira en même temps aux représentants britanniques à Cettigné, Sofia, Athènes et Belgrade de communiquer, avec leurs collègues, aux Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités la délimitation Nord et Nord-Est de l'Albanie, telle qu'elle a été arrêtée par les Puissances.

L'Ambassadeur d'Allemagne dit que, d'après les informations de son Gouvernement, le Roi Nicolas aurait cédé aux injonctions des Puissances, si ses généraux et ses Ministres ne l'en avaient empêché. M. de Jagow pense que le retrait des troupes serbes serait un moyen décisif pour obtenir du Gouvernement monténégrin un peu plus de souplesse et il propose une démarche collective à Belgrade afin d'arriver au retrait des troupes serbes.

J'ai fait observer que cette démarche ne produirait aucun effet, qu'après nous avoir promis de lever le siège de Scutari, M. Pachitch nous a déclaré récemment que son devoir d'allié commandait au Gouvernement serbe de maintenir ses troupes autour de la place jusqu'à une capitulation des Turcs ou jusqu'à la conclusion de la paix. La même réponse serait faite à nos représentants à Belgrade et nous enregistrerions une démarche inutile de plus; j'ai émis l'avis qu'il fallait autant que possible éviter des initiatives vouées à l'insuccès. On n'a pas donné suite à la proposition de notre collègue d'Allemagne.

La réunion s'est ajournée au vendredi 11 courant.

[1] Tout le passage imprimé entre guillemets a été communiqué le 9 avril, à 14 h. 35, à Constantinople 392, Sofia 242, Belgrade 218, Athènes 247, Cettigné 216.

242.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 101. *Vienne, 8 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 12 avril.)

Je crois devoir insister sur ce que j'ai déjà fait connaître à Votre Excellence par mes télégrammes n° 47 (1) et n° 48 (2). Si la question de Scutari peut encore se résoudre sans que la prise de la ville prolonge et aggrave le conflit, c'est surtout, me semble-t-il, au rapide retrait des Serbes qu'on en serait redevable.

Des engagements contractés dès le début de la guerre ont obligé le Cabinet de Belgrade à fournir un contingent aux Monténégrins; mais il a usé de tous les moyens dilatoires avant d'en venir là.

Son représentant ici, M. Yovanovitch, m'a fourni à ce sujet des précisions qui valent d'être notées. Le 20 février, M. Pachitch, mis en demeure de s'exécuter par le Roi de Monténégro, décida l'envoi d'une division complète d'infanterie, avec ordre de retarder, autant qu'elle le pourrait, le moment où elle s'emploierait activement. On espérait toujours, en effet, que la réunion des Ambassadeurs se prononcerait sur l'attribution de Scutari, ce qui eût dispensé la Serbie de coopérer à la prise d'une ville dont la possession serait refusée à son allié. Malheureusement, du fait des lenteurs de l'action diplomatique, lorsque la décision des Puissances fut notifiée le 29 mars, les Serbes, largement mis à contribution, avaient déjà laissé 2.000 hommes sur le terrain. Le Roi Nicolas s'est appliqué à exagérer pour eux les responsabilités du concours qui lui est prêté. Il a même été dit, sans que le fait soit affirmé par M. Yovanovitch, que le commandement des opérations du siège a été confié au général serbe Boyovitch, afin que le Souverain monténégrin pût dégager la responsabilité de sa dynastie, au regard de son peuple, si les attaques étaient repoussées, et que, au regard de l'Europe, il fît retomber sur ses alliés l'odieux de la continuation du bombardement.

Très irrités des procédés du vieux Roi, les Serbes ne combattent qu'à contre-cœur pour une cause à laquelle ils n'accordent aucune sympathie. L'attitude prise par l'Europe leur fait, de plus, mesurer le danger auquel les expose leur involontaire complicité avec les Monténégrins.

(1) Télégramme en date du 7 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 225.

(2) Télégramme du 8 avril non reproduit. M. Dumaine y parle des craintes qu'inspire au représentant de la Serbie à Vienne l'attitude du Gouvernement austro-hongrois.

Mon collègue, à qui j'avais indiqué depuis longtemps les inquiétantes conséquences de l'aventure où se lançait son Gouvernement, m'a avoué, comme je l'ai télégraphié, que ce ne sont plus seulement les résultats de la victoire qui risquent d'être compromis; il redoute que, de connivence avec la Bulgarie, l'Autriche-Hongrie ne cherche à supprimer l'indépendance et jusqu'à l'existence nationale de la Serbie.

C'est du moins le but que se propose ici le parti militaire, qui se vante de triompher bientôt de la circonspection et de la timidité du Gouvernement de François-Joseph.

Il est à remarquer qu'à ces menaces correspond une recrudescence d'accusations contre les cruautés serbes, dénoncées avec la dernière violence par les agents bulgares. M. Salabacheff est muni, m'assure-t-on, d'un dossier considérable où sont relatés les exactions, les cruautés et les massacres commis en Macédoine par l'armée d'occupation. On signale parmi les victimes des spoliations imputées aux Serbes le frère de M. Rizoff, Ministre de Bulgarie à Rome, lequel aurait vu ses propriétés à Monastir dévastées ou confisquées et serait réduit à la misère.

Ce genre de réquisitoire, avec toutes les exagérations qu'il comporte, fut en usage de tout temps dans les Balkans. C'est toujours ainsi que sont préparées, sous prétexte de justes représailles, les pires agressions.

Dans les circonstances actuelles, l'entente entre Bulgares et Autrichiens pour incriminer la Serbie inspire donc à M. Yovanovitch de très vives inquiétudes. Aussi témoigne-t-il, d'accord, à ce qu'il affirme, avec M. Pachitch, de la ferme intention d'accorder au Cabinet de Vienne les plus larges satisfactions. Je répète ce que j'ai télégraphié. Les Serbes qui combattent devant Scutari se retireront dès la prise ou la capitulation de la citadelle, laissant le Roi de Monténégro dans l'impossibilité soit de défendre la ville, soit de s'y maintenir longtemps, faute de ravitaillement. Quant aux troupes qui occupent en Albanie Elbasan, Durazzo et divers autres points, j'ai insisté sur l'effet favorable que produirait leur prompt départ : mon collègue objectait précédemment que ces forces, comportant deux divisions, étaient indispensables pour s'opposer à Djavid Pacha et à 15.000 Turcs sortis de Janina. A quoi j'ai pu répondre, sans qu'il protestât, que d'après un renseignement recueilli à bonne source, Djavid Pacha, ne traînant avec lui que 2.000 hommes dont 500 malades, ne représente plus qu'un adversaire imaginaire.

Il serait prématuré de se flatter que ces conseils de modération ont été écoutés. Mais, dès ce matin, tous les journaux annoncent que des renforts serbes déjà embarqués à Salonique et prêts à partir pour l'Albanie ont été retenus et remis à terre : ce qui constitue un premier succès à l'actif de la démonstration navale et une occasion pour la presse viennoise d'exulter de ce résultat.

Enfin, en prévision des négociations qu'on dit engagées déjà entre le Roi Nicolas et les Cours de Rome et Pétersbourg, M. Yovanovitch reconnaissait que, pour dédommager le Monténégro de sa renonciation à Scutari, un accroissement de territoire devrait être concédé et que ce serait vraisemblablement au détriment de la Vieille Serbie, sans que le Cabinet de Belgrade y fasse opposition.

243.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 469. *Paris, 9 avril 1913, 12 h. 50.*

Suite à mon télégramme n° 468 (1).

Il résulte des communications qui m'ont été faites par Sir Francis Bertie que Sir Ed. Grey se serait un peu mépris sur la portée de la proposition que nous avons faite à Saint-Pétersbourg. Nous n'avons jamais eu l'idée de suggérer une action séparée de la Triple Entente et encore moins de l'Angleterre et de la France agissant en dehors de la Russie. Notre but a été au contraire de coordonner et de fortifier l'action collective des Puissances et de prévenir, aussi bien du côté de Constantinople que du côté de Scutari, une intervention isolée qui menacerait de déchaîner le conflit général. Peu importe la forme dans laquelle notre proposition peut éventuellement recevoir une suite; l'essentiel était à nos yeux qu'elle se produisît et que le principe tout au moins en fût admis dans des conditions à déterminer. Le seul fait que la Russie n'en a pas repoussé le principe, qu'elle l'examine et qu'elle déclare qu'il faudrait en tout cas donner « un avertissement catégorique de la Triple Entente au Gouvernement bulgare » avant d'aviser la Triple Alliance, n'est déjà pas indifférent. Je vous laisse d'ailleurs le soin de vous entretenir de toutes ces questions avec le Secrétaire d'État britannique et de continuer à m'indiquer, avec la grande expérience que vous avez de toutes ces affaires, la méthode qui vous paraîtrait la meilleure pour atténuer, aussi bien dans le Bosphore et dans le voisinage des Détroits que dans la mer Adriatique, l'efficacité du concert, à nos yeux nécessaire, des grandes Puissances européennes.

(1) Télégramme expédié le même jour à midi et communiquant le télégramme 175 de Pétersbourg, du 8 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 238.

244.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 403. *Paris, 9 avril 1913, 13 h. 10.*

Réponse à votre télégramme n° 176 (1).

En déclarant à l'Ambassadeur d'Allemagne que, si les Serbes et les Monténégrins s'emparent de Scutari, la Russie demeurera fidèle à sa décision d'attribuer cette ville à l'Albanie, M. Sazonoff a servi très efficacement la cause de la paix. Veuillez l'en remercier au nom du Gouvernement de la République.

245.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 361. *Paris, 9 avril 1913, 13 h. 25.*

Réponse à votre télégramme n° 77 (2). Je vous remercie de l'indication que vous me donnez sur les préoccupations du Gouvernement bulgare. Vous comprendrez d'ailleurs avec moi qu'il ne faut pas que nous laissions croire à une intention de notre part de prendre parti dans la question de Salonique. Le point de vue du Gouvernement de la République reste celui que vous connaissez, à savoir de s'occuper, d'accord avec l'Europe, d'assurer la paix entre les belligérants et de s'interdire ensuite toute immixtion dans le partage des pays conquis.

(1) Du 8 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 235.

(2) Dans ce télégramme qui est du 8 avril, M. Barrère disait que, si la Bulgarie avait consenti à céder Silistrie à la Roumanie, c'était parce qu'elle espérait obtenir Salonique. Il ajoutait que cette situation paraissait dangereuse, surtout en raison du rapprochement de la Bulgarie et de l'Autriche. M. Barrère insistait en terminant sur la nécessité d'une intervention européenne pour empêcher un conflit à Salonique.

246.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 182, 183. *Saint-Pétersbourg, 9 avril 1913, 20 h. 53, 20 h. 50.*
(*Reçu :* 23 h. 30, 23 heures.)

M. Sazonoff publiera demain un historique des relations de la Russie avec l'Autriche, au cours de la [crise] actuelle (1). En ce qui concerne spécialement Scutari, il démontrera que le Gouvernement impérial, dans ses rapports avec le Monténégro, a été absolument et constamment fidèle à la politique qui l'a déterminé d'abord à admettre la création d'une Albanie autonome, ensuite, quand l'Autriche eut consenti à laisser Diakova à la Serbie, à ne pas s'opposer à ce que Scutari reste albanais. Il fournira la preuve des conseils très nets, pressants, impératifs qu'il n'a pas cessé de prodiguer au Roi Nicolas pour l'amener au sentiment de la réalité et le sauver d'illusions destinées, quoi qu'il fasse, à demeurer des illusions. Il révélera enfin l'intervention personnelle de l'Empereur que je vous ai annoncée le jour même où elle s'est produite (2) et l'obstination du Roi Nicolas dans une résistance qui ne peut que lui être funeste et dont, après tant de bienfaits, la Russie était fondée à penser qu'elle viendrait à bout. La publication de cet historique a été décidée hier soir à Tsarskoïé-Sélo.

L'Empereur s'est montré fort irrité de la réponse du Roi dont je vous ai télégraphié hier soir la substance (3).

Très confidentiel. — Par cette publication, le Gouvernement impérial prépare l'opinion publique à des actes ultérieurs qui peuvent aller jusqu'à l'éviction des Monténégrins à Scutari.

Il refuse en même temps de fournir le prétexte où l'Allemagne, dans sa conversation avec l'Ambassadeur d'Italie (4), accrochait une guerre générale qu'elle considère inévitable.

(1) Cet historique est partiellement reproduit en note dans *Grosse Politik,* vol. 34, II, pièce n° 13126.

(2) Voir ci-dessus, n° 169.

(3) Voir ci-dessus, n° 235.

(4) Il s'agit de l'entretien auquel se rapporte le télégramme adressé à Londres et à Pétersbourg le 7 avril et reproduit ci-dessus sous le numéro 227.

247.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 186. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 9 avril 1913, 21 h. 30.*

(*Reçu* : le 10, à 1 h. 30.)

En même temps que le Roi d'Angleterre, l'Empereur Guillaume a invité l'Empereur, l'Impératrice et l'Impératrice douairière à assister au mariage de sa fille avec le duc de Cumberland. L'Impératrice douairière, dont le fiancé est le propre neveu, a répondu que son deuil l'empêchait de se rendre à l'invitation. L'Impératrice régnante a répondu en remerciant et en exprimant le regret de ne pouvoir quitter Tsarskoïé-Sélo. L'Empereur a répondu qu'il se rendrait à Berlin, si les circonstances le lui permettaient : « Dites à M. Delcassé, a-t-il dit hier soir à M. Sazonoff, que je ne sais pas encore ce que je ferai; cela dépend de la tournure que prendront les événements. Pourtant, je ne serais pas fâché de m'expliquer avec l'Empereur Guillaume sur la situation et de lui apprendre ce que je pense de l'attitude de son alliée. Surtout je serais heureux de causer avec mon cousin d'Angleterre. L'Ambassadeur de France sera prévenu dès que je me serai décidé. »

248.

M. Poincaré, Président de la République,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Paris, 9 avril 1913.*

Je vous retourne la lettre de Geoffray que vous avez bien voulu me communiquer[1]. Je l'ai lue avec grand intérêt. Elle confirme nos renseignements « secrets et sûrs ». De toute évidence, il y a autre chose, dans toutes ces hésitations, qu'un mécontentement personnel du Ministre d'État. Le Gouvernement espagnol actuel est certainement plus impressionné par l'Allemagne que le précédent, et il est beaucoup moins disposé que le Roi à un accord politique avec nous. Geoffray a parfaitement mené la conversation.

[1] Il s'agit de la lettre du 5 avril, ci-dessus reproduite sous le numéro 211.

249.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 206. Secret. *Londres, 9 avril 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 10 avril; Dir. pol., 11 avril.)

J'ai reçu le pli chargé par lequel Votre Excellence m'a fait parvenir en annexe à une dépêche trois documents secrets [1].

J'ai communiqué aujourd'hui ces documents à Sir Ed. Grey qui les a conservés pour en prendre connaissance et me les restituera demain.

250.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 207. Confidentiel. *Londres, 9 avril 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 10 avril.)

En rendant compte à Votre Excellence, par ma dépêche n° 205 [2], en date d'hier, de la réunion tenue le même jour par Sir Edward Grey et les Ambassadeurs, je lui ai donné connaissance de la courte discussion dont a fait l'objet la question de la frontière sud de l'Albanie.

Nous nous étions, antérieurement, entretenus de cette question, Sir Edward Grey et moi; il avait été convenu entre nous que le Secrétaire d'État formulerait la proposition d'envoyer sur les lieux une commission internationale, chargée d'étudier un tracé conforme aux caractères ethniques de la population. Une fois ce principe admis, nous nous serions efforcés de faire étendre le mandat de cette commission, de manière à ce qu'elle fût libre de procéder à une consultation des populations qui n'eût été qu'un plébiscite déguisé, et nous aurions invoqué, à cet effet, les plébiscites italiens de 1860-1861 ainsi que le précédent moldo-valaque de 1857.

D'autre part, en causant avec mon collègue d'Italie, je m'étais appliqué à lui démontrer l'insuffisance des conditions offertes par son Gouvernement et la nécessité de laisser à la Grèce, à tout le moins, toute la côte en face de

[1] Voir, à la date du 5 avril, le numéro 210. — [2] Ci-dessus reproduite sous le numéro 241.

Corfou jusqu'au cap Kephali. Comme le marquis Imperiali est personnellement plutôt conciliant, il m'avait laissé quelque espoir de convertir à cette concession le Cabinet de Rome.

Ainsi que l'a fait savoir à Votre Excellence ma dépêche en date d'hier, cet espoir a été déçu. Dès que Sir Edward Grey eut prononcé le mot de commission internationale, le marquis Imperiali formula les plus expresses réserves quant à cette proposition et nous déclara qu'en tout cas son Gouvernement ne saurait y consentir sans connaître au préalable les grandes lignes de la délimitation que nous entrevoyions pour la frontière sud de l'Albanie. Vu l'intérêt d'aboutir à la rédaction d'une note en réponse à celle des alliés, nous avons donc dû ajourner la discussion sur cette délimitation.

Après la séance, l'Ambassadeur d'Italie m'a confié qu'il avait télégraphié à Rome, à la suite de nos précédents entretiens, et que ses suggestions s'étaient heurtées à une opposition absolue du Gouvernement italien. Il m'a dit que le marquis de San Giuliano était complètement buté sur ce point et que même, derrière la résistance du Ministre des Affaires étrangères et du Cabinet, il croyait sentir « une volonté supérieure ». Cette volonté est évidemment celle du Roi, qui a étudié personnellement ces questions balkaniques, qui a visité une partie de ces régions et qui nourrit l'espoir de restituer un jour au royaume d'Italie les anciennes possessions de la République de Venise de l'autre côté de l'Adriatique. Quoi qu'il en soit, l'opposition à laquelle nous nous heurtons de la part du marquis Imperiali concorde avec la thèse soutenue par le *Popolo Romano,* dans des articles des 5, 6 et 7 avril qui ont été analysés au Département, et par la *Stampa,* dans des articles de la semaine précédente.

J'ai parlé en particulier à Sir Edward Grey de la situation où nous place l'intransigeance du Gouvernement italien. Je lui ai fait observer que, si nous donnions notre assentiment à une délimitation qui ne fût pas acceptable pour la Grèce, celle-ci refuserait de s'en contenter; que, dans ce cas, nous serions donc conduits à lui en imposer l'acceptation et que ce serait le renouvellement de l'affaire de Scutari, avec cette différence que la France, en tout cas, ni probablement l'Angleterre, ne sauraient se prêter à une seconde démonstration navale, surtout contre la Grèce. J'ai donc conclu que nous devions soigneusement nous abstenir de consentir à une délimitation qui ne tînt pas compte des légitimes aspirations et des droits acquis du Gouvernement hellénique. De la sorte, si ce dernier venait à maintenir ses troupes dans des territoires qui lui fussent contestés par d'autres Puissances, nous ne serions du moins pas obligés d'appuyer des résolutions que nous n'aurions pas faites lôtres.

Sir Edward Grey m'a paru comprendre l'intérêt que nous avons à prévenir le renouvellement, sur la question des limites sud de l'Albanie, des difficultés

auxquelles donne lieu la question de Scutari. Nous ne pouvons les éviter qu'en refusant notre adhésion à une délimitation qui ne serait pas équitable. Au surplus, la Grèce nous intéresse plus que le Monténégro et je n'estime pas, pour ma part, qu'il soit possible de la réduire à la portion congrue en Épire, alors surtout que les dispositions de l'Italie lui sont également défavorables en ce qui concerne les îles de la mer Égée.

251.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 191. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 10 avril 1913, 13 h. 50.*
(*Reçu :* 14 h. 40.)

M. Sazonoff me reparlait hier des attaques dont il est l'objet. « Les partisans de la guerre voudraient, dit-il, me remplacer par Hartwig. Si je partais, c'est M. de Giers qui me remplacerait. Ils n'y gagneraient rien. »

« Mais vous ne partirez pas », lui dis-je?

Il répondit : « Je souhaiterais m'en aller; mais, dans les circonstances présentes, il n'en est pas question. »

252.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 10 avril 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky [1] qu'il adhère entièrement à la pensée de Son Excellence M. Pichon qu'il serait désirable d'envoyer dans le Bosphore et les Dardanelles, simultanément, des escadres de toutes les Puissances, mais il attire l'attention du Gouvernement Français sur la nécessité de s'assurer du consentement de la Sublime Porte au passage des navires à travers les détroits. Simultanément avec l'envoi des escadres, il serait nécessaire d'avertir le Cabinet de Sofia que les Puissances ne modifieront en aucun cas leurs vues sur la frontière Enos-Midia [2].

[1] Cf. le télégramme de M. Sazonoff, reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve : *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis,* volume III, page 123.

[2] M. Pichon communiqua à M. P. Cambon, le même jour, à 16 h. 50, sous le numéro 483, la substance de la note russe ajoutant : « Dans ces conditions, je vous prie de demander au Principal Secrétaire d'État britannique ce qu'il pense définitivement de la proposition et, dans le cas où il l'accepterait en principe, de voir avec lui comment elle pourrait recevoir une suite pratique ».

253.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 10 avril 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky qu'il accepte la proposition de la France concernant la remise de Scutari par la Turquie aux Puissances[1]; M. Sazonoff voudrait connaître les vues de Son Excellence M. Pichon sur la manière pratique de réaliser ce projet.

254.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 188, 189, 190. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 10 avril 1913, 13 h. 51, 16 h. 50, 16 h. 51.

(*Reçu :* 16 h. 35, 19 h. 30, 19 h. 10.)

J'ai reparlé à M. Sazonoff de l'initiative que vous désiriez voir prendre par la Triple Entente pour inviter les Puissances, dans l'éventualité d'une marche des Bulgares sur Constantinople, à envoyer leurs escadres aux Dardanelles, à Rodosto et dans le Bosphore.

Le Ministre des Affaires étrangères est hésitant. Il est naturel que la présence armée des Puissances à Constantinople ne lui sourie pas. « C'est une garantie, lui ai-je dit, qu'elles n'y resteront pas. C'est aussi un moyen d'empêcher les Bulgares de céder à la tentation. Voulant la paix, vous avez refusé, par votre réponse à l'Ambassadeur d'Allemagne à propos de Scutari d'Albanie, la cause ou le prétexte d'une guerre que Vienne et Berlin, [la] jugeant inévitable, préféraient précipiter. Qui sait si ce prétexte, ils ne le trouveraient pas dans une action isolée de la Russie à Constantinople? Vous me dites que vous feriez les déclarations les plus nettes. Que valent des déclarations, même les plus franches et les plus sincères, quand on ne veut pas les entendre? »

« Il faudrait tout au moins, a répondu M. Sazonoff, que la Triple Entente fît d'abord [entendre] sa voix à Sofia et convainquît le Gouvernement bulgare qu'il perdrait sa bienveillance, dont il a besoin aujourd'hui, dont il aura besoin

[1] Voir ci-dessus, n° 232.

plus encore demain, s'il poursuivait vers Constantinople les opérations de guerre. Il est vrai que, de leur côté, les Puissances devraient lui faciliter l'acceptation de leurs conditions de paix. Pourquoi leur refuser toute indemnité?

« Cette indemnité peut être accordée aux alliés sans imposer à la Turquie aucune charge nouvelle. Le produit de la surtaxe de 3 p. 100 affectée [il y a dix ans] par les Puissances à l'exécution des réformes en Macédoine devient disponible. On peut la capitaliser. Le commerce [étranger] n'aura pas à payer un centime de plus. Et ainsi disparaîtra le principal obstacle peut-être à la prompte conclusion de la paix.

« Je vous prie de soumettre cette idée à votre Gouvernement, comme je prie l'Ambassadeur d'Angleterre de la soumettre de son côté au Cabinet de Londres. Notre action à Sofia en serait grandement [fortifiée] et c'est par cette action que je crois qu'il faut commencer. »

M. Sazonoff m'a appris que le choléra avait fait sa réapparition dans les rangs de l'armée turque à Tchataldja. Il pense que cela peut contribuer à retenir les Bulgares.

« En tout cas, m'a-t-il dit, à deux reprises, la Russie ne fera [rien] sans vous en prévenir[1] ».

255.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Rome et Constantinople.

T. nos 485, 410, 325, 333, 374, 399. — *Paris, 10 avril 1913, 20 h. 10.*

L'Ambassadeur d'Italie est venu me dire que, d'après les renseignements du Gouvernement royal (qui concordent d'ailleurs avec les nôtres), le Monténégro serait dans un état de dénuement profond et que le Roi serait menacé d'être dépossédé de sa couronne par un mouvement annexionniste qui se dessine du côté de la Serbie. Ce serait une nouvelle complication dans l'état de l'Europe et il faudrait à tout prix l'éviter. Dans ces conditions, le Gouvernement italien suggère l'idée que deux Puissances, l'Italie et la France par exemple, prennent l'initiative aux réunions de Londres d'une proposition tendant à s'intéresser au sort financier du Monténégro et à chercher le moyen d'assurer son existence, en laissant à la réunion même le soin de déterminer le procédé.

[1] Les lacunes de déchiffrement de ce télégramme ont été comblées à l'aide de la minute.

J'ai répondu à M. Tittoni que, pour ma part, j'étais prêt à m'associer à cette proposition si les Gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Londres ne faisaient aucune objection.

Pour Londres et Saint-Pétersbourg : Veuillez me faire connaître d'urgence la manière de voir du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Pour Vienne, Berlin, Rome et Constantinople : Pour votre information personnelle.

256.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 114. *Londres, 10 avril 1913, 17 h. 7.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Réponse à votre télégramme n° 482 (1).

Voici la description de la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie sur laquelle l'accord s'est fait à la réunion du 22 mars (2) : « A partir de la mer Adriatique, la frontière suivrait le cours de la Bojana jusqu'à un point situé entre Ruskuli et Samrich, puis elle se dirigerait vers le lac de Scutari en laissant Taraboch à l'Albanie; elle traverserait le lac jusqu'à la baie Licheni-Hotit et laisserait au Monténégro les Hotis et les Groudis, et à l'Albanie les Castratis, les Clementis et les Screnes. Plava, Gousinié, Ipek et le monastère Visokivetcheni resteraient en dehors de l'Albanie ainsi que Prizrend, à l'exclusion du territoire de Ljuma. Diakova et Dibra seraient aussi en dehors de l'Albanie, mais la ville de Scutari y resterait. La frontière passerait ensuite sur la rive gauche du Drin sur une certaine longueur jusqu'au lac d'Okhrida ». A ma dépêche 169 du 26 mars (3) se trouvait joint un croquis de cette frontière, dressé par les spécialistes autrichien et russe délégués à Londres (4).

(1) Par ce télégramme qui est du 10 avril, 13 heures, M. Pichon demandait qu'on lui télégraphiât d'urgence la formule concernant la délimitation Nord et Nord-Est de l'Albanie.

(2) Voir la dépêche de Londres de ce jour, ci-dessus reproduite sous le numéro 49.

(3) Ci-dessus reproduite sous le numéro 69.

(4) Les décisions prises au sujet de la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie ont été communiquées le 11 avril à 15 h. 10, à Athènes 257, Sofia 252, Belgrade 226, Cettigné 223. Les représentants diplomatiques de la France dans ces villes étaient invités à communiquer aux Gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités cette délimitation.

257.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 114. *Sofia, 10 avril 1913, 20 heures.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Avec l'assentiment de M. Guéchoff, la Russie s'était entremise officieusement à Constantinople pour obtenir aussitôt que possible la cessation de fait des hostilités à Tchataldja. Ses efforts n'ont pas jusqu'à présent abouti et il n'est pas à espérer que les Puissances et tous les alliés tombent d'accord avant une dizaine de jours au plus tôt sur les bases des préliminaires de paix.

Dans ces conditions, malgré les promesses que le Président du Conseil a obtenues des généraux, il est très possible que l'attaque des lignes de Tchataldja ait lieu dans le courant de la semaine prochaine. Tous les officiers en sont partisans; seul le Gouvernement s'y oppose, mais je doute qu'il soit en situation de faire prévaloir sa manière de voir si l'état de guerre se prolonge.

L'artillerie de siège qui était devant Andrinople a été transportée à Tchataldja et sa mise en place doit être terminée très prochainement. Ceci fait, les Bulgares comptent qu'après un sérieux bombardement et un assaut, comme à Andrinople, les lignes ne peuvent manquer d'être prises. Les pertes en hommes seront importantes, mais cette considération n'arrêtera pas le Quartier général.

258.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 82. Très confidentiel. *Rome, 10 avril 1913, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 20 h. 58.)

J'attacherais du prix à connaître les informations que vous avez recueillies sur les entretiens de M. Bollati avec le Gouvernement allemand qui sont visés par le télégramme de M. Delcassé que vous m'avez transmis sous le n° 362 [1].

Vous concevez en outre combien il m'intéresserait de savoir dans quelle mesure je peux faire ici à ce sujet de discrètes investigations.

[1] Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme de Pétersbourg du 8 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 235.

259.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 115. Absolument secret. *Londres, 10 avril 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu* : 21 h. 20.)

Sir Ed. Grey m'a restitué les documents secrets que je lui ai communiqués hier [1]. Il a gardé copie du rapport. Je l'ai prié de le faire lire au Roi. Le Prince Henri de Prusse vient d'arriver à Londres, probablement dans le but de s'assurer des sentiments de l'Angleterre dans le cas d'un conflit. Il est utile que le Roi soit mis au courant des dispositions allemandes. Sir Ed. Grey lui fera cette communication; il m'a dit que le Prince Henri n'emporterait d'ici d'autre réponse que celle qui lui a été déjà faite en janvier dernier [2].

260.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 192. *Saint-Pétersbourg, 10 avril 1913, 18 h. 40.*

(*Reçu* : 22 h. 30.)

Je ne vous ai point parlé, sachant que les agences en télégraphiaient tous les détails, des démonstrations slavophiles qui ont eu lieu ici les deux derniers dimanches, auxquelles des officiers ont pris part et dont les incidents les plus significatifs ont été les ovations aux Ministres de Bulgarie et de Serbie et au Grand-Duc Nicolas, gendre du Roi de Monténégro.

Le Gouvernement juge que satisfaction suffisante a été donnée à l'opinion publique, désireuse de manifester sa sympathie pour les peuples slaves des Balkans. Et pour ne pas augmenter les difficultés de la politique de paix à laquelle il se tient, il a interdit toute nouvelle manifestation.

Parmi les députés nationalistes qui aiment à exprimer avec éclat leurs sentiments slavophiles, l'immense majorité trouve raisonnable la politique de M. Sazonoff et que Scutari ne vaut pas une guerre.

[1] Il s'agit des documents annexés à la dépêche du 5 avril ci-dessus reproduite sous le numéro 210. — [2] Voir tome V, 3e série, n° 248.

Mais la masse est moins accessible au raisonnement et il est certain que, si les démonstrations se répétaient, la passion nationale s'exalterait vite en elle au point de devenir dangereuse.

261.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 117. *Londres, 10 avril 1913, 20 h. 24.*

(*Reçu* : 22 h. 50.)

Réponse au télégramme 464 [1].

Sir Ed. Grey ne fait pas d'objection de principe au projet de suggérer à la Sublime Porte la remise de Scutari aux Puissances, mais il lui paraîtrait utile de se mettre au préalable d'accord sur les deux points suivants :

1° Si le Roi de Monténégro n'admet pas cette remise et ne lève pas le siège, comment prendre possession de la ville?

2° Si le siège est levé, les Puissances assumeront-elles la garde et la protection de Scutari?

262.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 118. *Londres, 10 avril 1913, 20 h. 34.*

(*Reçu* : 23 h. 25.)

Réponse à votre télégramme 469 [2].

Sir Ed. Grey n'est pas partisan d'un avertissement de la Triple Entente au Gouvernement bulgare pour l'arrêter sur la route de Constantinople. Il craint que cette initiative ne suscite des conseils en sens opposé de la part de la Triple Alliance. D'après lui, les avis au Gouvernement de Sofia doivent émaner des six Puissances, ou de la Russie seulement, à cause de sa situation spéciale en Bulgarie.

Quant aux décisions à prendre dans l'éventualité d'une marche du Roi Ferdinand sur Constantinople, Sir Ed. Grey estime, d'après ses informations,

[1] Télégramme en date du 8 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 232.

[2] Voir ci-dessus, à la date du 8 avril, le télégramme de Pétersbourg, reproduit sous le numéro 238, note finale.

que nous avons le temps de nous mettre d'accord. L'armée bulgare, atteinte du choléra, ne serait pas en état de forcer les lignes de Tchataldja et l'État-major serait divisé sur la conduite à tenir, le général en chef, le général Savoff, très hostile à la marche en avant, et le Roi Ferdinand hésitant. Pour l'instant, le Secrétaire d'État trouve suffisante une communication à la réunion des Ambassadeurs. Il disait que, si les alliés refusent de négocier la paix sur les bases proposées par les Puissances, les Bulgares pourront tenter de forcer les lignes de Tchataldja et d'atteindre la Corne d'Or. Il inviterait en conséquence les Ambassadeurs à attirer l'attention de leurs Gouvernements respectifs sur la nécessité de prendre de concert les mesures propres à assurer le maintien du Sultan à Constantinople conformément aux précédentes décisions des Puissances; Sir Ed. Grey considère comme indispensable d'agir à six et non à trois, même lorsqu'il ne s'agit que d'entente préalable.

Puisque Votre Excellence me fait l'honneur de me demander mon avis, je trouve cette procédure acceptable. Je vous serai obligé de me faire connaître votre sentiment d'urgence.

263.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 102. *Vienne, 10 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 12 avril.)

Le malaise causé ici par l'affaire monténégrine se trouve considérablement accru par la campagne panslaviste qui se poursuit en Russie. C'est elle en effet que l'opinion publique rend responsable de l'opiniâtreté avec laquelle celui que les journaux viennois traitent dédaigneusement de «roitelet» ou de «bandit couronné» refuse d'obéir aux sommations du commandant en chef de la flotte internationale, en qui l'on voit surtout le porte-parole de la Monarchie.

Aussi la dernière manifestation organisée dimanche à Pétersbourg n'a-t-elle pas manqué de produire à Vienne la plus pénible impression, tant en raison du nombre et de la qualité des personnalités qui y ont pris part, qu'à cause des nouvelles et violentes attaques dirigées contre l'Autriche par le comte Bobrinski, qui en a déjà été expulsé il y a quelques mois. Celui-ci l'a atteinte cette fois à un point particulièrement sensible en se plaçant sur le terrain confessionnel et en la menaçant de couvrir du pavillon russe «planté sur les Carpathes» les Ruthènes orthodoxes de Galicie et de Bukovine, si elle maintient sur les catholiques albanais le protectorat dont elle se montre si

jalouse. Comme me le disait un jour mon collègue de Russie, la question religieuse est une des plus aiguës de toutes celles qui divisent la Russie schismatique et la catholique Autriche. M. de Giers, que les progrès et les audaces de la propagande panslaviste inquiètent à juste titre depuis quelques semaines, paraissait redouter cette riposte des nationalistes russes à la politique confessionnelle poursuivie par l'Autriche en Albanie. On se montre très affecté ici de la forme de cette riposte, qui va jusqu'à accuser les autorités austro-hongroises de violer le principe de la liberté de conscience au détriment des trois millions et demi d'orthodoxes de la Monarchie. Dès ce matin, la *Neue Freie Presse* oppose aux accusations du membre de la Douma le témoignage de plusieurs évêques de communautés grecques et serbes du rite oriental qui se louent de la tolérance de l'administration austro-hongroise.

Nul n'ignore ici d'ailleurs que les représentants de la Russie officielle sont étrangers à cette campagne, et, si l'on avait conservé quelque doute à cet égard, la manifestation de la salle de la noblesse aurait eu du moins pour effet de les dissiper, puisque les cris de « A bas Sazonoff » y ont alterné avec ceux de « A bas l'Autriche ». La lutte engagée par les panslavistes contre le Ministre, qu'ils associent à l'Autriche dans une haine commune, est suivie avec beaucoup d'inquiétude par tous les journaux. Quelques-uns d'entre eux font même dépendre de son issue le maintien de la paix générale. « Cette dernière, disait hier matin la *Neue Freie Presse*, peut être actuellement subordonnée à deux événements : la chute de Scutari et celle de M. Sazonoff. » Revenant sur le même sujet dans son édition du soir, à propos des manifestations dirigées contre l'ambassade d'Allemagne à Pétersbourg, elle ajoutait : « Les panslavistes veulent donc effectivement la guerre avec l'Autriche-Hongrie et avec l'Allemagne, la guerre générale ».

Aux inquiétudes motivées par d'aussi dangereuses démonstrations, on peut heureusement opposer un télégramme de Pétersbourg annonçant que le Gouvernement impérial serait résolu à n'en plus tolérer de semblables. On attache d'autant plus d'importance à cette promesse qu'elle serait la conséquence immédiate d'une démarche du comte Thurn et que l'on sait fort bien, d'autre part, ainsi que le faisait remarquer un journaliste à un de mes collaborateurs, que la « Russie n'est pas un pays de libre discussion comme son alliée ».

Il faut s'attendre à voir les journaux de polémique, comme la *Reichspost*, relever vivement le gant qui leur a été jeté si imprudemment par les nationalistes russes; aussi ne peut-on que déplorer des violences de langage aussi intempestives qui compromettent la politique de détente inaugurée tout dernièrement par le rappel des réservistes des deux côtés de la frontière.

264.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 211. *Londres, 10 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 14 avril.)

Mon rapport n° 207 [1] en date d'hier a fait part à Votre Excellence des vues que j'ai exposées à Sir Edward Grey relativement à la délimitation de la frontière Sud de l'Albanie et à l'intérêt d'éviter sur cette question le renouvellement des difficultés auxquelles nous nous heurtons à propos de Scutari.

Le Secrétaire d'État est revenu aujourd'hui avec moi sur ce sujet. Il m'a dit que ni l'Angleterre, ni la France, ni probablement la Russie et l'Allemagne ne sauraient se prêter à l'emploi de mesures de coercition ou d'intimidation dirigées contre la Grèce et que, par conséquent, elles ne devaient donner leur assentiment qu'à une délimitation dont la Grèce pût s'accommoder.

Je lui ai répondu que son avis sur ce point était entièrement conforme au mien, mais que nous ne devions pas nous dissimuler qu'une délimitation acceptable pour la Grèce serait nécessairement contraire aux vœux de l'Italie et que nous aurions, par suite, à tenir tête aux prétentions de cette dernière Puissance. J'ai ajouté que c'était précisément là qu'était le point délicat; car, d'une communication que m'avait faite, ce matin, l'Ambassadeur de Russie et dont il devait s'acquitter l'après-midi auprès du Foreign Office, il résultait que l'Allemagne pressentirait en ce moment le Gouvernement italien sur l'éventualité d'un appui militaire à fournir à l'Autriche en cas de conflagration générale et que le Gouvernement italien opposerait une certaine résistance aux appels et aux invites de son alliée; or la fermeté que nous devons montrer en faveur de la cause hellénique dans la délimitation Sud de l'Albanie aurait justement pour effet de nous aliéner l'Italie et de la rendre plus docile aux sollicitations du Cabinet de Berlin. « C'est bien pour cela, m'a répondu Sir Edward Grey, qu'il ne faut pas que la question se pose en ce moment. Si le marquis Imperiali m'en parle pour me presser d'activer la discussion sur ce point, je lui répliquerai qu'il faut d'abord en finir avec l'affaire de Scutari et avec celle de la médiation, que, si nous faisons craindre à la Grèce une délimitation contraire à ses désirs, elle repoussera nos bases de paix. J'alléguerai ces deux raisons pour ajourner la suite de la discussion jusqu'au moment où la solution de l'affaire de Scutari aura écarté la menace immédiate d'une complication dont l'Allemagne puisse tirer parti. »

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 250.

265.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 177. *Berlin, 10 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 12 avril.)

Le Chancelier a repris la parole hier au Reichstag[1] avant la clôture de la discussion en première lecture des projets militaires. J'ai l'honneur d'adresser ci-joint au Département le texte de son discours d'après la *Gazette de l'Allemagne du Nord.*

M. de Bethmann Hollweg a protesté contre « *la signification d'un cri de guerre contre le slavisme* » que certains orateurs avaient donnée à son discours de lundi dernier. « J'ai parlé, il est vrai, a-t-il dit, de courants panslavistes, et je devais le faire, car ces courants ont joué un rôle important dans la crise actuelle. Mais le cri de guerre qu'on m'attribue confond le panslavisme avec le slavisme. La race slave comme la race germanique est répartie entre beaucoup d'États; ceci rendrait déjà un conflit entre ces deux races difficile; d'ailleurs nous n'avons pas de conflit d'intérêts avec la Russie. Ces deux raisons font qu'un cri de guerre contre le slavisme ne répondrait pas à la réalité. De plus il contrarie la politique de bons rapports de voisinage avec la Russie que je désire suivre. »

Le Chancelier a protesté en second lieu contre l'affirmation de certains députés que les projets militaires avaient été imposés par le « Wehrverein » (association militaire), ou constituaient de la part du Gouvernement une capitulation devant l'État-major de l'armée. M. de Bethmann a dit que, dès le mois de novembre dernier, il s'était convaincu de la nécessité des projets militaires et avait commencé les travaux préparatoires à leur réalisation de concert avec le Ministre de la Guerre et le chef d'État-major.

[1] Le lundi 7 avril, le Chancelier avait prononcé un premier discours sur la loi militaire. Il s'était attaché à montrer, disait M. Jules Cambon dans un télégramme du même jour, « l'affaiblissement qui résulte pour l'Allemagne de la disparition de la Turquie d'Europe et de la victoire des peuples slaves. Tout en insistant sur les bons rapports et la confiance réciproque qui existent entre les Gouvernements allemand et russe, il a montré les forces de la Russie augmentées et le mouvement panslaviste menaçant de déchaîner la lutte entre le slavisme et le germanisme ». Pour la partie du discours relative à la France, voir ci-après le rapport du lieutenant-colonel Serret reproduit sous le numéro 266.

266.

LE LIEUTENANT-COLONEL SERRET, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,

À M. ÉTIENNE, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 69. *Berlin, 10 avril 1913.*

Le Chancelier de l'Empire a présenté lundi au Reichstag le projet de loi militaire et prononcé à cette occasion un discours dont le ton, à la fois correct et énergique, a été généralement approuvé.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la traduction, assez bonne, donnée par le *Temps*.

Dans les milieux diplomatiques, on a remarqué surtout l'insistance avec laquelle le Chancelier a parlé du mouvement panslaviste. Je n'ai pas à apprécier si M. de Bethmann Hollweg a été bien inspiré en disant aussi franchement ce qu'on dit être sa conviction, ni s'il a été très adroit en marquant une amabilité aussi grande envers l'Angleterre.

Je me permets simplement d'appeler votre attention sur les passages relatifs aux rapports franco-allemands et au sentiment national en France.

M. de Bethmann Hollweg a rappelé et confirmé le mot prononcé par Bismarck en 1887 : « Si les Français sont décidés à attendre que nous les attaquions, alors la paix est assurée pour toujours. »

« Bismarck, a-t-il ajouté, craignait une attaque de la France si un Gouvernement belliqueux, ou poussé par des difficultés intérieures à une diversion au dehors, arrivait au pouvoir et si la France avait quelque raison de se croire supérieure, soit à cause de sa force militaire, soit par ses alliances. »

Après avoir reconnu qu'il avait toutes raisons de croire, quant à présent, au désir de paix du Gouvernement, et que le peuple français « si guerrier et si brave, si jaloux de gloire et d'honneur, si patriote et animé de l'esprit de sacrifice », ne poussait pas à la guerre, « dans son ensemble », le Chancelier a poursuivi :

« Mais dans certains milieux français, non pas seulement des chauvins, mais des milieux plus calmes et réfléchis, il est arrivé ce que Bismarck craignait : on se croit, sinon supérieur, du moins fondé à avoir plus de confiance en la valeur de l'armée, plus de confiance en la Russie, peut-être plus d'espoir dans l'Angleterre. C'est là le dangereux côté de la renaissance du sentiment national en France. »

Cette thèse, soutenue par Bismarck et par le Chancelier actuel, que, si la France reprend conscience de sa force, la paix peut être menacée, me semble pleine d'intérêt.

Je ne crois pas qu'il existe en France quelqu'un de «calme et réfléchi» voulant délibérément la guerre.

M. de Bethmann Hollweg ne peut s'y tromper. Nous n'avons chez nous aucune association fougueuse comme le Wehrverein et on chercherait en vain sous une plume sérieuse des phrases analogues à certains passages de Bernhardi ou à l'article de la *Gazette de Cologne* (1).

Quoi qu'en dise le Chancelier, la propagande ardente du Wehrverein, comme celle du Flottenverein, a une influence très grande sur la poussée des armements.

En France, l'intervention du marquis de Mun et des nationalistes fait plutôt du tort à la cause qu'ils soutiennent!

La vérité, c'est qu'après une longue période de démoralisation pendant laquelle on a senti, en France, un désir de paix à tout prix, on commence à dépouiller un peu cette âme de vaincus née il y a quarante ans.

On n'est pas belliqueux, mais on n'est plus pacifiste à tout prix.

Est-ce donc pour cela que la paix peut être menacée?

Je vois là une preuve de plus de cet état d'âme allemand que je vous ai signalé déjà : L'Allemagne veut la paix, *mais une paix née de la crainte qu'elle inspire.*

Pendant longtemps elle a été habituée à nous voir plier l'échine.

Il y a deux ans, surprise peut-être par l'attitude de l'Angleterre rangée à nos côtés, elle nous a vus lui tenir tête. Elle ne veut pas que cela puisse recommencer.

Si, conscients de notre force, nous voulons traiter encore avec elle, le cas échéant, d'égal à égal, la paix peut se trouver menacée. Elle le serait en effet, non par nous, mais par l'impérialisme allemand.

Ce sentiment se manifeste, avec beaucoup de bonne foi, dans le discours du Chancelier (2).

267.

Note du département (3).

Paris, 11 avril 1913.

A la suite d'une conversation qu'il a eue à titre privé avec M. Miouchekovitch, le jeudi 10 courant, M. Delaroche-Vernet a noté les indications ci-après :

1° L'Empereur de Russie a récemment adressé au Roi de Monténégro une

(1) Voir au sujet de cet article tome V, 3e série, n° 563. — (2) Pièce extraite des Archives du Ministère de la Guerre. — (3) Signée : Delaroche-Vernet.

communication personnelle conçue en termes très catégoriques pour lui conseiller de renoncer au siège de Scutari; le Roi a répondu par un refus [1].

2° On est froissé au Monténégro de l'attitude de l'Angleterre à qui l'on reproche de subir l'influence germanique. La façon d'agir de l'amiral anglais commandant les forces internationales devant Antivari est très critiquée, notamment parce qu'il a expédié son premier télégramme du bureau autrichien de Cattaro et non d'Antivari, et parce qu'il l'a adressé directement au Gouvernement monténégrin sans le faire passer par l'intermédiaire du Ministre de Grande-Bretagne à Cettigné.

3° M. Miouchekovitch a déclaré que, d'après son opinion *personnelle* (il a insisté sur ce mot), le Roi Nicolas finirait peut-être par céder aux Puissances et pourrait renoncer à Scutari, moyennant les concessions ci-après :

a. Entre le lac de Scutari et la mer, la frontière suivrait le cours de la Bojana, Taraboch restant ainsi aux Monténégrins, qui s'engageraient, d'ailleurs, à le démanteler. Le Monténégro aurait le droit de faire tous les travaux de rectification nécessaires pour assurer la navigabilité de la Bojana entre le lac et l'Adriatique. M. Miouchekovitch a rappelé que cette frontière était déjà celle que fixait le traité de San Stefano.

b. Cession au Monténégro de toute la rive Est du lac au Nord de Scutari.

c. En partant d'Ipek, la frontière devrait suivre, de l'Est à l'Ouest, la ligne de partage des eaux au sud de Plava et de Gousinié, puis la « vallée où coule une petite rivière » que M. Miouchekovitch n'a pas désignée plus clairement (peut-être à dessein), l'idée de celui-ci étant qu'il faudrait pouvoir construire en territoire monténégrin une ligne de chemin de fer d'Ipek au lac de Scutari.

M. Miouchekovitch a insisté d'une façon spéciale sur le désir qu'avait le Monténégro de posséder les riches plaines d'alluvion en bordure du lac.

Il n'a pas parlé ni d'indemnité pécuniaire ni même d'emprunt et n'a pas relevé une allusion faite à ce sujet par M. Brunet, Consul général du Monténégro, qui assistait à l'entretien. Ce dernier, en reconduisant M. Delaroche-Vernet, a abordé spontanément ce sujet et a dit que le Monténégro serait désireux d'émettre un emprunt de 30 millions.

[1] Voir à ce sujet les télégrammes de M. Delcassé, en date des 8 et 9 avril, ci-dessus reproduits sous les numéros 235 et 246.

268.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 412. *Paris, 11 avril 1913, 11 h. 5.*

Réponse à votre télégramme 188 (1).

Il résulte des communications reçues de Londres que Sir Ed. Grey n'est pas favorable à un avertissement de la Triple Entente au Gouvernement bulgare pour l'arrêter sur la route de Constantinople. Il craint que cette initiative ne suscite des conseils opposés de la part de la Triple Alliance. D'après lui, les avis au Gouvernement de Sofia doivent émaner des six Puissances, ou de la Russie seulement à cause de sa situation spéciale en Bulgarie. Il ne croit pas d'ailleurs qu'il y ait urgence à ce qu'une démonstration collective se produise dans le Bosphore, parce qu'il ne croit pas à une attaque imminente de Tchataldja. Il trouverait suffisant pour l'instant de faire une communication à la réunion des Ambassadeurs. Il dirait que, si les alliés refusent de négocier la paix sur les bases proposées par les Puissances, les Bulgares pourront tenter de forcer les lignes de Tchataldja et d'atteindre la Corne d'Or. Il inviterait en conséquence les Ambassadeurs à attirer l'attention de leurs Gouvernements respectifs sur la nécessité de prendre de concert les mesures propres à assurer le maintien du Sultan à Constantinople conformément aux précédentes décisions des Puissances. Sir Ed. Grey considère comme indispensable d'agir à six et non à trois, même lorsqu'il s'agit d'entente préalable.

Comme il est nécessaire de prendre des décisions très rapides afin de prévenir les événements, je crois que nous n'avons pour l'instant qu'à nous rendre à la manière de voir du Principal Secrétaire d'État britannique. Nous aurons tout au moins réussi à poser la question devant l'Europe et à préparer, je l'espère, une action collective que je persiste à considérer comme indispensable pour le maintien de la paix générale.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 10 avril, le n° 254.

269.

Sir Francis Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris,

à M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Paris, 11 avril 1913.*

M. Sazonoff est d'avis que le blocus devrait de suite être étendu de Cattaro à Durazzo pour empêcher que les Serbes débarquent des troupes et des canons dans ce dernier port.

Sir Ed. Grey n'y voit pas d'objection. Est-ce que M. Pichon y consentirait?*

270.

Communication de l'ambassade d'Italie.

11 avril 1913.

Le Gouvernement italien propose qu'un effort soit fait à Belgrade par toutes les Puissances en vue d'obtenir :

1° Que le général Boyovitch, commandant des troupes serbes à Scutari, déclare que, dans l'état actuel des forces qui assiègent la ville, celle-ci ne peut être prise.

2° Qu'en conséquence l'armée serbe se retire.

D'après le Ministre d'Italie à Cettigné, l'affirmation qu'on demande au général Boyovitch ne serait que l'expression de la vérité.

Le Gouvernement italien pense que, sur la base du retrait de l'armée serbe, on pourrait reprendre les pourparlers avec le Roi pour lui donner une compensation en argent.

*Annotation du Département : *Le Ministre n'a pas encore reçu d'avis du côté russe; dès qu'il serait informé d'un accord sur ce point avec la Russie, il s'y rallierait.*

271.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 379. Secret. Très confidentiel. *Paris, 11 avril 1913, 17 h. 15.*

Réponse à votre télégramme n° 82 [1].

Le Secrétaire d'État allemand des Affaires étrangères a dit en substance à l'Ambassadeur d'Italie :

« Si l'Autriche est entraînée à une action isolée contre le Monténégro, la Russie ne l'admettra pas et la France suivra son alliée. Alors l'Allemagne appuiera l'Autriche, sinon le prestige de la Triple Alliance serait irrémédiablement perdu. Dans l'histoire des peuples, il survient des circonstances où, malgré les conséquences terribles d'une guerre, il faut en affronter les risques, afin d'éviter des maux plus grands encore. A mon avis, cette heure est presque venue pour l'Autriche. »

Je m'en remets à votre prudence pour n'user de ce renseignement qu'avec une extrême circonspection.

272.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 170. *Belgrade, 11 avril 1913, 16 h. 30.*

(*Reçu* : 18 h. 40.)

Depuis une semaine que le général Boyovitch a pris la direction des opérations devant Scutari, il semble que les récriminations et les marques de mécontentement se soient accumulées de toutes parts contre le Gouvernement serbe. Les Ministres d'Autriche et d'Allemagne auraient fait remarquer à M. Pachitch que la Serbie portait désormais toute la responsabilité dans l'affaire de Scutari, en insistant une fois de plus sur la levée du siège. Le Ministre d'Angleterre fut invité à rendre le Gouvernement serbe responsable d'une blessure survenue au Vice-Consul d'Angleterre en cette ville. Le comte Berchtold aurait parlé sévèrement au Ministre de Serbie à Vienne des concentrations des troupes serbes en Albanie (la légation d'Autriche estime qu'il s'y trouve actuellement

[1] Télégramme du 10 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 258.

110.000 hommes), du manque de parole de la Serbie, qui avait promis d'accepter la décision des Puissances sur le sujet de l'Albanie, et surtout des dispositions de l'Empereur François-Joseph qui commençait à douter, sous l'influence du parti militaire, que l'Autriche pût jamais s'entendre avec la Serbie.

Le Conseil des Ministres aurait décidé hier d'inviter le général Boyovitch à suspendre les hostilités et à lever le siège de Scutari; avis en aurait été donné au Roi Nicolas. Il m'a été [dit] encore au ministère royal des Affaires étrangères que, de cette façon, la responsabilité se trouvait replacée sur le Roi Nicolas qui avait maintenant à prendre, dans le règlement de Scutari, la décision commandée par les circonstances.

273.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 446. *Paris, 11 avril 1913.*

La question des limites sud de l'Albanie a fait l'objet d'un entretien entre le Ministre des Affaires étrangères de Grèce et le Ministre de France à Athènes. Ainsi qu'il résulte des informations que M. Deville m'a adressées à la date d'hier (1), M. Coromilas, se référant tant à ses propres conversations avec le Ministre d'Italie à Athènes qu'aux indications recueillies à Rome par le représentant du Gouvernement hellénique, a exprimé l'opinion que la neutralisation du canal de Corfou pourrait constituer la solution du différend entre l'Italie et la Grèce. Mais le Gouvernement hellénique ne saurait y consentir que s'il obtenait pour frontière du Nord les limites indiquées dans le mémoire grec remis à Londres sur la question.

Le Ministre des Affaires étrangères a prié M. Deville de me faire savoir qu'à cette condition il accepterait la neutralisation du canal de Corfou et de la côte nord de l'Épire; le Ministre a exprimé le désir que la France insistât auprès de l'Italie pour lui faire admettre cette proposition.

J'ai l'honneur de vous communiquer ce qui précède comme suite à mes précédentes informations.

(1) Par un télégramme n° 40, qu'il n'a point paru nécessaire de reproduire parce que M. Pichon le transcrit à peu près intégralement dans la dépêche qu'il adresse à M. Paul Cambon.

274.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 212. Absolument secret. *Londres, 11 avril 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 12 avril; Dir. pol., 14 avril.)

Avant notre réunion d'aujourd'hui, nous avons eu, le comte Benckendorff et moi, un entretien avec Sir E. Grey sur les différents points qui pourraient être discutés.

Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères nous a dit que tous les représentants des Puissances auprès des belligérants, à l'exception des Ministres français et russes, avaient déjà reçu l'instruction de remettre notre réponse en quatre points aux Gouvernements près desquels ils sont accrédités. L'Ambassadeur de Russie nous a dit que son Gouvernement désirait revenir sur le quatrième point et faire introduire dans notre réponse une déclaration relative à l'indemnité. Il a ajouté que, dans le cas où cette adjonction ne serait pas admise, il accepterait le quatrième point. J'ai dit que mon Gouvernement avait accepté notre formule, mais qu'il avait adopté un point de vue qui, sans la modifier, permettrait de donner aux alliés des espérances de satisfaction de nature à faciliter leur acceptation de notre réponse.

J'ai communiqué à Sir E. Grey et à mon collègue russe les dernières informations de Votre Excellence sur la situation de l'armée bulgare devant Tchataldja et je leur ai dit qu'il convenait d'envisager dès maintenant la marche sur Constantinople.

Il a été convenu que ces renseignements seraient donnés par moi à la réunion, que Sir E. Grey inviterait les Ambassadeurs à attirer l'attention de leurs Gouvernements respectifs sur la nécessité de protéger Constantinople et les Détroits et que, pour donner plus de précision à nos vues, je soumettrais à la réunion les propositions sur lesquelles Votre Excellence s'est déjà mise d'accord avec le Gouvernement russe. Après avoir pris connaissance du télégramme de Votre Excellence relatif à un projet d'emprunt monténégrin, il a été convenu que je me mettrais d'accord avec mon collègue d'Italie pour en parler à la réunion.

Quant à la proposition relative à une remise, par la Sublime Porte aux Puissances, de la ville de Scutari, il ne nous a pas paru qu'il convenait d'en parler à nos collègues. Sir E. Grey nous a dit que ses informations de Belgrade

lui permettaient d'espérer une prompte retraite des troupes serbes et il nous a fait part des appréhensions que lui donnaient les dispositions du Roi Nicolas. Il craint toujours, comme il me l'a déjà dit, que ce monarque s'entête dans sa résistance aux vœux des Puissances et ne continue les opérations du siège, même si les pavillons des six Puissances étaient arborés sur les fortifications de Scutari.

Au début de la réunion, Sir E. Grey m'a annoncé que les représentants anglais, allemands, autrichiens et italiens attendaient leurs collègues de France et de Russie pour remettre aux Gouvernements des États belligérants notre réponse relative aux bases de la paix. L'Ambassadeur de Russie a fait la communication prescrite par son Gouvernement sur l'indemnité : le prince Lichnowsky et le marquis Imperiali se sont élevés très vivement contre l'idée de modifier dans ce sens l'article 4 de notre réponse, le comte Benckendorff a adhéré finalement à cet article et le débat a été résumé de la façon suivante :

« Après avoir déclaré que son Gouvernement accepte les trois premiers points de la réponse aux alliés, le comte Benckendorff dit qu'il est chargé par son Gouvernement d'insister auprès de la réunion pour l'admission du principe de l'indemnité que le Gouvernement impérial considère de la plus haute importance comme étant seul de nature à assurer la cessation immédiate des hostilités.

« Des objections ayant été soulevées contre une modification de la formule précédemment adoptée et la réunion ne paraissant pas disposée à revenir sur ses premières résolutions, le comte Benckendorff déclare que, pour rester en accord avec les autres Puissances, son Gouvernement accepte le quatrième point tel qu'il a été formulé.

« L'adhésion de toutes les Puissances étant acquise, la réunion pense que la communication aux alliés doit être faite dans le plus bref délai. L'Ambassadeur de France dit que son Gouvernement adhère à la formule en quatre points pour la réponse aux alliés. Il ajoute que son Gouvernement a adopté cependant le point de vue suivant :

« Le Gouvernement de la République est disposé à examiner si l'attribution d'une compensation pécuniaire aux alliés balkaniques peut se concilier avec les intérêts légitimes de la Turquie et la sauvegarde des garanties octroyées aux porteurs français.

« Les Ambassadeurs feront part de cette information à leurs Gouvernements respectifs. »

La communication de notre point de vue a soulevé des objections de la part du prince Lichnowsky qui voyait là un retour indirect à l'admission du principe de l'indemnité. Je lui ai répondu qu'il n'en était rien et que d'ailleurs je ne faisais cette communication qu'à titre de renseignement et pour indiquer

l'esprit dans lequel nous poursuivrions à la conférence de Paris l'étude des questions financières qui lui ont été remises.

Le marquis Imperiali a dit que Votre Excellence avait fait connaître à M. Tittoni, qui les avait transmises à Rome, ses vues à ce sujet et que le Gouvernement italien était sur ce point d'accord avec le Gouvernement français.

Sir E. Grey a abordé alors la question de Constantinople. Il a dit que, si les hostilités continuaient, une marche des Bulgares sur le Bosphore était probable et qu'il convenait de s'en préoccuper. Il a proposé à la réunion d'attirer l'attention des différents Gouvernements sur la nécessité d'envisager cette éventualité et de se mettre d'accord sur les mesures à prendre.

J'ai dit à la réunion que, d'après nos informations les plus récentes, une attaque sur Tchataldja s'annonçait pour la semaine prochaine et que le Gouvernement de la République proposait l'envoi d'une flotte internationale aux Dardanelles, à Rodosto et à Constantinople [1].

Cette flotte aurait pour mission : 1° de maintenir l'ordre à Constantinople; 2° d'empêcher les opérations de guerre dans la presqu'île de Gallipoli, sur la rive septentrionale de la mer de Marmara et sur le Bosphore; 3° d'assurer la liberté de la navigation dans les Détroits. Elle ne se retirerait qu'après la conclusion de la paix.

Le comte Benckendorff a dit que son Gouvernement, saisi de ce projet, y avait déjà donné son adhésion. Sir E. Grey s'est réservé d'en conférer avec le Premier Ministre. Les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie ont dit qu'ils soumettraient la proposition française à leurs Gouvernements. Le compte rendu de la discussion à laquelle cette proposition a donné lieu a été rédigé dans les termes suivants :

« Sir E. Grey fait observer que, si la négociation pour la paix ne commence pas, il convient d'envisager les conséquences d'une continuation des hostilités et d'une avance éventuelle de l'armée bulgare sur Constantinople.

« L'Ambassadeur de France dit que, d'après des informations de son Gouvernement, de sérieux préparatifs d'attaque contre les lignes de Tchataldja seraient signalés d'Andrinople et de Sofia.

« Le Gouvernement français proposerait en conséquence d'examiner s'il ne conviendrait pas de procéder le moment venu à l'envoi d'une flotte internationale aux Dardanelles, à Rodosto et à Constantinople. Le reste de la proposition est mentionnée dans les termes ci-dessus indiqués [2]. »

[1] Cf. le télégramme adressé le 7 avril à Pétersbourg, ci-dessus reproduit sous le numéro 217, le télégramme du prince Lichnowsky (*Grosse Politik*, vol. 34. II, pièce n° 13140), et celui du comte Mensdorff (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 6565).

[2] L'information relative à Constantinople a fait l'objet, le 12 avril, d'un télégramme-circulaire à Constantinople 410, Berlin 344, Saint-Pétersbourg 425, Vienne 336 et Rome 386.

Après nous être mis d'accord, mon collègue d'Italie et moi, nous avons parlé de la situation financière du Monténégro. Voici le résumé de la discussion de la réunion à ce sujet :

« Les Ambassadeurs de France et d'Italie ont été invités par leurs Gouvernements à entretenir la réunion de la situation financière du Monténégro et à rechercher les moyens d'y remédier dans le but d'arriver le plus rapidement possible à la pacification du pays.

« On peut considérer un emprunt garanti par les Puissances comme le moyen le plus pratique d'assurer au Gouvernement monténégrin les ressources nécessaires.

« Sur le montant de cet emprunt, il serait utile d'avoir quelques indications. Le marquis Imperiali a entendu parler de 30 millions de couronnes. Sir E. Grey ne peut se prononcer sans consulter l'administration financière britannique. La réunion demande au Gouvernement italien et au Gouvernement français de formuler des propositions et de fixer éventuellement le montant de l'emprunt. »

Sir E. Grey nous a annoncé qu'il s'absentait pour quelques jours; nous nous sommes ajournés au jeudi 17 avril.

275.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 171. *Belgrade, 11 avril 1913, minuit.*

(*Reçu* le 12 à 4 heures.)

Il me revient que les mesures indiquées dans mon télégramme n° 170 [1] *in fine* ont été prises par le Gouvernement serbe sur les démarches amicales du Ministre de Russie; en même temps, le Ministre de Bulgarie aurait été invité à recommander à M. Pachitch de déférer aux volontés unanimes des Puissances en cessant les hostilités [2].

A peu près indifférente sur le sujet de Scutari, l'opinion serbe paraît envisager avec un certain soulagement la liquidation de l'opération panslaviste

[1] Du 11 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 272.

[2] Le 12 avril M. Tailhand, Ministre de France à Cettigné, télégraphiait à 14 h. 30 : « Le Ministre de Serbie me dit qu'il a fait hier soir des démarches pressantes auprès du Gouvernement royal en vue de l'amener à cesser les hostilités. Le général Boyovitch, commandant en chef du corps de siège, a reçu de son côté, l'ordre de son Gouvernement de n'entreprendre aucune nouvelle opération militaire. Le Gouvernement royal a aussitôt réclamé auprès du Cabinet de Belgrade; sa réponse n'est pas encore parvenue. »

contre cette ville et continue de se réjouir de la démonstration navale. On compte ici que le Roi Nicolas se tiendra pour satisfait une fois réglée la question financière avec l'Italie, l'Autriche et la Russie; le Ministre des Finances monténégrin serait à Belgrade, depuis quelques jours pour tenter [un] règlement analogue avec le Gouvernement royal.

L'affluence d'argent dans le royaume suffirait pour un temps à y raffermir la dynastie; mais il y aurait à craindre que le Roi Nicolas ne profite des circonstances pour ameuter son peuple contre la Serbie, prétendre à compensations territoriales à son détriment et porter ainsi une sérieuse atteinte à l'entente balkanique [1].

276.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 172. *Belgrade, 11 avril 1913, minuit.*
(*Reçu* le 12 à 4 heures.)

Instruit par l'expérience des dernières années, le Ministre de Bulgarie soupçonne que la présente évolution dans l'affaire de Scutari ne soit une fois encore le fruit de conversations entre Berlin, Vienne et Pétersbourg et il appréhende que lesdites conversations n'aient également porté sur la répartition éventuelle des territoires conquis.

M. Tocheff me dit que la Bulgarie [est] désormais consciente de trouver partout la Russie contre elle, qu'il s'agisse de Rodosto, Silistrie, Salonique ou Monastir, afin d'empêcher l'extension de la Bulgarie et de la réduire au profit de la Serbie devenue l'État balkanique favorisé. La colère et l'amertume contre la Serbie croîtraient dans l'opinion bulgare, si bien que la question territoriale entre les deux pays peut être posée dès la conclusion des préliminaires de paix et soulever les pires difficultés. M. Tocheff m'a laissé entendre que, d'après le traité serbo-bulgare, l'autonomie de la Macédoine pourrait être envisagée à défaut d'accord sur le partage, et cette solution ne manquerait pas de rencontrer l'appui de la Triple Alliance.

[1] M. Tailhand, Ministre de France à Cettigné, télégraphiait le 14 avril, à 3 heures : « Tout était préparé pour un assaut général de Scutari qui aurait commencé hier soir, lorsque sont arrivées les instructions du Gouvernement serbe au général Boyovitch et ici au Ministre de Serbie. Le désarroi qu'elles ont jeté dans le plan du Gouvernement royal a été considérable et celui-ci a délibéré toute la journée d'hier. Malgré le retrait des troupes serbes de leurs positions de combat, les autorités monténégrines ont décidé de continuer le siège de Scutari. Aucune attaque n'aura vraisemblablement lieu, car on redoute un nouvel échec qui mécontenterait le peuple et on se bornerait à bombarder. Dans les délibérations d'hier, il est apparu que le pouvoir est maintenant bien plus dans les mains des Ministres et généraux montégégrins que dans celles du roi Nicolas. »

277.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 195. *Saint-Pétersbourg, 12 avril 1913, 2 h. 32.*
(*Reçu :* 4 h. 35.)

M. Sazonoff vient de me dire que, sur une démarche instante du Ministre russe à Belgrade, le Roi Pierre et son Gouvernement ont décidé de donner aux troupes serbes, qui sont devant Scutari, l'ordre de ne pas prendre part à un nouvel assaut de cette ville [1].

Elles doivent se borner à repousser éventuellement une attaque des Albanais.

Cette décision importante, due à l'initiative de M. Sazonoff, est destinée naturellement à peser sur le Roi du Monténégro. L'offre d'un concours financier peut achever de le déterminer à se rendre à l'avis des Puissances.

M. Sazonoff pense que la commission financière de Paris est particulièrement qualifiée pour trouver la forme de ce concours, si le principe en est admis par les Puissances.

278.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 196, 197. Confidentiel.
Saint-Pétersbourg, 12 avril 1913, 2 h. 27, 2 h. 25.
(*Reçu :* 4 h. 50, 5 h. 15.)

Dans la réunion d'aujourd'hui pour le règlement du différend bulgaro-roumain, les représentants allemand, autrichien et italien ont tenté d'arracher, en faveur de la Roumanie, une concession territoriale qui porterait à une dizaine de kilomètres plus au Sud sa frontière sur la mer Noire. En compensation, l'Ambassadeur d'Autriche a proposé d'attribuer Samothrace à la Bulgarie. Pas plus que de Salonique, nous n'avons qualité pour disposer de Samothrace que, d'ailleurs, les Grecs revendiquent.

Pour des raisons de droit et de concorde entre alliés, nous avons donc, M. Sazonoff, l'Ambassadeur d'Angleterre et moi, repoussé cette proposition, ajoutant que nous n'accepterions aucune modification à celle que nous avons

[1] Le fait est confirmé par un télégramme de Cettigné du 12 avril, n° 82, qu'il n'a pas paru utile de reproduire.

faite et qui donne satisfaction à la Roumanie sur la portion capitale de ses revendications. Visiblement nos collègues céderont. L'Ambassadeur d'Autriche a, pour la forme je crois, demandé à en référer encore à son Gouvernement; on se réunira mardi à 11 heures. M. Sazonoff doit aller dans l'après-midi faire son rapport à l'Empereur. Le soir, il quittera Pétersbourg pour plusieurs jours à l'occasion des fêtes de Pâques russes qui tombent le 27 avril.

279.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 160. *Berlin, 12 avril 1913, 11 h. 20.*

(*Reçu :* 12 h. 50.)

Le Secrétaire d'État s'est félicité auprès de mon collègue de Russie des déclarations de M. Sazonoff au sujet de Scutari et de l'accueil fait par la presse et notamment par le *Novoïé Vrémia* au dernier discours de M. de Bethmann devant le Reichstag [1]. M. Sverbéieff considère que la situation s'est beaucoup améliorée à tous les points de vue.

Le Sous-Secrétaire d'État, M. Zimmermann, que je viens de voir, m'a tenu un langage analogue à celui de M. de Jagow. Il m'a dit qu'il était un peu surpris des exigences de l'Italie sur la frontière sud de l'Albanie, mais que cette question le préoccupait beaucoup moins que celle des îles; celle-ci peut intéresser l'Asie Mineure et, à ses yeux, le maintien de l'accord et même de l'entente des Puissances, en ce qui la concerne, lui paraît plus nécessaire encore que pour la Turquie d'Europe.

Il a fait allusion à la nouvelle de l'agence Havas que les Ambassadeurs à Pétersbourg se montreraient disposés à abandonner Salonique à la Bulgarie et m'a dit que ce bruit ne reposait sur aucun fondement, les Puissances devant laisser aux alliés le soin de régler entre eux les questions qui les concernent seuls.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué au Département, les vues de l'Autriche et de l'Italie sur Salonique ne semblent pas partagées par Berlin qui paraît incliner du côté des Grecs.

[1] Des fragments de ce discours, prononcé le 7 avril, sont contenus dans le recueil allemand *Grosse Politik,* volume 34.II, pièce n° 13112, note, et pièce n° 13125, note. Cette dernière note donne aussi des indications sur l'effet produit en Russie par ce discours

280.

Note de la légation de Serbie.

12 avril 1913.

Sur la demande de l'Autriche, nous avons été obligés d'abandonner le littoral adriatique avec une grande douleur, que nous nous sommes imposée surtout par déférence pour la Russie et pour ses amis. Cette concession à l'Autriche a été un coup sensible pour l'alliance des peuples balkaniques, puisque par lui on a dépouillé un des alliés des fruits des conquêtes de la plus haute importance économique et politique.

Se sentant isolée et désireuse de prévenir un conflit de l'alliance balkanique avec l'Autriche-Hongrie, la Serbie s'est soumise à la volonté de l'Europe, elle a renoncé au littoral, avec l'espoir que les Puissances amies l'aideront dans les autres questions et surtout dans celle de la délimitation avec l'Albanie. De nouveau l'Autriche s'est dressée contre les demandes serbes en exigeant l'attribution à l'Albanie des contrées qui ont été serbes et sans lesquelles la Serbie ne pourrait avoir une frontière naturelle ni au point de vue géographique, ni au point de vue stratégique. Là aussi la Triple Entente a sacrifié notre minimum, et s'est rendue aux désirs de l'Autriche-Hongrie qui, encouragée par ces succès, insiste pour conserver à l'Albanie Scutari et qui obtient un concours de l'Europe en vue d'une intervention entre (*sic*) le Monténégro et la Serbie pendant que ces pays sont en guerre avec la Turquie. Là aussi la Triple Entente se range du côté de l'Autriche-Hongrie et dépouille le Monténégro de la possibilité de prendre Scutari, beaucoup plus nécessaire à lui qu'à l'Albanie, et empêche la Serbie de remplir ses obligations d'alliée. Tous ces sacrifices, la Serbie les a faits, voulant donner la preuve à la Triple Entente de la déférence pour les Puissances qui la composent ainsi que pour montrer le prix qu'elle attache à ses sympathies, espérant au moins pouvoir compter sur l'appui des mêmes Puissances au moment où il faudra fixer ses frontières définitives du côté de l'Albanie et de la Bulgarie. Si les Puissances de la Triple Entente ne réussissent pas d'empêcher la Bulgarie de franchir la rive droite du Vardar et si elles ne l'arrêtent point dans ses velléités de pousser ses nouvelles frontières jusqu'à l'Albanie, la Serbie s'y opposera avec ses propres forces dans le suprême intérêt de sa propre défense, vu que, dans le cas contraire, elle se trouverait dans une position beaucoup moins favorable après la guerre, l'Autriche-Hongrie avec l'Albanie d'un côté et la Bulgarie de l'autre pouvant facilement l'étouffer (en tout cas empêcher son développement normal). Nous ne permettrons pas cela, pas même au prix de notre existence politique.

281.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Constantinople, Londres, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg, Cettigné, Sofia, Belgrade et Athènes.

T. n°s 408, 498, 343, 335, 385, 423, 226, 257, 231, 262.

Paris, 12 avril 1913, 17 h. 10.

Le Ministre de Serbie m'a fait aujourd'hui la déclaration suivante :

« Le Gouvernement serbe, déférant à la demande des Puissances, a fait suspendre l'attaque de Scutari, par ses troupes, qu'il a commencé à rappeler.

« Mais, envisageant la possibilité d'une attaque des troupes serbes par l'armée ottomane de Scutari — éventualité qui pourrait mettre de nouveau en question le sort de la ville — le Gouvernement royal serait reconnaissant au Gouvernement de la République de s'employer à provoquer l'envoi au Gouverneur de Scutari d'ordres interdisant les sorties ou les attaques contre les troupes assiégeantes. »

Pour Constantinople : Veuillez, d'accord avec vos collègues des grandes Puissances, intervenir auprès de la Porte pour l'envoi des instructions demandées par le Gouvernement serbe.

Pour les autres postes : J'invite l'Ambassadeur de la République à Constantinople à se concerter avec ses collègues des grandes Puissances pour obtenir de la Porte l'envoi des instructions demandées par le Gouvernement serbe.

282.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 174. *Belgrade, 12 avril 1913, 11 heures.*

(*Reçu :* le 13, à 2 h. 40.)

Le Ministre d'Autriche paraît complètement rasséréné vis-à-vis des Serbes. M. Pachitch lui aurait parlé ce matin des ordres donnés aux troupes royales pour la suspension des hostilités devant Scutari « à moins qu'elles n'y soient attaquées ». Il aurait affirmé son désir d'une paix prochaine et même son in-

tention de réaliser la prompte évacuation du littoral albanais. M. d'Ugron se dit certain, d'après ses informations, que la Russie et l'Italie réussiront à négocier les apaisements voulus du Monténégro; les tendances pacifiques de la Bulgarie ne feraient point de doute à ses yeux. La paix serait donc prochaine, si la Grèce ne soulevait quelques difficultés à propos des îles de la mer Égée.

283.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière et confidentielle. *Madrid, 12 avril 1913.*
(*Reçu :* Dir. pol., 14 avril.)

J'ai vu hier au soir le Roi à l'ambassade d'Italie; il m'a entretenu fort longuement et m'a tout d'abord parlé de la question des mines au Maroc (1). Il l'a fait en grand détail. Je vous ai dit, il y a quelque temps, qu'il s'était étendu sur ce sujet d'une façon toute spéciale, lors de l'audience qu'il m'avait accordée à l'époque de mon retour à Paris. Il s'était exprimé avec beaucoup de vivacité sur le compte des Allemands et aussi de l'Ambassadeur d'Allemagne (2). Il

(1) La question des mines marocaines était en suspens depuis la signature de l'Acte d'Algésiras (7 avril 1906). Suivant l'article 112 de cet Acte, un firman chérifien devait «déterminer les conditions de concession et d'exploitation des mines, minières et carrières». Dans l'élaboration de ce firman le Gouvernement chérifien devait «s'inspirer des législations étrangères sur la matière». En juin 1910 des délégués français, allemands, anglais et espagnols avaient bien établi un projet de règlement, mais, toutes les Puissances signataires de l'Acte d'Algésiras ne l'ayant pas accepté, le règlement n'avait pu être mis en vigueur. L'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 reconnaissant à la France toute liberté de prêter son assistance au Gouvernement marocain pour l'introduction de toutes réformes administratives, économiques, etc., comme aussi pour tous les règlements nouveaux que ces réformes comportaient, la France et aussi l'Espagne, dans sa zone, se considéraient comme ayant le droit d'établir de concert un règlement relatif aux mines et qui serait ensuite applicable à tout l'Empire marocain. De fait, deux hauts fonctionnaires du service des mines, l'un Français, l'autre Espagnol, s'étaient réunis le 10 février pour élaborer ce règlement. Il est à noter toutefois que, par l'article 5 de l'accord du 4 novembre 1911, la France avait pris l'engagement de veiller à ce qu'il ne fût perçu aucun droit d'exportation sur le minerai de fer, etc., et à ce que les redevances des exploitations de minerai de fer fussent assises conformément aux articles 35 et 49 du projet de règlement élaboré au mois de juin 1910.

(2) Nul règlement applicable aux mines n'étant encore en vigueur, l'Allemagne se fondait sur l'article 112 de l'Acte d'Algésiras (voir la note précédente) pour interdire toute exportation de minerai. A diverses reprises et par exemple par un télégramme n° 93, du 15 mars 1912, M. Geoffray avait signalé des interventions de l'Ambassadeur d'Allemagne à Madrid tendant à empêcher l'exploitation et l'exportation du minerai. Le 8 janvier 1913, M. Massenet, président de la Société du Nord africain, écrivait au Ministre des Affaires étrangères pour lui dire qu'une démarche allait

m'a parlé hier dans le même sens et sur le même ton, ajoutant qu'il savait que les Mannesmann[1] mettaient tout en œuvre pour combattre les entreprises des Espagnols et des Français, que l'attitude du Gouvernement allemand le mettait, lui personnellement, dans une situation difficile, attendu qu'en présence de l'interdiction, formulée par le Cabinet de Berlin, de toute exportation de minerai dans la région de Mellilla, les compagnies du Norte africano et des mines du Rif allaient être obligées de congédier leurs ouvriers (M. Massenet m'a, ces jours-ci, en effet déclaré qu'il allait être obligé de prendre cette mesure) et que ceux-ci, privés de moyens d'existence, pourraient provoquer des troubles et peut-être «recommencer la guerre de l'an dernier». «S'il en était ainsi, l'opinion publique espagnole me reprocherait ma politique et me mettrait directement en cause, m'a-t-il dit. Je ne puis donc considérer la façon de faire des Allemands que comme un acte *inamical*. Je me suis du reste arrangé pour ne pas me laisser sacrifier par eux.» Comme nous étions assez proches de plusieurs personnalités, je n'ai pas voulu trop le questionner et me suis borné à lui dire que nous avions à plusieurs reprises examiné la question avec M. Navarro Reverter à qui, le matin même, j'avais remis une note d'un des jurisconsultes de notre ministère. Il m'a paru satisfait, tout en me priant d'insister auprès de vous pour qu'une décision intervienne rapidement quant à la procédure à adopter pour communiquer aux Gouvernements étrangers et particulièrement à l'Allemagne, les dispositions arrêtées entre les deux Cabinets relativement au règlement. Je lui ai promis de le faire; je crois qu'en effet, il y aurait intérêt à prendre une décision et à agir.

Sa Majesté m'a ensuite annoncé la mort de la mère du Président de la République, que j'ignorais encore; il m'a dit qu'il avait de suite télégraphié à M. Poincaré. J'ai vu qu'il avait envie de me demander à ce moment si cette mort pourrait avoir une répercussion sur son voyage projeté : il ne le fit pas évidemment parce que notre conversation aurait pu être entendue. Mais, au cours de la soirée, le grand maître du Palais vint, de sa part, me poser la question. Je répondis que je n'avais aucune indication à ce sujet, mais que, per-

être faite par M. Perez Caballero, d'ordre de son Gouvernement, en vue de demander au Gouvernement français «s'il était d'accord pour autoriser les embarquements de minerais à provenir des gisements marocains». Le Gouvernement français fut d'avis qu'il fallait attendre la mise en vigueur, par un firman chérifien, du règlement qu'il se proposait d'établir avec le concours de l'Espagne.

[1] Les frères Mannesmann étaient à la tête de diverses entreprises au Maroc. Très remuants, très intrigants, ils n'ont cessé de combattre l'influence française, et par leurs fréquents litiges avec des sociétés rivales, françaises et espagnoles, ont suscité de nombreuses difficultés. Un moment après la conclusion de l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911, une entente paraissait devoir s'établir entre les frères Mannesmann et l'Union des mines marocaines. M. Jules Cambon se félicitait de cet arrangement dans une lettre adressée à M. de Kiderlen-Wächter le 14 novembre (voir *Grosse Politik*, vol. 29, pièce n° 10784), mais les négociations n'aboutirent pas.

sonnellement, il me semblait que rien ne serait changé aux dispositions arrêtées.

Le Roi m'a également parlé de notre loi militaire en préparation : vous savez à quel point il s'intéresse à ces questions. « Il me semble que le Gouvernement rencontre une certaine résistance, m'a-t-il dit; j'espère qu'il en triomphera. Il est de la plus grande importance qu'une fois la question posée, elle se résolve dans le sens des propositions du Gouvernement. Sans ça qu'est-ce qu'on dira en Europe? » Je lui répondis que je croyais la nation toute prête à accepter le service de trois ans, que la question se poserait à la rentrée des Chambres, et que le Gouvernement donnerait alors de nouveau au Parlement toutes les explications nécessaires. Ceci fait, il semble bien que la loi sera adoptée par la grande majorité. Je lui ai fait remarquer que l'opposition paraissait plus bruyante que nombreuse et qu'elle se manifestait du reste également au sein du Reichstag, contrairement aux pronostics faits tout d'abord. Il m'a exposé qu'il n'était pas très partisan du système Montebello[1] parce qu'il croyait qu'il fallait incorporer le plus de monde possible; c'est le système qu'il essayait d'établir en Espagne; il rencontrait beaucoup d'opposition dans les Chambres; cependant, cette année, il espérait obtenir des crédits qui lui permettraient d'encadrer 60 à 80.000 hommes de plus.

Le Roi qui paraissait moins « en train » que d'ordinaire, s'est retiré d'assez bonne heure; la froideur qu'il a témoignée à l'Ambassadeur d'Allemagne était visible et a été, je crois, remarquée.

Le Ministre d'État, à son audience d'hier et le soir encore, m'a parlé du voyage à Paris, comme d'une chose indispensable à faire. Il a évidemment changé son fusil d'épaule, mais ne m'a pas encore dit qu'il n'irait pas à Paris; il prépare le terrain en se proclamant vieux et fatigué. Je sais pertinemment que c'est le Roi qui a tranché la question.

Du reste, Navarro Reverter, et même aussi, bien qu'à un moindre degré, Romanones, sont d'une façon générale, fort préoccupés de ce que peut penser Berlin. Il y a quelques jours, le Ministre d'État a dit de nouveau à l'Ambassadeur d'Angleterre : « Est-ce que vous pensez qu'à Berlin on pourrait être froissé du voyage? » Celui-ci lui ayant répondu négativement, Navarro Reverter a ajouté : « Et chez vous? » Sir Maurice de Bunsen lui a alors affirmé que « le Gouvernement britannique serait fort heureux de voir le voyage se réaliser, attendu qu'il ne peut voir que d'un œil favorable tout acte constituant une manifestation d'amitié et d'entente entre les Cabinets de Paris et de Madrid ». Ce sont les propres expressions de Sir Maurice de Bunsen.

[1] Lors du dépôt du projet de loi prolongeant la durée du service militaire, un contre-projet J. Reinach et Lannes de Montebello avait suggéré le renvoi dans ses foyers, après deux ans de service, de la partie du contingent qui excéderait les besoins, c'est-à-dire les « effectifs bases » fixés par le Conseil supérieur de la Guerre.

Il est assez curieux et un peu regrettable qu'ici on semble admettre que les relations anglo-françaises sont moins *chaudes* qu'elles ne l'étaient l'an passé. Certaines déclarations faites au Parlement britannique ont, comme je vous l'ai déjà signalé, un peu donné cette impression. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'attitude de l'Ambassadeur d'Angleterre, comme du reste également la mienne, donne un démenti à ces bruits que d'autres ont trop d'intérêt à voir se répandre pour ne pas y revenir à tout instant.

Une chose est certaine, c'est que nous avons en face de nous dans le Cabinet espagnol d'aujourd'hui des hommes plus hésitants sur la politique à suivre que ne l'étaient les Canalejas et les Garcia Prieto. L'ancien Président du Conseil avait le sentiment de l'autorité que lui donnait dans les Chambres sa très grande éloquence : il allait de l'avant, avec son tempérament prime-sautier, sans trop se préoccuper des conséquences. Romanones n'a pas la même autorité; très intelligent, très homme d'affaires, il a plutôt recours à une politique de finesse et il cherche visiblement pour le moment à ne se mettre mal avec personne tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. On peut se demander si jusqu'à présent, il y réussit fort bien. Navarro Reverter, pour d'autres raisons, s'efforce également de ménager tout le monde. Pour le moment, sa grande idée, parce qu'il est bien plus financier que diplomate, est d'arriver à reprendre avec nous des pourparlers commerciaux. Comme je vous le marque dans un rapport officiel, je me suis tenu sur la défensive et lui ai signalé les inconvénients de trop appeler l'attention publique sur des négociations qui provoqueraient sans doute, si elles devenaient publiques avant l'heure, des discussions passionnées; je lui ai rappelé le récent discours de M. Méline lors de la discussion au Sénat du projet de loi ratifiant notre traité. Il vaudrait mieux examiner officieusement ce qu'on pourrait faire, en étudiant pour ainsi dire article par article nos tarifs douaniers réciproques. J'ai pensé, en tout cas, qu'il ne fallait pas, tout d'abord, trop le décourager ni lui opposer une fin de non-recevoir absolue.

C'est dans le même sens que je me suis exprimé avec M. Becker, représentant de M. Mascuraud, lequel arrive seulement demain matin. M. Becker m'a paru tout d'abord un peu « hérissé » contre l'ambassade et contre le ministère des Affaires étrangères. Je me suis efforcé de lui faire comprendre que nous ne suivions la tentative de ces messieurs d'un œil ni méfiant ni jaloux, que nous travaillions tous au même objet et qu'il n'était pas de trop de notre action réunie pour arriver à ce que nous devions désirer, c'est-à-dire une bonne entente entre la France et l'Espagne. J'ai ajouté qu'il me trouverait toujours disposé à lui prêter mes bons offices, mais il devait comprendre que l'ambassade ne pouvait se mêler directement à des manifestations qui risqueraient de provoquer des contre-manifestations. C'est à ces messieurs de créer un courant dans nos deux pays. M. Becker m'a paru le comprendre et nous nous sommes

quittés les meilleurs amis du monde. Comme ces messieurs paraissaient désirer, *par dessus tout,* être reçus par le Roi, je me suis mis en devoir de leur obtenir une audience. J'espère réussir. Ce serait encore une assez bonne préparation au voyage à Paris, car je suis sûr qu'ils sortiront enchantés de l'accueil d'Alphonse XIII, qui s'entend, comme personne, à s'attirer les sympathies.

Une dernière question : hier M. Navarro Reverter et le chef supérieur de la Maison royale m'ont signalé la campagne que mène contre le Roi la *Bataille syndicaliste.* Il paraît qu'au Palais, on lit la *Bataille syndicaliste.* C'est une bien mauvaise idée, parce que cela leur met dans la tête une série d'impressions fausses sur ce qui se passe chez nous et sur notre état social. J'ai cherché à persuader mes interlocuteurs du peu d'importance de cette feuille : je ne sais trop si j'ai réussi. J'ai ajouté que pratiquement je ne voyais pas trop ce qu'on pourrait faire. Exercer des poursuites n'aurait qu'un résultat : celui d'attirer l'attention sur cette campagne et de lui donner de l'importance. Du reste, l'ambassade d'Espagne à Paris était-elle disposée à déposer une demande de poursuites? Cela ne me paraissait pas probable. Ces messieurs m'ont demandé « si on ne pourrait pas acheter ce journal »; je crois que cela se pratique volontiers ici. J'ai répondu que ce n'était [pas] dans nos habitudes et que, du reste, rien n'empêcherait une autre feuille de recommencer le lendemain la même campagne. Tout de même, n'y aurait-il pas moyen de faire quelque chose?

P. S. — Au cas où l'on attacherait un « civil » à la personne du Roi au cours de son séjour à Paris, voulez-vous me permettre de vous signaler le nom de M. William Martin, qui a été pendant plusieurs années, conseiller de cette ambassade et pour lequel Sa Majesté a beaucoup de considération.

284.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65. *Saint-Pétersbourg, 12 avril 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 16 avril.)

Mes télégrammes vous ont tenu au courant des efforts que fait le Gouvernement pour résister à la pression de l'opinion publique. Si la publication de l'exposé [1] de la politique qu'il a suivie dans la crise balkanique, et tout parti-

[1] Il s'agit du document qualifié, dans le télégramme de Pétersbourg, en date du 9 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 246, d'« historique des relations austro-russes depuis le commencement de la guerre balkanique ».

culièrement vis-à-vis du Monténégro, a produit en Europe comme un soulagement universel, l'impression est différente à Saint-Pétersbourg. Même ceux qui reconnaissent que Scutari ne vaut pas une guerre, s'exclament sur la faiblesse de la diplomatie impériale.

Et ce n'est pas dans l'armée que le mécontentement est le moins profond. Pour vous donner une idée des sentiments qui s'y font jour, je vous envoie le récit d'une conversation que le commandant Wehrlin, adjoint au général de Laguiche, a eue tout récemment avec des officiers de l'État-major. Elle vous permettra d'apprécier les difficultés où se heurte chaque jour M. Sazonoff et ce qu'il doit dépenser chaque jour de courage et d'énergie.

ANNEXE.

De conversations récentes avec des officiers de l'État-major général russe, il semble se dégager l'impression suivante :

« La situation est extrêmement tendue, la démonstration navale devant Antivari a conduit à une impasse. Le Roi Nicolas ne paraît pas vouloir céder, la chute de Scutari paraît prochaine. La Russie ne peut pas s'associer à une exécution militaire du Monténégro et il ne lui est [pas] possible de permettre à l'Autriche d'attaquer le Monténégro. A toute tentative de ce genre elle devra opposer un veto formel avec sa conséquence possible, la guerre austro-russe.

« La France et l'Allemagne, n'étant pas immédiatement intéressées dans le conflit, ne mobiliseront sans doute pas immédiatement, mais prendront des mesures préparatoires. Or la tension générale existante, l'énervement des populations, amèneront forcément un éclat, à un moment donné, c'est-à-dire entraîneront la guerre générale. Mais à ce moment la Russie, déjà en guerre avec l'Autriche, aura dirigé contre cette dernière la majeure partie de ses forces, se contentant de masquer l'Allemagne : la Russie ne pourrait donc plus, à ce moment-là, appuyer effectivement la France dans sa lutte contre l'Allemagne.

« La situation serait infiniment meilleure si, à la suite d'un accord préalable, France et Russie entraient en campagne en même temps, donnant au conflit d'un seul coup tout son développement, car dans ce cas, pour les deux alliés, l'adversaire principal serait l'Allemagne.

« L'État-major russe paraît actuellement convaincu que l'Allemagne ne portera pas son principal effort contre la Russie : un grand exercice sur la carte austro-allemand, récemment surpris, avait précisément pour but d'étudier cette hypothèse. Le développement de l'exercice a permis de constater qu'une semblable manière d'agir mettrait l'Allemagne irrémédiablement à la merci de la France. (L'exercice en question doit nous être communiqué incessamment.)

« Quoi qu'il en soit, la question de communications rapides entre la France et la Russie acquiert actuellement une importance primordiale. Les relations par T. S. F., notamment Bobrouisk-Tour Eiffel, peuvent être trop facilement brouillées,

Il est indispensable de les compléter par des lignes télégraphiques terrestres, telles que Peterhead (Angleterre)-Ekersund (Norvège)-Hammerfest (Norvège)-Alexandrovsk (côte Mourmane, Russie) avec des relais effectifs de transmission (Consuls ou agents spéciaux).

285.

Le Lieutenant-Colonel de Gondrecourt, Attaché militaire de France à Rome,

à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 226. *Rome, 12 avril 1913.*

J'ai l'honneur de vous rapporter ci-dessous le propos tenu hier par mon collègue bulgare, le commandant Gantcheff, au cours d'une conversation qu'il avait avec l'Attaché militaire russe et moi. Le commandant Gantcheff est en parfaite communion d'idées avec son chef de poste qui l'apprécie hautement; il mérite d'ailleurs l'estime en laquelle on le tient ici et c'est à ce titre que je crois intéressant de vous donner l'écho de ses déclarations :

« La France et la Russie nous abandonnent dans la question de Salonique; elles sont en train de s'aliéner la Bulgarie où l'une et l'autre, à des titres différents, jouissent encore de sympathies si vives; ce faisant, elles agiront à l'encontre de leurs intérêts, sinon immédiats, du moins très prochains, car cet abandon, sur un point que nous considérons comme vital pour notre pays, nous rejettera dans les bras de l'Autriche, par conséquent de la Triple Alliance, qui nous donne son appui dans cette question et qui, dans cette lutte de grands intérêts, prouve bien qu'elle est en mesure de faire valoir des forces prépondérantes.

« La cession de Silistrie aux Roumains rend encore plus nécessaire la remise de Salonique à la Bulgarie. Les Grecs sont mal venus à réclamer une part aussi large, eux qui n'ont pas subi la moitié de nos pertes. Ce n'est pas en vain qu'un peuple comme le nôtre sacrifie 40.000 existences.

« C'est nous qui avons fait l'alliance balkanique, c'est nous seuls qui avons pu la réaliser en nous accordant individuellement avec chacun des autres États et en leur servant de lien; c'est grâce à nous que la Grèce et la Serbie ont pu réaliser leur rêve d'expansion; sans nous, rien ne leur eût été possible; c'est par nous que les dynasties serbe et grecque se trouvent momentanément consolidées. Eh! bien, cette alliance, à elles si profitable, que nous avons faite, nous la déferons. Et la guerre contre la Grèce deviendra de ce jour aussi inévitable, à très bref délai, que l'a été celle avec la Turquie; nous reprendrons à la Grèce les territoires que la guerre actuelle va lui octroyer et elle rentrera dans

ses anciennes frontières. S'appuyât-elle sur la Serbie, l'issue de la lutte ne saurait être douteuse pour ceux qui ont pu comparer nos instruments de combat et savent de quels efforts nous serons encore capables.

« Je conçois que vous désiriez attacher aux flancs de l'Autriche une grande Serbie pour neutraliser une partie des forces de cette Puissance au jour d'une lutte contre la Triple Alliance; mais que pourrait faire la Serbie si nous sommes contre vous?

« Il n'y a place en réalité dans les Balkans que pour un État; je crois superflu de démontrer que l'hégémonie doit revenir forcément à la Bulgarie. Faut-il rappeler que l'Autriche nous avait proposé le partage de la Serbie entre elle et nous, et qu'il y a un an à peine des officiers serbes venaient nous offrir d'annexer à la Bulgarie leur pays au moyen d'une facile révolution? Quoi qu'il arrive, c'est avec nous surtout qu'il faudra compter et, nous, nous serons loin d'être un facteur négligeable quand se poseront les problèmes relatifs à l'Asie Mineure qui vous intéressent également, Russes et Français.

« Il y a sans doute la question d'argent, dont je ne méconnais pas l'importance, mais ne sommes-nous pas assurés d'en trouver toujours, sous une forme ou sous une autre, en France? »

286.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 202. *Saint-Pétersbourg, 13 avril 1913, 19 h. 5.*
(*Reçu* : 20 heures.)

En m'informant qu'il a adhéré au projet de réunion d'une flotte internationale dans la mer de Marmara et à Constantinople [1], M. Sazonoff a exprimé le désir qu'on ne mît pas trop de hâte à l'exécuter. Il lui serait agréable que des bateaux étrangers ne parussent pas dans le Bosphore avant les bateaux russes. Et il l'a dit aussi à l'Ambassadeur d'Angleterre.

[1] Voir au sujet de cette proposition, les télégrammes 393 et 393 *bis* à Pétersbourg, en date du 7 avril ci-dessus reproduits sous le numéro 217.

287.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 211. *Péra, 13 avril 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu* : 20 h. 25.

Je réponds à votre télégramme 408 (1).

A la demande de l'Ambassadeur d'Autriche, le Grand Vizir a télégraphié au Ministre d'Allemagne à Cettigné de communiquer au commandant militaire de Scutari l'ordre du Gouvernement ottoman de cesser les hostilités à l'égard des Serbes. Il confirme cet ordre à Essad Pacha par une lettre envoyée à destination par la même voie.

288.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 117, 118. *Sofia, 13 avril 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu* : 21 h. 50, 21 h. 35.)

Les Ministres des Puissances ont fait ce soir au Ministre des Affaires étrangères la déclaration prescrite par votre télégramme 242 (2). M. Guéchoff nous a remerciés de notre communication et nous a dit qu'il nous ferait connaître sa réponse dès qu'il aurait consulté les États alliés. Il ne nous a pas exprimé le désir de connaître la délimitation de l'Albanie du Nord et nous ne lui avons donné aucune explication à ce sujet. Nous n'aurions pas d'ailleurs été en mesure de le faire, car le Ministre de Russie n'a pas reçu ses instructions et d'autre part la délimitation que Votre Excellence m'a fait connaître par son télégramme 252 (3) ne paraît être qu'un premier projet ou qu'un résumé des décisions prises à Londres. Mes collègues d'Angleterre, d'Autriche, d'Allemagne et

(1) Télégramme-circulaire du 12 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 281.

(2) Télégramme-circulaire du 9 avril, transmettant à divers postes le projet de réponse aux alliés balkaniques arrêté par la réunion de Londres dans sa séance du 8 avril et contenue dans un rapport de M. Paul Cambon ci-dessus reproduit sous le numéro 241.

(3) Télégramme-circulaire du 11 avril, transmettant à Athènes, Sofia, Belgrade et Cettigné les décisions relatives à la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie. Voir le télégramme de Londres en date du 10 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 256.

d'Italie sont en possession d'un texte beaucoup plus explicite. D'après ce qu'ils m'ont dit, il y aurait encore une divergence entre la Russie et l'Autriche au sujet de l'attribution de Gornadibra.

Très confidentiel.

Le Président du Conseil m'a dit à titre très confidentiel qu'en ce qui concernait la Bulgarie, il n'avait plus aucune objection à présenter et qu'il acceptait les propositions des Puissances. Il pense qu'après la décision prise avant-hier au sujet de Scutari, la Serbie donnera également son assentiment, mais il semble craindre que la Grèce fasse encore quelques réserves. M. Guéchoff souhaite très vivement que les hostilités puissent cesser aussitôt que possible et que le Gouvernement hellénique n'insiste pas.

289.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 180. *Berlin, 13 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 16 avril.)

[M. Jules Cambon annonce que la discussion en première lecture du projet de loi militaire est terminée au Reichstag.]

Je ne pourrais rien ajouter aux observations qu'ont soulevées, dans la presse de tous les pays, les déclarations du Chancelier et du Ministre de la Guerre. Chose singulière, à l'audition le discours du Chancelier avait paru plus modéré qu'à la lecture, et sur ce point l'impression des couloirs du Reichstag avait été nette; le débit et le geste de M. de Bethmann Hollweg y sont sans doute pour quelque chose, mais à la lecture le fond des idées est apparu tel que le Chancelier a dû atténuer par une seconde déclaration, que j'ai rapportée à Votre Excellence, ce qu'il avait dit du péril de l'Est et du conflit possible entre le slavisme et le germanisme.

A la réalité M. de Bethmann Hollweg, qui n'est ni diplomate ni orateur, a dit ce qu'il pense. Il m'a entretenu moi-même de l'impression qu'il a rapportée de son dernier voyage en Russie; il croit ce pays destiné à un immense développement. D'autre part, sa sincérité d'esprit l'oblige à reconnaître les incontestables vertus de notre pays. Mais il est Allemand et profondément imbu de l'idée allemande. A ce titre, il ne considère pas la force comme l'antinomie du droit. Tout au contraire, elle en est à ses yeux la manifestation et l'expression pratique. C'est pour cela que lorsqu'il a affirmé sa résolution de mettre, par

un accroissement de sa puissance militaire, l'Allemagne au-dessus des caprices de la fortune, il n'a pas senti, et son auditoire n'a pas senti plus que lui, ce qu'il y avait pour l'étranger de menaçant dans ce langage.

Aussi son discours est-il le meilleur exposé des motifs qui se puisse imaginer pour le projet de réforme militaire que le Gouvernement de la République a soumis à la Chambre. Ce qu'il a dit de la fin inévitable à laquelle se condamnent les nations qui renoncent à être fortes, devrait être médité par tous les Français.

L'intervention du Ministre de la Guerre, M. de Heeringen, n'a pas été moins intéressante. Ce vieil officier n'a pas, comme on dit, mâché les mots. Son expérience ne lui permet pas de partager la piété enthousiaste de ses compatriotes qui attribuent à l'élan de la nation et aux soldats improvisés de 1813 la défaite de nos armées. « Si nous avions eu affaire alors, a-t-il dit, aux soldats de la Grande Armée et non point à des conscrits aussi mal instruits que les nôtres, nous ne serions pas venus à bout des Français. »

Cette doctrine est celle de l'État-major allemand. Le Prince Frédéric-Charles qui commandait en 1870 devant Metz et au Mans, constate dans ses mémoires l'aspect « incomparable » des troupes de l'armée de Metz dont un chef usé n'a pas su se servir. Par contre, en parlant des troupes de l'armée de la Loire après Orléans, il dit en propres termes : « Les armées françaises de nouvelle formation montrent une fois de plus que la seule bonne volonté n'est pas une garantie suffisante pour la discipline. Quand les Français engagent le combat, on s'aperçoit rapidement qu'ils ne sont pas soldats... ».

Aussi le Ministre de la Guerre a conclu au Reichstag en disant que l'armée allemande ne peut être victorieuse que si ses soldats sont vraiment des soldats, c'est-à-dire ont reçu en temps de paix toute l'instruction dont ils ont besoin.

C'est là la vraie leçon que nous devons tirer de cette discussion.

290.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 181. *Berlin, 13 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 16 avril.)

Par sa dépêche du 11 mars (n° 166)[1], notre Ambassadeur à Washington a signalé au Département le soin avec lequel les agences allemandes ont pré-

[1] La reproduction de cette dépêche n'a pas paru nécessaire, le présent document en indiquant suffisamment le contenu.

senté les projets militaires allemands comme une réponse aux provocations françaises.

Nous savons par expérience avec quelle facilité les journaux allemands et anglo-saxons créent dans le monde des courants d'opinion qui nous sont défavorables. Cette fois il y avait plus que de l'outrecuidance à présenter les propositions françaises comme ayant précédé et non pas suivi celles du Gouvernement impérial. Permettez-moi d'entrer dans quelques détails à cet égard.

Ma dépêche n° 177 du 10 avril 1913 [1] a signalé au Département les paroles du Chancelier au Reichstag dans la séance du 9 avril. M. de Bethmann a très simplement et très nettement reconnu la vérité sur ce point comme il suit : « Je me bornerai à vous dire qu'en novembre déjà j'étais convaincu, pour des raisons à la fois militaires et politiques, de la nécessité d'augmenter notre armée. C'est dans cette conviction, partagée d'ailleurs par le Ministre de la Guerre et le chef du grand État-major général, que nous avons entrepris l'élaboration du projet de loi. Vous comprendrez que nous n'avons pu dès ce moment mettre l'opinion publique au courant de nos projets, mais notre décision était prise... Ces débats m'ont jusqu'à présent donné l'impression que la grande majorité de cette assemblée se laissera conduire par un sentiment de haute responsabilité. »

La déclaration du Chancelier a donc été bien nette : c'est au mois de novembre dernier, c'est-à-dire au moment où les succès inattendus des Puissances balkaniques n'étaient plus douteux et où il y avait quelque chose de changé dans l'équilibre européen, que les projets militaires ont été décidés et mis à l'étude.

On doit même faire remonter plus haut les origines du projet militaire allemand.

Dès le 28 septembre, je rapportais au Département une conversation du Chancelier qui me faisait craindre une manifestation grave de l'Allemagne, et évidemment il se faisait un travail dans son esprit qui tendait à donner une forme concrète à une idée déjà ancienne chez lui.

Dans une conversation que j'eus avec M. de Bethmann Hollweg, le 25 mars précédent, à propos du projet de loi militaire de 1912, je fus frappé d'une observation qu'il me fit que « tandis que la France prenait jusqu'au dernier homme de ses contingents, l'Allemagne laissait annuellement de côté 90.000 hommes aptes au service militaire ». Cette conversation était d'autant plus remarquable qu'elle suivait immédiatement la démission du Ministre des Finances de l'Empire, Wermuth, qui n'avait pas voulu s'associer à la politique de dépenses militaires dans laquelle l'administration impériale s'engageait.

J'appelai l'attention de votre prédécesseur sur la conversation du Chancelier

[1] Reproduite ci-dessus sous le numéro 265.

par une lettre particulière du 27 mars et, le 26 avril suivant, je revenais sur le caractère de la démission de M. Wermuth.

Tous ces symptômes permettaient de pressentir les idées en formation dans l'esprit du Chancelier, idées que les événements des Balkans ont précipitées et qui ont pris corps dans le projet de loi que discute le Reichstag.

Il n'est donc pas permis de présenter ce projet comme une improvisation destinée à répondre à nos agitations chauvines.

Il reste à souhaiter qu'en France, comme l'a dit le Chancelier, la grande majorité de notre Assemblée se laisse conduire par le sentiment de sa haute responsabilité.

291.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 110. *Vienne, 13 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 18 avril.)

L'évolution décisive du Gouvernement russe dans la question monténégrine, telle que l'a fait connaître le communiqué de M. Sazonoff[1], ne pouvait manquer de produire ici l'effet le plus favorable. On était loin de s'attendre à des déclarations qui suppriment pour le Roi Nicolas tout espoir de trouver désormais le moindre appui à Pétersbourg et qui marquent aussi nettement la rupture entre la politique du Gouvernement et les aspirations du panslavisme.

Aussi, sous l'impression de surprise et de satisfaction causée par cette manifestation, l'opinion attache-t-elle moins d'importance qu'il n'était à supposer à l'arrivée à Saint-Jean-de-Medua d'un nouveau bateau apportant d'Odessa, pour les Monténégrins, un surcroît de matériel de guerre russe, 8 obusiers et 80 wagons de munitions. Comme pour le précédent envoi, il sera dit sans doute que ce cadeau du Tsar avait été fait il y a dix-huit mois et qu'il ne tenait qu'au Roi de Monténégro d'en prendre plus tôt livraison. Il est à croire aussi que, du côté autrichien, c'est en abondance et pendant toutes les périodes de la campagne que des armes et des pièces d'artillerie ont été fournies à la Turquie. Mieux vaut donc ne pas récriminer sur des procédés qu'on aurait à se reprocher de part et d'autre.

Quant au mémoire émanant du Gouvernement russe, très divers sont les motifs par lesquels il est permis de s'en expliquer la soudaine publication.

Certainement, après que l'Empereur eut résolu de faire connaître directe-

[1] Voir ci-dessus n° 246.

ment au Souverain monténégrin qu'il blâmait la résistance opposée à la volonté des Puissances, la réponse dilatoire et lente à parvenir du Roi Nicolas constituait un manque d'égards qui aura été vivement ressenti en Russie.

En même temps, dans les ardentes manifestations slavophiles contre lesquelles il a fallu sévir, s'accusait un commencement d'intimité entre le parti nationaliste et certains éléments socialistes et révolutionnaires : rien de plus imprudent, de la part du premier, que de se rapprocher, même occasionnellement des adversaires, non plus seulement du ministère, mais du système gouvernemental et de la Maison impériale.

M. Sazonoff s'est trouvé personnellement non moins offensé que son auguste maître par les attaques des panslavistes qui associaient dans leurs injures son nom à celui de l'Autriche. A la suite d'un banquet, ils ont aussi adressé à Belgrade un télégramme en clair, d'après ce que m'a dit M. de Giers, pour annoncer au Ministre de Russie, M. de Hartwig, qu'il était le candidat de leur parti au portefeuille des Affaires étrangères. Il y avait dans cet hommage au plus notoire agitateur des Balkans de quoi émouvoir le Gouvernement austro-hongrois, plus encore peut-être que celui de Russie.

C'est donc pour couper court à ces audacieuses provocations, inquiétantes à la fois pour la sécurité intérieure et extérieure que l'Empereur et ses conseillers auraient décidé de désavouer en même temps tous ceux qui font obstacle aux efforts d'apaisement des grandes Puissances.

Dès avant ce communiqué, la Serbie, comme je l'ai signalé dans plusieurs télégrammes, se sentait déjà dangereusement compromise par sa complicité avec le Monténégro. Son représentant à Vienne, M. Yovanovitch, m'avait confié ses appréhensions, que justifiait d'ailleurs la violence avec laquelle la presse, le public et surtout l'armée austro-hongroise reprochaient aux troupes serbes leur présence devant Scutari et sur le littoral albanais. A plusieurs reprises, je m'étais appliqué à faire admettre par le comte Berchtold, qui s'y montrait peu disposé, que la Serbie ne cherchait qu'un moyen ou une occasion de se soustraire aux engagements par lesquels, dès le début de la guerre, elle s'était liée au Monténégro. D'autre part, j'encourageais M. Yovanovitch à s'en expliquer franchement avec le personnel du Ballplatz. Le résultat a dépassé ce que j'en attendais. Il pourrait être déterminant pour la solution de la question de Scutari, si vraiment, réduit à ses seules ressources, le Roi Nicolas est dans l'impuissance ou de tenter de nouveaux assauts ou de continuer à investir la ville. Sous un chef aussi héroïque qu'Essad Pacha, les assiégés ravitaillés n'auraient vraisemblablement plus rien à craindre des Monténégrins.

Quant à l'évacuation des places albanaises qu'occupent les Serbes, elle présente encore des difficultés. D'après ce qui m'a été dit, ce ne sont pourtant pas les débris de l'armée de Djavid Pacha qui opposeront quelque résistance; sur vingt-cinq mille hommes sortis de Janina, quatre ou cinq mille à peine

ont conservé leurs armes; les autres, blessés, malades, épuisés par les privations, sont groupés entre Bérat et la mer, à Fieri, dans l'état le plus lamentable. Mais le danger provient des tribus montagnardes, dont les Serbes auraient à traverser les territoires pour rentrer dans leur pays. Fanatisés par les agents turcs et autrichiens, il y a lieu de craindre que ces Albanais ne s'attaquent aux corps de troupes isolés et n'exterminent dans des embuscades un grand nombre de leurs adversaires. Les Serbes se trouveraient ainsi enfermés dans les régions qu'ils ont conquises. C'est du moins ainsi que M. Yovanovitch explique les hésitations de son Gouvernement.

292.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 302. Très confidentiel. *Péra, 13 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 avril; Dir. pol., 21 avril.)

Je viens de prendre connaissance de la dépêche que notre Ambassadeur à Londres a adressée au Département au sujet de l'éventualité de l'entrée des troupes bulgares à Constantinople [1] et que Votre Excellence a bien voulu me communiquer, par lettre n° 311 du 8 courant, en me demandant ma manière de voir à ce sujet.

Lorsqu'au mois de novembre dernier la question s'est posée pour la première fois, elle n'a été envisagée qu'au point de vue de la sécurité des personnes et des biens des européens. A l'effet de les protéger contre les excès que pourrait commettre une armée en déroute rejetée sur la capitale de l'Empire, après avoir éprouvé les plus dures privations et fanatisée peut-être par sa défaite, le corps diplomatique, suivant un plan dressé par l'amiral Dartige du Fournet, a fait occuper les quartiers européens de la rive septentrionale de la Corne d'Or par des détachements de marins ayant pour mission de détourner les fuyards qui viendraient se réfugier en ville, de maintenir l'ordre à l'intérieur du périmètre de protection et, en tout état de cause, de garder libres les principales voies conduisant au port où des navires de chaque nation, réquisitionnés à cet effet, auraient, en cas d'extrême péril, procuré un abri aux Européens. Personne n'avait songé à cette époque à arrêter l'armée bulgare elle-même à l'entrée de la ville ni à réglementer l'occupation de celle-ci; ce n'eût d'ailleurs pas été possible.

Or ce sont surtout des mesures de cet ordre que M. Paul Cambon préconise aujourd'hui; il voudrait que les Bulgares fussent maintenus hors de la ville

[1] Voir, à la date du 6 avril, le n° 216.

ou tout au moins, s'ils y étaient admis, que ce fût simplement pour opérer une entrée triomphale en suivant un itinéraire déterminé qui exclurait Sainte-Sophie. Les raisons que donne M. Paul Cambon à l'appui de ces propositions sont d'une valeur indéniable; j'irai même plus loin que lui dans les appréhensions qu'il manifeste, car je tiens pour impossible que Constantinople reste sous la domination turque, du jour où Stamboul aura été violé par les troupes bulgares, fût-ce passagèrement et même en vertu d'une convention; ni les musulmans ni les orthodoxes ne l'admettraient plus. Mais il convient de ne pas s'illusionner sur la possibilité d'empêcher l'entrée des troupes bulgares ou de la régler après une prise d'assaut des lignes de Tchataldja. Quand, en 1877, les Russes sont arrivés à San-Stefano, ils ne combattaient plus depuis Chipka et ils trouvaient en face d'eux l'Angleterre prête à en venir aux mains. Cette fois, Stamboul serait l'objet même de la victoire qui aurait été remportée, la veille et l'Europe n'aurait à opposer aux vainqueurs que la force morale de son prestige sur la valeur de laquelle il n'est plus permis de se méprendre après l'aventure monténégrine.

Quant à Sainte-Sophie, comment la préserver contre l'irruption des orthodoxes? En novembre dernier, la seule question qui se posât était de savoir qui s'en emparerait, des Grecs ou des Bulgares : le Patriarche œcuménique et l'Exarque se tenaient tous deux sur le qui-vive afin de s'y devancer. Alors même que les troupes auraient accepté un itinéraire la laissant à l'écart, les quelques centaines de mille orthodoxes qui habitent Constantinople se précipiteraient à la suite du clergé vers la sainte basilique et y entonneraient des chants de triomphe.

Le Cabinet de Kiamil Pacha avait décidé en novembre qu'en cas d'entrée des Bulgares, le ministère se réunirait à la Sublime Porte où il attendrait l'ennemi et que le Sultan resterait dans son Palais entouré des Princes impériaux. Je crois que les uns et les autres se seraient enfuis au dernier moment. On ne leur aurait certainement pas refusé une garde de marins internationaux, qui aurait été pour eux une garantie, mais c'eût été porter le dernier coup à leur prestige; aussi, malgré son affolement au lendemain de Lulé-Bourgas, le Gouvernement d'alors n'a-t-il pas cru devoir faire appel à une protection étrangère.

En résumé, mon sentiment est que, si les Bulgares forcent les lignes de Tchataldja, il conviendra de faire descendre à terre les compagnies de débarquement de l'escadre internationale du Bosphore, tout d'abord pour maintenir l'ordre autant que possible à Péra pendant la période de transition qui s'écoulera jusqu'à l'entrée des troupes et ensuite pour occuper la ville concurremment avec elles à titre symbolique, comme indication que la question du régime ultérieur de Constantinople et des Détroits est du domaine de l'Europe entière et non pas seulement des belligérants.

293.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Vienne, Berlin, Constantinople et Saint-Pétersbourg.

T. n°s 501, 390, 340, 348, 413, 427. *Paris, 14 avril 1913, 10 h. 30.*

L'Ambassadeur d'Angleterre m'a déclaré que son Gouvernement était prêt, dans le cas où toutes les grandes Puissances seraient d'accord, à prendre part à la démonstration navale dans la mer de Marmara et les Détroits (1).

Sir Ed. Grey « est cependant d'avis que, comme il est impossible de savoir d'avance si l'on peut atteindre les buts que nous nous proposons sans recourir à des mesures coercitives dépassant ce que les flottes pourraient facilement réaliser, les Gouvernements devraient arrêter le programme d'action de ces flottes quand elles seront arrivées sur les lieux et que les commandants auront pu juger des circonstances et des mesures qu'elles comporteraient ».

J'ai répondu que je partageais l'avis du Secrétaire britannique, mais que je n'avais pas encore, sur le principe même de la démonstration, la réponse des Gouvernements allemand, austro-hongrois et italien.

Pour Berlin, Rome et Vienne : J'attends le résultat de votre conversation avec le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

294.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 209. *Saint-Pétersbourg, 14 avril 1913, 13 h. 23.*

(*Reçu :* 13 h. 15.)

M. Sazonoff est informé à l'instant et il m'apprend qu'un arrangement vient d'intervenir entre la Bulgarie et la Porte, d'où il résulte que tout projet de marche en avant sur Constantinople est abandonné (2).

(1) Voir, au sujet de cette proposition, les télégrammes à Pétersbourg, 393 et 393 *bis*, en date du 7 avril, ci-dessus reproduits sous le numéro 217, et le rapport de M. Paul Cambon, en date du 11 avril, reproduit sous le numéro 274.

(2) Ce télégramme a été transmis le 14 avril, à 15 h. 25, à Londres 505, Rome 394, Berlin 352, Vienne 244, Constantinople 417, Sofia 261, Belgrade 237, Athènes 267, Cettigné 231, Bucarest 217.

295.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 162. *Berlin, 14 avril 1913, 13 h. 48.*
(*Reçu :* 14 h. 30.)

Je réponds à vos télégrammes n°s 344 (1) et 345 (2).

J'ai entretenu le Secrétaire d'État de la proposition de Votre Excellence tendant à l'envoi d'une flotte internationale aux [Dardanelles], à Rodosto et Constantinople.

Le Secrétaire d'État, tout en se demandant si cette manifestation est urgente, m'a déclaré que l'Allemagne, désireuse de maintenir le concert européen, s'associerait à cette démonstration navale (3).

Il considère qu'il est essentiel de maintenir l'ordre à Constantinople et d'assurer la liberté des Détroits. En ce qui concerne les opérations de guerre, il partage le point de vue de Sir Ed. Grey et fait ses réserves. En tout cas, les commandants des forces navales qui seront sur les lieux pourront, d'après lui, juger seuls de ce qui sera possible d'apres les circonstances. Ils devront se mettre d'accord sur les mesures à prendre et les soumettre à leurs Gouvernements qui s'entendront entre eux. Enfin le Secrétaire d'État, craignant une fausse interprétation de la part des populations turques sur l'objet de la manifestation navale, estime qu'elle devrait être précédée d'une déclaration à la Porte déterminant nettement qu'elle n'a pas un caractère hostile à la Turquie.

(1) Télégramme circulaire du 12 avril, communiquant à divers postes la proposition française tendant à l'envoi à Constantinople d'une flotte internationale (voir à ce sujet le rapport de M. Paul Cambon, en date du 11 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 274.)

(2) Télégramme-circulaire du 13, invitant les Ambassadeurs de France à Rome, Berlin et Vienne à s'entretenir avec les Gouvernements respectifs d'Italie, d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, de la proposition visée dans la note précédente.

(3) Sur l'accueil fait par le Gouvernement allemand à la proposition française, voir *Grosse Politik,* vol. 34.II, pièces n°s 13149 et 13150.

296.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 206. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 14 avril 1913, 12 h. 20.*
(*Reçu :* 14 h. 35.)

L'Ambassadeur d'Angleterre, qui demande chaque année une audience à l'Empereur, sera reçu aujourd'hui à Tsarskoïé Sélo. Il doit apporter au Tsar les remerciements de son Gouvernement pour l'attitude de la Russie dans la guerre balkanique et principalement dans l'affaire de Scutari. Il lui dira aussi que Sir E. Grey se félicite des relations confiantes de l'Angleterre et de la Russie et son espoir de les voir se resserrer encore. Sir G. Buchanan a l'intention, m'a-t-il dit, si l'occasion lui en est donnée, de parler à l'Empereur des armements de l'Allemagne et des préoccupations qu'ils lui inspirent.

297.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 205. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 14 avril 1913, 12 h. 20.*
(*Reçu :* 14 h. 40.)

De nouveau circule le bruit de la retraite prochaine de M. Kokovtzoff. La dernière fois que je l'ai vu, le Président du Conseil m'a dit que depuis 1904 il n'a presque pas pris de congé et qu'il sent la fatigue. Hier Madame Kokovtzoff a répondu à une dame de ses amies qui lui demandait si, comme l'an dernier, elle s'installerait aux îles pendant l'été : « Oui, si nous sommes encore en place ». C'est de cette dame que je tiens ce propos.

On donne comme successeur possible au Président du Conseil, M. Krivocheïne, Ministre de l'Agriculture.

298.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 207. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 14 avril 1913, 13 h. 20.*

(*Reçu* : 16 h. 10.)

L'Ambassadeur d'Angleterre se montre soucieux du nouveau voyage du Prince Henri de Prusse à Londres. A vrai dire, le frère de l'Empereur Guillaume se rend souvent en Angleterre, chez son ami le prince de Münster, fils de l'ancien Ambassadeur d'Allemagne à Paris. Mais il ne s'y conduit pas en simple touriste; et l'on sait ses efforts auprès du Roi pour détacher son pays de la France. Sans doute, il va exploiter les récentes flatteries du Chancelier à l'adresse de l'Angleterre.

Sir G. Buchanan craint qu'on ne s'assoupisse à Londres aux confidences pacifiques et amicales de gens qui, eux, veillent toujours.

299.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 119. *Sofia, 14 avril 1913, 14 h. 50.*

(*Reçu* : 17 h. 20.)

Conformément aux instructions de votre télégramme n° 240[1], j'ai conseillé au Président du Conseil la plus grande modération dans le différend gréco-bulgare et j'ai insisté à nouveau sur la nécessité de maintenir l'union balkanique. Il ne m'a pas caché ses inquiétudes au sujet des conditions dans lesquelles s'effectuerait le partage entre les alliés; il m'a dit qu'il comptait beaucoup sur les Puissances de la Triple Entente pour que l'accord amiable s'établisse, et que leur concours serait nécessaire.

En ce qui concerne la Grèce, M. Guéchoff a cependant l'espoir qu'un arrangement pourra être obtenu malgré les difficultés que présente la question de Salonique et l'influence que pourra exercer le nouveau Roi dans un sens

[1] Télégramme adressé, le 8 avril, à Athènes et à Sofia et invitant les agents diplomatiques français à s'associer à leurs collègues de Russie pour donner au Gouvernement grec et au bulgare des conseils de modération.

moins conciliant que son père. Il m'a confirmé incidemment que seules les troupes bulgares de Kavala avaient été renforcées et qu'il n'en avait pas été de même dans d'autres régions de la Macédoine.

L'accord avec la Serbie lui paraît beaucoup plus difficile en raison de l'attitude du Gouvernement de Belgrade. Le Président du Conseil s'est montré très ému de la déclaration faite samedi à la Skoupchtina par le Ministre des Finances, d'après laquelle «la démobilisation ne pourra pas être ordonnée avant le règlement des questions territoriales entre les alliés». Cette déclaration solennelle et imprévue lui paraît déplacée à l'égard des alliés et rendra vains les efforts qu'il a déjà faits pour faire décider la démobilisation bulgare dès la signature des préliminaires de paix. D'autre part, les Serbes ont, m'a-t-il dit, renforcé leurs troupes dans la région de Monastir.

Ces manifestations font craindre à M. Guéchoff des dispositions peu conciliantes de la part de la Serbie et il est très anxieux.

300.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 14 avril 1913.

Un personnage très proche du Roi de Monténégro a déclaré à l'agent militaire de Russie que Sa Majesté cherchait une solution de la situation actuelle et que cette solution pourrait consister en une compensation.

Le Monténégro serait disposé à renoncer à Scutari, s'il obtenait tout le cours de la Bojana et toute la rive Nord du lac de Scutari et s'il était dispensé de sa quote-part de la dette ottomane.

Si une compensation territoriale ne se trouvait pas réalisable, le Gouvernement impérial, en plus de l'octroi d'une somme de 30 millions de couronnes destinée à faire face aux besoins les plus pressants du pays, estimerait opportun de dispenser le Monténégro de ladite quote-part.

M. Sazonoff tiendrait à connaître l'avis de Son Excellence M. Pichon, sur ce qui précède*.

* Annotation du Directeur des Affaires politiques : *M. Pichon a répondu à M. Isvolsky qu'il est disposé à entrer dans ces vues.*

301.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 120, 121. *Londres, 14 avril 1913, 18 h. 2.*
(*Reçu :* 21 heures, 22 heures.)

La description de la frontière albanaise adoptée le 22 mars par la réunion des Ambassadeurs n'a pas été jugée suffisante par les ambassades de Russie et d'Autriche qui se sont mises d'accord sur un autre texte modifiant légèrement celui qui vous a été transmis par mon télégramme 114 (1).

Le Foreign Office a accepté ce texte qu'il transmet par le télégraphe à Sofia, Cettigné, Athènes et Belgrade avec ordre de le communiquer aux Gouvernements alliés dès que les représentants des autres Puissances auraient reçu les mêmes instructions.

La description ci-après de la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie doit donc remplacer celle que donne mon télégramme n° 114.

La frontière de l'Albanie partira de la côte Adriatique à l'embouchure de la Bojana et suivra le thalweg de ce fleuve jusqu'au village de Goritza situé sur la rive droite. De là, elle atteint le sommet des montagnes séparant la Bojana du lac de Scutari, en laissant le Taraboch à l'Albanie. Elle traverse le lac près du village Dediree-Zogaï qui restera à l'Albanie, jusqu'à la baie de Licheni-Hotit, d'où elle suit la frontière entre les tribus de Grouda et Hoti, cédées au Monténégro d'une part et les tribus de Castrati et Clementi d'autre part, laissant ces deux tribus à l'Albanie. Elle se confond ensuite avec les limites actuelles entre les tribus monténégrines de Coutchi d'un côté et la tribu de Clementi de l'autre côté, jusqu'au territoire de Gousinié et Plava; elle laisse ces villes, avec leurs dépendances, au Monténégro en suivant la chaîne principale et la ligne de partage des eaux entre le Lim d'un côté et le Drin de l'autre. Elle quitte cette chaîne pour gagner la crête des collines au Sud de la ville de Diakova qui est laissée hors de l'Albanie, et continue sur cette crête jusqu'au Drin blanc. Elle suit le cours de ce fleuve jusqu'à l'Ouest de Prizrend et ensuite la ligne frontière entre le district de Prizrend et le district de Ljuma, laissant ce dernier à l'Albanie.

De là elle suit la crête de la montagne Korab en laissant à l'Albanie le district de la basse Dibra et, hors de l'Albanie, le district de Reka. Quittant cette

(1) Télégramme du 10 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 256.

crête un peu au Nord de la ville de Dibra qui reste hors de l'Albanie, la frontière gagne le Drin noir qu'elle remonte jusqu'au village de Loukovo d'où, en se dirigeant par la crête principale séparant le bassin du Drin de celui du Scoumbi et en laissant Strouga hors de l'Albanie, elle gagne la rive du lac d'Okhrida dans les environs du village Lin[1].

302.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 51. *Vienne, 14 avril 1913, 19 h. 55.*

(*Reçu :* minuit.)

Le comte Szecsen n'avait pas encore informé son Gouvernement de l'acquiescement de Votre Excellence à l'extension du blocus jusqu'à Durazzo. Cette réponse favorable a d'autant plus satisfait le comte Berchtold qu'il venait d'apprendre que des bateaux, même hongrois, débarquent dans ce port les cargaisons qu'on les empêche de faire entrer par Saint-Jean-de-Medua. En ce qui concerne la proposition visée par votre télégramme 336[2], le Ministre, exactement informé par l'Ambassadeur à Londres, l'a invité à régler son attitude sur celle de Sir Ed. Grey. Il a objecté pourtant que ses renseignements ne lui faisaient pas redouter l'attaque des lignes de Tchataldja et que d'ailleurs, la Bulgarie, très désireuse de signer la paix, n'est arrêtée que par la résistance de ses trois alliés. Ce serait donc en pesant sur les résolutions de la Grèce et de la Serbie qu'on préviendrait le plus efficacement, selon le comte Berchtold, les dangers contre lesquels devrait prémunir l'envoi d'une flotte internationale aux Dardanelles. Les troupes serbes n'ont pas encore pu s'éloigner de Scutari parce qu'il est difficile d'aviser le commandant turc de ce mouvement de retraite. On aura recours pour cette communication à l'entremise de la légation allemande à Cettigné, chargée des intérêts de la Turquie.

(1) Texte rétabli d'après la minute conservée aux archives de l'ambassade.

(2) Circulaire du 12 avril, ci-dessus reproduite sous le numéro 281.

303.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 184. *Berlin, 14 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 16 avril.)

J'ai plusieurs fois signalé au Département les froissements qui se produisaient entre la Wilhelmstrasse et le Ballplatz. A Berlin, la politique autrichienne a toujours été jugée plus sévèrement que partout ailleurs, et à Vienne on se plaint de l'ingérence perpétuelle et des conseils de l'Allemagne. Il paraît même que quelques journaux de Vienne ont exprimé leurs sentiments d'une façon un peu vive.

Je tiens de source sûre que des instructions ont été données à M. de Tschirschky (1) pour qu'il fasse des observations discrètes sur l'attitude du bureau de la presse autrichien.

Il est intéressant de rapprocher cet incident de celui qu'a rapporté M. Dumaine dans une dépêche du 18 mars dernier sur le même bureau de la presse et ses difficultés avec les Italiens (2).

304.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 217. *Londres, 14 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 avril; Dir. pol., 17 avril.)

Par une dépêche n° 398 en date du 31 mars dernier, Votre Excellence a bien voulu communiquer à cette ambassade une note de l'Ambassadeur

(1) L'on trouve dans le recueil allemand *Grosse Politik,* volume 34.II, pièce n° 13111, une dépêche adressée par M. de Jagow à M. de Tschirschky, où le Secrétaire d'État se plaint de l'attitude prise par le bureau de la presse austro-hongrois à l'égard de l'Allemagne. La réponse de M. de Tschirschky, en date du 12 avril, est reproduite dans le même recueil, sous le numéro 13152.

(2) Dans cette dépêche n° 74, M. Dumaine relatait un incident qui avait mis aux prises le bureau de la presse du Ballplatz avec les correspondants à Vienne des journaux italiens. Depuis le commencement d'octobre 1911, les relations étaient rompues entre ces journalistes et M. de Kanya, chef du bureau de la presse, à cause de la publication, dans les journaux autrichiens, d'une note jugée offensante pour le duc des Abruzzes, qualifié d'amiral d'opérette parce qu'il avait bombardé un bâtiment turc dans le port de Preveza. M. de Kanya avait, lors d'une réception au ministère des Affaires étrangères, rayé les noms des journalistes italiens de la liste des invités, ce qui avait provoqué les réclamations du Gouvernement italien.

de Russie à Paris [1] relative à l'organisation d'un régime provisoire destiné à assurer l'ordre en Albanie après le départ des troupes turques et monténégrines.

Le Conseiller de l'ambassade de Russie m'a, incidemment, entretenu de cette question. Il m'a dit que le comte Benckendorff avait fait part au Foreign Office des vues du Gouvernement russe à cet égard et qu'il croyait le Gouvernement britannique disposé à approuver la solution envisagée à Pétersbourg.

J'en ai parlé aujourd'hui à Sir Arthur Nicolson. Je lui ai signalé les objections de Votre Excellence contre l'idée, émise par le Gouvernement russe, de confier à la Turquie le mandat d'exercer provisoirement la police en Albanie et je lui ai indiqué la possibilité de charger de ce soin les troupes de certains États balkaniques, qui maintiendraient ou détacheraient sur les lieux des contingents appropriés. Le Sous-Secrétaire d'État permanent s'est montré personnellement peu disposé à se rallier à cette suggestion. Il ne m'a pas paru non plus que la proposition russe eût d'ores et déjà obtenu l'assentiment du Foreign Office, dont l'opinion m'a semblé au contraire ne pas être faite. Mais Sir Arthur Nicolson est convenu que c'était là une question qu'il y avait lieu d'examiner. Entre le moment où les hostilités prendront fin et celui où l'Albanie sera dotée d'un régime définitif, il se produira ce que le Sous-Secrétaire d'État a appelé un «interrègne» et le Foreign Office ne méconnaît pas l'utilité de s'en préoccuper dès maintenant.

305.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 304. *Péra, 14 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 avril; Dir. pol., 18 avril.)

Le projet de délimitation des réseaux de chemins de fer en Turquie dont j'annonçais à Votre Excellence la préparation à la fin de ma dépêche 300 [2] du 12 courant vient d'être terminé en ce qui concerne la délimitation du réseau

[1] Du 28 mars, ci-dessus reproduite sous le numéro 93.

[2] Dans ce rapport, qui a trait à la contribution des États balkaniques à la dette publique ottomane, M. Bompard disait en terminant : «Il y aurait lieu, à mon avis, d'entrer en conversation avec les Allemands avant la réunion de la Commission de Paris en vue de régler de concert avec eux les conditions dans lesquelles nous pourrions marcher d'accord dans les affaires qui y seront traitées». C'est pour faciliter ces négociations que M. Bompard avait fait établir un projet de délimitation des réseaux respectifs.

allemand d'Anatolie et de Bagdad avec le futur réseau franco-russe de l'Anatolie du Nord. Votre Excellence en trouvera ci-joint un exemplaire[1].

Cette délimitation projetée ne concorde pas avec la zone dite russe ou de l'arrangement de 1900 en ceci qu'elle laisserait le réseau d'Anatolie pousser jusqu'à Kastamouni sa ligne d'Ada-Bazar-Bolou, mais lui enlèverait par contre la faculté d'exécuter la ligne de Césarée à Sivas sur laquelle le Gouvernement ottoman et l'arrangement de 1900[2] lui reconnaissent des droits. Elle l'obligerait aussi à abandonner ses prétentions sur la ligne de Yozgat à Zileh ou Soulouseraï. Il semblerait, d'après le plan ci-joint, qu'elle lui permettrait en outre de relier Angora à Césarée par une ligne qu'il n'aurait pas aujourd'hui le droit de construire, mais c'est là une apparence, car ce droit lui est au contraire expressément reconnu par l'arrangement de 1900. Quant à la ligne de démarcation au delà de Diarbékir, elle pourrait aller rejoindre celle convenue à Potsdam[3] entre les Gouvernements russe et allemand.

La délimitation que j'indique couvrirait les intérêts français et russes engagés dans la question des chemins de fer de la mer Noire[4]. Je vais d'ailleurs remettre un exemplaire du projet à l'Ambassadeur de Russie auquel j'ai déjà demandé de faire opposition, en vertu de l'arrangement de 1900, à l'extension jusqu'à Kastamouni de la ligne de Bolou aussi longtemps que les Allemands n'auront pas renoncé à atteindre Sirvas par Yozgat et Césarée[5].

Quant au réseau de Smyrne-Kassaba, ses rapports avec le réseau d'Anatolie ont déjà fait l'objet d'arrangements sur lesquels j'aurai l'honneur d'envoyer prochainement une note à Votre Excellence.

Reste le réseau syrien. Celui-ci a son terminus septentrional à Alep. La

(1) Une carte était en effet jointe à la dépêche de M. Bompard.

(2) Suivant l'accord conclu le 31 mars 1900 entre le Gouvernement russe et l'ottoman, la concession des chemins de fer à construire «dans les parages de la mer Noire», ne pouvait être concédée qu'à des capitalistes russes (voir à ce sujet *Grosse Politik*, vol. 17, pièce n° 5218). Le parti jeune-turc jugeait cet accord humiliant et, après son arrivée au pouvoir, en poursuivit l'abrogation. Il se prêta en revanche à un arrangement concédant à un groupe franco-russe la construction d'une ligne allant de Samsoun à Sivas.

(3) A Potsdam, en novembre 1910, et par une convention relative à la Perse signée le 19 août 1911, le Gouvernement russe s'était engagé à ne faire aucune opposition à la construction, par une société allemande, du chemin de fer de Bagdad et à s'entendre avec le Gouvernement allemand au sujet des lignes à construire en Anatolie.

(4) Il y a lieu de rappeler qu'au mois d'avril 1911, MM. Bompard et Tcharykoff avaient soumis au Gouvernement français et au russe un protocole dont l'article 5 visait les chemins de fer d'Anatolie. Le Gouvernement russe approuva ce projet, mais la construction du réseau arménien souffrit de longs retards, et au mois d'août 1912, M. Poincaré entretint à Pétersbourg M. Sazonoff de cette affaire. (Voir t. III, 3e série, n° 264, I).

(5) La ligne de démarcation tracée par M. Bompard sur la carte jointe à la présente dépêche part d'un point situé sur la mer Noire à l'Ouest de Sinope, se dirige d'abord vers Kaledjik, un peu à l'Est d'Angora, puis vers le Sud-Est de façon à laisser aux Allemands la ligne d'Angora à Césarée, mais à comprendre celle de Césarée à Sivas dans la zone franco-russe.

seule question qui se pose est celle de savoir s'il convient de lui réserver à l'Est la vallée de l'Euphrate à partir de Mezkené jusqu'à Hit ou même Bagdad. Elle est plutôt du ressort du Département que de cette ambassade.

306.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 213. *Péra, 15 avril 1913, 2 h. 45.*

(*Reçu :* 3 h. 30.)

Le délégué bulgare et le délégué turc qui se sont [rencontrés] hier sur les lignes de Tchataldja sont arrivés à un accord en vue d'une suspension d'armes de fait d'une durée de dix jours, pouvant être prolongée de dix jours encore avec obligation de prévenir 48 heures à l'avance en cas de résiliation. Bien que cet accord doive demeurer purement verbal, le Gouvernement ottoman voudrait être autorisé à le publier. L'autorisation en a été demandée au Gouvernement bulgare; si celui-ci la donne, les délégués se rencontreront de nouveau à Tchataldja et les hostilités seront suspendues. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de conserver à cette information un caractère confidentiel.

307.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 164, 165. *Berlin, 15 avril 1913, 12 h. 43, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 13 h. 55, 19 h. 20.)

A la séance du Reichstag, un député national-libéral, M. de Richthofen, a porté à la tribune l'incident de Nancy où le public se serait porté à des violences sur des Allemands de passage [1]. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de me faire connaître ce qu'il y a d'exact dans cette nouvelle qui produit ici d'autant plus de sensation que les journaux annoncent que ces Allemands auraient été insultés parce qu'on les a pris pour des officiers.

[1] Dans la nuit du 13 au 14 avril des voyageurs allemands venus à Nancy avaient été l'objet de manifestations hostiles à l'intérieur d'une brasserie, dans la rue, puis à la gare.

Le Secrétaire d'État a pris la parole aujourd'hui au Reichstag à propos de l'incident de Nancy. Il a déclaré que les faits n'étaient connus du Gouvernement allemand que par les télégrammes de l'agence Wolff, mais que s'ils étaient confirmés, ils devraient être qualifiés de très regrettables et montreraient le souci que doit donner la poussée de l'esprit chauvin dont le Chancelier avait signalé le danger dans son récent discours. Il a terminé en disant que l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris avait été chargé de demander des informations et éventuellement de faire des représentations au sujet de l'insuffisance de la protection accordée en France aux Allemands.

308.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 211, 212, 213, 214, 215.

13 h. 55, 18 h. 43, 20 h. 22, 20 h. 20, 20 h. 24.

Saint-Pétersbourg, 15 avril 1913.

(*Reçu :* 14 h. 10, 20 h. 8, le 16 avril à 0 h. 30, 22 h. 5, 22 h. 50.)

L'accord s'est fait ce matin entre les six Ambassadeurs exactement sur les bases que nous avions posées dès la seconde séance. Je suis chargé de rédiger le texte de la décision que les Ambassadeurs télégraphieront dans la soirée à leurs Gouvernements.

Réunion jeudi à trois heures pour connaître la réponse de ces derniers.

M. Sazonoff ajourne ainsi son départ de vingt-quatre heures.

Voici le texte du projet de décision :

« La Conférence des Ambassadeurs, réunie à Pétersbourg sous la présidence du Ministre impérial des Affaires étrangères, pour se prononcer sur le différend qui s'est élevé entre les Gouvernements bulgare et roumain au sujet de la frontière méridionale de la Dobroudja, après avoir examiné les revendications formulées par la Roumanie et les concessions offertes par la Bulgarie, sanctionne ces décisions :

1° La ville de Silistrie doit être attribuée à la Roumanie.

La nouvelle frontière roumano-bulgare partira d'un point sur le Danube, à 3 kilomètres environ, à l'Ouest, de la périphérie de Silistrie, coupera la route de Choumla, puis la route de Varna également à 3 kilomètres environ de la périphérie de la ville, et gagnera directement la frontière actuelle.

Une commission mixte bulgaro-roumaine fixera sur les lieux, dans un délai de trois mois à dater de la présente décision, le tracé de la frontière.

Au besoin, elle pourra s'adjoindre des experts à nommer par les Puissances médiatrices.

2° Le Gouvernement roumain donnera une indemnité à ceux des sujets bulgares habitant Silistrie ou le territoire englobé dans la nouvelle frontière qui auront fait connaître, dans un délai de six mois à dater de la présente décision, leur désir de quitter la ville ou le territoire ci-dessus délimité.

Une commission mixte bulgaro-roumaine fixera le montant de l'indemnité. Au besoin elle pourra s'adjoindre des experts à nommer par les Puissances médiatrices.

3° Conformément à l'engagement qu'elle s'est déclarée prête à prendre, la Bulgarie n'élèvera aucune fortification le long de la frontière actuelle, du territoire de Silistrie à la mer Noire.

Une commission mixte déterminera la zone à l'intérieur de laquelle la Bulgarie s'interdit de construire des ouvrages fortifiés. Au besoin, elle pourra s'adjoindre des experts à nommer par les Puissances médiatrices.

4° La Conférence enregistre la déclaration faite à Londres par le délégué de la Bulgarie et consignée dans le protocole du 16/29 janvier 1913, aux termes de laquelle « la Bulgarie consent à donner l'autonomie aux écoles et aux églises des Koutzo-Valaques se trouvant dans les futures possessions bulgares, en tant que ces écoles seront fréquentées par les enfants koutzo-valaques, et à permettre la création d'un épiscopat pour ces mêmes Koutzo-Valaques avec la faculté pour le Gouvernement roumain de subventionner, sous la surveillance du Gouvernement bulgare, lesdites institutions cultuelles. »

Avant de se séparer, la Conférence a à cœur de constater que les dispositions connues de la Bulgarie à consentir des sacrifices au maintien et au resserrement de ses liens d'amitié avec la Roumanie ont singulièrement facilité sa tâche. Elle exprime la conviction que la cession de Silistrie à la Roumanie ne saurait manquer de produire le résultat unanimement recherché. La nation bulgare et son Roi méritent qu'on leur en sache gré. Aucune communication ne doit encore être faite.

309.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 85. *Cettigné, 15 avril 1913, 15 heures.*
(*Reçu :* 18 h. 50.)

M. Miouchekovitch exposera sans aucun doute à Votre Excellence les instructions que lui a envoyées hier soir le Roi Nicolas. Celui-ci déclare que le Monténégro ne pourra lever le siège de Scutari qu'après un débarquement de troupes par les grandes Puissances, il ajoute que l'offre d'une compensation pécuniaire au Monténégro en échange de l'abandon de Scutari est inadmissible, l'honneur du pays s'y opposant, mais que, sous la forme d'une indemnité de la part de la Turquie, cette combinaison pourrait être acceptée.

Il est certain que le Gouvernement royal est prêt maintenant à transiger. Le Roi Nicolas demande s'il ne serait pas possible d'obtenir quelque rectification de frontière plus favorable du côté de l'Albanie. Ainsi que me l'a dit le gérant des Affaires étrangères, il s'agirait de donner au Monténégro un peu plus de la Bojana avec Taraboch qu'il s'engagerait à ne pas fortifier.

310.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 358. *Paris, 15 avril 1913, 20 h. 45.*

Réponse à votre télégramme n° 164 [1]. Une note de l'agence Havas reproduite par tous les journaux du soir a résumé les renseignements qui nous sont parvenus sur l'incident de Nancy. Il en résulte que cet incident a été démesurément grossi dans la presse allemande. Le Gouvernement a décidé de l'élucider complètement. Dès ce matin, le Ministre de l'Intérieur a chargé de cette mission M. Ogier, conseiller d'État, directeur du contrôle audit ministère. Ce haut fonctionnaire part ce soir pour Nancy. C'est ce que j'ai dit à M. de Schoen lorsqu'il est venu m'entretenir de cette affaire dans des termes d'ailleurs courtois et conciliants. J'ai ajouté que je ferai connaître à son ambassade les constatations qui auraient été faites. Me parlant des

[1] Du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 307.

déclarations de M. de Jagow, M. de Schoen m'a dit qu'elles lui semblaient avoir été motivées par le désir d'arrêter des polémiques irritantes dans la presse allemande. J'ai rappelé la courtoisie avec laquelle nous avions réglé l'affaire du zeppelin [1] et la nécessité qu'il y aurait de ne pas passionner un incident sans gravité. Vous jugerez comme moi que le ton des journaux allemands et l'initiative du Secrétaire d'État dépassent singulièrement la portée qu'il aurait été sage et naturel d'attribuer à cette manifestation, et je m'en remets à vous du soin de le faire entendre au Gouvernement impérial.

311.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 180. *Belgrade, 15 avril 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

Le Ministre de Bulgarie me dit être invité à communiquer au Gouvernement Serbe que la Bulgarie serait disposée à accepter les propositions des Puissances en lui faisant observer que toute prolongation des hostilités risquerait de froisser les Puissances.

M. Tocheff a ajouté que la question des frontières serbo-bulgares serait posée dès la conclusion des préliminaires : le Gouvernement bulgare demandera à la Russie, dont l'influence est incontestablement déterminante à Belgrade, d'y imposer le respect du traité; en cas de besoin, la même demande serait portée devant les Puissances, sinon il n'y aurait d'autre remède que le recours à la force [2].

312.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 166. *Berlin, 15 avril 1913, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Le danger passé, il se trouve ici des personnes pour regretter les remerciements qui nous ont été adressés pour la façon dont l'affaire du zeppelin

[1] Voir ci-dessus, à la date du 4 avril, les numéros 188 et 193.

[2] Ce télégramme a été transmis, le 16 avril à 13 h. 50, à Pétersbourg 437, Londres 513, Berlin 362, Vienne 352, Rome 401, Constantinople 426, Athènes 273, Bucarest 222, Cettigné 235, Sofia 266.

à Lunéville a été réglée [1]. Cela est peut-être pour quelque chose dans l'importance que prend en Allemagne l'incident de Nancy. Dans ma lettre d'hier [2], j'ai appelé l'attention de Votre Excellence sur ce que m'a dit le Secrétaire d'État des Affaires étrangères de l'interdiction qui aurait été faite aux officiers du zeppelin de correspondre avec l'ambassade d'Allemagne à Paris. On a été également ému des inscriptions qui auraient été placées sur le ballon, malgré qu'il fût gardé. Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de me mettre à même au besoin de rétablir la vérité sur ces faits, en même temps que sur ce qui s'est passé à Nancy.

313.

M. Armez, Consul de France à Stuttgart,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 16. *Stuttgart, 15 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 avril; Dir. pol., 18 avril.)

Au moment de l'incident du zeppelin, la presse wurtembergeoise s'est bornée à reproduire, presque sans commentaires, les dépêches des agences et je n'ai rien relevé qui fût de nature à être signalé à Votre Excellence.

Mais aujourd'hui, la *Württ. Zeitung* revient sur l'incident et publie un article particulièrement haineux où elle blâme les remerciements adressés au Gouvernement de la République par les autorités allemandes.

Voici les principaux passages de cet article intitulé : « Courtoisie française » :

« Le Gouvernement allemand a exprimé officiellement au Gouvernement français ses remerciements pour l'aide prêtée au dirigeable *Z4* qui a atterri en France. De quel genre fut cette aide, c'est ce que notre représentation diplomatique à Paris, qui a transmis ces remerciements, ignore évidemment. Au lendemain de l'événement, parmi le flot des dépêches qui arrivaient dans les rédactions, une note de l'agence officieuse Wolff, adressée à la société Zeppelin, déclarait qu'en dehors d'un commissaire de police, personne n'était monté dans la nacelle. Or, si nos souvenirs sont exacts, la plus grande partie de la presse allemande a interprété la nouvelle comme elle le méritait et l'a considérée comme une simple mystification. Il était d'autant moins difficile d'arriver à cette conclusion que les nouvelles répandues dans Paris laissaient

[1] Voir, à la date du 4 avril, la note relative à l'incident de Lunéville et la lettre de remerciements adressée par M. de Schoen, reproduites sous les numéros 188 et 193.

[2] Il n'y a pas dans la correspondance officielle de dépêche du 14 relatant cette déclaration de M. de Jagow. Il s'agit sans doute d'une lettre particulière.

clairement entendre de quelle manière les techniciens avaient visité le dirigeable et l'avaient photographié. Une fois les aéronautes rendus à Metz, ce fut un concert d'éloges sur la courtoisie française et l'amabilité de la réception; en réalité, ces éloges étaient en contradiction formelle avec les faits tels qu'ils se sont passés, car les aéronautes ont été traités par les Français comme l'équipage d'un navire à la côte l'eût été par des pirates du Rif. Les Français d'ailleurs en conviennent d'eux-mêmes. Si le Gouvernement allemand croit devoir étouffer l'affaire, fort bien; en tout cas, le peuple allemand trouverait plus rationnel qu'au lieu de remerciements, l'on adressât à Paris une sévère demande d'explications.

« De toute façon, la presse allemande n'a aucune raison d'embellir les choses.

(Suit une citation sans intérêt.)

« Voilà donc un exemple de la façon dont les Français reçoivent leurs hôtes. A ceux qui rêvent toujours de fraternité franco-allemande, bornons-nous à rappeler les inscriptions que l'on releva sur la nacelle du dirigeable. D'ailleurs le général Hirschauer n'a-t-il pas déclaré : « Vous pouvez vous estimer heureux d'avoir atterri sur un terrain de manœuvres! » Et en vérité, en cas d'atterrissage sur un terrain où l'amitié française aurait pu librement s'exercer, il était inutile de se préoccuper du voyage de retour! »

N'étant à Stuttgart que depuis le commencement de ce mois et n'y ayant encore que quelques relations officielles, il serait ridicule de ma part de vouloir donner à Votre Excellence des indications sur l'état d'esprit des populations (on sait d'ailleurs qu'en Allemagne, l'opinion publique ne pèse pas d'un grand poids sur les résolutions gouvernementales). Cependant je dois dire que les quelques Français qui vivent depuis longtemps à Stuttgart et fréquentent le consulat, déclarent que l'article de la *Württ. Zeitung* reflète assez exactement les sentiments du peuple. Ils ajoutent que le sujet habituel des conversations est maintenant « la prochaine guerre » et que tous paraissent convaincus de son imminence. On semble penser que la paix est à la merci d'un incident.

P.-S. — Au moment où je termine cette dépêche, on affiche des télégrammes relatant un nouvel incident survenu à Nancy entre Allemands et Français. Des groupes nombreux se forment pour lire ces dépêches. On n'entend aucun commentaire.

314.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 349. *Paris, 16 avril 1913, 10 h. 40.*

Réponse à votre télégramme n° 52 [1].

L'envoi d'une flotte internationale à Constantinople et aux Dardanelles était subordonné à l'attaque de Tchataldja par l'armée bulgare. Cette éventualité semble écartée aujourd'hui.

315.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 167, 168. *Berlin, 16 avril 1913, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 15 h. 55, 15 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme 358 [2].

J'ai entretenu le Secrétaire d'État de l'incident de Nancy. Je me suis plaint des exagérations des journaux allemands et lui ai exprimé le regret que lui-même au Reichstag ait cru devoir tenir un langage sortant de la réserve qui s'impose à nous tous tant que la vérité des faits n'est pas établie. J'ai ajouté que le Gouvernement de la République faisait procéder à une enquête par un Conseiller d'État et que jusqu'à la fin de cette enquête nous ne pouvions que suspendre notre jugement.

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a répondu que, quelque exagérées que puissent être les appréciations de certains journaux, les faits tels qu'ils lui étaient rapportés n'en étaient pas moins très graves, qu'on avait insulté, frappé, forcé à s'agenouiller des Allemands paisibles; qu'on avait craché sur eux; que les étudiants qui avaient pris l'initiative de ces insultes avaient pu s'y livrer pendant longtemps et n'avaient pas été rappelés à l'ordre et qu'à la vérité on ne pouvait pas empêcher les habitants de l'Alsace-Lorraine

[1] Par ce télégramme, qui est du 15 avril, M. Dumaine demandait si, en cas que la nouvelle donnée par le télégramme 209 de Pétersbourg (du 14 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 294) se confirmât, la proposition concernant l'envoi d'une flotte internationale aux Dardanelles serait maintenue.

[2] Du 15 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 310.

de se rendre à Nancy. J'ai fait remarquer au Secrétaire d'État qu'il me rapportait là uniquement ce qu'avaient dit les plaignants.

Il a repris que ces faits étaient portés dans les documents officiels que lui avait adressés le statthalter d'Alsace-Lorraine. M. le général de Wedel aurait consigné tous ces faits dans un protocole; le Secrétaire d'État a ajouté qu'il aurait soin de transmettre ce document à Paris pour être communiqué au Gouvernement français et comparé avec les résultats de l'enquête.

En ce qui concerne le langage qu'il a tenu au Reichstag, le Secrétaire d'État m'a fait remarquer qu'il avait eu soin de faire précéder ses déclarations des mots « si les faits sont exacts ». J'ai insisté en disant que ses déclarations n'en avaient pas moins été excessives, justement parce qu'il ne savait pas si les faits étaient exacts.

Secret.

M. de Jagow m'a alors dit personnellement et confidentiellement, et non comme Secrétaire d'État que, s'il avait tenu ce langage, sur lequel il s'était mis préalablement d'accord avec le Chancelier, c'était pour éviter qu'une tempête contre nous s'élevât dans le Reichstag et que ses déclarations avaient été faites à l'effet de permettre aux esprits de se calmer; les socialistes eux-mêmes, m'a-t-il dit, étaient entraînés et il importait de ne pas laisser la discussion s'élever à un degré qui eût créé soudain un danger. J'ai répondu que je n'en persistais pas moins dans ma manière de voir et que le Gouvernement français, en choisissant pour faire une enquête un de ses plus hauts fonctionnaires, montrait l'esprit d'impartialité avec lequel il entendait agir.

316.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 170. *Berlin, 16 avril 1913, 16 h. 25.*
(*Reçu :* 17 h. 55.)

J'ai reparlé de l'affaire du zeppelin avec le Secrétaire d'État et lui ai dit que j'avais été surpris de ce qu'il s'était plaint de la façon dont on avait traité les officiers qui montaient le ballon. M. de Jagow m'a répété que le Gouvernement allemand n'avait qu'à se louer du Gouvernement français et du général Hirschauer, mais que, jusqu'à l'entrée en action du Gouvernement français, la situation avait été très critique et qu'il avait été péniblement frappé de l'interdiction faite aux officiers de télégraphier à leur Ambassadeur.

J'ai répondu que, sur ce point, je faisais toute réserve et que je ne pensais pas que les choses se fussent passées ainsi. J'ai ajouté que le Gouvernement allemand nous a remerciés, à mon sens, avec raison, car nous avions donné une solution rapide et courtoise à un incident qui aurait pu prendre une haute gravité et qui heureusement était clos.

A ce propos, j'ai rappelé que le 18 mars j'ai signalé les traitements vexatoires dont les aéronautes français, notamment M. Destreicher, avaient été l'objet du côté de Trèves de la part d'officiers allemands et j'ai fait remarquer que je n'avais reçu aucune réponse, quoique j'eusse déjà rappelé une fois cette affaire.

317.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 363. *Paris, 16 avril 1913, 20 h. 20.*

Réponse à votre télégramme n° 167 [1]. J'approuve entièrement votre attitude et le langage que vous avez tenu à M. de Jagow. M. de Schoen est venu aujourd'hui me dire en termes toujours courtois et conciliants que, vu l'impossibilité pour nous de recueillir le témoignage des Allemands mêlés à l'incident, son Gouvernement avait fait procéder de con côté à une enquête et qu'il m'en communiquerait les résultats à titre d'information. Le ton de cette communication diffère assurément de celui que M. de Jagow prend au Reichstag et que vous avez très justement relevé.

318.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 217. *Péra, 16 avril 1913, 13 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

La suspension de dix jours est entrée aujourd'hui en vigueur. A Tchataldja et Boulaïr les négociations se sont poursuivies dans la journée sur les lignes pour fixer une zone neutre entre les belligérants. Bien que l'autorisation de la faire ne soit pas encore arrivée de Sofia la nouvelle de cette suspension d'armes s'est répandue ce matin en ville. Il était difficile qu'il en fût autrement.

[1] Du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 315.

319.

Note du Ministre.

Paris, 16 avril 1913.

M. Stancioff m'a dit que son Gouvernement se plaignait amèrement de l'attitude de la Serbie et de la Grèce à son égard.

Il relève notamment : 1° des déclarations des Ministres de la Guerre et des Finances de Serbie, l'un disant que Choukri Pacha s'était rendu à la Serbie, l'autre que la Serbie ne démobiliserait pas avant la fixation de la frontière serbo-bulgare; 2° le fait que, d'après ses déclarations, la Serbie ne voudrait plus exécuter les clauses du traité serbo-bulgare antérieur à la guerre ni même se soumettre à l'arbitrage prévu dans ce traité; 3° la réunion de troupes serbes et grecques contre la Bulgarie; 4° le bruit d'une alliance gréco-serbe contre le Gouvernement de Sofia. M. Guéchoff demande à M. Stancioff d'insister confidentiellement auprès de moi pour m'éclairer sur le fait que ce n'est pas la Bulgarie qui veut détruire l'alliance balkanique.

Il nous prie de nous entendre avec la Triple Entente et de prendre des mesures énergiques (*sic*) pour le maintien de cette alliance. Ce ne sera pas le fait de la Bulgarie si des responsabilités sont engagées.

J'ai rappelé à M. Stancioff que notre attitude avait toujours été de ne pas intervenir dans les débats entre Puissances balkaniques. Nous restons fidèles à cette attitude.

Le Ministre de Bulgarie invoque les actes de sagesse accomplis récemment par son pays pour arriver à la paix et il demande que tout au moins on signale le fait à Londres et à Pétersbourg [1].

320.

Note de la légation de Grèce [2].

Le Gouvernement italien se montre plus conciliant au sujet de l'Épire, sans cependant aller jusqu'à dire que la neutralisation du canal de Corfou lui ferait accepter toute la ligne demandée par la Grèce.

Après avoir renoncé à l'occupation de Valona et accepté la neutralisation du

[1] Les déclarations de M. Stancioff contenues dans cette note ont été transmises par télégramme-circulaire, le 17 avril, 12 h. 50, à Pétersbourg 439, Londres 514, Rome 402, Berlin 364, Vienne 353, Constantinople 427, Sofia 267, Belgrade 242, Athènes 274, Bucarest 223.

[2] Cette note non datée est publiée avec les pièces du 16 avril, en considération du jour où elle a été annotée par le Ministre.

canal de Corfou, le Gouvernement hellénique ne saurait aller plus loin dans ses concessions et immoler les habitants de Chimara, Argyrocastro et Koritza.

On prétend à Rome que l'Autriche serait intransigeante pour Koritza et qu'elle ne croit pas que les manifestations des habitants en faveur de leur union à la Grèce soient sérieuses.

Nous insistons sur un plébiscite contrôlé par les grandes Puissances qui démontrera combien le Cabinet de Vienne se trompe sur le sentiment national du district de Koritza.

L'Italie et l'Autriche ne peuvent nous refuser le droit de prouver clairement que tous les arguments contre l'union à la Grèce reposent sur des renseignements erronés*.

321.

Note du Ministre.

Paris, 16 avril 1913.

M. Romanos me dit que le Gouvernement grec demande aux alliés que « pour éviter de voir le caractère de la médiation se modifier, les points *2* et *3* de la réponse des Puissances soient débattus par les Puissances et les États alliés ».

Il me fait cette communication à titre confidentiel.

La situation de la Grèce est difficile, dit M. Romanos, les points susmentionnés étant ceux qui intéressent le plus la Grèce. Son Gouvernement croit qu'il facilite l'action de la Triple Entente en se réservant le moyen de maintenir ses prétentions sur l'Épire et les îles.

J'ai fait observer à M. Romanos que cette procédure retarderait beaucoup la conclusion de la paix.

Le Ministre de Grèce m'a *dit à titre tout personnel* qu'à son avis, si l'on pouvait donner des assurances pour les îles et accepter le principe d'un plébiscite pour certains districts de l'Épire (Koritza et Argyrocastro), la Grèce serait sans doute amenée à accepter.

* Annotation du Ministre : *16 avril. Transmettre à M. Paul Cambon ce télégramme du Gouvernement grec à son Ministre à Vienne. — Communication faite par M. Romanos.*

322.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 99. *Belgrade, 16 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 25 avril.)

La Serbie ne paraît jamais avoir bien exactement compris pourquoi il devait y avoir une affaire de Scutari. MM. Sazonoff et Nératoff ne cessaient d'affirmer l'attribution de cette ville à l'Albanie, en même temps que le panslavisme et M. de Hartwig attachaient à sa chute une particulière importance. Le Roi Pierre ou, du moins, le Palais royal, qui, depuis la mort de M. Milovanovitch, a le soin des intérêts confiés naguère à cet homme d'État, marquait à ce propos une extrême bellicosité. L'opinion était invitée par une presse tendancieuse à s'exciter sur Scutari, où le serbisme acquerrait une de ses capitales historiques, la domination de la Guégarie, la sécurité de ses frontières méridionales, et même l'accès nécessaire à l'Adriatique. Il était bruit d'une grande combinaison panslaviste, destinée à frustrer l'Autriche des fruits de la campagne albanaise qu'elle avait poursuivie à Londres, en l'atteignant à la fois dans son prestige et dans ses intérêts. Il va sans dire, qu'à son ordinaire, l'opinion serbe demeurait indifférente et que M. Pachitch menait doucement l'affaire, de façon à s'engager le moins possible et à se ménager une retraite éventuelle, tout en conciliant les obligations de la Serbie vis-à-vis du panslavisme et ses intérêts auprès du serbisme monténégrin. La correspondance de ce poste a fait connaître au Département les hésitations calculées et les lenteurs voulues, dont le Gouvernement royal, avec le concours du Gouvernement grec, entoure l'envoi des renforts réclamés par le Roi de Monténégro.

La démonstration navale produisit, en Serbie, un vif mouvement de gaîté : les cafés du royaume admirèrent la majesté de l'Europe et les embarras de l'Autriche; les conjonctures leur enseignèrent l'unanimité des Puissances et ils se réjouirent de leur effort pour un si grand objet. Sir Edward Grey proféra quelques menaces à l'égard de la Serbie et le comte Berchtold fit entendre des lamentations. Il va sans dire que M. Pachitch n'en eut cure. Mais, dès que le Gouvernement russe eut élevé sa voix souveraine, le Gouvernement serbe ordonna à ses troupes de suspendre les hostilités devant Scutari. Il parut même ne plus avoir d'autre idée que de les rappeler au plus vite et d'évacuer tout le littoral albanais. La responsabilité de l'affaire de Scutari retombe

désormais sur le Roi Nicolas, qui se débrouillera de son mieux avec les Puissances et leur démonstration navale; la Serbie se retire du jeu et ne paraît plus devoir faire résistance que sur les autres points de la frontière albanaise, où ne sauraient l'atteindre les mesures de coercition européenne. M. Pachitch paraît enchanté d'avoir montré aux Monténégrins la valeur du concours et l'ardeur des sympathies du royaume; il doit être plus satisfait encore d'avoir mis le Roi Nicolas dans un mauvais cas, cet homme d'État et ce monarque n'ayant point d'amitié l'un pour l'autre. Par ailleurs, le panslavisme avait ordonné, et ce sont volontés auxquelles la Serbie ne saurait se soustraire. Elle alla sans murmures à Scutari pour obéir à la consigne slave; elle en revient sans observations à la requête de la Russie officielle : les gens de Pétersbourg ont leurs raisons, dont on ne s'inquiète point à Belgrade. Indifférente, l'opinion serbe apprit la levée du siège de Scutari par les troupes du royaume : cet incident ne provoqua qu'un article du *Piémont*, dont vous trouverez ci-joint la traduction, et où le point de vue militaire s'exhale en amertumes contre le nouvel échec de la Triple Entente [1]; par contre, il nous valut un article de la *Politika*, couvrant de fleurs le patriotisme français [2]; car, à chaque secousse provoquée par la crise orientale, il suffit désormais de notre réserve pour nous faire apparaître comme les plus braves dans le sauve-qui-peut général.

Si l'incident de Scutari n'a point jusqu'ici apporté de trouble dans l'opinion serbe, il s'en faut cependant qu'il n'ait ses conséquences. Le Ministre d'Angleterre a fini par s'apercevoir que les adjurations venues de Londres n'avaient aucune valeur à Belgrade, où l'on ne savait agir que d'après les ordres de Pétersbourg; Sir Ralph Paget s'en est senti froissé dans sa dignité nationale et prend tristement conscience du néant de l'Angleterre dans le Balkan occidental. Il en a profité pour parler au Ministre de Russie plus durement encore que de coutume, et la froideur de leurs relations s'en est accrue. De son côté, M. de Hartwig, qui travaille pour le compte du parti panslaviste, se sent également déçu de la tournure des événements et se renferme dans un silence sinistre. Il n'est pas jusqu'au Ministre d'Autriche qui ne se voie atteint par les circonstances : il entourait d'attentions le Gouvernement serbe, l'attirait par la délimitation albanaise, le captait par la promesse de Diakova et s'imaginait, par ses faveurs, assurer la pénétration économique de son pays. L'affaire de Scutari lui a révélé la vanité de tels calculs et l'irréductibilité du serbisme. M. d'Ugron proclame son impuissance, l'inutilité à Belgrade d'un agent autrichien trop doux de caractère et la nécessité d'y envoyer un nouveau comte Forgach. Il en voit la meilleure preuve dans une décision récente, dont vous trouverez, ci-joint, la traduction, qui a été prise par les Chambres de commerce,

[1] Article paru dans le numéro du *Piémont* du 11 avril, sous le titre : Le sort de Scutari est décidé.

[2] Article paru dans le numéro de la *Politika* du 13 avril, sous le titre : Dette envers la France.

d'industrie et de métiers de la Serbie, en vue de boycotter le commerce austro-hongrois [1].

A voir la façon dont fut conduite l'affaire de Scutari, on ne saurait méconnaître l'extrême ingéniosité du panslavisme à maintenir ouvertes, à son gré, les questions soulevées par la crise orientale. Montée au lendemain de la mission du prince Hohenlohe à Pétersbourg, elle a contribué, pour sa bonne part, à différer toutes les solutions et à prolonger la mobilisation autrichienne au plus grand ennui du Cabinet de Vienne.

323.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 217. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 17 avril 1913, 18 h. 39.*
(*Reçu* : 20 h. 45.)

Les négociations de paix ne tarderont [pas] à commencer. Leur conclusion ouvrira immédiatement la question du partage, dont le règlement s'annonce particulièrement épineux et où le rôle de la Russie sera aussi actif que délicat.

Il est nécessaire que je connaisse les vues du Gouvernement à ce sujet, et comment et dans quelle mesure je devrai agir auprès de la Russie et de chacun des Alliés.

Il est utile, d'autre part, que je cause avec vous des documents secrets que vous m'avez fait parvenir et des observations qu'ils me suggèrent [2].

Profitant de l'accalmie actuelle et des fêtes de Pâques russes, qui font le vide à Pétersbourg, où les ministères sont fermés, je vais partir pour Paris, où je vais chercher ma fille et prendre des dispositions personnelles et urgentes pour l'été, car je ne compte plus revenir en France avant la première quinzaine d'août.

[1] Il s'agit d'un manifeste, paru dans le *Piémont* du 13 avril, aux termes duquel les négociants, industriels et ouvriers serbes avaient décidé de rompre toutes relations d'affaires avec la monarchie voisine si celle-ci ne changeait pas sa politique hostile envers les alliés balkaniques, notamment la Serbie et le Monténégro.

[2] Il s'agit certainement de la note du ministère de la Guerre adressée à M. Delcassé le 27 mars. Voir ci-dessus, n° 85.

324.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 176. *Berlin, 17 avril 1913, 20 h. 20.*
(*Reçu : 21 h. 20.*)

Je réponds à votre télégramme n° 364 [1]. La tension entre les États balkaniques préoccupe tout le monde. On craint généralement qu'elle n'amène une nouvelle crise.

Mon collègue d'Autriche m'en a longuement parlé aujourd'hui. D'après lui, les événements qui suivront la paix avec la Turquie troubleront encore l'Europe. Comme je lui faisais remarquer qu'il avait été maintes fois déclaré que les alliés devraient régler entre eux leur différend, il m'a répondu que cela serait souhaitable, mais que la question de Salonique ne pouvait pas être considérée comme n'intéressant pas tout le monde. J'ai été frappé de ses préoccupations à ce sujet.

M. de Szögyény m'a aussi demandé si nous croyions la démonstration navale devant Constantinople encore nécessaire. Je lui ai répondu que l'Autriche avait entraîné toute l'Europe dans la mer Adriatique parce qu'elle y a des intérêts et qu'elle ne saurait refuser son concours si d'autres lui faisaient appel pour assurer la liberté des Détroits sous le prétexte qu'elle n'y est pas personnellement intéressée. M. de Szögyény a reconnu la justesse de cette remarque et a ajouté que, d'ailleurs, l'Autriche agirait comme l'ensemble des Puissances.

325.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 517. *Pares, 17 avril 1913, 21 h. 30.*

La Commission internationale, qui doit se réunir prochainement à Paris pour résoudre les problèmes financiers posés par le conflit balkanique, va se trouver en présence de questions très importantes que ne prévoyait pas son programme primitif. Elle aura, par exemple, à statuer sur la question, éminemment politique, de l'indemnité de guerre. On doit prévoir également que

[1] Télégramme circulaire transmettant à divers postes les déclarations de M. Stancioff résumées dans la note ci-dessus reproduite, à la date du 16 avril, sous le n° 319.

l'organisation des garanties à exiger de la Turquie affectera les intérêts généraux des Puissances dans l'Empire ottoman.

D'autre part, la Sublime Porte a l'intention de déléguer à la Commission l'ancien Ministre des Finances, Djavid Bey, et le Gouvernement bulgare veut désigner le Ministre des Finances actuel, M. Théodoroff.

Dans ces conditions, il me semble que le caractère primitif de la Commission va se trouver modifié. La Commission devenant plus importante, sa composition devra sans doute changer. De plus, il paraît équitable qu'elle ne commence pas ses travaux avant que les belligérants soient en état d'y prendre part.

Je crois que pour résoudre ces questions, le mieux serait qu'elles fussent portées par vous devant la réunion des Ambassadeurs. Si tel est votre avis, je vous laisse le soin de prendre les initiatives nécessaires, après vous en être entretenu avec Sir E. Grey et le comte Benckendorff.

Pour votre information personnelle. — Le Conseil des Ministres a pensé qu'on pourrait offrir la présidence de la Commission ainsi transformée à M. Léon Bourgeois qui, d'ailleurs, n'a pas encore été pressenti à ce sujet.

326.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 53. *Vienne, 17 avril 1913, 19 h. 55.*
(*Reçu : 21 h. 30.*)

Je réponds à vos télégrammes 352 (1) et 353 (2).

Le Cabinet de Belgrade, m'a dit M. Yovanovitch, serait résolu à ne pas recourir aux armes pour régler son différend avec la Bulgarie, parce que ce serait aux yeux de l'Europe un scandale dont les Serbes ne veulent pas être responsables. Il compte donc sur l'intervention conciliante des Puissances. D'après ce même collègue, si le Gouvernement bulgare mène actuellement une si violente campagne de récriminations contre les Serbes avec l'appui empressé des journaux viennois, c'est qu'il s'efforce d'impressionner l'opinion contre ses adversaires en vue de l'arbitrage prévu par le traité secret et que M. Tcharykoff serait, dit-on, chargé de préparer.

(1) Télégramme circulaire du 16 avril, transmettant à divers postes le télégramme 180 de Belgrade, en date du 15 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 311.

(2) Télégramme circulaire du 17 avril, transmettant à divers postes les déclarations de M. Stancioff contenues dans une note ci-dessus reproduite à la date du 16 avril, sous le numéro 319.

Il me paraît douteux que le Gouvernement austro-hongrois consente à ce que la Russie assure seule ce rôle. Les Puissances pourront-elles refuser leurs bons offices, si des deux côtés on y fait appel?

327.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 185. *Belgrade, 17 avril 1913, 21 heures.*

(*Reçu* : 22 h. 30.)

Le Gouvernement serbe vient de s'adresser aux Puissances pour leur rappeler la question du port adriatique et leur demander que les stipulations y relatives ne soient point oubliées, soit dans le traité de paix, soit dans l'acte constitutif de l'Albanie. M. Pachitch me charge de recommander cette affaire à la bienveillante attention du Gouvernement français, qui voulut bien y prendre un intérêt particulier à l'époque où elle fut abordée par la réunion des Ambassadeurs.

328.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 186. *Belgrade, 18 avril 1913, 13 h. 30.*

(*Reçu* : 17 h. 55.)

M. Pachitch me dit être très préoccupé de la tension serbo-bulgare, bien qu'il n'y ait jusqu'ici à Sofia qu'une agitation de l'opinion et que les seules concentrations de troupes bulgares (deux divisions) se soient effectuées autour de Serrès, non pas sur les frontières serbes. L'officieuse *Samoouprava* réclame la modification du traité serbo-bulgare en se basant sur le précédent franco-espagnol au Maroc. Le Ministre de Bulgarie maintient que son Gouvernement s'y refusera et exigera une frontière commune avec l'Albanie de Koritza à Dibra, désirée par les Albanais eux-mêmes. Le Ministre d'Autriche ne dissimule pas sa satisfaction du conflit qui s'annonce, ni ses sympathies bulgares, sympathies jusqu'à nouvel ordre platoniques, car l'Autriche reste désintéressée tout en réservant son adhésion ultérieure au partage balkanique. Le Ministre d'Angleterre témoigne des mêmes sympathies : il se dit fondé à croire que le

rapprochement gréco-serbe se serait récemment précisé et qu'en cas de pression de la part de ses alliés, la Bulgarie, épuisée par la guerre, sera forcée de céder, mais en cultivant une rancune dangereuse pour la paix balkanique. M. Pachitch m'a laissé entendre que la tension serbo-bulgare, se greffant sur la liquidation monténégrine et l'impossibilité pour la Serbie d'accepter le délimitation albanaise, rendraient toujours précaire la situation balkanique et qu'il fallait s'attendre encore à de très grandes difficultés.

329.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 368. *Paris, 18 avril 1913, 20 h. 20.*

Le Gouvernement vient d'arrêter, à la suite du rapport de M. Ogier, les décisions qu'il prend en conséquence de l'incident de Nancy. Je n'ai pas encore le texte du rapport qui les précède, mais je puis vous indiquer les sanctions prises. Je viens d'ailleurs de les faire connaître à M. de Schoen. Les voici : 1° les deux agents de police qui se trouvaient à la gare de Nancy dans la nuit de dimanche sont révoqués; 2° des mesures de réorganisation de la police à Nancy sont mises à l'étude d'urgence; ces mesures entraîneront, dans l'intérêt du service, le déplacement du commissaire central et du commissaire spécial; 3° le préfet de Meurthe-et-Moselle, ayant négligé d'informer spontanément et immédiatement le Ministre de l'Intérieur, est appelé à d'autres fonctions.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que c'est dans la plénitude de notre liberté, sur les renseignements réunis par nous-mêmes et avant toute connaissance des témoignages recueillis par le Gouvernement allemand, que nous avons pris ces résolutions. Je ne doute pas d'ailleurs qu'elles ne paraissent au Gouvernement impérial comme à nous-mêmes de nature à régler complètement l'incident.

330.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 124, 125. *Londres, 18 avril 1913, 19 h. 27.*
(*Reçu :* 22 heures, 21 h. 50.)

Réponse à votre télégramme 517 [1].

Nous croyons inutile, Sir A. Nicolson et moi, de parler à la réunion des Ambassadeurs de la conférence financière de Paris.

Sur la proposition du Gouvernement de la République, il a été convenu que toutes les questions financières soulevées par la guerre actuelle seraient traitées à Paris par une conférence spéciale. Quelques délégués techniques se sont livrés à une étude préparatoire, mais les solutions définitives et l'étude du nouveau régime financier à établir en Turquie sont évidemment du ressort d'une conférence internationale dont les travaux ne pourront commencer qu'après la cessation des hostilités. Il n'y a aucun désaccord entre les Puissances à ce sujet et il n'est pas nécessaire de remettre en question une décision déjà arrêtée.

Sir A. Nicolson proposera à son Gouvernement de fortifier la délégation britannique, qui jusqu'à présent ne comprend que deux membres. Quant à la présidence, il appartient au Gouvernement de la République de la confier à un personnage autorisé et son choix ne soulèvera pas d'objection.

Il nous semble donc que Votre Excellence pourrait entretenir les Ambassadeurs à Paris de ses vues sur la mission de la conférence et de son intention d'en confier la présidence à tel ou tel personnage de marque. Il n'y a ni propositions à formuler, ni consultation à demander, mais simplement une information à donner.

Je remarque que Votre Excellence mentionne la question de l'*indemnité*. C'est un mot que le Gouvernement russe s'obstine à introduire dans le programme de la conférence, alors qu'il est certain que la Turquie n'en acceptera pas la mention et que l'Allemagne, et avec elle les deux autres Puissances de la Triplice, appuieront la résistance de la Turquie.

Votre Excellence, en exposant le point de vue que nos délégués seront chargés de faire prévaloir, avait employé l'expression « compensations pécuniaires » sous réserve de certaines conditions. Il convient à mon sens de s'en tenir à cette formule qui me paraît fort heureuse.

[1] Du 17 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 325.

331.

Note de la légation de Grèce [1].

Confidentiel. *Paris, 18 avril 1913.*

Un accord étant intervenu le 25 et le 28 février (v. s.) entre les deux Gouvernements pour interdire le mouvement de troupes sur des points sur lesquels une commission devait statuer, le Gouvernement grec s'est fait un devoir non seulement de ne pas augmenter ses forces dans ces districts, mais encore de rappeler les troupes qui étaient en marche à la suite d'ordres antérieurs.

Mais l'armée bulgare violant cette entente (§ 3 et § 2), pénètre à travers nos lignes dans des districts occupés par nous sans contestation et prétend s'y installer de gré ou de force. D'après un télégramme de Son Altesse royale le prince Nicolas, les Bulgares se sont avancés dans le district du Pangaion occupé dès le début par nos troupes et leur commandant a déclaré au chef des forces grecques qu'il a l'ordre d'occuper tous les villages situés entre la ville de Pravi et le port Orfano.

La situation peut devenir grave et nous en rejetons toute la responsabilité sur les autorités militaires bulgares [2].

332.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 480. *Paris, 18 avril 1913.*

Le Ministre de France à Belgrade me fait connaître [3] que les représentants des Puissances en Serbie ont notifié hier au Gouvernement royal les dispositions adoptées par la réunion des Ambassadeurs à Londres en ce qui concerne les limites Nord et Nord-Est de l'Albanie.

(1) Résumé d'un télégramme adressé, le 16 avril, par le ministère royal des Affaires étrangères à la légation de Grèce à Sofia.

(2) Le contenu de cette note a été transmis par télégramme circulaire, le 19 avril, à 20 h. 45, à Pétersbourg 448, Londres 524, Berlin 374, Vienne 360, Rome 411, Constantinople 434, Athènes 280, Bucarest 230, Sofia 274, Belgrade 248. Suivant un télégramme de Sofia, en date du 21 avril, le Ministre de Grèce avait en effet présenté, le 19, les plaintes de son Gouvernement. Le Gouvernement bulgare disait avoir lui aussi des reproches tout semblables à faire à la Grèce.

(3) Par un télégramme n° 183, du 17 avril, dont la présente dépêche reproduit tout l'essentiel.

M. Pachitch a fait une critique sévère des frontières proposées par les Puissances, sous prétexte qu'elles procèdent par zig-zag et maintiennent à l'Albanie des territoires destinés à dépendre économiquement des États serbes. Il a ajouté que la Serbie ne pourrait en aucun cas accepter l'attribution à l'Albanie du district de Ljuma, car elle avait notamment besoin de la vallée des deux Drin pour la construction du chemin de fer Danube-Adriatique, mais elle se bornerait à réserver son droit pour le présent, quitte à le représenter devant la commission spéciale.

Le Ministre de Bulgarie a communiqué hier au Gouvernement serbe la suspension d'armes de quelques jours conclue pour les lignes de Tchataldja.

De son côté, le Ministre de Grèce a fait connaître à M. Pachitch le projet de réponse du Cabinet d'Athènes à la démarche des Puissances pour les préliminaires de paix. Ce projet ferait encore quelques réserves au sujet des îles et de la question de l'indemnité de guerre.

333.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 33. Confidentiel. *Munich, 18 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 21 avril.)

Dans les sphères officielles, on s'est bien gardé ici d'attacher aux incidents de Nancy plus d'importance qu'ils n'en comportaient et le Président du Conseil n'a pas été sans regretter le langage tenu, à cette occasion, par les organes pangermanistes. Les *Münchner Neueste Nachrichten* se sont notamment fait remarquer par la violence de leurs attaques contre la France et les Français. Je ne puis manquer, à cet égard, de signaler à Votre Excellence la correspondance datée de Paris et insérée dans le n° 197, du 18 avril. Je vois à cette campagne deux raisons principales : la première pour justifier la thèse allemande de la renaissance du chauvinisme en France; la seconde, pour tenter d'effacer, aux yeux de l'étranger, l'impression si favorable qu'avait partout produite notre attitude dans l'affaire du zeppelin.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que ces excitations n'aient porté leurs fruits. Je transmets, ci-joint, à Votre Excellence copie (avec la traduction) : 1° d'un placard apposé sur la plaque extérieure de la chancellerie de la légation, dans la nuit du 15 au 16 avril; 2° d'une lettre de menaces, adressée au Consul, chargé de la chancellerie de la légation [1]. J'ai, du reste, avisé le

[1] Il n'a pas été jugé utile de reproduire ces annexes.

ministère royal des Affaires étrangères et il m'a fait part de son intention de faire procéder à des recherches à ce sujet.

Il m'a paru utile de faire connaître à Votre Excellence ces deux documents qui indiquent que, malgré toute la vigilance des autorités, non seulement les Français, mais des représentants officiels de la France n'échappent pas en Allemagne à des procédés aussi blâmables. Nous nous gardons bien, quant à nous, de les prendre au tragique ou même au sérieux et surtout nous nous abstenons soigneusement d'user de la méthode de généralisation, en faisant retomber sur une collectivité la responsabilité d'actes commis par des individualités isolées.

334.

M. Carlier, Consul de France à Uskub,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 35. *Uskub, 18 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 25 avril.)

J'ai eu, il y a trois jours, un assez long entretien avec le Prince héritier Alexandre de Serbie, qui se montre assez pessimiste et inquiet de la tension de plus en plus grande qui se manifeste entre la Serbie et la Bulgarie à propos de la délimitation des frontières dans les territoires occupés par les troupes de ces deux pays. Le Prince craint aussi beaucoup, après la signature de la paix, l'arrivée au pouvoir en Bulgarie des « stamboulovistes », ce qui aurait pour résultat immédiat d'opérer un rapprochement entre l'Autriche et la Bulgarie.

« J'espère, m'a dit le Prince, que nous n'aurons pas la guerre, mais nous n'abandonnerons aucun des territoires occupés par nos troupes; nous garderons Monastir, Prilep, Okhrida, Keuprulu; que les Bulgares viennent nous en déloger [1] ! »

Aussi la Serbie prend-elle de grandes précautions militaires contre une attaque possible de la Bulgarie; tous les jours partent d'Uskub des trains de troupes pour Gjévgjéli, pour Keuprulu (Vélès) où sont envoyées toutes les jeunes recrues qui viennent d'être incorporées, au nombre d'environ 10.000.

Comme on prétend, d'autre part que le fameux chef de bandes bulgare Sandausky commence à opérer contre les Serbes dans les régions d'Égri-Palanka et de Koumanovo, on a envoyé de l'artillerie vers ces deux localités, et les autorités serbes commenceraient même à armer quelques Turcs pour résister aux bandes bulgares.

[1] M. Descos télégraphiait de Belgrade le 16 avril, à 20 h. 15 : « Le Prince héritier aurait dit à notre Consul à Uskub que la situation tendait à s'aggraver entre la Serbie et la Bulgarie ». Suivent des indications sur les précautions militaires prises par la Serbie.

En outre le 14e régiment d'infanterie est parti pour Pirot, sans doute pour surveiller la frontière serbo-bulgare. Des incidents assez graves auraient eu lieu aussi à Ichtip, ces jours derniers, entre Serbes et Bulgares, et à Uskub, le soldat-ordonnance bulgare du général Paprikoff a été arrêté hier et mené au poste de police par des soldats serbes qui voulaient s'emparer de la sacoche qu'il portait et qui contenait le courrier destiné à son chef. Ce n'est que sur l'intervention du général Paprikoff que ce soldat fut mis en liberté.

P. S. — La succursale d'Uskub de la Banque impériale ottomane vient de recevoir l'ordre d'envoyer toute son encaisse métallique à Salonique.

335.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. n° 241. *Paris, 19 avril 1913, 13 h. 50.*

La réunion des Ambassadeurs à Londres a proposé que les Puissances garantissent au Gouvernement monténégrin un emprunt d'environ 1.200.000 livres sterling pour régulariser sa situation financière et lui permettre de satisfaire aux charges résultant de la guerre.

Le Gouvernement de la République ratifie, en ce qui le concerne, cette proposition. Veuillez le faire savoir au Gouvernement royal, aussitôt que vos collègues des grandes Puissances auront reçu des instructions conformes.

336.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 220, 221. *Saint-Pétersbourg, 19 avril 1913, 14 h. 20, 18 h. 15.*

(*Reçu :* 15 h. 5, 21 h. 25.)

Je viens d'avoir avec M. Bobtcheff un important entretien. Il m'a parlé de la tension croissante des rapports avec les Grecs et les Serbes et des craintes de voir compromise gravement l'union qui a fait vaincre les alliés et qui les maintiendra forts. « Votre premier soin, lui ai-je fait observer, doit être d'empêcher la Grèce et la Serbie de s'unir contre vous. Ils jurent qu'ils n'ont point

conclu l'alliance dont on parle; mais ils ne cachent pas qu'ils se rapprocheront si vous les y forcez par vos exigences. Or les Grecs déclarent qu'ils ne peuvent à aucun moment céder Salonique qu'ils occupent. Avez-vous, pour la leur prendre de force, autant de raisons qu'eux pour la garder? »

M. Bobtcheff a fini par me déclarer que, tout bien considéré, si les Grecs consentent à leur abandonner la [région] que leur reconnaissait le traité de San Stefano, par exemple Kastoria, Kaïlar, Vodena, etc., les Bulgares pourraient renoncer à Salonique. J'ai compris qu'ils n'insisteront pas sur Kastoria. C'est un grand point. Quant aux Serbes, le Ministre de Bulgarie me dit que la Bulgarie s'en tient à la convention militaire de février 1912 et aux conventions annexes qui ont suivi. Elle s'en remet d'ailleurs *entièrement* à l'arbitrage prévu de la Russie. Si l'entente se fait, comme je le crois, entre les Bulgares et les Grecs, il ne sera pas impossible de trouver une solution amiable entre Serbes et Bulgares. C'est Pétersbourg qui devra la trouver. Je pars ce soir pour Paris.

337.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 125. *Sofia, 19 avril 1913, 18 heures.*

(*Reçu :* 18 heures.)

Il m'a été assuré de source digne de foi que le Gouvernement bulgare était disposé à abandonner à la Serbie les territoires dont la possession ne lui était pas explicitement reconnue par le traité d'alliance de 1912, mais il est décidé à exiger l'exécution du traité. La campagne d'intimidation que les Serbes mènent depuis deux mois contre les Bulgares et qui atteint ces jours derniers un degré d'extrême acuité, a pour but d'obtenir une modification des clauses territoriales de ce traité. Aussi l'opinion publique est-elle beaucoup plus montée contre les Serbes que contre les Grecs. Il n'existe en effet entre la Bulgarie et la Grèce aucun engagement de nature territoriale et l'on reconnaît le droit de celle-ci de maintenir ses prétentions par tous les moyens dont elle dispose.

338.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 55. *Vienne, 19 avril 1913, 21 heures.*

(*Reçu :* 22 heures.)

Je vous remercie de votre télégramme 357 (1).

Le progrès vers l'apaisement, marqué par les arrangements roumano-bulgares, l'adhésion des États balkaniques aux conditions de paix et le désintéressement du Roi de Monténégro devant Scutari, ne répond évidemment pas aux combinaisons inavouées de la politique austro-hongroise, car la presse officieuse et certains agents du Ballplatz insistent d'autant plus fortement aujourd'hui sur la gravité des discussions à prévoir entre les alliés. Aussi la Bulgarie, encouragée par la sympathie du Cabinet de Vienne pour ses revendications, se déclare-t-elle irréductible. Du moins son Ministre annonce qu'elle maintiendra par les armes ses prétentions sur Monastir et Salonique. Dans la situation qu'on nous attribue volontiers ici de principal créancier des États balkaniques, on pourrait croire que nous emploierons les arguments financiers pour maintenir la paix à laquelle nous sommes plus particulièrement intéressés.

339.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 183. *Berlin, 19 avril 1913, 20 h. 42.*

(*Reçu :* 23 heures.)

Je réponds à votre télégramme 368 (2).

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* de ce soir publie au sujet des incidents de Nancy une note qui, après avoir indiqué les mesures prises par le Gouvernement français à la suite du rapport de M. Ogier, se termine comme il suit : « Il faut reconnaître que le Gouvernement français, sans délai et avant d'avoir pu prendre connaissance des dires des intéressés allemands, est intervenu et a puni la négligence des agents. Au point de vue politique, l'affaire nous semble par là

(1) Télégramme circulaire du 19 avril relatif aux « difficultés qui commençaient à se soulever entre les alliés balkaniques ». L'intention du Gouvernement de la République était de rester étranger à ces litiges. — (2) Du 18 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 329.

réglée d'une manière satisfaisante, bien entendu sous réserve des réclamations des personnes qui ont reçu des dommages ». Nous pouvons donc espérer que les mesures sévères prises par le Gouvernement de la République seront comprises ici par toutes les personnes de bonne foi comme indiquant sa volonté de réprimer tout ce qui pourrait aggraver les difficultés existant entre l'Allemagne et la France. Cependant certains journaux ne sont pas encore entrés dans l'ordre d'idées indiqué par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Si, comme j'ai lieu de le croire, M. de Schoen fait à Votre Excellence la communication du rapport allemand sur l'incident, je vous serai reconnaissant de me faire part du langage que vous aurez tenu à l'Ambassadeur d'Allemagne le plus tôt qu'il sera possible, afin que je puisse y conformer le mien quand je verrai M. de Jagow.

340.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 189. *Belgrade, 19 avril 1913, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 23 heures.)

Le Ministre de Bulgarie se plaint que les Serbes agissent désormais dans leur zone d'occupation comme s'ils étaient résolus à la garder tout entière sans souci du traité serbo-bulgare. Ils auraient fait déguerpir les autorités bulgares installées sur la rive droite du Vardar et s'imposeraient (*sic*) aux groupements bulgares. Des délégations et des pétitions seraient envoyées à Sofia et exploitées par les milieux macédoniens pour le plus grand embarras de M. Guéchoff. A la suite de vexations, la population d'Egri Palanka viendrait de se réfugier en territoire bulgare et M. Tocheff est chargé par son Gouvernement de présenter à M. Pachitch de constantes réclamations. Il redoute que l'état d'esprit préparé par de tels faits ne finisse par entraîner des collisions sur la frontière. Dans ces conditions, au lieu de détente serbo-bulgare, la conclusion prochaine des préliminaires de paix risque de provoquer un surcroît de tension dans la Péninsule en ouvrant la période la plus difficile de la crise balkanique.

341.

Note remise par l'Ambassadeur d'Allemagne.

INCIDENT DE LUNÉVILLE.

Paris, 19 avril 1913

Retard et empêchement des télégrammes adressés à l'ambassade par MM. George et Glund (vers 5 heures seulement).

Officiers français déclarèrent qu'ils traiteraient les officiers allemands en camarades, mais que les autorités civiles les considéraient comme des ennemis.

On a conseillé aux officiers allemands de mettre des vêtements bourgeois, pour ne pas s'exposer à des actes d'hostilité de la part de la population. Celle-ci avait, en effet, une attitude menaçante. Elle huait les aéronautes allemands et lançait des pierres contre les ouvriers venus de Friedrichshafen. On lançait aussi des pierres contre l'automobile fermée dans laquelle les officiers allemands, accompagnés du commissaire de police et du maire, se rendaient au bureau de télégraphe. Alors que non seulement plusieurs commissions examinaient le zeppelin et qu'on y laissait entrer des soldats, des civils, des reporters et des photographes tout à leur aise, on tenait éloignés les aéronautes allemands et les empêchait, malgré leurs protestations, à s'approcher. La cabine de T. S. F. dont la clef se trouvait à Friedrichshafen fut fracturée.

Les gondoles ont été couvertes d'inscriptions faites par des soldats et des civils malgré la présence d'officiers français.

L'attitude du général Hirschauer a été des plus correctes et bienveillantes*.

342.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 375. *Paris, 20 avril 1913, 9 h. 55.*

Réponse à votre télégramme n° 183 (1). M. de Schoen est venu hier m'apporter le rapport allemand sur l'incident de Nancy. Il venait de le recevoir, m'a-t-il dit, et avait eu juste le temps de le lire. Il s'excusait pour ce motif de

* Annotation du Ministre : *M. de Schoen m'a parlé incidemment et sans y insister, des faits indiqués dans cette petite note. Il ne me les a même pas indiqués tous. Il s'est contenté de me signaler la mesure qui aurait été prise pour empêcher les officiers allemands de télégraphier et il m'a prié d'éclaircir ce point en ajoutant, d'ailleurs, qu'il avait reçu d'eux un télégramme arrivé exactement et sans retard, d'après l'heure d'envoi qui s'y trouvait inscrite.*

(1) Du 19 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 339.

me le remettre en allemand et, n'en ayant qu'un exemplaire, il me priait de le lui retourner quand je n'en aurais plus besoin. A cela s'est bornée sa communication. Il m'a fait savoir d'autre part dans la soirée qu'il venait de recevoir un télégramme de Berlin le priant de m'informer « qu'au point de vue politique l'incident était clos ».

343.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 88. *Bucarest, 20 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 25 avril.)

Les journaux de Bucarest ont presque tous reproduit hier un télégramme de Pétersbourg annonçant que de graves divergences de vues s'étaient manifestées entre M. Sazonoff et M. Delcassé au sujet de la question roumano-bulgare. D'après le correspondant des feuilles roumaines, M. Sazonoff aurait reproché à notre Ambassadeur de soutenir trop vivement les prétentions bulgares et de ne pas accepter avec assez d'empressement les propositions que la Triple alliance, appuyée par la Russie, formulait en faveur de la Roumanie!

Je n'ai, dans le cours de la journée, rencontré que gens anxieux de savoir ce qu'il pourrait y avoir d'exact dans ces renseignements, et me demandant si véritablement la France, aidée de l'Angleterre, se montrait hostile à la Roumanie. Je me suis efforcé de démontrer à mes interlocuteurs que, rien n'ayant transpiré des délibérations des Ambassadeurs, il convenait de ranger ces nouvelles parmi les fantaisies, tendancieuses pour la plupart, que les journaux accueillent avec trop de complaisance; mais j'ai la conviction que les bruits de cette sorte continuent à être soigneusement répandus par tous ceux qui ont intérêt à nous rendre d'autant plus suspects à la Roumanie qu'ils redoutent un mouvement d'opinion favorable à un revirement de la politique extérieure de la Roumanie. Il serait regrettable que cette campagne soit longtemps continuée; elle ne peut que détourner de nous les bonnes volontés dont je constate les efforts et, à cet égard, je déplore, comme tous ceux qui escomptaient une solution favorable, intervenue en partie grâce à nos bons offices, que la décision des Ambassadeurs tarde autant à être rendue publique.

Les ajournements successifs des travaux de la conférence de Pétersbourg sont exploités par nos adversaires et favorisent les sourdes menées qu'ils poursuivent afin de détourner de nous les sympathies qui commençaient à s'afficher ouvertement.

Je persiste à penser, comme j'ai eu l'honneur de le signaler à Votre Excellence et à ses prédécesseurs, que nous aurions tout à gagner à une prompte solution.

344.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 77. *Sofia, 20 avril 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 25 avril.)

Si j'en crois les informations de presse, la Roumanie aurait fait son choix entre les deux propositions présentées par la conférence des Ambassadeurs à Saint-Pétersbourg et aurait adopté celle qui flatte le plus son amour-propre, mais qui favorise le moins ses intérêts véritables.

L'acquisition de Silistrie donnera assurément satisfaction à l'opinion publique roumaine et au parti conservateur la possibilité de rester au pouvoir, et même d'acquérir une plus grande popularité, dont peut-être il avait besoin. Depuis quatre mois, toutes les revendications de la Roumanie s'étaient concrétisées, si je puis employer cette expression, dans le mot de Silistrie qui avait fait l'union de tous les partis, de tout le peuple. Il ne semblait pas que cette misérable sous-préfecture, sans avenir et sans prospérité, dût être appelée à un tel honneur.

Bien loin d'essayer de diriger l'opinion publique et de lui faire comprendre les avantages de tout ordre qui résulteraient d'une solution différente de son litige avec la Bulgarie, le Gouvernement de M. Majoresco a suivi le mouvement, et du jour où il faisait à la tribune de la Chambre des députés, en réponse à une interpellation de ses adversaires, les déclarations retentissantes dont on n'a pas perdu le souvenir, le Ministre des Affaires étrangères coupait la retraite derrière lui et devait mettre tout en œuvre pour obtenir cette « ville-joyau », sous peine de discréditer pour longtemps son parti et de provoquer une agitation intérieure qui aurait pu mener à un conflit armé.

Comme je l'ai écrit souvent dans ma correspondance avec le Département, la possession de Silistrie s'était transformée depuis longtemps en une simple question d'amour-propre. Les raisons de défense stratégique que l'on mettait en avant n'avaient plus aucune valeur du jour où la Bulgarie offrait les garanties nécessaires, avec la cession de Médjidié Tabia et l'engagement de n'établir aucune fortification. Quant aux raisons d'ordre économique, elles étaient d'ordre très secondaire, car la construction d'un pont sur le Danube reliant le territoire roumain à la ville de Silistrie, qui est encore dépourvue de tout moyen rapide de communication, ne paraît pas de nature à changer la situation économique de la Dobroudja méridionale.

L'adoption de la seconde solution proposée par la conférence de Saint-

Pétersbourg aurait assuré à la Roumanie des avantages beaucoup plus considérables tant au point de vue militaire et territorial qu'au point de vue politique. Au moins est-ce l'avis des personnes autorisées qui, libérées de toute préoccupation subjective, ne sont pas intéressées dans le débat. La rectification de la frontière telle qu'elle était proposée aurait, en effet, attribué à la Roumanie une région relativement étendue, susceptible d'être mise promptement en valeur et lui permettant non seulement d'assurer dans les conditions les plus satisfaisantes sa ligne de défense, mais encore de créer à Mangalia un port militaire assez éloigné de la frontière pour qu'aucune surprise ne fût à craindre de la part du pays voisin.

Au point de vue politique, les avantages eussent été aussi précieux qu'immédiats. Car si la possession de Silistrie était une question d'amour-propre pour les Roumains, il en était de même pour les Bulgares. Le Gouvernement de Sofia a exposé à plusieurs reprises les raisons de sentiment qui l'empêchaient de consentir à l'abandon amiable de cette ville. La rectification de frontières, telle qu'elle était proposée, eût été acceptée sans difficulté aucune par l'opinion publique, bien qu'elle fût en fait plus onéreuse pour la Bulgarie, et, dans un délai rapproché, les relations les plus cordiales, peut-être les plus intimes, eussent pu s'établir entre les deux pays, suivant le vœu qui aurait été exprimé par les grandes Puissances.

Je crains qu'il n'en soit pas ainsi et que l'abandon forcé de Silistrie ne soit une blessure que l'orgueil bulgare se refusera à cicatriser. Sans qu'aucune communication officielle ait encore été faite, le public sait déjà par la presse étrangère que le sort de Silistrie est décidé; s'il ne manifeste pas trop ouvertement ses impressions, c'est en raison des préoccupations d'un ordre plus grave qui retiennent son attention, mais il n'accepte cette solution qu'à titre provisoire, et il ne cache pas que, dans un délai de très peu d'années, Silistrie devra faire retour à la Bulgarie.

Même dans le cas où cela n'arriverait pas, la question de Silistrie sera le fossé qui empêchera pendant longtemps l'établissement d'une amicale entente entre la Roumanie et la Bulgarie. Le Bulgare, par nature, n'est enclin ni à la résignation ni au désintéressement, et ses victoires ne pourront qu'exagérer encore ce côté de son caractère.

Au moment où ce grave différend, qui a causé des heures critiques, va prendre fin par une transaction imposée qui ne donnera complète satisfaction à aucune des parties en cause, on ne peut que regretter les erreurs de jugement, les suspicions, les retards qui ont empêché les deux pays de conclure un accord direct dont, au début ou pendant les premières semaines de la guerre, l'établissement eût été facile moyennant de très minimes sacrifices.

345.

Note du Département [1].

Lundi, 21 avril 1913, 16 h. 30.

Le baron de Lancken, conseiller de l'ambassade d'Allemagne, fait passer sa carte et demande à voir le chef du Cabinet.

Dès qu'il se trouve en sa présence, il dit qu'il vient « à titre tout à fait personnel, privé, et, s'il peut dire, amical » lui parler de l'incident de Nancy.

M. Berthelot demande de suite si l'Ambassadeur d'Allemagne est au courant de cette démarche; et M. de Lancken répond : « Naturellement oui ».

Il expose aussitôt l'objet de sa visite, en ces termes, sans être interrompu : « Un journal, qui reçoit ses inspirations du ministère des Affaires étrangères, la *Petite République*, a publié un article au cours duquel il est dit qu'une indemnité sera accordée, sans demande de leur part, aux deux Allemands molestés à Nancy, MM. Heyne et Teickmann, et que le Gouvernement français a agi en ce sens auprès de la Compagnie de l'Est. (Lecture du passage visé de l'article du journal.) L'ambassade d'Allemagne pense qu'une indication aussi nette doit provenir du Quai d'Orsay et je serais heureux d'apprendre qu'il en est ainsi et qu'elle a un caractère officieux ».

Réponse : « Le ministère des Affaires étrangères n'inspire aucun journal; quand il donne des indications officieuses, celles-ci sont portées à la connaissance de la presse par la voie de l'agence Havas. Dans ces conditions, aucun article de journal ne peut être considéré comme officieux et chaque journaliste conserve la responsabilité et la liberté entière de ce qu'il écrit, sans que jamais une indication quelconque puisse engager la responsabilité du Gouvernement.

« Quant au fond même de la question, à aucun moment l'idée d'une indemnité à offrir *spontanément* aux voyageurs allemands mêlés à l'incident de Nancy n'a été envisagée, ni ne pouvait être envisagée.

« Les deux Gouvernements ont déclaré l'incident clos; or, en bon français, ce mot a un sens définitif. On n'a que trop parlé de l'incident et aucun échange de vues à ce sujet entre l'ambassade et le Quai d'Orsay ne saurait plus se concevoir. »

M. de Lancken s'est aussitôt empressé de rappeler qu'il n'avait parlé qu'à titre personnel, entre nous, comme il l'avait déclaré au début; il a ajouté qu'il remerciait des indications données, et s'est retiré.

[1] De la main de M. Philippe Berthelot.

346.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 130. *Sofia, 21 avril 1913, 18 h. 10.*
(*Reçu :* 19 h. 55.)

Malgré les quelques réserves que contiendra la réponse des alliés, elle sera en fait une acceptation, et le Ministre des Affaires étrangères espère que les Puissances voudront bien faire connaître aussitôt que possible aux belligérants les termes des préliminaires de paix et que ceux-ci pourront être signés dès la fin de la semaine.

M. Guéchoff m'a entretenu de la question de la démobilisation quoique le Conseil des Ministres n'en ait pas encore délibéré. Il estime que, les travaux de la conférence de Paris devant durer plusieurs semaines, peut-être jusqu'au milieu de juin, il en résultera pour la Bulgarie des charges supplémentaires considérables si elle est obligée de garder ses armées sur le pied de guerre pendant toute la période. Il m'a exprimé, à titre personnel, le vœu que les Puissances *imposent* aux belligérants une démobilisation au moins partielle.

347.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. n° 243. *Paris, 21 avril 1913, 20 h. 30.*

Veuillez, d'accord avec vos collègues des grandes Puissances, insister auprès du Gouvernement monténégrin afin qu'il autorise le ravitaillement de Scutari, par les soins et sous le contrôle de la flotte internationale.

348.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 131. *Sofia, 21 avril 1913, 19 heures.*
(*Reçu :* le 22, à 1 h. 20.)

Je reproduis ci-après le texte de la réponse des alliés qui vient de nous être envoyé :

Les États alliés se font un devoir d'adresser aux grandes Puissances leurs

vifs remerciements pour la communication qu'elles leur ont faite [1] et d'après laquelle :

1° La ligne Enos-Midia sera prise comme base de négociation et non comme ligne définitive.

2° La cession des îles de la mer Égée par la Turquie est admise sous la réserve des décisions à prendre au sujet de certaines d'entre elles.

3° Les grandes Puissances sont prêtes à faire connaître dès à présent la délimitation projetée Nord et Nord-Est de l'Albanie et feront connaître celle du Sud et du Sud-Est dès qu'elle aura été établie.

4° La solution de toutes les questions financières ayant été réservée à la commission technique de Paris à laquelle prendront part les délégués des belligérants, les Puissances estiment qu'il n'y a pas lieu de s'expliquer quant à présent sur le principe de l'indemnité.

Les États alliés constatent que les conditions ci-dessus, auxquelles les Puissances consentent d'intervenir comme médiatrices en vue de la conclusion de la paix avec la Turquie, diffèrent un peu de celles qu'ils ont formulées dans leur réponse du 5 avril [2].

Cependant, dans leur sincère désir de faciliter et de faire aboutir la médiation offerte, les États alliés, en priant de nouveau les grandes Puissances de vouloir bien admettre le principe de l'indemnité de guerre, déclarent qu'ils acceptent cette médiation, se réservant dans le cours des négociations de débattre avec les grandes Puissances les questions se rapportant aux îles et à la fixation définitive des frontières de la Thrace et de toute l'Albanie.

349.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 485. *Paris, 21 avril 1913.*

L'Ambassadeur de Russie vient de me faire connaître que le « Gouvernement impérial est tout disposé à prendre part à une avance au Monténégro, même au cas où la chose devrait être réalisée par les quatre Puissances seulement, c'est-à-dire à l'exclusion de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne ».

J'ai l'honneur de porter cette démarche à votre connaissance comme suite à mes précédentes informations.

(1) Voir à la date du 8 avril le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le n° 241. — (2) Voir ci-dessus, n° 200.

350.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 234. Absolument secret. *Londres, 21 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 avril; Dir. pol., 23 avril.)

En l'absence de Sir E. Grey, M. Asquith, Lord Morley et Sir Arthur Nicolson assistaient encore aujourd'hui à la réunion des Ambassadeurs.

Sir A. Nicolson nous a donné communication d'un télégramme du Ministre britannique à Cettigné rendant compte d'un article du journal officieux de sa résidence qui s'élève avec véhémence contre le projet d'abandonner Scutari en échange de compensations financières. M. de Salis n'en conclut pas moins à la possibilité de faire accepter ces compensations au Roi Nicolas et au Gouvernement monténégrin, si l'on a soin de ne pas prononcer à cette occasion le nom de Scutari.

Notre collègue d'Italie a dit que, d'après un télégramme du marquis de San Giuliano, le Roi Nicolas voulait avoir la main forcée et qu'une démonstration énergique des Puissances ne lui déplairait pas. L'Ambassadeur d'Allemagne a parlé, d'après les informations de son Gouvernement, des exigences de l'armée monténégrine qui, paraît-il, s'élèverait contre toute idée d'abandon du siège de Scutari, mais il convient de savoir si cette armée, abandonnée à elle-même après le départ des Serbes, serait en état d'investir complètement la ville et d'empêcher son ravitaillement.

C'est là le point essentiel; notre collègue d'Autriche-Hongrie prétend que la ville est affamée et que sa capitulation dans un bref délai est certaine, il appréhende des massacres et des méfaits de toutes sortes contre la population albanaise et, comme il l'avait déjà fait à Sir A. Nicolson, il a proposé d'envisager un débarquement.

Cette proposition n'a pas paru devoir être agréée. Le Premier Ministre, Sir A. Nicolson, Lord Morley, le comte Benckendorff et moi, nous nous sommes élevés contre une mesure qui n'aurait aucun effet utile à moins d'une expédition des contingents internationaux sur Scutari, expédition impossible. Notre collègue d'Italie a dit qu'à l'embouchure de la Bojana se trouvaient deux maisons dans un lieu dit San Nicolo, qu'elles pourraient être occupées et que cette occupation serait peut-être considérée par le Roi Nicolas comme une démonstration suffisante de la volonté des Puissances d'employer la force. Ce projet nous a paru devoir être écarté et j'ai fait observer que le Roi Nicolas ne

manquerait pas de nous inviter à remonter le cours de la Bojana pour indiquer aux populations notre volonté d'employer des mesures coercitives.

Au fond, nous avons dû nous avouer que nous étions dans une impasse. Le Roi Nicolas craint une révolution; il est, dit-on, en butte à des manœuvres assez louches de la part de son héritier, le prince Danilo, qui s'imagine à tort que l'abdication de son père lui assurerait à lui-même la souveraineté de la Montagne Noire, et qui exerce sur l'armée une action funeste. D'ailleurs si le Roi Nicolas jouit encore de quelque popularité auprès des Monténégrins, ses fils sont peu aimés, et il est sûr qu'une retraite du vieux monarque entraînerait immédiatement la réunion du Monténégro et de la Serbie. Toujours est-il que, pour éviter des complications qui remettraient en question les rapports de l'Autriche et de la Russie, il importe de ne pas laisser disparaître le Roi Nicolas, mais d'autre part il est si difficile d'obtenir de lui des engagements avec la certitude qu'ils seront tenus, que nous devons chercher des solutions de nature à nous mettre à l'abri de toute surprise.

Le comte Benckendorff a proposé alors d'en revenir à la suggestion de Votre Excellence relative à une remise de la ville de Scutari aux Puissances par la Sublime Porte. L'objection principale opposée à ce projet est la crainte de voir le Roi Nicolas continuer le siège malgré la remise aux Puissances et nous mettre dans l'obligation de recourir à des mesures de rigueur. On s'est donc arrêté à l'idée de mettre le plus tôt possible nos représentants à Cettigné en mesure de pouvoir indiquer discrètement au Roi l'accord des Puissances sur la question de l'emprunt. Ensuite on lui demandera si, dans le cas où le Gouvernement ottoman nous remettrait la ville de Scutari, le vieux Souverain ne se trouverait pas déchargé de toute responsabilité vis-à-vis de son peuple et s'il ne prendrait pas l'engagement de lever le siège. Cet engagement obtenu, on s'adresserait à la Sublime Porte pour obtenir d'elle la remise de Scutari entre nos mains. Mais on a pensé que les démarches de nos agents devaient conserver un caractère absolument confidentiel, que, par exemple, ils ne devraient pas agir collectivement, car, dans une petite ville comme Cettigné, une intervention collective compromettrait immédiatement le Roi. Il a donc paru que nos représentants pourraient remettre à l'un d'eux le soin d'entretenir confidentiellement le Roi de cette suggestion. Le résultat de cette discussion a été résumé de la façon suivante :

« La réunion pense que les déclarations des représentants des Puissances au Roi Nicolas et à son Gouvernement ne peuvent avoir d'effet que si l'accord est établi sur la question du concours financier des Puissances et s'il peut être offert au Gouvernement monténégrin dès à présent.

« Quant aux mesures qui pourraient être annoncées à Cettigné et qui, dans la pensée du Roi, semblent devoir être formulées dans des termes tels que sa responsabilité vis-à-vis de son peuple soit complètement dégagée, elles pour-

raient consister dans la remise aux Puissances par la Sublime Porte de la ville de Scutari. Cette manière de procéder exige le consentement du Gouvernement ottoman à qui il convient de le demander confidentiellement. Mais, au préalable, il importe d'obtenir l'engagement formel du Roi Nicolas et de son Gouvernement que les pavillons des Puissances seront respectés.

«Sur ce dernier point, les représentants des Puissances à Cettigné pourraient s'entendre pour charger l'un d'eux d'en parler confidentiellement au Roi Nicolas et de s'assurer que la remise de la ville aux Puissances lui suffirait pour justifier vis-à-vis du peuple monténégrin la levée du siège.»

Le Gouvernement britannique envoie immédiatement des instructions dans ce sens à son représentant à Cettigné en lui prescrivant de s'y conformer aussitôt que ses collègues en auront reçu de semblables (1).

Notre collègue d'Italie ayant dit que son Gouvernement estimait que l'affaire de l'emprunt monténégrin devait être renvoyée à la Commission financière de Paris, j'ai fait connaître à la réunion le programme que Votre Excellence considérait comme devant être celui de cette Commission.

J'ai du reste annoncé que tous nos Ambassadeurs étaient chargés de communiquer ce programme aux Gouvernements des six Puissances.

Sir A. Nicolson a demandé où en était la médiation des Puissances pour les bases de la paix. Chacun a apporté des renseignements d'où il résulte que l'accord n'est pas encore fait entre les alliés sur les quatre points de la note des Puissances, mais qu'en principe nos bases sont acceptées. Quelques réserves se sont manifestées de ci de là, mais elles n'empêcheront pas les alliés d'aborder la négociation sur les préliminaires établis par les Puissances. Ce mot de «réserves» a soulevé de la part de nos collègues d'Autriche-Hongrie et d'Italie de vives protestations. Ils ont dit l'un et l'autre que nous ne pouvions admettre aucune réserve d'aucune Puissance au sujet des décisions relatives à l'Albanie et aux îles de la mer Égée. Nous avons eu quelque peine, mon collègue de Russie et moi, à faire comprendre au comte Mensdorff et au marquis Imperiali que, n'ayant pas encore reçu la réponse des alliés, nous ne pouvions préjuger des termes de cette réponse et qu'en tous cas, s'ils acceptaient dans leur ensemble les préliminaires adoptés par nous, il convenait de les laisser s'aboucher avec les Turcs. Nous avons dit qu'il serait toujours temps d'intervenir si des décisions contraires à nos intérêts ou à nos résolutions menaçaient d'être prises.

M. Asquith nous a lu un télégramme de Sofia disant que le Gouvernement bulgare était tout prêt à accepter notre note, mais qu'il rencontrait quelques

(1) En réponse au rapport de M. Paul Cambon, M. Pichon lui télégraphiait, le 22 avril, à 21 h. 55 : «J'envoie au Ministre de France à Cettigné des instructions semblables à celles que le Ministre d'Angleterre a reçues de son Gouvernement.»

oppositions à Belgrade et à Athènes et qu'il réclamait l'appui des Puissances pour activer la réponse des Grecs et des Serbes.

Sir A. Nicolson ayant proposé de faire une démarche dans les quatre capitales des alliés afin d'obtenir cette réponse, la réunion a décidé de soumettre aux Gouvernements un projet de télégramme pour nos agents à Cettigné, Athènes, Belgrade et Sofia, ainsi conçu :

« Aussitôt que vos collègues auront reçu les instructions nécessaires, veuillez demander d'urgence et collectivement au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité, de donner sans délai une réponse aux propositions des Puissances pour les bases de la paix ».

La réunion s'est ajournée au jeudi 24 avril.

351.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 333. *Péra, 21 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 25 avril.)

Pourquoi le général Savoff est-il resté dans l'immobilité après la bataille de Lulé-Bourgas au lieu de poursuivre l'ennemi l'épée dans les reins jusqu'à Constantinople et donner ainsi un pendant à la campagne de 1806 (*sic*)? Sans doute parce que, par suite de l'épuisement de ses troupes, du défaut d'approvisionnements en vivres et munitions, de l'insuffisance de sa cavalerie, de l'état de la campagne transformée en un océan de boue, ou pour toute autre raison, il lui a été impossible de marcher de l'avant. Je n'ai ni les éléments d'appréciation ni d'ailleurs la compétence voulue pour me prononcer à ce sujet. Toujours est-il qu'il a laissé les généraux turcs rassembler les débris de l'armée à Tcherkeskeuï et Sinekli et la reformer derrière les lignes de Tchataldja. Or, si les militaires se trouvaient momentanément réduits à l'impuissance par l'excès même de leur effort, la diplomatie bulgare aurait dû entrer aussitôt en scène; l'armée d'ailleurs lui avait fait la partie belle.

Au lendemain de Lulé-Bourgas, la Turquie était sans armée et sans Gouvernement; la première s'était entièrement fondue dans les plaines de Thrace d'où elle s'écoulait lentement sur Constantinople comme un fleuve humain; quant au Gouvernement, frappé de consternation, il s'était effondré. Si le jour où le Grand Vizir, ayant fait appeler à la Porte les Ambassadeurs des grandes Puissances, leur déclarait que c'en était fait de la Turquie et qu'il ne restait plus au Sultan et aux Ministres qu'à attendre sur place une mort

qu'il voulait leur faire partager, l'Ambassadeur de Russie avait pu, comme il l'a fait douze jours plus tard, offrir au Gouvernement ottoman au nom de la Bulgarie la paix avec la frontière de l'Ergène, de pareilles propositions eussent été acceptées sur l'heure avec reconnaissance; la paix se trouvant ainsi conclue avec la Turquie sous le coup d'un complet désastre infligé à ses troupes par les Bulgares, de quel front ceux-ci auraient-ils pu alors se présenter devant leurs alliés et devant l'Europe au partage de la Roumélie? Si, à cette époque, Salonique était déjà tombé, les Grecs du moins n'y étaient pas encore installés; les Serbes n'avaient pas pris Monastir, et l'Autriche, désemparée par la soudaineté des événements, n'avait pas encore songé à poser la question de l'Albanie.

Malheureusement pour la Bulgarie, sa diplomatie trop lente a laissé échapper l'occasion; elle est restée muette après la victoire de Lulé-Bourgas et n'a trouvé la parole qu'après l'insuccès de Tchataldja. Elle a voulu parler alors sur le ton qu'elle aurait pu prendre quinze jours plus tôt; elle est allée jusqu'à réclamer l'abandon des lignes que l'armée n'avait pas réussi à forcer, faisant tort au succès de ses demandes par l'excès même de ses prétentions, et, la partie étant ainsi mal engagée et mal conduite, elle a été amenée, de fil en aiguille, à conclure un armistice qui ne terminait rien, qui laissait toutes les questions en suspens et qui, par le choix fait de Londres pour les négociations, l'en dessaisissait en quelque sorte pour en remettre le règlement aux Puissances. Ce fut pour la Bulgarie, après un incomparable triomphe, le commencement d'un déclin qui depuis lors va chaque jour s'accentuant. C'est en vain qu'elle court aujourd'hui après le prestige supérieur dont elle a joui un instant et qui lui a échappé; elle n'a fait qu'y perdre son temps et épuiser ses forces et ses alliés maintenant entendent bien traiter de pair avec elle; ils se refusent nettement à subir sa loi, tandis que l'Europe se prépare à lui imposer la sienne.

Au cours des événements considérables qui viennent de se produire en Orient, j'ai fait de mon mieux pour tenir le Département exactement au courant de leurs péripéties afin de le mettre à même d'apprécier sainement la situation; par contre je me suis toujours gardé d'opinions hâtives et de jugements fondés sur de simples impressions; c'est ainsi que je n'oserais pas encore exprimer un avis sur la conduite des opérations militaires bulgares après Lulé-Bourgas, mais il est une vérité qu'il est bien permis de signaler parce qu'elle est indéniable et qu'elle est de nature à suggérer d'utiles réflexions, c'est que la diplomatie bulgare n'a pas su jouer la partie magnifique qui s'offrait à elle du 2 au 17 novembre et que, s'étant mise trop tard en mouvement, elle l'a perdue. Le Roi Ferdinand ne s'est pas montré dans cette circonstance capitale à la hauteur de la réputation de politique avisé qu'il s'était acquise précédemment et M. Daneff n'a pas mérité dans la réalité

le renom d'homme d'État que lui ont valu ses allures cassantes et ses propos impérieux. Leurs fautes à tous deux, qui ont prolongé de cinq mois la guerre, pèseront lourdement sur la Bulgarie et sur les Balkans en général, car pour les réparer, si cela toutefois est possible, il en coûtera aux pays balkaniques de longues années de troubles et dans l'avenir hélas! de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent.

352.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 80. Confidentiel. *Sofia, 21 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 25 avril.)

Les préliminaires de paix étant à la veille d'être signés et les hostilités avec la Turquie étant virtuellement terminées, les seules questions graves qui restent à régler sont aujourd'hui celles qui concernent l'attribution définitive des territoires conquis.

A entendre les intéressés, il semble qu'un accord amiable est impossible, que le conflit est inévitable et que les vainqueurs, qui se sont unis pour la guerre, ont déjà oublié que la raison de leurs succès et de leurs victoires était dans leur union même et que leur division provoquera leur faiblesse. En Grèce, en Serbie, en Bulgarie, les jalousies, les rivalités d'autrefois se sont réveillées avec une âpreté accrue par l'échéance prochaine. Les appétits sont déchaînés et ce ne sont que menaces et violences, tant est farouche le désir de s'attribuer une plus grande part du festin. Les officiers des trois pays, qui ont au moins l'excuse d'avoir souffert et d'avoir versé leur sang pour assurer à leur patrie une plus grande richesse et une plus grande influence, entraînent à leur suite la foule crédule et chauvine. C'est à peine si les hommes sages et prévoyants qui sont à la tête des Gouvernements peuvent faire entendre leurs voix et s'ils osent tenter de ramener l'opinion publique à une plus juste appréciation des choses.

Les Grecs et les Serbes, si timorés et si indécis il y a sept mois, en présence de l'énormité de la tâche à accomplir, veulent mettre en commun leurs appréhensions et leurs déceptions, et se liguer contre les plus forts, dont ils redoutent la puissance et l'avidité. Oublieux de leur fraternité passée et de leurs souffrances mutuelles, ils seraient tentés d'appeler au besoin les Turcs, l'adversaire d'hier, et les Roumains, pour être plus sûrs de réduire les Bulgares avant même que ceux-ci aient pu jouir de leurs victoires.

Depuis des semaines, la Serbie invoque des arguments d'équité pour renier une signature qu'elle a donnée il y a treize mois; ses représentants emploient tous les moyens pour «serbiser» par avance les populations qui, de par les conventions, doivent passer sous la domination bulgare; dans les rapports de chaque jour, ils usent des plus mauvais procédés à l'égard des Bulgares, qui le leur rendent du reste, soit qu'il s'agisse du transport de munitions ou d'approvisionnements, soit qu'il s'agisse du rapatriement de troupes par leurs lignes ferrées respectives; ses Ministres eux-mêmes se servent de la tribune du Parlement pour déprécier les succès du voisin et s'en attribuer tout le mérite ou encore pour lui faire comprendre qu'on ne craint pas le conflit et qu'on restera sur la défensive, si même on ne prend pas l'offensive.

Les manifestations de la Grèce, qui n'est tenue par aucun engagement précis, sont moins exagérées. Elle se contente de dire qu'elle n'abandonnera Salonique que par la force et elle se plaint des empiètements des troupes bulgares sur les territoires qu'elle occupe. La Bulgarie riposte par des plaintes analogues; mais, si l'on se rappelle la haine séculaire qui divise les deux peuples, on peut ne pas attacher plus d'importance qu'il ne convient à ces récriminations réciproques.

De l'union balkanique, il semble que seul reste le souvenir, tellement est vive l'animosité entre les alliés d'hier.

Malgré des apparences aussi peu favorables au maintien d'un groupement qui vient de faire ses preuves et qui s'est rangé du côté de la Triple Entente, j'espère encore cependant qu'il pourra continuer à subsister après la paix. Il n'a pas été constitué seulement en vue de la guerre avec la Turquie; il a été établi, de l'aveu même de ses auteurs, pour un but plus général; il a été établi pour durer. Les Puissances de la Triple Entente ont un trop évident intérêt à ce qu'il ne soit pas rompu pour qu'elles n'emploient pas leurs efforts à le consolider et à atténuer dans la mesure du possible les divergences et les dissentiments que la prolongation de la guerre a rendus plus aigus, mais qui étaient inévitables dès que le succès avait favorisé les alliés.

J'estime donc, malgré les probabilités contraires, que les nuages très épais qui séparent actuellement les États balkaniques peuvent se dissiper. Quand les décisions relatives au partage seront définitives, il restera sans doute quelque amertume, d'un côté ou de l'autre, les ambitions de chacun ne seront pas satisfaites, mais, le jour où les colères se seront apaisées, où les esprits se seront repris, les États de l'union balkanique comprendront l'importance du rôle qu'ils auront dorénavant à jouer en Europe et ils devront reconnaître que leurs divisions, en les empêchant de le tenir, les réduiraient à une situation médiocre et sans avenir.

Si néanmoins il arrive que l'union vienne un jour à se désagréger, la Triple

Entente et spécialement la Russie auraient le plus grand intérêt à en assurer le maintien aussi longtemps que possible.

A l'heure actuelle, la tâche n'est pas aisée, je le reconnais, mais je ne la crois pas insurmontable.

En ce qui concerne la Serbie, c'est évidemment, quoi qu'elle en dise, le traité qui la lie à la Bulgarie qui sera pris comme base de la discussion et il me semble inévitable que si, comme il est certain, celle-ci ne veut pas céder spontanément les territoires dont la possession lui est explicitement reconnue, l'arbitre, qui sera la Russie, devra lui donner raison et rendre sa décision conformément aux clauses précises du traité. Je ne puis croire que, dans la situation où se trouve la Serbie à l'égard de la Russie, elle refuse de s'incliner et préfère risquer son avenir, plus brillant encore que ne pouvaient l'espérer, il y a sept mois, les plus ambitieux, dans un conflit où elle ne rencontrerait les sympathies d'aucune grande Puissance et dont le résultat serait vraisemblablement néfaste. En vue de cet avenir même, elle a un intérêt indiscutable à ne pas s'aliéner l'amitié de la Bulgarie et à conserver un appui éventuel pour le jour où le différend austro-serbe aura sa solution naturelle, s'il doit l'avoir.

Pour que la Serbie ne voulût pas se rendre à cette évidence, il faudrait envisager le changement du Gouvernement radical, un renversement complet de politique et un rapprochement avec l'Autriche en prévision de la constitution du troisième État yougoslave dont elle serait le noyau. Mais ce sont là des spéculations d'ordre théorique sur lesquelles il n'est pas nécessaire d'insister. Le Gouvernement de M. Pachitch est trop perspicace pour ne pas se rendre compte des nécessités de l'avenir de la Serbie et pour adopter une politique de courte vue pleine de dangers. Les espérances qu'il peut concevoir tant au sujet d'une annexion du Monténégro que d'une partie de l'Albanie ne sont pas d'une réalisation assez lointaine pour qu'il les compromette dans l'espoir d'obtenir Monastir ou Prilep. Quoi qu'on fasse, on ne peut nier que l'avenir de la Serbie soit à l'Ouest, vers l'Adriatique, où sont concentrés tous ses frères de race et de langue. Elle n'a que faire dans le Sud, où les Serbes sont des étrangers.

A l'égard de la Bulgarie, la Grèce n'est pas dans la même situation que la Serbie. Elle a signé, il est vrai, une convention d'alliance, mais cette convention ne comporte aucune délimitation territoriale. Les Grecs occupent Salonique, où ils sont arrivés les premiers, et il est superflu de discuter s'ils avaient le devoir d'attendre leurs alliés bulgares, qui étaient à proximité, ou si des raisons spéciales ont décidé le commandant de l'armée turque de Salonique à traiter avec eux de sa reddition, directement et sans combat. Contre cette situation de fait, rien ne peut prévaloir.

Les prétentions que les Bulgares ont maintenues avec une grande opiniâ-

treté, dès le mois de novembre, au sujet de leurs droits à la possession de Salonique peuvent se justifier par des raisons politiques et économiques. Au point de vue politique, il est patent que, depuis des années, Salonique était le principal centre de leur action en Macédoine, qu'ils y ont dépensé beaucoup d'efforts et beaucoup d'argent, qu'ils s'y étaient acquis de nombreux partisans. On peut même ajouter qu'au point de vue sentimental, le souvenir des grands patrons de la Bulgarie, saints Cyrille et Méthode, est intimement lié à la ville de Salonique. Au point de vue économique, il n'est pas moins certain que Salonique aurait le plus grand avantage à conserver son hinterland actuel, qui tombera, pour les deux tiers de son étendue, sous la domination bulgare. C'est même en considération de ce fait que les israëlites de Salonique, qui sont les maîtres du commerce, souhaiteraient que leur ville devînt bulgare, beaucoup plus qu'en raison du traitement très égalitaire dont ils seraient assurés de jouir sous le régime bulgare.

Mais, malgré toutes ces raisons, les Bulgares sensés et informés, et parmi eux je crois pouvoir ranger les membres du Gouvernement, se rendent compte que Salonique doit leur échapper. La Bulgarie ne fera pas la guerre à la Grèce pour l'obtenir, et la Grèce ne céderait sa conquête que si le sort des armes lui était défavorable. La Bulgarie devra donc renoncer à ses prétentions; toutefois, le Gouvernement ne pourra pas y consentir spontanément, sous peine de provoquer une agitation très dangereuse dans le pays, et de provoquer sa chute, peut-être aussi des haines irréconciliables.

Une fois de plus, les Puissances, ou quelques-unes d'entre elles, devront interposer leurs bons offices à la demande des deux parties, et j'imagine que leur jugement, rendu d'avance, n'étonnera personne, si ce n'est quelques Bulgares intransigeants. Salonique sera acquis aux Grecs; ce principe étant admis, on peut espérer que la question de la délimitation de la frontière commune sera réglée dans le plus grand esprit de conciliation, et, après quelques mois, l'amitié gréco-bulgare, qui pouvait passer pour une fallacieuse utopie, entrera peut-être dans le domaine des réalités.

Les difficultés qui se sont produites depuis un mois entre la Grèce et la Bulgarie au sujet de la délimitation provisoire des territoires occupés n'ont pris d'importance qu'en raison de la nervosité et de la jalousie des officiers, qui étaient respectivement à la tête des troupes, et, aujourd'hui que la paix est proche et que le partage est sur le point d'être discuté, je ne puis penser que les deux Gouvernements ne s'emploient à les faire cesser.

En ce qui concerne l'arbitrage des Puissances pour la question de Salonique, j'ai des raisons de croire que M. Guéchoff, en prévision de l'impossibilité d'une entente amiable, l'a déjà envisagé et serait prêt à l'accepter. Quant à M. Venizelos, il en avait, m'a-t-on assuré, accepté le principe, lors de sa visite à Sofia, au commencement de février. Il est probable que, dans le cas d'arbi-

trage, la Grèce et la Bulgarie s'adresseront uniquement aux Puissances de la Triple Entente.

Au moment où les dissentiments entre alliés sont le plus aigus, et où beaucoup de gens jugent que l'union balkanique est rompue en fait et que les conflits entre alliés sont inévitables, Votre Excellence pensera peut-être que j'expose des vues trop optimistes. Je ne méconnais pas les dangers de la situation présente, qui ont été causés par l'intransigeance et les ambitions des intéressés. La trop grande divergence, je dirai même l'opposition absolue des thèses en présence, a rendu presque impossible jusqu'à présent une conversation directe entre les alliés, conversation qui eût avivé encore l'animosité causée par une succession de menus incidents et de mauvais procédés.

Mais j'ai l'impression que cette situation extrêmement tendue a une tendance à l'amélioration et que les trois États se rendent compte aujourd'hui de la grande imprudence d'une attitude qui, si elle se prolonge à l'heure où la paix va se conclure avec la Turquie, peut provoquer le geste irréparable.

Il appartient aux Puissances de la Triple Entente de leur venir en aide dans la mesure que j'ai indiquée et de les préserver de la tentation de provoquer une rupture qui irait contre les intérêts des unes comme des autres et qui serait un succès pour la Triple Alliance, et spécialement pour l'Autriche.

353.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Paris, 22 avril 1913, 10 h. 30.

L'Ambassadeur d'Allemagne s'est présenté, ce matin, à mon bureau :

« Je viens, m'a-t-il dit, *pleurer dans votre gilet*. Je vais vous parler, à titre tout à fait personnel et amical; je suis désolé de la nouvelle que j'ai lue à l'instant dans les journaux : la promotion du sous-préfet de Lunéville au grade de préfet. L'opinion allemande verra, dans cette promotion, une récompense pour l'attitude du sous-préfet lors de l'incident du zeppelin. Or, notre opinion est très excitée par les récits que nos officiers ont faits de l'incident : cris hostiles de la population, inscriptions injurieuses sur la nacelle, etc. J'en ai parlé naguère à M. Pichon. Et le résultat de ma démarche... c'est la promotion du sous-préfet : que va-t-on penser de moi à Berlin? »

J'ai répondu au baron de Schoen : « Le sous-préfet de Lunéville me semble avoir pleinement mérité la récompense dont vous me parlez. Son rôle a été d'autant plus méritoire que la population était, comme vous le dites vous-même, hostile à vos officiers... Et, puisque nous causons entre nous, laissez-moi vous dire que cette hostilité était légitime. Nous avons de sérieux motifs

de croire — c'est du moins mon opinion personnelle — que les officiers du zeppelin ont intentionnellement survolé notre territoire. Le Gouvernement de la République s'est donc montré, selon moi, d'une extrême bienveillance en ne poussant pas l'incident plus loin. »

Le baron de Schoen m'a affirmé que les aéronautes allemands avaient été entraînés par le vent. Il m'a demandé enfin si ceux de ses compatriotes qui ont été molestés, le 13 avril dernier, à Nancy, n'ont pas un recours quelconque pour obtenir une indemnité.

J'ai répondu : « Ils peuvent intenter une action civile devant les tribunaux français. Mais l'affaire ne concerne plus le Gouvernement de la République. »

354.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 194. Très confidentiel. *Belgrade, 22 avril 1913, 14 heures.*

(*Reçu :* 18 h. 30.)

M. Novakovitch estime que l'inévitable conflit serbo-bulgare devra être reporté après la paix définitive, qui seule mettra, en droit, à la disposition des alliés les territoires à répartir. Entre la Serbie et le Montégnégro, [la] répartition ne peut qu'être aisée, la Serbie étant prête à toutes concessions, dans la persuasion que le Monténégro lui reviendra tôt ou tard. Entre la Serbie et la Bulgarie, il est à craindre qu'elle n'engendre une guerre, s'il ne survient un arbitrage.

M. Novakovitch m'a dit *très confidentiellement* tenir de M. Pachitch que les Gouvernements serbe et grec étaient récemment tombés d'accord sur la délimitation serbo-grecque en [Macédoine]. De Gjevgjéli qui sera serbe, la frontière suivrait la crête des montagnes Nidje, en laissant à la Grèce le lac d'Ostrovo; elle passerait à mi-route entre Monastir et Florina, couperait en deux le lac de Presba et abandonnerait à la Serbie tout le lac d'Okhrida. On était d'accord sur le sujet de Salonique depuis le passage de M. Venizelos à Belgrade.

Bien qu'il n'y ait pas, à sa connaissance, de convention signée, M. Novakovitch considère cependant comme définitif l'accord serbo-grec dont l'instrument peut être dressé à tout moment; M. Pachitch, plus défiant, lui aurait cependant laissé entendre qu'il n'envisageait pas encore comme tout à fait exclue la possibilité d'une entente serbo-bulgare.

355.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 534. *Paris, 22 avril 1913, 20 h. 30.*

M. Tittoni vient de m'entretenir de la question de la frontière méridionale de l'Albanie. Il m'a exprimé au nom de son Gouvernement le désir que vous vous prêtiez à ce sujet à une conversation avec le marquis Imperiali. L'Italie consentirait à reporter la frontière à la pointe Phtelia, mais ne voudrait en aucun cas céder à la Grèce la partie nord du canal de Corfou; elle se montrerait en revanche très conciliante pour l'hinterland intérieur. J'ai répondu à l'Ambassadeur d'Italie que cette question était traitée à Londres par la réunion des Ambassadeurs et que c'était aux représentants des Puissances de prendre d'accord des résolutions qu'ils soumettront ensuite à leurs Gouvernements. Je ne voudrais pas aller à l'encontre de cette méthode. Tout ce que je pouvais vous dire était d'écouter votre collègue d'Italie, dans les sentiments de conciliation dont vous ne cessez de faire preuve aussi bien à l'égard de son pays qu'à l'égard de la Grèce, mais en réservant la solution.

356.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. n° 246. *Paris, 22 avril 1913, 21 h. 10.*

La réunion des Ambassadeurs à Londres a formulé l'avis suivant :

« La réunion pense que les déclarations des représentants des Puissances au Roi Nicolas et à son Gouvernement ne peuvent avoir d'effet que si l'accord est établi sur la question du concours financier des Puissances et s'il peut être offert au Gouvernement monténégrin dès à présent.

« Quant aux mesures qui pourraient être annoncées à Cettigné et qui, dans la pensée du Roi, semblent devoir être formulées dans des termes tels que sa responsabilité vis-à-vis de son peuple soit complètement dégagée, elles pourraient consister dans la remise aux Puissances par la Sublime Porte de la ville de Scutari. Cette manière de procéder exige le consentement du Gouvernement ottoman à qui il convient de le demander confidentiellement. Mais au préalable

il importe d'obtenir l'engagement formel du Roi Nicolas et de son Gouvernement que les pavillons des Puissances seront respectés.

« Sur ce dernier point, les représentants des Puissances à Cettigné pourraient s'entendre pour charger l'un d'eux d'en parler confidentiellement au Roi Nicolas et de s'assurer que la remise de la ville aux Puissances lui suffirait pour justifier vis-à-vis du peuple monténégrin la levée du siège. »

Je vous prie de vous concerter avec vos collègues en vue de la démarche à faire, dès qu'ils auront reçu des instructions conformes à l'avis de la réunion des Ambassadeurs à Londres.

357.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 35, 35 *bis*. *Pékin, 22 avril 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 55, 23 h. 50.)

Le Gouvernement chinois me communique officiellement le projet de contrat d'engagement du conseiller français à la Cour des comptes.

Aux termes de ce contrat le conseiller aurait des attributions très étendues; il devra être consulté et il devrait assister l'administration chinoise compétente dans toutes les questions financières, il apporterait notamment son concours à l'organisation et aux travaux de la Cour des comptes, contribuerait à améliorer le système de la comptabilité publique, participerait à la vérification mensuelle des dépenses, collaborerait au rapport annuel de la Cour des comptes à l'Assemblée nationale et à toutes publications officielles en langue étrangère sur les finances chinoises. Administration compétente mettrait à sa disposition tous les documents, comptes et informations dont il aurait besoin pour l'exercice de ses fonctions. Si le conseiller relève des abus, il les signalera à l'administration compétente qui devra y mettre fin.

Le traitement annuel de 3.000 livres sterling est accru d'une indemnité de 1.000 livres sterling, soit en tout 100.000 francs.

Le contrat, dont la durée est de trois ans, est après la troisième année renouvelable par [tacite] reconduction d'année en année. Le conseiller pourra être licencié pour fautes graves moyennant un préavis de trois mois, mais il sera alors pourvu à son remplacement dans les mêmes conditions. Pour que le contrat soit résilié après expiration du délai de trois ans, il faudra un préavis de trois mois. Avant trois ans, le Gouvernement chinois aura besoin d'un nouvel emprunt et ces conditions pourront être améliorées. [Le contrat] devrait

stipuler que si conseiller devait momentanément abandonner son service, son intérimaire présenté par lui et agréé par le Gouvernement chinois le remplacerait.

J'estime que ces stipulations sont aussi satisfaisantes que possible et garantissent le maximum de contrôle que nous puissions obtenir actuellement. Les mêmes conditions sont proposées à mon collègue russe, qui les trouve bonnes. Mon collègue anglais se déclare satisfait des propositions qui lui sont faites pour les inspecteurs de la gabelle. Nous devons nous réunir demain matin pour comparer les différents projets de contrat et échanger nos vues.

S'il est verbalement convenu que les candidats seront choisis d'accord entre le Gouvernement chinois et les légations, cela n'est explicitement mentionné dans aucun engagement écrit; c'est la satisfaction d'apparence que nous demande le Gouvernement chinois. Le Ministre des Affaires étrangères m'a déclaré aujourd'hui que son Gouvernement pourrait signer le contrat en laissant en blanc le nom que nous indiquerions discrètement. Toutefois il serait préférable que le Département m'indiquât sans délai un titulaire. En cas de retard nous risquerions des difficultés.

Le Gouvernement chinois a le plus grand pressant besoin de conclure rapidement l'affaire de l'emprunt; il me fait répéter de toutes parts qu'une avance de 500.000 livres sterling lui est nécessaire.

L'assemblée nationale n'est pas encore parvenue à constituer son bureau; la situation parlementaire du Président est encore très précaire; mais il a accumulé dans Pékin des forces militaires imposantes et il est maître dans le Nord.

Au point de vue constitutionnel, mes quatre collègues trouvent suffisante la notification officielle engageant le Gouvernement chinois, qui se déclarerait légalement autorisé à contracter. Toutefois le Gouvernement chinois compte faire, après la signature du contrat, une communication au nouveau Parlement. Je persiste à penser qu'il serait prudent d'en attendre l'effet avant de publier le prospectus d'émission, mais l'avance immédiate serait indispensable au succès de la combinaison.

358.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. 190. Urgent et absolument secret. *Berlin, 22 avril 1913, 21 h. 55.*
(*Reçu :* 22 h. 30.)

M. de Jagow m'a informé que l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris avait remis à Votre Excellence[1] un rapport sur l'atterrissage du zeppelin dans lequel étaient relatés des faits qui sembleraient de nature à montrer une certaine inertie de la part de l'autorité civile. Les journaux annoncent que le sous-préfet de Lunéville recevrait en ce moment de l'avancement. M. de Jagow, sans vouloir intervenir dans une question d'ordre intérieur, serait désireux dans l'intérêt de l'apaisement, que cette mesure fût retardée au moins jusqu'à la fin de l'examen des faits soumis au Gouvernement français par l'ambassade d'Allemagne et il craint que, s'il en était autrement, l'agitation des esprits ne trouvât ici un nouveau et dangereux aliment; il m'a demandé de faire valoir cette considération près de Votre Excellence.

J'ai fait remarquer au Secrétaire d'État qu'il abordait une question qui n'était pas d'ordre diplomatique, que son langage contredisait les remerciements qui avaient été adressés au Gouvernement français par le Gouvernement allemand et qu'en tous cas c'est à M. de Schoen qu'il appartenait de vous entretenir de sa manière de voir.

M. de Jagow m'a répondu que c'était bien ce que devait faire l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris, mais que la question lui paraissait délicate; qu'il n'entrait rien dans son esprit qui pût être contraire aux convenances à observer entre Gouvernements, mais qu'il n'obéissait qu'à un désir très vif de faciliter l'apaisement des esprits des deux côtés de la frontière et me priait de vous faire personnellement appel.

J'ai le sentiment que le Secrétaire d'État attache la plus sérieuse importance à cette affaire. L'appel qu'il vous adresse révèle chez lui de réelles préoccupations.

[1] Voir ci-dessus la note de M. de Schoen en date du 19 avril reproduite sous le n° 341.

359.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 96. *Cettigné, 22 avril 1913, 22 h. 20.*

(*Reçu :* le 23, à 3 h. 20.)

Suite à mon télégramme n° 93 [1].

Le Ministre de Bulgarie vient de dire à notre Attaché militaire, en le priant de me le faire savoir, que le protocole de la reddition de la place de Scutari avait été signé ce soir.

La garnison aurait obtenu les honneurs de la guerre et le droit d'emporter son matériel.

360.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 89. *Bucarest, 22 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 25 avril.)

Les nouvelles publiées par divers journaux étrangers, et notamment par le *Temps* [2], au sujet des négociations de Saint-Pétersbourg, sont considérées ici comme authentiques et provoquent déjà d'âpres commentaires. L'opposition et la fraction conservatrice hostile au Gouvernement s'élèvent avec violence contre une décision qui n'est pas de nature à satisfaire, disent-ils, les légitimes réclamations de la Roumanie, et qui ne justifie pas l'espoir que le Président du Conseil manifestait jusqu'à ces derniers jours dans la solution préparée par les grandes Puissances.

Après avoir, malgré nos conseils réitérés, insisté pour obtenir Silistrie, les

[1] Par son télégramme 93 du 21 avril, M. Delaroche-Vernet annonçait que des pourparlers étaient engagés pour la reddition de Scutari entre Essad Pacha et l'État-major monténégrin.

[2] Deux correspondances de Saint-Pétersbourg, publiées dans le *Temps* des 17 et 20 avril, donnaient des indications sur l'attitude des Puissances dans le règlement du conflit bulgaro-roumain. On y voyait exprimé de la part de la Russie le souci de ne pas voir la cession de Silistrie à la Roumanie donnée comme une victoire de Vienne ou de Berlin et celui de ne pas se laisser attribuer le rôle d'avocat exclusif de la Bulgarie.

partisans de «l'action énergique» trouvent que, si aucune rectification de la frontière actuelle, hors les environs de Silistrie, n'est accordée à la Roumanie, mieux vaut tout refuser et garder pour l'avenir une entière liberté d'action. C'est la thèse que soutenaient M. Carp et ses adhérents; elle en a conquis de nouveaux, et il semble bien, si les indications du *Temps* sont exactes, que les discussions seront des plus vives lorsque le Parlement sera mis en présence des résultats de la conférence de Pétersbourg. On escomptait en effet dans le public, aussi bien qu'au sein même du Gouvernement, une solution qui non seulement reconnaîtrait Silistrie à la Roumanie, mais encore rectifierait la frontière par l'abandon des deux coins de territoire bulgare qui s'enfoncent en territoire roumain et par une extension de quelques kilomètres sur la mer Noire, au sud de Mangalia.

On ignore, il est vrai, encore la formule arrêtée par les Puissances, mais, en prévision d'une proposition telle que celle que signale le *Temps*, la campagne de protestation s'organise.

Le ministère observe la plus grande discrétion, bien que l'un de ses membres n'ait pas hésité hier à déclarer à mon collègue d'Autriche et à moi, dans les termes les plus énergiques, la ferme volonté où il serait, lui et quelques-uns de ses amis, de refuser un «arrangement désastreux».

Il me souvient, à cette occasion, des paroles du Roi que j'ai rapportées à M. Poincaré : «Le sentiment qui a pénétré dans les masses est tel, m'avait dit le Souverain, que si demain nous recevions Silistrie seule, sans aucun des autres avantages envisagés, on célébrerait en Roumanie cette solution comme une victoire, alors que ce serait plutôt une défaite, car mieux vaut pour nous une sérieuse rectification de frontière avec un prolongement de territoire sur le littoral de la mer Noire que la main mise sur une ville démantelée et peuplée presque exclusivement de Bulgares.»

Le Roi a eu le grand tort, aussi bien d'ailleurs que ses Ministres, de laisser l'opinion publique s'égarer dans des considérations sentimentales en contradiction avec les véritables intérêts du pays et de ne pas, au contraire, la guider en conseillant une solution plus conforme à ces intérêts. C'est ainsi que l'on a peu à peu fait de la possession de Silistrie une question d'honneur national. L'honneur est sauf, si les Roumains occupent la ville. Mais on s'aperçoit, un peu tard, que mieux eût valu envisager la question sous un angle plus pratique et poursuivre la solution qui avait, à tout prendre, les préférences du Roi et que, pour ma part, je n'ai cessé de préconiser.

Si les mécontents se bornaient à attaquer le Gouvernement et à proférer des menaces contre le Cabinet, je ne m'arrêterais pas à leurs menées, certain qu'une opposition, quelle qu'elle soit, n'empêchera pas le Gouvernement de ratifier la décision des grandes Puissances; mais leur mauvaise humeur s'adresse aussi bien à la Triple Entente qu'aux Ministres dirigeants, et je ne

puis m'empêcher de me préoccuper des suites que cette campagne peut avoir sur nos relations avec la Roumanie.

Parmi nos adversaires les plus remuants se distingue le Ministre d'Italie.

Malgré le secret que les Ambassadeurs ont résolu d'observer, et qui n'a pas été trahi, du moins en ce qui concerne mon collègue de Russie et moi, le baron Fasciotti semble être exactement et minutieusement renseigné sur ce qui se passe et se dit à la conférence de Pétersbourg; fort des indications qu'il dit tenir de son Gouvernement, il ne cesse de représenter l'action de l'Italie comme s'étant, ainsi que celle de l'Allemagne, puissamment employée à *vaincre les résistances* de la Triple Entente. Il se garde bien, naturellement, de faire allusion aux efforts qu'il a fallu mettre en jeu pour amener la Bulgarie à composition et pour l'obliger à céder une parcelle de son territoire, non plus qu'à l'esprit d'équité et de paix qui a guidé, sans doute, les représentants de la Triple Entente au cours des délibérations.

Je tiens, de la source la plus sûre, des détails de son intervention presque quotidienne, et il faut reconnaître que la manière dont son Gouvernement le tient au courant des négociations de Londres et de Pétersbourg a facilité une action qu'il mène *exclusivement* dans un sens hostile à la Triple Entente.

Nous nous efforçons, mon collègue de Russie et moi, de déjouer cette campagne en faisant ressortir le rôle conciliant que la Triple Entente n'a cessé de jouer depuis le début des difficultés aujourd'hui soumises à la conférence de Pétersbourg, mais nous manquons de données précises pour combattre les accusations formulées par le baron Fasciotti et nous devons forcément rester dans le vague d'affirmations d'un caractère général.

Peut-être Votre Excellence pourra-t-elle me communiquer quelques indications qui me permettraient, le cas échéant, d'affaiblir les arguments que le Ministre d'Italie ne cesse, avec une persévérance agressive, de multiplier, pour détourner la Roumanie de toute évolution favorable à la Triple Entente.

361.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 195. *Belgrade, 23 avril 1913, 16 h. 20.*
(*Reçu :* 17 h. 55.)

Le Ministre de Russie a été chargé de recommander au Gouvernement serbe de ne pas brusquer le règlement du conflit serbo-bulgare ni d'en saisir les représentants des Puissances; au cas où les deux États balkaniques ne réussiraient point à s'entendre entre eux, ils auraient à s'adresser à l'Empereur de Russie.

362.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 197. *Berlin, 23 avril 1913, 20 h. 15.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

La question de Scutari préoccupe profondément M. de Jagow. Il m'a avoué qu'il ne pouvait en ce moment envisager aucune solution satisfaisante, car il lui semble que l'Autriche ne peut renoncer aujourd'hui à des engagements qui ont été pris par toute l'Europe.

363.

Note du Ministre.

Paris, 23 avril 1913.

M. Stancioff signale le fait que les deux divisions serbes qui étaient à Andrinople sont campées entre Tsaribrod et Pirot et que celles qui étaient à Scutari sont à Salonique où elles fraternisent avec les troupes grecques. Il dit que ces faits peuvent avoir de sérieux inconvénients.

Je lui ai répondu que notre attitude constante et invariable était de ne pas intervenir dans les difficultés des alliés entre eux.

M. Stancioff désire que ces faits soient portés à la connaissance de l'Ambassadeur de Russie et signalés à Londres.

Je lui ai dit que nous ne pouvions que les signaler à titre d'information officieuse et j'ai insisté sur les conséquences à tous égards fâcheuses qu'aurait une accentuation des divisions des alliés.

M. Stancioff me dit *à titre tout personnel* que, pour hâter la solution des difficultés actuelles, une initiative des grandes Puissances invitant les belligérants à démobiliser serait opportune. Les belligérants ne *peuvent d'eux-mêmes* procéder à la démobilisation.

364.

Note de la légation de Grèce.

Paris, 23 avril 1913.

Le renseignement est parvenu à Athènes que la Bulgarie se serait plainte aux Puissances contre la Grèce et la Serbie qu'elle accuse de concentrer des troupes en vue des complications et conflits à craindre au moment du partage.

Il paraît étrange que la Bulgarie qui, dès la chute d'Andrinople, a dirigé des troupes à Sérrès se soit plainte de notre attitude, quand des détachements bulgares ont pénétré à travers les lignes grecques, déclarant avoir reçu des ordres de nous enlever les villages que nous occupons, et que nous avons été obligés de prévenir le Gouvernement bulgare que cela nous force de prendre des mesures de défense.

365.

Note du Ministre.

Paris, 23 avril 1913.

Le Chargé d'affaires de Serbie conteste que son Gouvernement refuse l'arbitrage éventuel de l'Empereur de Russie. Il dit que le Gouvernement de Belgrade a suggéré à Sofia l'idée d'une entente directe sans que les deux pays soient obligés de recourir à un arbitrage.

Pour les troupes serbes qui auraient été envoyées d'Andrinople à Tsaribrod, ce seraient les Bulgares qui auraient commencé à mener leurs troupes, retirées d'Andrinople, à Stroumitza, Doiran et Sérrès. Et les mesures prises par la Serbie ne seraient que des mesures de précaution.

Il est exact qu'il existe une entente serbo-grecque, mais elle date d'avant guerre et n'a aucune pointe dirigée contre une Puissance balkanique. Elle servirait au contraire à resserrer l'alliance des pays des Balkans.

366.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 236. Absolument secret. *Londres, 23 avril 1913.*
(*Reçu :* Dir. pol., 26 avril.)

La situation a paru assez sérieuse pour que notre réunion, qui devait avoir lieu demain, fût avancée. Aujourd'hui nous nous sommes trouvés au Foreign Office sous la présidence de M. Asquith, qui nous a communiqué un télégramme de Cettigné annonçant la prise de Scutari. Aussitôt notre collègue d'Autriche-Hongrie a dit qu'il avait reçu du comte Berchtold l'instruction de nous déclarer qu'en aucun cas la frontière albanaise, telle qu'elle avait été délimitée par les Puissances, ne pouvait être modifiée, qu'en conséquence Scutari ne pouvait rester aux mains des Monténégrins; qu'il importait d'en réclamer l'évacuation immédiate et que, si le concert européen se refusait à intervenir pour expulser de la ville les troupes du Roi Nicolas, une action isolée de l'Autriche, agissant pour faire respecter les décisions des Puissances, s'imposerait au Cabinet de Vienne. Quelles que fussent les précautions de langage du comte Mensdorff, sa déclaration avait un caractère inquiétant. Elle a donné lieu à une discussion et l'on est tombé d'accord sur la nécessité de faire à Cettigné une déclaration indiquant que les Puissances considéraient l'occupation de Scutari comme essentiellement précaire et maintenaient leurs déclarations précédentes relatives à la délimitation de l'Albanie. Le comte Mensdorff eut voulu une mise en demeure d'évacuation immédiate, appuyée par une menace d'action militaire. La réunion ne s'est pas rangée à cette opinion et s'est mise d'accord sur une rédaction, qui a réuni l'unanimité et qui est ainsi conçue :

« La réunion est d'avis qu'il convient de déclarer collectivement au Gouvernement monténégrin que la prise de Scutari ne modifie en rien les décisions des Puissances relatives à la délimitation Nord et Nord-Est de l'Albanie, que par conséquent la ville de Scutari doit être évacuée dans le plus bref délai et qu'elle devra être remise aux Puissances représentées par les commandants des forces navales internationales. Le Gouvernement monténégrin sera invité à donner une prompte réponse à cette communication [1]. »

[1] Le passage entre guillemets a été transmis en clair le 24 avril à 11 h. 30 à Cettigné et le Ministre de France était invité à se concerter avec ses collègues des grandes Puissances pour adresser au Gouvernement monténégrin cette déclaration.

Sir A. Nicolson a dit qu'il adressait dès ce soir au représentant britannique à Cettigné l'instruction de faire collectivement avec ses collègues la déclaration ci-dessus, aussitôt qu'ils auront reçu des instructions analogues. La réunion a pensé qu'il convenait de faire cette démarche à Cettigné sans retard et d'avertir en même temps les commandants de la flotte internationale.

On s'est entretenu ensuite de la réponse des alliés à la note des Puissances pour les négociations de paix.

Le comte Mensdorff s'est élevé contre les réserves formulées dans cette réponse et les a déclarées inacceptables. Le marquis Imperiali a établi une distinction entre les réserves concernant la Thrace, dont les grandes Puissances n'ont pas assumé la délimitation, et celles concernant les îles et l'Albanie, qui sont de la compétence exclusive des Puissances.

Conformément à nos entretiens d'hier avec Sir A. Nicolson et le comte Benckendorff, j'ai fait remarquer qu'il importait de ne pas confondre la question des bases de la paix et de la négociation entre les belligérants avec celles réservées à la décision des Puissances. J'ai ajouté que, si nous nous livrions à une discussion avec les alliés au sujet de leurs réserves, nous risquions de retarder l'ouverture des conférences pour la paix, qu'il était donc prudent de prendre acte d'abord de l'assentiment donné par les alliés aux bases de paix proposées par les Puissances. Puis, j'ai dit qu'il convenait d'inviter tous les belligérants à désigner immédiatement leurs plénipotentiaires, à choisir un lieu de réunion pour la conférence et à cesser les hostilités. Cet avis a été partagé; mais nos collègues d'Autriche et d'Italie ont insisté avec beaucoup de vigueur pour que le paragraphe relatif aux réserves ne fût pas accepté sans observations. En outre, Sir A. Nicolson a fait remarquer que, dans le paragraphe II de leur réponse, les alliés avaient modifié notre formule et admis la cession des îles à la Grèce par la Turquie comme chose déjà faite.

Après avoir échangé diverses observations sur tous ces points, nous sommes tombés d'accord pour proposer à nos Gouvernements la rédaction suivante :

« Les Puissances prennent acte avec satisfaction de la réponse des Alliés à leur dernière note et de leur acceptation des bases de paix formulées dans cette note.

« Ces bases de paix ayant déjà été agréées par la Sublime Porte, les Puissances invitent les belligérants à cesser immédiatement les hostilités, à désigner leurs plénipotentiaires et le lieu de la réunion pour la négociation de la paix.

« Quant aux réserves de la réponse des alliés relatives aux îles et à la délimitation de l'Albanie, les Puissances font de nouveau observer que ces questions sont exclusivement de leur ressort. En conséquence, elles font remarquer que

la cession des îles par la Turquie ne peut être mentionnée comme le font les alliés dans le paragraphe II de leur réponse[1]. »

Votre Excellence remarquera que nous n'avons pas fait allusion à la mention faite par les alliés de leur demande d'indemnité. En effet, ils n'ont pas formulé de réserves à ce sujet et se sont contentés d'adresser aux Puissances une prière de ne pas mettre cette question en oubli.

Sir A. Nicolson enverra le texte de ce projet de réponse aux représentants britanniques dans les quatre capitales des États alliés, en leur prescrivant une démarche collective avec leurs collègues lorsqu'ils auront des instructions.

Nous avons pensé qu'il était nécessaire de faire en même temps une démarche à Constantinople. L'opinion de la réunion s'est formulée ainsi :

« La réunion pense qu'il convient de prescrire aux Ambassadeurs des Puissances à Constantinople de faire connaître à la Sublime Porte, par une démarche collective, l'acceptation par les alliés des bases de la paix et l'invitation adressée à ces derniers de cesser les hostilités, de désigner leurs plénipotentiaires et de choisir un lieu de réunion pour les négociations de paix.

« La Sublime Porte sera invitée en même temps à cesser les hostilités, à choisir ses représentants et à se prononcer sur le choix d'un lieu de réunion pour la conférence de la paix[2]. »

Au cours de la réunion, le comte Mensdorff a été mandé au téléphone et a reçu de son ambassade l'avis d'un télégramme annonçant pour ce soir des instructions très importantes du comte Berchtold, qui devaient nécessiter une démarche d'urgence auprès de Sir A. Nicolson. Notre collègue d'Autriche a demandé immédiatement un rendez-vous au Sous-Secrétaire d'État permanent. Celui-ci a prétexté d'un dîner en ville ce soir pour se dérober et n'a donné de rendez-vous que pour demain matin. En nous mettant au courant, le comte Benckendorff et moi, de ce petit incident, qui, rapproché des déclarations faites par le comte Mensdorff à la réunion, indique une grande nervosité chez le comte Berchtold, Sir A. Nicolson ne nous a pas caché que la situation lui paraissait inquiétante. Notre collègue d'Autriche prétend qu'à Vienne règne une grande excitation et que son Gouvernement pourra difficilement se soustraire à une action isolée, si les autres Puissances ne se prêtent pas à des mesures de coercition contre le Monténégro. Nous saurons demain quelles sont les instructions nouvelles du comte Berchtold. Il faut espérer qu'elles ne nous obligeront pas à quelque résolution immédiate.

(1) Tout le passage entre guillemets a été transmis, le 24 avril, à Sofia 283, Belgrade 258, Athènes 291, Cettigné 251; et le 26, les représentants de la France, dans ces mêmes postes, étaient invités à se concerter avec leurs collègues des grandes Puissances, pour adresser cette déclaration aux Gouvernements intéressés.

(2) Le passage entre guillemets a été transmis à Constantinople le 24 avril à 19 h. 30, par télégramme n° 448.

Dans un télégramme de M. Dumaine [1], que vous voulez bien me communiquer, se manifeste l'état d'esprit du Ministre autrichien des Affaires étrangères. Il nous accuse les uns et les autres d'avoir reculé devant une action militaire qui aurait amené l'évacuation complète de l'Albanie, et il s'imagine que la présence de Sir E. Grey à Londres aurait complètement modifié nos résolutions. C'est une erreur; Sir E. Grey n'était pas plus que M. Asquith partisan d'un débarquement et, lors même que la France, la Russie et l'Angleterre se fussent prêtées à une aventure de ce genre, il eût fallu envoyer sur les côtes albanaises un véritable corps expéditionnaire international pour avoir raison des résistances de l'armée serbe. Les récriminations du comte Berchtold n'ont donc aucune signification, mais elles dénotent son embarras et son besoin de se disculper devant une opinion surchauffée.

J'ai insinué à Sir A. Nicolson que le retour de Sir E. Grey aurait peut-être quelque utilité. Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a répondu que Sir Edward ne prenait aucune décision sans l'avoir soumise au Premier Ministre et que la présence de M. Asquith dans nos réunions nous faisait gagner du temps. Cependant, si la situation s'aggrave, je le prierai d'attirer l'attention de Sir E. Grey sur l'utilité de sa présence à Londres.

Nous nous sommes ajournés à lundi prochain en nous réservant de nous réunir d'ici là si les circonstances l'exigeaient.

367.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 121. *Vienne, 23 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol. 25 avril.)

Tout inévitable qu'elle fût, après une résistance où s'étaient épuisées les dernières ressources, la prise de Scutari par les Monténégrins cause ici une profonde émotion. L'espoir subsistait toujours dans l'opinion publique ou que le Roi Nicolas, abandonné par les Serbes, renoncerait à tenter un suprême assaut ou que, même avec des chances de succès, il céderait aux injonctions des Puissances.

La défection des Serbes paraît d'ailleurs n'avoir pas été aussi décourageante

[1] Dans ce télégramme, n° 57, du 22 avril, M. Dumaine, après avoir dépeint l'état d'esprit du comte Berchtold regrettant que les Puissances n'eussent pas fait occuper par leurs troupes Antivari, Dulcigno et Durazzo, disait en terminant : « Le comte Berchtold s'applique déjà à établir que les lenteurs et les restrictions opposées à un acte d'intervention seront cause des plus grandes complications. »

qu'on s'y attendait. Les grosses pièces de siège qu'ils avaient fournies sont restées en position : 5.000 hommes, au dire du comte Berchtold, auraient passé volontairement dans les rangs des Monténégrins, refusant d'aller s'embarquer à Saint-Jean-de-Medua; et l'on ajoute que le général serbe Boyovitch a contribué à préparer la dernière attaque.

De quelque façon que ce soit, l'obstination du Roi Nicolas a fini par l'emporter. Mais quelles vont être les suites de ce tardif succès? Chacun se le demande avec angoisse.

Après s'être acharné à terminer par une victoire nécessaire au prestige de sa dynastie une guerre qui ne lui avait valu que des déceptions, on pourrait croire que, satisfait de la capitulation d'Essad Pacha, il va mettre Scutari à la disposition des Puissances, en échange des satisfactions qu'il souhaite. C'est ce que la *Mittagszeitung* s'est déjà fait télégraphier de Rome. Mais ceux qui connaissent bien le vieux Souverain affirment qu'il voudra tirer tout le parti possible de l'invraisemblable situation où se trouve placée l'Europe.

Disposant des moyens de défense contre lesquels il s'est longtemps buté, il peut à son tour se maintenir dans Scutari, à moins qu'on n'emploie, pour en avoir raison, des forces militaires égales ou supérieures à celles qu'il commandait comme assiégeant. J'indique incidemment qu'on envisage la possibilité d'un bombardement de Cettigné par des navires embossés à Cattaro, en se référant à un précédent de 1882, lors de l'insurrection d'une tribu monténégrine en Dalmatie.

Les Puissances se verront-elles par suite dans l'obligation de mobiliser des corps expéditionnaires jusqu'à concurrence de 80 à 100.000 hommes? La Russie à coup sûr, et vraisemblablement l'Italie, refuseront de fournir des contingents. Le Gouvernement britannique a déjà montré avec quelle réserve il participait à un semblant d'action coercitive. Ce n'est pas le Gouvernement de la République, à ce que je suppose, qui voudrait représenter seul la Triple Entente dans cette aventure. L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie resteraient ainsi en présence du Monténégro, dont le Roi, enfermé dans Scutari comme dans une sorte de fort Chabrol, voudra, c'est à craindre, pousser jusqu'au bout la résistance; sa faiblesse même le seconde, le ridicule à encourir, si l'on exagère l'effort pour le réduire, devant certainement faire hésiter ses adversaires.

Toutefois le Cabinet de Vienne semble très résolu à se charger de l'opération; par un enchevêtrement de circonstances qu'il n'a pas dirigées, mais dont il s'apprête à profiter, il peut logiquement sommer les grandes Puissances de ne pas faire obstacle aux suites d'une entreprise qu'elles ont approuvée au début. Il s'offrira à venger, au nom de toutes, l'affront collectif qui leur est fait. C'est donc à la demande d'un mandat européen qu'il faut maintenant se préparer, sans avoir aucune objection nettement valable à y opposer.

Presque tous les journaux que, faute de temps, je ne peux analyser, s'accordent à déclarer que la Monarchie, approuvée ou non par les Puissances, se doit à elle-même et à l'honneur de l'Europe de châtier l'insolence monténégrine.

368.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 105. *Belgrade, 23 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mai; Dir. pol., 3 mai.)

A peine le Gouvernement serbe, docile, selon la coutume, aux indications venues de Russie, avait-il prescrit aux troupes serbes l'abandon du siège de Scutari, qu'il se retournait brusquement vers la Bulgarie, accentuait la question des délimitations et entraînait contre les Bulgares la prodigieuse discipline de l'opinion.

Jusqu'à nouvel ordre, l'ennemi a cessé d'être l'Autrichien pour devenir le Bulgare. Vous ne rencontrez plus un Serbe qui ne parle avec dégoût de ses alliés et ne proclame, de ce côté, les hostilités inévitables. Plus farouches encore que contre l'adversaire du Nord, car « les Autrichiens sont nos ennemis naturels et les Bulgares des frères ennemis ». Une fois de plus, la Serbie respire la guerre : les journaux sont pleins d'invectives contre la Bulgarie, M. Tocheff occupe dans la haine publique la place qu'occupait jusqu'ici le Ministre d'Autriche; un raisonnement se généralise : du moment que la guerre serbo-bulgare est devenue inévitable, mieux vaut tout de suite que plus tard, avec le concours de la Grèce et contre une Bulgarie épuisée par les efforts de la campagne de Thrace.

Bien que le Ministre de Serbie à Sofia fasse de fréquents voyages à Belgrade, il ne semble pas que des conversations se poursuivent entre les deux Gouvernements sur le sujet des délimitations en Macédoine. Mais le Gouvernement serbe agit désormais en maître dans toute sa zone, comme si l'occupation y devait rester définitive. Les autorités bulgares, installées dans quelques villages sur la rive droite du Vardar, ont été contraintes à déguerpir; les autorités serbes procèdent partout à des installations permanentes; des études sont commencées en vue de travaux et de réformes; des banques et des maisons de commerce de Belgrade installent des succursales; les institutions bulgares sont paralysées et le serbisme entreprend de s'imposer au bulgarisme dans

toute la Macédoine occidentale. Il en résulte une succession de vexations qui entraîne l'envoi à Sofia de délégations et de pétitions; les milieux macédoniens s'échauffent; des interpellations se produisent à la Sobranié et la légation de Bulgarie doit présenter au Gouvernement serbe une longue suite de réclamations qui aboutissent à autant de vaines enquêtes. Il en résulte quelque mauvaise humeur entre les deux Gouvernements, mais jusqu'ici rien de plus. Pendant ce temps, les troupes serbes disponibles commencent à se concentrer le long du Vardar, à Gjevgjéli, Vélès, Koumanovo, Egri Palanka. M. Tocheff me marque la crainte qu'une collision inopinée, comme il s'en est déjà produit entre Bulgares et Grecs, ne vienne fournir un nouvel aliment à l'animosité des deux peuples.

Il va sans dire que des mesures aussi décidées, la croyance absolue répandue dans l'opinion que la Serbie doit conserver Monastir, répondent à des suggestions russes; car Votre Excellence sait de reste que, dans les crises très graves qu'il traverse depuis plusieurs années, le Gouvernement serbe a sagement renoncé à toute initiative propre. M. de Hartwig ne fait d'ailleurs point mystère du bon droit des Serbes à la Macédoine occidentale : il le dit et le répète à qui veut l'entendre. Il vient même d'avoir une altercation à ce sujet avec le Ministre de Bulgarie et ces deux frères slaves se sont séparés de fort méchante humeur. Le raisonnement du Ministre de Russie est très simple : la guerre européenne contre l'Allemagne et l'Autriche est inévitable à bref délai de semaines, de mois ou d'années; dans la péninsule balkanique, c'est la Serbie qui supportera le principal choc et sera chargée d'immobiliser six ou sept corps d'armée autrichiens; il faut donc la favoriser d'agrandissements territoriaux, afin de la fortifier dans la mesure du possible, fût-ce au détriment de la Bulgarie qui, dans la guerre prochaine, ne peut jouer qu'un rôle accessoire et, probablement aussi, douteux. Il semble bien qu'aux yeux de M. de Hartwig, la Bulgarie soit devenue particulièrement répréhensible : peuple de Slaves impurs, traîtres à la cause slave; il y préfère même la Roumanie qui, sans se détacher de la Triple Alliance, pourrait cependant conclure avec la Russie quelque convention secrète et s'orienter vers la Transylvanie.

Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction d'un article de la *Samouprava* avec la copie d'un projet de memorandum, rédigé par M. Novakovitch et qui m'a été *très confidentiellement* communiqué par celui-ci; ces deux documents présentent la thèse serbe. Les conditions prévues par le traité serbo-bulgare du 29 février-13 mars 1912 s'étant trouvées changées par la conclusion postérieure de l'entente balkanique et les événements de la guerre, la Serbie est fondée à en demander la modification, de même que la France et l'Espagne ont récemment procédé au remaniement de leur convention relative au Maroc. Le traité serbo-bulgare prévoyait l'expansion de la Serbie vers la mer Adriatique et ne s'appliquait qu'à la Macédoine. Or la Serbie s'est vue privée de tout

débouché à la mer par la création de l'Albanie, et la Bulgarie, en outre de la Macédoine, acquiert la plus grande partie de la Thrace; elle doit une bonne part de ces grands résultats au concours militaire de l'armée serbe, qui, mettant sur pied beaucoup plus d'hommes qu'il n'en était primitivement prévu, a supporté tout le poids de la campagne de Macédoine et détaché deux divisions devant Andrinople. De plus, le règlement du sort de la Thrace, inopinément posé par la Bulgarie, a contribué à la prolongation de la guerre, partant à de nouvelles pertes en hommes et en argent que l'alliance a imposées à la Serbie. Il est juste qu'elle en reçoive un dédommagement, d'autant mieux que la part serbe serait trop réduite par la création de l'Albanie et l'équilibre entre États balkaniques irrémédiablement détruit au profit de la Bulgarie. La Bulgarie est donc invitée à céder à la Serbie toute la Macédoine occidentale jusqu'au Vardar en lui laissant une commune frontière avec la Grèce, de façon à séparer l'Albanie, où ne peut manquer de régner l'influence autrichienne, de la Bulgarie si sujette à caution sous ce rapport. La sécurité de la grande Serbie en dépend; pour ne point être encerclée par la politique austro-hongroise et afin d'obtenir un tel résultat, les Serbes se déclarent, en cas de besoin, prêts à recourir aux armes. Ils ne veulent pas accorder grande importance aux considérations ethniques, affirmant que le fait seul de l'Exarchat a rattaché les Slaves macédoniens au bulgarisme et que ceux de la Macédoine occidentale ne se trouveront pas plus mal dans l'avenir sous le Gouvernement slave de Belgrade que sous celui de Sofia. Le traité de Berlin a suffi à transformer en Serbes les Bulgares de Nich, Pirot et Vranja qui, avec la disparition des éparchies exarquistes, ont perdu tout contact avec la Bulgarie et dont le serbisme d'aujourd'hui ne se souvient même plus du bulgarisme d'il y a trente-cinq ans. Il en sera de même des Bulgares de Prilep et de Monastir.

Aux prétentions serbes, les Bulgares se contentent d'opposer un refus formel fondé sur la lettre du traité : ce refus est proclamé par leurs principaux hommes d'État, M. Daneff en tête, répété à Belgrade par M. Tocheff et développé dans les feuilles publiques, même les plus officieuses. La Bulgarie consent spontanément à abandonner à la Serbie toute la zone contestée entre le Karadagh et le Chardagh jusqu'à la ligne Vélès-Strouga, marquée dans le traité; mais elle ne veut point aller au delà : M. Tocheff prétend même que la frontière commune entre la Bulgarie et l'Albanie doit s'étendre de Dibra à Koritza. Si les Juifs réclament la présence des Bulgares à Salonique, ce sont les Albanais et les Koutzo-Valaques qui les attirent dans la Macédoine occidentale. Ainsi donc, dès après la paix, conformément à la lettre des conventions, les troupes serbes seront requises d'évacuer la zone indûment retenue; en cas de refus, ce serait la guerre; au besoin, l'on se réclamerait de la Triple Alliance.

Ainsi parlèrent les politiciens des deux pays, tandis que les journaux opposaient les thèses rivales et que les diplomates en saisissaient dans leurs conver-

sations les représentants des grandes Puissances. Ennuyé de tout ce brouhaha, le Gouvernement russe vient de faire savoir à Sofia et à Belgrade que le conflit serbo-bulgare devait être étudié et mûri, qu'il n'y avait point lieu d'en rebattre les oreilles de la diplomatie européenne et que, si les deux États ne parvenaient point directement à s'entendre, ils auraient à porter leur querelle auprès de l'Empereur de Russie.

L'entente balkanique survivra-t-elle au conflit qui s'annonce entre la Serbie et la Bulgarie; s'il éclate, qui l'emportera de la Serbie nationaliste et militariste, boute-feu de la guerre européenne, ou de la Bulgarie, qui cache ses ambitions propres sous le couvert du cosmopolitisme et prétend servir de levain à l'évolution de l'Europe? La solution n'en peut dépendre que de la poussée, de la vigueur et de la persistance panslaviste actuelle. C'est le panslavisme seul qui a créé l'unité au milieu des petits États balkaniques incohérents et inertes; c'est lui seul qui peut la maintenir par la force de son organisation et le vigoureux emploi de ses moyens coutumiers : la diplomatie occidentale ne pèse rien dans les Balkans contre une semblable force; elle perdrait son temps à raisonner, son activité à faire effort; il ne lui revient que d'observer l'immense mouvement qu'elle a contribué à déchaîner et dont la direction ne lui a jamais appartenu. C'est ainsi, du moins, que l'on en peut juger de Belgrade.

369.

Le lieutenant-colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 75. *Berlin, 23 avril 1913.*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, avec une partie de sa traduction, un article des *Leipziger Neueste Nachrichten* donnant, de source qui paraît assez bonne, des détails intéressants sur la traversée du *Z. 4*, terminée par l'atterrissage à Lunéville.

D'après l'auteur, un certain Dr. Frhr. von Gemmingen, qui est, paraît-il, en relations étroites avec la Société Zeppelin, le *Z. 4*, parti à 6 heures de Friedrichshafen, devait se rendre à Baden-Oos (moins de 180 kilom. à vol d'oiseau) en faisant des essais de hauteur.

« Un quart d'heure après le départ, dit l'article en question, le ballon était à 2.100 mètres et, la brise soufflant du Sud-Est, il prit tout droit la direction du Nord-Ouest sur Baden. Peu à peu, la terre se perdit derrière les nuages, mais les Alpes restaient visibles et permettaient de surveiller la route.

« A 7 h. 40, le point fait avec le soleil indiqua la région de Tuttlingen. Bientôt après le ciel se couvrit et le soleil devint invisible.

« Vers 8 heures, on rentra dans une nuée épaisse; l'air devint très humide, le ballon se couvrit de glace et devint très lourd.

« A 8 h. 20 on descendit jusque vers 1.400 mètres pour s'orienter et déterminer la dérive, mais on ne put rien voir et il était impossible de descendre plus bas à cause de la hauteur de la Forêt Noire.

« Bientôt une aile d'une hélice projeta un morceau de glace dans une des cellules de baudruche situées en avant de la première nacelle et la creva. La pointe de l'aérostat perdit ainsi une force d'environ 1.000 kilogrammes.

« Comme le ballon était couvert de glace, on avait dû jeter tout le lest d'eau et on envoya quelques hommes dans la nacelle arrière.

« Vers 9 heures, le commandant vira et essaya, en faisant route Est-Sud-Est d'atteindre la voie ferrée Ulm-Friedrichshafen. On naviguait alors à une altitude moyenne de 1.700 mètres et on essaya, en redescendant jusqu'à 1.400, d'apercevoir le sol. Ce fut en vain.

« Vers 11 heures, dans l'hypothèse qu'on avait pu être rejeté vers le Sud, on gouverna vers le Nord-Est pour rester sur territoire allemand.

« Dans la conviction qu'on était dans la région au Nord du lac de Constance, on descendit progressivement jusqu'à 900 mètres, sans voir le sol.

« A 11 h. 20, de 600 mètres de haut, on aperçut la terre, mais le territoire étranger, la Lorraine française, d'après le nom de Passavant, qu'on put lire sur une gare.

« On mit alors le cap au Nord-Est pour regagner la frontière au plus vite; mais on se retrouva dans le brouillard. Une nouvelle éclaircie fit voir aux aéronautes quelques forts et des soldats en pantalon rouge.

« On était donc encore en territoire français et, pour éviter qu'on ne tirât sur le ballon, on monta à 2.100 mètres en gouvernant vers l'Est. Mais à cause de sa lourdeur, le ballon dut se maintenir dynamiquement à cette hauteur.

« A 1 h. 40 on redescendit jusqu'à 600 mètres et l'équipage reconnut une grande ville avec un terrain de manœuvres où des troupes travaillaient. Comme on avait volé longtemps au-dessus du territoire français et qu'on était en vue de troupes, on décida d'atterrir, pour éviter d'être soupçonné d'espionnage... »

Cette version du voyage correspond bien à celle que le général Wangen a donnée à la Commission du budget.

Quant à l'atterrissage lui-même, que nombre de publications allemandes ont voulu, depuis l'événement, faire passer pour un geste de délicatesse et de loyauté, le même général a parfaitement reconnu qu'il avait été rendu nécessaire, à la fois par suite du manque de benzine et par l'incertitude où l'on était de pouvoir trouver ailleurs des conditions d'atterrissage aussi favorables.

Au total, ce voyage du *Z. 4* reste éminemment suspect.

Il paraît bien difficile qu'un navire aérien de cette puissance, avec, en plus, la grande pratique que les Allemands ont maintenant de ces engins, ait pu être drossé à son insu de la région de Tuttlingen jusqu'à Passavant, malgré ses efforts répétés pour se maintenir au Nord du lac de Constance.

Il est également difficile de croire qu'il n'ait pas pu, de Passavant, regagner le territoire allemand par une voie plus courte que celle du Nord.

Pour ma part, je ne crois en rien à leur reconnaissance de certains ouvrages d'art ou ouvrages fortifiés déterminés. Ce genre d'espionnage a des moyens plus sûrs; mais j'avoue ne pouvoir me prononcer pour l'une quelconque des trois hypothèses suivantes, qui, toutes les trois, me paraissent soutenables :

Les aéronautes, se sentant entraînés vers l'Ouest, en ont pris leur parti avec désinvolture, comptant pouvoir ensuite repasser la frontière, en alléguant le cas de force majeure comme excuse de leur équipée.

Ils ont fait volontairement un voyage dans une région ennemie intéressante, pour étudier l'aspect général du pays et le régime des courants aériens.

Ils ont pu enfin avoir pour but de surexciter les populations françaises pour permettre au Gouvernement allemand de dénoncer une fois de plus le chauvinisme comme une menace pour la paix [1].

370.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 201. *Berlin, 24 avril 1913, 16 h. 13.*

(*Reçu :* 17 h. 5.)

Le Chargé d'affaires de Serbie est convaincu que, si l'Autriche était seule chargée par les Puissances d'agir à l'égard du Monténégro en cas de résistance du Roi aux volontés de l'Europe ou si elle agissait seule de sa propre initiative, il serait impossible d'empêcher la Serbie de soutenir le Monténégro par les armes.

L'Ambassadeur de Russie considère comme hors de question que l'Autriche puisse être seule chargée d'une mission internationale.

[1] Pièce extraite des archives du ministère de la Guerre.

371.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 546. *Paris, 24 avril 1913, 18 h. 45.*

Le comte Szecsen vient de me faire la communication suivante : « A la réunion des Ambassadeurs à Londres, le Gouvernement austro-hongrois avait acquiescé à l'idée d'un emprunt garanti par les Puissances au profit du Monténégro. Mais en présence de la situation créée par la prise de Scutari, le comte Berchtold considère que cette question ne saurait plus être envisagée qu'après que le Gouvernement monténégrin se sera incliné devant les décisions des Puissances et que ces décisions auront été exécutées. »

J'ai donné acte au comte Szecsen de cette communication en disant que c'était à la réunion des Ambassadeurs que les décisions à prendre par les Puissances étaient examinées et que je pensais que nous devions continuer à nous conformer à cette méthode [1].

372.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 59. *Vienne, 24 avril 1913, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

D'après ce que m'a dit le comte Berchtold, il attend une réponse de Votre Excellence à sa demande d'une participation effective pour vaincre la résistance du Roi Nicolas. On croit ici que les premières mesures de coercition consisteraient à occuper Antivari et... était plus précis et plus... [2] que le Ministre. M. de Tschirschky m'a déclaré que si l'accord entre les Puissances n'était pas maintenu et n'aboutissait pas à un mandat d'exécution [décerné] à l'Autriche-Hongrie les plus graves événements seraient à craindre. Il estime

[1] Ce télégramme a été communiqué le 24 avril, à 21 h. 15, à Berlin 400, Vienne 375, Rome 428, Constantinople 450, Pétersbourg 463. Cf. le télégramme adressé à Rome, à la suite de son entretien avec M. Pichon, par le comte Szecsen, *Österreich-Ungarns Anssen politik,* vol. VI, pièce n° 6749.

[2] Lacune de déchiffrement. La minute n'a pas été retrouvée dans les archives de l'ambassade.

qu'il faudrait aussi le concours d'un bataillon italien et d'un bataillon anglais pour affirmer l'union de l'Europe et pour épargner à la Monarchie la violente animosité qu'elle provoquerait chez ses sujets slaves si elle semblait procéder isolément et de son propre mouvement.

Déjà en Dalmatie, en Croatie et en Bohême, l'agitation commence en faveur du Monténégro. On la réprime par des mesures rigoureuses. Dans la situation où les événements placent les Puissances, ne devons-nous pas faciliter et même hâter une combinaison qui laisserait à l'Autriche et à l'Italie la charge de constituer l'Albanie et, moyennant un contrat à court terme, nous dégagerait à peu près des responsabilités à encourir? En différant de répondre les [Gouvernements] consultés risquent de voir les exigences de l'Autriche appuyées sur les décisions de la Conférence de Londres augmenter en proportion de l'aggravation du conflit[1].

373.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 547, 548. *Paris, 24 avril 1913, 20 h. 30, 21 heures.*

Je venais de vous adresser mon précédent télégramme[2] quand l'Ambassadeur de Russie est venu me faire la communication suivante :

« Le Gouvernement russe considère que la prise de Scutari place la Russie devant de nouvelles et sérieuses difficultés. Il prévoit une excitation extrême de l'opinion publique russe au cas où l'on prendrait des mesures de coercition contre le Monténégro. D'après l'Ambassadeur d'Italie, l'opinion publique italienne serait aussi contraire à de pareilles mesures. M. Sazonoff pense que, dans les autres pays, l'opinion publique aurait des dispositions également favorables au Monténégro. Il faut reconnaître, d'autre part, que la prise de Scutari modifie la situation comparativement à celle qui existait lorsque les Puissances ont formulé leurs exigences. L'attitude prise par la Russie après le dernier communiqué du Gouvernement impérial rend difficile à celui-ci une initiative quelconque dans cette question. Peut-être les Gouvernements français et anglais trouveront-ils possible de soulever la question de certaines compensations à accorder au Monténégro. L'occupation de Scutari, en créant une

(1) Un fragment de ce télégramme (depuis les mots : « M. de Tschirschky m'a déclaré », jusqu'aux mots : « On la réprime par des mesures rigoureuses » inclusivement) a été transmis le 25 avril à 21 heures à Pétersbourg 471, Londres 555, Rome 434, Berlin 404, Constantinople 455, Sofia 285, Belgrade 260, Athènes 294, Cettigné 253, Bucarest 243.

(2) Voir ci-dessus, n° 371.

nouvelle situation, permettra peut-être de séparer cette question des autres et d'éviter ainsi le danger d'une revision des autres décisions des Puissances [1].

J'ai répondu à M. Isvolsky que le Gouvernement de la République pourrait difficilement, selon moi, assumer l'initiative à laquelle le Gouvernement russe le conviait; que d'ailleurs elle me paraissait dans les circonstances actuelles peu susceptible d'aboutir; que toutefois il consentirait à examiner la question avec le Gouvernement britannique.

Veuillez donc me faire connaître l'avis de Sir Ed. Grey.

374.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 203. *Berlin, 24 avril 1913, 20 heures.*
(*Reçu :* 20 h. 40.)

M. de Jagow m'a entretenu de la question de Scutari. Il considère que l'honneur de l'Europe est engagé à soutenir ses décisions à l'égard du Monténégro et il est convaincu que, si elle ne le fait pas, rien ne pourra retenir l'Autriche. Il croit qu'une démonstration militaire est devenue nécessaire et juge indispensable qu'elle conserve un caractère international. A ses yeux, elle devrait être faite par toutes les Puissances moins la Russie, mais il pense que l'Allemagne et la France pourraient être dispensées d'agir par elles-mêmes; l'opération est urgente et il serait naturel que les trois Puissances qui ont des troupes à pied-d'œuvre, c'est-à-dire l'Autriche, l'Italie et l'Angleterre qui tient garnison à Malte, fussent chargées de l'opération [2].

[1] Ce télégramme a été communiqué le 24 avril à 20 h. 30 à Berlin 401, Vienne 376, Rome 429, Constantinople 451, Pétersbourg 464.

[2] Ce télégramme a été transmis le 25 avril à 19 h. 50 à Pétersbourg 470, Londres 554, Rome 433, Vienne 379, Constantinople 454, Sofia 284, Belgrade 259, Athènes 293, Cettigné 252, Bucarest 242.

375.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 129, 130. Secret. *Londres, 24 avril 1913, 19 h. 40.*
(*Reçu :* 22 h. 15, 22 h. 20.)

L'Ambassadeur d'Autriche a communiqué ce matin à Sir A. Nicolson un télégramme du comte Berchtold [1] disant que la prise de Scutari en présence des forces internationales et malgré les injonctions adressées au Roi Nicolas était « un affront » pour les Puissances et qu'il importait de prendre d'urgence des mesures coercitives. Le Ministre autrichien des Affaires étrangères réclame en conséquence une réunion des Ambassadeurs, aujourd'hui jeudi ou au plus tard vendredi, pour décider un débarquement et même un bombardement des ports monténégrins.

Nous nous réunirons demain vendredi, mais Sir A. Nicolson a déjà répondu au comte Mensdorff que le télégramme du comte Berchtold s'était sans doute croisé avec celui relatant notre proposition d'hier pour une communication à faire à Cettigné et qu'il convenait d'attendre une réponse à cette communication [2].

De son côté, l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne [télégraphie] que, d'après ses informations, si des mesures de coercition n'étaient pas admises, le comte Mensdorff aurait l'ordre de se retirer de la réunion en déclarant qu'il ne peut continuer à siéger dans une conférence qui se refuse à faire respecter ses décisions.

Le marquis Imperiali a reçu de son Gouvernement l'instruction d'appuyer notre collègue d'Autriche. Le marquis de San Giuliano dit que le meilleur moyen de calmer l'excitation qui règne à Vienne est d'agir immédiatement avec vigueur. Je me suis exprimé avec mon collègue italien comme l'avait fait le Sous-Secrétaire d'État permanent avec l'Ambassadeur d'Autriche.

D'autre part, mon collègue de Russie a reçu de Pétersbourg un télégramme disant que la prise de Scutari va causer une grande effervescence dans l'opinion, qu'elle apporte « quelque altération dans les conditions qui ont présidé aux décisions des Puissances », que les termes du communiqué officiel russe ne permettent pas au Gouvernement russe de prendre une initiative, mais que

(1) Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, volume VI, pièce n° 6716.

(2) Voir ci-dessus le rapport de M. Paul Cambon en date du 23 avril reproduit sous le n° 366.

les Gouvernements français et anglais pourraient s'entendre pour poser la question de certaines compensations à accorder au Monténégro.

M. Isvolsky a été chargé de pressentir Votre Excellence à ce sujet et de la prier de m'envoyer des instructions.

Le comte Benckendorff a répondu à M. Sazonoff que, vu l'état d'esprit qui se manifeste à Vienne, une suggestion de compensation serait violemment écartée. Je lui ai d'ailleurs fait remarquer que la prise de Scutari modifiait si peu le point de vue des Puissances relativement à la délimitation Nord de l'Albanie que la veille même nous avions adressé à nos Gouvernements un projet de déclaration pour amener l'évacuation de la ville et qu'il convenait d'attendre l'effet de cette démarche. J'ai ajouté que la Russie ne consentirait probablement ni à donner mandat à l'Autriche ni à s'associer à elle pour des mesures coercitives, que, quant à nous, il nous était impossible de prendre part à une action à laquelle la Russie ne participerait pas, que c'était assez de nous être joints sans elle à la démonstration navale alors qu'un croiseur russe se montrait dans l'Adriatique et se rendait à Venise. J'ai conclu en disant qu'il fallait gagner du temps, empêcher un coup de tête de Vienne et quant à présent nous contenter d'attendre la réponse de Cettigné.

Sir A. Nicolson, avec qui je me suis entretenu de la situation, m'a exprimé les mêmes opinions et il télégraphie dans ce sens à Saint-Pétersbourg. Le seul danger serait de voir M. Sazonoff refuser de s'associer à la démarche à Cettigné; il faut espérer qu'il comprendra la nécessité de retarder la proposition autrichienne pour les moyens de coercition.

D'après une information confidentielle du Foreign Office, les Autrichiens auraient pris des mesures militaires et seraient tout prêts à intervenir au Monténégro.

376.

M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 24 avril 1913.*

Voici les compensations dont je vous ai parlé tantôt et que M. Sazonoff serait d'avis de proposer en faveur du Monténégro [1] :

1° Frontière le long de la Bojana.

[1] M. Isvolsky rend compte de son entretien avec M. Pichon dans un télégramme que donnent les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 366, et *Un livre noir*, vol. II, page 71. On observera que dans ce télégramme M. Isvolsky parle d'un télégramme non déchiffrable qu'il avait reçu de M. Sazonoff et dont il demandait la répétition. C'est le contenu de ce dernier message que reproduit la note de l'ambassade de Russie ci-dessous reproduite, sous le numéro 381.

2° Engagement réciproque du Monténégro et de l'Albanie de ne pas ériger de forteresses plus près qu'à 15 kilomètres de la frontière.

3° Indemnité pécuniaire.

4° Commission internationale pour la régularisation de la Bojana.

377.

Note du Département[1].

Secret. *Paris, 24 avril 1913.*

Essad Pacha, en rendant Scutari, veut se faire nommer roi d'Albanie (il est Albanais); il demande l'appui du Monténégro. Le Roi Nicolas a répondu : « Oui, si vous restez dans l'alliance balkanique ». Comme il a 20.000 hommes et des canons qu'on lui laisse, il peut tenir tête à tout le monde. Il aurait informé le ministère russe par l'intermédiaire de la légation de Cettigné.

Le Roi a chargé M. Miouchekovitch de parler à Paris de cette combinaison qui ferait l'affaire de l'Albanie, la Grèce, la Serbie et le Monténégro étant disposés à l'appuyer; il n'y aurait dès lors plus de conflit et cette combinaison permettrait de lutter contre l'action de l'Autriche.

378.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. 552. *Paris, 25 avril 1913, 9 h. 55.*

Réponse à vos télégrammes 129 et 130[2].

J'approuve entièrement votre manière de voir et je télégraphie dans ce sens à Saint-Pétersbourg. Mon approbation complète (à laquelle M. le Président de la République veut bien s'associer) vous prouve tout le prix que j'attache dans les circonstances présentes à notre étroite union avec le Gouvernement britannique.

(1) Rédigée après un entretien avec M. Miouchekovitch. — (2) Du 24 avril, ci-dessus reproduits sous le n° 375.

379.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n°s 466, 467, 468. Très confidentiel.

Paris, 25 avril 1913, 11 h. 40, 12 h. 30 et 13 heures.

Contrairement à votre appréciation, les communications que je reçois de M. Isvolsky [1] n'indiquent pas que le Gouvernement russe « ne dévie pas de sa ligne de conduite [2] ». Il manifeste, au contraire, une évolution tout à fait dangereuse et sur laquelle il est nécessaire d'appeler sérieusement son attention. Son idée d'offrir au Monténégro, au moment où celui-ci brave les décisions de l'Europe, des compensations pécuniaires et territoriales ne peut qu'accentuer l'antagonisme austro-russe. M. Sazonoff a reconnu et publié, avec une courageuse fermeté, que l'union de l'Europe est la garantie indispensable de la paix générale. C'est en invoquant ce principe tutélaire qu'il nous a demandé de nous associer avec l'Angleterre à la démonstration navale. Il ne pouvait pas ne pas calculer alors toute la portée de cette manifestation et ce n'est pas au moment où elle est mise à l'épreuve qu'il est admissible de reculer devant ses conséquences.

Il ne peut être question pour nous de prendre, à l'égard du Monténégro, des mesures coercitives sans que la Russie en assume sa part. Je sais que c'est également l'avis du Gouvernement britannique. La situation est donc la suivante : veut-on ou ne veut-on pas persévérer dans la ligne de conduite actuelle qui implique l'union de toute l'Europe pour obtenir le respect de ses décisions? Veut-on laisser à l'Autriche le motif ou le prétexte d'une action isolée à laquelle tout indique qu'elle se prépare? L'Allemagne, qui avait déjà fait auprès de M. Sazonoff, par l'intermédiaire du comte Pourtalès, la démarche que je n'ai pas besoin de rappeler, appuie nettement son alliée. Le marquis Imperiali a reçu de son Gouvernement l'instruction d'appuyer son collègue d'Autriche à la réunion des Ambassadeurs. La gravité de ces considérations ne saurait échapper au Ministre des Affaires étrangères de Russie; je vous prie de me faire connaître d'urgence son sentiment.

(1) Allusion à la lettre de M. Isvolsky, du 24 avril, ci-dessus reproduite, sous le n° 376.

(2) Phrase extraite d'un court télégramme de M. Doulcet en date du 24 avril : « Malgré l'embarras que lui cause la prise de Scutari, le Gouvernement russe », disait ce télégramme, « ne dévie pas de sa ligne de conduite ».

380.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Vienne, Berlin, Rome, Constantinople.

T. n°s 378, 403, 432, 453. *Paris, 25 avril 1913, 13 h. 30.*

Pour votre information.

Le Gouvernement de la République se concerte avec les Gouvernements russe et britannique au sujet de l'attitude à prendre envers le Monténégro.

Mais je crois devoir dès maintenant vous faire savoir que les Cabinets de Paris et de Londres sont intimement d'accord sur les points suivants :

1° L'union des Puissances apparaît plus que jamais comme la sauvegarde de la paix générale.

2° La décision que l'Europe a solennellement prise à l'égard de Scutari doit être respectée.

3° Avant toute démarche nouvelle, il importe d'attendre la réponse du Roi Nicolas à la déclaration que les Puissances ont résolu de lui adresser en vue d'obtenir la remise de Scutari entre leurs mains.

381.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 61. *Vienne, 25 avril 1913, 14 h. 10.*

(*Reçu :* 16 h. 10.)

D'ordre de son Gouvernement, l'Ambassadeur de Russie fera aujourd'hui au comte Berchtold la communication suivante : « Le Gouvernement impérial est d'avis que les Puissances sont loin d'avoir épuisé vis-à-vis du Roi Nicolas tous les moyens d'action, soit par pression, soit par promesses. Dans ces conditions, le Cabinet de Pétersbourg croit devoir mettre celui de Vienne en garde contre les conséquences sérieuses que pourra entraîner une action précipitée ».

Tels sont à peu près les termes de l'aide-mémoire que M. de Giers laissera au comte Berchtold en effectuant sa démarche. D'après le conseiller de l'ambassade de Russie, celle-ci a pour objet de prévenir une action isolée de l'Autriche dans l'affaire de Scutari, dont le règlement reste bien entendu de la compétence de la conférence des Ambassadeurs. Mais il a appuyé sur ce point

que l'intervention du Gouvernement impérial à Vienne tire une certaine importance du fait que les échanges de vue directs entre les deux Cabinets ont été extrêmement rares depuis le commencement de la crise balkanique. Contrairement à l'avis exprimé ci-dessus, le comte Berchtold, dans notre conversation d'hier, confirmait avec fermeté, comme le dit le comte Szecsen à Votre Excellence, qu'il n'est pas admissible que l'on recoure à des marchandages pour déloger le Roi Nicolas de Scutari. Enfin le Ministre de Serbie vient de m'affirmer que toute intervention militaire de l'Autriche par voie de terre, c'est-à-dire à travers le Monténégro, avec ou sans mandat de l'Europe, aura pour effet immédiat de faire entrer en ligne les alliés balkaniques.

382.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 25 avril 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky [1] que le Gouvernement impérial pourrait accepter la formule de démarche collective à Cettigné à condition que, simultanément avec la sommation au Roi de se soumettre à la volonté de l'Europe, il lui soit confidentiellement promis qu'après cet acte de soumission, les Puissances prendront en considération certaines réclamations, déjà connues du Gouvernement français et leur feront droit dans la mesure du possible. L'Ambassadeur d'Autriche qui est venu voir M. Sazonoff pense que la dignité de l'Autriche exige tout d'abord la soumission du Roi, après quoi on pourrait envisager la question des compensations. De manière ou d'autre, de l'avis du Gouvernement impérial, il paraît également indispensable de tenir compte de la nécessité d'imposer au Monténégro [le terme? de] la réponse et en même temps de faciliter au Roi cet acte par des promesses concrètes dont la forme serait à établir. D'après le Gouvernement impérial, tout en restant sur le terrain de la décision prise au sujet de Scutari, les Puissances sont loin d'avoir épuisé les mesures de pression sur le Gouvernement monténégrin. Tout d'abord le resserrement du blocus poserait la question des vivres. Ainsi qu'il revient au Cabinet de Saint-Pétersbourg, le Monténégro commence à souffrir du manque de vivres. Excepté cela, on pourrait prendre des mesures afin de couper toutes les ressources financières venant de l'étranger. Simultanément avec ces mesures de pression, on pourrait faire ressortir tous les avantages d'une prompte soumission. Les procédés proposés par le Gouvernement impérial s'imposent d'autant plus qu'en cas de refus du Roi de se soumettre

[1] Voir ci-dessus, la lettre de M. Isvolsky reproduite, sous le numéro 376 (note).

à une sommation simple, les Puissances qui ne désirent pas prendre part à des mesures coercitives seraient placées dans une fausse position.

M. Sazonoff charge M. Isvolsky de faire ressortir auprès de Son Excellence M. Pichon le danger de recourir à la violence. Dans le cas où l'Autriche se séparerait des Puissances pour une action isolée, elle ne pourrait en tout cas pas compter sur un mandat quelconque de la part du Gouvernement impérial.

383.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 469. Confidentiel. *Paris, 25 avril 1913, 20 h. 30.*

Je reçois de M. Isvolsky une nouvelle communication du Gouvernement russe [1] qui atténue l'impression fâcheuse dont vous a fait part mon télégramme n°s 466, 467, 468 [2]. Le Gouvernement impérial ne propose plus de subordonner à des compensations pécuniaires ou territoriales la mise en demeure de restituer Scutari. Il accepte la formule de démarche collective à Cettigné à condition que l'on fasse savoir confidentiellement au Roi de Monténégro qu'on prendrait en considération certaines de ses réclamations. En outre M. Sazonoff envisage plusieurs moyens de coercition. Il se maintient donc dans la voie qu'il s'était tracée à lui-même et qu'il avait fait connaître par son communiqué. J'ai pris acte avec satisfaction de ces déclarations [3].

J'ignore si la procédure suggérée par M. Sazonoff pourra être entièrement adoptée par la réunion des ambassadeurs, mais elle leur fournit, dans tous les cas, un terrain de discussion et d'action qui permettra, je l'espère, d'éviter l'intervention séparée du Gouvernement austro-hongrois [4].

(1) Voir la note de l'ambassade de Russie ci-dessus reproduite sous le numéro 382.

(2) Voir ci-dessus, même date, n° 379.

(3) Cf. le télégramme adressé par M. Isvolsky à M. Sazonoff, le 25 avril, reproduit dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 368 et *Un livre noir*, vol. II, page 77.

(4) Ce télégramme a été communiqué à Londres le 25 avril à 20 h. 30, sous le numéro 553.

384.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 229. *Saint-Pétersbourg, 25 avril 1913, 20 h. 30.*
(*Reçu* : 22 h. 55.)

La prise de Scutari cause une joie intense dans les milieux politiques et militaires où elle est saluée moins comme un succès slave que comme un soufflet donné à l'Autriche. La satisfaction est telle qu'elle amène une certaine détente dans les violentes critiques que l'opinion dirigeait contre la politique officielle russe. Le Gouvernement et la Cour ne s'en sentent pas moins atteints et se trouvent dans une situation que le maréchal de la Cour qualifiait ce matin d'« abominable », et il me disait : « Les choses ne peuvent pas aller plus mal ». Dans ces conditions, une action isolée de l'Autriche au Monténégro constituerait plus que jamais un danger de toute gravité. M. Nératoff, que je viens de voir, est persuadé qu'avec le temps le Monténégro finirait par céder sans mesures coercitives, ne fût-ce que par gêne financière, mais il faudrait que l'Autriche laissât le temps agir. C'est ce que, m'a-t-il dit, nous [essayons] de faire comprendre à Vienne. L'Ambassadeur d'Autriche a fait ici une démarche en termes mesurés pour que la volonté de l'Europe soit respectée quant à l'attribution de Scutari à l'Albanie. La déclaration des Puissances que cite votre télégramme 460 [1] donne satisfaction à cette demande, mais M. Nératoff se demande si cette déclaration aura pu être faite au Roi Nicolas. Il croit les communications coupées avec Cettigné, car il n'a rien reçu de Cettigné depuis avant la prise de Scutari. Toute la presse russe voit dans cette prise un fait nouveau qui donne au vainqueur de nouveaux droits. M. Nératoff paraissait tenté de soutenir cette théorie : je lui en ai signalé les périls. Du moins, il souhaite vivement, comme je vous l'indiquais hier pour M. Sazonoff, qu'une compensation territoriale puisse être offerte au Roi Nicolas.

[1] Télégramme circulaire reproduisant la déclaration contenue dans le rapport de M. Paul Cambon du 23 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 365.

385.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 62. *Vienne, 25 avril 1913, 19 h. 50.*
(*Reçu : 23 h. 15.*)

A la veille de l'émission de l'emprunt pour les chemins de fer autrichiens, le groupe allemand participant à l'affaire avait désiré savoir si la situation politique extérieure est de nature à faire se prolonger l'inquiétude. Après avoir consulté hier le comte Berchtold, le ministère des Finances a fait dire aujourd'hui avant la Bourse que la prise de Scutari ne change rien à la situation, qu'on y était préparé et que l'événement ne trouble pas l'entente des Puissances. Cette déclaration quasi officielle est appréciée comme semblant indiquer que le Gouvernement austro-hongrois s'abstiendra de l'action isolée à laquelle l'incite une partie de la presse, surtout celle qu'inspire le Gouvernement allemand. La *Zeit* notamment en témoigne une vive déception, et attaque violemment Sir Ed. Grey dont elle qualifie l'éloignement persistant de manœuvre de duplicité.

386.

Note pour l'ambassade de Russie.

Paris, 25 avril 1913.

Par un mémorandum du 23 de ce mois, l'ambassade impériale a bien voulu faire connaître au Ministre des Affaires étrangères que le Gouvernement japonais a proposé au Gouvernement impérial une entente d'après laquelle la reconnaissance de la République chinoise aurait lieu simultanément par les Puissances intéressées, aussitôt que le calme pourrait être considéré comme suffisamment garanti au cours de la session parlementaire actuelle et lorsqu'aucun doute ne subsistera que le Gouvernement chinois est décidé à respecter les engagements internationaux de la Chine. Le Cabinet de Tokio a proposé en même temps que les représentants des Puissances à Pékin soient chargés de fixer d'un commun accord l'époque opportune pour cette reconnaissance, qui aurait lieu par la remise d'une note identique.

Son Excellence l'Ambassadeur de Russie a exprimé, en même temps, le désir de connaître la manière de voir du Gouvernement de la République à cet égard.

Le Gouvernement japonais a, en effet, saisi le Gouvernement français de la

même proposition, en même temps que le Gouvernement britannique exprimait le désir de traiter cette question d'accord avec celui de la République.

M. Pichon a fait connaître à Son Excellence le baron Ishii qu'appréciant les bons effets d'une entente internationale tendant à éviter les conséquences d'une reconnaissance individuelle, par les Puissances, de la République chinoise, il était tout disposé à donner au Ministre de la République à Pékin des instructions dans le sens proposé par le Gouvernement japonais, sous la réserve de l'adhésion des Gouvernements russe et britannique à ces mêmes propositions.

387.

M. Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris,

à M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Paris, 25 avril 1913.*

Je tiens à vous donner les informations que je viens de recevoir pour compléter celles que j'ai eu l'honneur de communiquer mercredi dernier à Son Excellence le Ministre et mardi à vous-même [1].

Avant d'entrer en matière, je veux vous dire que j'agis dans le désir sincère de tenir le Quai d'Orsay très exactement et sans aucune exagération au courant de tout ce qui se passe. J'ajoute qu'en le faisant j'ai le but de nous débarrasser également de toute responsabilité, dans le cas, triste, où des complications surgiraient. Je serais venu vous en parler moi-même, mais, comme c'est le vendredi saint des Slaves, je dois me rendre à l'église russe.

Et maintenant, *in medias res :* les Grecs ont pour le moment, à Salonique et aux environs de ce port, centralisé 60.000 hommes avec artillerie. Ils ont envoyé trois batteries de campagne à Nigrita. Ils se préparent à faire une descente à Tchajesi (près de l'embouchure de la Strouma).

A Goumendjé (voie ferrée Salonique-Velès) sont arrivés deux bataillons; à Gjevgjéli (même ligne de chemin de fer) se trouvent également un colonel et son état-major.

A Gjevgjéli encore sont actuellement le 6e et le 14e régiments de la division serbe du Timok avec un escadron serbe, 12 mitrailleuses serbes et 4 mitrailleuses grecques.

Les relations entre les troupes serbes et les troupes grecques sont plus que fraternelles.

[1] Sur l'entretien qu'eut M. Stancioff, le mercredi, 23 avril, avec M. Pichon, voir la note du Ministre ci-dessus reproduite, sous le numéro 365. Quant à la conversation du mardi 22 avril avec M. Paléologue, il n'en existe pas trace au dossier.

Les Grecs centralisent auprès de Nigrita et Tchajesi environ deux divisions avec artillerie.

Près de Négovan (entre Sérès et Salonique) les Grecs ont une division avec artillerie.

Selon les informations du Vice-Consul d'Allemagne à Salonique (ceci est *très* confidentiel), les Grecs et les Serbes auraient l'intention d'attaquer les Bulgares avant que les troupes bulgares puissent se centraliser.

Je n'ajoute pas de commentaires.

388.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 242. Absolument secret. *Londres, 25 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 avril; Dir. pol., 29 avril.)

Le comte Benckendorff m'a communiqué ce matin un télégramme qu'il venait de recevoir de M. Sazonoff et qui lui faisait savoir que les instructions n'étaient pas encore envoyées au Ministre de Russie à Cettigné pour la communication au Gouvernement monténégrin proposée par la réunion des Ambassadeurs d'avant-hier [1]. J'envoie ci-joint à Votre Excellence le texte de ce télégramme [2]. Il en résulte que le Ministre russe des Affaires étrangères soulève la question des compensations à donner au Monténégro et que, par conséquent, il nous expose à un refus du Gouvernement autrichien et à une rupture pouvant aboutir à une action isolée de ce Gouvernement.

Connaissant les dispositions du comte Mensdorff et les instructions de son Gouvernement qu'il a communiquées hier à Sir A. Nicolson, nous avons craint, mon collègue de Russie et moi, qu'une déclaration à la réunion d'aujourd'hui, dans le sens indiqué par M. Sazonoff, ne déterminât la retraite de notre collègue d'Autriche-Hongrie et la rupture de la réunion. Nous avons donc conféré immédiatement avec Sir A. Nicolson et nous sommes convenus de laisser le comte Benckendorff annoncer d'abord l'adhésion de principe de son Gouvernement à la note des Puissances. Nous l'avons prié d'indiquer la résolution du Cabinet de Pétersbourg de maintenir les décisions des Puissances et de ne pas s'écarter des vues exposées dans son communiqué officiel à la presse. A l'appui de cette résolution, le comte Benckendorff devait proposer le resserrement du

(1) Voir ci-dessus, n° 366.

(2) La reproduction de ce télégramme a paru inutile comme faisant double emploi avec la note de l'ambassade de Russie ci-dessus reproduite sous le numéro 382.

blocus, mais faire en même temps pressentir que, pour faciliter au Roi Nicolas un acte de soumission, il serait utile de lui faire entrevoir certaines concessions sans s'expliquer sur leur nature. Nous avons prié également mon collègue de Russie de dire que M. Sazonoff avait eu à ce sujet un entretien avec l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg, que ce dernier avait dû en rendre compte au comte Berchtold et qu'il convenait d'attendre la réponse de ce dernier avant de remettre la note collective au Gouvernement monténégrin. Sir A. Nicolson a ajouté que, si le comte Mensdorff ne s'arrêtait pas devant cette considération et exigeait sous menace de rupture une décision sur des mesures coercitives, on lui ferait sentir la nécessité d'attendre le retour de Sir E. Grey qui présidera notre réunion lundi prochain.

Notre avis est en effet qu'il convient de gagner du temps et de laisser s'apaiser l'opinion viennoise.

A notre séance d'aujourd'hui, qui était présidée par M. Asquith avec l'assistance de Lord Morley et de Sir A. Nicolson, le comte Benckendorff a commencé par faire une communication dans le sens arrêté entre nous. L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a parlé immédiatement de mesures de débarquement dans les ports monténégrins et même il a prononcé le mot de bombardement.

Je me suis élevé contre de pareilles mesures et j'ai soutenu, avec l'assentiment du Premier Ministre, que la présence de vaisseaux de guerre en rade avait la même signification qu'un débarquement et que la mise à terre de quelques détachements n'impressionnerait nullement les Monténégrins qui savent fort bien que, pour pénétrer chez eux, il faut envoyer un petit corps d'armée.

L'Ambassadeur d'Allemagne et celui d'Italie ont soutenu très fortement leur collègue autrichien. On a parlé de la nécessité de ne pas s'incliner devant les caprices d'un petit État comme le Monténégro. Le comte Mensdorff et le prince Lichnowsky ont déclaré qu'il était impossible de ne pas relever l'affront fait aux grandes Puissances; ils se sont livrés à quelques considérations sur notre dignité outragée. Cette discussion a été assez vive, mais elle ne pouvait aboutir à rien, car j'ai déclaré que je ne me sentais pas autorisé à donner mon adhésion à des mesures coercitives pouvant nous entraîner dans une expédition militaire au Monténégro. J'ai dit que, d'ailleurs, il convenait d'attendre la réponse du Roi Nicolas à notre communication; que, quant à présent, nous pouvions adopter la suggestion de M. Sazonoff relative au resserrement du blocus; que, si cette mesure ne suffisait pas à amener la soumission du Gouvernement de Cettigné, il serait temps d'en envisager d'autres et que nous pouvions nous réserver de le faire. Le comte Benckendorff a d'ailleurs fait observer avec raison que notre proposition datait de deux jours, que nos Gouvernements n'avaient été appelés à s'en occuper qu'hier, que M. Sazonoff s'en était entretenu le même jour avec le comte Thurn et qu'il était vraiment excessif de

nous mettre dès à présent dans l'obligation d'envisager l'éventualité d'un refus qui ne se présentera peut-être pas.

Le comte Mensdorff a insisté pour que nous nous occupions de prévoir les mesures à prendre dans le cas où le Roi Nicolas ne nous donnerait pas satisfaction en ajoutant que, si la réponse de ce dernier était négative, ou se faisait trop attendre, son Gouvernement était résolu à se charger d'assurer seul le respect des volontés de l'Europe. Nos collègues d'Italie et d'Allemagne ont appuyé le comte Mensdorff.

Il a donc été impossible de se mettre d'accord sur une résolution et nous nous sommes contentés de dresser une sorte de procès-verbal résumant notre conversation. Le voici :

« La réunion est d'avis qu'il y a lieu de procéder d'urgence à la démarche collective proposée le 23 avril et de fixer au Gouvernement monténégrin un court délai, à déterminer par les Puissances, pour sa réponse. Aussitôt après la remise de la note des Puissances, la réunion considère que le blocus devrait être resserré de façon à mettre obstacle au ravitaillement du Monténégro en vivres et que des mesures pourraient être prises pour empêcher le Roi Nicolas et son Gouvernement de se procurer des ressources financières. Des instructions dans ce sens devraient être adressées aux commandants des forces navales. L'Amirauté britannique est invitée par le Premier Ministre à prescrire à l'amiral anglais de se concerter à se sujet avec les commandants de l'escadre internationale.

« Si ces moyens ne suffisent pas à déterminer le Gouvernement monténégrin à se soumettre, la réunion pense qu'il y aura lieu de recourir à d'autres mesures.

« D'ordre de son Gouvernement, l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie déclare qu'il importerait de prendre dès maintenant des résolutions au sujet de mesures coercitives et d'envisager la possibilité d'un débarquement dans les ports monténégrins.

« Les Ambassadeurs d'Italie et d'Allemagne appuient la déclaration du comte Mensdorff.

« Le Premier Ministre, les Ambassadeurs de France et de Russie pensent qu'il suffit de s'en tenir quant à présent au resserrement du blocus.

« L'Ambassadeur de Russie dit que, pour faciliter l'acceptation de la note des Puissances par le Roi Nicolas, M. Sazonoff serait d'avis de lui faire entendre officieusement que, lorsqu'il aura déféré aux désirs des Puissances, elles ne se refuseront pas à prendre en considération dans la mesure du possible certaines concessions à lui faire et que d'ailleurs il a entretenu de ses vues sur ce point l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg. »

Nous avons ainsi écarté le danger d'une rupture immédiate. Il est à supposer qu'après quelques jours d'agitation, l'opinion à Vienne se calmera, que peut-

être le Roi Nicolas nous fera une réponse acceptable et qu'alors il sera possible de parler de certains avantages à lui procurer. Notre collègue d'Autriche ne nous a pas laissé ignorer qu'aux yeux de son Gouvernement ces avantages ne pourraient jamais prendre le caractère de compensations territoriales; mais rien ne dit qu'à un moment donné l'Autriche ne se départira pas de son opposition, si elle est bien conseillée par l'Allemagne et l'Italie. A ce sujet, Sir A. Nicolson est assez optimiste; je ne le suis pas autant que lui et je pense qu'il importe avant tout que la Russie n'accule pas le Gouvernement de Vienne à une action isolée en se laissant trop influencer par les supplications du Roi Nicolas.

Nous nous sommes ajournés à lundi prochain; Sir E. Grey sera de retour ce jour-là.

389.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 132. Confidentiel. *Londres, 26 avril 1913, 18 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 25.)

Réponse à vos télégrammes 553 [1], 554 [2], 555 [3].

Mon collègue d'Allemagne a manifesté aujourd'hui à Sir A. Nicolson les plus vives appréhensions au sujet de la question de Scutari. On peut inférer de son langage que, tout en regrettant vivement une rupture du concert européen, l'Allemagne n'hésitera pas à soutenir l'Autriche. Au cours de la conversation, le prince Lichnowsky a émis l'avis qu'une tierce Puissance, l'Angleterre par exemple, pourrait suggérer l'idée d'attribuer au Monténégro quelques compensations après l'évacuation de la ville. L'Ambassadeur d'Allemagne est-il autorisé par son Gouvernement à tenir ce langage? Nous supposons, le Sous-Secrétaire d'État permanent et moi, que le Cabinet de Berlin admet cette suggestion et que celui de Vienne, embarrassé de l'agitation de ses sujets slaves, cherche une porte de sortie. Sir A. Nicolson saisira Sir Ed. Grey dès son retour à Londres et lui proposera de formuler à notre réunion de lundi une suggestion dans ce sens. Ce serait adopter le point de vue russe, mais il importe de ménager l'amour-propre autrichien et d'agir avec précautions.

(1) Voir le télégramme 469 à Pétersbourg ci-dessus reproduit à la date du 25 avril sous le numéro 363 (note finale).

(2) Télégr. circ. du 25 avril transmettant à divers postes le télégr. 203 de Berlin, du 24 avril, ci-dessus reproduit, sous le n° 394.

(3) Télégramme circulaire transmettant à divers postes un fragment du télégramme 59 de Vienne, en date du 24 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 372.

390.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 556. *Paris, 26 avril 1913, 20 h. 30.*

Le Ministre de Grèce vient de faire une démarche auprès de moi pour me déclarer que son Gouvernement n'accepterait pas au Sud de l'Albanie d'autre frontière que celle qu'il a réclamée. Il n'admettrait pas la transaction qui ferait partir cette frontière du Cap Kefali et il nous demande de ne pas formuler cette proposition à la réunion des Ambassadeurs. J'ai répondu que l'intransigeance grecque se heurterait à l'intransigeance contraire de l'Italie et de l'Autriche qui n'admettent pas que la limite méridionale de l'Albanie soit reportée au nord de la pointe Phtelia et j'ai constaté que, dans ces conditions, l'entente me paraissait plus que problématique. M. Romanos ayant insisté, je lui ai dit que je vous ferai connaître la demande de son Gouvernement.

391.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 26 avril 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky[1] que la proposition faite par la réunion des Ambassadeurs à Londres de laisser aux belligérants le soin de traiter entre eux des conditions de la paix lui inspire des appréhensions, le précédent des pourparlers entre eux à Londres étant loin d'être rassurant. Le Gouvernement impérial aurait préféré que les Puissances communiquent aux parties intéressées les conditions définitives. Ce mode de procéder éviterait une perte de temps et répondrait mieux au but d'une prompte conclusion de la paix, ainsi qu'aux intérêts des belligérants. La fixation de la frontière sur la base de la ligne Enos-Midia devrait être confiée à une commission technique européenne à laquelle seraient adjoints des représentants turcs et bulgares.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de faire part à Son Excellence M. Pichon des observations ci-dessus exposées.

[1] Ce télégramme de M. Sazonoff ne figure pas parmi les documents diplomatiques russes publiés jusqu'à présent. M. Isvolsky y fait allusion dans un télégramme du 26 avril reproduit dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 369 et dans *Un livre noir*, vol. II, page 78.

392.

Note de la légation de Serbie.

Paris, 26 avril 1913.

On a fait apprendre au Gouvernement impérial de Russie que la Serbie est disposée à abandonner l'idée de chemin de fer Adriatique et de port à Durazzo, désirant se servir du port monténégrin d'Antivari.

C'est tout à fait inexact.

Prête à refaire la guerre, la Serbie ne consentira jamais à être privée ni de chemin de fer adriatique ni de port de Durazzo. Antivari ne saurait point les remplacer.

Ce chemin de fer doit passer par Prichtina, Prizrend, la vallée de Drin Noir et la ville de Strouga pour avoir son terminus dans le port de Durazzo. C'est pourquoi le Gouvernement royal demande une rectification de la frontière à travers ladite vallée afin d'y pouvoir faire passer son chemin de fer.

Le Chargé d'affaires de Serbie, d'ordre de son Gouvernement, déclare le plus catégoriquement possible que la Serbie ne veut et ne peut pas consentir à abandonner son issue à Durazzo.

393.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 230, 231, 232, 233. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 26 avril 1913, 23 h. 58, 23 h. 57, 23 h. 58, 23 h. 55.

(*Reçu :* le 27, à 3 h. 30, 5 h. 30, 5 h. 20, 5 h. 15.)

Réponse à vos télégrammes n°s 468 et 469 [1].

Je viens de voir M. Sazonoff et je ne puis ne pas répéter que, malgré les difficultés de la situation intérieure, il ne dévie point de sa ligne de conduite : union de l'Europe pour éviter l'action isolée de l'Autriche; nécessité de faire respecter les décisions de l'Europe, attribution de Scutari d'Albanie à l'Albanie. Il n'a jamais varié là-dessus et ne manifeste aucune tendance à rompre l'union. L'Europe a lié les mains de l'Autriche par la démonstration navale et il n'a aucune envie de les délier.

[1] Du 25 avril, ci-dessus reproduit sous les numéros 379 et 383.

S'il n'a jamais varié sur le principe que Scutari doit faire retour à l'Albanie, le Gouvernement russe se réserve naturellement de discuter les moyens à employer pour assurer ce retour, tant que ces moyens n'ont pas fait l'objet d'une décision de l'Europe. Le but des communications de M. Isvolsky était de discuter avec vous le choix des meilleurs moyens. M. Sazonoff a reconnu que la phrase de M. Isvolsky de votre télégramme 464 [1] (la prise de Scutari modifie la situation, etc.), doit être interprétée comme signalant une modification de fait [et] non une modification de droit. Il persiste à croire que pour amener, dans les conditions actuelles, le Roi Nicolas à évacuer Scutari d'Albanie, l'appât d'une concession territoriale est un bon moyen, non pas comme une prime à la désobéissance, mais comme une récompense de son obéissance lorsqu'il aura cédé à l'Europe. Puisque la France et l'Angleterre n'ont pas voulu prendre l'initiative de cette proposition, la Russie s'en est chargée hier à la Conférence de Londres et l'a suggérée à titre d'indication comme un moyen bon à employer.

M. Sazonoff a approuvé la démarche collective à Cettigné décidée par la conférence du 23 et l'a télégraphié à sa légation (les communications de cette légation avec le Gouvernement russe restent toujours interrompues). Il m'a lu les décisions prises hier à la 36e séance de Londres en les approuvant sincèrement, sauf le point que la réponse du Monténégro devrait être donnée dans un court délai à déterminer par les Puissances. M. Sazonoff s'élève là contre et trouve cela dangereux. Cette sorte d'ultimatum n'a aucune raison d'être car la seule chose essentielle est de faire céder le Monténégro; or les moyens de le faire céder existent, ils sont reconnus et énumérés par la conférence elle-même (resserrement du blocus, [moyens] financiers, etc.), et M. Sazonoff les trouve excellents. Le Monténégro cédera, c'est une affaire de temps : alors pourquoi se presser? Du caprice de l'Autriche, il n'y a aucune raison pour précipiter l'exécution. M. Sazonoff espère vivement que sur ce point vous partagerez son avis, ainsi que le Cabinet de Londres.

A un point de vue plus général, le Ministre des Affaires étrangères estime que, pour faire respecter les décisions de l'Europe à l'encontre des États balkaniques, il convient de procéder avec prudence et lenteur. D'autres cas peuvent se présenter où la résistance serait encore moins aisée à vaincre, pour les Grecs par exemple. Serait-ce servir la cause de la paix générale que de se laisser entraîner partout à des exécutions militaires?

[1] Télégramme circulaire du 24 avril communiquant à divers postes le télégramme à Londres reproduit sous le numéro 373.

394.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 81. *Sofia, 26 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 mai.)

La situation entre les alliés ne s'améliore pas; elle devient chaque jour plus délicate et, au point où en sont arrivées les choses, il est impossible qu'elle dure très longtemps : une détente doit se produire ou le conflit doit éclater[1].

Les Serbes, les Grecs, les Bulgares concentrent des troupes relativement considérables sur les frontières des territoires qu'ils occupent; les uns et les autres sont face à face, et, dans l'état de nervosité et d'excitation où se trouvent les officiers, le moindre incident peut avoir les plus graves conséquences.

Une entrevue entre les Présidents du Conseil des trois Gouvernements, qui, paraît-il, a été préconisée par la Russie, serait à mon avis, non seulement inutile, mais nuisible, car les points de vue sont trop divergents et trop publiquement dévoilés. Aucune entente directe n'est possible, quel que soit l'esprit de conciliation des chefs de Gouvernements, car ils doivent compter avec l'opinion publique de leurs pays respectifs, qui se montre aussi nerveuse que l'armée, et qui les renverserait immédiatement s'ils cédaient sur des questions considérées par tous comme indiscutables.

Le partage pacifique des territoires conquis sur la Turquie ne me paraît possible que si les grandes Puissances s'entremettent et imposent leurs bons offices qui seront d'ailleurs acceptés avec reconnaissance, au moins par le Gouvernement bulgare.

Les Grecs et les Serbes, n'ayant aucune rivalité territoriale, sont naturellement unis et ont tendance à faire cause commune contre les Bulgares. Le litige qui s'est élevé entre eux et les Bulgares est identique, mais il ne peut pas être jugé d'après les mêmes principes de simple équité.

Entre Serbes et Bulgares, l'entente repose sur le traité de 1912, qui a délimité dans ses grandes lignes les provinces ottomanes qui doivent rentrer dans le domaine de chacun. Ainsi que je l'ai exposé à plusieurs reprises, les Bulgares considèrent ce traité comme intangible et ses clauses précises

[1] M. Jules Cambon télégraphiait cependant de Berlin le 26 avril à 13 h. 33 : « Le Chargé d'affaires de Serbie m'informe que sur les conseils de la Russie il y aurait un commencement de détente entre la Bulgarie et la Serbie et qu'à Belgrade on semble moins intransigeant ».

devront être respectées. Sur ce point, ils n'acceptent et n'accepteront aucune discussion. Si les Serbes, violant leur signature veulent forcer les Bulgares à rester sur la rive gauche du Vardar, ainsi que l'affirme M. Pachitch dans le télégramme que Votre Excellence a bien voulu me communiquer le 15 avril sous le n° 159 [1], ceux-ci accepteront la lutte qui leur est offerte avec une imprudence et une méconnaissance de l'avenir de la Serbie dont on ne peut qu'être surpris. Pour éviter un conflit dont la perspective a été déjà vivement blâmée en Russie, en France et en Angleterre, les Puissances, et, en premier lieu, la Russie, la plus directement intéressée, doivent donner à Belgrade les conseils les plus pressants et même, s'il était nécessaire, employer la menace des moyens coercitifs qui sont à leur disposition, en fermant leur marché financier, dont la Serbie, comme les autres États balkaniques, aura un urgent besoin après la guerre. Par contre les Puissances lui promettront en même temps leur appui pour faire accepter par la Bulgarie les demandes équitables qui ne vont pas immédiatement à l'encontre des stipulations du traité de 1912.

A l'égard de la Bulgarie, la Grèce est dans une situation toute différente, et elle peut légitimement prétendre à garder Salonique. Aucun engagement ne lie les deux pays et la Grèce a le bénéfice du fait acquis. La Bulgarie ne pouvant céder spontanément sur cette question de Salonique, les Puissances devront imposer leur arbitrage, et, ainsi que je l'ai déjà fait connaître à Votre Excellence, le Gouvernement bulgare est tout disposé à l'accepter et il prévoit déjà la décision qui sera rendue.

La solution de la question de Salonique me semble d'une urgence aussi immédiate que celle du litige serbo-bulgare; elles sont liées l'une à l'autre car, du jour où Salonique sera attribué à la Grèce, celle-ci sera satisfaite et se montrera conciliante dans les discussions du tracé de la frontière avec la Bulgarie. Étant satisfaite, elle abandonnera la Serbie à son sort, la sympathie et l'intimité qui se sont manifestées récemment entre les deux pays n'étant que le résultat d'une communauté d'intérêts, et ses rapports avec la Bulgarie redeviendront cordiaux.

Dans mon opinion, les Puissances devraient donc, et sans aucun retard, régler la question de Salonique. A titre tout officieux, dans mes conversations avec plusieurs personnalités qui m'interrogeaient à ce sujet, j'ai indiqué que, dans les circonstances actuelles, il y aurait avantage pour la Bulgarie à solliciter la médiation d'une ou plusieurs Puissances et à la prier de s'informer auprès du Gouvernement hellène de l'accueil que rencontrerait une proposition dans ce sens.

Votre Excellence sait que le Gouvernement bulgare a déjà envisagé la

[1] Dépêche circulaire transmettant la note de la légation de Serbie du 12 avril, ci-dessus reproduite, sous le numéro 280.

possibilité de s'adresser pour cet arbitrage aux Puissances de la Triple Entente, bien qu'il ne se fasse pas grande illusion sur la décision qui interviendra. Cette constatation suffit à marquer qu'il ne s'est pas laissé circonvenir par les paroles tentatrices de l'Autriche lui conseillant de céder Silistrie à la Roumanie et lui promettant en échange son concours pour lui faire obtenir Salonique, ce qui serait pour les Bulgares la réalisation d'un rêve longtemps caressé.

Malgré ces dispositions du Gouvernement bulgare, il y a cependant un inconvénient sérieux, dans les circonstances actuelles, à ce que cet arbitrage soit confié aux seules Puissances de la Triple Entente. Il n'échappera à personne que cette solution marquerait peut-être d'une façon trop éclatante que, dans quelques-unes des questions si graves qui touchent l'Orient, la Triple Alliance n'a pas voix au chapitre, malgré les précédents du Congrès de Paris, du Congrès de Berlin, et ceux beaucoup plus récents de la Conférence de Londres et de celle de Pétersbourg. La Triple Alliance pourrait prendre ombrage de cette exclusive, d'autant plus que l'un de ses membres est plus intéressé dans la question de Salonique et paraît avoir déjà pris parti dans la question en encourageant les prétentions bulgares. L'accord européen, si indispensable en ce moment et qui semble ne se maintenir qu'avec certaines difficultés depuis que la crise balkanique s'est ouverte, pourrait s'en trouver dangereusement compromis.

Dans ce cas, il serait peut-être préférable que la Bulgarie et la Grèce s'adressassent pour les départir soit à une Puissance isolée, la Russie ou l'Angleterre par exemple, soit aux six Puissances. Dans les deux hypothèses, la solution serait la même; dans la première, le sentiment de la Russie ou de l'Angleterre ne paraît pas douteux et, dans la seconde, l'Autriche seule, parmi les six Puissances, pourrait être tentée de soutenir sa proposition de donner Salonique aux Bulgares.

On peut croire que l'Italie saisirait volontiers l'occasion d'être agréable aux Grecs pour leur faire oublier, si c'est possible, ou au moins pardonner son attitude dans la question des îles et de la frontière méridionale albanaise, et l'Allemagne ne pourrait vraisemblablement pas suivre l'Autriche sur un terrain où elle mécontenterait grandement un Souverain, tout glorieux de ses victoires, dont les sympathies allemandes sont connues et qui est en outre le beau-frère de l'Empereur Guillaume.

De toutes façons, l'abstention et le désintéressement des Puissances dans les deux litiges serbo-bulgare et gréco-bulgare, non seulement porteraient un coup mortel à l'union balkanique mais encore feraient le jeu de l'Autriche-Hongrie, en rendant presque inévitable un conflit armé entre les intéressés.

395.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 82. *Sofia, 26 avril 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 mai.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer, le 1er et le 15 de ce mois, les rapports que lui ont adressés nos Ambassadeurs à Vienne et à Constantinople et notre Ministre à Bucarest[1] au sujet de l'équilibre des forces dans les Balkans. J'en ai pris connaissance avec un vif intérêt et leur lecture m'a suggéré diverses considérations que je demande à Votre Excellence la permission de lui exposer.

A la suite de graves dissentiments dont les victoires imprévues et trop complètes des alliés sont l'unique cause, la rupture de l'union balkanique doit être considérée aujourd'hui comme une éventualité possible et, malgré les avantages qui résulteraient pour la Triple Entente de son maintien et de sa consolidation, il n'est pas entièrement au pouvoir de celle-ci d'empêcher cette rupture. Cet événement, s'il se produit, pourra modifier, dans une certaine mesure, la force respective des groupements politiques de l'Europe.

Les États balkaniques, qui ne représentaient avant la guerre que des Puissances de troisième ou quatrième ordre, vont voir en effet leur importance singulièrement accrue, et, d'autre part, la Turquie n'étant plus un des facteurs de la politique européenne, ils auront en Orient une situation tout à fait privilégiée, avec laquelle les Puissances occidentales et septentrionales devront compter. Leur attitude dans telle circonstance donnée peut être une sécurité ou créer un danger pour la Triple Entente ou la Triple Alliance.

Notre Ambassadeur à Vienne paraît convaincu que la Bulgarie ira nécessairement chercher auprès de l'Autriche les encouragements ou l'appui dont elle pourra avoir besoin et qu'elle est destinée à être en fait le représentant et l'auxiliaire de l'influence germanique en Orient. Cette opinion est, à mon avis, trop absolue et l'histoire de la Bulgarie depuis sa résurrection en est, ce semble, la preuve la plus évidente.

Les Bulgares sont Slaves de race; ils ont pour la Russie des sentiments fraternels et ils lui gardent en même temps une reconnaissance profonde pour l'immense service qu'elle leur a rendu en les libérant du joug ottoman.

[1] Il s'agit des rapports adressés le 24 mars, par M. Dumaine, et le 7 avril par M. Bompard et par M. Blondel. Voir ces documents reproduits aux dates précitées, sous les numéros 61, 229 et 230.

Mais ils sont avant tout Bulgares et, avec le sens pratique qui les caractérise, ils font passer les intérêts nationaux avant toute autre considération; dans le cas où ces intérêts sont en contradiction avec leurs sentiments intimes, ils n'hésiteront guère à leur sacrifier ceux-ci. Si, six années à peine après leur libération, alors qu'ils étaient encore incapables de se diriger eux-mêmes, qu'ils n'avaient ni expérience, ni force, ni richesse, ils n'ont pas craint de rompre toutes relations avec la grande libératrice qui avait dirigé leurs premiers pas, faisant ainsi preuve d'une magnifique ingratitude, qui peut paraître invraisemblable malgré les erreurs de l'administration russe dont l'autorité se faisait sentir trop lourdement, peut-on croire qu'après trente-cinq ans d'existence, de luttes et de succès, après les victoires éclatantes qu'ils viennent de remporter sur l'ancien maître et dont ils seraient excusables d'être éblouis, ils feront passer les questions de sentiment après les questions d'intérêt vital, qui assureraient une plus grande influence et une plus grande puissance à leur pays?

Depuis l'époque où, à la suite de terribles secousses intérieures, ils ont appelé au trône le Prince Ferdinand de Cobourg, les Bulgares, pleins d'orgueil et de confiance en soi, comme s'ils prévoyaient l'avenir, n'ont jamais voulu se lier d'une façon définitive à une grande Puissance, quelle qu'ait été leur propre faiblesse. Cette politique leur a peut-être été conseillée par le Souverain lui-même, plus apte que quiconque à se jouer des difficultés qu'elle entraîne avec elle, mais elle leur a donné de tels fruits que tous les Bulgares en sont aujourd'hui les adeptes fervents. Elle leur permet de profiter de l'antagonisme et de la lutte d'influence des deux groupements politiques qui se partagent l'Europe et de retirer d'un côté comme de l'autre de précieux avantages.

En 1911, le moment paraissant propice à la réalisation des grands desseins longtemps caressés, le Roi faisait appel à un ministère nettement russophile et encourageait la formation de cette union balkanique que la Russie conseillait et recommandait depuis tant d'années. Cette union a donné des résultats merveilleux et les Bulgares ne feront rien pour l'ébranler; mais, si le destin a décidé sa ruine, en chargeant de ce soin les alliés serbes ou grecs, les Bulgares s'en consoleront aisément et se retourneront d'un autre côté, où on leur tend les bras et où on leur adresse les plus gracieux et les plus engageants sourires. Il n'en coûtera qu'un ministère qui disparaîtra après avoir accompli sa tâche.

Ce n'est pas là bien certainement une politique très droite ou très héroïque, mais c'est une politique très pratique et réaliste, à l'exemple de l'Amérique et suivant les idées égoïstes qui paraissent devoir régner en maîtresses au XXe siècle.

Cette politique a même produit un résultat qui peut passer pour inattendu.

Les Puissances désirant s'assurer la clientèle politique, morale, économique de la Bulgarie, dont déjà elles escomptaient l'avenir, ont rivalisé de prévenances, de compliments et d'amabilités et aujourd'hui ce pays qui, malgré ses agrandissements, ne sera pas de longtemps un très puissant État, ne peut dissimuler sa surprise de constater que l'on ne s'empresse pas à exécuter tous les désirs auxquels, à l'entendre, ses victoires lui donnent droit.

Quoi qu'il en soit, et je m'excuse de cette diversion à propos de la mentalité des Bulgares, il ne me paraît pas douteux que la Bulgarie et son Roi continueront la politique suivie jusqu'à présent et qui a si bien réussi. Elle se servira de l'Autriche dans la mesure où elle y aura intérêt, dans le cas par conséquent où le bénéfice qu'elle pourra tirer de son appui sera plus avantageux que celui que lui offre l'amitié de la Triple Entente et, à plus forte raison si celle-ci a tendance à l'abandonner et à favoriser ses alliés rivaux : la Grèce et la Serbie.

Déjà, en haut lieu, on laisse entendre certaines plaintes contre la Russie qui a opposé son *veto* à la demande d'un débouché sur la Marmara, à Rodosto, et cette mauvaise humeur rejaillit naturellement sur ses alliés « qui n'ont plus d'autre politique que la sienne ». Pour la question de l'indemnité de guerre, c'est l'Angleterre qui serait, paraît-il, la plus irréductible et on critique son attitude.

En même temps, l'Autriche se montre des plus empressées à satisfaire à tous les désirs de la Bulgarie. Si elle lui conseille d'abandonner Silistrie à la Roumanie, elle lui dit en même temps qu'elle fera tout son possible pour lui assurer la possession de Salonique. A peine est-elle informée que la Russie s'est montrée favorable à l'indemnité de guerre, elle rivalise de générosité et se déclare partisan convaincu de cette demande des alliés ou plutôt des Bulgares, car elle n'a pas pris évidemment cette décision pour se faire bien venir des Serbes ou des Grecs. Je ne serais pas surpris, mais à ce sujet je n'ai aucune indication, si même elle avait fait entendre qu'elle ne verrait aucun inconvénient à ce que Rodosto devienne bulgare.

Comment, dans ces conditions, la Bulgarie, uniquement soucieuse, je le répète, de ses intérêts particuliers, ne serait-elle pas tentée d'accepter l'appui qui lui est offert avec tant d'insistance?

Et cependant le Gouvernement actuel ne se laisse pas séduire; il écoute peut-être ces suggestions, mais il reste fermement attaché à la Triple Entente et suit, tout en les discutant il est vrai, les conseils et les avis qui lui viennent de Pétersbourg.

Mais, si l'union balkanique vient à se dissoudre, si quelque échec grave vient affaiblir l'autorité de ce Gouvernement, il quittera le pouvoir et sera inévitablement remplacé par un ministère, non pas purement zankoviste, comme se plaît à le croire M. Daneff, mais par un ministère de coalition, probablement stambouloviste et radoslaviste. Et aucun Gouvernement, plus que

celui-là, ne pratiquera la politique réaliste dont j'ai parlé plus haut.

Néanmoins, dans le cas où la Bulgarie irait chercher un appui à Vienne, il ne s'ensuivrait en aucune façon que l'Autriche pourrait y établir définitivement son influence, comme paraît le croire M. Dumaine. Sans doute celle-ci obtiendrait-elle, à titre de rémunération, des avantages d'ordre économique, mais s'il lui arrivait de vouloir jouer un rôle de protection politique, j'ai la conviction que la Bulgarie se retournerait aussitôt vers Pétersbourg et Paris et l'on pourrait revoir le jeu de bascule que l'on a tant reproché au Roi Ferdinand.

L'on conçoit que, dans l'état d'esprit où se trouve la Serbie à l'égard de la Bulgarie et de l'Autriche, elle veuille avoir une frontière commune avec la Grèce, couper la Bulgarie de tout point de contact avec la future Albanie et, si possible, la rejeter complètement sur la rive gauche du Vardar. Mais elle joue là un jeu dangereux, car en admettant, ce que je ne pense pas, que ses craintes se réalisent et que l'Autriche s'accorde avec la Bulgarie, voire même avec la pauvre et faible Albanie, comment pourrait-elle, même alliée à la Grèce, résister à la puissance d'un tel étau?

Et d'un autre côté, peut-elle être sûre du concours de la Grèce? Celle-ci, influencée par un Souverain dont les sympathies sont notoires, ne serait-elle pas incitée, quand ses ambitions les plus essentielles seront satisfaites, à rétablir avec l'Autriche et avec l'Italie des rapports d'amicale confiance?

Je ne vois donc pas très clairement le bénéfice que pourrait retirer la France à protéger spécialement la Grèce et la Serbie. En le faisant, elle servirait peut-être «une cause digne de sa sympathie» et surtout «conforme à ses traditions historiques», mais les résultats de cette attitude ne seraient certainement pas favorables à ses intérêts politiques et économiques.

En adoptant une politique aussi marquée, les Puissances de la Triple Entente ne feraient que creuser davantage encore le fossé qui les sépare de la Triple Alliance et engager la Bulgarie à se lier plus étroitement avec elle. Dans la période critique que traverse l'Europe, il semble plus prudent de ne pas afficher de préférences à l'égard d'un des États balkaniques.

D'ailleurs la Triple Entente pourrait-elle être assurée que la Serbie, forcée par les circonstances, ne reviendra pas, avant qu'il soit longtemps, à la politique d'étroite entente avec l'Autriche qu'elle a suivie avec tant d'obéissance jusqu'à la chute de la dynastie des Obrenovitch? Elle se serait aliéné la Bulgarie sans aucun bénéfice.

Les sentiments philhellènes que l'éducation classique a développés chez tous les Français ne doivent pas leur faire oublier les intérêts supérieurs du pays, et les résultats de la lutte, qui ne peut manquer de s'ouvrir un jour entre l'hellénisme et le slavisme, me paraissent des plus incertains.

La politique de protection que, d'après notre Ambassadeur à Vienne, les

Puissances de la Triple Entente devraient adopter à l'égard de la Grèce et de la Serbie, me paraît pleine de dangers et, quoiqu'elle n'implique pas la nécessité « de rompre avec les États rivaux ou concurrents », elle nous conduirait fatalement à provoquer l'animosité ou les défiances de ceux-ci.

J'estime qu'il est prématuré de montrer une bienveillance particulière à l'un ou à l'autre et que, pour sauvegarder l'avenir des intérêts français dans les Balkans, il convient de garder, à l'égard de tous, dans les différends qui les divisent ou les diviseront, la neutralité la plus impartiale.

En ce qui concerne les sentiments de la Roumanie à l'égard des États du Sud, je partage tout à fait l'opinion de notre Ministre à Bucarest quand il dit que la possibilité d'une amitié durable entre elle et la Bulgarie ne doit pas être escomptée. Par une dépêche antérieure du 20 de ce mois, n° 77 [1], j'ai déjà fait connaître à Votre Excellence mon sentiment à ce sujet, mais, quoique M. Blondel soit mieux placé que moi pour juger de la question, je me permets de douter que la Roumanie, ou plutôt le Gouvernement roumain et le Roi Charles, soient aussi complètement libérés de la prédominance autrichienne que le revirement, constaté dans l'opinion publique depuis ces derniers mois, permet de le supposer. Il n'est pas présomptueux de croire que le Gouvernement ne suivra franchement ce mouvement que le jour où le Souverain actuel aura terminé sa tâche. Le Roi Charles est trop inféodé à la politique allemande pour faire à 75 ans une brusque volte-face et conformer son orientation politique aux aspirations de son peuple.

Si cette impression est exacte, quelque désir qu'aurait la Roumanie de profiter des difficultés serbo-bulgares pour entreprendre la réalisation de ses désirs et s'approprier le quadrilatère Roustchouk-Varna, ne serait-elle pas arrêtée dans son projet par l'opposition déclarée de l'Autriche? Si elle passait outre et abandonnait définitivement sa politique pour se ranger aux côtés de la Russie, ne rencontrerait-elle pas également chez cette dernière une opposition non moins résolue?

Je ne sais si je me trompe, mais, quelle que soit l'attitude ultérieure de la Bulgarie à l'égard de l'Autriche, quelque mécontentement qu'elle montre de ne pas rencontrer à Saint-Pétersbourg tout l'appui quelle eût souhaité, je suis convaincu que la Russie ne l'abandonnera jamais définitivement. Non seulement elle a une sympathie naturelle pour l'enfant qu'elle a créé et dont elle est fière, même quand ses progrès lui paraissent un peu trop rapides et que son ambition sans bornes lui porte quelque ombrage, mais elle a un intérêt trop évident à ne pas se l'aliéner et à ne pas l'inciter à se lier à l'Autriche.

Les relations russo-bulgares pourront être plus ou moins confiantes; elles

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 344.

pourront même passer par des périodes critiques, mais, à mon avis, la base sur laquelle elles ont été fondées les rend indissolubles.

Même dans le cas où l'union balkanique serait condamnée, je ne pense pas que la Russie soit disposée à abandonner la Bulgarie pour reporter toute sa sollicitude sur la Serbie et la Grèce, voire même sur la Roumanie. Et ce point de vue suffirait à détourner la France de suivre à l'égard des États balkaniques une politique différente.

396.

Le lieutenant-colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 78. *Berlin, 26 avril 1913.*

La violente campagne menée dans la presse à l'occasion des incidents de Lunéville et de Nancy, ainsi que l'attitude du Gouvernement allemand dans cette circonstance, montrent d'une façon tout à fait caractéristique ce qu'on peut appeler la manière allemande, et il me paraît utile de faire une courte synthèse de ces événements qui doivent être pour nous d'un enseignement précieux.

Aussitôt le *Z. 4* rentré en Allemagne, plus exactement au lendemain de la visite que fait à Dantzig le capitaine Glund, invité et fêté par le Kronprinz, les incidents de Lunéville sont repris par tous les journaux. On entreprend de démontrer que, contrairement à la première impression nous nous sommes indignement conduits.

On fait valoir le sentiment hostile de la population, la visite du ballon qui, prétend-on, devait être considéré comme terre allemande, et inviolable; on dénonce enfin bruyamment les quelques malfaçons du service local, le service de garde mal assuré, les inscriptions sur les nacelles.

De la courtoisie spontanée dont a fait preuve le Gouvernement français en accordant créance, les yeux fermés, à la version donnée par les Allemands de ce voyage suspect, il n'en est plus question. Le Gouvernement allemand, à vrai dire, en a remercié de suite; mais il semble que son orgueil ait beaucoup souffert et que la reconnaissance lui pèse.

M. de Jagow se plaint qu'on n'ait pas accordé immédiatement aux officiers allemands la permission de télégraphier, et annonce qu'une plainte en règle sera faite.

Quelques jours plus tard, quand l'agence Wolff lance la première nouvelle de l'affaire de Nancy, avant tout renseignement plus complet, avant toute enquête, une véritable explosion se produit dans la presse. On vomit sur

nous les plus grossières injures : «canailles, ruisseau», etc.; à propos de cette bagarre sans importance, M. de Jagow monte à la tribune du Reichstag pour déclarer qu'on est prêt à faire des représentations à la France et pour dénoncer, après le Chancelier, tout le danger du chauvinisme français!

Lorsque, spontanément, le Gouvernement français réprime avec une indiscutable énergie les fautes qui ont pu être commises à Nancy, le Gouvernement allemand, au premier moment, ne peut que s'estimer satisfait et déclarer l'incident clos; mais la campagne continue dans les journaux pangermanistes, et, à la nouvelle de l'avancement donné au sous-préfet de Lunéville, le Gouvernement allemand cherche à reprendre l'offensive.

On ne peut nier que, dans toutes ces histoires, le Gouvernement n'ait marché avec les pangermanistes ou sous leur menace, et ceux-ci ont chanté avec quelque orgueil, tant à propos de la loi militaire que des derniers événements, le succès de leurs revendications.

On peut s'imaginer ce que serait l'attitude de ce pays à notre égard s'il se sentait une force militaire incontestablement supérieure à la nôtre.

Ses exigences, voire ses grossièretés, ne connaîtraient plus de bornes.

C'est l'enseignement immédiat à tirer des événements de la dernière quinzaine[1].

397.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 235. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 27 avril 1913, 2 h. 58.*
(*Reçu :* 4 heures.)

M. Sazonoff sait que l'Italie soutiendra l'Autriche, même par l'envoi d'un bataillon. Il préférerait d'ailleurs, dans les pires éventualités, une intervention austro-italienne à une action purement autrichienne.

L'Allemagne n'a pas tenu ici un langage analogue à celui qui a été tenu à nos Ambassadeurs à Berlin et à Vienne (télégrammes n°s 470[2] et 471[3]). M. Sazonoff trouve que l'Allemagne, qui s'était montrée conciliante à certains moments, notamment pour l'affaire de Diakova, est bien turbulente depuis quelque temps.

(1) Pièce extraite des archives du ministère de la Guerre.

(2) Télégr. circ. transmettant à divers postes le télégr. 203 de Berlin, du 24 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 374.

(3) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 59 de Vienne, du 24 avril ci-dessus reproduit, sous le numéro 372.

398.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre de Affaires étrangères.

T. n° 63. *Vienne, 27 avril 1913, 12 h. 50.*

(*Reçu :* 14 h. 15.)

Toute la presse viennoise déclare ce matin que, la Conférence de Londres ne tenant aucun compte de la situation, persistant à préconiser des mesures sans efficacité et cherchant encore des compensations à offrir au Monténégro, l'Autriche n'attendra pas plus longtemps et agira sans mandat.

Le Gouvernement austro-hongrois comprendra parfaitement, dit-on, que les Puissances ne sont pas dans les mêmes dispositions que lui ou se trouvent [retenues] par des motifs précis, mais cela ne diminuera nullement son initiative. C'est une dernière concession au principe de l'union.

Une délibération que l'Empereur a prolongée hier soir avec le comte Berchtold et le général Conrad, jusqu'à une heure très tardive pour ses habitudes, est signalée comme de la plus haute importance.

Si la presse russe et notre *Temps* déclarent qu'après la chute de Scutari les décisions de la Conférence doivent être revisées, il faut s'attendre à ce qu'on riposte ici en prétendant étendre la frontière orientale de l'Albanie. L'attribution de Diakova sera remise en question.

399.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 39. *Pékin, 27 avril 1913, 6 h. 10.*

(*Reçu :* 15 h. 10.)

Contrat d'emprunt a été définitivement signé la nuit dernière*.

Je ne crois pas qu'il faille attacher d'importance excessive aux manifestations de Sun Yat Tsen.

* Annotation du Département : *M. Simon a téléphoné qu'on a signé également le contrat d'avance de 1.150.000 livres, et que la Chine a demandé qu'on étende le délai des emprunts tolérés du mois de décembre au 10 avril (pour y comprendre un emprunt du 1er mars de 6 millions 1/2 de couronnes d'une fonderie autrichienne Poldyhutt, et un du 10 avril, syndicat autrichien, 3.200.000 livres sterling 6 °/₀).*

Le Président et le Vice-Président du Sénat, chefs du parti Kouo Min Tang, sont venus me voir ce matin; j'ai conféré avec eux.

A la suite de cette entrevue, je crois devoir maintenir sans modifications les conclusions de mon télégramme 35 [1].

400.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 133, 133 *bis*. Secret. *Londres, 27 avril 1913, 17 h. 15.*
(*Reçu* : 19 h. 15, 20 h. 12.)

D'après une indication donnée par Votre Excellence à M. Isvolsky, le délégué monténégrin à la Conférence financière de Paris vous aurait dit que la capitulation de Scutari serait le résultat d'un accord entre le Roi Nicolas et Essad Pacha aux termes duquel ce dernier serait proclamé Prince d'Albanie [2].

Cette information a été confirmée à mon collègue russe par un Monténégrin à Londres. Demain lundi, Essad Pacha se proclamerait Prince souverain d'Albanie et il annoncerait la conclusion d'une alliance offensive et défensive avec le Roi de Monténégro auquel il céderait Scutari.

Le comte Benckendorff ne se prononce pas sur la véracité de son information.

Nous nous sommes entretenus de la communication faite hier à Sir A. Nicoson par notre collègue allemand (mon télégramme 132) [3]. Le comte Benckendorff avait vu ce dernier avant sa visite au Sous-Secrétaire d'État permanent et lui avait fait quelques insinuations sur la nécessité d'offrir des compensations au Monténégro. Il lui avait semblé que le Gouvernement allemand ne repoussait pas l'idée de faire entrevoir au Roi de Monténégro une espérance de compensation aussitôt après sa soumission aux vues des Puissances.

Nous demanderons demain matin à Sir Ed. Grey de faire une ouverture dans ce sens à notre réunion.

Mon collègue de Russie a reçu de M. Sazonoff un télégramme exprimant la crainte que les alliés ne se mettent pas d'accord ensemble sur les préliminaires de paix. Le Ministre russe des Affaires étrangères proposerait de conférer aux Puissances la discussion de ces préliminaires et la rédaction d'un traité de paix qu'elles imposeraient aux belligérants. Quant à la délimitation Enos-

[1] Du 22 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 357. — [2] Voir ci-dessus, à la date du 24, le numéro 377. — [3] Du 26, ci-dessus reproduit sous le numéro 389.

Midia, elle serait confiée à une commission internationale où les Puissances seraient représentées. Mon collègue est invité à s'exprimer dans ce sens à la réunion.

Je me suis fortement élevé contre ce projet. Il importe avant tout de faire cesser les hostilités et d'ouvrir les négociations. Comme elles se poursuivraient sans doute à Londres, nous interviendrions s'il y a des difficultés et les alliés ne manqueront pas d'avoir recours à nous; mais nous charger de négocier nous-mêmes, c'est revenir sur ce qui a été décidé et nous exposer à de nouveaux retards. Je ne m'explique pas cette tendance à remettre en question à tout propos les décisions adoptées par les Puissances [1].

401.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 211, 212. *Berlin, 27 avril 1913, 20 h. 5, 20 heures.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 20 h. 35.)

Le Secrétaire d'État, que j'ai vu ce matin, m'a entretenu de ses préoccupations au sujet de l'état des esprits à Vienne et de l'attitude du Monténégro. Il juge nécessaire que les Puissances prennent rapidement une décision et il craint les tendances que, d'après lui, montrerait la Russie à la retarder. Rien ne lui paraît plus dangereux, car les Monténégrins, en fortifiant leurs positions sur le terrain, augmentent les difficultés d'une action militaire et accroissent en même temps les chances de conflit général que comporte toute pression exercée sur eux.

M. de Jagow regrette que, contre son attente, l'Angleterre ait refusé de débarquer, mais, en présence des répugnances de l'Italie, il ne resterait plus, à ses yeux, qu'à charger l'Autriche du mandat des Puissances. Le prince Lichnowsky en fera demain la proposition à Londres.

Le Secrétaire d'État craindrait que l'Autriche, si le mandat ne lui était pas donné, se décidât à agir seule, ce qui obligerait l'Allemagne à être derrière elle. Il ne m'a pas dissimulé d'ailleurs qu'il faisait tous ses efforts pour retenir le Gouvernement austro-hongrois. Il est certain que la politique autrichienne n'est pas jugée ici avec beaucoup de faveur, mais je retrouve les mêmes dispositions que j'ai vues lors de l'affaire bosniaque : l'Allemagne prête à soutenir une politique qu'elle regrette.

[1] M. Pichon a répondu, le 29, par un télégramme 564, qui contient cette simple phrase : «J'approuve entièrement votre opinion».

M. de Jagow a tenu le même langage à mes collègues d'Angleterre et de Russie. Tous deux sont venus m'en entretenir.

M. Sverbéieff est porté à croire que l'attitude de l'Autriche est un *bluff*. Il ne voudrait pas que les Puissances prissent une décision précipitée, comme le demande M. de Jagow, car à ses yeux rien ne presse et les Puissances doivent s'entendre sur les compensations à offrir au Monténégro. Il est persuadé que l'Allemagne se rallierait au besoin à cette manière de sortir des difficultés présentes. Au reste, il ne saurait penser que les Puissances donnassent mandat à l'Autriche seule de les représenter. D'autre part, si celle-ci agit de sa propre initiative, il assure que tous les alliés balkaniques soutiendront le Monténégro par les armes, ce qui à ses yeux pourrait entraîner un conflit général.

402.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 64. *Vienne, 27 avril 1913, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Il est permis de supposer que la résolution si ferme attribuée aujourd'hui par la presse viennoise au Gouvernement austro-hongrois de régler l'affaire de Scutari avec ou sans mandat européen est inspirée en partie par l'idée d'impressionner demain la réunion des Ambassadeurs.

Demain aussi, M. de Giers remettra ici une nouvelle note déclarant que, si la Russie se joint aux autres Puissances pour exercer une pression énergique sur le Gouvernement monténégrin, sans rien stipuler quant à présent, c'est sous cette réserve que, dans le cas où la démarche collective ferait céder le Roi Nicolas, la question des compensations serait examinée aussitôt après.

Les incertitudes du Cabinet de Vienne s'accroissent de toutes les inquiétudes causées par la situation intérieure. Le général Conrad von Hoetzendorf impressionne l'Empereur en parlant du mécontentement difficile à contenir des officiers autrichiens qui veulent réduire les Monténégrins et les Serbes; d'autre part, d'après mon collègue russe, tous les éléments slaves de l'Empire seraient en effervescence et feraient redouter des troubles si l'on marchait sur Scutari.

403.

M. Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 27 avril 1913.*

Je m'empresse de vous communiquer la teneur de quatre télégrammes [1] que j'ai reçus aujourd'hui de Saint-Pétersbourg; je crois qu'il y aurait grand intérêt à ce que nous puissions en causer aussi vite que possible. Si vous pouvez m'accorder un entretien encore ce soir, veuillez m'en informer par le téléphone.

ANNEXE I.

Paris, 27 avril 1913.

A la suite du refus des Cabinets de Paris et de Londres de prendre immédiatement l'initiative de compensations à accorder au Monténégro, le Gouvernement impérial a autorisé son Ministre à Cettigné de se joindre à la démarche collective suggérée par la réunion des Ambassadeurs à Londres. Le Gouvernement russe serait contraire à la fixation d'un délai pour la réponse du Roi Nicolas pour des raisons qu'il a déjà fait valoir, à savoir qu'après l'expiration du délai et au cas de refus de la part du Roi, les mesures coercitives s'imposeraient d'elles-mêmes, tandis que les Puissances sont loin d'être unanimes dans cette question. Le Gouvernement impérial tient à prévenir le Gouvernement de la République qu'au cas où l'Autriche en viendrait aux mesures coercitives, la Russie se verrait obligée de refuser d'assumer la responsabilité morale de ces mesures. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg exprime le ferme espoir que l'acte de soumission du Roi de Monténégro sera considéré comme suffisant pour entamer la question des compensations territoriales. Si les Puissances jugent que le moment n'est pas encore venu pour faire des promesses même confidentielles au Roi Nicolas, rien n'empêche qu'elles s'entendent dès à présent entre elles sur cette question. La décision de chacune des Puissances pourra certainement, en grande partie, dépendre du fait si, oui ou non, le principe des compensations à accorder au Monténégro au cas de la soumission du Roi est déjà établi. On pourrait n'en rien dire à Sa Majesté.

M. Isvolsky est chargé par M. Sazonoff de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Pichon.

[1] Les deux premiers des télégrammes de M. Sazonoff reproduits ci-après se trouvent en traduction allemande dans le recueil de Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Isvolskis*, vol. III, pages 137 et 138.

ANNEXE II.

Paris, 27 avril 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky qu'il est moralement impossible au Gouvernement impérial non seulement de prendre part à des mesures coercitives contre le Monténégro, mais encore d'autoriser la France à agir au nom de la Russie. Le Gouvernement impérial l'a fait pour la démonstration navale. Malgré le caractère nullement agressif de cette mesure, elle a été impopulaire en France et a dû être expliquée par la déférence du Gouvernement français à l'égard de son alliée. Si la situation du Gouvernement de la République devant l'opinion publique exige une justification, la situation du Gouvernement impérial est d'autant plus difficile à cause des sentiments nourris par la tradition et des sympathies séculaires de la Russie pour la cause slave.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de s'en expliquer franchement avec Son Excellence M. Pichon. Comme le Cabinet de Paris, celui de Saint-Pétersbourg redoute une action isolée de l'Autriche ou une action combinée de la Triplice. Aux yeux du Gouvernement impérial, la participation de la France et de l'Angleterre ôterait à cette action son caractère dangereux. Dans ce dernier cas, l'attitude de la Russie serait celle d'une «abstention taciturne».

ANNEXE III.

Paris, 27 avril 1913.

M. Sazonoff télégraphie à l'Ambassadeur de Russie à Vienne en le chargeant de dire au comte Berchtold que le Gouvernement impérial avait mis son consentement à se joindre aux représentations collectives à Cettigné à l'effet de persuader le Roi à se soumettre à l'exigence des Puissances, en corrélation avec ce que M. Sazonoff avait dit à l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, et ce que celui-ci avait considéré comme admissible, à savoir qu'après la soumission du Roi à la volonté des Puissances on pourra soulever la question des compensations. Actuellement, le Gouvernement impérial est prêt à ne point lier cette question avec les représentations à faire au Roi, mais il lui semble indispensable d'arriver à une entente sur cette question. L'Ambassadeur de Russie est chargé d'expliquer au comte Berchtold qu'il doit apprécier à leur juste valeur les efforts qu'a coûtés à la Russie son désir de rester solidaire avec les Puissances. L'intransigeance de l'Autriche créerait des difficultés avec lesquelles il ne pourrait pas ne point compter.

ANNEXE IV.

Paris, 27 avril 1913.

M. Sazonoff télégraphie à l'Ambassadeur de Russie à Berlin en le chargeant de s'expliquer avec M. de Jagow dans le sens du télégramme adressé à l'Ambassadeur de Russie à Vienne et de lui indiquer les grandes difficultés de la situation dans laquelle se trouverait placée la Russie au cas d'une action hâtive de l'Autriche ou de son intransigeance. L'Ambassadeur d'Italie a reçu l'ordre d'agir aussi énergiquement que possible sur le Cabinet de Berlin dans le même sens.

404.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 134. *Rome, 27 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mai; Dir. pol., 3 mai.)

Depuis quelques jours la cordialité grandissante des rapports entre l'Italie et la Roumanie est affirmée par les principaux journaux. Le Ministre roumain du commerce, M. Xénopol, est venu à Rome. Après le lancement du cuirassé *Duilio*, auquel il avait été invité par le Roi, il s'est fait interviewer par un rédacteur de la *Tribuna*.

J'adresse ci-joint à Votre Excellence l'article de ce journal [1]. Il est intéressant de remarquer que les questions économiques sont les seules qui soient abordées, mais néanmoins la tendance qu'elles montrent est politique. M. Xénopol déclare en effet que le commerce italo-roumain se développe peu en raison du manque de communications des deux pays. N'est-ce pas là affirmer l'importance future, pour la Roumanie comme pour l'Italie, du chemin de fer Danube-Adriatique dont les agents de l'Autriche-Hongrie ont toujours cherché à entraver la réalisation et comme, pour faire de cette voie ferrée une artère économique de premier ordre, la collaboration de la Serbie est indispensable, il s'ensuit que les meilleurs rapports commerciaux italo-roumains ne dépendent pas de l'Autriche-Hongrie. Établis en dehors d'elle, ils peuvent s'établir contre elle.

La mission de M. Xénopol a eu pour premier effet d'apporter à un chantier italien la commande d'un navire de guerre roumain, acte auquel le Gouvernement roy l a dû être très sensible, en raison du désir contradictoire qu'il a d'occuper les ouvriers des chantiers privés et d'augmenter le moins possible ses propres commandes.

D'autre part, le fils du Prince héritier de Roumanie va venir à Rome dans quelques jours. Ce jeune homme qui, en sa qualité d'orthodoxe, peut rendre visite à la famille royale sans que le Vatican s'en montre froissé, sera reçu par le Roi et, à ce que m'a dit le Ministre de Roumanie, le voyage sera sans doute semi-officiel.

[1] M. Xénopol regrettait tout particulièrement que les relations commerciales entre l'Italie et la Roumanie ne fussent pas plus développées, insistait sur l'intérêt qu'avait l'Italie à s'assurer une participation active à l'exploitation du pétrole roumain et souhaitait vivement que la construction d'une voie ferrée Danube-Adriatique rapprochât l'une de l'autre les nations roumaine et italienne, entre lesquelles il y avait tant d'affinités, et facilitât les échanges commerciaux.

C'est ainsi que deux États, qui ont en commun et leur liaison de fait avec les Puissances germaniques et leurs ambitions territoriales à l'encontre de l'Autriche-Hongrie, s'efforcent de renouer, grâce au recul des Ottomans, les liens rompus il y a quatorze siècles par les invasions des barbares.

Le sentiment des Italiens, qui étayent volontiers par la tradition historique une connaissance très déliée de leurs intérêts, paraît susceptible de suivre le Gouvernement dans la voie du rapprochement italo-roumain, si l'Allemagne ne rappelle pas aux Cabinets de Bucarest et de Rome que les tractations entre ses amis doivent être paraphées à Berlin.

405.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 125. *Vienne, 27 avril 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 mai.)

Par la communication que M. de Giers a faite au comte Berchtold [1] et par celle que Votre Excellence a reçue du comte Szecsen [2], se trouvait nettement marquée la divergence de vues des Cabinets de Pétersbourg et de Vienne sur la façon d'amener le Souverain monténégrin à déférer à la volonté des Puissances.

Tandis que le Gouvernement russe restait d'avis « qu'on est encore loin d'avoir épuisé vis-à-vis du Roi Nicolas tous les moyens d'action soit par pression, soit par promesses », le Gouvernement austro-hongrois faisait déclarer, comme vous avez bien voulu me le télégraphier, que la question des compensations « ne saurait être envisagée qu'après que le Gouvernement monténégrin se sera incliné devant les décisions des Puissances et que ces décisions auront été exécutées ».

C'est, en effet, la seule affirmation que le comte Berchtold, toujours incertain et imprécis, ait formulée avec un peu de vivacité et de fermeté, au cours de notre dernier entretien, à savoir qu'on ne devait pas compter qu'il se prêterait à des marchandages pour déloger les Monténégrins de Scutari; car, après les refus réitérés du Roi Nicolas de céder aux injonctions de l'Europe, la monarchie habsbourgeoise met son point d'honneur à le contraindre tout d'abord à venir à résipiscence.

(1) Voir au sujet de cette communication le télégramme adressé par M. Sazonoff à M. de Giers et reproduit en annexe à la note de l'ambassade de Russie du 27 avril (n° 403).

(2) Voir ci-dessus, à la date du 24 avril, n° 371, le télégramme à Londres reproduisant la communication du comte Szecsen.

Mais il ne s'agit déjà plus d'examiner aujourd'hui si, comme on paraît le croire à Pétersbourg et à Londres, le vieux Souverain aurait fini par s'émouvoir d'un surplus de sommations ou de quelques rigueurs ajoutées à la politique du blocus. A Vienne, avec l'approbation de Berlin, on déclare qu'on n'attendra pas une tardive capitulation volontaire.

Tout a d'ailleurs encouragé le Roi, il faut en convenir, à s'obstiner dans une résistance qui, même si l'on en vient à bout par les armes, sera encore moins désavantageuse pour la sauvegarde de la dynastie que l'abandon sans lutte de la ville conquise. De plus l'insuffisance des prétendus moyens de coercition, les hésitations qu'on apportait à les adopter, les lenteurs à y procéder ont été des stimulants pour lui à se maintenir dans son attitude de héros irréductible.

En se disant résolue à faire respecter ce qu'elle tient pour *res judicata* et en refusant en même temps de recourir aux moyens d'imposer sa volonté, l'Europe va donc se trouver en présence de ce qu'elle tentait de prévenir, c'est-à-dire de l'action isolée de l'Autriche. Et le maintien de l'accord, si précieux pour la paix générale, est exposé au danger imminent d'une proposition précise sur laquelle auront à se prononcer les Gouvernements. Il est en effet à peu près certain que l'Autriche et probablement ses deux alliées ont arrêté dès maintenant un programme auquel la Triple Entente sera invitée à se rallier.

Le souci de maintenir un semblant d'union entre les Puissances a dû toutefois faire introduire quelques tempéraments dans la résolution qui se révèle aujourd'hui. Du moins dans le projet de M. de Jagow transmis par M. Jules Cambon (télégramme du Département n° 379 [1]) et qui est entièrement conforme aux paroles de M. de Tschirschky antérieures de huit jours et rapportées dans mon télégramme n° 59 [2], la démonstration militaire déclarée inévitable n'excluait pas des accommodements avec les intérêts que la Triple Entente a le devoir de ménager. Il était alors question de laisser à la charge de l'Autriche les risques les plus sérieux de l'entreprise en réduisant la participation des autres Puissances à un simple mandat sous le contrôle de petits contingents italien et anglais.

Maintenant encore, ainsi que je le mandais ce matin par le télégraphe [3], il est dit dans une sorte de communiqué que «l'Autriche-Hongrie estime impossible d'attendre plus longtemps et qu'elle n'a nul besoin d'un mandat spécial des Puissances pour prendre ses dispositions». Après avoir longtemps coopéré avec celles-ci, elle leur a proposé de contribuer à faire accepter les décisions prises en commun. Si les Puissances n'y sont pas disposées ou sont retenues

(1) Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme 203 de Berlin, du 24 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 374.

(2) Du 24 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 372.

(3) M. Dumaine fait allusion au télégramme 63, ci-dessus reproduit sous le n° 398.

par certains motifs, « le Gouvernement impérial et royal tiendra un large compte des objections, mais n'y verra rien qui puisse restreindre son action ».

Dans le commentaire qu'elle publie sur la dernière réunion des Ambassadeurs à Londres, où fut de nouveau constatée l'unanimité des Puissances, quant à leur volonté de s'en tenir à leurs décisions antérieures, la *Reichspost* de ce jour s'en déclare d'autant plus satisfaite que, « si les Puissances n'étaient plus d'accord sur l'avenir de Scutari et si de nouvelles propositions de compensations territoriales pour le Monténégro remettaient en question la délimitation déjà acceptée, c'est tout l'accord relatif à cette délimitation qui s'en ressentirait et même, par suite, tout le conflit sur le statut balkanique qui renaîtrait ».

L'accord d'où dépend la sécurité européenne serait par conséquent également compromis, soit que l'on conteste à la monarchie austro-hongroise le droit d'agir seule en faveur des résolutions communes, soit qu'on tente une fois de plus de chercher à dédommager le Roi du Monténégro au détriment de l'Albanie.

L'ensemble de ces réponses devient d'autant plus significatif qu'elles font suite à la remise de la note russe. L'effet produit sur les résolutions du Ballplatz n'est ainsi pas celui qu'on espérait, puisque, tout en démentant qu'une note lui soit parvenue de Pétersbourg, le Gouvernement austro-hongrois affirme, plus fortement qu'il ne l'avait encore fait, son droit et son intention de procéder comme il l'entend en Albanie.

Néanmoins, peut-être y a-t-il encore une intention conciliante dans le fait qu'au moment où, sur un mot d'ordre, tous les officieux partent en guerre, on ait pris soin de nier la réception de la note russe à laquelle, par cet appel aux armes, on eût semblé répliquer avec un excès de rudesse. Il convient aussi de remarquer qu'en raison d'une vieille habitude du Ballplatz d'agir par la presse sur l'opinion au profit d'un avantage tout momentané, les articles belliqueux de ce jour pourraient n'avoir été inspirés qu'en vue de la réunion des Ambassadeurs où sera traitée demain la question de l'action collective. En se laissant dépeindre comme définitivement résolue à régler, fût-elle seule, l'affaire de Scutari et à prendre à son compte le soin de l'honneur de toutes les Puissances, l'Autriche-Hongrie ne doit-elle pas compter que l'Assemblée se départira de la « nonchalance patriarcale et bureaucratique » dont la *Neue Freie Presse* lui reproche aigrement de faire preuve quand elle examine les propositions de la monarchie danubienne?

A ce même journal, j'emprunterai, pour terminer, un résumé exceptionnellement sombre de la situation, qu'il s'est fait envoyer de Londres.

« En Russie, Sazonoff cherche une issue dont on puisse s'accommoder sur la question de Scutari.

« La France vogue strictement dans le sillage russe.

« L'Angleterre souhaite que les décisions de la Conférence diplomatique à l'égard du Monténégro soient prises en considération, mais elle se refuse à laisser un détachement de ses marins débarquer dans un port monténégrin.

« L'Italie s'en tient aussi aux vues de la réunion de Londres, mais marque peu de goût à exercer une action en commun [avec] l'Autriche-Hongrie contre le Monténégro.

« Dans cette critique circonstance, l'Allemagne se montre pour la Monarchie une fidèle alliée.

« Quant à l'Autriche-Hongrie elle est fermement résolue à imposer la volonté de l'Europe au Monténégro.

« Ce qu'on attend, c'est avant tout la décision des Puissances. Cette décision, selon toute vraisemblance, sera prise dans la réunion de lundi. On y fixera quelles mesures coercitives doivent être adoptées.

« L'Autriche-Hongrie déclarera qu'elle n'acceptera ni concessions territoriales et financières pour le Monténégro, ni de nouveaux atermoiements au règlement de l'affaire.

« Si la Conférence diplomatique ne concluait pas lundi dans le sens d'une action aussi énergique qu'immédiate contre le Monténégro, l'Autriche-Hongrie se chargerait d'agir soit avec l'Italie, soit, au cas où celle-ci ne s'y montrerait pas disposée, toute seule. »

Qu'y aurait-il à rabattre de ces fières déclarations? Bien moins, à mon avis, que ne le pense mon collègue russe, qui supporte mal l'idée d'un échec possible des démarches de son Gouvernement et croit encore que la voix de la Russie, dominant celle des autres Puissances, convaincra finalement le Roi Nicolas. Mais à coup sûr, les Ministres autrichiens, sauf peut-être le général Conrad, et plus qu'eux tous le vieil Empereur, sont très troublés des dangers de l'entreprise où ils se lanceraient. Pour ne parler que des plus immédiats, s'il fallait procéder à un nouveau siège en règle de Scutari, jamais les populations slaves de la Monarchie n'accepteraient qu'on infligeât un second bombardement à cette malheureuse ville. Que l'on opère en pénétrant dans le Monténégro et en prenant sans grand effort la capitale, le Roi ripostera avec les batteries réinstallées à la hâte sur le mont Lovcen et qui peuvent tout détruire dans les bouches de Cattaro... Aussi sont-ils déjà nombreux, à commencer par le comte Berchtold en personne, ceux qui déplorent la funeste idée d'avoir inscrit la création d'un État albanais parmi les intérêts vitaux de l'Autriche.

406.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 92. Confidentiel. *Rome, 28 avril 1913, 14 h. 20.*
(*Reçu :* 15 h. 45.)

Le marquis de San Giuliano se montre de plus en plus inquiet de l'attitude de l'Autriche-Hongrie. Il m'a dit qu'il savait que si, à la Conférence d'aujourd'hui, les Ambassadeurs ne prenaient pas une décision arrêtant une action immédiate contre le Monténégro, l'Autriche-Hongrie, sans sortir du concert européen, ne ferait plus de propositions à la Conférence de Londres et agirait isolément. « Il faudrait que quelques Anglais et quelques Italiens puissent se joindre à cette action, m'a dit le Ministre, car il est impossible de prévoir les résultats d'une action isolée de l'Autriche-Hongrie. L'Angleterre ne se rend pas suffisamment compte, à mon avis, de la gravité de la situation. Heureusement que M. Pichon voit tout le danger qu'il y a à laisser l'Autriche agir seule et je compte qu'il réussira une fois encore à l'en empêcher. » [J'ai demandé au marquis de San-Giuliano si, au cas où l'Autriche ferait avancer ses troupes, l'Italie participerait à cette action [1].] « Si c'est une action européenne, a répondu le Ministre, certainement; autrement, je ne sais pas, et j'ai dit ce matin au Président du Conseil qu'il ne m'était possible de rien prévoir. »

D'après le Ministre des Affaires étrangères, l'Autriche envahirait le territoire même du Monténégro.

M. de Martino m'a parlé dans le même sens que le marquis de San Giuliano et m'a dit qu'à son avis Votre Excellence pourrait seule faire accepter à la Russie comme à l'Angleterre une procédure qui empêcherait l'Autriche d'avancer.

407.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 213. *Berlin, 28 avril 1913, 13 h. 53.*
(*Reçu :* 16 h. 15.)

D'après ce qui me revient de la Wilhelmstrasse, le Roi du Monténégro aurait déclaré au Ministre d'Angleterre (*sic*) [1], M. d'Eckardt, qu'il lui était impossible d'évacuer Scutari en raison du sentiment de son peuple.

[1] Lacune de déchiffrement comblée à l'aide de la minute. — [2] Lire : Allemagne.

D'autre part, Essad Pacha, qui se trouverait entre Tirana et Alessio, se serait proclamé Roi.

Enfin, je suis informé que l'Autriche aurait fait des représentations ici pour se plaindre de l'insuffisance du concours qui lui est prêté. On attend les décisions qui seront [prises] aujourd'hui à Londres, mais le Gouvernement allemand semble se résoudre à appuyer l'Autriche quelles que soient les résolutions de celle-ci.

408.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 93, 94. Confidentiel. *Rome, 28 avril 1913, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 30, 18 h. 45.)

Le marquis de San Giuliano m'a parlé ce matin de la « trahison » d'Essad Pacha et des complications nouvelles qu'elle allait susciter. Je lui ai demandé s'il considérait que la tentative de ce chef albanais était viable. Il m'a dit qu'Essad Pacha venait probablement de se proclamer Roi, qu'il avait des capacités militaires, mais qu'en Albanie il y avait au moins deux familles de noblesse supérieure à la sienne, ce qui rendrait difficile l'établissement de cette nouvelle dynastie.

Très confidentiel. Le Ministre des Affaires étrangères m'a dit que, si Essad Pacha arrivait à ses fins, il semblait que l'Italie devrait admettre sa souveraineté. « C'est vrai que nous avons un traité avec l'Autriche, a ajouté le Ministre, mais... » Et dans l'extrême complication des événements actuels, il m'a paru que celle-là était la moins désagréable au marquis de San Giuliano.

409.

Note du Ministre.

Paris, 28 avril 1913.

Rifaat Pacha me dit, que, d'après son Gouvernement, l'entente avec les alliés sera très difficile si les négociations sont ouvertes directement par elle avec eux. La Porte désirerait qu'une formule des bases de paix soit fournie par les Puissances et proposée par elles à l'acceptation des belligérants, en

les invitant à cesser les hostilités et à se réunir à Londres en vue de la conclusion du traité de paix. Les Puissances devraient aussi faire entendre, dans leur communication, qu'elles interviendraient dans les difficultés qui surgiraient au cours des négociations.

J'ai répondu que, sur ce dernier point, on pourrait, à mon avis, donner satisfaction à la Porte, mais que, si on revient sur la procédure déterminée à Londres, on risque de créer de nouveaux et interminables retards.

410.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 238. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 28 avril 1913, 20 h. 14.*
(*Reçu :* 21 h. 20.)

Au sortir de la réunion des Ambassadeurs, l'Ambassadeur d'Italie m'a dit que la situation empirait. Son Gouvernement avait été prévenu par le Cabinet de Vienne qu'à la Conférence de Londres aujourd'hui, si des mesures coercitives n'étaient pas décidées contre le Monténégro, l'Ambassadeur d'Autriche avait pour instructions de se retirer en disant que l'Autriche agirait seule [1]. D'après le marquis Carlotti, le Gouvernement austro-hongrois a dit au Cabinet de Rome qu'il irait dans cette affaire jusqu'à la guerre générale. Le Gouvernement italien a demandé aussitôt au Cabinet de Berlin de modérer celui de Vienne. Mais l'Ambassadeur d'Italie reste très soucieux, d'autant plus que personnellement il déplore l'attitude de l'Autriche.

411.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 236, 237. Confidentiel.
Saint-Pétersbourg, 28 avril 1913, 20 h. 14, 20 h. 12.
(*Reçu :* 21 h. 35, 21 heures.)

Les Ambassadeurs étaient convoqués aujourd'hui pour signer la décision bulgaro-roumaine déjà signée par M. Delcassé. M. Sazonoff a dit que le

[1] Cf., dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* le télégramme circulaire du comte Berchtold, du 27 avril (vol. VI, pièce n° 6790).

Ministre de Bulgarie était venu lui demander, de la part de son Gouvernement, pour des raisons de politique intérieure, la suppression des derniers paragraphes, qui pouvaient faire accuser le Cabinet Guéchoff par ses adversaires d'avoir accepté bénévolement la cession de Silistrie. Le Ministre des Affaires étrangères de Russie a donc proposé la suppression de paragraphes qui n'avaient été insérés que pour être agréable à la Bulgarie; les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie ont acquiescé, mais l'Ambassadeur d'Autriche a objecté qu'il ne resterait rien alors de la proposition qu'il avait faite en faveur des Bulgares et il a dit qu'en tous cas il devrait en référer à son Gouvernement.

Finalement il a été décidé de substituer aux trois derniers paragraphes de la décision annexée à la [dépêche] n° 74 (1) la rédaction suivante :

« Avant de se séparer la Conférence a à cœur de rendre hommage aux dispositions connues de la Bulgarie à consentir des sacrifices au maintien et au resserrement de ses liens d'amitié avec la Roumanie, qui ont singulièrement facilité sa tâche.

« La conférence exprime la conviction que les arrangements conclus par elle ne sauraient manquer de produire le résultat unanimement recherché. »

Si aucun Gouvernement ne fait d'objections, les Ambassadeurs présents à Pétersbourg signeront la décision vendredi matin. M. Delcassé signera à son retour.

412.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 223. *Péra, 28 avril 1913, 21 heures.*

(*Reçu :* 23 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme n° 448 (2). La démarche collective qui fait l'objet de votre télégramme n'a pu encore être accomplie, faute d'instructions conformes à l'Ambassadeur de Russie. Au surplus, M. Sazonoff a dit à Turkhan Pacha qu'à son avis, au lieu de mettre en présence les plénipotentiaires des belligérants, il serait préférable que l'instrument des préliminaires de paix fût rédigé par les Puissances médiatrices sur les bases acceptées de part et

(1) Dépêche de M. Doulcet du 22 avril transmettant un résumé de la cinquième séance, tenue le 15 avril par la Conférence des Ambassadeurs, et le texte de la décision adoptée par celle-ci. Ce texte est publié ci-dessus, n° 308 (télégr. de Pétersbourg, 15 avril, n°s 211-215.)

(2) Télégramme du 24 avril transmettant à Constantinople la décision prise par la réunion des Ambassadeurs et contenue dans le rapport de M. Paul Cambon du 23 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 366.

d'autre et soumis ensuite par elles à la signature des parties. Cette procédure a toutes les préférences de la Sublime Porte qui en a avisé hier ses Ambassadeurs; elle tient en effet pour impossible de s'entendre directement, même sur une simple rédaction, avec les alliés et elle n'a rien plus à cœur que de ne pas renouveler l'expérience faite lors des conférences de Londres et qui lui paraît concluante. Il est bien certain que, Turcs et Balkaniques apportant dans leurs négociations les mêmes méthodes orientales, l'accord ne saurait se faire entre eux que par épuisement d'un des deux adversaires, ce qui entraînerait de longs délais. Je ne crois pas que l'Europe puisse se dispenser d'intervenir, aussi bien d'ailleurs pour la conclusion du traité définitif de paix que pour la signature des préliminaires.

413.

Note de l'ambassade d'Allemagne.

INSTRUCTIONS DONNÉES À L'AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE À LONDRES*.

28 avril 1913.

Le Gouvernement allemand estime qu'il est du devoir des Puissances de mettre, sans aucun délai, et en usant de tous les moyens une fin à la situation intolérable créée par l'occupation de Scutari par le Monténégro.

Les Puissances le doivent à l'Autriche qui dès le début de la crise actuelle a subordonné, dans un esprit de grande abnégation, des intérêts vitaux au maintien de l'unité européenne.

Les Puissances doivent à elles-mêmes d'agir avec énergie pour des raisons de dignité. Car non seulement l'Europe, mais chaque Puissance est exposée à se rendre ridicule devant le monde et l'histoire en laissant le Monténégro se jouer d'elles.

Les mesures adoptées, samedi dernier (1), par la réunion des Ambassadeurs, sont manifestement insuffisantes. Ni le blocus resserré ni la promesse de certaines compensations ne produiront aucune impression sur le Monténégro. L'action navale n'a su empêcher la chute de Scutari. A plus forte raison des moyens plus ou moins platoniques n'amèneront-elles (*sic*) l'évacuation. Le Monténégro ne consentira jamais à renoncer à Scutari en échange de compensations qui seules paraissent réalisables, c'est-à-dire celles qui ne se feraient

* Annotation du Ministre, *28 avril : Remis par M. de Schoen comme un aide-mémoire et à titre de résumé de conversation pour éviter la nécessité de prendre des notes.* Cf. *Grosse Politik,* vol. 34, II, pièce n° 1320.

(1) La note fait vraisemblablement allusion aux décisions prises par la réunion des Ambassadeurs dans sa séance du vendredi 25 avril et contenues dans le rapport de M. Paul Cambon, ci-dessus reproduit sous le n° 388.

pas aux dépens de l'Albanie. Le Roi Nicolas ne cédera qu'à la force. Moins une action énergique sera retardée, plus l'évacuation sera facile à obtenir et plus les dangers de complications diminueront. En gagnant du temps, le Roi aura tout loisir pour fortifier sa possession de Scutari.

Dans ces circonstances, le Gouvernement allemand est d'avis que la réunion des Ambassadeurs devra, dès lundi, arrêter des mesures coercitives à appliquer immédiatement au cas où le Monténégro ne procéderait pas à l'évacuation dans les quarante-huit heures après le reçu de la sommation.

Le Cabinet de Berlin persiste à penser qu'une action commune de toutes les Puissances serait le moyen le plus recommandable. Il y reste, quant à lui, tout disposé. Mais comme il n'y a plus guère à compter avec une coopération commune, l'Allemagne propose de donner mandat à l'Autriche et à l'Italie d'exécuter la volonté de l'Europe. Au cas où l'Italie n'adhérerait pas à cette idée, l'Allemagne préconise un mandat à donner à l'Autriche seule, Puissance limitrophe.

Le Cabinet de Berlin aime à croire que le concert des Puissances se résoudra enfin à prendre des résolutions exigées par la loyauté et la dignité et qui seraient de nature à prévenir les dangers qui menaceraient la paix européenne. Il tient à déclarer dès à présent que, si son espoir était déçu, il ne saurait empêcher l'Autriche [de] procéder à une action isolée.

414.

M. Romanos, Ministre de Grèce à Paris,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. Personnelle. *Paris, 28 avril 1913.*

Je n'ai pas voulu prier Votre Excellence de me recevoir aujourd'hui, car je savais que vous aviez déjà accordé plusieurs audiences et je craignais d'abuser de votre amabilité.

Je ne crois pourtant pouvoir attendre jusqu'à mercredi pour vous communiquer un télégramme qui me paraît avoir un caractère urgent.

Mon Gouvernement craint que la réponse à la note des États balkaniques projetée par les Ambassadeurs à Londres et dont vous avez bien voulu me parler mercredi dernier ne crée une situation difficile, si les grandes Puissances gardent pour elles le droit exclusif de traiter la question des îles et de l'Albanie. Le Ministre des Affaires étrangères fait remarquer que nous avons devant nous une proposition de médiation. Si la Turquie s'est remise aux grandes Puissances pour le règlement du sort des îles et de l'Albanie, cela ne nous

enlève pas le droit de négocier avec les Puissances elles-mêmes au lieu de négocier avec la Turquie. Par contre, la conférence de Londres désire décider de ces questions à l'exclusion des États balkaniques en leur défendant d'y prendre part. Mais, dans ce cas, le caractère de la médiation est changé. La médiation se transforme en arbitrage. Or, nous n'avons pas demandé l'arbitrage, mais nous avons simplement accepté avec reconnaissance la *médiation* des Puissances.

M. Coromilas me télégraphie de causer confidentiellement de ce qui précède avec Votre Excellence et d'attirer sa bienveillante attention sur les dangers que la réponse projetée présente pour la Grèce.

415.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 245. Très confidentiel. *Londres, 28 avril 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 2 mai.)

La prise de Scutari par le Monténégro a profondément modifié la situation qui existait au moment où les Puissances ont décidé le blocus des côtes monténégrines et, si entre le Roi Nicolas et le Gouverneur de Scutari est véritablement intervenu un accord en vue d'instaurer Essad Pacha prince d'Albanie, elle semble devenir inextricable. Pour y remédier, l'Autriche a déjà demandé le débarquement des troupes internationales; elle peut bientôt faire intervenir son armée; il faut donc envisager ces éventualités.

On ne peut contester que la prise de Scutari n'ait modifié la situation; cependant les Autrichiens le nient; et ils font appel à notre bonne foi pour exécuter ce qu'ils veulent considérer comme des engagements fermes; c'est l'argument qu'ils invoquent auprès de Sir Edward Grey, en faisant appel à sa loyauté. Pour y répondre, il convient de se reporter à l'état de choses au commencement de ce mois.

Alors, les Monténégrins, aidés des Serbes, assiégeaient Scutari sans grand succès, pendant que les Puissances, représentées par leurs Ambassadeurs à Londres, continuaient de débattre la délimitation de l'Albanie. Pour la partie de cette délimitation à laquelle s'intéressait l'Autriche, on était arrivé à une sorte de marché aux termes duquel Scutari était donné à l'Albanie contre l'abandon aux alliés balkaniques d'Ipek, Diakova, Prizrend et Dibra. Cet arrangement était principalement dû aux efforts de Sir Edward Grey, qui était intervenu à Vienne et à Pétersbourg afin de le faire accepter. C'est ce qui

explique pourquoi le Ministre britannique voulut faire exécuter l'accord qu'il avait négocié et qu'il considérait comme nécessaire à la paix. Les mêmes raisons de loyauté et de prudence amenèrent le Gouvernement russe aux mêmes conclusions et ce fut pour ménager les susceptibilités de Sir Edward Grey, et sur les pressantes instances de M. Sazonoff, que Votre Excellence consentit à prendre part à la démonstration navale devant les côtes du Monténégro et de l'Albanie.

En prenant cette décision, les Puissances voulaient obliger le Monténégro à lever le siège d'une ville occupée par des troupes ottomanes, qui relevait encore de fait et de droit du Sultan et qu'elles voulaient incorporer dans une Albanie restant sous la souveraineté ou la suzeraineté du Sultan. Leurs injonctions avaient produit effet sur la Serbie, alliée du Monténégro, mais qui avait pris à l'égard des Puissances des engagements particuliers. On pouvait donc espérer faire céder à son tour le Monténégro et l'amener à renoncer à des hostilités considérées comme inutiles. Pour arriver à leurs fins, les Puissances ne voulaient employer que des mesures pacifiques : d'après les précédents, qui prévoient jusqu'à son échec, un blocus international n'est pas une opération de guerre et c'est une compensation pécuniaire que l'Europe pensait offrir au Gouvernement du Roi Nicolas pour acheter son obéissance.

Il ne s'agit plus aujourd'hui d'obtenir la cessation des hostilités autour de Scutari; ces hostilités ont cessé et le Monténégro est maître de la ville qu'on lui interdisait d'occuper. Le Roi Nicolas peut conclure la paix avec la Turquie et légaliser ses conquêtes; il n'a pas pris d'engagements envers les Puissances aux décisions desquelles il a refusé de se soumettre. Il est installé à Scutari et, pour l'en faire sortir, il faudra ou négocier avec lui ou lui faire la guerre.

La négociation ne saurait avoir pour base qu'un accroissement nouveau de territoire accordé au Monténégro, comme le suggère M. Sazonoff; j'espère obtenir de Sir Edward Grey qu'il fasse tout à l'heure cette proposition à la réunion des Ambassadeurs. Mais cette négociation sera bien difficile si Essad Pacha, avec l'aide de ses troupes et la connivence des alliés balkaniques, s'installe Prince d'Albanie; et ce qu'il faut surtout prévoir, c'est un refus de l'Autriche-Hongrie d'accorder aucune nouvelle concession territoriale au Roi Nicolas.

Le Cabinet de Vienne maintiendra probablement son attitude de ces derniers jours; il nous demandera encore de débarquer des forces internationales sur la côte monténégrine; mais il convient de noter que pareille mesure constitue un véritable acte de guerre contre le Monténégro et que le débarquement aurait pour conséquence naturelle une expédition contre Scutari. L'Autriche cherche visiblement à obtenir un mandat de l'Europe, mandat tacite si une Puissance de la Triple Entente et une Puissance de la Triple

Alliance envoyaient chacune un bataillon à Antivari suivant la formule de M. de Jagow, ou formel si les cinq autres Gouvernements y consentaient. A mon avis personnel, cette solution doit être nettement et immédiatement écartée.

Une campagne contre le Monténégro serait très mal accueillie par l'opinion publique en France, en Angleterre, même en Italie, si j'en crois les télégrammes publiés par notre presse. En Russie, le Gouvernement a maîtrisé l'opinion; mais pourra-t-il la maîtriser longtemps en cas d'exécution militaire du Monténégro? Le Cabinet de Pétersbourg n'a pas pris part à la démonstration navale, bien qu'il disposât d'un croiseur dans la mer Adriatique; enverra-t-il des troupes occuper Antivari? Cela est fort douteux et j'ai prévenu M. de Benckendorff que la France ne prendrait part à aucune mesure coercitive à laquelle la Russie ne s'associerait pas activement. Si l'opinion russe doit forcer la main de son Gouvernement à propos d'opérations dirigées contre un État slave, elle la lui forcera aussi bien si ces opérations sont l'œuvre d'un corps international que des seules troupes autrichiennes.

D'autre part, l'exécution militaire du Monténégro sera longue et difficile à cause de la nature du pays et du caractère de ses habitants. Si nous la plaçons en face de cette alternative, l'Autriche-Hongrie reculera peut-être devant une tâche aussi ingrate. Si elle entreprend une expédition, elle a chance d'user son armée dans une entreprise sans gloire, d'attiser le mécontentement de ses sujets slaves et de raviver la jalousie de l'Italie. L'Allemagne s'emploiera de son mieux à la détourner d'une pareille entreprise; car, pendant la durée de ses opérations contre le Monténégro, l'Autriche ne pourrait plus lui prêter de concours effectif.

Pour ces raisons, je conclus à ce que, nous appuyant sur la situation nouvelle créée par la prise de Scutari, nous nous refusions à tout débarquement de nos troupes sur la côte monténégrine et à tout mandat donné à l'Autriche. C'est d'ailleurs en ce sens que je me suis exprimé jusqu'à présent à la réunion des Ambassadeurs; il suffit à mon avis de persévérer dans cette attitude. L'Autriche peut en prendre prétexte pour rompre l'arrangement qui échangeait Scutari contre Ipek, Diakova, Prizrend et Dibra; mais notre tracé des frontières albanaises devra de toute manière être revisé. Je ne me dissimule pas que l'Autriche peut, en intervenant seule au Monténégro, faire courir de grands risques à la paix générale; mais j'estime que les mêmes risques seraient encourus si les troupes autrichiennes agissaient en vertu d'un mandat de l'Europe.

416.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 246. Absolument secret. *Londres, 28 avril 1913.*
(*Reçu :* Dir. pol., 2 mai.)

Avant la réunion d'aujourd'hui, nous avons eu mon collègue de Russie et moi un entretien avec Sir E. Grey. Il a reconnu que le Cabinet britannique se prêterait malaisément à des démonstrations militaires sur la côte monténégrine. Nous lui avons parlé de la suggestion de M. Sazonoff relative à une communication à faire au Roi Nicolas pour lui indiquer l'intention des Puissances de lui offrir quelques compensations s'il se soumettait aux volontés de l'Europe. Au début, M. Sazonoff demandait que cette question de compensations fût réglée en même temps qu'il serait enjoint au Gouvernement monténégrin d'évacuer Scutari. Aujourd'hui le Gouvernement russe s'est associé à la démarche collective des Puissances à Cettigné. Il suffit donc de faire entendre au Roi que nous prendrons en considération et que nous examinerons avec bienveillance les concessions à lui faire. L'Autriche a beau déclarer que ces concessions ne pourront jamais porter sur des abandons de territoires, mais, par la force des choses, il faudra bien en arriver là.

Sir E. Grey a résumé sa pensée de la façon suivante : « Nous avons adhéré à un accord que nous devons respecter. Si nos efforts pour l'exécuter échouent, nous devons aborder le Roi Nicolas et essayer d'obtenir sa soumission moyennant compensation. Si ces compensations ne lui suffisent pas et s'il s'obstine dans sa résistance, je suis d'avis que le Gouvernement britannique n'a pas assez d'intérêts dans les affaires du Monténégro et de l'Albanie pour se lancer dans une action militaire et nous déclarerons au Roi Nicolas qu'il ne peut plus compter sur notre appui et que nous l'abandonnons à son sort. Nous laisserons l'Autriche agir comme elle l'entendra, sans lui donner aucun mandat. »

Le comte Benckendorff et moi nous avons trouvé ce projet de déclaration très acceptable et nous avons pensé que le Gouvernement monténégrin se prêterait volontiers à un examen des compensations qui pourraient lui être accordées. Quant à l'Autriche, il nous a paru que, sans mandat de l'Europe, elle serait dans le plus grand embarras et que, si l'opinion russe pouvait rester calme et attendre les événements, l'Autriche hésiterait beaucoup à se jeter dans une aventure où certainement elle ne serait suivie ni par l'Allemagne, ni par l'Italie. Nous avons donc invité Sir E. Grey à s'exprimer dans le sens qu'il nous a indiqué à la réunion d'aujourd'hui.

En effet, le comte Mensdorff étant revenu sur la question des moyens de coercition, le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a été amené à faire la déclaration dont il nous avait parlé. Je n'entrerai pas dans le détail des discussions auxquelles nous nous sommes livrés. Nous les avons résumées dans une sorte de procès-verbal dont voici le texte :

« Le comte Mensdorff, d'ordre de son Gouvernement, revient sur la question des mesures de coercition à employer contre le Roi de Monténégro et son Gouvernement pour le cas où il userait à l'égard des Puissances de procédés dilatoires ou s'il leur répondait négativement, ou encore si, après leur avoir donné une réponse satisfaisante, il ne faisait pas évacuer Scutari.

« L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie considère que les moyens de coercition pourraient consister soit dans un bombardement d'une ou plusieurs villes de la côte, soit dans l'occupation de ces villes, soit même dans une expédition sur Scutari. Il insiste pour que la réunion envisage ces éventualités et il ajoute que, dans le cas où elle ne parviendrait pas à préciser les mesures à prendre, le Gouvernement austro-hongrois se réserve de prendre au moment donné les mesures qui lui paraîtraient nécessaires pour mettre à exécution les résolutions de l'Europe.

« Le prince Lichnowsky appuie les vues du comte Mensdorff.

« Le marquis Imperiali les appuie également, il insiste sur la nécessité d'une action énergique et internationale. Dans cet ordre d'idées, il ajoute que l'occupation d'un ou plusieurs ports aurait un certain effet moral, que ce serait le signe de l'union des Puissances et que la mesure suffirait sans doute à déterminer le Roi Nicolas à se soumettre.

« Le prince Lichnowsky s'exprime dans le même sens.

« Interrogé par Sir E. Grey, l'Ambassadeur de France répond qu'il ne croit pas que son Gouvernement se prête à un débarquement et que d'ailleurs, à son avis personnel, un débarquement pas plus qu'un bombardement ne produirait d'effet. Il estime qu'avant de s'occuper de mesures de coercition, il conviendrait de rechercher le moyen de faciliter au Roi Nicolas une réponse satisfaisante, en lui faisant comprendre qu'aussitôt après l'évacuation de Scutari, les Puissances prendront en considération certaines compensations à accorder au Monténégro.

« Sir E. Grey dit qu'il soumettra au Cabinet la suggestion d'une action militaire, mais il doute que ce soit un cas où l'on puisse attendre de la Grande-Bretagne une action de ce genre. D'autre part, il pense que la Grande-Bretagne ne pourrait faire d'objection à ce que d'autres Puissances recourent en dernier ressort aux mesures raisonnables et nécessaires qui pourraient être prises pour faire exécuter l'accord auquel elle a pris part au sujet de Scutari.

« Ce que Sir E. Grey préférerait serait une déclaration au Roi de Monténégro disant que, s'il se soumet à la volonté des Puissances, elles discuteront avec lui,

après l'évacuation de Scutari, des compensations raisonnables. Si, au contraire, il se refuse à la demande des Puissances, le Gouvernement britannique ne lui donnera aucun appui et se désintéressera de son sort.

« Sir E. Grey doit cependant soumettre la question au Premier Ministre et au Cabinet et s'exprimera dans ce sens au conseil de mercredi prochain. Il nous fera connaître la décision définitive à notre réunion de jeudi.

« Les Ambassadeurs feront connaître à leurs Gouvernements respectifs l'opinion de Sir E. Grey, en les priant de leur indiquer leurs vues à ce sujet avant leur prochaine réunion. »

Notre collègue d'Allemagne a donné son assentiment personnel à l'idée de Sir E. Grey et nous a dit qu'il la recommanderait à son Gouvernement. Notre collègue d'Italie s'en est montré assez troublé, il m'a demandé si elle ne constituait pas l'attribution d'un mandat déguisé à l'Autriche et, comme je lui répondais qu'il n'en était rien et que ni à Pétersbourg, ni à Londres, ni à Paris on n'était disposé à donner des mandats de ce genre, il a paru très préoccupé de la possibilité d'une action autrichienne isolée contre le Monténégro. Il y a là sûrement une pierre d'achoppement entre les deux alliés dans l'Adriatique. Le comte Mensdorff lui-même a montré beaucoup d'embarras lorsqu'il s'est vu obligé d'envisager une action indépendante de son Gouvernement, avec toutes les difficultés qui peuvent naître dans les provinces slaves de la monarchie austro-hongroise. Le prince Lichnowsky m'en a fait la remarque et m'a dit en riant que c'était un coup assez perfide contre le Gouvernement de Vienne. Il ne m'a pas dissimulé que la vraie solution du conflit était à ses yeux dans une large compensation territoriale pour le Monténégro et il a ajouté qu'il ne comprenait pas les résistances du comte Berchtold. Il est vrai que le Ministre commun des Affaires étrangères est très attaqué par le parti militaire et qu'il n'ose faire les sacrifices nécessaires pour sortir du mauvais pas où son Gouvernement s'est engagé avec tant d'imprévoyance.

Les nouvelles qui nous parviennent au sujet des ententes d'Essad Pacha et du Roi de Monténégro ne sont pas faites pour améliorer la situation de l'Autriche chez ses petits voisins.

Le prince Lichnowsky m'a dit et répété que son Gouvernement, comme le Gouvernement italien, agissait à Vienne dans le sens de l'apaisement et qu'il serait bien utile que la France agît de son côté à Pétersbourg pour faire adopter les vues de Sir E. Grey. Je suis de cet avis et, malgré les apparences, je considère que l'abandon à l'Autriche du droit de faire prévaloir comme elle le voudra, sans mandat de personne, les vues des Puissances sera pour le Gouvernement de Vienne une source d'embarras inextricable. Mais il importe que l'opinion russe ne se laisse pas aller à des excès d'imagination et de sensibilité.

A la fin de notre séance, Sir E. Grey nous a dit avoir reçu la visite du Ministre de Bulgarie, M. de Madjaroff, qui a attiré son attention sur la difficulté d'arriver

entre les alliés à un accord sur les conditions de la paix, si les Puissances ne se chargeaient pas elles-mêmes de rédiger le traité et de l'imposer aux parties contractantes.

Nous savons qu'une démarche analogue a été faite à Pétersbourg et j'ai fait connaître à Votre Excellence par mon télégramme d'hier n° [133 *bis*] (1) l'information qui m'a été donnée à ce sujet par mon collègue de Russie et les objections que je lui ai présentées. Le comte Mensdorff nous a dit qu'à Vienne le Ministre bulgare avait fait la même démarche et qu'il avait reçu l'instruction d'appuyer cette suggestion.

Sir E. Grey a fait observer que pour rédiger un traité de paix, les Puissances n'ont qu'à reprendre les bases en quatre points communiquées aux belligérants. J'ai dit que je ne m'expliquais point la demande des Bulgares, que nous obliger à faire nous-mêmes un traité et à le soumettre aux alliés et à la Sublime Porte, qui le discuteront probablement, ce serait nous créer de grands embarras. Malgré l'insistance du comte Benckendorff et du comte Mensdorff pour obtenir de la réunion un avis favorable à cette suggestion, j'ai demandé l'ajournement de la question en me réservant de l'étudier et de juger si nous pouvions faire une œuvre raisonnable et facile à faire accepter par les intéressés. Je me suis enquis auprès de mes collègues et de Sir E. Grey des raisons de la demande bulgare. Ils m'ont répondu que la seule question intéressant le Gouvernement de Sofia dans le traité avec la Turquie était celle de la délimitation du territoire laissé au Sultan de Constantinople entre la mer Noire et la mer Égée, que toutes les questions de délimitation en Turquie d'Europe étaient à débattre entre les alliés, mais que pour s'entendre avec les Turcs sur la ligne d'Enos à Midia il faudrait aux Bulgares l'assentiment des Serbes, des Grecs et des Monténégrins puisqu'ils seront partie au traité et que l'établissement de la frontière Enos-Midia sera l'une des dispositions de ce traité. Il paraît que le Gouvernement bulgare craint que ses alliés ne suspendent la signature du traité et par conséquent l'établissement de la frontière sud de la Bulgarie, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu des satisfactions pour l'établissement de leurs frontières avec la Bulgarie. Il est assez intéressant de constater que le Gouvernement bulgare s'est adressé à la fois à Pétersbourg et à Vienne et que, dans ces deux capitales, il a trouvé le meilleur accueil pour appuyer sa demande.

Sir E. Grey pense qu'il sera peut-être possible de lui donner satisfaction; c'est une question réservée.

Nous nous sommes ajournés à jeudi 1er mai.

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 400.

417.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Rome, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Constantinople.

T. n°s 565, 445, 389, 415, 478, 463. Secret. Très confidentiel.

Paris, 29 avril 1913, 11 h. 35.

Le Gouvernement italien a pris, au sujet d'une action éventuelle des Puissances contre le Monténégro, les résolutions suivantes :

1° Il n'admettrait pas qu'un mandat fût donné à l'Autriche-Hongrie seule.

2° Il ne refuserait pas de s'associer à l'exécution d'un mandat qui serait offert conjointement à l'Autriche-Hongrie, à l'Angleterre et à l'Italie.

3° Il déclinerait un mandat qui serait offert conjointement à l'Autriche-Hongrie et à l'Italie.

418.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 97. *Paris, 29 avril 1913, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 16 h. 30.)

Le Ministre des Affaires étrangères use de toute son influence pour arrêter le mouvement de l'opinion publique italienne en faveur du Monténégro. Ne pas accompagner l'Autriche, avec laquelle nous avons un traité, fait-il dire aujourd'hui, c'est sortir de la Triple Alliance. Si l'Italie refusait de suivre l'Autriche marchant contre Scutari, soit au nom de l'Europe, soit en son nom, ce serait dénoncer le codicille du traité de la Triplice concernant l'Albanie.

D'après ces renseignements, il semble que [depuis] hier, le marquis de San Giuliano se serait résolu à intervenir en Albanie en même temps que l'Autriche.

419.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 483. *Paris, 29 avril 1913, 21 h. 30.*

Dans la réunion tenue hier à Londres, Sir Edward Grey a fait entendre, à titre personnel, qu'il ne croyait pas à la possibilité pour le Gouvernement britannique d'engager une action militaire contre le Monténégro. Ce qui lui paraît opportun, c'est de déclarer au Roi Nicolas que, s'il se soumet à la volonté des Puissances, elles discuteront avec lui, *après l'évacuation de Scutari,* des compensations raisonnables. Si au contraire il se refuse à la demande des Puissances, le Gouvernement britannique ne lui donnera aucun appui et se désintéressera de son sort.

Sir Edward Grey a ajouté qu'il soumettrait cette procédure au Cabinet anglais et qu'il ferait connaître sa décision définitive à la prochaine réunion des Ambassadeurs fixée à jeudi.

Le Conseil des Ministres, auquel j'ai communiqué ce matin l'opinion de Sir Edward Grey, s'est rangé à cette manière de voir. Nous ne pouvions pas en effet ne pas nous rallier au point de vue de l'Angleterre, puisque la Russie m'a déclaré qu'elle refuserait d'envisager des mesures coercitives auxquelles elle s'associerait avec nous et avec le Gouvernement anglais et puisque, d'autre part, elle m'a fait savoir « qu'en présence d'une action isolée de l'Autriche son attitude serait celle d'une abstention tacite ».

Je viens de m'en expliquer avec M. Isvolsky. Veuillez en parler également à M. Sazonoff. Dans la situation présente, il me semble qu'il y a deux périls à éviter : un acte d'impatience du Gouvernement de Vienne et l'effervescence de l'opinion russe. J'invite notre Ambassadeur en Autriche à faire tous ses efforts auprès du comte Berchtold pour lui conseiller la temporisation et empêcher un éclat. Je vous invite en même temps à agir auprès de M. Sazonoff pour qu'il modère le sentiment national et facilite ainsi la tâche que doivent assumer en ce moment tous les partisans de la paix générale [1].

[1] Ce télégramme a été communiqué le 29 à 21 h. 30 à Vienne sous le numéro 393.

420.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 67. *Vienne, 29 avril 1913, 20 h. 45.*

(*Reçu* : 22 h. 15.)

L'ajournement d'une décision par la Conférence des Ambassadeurs cause ici une vive déception. Mais, quoiqu'une partie de la presse proclame que toute liberté est ainsi rendue à l'Autriche pour agir à son gré, le baron Macchio vient de me dire que son Gouvernement attendra la réponse du Monténégro et la réunion de jeudi avant de faire connaître ses résolutions. Le peu d'importance qu'il affecte d'accorder à l'entreprise d'Essad Pacha ne correspond pas à l'inquiétude de l'opinion. Jusqu'à présent on ignore comment tourne l'aventure. D'après le baron Macchio, le Pacha n'aurait avec lui que 10.000 réguliers et sa souveraineté n'aurait pas été reconnue à Alessio. Il doute aussi que des engagements contractés entre lui et le Roi Nicolas aient quelque valeur. Mais si les prochaines nouvelles confirment que vraiment l'Albanie s'est donné un maître et que le Monténégro s'entend avec elle, l'Autriche pour échapper au ridicule n'aura d'autre ressource que de faire retomber sa colère sur les Serbes. Le général Conrad von Hoetzendorf déclarait hier que, si satisfaction n'est pas donnée à son Gouvernement, l'armée entrera immédiatement en campagne.

421.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 216. *Berlin, 29 avril 1913, 20 h. 55.*

(*Reçu* : 22 h. 40.)

L'impression que j'ai retirée de mes conversations d'aujourd'hui avec le Secrétaire d'État et avec l'Ambassadeur d'Autriche est qu'il faut envisager comme possible l'entrée en action de l'Autriche contre le Monténégro dès demain. Cette impression est partagée par mon collègue d'Angleterre qui avise également son Gouvernement.

L'Autriche estimerait que tous les délais qui lui lui sont demandés ne servent

qu'à retarder une décision dont l'exécution devient tous les jours plus difficile au point de vue militaire.

De son côté, le Chargé d'affaires de Serbie croit que la Serbie soutiendra le Monténégro par les armes et qu'elle aura l'appui de la Bulgarie. Il attribue aux agents russes l'inspiration qui a fait naître les derniers événements et il envisage avec confiance l'issue d'un conflit dans lequel il est convaincu que la Russie ne laissera pas écraser les Balkaniques.

422.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 217. Secret. *Berlin, 29 avril 1913, 21 h. 10.*

(*Reçu* : 23 h. 25.)

La commission du budget a adopté aujourd'hui en première lecture la loi d'augmentation des effectifs militaires. Les délégués de tous les partis l'ont votée, à l'exception des socialistes et du délégué polonais qui n'est pas venu à la réunion; au cours de cette séance M. de Jagow a pris la parole à plusieurs reprises.

Le *Lokal Anzeiger* de ce soir publie un compte rendu de la commission, d'après lequel le Secrétaire d'État aurait dit que l'Allemagne et l'Autriche étaient pacifiques, mais qu'il fallait tenir compte de l'opinion en France; que l'Allemagne, comme elle l'avait montré depuis quarante-trois ans, voulait la paix spécialement avec la France, mais que l'état des esprits en ce pays n'était pas favorable et qu'il y avait toujours un danger et une possibilité d'attaque de ce côté.

J'ai profité de l'audience diplomatique pour demander à M. de Jagow s'il avait tenu ce langage, lui faisant remarquer que les allusions au chauvinisme français dont on abusait ici soulevaient nécessairement en France des réponses visant le pangermanisme. Le Secrétaire d'État m'a répondu qu'il n'avait pas tenu le langage qu'on lui prête. Un membre socialiste de la Commission lui a demandé si le Gouvernement allemand avait entamé avec la France des négociations pour aboutir à un désarmement. M. de Jagow a simplement répondu que les Gouvernements français et allemand étaient attachés à la cause de la paix, mais qu'il n'y avait pas à parler de désarmement dans les circonstances présentes.

423.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 108, 109, 110.

Cettigné, 29 avril 1913, 21 h. 40, 22 h. 10, 22 h. 30.

(*Reçu :* le 30, à 19 h. 20, 19 h. 45, 5 h. 30.)

Le Ministre d'Autriche à Cettigné a eu, dimanche soir et lundi matin, sur la demande du Roi Nicolas, deux entretiens avec ce dernier. Le Roi a essayé de persuader au Ministre que l'Autriche-Hongrie devrait traiter directement avec le Monténégro et s'arranger pour obtenir que celui-ci conservât Scutari. Le baron Giesl s'est retranché derrière la volonté formellement exprimée à ce sujet par les six grandes Puissances. Il a ajouté que, d'autre part, si l'Autriche désirait exercer une action directe sur le Monténégro, elle était en état de le faire sans avoir besoin de demander un mandat à l'Europe.

Aujourd'hui même, le Ministre d'Autriche a remis deux notes au Gouvernement monténégrin.

La première a trait à [l'incident] que connaît déjà Votre Excellence; le Gouvernement austro-hongrois y réclame :

1° L'érection d'une croix expiatoire et celle d'une église, à l'endroit où le prêtre a été tué.

2° L'enterrement solennel de la victime.

3° La présence à ces cérémonies d'un fonctionnaire monténégrin ayant rang de Ministre ou de général;

4° Une proclamation du Gouvernement royal assurant aux catholiques convertis à l'orthodoxie le droit, soit de rester dans leurs résidences actuelles, soit d'émigrer sur le territoire de l'Albanie autonome [1].

D'autre part le lundi 21, [le Gouvernement royal] ayant déclaré la frontière fermée pour quelques heures, l'Attaché militaire autrichien à Cettigné qui se rendait à Cattaro en automobile, a été forcé de rebrousser chemin, une tranchée ayant été creusée en travers de la route [2].

[1] Il s'agit des réparations réclamées par le Gouvernement austro-hongrois pour le meurtre du Père Palitch, et des Albanais catholiques convertis de force à l'orthodoxie qui désiraient redevenir catholiques. Voir pour plus de détail *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VI, pièce n° 6786.

[2] Voir même recueil, pièce n° 6798.

Par une seconde note, le Ministre d'Autriche demande :

1° Une enquête en vue de la recherche et de la punition des coupables.

2° Des excuses apportées à la légation d'Autriche-Hongrie par un Ministre monténégrin.

Le gouvernement austro-hongrois n'a pas mis longtemps à prouver au Monténégro qu'il ne lui était pas difficile d'agir directement sur ce dernier.

424.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 248. Urgent. *Londres, 29 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 avril; Dir. pol., 2 mai.)

Lorsque, dimanche dernier, mon collègue de Russie m'avait communiqué une suggestion de M. Sazonoff tendant à confier aux six Puissances le soin de discuter le traité de paix à intervenir entre la Turquie et les alliés balkaniques, je m'étais élevé contre cette proposition. La solution qui devrait être déjà communiquée aux belligérants et consistant à mettre sans tarder leurs plénipotentiaires en présence pour négocier sur les bases énoncées par les Puissances me paraissait de nature à hâter la conclusion si désirable de la paix.

A la réunion d'hier lundi, dont vous a rendu compte ma lettre n° 246 [1], je me suis exprimé dans le même sens lorsque la même suggestion nous a été soumise; elle était alors présentée comme émanant du Gouvernement bulgare; elle avait déjà recueilli l'assentiment de la Russie et de l'Autriche-Hongrie; Sir E. Grey ne se prononçait pas nettement à son sujet; il fut donc convenu que nous réfléchirions à l'intervention directe des Puissances dans les négociations de la paix, et la question fut réservée.

Depuis lors, j'ai appris que les Gouvernements serbe et grec partageaient le sentiment du Cabinet de Sofia, et M. de Benckendorff est venu, ce matin, insister auprès de moi afin de modifier mon avis.

Du côté serbe, les renseignements que je possède indiquent l'opinion personnelle de M. Vesnitch et de M. Grouitch, Chargé d'affaires de Serbie à Londres. M. Vesnitch estime que l'intervention directe des Puissances sera nécessaire pour arriver à la conclusion de la paix. M. Grouitch, parlant à titre amical à un de mes secrétaires, a exprimé la même opinion : « Je sais, a-t-il dit, que la France ne veut pas se mêler des démêlés entre alliés; mais les Puissances

[1] Du 28 avril, ci-dessus reproduite sous le numéro 416.

seront forcément amenées à s'en préoccuper; ce sera le seul moyen d'en finir ».

Cette préoccupation des querelles balkaniques m'a été avouée également par M. Gennadios, Ministre de Grèce à Londres; lui aussi m'a dit que c'était aux Puissances qu'incombait le soin de régler les nouvelles frontières des États balkaniques, entre États respectivement, comme entre eux, la Turquie et l'Albanie. Et M. Gennadios a ajouté que le Gouvernement hellénique demanderait à être admis par les Puissances à discuter avec elles les questions des îles de la mer Égée et des frontières méridionales de l'Albanie; je signale à Votre Excellence cet important aveu.

Mon collègue de Russie connaissait l'état d'esprit des Bulgares, des Serbes et des Grecs; une confidence de Tewfik Pacha lui fait croire que les Turcs sont du même avis. Il prétend que, laissés à eux-mêmes, les plénipotentiaires des belligérants perdront leur temps en vaines querelles et n'arriveront pas à s'entendre; qu'aucun d'eux ne possède une autorité suffisante pour assumer le rôle difficile de Président et mettre de l'ordre dans les débats; qu'enfin Bulgares, Serbes, Grecs et Turcs ne veulent pas se rencontrer sans être certains d'avance de ce qu'ils auront à décider. L'intervention des Puissances serait donc commandée par l'intérêt supérieur de la paix, que j'avais invoqué en faveur des négociations directes entre les belligérants.

Après la Conférence turco-balkanique de Londres, au cours de laquelle les plénipotentiaires des États alliés ont donné la preuve de leur incompétence, je ne puis nier que les arguments invoqués par M. de Benckendorff n'aient un certain poids.

Mais j'ai fait observer à mon collègue qu'à part la question de la frontière turco-bulgare, facile à énoncer dans un traité, et celle du règlement financier, remis à la Commission internationale de Paris, restaient à régler deux graves questions, celles de l'Albanie et des îles de la mer Égée; et que, sur ces deux questions, les Puissances n'avaient pas encore pu s'entendre; que les poser, dès à présent, avec la précision qu'exigerait la rédaction d'une convention, ce serait faire éclater le désaccord latent des Puissances. Je venais d'ailleurs d'apprendre que Votre Excellence partageait mon opinion sur la procédure à suivre dans les négociations de paix et je devais lui soumettre les considérations exposées par le comte Benckendorff à l'appui de la thèse russe.

Ces mêmes considérations ont été ensuite reprises par Sir A. Nicolson. Le Sous-Secrétaire d'État permanent avait reçu, hier soir et ce matin, l'Ambassadeur de Turquie, les Ministres de Bulgarie et de Grèce, et le Chargé d'affaires de Serbie, qui tous, étaient venus lui demander l'intervention des Puissances dans leurs négociations de paix; Sir A. Nicolson craint que, sans cette intervention, une seconde conférence des belligérants n'échoue comme la première. Sir E. Grey pense comme lui qu'il convient d'accéder au désir des parties en cause.

J'ai défendu mon point de vue et signalé au Sous-Secrétaire d'État permanent la confidence de M. Gennadios sur l'immixtion de la Grèce dans les délibérations des Puissances relatives à l'Albanie et aux îles. Sir A. Nicolson m'a répliqué que nous pourrions rappeler aux belligérants que les Puissances s'étaient réservé et se réservaient encore ces questions; et qu'il fallait aller au plus pressé, c'est-à-dire à la cessation officielle des hostilités et à l'ouverture des négociations définitives de la paix.

Je dois donc vous soumettre à nouveau la question de l'intervention des Puissances dans les négociations de paix. Je me permets d'ajouter que je persiste dans mon sentiment personnel, mais qu'il me paraît bien difficile de ne pas nous rallier à l'avis des autres Puissances. Je crois que nous pourrions maintenir la procédure indiquée dans la résolution du 23 avril [1], procédure que Votre Excellence a déjà communiquée à nos représentants dans les Balkans, mais que nous pourrions prévenir les États intéressés que les Puissances rédigeront un projet de traité dont le texte sera remis aux plénipotentiaires lors de leur arrivée dans la ville choisie pour leur réunion.

Je vous serais très reconnaissant de me faire savoir d'urgence si vous approuvez cette suggestion.

425.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 218 et 219. *Berlin, 30 avril 1913, 0 h. 35.*

(*Reçu :* 1 h. 45, 1 heure.)

Suite à mon télégramme 216 [2].

Aux yeux du Secrétaire d'État, si j'en juge par sa conversation, la situation serait devenue telle que l'Autriche, pour ne pas être publiquement humiliée, serait contrainte d'agir par la force au Monténégro, même sans mandat de l'Europe.

J'ai demandé à M. de Jagow ce que ferait dans ce cas l'Allemagne. « Mais rien, m'a-t-il répondu, car l'Autriche n'attaquera pas la Russie; mais, si, en cas d'un conflit dans les Balkans dans lequel l'Autriche se trouverait engagée, la Russie intervenait contre elle, le *casus fœderis* jouerait et nous tiendrions nos engagements. » Au reste, le Secrétaire d'État prétend que l'excitation qu'on dit exister en Russie est le fait des camarillas de Pétersbourg et que l'opinion

(1) Voir le rapport de M. Paul Cambon, du 23 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 366.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 29 avril n° 416.

est calme à Moscou. « L'important, m'a-t-il dit, serait que M. Sazonoff, dont la loyauté est un gage de paix, fût soutenu et encouragé. »

J'ai demandé à M. de Jagow si la question de Scutari ne lui paraît pas pouvoir être réglée au moyen de compensations territoriales à accorder au Monténégro. Il ne serait pas hostile à cette solution, si l'Autriche l'accepte; mais celle-ci, si j'en juge par le langage que m'a tenu M. de Szögyény, y mettrait pour condition que le Roi Nicolas commence par évacuer Scutari.

L'Ambassadeur d'Autriche a dit ce soir à plusieurs de mes collègues que l'Autriche agirait par terre, ce qui signifierait, au dire de ses interlocuteurs, qu'elle envahirait le Sandjak, et il a ajouté qu'elle avait l'intention de commencer son action jeudi.

426

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 220. *Berlin, 30 avril 1913, 14 h. 3.*

(*Reçu* : 15 h. 25.)

L'Ambassadeur d'Autriche laisse entendre que, si l'Autriche agit militairement, elle ne se laissera pas entraîner dans une guerre de guerillas, mais se contentera d'occuper Scutari et certains points. Il m'a dit que, M. Sazonoff ayant parlé au comte Thurn de la possibilité de concessions territoriales au Monténégro *après l'évacuation de Scutari*, le comte Berchtold repoussait cette éventualité et répondait non. Cependant, il a ajouté que, tout en maintenant qu'on ne prendrait aucun engagement préalable avec le Roi Nicolas, on pourrait causer après de compensations. Je ne puis voir dans cette atténuation que l'effet des conseils donnés ici et que m'a indiqués M. de Jagow (télégramme 218 *in fine*)[1]. Il me revient de source sérieuse que des conversations seraient engagées entre les Cabinets de Vienne et de Rome pour occuper d'un commun accord la côte albanaise, l'Autriche occupant le Nord et l'Italie le Sud. On attribuerait au désir de faire aboutir ces conversations, le changement qui semble se produire dans une partie de la presse italienne et qui tend à influencer l'opinion dans un sens moins favorable au Monténégro. Mon collègue d'Angleterre considère cette négociation comme très grave, car elle est de nature à modifier la situation de l'Adriatique.

[1] Voir ci-dessus, n° 425.

427.

Note du Ministre.

COMMUNICATION PERSONNELLE DE M. TITTONI.

30 avril 1913.

L'Autriche a fait savoir officiellement à l'Italie qu'elle a résolu en principe une action militaire contre le Monténégro si la réunion des Ambassadeurs ne décide pas de prendre contre lui des mesures coercitives qui peuvent consister soit dans l'occupation des ports, soit dans une expédition à Scutari. Le Gouvernement impérial et royal, avant de commencer l'action, demandera à l'Italie son concours et, si l'Italie le refuse, il agira seul.

L'Italie donnera son concours sous la forme de sa présence en Albanie; elle n'agira pas directement contre le Monténégro [1].

428.

Note du Ministre.

30 avril 1913.

Le Gouvernement bulgare demande si les Puissances doivent prier les États alliés de démobiliser aussitôt après la signature des préliminaires de paix. Un Gouvernement aurait fait pressentir cette invitation à la Grèce. Saisir de la question notre ambassade à Londres.

Conversation avec M. Stancioff :

Pour éviter des difficultés nouvelles du côté du Monténégro, il faudrait arriver de suite à la conclusion de préliminaires de paix. Autrement le Monténégro pourrait s'adresser aux alliés pour leur demander leur concours et ils seraient embarrassés pour le refuser. Si la démobilisation s'accomplit, la situation sera différente.

[1] La substance de cette note a été communiquée le 30 avril, à 20 h. 15, à Londres 576, Pétersbourg 490, Vienne 399, Rome 454, Berlin 426, Constantinople 473, Sofia 294, Belgrade 270, Athènes 304, Bucarest 249, Cettigné 264.

429.

Note du Ministre.

30 avril 1913.

M. Stancioff me dit que le retard apporté à la remise de la note des Puissances (par suite du manque d'instructions du Ministre de Russie) est extrêmement préjudiciable à la conclusion de la paix. M. Guéchoff demande qu'on se hâte de remettre cet e note si l'on veut éviter de nouvelles complications.

430.

Note du Ministre.

COMMUNICATION DE M. ISVOLSKY.

30 avril 1913.

La Russie a des raisons de croire que l'Autriche chercherait à rendre la Serbie responsable de la résistance du Monténégro et en profiterait pour régler ses comptes avec la Serbie. Dans cette prévision, le Gouvernement russe agit fortement à Belgrade afin que le Gouvernement serbe répète de la manière la plus catégorique à Cettigné ses déclarations précédentes, à savoir que, même en présence de la prise de Scutari par les Monténégrins, la Serbie reste à l'écart dans cette question. Le Gouvernement impérial dit à Belgrade qu'en agissant de cette manière, la Serbie ôtera à l'Autriche tout prétexte pour essayer d'étendre son action sur le Monténégro au delà de l'occupation de Scutari.

Le Gouvernement russe conseille fortement à la Serbie d'intervenir à Cettigné dans le but d'éviter l'entrée des troupes autrichiennes à Scutari, ce qui ne pourrait être obtenu que par une soumission immédiate à la décision de l'Europe [1].

[1] Cf. le télégramme adressé par M. Isvolsky à M. Sazonoff à la suite de son entretien avec M. Pichon et reproduit dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes,* page 372 et dans *Un livre noir,* tome II, page 82.

La substance de la présente note a été communiquée le même jour par télégramme circulaire à Londres 575, Pétersbourg 489, Rome 453, Vienne 398, Berlin 425, Constantinople 472, Belgrade 269, Sofia, 293, Cettigné 263, Athènes 303.

431.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 41. *Pékin, 30 avril 1913, 13 h. 5.*

(*Reçu* : 18 h. 25.)

Sénat chinois, par 107 voix contre 64, a voté hier soir une résolution déclarant la signature du contrat d'emprunt inconstitutionnelle et le contrat nul.

Mais la Chambre des députés n'a pu encore arriver à constituer son bureau et la manifestation du Sénat, en l'absence de constitution, est dépourvue de sanction.

D'ici quelques jours la situation peut s'éclaircir. Une avance immédiate permettrait vraisemblablement au Gouvernement de surmonter la crise; les banques, en échange, toutefois, se réservent [d'user de] la faculté [prévue] à l'article 16 du contrat[1] et se gardent de [publier le] prospectus d'émission.

432.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Vienne, Berlin, Constantinople, Saint-Pétersbourg, Sofia, Belgrade, Cettigné, Athènes.

T. nos 574, 452, 397, 424, 471, 488, 292, 268, 262, 302.

Paris, 30 avril 1913, 20 h. 35.

Il résulte des observations que j'ai recueillies au cours de mon audience diplomatique qu'il y aurait le plus grand intérêt à hâter la conclusion des préliminaires de paix pour arriver à la démobilisation des troupes alliées. Ce

(1) En vertu de l'article 16 ajouté au contrat primitif «en cas qu'avant la publication du prospectus d'émission il survînt quelque crise politique ou financière affectant les marchés financiers ou le cours des fonds d'État du Gouvernement chinois, d'une manière ou à un degré tel qu'elle rendît impossible, dans l'opinion des banques, le succès de l'émission et le placement de l'emprunt dans les conditions spécifiées, les banques se verraient accorder un délai de six mois à partir de la date marquant la fin de la période au cours de laquelle, suivant le contrat, l'emprunt devrait être émis.» L'article 16 prévoyait, en outre, le renouvellement de ce délai en cas de besoin et, si le Gouvernement chinois refusait cette prorogation, l'annulation du contrat.

serait un moyen d'empêcher des complications possibles dans le cas où le Monténégro réclamerait le concours des confédérés balkaniques en présence de l'intervention autrichienne. Il faudrait donc remettre le plus promptement possible aux alliés la note des Puissances [1].

Pour Saint-Pétersbourg seulement : Veuillez insister fortement auprès de M. Sazonoff pour qu'il envoie à ses agents les instructions nécessaires et qu'ils sont seuls à n'avoir pas encore reçues.

433.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 49. Très confidentiel. *Athènes, 30 avril 1913, 18 h. 30*

(*Reçu :* 20 h. 35.)

Le Ministre de Russie a été chargé, sur la demande de la Bulgarie, de sonder le Gouvernement grec au sujet de la démobilisation et d'une entrevue avec M. Guéchoff pour étude de la frontière gréco-bulgare.

M. Venizelos s'est montré peu favorable à de telles avances, toujours partisan sincère du bloc balkanique. Il ne saurait se prêter à l'élaboration d'une hégémonie bulgare; la Grèce, a-t-il affirmé, n'est liée à la Serbie que par un intérêt commun; à cet égard, elle peut consentir à abandonner Monastir aux Serbes, mais non à la Bulgarie, et considérer que la délimitation de la frontière serbo-bulgare est aussi importante pour elle que celle de sa propre frontière. Ce sont des questions à régler entre les quatre alliés et non en tête à tête. Ni la Grèce, ni la Serbie ne peuvent se laisser encercler. Il y a pour elles nécessité vitale à être contiguës et on ne pourra songer à démobiliser que lorsque ce sera réglé. Si porté à l'entente que l'on soit, il est des solutions qu'on ne peut admettre qu'imposées par la force des armes.

La démarche prescrite par les télégrammes 291 et 295 [2] de Votre Excellence n'a pas encore pu avoir lieu, mon collègue de Russie ayant reçu l'ordre d'attendre.

[3] Il s'agit de la note destinée à faire connaître aux Gouvernements des États balkaniques la décision prise par la réunion des Ambassadeurs (voir à la date du 23 avril la dépêche de Londres reproduite sous le numéro 366).

[4] Télégrammes circulaires des 24 et 26 avril transmettant aux Ministres à Sofia, Belgrade, Athènes et Cettigné, afin qu'ils la communiquent au Gouvernement près duquel ils sont accrédités, la déclaration de la réunion des Ambassadeurs à Londres ci-dessus reproduite, sous le numéro 366.

434.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 577. *Paris, 30 avril 1913, 21 h. 25.*

Réponse à votre dépêche n° 248 (1).

Comme vous, je persiste à penser que l'intervention des Puissances dans la négociation définitive de la paix les expose à de graves difficultés.

Veuillez donc vous efforcer de maintenir intégralement la procédure formulée le 23 avril.

Au cas où tous vos collègues estimeraient que cette procédure n'est plus opportune, je me rallierais à la combinaison que vous me suggérez.

435.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 222. *Berlin, 30 avril 1913, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

D'après l'ambassade d'Autriche, on attend décidément, à Vienne, le résultat de la Conférence des Ambassadeurs de Londres, avant de prendre un parti; des conversations particulières seraient effectivement engagées entre Vienne et Rome, et n'auraient pas abouti jusqu'ici. On se demanderait si l'action, à laquelle on voudrait que l'Italie s'associât, doit porter sur Scutari même ou sur les ports. Il semble donc que, dans ces conditions, l'action, que l'Autriche a en vue, ne serait dirigée que contre le Monténégro.

Si l'Autriche agissait seule, elle agirait, m'a dit M. de Szögyény, comme *negotiorum gestor* des affaires de l'Europe. Je lui ai fait remarquer que sa conduite serait plus nette et plus prudente si elle attendait un mandat plus précis.

(1) Du 29 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 424.

436.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 136. Secret. *Lundi, 30 avril 1913, 19 h. 49.*
(*Reçu* : 23 heures.)

Le Cabinet britannique a approuvé la suggestion de Sir Edward Grey [1], mais en y ajoutant que, si d'autres Puissances recourent à des mesures de coercition, elles devront les limiter à la restitution de Scutari à l'Albanie.

A Pétersbourg, M. Sazonoff a approuvé le projet de Sir Edward Grey, sauf en ce qui concerne la liberté d'action éventuellement laissée à l'Autriche.

A Rome, le marquis de San Giuliano a déclaré que l'Italie ne donnerait pas de mandat et ne s'associerait pas à un mandat donné à l'Autriche, à moins d'avoir le concours d'autres Puissances. Il croit à l'intention du Gouvernement de Vienne de ne pas se borner à expulser les Monténégrins de Scutari et à son désir de pénétrer jusqu'à Cettigné. Dans ce cas, il suppose que les Serbes soutiendraient le Monténégro.

Le comte Mensdorff a dit aujourd'hui à Sir Edward Grey, que d'après ses instructions, il devra déclarer à notre réunion de demain que, si les Puissances ne se décidaient pas à envisager dès maintenant le recours à des moyens de coercition, l'Autriche-Hongrie se réservait de prendre les mesures nécessaires. Le comte Berchtold trouve sans fondement mes objections contre un débarquement ou un bombardement, attendu qu'il [s'agit] de produire un effet moral sur le Roi Nicolas. Quant aux compensations, le Gouvernement austro-hongrois consentira à quelques avantages économiques, mais n'admettra aucune compensation territoriale.

Nous avons [examiné], le Secrétaire d'État des Affaires étrangères et moi, le moyen d'éviter une rupture. Sir Edward Grey pense qu'on pourrait interroger l'Ambassadeur d'Autriche sur les mesures que son Gouvernement considère comme nécessaires et le prier de demander des explications sur ce point à son Gouvernement. On arrivera ainsi à limiter l'action militaire de l'Autriche. Il est vrai qu'on peut répondre que, définie, cette action équivaut à donner un mandat. Ce sera un sujet de discussion qui permettra de gagner du temps.

Je prends la liberté de faire observer que ces considérations ne sont pas destinées aux journaux, où je trouve souvent la reproduction presque textuelle de mes dépêches.

[1] Il s'agit de l'attribution au Monténégro d'une compensation en échange de l'abandon de Scutari. Voir le télégramme de Londres, du 26 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 389 et le rapport de M. Paul Cambon, du 28, reproduit sous le numéro 415.

437.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre de Affaires étrangères.

T. n° 68. *Vienne, 30 avril 1913, 19 h. 25.*

(*Reçu :* 23 h. 25.)

J'ai parlé au comte Berchtold dans le sens de votre télégramme 393 [1], en insistant aussi fortement que possible sur les avantages pour l'Autriche de ne prendre de décision qu'après que la situation présente sera éclaircie. Je lui ai représenté que les Puissances n'ont pas épuisé, dans leurs délibérations, l'examen des solutions et que, pour la Monarchie, c'est rester fidèle à son programme et s'épargner les risques d'une expédition peut-être redoutable que d'attendre que l'Europe ait formulé son avis.

Le Ministre a allégué que son Gouvernement a déjà fait preuve d'une longue patience; néanmoins, il différera ses résolutions jusqu'à ce que les résultats de la réunion de demain soient connus et surtout que le Cabinet de Rome se soit prononcé. Il paraissait soucieux et plus incertain encore que d'habitude.

L'Ambassadeur d'Allemagne se montrait au contraire irrité et agressif. Il prétend que, si les Serbes se prononcent pour les Monténégrins, c'en est fait de la paix générale. Là est en effet le danger. Le Gouvernement serbe hâte pourtant l'évacuation de Durazzo et n'ignore pas qu'en visant Scutari le parti militaire compte bien atteindre la Serbie, qu'il brûle du désir de réduire à rien.

438.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 203. *Belgrade, 30 avril 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu :* le 1er mai, à 0 h. 10.)

Dociles aux indications de la légation de Russie, les polémiques contre la Bulgarie ont complètement cessé dans les feuilles serbes. M. de Hartwig me dit que l'intention du Gouvernement russe est de laisser les deux pays se débrouiller entre eux, mais, si l'arbitrage devenait nécessaire, les Serbes trou-

[1] Voir ci-dessus, à la date du 29 avril, le télégramme 483 à Pétersbourg reproduit sous le numéro 419 (note finale).

veraient maintenant à Pétersbourg des dispositions plus favorables que ne les avait primitivement marquées M. Sazonoff. Le Ministre de Russie pense qu'à Sofia même, certains milieux seraient disposés, sous l'influence du Roi Ferdinand, à céder sur Salonique aussi bien que sur Monastir.

Le Ministre d'Allemagne me dit posséder les mêmes informations, mais le Gouvernement bulgare attendrait des circonstances une évolution de l'opinion publique qui lui permît de renoncer à ces deux points.

439.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 98. Très confidentiel. *Rome, 30 avril 1913, 21 heures.*

(*Reçu :* le 1er mai, à 1 h. 15.)

L'Ambassadeur d'Angleterre vient de me dire que, ce matin, le Secrétaire général du ministère lui avait affirmé que la décision du Gouvernement royal était prise : l'Italie ne participera pas à l'action de l'Autriche à moins qu'une tierce Puissance ne donne à la manifestation un caractère international. Si l'Autriche agit seule, l'Italie ne laisserait même pas supposer qu'elle approuve cette action. M. de Martino a déclaré que l'opinion publique italienne ne permettrait pas une campagne italo-autrichienne contre le Monténégro, ce qui signifie que M. Giolitti estime qu'une telle campagne lui ferait perdre sa popularité.

M. de Martino aurait ajouté que le Gouvernement royal savait que le projet de l'Autriche n'était pas seulement d'envoyer des troupes à Scutari, mais que le Cabinet de Vienne se proposerait de faire occuper Cettigné. Au cas où le territoire monténégrin serait envahi, le Secrétaire général affirmerait que la Serbie ferait cause commune avec le Monténégro. « Si l'Angleterre débarquait 500 hommes, m'a dit M. Rennell Rodd, ce conflit pourrait être évité. Mon Gouvernement a certainement les raisons les plus sérieuses de ne pas le faire. » On peut se demander si la Consulta ne pousse pas un peu les choses au noir, afin d'entraîner l'Angleterre dans la manifestation.

440.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Constantinople, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg, Londres et au Ministre des Finances.

D. nos 375, 400, 203, 295, 290, 535, 542. Urgent. *Paris, 30 avril 1913.*

Une personnalité du monde financier[1] m'a remis la note ci-jointe en copie qui révèle que des arrangements seraient en cours de négociation entre des groupes allemands et le Gouvernement ottoman dans le dessein d'affecter à la garantie des emprunts du chemin de fer de Bagdad la surtaxe douanière de 3 p. 100 consentie en 1907 par les Puissances pour les besoins des vilayets de Macédoine.

Comme vous le savez, cette surtaxe n'a été accordée que pour sept ans, elle ne pourra donc être maintenue au delà de 1914 que par le consentement des Puissances signataires de l'arrangement de 1907. Il semble en outre que, si même un accord intervenait en ce moment entre la Société de Bagdad et le Gouvernement ottoman, il ne serait guère opposable aux Puissances balkaniques, lesquelles ne sauraient reconnaître les obligations financières contractées par la Sublime Porte depuis le début de la guerre.

Il n'en serait pas moins intéressant pour mon Département d'être fixé sur la réalité des tractations signalées dans la notice ci-jointe. Je vous serai en conséquence obligé de me communiquer tous les renseignements que vous pourrez recueillir à ce sujet et qui me mettraient à même d'apprécier la valeur de ces informations.

ANNEXE.

Constantinople, 24 avril.
(*Reçu :* Dir. pol., 29 avril.)

Confidentiel.

Je vous informerai aussi que je viens d'apprendre confidentiellement qu'un groupe traitait avec le Gouvernement une opération financière importante contre la garantie de la surtaxe douanière de 3 p. 100. Vous savez que cette surtaxe revenait pour le 25 p. 100 à la Dette et le surplus était destiné aux besoins des vilayets de la Macédoine. La Société du chemin de fer de Bagdad, qui avait un droit sur les excédents des revenus de la Dette pour les garanties kilométriques du chemin de fer, avait renoncé à ses droits en ce qui regarde la surtaxe douanière. Au moment où l'opération financière avec garantie de la surtaxe douanière, dont je vous parle, était

[1] Il s'agit de M. Bénac.

sur le point d'être conclue, il y a eu un revirement : le Gouvernement a renoncé à l'opération, ne pouvant donner la surtaxe douanière comme garantie. Or, j'apprends que certains arrangements seraient en cours pour donner aux Allemands cette surtaxe pour les compenser de la diminution qu'ils avaient dans les excédents de revenus de la Dette [1]. Le Gouvernement turc aurait intérêt à donner cette surtaxe aux Allemands, car cela rendrait plus difficiles les revendications des États balkaniques sur cette surtaxe si elle était libre. J'ignore la nature de ces arrangements projetés par les Allemands, mais ce qui est certain c'est que quelque chose se négocie dans ce sens. Vous comprendrez d'ailleurs que l'abstention complète des groupes français à toute opération rend aux autres toute combinaison possible.

Il m'a semblé intéressant de vous signaler ce qui précède et en vous priant d'en faire usage confidentiel.

441.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 224. *Berlin, 30 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mai; Dir. pol., 3 mai.)

Comme suite à mon télégramme d'hier relatif à la séance dans laquelle la Commission du budget a adopté en première lecture le projet de loi sur l'augmentation des effectifs militaires, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus le texte des paroles prononcées par M. de Jagow, telles qu'elles sont reproduites dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Ainsi qu'on le verra, la version officielle ne contient pas les expressions relatées par le *Lokal Anzeiger* et d'autres journaux de Berlin, et à propos desquelles je me suis entretenu avec le Secrétaire d'État lors de l'audience diplomatique d'hier.

442.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 140. *Rome, 30 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mai; Dir. pol., 3 mai.)

Comme l'a fait connaître à Votre Excellence mon télégramme n° 97 [2], la Consulta use de toute son influence sur les journaux de Rome pour faire

(1) Cf. le rapport de M. de Wangenheim, en date du 1er avril, reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 37. I, pièce n° 14727.

(2) Du 29 avril, ci-dessus reproduit sous le numéro 418.

accepter par l'opinion publique la participation éventuelle du Gouvernement royal à une action contre le Monténégro. L'article ci-joint de l'*Italie* résume exactement le point de vue que cherche à imposer le marquis de San Giuliano.

D'autre part, les élections sont proches et M. Giolitti tient à ne pas user sa popularité dans une entreprise qui répond si peu au sentiment national. Il y a eu à Naples, le jour du lancement du *Duilio,* une manifestation en l'honneur de la Reine qui est devenue une manifestation en faveur du Monténégro. Le Président du Conseil reçoit les rapports de ses préfets; il en évalue la signification et, ne voulant pas être accusé de faire une politique austrophile, il laisse dire à ses amis qu'il la désapprouve.

Aussi le marquis de San Giuliano qui sent que, à la première erreur de sa part, il sera sacrifié à la popularité de M. Giolitti, s'avance-t-il avec une extrême prudence. Il a tout fait pour amener les Anglais à participer à une action militaire qui n'aurait pas laissé l'Italie seule en face de l'Autriche. Maintenant il voudrait croire que sa politique bénéficie de tout le discrédit qui s'attache à celle du Roi Nicolas, depuis le geste commercial de ce Souverain dont la conduite avait jusqu'alors vivement parlé à l'imagination italienne.

Peut-être, s'il n'y avait pas de risques militaires, chercherait-il à borner sa collaboration à l'occupation de quelques points de l'Albanie du Sud. Ce désir un peu naïf, qui suppose l'acceptation de l'Autriche et la complicité d'Essad Pacha, paraît être fort goûté par les membres de la Chambre des députés. Toutefois, je serais surpris que M. de Merey, qui a rendu visite au Ministre des Affaires étrangères trois fois dans la journée d'hier, se prête à l'idée d'une collaboration entre des troupes qui n'auraient point de contact entre elles.

De plus, la présence d'une armée turque en Albanie n'est pas sans faire réfléchir le Gouvernement royal. Il serait dangereux pour la situation des Italiens en Tripolitaine d'avoir à lutter en Albanie contre des musulmans mieux armés que ses adversaires d'Aïn Zara.

Ainsi de quelque côté qu'on envisage la situation, les intérêts qu'il y a pour l'Italie à suivre une voie ou une autre n'apparaissent pas clairement. L'article du *Messaggero* d'aujourd'hui dont j'adresse ci-joint le texte à Votre Excellence reflète bien les incertitudes de l'heure présente.

Le premier mot précis que dira M. Giolitti donnera à la politique extérieure de l'Italie la direction que lui dictera sa politique intérieure. Il semble, d'après la conversation de mon collègue d'Angleterre que je viens de rapporter à Votre Excellence par mon télégramme n° 98 [1], que ce mot ait été dit ce matin et qu'il soit nettement défavorable à une collaboration militaire austro-italienne.

[1] Voir ci-dessus n° 439.

443.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 110. *Belgrade, 30 avril 1913.*
(*Reçu :* Cabinet, 2 mai; Dir. pol., 3 mai.)

Votre Excellence trouvera sous ce pli, la traduction d'un article de l'officieuse *Samoouprava*[1], qui fait, du point de vue serbe, la critique de la délimitation Nord et Nord-Est de l'Albanie effectuée par la réunion des Ambassadeurs. Comme se trouvent là, sans doute, résumés les arguments du Gouvernement serbe, qui s'est réservé de reprendre ultérieurement la question, il vaut dès maintenant la peine de s'y arrêter.

Mauvaise frontière stratégique, géographique ou économique, l'organe officieux la trouve partout en défaut. En ce qui concerne plus particulièrement l'intérêt serbe, le contact presque immédiat de la frontière avec les villes de Diakova et de Prizrend, l'attribution à l'Albanie du district de Ljuma, lui paraissent à tous points de vue dangereux. L'expérience a prouvé que la sécurité des villes était compromise par la proximité de la frontière avec les Albanais : ce peuple agité et violent pourrait tirer des coups de fusil des hauteurs voisines de Diakova ou Prizrend sans sortir même de son territoire; dans les montagnes, des bandes pourraient aisément se former pour le pillage de la plaine; le district de Ljuma, particulièrement réputé à cause de ses agitations périodiques, demeurerait pour Prizrend un constant danger. La ville de Vranja, sise à l'ancienne frontière du traité de Berlin, n'a jamais pu se développer jusqu'ici par le fait même de sa situation; peu de Serbes ont consenti à y installer commerce ou industrie, crainte des attaques des bandes ou des *zouloums* albanais; il importerait que le même sort ne fût pas réservé par la délimitation présente à Diakova et Prizrend.

Dans un autre ordre d'idées, les tribus albanaises limitrophes de la nouvelle frontière et attribuées à l'Albanie n'auraient pas lieu d'être beaucoup plus satisfaites que leurs voisins serbes; les Krasnice, qui habitent les montagnes au-dessus de Diakova, les Ljuma, installés dans le district du même nom, d'autres encore, plus à l'Est et au Sud, relevaient économiquement de Diakova, Prizrend et Dibra, parfois d'Uskub et de Monastir; elles y portaient leurs produits et y faisaient leurs achats; elles vont maintenant en être

[1] Il n'a pas paru utile de reproduire cet article, les critiques qu'il contient sur la délimitation de l'Albanie étant résumées dans la présente dépêche.

coupées par une ligne de douane et devront se diriger vers le littoral adriatique, d'où les séparent de hautes montagnes âpres et dépeuplées. Les Serbes se plaisent à envisager toutes les tribus comme slaves albanisées dans le cours des siècles; ils escomptent un retour de conscience de la race primitive et leurs agents paraissent employés à s'y créer des sympathies, au cas où les Puissances admettraient le procédé d'un plébiscite pour la fixation définitive de la frontière.

Au troisième inconvénient de la délimitation de Londres, touche la construction du chemin de fer Danube-Adriatique. La ligne la plus indiquée pour atteindre Durazzo, qui serait le port commercial promis à la Serbie, devrait partir de Dibra, et les voies d'accès à Dibra suivraient nécessairement les vallées des Drins blanc et noir; l'attribution à l'Albanie du confluent des deux Drins obligerait donc le Danube-Adriatique à rentrer et sortir du territoire serbe pour emprunter sur un long parcours le territoire albanais.

Pour raisons ethnographiques et économiques, le partage du Haut et Bas Dibra entre l'Albanie et la Serbie paraît également dommageable aux intérêts de la population d'un même district; enfin l'aboutissement de la frontière méridionale au village Lin sur le lac d'Okhrida paraît peu raisonnable; celle-ci devrait être reportée jusqu'à l'extrémité du lac, de façon à ne point laisser en dehors de tout contact avec le monde extérieur les dernières pentes de la Mokra-Planina.

Du littoral albanais, le Gouvernement serbe affecte de se désintéresser désormais; ses troupes se sont concentrées à Durazzo et à Saint-Jean-de-Medua, pour y attendre l'arrivée de transports grecs qui doivent les rapatrier; un navire-hôpital russe viendra chercher les quinze cents malades qui se trouvent actuellement à Durazzo. Toutes les garnisons serbes de l'intérieur auraient été évacuées; du Nord au Sud de l'Albanie, le pays n'appartient plus qu'aux vingt-cinq mille hommes d'Essad Pacha, qui viennent de quitter Scutari, et aux dix mille hommes de Djavid, qui se trouvent dans les environs de Valona. Le ministère royal des Affaires étrangères affirme n'avoir point de renseignements sur ce qui se passe dans les profondeurs obscures de l'Albanie ni sur les tractations intervenues entre le Roi Nicolas et Essad Pacha. Il n'a point entendu dire de façon certaine que le Bey de Tirana aspire à former une dynastie albanaise. Le Gouvernement royal prétend attendre les événements qui se produiront sur la côte albanaise, inactif et désintéressé. Il y a un mois environ, M. Balougdjitch, Consul général de Serbie à Salonique, qui possède une particulière connaissance des choses de l'Albanie, aurait été envoyé à Durazzo, pour y étudier la situation, des bruits d'agitations albanaises ayant été répandus dans les milieux serbes. M. Stefanovitch me dit que M. Balougdjitch fut constamment épié par le Consul d'Italie à Durazzo, soupçonné dans son activité, contrarié dans ses moindres démarches; l'agent

italien manda à son Gouvernement que le Consul serbe était venu préparer la candidature du Prince Alexandre au trône d'Albanie et partant l'union personnelle entre l'Albanie et la Serbie. Le Chargé d'affaires d'Italie à Belgrade fut invité par son Gouvernement à s'informer, contrôler et vérifier les dires du Consul de Durazzo; les légations d'Autriche et d'Allemagne parlèrent sévèrement des intrigues serbes en Albanie. Sur quoi, M. Balougdjitch aurait reçu l'ordre de revenir à Belgrade; il est possible qu'il ait pris la route de l'Italie, mais M. Stefanovitch n'a pas entendu dire qu'il se soit rencontré avec Ismaïl Kemal.

Si les milieux officiels veulent marquer une ignorance aussi correcte du développement des intrigues albanaises, les cafés du royaume se réjouissent de l'habileté des officiers serbes et de M. Balougdjitch à grouper sous Essad Pacha et contre Ismaïl Kemal les tribus du Nord et du Centre de l'Albanie et à préparer ainsi une solution slave de la question albanaise, en opposition avec la solution autrichienne.

444.

M. de Greigueil, Chargé d'affaires de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 94. *Bucarest, 30 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mai; Dir. pol., 6 mai.)

La campagne de presse qui avait été déjà signalée à Votre Excellence dans les dépêches n°s 89 et 92 [1] des 22 et 23 avril dernier, continue plus violente que jamais.

L'opinion publique roumaine qui, depuis longtemps, escomptait une solution du différend roumano-bulgare conforme à ses désirs, ne peut se résoudre à l'attribution de Silistrie seule. Les décisions de la Conférence de Saint-Pétersbourg sont partout commentées avec amertume.

Après avoir fait de la place de Silistrie le point principal de leurs réclamations, les Roumains semblent comprendre aujourd'hui, et déclarent en tout cas bien haut, que toute autre rectification de frontières, et notamment l'attribution des quelques kilomètres de côtes qui leur avait été proposée précédemment au Sud de Mangalia, aurait répondu bien mieux à leurs véritables intérêts, en leur permettant de donner à ce dernier port une destination militaire.

Aussi le Cabinet Majoresco est-il menacé, dès la rentrée des Chambres, d'être en butte aux plus véhémentes attaques, non seulement de la part

[1] Le premier de ces rapports est reproduit ci-dessus, sous le numéro 360.

Le second ajoute simplement une mention relative à un article publié par l'*Indépendance roumaine* et déclarant insuffisante la cession de Silistrie.

des libéraux, mais encore de celle d'une notable partie des conservateurs groupés autour de M. Filipesco.

Les uns et les autres reprochent, en général, au Président du Conseil sa ligne de conduite trop pacifique et lui font en particulier un grief d'avoir escompté, lors des conférences de Saint-Pétersbourg, un appui de l'Autriche qui, au dernier moment, ne se serait pas produit, disent-ils, aussi nettement qu'on l'avait espéré.

La politique personnelle du Roi Carol, chose assez rare à Bucarest, n'est pas elle-même tenue à l'écart de cette violente polémique, et elle est fort sévèrement jugée.

On croit, dans les milieux politiques, que le Gouvernement ne pourra pas résister aux accusations combinées des libéraux et des conservateurs, et on prévoit sinon le retour immédiat au pouvoir d'un ministère Bratiano, du moins un remaniement provisoire du Cabinet conservateur dont les jours seraient d'ailleurs comptés.

Si les principaux organes de la presse ne dissimulent pas leur profond mécontentement en présence des résultats de la médiation des Puissances, ils enregistrent par contre avec une vive satisfaction les témoignages de sympathie, nombreux à les en croire, qui auraient été recueillis en Italie par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Xénopol, et par le jeune Prince Carol de Roumanie.

Un courant d'opinion en faveur d'un rapprochement avec l'Italie se manifeste de plus en plus nettement à l'heure actuelle à Bucarest; les journaux reviennent avec insistance sur leurs thèmes favoris : la fraternité de race entre Roumains et Italiens et la communauté d'intérêts qui lie les deux peuples. Ils cherchent à opposer à l'Autriche l'Italie qui « elle du moins ne détient pas, privés de leurs droits politiques, des millions de Roumains ».

Ils préconisent surtout le développement de l'action commerciale italo-roumaine, et prévoient la constitution prochaine à Bucarest de succursales des principales banques italiennes.

D'autre part, plusieurs officiers de la marine italienne, chargés de mission plus ou moins officielle, sont arrivés ici ces derniers jours et ont été reçus en audience par différents Ministres.

Il est permis de croire que leur voyage en Roumanie n'a pas été inutile puisqu'on peut désormais considérer comme à peu près certaine la commande aux chantiers italiens des contre-torpilleurs dont la dépêche n° 83, du 16 avril dernier [1], entretenait Votre Excellence et que nous avions un instant espéré voir construire en France.

[1] Cette dépêche signalait une campagne de feuilles maritimes allemandes contre l'acquisition en France par la Roumanie de quatre contre-torpilleurs primitivement destinés à la marine argentine.

445.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 43. *Cettigné, 30 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mai; Dir. pol., 6 mai.)

Le Gouvernement royal monténégrin vient de me faire parvenir sa réponse à notre démarche collective concernant l'évacuation de Scutari [1].

Comme suite à ma lettre n° 40 en date du 28 de ce mois [2], j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence un exemplaire de ce document.

ANNEXE.

17/30 avril 1913.

Le Gouvernement royal a eu l'honneur de recevoir la communication des grandes Puissances du 14/27 avril.

Il croit remplir un devoir envers elles et rendre en même temps hommage à la cause nationale dont il a la charge, en justifiant son attitude par un exposé des raisons qui l'ont déterminé à ne pas prendre purement et simplement acte de la décision des grandes Puissances concernant les frontières Nord et Nord-Est de l'Albanie.

Le Gouvernement royal regrette, avant tout, profondément, de n'avoir pas été consulté, avec ses alliés, au sujet de la délimitation de l'Albanie. Celle-ci a été cependant délivrée du joug turc par les armées victorieuses des alliés et c'est à eux seuls qu'elle doit son émancipation politique.

D'autre part, ses limites déterminent l'assiette territoriale des États alliés, en même temps qu'une foule d'intérêts politiques et économiques qui ne sauraient les laisser indifférents.

Le Gouvernement royal ne peut, par conséquent, s'empêcher de croire qu'une consultation des alliés — surtout depuis la présentation des memorandums des délégués balkaniques à Londres — s'imposait aux délibérations des grandes Puissances, l'évolution politique des États balkaniques étant profondément et uniquement affectée par la formation d'un nouvel État albanais.

[1] Les représentants à Cettigné des grandes Puissances avaient fait, le 27 avril, la démarche prescrite par le télégramme 250 à Cettigné du 24 avril, transmettant l'avis donné le 23 par la Conférence de Londres et contenu dans le rapport de M. Paul Cambon ci-dessus reproduit, sous le numéro 366.

[2] Par sa lettre du 28 avril, M. Delaroche-Vernet annonçait que les représentants des Puissances n'avaient, le 27, trouvé personne à qui faire verbalement la communication relative à l'évacuation de Scutari. Ils avaient en conséquence adressé au Ministre des Affaires étrangères du Monténégro le texte de cette communication.

Le Gouvernement royal croit, en outre, que la fixation des limites de l'Albanie ne pouvant, de par sa nature, être exécutoire qu'après la conclusion de la paix entre les alliés et l'Empire ottoman, toute mesure prise par les grandes Puissances pour l'évacuation des places ci-devant assiégées et des territoires occupés, ainsi que pour la cessation des hostilités, implique nécessairement une violation de la neutralité, c'est-à-dire du droit qu'ont les alliés d'opérer, comme belligérants, sur toute l'étendue du théâtre de la guerre turco-balkanique et, par conséquent, une limitation arbitraire de la base des négociations pour la paix avec l'Empire ottoman.

Le Gouvernement royal regrette que les raisons précitées ne lui aient pas permis de prendre acte de la délimitation des frontières en question, surtout pour ce qui concerne le règlement de la question de Scutari et de son territoire, dont la délimitation, toute à l'avantage d'un État inexistant, est dirigée, assurément bien contre les intentions des grandes Puissances, contre la sécurité de l'État monténégrin et contre ses intérêts les plus vitaux, ce qui, dans l'opinion du Gouvernement royal, constitue une manifeste injustice.

Les grandes Puissances ayant délibéré le blocus de la côte monténégrine pour exercer une pression sur le Monténégro en vue de l'abandon du siège de Scutari, ce n'est pas avec l'intention de défier la volonté de l'Europe, mais plutôt dans la plénitude de la conscience de ses devoirs nationaux que le Gouvernement royal refusa de se soumettre à une décision qui le privait d'une ville et d'un territoire considérés par lui, d'accord avec la nation entière, comme essentiellement importants pour le Monténégro.

Et c'est animé par le même esprit et déterminé par les besoins impérieux de sa conservation qu'il a eu l'honneur de déclarer le 8/21 avril année courante aux grandes Puissances — d'accord avec ses alliés — qu'il se réservait dans le cours des négociations avec la Porte le droit «de débattre avec les grandes Puissances les questions se rapportant... à la fixation des frontières de l'Albanie».

Sur ces entrefaites, la ville de Scutari capitula.

Le Gouvernement royal, soucieux de témoigner sa déférence aux grandes Puissances, s'empresse de déclarer que ce fait nouveau ne constitue aucunement dans sa pensée un défi à la décision concernant le sort de la ville de Scutari.

La prise de possession de cette ville, à la suite de la capitulation du 23 avril, n'est que la conséquence logique et naturelle d'un état de choses antérieur, une opération militaire conçue et exécutée en vertu de cette pleine et entière liberté d'action que le Gouvernement royal a hautement revendiquée plus d'une fois au cours de cette guerre, en hommage aux principes imprescriptibles du droit des gens.

Le Gouvernement royal est obligé cependant d'appeler l'attention des grandes Puissances aux manifestations qui ont suivi l'entrée des troupes monténégrines à Scutari et qui, de l'aveu des témoins les plus impartiaux, n'ont été qu'une série de justifications de la thèse du Gouvernement royal, formulée à Londres sur l'état d'esprit de la population de Scutari.

L'accueil chaleureux et unanime que toutes les classes de la population, à quelle confession qu'elles appartiennent, ont fait à l'armée monténégrine, les déclarations de loyalisme et d'attachement faites par l'archevêque de Scutari, par le clergé et

les notables catholiques, aussi bien que par les notables musulmans, ne laissent planer aucun doute sur les dispositions de la population de Scutari qui sont bien celles du désir de voir se réaliser une annexion profitable à la ville tant au point de vue politique qu'au point de vue économique.

Ces preuves non équivoques d'adhésion de la part de la population pourraient être de nature à modifier les résultats de l'enquête faite par les grandes Puissances sur des données insuffisantes.

En présence de cet état de choses et pour les raisons que le Gouvernement royal vient d'analyser et de soumettre au jugement éclairé des grandes Puissances, le Gouvernement royal a l'honneur de déclarer qu'il reste fidèle à la communication faite aux grandes Puissances en date du 8/21 mois courant, et qu'il se réserve d'aborder la question de Scutari le jour où, dans le cours des négociations pour la paix avec l'Empire ottoman, les alliés débattront avec les grandes Puissances la fixation définitive des frontières de l'Albanie.

446.

M. de Berne-Lagarde, Vice-Consul de France à Monastir,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 13. *Monastir, 30 avril 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 13 mai.)

La tension signalée dans mes précédentes dépêches est allée de jour en jour s'aggravant. Loin de revenir à un plus juste sentiment de leur devoir et de leur intérêt, les nouveaux occupants ont multiplié les maladresses et les vexations inutiles, de sorte qu'à l'heure actuelle la population entière est exaspérée.

L'élément musulman, dans son ensemble, était disposé à se soumettre sans murmurer au vainqueur et à collaborer même loyalement avec lui. Il a d'ailleurs à sa tête des chefs religieux et des notables d'un réel bon sens, qui s'efforcent de le calmer et de lui persuader que le joug de la Serbie est de beaucoup préférable à celui de la Grèce, intransigeante en matière religieuse, ou de la Bulgarie, dont les partisans macédoniens ont voué au Turc une haine sans merci. « Il est des cas, me disait le Mufti, où la religion nous autorise à déguiser la vérité. » Le grand chef religieux de Monastir a évidemment suivi la seule politique raisonnable; mais voilà que les faits viennent chaque jour opposer un démenti formel à ses assertions. Le musulman, surtout celui des villages, souffre énormément dans sa personne et dans ses biens. D'autre part les Serbes n'attendent même pas la fin de la guerre pour s'attaquer aux fondations pieuses. A Okhrida, le représentant de l'Evkaf a été expulsé, ses registres

ont été saisis. A Monastir, la municipalité vient de prendre possession d'un bien vacouf dont les revenus étaient destinés à l'entretien de la bibliothèque religieuse. Ce dernier acte a soulevé l'indignation générale et provoqué la démission de trois membres musulmans du conseil municipal. Il s'agit en l'espèce d'un revenu de cent quatre-vingts francs par an. Votre Excellence se rend compte par là de l'inconcevable légèreté qui caractérise la politique des Serbes. J'ai cru devoir m'occuper à titre officieux de cette affaire et j'ai des raisons de croire que d'ici peu la municipalité sera revenue sur sa décision et que, d'autre part, les trois musulmans démissionnaires iront reprendre leur place au conseil municipal. Si d'ailleurs il n'en était pas ainsi, il faudrait s'attendre à voir les musulmans, non pas peut-être provoquer un mouvement insurrectionnel, mais se joindre tout au moins à toute action engagée contre le nouvel occupant.

Cette action va se précisant de plus en plus. Les Bulgares sont sur le point de l'engager. Ils déclarent ouvertement que le régime auxquels ils sont soumis les excède. Je sais pertinemment qu'il y a environ un mois, le comité révolutionnaire de Sofia avait fait parvenir aux différentes sections de l'Organisation intérieure de la région de Monastir l'ordre de tenir les bandes prêtes à entrer en campagne. Aussi les autorités prennent-elles des précautions extraordinaires pour prévenir le mouvement qui se dessine. La circulation d'un village à un autre est interdite, sauf pour les personnes munies d'un permis spécial; ce permis est refusé par principe lorsqu'il est sollicité par un Bulgare. Dans la ville, l'état de siège est appliqué dans toute sa rigueur. On procède d'autre part dans toute la région à de nombreuses perquisitions et arrestations, ces dernières suivies de jugements sommaires qui aboutissent toujours à des condamnations. Les inculpations mises en avant sont généralement les suivantes : détention d'armes de guerre et participation à des menées révolutionnaires.

J'apprends que les Beys de Dibra menacent de soulever le pays, si le sandjak de Dibra n'est pas incorporé à l'Albanie. On parle même d'une entente intervenue entre les Albanais de cette région et les Bulgares en vue d'une action commune.

D'autre part, si un projet d'accord a été ébauché entre la Serbie et la Grèce en ce qui concerne la répartition des territoires occupés par les deux armées alliées, il est bien certain que ce projet ne rallie pas les suffrages des grécisants de Monastir qui désirent ardemment un soulèvement de la population contre les Serbes. Ces grécisants subissent en effet eux aussi le joug pesant du corps d'occupation. Ils constituent, avec les israélites, l'élément commerçant par excellence. Or, par suite du resserrement du crédit et des vexations administratives dont il est l'objet, le commerce est complètement paralysé. Pour une raison ou pour une autre, les marchandises arrivées à la gare de

Monastir reprennent le chemin de Salonique. En revanche on laisse toute latitude à l'agiotage qui, joint aux mesures fiscales véritablement draconiennes décrétées par le Gouvernement serbe, a fait monter les prix des denrées et des articles de première nécessité dans des proportions incroyables. La population qui, sobre de nature, bornait déjà sa consommation au strict minimum, a dû se réduire encore et s'imposer de très dures privations. Elle ne mange pas à sa faim, elle a cessé de se chauffer durant le rude hiver que nous avons eu, elle ne s'éclaire plus.

Les Serbes n'ont pas la ressource d'invoquer l'état de guerre pour justifier la triste situation dans laquelle se trouve actuellement cette partie des territoires occupés par eux. On n'ignore pas à Monastir que, dans les régions occupées par les troupes helléniques, l'administration a su ménager très adroitement les susceptibilités de tous les éléments de la population et s'est efforcée de n'apporter aucune aggravation aux conditions de la vie.

Une commission ayant à sa tête le Président de la municipalité vient de partir pour Belgrade afin de rendre la visite faite à Monastir par des conseillers municipaux de la capitale serbe. Elle comprend quatre serbisants, un grécisant, un israélite, un valaque, et un musulman. Ce dernier est Mehmed Vassaf, ex-député unioniste, homme de toutes les compromissions, qui ne jouit d'aucune considération dans les milieux musulmans. Comme le programme de la visite comportera nécessairement une audience au Palais royal, les membres bulgares du conseil municipal ont refusé de faire partie de la délégation. L'heure est propice aux commissions. Il convient de signaler celle de Koritza, qui est composée d'éléments orthodoxes et musulmans et qui s'est rendue à Salonique pour exposer aux Consuls des grandes Puissances les raisons qui militent en faveur de l'incorporation à la Grèce de la ville de Koritza.

M. Balougdjitch, ancien Consul général de Serbie à Salonique, et chargé actuellement du règlement des intérêts serbes dans cette dernière ville, vient de faire une tournée dans la région d'Elbassan. Il y a peut-être une corrélation à établir entre son séjour en Albanie et les négociations qui ont précédé la chute de Scutari.

Il est matériellement impossible, pour l'instant du moins, de recueillir des renseignements exacts sur ce qui se passe dans l'Albanie occidentale et de contrôler par conséquent les nouvelles plus ou moins tendancieuses lancées par une partie de la presse européenne.

447.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 242. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 1er mai 1913, 1 h. 35.*
(*Reçu :* 3 h. 35.)

Réponse à votre télégramme n° 478 (1).

J'ai rencontré l'Ambassadeur d'Italie au moment où il allait confirmer à M. Sazonoff que l'Italie s'abstiendrait plutôt que de s'associer à l'Autriche seule. Je lui ai demandé si, en agissant seule à Scutari, l'Autriche ne violerait pas l'accord austro-italien relatif à l'Albanie. « Non m'a-t-il dit, cet accord est purement négatif. » Cette abstention de l'Italie désole M. Sazonoff qui préfère tout à une action isolée de l'Autriche. A l'ambassade d'Italie, on laisse entendre que peut-être, à la dernière extrémité, le Gouvernement italien se décidera à intervenir après la nation alliée, mais n'est-ce point plutôt le sentiment personnel des membres de l'ambassade qu'une décision prise *in petto* par leur Gouvernement?

448.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 243, 244. *Saint-Pétersbourg, 1er mai 1913, 1 h. 46, 1 h. 31.*
(*Reçu :* 3 h. 35, 6 h. 45.)

L'Ambassadeur d'Angleterre a communiqué hier par écrit au Ministre des Affaires étrangères, avant que celui-ci ne se rendît chez l'Empereur, l'avis de Sir Ed. Grey dans la question de Scutari d'Albanie. Au retour de [Tsarskoïé Sélo], M. Sazonoff a écrit à l'Ambassadeur d'Angleterre que « jusqu'à présent les Puissances ont été solidaires dans les résolutions qu'elles croyaient devoir prendre en commun ainsi que dans le choix des moyens. L'action isolée d'une Puissance ferait brèche dans toute l'œuvre élaborée par les efforts constants des Puissances. Pour sa part, le Gouvernement impérial est d'avis que les Puissances sont loin d'avoir épuisé tous les moyens pacifiques pour imposer leur volonté au Monténégro ». En ce qui concerne la déclaration de Sir Ed. Grey, à l'égard du Roi Nicolas, le Ministre des Affaires étrangères fait remarquer

(1) Télégramme circulaire du 29 avril ci-dessus reproduit, sous le n° 417.

que « le sort et les intérêts personnels du Roi de Monténégro pourraient sans nul doute laisser les Puissances complètement indifférentes si cette question n'était pas, à l'heure présente, étroitement liée à une autre question bien autrement sérieuse, à savoir, si la déclaration projetée du Gouvernement britannique ne serait pas considérée par l'Autriche comme un encouragement à des visées dangereuses ». M. Sazonoff demande donc que la déclaration du Gouvernement britannique soit faite au Roi Nicolas confidentiellement.

L'Ambassadeur d'Angleterre, en télégraphiant cet avis à son Gouvernement, lui a fait part du regret formel exprimé par M. Sazonoff que l'Angleterre refusât de participer avec l'Autriche aux mesures coercitives contre le Monténégro. Sir G. Buchanan a ajouté qu'il était personnellement du même avis, considérant que c'était le seul moyen d'empêcher une guerre que peut amener l'action isolée de l'Autriche. A la demande de M. Sazonoff, l'Ambassadeur d'Angleterre a télégraphié à deux reprises, hier et aujourd'hui, pour demander que tout au moins le Gouvernement britannique fît le geste de débarquer quelques marins pour donner à l'action militaire le caractère d'une démonstration européenne.

449.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 240. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 1er mai 1913, 1 h. 33.*

(*Reçu :* 5 h. 30.)

Après avoir préparé le terrain des deux côtés, M. Sazonoff télégraphie aujourd'hui à Sofia et à Belgrade pour évoquer le litige bulgaro-serbe et le faire trancher par la Russie. Il a bon espoir d'y parvenir.

Entre Bulgares et Grecs, le conflit n'est pas encore mûr pour un arbitrage. Mais, comme ils s'accusaient mutuellement de visées agressives, M. Sazonoff a provoqué de part et d'autre et communiqué aux uns et aux autres l'assurance formelle donnée par chacun des deux États qu'il ne songeait aucunement à attaquer l'autre.

450.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 245, 246, 247. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 1er mai 1913, 3 h. 15, 3 h. 18, 3 h. 16.

(*Reçu :* 9 h. 45, 10 h. 5, 8 h. 50.)

J'ai fait au Ministre des Affaires étrangères la communication prévue par votre télégramme 483[1]. Il m'a dit combien il regrettait que l'abstention de la France, suivant celle de l'Angleterre et déterminant celle de l'Italie, laissât l'Autriche agir seule, ce qui lui a toujours paru le plus grave des dangers. Si vous vous appropriez les termes employés par Sir Ed. Grey, il vous demande notamment, comme il l'a demandé au Secrétaire d'État britannique, de réserver pour le Roi Nicolas seul la déclaration que vous vous désintéressez de son sort.

Il [ne] voit aucun inconvénient à ce que nous lui disions confidentiellement des choses mille fois plus dures encore, mais, si cette déclaration était faite publiquement, on y verrait un encouragement indirect à l'Autriche à agir en toute liberté et selon son bon plaisir.

Le [Gouvernement russe] « s'abstiendra tacitement ». Il devra pourtant faire quelques communications à [la presse]. Puis il attendra et « réglera son attitude d'après les événements ».

En tenant ce langage, M. Sazonoff est certainement sincère car je suis convaincu qu'il ne dépend ni de lui ni de personne de déterminer dès à présent ce que fera le Gouvernement impérial si la situation s'aggrave : l'attitude de la Russie dépend désormais de celle de l'Autriche. Et l'acte du Gouvernement austro-hongrois aura ici une répercussion différente suivant qu'il débarquera simplement à Antivari, ou avancera jusqu'à Scutari, ou envahira le Monténégro, ou pénétrera dans le Sandjak, ou s'étendra en Albanie et tendra à remettre en question les résultats des victoires des [alliés] balkaniques. M. Sazonoff continue à observer à l'égard de Vienne la plus grande modération, il a été extrêmement mécontent que le *Temps,* avec une inconcevable légèreté, ait [inséré en un] pareil moment une prétendue [note] russe

[1] Télégramme du 29 avril ci-dessus reproduit, sous le n° 419.

qui est fausse[1] car il s'abstient précisément de tout acte menaçant. Les dispositions du Gouvernement tout entier restent très pacifiques; le Ministre de la Guerre et le chef d'État-major général ne désirent aucunement en venir aux hostilités et c'est par amour de la paix que M. Sazonoff poussait la France et l'Angleterre à des mesures coercitives si contraires pourtant au sentiment populaire russe.

L'opinion, satisfaite par les déboires et les embarras de l'Autriche et distraite par les fêtes de Pâques, est plutôt calme, mais les journaux n'ont cessé de lui répéter que l'Autriche ne faisait que du «bluff» et, si l'événement lui montrait son erreur, une explosion pourrait s'ensuivre. Nous ne pouvons oublier que depuis des mois, M. Sazonoff nous a fait prévoir l'action isolée de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans comme l'éventualité la plus redoutable, et ce qui donne une gravité toute spéciale à l'incident monténégrin, c'est que le Roi Nicolas, comme M. Sazonoff l'a dit à M. Delcassé et me l'a répété, est homme à rechercher les conflits et les combats avec les troupes austro-hongroises dans le but de provoquer les pires complications.

451.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 491. *Paris, 1er mai 1913, 11 h. 20.*

Réponse à votre télégramme n° 239[2].

Je considère comme tout à fait grave l'idée de maintenir les troupes turques en Albanie au moment où une intervention militaire paraît imminente. Il peut en résulter des complications d'autant plus sérieuses que la présence d'Essad Pacha est loin d'être une garantie de tranquillité. Je suis d'un avis

(1) Le *Temps* du 27 avril publiait une dépêche de son correspondant à Saint-Pétersbourg reproduisant une note verbale au Gouvernement austro-hongrois ainsi conçue : «Le Gouvernement impérial estime que les Puissances sont loin d'avoir épuisé vis-à-vis du Monténégro les moyens d'action par pression ou par promesses qui sont à leur disposition. En conséquence, le Gouvernement impérial croit devoir mettre le Gouvernement impérial et royal en garde contre les conséquences sérieuses que pourrait entraîner toute action précipitée.»

(2) Dans ce télégramme, arrivé dans la nuit du 31 avril au 1er mai, M. Doulcet faisait connaître que M. Sazonoff jugeait «tout à fait inopportun de faire disparaître les derniers vestiges de la souveraineté ottomane et de dégarnir l'Albanie des troupes turques après les troupes serbes». Selon M. Sazonoff cette évacuation devait provoquer et faciliter une occupation autrichienne et il avait télégraphié à Constantinople pour détourner le Gouvernement ottoman de persister dans sa demande de rapatriement.

absolument différent de celui que vous a exprimé M. Sazonoff et je vous demande d'appeler toute son attention sur les dangers d'un refus opposé à la demande de la Sublime Porte.

452.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne, Berlin et Constantinople.

T. nos 583-584, 497-498, 461-462, 405-406, 432-433, 480-481. Secret. Très confidentiel.

Paris, 1er mai 1913, 18 h. 45, 21 h. 10.

Je résume, ci-après, les indications que j'ai été en mesure de recueillir touchant les dispositions de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie au sujet de la question de Scutari :

1° Le Gouvernement austro-hongrois continue à insister auprès du Gouvernement italien en vue d'obtenir son concours pour une action coercitive contre le Monténégro. Il fait valoir à Rome que l'action isolée à laquelle l'Autriche-Hongrie se trouverait forcée de procéder ne peut manquer de rompre, au détriment de l'Italie, l'égalité en Albanie résultant pour les deux Puissances des accords existants. Le comte Berchtold estime, d'autre part, que la politique d'atermoiements que paraît vouloir suivre la Triple Entente a pour but de laisser se créer en Albanie une situation contraire aux intérêts de l'Autriche et de l'Italie et qu'un plus long retard dans l'évacuation de Scutari encouragera les éléments slaves en Russie, qui pourraient prendre le dessus et imposer au Gouvernement impérial le maintien de cette ville au Monténégro. Tout retard dans l'action de l'Autriche serait, en outre, interprété dans les éléments slaves de la Monarchie comme un signe de faiblesse. L'Autriche ne peut donc revenir sur la décision qu'elle a prise d'obliger le Monténégro à évacuer Scutari.

2° Le Gouvernement italien, de son côté, continue ses efforts pour prévenir une action isolée de l'Autriche. Il a déclaré à Vienne qu'au cas où cette action s'accomplirait, l'Italie devrait faire quelque chose pour maintenir en Albanie l'égalité qui est la condition nécessaire des bons rapports italo-autrichiens. A cet effet, elle occuperait temporairement un point de la côte sud de l'Albanie.

Si, au premier moment, l'action de l'Italie produisait un fâcheux effet en Autriche, ce ne serait pas la faute de l'Italie; l'Autriche en serait seule responsable.

Si le concert européen ne se décide peut-être pas, aussi rapidement que le veut l'Autriche, à prendre les mesures internationales effectives, il est indubitable qu'on ne saurait mettre en balance les conséquences résultant de quelques jours de délai et celles qu'entraînerait une action isolée de l'Autriche. Il n'y a pas de raisons de penser que le Gouvernement russe modifie une ligne de conduite qu'il a confirmée de la façon la plus explicite. L'Italie insiste donc pour empêcher une initiative spontanée de l'Autriche, initiative qu'elle considère comme très inopportune et *contraire aux stipulations de la Triple Alliance*. Si l'Autriche croit devoir passer outre, et si, comme il est probable, cette initiative spontanée l'entraîne dans un conflit avec d'autres Puissances, l'Italie déclinera toute responsabilité et ne se laissera pas impliquer dans une guerre que l'Autriche aura provoquée sans justes motifs.

3° Le Gouvernement italien, en même temps qu'il exerce cette action modératrice à Vienne, poursuit des démarches auprès des Puissances de la Triple Entente, notamment à Londres et à Pétersbourg, en vue d'obtenir que les délais d'une action efficace à l'égard du Monténégro soient abrégés le plus possible.

453.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 99. *Rome, 1er mai 1913, 19 heures.*

(*Reçu* : 19 h. 45.)

L'Ambassadeur de Russie a vu ce matin le marquis de San Giuliano qui lui a déclaré ne pas savoir encore sous quelle forme s'exercerait l'action de l'Italie et que les négociations austro-italiennes n'étaient pas terminées. Le Ministre des Affaires étrangères est persuadé que l'Autriche fera la guerre plutôt que de laisser tomber l'Albanie sous l'influence slave. Il a dit à M. Kroupensky que de son côté l'Italie, même au prix d'une guerre, ne permettrait pas (*sic*) à la Grèce tout le canal de Corfou. Les officiers autrichiens et hongrois résidant à Rome ont été invités par le télégraphe à rejoindre leurs régiments.

454.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 133. *Sofia, 1er mai 1913, 18 heures.*
(*Reçu :* 20 h. 20.)

Le Ministre de Russie n'ayant reçu ses instructions que dans la journée d'hier, la démarche prescrite par vos télégrammes 283 et 286 (1) n'a pu être faite qu'aujourd'hui par les représentants des Puissances. Le Président du Conseil nous a répondu :

1° Que les hostilités étaient déjà suspendues et que, d'accord avec les Turcs, la suspension serait prolongée jusqu'à la signature des préliminaires de paix.

2° Que les plénipotentiaires bulgares seraient les mêmes que lors des précédentes négociations de Londres.

3° Que Londres était indiqué comme le lieu de la réunion pour les négociations de la paix. Néanmoins le Gouvernement bulgare va consulter ses alliés et, dans le cas où ceux-ci jugeraient utile de faire une réponse écrite, il nous la transmettra, pour compléter la réponse verbale que M. Guéchoff nous a donnée et qui, sous cette réserve, peut être dès maintenant considérée comme officielle (2).

455.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 134, 135. Secret. *Sofia, 1er mai 1913, 20 heures.*
(*Reçu :* 21 h. 30, 21 h. 50.)

Le Gouvernement bulgare ayant demandé l'arbitrage de la Russie, conformément aux clauses de son traité avec la Serbie, non seulement pour l'attri-

(1) Télégrammes circulaires du 24 et du 26 avril transmettant à Sofia, Belgrade, Athènes et Cettigné, la décision prise par la réunion des Ambassadeurs à Londres et contenue dans une dépêche de Londres du 23 avril, ci-dessus reproduite sous le numéro 366. Les représentants de la France dans les postes susénumérés étaient invités à faire connaître aux Gouvernements bulgare, serbe, grec et monténégrin l'avis des Puissances concernant la paix à conclure.

(2) Un télégramme de Belgrade, reçu le 1er mars à 23 h. 50, annonçait que la démarche prescrite avait été faite auprès du Président du Conseil. M. Pachitch avait répondu qu'il en référerait aux Gouvernements alliés, mais qu'ils étaient déjà d'accord pour que la réunion eût lieu à Londres. M. Novakovitch devait y retourner comme premier délégué serbe. Le même jour M. Bompard annonçait que la démarche auprès de la Porte proposée par la réunion des ambassadeurs (voir le rapport de M. Paul Cambon ci-dessus reproduit sous le n° 366) serait faite le 2 mai.

bution de la zone non délimitée, mais encore pour toutes les autres questions en litige, M. Sazonoff lui a fait répondre hier d'une façon évasive, en indiquant cependant qu'une correction devrait être apportée aux stipulations du traité. M. Guéchoff m'a fait part à titre très confidentiel de cette décision et il s'en montre *désespéré*. Il m'a rappelé qu'il y a un mois le Gouvernement russe l'avait supplié d'empêcher l'attaque des lignes de Tchataldja, et lui avait promis formellement, par l'intermédiaire de M. Nékluudoff, son complet appui moral dans le différend avec la Serbie. « Ce n'est qu'avec cette promesse, m'a-t-il dit, que j'ai pu obtenir du Roi et du quartier général, qui étaient partisans d'une attaque de Tchataldja, l'abandon de leur projet. Avec les forces dont nous disposions, nous aurions signé la paix à Constantinople.

« Aujourd'hui tout est fini et l'œuvre à laquelle nous nous étions dévoués est détruite par la Russie elle-même. Ma situation est impossible et la démission de mon ministère est inévitable. M. Daneff, à qui l'Empereur a fait personnellement les promesses les plus nettes au sujet de l'exécution de nos accords avec la Serbie, est de mon avis. Je ne sais ce que va faire le Roi, que j'ai prévenu aussitôt et qui est actuellement à la campagne. » Le Ministre des Affaires étrangères ne s'explique pas les raisons pour lesquelles M. Sazonoff a pris une décision aussi rapide dans les circonstances critiques actuelles et il craint que cette décision ne soit déjà portée à la connaissance du Gouvernement serbe et que celui-ci ne s'en montre que plus intransigeant. M. Guéchoff m'a paru effondré et, bien qu'il pense qu'il soit trop tard pour faire revenir M. Sazonoff sur son opinion, il m'a demandé si Votre Excellence ne pourrait pas intervenir auprès de lui. En abandonnant la Bulgarie malgré ses engagements et dans les circonstances présentes, la Russie brise elle-même l'union balkanique et engage le Roi à se tourner vers l'Autriche.

La démission du Cabinet Guéchoff et son remplacement par un ministère de coalition rendront inévitable ce rapprochement avec Vienne et très probable un conflit avec la Serbie.

456.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 204. *Belgrade, 1er mai 1913, 22 heures.*

(*Reçu :* le 2, à 0 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme 269[1].

Après entretien avec M. Pachitch, le Ministre de Russie a télégraphié hier à Pétersbourg que le Gouvernement serbe invitait une fois encore son représentant à Cettigné à recommander au Gouvernement monténégrin de céder sur la question de Scutari et de se contenter de compensations. En ce qui concerne la Serbie, elle ferait tout le possible pour ne pas donner prise à l'Autriche. M. de Hartwig ne doute pas qu'elle ne se [maintienne] dans la plus grande réserve, à moins que la violence de l'action éventuelle de l'Autriche contre le Monténégro ne déchaîne l'opinion publique et ne force la main au Cabinet de M. Pachitch.

457.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 205. *Belgrade, 1er mai 1913, 22 heures.*

(*Reçu :* le 2, à 0 h. 50.)

Le Ministre d'Autriche me dit que le baron Giesl a eu hier une nouvelle explication avec le Gouvernement monténégrin sur le sujet de Scutari. Il serait possible que les troupes autrichiennes de Dalmatie et d'Herzégovine entrent dès demain, sans qu'il y ait pour cela déclaration de guerre, en territoire monténégrin. Au cours d'un entretien avec le Ministre d'Allemagne à Cettigné, le Roi Nicolas aurait paru marquer quelques dispositions plus conciliantes avec des velléités de trouver une issue à la situation présente. M. Pachitch aurait donné l'impression à M. d'Ugron que, si les troupes autrichiennes entraient au Monténégro, la Serbie se maintiendrait sur la réserve. M. d'Ugron observe que la présente concentration des forces serbes le long du Vardar garantit la sincérité des dires de M. Pachitch; il affirme qu'il n'existe à Vienne aucune animosité particulière contre la Serbie exclusivement.

(1) Télégramme circulaire du 30 avril transmettant à divers postes la substance de la note du 30 avril, ci-dessus reproduite sous le n° 430.

458.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 258. Absolument secret. *Londres, 1er mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mai; Dir. pol., 3 mai.)

Au début de notre séance d'aujourd'hui, Sir E. Grey a dit qu'il avait soumis hier au Conseil de Cabinet la suggestion dont il nous avait donné connaissance à notre dernière réunion [1].

Le Cabinet l'a approuvée, mais il a demandé l'adjonction à la dernière phrase du deuxième paragraphe des mots « en ce qui concerne Scutari ». Cette phrase sera donc rédigée ainsi : « Si au contraire il se refuse à la demande des Puissances, le Gouvernement britannique ne lui donnera aucun appui et se désintéressera de son sort en ce qui concerne Scutari. » Cette adjonction a pour but d'établir que, si l'Angleterre ne s'opposerait pas le cas échéant à ce que l'Autriche intervînt pour faire sortir les Monténégrins de Scutari, elle n'admettrait pas une invasion et une occupation du Monténégro.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie nous a présenté les observations de son Gouvernement sur le procès-verbal de notre discussion à la dernière séance. Elles se résument de la façon suivante.

La réunion n'est pas tombée d'accord sur les mesures de coercition à employer contre le Monténégro pour le cas où la dernière démarche collective des Puissances ne donnerait aucun résultat. Le Gouvernement austro-hongrois se réserve donc de prendre les mesures nécessaires pour mettre à exécution les résolutions des Puissances.

Les vues exprimées au cours de la dernière réunion par quelques-uns de nos collègues font espérer au comte Mensdorff que d'autres Puissances ne refuseront pas de coopérer avec l'Autriche dans les opérations sur terre ou sur mer.

L'objection de l'Ambassadeur de France contre un débarquement de troupes ne paraît pas fondée au comte Berchtold. Il pense au contraire qu'un débarquement, même sans action de guerre, servirait au Roi Nicolas vis-à-vis de son peuple à justifier sa soumission à la volonté des Puissances. Il est toutefois

[1] Voir le rapport de M. Paul Cambon, en date du 28 avril, ci-dessus reproduit sous le n° 416. La décision prise par le Cabinet britannique satisfit M. Sazonoff, comme l'indique un télégramme de M. Doulcet, en date du 2 mai : « M. Sazonoff s'est déclaré à l'ambassadeur d'Angleterre très satisfait de la résolution prise mercredi (30 avril), par le Cabinet de Londres de déclarer que les mesures éventuelles de coercition contre le Monténégro devront se limiter à la restitution de Scutari à l'Albanie. »

évident qu'un pareil procédé ne saurait avoir d'effet si, comme l'a suggéré M. Sazonoff, on déclarait dès à présent que l'on se bornerait à l'occupation des ports sans pousser plus loin les opérations militaires.

Quant à l'avis de Sir E. Grey de déclarer dès à présent au Roi Nicolas que, s'il se soumet à la volonté des Puissances, elles discuteront avec lui, après l'évacuation de Scutari, des compensations raisonnables, le Gouvernement austro-hongrois fait observer que le Monténégro doit avant tout respecter la volonté des Puissances et évacuer Scutari sans qu'on lui fasse envisager des compensations. Le comte Mensdorff a ajouté que, selon ses déclarations précédentes, son Gouvernement ne pourrait prendre en considération des compensations territoriales aux dépens de la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie fixée d'une manière définitive par les Puissances. Si, après l'évacuation de Scutari, les Puissances envisageaient les mesures économiques à prendre pour assurer à ce pays épuisé des moyens d'existence, le Gouvernement austro-hongrois se réserve de prendre part à une conversation à ce sujet.

Sir E. Grey a fait remarquer que le point le plus important des déclarations faites au nom du Cabinet de Vienne était la réserve relative aux «mesures nécessaires» pour assurer l'exécution des volontés des Puissances. Il a dit qu'il serait utile de connaître quelles mesures l'Autriche aurait en vue et de les examiner. Mais il a annoncé qu'un fait nouveau venait de se produire. Hier soir, M. Popovitch, délégué monténégrin a remis au Foreign Office un memorandum ainsi conçu :

«J'ai l'ordre de mon Gouvernement de demander au Gouvernement royal d'Angleterre si, dans le cas où le Monténégro cédant (*sic*) à la volonté des grandes Puissances et faisant (*sic*) le sacrifice de ses ambitions les plus naturelles en acceptant la solution Scutari à l'Albanie, les grandes Puissances lui accorderaient une compensation territoriale digne de ses sacrifices et dont la ligne frontière passerait..., avec une aide efficace pour rétablir sa situation économique et rendre la vie plus possible à ses habitants.»

Sir A. Nicolson, qui assistait à la réunion et qui avait reçu ce document du délégué monténégrin, a dit qu'il lui avait été remis à titre officieux et que le Gouvernement monténégrin le transformerait en une réponse officielle à notre dernière note collective, lorsqu'il connaîtrait l'impression des Puissances sur ce memorandum. Malgré ces réserves, Sir E. Grey considère que c'est un premier pas dans la voie de la conciliation; l'Ambassadeur d'Allemagne est du même avis, celui d'Italie dit qu'on ne peut discuter les demandes du Gouvernement monténégrin sans les avoir communiquées aux différents Gouvernements, mais, tout en sachant que le Cabinet de Rome se refusera à porter atteinte au principe du maintien de la délimitation Nord de l'Albanie, il trouve cependant qu'il y a ouverture à une conversation avec le Monténégro et qu'on peut arriver pacifiquement à l'évacuation de Scutari.

Sir E. Grey a formulé ses observations de la façon suivante et les a fait suivre de la proposition ci-après :

« La communication spontanée et volontaire de M. Popovitch constitue un fait nouveau et semble indiquer que le Roi Nicolas commence à réaliser la gravité de la situation.

« Vu cette situation, le Gouvernement britannique ne peut dire que les derniers moyens aient été épuisés et, dans ces circonstances, un effort, serait-il le dernier, mérite d'être tenté pour éviter un recours à la force. Cet effort peut prendre la forme d'une sérieuse représentation dans les termes suivants :

« Si le Gouvernement monténégrin évacue pacifiquement Scutari ainsi que le demandent les Puissances, il recevra l'appui qu'elles ont déjà envisagé pour améliorer la situation économique du pays. Mais s'il n'évacue pas Scutari, il en sera certainement expulsé d'une manière ou d'une autre, et le Monténégro devra renoncer à l'espérance d'un appui ultérieur de la part des Puissances. Dans ce cas, les conséquences de son attitude seraient désastreuses. »

Si les Gouvernements approuvent les termes de la communication proposée par Sir E. Grey, la réunion pense qu'il importerait de donner aux représentants des Puissances à Cettigné des instructions pour que cette représentation collective fût faite sans retard.

Sir E. Grey a abordé ensuite la question du rétablissement de la paix entre les belligérants. Il a dit que l'Ambassadeur de Turquie et le Ministre de Bulgarie lui avaient manifesté le désir de leurs Gouvernements respectifs de voir les Puissances rédiger elles-mêmes un projet de traité et inviter les alliés et la Sublime Porte à l'adopter. Le Gouvernement britannique a des raisons de penser qu'à Athènes et même à Belgrade on s'associe à ce désir, il est donc d'avis de s'y conformer. Sir E. Grey a rédigé en conséquence un projet qui n'est d'ailleurs que la reproduction des préliminaires que nous avons déjà proposés aux belligérants.

J'ai renouvelé mes observations précédentes contre cette façon de procéder et j'ai dit que Votre Excellence partageait l'opinion que j'avais exprimée à la dernière séance. Mes collègues de Russie, d'Italie et d'Autriche ont émis l'avis qu'il était préférable de nous charger de proposer nous-mêmes un traité de paix afin d'éviter entre les intéressés des discussions qui les mèneraient probablement à une rupture. L'Ambassadeur d'Allemagne ne connaissait pas le sentiment de son Gouvernement, mais il a dit qu'il se ralliait personnellement à l'avis de Sir E. Grey et qu'il supposait que son Gouvernement l'approuverait. Conformément à vos instructions, devant l'unanimité de la réunion, j'ai abandonné mes objections. J'enverrai demain à Votre Excellence la traduction du projet de Sir E. Grey.

Tous les Gouvernements ont dû recevoir de la Sublime Porte une demande identique à celle qui vous a été adressée par le Gouvernement ottoman pour le rapatriement des troupes turques. Plusieurs de nos collègues ont demandé si les démarches à faire à Athènes et à Belgrade avaient été prescrites à nos représentants. J'ai dit que Votre Excellence avait déjà donné des instructions dans ce sens. Le comte Benckendorff seul n'était pas au courant de la question et Sir A. Nicolson lui a dit confidentiellement que le Gouvernement russe soulevait des objections contre ce rapatriement. Nous ignorons lesquelles, mais si nous désirons la prompte conclusion de la paix et la cessation des hostilités, il semble que nous devrions favoriser le retour des hommes de troupe dans leurs foyers.

La réunion s'est ajournée au lundi 5 mai.

459.

M. Gérard, Ambassadeur de France à Tokio,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 87. *Tokio, 1er mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 23 mai.)

J'ai, par mon télégramme de ce soir (n° 13), répondu au télégramme que Votre Excellence m'avait adressé le 29 avril (n° 11)[1] au sujet de la conclusion de l'emprunt chinois de réorganisation.

Votre Excellence, en me faisant part du désir que le groupe français lui avait exprimé de connaître l'avis du Gouvernement de la République sur la validité de la déclaration faite par le Gouvernement chinois et des engagements pris par ce dernier, m'exposait sa manière de voir et celle du Gouvernement britannique.

Elle me priait, en outre, de lui faire connaître si le Gouvernement impérial partageait cette manière de voir, et s'il était éventuellement disposé à adopter la procédure à laquelle les Gouvernements français et britannique donnaient leur adhésion.

J'ai vu aujourd'hui le baron Makino, au moment où il venait de recevoir de Pékin le télégramme lui annonçant l'élection du Président de la Chambre

(1) Par ce télégramme circulaire adressé à Berlin, n° 442, et à Tokio, n° 11, M. Pichon avait fait connaître que les divers groupes de banques constituant le consortium demandaient à leurs Gouvernements respectifs de certifier la validité du contrat signé le 26 avril malgré le vote du Sénat chinois. Par le télégramme n° 13, M. Gérard avait répondu que le Gouvernement japonais, comme le français, tenait le contrat pour valable.

basse, Tang Hua-lung, membre du parti démocratique et progressiste, qui l'a emporté à trente et une voix de majorité sur le candidat du parti nationaliste. Le baron Makino considère que la situation à Pékin demeure obscure et difficile, que la lutte des partis s'y poursuit avec une extrême âpreté. Il se rend compte que le parti nationaliste s'efforce d'exploiter contre le Président Yuan Che-k'ai, non seulement le meurtre de Sung, mais la signature même du grand emprunt, et ce parce que le texte du contrat, bien qu'approuvé par l'ancien Sénat, n'a pas été soumis à l'Assemblée constituante. Mais, ainsi que le prouve l'élection d'hier, le Président Yuan, en dépit des obstacles, regagne peu à peu le terrain perdu et désagrège la majorité hostile qui s'était formée contre lui. Aucune force, aucune personnalité surtout ne paraît en état de se mesurer avec ce rude jouteur. Les Japonais, qui craignaient de se prononcer trop tôt, qui avaient le désir de ménager Sun Yat-sen et Houang Sing, et qui hésitaient à leur préférer trop délibérément Yuan Che-Kai, se retournent maintenant vers Yuan qui sait si bien ramener le vent dans ses voiles.

En ce qui concerne l'emprunt, signé le soir du 26 avril, le baron Makino ne connaissait pas encore l'opinion exprimée par le Gouvernement britannique, et dont Votre Excellence m'a fait part. Il n'a, d'ailleurs, éprouvé aucune difficulté à me dire sur l'heure qu'il pensait, comme Votre Excellence, que la déclaration faite par le Gouvernement chinois, sur la validité du contrat du 26 avril et des engagements consignés dans ce contrat, constituait pour les groupes et les Gouvernements une pleine garantie. Il partage votre interprétation et celle du Gouvernement britannique. Quant à la procédure indiquée par Votre Excellence et qui consiste à faire adresser aux divers groupes par les Gouvernements respectifs une lettre les informant que les légations à Pékin ont reçu officiellement du Gouvernement chinois notification de la signature du contrat et de l'avis que ce contrat «*constitue au point de vue légal chinois un engagement liant le présent Gouvernement chinois et ses successeurs*», le baron Makino m'a dit être prêt à adopter cette procédure, si les autres Puissances intéressées y donnaient de même leur adhésion.

Le baron Makino a paru, à la fin de notre entretien, concevoir quelque incertitude sur la date à laquelle l'emprunt pourrait être émis, mais cette incertitude résultait moins, dans sa pensée, des difficultés soulevées à Pékin par une partie du Parlement chinois que de l'état présumé des marchés européens et des nombreuses demandes auxquelles ces marchés doivent suffire.

Le baron Makino est revenu ensuite sur la question de la reconnaissance du Gouvernement chinois et sur la proposition qu'il a, le 19/21 avril (*sic*), communiquée aux diverses Puissances à ce sujet. Il m'a renouvelé une fois de plus ses déclarations antérieures sur le caractère de cette proposition et sur la ferme résolution du Gouvernement impérial de n'agir que d'accord et de concert avec les Puissances intéressées. Comme je lui demandais quel était,

à ses yeux, le fait décisif qui attesterait l'établissement de l'ordre en Chine et qui serait, à ce titre, le signal de la reconnaissance, il m'a répondu, avec plus de précision qu'il ne l'avait fait jusqu'alors et tout en se défendant de risquer aucun pronostic, que ce fait ne pourrait être sans doute que l'élection du Président de la République. Cette élection semble, d'ailleurs, si la majorité de la coalition opposée au parti nationaliste se confirme et s'étend, devoir être moins éloignée qu'il n'était jusqu'ici permis de le conjecturer.

Le baron Makino m'a répété encore, comme pour répondre aux préoccupations présumées du Gouvernement russe, qu'il ne croyait à aucun degré que la reconnaissance du Gouvernement chinois pût être pour ce dernier une occasion ou un prétexte de différer davantage le règlement de la question mongole. Il est persuadé, tout au contraire, que le Gouvernement russe peut avoir tous ses apaisements à ce sujet, le Gouvernement de Pékin n'ayant ni le loisir, ni le pouvoir de contrarier l'influence russe dans la Mongolie extérieure qui est, de fait et depuis l'abdication de la dynastie mandchoue, en état d'autonomie et soustraite à l'action du Gouvernement chinois.

Le Vice-Ministre des Finances, M. Shooda, interviewé par le *Tokio Asahi* sur l'emprunt chinois, a dit que, dans la situation présente du marché monétaire, le Japon ne pourrait émettre lui-même sa part, s'élevant à cinquante millions de yen. Cette part sera vraisemblablement émise à Londres et à Paris par les soins des banques anglaises et françaises du consortium.

460.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Vienne, Rome, Berlin, Constantinople, Sofia, Belgrade, Athènes.

T. n°s 499, 407, 463, 434, 482, 299, 274, 307.

Paris, 2 mai 1913, 11 h. 30.

Pour votre information.

Le Roi Nicolas ayant fait témoigner officieusement au Gouvernement britannique des dispositions plus conciliantes, la réunion des Ambassadeurs a estimé qu'un effort pouvait encore être tenté à Cettigné, pour éviter un recours à la force.

Conformément à l'avis de la réunion, je viens d'adresser au Ministre de la République à Cettigné, le télégramme suivant [1] :

« Aussitôt que vos collègues auront reçu des instructions conformes,

[1] Ce télégramme à Cettigné, n° 267, a été expédié à la même heure et communiqué à Londres à 11 h. 40, sous le numéro 585.

veuillez faire collectivement au Gouvernement royal la déclaration suivante :

« Si le Gouvernement monténégrin évacue pacifiquement Scutari, ainsi que le demandent les Puissances, il recevra l'appui qu'elles ont déjà envisagé pour améliorer la situation économique du pays. Mais s'il n'évacue pas Scutari, il en sera certainement expulsé d'une manière ou d'une autre et le Monténégro devra renoncer à l'espérance d'un appui ultérieur de la part des Puissances. Dans ce cas, les conséquences de son attitude seraient désastreuses. »

461.

M. Gabriel Bertrand, Consul de France à Seràjevo,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3. *Serajevo, 2 mai 1913, 11 h. 50.*

(*Reçu :* 15 h. 55.)

Communiqué ambassade.

Je crois devoir signaler à Votre Excellence que le commandement militaire semble prendre toutes les dispositions pour une action extrêmement prochaine.

Les préparatifs matériels, en ce qui concerne l'augmentation toujours croissante des effectifs, l'organisation des services techniques, les approvisionnements, sont chaque jour plus actifs.

A aucun moment, une intervention militaire n'a paru plus certaine et plus immédiate.

462.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 69. *Vienne, 2 mai 1913, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

Sans connaître les précisions contenues dans votre télégramme n° 407 [1], l'opinion s'est calmée aujourd'hui, sur la nouvelle que le Roi Nicolas, sur les instances de la Russie et de la Serbie, ne se refuserait plus à évacuer Scutari et que l'Autriche consentirait à des compensations pourvu que la délimita-

[1] Télégramme circulaire du 2 mai, 11 h. 30, ci-dessus reproduit sous le n° 460.

tion des frontières albanaises ne subisse pas d'importantes modifications. De plus, le Conseil que l'Empereur devait présider ce matin s'est transformé en une délibération des Ministres et le commissaire de la Bourse a fait afficher que la situation n'est pas changée, l'Autriche-Hongrie persistant à demander que les décisions des Puissances soient prises au plus tôt : ce qui revient à dire qu'elle hésite à agir seule et attendra la prochaine séance avant de se prononcer. On suppose que l'attitude de l'Italie est pour beaucoup dans ce nouveau répit. Le duc d'Avarna m'a parlé avec vivacité de l'imprudence que commettrait l'Autriche en engageant les hostilités. Mais ce qu'il [ne] m'a pas dit, c'est qu'un accord avec le Cabinet de Vienne serait en voie de négociation pour transformer l'arrangement purement négatif de 1900 en un partage de l'Albanie entre les deux alliés. Il ne s'agit encore que de sphères d'influence respectives séparées par le fleuve Scoumbi. Valona serait occupée « à titre provisoire » par les Italiens et peut-être Durazzo par l'Autriche.

L'entreprise d'Essad Pacha servirait à légitimer le commencement d'occupation.

463.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 103. *Rome, 2 mai 1913, 22 heures.*

(*Reçu :* 23 heures.)

L'Attaché militaire près de cette ambassade a appris que des mouvements de troupes ont lieu en ce moment entre Ancône et Bari. Il s'agirait de la constitution d'un corps de débarquement de 30.000 hommes dont 6.000 seraient éventuellement dirigés sur Valona et le reste gardé en réserve. Le général Cadorna serait appelé à prendre le commandement des forces débarquées.

464.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 138. *Londres, 2 mai 1913, 19 h. 2.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

D'une conversation de l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne avec le comte Berchtold [, il] résulte que le Gouvernement austro-hongrois se réserve de

prendre des mesures de coercition contre le Monténégro, mais que ces mesures ne seront pas immédiates. Le Ministre des Affaires étrangères austro-hongrois a dit qu'il attendait d'abord le résultat des négociations qu'il poursuivait à Rome dans le but de déterminer le Gouvernement italien à une action commune. Il a ajouté que, dans sa pensée, cette action devait se borner à l'expulsion des Monténégrins de Scutari, mais que, si la colonne chargée de cette opération était attaquée en route par des forces monténégrines débouchant sur son flanc, il serait impossible d'empêcher les forces autrichiennes de les repousser et de pénétrer sur le territoire monténégrin.

465.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 100. *Rome, 2 mai 1913, 22 heures.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

D'après des renseignements sérieux, M. Giolitti aurait, il y a peu de jours, déclaré ou fait remarquer à l'Ambassadeur d'Autriche que, l'Autriche-Hongrie ayant déclaré lors du bombardement de Preveza par le duc des Abruzzes que toute action en territoire albanais devrait, aux termes des traités, être concertée entre l'Autriche et l'Italie, la même observation s'appliquait à la situation actuelle. M. Giolitti aurait ajouté que, disposé à agir sur Scutari par Alessio ou Saint-Jean-de-Medua, il se refusait à laisser les troupes italiennes violer le territoire monténégrin et que, si l'Autriche-Hongrie, contre le gré de l'Italie, envahissait le Monténégro dans un intérêt purement autrichien, cette action constituerait une violation du traité de la Triple Alliance.

Dans ce cas, l'Italie serait amenée à protéger les intérêts italiens qu'elle possède à Valona. Comme obéissant à un mot d'ordre, la presse parle depuis trois jours avec force détails des conditions de l'action italienne dans l'Albanie du Sud, et, alors que la censure s'exerce sur les télégrammes de presse relatifs aux rapports austro-italiens, elle laisse passer ce qui regarde le débarquement éventuel à Valona.

466.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 260. Absolument secret. *Londres, 2 mai 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 5 mai.)

Ma dépêche n° 258 en date d'hier [1], a rendu compte à Votre Excellence de la réunion tenue dans l'après-midi par Sir Ed. Grey et les Ambassadeurs. Une rupture a, encore une fois, été évitée. Comme il n'y avait que trop lieu de craindre qu'elle se produisît, il convient de se féliciter du résultat de la réunion d'hier. Mais ce n'est pas une raison pour se dissimuler que ce résultat est extrêmement précaire et, pour le moment, surtout négatif. La situation, qui reste périlleuse, présente beaucoup d'analogie avec celle où nous nous trouvions placés à la suite de la séance du 28 avril [2]. L'Ambassadeur d'Autriche a de nouveau accepté de transmettre à son Gouvernement certaines suggestions de Sir Ed. Grey; la parole est au Gouvernement autrichien. L'attitude intransigeante qu'il a prise au cours de ces derniers jours lui rend la temporisation difficile et, si l'on veut la lui rendre possible, il importe de lui procurer des armes contre les influences militaires qui paraissent avoir pris le dessus à Vienne. En d'autres termes, il me semble très désirable de lui fournir un motif légitime de continuer la conversation avec les autres Puissances et ainsi de prolonger son abstention.

C'est avec cette préoccupation que j'ai recherché, après notre réunion d'hier, l'occasion de m'entretenir avec mes collègues d'Autriche et d'Italie. Si j'en juge par l'attitude du comte Mensdorff, l'action isolée à laquelle il se voit acculé n'est pas sans inspirer au Gouvernement autrichien de fortes appréhensions. J'exprimais dans ma dépêche n° 245, en date du 28 avril dernier [3], l'opinion que l'Autriche y regarderait à deux fois avant de se lancer dans une entreprise contre le Monténégro. Les embarras avec lesquels je m'attendais à la voir aux prises ne sont pas sans la faire réfléchir. Le comte Berchtold paraît bien ne céder qu'à contre-cœur à la pression des partisans d'une action immédiate. L'insistance qu'il met à solliciter le concours de l'Italie démontre qu'il sent les inconvénients d'une intervention isolée. Il est donc permis d'espérer que, si les autres Puissances lui facilitaient sa tâche, le Gouvernement austro-hongrois pourrait être amené à ajourner des résolutions extrêmes.

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 458.

(2) Voir à ce sujet le rapport de M. Paul Cambon, ci-dessus reproduit sous le n° 416.

(3) Ci-dessus reproduite sous le n° 415.

Le marquis Imperiali ne m'a pas paru moins conscient que le comte Mensdorff des dangers que présente une solution violente de la question de Scutari. Les derniers télégrammes qui m'ont été adressés par Votre Excellence m'ont appris que le Gouvernement autrichien s'efforçait de vaincre les répugnances du Gouvernement italien contre une action militaire en lui faisant observer qu'il n'aurait à s'en prendre qu'à lui-même si l'intervention exclusive de l'Autriche rompait l'équilibre existant dans l'Adriatique. En présence de cet argument, le Gouvernement italien annonce l'intention d'occuper Durazzo, et serait peut-être amené à occuper aussi Valona, voire même Santi-Quaranta. Mais à en juger encore par le langage de son représentant à Londres, ce ne serait là pour lui qu'un pis-aller et à une intervention dans l'Albanie centrale ou méridionale, excluant cependant toute mesure directe contre le Monténégro, il préférerait soit une solution amiable du différend, soit une action collective de l'Europe.

Le marquis Imperiali m'a dit que Votre Excellence aurait déclaré à l'Ambassadeur d'Italie à Paris que la France serait disposée à prendre part éventuellement à un débarquement*. J'ai répondu à mon collègue que je doutais fort que cette information correspondît à vos dispositions réelles et qu'en tous cas l'Angleterre ne s'associerait certainement pas à un débarquement dans un port monténégrin ou albanais. Je ne lui ai pas caché que, dans ces conditions, l'hypothèse d'une action collective des Puissances me paraissait devoir être écartée, aussi bien d'ailleurs que celle d'un mandat confié par elles à une ou plusieurs d'entre elles. Je persiste en effet, pour ma part, dans l'opinion que j'ai exprimée dans ma dépêche n° 245 du 28 avril dernier, où j'ai exposé à Votre Excellence les raisons pour lesquelles je pense qu'aucune de ces solutions ne répond à nos intérêts.

C'est dans une procédure différente que j'entrevois à l'heure actuelle une faible chance de conjurer le danger dont nous menace l'intervention armée de l'Autriche et de l'Italie. Au cours de notre réunion d'hier, après que le comte Mensdorff eut déclaré pour la troisième fois que son Gouvernement se réservait d'agir seul si les Puissances n'assuraient pas collectivement le respect de leurs décisions, Sir Ed. Grey a dit qu'il convenait que l'Autriche fît connaître les mesures auxquelles elle recourrait dans ce cas et que les Puissances pussent les examiner. J'ai appelé, après la séance, l'attention du comte Mensdorff sur cette déclaration dont il n'avait pas saisi toute l'importance. Il y a là en effet pour le Gouvernement autrichien l'occasion de pourparlers avec les autres Puissances et, en admettant qu'il soit disposé à saisir une occasion de ce genre, il lui appartient de s'expliquer sur ses intentions, sur ses projets et de mettre nos Gouvernements à même d'en apprécier la

* Annotation du Ministre : *Je n'ai jamais dit cela à M. Tittoni.*

portée. L'addition que le Cabinet anglais a introduite dans la formule dont Sir Ed. Grey nous avait fait part le 27 avril a déjà pour résultat de limiter aux opérations nécessaires pour faire sortir les Monténégrins de Scutari la liberté d'action que l'Angleterre serait disposée à reconnaître à l'Autriche. La déclaration que le Secrétaire d'État nous a faite hier tend à inviter le Cabinet de Vienne à nous donner communication préalable des moyens par lesquels il compte atteindre ce but. Après l'observation que je lui en ai faite, le comte Mensdorff n'aura pas manqué de signaler à son Gouvernement la voie qui lui est ainsi ouverte pour temporiser, négocier et, faute de mieux, limiter l'étendue de ses opérations. J'ai eu bien soin de lui faire observer que d'une telle communication ne résulterait pour l'Autriche aucun mandat européen, dont il ne saurait être question. Mais il en résulterait au moins ce fait que nous saurions à quoi nous en tenir sur le développement des opérations autrichiennes, si elles ne peuvent être évitées; que, limitées à l'objectif de Scutari, ces opérations ne mettraient pas en cause la Serbie et risqueraient moins par conséquent de provoquer une explosion en Russie; enfin que, tout en agissant sous sa propre responsabilité, l'Autriche n'aurait pas cependant l'air d'être désavouée par l'Europe ou par une partie de l'Europe. Ce dernier résultat pourrait d'ailleurs être encore accentué par le maintien dans les eaux monténégrines des bâtiments de guerre que les Puissances y ont envoyés, préalablement aux opérations sur terre auxquelles elles ne s'associeraient pas.

Ayant rencontré Sir Arthur Nicolson dans la soirée, je lui ai soumis ces idées, qui lui ont paru mériter réflexion. Enfin je les ai exposées ce matin à mon collègue de Russie; le comte Benckendorff m'a prié de l'autoriser à les soumettre à M. Sazonoff en se les appropriant, ce à quoi je me suis empressé de l'autoriser.

J'ai revu aujourd'hui le Sous-Secrétaire d'État permanent. Parlant en son nom personnel, il m'a dit qu'il admettrait parfaitement la procédure dont je l'avais entretenu, à la condition toutefois que nous eussions préalablement épuisé tous les moyens de persuasion envers le Roi de Monténégro. Par conséquent, à son avis, le maintien de navires britanniques dans l'Adriatique pendant une opération militaire autrichienne à terre devrait être subordonné à une réponse négative faite par le Roi Nicolas aux dernières communications que nous lui avons adressées. Le marquis Imperiali, qui assistait à notre entretien avec Sir Arthur Nicolson, est très favorable à l'idée que j'ai émise. Il a déjà télégraphié dans ce sens au marquis de San Giuliano à la suite de notre conversation d'hier soir et il se propose d'en parler au prince Lichnowsky, en le priant de faire demander par l'Allemagne au Cabinet de Vienne d'entrer dans ces vues.

467.

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. *Berne, 2 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 5 mai; Dir. pol., 6 mai.)

Ainsi que Votre Excellence en a eu connaissance par la presse française, une circulaire a été adressée le 9 avril dernier par quatorze parlementaires suisses aux députés français et allemands pour les inviter à assister à une Conférence pour le désarmement qui devait avoir lieu à Berne le 20 avril.

Cette date ayant paru trop rapprochée pour recueillir des adhésions à la Conférence, celle-ci a été reportée aux 11 et 12 de ce mois.

Une séance préliminaire aurait lieu à Berne la veille de l'ouverture, afin d'arrêter le programme de la discussion et éliminer des débats les sujets délicats dont l'examen pourrait compromettre le succès de la réunion.

Les signataires de la circulaire appartiennent à tous les partis politiques; ce sont MM. Evequoz, Lurati et Seiler du groupe catholique conservateur populaire, Legler, Scherrer et Weber du groupe de politique sociale, Michel, Ritzschel, Stoffel et Gobat de la gauche radicale et enfin les socialistes Greulich, Grimm et Sigg.

Aucun de ces noms, à l'exception de celui de M. Gobat, directeur du Bureau international de la Paix, ne possède de notoriété politique. Le projet de Conférence interparlementaire qu'ils ont conçu a suscité dans le *Berliner Tageblatt* un commentaire sympathique qui peut faire pendant à celui qu'a publié le *Temps*. Le Bureau international de la Paix s'est empressé de faire publier en français la traduction de cet article qui a été répandu de tous côtés. J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence un exemplaire de ce document.

En revanche, les principaux organes de la presse suisse n'ont guère pris au sérieux la Conférence projetée. Non contents de manifester des doutes sur le résultat pratique qu'il fallait en attendre, ils l'ont, à l'exemple de certains de nos journaux, représentée comme une manifestation de parti de caractère nettement socialiste.

Il semble que ce soit le Bureau international de la Paix qui ait fait démentir cette information de nature à discréditer la réunion qui se prépare Il a notamment fait connaître « que les 120 adhésions obtenues jusqu'ici par le comité d'organisation viennent pour la plupart de députés non socialistes ».

Cependant il ressort de la lecture des journaux allemands que la plupart des députés du Reichstag attendus à Berne appartiennent au parti socialiste.

Ils notent parmi eux seulement deux députés du centre et cinq députés progressistes.

A l'occasion de la Conférence interparlementaire, le journal *la Petite République* a suggéré, dans son numéro du 17 avril dernier, « que la Presse suisse devrait convier les directeurs et rédacteurs en chef des journaux de France et d'Allemagne à se rencontrer à Berne en même temps que les députés des deux pays ».

Cette idée lancée par la *Petite République* a été examinée par le Comité de l'Association de la Presse suisse dans sa séance du 29 avril.

Tout en exprimant son entière sympathie pour la participation de la presse à la Conférence, il a cru devoir décliner la mission d'organiser une réunion de presse à la même date. Il estime que « comme comité d'une association professionnelle » il ne peut s'occuper de questions de politique internationale; que le temps ferait défaut d'ici le 11 mai pour organiser la réunion et qu'enfin la presse pourrait rendre de meilleurs services en agissant indépendamment du comité. Il se déclare cependant disposé, sous réserve de l'approbation des Associations nationales de Presse intéressées dont l'avis sera demandé, de prêter ses bons offices pour la constitution d'un comité spécial d'organisation.

Non contentes de vouloir convier la Presse, certaines feuilles ont encore proposé de convoquer dans le même but pacifiste « des écrivains et en général les personnes éminentes de France et d'Allemagne ».

Les promoteurs de la Conférence se sont opposés à cette extension de leur projet en faisant valoir « que cela constituerait un hors-d'œuvre susceptible de diminuer l'autorité des délibérations » et qu'il serait préférable de ne donner suite à cette idée que dans un avenir plus lointain « afin de continuer l'action de la Conférence interparlementaire ».

C'est dans ce sens que s'est prononcée par ailleurs la *Gazette de Francfort* dans son numéro du 26 avril dernier.

Le Conseil fédéral a tenu à rester en dehors de cette manifestation et j'ai su qu'il avait refusé la salle des séances du Conseil national comme lieu de réunion de la Conférence.

468.

Note pour l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, 3 mai 1913.

L'Ambassadeur de Sa Majesté britannique à Paris a bien voulu faire connaître à M. Pichon que Sir Ed. Grey a été entretenu du désir du groupe financier anglais de recevoir du Gouvernement de Sa Majesté britannique

une lettre, dont il a bien voulu communiquer les termes, d'après laquelle le Gouvernement britannique serait d'accord avec le Gouvernement chinois pour reconnaître que ce dernier a les pouvoirs nécessaires pour s'engager lui-même ainsi que ses successeurs.

Le Gouvernement britannique aurait préféré que la formule adressée aux groupes financiers se bornât simplement à prendre acte de la déclaration chinoise d'après laquelle le Gouvernement chinois et ses successeurs seront liés par les engagements pris par le Gouvernement actuel. Sir E. Grey, pour gagner du temps, se rallierait cependant à la formule proposée par le groupe anglais si les autres Gouvernements y consentaient également, mais à condition que le Gouvernement chinois eût réellement fait au préalable et par écrit aux diverses légations intéressées la déclaration de pouvoirs dont il s'agit, ce qui ne serait pas encore le cas jusqu'à présent en ce qui concerne la légation britannique.

Le Gouvernement français est disposé à adresser au groupe français une déclaration dans les termes suggérés par le groupe anglais et il a appris que les Gouvernements russe, allemand et japonais se sont ralliés déjà à cette procédure en ce qui concerne leurs groupes financiers respectifs.

M. Pichon est pleinement d'accord avec Sir E. Grey sur la nécessité d'obtenir au préalable une déclaration écrite dans le sens désiré, adressée par le Gouvernement chinois à chacune des légations intéressées; il a d'ailleurs été avisé dès le 29 avril que le Ministre de la République à Pékin avait reçu une notification répondant pleinement aux conditions ci-dessus indiquées, et que la même notification était faite à ses collègues anglais, allemand, russe et japonais.

469.

Note de l'ambassade de Russie [1].

Paris, 3 mai 1913.

Le Gouvernement impérial estime que la déclaration faite par M. Popovitch au Cabinet de Londres, au sujet du consentement du Roi du Monténégro [2] de céder à la volonté des Puissances à condition d'obtenir des compensations territoriales et économiques, modifie essentiellement la situation. Si une issue pacifique de la crise actuelle, qui menace la paix de l'Europe, n'était pas trouvée sur ce terrain, il serait évident pour tous que la responsabilité morale

[1] Cf. le télégramme circulaire de M. Sazonoff reproduit dans les *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, page 373, et *Un livre noir*, vol. II, page 84.

[2] Voir ci-dessus, à la date du 1er mai, le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le numéro 458.

en incomberait, non pas au Monténégro, mais à l'Autriche. M. Sazonoff a fait observer à l'Ambassadeur d'Autriche à Saint-Pétersbourg que l'argument de la nécessité de donner satisfaction à l'amour-propre atteint de la Monarchie ne saurait être invoqué dès lors que le Roi Nicolas, en renonçant en principe à Scutari, a accompli un acte qui en a coûté infiniment plus à son amour-propre. Si même dans ces conditions l'Autriche faisait preuve d'intransigeance, la situation générale s'en trouverait sérieusement compliquée.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de s'exprimer dans le sens ci-dessus auprès de Son Excellence M. Pichon et de le prier de vouloir bien agir aussi énergiquement que possible sur le Cabinet de Vienne en vue de l'amener à consentir au principe des compensations économiques et territoriales à accorder au Monténégro. Il est bien entendu qu'il ne saurait être question de compensations aux dépens de la Serbie, attendu que, d'une part, la délimitation des territoires entre les alliés constitue pour eux une affaire intérieure et que personne ne connaît encore exactement la part qui reviendra à la Serbie, et que, d'autre part, accepter la thèse susindiquée serait travailler non pas dans le sens de la paix, mais de la discorde — intention que le Gouvernement impérial se refuse de prêter à l'Autriche. Par contre, certaines modifications dans le tracé des frontières de l'Albanie ne porteraient atteinte aux intérêts de personne. Le Gouvernement impérial est d'avis qu'une sage politique devrait dicter à l'Autriche d'agir dans un esprit de conciliation raisonnable à l'égard de ses voisins plus faibles et surtout de la Serbie, laquelle a fait preuve d'une parfaite correction que les Puissances ne sauraient ne pas reconnaître*.

470.

M. Gabriel Bertrand, Consul de France à Serajevo,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 5. *Serajevo, 3 mai 1913, 10 heures.*

(*Reçu :* 17 h. 50.)

Communiqué ambassade.

Des affiches viennent d'être apposées, proclamant l'état de siège et suspendant les garanties constitutionnelles en Bosnie-Herzégovine.

* Annotation du Directeur politique : *J'ai fait observer à l'Ambassadeur de Russie, qui m'a remis cette note, qu'il s'agit là d'une proposition nouvelle, différente de celle à laquelle les Ambassadeurs se sont ralliés, le 1er mai, à Londres, et qu'il me paraît difficile, pour le Gouvernement de la République, d'entreprendre une démarche à Vienne sans s'être au moins assuré l'assentiment du Gouvernement britannique.*

471.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 595. Secret. Urgent. *Paris, 3 mai 1913, 20 h. 20.*

D'une source secrète et sûre, j'apprends que *sous les auspices de l'Allemagne*, une entente s'établit entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie pour l'occupation de l'Albanie [1]; les troupes austro-hongroises occuperaient le Nord, les troupes italiennes le Sud. Le marquis de San Giuliano insiste auprès de M. de Jagow pour que cette entente soit conclue « sans perdre une heure ».

Il semble, d'autre part, que le Cabinet de Vienne propose à la Consulta de faire attribuer à l'Italie « une ou plusieurs îles de la mer Égée » comme compensation du mont Lovcen qui serait annexé à la Dalmatie.

Veuillez signaler d'urgence au Gouvernement britannique la gravité de cette situation et lui déclarer que le Gouvernement de la République est prêt à se concerter avec lui pour la conduite à tenir. Je fais faire la même déclaration au Gouvernement russe.

472.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 596. *Paris, 3 mai 1913, 20 h. 50.*

Je partage tous les sentiments exprimés dans votre dépêche n° 260 [2] et j'approuve entièrement vos conversations avec vos collègues. Il est inexact que je me sois montré disposé à prendre part éventuellement à un débarquement. Mon langage sur ce point a toujours été conforme à celui que vous avez tenu vous-même. J'estime comme Sir Edward Grey que, dans la prévision d'une intervention autrichienne, il serait essentiel d'obtenir du Gouvernement de Vienne l'assurance que son action serait limitée à l'objectif de Scutari. Nous pourrions, si toutes les Puissances étaient de cet avis, maintenir notre navire dans les eaux monténégrines dans le cas où l'intervention autrichienne deviendrait inévitable. Le Gouvernement de la République pense d'ailleurs qu'une

[1] Sur la coopération de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, voir dans *Grosse Politik*, vol. 34. II, les pièces n°s 13245, 13257, 13258, 13261. — [2] Du 2 mai, ci-dessus reproduite sous le n° 416.

action de l'Autriche et de l'Italie en Albanie, qui ne serait pas limitée à l'objectif de Scutari et qui pourrait avoir pour résultat le partage entre les deux pays, risquerait d'avoir de graves conséquences et que nous ne saurions trop nous efforcer de conjurer ce péril. La rupture de l'équilibre des forces dans l'Adriatique et l'occupation de l'Albanie par deux Puissances de la Triple Alliance apparaîtraient comme un échec pour la Triple Entente et seraient un danger pour l'Angleterre comme pour nous. Par suite, elles en seraient un également pour la Russie; je vais appeler très sérieusement sur cette éventualité l'attention du Gouvernement de Saint-Pétersbourg.

473.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 510. Très confidentiel. Secret. *Paris, 3 mai 1913, 21 h. 25.*

Au moment où M. Sazonoff nous demande de faire à Vienne, une démarche qui serait absolument vaine, pour faire accepter par l'Autriche le principe de compensations territoriales au Monténégro, nous avons la preuve que, *sous les auspices de l'Allemagne,* l'entente s'établit formellement entre l'Autriche et l'Italie pour l'occupation de l'Albanie. Les troupes autrichiennes occuperaient le Nord et les troupes italiennes le Sud. Je puis garantir la certitude de ce renseignement. Nous risquons donc de nous trouver d'un jour à l'autre en présence d'un fait accompli.

Je signale cette situation au Gouvernement britannique. Il me semble nécessaire que les trois Gouvernements se concertent d'urgence en vue de cette éventualité.

474.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 139, 140. Absolument secret. *Londres, 3 mai 1913, 19 h. 17.*
(*Reçu :* 21 h. 45, 21 h. 32.)

Au cours d'un long entretien avec l'Ambassadeur d'Angleterre[1], M. Sazonoff a dit que la déclaration Popovitch[2] modifiait complètement la situation,

[1] Cf. la note de l'ambassade de Russie ci-dessus reproduite sous le n° 469.

[2] Voir ci-dessus, à la date du 1er mai, le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le numéro 458.

que le Gouvernement monténégrin ne se refusait plus à évacuer Scutari et que, si l'Autriche n'adhérait pas au principe de compensations territoriales, elle prendrait la responsabilité d'une rupture du concert européen, que, dans ces conditions, la Russie ne pouvait que protester contre l'emploi de mesures coercitives et pensait que ni la France ni l'Angleterre ne s'y associeraient. Sir E. Grey envoie à Sir Francis Bertie, qui vous le communiquera, copie du télégramme de Sir G. Buchanan.

Mon collègue russe m'avait ce matin donné connaissance d'une dépêche de Sazonoff, conçue dans des termes encore plus nets.

J'avais dit au comte Benckendorff que le Ministre russe des Affaires étrangères me semblait commettre trois erreurs.

En premier lieu, la note Popovitch n'a rien changé à la situation, puisque l'Autriche s'est toujours refusée à envisager une compensation territoriale. Cette note nous a servi de prétexte pour gagner du temps, mais en fait elle n'apporte pas d'élément nouveau dans le débat.

En second lieu, si la Russie se déclare hostile à toute mesure coercitive et entraîne la retraite des bâtiments de guerre français et anglais, c'est elle qui prend la responsabilité de la rupture du concert des Puissances.

Enfin notre retraite laissera à l'Autriche et à l'Italie leur entière liberté d'action et les conséquences sont à prévoir.

J'ai ajouté, en faisant connaître à mon collègue russe nos informations de Sofia, que la Russie ferait bien de veiller à ne pas laisser les Serbes aux prises avec les Autrichiens à un moment où le Gouvernement bulgare manifeste des tendances à un rapprochement avec le Gouvernement austro-hongrois.

*

Cet après-midi, Sir E. Grey nous a réunis pour nous communiquer les vues de M. Sazonoff. Il les considère comme pouvant amener lundi prochain la séparation définitive de notre réunion. Si le comte Mensdorff déclare que son Gouvernement se refuse à toute démarche nouvelle à Cettigné, s'il répète que l'Autriche se réserve de prendre telles mesures qu'elle appréciera et si nous protestons contre l'éventualité de ces mesures, la France et l'Angleterre seront obligées de rappeler leurs croiseurs, car elles ne se sépareront pas de la Russie. L'action militaire autrichienne ne pourra être ni limitée ni contrôlée. J'ai fait remarquer l'intérêt que nous avions à demander à l'Ambassadeur d'Autriche des éclaircissements sur les mesures projetées, à obtenir les déclarations qu'elles se borneront à faire évacuer Scutari et à maintenir nos croiseurs pour assurer le respect des engagements obtenus. Sur ce point comme sur le reste, nous sommes en complet accord avec Sir E. Grey. Le comte Benckendorff explique l'attitude actuelle de M. Sazonoff par le fait qu'à Pétersbourg on a considéré la déclaration Popovitch comme une concession du Gouvernement monténégrin due à l'influence russe et que le recours à des moyens

coercitifs sans protestation de la Russie serait pris pour un échec. Je ne peux dissimuler à Votre Excellence que, si M. Sazonoff maintenait sa manière de voir, la situation me paraîtrait très grave.

475.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 228. Absolument secret. *Berlin, 3 mai 1913, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Les pourparlers qui se poursuivent entre Rome et Vienne au sujet de l'Albanie causent ici de l'inquiétude dans les milieux diplomatiques. D'autre part, l'Office impérial, suivant sa coutume, fait effort pour maintenir l'accord entre ses alliés et leur permettre d'aboutir à un arrangement.

Le bruit court que les Italiens seraient près d'occuper non seulement Valona, mais encore Santi-Quaranta. Cette occupation et notamment celle de ce dernier point serait évidemment dirigée contre la Grèce. M. Théotokis ne m'a pas dissimulé ses préoccupations. J'ai exprimé au Chargé d'affaires de Grèce l'espoir que son Gouvernement observerait la ligne de conduite la plus prudente et ne ferait aucune démarche de nature à donner à l'Italie l'occasion d'entrer en conflit avec la Grèce, ce qui exposerait celle-ci à des éventualités graves surtout au point de vue des îles. Cependant à propos des desseins prêtés à l'Autriche et à l'Italie, M. Théotokis insiste sur cette considération que, si jusqu'ici il a été question d'un mandat de l'Europe pour régler la question de Scutari, jamais il n'a été question d'un pareil mandat pour régler la question de l'Albanie. Il ajoute que la création d'une Albanie indépendante est le fait de toute l'Europe; qu'elle a été décidée sur la demande de l'Autriche et l'Italie, et que c'est à celles-ci moins qu'à toute autre à la supprimer en la partageant entre elles avant même qu'elle soit réalisée. Enfin il lui semble que la condition de la création de ce nouvel État devait être sa neutralité et il a des motifs de croire que tel était le sentiment de Pétersbourg.

Je me suis entretenu avec mon collègue d'Angleterre des observations présentées par le Chargé d'affaires de Grèce. Il pense comme moi que les difficultés qui naîtront de l'affaire albanaise dépasseront de beaucoup celles qui pourraient provenir de Scutari. Nous ne savons dans quelle mesure les craintes de la Grèce au sujet des projets de l'Italie sont fondées. Quoi qu'il en soit, nous nous demandons s'il n'y aurait pas intérêt à faire entendre à qui

de droit que l'Europe ne se désintéresse pas de la question albanaise. Il me paraît qu'il serait conforme à l'attitude prise par nous à l'égard de la Grèce depuis le commencement des hostilités [de] sauvegarder ses intérêts, au moins en ce qui concerne Santi-Quaranta.

476.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 207. *Belgrade, 3 mai 1913, 20 h. 7.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Le Gouvernement serbe a été avisé que le Gouvernement russe aurait fait savoir à Sofia qu'il considérait comme équitable la [révision] du traité serbo-bulgare de 1912.

477.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 104. *Rome, 3 mai 1913, 14 h.*

(*Reçu :* 22 h. 55.)

Le *Messaggero* annonçait ce matin qu'un nouvel accord austro-italien délimitant les sphères d'influence en Albanie venait d'être conclu. L'agence Stefani dément ce soir cette information et le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères m'a confirmé qu'aucun accord nouveau n'avait été signé, mais qu'il s'était agi d'interpréter l'ancien accord. M. de Martino a ajouté qu'il croyait savoir que les Puissances de la Triple Entente et spécialement la Russie se montreraient favorables à l'idée que toute action autrichienne dans le Nord de l'Albanie aurait pour résultat une action parallèle italienne dans le Sud.

Quant à la mobilisation du corps expéditionnaire, elle ne pourra être effectuée pleinement que moyennant le rappel d'une classe, mesure à laquelle les journaux préparent l'opinion. Les navires partis de la côte Ouest s'acheminent sur Brindisi. Le but avoué de ces manœuvres est d'être prêt à occuper Valona, si mardi prochain l'Autriche passe à l'offensive.

478.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 253 et 254. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 3 mai 1913, 21 h. 9, 21 h. 5.

(*Reçu* : le 4, à 1 h. 05, et le 3, à 23 h. 15.)

M. Sazonoff, rasséréné hier, est redevenu pessimiste aujourd'hui. Il croit que l'action militaire de l'Autriche a surtout été retardée jusqu'ici par son désaccord avec l'Italie et que l'Autriche, voulant intervenir à tout prix, a acheté le concours de son alliée en lui donnant la permission de prendre des gages sur la côte albanaise. Or, ces gages elle ne les lâchera plus, pas plus que l'Autriche n'évacuera le Nord de l'Albanie. C'est donc le partage des dépouilles de la Turquie qui doit conduire à la guerre.

D'autre part, le Ministre des Affaires étrangères craint que l'Autriche n'accepte pas de limiter son action à Scutari, comme le proposera l'Angleterre, et il m'a déclaré que l'opinion russe n'admettrait pas que les Autrichiens aillent à Cettigné. Je lui ai dit que ce que je percevais des manifestations de l'opinion russe me paraissait assez calme. Il m'a répondu qu'il sentait le mécontentement grandir et qu'il y avait de l'effervescence chez les militaires. Je dois dire que ce qui me semble incontestable, c'est qu'ici, chez tous ceux qui pensent et qui agissent, l'antagonisme contre l'Autriche est plus fort que jamais.

La meilleure chance de paix serait que le Roi Nicolas cédât.

En raison de cette sensibilité de l'opinion, M. Sazonoff hésitait à autoriser le représentant russe au Monténégro à faire au Roi la déclaration collective prévue par votre télégramme 499[1] parce que la menace qu'il « s'agit d'une expulsion de Scutari d'Albanie » semblait bien dure à faire proférer par la Russie dans un document officiel. M. de Giers ferait verbalement de son côté des déclarations aussi énergiques. J'ai vivement insisté, en quittant le Ministre, pour que l'abstention de la Russie ne vienne pas affaiblir la démarche suprême des Puissances. Et M. Sazonoff vient de me téléphoner qu'il se décidait à télégraphier ce soir à son agent à Cettigné de s'associer à ses collègues[2].

(1) Télégramme circulaire du 2 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 460.

(2) Ces télégrammes ont été transmis, le 4 mai à 13 h. 30 et 14 h. 15, à Londres 598-599, Berlin 447-448, Vienne 419-420, Rome 472-473, Constantinople 494-495.

479.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 261. *Londres, 3 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mai.)

J'ai fait parvenir hier à Votre Excellence, par ma lettre n° 259[1] la traduction d'un projet de traité à intervenir entre la Turquie et les États alliés.

Ce projet a été modifié par moi après entente avec Sir E. Grey. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le nouveau texte ainsi amendé.

ANNEXE.

Sa Majesté impériale le Sultan de Turquie, d'une part, et Sa Majesté le Roi des Hellènes, Sa Majesté le Roi des Bulgares, Sa Majesté le Roi de Serbie et Sa Majesté le Roi de Monténégro (ci-après désignés par les mots «les Souverains alliés»), d'autre part, animés du désir de mettre fin au présent état de guerre et de rétablir des relations de paix et d'amitié entre leurs Gouvernements et leurs sujets respectifs, ont résolu de conclure un traité de paix et ont choisi à cet effet pour leurs plénipotentiaires :

Sa Majesté impériale le Sultan de Turquie,
Sa majesté le Roi des Hellènes,
Sa Majesté le Roi des Bulgares,
Sa Majesté le Roi de Serbie,
Sa Majesté le Roi de Monténégro,

qui, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs et les avoir trouvés en bonne et due forme, ont convenu de ce qui suit :

ARTICLE I.

Il y aura, à dater de l'échange des ratifications du présent traité, paix et amitié entre Sa Majesté impériale le Sultan de Turquie, d'une part, et Leurs Majestés les Souverains alliés, d'autre part, ainsi qu'entre leurs héritiers et successeurs, leurs États et sujets respectifs à perpétuité.

ARTICLE II.

Sa Majesté impériale le Sultan cède à Leurs Majestés les Souverains alliés tous les territoires de son Empire, sur le continent européen, à l'Ouest d'une ligne

[1] Il s'agit de l'envoi annoncé par M. Paul Cambon dans son rapport du 1er mai ci-dessus reproduit sous le numéro 458. Il n'a pas paru nécessaire de reproduire le texte primitif du projet.

tirée d'Énos sur la mer Égée à Midia sur la mer Noire, à l'exception de l'Albanie.

Le tracé exact de la frontière d'Enos à Midia sera déterminé par une commission nommée par...

ARTICLE III.

Sa Majesté impériale le Sultan et Leurs Majestés les Souverains alliés déclarent remettre à Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, à Sa Majeté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, à M. le Président de la République française, à Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, Empereur des Indes, à Sa Majesté le Roi d'Italie et à Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies le soin de régler la délimitation des frontières de l'Albanie et toutes autres questions concernant l'Albanie.

ARTICLE IV.

Sa Majesté impériale le Sultan déclare céder à Leurs Majestés les Souverains alliés l'île de Crète et renoncer en leur faveur à tous les droits de souveraineté et autres qu'il possédait sur cette île.

ARTICLE V.

Sa Majesté impériale le Sultan et Leurs Majestés les Souverains alliés déclarent confier à Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie, M. le Président de la République française, Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, Sa Majesté le Roi d'Italie, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies le soin de statuer sur le sort de toutes les îles ottomanes de la mer Égée, l'île de Crète exceptée, et de la péninsule du Mont-Athos.

ARTICLE VI.

Sa Majesté impériale le Sultan et Leurs Majestés les Souverains alliés déclarent remettre le soin de régler les questions d'ordre financier résultant de l'état de guerre qui prend fin et des cessions territoriales ci-dessus mentionnées à la Commission internationale convoquée à Paris, à laquelle ils ont délégué leurs représentants.

ARTICLE VII.

Les questions concernant les prisonniers de guerre, juridiction, nationalité et commerce seront réglées par des conventions spéciales.

ARTICLE FINAL.

Le présent traité sera ratifié et les ratifications seront échangées à... dans le plus bref délai possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires des Hautes Parties contractantes ont signé le présent traité et y ont apposé leurs sceaux.

480.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 262. Confidentiel. *Londres, 3 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mai; Dir. pol., 6 mai.)

D'après des renseignements très sûrs, qui m'ont été donnés confidentiellement, le Gouverneur ottoman de Scutari, Essad Pacha, aurait communiqué avec la Sublime Porte au moyen de la T. S. F. et aurait reçu par la même voie l'ordre d'embarquer ses troupes valides en même temps que celles de Djavid Pacha à destination d'un port de l'Asie Mineure et de diriger ses malades et ses blessés vers Constantinople. Cette décision du Gouvernement ottoman semble avoir été prise de concert avec l'ambassade d'Autriche-Hongrie et elle provoque des observations de la part du Gouvernement russe.

Le Cabinet de Saint-Pétersbourg, en effet, a toujours considéré l'Albanie comme devant rester ottomane sous la souveraineté du Sultan, l'autonomie de cette province devant être assurée dans des conditions à fixer par les Puissances. Or tout lien entre la Turquie et l'Albanie sera rompu si les troupes ottomanes évacuent complètement ce pays.

Qu'Essad Pacha ait outrepassé ses pouvoirs en cédant Scutari au Monténégro, le Gouvernement russe le reconnaît volontiers; mais il constate que le premier acte de ce général ottoman, après la reddition de Scutari, a été de faire une déclaration de loyauté au Sultan et que, après le départ des troupes commandées par Essad Pacha, l'Albanie sera privée de toute force armée en état d'y maintenir l'ordre.

M. Sazonoff désirerait donc que la Sublime Porte déclarât : 1° Qu'elle n'a connaissance d'aucun arrangement politique conclu à l'occasion de la capitulation de Scutari. 2° Qu'elle n'a donné à personne aucun pouvoir de conclure un pareil engagement. 3° Qu'elle a remis inconditionnellement aux Puissances la question de la délimitation et l'organisation de l'Albanie.

Je suppose que l'Ambassadeur de Russie à Constantinople a déjà fait ou va faire une communication en ce sens à la Sublime Porte. Les arguments invoqués par le Cabinet de Pétersbourg me paraissent d'ailleurs assez fondés.

481.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 226. *Péra, 4 mai 1913, 1 h. 35.*
(*Reçu* : 3 h. 25.)

La Sublime Porte vient de répondre à notre dernière note collective[1]. Elle déclare accepter la cessation immédiate des hostilités et choisir Londres comme lieu de réunion des plénipotentiaires. Quant à ceux-ci, elle dit les avoir désignés, mais n'en donne pas les noms, attendu qu'en réalité cette désignation n'a pu encore être faite en raison du refus persistant d'Hakki Pacha d'accepter ce mandat.

482.

Note de M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques.

Secret. *Paris, 4 mai 1913.*

[M. Paléologue explique qu'au cours de l'absence de M. Pichon, appelé à Caen par une solennité officielle, il a reçu des renseignements dont il indique l'origine et d'où il ressort :]

1° Que la tractation secrète entre Essad Pacha, le Roi de Monténégro et le Gouvernement serbe a été conduite clandestinement par le Consul de Russie à Scutari.

2° Que l'action de l'Autriche et de l'Italie en Albanie se prépare sous les auspices de l'Allemagne.

3° Que Sazonoff « approuve et encourage » cette action, tout en recommandant le secret absolu envers l'Autriche « qui pourrait trouver suspecte l'adhésion du Gouvernement russe ».

Je communique, par le téléphone direct, ces renseignements à Poincaré qui s'indigne à cette « trahison » de notre alliée. « Quoi, s'écrie-t-il, sans nous consulter, sans nous prévenir, la Russie encourage l'Italie à occuper Valona! Et elle risque de déchaîner ainsi la guerre générale, car l'Angleterre ne laissera

[1] M. Bompard télégraphiait le 1er mai que, l'ambassadeur de Russie ayant reçu ses instructions, la démarche collective proposée par la réunion des ambassadeurs dans sa séance du 23 avril (voir ci-dessus le n° 366) serait faite le jeudi 1er mai.

pas rompre l'équilibre méditerranéen et nous ne pourrons pas ne pas la soutenir. Je me demande si je ne vais pas écrire personnellement au Tsar. Télégraphie tout de suite à Paul Cambon pour qu'il avertisse Grey. »

Je rédige aussitôt un télégramme dont je donne connaissance par téléphone à Pichon qui vient d'arriver à Caen[1].

On m'annonce ensuite Isvolsky. Il me demande de le renseigner, ce que je fais avec circonspection. Quelques mots de lui me font supposer qu'il connaît l'intrigue italo-russo-allemande, s'il ne l'a même inspirée.

A quatre heures, on m'annonce Sir F. Bertie.

« Vous dans mon cabinet un dimanche! Vous ne respectez donc plus le « holiday! »

Mais aujourd'hui, Sir Françis n'est pas en humeur de faire des « jokes ». Il étale devant moi un volumineux courrier qu'il a reçu ce matin de Londres : « Nous ne pouvons pas tolérer que l'Italie s'installe à Valona. Pour l'empêcher, nous allons parler ferme à Rome. Vous nous soutiendrez? »

Je lui lis les instructions que j'ai expédiées ce matin à P. Cambon[2] et qui prouvent notre volonté d'agir en étroit accord avec l'Angleterre. Puis je lui confie, sous le sceau du secret, tout ce que nous avons appris au sujet de « l'approbation » et des « encouragements » que les projets de l'Italie sur l'Albanie ont trouvés chez Sazonoff.

« — C'est encore un coup d'Isvolsky, s'écrie Sir Francis qui déteste son collègue russe. Et c'est une raison de plus pour que la France et l'Angleterre affirment énergiquement leur union. »

Isvolsky revient me voir très affairé.

« — Que vous a dit Sir Francis Bertie ? »

« — Il m'a déclaré que son Gouvernement ne pourrait admettre une installation de l'Italie à Valona. Et c'est aussi l'opinion du Président de la République. »

« — Pourtant, ce serait un moindre mal. Tout plutôt que de laisser l'Autriche agir seule contre le Monténégro. »

Il ajoute énergiquement : « Pour nous, dès lors qu'on ne touche pas aux États slaves des Balkans, que nous importe? »

« — Mais il nous importe grandement à nous et à l'Angleterre que l'Adriatique ne devienne pas *mare clausum* et que la Triple Alliance ne domine pas dans la Méditerranée orientale. »

(1) Ci-dessous reproduit sous le numéro 484.

(2) Ci-dessous reproduit sous le numéro 483

483.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 600*. Secret. *Paris, 4 mai 1913, 14 h. 30.*

Réponse à votre télégramme n° 139[1].

J'approuve entièrement vos conclusions. Veuillez donc à la séance de demain, vous inspirer des considérations suivantes :

1° La question albanaise est une question européenne. A la demande de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, les Puissances ont décidé, au mois de décembre dernier, que l'Albanie serait constituée en État autonome *sous leur garantie et leur contrôle*. Aucune d'elles n'a dénoncé l'accord intervenu : elles se doivent donc d'en poursuivre loyalement l'exécution.

2° Si (ce que je ne saurais croire) les Gouvernements austro-hongrois et italien ne se rendaient pas à cet argument décisif et prétendaient faire débarquer leurs troupes sur le littoral albanais, les autres Puissances devraient participer à l'opération militaire, afin de marquer le caractère européen et provisoire de l'occupation.

3° Si l'Autriche-Hongrie et l'Italie avaient l'arrière-pensée de se partager définitivement l'Albanie, la mer Adriatique cesserait d'être neutre et l'équilibre des forces dans le bassin oriental de la Méditerranée en serait d'autant plus gravement affecté que le flotte italienne est installée à Tobrouk et détient Rhodes.

4° Un partage de l'Albanie entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie serait un échec pour la Triple Entente; et dans l'état d'effervescence où est l'opinion russe, on peut se demander si la paix générale ne serait pas mise en péril[2].

* Annotation du Ministre : *Rédigé d'après mes instructions téléphoniques de Caen.*

(1) Voir ci-dessus, à la date du 3 mai, n° 474.

(2) Ce télégramme a été communiqué à M. Isvolsky et transmis par lui à M. Sazonoff et au comte Benckendorff. (Voir *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 374; *Un livre noir*, vol. II, p. 85.)

484.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 601. Secret. *Paris, 4 mai 1913, 17 h. 20.*

M. de Jagow a déclaré à l'Ambassadeur d'Italie à Berlin que l'Allemagne ne s'opposera pas à une action militaire de l'Autriche-Hongrie en Albanie, même si le Roi de Monténégro renonce à Scutari.

J'ai, en outre, le regret d'apprendre que l'action de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie en Albanie serait secrètement encouragée par le Gouvernement russe.

Je vous autorise à communiquer, sous le sceau du secret, ces informations à Sir Edw. Grey.

485.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 602*. Très confidentiel. *Paris, 4 mai 1913, 18 h. 20.*

Nous devons faire les plus grands efforts pour éviter la rupture qui menace de se produire demain. Nous ne pouvons y réussir que si la Russie se décide à comprendre l'impossibilité de persister dans son attitude actuelle qui ne permet ni à l'Angleterre ni à nous de s'associer, fût-ce par la seule présence de nos navires, à des moyens coercitifs dont la nécessité peut s'imposer.

La responsabilité que prendrait M. Sazonoff, en nous privant, par une abstention qui entraînerait la nôtre, du moyen de limiter l'action autrichienne est si évidente, si considérable que j espère encore qu'il ne voudra pas l'assumer.

Veuillez agir dans ce sens avec le comte Benckendorff, j'agis de même à Pétersbourg.

* Annotation du Ministre : *Rédigé d'après mes instructions téléphoniques de Caen.*

486.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 141, 142, 143. Très confidentiel.

Londres, 4 mai 1913, 16 h. 26, 16 h. 25.

(*Reçu :* 19 h. 15, 19 h. 35, 19 h. 20.)

Réponse à votre télégramme 526[1].

Sir A. Nicolson, à qui j'ai communiqué vos informations relatives aux visées italiennes sur le Sud de l'Albanie, pense comme nous que l'Angleterre ne peut rester indifférente à des projets menaçant l'équilibre de la mer Méditerranée et qu'il conviendrait de s'en expliquer à Rome. Nous parlerons demain matin dans ce sens à Sir Ed. Grey.

Quant à l'évacuation de Scutari, nous persistons à penser que nous devons inviter le Gouvernement austro-hongrois à nous éclairer sur les mesures qui lui semblent nécessaires et à nous donner l'assurance qu'elles n'auront pour objet que l'évacuation de la ville; à cette condition nous maintiendrons le blocus.

Les Monténégrins, s'ils sont disposés à céder, peuvent demander à qui ils devront remettre la ville et réclamer un délai pour l'enlèvement de leur matériel. Je proposerai demain à la réunion de leur déclarer que la remise devra être faite à une commission d'officiers désignés par l'amiral commandant l'escadre internationale. Cette commission gardera sous ses ordres un détachement de troupes pour le maintien de l'ordre, en attendant l'organisation d'une force albanaise; ainsi le Gouvernement monténégrin aura la facilité d'enlever son matériel.

Le comte Mensdorff a dit hier à Sir Ed. Grey et m'a répété que l'Autriche ne s'associerait pas à la remise à Cettigné d'une note envisageant l'éventualité de compensations même économiques. Elle réclame l'évacuation sans conditions. Ce n'est qu'après l'abandon de Scutari, que, d'après mon collègue austro-hongrois, il serait possible de causer avec le Gouvernement monténégrin.

Il considère que les représentants des Puissances à Cettigné, à l'exception de l'Autriche, pourraient remettre la note dont le texte vous a été transmis par ma dépêche n° 268[2], il pense que cette remise ferait peut-être quelque impression sur le Monténégro.

(1) Le télégramme 526 est du 20 avril et n'a nullement trait à l'affaire d'Albanie. Il s'agit sans doute du télégramme 596, du 3 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 472.

(2) Lire 258, dépêche du 1er mai, ci-dessus reproduite sous le n° 458.

Sir Ed. Grey a donné immédiatement au représentant britannique l'ordre de procéder à cette communication si ses collègues, à l'exception de l'Autriche, recevaient des [instructions] dans le même sens.

Cette façon de procéder me paraît regrettable, d'abord parce que les Monténégrins nous demanderont si nous leur garantissons le bon vouloir de l'Autriche après l'évacuation, ensuite parce que la réponse du Gouvernement de Cettigné à notre première note nous est parvenue et que notre projet était antérieur à cette réponse.

Aujourd'hui il conviendrait de répliquer à cette réponse par une formule nouvelle à proposer à l'Autriche. J'en soumettrai une à la réunion de demain; ce sera un élément de discussion.

Le comte Benckendorff a reçu de M. Sazonoff l'instruction de proposer une démarche des cinq Puissances à Vienne pour déterminer le Gouvernement austro-hongrois à adoucir ses exigences. Il est peu probable que l'Allemagne et l'Italie adhèrent à cette suggestion et en tout cas l'échec d'une pareille démarche paraît certain.

Des télégrammes de Berlin et de Vienne résulte l'impression que l'accord austro-italien pour l'Albanie est l'œuvre de M. de Jagow. Dans ces deux capitales, on ne croit pas à la possibilité d'une action militaire russe. On escompte les sentiments pacifiques du Tsar et la faiblesse actuelle des effectifs de l'armée après l'imprudent renvoi de la classe.

D'après l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg l'opinion serait moins dominée par les sentiments slaves que par une furieuse animosité contre l'Autriche.

Il pense que, si cette Puissance se livrait à une agression contre le Monténégro, l'Empereur ne pourrait résister au courant.

Cependant le comte Berchtold, interrogé par l'Ambassadeur d'Angleterre à Vienne sur ses intentions pour cette semaine, a répondu qu'une action militaire n'était pas imminente et ne se produirait qu'après une mise en demeure adressée à Cettigné.

En résumé notre [effort] actuel doit viser à obtenir de l'Autriche une déclaration formelle sur les mesures projetées. Si elle se borne à l'évacuation de Scutari, il convient de maintenir nos croiseurs sur la côte.

Quant aux desseins de l'Italie, il importe de les signaler à l'opinion anglaise et d'obtenir du Gouvernement britannique une démarche énergique à Rome.

487.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 4 mai 1913.

Le Cabinet de Saint-Pétersbourg est informé de source sûre que l'Autriche est décidée, si jusqu'à demain 5 mai une réponse favorable du Roi Nicolas n'aura pas été reçue, d'agir contre le Monténégro seule, sans prendre aucun engagement qui limiterait l'étendue et le caractère de son action, si les autres Puissances ne s'y associent pas. Le Gouvernement italien, jugeant impossible d'empêcher l'action de l'Autriche, serait décidé de son côté d'occuper dans ce cas Valona.

M. Isvolsky est chargé de représenter à Son Excellence M. Pichon que ces circonstances donnent encore plus de force à la proposition du Cabinet de Saint-Pétersbourg concernant l'envoi de troupes internationales en Albanie.

488.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 4 mai 1913.

M. Sazonoff télégraphie au comte Benckendorff qu'il espère que le point de vue du Gouvernement impérial sera partagé par l'Angleterre et par la France; il charge le comte Benckendorff d'attirer l'attention de Sir E. Grey sur le fait que la présence des bâtiments de guerre anglais et français seule, sans participation à l'action de l'Autriche, deviendrait une sanction et non un contrôle de cette dernière, l'Angleterre et la France ne disposant de fait d'aucun moyen de contrôle si leurs troupes ne seront pas débarquées. En adoptant la proposition du Cabinet impérial d'une occupation internationale de l'Albanie et en «albanisant» la question austro-monténégrine, la France et l'Angleterre pourraient agir en parfaite solidarité avec la Russie.

489.

Note de l'ambassade de Russie [1].

Paris, 4 mai 1913.

M. Sazonoff télégraphie au Ministre de Russie à Cettigné ce qui suit :

« Vous pouvez confirmer à qui de droit que nous sommes prêts à soutenir le principe des compensations mais que le Gouvernement monténégrin doit, avan la réunion des Ambassadeurs fixée à lundi, faire un second pas et exclure de sa déclaration tout ce qui pourrait donner un prétexte à l'Autriche, qui en cherche afin de régler ses comptes avec ses voisins. Plus le Monténégro fera preuve de correction, plus il fortifiera sa position vis-à-vis des Puissances, et plus il contribuera à l'isolement moral de l'Autriche, ce qui rendrait impossible une action isolée de cette dernière. Nous conseillons donc de la manière la plus amicale, mais aussi la plus énergique, au Monténégro de modifier sa déclaration dans le sens que le Gouvernement monténégrin, se soumettant à la nécessité, abandonne Scutari. En même temps, le représentant du Monténégro pourrait exprimer l'espoir que les Puissances, appréciant le sacrifice fait par le Roi, prendront en juste considération son désir légitime au sujet d'une compensation; il pourrait indiquer, en même temps, que pour le rétablissement économique du Monténégro, il est nécessaire d'introduire quelques modifications dans la frontière fixée à Londres, car, si le Monténégro ne possède pas les deux rives de la Bojana, il ne peut pas exécuter les travaux nécessaires pour rectifier cette rivière et dessécher le lac. »

490.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 4 mai 1913.

M. Sazonoff charge M. Isvolsky de communiquer à Son Excellence M. Pichon ce qui suit :

A la question posée par l'Ambassadeur d'Angleterre : quelles mesures de l'Autriche seraient à son avis les plus dangereuses pour le maintien de la paix? M. Sazonoff a répondu que, sans pouvoir préjuger l'impression que pourraient produire sur l'opinion publique toutes mesures coercitives que la disproportion des forces rendrait d'autant plus odieuses, il pourrait

[1] Cf. le télégramme adressé à Londres à Paris et à Belgrade par M. Sazonoff et reproduit dans le recueil de Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Isvolskis*, vol. III, page 145.

indiquer les cas suivants qui pourraient rendre à la Russie l'abstention difficile : cela serait si l'Autriche étendait son action au delà du but qu'elle proclame, se basant sur les résolutions déjà prises par les Puissances. Toute tentative d'établir son ingérence exclusive ou sa prédominance politique dans tel ou autre pays balkanique rencontrera une opposition catégorique de la part de la Russie, ce qui à son tour, peut amener les conséquences les plus graves.

M. Isvolsky est chargé de s'expliquer dans ce sens avec son Excellence M. Pichon et de lui demander s'il ne trouve pas opportun de soumettre dès à présent à un échange d'idées entre la Russie, la France et l'Angleterre les éventualités à prévoir au cas où l'action de l'Autriche ne pourra pas être évitée. Il serait de la plus haute importance pour le Cabinet impérial de connaître l'attitude que compterait prendre le Gouvernement de la République dans ces conjonctures.

491.

Note de l'ambassade de Russie [1].

Paris, 4 mai 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky ce qui suit :

D'après les journaux, l'Autriche et l'Italie auraient l'intention de procéder à une occupation militaire de l'Albanie indépendamment de la tournure que prendrait l'affaire de Scutari. Une entente serait conclue sur la base du partage des sphères d'influence. Si cette nouvelle se confirmait, le meilleur contrepoids serait, dans la pensée du Cabinet de Saint-Pétersbourg, une déclaration de la France et de l'Angleterre, qu'en ce cas elles débarqueraient également des troupes dans l'Albanie. La Russie donnerait volontiers son mandat à la France, si cela arrangeait la nation alliée. Ne pourrait-on pas profiter de cette combinaison comme issue pacifique du conflit autour de Scutari, si le Monténégro ne donnait pas une réponse satisfaisante avant la séance de lundi? Il semble au Gouvernement impérial que la France et l'Angleterre pourraient prévenir une déclaration éventuelle de l'Autriche qu'elle procéderait à une expédition coercitive, par une proposition conçue à peu près comme suit : la question de Scutari intéresse les Puissances non par suite de telle ou autre attitude adoptée par le Gouvernement monténégrin, mais parce qu'elle constitue une partie d'une autre question beaucoup plus large, celle de l'Albanie. S'il a été question d'une occupation temporaire de Scutari, ne

[1] Cf. le télégramme adressé par M. Sazonoff à Londres, Paris et Rome et reproduit dans le recueil de Stieve, volume III, page 146.

serait-il pas plus logique d'examiner l'occupation provisoire par des troupes internationales de toute l'Albanie, ou du moins des points les plus importants? Il s'agirait certainement d'une occupation mixte de chaque point en particulier. Si cette décision était prise, il ne pourrait plus être question d'aucune résistance de la part du Roi Nicolas. L'intérêt spécial qui se rattache à Scutari se trouve englobé dans une autre question beaucoup plus large, où la communauté d'action paralyserait toute tentative isolée de l'Autriche d'établir une prédominance quelconque. L'occupation de l'Albanie serait justifiée par la nécessité d'établir un régime provisoire après le retrait des troupes des belligérants. Une fois cette tâche accomplie, elles auraient à quitter le pays. Il semble désirable que l'occupation ne s'étende qu'aux frontières de l'Albanie du Nord qui sont déjà définies et dont la limite au Midi serait le fleuve Scoumbi. Quant à l'Albanie méridionale, pas encore délimitée et occupée par les troupes grecques, ces raisons paraissent suffisantes pour ne pas y envoyer de troupes internationales, ce qui permettrait de limiter la tâche des Puissances.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de faire part à Son Excellence M. Pichon du contenu de ce télégramme et de lui faire ressortir toute l'importance que le Cabinet de Saint-Pétersbourg attache à pareille solution des difficultés actuelles.

492.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 105. *Rome, 4 mai 1913, 20 h. 40.*

(*Reçu* : 21 h. 40.)

L'Ambassadeur de Russie a fait ce matin, d'ordre de son Gouvernement, une démarche auprès du marquis de San Giuliano pour lui déclarer que le Cabinet de Saint-Pétersbourg est contraire aux projets d'intervention militaire de l'Italie en Albanie. M. de Kroupensky a remis une note en ce sens au Ministre des Affaires étrangères qui l'a prié de transmettre au Gouvernement russe sa réponse rédigée comme suit : « L'Italie continuera à faire tout ce qui sera possible pour éviter l'action de l'Autriche. Mais si cette action avait lieu, l'Italie croirait servir la cause de la paix en agissant en Albanie. »

Comme l'a fait connaître à Votre Excellence mon télégramme n° 104 [1] on croyait hier à la Consulta que les Puissances de la Triple Entente étaient favorables à l'initiative italienne. Aussi le marquis de San Giuliano a-t-il paru vivement contrarié par la communication de M. de Kroupensky. Il a

[1] Du 3 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 457.

tenu à lui répéter qu'il s'agissait non d'une action concertée, mais d'une action parallèle à celle de l'Autriche et dont la durée serait la même et a regretté une fois de plus qu'aucune Puissance de la Triple Entente n'ait cru devoir s'y associer.

493.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 603. *Paris, 4 mai 1913, 22 h. 5.*

Je résume ci-après une communication dont l'Ambassadeur d'Angleterre vient de s'acquitter auprès de moi.

« Sir Edw. Grey considère qu'on ne saurait élever d'objection contre une action du Gouvernement austro-hongrois qui aurait exclusivement pour objet d'assurer l'évacuation de Scutari. Il estime donc que les Puissances devraient assigner à cette action certaines limites et que, tant que le Gouvernement austro-hongrois ne les aurait pas dépassées, la réunion des Ambassadeurs devrait continuer à siéger; et le blocus naval devrait être maintenu. »

Veuillez faire savoir à Sir Edw. Grey que j'approuve pleinement sa suggestion.

494.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 604. Secret. *Paris, 4 mai 1913, 22 h. 30.*

D'après les informations parvenues hier à M. de Jagow [1], le Gouvernement austro-hongrois se refuse à faire à Cettigné la déclaration décidée par la réunion de Londres, parce qu'il n'y est pas spécifié de délai et parce qu'on y parle de compensations. Il ne s'opposera pas cependant à ce que la déclaration soit faite par les autres Puissances, mais il leur conseillera de se hâter, sinon leur démarche risquerait d'être trop tardive.

[1] Cf. *Grosse Politik,* volume 34. II, pièce n° 13259.

495.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 260. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 4 mai 1913, 21 h. 38.*
(*Reçu :* 22 h. 58.)

Confirmation indirecte de l'accord entre Vienne et Rome vient d'être donnée à la mode italienne par l'Ambassadeur d'Italie [qui m'a] précédé chez le Ministre des Affaires étrangères; il venait lui dire de la part de son Gouvernement que l'Autriche était résolue à agir seule contre le Monténégro et ne voulait pas s'engager à limiter son action à Scutari d'Albanie. Dans ces conditions, le Gouvernement italien refusait de prendre [part] à des opérations contre le Monténégro et il marquerait sa désapprobation en allant occuper Valona. Cette occupation serait si désagréable à l'Autriche que celle-ci ne pourrait pas y laisser l'Italie longtemps et évacuerait Scutari d'Albanie pour que l'Italie évacue Valona.

M. Sazonoff ayant alors fait allusion au bruit d'une entente entre les deux Gouvernements [en vue de] partager de concert la côte albanaise, l'Ambassadeur d'Italie répondit que rien n'était plus faux.

496.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 256, 257, 258, 259. Très confidentiel.
Saint-Pétersbourg, 4 mai 1913, 21 h. 30, 21 h. 35, 21 h. 33, 21 h. 36.
(*Reçu :* 23 h. 10, 22 h. 40, 22 h. 45, le 5 à 0 h. 15.)

Votre télégramme n° 510 [1] s'étant croisé avec mon télégramme n° 253 [2], je comptais attendre que M. Delcassé y donnât suite demain. Mais M. Sazonoff vient de me convoquer à quatre heures avec l'Ambassadeur d'Angleterre pour nous entretenir d'urgence de la même question.

Il a su la nouvelle de différentes sources et de plus en a acquis comme vous la certitude. Après avoir mûrement réfléchi, il ne voit, devant un fait de cette gravité, qu'une attitude possible pour la Triple Entente, et il a chargé M. Isvolsky

[1] Du 3 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 473. — [2] Même date, n° 178.

et le comte Benckendorff de faire connaître son avis à Paris et à Londres.

Il nous faisait venir pour nous lire le télégramme qu'il a expédié ce matin et nous le commenter. L'occupation internationale de l'Albanie paraît, en dehors de la guerre, le seul moyen de troubler le jeu de la Triple Alliance et de déjouer les ambitions illégitimes de l'Autriche et de l'Italie. Aussitôt que ces deux pays auront fait connaître leur intention de débarquer en Albanie, nous devrions déclarer que nous en faisons autant et les navires français et anglais débarqueraient quelques détachements sur certains points de la côte. La Russie donnerait mandat à la France, « si cela arrangeait notre alliée ».

En dehors des considérations exposées dans la communication qui vous sera faite, M. Sazonoff a insisté sur deux points :

1° A un point de vue européen, il est inadmissible que deux grandes Puissances prennent pied, au nom de leurs intérêts particuliers, sur un territoire où toutes les Puissances ont des droits égaux, car la création d'une Albanie n'a été admise par l'Europe au début de la guerre et imposée aux alliés balkaniques qu'à la condition qu'elle fût autonome et sous le contrôle international de toutes les Puissances.

2° A un point de vue spécialement slave, les Serbes, en voyant l'Autriche s'installer à Durazzo et dans le Nord de l'Albanie qu'on leur a fait évacuer, ne pourront certainement pas contenir leur fureur et la nation russe les suivra dans un élan irrésistible.

M. Sazonoff pense d'ailleurs que l'Autriche et l'Italie ne pourront qu'admettre notre participation et que le Roi Nicolas cédera en même temps sur Scutari d'Albanie et qu'ainsi « nous aurons tué deux mouches du même coup ».

J'ai dit au Ministre des Affaires étrangères que je ne pouvais que vous en référer aussitôt et je lui ai demandé de préciser ses vues sur certains points :

1° N'allait-on pas créer une nouvelle Crète avec son provisoire indéfini et ses innombrables ennuis? M. Sazonoff répondit que du moins il n'y avait pas eu de guerre européenne pour la Crète, qu'en Albanie les inconvénients de l'occupation seraient multiples, mais qu'éviter une guerre générale valait bien ce sacrifice pénible.

2° Pourquoi le télégramme russe ne parlait-il que d'une occupation de la côte nord-est du Scoumbi? Le Ministre expliqua que c'était pour éviter d'entrer en conflit dans le Sud avec les Grecs, la limite de l'Albanie méridionale n'ayant pas été définie, mais que, si des désordres éclataient à Valona, il faudrait bien y débarquer.

3° En parlant de débarquer des détachements mixtes sur un même point, la communication russe entendait-elle exclure tout autre mode de procéder?

M. Sazonoff dit qu'il désirait éviter les secteurs internationaux surtout au début; mais il reconnaît qu'on peut laisser quelque latitude et ajoute[r] la réserve «aussitôt que possible».

4° En dehors du mandat donné actuellement par la Russie parce qu'elle ne dispose dans la mer Adriatique ni de bateaux ni d'hommes, le Gouvernement russe enverra-t-il ultérieurement un détachement en Albanie pour ne pas paraître se dérober à la tâche internationale? Le Ministre répondit qu'il était personnellement de cet avis, mais qu'il devait réserver la décision de l'Empereur, comme dans tous les cas où il s'agit de déplacer des forces militaires.

L'ambassade d'Angleterre qui, comme je l'ai déjà noté, a toujours été personnellement d'avis que le débarquement de troupes [anglaises] était le meilleur moyen d'empêcher l'Autriche de sortir du concert européen, envisage favorablement la proposition russe.

497.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 605. *Paris, 4 mai 1913, 23 h. 15.*

La presse italienne fait valoir que la nécessité de mettre fin à l'anarchie qui sévit en Albanie suffirait à justifier une action militaire de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie.

Si cette assertion était produite demain à la réunion des Ambassadeurs, vous ne manqueriez pas de répondre que le souci de rétablir l'ordre en Albanie ne saurait s'imposer aux Puissances, tant que les limites territoriales et le régime politique de cette province n'auront pas été fixés par l'Europe.

498.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Cettigné, 4 mai 1913, 11 heures.*

(*Reçu :* le 5, à 6 h. 15.)

Le Roi de Monténégro vient d'adresser à Sir Ed. Grey le télégramme suivant :

«Mon Gouvernement a exposé dans sa note du 30 avril les raisons de son attitude dans la question de Scutari.

« Cette attitude a été inspirée par les principes imprescriptibles de la justice.

« J'affirme une fois de plus, avec mon peuple, notre droit cimenté par l'histoire et par la conquête.

« Ma dignité, ainsi que celle de mon peuple, ne me permettant pas de me soumettre à des sommations isolées, je remets le sort de la ville de Scutari entre les mains des Puissances. »

Par suite de cette décision du Roi le ministère Martinovitch a donné sa démission qui a été acceptée[1].

499.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 145. *Londres, 5 mai 1913, 15 heures.*
(*Reçu* : 16 h. 25.)

D'après la dernière phrase de votre télégramme n° 601[2], le Gouvernement russe encouragerait l'intervention militaire de l'Autriche et de l'Italie en Albanie.

Cette nouvelle, au premier abord, me paraissait peu probable; elle est aujourd'hui contredite par l'instruction de M. Sazonoff au comte Benckendorff, dont M. Isvolsky a dû vous donner connaissance[3].

500.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 71. *Vienne, 5 mai 1913, 19 h. 20.*
(*Reçu* : 21 h. 15.)

Au Ballplatz, on déclare ignorer encore l'évacuation de Scutari, une résolution ne pouvant d'ailleurs pas être prise sans l'assentiment du Gouvernement monténégrin. Mais, dans le public, on croit que le Roi Nicolas se serait décidé à remettre la ville aux Puissances sans conditions.

(1) Le message adressé à Sir Ed. Grey a été télégraphié à Paris par les soins de M. Paul Cambon sous le numéro 144.

(2) Voir à la date du 4 mai, n° 484.

(3) Voir à la date du 4 mai la note de l'ambassade de Russie reproduite sous le numéro 491.

Déjà l'attention se reporte sur les projets concernant l'Albanie. Depuis deux jours, l'Autriche hésitante aurait mis diverses conditions à un débarquement combiné avec l'Italie [1]; plus de sphères d'influence, mais seulement des sphères d'action et une intervention d'une durée limitée. Des dissentiments se sont produits sur le partage des territoires à pacifier, l'Autriche tenant à ce que les Italiens s'arrêtent au fleuve Semeni sans atteindre le Scoumbi. Le Ministre de Grèce a protesté contre l'intention des Italiens de refouler les troupes helléniques; il fait observer qu'il n'y a aucune analogie avec Scutari, la frontière sud de l'Albanie n'étant pas fixée et la Grèce réclamant une enquête sur les lieux avant toute délimitation.

Il est impossible ici de savoir si Essad et Djavid Pacha ont uni leurs causes et si leurs armées sont plutôt albanaises que turques.

501.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 263. Absolument secret. *Londres, 5 mai 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 mai.)

Sir E. Grey, en ouvrant notre séance d'aujourd'hui nous a communiqué le message du Roi de Monténégro qui lui a été transmis par le Ministre britannique à Cettigné et dont j'ai fait connaître à Votre Excellence le texte par mon télégramme n° 144 [2].

La réunion s'est félicitée de la soumission du Roi Nicolas aux volontés des Puissances. L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a manifesté encore quelques appréhensions relativement à l'évacuation de Scutari, mais on a été unanimement d'accord pour trouver ses craintes absolument vaines et l'on a adopté les avis suivants :

« Sir E. Grey ayant reçu un message du Roi de Monténégro déclarant qu'il remet le sort de la ville de Scutari entre les mains des Puissances, la réunion est d'avis qu'il y a lieu de prendre acte avec satisfaction de cette déclaration. Les représentants des Puissances à Cettigné feront savoir en même temps au Gouvernement monténégrin que des dispositions sont prises pour assurer la remise de la ville au commandant de l'escadre internationale. Ils réclameront l'envoi aux autorités monténégrines de Scutari d'instructions leurs pres-

[1] Cf, les documents relatifs à la coopération en Albanie de l'Autriche et de l'Italie *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VI, pièces n°s 6850, 6881, 6882, 6915. — [2] Voir ci-dessus numéro 498, dote.

crivant de procéder, d'accord avec les commandants, à l'évacuation de la ville.

« Sir E. Grey envoie au représentant britannique à Cettigné des instructions dans ce sens, pour être exécutées lorsque ses collègues seront munis des mêmes instructions.

« La réunion pense également qu'il y a lieu de prescrire à l'amiral commandant l'escadre internationale de se mettre en rapport avec les autorités monténégrines de Scutari pour fixer le jour où une commission, composée d'officiers désignés par les commandants et accompagnée de détachements internationaux, procédera à la prise de possession de la ville au nom des Puissances. Cette commission réglera les détails de l'évacuation et de l'enlèvement du matériel de guerre. Les Puissances resteront en possession de la ville jusqu'à l'organisation d'un Gouvernement autonome. Le blocus sera levé aussitôt après la prise de possession.

« Des instructions conformes seront envoyées à l'amiral britannique qui les exécutera aussitôt après la réception d'instructions analogues par les commandants. »

Sir E. Grey a distribué à la réunion le texte amendé du projet de traité de paix que j'ai fait parvenir à Votre Excellence. Ces amendements ont soulevé quelques objections, sans portée d'ailleurs, des Ambassadeurs d'Italie et d'Autriche. Ils ont manifesté l'intention de consulter leurs Gouvernements sur les changements de forme que m'avait paru devoir subir le texte primitif de Sir E. Grey.

Le marquis Imperiali nous a entretenus des démarches faites par les représentants de la Turquie pour obtenir l'appui des Puissances à Athènes, afin que le rapatriement des troupes ottomanes d'Albanie pût s'opérer sans obstacle par voie de mer.

Sir E. Grey a dit qu'il avait déjà fait des démarches dans ce sens et qu'il attendait la réponse du Gouvernement hellénique. J'ai dit que Votre Excellence s'était exprimée dans le même sens. Nos collègues d'Autriche et d'Italie ayant insisté pour que nous nous missions d'accord sur une résolution, nous avons adopté la rédaction suivante :

« La Sublime Porte ayant réclamé le concours des Puissances pour qu'aucun obstacle ne fût apporté au rapatriement des troupes ottomanes d'Albanie, la réunion pense qu'il y a lieu de prescrire aux représentants des Puissances à Athènes de prier le Gouvernement hellénique de ne pas s'opposer au transport des troupes rapatriées par le Gouvernement ottoman. »

Ce matin nous nous étions entretenus, Sir E. Grey, le comte Benckendorff et moi, des bruits relatifs à une occupation de l'Albanie par l'Autriche et l'Italie. Nous étions tombés d'accord sur l'impossibilité de laisser deux Puissances prendre sur elles le maintien de l'ordre dans une région dont les six Puissances se sont réservé l'organisation et le contrôle. J'ai fait part à Sir E. Grey

des instructions du Gouvernement de la République, le comte Benckendorff nous a fait connaître celles de M. Sazonoff, et Sir E. Grey n'a pas hésité à nous dire que, si l'Autriche et l'Italie tentaient un débarquement, elles seraient accompagnées par l'Angleterre qui se joindrait à la France et à la Russie. Le comte Benckendorff nous a assurés que son Gouvernement lui donnerait volontiers un mandat à cet effet. Je lui ai fait remarquer, et il a trouvé la remarque juste, qu'il ne s'agissait plus d'une action contre un État slave, mais que nous étions dans l'obligation d'assurer ensemble les décisions que nous avions prises au sujet du contrôle international en Albanie.

Sir E. Grey avait reçu la visite du comte Mensdorff, qui ne lui avait pas parlé des bruits répandus sur les intentions austro-italiennes; il trouvait donc assez difficile d'en parler à notre réunion et il estimait avec raison qu'une allusion à ces bruits provoquerait un démenti des représentants de l'Autriche et de l'Italie et ne nous avancerait à rien. Cependant nous avons pensé qu'il était difficile de ne pas faire connaître notre sentiment sur l'obligation qui s'imposait à toutes les Puissances de respecter le caractère international de l'Albanie. Il a donc été convenu que nous interrogerions le comte Mensdorff et le marquis Imperiali sur le statut albanais que leurs Gouvernements avaient été chargés de préparer, à la suite d'un avis émis par notre réunion, et qu'à propos de ce statut, Sir E. Grey indiquerait la nécessité de considérer l'Albanie comme une terre internationale.

Conformément à cette décision, j'ai demandé aujourd'hui à nos collègues d'Autriche et d'Italie quand ils nous mettraient en mesure de discuter l'organisation de l'Albanie. Ils ont répondu qu'ils avaient reçu le projet élaboré à Rome et à Vienne et qu'ils nous le soumettraient à notre prochaine séance.

Sir E. Grey s'est expliqué alors sur le caractère international de l'Albanie, il a dit que l'affaire de Scutari se réglait avec le concours de toutes les Puissances, que toutes les questions relatives soit à la délimitation, soit à l'organisation, soit à la police de l'Albanie, avaient un caractère international et ne pouvaient se régler que par un accord entre les six Puissances.

Le marquis Imperiali et le comte Mensdorff ont protesté qu'ils avaient toujours entendu ainsi la politique à suivre en Albanie et que rien ne pouvait s'y faire sans le concours de tous.

Sir E. Grey en sortant m'a dit qu'il croyait avoir été parfaitement compris et Sir A. Nicolson a considéré comme suffisante la déclaration du Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Nous sommes en droit de penser que d'ici à longtemps nous n'entendrons plus parler de projet d'établissement des zones d'influence en Albanie au profit de l'Autriche et de l'Italie.

Nous nous sommes ajournés à jeudi prochain 8 mai.

502.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 376. *Péra, 5 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 9 mai.)

Pour faire suite à mon télégramme n° 226 du 4 courant [1], j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte de la note responsive de la Porte à la note collective qui lui avait été remise au nom des Puissances, le 1er de ce mois.

ANNEXE.

Copie d'une note remise par le Ministre des Affaires étrangères impérial ottoman à l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, le 3 mai 1913.

Le soussigné Ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté impériale le Sultan a pris connaissance du contenu de la communication collective que leurs Excellences MM. les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie, d'Angleterre, de France, de Russie, d'Allemagne et d'Italie ont bien voulu lui remettre en date du 1er mai courant.

En réponse, il a l'honneur d'informer leurs Excellences que le Gouvernement impérial, prenant acte de cette communication, déclare accepter l'invitation des Puissances à cesser immédiatement les hostilités et à désigner ses plénipotentiaires en vue de négocier la paix.

Le Gouvernement ottoman, ayant désigné ses plénipotentiaires, choisit, pour sa part, la ville de Londres comme lieu de réunion des plénipotentiaires.

Saïd Halim.

503.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 132. *Vienne, 5 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 9 mai.)

Suivant son habitude de nier ce qui sera reconnu vrai un instant plus tard, le Cabinet de Vienne faisait encore déclarer qu'il ne savait rien des résolutions du Roi de Monténégro, à l'heure même, où à Budapest, le Président du

[1] Ci-dessus reproduit sous le n° 481.

Conseil, M. de Lukacs, annonçait au Parlement que Scutari allait être remis sans condition aux grandes Puissances.

C'est ainsi d'ailleurs que, le 3 avril, le comte Berchtold affirmait à moi et à plusieurs chefs de mission qu'aucun bâtiment de la flotte autrichienne n'avait quitté Pola, alors que, le même jour, il chargeait l'Ambassadeur à Paris d'aviser notre Gouvernement du départ pour les côtes de Dalmatie des deux divisions navales qui sont présentement devant Antivari.

Quant au public, dès hier il s'attendait au dénouement pacifique de la crise, se guidant tout simplement d'après les plus récentes positions prises en Bourse par le Roi Nicolas. En effet, depuis le début de la guerre, par l'entremise du banquier viennois Hans Reitzes, lequel lui aurait procuré 10 millions pour entrer en campagne, le Souverain monténégrin n'a pas cessé de spéculer sur des événements dont il pouvait souvent régler la marche à son gré. Il jouait à la baisse sur la capitulation de Scutari, que ses pourparlers avec Essad Pacha lui ont permis de différer jusqu'à ce que l'effondrement des cours fût complet. Par contre, il passait à la hausse et s'engageait pour des sommes considérables sur les marchés de Vienne, de Berlin et de Francfort, de manière à réaliser des bénéfices énormes par son tardif acquiescement aux injonctions des Puissances. L'importance de ses gains a donc compensé largement, pour l'ingénieux monarque, ses déboires de guerrier.

Avec un adversaire aussi dépourvu de scrupules, toutes les précautions sont à recommander. C'est pourquoi, tout en exultant du «remarquable succès de la persévérante et énergique politique de l'Autriche-Hongrie» le rédacteur officieux de la *Wiener Allgemeine Zeitung* convient qu'on doit attendre jusqu'à ce que la promesse du Roi soit suivie d'effet.

«Afin d'assurer pleine efficacité à l'action militaire de la Monarchie, il est nécessaire, dit-il, que le Roi Nicolas évacue Scutari sans condition.

«Que cette évacuation ait lieu sans le moindre délai.

«Que sous aucune forme ne soit de nouveau posée la question de compensations territoriales au détriment de l'Albanie.

«Et qu'on s'assure de la façon la plus précise que cette fois encore, le Monténégro n'a pas recours à quelque stratagème. Car jusqu'au dernier moment, par toutes sortes de subterfuges, le Roi Nicolas s'est efforcé de contrecarrer et d'éluder la forte pression de la Monarchie.

«Pourtant il semble enfin s'être convaincu que ses ruses n'aboutiraient à rien. S'il en est vraiment ainsi, la question de Scutari est close, et la politique austro-hongroise remporte un avantage inappréciable.»

Resterait à déterminer quelles influences furent prépondérantes à Cettigné. Car la menace d'une exécution militaire n'était peut-être pas de nature à effrayer le vieux Roi. Astreintes à n'opérer que sur territoire albanais, les forces assiégeantes n'auraient pu investir complètement Scutari. Un siège

de longue durée ni un bombardement n'eussent été admis par les Puissances qui auraient eu à assister à l'entreprise. Et pour enlever la ville de haute lutte, il est à supposer, après les multiples échecs des 60 ou 70.000 hommes de troupes serbo-monténégrines, que le double de ce nombre n'eût pas été de trop du côté austro-hongrois.

C'était donc pour le Gouvernement impérial et royal une fort inquiétante aventure dans laquelle il doit se sentir bien soulagé de n'avoir pas à se lancer.

L'impossibilité d'agir contre Cettigné a été de nouveau démontrée par les représailles que les Monténégrins se préparaient à exercer du haut du mont Lovcen contre Cattaro. Avec sa grosse artillerie, dont les feux plongeants détruiraient en un instant la ville et les établissements autrichiens situés dans les Bouches, le Roi Nicolas annihile les ressources qu'offrirait cette incomparable station maritime. Il serait surprenant qu'à la suite des craintes qu'il vient encore de ressentir, le Gouvernement impérial et royal ne s'appliquât pas à supprimer le moyen d'intimidation que possède le Monténégro. Soit par voie d'un échange qui lui donnerait le Lovcen contre Spizza ou quelque partie du littoral, soit en exigeant le désarmement et la neutralisation de la menaçante montagne, le Cabinet de Vienne ne se préoccupe-t-il pas secrètement d'obtenir une transformation de l'état de choses actuel? Dans un règlement de comptes avec le Monténégro, c'est, semble-t-il, le profit le plus immédiat que l'Autriche devrait rechercher, si toutefois la prévoyante Italie n'a pris ses précautions, de longue date, contre l'installation à Cattaro d'un grand port de guerre, qui, substitué à Pola, changerait l'équilibre des forces dans l'Adriatique.

504.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

T. n° 271. *Paris, 6 mai 1913, 16 h. 55.*

Aussitôt que vos collègues auront reçu des instructions conformes, veuillez faire savoir au Gouvernement royal que le Gouvernement de la République prend acte, avec satisfaction, du message que le Roi Nicolas a adressé au Principal Secrétaire d'État britannique et par lequel Sa Majesté a déclaré qu'il remet le sort de Scutari entre les mains des Puissances. Vous ajouterez que des dispositions sont prises en vue d'assurer la remise de la ville au commandant de l'escadre internationale et vous réclamerez l'envoi aux autorités monténégrines d'instructions leur prescrivant de procéder, d'accord avec le commandant des forces débarquées, à l'évacuation de Scutari.

505.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 263, 264. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 6 mai 1913, 12 h. 48, 12 h. 45.

(*Reçu :* 17 h. 15, 15 h. 35.)

M. Sazonoff appréhende que l'Autriche ne se serve d'Essad Pacha pour rouvrir la question albanaise, que l'abandon de Scutari par le Roi de Monténégro semble clore.

Il est d'avis que l'Autriche-Hongrie, si elle intervient, ne doit pas être laissée seule et que, partout où il y aura des Autrichiens, doivent se trouver des soldats des Puissances, peu importe en quel nombre, pour attester que l'Europe seule peut régler le sort de l'Albanie. La Russie, qui n'a pas de troupes en Méditerranée et à qui il faudrait du temps pour en faire venir, donnerait mandat à la France de la représenter dans cette action. Il ne faut pas souhaiter, lui ai-je dit, que cette action devienne nécessaire. Mais si elle s'impose, c'est la Russie, à mon avis, qui doit être la première à s'y vouloir associer.

Il ne s'agira plus cette fois du Monténégro ni d'un pays slave, mais exclusivement de l'Albanie, à qui la Russie, avec les autres grandes Puissances, a consenti à donner son autonomie, sous la garantie et le contrôle de l'Europe. Plus que les autres Puissances, la Russie a intérêt à lier l'Autriche par sa présence à ses côtés, à l'empêcher d'en faire un fief autrichien. La même opinion publique, qui aurait difficilement supporté que la Russie aidât l'Autriche-Hongrie à faire violence au Monténégro, comprendrait bien moins encore qu'elle lui laisse le champ libre en Albanie.

Au fond, M. Sazonoff redoute pour l'avenir les embarras d'une action en Albanie. Mais il sent bien que le plus pressé, c'est d'empêcher aujourd'hui l'Autriche de la confisquer. Ce sera le sujet de son entretien de demain avec l'Empereur.

506.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 265. *Saint-Pétersbourg, 6 mai 1913, 17 h. 46.*
(*Reçu :* 19 heures.)

D'après des informations qu'il reçoit de Cettigné, M. Sazonoff appréhende que le Roi Nicolas médite de saisir Saint-Jean-de-Medua, comme gage pour les compensations qu'on lui aurait laissé espérer. Ce n'est encore qu'une impression. Si le fait devait se confirmer, on croit à une action immédiate de l'Autriche, qui, soupçonnant les Puissances de vouloir intervenir avec elle en Albanie, prendrait les devants.

507.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 267. Urgent. *Londres, 6 mai 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 8 mai.)

Conformément aux instructions contenues dans la lettre de Votre Excellence n° 506, en date du 23 avril dernier [1], j'avais fait connaître à Sir Edward Grey qu'en ce qui concernait la reconnaissance de la République chinoise, le Gouvernement de la République était prêt à entrer dans les vues du Gouvernement britannique, cette reconnaissance devant s'opérer à des conditions sensiblement analogues à celles fixées par l'accord des Puissances en février et mars 1912.

Le Foreign Office vient de répondre à ma communication par le memorandum dont la copie est ci-jointe. Il résulte de ce document que le Ministre d'Angleterre à Pékin a reçu pour instructions de s'entendre avec ses collègues en prenant comme base de leur échange de vues la nouvelle proposition japonaise visée dans la lettre du Département du 23 avril.

[1] La reproduction de cette dépêche n'a point paru nécessaire. Il suffit pour en connaître le contenu de se reporter à l'annotation du Département jointe au télégramme de Tokio, en date du 4 avril ci-dessus reproduit, sous le numéro 192. Pour ce qui est des conditions mises par la France, d'accord avec les autres Puissances, à la reconnaissance de la République chinoise, voir à la date du 15 avril 1912, la dépêche circulaire reproduite dans le tome II, 3e série, sous le numéro 344.

ANNEXE.

MEMORANDUM.

Foreign Office May 3rd 1913.

The French Ambassador left at this Department on the 28th ultimo a memorandum referring to the question of the recognition of the Chinese Republic, and stating that, in reply to suggestions recently made by the Japanese Ambassador in Paris as to the course to be pursued by the Powers in the matter, M. Pichon had intimated his readiness to agree to these suggestions, and so to instruct the French Minister at Peking, provided that the British and Russian Governments also adopted the same line.

A similar communication to that made to the French Government was made to His Majesty's Government by the Japanese Chargé d'affaires in London, and his Majesty's Government have informed Mr. Koike that they concur in these recommandations and have instructed His Majesty's Minister at Peking to discuss the matter with his colleagues on the lines suggested by the Japanese Government.

TRADUCTION.

L'Ambassadeur de France a remis au Foreign Office le 28 avril un memorandum relatif à la reconnaissance de la République chinoise; il y est exposé qu'en réponse à la proposition faite récemment par l'Ambassadeur du Japon à Paris concernant la ligne de conduite à suivre pour les Puissances en cette affaire, M. Pichon a fait savoir qu'il était disposé à donner son acquiescement à cette proposition et à envoyer en conséquence des instructions dans ce sens au Ministre de France à Pékin pour que le Gouvernement britannique et le russe adoptent la même attitude.

Une communication semblable à celle qu'a reçue le Gouvernement français a été faite au Gouvernement de Sa Majesté par le Chargé d'affaires du Japon à Londres et le Gouvernement de Sa Majesté a informé M. Koike qu'il approuvait la manière de voir du Japon et avait donné pour instruction à son Ministre à Pékin de discuter la question avec ses collègues en conformité des indications du Gouvernement japonais.

508.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. PICHON, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 134. *Vienne, 6 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 9 mai.)

Mon collègue bulgare, quand il évolue dans le sens de l'Autriche, évite de rencontrer le représentant de la Russie et moi. Après s'être abstenu de

me voir depuis plus de six semaines, il est accouru ce matin, très expansif, et désirant me faire entendre un long plaidoyer en faveur des revendications territoriales de son pays.

Des négociations sont actuellement engagées entre Sofia et Belgrade; ces pourparlers, non moins que certaines déclarations de M. Salabacheff, permettent de croire que la Bulgarie, plus épuisée d'hommes et d'argent qu'elle ne l'avoue, renoncerait à en appeler aux armes pour trancher le différend avec son alliée. Mais elle n'en prend que plus fortement position afin d'établir que ni le texte des traités ni les groupements ethniques ni les sacrifices faits à la cause commune n'autorisent la Serbie à exiger que sa part de conquêtes soit augmentée.

Ce qui donnait prétexte aujourd'hui aux protestations de M. Salabacheff, c'est une récente allocution de M. Pachitch à des conseillers municipaux de Monastir venus à Belgrade.

« Monastir sera toujours serbe » aurait proclamé le Président du Conseil. Or, cette grande ville macédonienne, de même que Prilep, Vélès (Kuprulu), Ichtip, Okhrida, Egri-Palanka, sont purement bulgares, déclare mon collègue, et ont été formellement attribuées à la Bulgarie par le fameux traité, antérieur aux conquêtes, dont maintenant les Serbes prétendent obtenir la revision.

Uskub et Koumanovo étant par contre habités moitié par des Serbes, moitié par des Bulgares, les alliés se sont abstenus de se prononcer sur leur sort.

Le principe de la libération des races, dont on s'est inspiré pour vaincre, va-t-il être méconnu à l'heure du partage des territoires?

M. Salabacheff affirme que son Gouvernement n'a pas émis une seule prétention contraire à ce principe. En Thrace, s'il a réclamé comme limites l'Ergène et la Maritza, c'est que la masse bulgare reste compacte jusque-là. Son réquisitoire ne visant que les Serbes, mon collègue se trouvait ainsi autorisé à ne pas parler de Salonique, où les Bulgares auraient peine à faire admettre que leurs congénères l'emportent en nombre sur les Grecs.

En dehors du point de vue ethnique, il tire un autre argument de ce que les Serbes, loin d'avoir droit à un supplément de territoires comme ayant fourni plus de combattants qu'ils n'y étaient tenus, seraient restés au-dessous de ce qu'ils auraient dû faire. En effet, il avait été convenu avant l'entrée en campagne que le contingent bulgare serait de 200.000 hommes et celui des Serbes de 150.000. Mais M. Guéchoff vient, paraît-il, d'établir avec une minutieuse précision que les forces bulgares se sont élevées successivement à

480.000 combattants.
70.000 auxiliaires pour les divers services des armées.
70.000 auxiliaires pour le transport des vivres et munitions.

soit au total 620.000 hommes.

L'accroissement de l'effort chez les Serbes a été notamment inférieur; au

lieu de 150.000 hommes, ils en ont, il est vrai, mis en ligne 310.000, mais ils auraient dû atteindre au chiffre de 465.000 hommes pour que leurs effectifs restassent dans la proposition des trois quarts par rapport à ceux de la Bulgarie.

En outre, M. Salabacheff déclare que des engagements réciproques obligeaient les alliés à faire porter leurs forces sur les points où serait le gros de celles de l'ennemi.

Or les Serbes se sont contentés de conquérir les régions qu'ils comptaient garder; pas plus que les Grecs, ils n'ont paru à Lulé-Bourgas, ni devant Tchataldja ni à Boulaïr pour venir en aide aux Bulgares.

La part qu'ils ont prise au siège d'Andrinople n'est pourtant pas contestable; mais ce n'est pas la prise de cette ville qui a constitué un événement décisif de la campagne. La résistance des Turcs ne s'en est pas trouvée diminuée.

Si l'on envisage les pertes subies, celles des Bulgares sont deux fois plus grandes que celles de tous les alliés réunis; ce qui s'explique par ce fait que les Bulgares ont eu tout le temps à combattre en Thrace les meilleurs soldats de l'armée ottomane qui se défendaient avec une énergie désespérée, ainsi qu'en témoignent les 46.000 morts du côté des Turcs à la seule bataille de Lulé-Bourgas et les 7.000 que les Kurdes laissèrent sur le terrain de Boulaïr, au cours d'un combat de courte durée.

Il n'en était pas de même des troupes ottomanes dont eurent assez facilement raison les Serbes en Macédoine. C'étaient des soldats recrutés dans le pays, chrétiens et même serbes, pour la plupart, qui n'opposaient pas de résistance à des adversaires regardés comme des libérateurs.

M. Salabacheff insinue aussi qu'à Koumanovo, où les ennemis n'étaient qu'au nombre de 70.000, la victoire fut remportée grâce à l'intervention de deux régiments bulgares amenés par le général Théodoroff.

Par conséquent, suivant lui, ni les considérations de races, ni la proportion du nombre des combattants et de celui des victimes, n'autorisent les Serbes à réclamer des avantages territoriaux excédant ce qui fut convenu avant la guerre. Ils ont obtenu le sandjak de Novi Bazar, sur lequel ils ne devaient pas compter; et l'accès à l'Adriatique, qui leur est refusé, n'avait pas été prévu par les conventions.

La Bulgarie s'en tiendra strictement au texte des traités, avec la complète assurance que ses services à la cause commune l'emportent de beaucoup sur ceux de ses alliés.

«S'il en est ainsi, lui ai-je demandé, les Serbes étant actuellement en possession des territoires que vous voulez reprendre, recourrez-vous à la force pour les déloger? Ce serait un scandale déplorable au lendemain de vos victoires et un irréparable affaiblissement de tous les États des Balkans.

Vous détourneriez de vous, les uns et les autres, la sympathie et les appuis que vous attendez des Puissances européennes. »

M. Salabacheff a reconnu qu'une lutte fratricide serait funeste à tous. Et de lui-même il en est venu à affirmer que, si l'Empereur de Russie acceptait d'être arbitre dans ce différend, la Bulgarie se soumettrait volontiers à ses décisions. J'ai fait encore observer que l'arbitrage, dans les conditions où il faudra procéder, risque de n'engendrer que des ressentiments et des rancunes. « Il n'en serait pas ainsi, déclara mon collègue bulgare; chez nous, tous reconnaissent la Russie comme notre bienfaitrice. On s'inclinerait avec docilité et même avec gratitude devant le jugement porté par son Souverain. »

Serait-ce donc que la Bulgarie viendrait d'éprouver quelque déception du côté de l'Autriche? son représentant n'est pas homme à prodiguer de telles démonstrations sans que la nécessité l'y contraigne. Sa démarche auprès de moi, dont je n'ai pu informer encore M. de Giers, indique certainement une évolution qu'il y a intérêt à noter.

P.-S. — L'Ambassadeur de Russie ne doute pas que, sous certaines conditions, le Tsar n'accepte d'intervenir entre les alliés au profit d'un prompt et complet apaisement.

509.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. Secret. *Berlin, 6 mai 1913.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 mai)

Je parlais ce soir avec le Secrétaire d'État de la Conférence des Ambassadeurs et des résultats obtenus à la séance d'hier à Londres. La crise dont l'Europe était menacée par les projets austro-italiens est à ses yeux écartée, mais seulement pour quelques temps : « Il semble, me disait M. de Jagow, que nous marchons dans un pays de montagnes. Nous venons de passer un col difficile et nous voyons d'autres hauteurs se dresser devant nous. » — « Celle que nous venons de surmonter, lui répondis-je, était peut-être la plus dure à passer. » — « Je vois, me dit-il, une grosse difficulté dans la question des compensations à accorder au Monténégro. » — « Il faudra bien finir par en trouver, ai-je repris; mais, d'un autre côté, j'espère que l'Italie ne persistera pas dans son intransigeance au sujet des frontières Sud de l'Albanie. » Et nous en restâmes là.

La crise que nous venons de traverser a été très sérieuse. Ici, on a considéré

le danger de guerre comme imminent. J'ai eu la preuve des préoccupations de l'Allemagne, par un certain nombre de faits qu'il importe que Votre Excellence connaisse.

J'ai reçu hier la visite de l'Ambassadeur du Japon, M. Soughimoura, avec qui j'entretiens des relations particulières et cordiales. Lors de la dernière visite qu'il a faite à M. de Jagow, celui-ci lui a demandé, à titre confidentiel, quelle était exactement la situation de la Russie en Extrême-Orient, et si cette Puissance a, en ce moment, quelque chose à redouter de ce côté, qui puisse y retenir ses forces. M. Soughimoura répondit qu'il ne voyait rien, absolument rien, qui pût être une cause de préoccupation pour le Gouvernement russe et que celui-ci avait les mains libres en Europe.

Je n'ai pas besoin de dire combien cette question a surpris mon collègue du Japon. Il a prévenu son Gouvernement, mais en raison de nos bons rapports personnels, il m'en a parlé, en me priant de ne pas l'ébruiter. *Je lui ai promis le secret.*

M. Soughimoura m'a parlé ensuite des vues du Gouvernement allemand sur la reconnaissance de la République chinoise. Il est assuré que, sans s'associer aux États-Unis dans leur façon précipitée de reconnaître le Gouvernement de Pékin, le Cabinet de Berlin ne se croira pas obligé de lier sa conduite à celle des autres grandes Puissances, et, lorsque les conditions nécessaires à la reconnaissance lui paraîtront remplies, c'est-à-dire dans quelques mois, il y procédera au besoin seul.

D'autre part, il y a ici en ce moment, une délégation chinoise, et bien qu'officiellement elle ne soit pas reçue, les fonctionnaires de la Wilhelmstrasse, à commencer par M. Zimmermann, l'entourent d'attentions. Le Gouvernement allemand est manifestement résolu à se montrer particulièrement empressé pour la Chine.

En tout cela, mon collègue japonais voit, en même temps que l'espoir de l'Allemagne d'obtenir de Pékin quelques avantages particuliers, le signe de son désir de se créer, en Extrême-Orient, un instrument contre la Russie, puisque le Japon lui fait défaut.

Je disais plus haut que le danger d'une guerre avait été envisagé ici comme très proche. Aussi ne s'est-on pas contenté de tâter le terrain en Extrême-Orient : on s'est préparé ici même.

La mobilisation de l'armée allemande ne se borne pas à l'appel des réservistes à la caserne. Il y a en Allemagne une mesure préparatoire qui n'existe pas chez nous, et qui consiste à prévenir les officiers et les hommes de la réserve de se tenir prêts pour l'appel, afin qu'ils puissent prendre les arrangements qui leur sont nécessaires. C'est un «garde à vous» général, et il faut l'incroyable esprit de soumission, de discipline et de secret qui existe en ce pays, pour qu'une pareille disposition puisse exister. Si un pareil aver-

tissement était donné en France, le pays frémirait tout entier, et la presse le dirait le lendemain.

Cet avertissement a été lancé en 1911 au cours des négociations que je poursuivais sur le Maroc.

Or, il a été lancé de nouveau, il y a une dizaine de jours, c'est-à-dire au moment de la tension austro-albanaise. Je le sais et le tiens de plusieurs sources différentes, notamment d'officiers de réserve qui l'ont dit à des amis dans la plus stricte intimité. Ces messieurs ont pris les mesures nécessaires pour assurer à leur famille, en coffre-fort, les moyens de vivre pendant un an. On a même dit que c'était pour cette même raison que le Kronprinz, qui devait faire le voyage d'essai de l'*Imperator*, ne s'est pas embarqué.

La décision qui a fait prendre cette mesure préparatoire à la mobilisation répond aux idées du grand État-major général. Sur ce point, j'ai été mis au courant d'une conversation tenue, dans un milieu allemand, par le général de Moltke, qui est considéré ici comme l'officier le plus distingué de l'armée allemande.

La pensée de l'État-major général est d'agir par surprise. « Il faut laisser de côté, a dit le général de Moltke, les lieux communs sur la responsabilité de l'agresseur. Lorsque la guerre est devenue nécessaire, il faut la faire en mettant toutes les chances de son côté. Le succès seul la justifie. Or, si la Russie mobilise, l'Allemagne ne peut ni ne doit pas attendre, car elle serait obligée de maintenir, sur sa frontière est, une force telle qu'elle se trouvera en situation d'égalité, sinon d'infériorité avec la France. Donc, a ajouté le général, il faut prévenir notre principal adversaire, dès qu'il y aura neuf chances sur dix d'avoir la guerre, et la commencer sans attendre, pour écraser brutalement toute résistance. »

Voilà exactement l'état d'âme des milieux militaires, qui répond à l'état d'âme des milieux politiques, ceux-ci ne considérant pas la Russie, au contraire de nous, comme un ennemi nécessaire.

Voilà ce qu'on pensait et disait entre soi il y a quinze jours.

Aujourd'hui, tout est à la paix, et depuis hier, on respire. On va faire à l'Autriche toutes sortes de compliments pour calmer son amour-propre : on va répéter partout que c'est elle qui a dénoué par sa fermeté la crise monténégrine et albanaise. On trouvera même probablement des qualités à Essad Pacha, car on est très heureux d'avoir évité le guêpier dans lequel l'intrigue italienne et la stupidité autrichienne se jetaient et jetaient la Triplice.

Mais il faut retenir de cette aventure la leçon que renferment les faits que j'ai présentés plus haut. Ces gens-ci ne désiraient pas la guerre, mais ils en acceptaient pleinement la possibilité et ils avaient pris leurs mesures en conséquence. *Ils veulent être toujours prêts.*

Comme je le disais, cela exige des conditions de secret et de discipline et une volonté persévérante qui font honneur au peuple qui en est capable. L'enthousiasme ne suffit pas à tout. Cette leçon peut être utile à méditer dans un moment où l'on dispute au Gouvernement de la République les moyens de fortifier le pays.

510.

Le lieutenant-colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin, au général Joffre, chef d'État-major général.

L. *Berlin, 6 mai 1913.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je viens d'adresser directement à M. le Ministre de la Guerre, sous pli «personnel», la lettre ci-après :

«D'après des renseignements tout à fait sérieux, le Gouvernement allemand aurait donné, au début de la semaine dernière, non seulement à des officiers de réserve, mais à diverses classes de réservistes appartenant à des corps de l'intérieur, un avertissement préparatoire à la mobilisation. La nouvelle a été vérifiée par plusieurs recoupements. Je la tiens pour certaine.

Cet avis préparatoire est d'ailleurs un simple «garde à vous», permettant aux réservistes de prendre certaines mesures relatives à leurs affaires et à leurs familles, de manière que, éventuellement, l'ordre de mobilisation puisse être lancé sans causer de surprise ni d'affolement.

Il a déjà été donné en 1911, lors des affaires marocaines.

Depuis quarante-huit heures, la situation en Orient est évidemment très détendue et il est probable que les Allemands, aujourd'hui, ne lanceraient plus l'avis préparatoire en question. Il est intéressant, néanmoins, de voir que, la semaine dernière, ils ont jugé la situation assez grave pour le motiver.

En outre, nous avons le devoir de nous demander si au cours des problèmes diplomatiques actuels, qui sont loin d'être résolus, les Allemands ne pourraient pas prendre, le cas échéant, une attitude intransigeante et brusquer un conflit qu'ils estiment peut-être inévitable.

Je ne crois pas qu'on ait le droit d'écarter cette éventualité.

Le fait que j'ai l'honneur de vous signaler me paraît donc comporter plusieurs enseignements :

Au point de vue immédiat, il nous oblige à un examen de conscience sévère, et à nous demander si nous sommes toujours sur nos gardes autant qu'il est nécessaire de l'être; à faire au besoin le nécessaire dans ce sens, sans tarder.

A un autre point de vue, il faut reconnaître combien il est avantageux de pouvoir donner un tel avertissement préparatoire à la mobilisation, sans qu'il

transpire ni affole. C'est pour la mobilisation réelle, si elle survenait, une sérieuse garantie de calme et de vitesse.

Le calme et la vitesse, c'est certainement ce qui caractérisera la mobilisation allemande, vitesse d'autant plus grande que les effectifs chevaux vont être très augmentés par la prochaine loi, et les réservistes de complément réduits au minimum. Il paraît de plus en plus fou ou criminel de le méconnaître, et de lésiner, si peu que ce soit, dans l'effort énorme que la situation de l'Europe nous impose... »

J'ai adressé cette lettre au Ministre en personne, au lieu de suivre la voie habituelle, pour éviter tout bavardage et bruits dans la presse. Celle-ci est toujours si prête à s'emballer qu'elle serait capable d'affoler le pays.

A vrai dire, je ne crois d'ailleurs pas que les Allemands aient l'énergie voulue pour provoquer un conflit — mais, sait-on jamais?

On croit souvent en France qu'ici le Gouvernement gouverne toujours en maître et qu'il mène l'opinion à son gré.

C'est une erreur.

Il y a ici deux courants très nets et distincts :

Celui de l'Empereur avec le Chancelier, tous deux sérieux et pacifiques.

En face, le Kronprinz, belliqueux et très populaire.

Et puis, il y a la masse de la nation, qui a été, comme je l'ai déjà dit souvent, déçue et humiliée par le traité marocain et qui, cette année, est chauffée et surexcitée par le centenaire des guerres de Délivrance.

Il est impossible de prévoir quels remous pourront, le cas échéant, agiter cette masse et amener une tempête.

Il y a quelques semaines, à propos de l'affaire du *Zeppelin-4*, rien ne m'ôtera de l'esprit que le Kronprinz a fait mener la campagne de presse contre nous, et M. de Jagow a certainement marché avec les pangermanistes, ou sous leurs menaces, dans l'affaire de Nancy.

Il faut donc bien se convaincre que la situation est grave et qu'elle le sera longtemps.

Pour en revenir aux mesures militaires actuelles, il faut constater que les Allemands n'hésitent pas à prendre des précautions sérieuses dès que la situation leur paraît le comporter.

Il faut aussi regretter que la discrétion et la discipline de notre pays ne soient peut-être pas suffisantes pour nous permettre de donner les mêmes avertissements, qui procurent un avantage indéniable.

Quoi qu'il en soit, il me paraît certain, que le jour où les hostilités éclateront, les Allemands ne seront pas pris au dépourvu, et il est nécessaire que nous-mêmes nous soyons prêts [1].

[1] Pièce extraite des archives du Ministère de la Guerre.

511.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 267. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 7 mai 1913, 18 h. 31.*
(*Reçu* : 20 h. 30.)

L'Empereur, devant la détente qui se produit, vient de décider de se rendre à Berlin pour le mariage de son cousin avec la fille de l'Empereur Guillaume.

Auparavant, il s'était assuré que le projet de voyage à Berlin du Roi d'Angleterre tenait toujours. Pendant qu'il télégraphiait à Londres, le Roi Georges V de son côté lui télégraphiait : « J'irai à Berlin, si tu y vas, toi ».

L'absence de l'Empereur durera du jeudi 22 mai au samedi 24. Aucun Ministre ne l'accompagne.

512.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 268. *Saint-Pétersbourg, 7 mai 1913, 18 h. 30.*
(*Reçu* : 21 h. 15.)

L'Empereur s'est montré absolument favorable à la participation de la Russie à une action éventuelle des Puissances en Albanie, qui serait déterminée par l'intervention soit de l'Autriche, soit de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie.

Comme on s'en doute à Vienne, les probabilités de cette intervention semblent diminuer. Il serait même bruit de tractations entre Vienne et Essad Pacha, qui cesserait d'être l'ennemi à abattre et l'obstacle à l'établissement de l'ordre autrichien en Albanie.

Il serait intéressant de savoir comment on envisage à Rome ce côté de la question, en supposant que de telles tractations existent déjà et que l'Italie en soit absente.

Quant à la Russie, il lui suffit aujourd'hui qu'Essad Pacha soit musulman et sujet de la Turquie dont il a arboré le drapeau. Elle y voit la réalisation de son programme : l'Albanie autonome gouvernée par un haut fonctionnaire turc sous la suzeraineté de la Porte.

Elle peut aussi se dire que la fidélité d'Essad Pacha à l'Autriche n'est pas à toute épreuve [1].

[1] Ce télégramme a été transmis, le 8 mai, à 12 h. 30, à Londres 610, Rome 481, Berlin 456, Vienne 427, Constantinople 502, Sofia 304, Belgrade 279, Athènes 313, Cettigné 273, Bucarest 256.

513.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 72. *Vienne, 7 mai 1913, 20 heures*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

La détente paraît complète au sujet de l'Albanie, ce dont le comte Berchtold et l'Ambassadeur d'Italie témoignent une égale satisfaction. Ils confirment l'adhésion d'Essad Pacha au régime à instituer et l'embarquement des troupes turques à destination de l'Anatolie sur des transports autrichiens et italiens que les Grecs s'engagent à ne pas attaquer.

Mais, concernant Scutari, le comte Berchtold m'a déclaré qu'il estime que le Roi Nicolas n'a droit à aucune compensation. Telle n'est pas, me dit-on, l'appréciation des Gouvernement italien et même allemand.

La Bulgarie renonce à réclamer Salonique. Un rapport qui partira demain indique que son conflit avec la Serbie semble devoir être réglé pacifiquement, surtout si l'Empereur de Russie accepte d'intervenir comme arbitre.

L'impression générale est que la crise est sortie de la période la plus inquiétante.

514.

Note de l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, May 7th, 1913.

(*Reçu :* Cabinet, 8 mai.)

His Majesty's Principal Secretary of State for Foreign Affairs will to-day be in possession of the views of the French Government, as set forth in the Minister for Foreign Affairs memorandum dated the 3rd instant and received yesterday afternoon, in regard to the letter which the financial groups concerned in the Chinese Reorganization Loan wish to receive from their respective Governments with reference to the binding character of the loan contract on the Chinese Government and its successors.

Sir Francis Bertie has the honour, under instructions received yesterday evening from Sir Edward Grey, to acquaint Monsieur Pichon that Sir Edward Grey has authorized a letter being written to the British group in the form originally proposed by the groups, on the understanding that all the other Governments concerned agree.

Sir Francis Bertie begs leave to add that the information received from His Majesty's Minister at Peking confirms the statements in the concluding paragraph of M. Pichon's memorandum above referred to, in regard to the satisfactory nature of the assurances given by the Chinese Minister for Foreign Affairs on the 29th ultimo.

TRADUCTION.

Le Principal Secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères sera aujourd'hui en possession du memorandum français du 3 mai où est exposée la manière de voir du Gouvernement de la République concernant la lettre que les groupes financiers intéressés dans l'affaire de l'emprunt chinois de réorganisation désirent recevoir de leurs Gouvernements respectifs pour être fixés sur la valeur d'un contrat liant le Gouvernement actuel de la Chine et ses successeurs.

Sir Francis Bertie a l'honneur, en vertu d'instructions reçues hier soir de Sir Edward Grey, d'informer M. Pichon que Sir Ed. Grey a autorisé la rédaction d'une lettre adressée au groupe anglais et conçue dans les termes proposés par le consortium, étant entendu que tous les autres Gouvernements intéressés sont d'accord.

Sir Francis Bertie demande la permission d'ajouter que l'information reçue par le Ministre de Sa Majesté à Pékin confirme l'opinion exprimée par M. Pichon, dans le paragraphe final de son memorandum, touchant le caractère satisfaisant des assurances données par le Ministre chinois des Affaires étrangères le 29 avril.

515.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 155. *Rome, 7 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 mai; Dir. pol., 13 mai.)

Le Chargé d'affaires de Grèce m'a fait tenir les deux documents dont la traduction est ci-jointe et m'a dit qu'il croyait savoir qu'ils émanaient des ministères de la Guerre et de la Marine [1]. Ils auraient été rédigés sur la demande du ministère des Affaires étrangères et ils répondent bien en effet aux idées

[1] Les deux documents auxquels fait allusion M. Barrère sont des notes dont l'une est relative à l'importance stratégique du canal de Corfou et dont l'autre contient quelques considérations stratégiques sur la future frontière gréco-albanaise. Par des raisons tirées de la géographie et appuyées sur des précédents historiques remontant jusqu'à 230 avant Jésus-Christ, les auteurs de ces notes s'efforçaient d'établir que l'extension au nord du cap Phtelia du territoire hellénique exposerait à de graves dangers les côtes italiennes, détruirait l'équilibre dans le bassin inférieur de l'Adriatique et porterait un coup sérieux à la puissance navale de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne.

que le marquis de San Giuliano a exprimées à plusieurs reprises à mes collègues et à moi-même.

M. Caclamanos m'a dit à ce propos que l'Autriche-Hongrie ne se montrait pas intransigeante au sujet du point où la limite méridionale de l'Albanie doit atteindre la mer. Par contre, l'Italie, qui ne veut pas que la frontière septentrionale du royaume de Grèce dépasse le cap Phtelia, ne ferait pas de difficultés à ce que le district de Koritza fût grec. Mais sur cette question elle affirme que l'Autriche-Hongrie se montre intransigeante.

Quant au Gouvernement hellénique, il considérerait comme très mauvaise la solution consistant à mettre la frontière au cap Phtelia. Mon collègue m'a dit qu'il n'accepterait pas davantage le cap Kefali. Mais j'eus l'impression que si la Conférence de Londres le décidait ainsi, la Grèce s'inclinerait sans trop de mauvaise grâce.

Mon collègue d'Allemagne m'a parlé de l'intransigeance que montre le Gouvernement royal au sujet des prétentions de la Grèce sur la côte d'Épire et il m'a paru ne pas partager les craintes que font paraître les techniciens militaires et navals en ce qui concerne la fermeture éventuelle du canal d'Otrante. La neutralisation de la côte, dans les mêmes conditions que celle de la côte septentrionale du Maroc, semble à M. de Flotow suffisante pour assurer le maintien du *statu quo* en Adriatique. Toutefois, ces vues m'ont paru exprimer plutôt l'opinion personnelle de mon collègue que celle de son Gouvernement.

516.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 127. *Cettigné, 8 mai 1913, 8 h. 30.*

(*Reçu :* 10 h. 55.)

Je me réfère à votre télégramme 271 [1]. Mes collègues ayant reçu des instructions conformes, nous nous sommes réunis aujourd'hui pour nous entendre sur la démarche à faire auprès du Gouvernement monténégrin. Mais ayant été dans l'intervalle informés, officiellement, que les instructions relatives à la remise et à l'évacuation de Scutari avaient déjà été adressées au délégué du Gouvernement monténégrin dans cette ville, M. Plamenatz, nous avons décidé d'un commun accord de prendre acte de l'envoi de ces instructions et d'adresser au Gouvernement royal la lettre identique ci-après qui lui sera remise demain matin vendredi (*à suivre*) [2].

(1) Du 6 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 504.

(2) Voir ci-dessous, à la date du 9 mai, le n° 519.

517.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 270. *Londres, 8 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Par ma lettre du 19 septembre 1912, n° 389, j'avais rendu compte à Votre Excellence d'une conversation relative au chemin de fer de Bagdad, au cours de laquelle le Sous-Secrétaire d'État permanent m'avait confié que le Gouvernement britannique se montrait disposé à se désintéresser de la ligne Bagdad-Bassorah à la condition d'obtenir du Gouvernement ottoman certains avantages sur le golfe Persique [1].

La guerre balkanique a, depuis, modifié profondément la situation politique et économique de la Turquie; elle a distrait notre attention du chemin de fer de Bagdad et c'est hier pour la première fois depuis huit mois que Sir A. Nicolson m'a parlé de cette question.

Il m'a dit que Hakki Pacha, l'ex-Grand Vizir, qui essaie de négocier avec le Foreign Office un arrangement relatif au golfe Persique, lui avait dit, ces jours derniers, que l'attitude nouvelle de l'Allemagne causait de grandes difficultés à la Porte. D'après l'ex-Grand Vizir, les Allemands auraient autrefois consenti à abandonner leur droit de contrôle sur la ligne de Bagdad-Bassorah et, en échange de cet abandon, ils avaient reçu l'embranchement d'Alexandrette. Or ils prétendraient aujourd'hui à ce droit de contrôle sur le Bagdad-Bassorah qu'ils avaient vendu [2].

Peu de temps après la visite de Hakki Pacha, Sir A. Nicolson recevait l'Ambassadeur d'Allemagne qui lui demandait l'autorisation d'envoyer le conseiller de son ambassade, M. de Kühlmann, causer du Bagdad avec le fonctionnaire du Foreign Office chargé de cette affaire. Le Sous-Secrétaire permanent ne fit pas d'objections à cette requête, mais il raconta au prince Lichnowsky la confidence de Hakki Pacha et lui demanda s'il était vrai que l'Allemagne voulût se faire payer deux fois l'abandon du contrôle de la ligne de Bagdad-Bassorah. L'Ambassadeur d'Allemagne n'a pu le renseigner à ce sujet. Il est curieux de rapprocher ces indications de celles dont Votre Excellence a bien voulu me donner connaissance par sa lettre du 30 avril, n° 535 [3].

(1) Cf. un rapport de M. de Kühlmann du 21 août 1912 reproduit dans la *Grosse Politik*, vol. 31, pièce n° 11496.

(2) Cf. les explications données à ce sujet par le prince Lichnowsky dans un rapport du 8 mai, *Grosse Politik*, vol. 37, pièce n° 14737.

(3) Dépêche circulaire ci-dessus reproduite sous le n° 440.

518.

Note de l'ambassade de France à Constantinople [1].

8 mai 1913.

Les travaux de la Commission financière de Paris aboutiront fatalement à la conclusion d'opérations financières turques destinées à liquider les dépenses de guerre et à réaliser les travaux publics nécessaires à la pacification et à la prospérité de l'Anatolie. Ces opérations auront forcément pour corollaire la création de nouvelles ressources, telles que la majoration des droits de douane, l'établissement de certains monopoles, l'imposition aux étrangers de taxes mobilières, etc. Ce sont toutes choses pour lesquelles l'assentiment du Gouvernement français est obligatoire et le concours du marché français précieux, sinon même indispensable.

En prévision de cette éventualité, un programme de satisfactions à obtenir du Gouvernement ottoman en échange de notre assentiment à ses mesures fiscales et de l'ouverture du marché français à ses emprunts a été dressé par l'ambassade d'accord avec le Département et remis à la Sublime Porte, le 24 février dernier. Ce programme comprend [2] :

1° L'élaboration d'un statut bien défini pour les établissements français en Turquie (écoles, hôpitaux, dispensaires, communautés religieuses);

2° L'aplanissement des difficultés faites à l'occasion de l'arrestation et de l'emprisonnement des ressortissants français;

3° La reconnaissance de nos droits de juridiction sur les Tunisiens et les Marocains;

4° Le règlement par arbitrage des anciennes réclamations françaises;

5° La concession du réseau des chemins de fer de l'Anatolie du Nord;

6° Celle du chemin de fer de Rayak à Lydda en Syrie;

7° La préservation du Beyrouth-Damas contre la concurrence du Caïffa-Damas et

8° La concession de divers ports, dont les ports syriens de Tripoli, de Caïffa et de Jaffa.

Les quatre premiers points se traitent ici et les quatre autres à Paris avec Djavid Bey. Il y aurait lieu de veiller à ce que ces quatre derniers points se traitent en effet, de façon à ce que les contrats soient prêts à être signés quand la Conférence de Paris terminera ses travaux.

(1) La lettre d'envoi à laquelle cette note devait être annexée n'a pas été retrouvée.

(2) Le programme remis à la Porte, le 24 février, diffère de celui qui fait l'objet de la présente note en ce qu'il est plus détaillé. La reproduction en a paru inutile.

Il importera enfin que le Gouvernement français, malgré toutes les pressions extérieures ou intérieures qui s'exerceront sur lui, ne démorde pas des exigences formulées dans son programme, qu'il ne rende par conséquent définitive aucune des concessions financières ou fiscales qui seront proposées par la Commission de Paris sans avoir au préalable obtenu satisfaction sur les huit points résumés ci-dessus.

D'autre part, la Conférence de Paris se donnera inévitablement à tâche de combler les déficits que la perte de la Roumélie causera dans les revenus de la Dette publique ottomane. En ce faisant elle aura en vue de sauvegarder les droits des porteurs, mais dans la réalité ceux-ci n'y ont pas intérêt attendu que les revenus perçus en Asie par l'administration de la Dette publique suffisent amplement à payer les coupons et l'amortissement des fonds publics pour la garantie desquels cette administration a été instituée. Le seul et unique bénéficiaire de cette mesure sera le chemin de fer de Bagdad qui se construit sur *les excédents* des revenus concédés à la Dette publique. Il en résulte que, dans le fait, cette conférence internationale va, bon gré, mal gré, travailler pour le Bagdad allemand.

Il n'y a pas à s'y opposer, car ce serait en vain : on aurait tout le monde contre soi. Mais il convient de s'en rendre compte, afin de ne pas faire le jeu des Allemands sans obtenir d'eux une contre-partie. A cet effet l'ambassade a suggéré que les délégués français s'abouchent avec les délégués allemands afin de conclure avec eux une entente en vertu de laquelle les nôtres se prêteront sans doute à combler les déficits de l'Administration de la Dette au profit du Bagdad, mais à la double condition :

1° Que les Allemands de leur côté ne feront pas objection, le moment venu, à ce que les nouveaux revenus du Gouvernement ottoman (douanes, monopoles, patentes, etc.) servent à gager des emprunts affectés aux travaux publics dont les groupes français recherchent la concession (ils pourraient être tentés de s'y opposer parce que nous n'avons pas admis que ces revenus soient utilisés pour les emprunts Bagdad) et

2° Que les réseaux des chemins de fer allemands et français en Turquie soient délimités d'un commun accord, leurs points de raccordement fixés et leurs rapports, là où ils pourraient se concurrencer, réglés à leur commune satisfaction. L'ambassade ignore quelle suite a reçue cette suggestion à laquelle elle attache la plus grande importance.

C'est seulement sur la base du chacun chez soi, après délimitation du domaine de chacun, qu'une entente peut s'établir en matière de chemins de fer en Turquie entre Allemands et Français. Toute combinaison reposant sur une association dans une même société, celle du Bagdad par exemple, revient toujours et uniquement à procurer de l'argent français à une entreprise allemande : aux Français on laisse bien leur participation dans les profits pécuniaires; les

services d'argent se payent en argent; mais tout le profit industriel et tout le profit moral de l'entreprise sont retenus par les Allemands; leur influence bénéficie seule de ce genre d'association.

519.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 128. *Cettigné, 9 mai 1913, 10 h. 30.*
(*Reçu :* 18 h. 30.)

Suite à mon télégramme 127[1].

Voici le texte de la lettre identique : « J'ai l'honneur de porter à la connaissance du Gouvernement royal que le Gouvernement de... prend acte avec satisfaction du message que Sa Majesté le Roi de Monténégro a adressé au Principal Secrétaire d'État britannique pour les Affaires étrangères et par lequel Sa Majesté a déclaré qu'Elle remet le sort de Scutari entre les mains des Puissances. J'ai en même temps l'honneur de vous accuser réception de la communication de Votre Excellence en date du 8 mai, aux termes de laquelle des instructions précises ont été données au délégué du Gouvernement royal monténégrin pour la remise de la ville aux forces navales internationales représentées par l'amiral britannique commandant en chef de la flotte internationale et ajoutant qu'il lui a été prescrit de se conformer aux désirs de l'amiral en chef quant au jour et à la manière d'évacuer la ville de Scutari. Je porte la communication susmentionnée du Gouvernement royal à la connaissance du Gouvernement de... ».

J'envoie par la poste à Votre Excellence le texte de la communication du Gouvernement monténégrin[2].

[1] Du 8 mai, ci-dessus reproduit sous le n° 516. — [2] Voir ci-dessous, n° 521.

520.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 271. Absolument secret. *Londres, 9 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 mai.)

Au début de notre séance d'hier, les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie nous ont communiqué le projet d'organisation albanaise dont j'envoie copie à Votre Excellence [1]. Elle remarquera sans doute l'insuffisance de cette proposition, qui conclut dans l'article 5 à la constitution d'une commission composée de représentants de chacune des grandes Puissances et du Gouvernement albanais, qui seraient chargés de préparer une organisation judiciaire, civile et financière. Ce serait en réalité charger une commission internationale de régler toutes les questions relatives à l'administration albanaise et l'on peut se demander ce que signifie dans ce cas le projet de l'Autriche et de l'Italie. Il faut remarquer que, dans cette commission internationale, le Gouvernement albanais, qui n'existe pas encore et qu'il s'agit de créer, aurait un représentant. On peut supposer que l'Autriche et l'Italie entendent nous imposer le prétendu gouvernement d'Ismaïl Kemal Bey qui, nous le savons, n'est qu'une entreprise autrichienne.

On ne peut donc considérer le document, qui nous a été soumis, comme offrant un sujet de sérieuse discussion; mais le plus curieux est que ses auteurs lui font eux-mêmes des objections. Ainsi, sur le premier article qui établit la suzeraineté du Sultan, le comte Mensdorff a, d'ordre de son Gouvernement, proposé d'éliminer toutes les dispositions impliquant cette suzeraineté et il a été appuyé par le marquis Imperiali.

L'Ambassadeur d'Autriche a développé les motifs de l'opposition du Cabinet de Vienne à l'établissement d'un lien quelconque entre la future Albanie et la Sublime Porte.

Il a dit que, lorsque, le 17 décembre dernier, la réunion avait admis la suzeraineté du Sultan, la situation n'était pas la même qu'aujourd'hui, qu'on pouvait encore s'attendre à voir se constituer une Macédoine autonome, qui eût servi de trait d'union entre les possessions ottomanes en Europe et l'Albanie. Il a ajouté que la suzeraineté turque en Albanie devait avoir comme conséquence logique le maintien de cette suzeraineté sur le mont Athos. Il a soutenu ensuite que l'opinion publique en Turquie était opposée au maintien

[1] Voir annexe ci-dessous.

d'une suzeraineté nominale, qui créerait sans aucun avantage des difficultés à la Porte.

Il a affirmé que les Albanais et surtout les chrétiens étaient opposés au maintien d'un lien avec Constantinople et enfin que, l'Albanie devant être neutralisée, la suzeraineté ottomane pourrait créer des complications dans le cas où la Turquie serait impliquée dans une guerre. On risquerait alors de voir naître dans la population musulmane le désir de prendre part au conflit où pourrait se trouver engagé le Sultan.

Sur l'article 7 du projet, le comte Mensdorff et le marquis Imperiali ont fait remarquer qu'il n'avait rien de définitif.

Les points les plus importants de ce projet, à savoir la suzeraineté du Sultan, l'administration judiciaire, civile et financière et la question des capitulations se trouvent donc suspendus de l'aveu même de ses auteurs.

Ce qui reste a trait à l'organisation d'une gendarmerie dont les officiers seraient choisis dans les armées européennes comme celles de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse, de la Suède, de la Norvège et de l'Espagne. Cette énumération exclut les officiers appartenant aux grandes Puissances. Elle ouvre la porte à l'introduction de fonctionnaires militaires, qui seraient plus ou moins subordonnés aux influences autrichiennes. Il vaudrait mieux, à mon sens, appliquer à l'Albanie le régime adopté avec succès par les grandes Puissances en Macédoine et que nous avons malheureusement abandonné pour complaire au Gouvernement de la jeune Turquie.

Une autre disposition me paraît mériter une attention particulière, celle de l'article 8, qui parle d'un prince proposé par l'Autriche et l'Italie.

Je ne crois pas l'Albanie en état de se donner le luxe d'un prince, qui sera probablement emprunté à quelque petite cour allemande et qui, en compensation des charges qu'il imposera au futur budget albanais, n'offrira à ses sujets aucune garantie de compétence. Il sera voué dans un délai plus ou moins prochain à une mort violente.

Je n'ai pas présenté ces réflexions à la réunion; mais mon collègue de Russie et le Sous-Secrétaire d'État permanent, à qui je n'ai pas caché ma manière de voir, ont partagé mon avis.

A la séance, nous nous sommes contentés de déclarer que nous soumettrions à nos Gouvernements le projet austro-italien et nous avons adopté le procès-verbal suivant :

« Les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie ont communiqué à la réunion un projet d'organisation de l'Albanie en faisant observer qu'il a été préparé conformément à la résolution prise par la réunion en décembre dernier.

« Les deux Ambassadeurs ont déclaré que l'article 7 de ce projet n'était pas encore définitif.

« L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a dit, en motivant son opinion, que son Gouvernement préférerait supprimer les articles 1 et 2 relatifs à la suzeraineté du Sultan et écarter cette suzeraineté. L'Ambassadeur d'Italie s'est exprimé dans le même sens.

« On a décidé de soumettre ce projet d'organisation à l'examen des différents Gouvernements. »

Sir Edward Grey nous a entretenus de la situation actuelle de Scutari. Il nous a communiqué un télégramme de l'amiral anglais commandant l'escadre internationale, en date du 7 mai. Les informations de l'amiral font espérer une assez prompte évacuation. Votre Excellence trouvera, ci-joint, une traduction de son télégramme [1].

Sir Edward Grey nous a annoncé qu'il ferait télégraphier à l'amiral que ses informations étaient considérées comme satisfaisantes et que, si tous les commandants reçoivent des instructions dans le même sens, il pourra procéder ainsi qu'il le propose.

Tous nos collègues ont dit qu'ils avaient reçu l'adhésion de leurs Gouvernements au projet de traité de paix amendé que j'ai transmis à Votre Excellence le 3 mai.

Ils ignorent si ce projet a déjà été communiqué aux belligérants.

Sir Edward Grey nous a dit qu'il avait reçu la visite du Ministre de Bulgarie, qui lui avait annoncé des réserves de son Gouvernement au sujet de la délimitation de la frontière turco-bulgare. Après avoir pris connaissance de la ligne établie par le Gouvernement bulgare, nous avons adopté l'avis suivant :

« Sir Edward Grey a fait connaître une communication du Ministre de Bulgarie relative à la délimitation de la frontière turco-bulgare entre Midia et Enos.

« Cette ligne serait établie à travers les points suivants : Midia, Saraï, Mouratli et au Sud d'Araboli passerait entre Kechin et Malgara pour aboutir sur le versant de la mer Egée à l'Est d'Enos.

« Le 5 avril, M. Guéchoff avait exprimé aux représentants des Puissances à Sofia le désir de voir adopter cette ligne, mais en se réservant de consulter à ce sujet les alliés de la Bulgarie.

« Aucune communication officielle dans ce sens n'a été adressée depuis aux Puissances.

« L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie dit avoir reçu de son Gouvernement l'instruction d'appuyer une demande bulgare qui aurait fait au commence-

[1] L'amiral commandant l'escadre internationale télégraphiait que le Roi Nicolas était prêt à remettre Scutari aux représentants des Puissances. Un délai de quatre ou cinq jours était demandé pour permettre l'évacuation des troupes monténégrines qui laisseraient des effectifs suffisants pour maintenir l'ordre jusqu'à l'arrivée du détachement international. L'amiral anglais faisait ensuite des propositions en vue de la prise de possession de la ville.

ment d'avril l'objet d'une note du Gouvernement de Sofia, mais la réunion n'a pas connaissance de cette note. Elle a admis sur la demande du Gouvernement de Sofia que la ligne Enos-Midia serait considérée comme base de négociation et non comme frontière définitive. Mais, ainsi qu'elle l'a indiqué dans l'article 2 du projet de traité de paix approuvé par toutes les Puissances et communiqué en ce moment à tous les belligérants, les détails de la délimitation doivent être réglés par une commission internationale qui, de l'avis de la réunion, comprendrait des délégués de toutes les Puissances.

« La réunion estime donc qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette façon de procéder et qu'il ne convient pas d'examiner un vœu ayant pour objet la fixation détaillée de tous les points de la ligne. »

Le prince Lichnowsky a entretenu la réunion d'une communication adressée à tous les Ambassadeurs par le Ministre de Roumanie. Ce dernier réclame l'insertion dans le traité de paix d'une clause d'amnistie pour les Koutzo-Valaques compromis dans les incidents de guerre.

Sir Edward Grey fait observer que le traité de paix est destiné à régler les difficultés territoriales et autres existant entre les alliés et la Turquie et qu'il était impossible d'y introduire à la demande de la Roumanie, qui n'est pas partie au traité, des dispositions spéciales en faveur des Koutzo-Valaques.

Le comte Mensdorff a insisté pour une mention d'amnistie, qui pourrait être générale et s'est appuyé sur des clauses de ce genre dans les traités précédents et notamment dans celui de 1830 relatif à l'indépendance hellénique. Il a été facile de lui répondre que le traité de 1830 a été négocié entre la Turquie et la Grèce et qu'il ne contenait des stipulations que sur les intérêts helléniques ou ottomans.

Nos collègues d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie ayant persisté dans leur demande, j'ai proposé la rédaction suivante, qui a reçu leur approbation et qui a été adoptée par la réunion :

« La réunion pense qu'il convient de recommander aux alliés de proclamer aussitôt après la conclusion de la paix une amnistie générale pour tous les faits de guerre et la participation des minorités de race ou de religion aux opérations militaires. »

Cette recommandation a pour but d'assurer une certaine protection à toutes les minorités, koutzo-valaques, israélites, musulmans en pays chrétiens, bulgares en Grèce et grecques en Bulgarie, qui pourraient être après la guerre l'objet de sévices ou de poursuites à raison de la part prise par elles aux hostilités.

Nous avons pensé que la seule question à l'ordre du jour en ce moment était l'examen du statut de l'Albanie, qu'il convenait de prendre à cet égard les instructions de nos Gouvernements et que nous n'aurions certainement pas de réponse avant huit jours. Sir Edward Grey devant quitter Londres

aujourd'hui pour ne revenir qu'à la fin de la semaine prochaine, nous nous sommes ajournés au mardi 20 mai. Il est entendu que nous nous réunirions d'ici là, s'il y avait urgence.

ANNEXE.

Projet de statut albanais

présenté par les Ambassadeurs d'Autriche et d'Italie.

1° L'Albanie sera autonome sous la suzeraineté de Sa Majesté le Sultan.

2° La suzeraineté de Sa Majesté le Sultan devra être purement nominale. Tout autre lien entre la Turquie et l'Albanie doit être exclu d'une manière définitive.

3° L'Albanie devra être neutralisée; sa neutralité est garantie par les six Puissances.

4° La sécurité et l'ordre publics seront assurés par l'organisation internationale de la gendarmerie. Cette organisation sera confiée à des officiers étrangers, qui auront le commandement supérieur et effectif de la gendarmerie.

Ces officiers seront choisis dans les armées européennes, comme par exemple de la Belgique, Hollande, Suisse, Suède, Norvège, Espagne, à l'exclusion des six Puissances, des États balkaniques et des Gouvernements ayant des intérêts directs dans les questions balkaniques. La mission des officiers instructeurs étrangers ne portera atteinte ni à l'uniformité du service, ni à l'emploi d'officiers, sous-officiers, et gendarmes indigènes.

5° Une commission composée d'un représentant de chacune des grandes Puissances et du Gouvernement albanais sera chargée de proposer un régime judiciaire, pour une période de dix années, adapté aux conditions de l'Albanie et s'inspirant des principes adoptés pour la constitution du régime judiciaire introduit en Égypte.

L'organisation et le contrôle de l'administration civile et des finances de l'Albanie seront confiés à un comité composé d'un représentant de chacune des grandes Puissances et du Gouvernement albanais, dont les attributions seront proposées par la commission internationale susnommée.

6° A l'expiration du délai mentionné à l'article 5, les six Puissances décideront, d'après les conditions du pays, si le régime établi aux points 4 et 5 sera renouvelé ou s'il y aura lieu de le modifier.

7° Afin de prévenir les effets préjudiciables qu'une transition trop rapide du régime des capitulations à un régime de droit international doit nécessairement produire sur les intérêts du commerce étranger, les Puissances tombent d'accord de maintenir le régime des capitulations en matière de commerce et des institutions commerciales, d'industries, de navigation, des droits de douane et des impôts ainsi que de leur perception, enfin de tous les privilèges dont jouissent leurs ressortissants sous ces rapports.

Les Puissances se réservent de renoncer, chacune pour son compte et en échange de nouveaux traités à conclure avec l'Albanie, à l'exercice desdits privilèges dès que la consolidation politique et administrative de l'Albanie offrira des garanties

suffisantes qui leur permettront d'abandonner leur position privilégiée sans porter préjudice à leurs intérêts commerciaux et aux conditions économiques de leurs ressortissants établis en Albanie. Il va sans dire que les concessions spéciales, qui ont été données en Albanie par le Gouvernement impérial ottoman à des compagnies ou des entrepreneurs étrangers ou bien à des entreprises dans lesquelles le capital étranger est engagé, seront reconnues valables par le Gouvernement albanais.

8° Le Prince sera proposé par l'Autriche-Hongrie et l'Italie aux autres grandes Puissances.

9° L'Italie et l'Autriche-Hongrie proposent qu'il soit laissé aux Albanais la faculté d'exprimer leurs propres désirs, en tant que ces derniers, bien entendu, soient compatibles avec les dispositions générales prises par les grandes Puissances.

10° Tant que le régime judiciaire dont il est question à l'article 5 ne sera pas appliqué, les capitulations resteront en vigueur dans leur intégrité, et non seulement dans les limites prévues par l'article 7.

521.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. *Cettigné, 9 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et dir. pol., 14 mai.)

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence copie de la communication que le Gouvernement royal monténégrin a adressé hier individuellement à chacun des Ministres des grandes Puissances.

Nous étions tous réunis quand ce document nous est parvenu et nous avons aussitôt pu délibérer sur la réponse qu'il convenait de faire et sur la forme que devrait prendre cette réponse. Sur ce dernier point, il a été décidé que chaque Ministre adresserait au Ministre monténégrin des Affaires étrangères une lettre dont le texte serait identique pour tous. Quant au sens même de la réponse, j'ai fait observer que nos Gouvernements nous avaient chargés : 1° de prendre acte de ce que le Roi remettait le sort de Scutari entre les mains des Puissances; 2° de demander que les instructions nécessaires pour la remise aux Puissances et l'évacuation de la ville par les troupes monténégrines fussent remises à qui de droit.

Ces instructions nous étant communiquées, nous n'avions plus qu'à constater dans notre lettre que le Gouvernement monténégrin les envoyait à son représentant, mais j'ai ajouté que nous n'avions pas à entrer dans les détails ni dans les modalités de la reddition et de l'évacuation et que ces points rentraient, à mon avis, dans la compétence du commandant en chef des forces navales internationales.

Mes collègues s'étant unanimement rangés à ma manière de voir, nous avons rédigé la lettre identique dont j'ai transmis hier soir le texte à Votre Excellence par le télégraphe.[1]

J'ai remis cette lettre ce matin au ministère des Affaires étrangères.

ANNEXE.

M. Ramadanovitch, Directeur général du ministère des Affaires étrangères du Monténégro,

à M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné.

Cettigné, 25 avril/8 mai 1913.

Le Gouvernement royal, en exécution de son engagement pris en date du 21 courant envers les grandes Puissances, au sujet de la ville de Scutari, a l'honneur de vous informer qu'il a donné à son délégué, M. Pierre Plamenatz, qui s'est rendu à cet effet à San-Giovanni-di-Medua, des instructions précises pour l'évacuation de Scutari et pour la remise de la ville aux forces navales internationales représentées vis-à-vis du Gouvernement royal par l'amiral britannique commandant en chef de la flotte internationale dans les eaux monténégrines.

Le Gouvernement royal vient d'adresser en dernier lieu à M. Plamenatz la dépêche suivante :

« Conformez-vous aux désirs de l'amiral en chef quant au jour et à la manière d'évacuer la ville de Scutari. Assurez-vous du libre transport du matériel de guerre de la ville, de la forteresse et des retranchements à Scutari et à Medua, ainsi que de tout objet ayant appartenu au Gouvernement ottoman. Prenez soin, en même temps, de tout le matériel qui resterait après l'évacuation, en stipulant la faculté de l'enlever au fur et à mesure de nos moyens de transports. Pour le transport du matériel, la présence est nécessaire d'au moins mille hommes de nos troupes qui pourraient bivouaquer en deçà de la Bojana dans un endroit qui sera indiqué par l'amiral lui-même. Toutes les fois que les troupes entreront en ville pour chercher le matériel, elles seront soumises aux ordres de l'amiral ».

En donnant à Votre Excellence communication de ce qui précède, je saisis cette occasion pour vous prier, M. le Ministre, d'agréer, etc.

[1] Voir ci-dessus n° 519.

522.

Communication de l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg.

Saint-Pétersbourg, 10 mai 1913.

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 mai.)

Pour faire suite à son télégramme 271 [1], l'Ambassadeur de France a l'honneur de transmettre ci-joint l'exemplaire authentique de la décision relative au différend bulgaro-roumain.

ANNEXE.

La Conférence des Ambassadeurs, réunie à Saint-Pétersbourg, et à laquelle ont pris part, sous la présidence du Ministre impérial des Affaires étrangères de Russie, les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, d'Italie et de France pour se prononcer sur le différend qui s'est élevé entre les Gouvernements bulgare et roumain au sujet de la frontière méridionale de la Dobroudja,

Après avoir examiné les revendications formulées par la Roumanie et les concessions offertes par la Bulgarie,

Décide :

1° La ville de Silistrie doit être attribuée à la Roumanie.

La nouvelle frontière roumano-bulgare partira d'un point sur le Danube, à trois kilomètres environ à l'Ouest de la périphérie de Silistrie, coupera la route de Choumla, puis la route de Varna également à trois kilomètres environ de la périphérie de la ville et gagnera directement la frontière actuelle.

Une commission mixte bulgaro-roumaine fixera sur les lieux, dans un délai de trois mois à dater de la présente décision, le tracé de la frontière.

Au besoin elle pourra s'adjoindre des experts à nommer par les Puissances médiatrices.

2° Le Gouvernement roumain donnera une indemnité à ceux des sujets bulgares habitant Silistrie ou le territoire englobé dans la nouvelle frontière qui auront fait connaître dans un délai de six mois, à dater de la présente décision, leur désir de quitter la ville ou le territoire ci-dessus délimité.

Une commission mixte bulgaro-roumaine, après avoir constaté le dommage, fixera le montant de l'indemnité.

Au besoin, elle pourra s'adjoindre des experts à nommer par les Puissances médiatrices.

3° Conformément à l'engagement qu'elle s'est déclarée prête à prendre, la Bulgarie n'élèvera aucune fortification le long de la frontière actuelle du Danube à la mer Noire.

[1] Par son télégramme 271, du 9 mai, M. Delcassé annonçait la signature de la décision relative au différend bulgaro-roumain.

Une commission mixte déterminera, dans un délai de six mois à dater de la présente décision, la zone à l'intérieur de laquelle la Bulgarie s'interdit de construire des ouvrages fortifiés et s'oblige à démanteler ceux de ces ouvrages qui pourraient s'y trouver.

Au besoin elle pourra s'adjoindre des experts à nommer par les Puissances médiatrices.

4° La Conférence enregistre la déclaration faite à Londres par le délégué de la Bulgarie et consignée dans le protocole du 16/29 janvier 1913, aux termes de laquelle «la Bulgarie consent à donner l'autonomie aux écoles et aux églises des Koutzo-Valaques se trouvant dans les futures possessions bulgares, en tant que ces écoles seront fréquentées par les enfants Koutzo-Valaques, et à permettre la création d'un épiscopat pour ces mêmes Koutzo-Valaques, avec la faculté pour le Gouvernement roumain de subventionner sous la surveillance du Gouvernement bulgare lesdites institutions culturelles».

Avant de se séparer, la Conférence a à cœur de rendre hommage aux dispositions connues de la Bulgarie à maintenir et resserrer ses liens d'amitié avec la Roumanie.

Ces dispositions ayant singulièrement facilité sa tâche, la Conférence exprime la conviction que les Puissances sauront gré à la Bulgarie des sacrifices qu'elle a été dans le cas de lui demander.

Fait en huit exemplaires, à Saint-Pétersbourg, le 26 avril/9 mai 1913.

Signé : Sazonoff, F. Pourtalès, George W. Buchanan, D. Thurn, A. Carlotti, Delcassé.

523.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 392. *Péra, 11 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 19 mai.)

Des tendances nouvelles et qui me paraissent devoir être signalées au Département se font jour depuis quelque temps dans une partie de l'opinion et de la presse turque au sujet de la question albanaise. Tandis que jusqu'à présent les organes de tous les partis s'accordaient à prôner la création d'une Albanie autonome, gouvernée par un prince musulman et placée sous la souveraineté de la Porte, un courant se produit en ce moment en faveur d'une politique de complète abstention vis-à-vis de l'Albanie.

Cet état d'esprit s'explique en partie par un brusque réveil de haine et de mépris qu'a inspiré aux Turcs la conduite des Albanais au cours du conflit balkanique. L'opinion ottomane rejette volontiers sur la lâcheté et même la

trahison des troupes albanaises la responsabilité des défaites subies dans les régions de Koumanovo et de Janina. L'attitude des Albanais de Scutari a été également très sévèrement jugée et l'on n'a pas oublié ici l'assassinat de Riza Pacha [1]. Le meurtre tout récent de Niazi Bey [2], qui avait conservé une grande popularité dans les milieux unionistes, est venu accroître encore l'indignation de tous contre les Albanais. Déjà quand le bruit avait couru de l'occupation de Valona par Djavid Pacha, on avait vu le *Tanine* se féliciter de la dispersion des membres du comité, qui n'avaient pas craint d'abuser des pouvoirs qu'ils ne tenaient que d'eux-mêmes pour trahir la Turquie et l'Islam tout entier.

Mais, il y a trois semaines, la presse turque, tout en flétrissant l'attitude antipatriotique des chefs albanais, ne renonçait pas à l'espoir de voir se constituer un nouvel État mahométan, qui chercherait un appui à Constantinople et ferait un utile contrepoids aux Puissances balkaniques démesurément accrues par la guerre actuelle. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et les organes les plus influents de la presse turque préconisent maintenant une attitude de complet désintéressement vis-à-vis de l'Albanie. Le *Tanine* envisage encore la possibilité d'un lien rattachant l'Albanie au Califat, mais il spécifie que ce lien ne saurait être que purement moral, et tel qu'il ne puisse créer à la Turquie des difficultés dans l'avenir en l'obligeant à prêter aux Albanais un appui effectif en cas de troubles intérieurs ou d'invasion étrangère. Dans un autre article, le *Tanine* se montre moins favorable encore à la création d'une Albanie vouée à une anarchie qui amènera fatalement un partage du pays entre l'Autriche et l'Italie et reproche aux chefs albanais d'avoir creusé de leurs propres mains la tombe de l'Albanie. Il exhorte Djavid Pacha à ne pas quitter l'Albanie sans aller à Valona venger, sur ceux qui en sont responsables, l'assassinat de Niazi Bey. Le *Tasviri Efkiar* attaque vivement Ismaïl Kemal et Essad Pacha. Il souhaite la disparition de ces « traîtres sanguinaires » et appelle de ses vœux l'heure inéluctable du partage de l'Albanie. Le *Terdjinani Hakikat*, sous la plume d'Ahmed Aghaïeff, l'*Alemdar* plaident également, en termes plus modérés, en faveur de l'indépendance complète de l'Albanie.

Ce brusque changement de front d'une notable fraction de la presse turque ne s'explique pas uniquement, semble-t-il, par des raisons de sentiment et pourrait bien avoir été provoqué en partie par l'action directe du Gouvernement. Celui-ci semble en effet résolu à couper les quelques liens qui rattachent encore l'Albanie à l'Empire. C'est ainsi qu'il a fait expulser un certain nombre d'Albanais influents et notamment Namik Bey et Néchat Pacha, tous deux frères de Férid Pacha. Bien que ces mesures aient pu être dictées par des considérations de politique intérieure, il ne semble guère douteux

[1] Le général turc Hassan Riza qui commandait à Scutari avait été tué par trahison, semble-t-il, au mois de mars. — [2] Ancien membre du Comité jeune-turc « Union et Progrès ».

que le Gouvernement ottoman n'entende observer désormais une réserve absolue en ce qui concerne les affaires albanaises et qu'il préfère renoncer à des droits illusoires de suzeraineté plutôt que de risquer de se voir entraîné à nouveau dans l'imbroglio balkanique. Peut-être aussi espère-t-il qu'une Albanie indépendante et gouvernée avec prudence par un prince étranger sous le contrôle des Puissances pourra un jour servir, avec la Grèce et la Roumanie, de contre-poids utile à l'influence slave dans les Balkans.

524.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 54, 55. *Athènes, 12 mai 1913. 18 heures.*

(*Reçu* : 19 h. 20, 19 h. 50.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient de nous remettre la note suivante :

« Les Gouvernements alliés ont eu l'honneur de recevoir [la] communication du 18 avril [1], par laquelle les grandes Puissances, prenant acte de l'acceptation par les quatre États balkaniques des bases de paix formulées dans la note collective du 1er/14 avril, les invitent à cesser les hostilités et à désigner leurs plénipotentiaires ainsi que le lieu de réunion pour les négociations de la paix.

« Les grandes Puissances répètent dans cette communication qu'elles n'admettent pas les réserves relatives à la délimitation de l'Albanie et aux îles. Les Gouvernements alliés ne peuvent cependant croire que, dans la médiation proposée, il s'agissait de leur refuser de débattre des questions touchant à leurs intérêts vitaux et résultant de la guerre victorieuse et libératrice qu'ils ont entreprise. La différence des deux points de vue ne doit pas toutefois arrêter les négociations en vue de la conclusion de la paix et les Gouvernements alliés, dans leur désir de déférer aux démarches des grandes Puissances, déclarent qu'ils sont prêts à cesser les hostilités et désignent Londres comme lieu de réunion pour la conférence de la paix, à laquelle la Grèce délègue comme plénipotentiaires MM. Skouloudis, Gennadios, Streit [2]. »

(1) Date indiquée d'après le calendrier julien et qui correspond au 1er mai n. s.

(2) Un télégramme de Cettigné, en date du 13 mai reproduit en grande partie la note transmise par M. Deville et ajoute : « le comte Voïnovitch vient de partir pour rejoindre les deux autres plénipotentiaires monténégrins ».

Relevant les mots «négociations en vue de la conclusion de la paix», le Ministre d'Allemagne a demandé au Ministre des Affaires étrangères s'il n'avait pas reçu le texte arrêté des préliminaires. Le Ministre a répondu en avoir eu connaissance, non d'une manière officielle, mais par une simple communication à la légation de Grèce à Londres. Il estime que ce texte ne peut être signé tel que : par exemple dans les deux paragraphes commençant «les Souverains alliés remettent, ou les Souverains alliés et le Sultan remettent» [1] ce doit être le Sultan seul qui remet aux Puissances, etc.; et si ensuite, a-t-il ajouté, quelques-unes des îles ainsi remises aux Puissances par le Sultan lui étaient rendues, la guerre recommencerait.

Au sujet du transport en Asie des troupes turques d'Albanie, il a déclaré espérer que la Bulgarie ne persisterait pas dans son refus, mais il a paru hostile à l'emploi de navires turcs pour cette opération.

Deux nouveaux incidents ont éclaté entre les Bulgares et les Grecs; il y a eu morts des deux côtés. Les Grecs affirment qu'ils se bornent à repousser [la] tentative de pénétration [des] Bulgares. D'après certaines informations, ceux-ci auraient modifié leurs dispositions précédentes; ils opéreraient leur concentration uniquement du côté des Grecs, pensant en avoir plus aisément raison que des Serbes, et méditeraient un coup de surprise.

525.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 112, 113. *Rome, 12 mai 1913, 17 h. 10, 13 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 30; 14 h. 45.)

Le marquis de San Giuliano m'a dit qu'il verrait un grand avantage à ce que les grandes Puissances se missent d'accord sur les questions pendantes avant la prochaine réunion de la Conférence de Londres, et il s'est exprimé dans le même sens avec M. Kroupensky. Il m'a répété que l'Italie restait décidée à ce que l'Albanie reçût une partie [de la rive Est du Canal [2]] de Corfou. que l'opinion publique était sur ce point d'accord avec l'avis technique des États-majors, et a ajouté que l'Autriche se montrait, si possible, plus résolue encore que l'Italie à empêcher la frontière méridionale de l'Albanie d'atteindre la mer au Nord de Phtelia. Si l'Italie s'est surtout mise en avant dans la discussion tenue à Londres, c'est qu'entre les Puissances de

[1] Les paragraphes visés sont le 3e et le 5e du projet inclus dans la dépêche de M. P. Cambon du 3 mai, ci-dessus reproduite sous le numéro 479. — [2] Texte rétabli à l'aide de la minute.

la Triple Alliance il avait été entendu que, pour la frontière septentrionale, l'Autriche-Hongrie prendrait la parole, pour la frontière méridionale, l'Italie, et que ce serait l'Allemagne qui parlerait des îles de la mer Égée. Toutefois, dans cette affaire de la frontière méridionale, l'Italie, qui irait jusqu'à la guerre pour empêcher la Grèce de garder Santi-Quaranta, se montrerait conciliante sur les territoires de l'intérieur.

Le Ministre des Affaires étrangères paraît très préoccupé des complications nouvelles que les démarches de l'Autriche-Hongrie et de la Roumanie en faveur des Koutzo-Valaques viennent de créer. Il m'a laissé entendre que, dans une question [de protection] de la race roumaine, on avait, à Vienne et à Bucarest, un égal souci d'être agréable aux Roumains de Transylvanie, et que ces démarches dictées par la politique intérieure rendaient très délicats les efforts faits en vue de la conciliation.

L'Italie elle-même a un vif désir d'être agréable à la Roumanie qui reçoit tous les ans une plus grande quantité d'immigrants italiens. Le marquis de San Giuliano compte que l'autorité de Votre Excellence «reconnue par toutes les grandes Puissances» continuera à s'exercer avant la prochaine séance de la Conférence de Londres dans le sens conciliant qui répond, m'a-t-il dit, aux intérêts de l'Italie comme à ceux de la France. Il m'a paru souhaiter vivement que le Cabinet de Vienne puisse connaître directement les vues de Votre Excellence sur les concessions qui paraissent nécessaires aux Puissances de la Triple Entente. Il m'a dit en terminant que, si les îles restaient à la Grèce, la propagande hellénique hâterait le moment, qu'il importait de retarder, où la question de la liquidation de l'Empire ottoman en Asie se poserait et que, dès à présent, le maintien de la souveraineté grecque dans les îles du Nord de la mer Égée poserait mmédiatement la question des Dardanelles. Sur cette affaire il a, du reste, paru considérer que le Cabinet de Berlin avait arrêté ses résolutions. Je dois cependant remarquer que mon collègue d'Allemagne se montre sceptique au sujet de la possibilité de régénérer la Turquie. Comme je faisais observer au Ministre des Affaires étrangères que, depuis le début de la crise, il avait été largement tenu compte des intérêts de l'Autriche-Hongrie, le marquis de San Giuliano a remarqué qu'à Vienne on reprochait à M. de Jagow et à lui-même de toujours venir demander au comte Berchtold des sacrifices portant sur des intérêts très importants. Ce sentiment n'est peut-être pas étranger au désir que m'a marqué mon interlocuteur de voir Votre Excellence faire connaître directement à Vienne les vues de la Triple Entente[1].

[1] Ces deux télégrammes ont été transmis le 13 mai, à 19 h. 40, à Londres 618 et Pétersbourg 524, le 14 mai, à 12 heures et 12 h. 40, à Berlin 466-467, Vienne 434-435, Constantinople, 510-511.

526.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 216. *Belgrade, 12 mai 1913, 20 h. 30.*

(*Reçu : 22 h. 40.*)

Le Gouvernement serbe a fait remettre ce soir aux représentants des Puissances sa réponse à la communication contenue dans vos télégrammes 258 et 261 [1]. Le texte en aurait été proposé par le Gouvernement grec. Après une réserve sur leurs droits à débattre les questions relatives à la délimitation de l'Albanie et aux îles de la mer Égée, les États alliés déclarent accepter la cessation des hostilités et envoyer leurs plénipotentiaires à Londres.

Il m'a été dit au ministère des Affaires étrangères royal que le Gouvernement serbe comptait demander l'adjonction, au paragraphe 3 du projet de préliminaires de paix, d'une phrase constatant l'attribution à la Serbie d'un port libre sur l'Adriatique et d'un chemin de fer aboutissant à ce port. La Bulgarie insisterait sur des précisions touchant la ligne Énos-Midia, la Grèce prétendrait faire insérer des clauses en vue d'une amnistie et de la liberté de passage, pour son commerce, à travers les Dardanelles.

527.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 217. *Belgrade, 12 mai 1913, 20 heures.*

(*Reçu : 22 h. 40.*)

Il m'a été dit au ministère des Affaires étrangères qu'il n'y avait pas encore eu de pourparlers formels entre la Serbie et la Bulgarie, mais que le Gouvernement royal ne tarderait sans doute pas à poser, par note, à Sofia, la question de revision de la convention serbo-bulgare.

Les municipalités des villes contestées, Monastir, Prilep, Vélés, se succèdent à Belgrade. Le Président du Conseil aurait réellement déclaré au maire de

[1] Pour ces télégrammes circulaires du 24 et du 26 avril, voir à la date du 23 la dépêche de Londres ci-dessus reproduite, sous le numéro 366.

Monastir que la ville resterait serbe; or, M. Pachitch est très réservé d'ordinaire, et ses affirmations dérivent le plus souvent de la légation russe.

Par contre, le Ministre de Bulgarie, qui revient de Sofia, continuerait de proclamer l'intransigeance du Gouvernement et de l'opinion bulgares, touchant la Macédoine occidentale; le Ministre d'Angleterre à Sofia donnerait la même impression.

528.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 260. *Berlin, 12 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 15 mai.)

D'après un télégramme de Constantinople que publie la *Gazette de Voss*, des négociations poursuivies à Londres depuis le mois de février par Hakki Pacha auraient abouti à la conclusion d'un accord entre l'Angleterre et la Turquie [1] au sujet de l'achèvement jusqu'au golfe Persique du chemin de fer de Bagdad. Le Gouvernement anglais aurait obtenu d'importantes concessions au sujet de Koweit et de la section du chemin de fer de Bagdad à la mer. En revanche, il renouvellerait la garantie des possessions asiatiques de la Turquie qu'il avait donnée au Gouvernement ottoman par la convention de Chypre. L'Allemagne aurait été tenue au courant de tous les détails de cette négociation [2].

Je n'ai pu vérifier jusqu'ici l'exactitude de cette nouvelle, mais il me paraît intéressant de noter que la *Gazette de Voss*, en mentionnant l'accord qui serait intervenu entre la Turquie et l'Angleterre, s'en félicite très vivement. Sans doute elle se réjouit d'abord d'une entente relative à l'achèvement de la ligne de Bagdad qui peut permettre, d'après elle, le rapprochement, même sur d'autres sujets, de la politique anglaise et de la politique allemande, objet des plus ardents désirs de l'Allemagne. Mais la *Gazette de Voss* mentionne également avec satisfaction la nouvelle garantie qui serait donnée par l'Angleterre à l'intégrité des possessions asiatiques de la Turquie.

Sur ce point, l'approbation donnée par l'Allemagne au prétendu accord anglo-turc ne pourrait qu'être pour nous une cause de satisfaction. Le main-

[1] Effectivement un premier accord avait été paraphé le 6 mai, un autre devait l'être seulement le 29 juillet. Voir la dépêche 415 de Constantinople, en date du 17 mai, ci-dessous reproduite, sous le numéro 555 avec la note. — [2] Cf. le rapport du prince Lichnowsky en date du 9 mai (*Grosse Politik*, vol. 37. I, pièce n° 16738).

tien de l'intégrité des possessions asiatiques de la Turquie est la base de notre politique actuelle en Orient. Le renouvellement par l'Angleterre de la convention de Chypre, l'adhésion de l'Allemagne à un tel acte ne pourraient que servir nos intérêts puisque le principe de l'intégrité des possessions turques d'Asie peut nous servir à faire évacuer Rhodes par les Italiens.

529.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 101. *Bucarest, 12 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, et Dir. pol., 16 mai.)

J'avais, par ma dépêche n° 89 [1], du 22 avril dernier, signalé à Votre Excellence l'impression fâcheuse produite en Roumanie par les bruits répandus au sujet de la décision prise par les Ambassadeurs à Saint-Pétersbourg dans le différend roumano-bulgare, et M. de Greigueil a, par sa dépêche n° 94 [2], appelé votre attention sur l'agitation que provoquaient, autour de cette question, l'opposition libérale et la fraction du parti conservateur obéissant aux directions de M. Carp, ancien Président du Conseil.

Dès ma rentrée à Bucarest, après quelques jours d'absence, je me suis entretenu de la situation avec MM. Carp, Bratiano, Majoresco et Take Jonesco, c'est-à-dire avec les chefs des quatre groupes politiques.

J'ai pu me convaincre que l'opposition mènerait sa campagne avec la plus grande ardeur. MM. Carp et Bratiano, dont l'influence est incontestable, sont décidés à protester au Parlement contre l'acceptation de la solution proposée par les Ambassadeurs.

Ils considèrent comme inacceptable un protocole qui ne réserve à la Roumanie que Silistrie et trois kilomètres autour de la ville, sans aucune autre rectification de la frontière jusqu'à la mer Noire. Ils ajoutent qu'en insistant pour la cession de Silistrie à la Roumanie ils avaient toujours compris que les offres jadis faites par M. Daneff demeuraient acquises, que le litige ne devait porter en dernier lieu que sur l'abandon de la ville par la Bulgarie, et que, la frontière bulgaro-roumaine ne se trouvant pas aujourd'hui mieux défendue qu'autrefois, les revendications roumaines sont loin d'avoir reçu satisfaction.

L'examen du protocole ne se poursuivra publiquement au Parlement que

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 360. — [2] Du 30 avril. Ci-dessus reproduite sous le numéro 444.

lorsque le Président du Conseil sera délié de l'engagement qu'il a pris de ne pas communiquer aux Chambres le résultat de la médiation avant d'y être autorisé par les Puissances, mais les indiscrétions commises sont aujourd'hui assez précises pour que le contenu du protocole ne soit plus secret, et le Gouvernement aura donc grand'peine à ne pas répondre aux interpellations annoncées.

Nous devons nous attendre à de très vives discussions dont le Président du Conseil cherchera, m'a-t-il dit, à atténuer la gravité en demandant aux Chambres de les poursuivre en séance secrète; il est à craindre toutefois que ses précautions soient inutiles, car la presse les reproduira, sans nul doute, *in extenso*. quelques heures après.

MM. Majoresco et Take Jonesco se flattent d'obtenir un vote approbatif de la majorité et se préparent, aussitôt ce vote obtenu, à prononcer la clôture de la session parlementaire. Le Roi, d'ailleurs, a nettement déclaré ce matin à M. Take Jonesco qu'il désapprouvait catégoriquement l'œuvre néfaste de M. Carp en présence de la situation extérieure, que les Ministres devaient rester à leur poste et accomplir leur devoir patriotique sans aucune hésitation.

La lutte ne dépassera pas, pour le moment, une polémique de presse, car je ne pense pas que l'opposition, que les oppositions, devrais-je dire pour être plus exact, soient de force à renverser un Gouvernement soutenu par le Roi.

L'on proférera des menaces pour l'avenir contre la Bulgarie, et, en ce qui concerne les relations de la Roumanie avec la Triple Entente, beaucoup continueront à la rendre responsable de ce qu'ils considèrent comme un échec de la diplomatie roumaine.

Je n'ai pas manqué, cependant, depuis le début des pourparlers à Saint-Pétersbourg, de laisser entendre que le représentant de la France avait, avec la Russie, pris position pour la Roumanie et recherché avant tout une solution de nature à rallier sans trop de peine les sentiments des deux nations intéressées, que de grands efforts avaient dû être faits pour amener la Bulgarie à consentir un abandon d'un morceau de son territoire, et que la France et ses alliés avaient déployé dans ce sens une bonne volonté et une persévérante énergie dont on devait apprécier la valeur.

Si j'ai réussi à convaincre plusieurs de mes interlocuteurs, il en est d'autres qui persistent à écouter plus volontiers les assertions de la presse autrichienne, dont les principaux organes continuent à dénoncer la Triple Entente comme ayant été la cause de la réduction imposée aux revendications roumaines et, malheureusement, le résultat de la médiation leur fournit un argument que nous aurions grand'peine à détruire.

Il est certain que si les médiateurs avaient pu ajouter à Silistrie les cinq kilo-

mètres demandés au Sud de Mangalia ou même la rectification de frontière consistant dans l'incorporation au territoire roumain des deux pointes bulgares qui s'y enfoncent, l'effet produit eût été complètement différent.

De toutes façons, la Bulgarie ne devait pas être satisfaite et la Roumanie ne semble pas devoir l'être davantage. L'on a donc, en définitive, mécontenté tout le monde, et les efforts du Ballplatz vont désormais tendre à ramener vers l'Autriche une opinion qui s'en éloignait peu à peu, en spéculant sur ce mécontentement.

Il faut espérer toutefois que le Gouvernement, qui n'a pas ignoré les négociations secrètes poursuivies entre Vienne et Sofia, non plus que les tentatives de l'Autriche pour ménager les susceptibilités bulgares au détriment, peut-être, des aspirations roumaines, saura faire apprécier le concours que lui a prêté la Triple Entente. Je continue à croire que nous pouvons utilement contribuer à une évolution de la politique roumaine, que nous pouvons, en invoquant le peu d'avantages que lui a procurés jusqu'ici sa soumission aux ordres venus de Berlin ou de Vienne, amener la Roumanie, sinon à conclure une alliance immédiate avec la Russie, tout au moins à reprendre sa complète indépendance, en n'obéissant plus qu'à ses propres intérêts.

C'est l'œuvre que, si Votre Excellence m'approuve, je poursuivrai avec l'espoir de la mener à bien.

530.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 103. *Bucarest, 12 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 mai.)

L'opinion publique se préoccupe actuellement de l'attitude que devrait adopter la Roumanie si un conflit armé venait à surgir entre la Bulgarie et la Serbie. On craint ici que les efforts de la Russie pour amener une entente entre ces deux pays ne demeurent inutiles et qu'une guerre ne mette aux prises les alliés d'hier.

Tous ceux qui, depuis plusieurs mois, préconisent une action militaire de la Roumanie pour imposer aux Bulgares une rectification de frontière, tous ceux que mécontente la décision arrêtée par les Ambassadeurs à Pétersbourg, n'hésitent naturellement pas à se déclarer nettement partisans d'une alliance avec la Serbie; ils somment le Gouvernement de se préparer à cette éventualité et font ressortir que les intérêts de la Roumanie, lésés par l'agran-

dissement de la Bulgarie, sont au contraire liés au développement de la Serbie.

On conçoit aisément que l'Autriche suive ces manifestations avec quelque appréhension : un rapprochement roumano-serbe aurait en effet pour corollaire un refroidissement, pour ne pas dire davantage, des relations austro-roumaines.

Les journaux de Vienne font remarquer que la Russie qui a, en ces derniers temps, perdu beaucoup de son influence en Bulgarie, cherche à en exercer une de plus en plus grande en Serbie. Ils insistent sur l'aide que l'Ambassadeur d'Autriche à Pétersbourg, d'accord avec les représentants de la Triple Alliance, a prêtée à la Roumanie et à la Bulgarie, à l'occasion de leur différend, et s'efforcent d'attirer cette dernière Puissance dans l'orbite de la Triple Alliance, où ils comptent bien voir demeurer la Roumanie.

A ce titre, un article de la *Reichspost,* reproduit ce matin par les journaux de Bucarest, me paraît significatif.

Votre Excellence en trouvera ci-joint la traduction.

Le Cabinet de Vienne, qui semble être généralement l'inspirateur de la *Reichspcst* cherche, à n'en pas douter, à exciter la Roumanie et la Bulgarie contre la Russie et, par suite, à éloigner ces deux pays de tout rapprochement avec la Serbie.

Mon collègue de Russie n'est pas sans se préoccuper des suites que cette campagne peut avoir et l'a tout particulièrement signalée à son Gouvernement.

Mieux vaudrait, évidemment, que les conseils de la Russie fussent écoutés et qu'un accord puisse intervenir au plus tôt entre la Bulgarie et la Serbie, qui écarterait l'obligation, pour la Roumanie, de prendre un parti. Le moment n'est pas encore venu, je le crains, où le Gouvernement, malgré son désir, pourrait nettement se prononcer dans le sens d'une politique hostile à l'Autriche-Hongrie, et nous devons souhaiter que le temps nous soit laissé pour préparer l'évolution définitive qu'un grand nombre de personnalités politiques envisagent avec une faveur de plus en plus marquée.

ANNEXE.

Le journal *Reichspost* dit que l'agitation d'une fraction du parti conservateur contre le compromis dans la question de Silistrie n'aura aucune influence sur l'attitude du Gouvernement roumain dans sa politique extérieure. Dans ces conditions, une réouverture du conflit roumano-bulgare est absolument exclue.

L'opinion publique roumaine, qui commençait durant ces derniers temps à incliner vers la Russie, est revenue à la Monarchie, grâce à l'attitude résolue de l'Autriche dans la question de Scutari. Cette constatation résulte du langage des jour-

naux qui parlent d'un grand succès diplomatique autrichien au sujet de cette question. De même l'influence russe diminue en Bulgarie, tandis qu'elle est de plus en plus grande en Serbie, de telle sorte que la Russie espère que, de Serbie, son influence regagnera du terrain en Roumanie et en Bulgarie.

531.

Note de l'ambassade britannique à Paris.

Paris, May 13th, 1913.

His Majesty's Minister at Athens has informed His Majesty's Government that the Bulgarian Government, on being acquainted by the Greek Government with the proposed rapatriation of the Turkish troops in Albania, replied that until the signature of peace they could not consent to such a measure.

Sir Francis Bertie has the honour, by direction of Sir Ed. Grey, to enquire of the Minister for Foreing Affairs whether the French Government are willing to instruct their Representative at Sofia to request the Bulgarian Government not to raise difficulties in this connection, pointing out to them that the rapatriation of the troops was asked for and agreed to on purely humanitarian grounds, that the troops would be conveyed to Asia Minor, and that the Powers would obtain from the Turkish Government an engagement that the troops would not be employed in further hostilities.

TRADUCTION.

Le Ministre de Sa Majesté à Athènes a fait savoir au Gouvernement de Sa Majesté que le Gouvernement bulgare, ayant appris du Gouvernement grec que l'on se proposait de rapatrier les troupes turques d'Albanie, a répondu qu'il ne pouvait consentir à l'exécution de cette mesure avant la signature du traité de paix.

Sir Francis Bertie, suivant les instructions données par Sir Ed. Grey, a l'honneur de demander au Ministre des Affaires étrangères si le Gouvernement français est disposé à prescrire à son représentant à Sofia d'inviter le Gouvernement bulgare à ne pas soulever de difficultés au sujet de cette mesure, lui faisant observer que des raisons d'ordre purement humanitaire ont motivé tant la demande de rapatriement que l'accueil favorable qu'elle a reçu, que les troupes seraient transportées en Asie Mineure et que les Puissances obtiendraient du Gouvernement ottoman l'engagement de ne pas employer ces troupes pour poursuivre les hostilités.

532.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 490. *Paris, 13 mai 1913, 18 h. 30.*

Réponse à vos télégrammes n°s 112 et 113 (1).

Je suis sensible au témoignage que rend le marquis de San Giuliano à nos sentiments de conciliation et d'amitié à l'égard de l'Italie et je constate d'ailleurs qu'il est, à ce point de vue, plus équitable pour nous que certains organes plus ou moins officieux de la presse italienne qui critiquent fort injustement notre attitude. Nous continuerons à rechercher dans les réunions de Londres les moyens de résoudre par des transactions raisonnables les difficultés qui se produiraient entre les Puissances à quelque groupe qu'elles appartiennent, mais nous ne pouvons nous charger de prendre, en ce qui concerne des questions qui d'ailleurs n'ont pas encore été précisées, l'initiative de propositions que nous formulerions auprès de tel ou tel Gouvernement intéressé. C'est une responsabilité que nous n'avons pas à assumer en ce qui concerne notamment la frontière méridionale de l'Albanie. Lorsque cette question reviendra en discussion devant la réunion des Ambassadeurs, nous réglerons notre conduite en nous inspirant des sentiments qui ont invariablement dicté nos résolutions depuis le début de la guerre balkanique, en nous efforçant de concilier les droits des alliés avec les intérêts légitimes des Puissances en cause. Nous aurons soin de nous concerter à cet égard avec l'Angleterre et la Russie et de recourir, d'accord avec elles, aux solutions de nature à conjurer le plus possible les conflits ou les antagonismes persistants. Nous serons particulièrement heureux si nous réussissons à faire prévaloir pratiquement ces vues en ce qui concerne l'Italie, qui ne peut douter de notre vif désir de lui manifester notre amitié.

Inspirez-vous de ces considérations dans vos conversations avec le marquis de San Giuliano, en gardant toute la réserve possible jusqu'au moment où je vous aurai fait connaître le résultat de nos pourparlers avec les Gouvernements de Londres et de Saint-Pétersbourg (2).

(1) Du 12 mai, ci-dessus reproduits sous le numéro 525.

(2) Ce télégramme a été communiqué le 31 mai, à 18 h. 30, à Londres 619 et Pétersbourg 525 et le 14 mai, à 13 h. 30, à Berlin 468, Vienne 436, Constantinople 512.

533.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Rome, Berlin, Vienne, Londres et Saint-Pétersbourg.

T. n°s 491, 464, 432, 620, 526. *Paris, 13 mai 1913, 21 h. 10.*

Veuillez proposer au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité la date du mardi 27 mai pour la réunion de la « Commission financière des affaires balkaniques ». En conformité du texte des préliminaires de paix, préparé par la réunion de Londres, je compte inviter officiellement les États belligérants à la Commission pour la même date.

534.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 218. *Belgrade, 13 mai 1913, 21 heures.*

(*Reçu :* le 14, à 1 h. 25.)

Le Ministre de Bulgarie me dit que son Gouvernement s'est borné à accepter l'arbitrage du Tsar prévu par le traité serbo-bulgare et se refuse à tous pourparlers directs avec la Serbie. Il craint que l'indolence et le double jeu de la diplomatie russe à Belgrade et à Sofia ne laissent s'envenimer un conflit qui lui paraît inévitable étant donné l'amertume et l'excitation de l'opinion bulgare.

D'après des informations qui lui viennent de Sofia, M. Tocheff affirme que les troupes serbes se concentreraient et se retrancheraient tout le long de la frontière du Danube à Gjevgjéli.

535.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 405. *Péra, 13 mai 1913.*
(*Reçu :* Dir. pol., 16 mai.)

Pour faire suite à ma dépêche n° 389 du 10 courant [1] j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que j'ai entretenu le Grand Vizir et le Ministre des Affaires étrangères des bruits qui couraient au sujet du 3 p. 100 des Douanes. Ils m'en ont tous deux affirmé la fausseté. Je ne leur ai pas moins recommandé de laisser les surtaxes douanières libres de toute affectation, en appelant leur attention sur l'inconvenance qu'il y aurait à les engager, alors que les questions y relatives vont faire l'objet de l'examen de la Commission internationale de Paris. Ils m'ont donné l'assurance qu'il en serait ainsi malgré les difficultés financières du Gouvernement ottoman.

536.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 116. *Belgrade, 13 mai 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 mai.)

Les Serbes, que la prise de Scutari avait grandement amusés, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par ma dépêche n° 107 du 26 avril dernier [2], ont éprouvé un réel soulagement à voir le Roi Nicolas se décider à remettre la ville entre les mains des Puissances. Pour drôle qu'elle fût, l'aventure

[1] Dans ce rapport, M. Bompard répondait à la dépêche du 30 avril, ci-dessus reproduits sous le n° 440, disant qu'il n'avait pas entendu parler de l'arrangement ayant pour objet l'affectation au chemin de fer de Bagdad de la surtaxe douanière de 3 p. 100 consentie par les Puissances pour les besoins des vilayets de Macédoine. M. Bompard admettait toutefois la possibilité d'une tentative de cette sorte faite par les Allemands. Le rapport de M. de Wangenheim reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 37. I, pièce n° 14727, la note contenue dans le même recueil, n° 14740, et les pièces qui suivent montrent quelles étaient les intentions de l'Allemagne.

[2] M. Descos, dans cette dépêche, disait : « La prise de Scutari, sur laquelle on ne comptait plus, a produit en ce pays une immense impression. Non point tant à cause du succès serbe et plus généralement du succès slave que représentait ce fait d'armes qu'à cause du prodigieux ennui qu'il provoquait en Autriche ».

risquait de devenir sérieuse et eût pu aisément mal tourner pour les États serbes. S'il est dans leur tactique de jouer constamment de mauvais tours à l'Autriche, il ne leur convient pas de la mettre exagérément au pied du mur et de provoquer chez elle des soubresauts dangereux, que l'Allemagne et l'Italie, sans parler de la Triple Entente, seraient incapables de contenir et dont le serbisme pourrait payer les frais.

La prise de Scutari ayant exposé l'Autriche au ridicule, les Serbes du royaume observèrent avec gaieté les conséquences d'une telle atteinte au prestige impérial et royal parmi les Slaves de la double monarchie. M. Hribar, député du Reichsrat et ancien maire de Laybach, chef du parti national slovène, qui passa alors par Belgrade, retour de Pétersbourg et Sofia, aurait confié à MM. Pachitch et Patchou que l'agitation slave en Autriche avait atteint son paroxysme, et que, dans les conditions présentes, il serait très difficile à l'armée austro-hongroise de conduire une guerre. De fait, l'excitation nationale doit inquiéter les autorités, car les troupes furent rapidement massées sur les frontières du Monténégro et du Sandjak, l'état de siège proclamé en Bosnie-Herzégovine et en Dalmatie. Du jour au lendemain, toutes les organisations nationales y furent dissoutes : les sociétés de chant et de gymnastique, les groupements socialistes, voire même les sociétés de tempérance et celle du théâtre de Serajevo. Il fut question d'établir à Agram un commissaire militaire. La presse de Vienne et de Pest jetait feu et flammes et les Serbes s'en réjouissaient.

Non point qu'ils ne vissent les inconvénients de semblables excès. Le parti militaire poussant, la patience devait tôt ou tard échapper à l'Autriche et il en serait résulté une occupation du Monténégro par les forces autrichiennes ou bien une entente entre l'Autriche et le Roi Nicolas, également fâcheuses pour les intérêts serbes. Depuis qu'il avait dû, pour sa part, lever le siège de Scutari, sur les instances du Gouvernement russe, le Gouvernement serbe n'avait plus d'autre idée que d'échapper au littoral albanais et de hâter l'évacuation de ses troupes. L'affaire de Scutari était pour lui réglée; il en avait tiré toute la pression nécessaire pour la délimitation de la frontière albanaise; les intrigues d'Essad Pacha, naturellement pris au jeu de bascule, comme tous les Balkaniques, lui inspiraient peu de confiance et l'on n'avait d'autre idée à Belgrade que de voir liquider au plus tôt une question dangereuse, qui n'intéressait plus le royaume et ne pouvait, désormais, lui rapporter aucun bénéfice. La soumission du Roi Nicolas et la remise de la place entre les mains des Puissances fut donc accueillie par le Gouvernement serbe avec une satisfaction non dissimulée : on sait même quelque gré à l'Italie d'avoir empêtré l'Autriche de ses prétentions sur Valona et d'avoir ainsi fait réfléchir le parti militaire de Vienne aux conséquences de ses impulsions. Pour n'en point perdre l'habitude, la presse locale éclata en reproches contre la Russie, cou-

pable, à chaque incident nouveau, d'abandonner le serbisme, après l'avoir engagé dans la bagarre : comme contre-partie, les journaux célébrèrent les mérites de la France, que chaque incident révèle plus irréductible et plus inébranlable dans son attachement à la cause des peuples. Les articles du *Temps*, quotidiennement traduits dans plusieurs feuilles, entretiennent d'ailleurs. jusqu'aux extrémités du serbisme, l'enthousiasme francophile.

Les incidents violents, comme ceux de Scutari, jeux coutumiers de la politique balkanique, n'inquiètent point démesurément à Belgrade; on y voit là plaisirs de puissants Empires, qui lancent volontiers les petits États au service des combinaisons des grands, en s'assurant de moyens de pression aux conversations des Empereurs.

Le Gouvernement serbe semble même en avoir conclu qu'il pouvait affirmer davantage encore ses prétentions sur la Macédoine occidentale. Les municipalités des villes contestées, Monastir, Prilep, Vélès, sont successivement appelées à Belgrade; et M. Pachitch aurait formellement déclaré aux gens de Monastir que leur ville resterait serbe; or, M. Pachitch parle peu, et ses paroles dérivent d'ordinaire de la légation de Russie. La presse est sans violences exagérées contre la Bulgarie et reproduit indifféremment les impertinences que la mauvaise humeur bulgare déverse contre la Serbie. Jusqu'ici, il n'y aurait pas eu de pourparlers formels entre les deux pays, touchant la revision du traité de 1912; mais il m'a été dit au ministère royal des Affaires étrangères que le Gouvernement serbe ne tarderait pas à entamer à ce sujet la conversation, sous forme de note remise au Gouvernement bulgare.

537.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 144. *Vienne, 13 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 19 mai.)

En me communiquant sous le n° 427 [1] un télégramme de notre ambassade à Pétersbourg, Votre Excellence m'avait mis en mesure d'apprécier quelles sont les vues du Gouvernement russe relativement au régime dont devrait être dotée l'Albanie. Depuis que l'éventualité d'une action militaire collective n'était heureusement plus à envisager pour les grandes Puissances, les préférences de la Russie se portaient vers un maintien de la suzeraineté du Sultan, qui s'affirmerait par le choix d'un Gouverneur musulman, à la condi-

[1] Télégramme circulaire du 8 mai transmettant à divers postes le télégramme 268 de Pétersbourg, en date du 7 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 511.

tion toutefois que la Sublime Porte eût adhéré à une combinaison dont elle n'envisageait aucun avantage à retirer. Au moment où M. Delcassé fournissait cette indication, on pouvait même encore supposer qu'Essad Pacha serait assez exactement l'agent qui conviendrait à l'exécution d'un pareil programme.

Mais les opinions sur ce personnage se sont modifiées rapidement. Il paraît établi aujourd'hui qu'il est tout acquis aux intérêts autrichiens, le Cabinet de Vienne ayant sans doute su mettre le prix qui convenait à l'achat de ce concours. Au surplus, des accointances de ce genre avec lui doivent remonter assez loin. Un familier du Ballplatz m'avouait que la reddition de Scutari au Roi Nicolas avait causé ici une surprise d'autant plus pénible que depuis longtemps l'Autriche comptait sur Essad comme sur un bon client; on ne s'expliquait pas qu'il eût capitulé contrairement à ce qu'on attendait de lui, et qu'il tentât de plus de se poser parmi les Albanais en prétendant au pouvoir. Il y a eu là probablement une courte période durant laquelle Essad s'est émancipé ou n'a plus su jouer son rôle. Mais on se montre maintenant rassuré sur sa docilité qui permettra d'en faire ce qui semblera le plus avantageux, soit qu'on lui confie le ministère de la Guerre et l'organisation de la gendarmerie, soit qu'on l'invite à disparaître. Quelqu'un qui l'a beaucoup pratiqué m'affirmait que c'est simplement un aventurier, nullement un héros ni un patriote, et que le jour où une grosse somme, environ deux millions, lui serait offerte en échange de ses grands domaines de Tirana, il ne ferait nulle difficulté de s'éloigner de l'Albanie.

Nombre de points d'ailleurs restent obscurs dans les négociations dont a dépendu le sort de Scutari. La mort tragique d'Hassan Riza, ce commandant de la ville qui voulait renoncer à la résistance dès le mois de février, s'est produite avec une opportunité inquiétante. Scutari était perdue pour l'Albanie si les Monténégrins l'eussent occupée à cette époque. D'autre part, en rompant avec leurs alliés, les Serbes n'ont-ils pas débarrassé fort à propos le Roi Nicolas de témoins gênants pour l'intrigue qu'il engageait avec Essad?

Celui-ci fait dire présentement par son beau-frère, Sureya Bey Flora, que le manque de vivres seul l'a contraint de rendre la place où trente à quarante personnes par jour mouraient de faim. Ce parent complaisant, partant de Vienne, a trouvé le moyen, en moins d'une semaine, de le rejoindre à Tirana, d'en obtenir de copieuses explications et de revenir ici pour communiquer à un rédacteur de la *Neue Freie Presse* les renseignements les plus favorables sur les dispositions du Pacha; ce qui donne à croire que le Gouvernement autrichien a grandement facilité le voyage et la rencontre. De l'interview de Sureya Bey, il résulte qu'Essad n'aurait pas lancé de proclamation aux Albanais ni conclu d'arrangement avec les Monténégrins au sujet de la frontière septentrionale; le tout aurait été inventé et propagé par le Roi Nicolas

qui, en se prévalant d'une entente avec ce prétendu Souverain albanais, espérait faire croire à l'Europe qu'elle n'avait plus de raison de lui refuser d'occuper Scutari. C'est pour gagner Essad à cette combinaison que le Gouvernement monténégrin l'a laissé sortir de la ville avec vingt-quatre mille hommes (dont dix mille malades), vingt-sept mitrailleuses, trente-six canons, et douze pièces d'artillerie de campagne. Mais, en sa qualité de général ottoman, le Pacha aurait pris correctement les ordres de Constantinople pour le rapatriement des Turcs de son armée; puis il se serait mis à la disposition des deux Consuls d'Autriche et d'Italie qui s'étaient rendus auprès de lui à Tirana.

Telle est la version que le Cabinet de Vienne a jugé de son intérêt d'accréditer pour le moment par l'entremise de Sureya Bey. Il est impossible de rien contrôler ou vérifier, à moins que notre agent consulaire à Durazzo se soit joint, comme les journaux viennois l'ont relaté, aux Consuls qui ont été voir Essad Pacha et que ce M. Cipriani ait pu faire parvenir un rapport au Département.

S'il était besoin d'insister sur la fausseté des renseignements qui sont chaque jour fabriqués ici pour égarer l'opinion, il suffirait d'indiquer que toute la presse viennoise a mentionné presque à la même date que les troupes de Djavid Pacha s'étaient emparées de Valona et qu'elles avaient été battues près de Durazzo par celles d'Essad. Or, l'armée de Djavid Pacha est en réalité cantonnée loin dans le Sud, à Fieri, sans pouvoir opérer aucun mouvement. Pour quelques boutiques de bazar de Scutari détruites accidentellement par le feu, on a publié d'abondants détails sur l'anéantissement presque total de la ville, l'incendie ayant été allumé, disait-on, comme celui de Moscou, par des soldats monténégrins résolus à ne laisser derrière eux que des décombres.

Il faudra renoncer à se faire une idée de l'état de l'Albanie aussi longtemps qu'une enquête confiée à des délégués internationaux n'aura pas mis les Puissances en mesure de se renseigner complètement sur les besoins du pays. Sauf l'urgente nécessité d'y établir l'ordre au moyen d'une gendarmerie, égale peut-être en nombre à une véritable armée d'occupation, on ignore tout des aspirations de ces clans divisés entre eux par des haines séculaires et qui, n'ayant ni la même langue, ni le même culte, ni la possibilité de transcrire leurs idées autrement qu'en grec ou en turc, sont aussi mal préparés que possible à l'autonomie dont il est question de les doter.

La Conférence des Ambassadeurs entreprendrait une tâche absolument irréalisable si elle persistait à élaborer un statut organique pour cette Albanie inconnue. Ce fut déjà une fâcheuse imprudence que de décider d'en faire un État; on en aggraverait les conséquences et les répercussions si les Gouvernements étrangers assumaient la responsabilité d'instituer un régime qui ne fonctionnerait qu'au prix d'efforts et de sacrifices financiers encore incalculables.

538.

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 59. *Berne, 13 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Par télégramme du 11 de ce mois, n° 3 [1], j'ai rendu compte à Votre Excellence de la motion votée par les parlementaires franco-allemands qui ont assisté à la Conférence de Berne. Votre Excellence trouvera ci-joint le texte exact de cette motion (annexe 1) qui est à peu de chose près rédigée comme la résolution votée le 3 mai à Paris par le groupe parlementaire de l'arbitrage. Deux adjonctions ont cependant été faites à ce premier texte. C'est d'abord le paragraphe relatif aux Alsaciens-Lorrains [2] proposé par M. Jaurès et qui n'a pas été voté sans de violents débats. C'est ensuite le passage visant la proposition Bryan [3] relative à l'arbitrage, qui est la reproduction d'une résolution adoptée en réunion préliminaire le 10 mai par les parlementaires socialistes allemands et français et dont voici le texte :

« Les délégués... invoquant la proposition Bryan relative à l'arbitrage, considérant qu'il est de l'intérêt de la France et de l'Allemagne d'éviter tout conflit armé, décident de soumettre le même jour à leur Gouvernement respectif une motion invitant les Gouvernements des deux pays à conclure un traité d'arbitrage. »

Au projet de résolution présenté à la Conférence de Berne, le député allemand Liebknecht avait proposé d'ajouter un passage ainsi conçu :

« La Conférence d'entente franco-allemande adresse un pressant appel au Gouvernement de la Confédération suisse, le priant de vouloir bien faire immédiatement des démarches pour l'ouverture de pourparlers entre les

(1) Non reproduit.

(2) Dans sa séance du 6 mai, la deuxième Chambre du Parlement d'Alsace avait voté à l'unanimité une motion pacifiste : « Plaise à la Chambre d'inviter le statthalter à donner aux représentants d'Alsace-Lorraine au Bundesrat les instructions nécessaires pour qu'ils s'emploient avec énergie contre l'idée d'une guerre entre l'Allemagne et la France et qu'ils agissent au Bundesrat pour qu'il examine les voies et moyens susceptibles d'amener un rapprochement entre la France et l'Allemagne, rapprochement qui fournira le moyen de mettre fin à la course aux armements ».

(3) Le 24 avril, M. Bryan, Secrétaire d'État, avait convoqué les représentants à Washington des Puissances étrangères pour leur soumettre un projet « tendant à diminuer les chances de guerre ». Les États se seraient engagés à surseoir aux hostilités, en cas de conflit, pendant un délai à déterminer : un an ou six mois, ou moins si l'on voulait. Pendant ce temps, des tiers choisis de même manière qu'on choisit les membres d'un tribunal arbitral examineraient le différend et rédigeraient un rapport dont les conclusions, sans avoir rien d'obligatoire, exerceraient quelque influence sur les décisions des Puissances intéressées.

Gouvernements français et allemand en vue d'une entente sur la réduction des armements.»

Sur les remontrances des parlementaires suisses qui firent valoir combien il était difficile au Conseil fédéral de se charger d'une pareille mission, la proposition de Liebknecht fut retirée.

J'ai dit plus haut que la partie de la déclaration visant les Alsaciens-Lorrains n'avait pas été votée sans difficultés. La lecture de ce passage, en effet, produisit à la réunion du groupe français une profonde émotion qui se traduisit d'après ce que j'ai pu savoir par des protestations assez vives de MM. Thalamas, Goirand, Leboucq, Chevillon, Dubarle, Vazeille, etc.

Quelques-uns demandaient la suppression pure et simple du passage relatif à l'Alsace et à la Lorraine en invoquant les engagements pris à Paris lors des réunions préliminaires de ne faire au cours des débats aucune allusion à ces deux provinces. M. Jaurès insista pour que le texte fût conservé intégralement : «Nous ne pouvons, objectait-il, avoir l'air d'ignorer la déclaration des Alsaciens-Lorrains qui vient d'être faite et nous ne pouvions prévoir à Paris qu'elle aurait lieu.» D'autres proposaient seulement la modification du texte.

Ce furent ces derniers qui, avec MM. Thalamas et Augagneur, obtinrent finalement gain de cause et au lieu de «La Conférence remercie... les représentants de l'Alsace-Lorraine d'avoir provoqué par leurs déclarations[1] le rapprochement des deux pays...» il fut décidé pour atténuer le texte que «provoqué» serait remplacé par «facilité».

Quelques opposants se retirèrent alors, notamment M. le sénateur Goirand qui, avec plusieurs collègues, voulait rédiger une lettre de protestation. Sur les pressantes instances dont il fut l'objet, il y renonça, mais exigea que son nom ne figurât pas au procès-verbal de délibération et, avec ses amis, il n'assista pas à la réunion plénière.

Sur les 196 parlementaires français signalés comme présents à Berne je n'ai pu savoir combien avaient signé au procès-verbal, mais il semble bien qu'une centaine seulement aient apposé leur nom au bas de la motion proposée.

Il paraît maintenant admis que l'initiative de la Conférence est due au député allemand M. Franck. Celui-ci aurait saisi le député socialiste suisse M. Grimm, lui demandant «s'il ne serait pas possible de constituer un comité de parlementaires suisses qui prît en main la convocation d'une conférence des députés allemands et français». C'est après avoir constitué ce comité de

[1] Voir la note ci-dessus relative à la motion expresse votée le 6 mai. On observera que, déjà le 23 avril, la deuxième Chambre d'Alsace-Lorraine avait, dans une résolution votée à l'unanimité, exprimé le désir que la paix fût maintenue entre la France et l'Allemagne et émis un vœu en faveur de la limitation des armements.

quatorze membres du Conseil national (voir lettre du 2 mai dernier n° 55)[1] que M. Grimm a lancé son appel aux députés des deux pays. Votre Excellence trouvera ci-joint le texte de ce document (annexe 2). L'idée première est donc d'origine socialiste. Cela explique l'appréhension avec laquelle elle fut accueillie en Allemagne et pourquoi les trente-trois adhésions allemandes finalement obtenues sont surtout venues de chez les socialistes. Grâce aux nombreuses adhésions françaises de divers partis, la Conférence de Berne a un peu perdu de son caractère socialiste, mais elle n'en a pas moins subi l'influence du parti qui l'a provoquée.

Le rôle des députés suisses s'est réduit le 11 mai à peu de chose. Après avoir ouvert la séance dans l'Aula de l'Université et mis les parlementaires des deux pays en présence, ils se sont tenus à l'écart sans prendre aucune part ni aux délibérations ni aux pourparlers. De son côté le Gouvernement fédéral, que les journaux français avaient représenté à tort comme le promoteur de la réunion, a affecté d'ignorer la présence à Berne des députés français et allemands.

Bien qu'on ait prévu deux jours pour les travaux de la Conférence, ceux-ci ont été clos à la fin de la première journée.

Le 11, au matin, une réunion plénière a eu lieu sous la présidence du député de Zurich, M. Grimm, entouré de ses collègues signataires de l'invitation à la Conférence.

Votre Excellence trouvera, ci-joint, les textes des discours d'ouverture prononcés par MM. Grimm, Gobat, Greulich et Müller (Suisses), de la réponse de M. d'Estournelles et les comptes rendus des allocutions du député Bebel et du député wurtembergeois Haussmann (annexes 4 à 10)[2].

La séance d'ouverture terminée, les parlementaires français et allemands se sont réunis en séances séparées et ont constitué leurs bureaux.

Ont été élus : pour la France, M. d'Estournelles, président, MM. Jaurès et Gaston Menier, vice-présidents; pour l'Allemagne, M. Haase (socialiste), président et vice-présidents MM. Haussmann (libéral) et Ricklin (centre, président de la diète d'Alsace-Lorraine).

La commission commune chargée de préparer l'ordre du jour a été composée des membres des bureaux ci-dessus désignés et complétée par les députés Métin et Couyba du côté français et Haegy, Franck et Liesching du côté allemand.

Dans le courant de l'après-midi, la commission commune ainsi constituée s'est réunie pour prendre connaissance d'un projet de résolution préparé par M. d'Estournelles d'accord avec divers membres de la Conférence. Ce fut ce projet qui, accepté comme base de discussion, fut, après de longs débats,

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 467.

(2) La reproduction des annexes 2 à 10 n'a point paru nécessaire.

finalement adopté avec les modifications que j'ai signalées précédemment.

La lecture en fut faite de suite en séance plénière à six heures et demie du soir par M. d'Estournelles en français et M. Haase en allemand et adoptée par acclamation.

La Conférence fut alors levée, après que des remerciements eussent été votés à l'adresse des députés suisses promoteurs de la réunion.

Cette fin était imprévue puisque, comme je l'ai dit plus haut, le comité d'organisation avait réservé la matinée du lendemain 12 pour «la suite de la discussion», mais, de part et d'autre, il fut jugé préférable de s'en tenir à cette manifestation et de clore ainsi sans incidents une réunion à laquelle certains ne s'étaient pas rendus sans quelque appréhension.

Une deuxième Conférence est dès maintenant projetée. On désignait déjà Bâle comme lieu probable de la réunion, mais l'idée paraît actuellement abandonnée et on semble décidé à la convoquer de préférence soit en France, soit en Allemagne, soit à Luxembourg.

Tandis que chez nous et chez nos voisins les journaux ont discuté avec passion au sujet de la Conférence qui s'est réunie à Berne, en Suisse, au contraire, la presse n'a guère pris au sérieux ce «meeting interparlementaire». Les rares commentaires, d'ailleurs sympathiques, dont la presse locale a accompagné le compte rendu des débats démontrent assez qu'on se fait ici peu d'illusion sur la portée immédiate de la Conférence et les résultats pratiques qu'il faut en attendre.

«Composée en majeure partie de socialistes, dit notamment le *Journal de Genève*, c'est-à-dire de gens sans influence dans leur pays, cette réunion d'amis de la paix aura des résultats modestes. Elle n'aura du moins pas fait de mal et c'est déjà un beau succès.»

Pour le *Bund* cependant, il apparaît «qu'en fait une entente a pu s'établir» et l'*Intelligenzblatt* comme les *Basler Nachrichten* enregistrent «comme un résultat tangible et positif non dédaignable le fait qu'un comité interparlementaire permanent chargé de travailler au rapprochement des deux peuples ait pu être constitué.»

ANNEXE.

Résolution de la Conférence de Berne du 11 mai 1913[1].

«La Conférence répudie énergiquement toute solidarité dans les détestables campagnes d'excitation chauvine de toutes sortes et les coupables spéculations qui menacent, des deux côtés de la frontière, d'égarer le bon sens et le patriotisme des populations dont l'immense majorité est fermement attachée à la paix.

[1] Le texte allemand de la résolution est reproduit dans un rapport du comte d'Einsiedel, Chargé d'affaires d'Allemagne à Berne (*Grosse Politik*, vol. 39, pièce n° 15707).

« Elle s'engage à une action incessante pour dissiper les malentendus et prévenir les conflits et *elle remercie de tout cœur les représentants de l'Alsace-Lorraine d'avoir facilité par leurs nobles déclarations, votées à l'unanimité, le rapprochement des deux pays pour une œuvre commune de civilisation.*

« Elle invite ses membres à faire tous leurs efforts pour amener les Gouvernements des grandes Puissances à diminuer les dépenses navales et militaires et *appuie chaleureusement la proposition Bryan relative à l'arbitrage*, et demande que les conflits qui pourraient surgir entre les deux pays et ne pourraient être réglés diplomatiquement soient déférés à la Cour de la Haye. Elle décide que le bureau sera constitué en comité permanent auquel elle donne mandat de convoquer périodiquement la Conférence ou de la réunir d'urgence si les circonstances l'exigent. »

539.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 142. *Sofia, 14 mai 1913, 18 h. 30.*

(*Reçu* : 19 h. 40.)

Depuis la fin du mois de mars, il n'y a eu entre la Bulgarie et la Serbie aucun change de vues ni aucune discussion au sujet du partage des territoires. Le Président du Conseil me l'a formellement déclaré et il attend l'arbitrage de la Russie. L'entente directe ne pourra s'établir que si la Serbie respecte les clauses du traité de 1912. Quant aux conversations avec la Grèce, elles ne portent actuellement que sur des questions de détails ou de plaintes réciproques. Le dernier combat de Leveenopoli, au Sud de Kavala, dans lequel trois cents soldats hellènes et cent soldats bulgares auraient été tués, indique l'état d'esprit des deux armées. Le Gouvernement bulgare a envoyé les ordres les plus énergiques aux autorités militaires pour interdire l'occupation des points où se trouvent des détachements hellènes, mais, en communiquant cette désision au Gouvernement grec, il a ajouté que si, de leur côté, les troupes hellènes voulaient s'emparer des régions occupées par les Bulgares, ceux-ci résisteraient par la force. De part et d'autre, on se reproche les mêmes tentatives d'empiétement et la même intransigeance, mais la question de la délimitation n'a pas encore été abordée. Pour montrer son esprit pacifique, le Gouvernement bulgare a proposé d'ouvrir cette négociation et d'envoyer à Athènes M. Sarafoff qui en serait chargé avec M. Hadji Micheff. Mais aucune réponse n'a encore été faite à cette proposition. J'ai eu de nouveau la confirmation que la Bulgarie ne pourrait renoncer à Salonique qu'à la suite d'une décision des Puissances appelées à trancher le différend.

540.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 493. *Paris, 14 mai 1913, 21 heures.*

M. Tittoni m'ayant reparlé de la frontière méridionale de l'Albanie et des difficultés que cette question menaçait de soulever et m'ayant indiqué que nous pourrions intervenir auprès des Grecs pour réduire leur intransigeance, j'ai répondu que les positions n'avaient pas encore été suffisamment précisées pour motiver une telle initiative. J'ai fait observer à l'Ambassadeur que d'ailleurs nous tenions beaucoup à ce que les Grecs obtiennent toute la satisfaction possible, que cette préoccupation correspondait aux vues de l'opinion française et que, si désireux que nous fussions de donner à l'Italie une nouvelle preuve d'amitié, nous ne pouvions nous mettre en désaccord avec notre attitude constante ni avec le sentiment public dans cette délicate question. « Mais nous sommes également philhellènes », a répliqué M. Tittoni. « J'espère que vous le resterez », ai-je répondu. J'ai fait observer ensuite à l'Ambassadeur d'Italie que je craignais de voir la presse italienne nous rendre encore plus malaisé le rôle conciliant que nous chercherions éventuellement à remplir et j'ai fait allusion aux articles de la *Tribuna* et des autres journaux ayant des relations connues avec la Consulta. M. Tittoni a reconnu que ces articles étaient regrettables et m'a dit qu'il allait télégraphier au marquis de San Giuliano pour lui demander d'user de son influence en vue d'empêcher de nouvelles publications du même genre. Il m'a prié en revanche de demander à votre ambassade de faire le possible pour que les correspondants des journaux français à Rome évitent de parler des affaires albanaises et de donner à ce sujet des indications de nature à susciter des polémiques. Je pense en effet qu'il convient de ne pas souligner les dissidences malheureusement profondes qui existent entre les demandes grecques et les propositions austro-italiennes et de ne pas se presser d'appeler la discussion sur elles. Moins on en parlera pour le moment et moins on compliquera la tâche déjà difficile des Gouvernements et des Ambassadeurs qui les représentent à la réunion de Londres.

541.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 147. *Londres, 14 mai 1913, 19 h. 41.*
(*Reçu :* 22 h. 30.)

Je me réfère à votre lettre 580 et au télégramme d'Athènes n° 55 (1).

Les délégués helléniques actuellement à Londres ont laissé entendre qu'ils ne signeraient pas tel quel le projet de traité turco-balkanique. Sir A. Nicolson a vivement insisté auprès d'eux afin d'obtenir qu'ils ne retardent pas la conclusion si désirable de la paix. Il leur a fait observer que le traité à signer était un arrangement entre la Turquie et les alliés; que la Grèce, en ratifiant cet arrangement, ne rabattrait pas ses prétentions concernant les îles et l'Albanie et que sa situation resterait aussi forte en droit et en fait. Le Sous-Secrétaire d'État permanent a eu l'impression que les délégués helléniques partageaient peut-être son opinion, mais qu'ils ne se souciaient pas de la soutenir auprès de leur Gouvernement. Il propose donc à Sir E. Grey de télégraphier au Ministre d'Angleterre à Athènes d'agir auprès du Gouvernement grec en vue de l'amener à signer le projet de traité. Le Ministre de Bulgarie à Londres paraît au contraire pressé de signer.

542.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 145. *Vienne, 14 mai 1913.*
(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 16 mai.)

Par ses télégrammes n°s 434 à 436 (2), Votre Excellence a bien voulu me faire connaître les appréciations un peu découragées du marquis de San Giuliano sur les difficultés que lui font encore redouter les questions de délimitation de frontières.

(1) La dépêche 580 transmettait simplement à Londres les télégrammes 54 et 55 d'Athènes ci-dessus reproduits, à la date du 12 mai, sous le numéro 524.

(2) Les télégrammes 434 et 435 transmettaient à Vienne, en même temps qu'à d'autres postes, les télégrammes 112 et 113 de Rome, en date du 12 mai, ci-dessus reproduits sous le numéro 525. Le télégramme 436 communiquait le télégramme adressé à Rome le 13 mai et ci-dessus reproduit sous le numéro 532.

Les inquiétudes du Ministre italien ne proviendraient-elles pas de ce qu'à Vienne les perspectives de désarmement et d'arrangements à l'amiable sont manifestement une déception pour une partie des gens au pouvoir ? On semble craindre que les accords ne s'établissent en dehors de l'action austro-hongroise, peut-être même contre elle; on serait désappointé d'un dénouement résultant de la lassitude et de l'épuisement des belligérants et auquel ne contribuerait pas suffisamment l'énorme effort que la Monarchie s'est imposé.

Dans un entretien que j'avais, ce soir, avec le baron Macchio, à qui je notifiais les dispositions prises par vous pour l'ouverture des travaux de la Commission financière des affaires balkaniques, j'ai été frappé de son insistance à contester l'imminence d'une détente.

Les journaux de ce jour s'autorisaient de décisions du Conseil des Ministres concernant le renvoi successif des réservistes massés aux frontières méridionales de l'Empire, pour se féliciter de ce que la crise semblât toucher à sa fin. Au lieu des explications complémentaires que je lui demandais sur ce point, le premier chef de section s'appliqua à établir que ce licenciement ne se ferait que peu à peu, avec beaucoup de lenteur, et aurait surtout pour but de renvoyer dans leurs foyers les soutiens de famille que l'on ne pouvait pas retenir plus longtemps sous les drapeaux. « Nous avons agi de même en Galicie, ajoutait-il, mais en remplaçant aussitôt tous les congédiés. »

C'est sous la même inspiration que la *Zeit* publie, quant aux résolutions du Gouvernement, quelques détails qu'elle prétend tenir d'une haute personnalité politique. « Le renvoi des réservistes est décidé dès à présent, mais il n'y pourra être procédé que successivement et d'une manière plus large d'ailleurs pour les frontières du Nord que pour celles du Sud.

« Si la mesure est plus restreinte au Midi, c'est qu'il faut tenir compte des sérieuses difficultés qui menacent de se produire entre la Serbie et la Bulgarie, ce qui maintiendrait de ce côté, pendant encore longtemps, une très forte tension.

« En Galicie, la réduction s'effectuera, tout en relevant les effectifs jusqu'à présent attribués au temps de paix, (de cent trente à cent cinquante hommes par compagnie). De même dans le Sud-Ouest, s'il y a diminution des forces actuelles, les effectifs resteront pourtant supérieurs à ce qu'ils étaient antérieurement. »

C'est évidemment renoncer avec mauvaise grâce à une mobilisation qui est loin d'avoir produit des effets proportionnés à ce qu'elle a coûté.

Le baron Macchio, et beaucoup d'autres avec lui, ont le sentiment qu'il en résultera un certain ridicule; c'est pour s'y moins exposer qu'il préférerait sans doute voir se prolonger la crise, avec l'espoir d'en tirer quelques avantages plus précis que ceux dont il faudrait actuellement se contenter.

Depuis longtemps, on le signale comme secondant à contre-cœur les inten-

tions conciliantes et la politique incertaine de son Ministre. Aussi sera-t-il des derniers à admettre que l'apaisement soit assuré. Il m'a parlé sommairement, mais avec aigreur, des résistances de la Grèce à donner satisfaction à l'Italie; contrairement à ce qui apparaît, il a insinué que la Bulgarie s'obstinera dans la plupart de ses prétentions. Son langage donnait en somme à conclure que, si les complications s'aplanissent, ce sera bien malgré ses vœux et en dépit de ses combinaisons personnelles.

Un fait de médiocre importance est à noter pourtant comme confirmant les soupçons qu'il est permis de concevoir sur les tendances de quelques agents importants du Ballplatz. Le chef du bureau de la presse, si souvent dénoncé depuis six mois pour ses intrigues dans le sens d'une action belliqueuse, M. de Kanya, que l'on croyait sous le coup d'une disgrâce méritée, vient d'être promu Ministre plénipotentiaire et maintenu dans ses fonctions : son adjoint, le chevalier de Montlong, reçoit en même temps une distinction honorifique supérieure à ce que son grade comporte, et tous deux avec la mention que ces faveurs leur sont accordées « pour des services distingués pendant une période de difficultés exceptionnelles ».

Le comte Berchtold, ce n'est un secret pour personne, a dû souvent réprimer les initiatives de son bureau de la presse. De ce que ces récompenses inattendues ont été arrachées à sa faiblesse, on conclut déjà que sa modération et ses perpétuelles perplexités l'amèneraient à quitter le ministère aussitôt après la réunion des Délégations.

543.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 278. *Londres, 14 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Au cours d'entretiens que j'ai eus avec lui hier et aujourd'hui, le Sous-Secrétaire d'État permanent pour les Affaires étrangères a été amené à compléter les renseignements qu'il avait donnés la semaine dernière à M. Paul Cambon au sujet des affaires de Bagdad-golfe Persique et dont l'Ambassadeur a fait part à Votre Excellence par sa lettre du 8 courant n° 270 [1].

Le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a rappelé que le Gouvernement britannique avait d'abord essayé de faire donner la concession de la ligne Bagdad-Bassorah à une compagnie dans laquelle la France, la Grande-Bre-

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 517.

tagne, la Russie, l'Allemagne et la Turquie seraient également représentées et qu'il n'avait pu vaincre l'opposition de la Turquie à l'admission de la Russie. L'affaire fut alors soumise à un nouvel examen auquel furent conviés divers Départements ministériels; on adopta l'avis qu'avait toujours soutenu le *Board of Trade,* c'est-à-dire que l'on considérât la ligne Bagdad-Bassorah comme une entreprise purement commerciale dans laquelle il suffirait d'assurer la défense des intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne. Au mois de septembre 1912, le Gouvernement anglais décida de ne plus demander à la Turquie le contrôle de la ligne Bagdad-Bassorah et il informa de cette décision les Gouvernements français et russe avec lesquels il a partie liée pour la question de l'augmentation des droits de douane ottomans.

J'ajoute que la garantie des intérêts commerciaux de l'Angleterre sur la ligne Bagdad-Bassorah serait donnée sous forme d'une stipulation réservant à des Anglais deux places d'administrateurs de la future compagnie, quelle qu'elle fût. Ces administrateurs, m'a dit Sir A. Nicolson, seraient chargés de surveiller les tarifs, règlements, etc. afin d'empêcher tout traitement défavorable des marchandises anglaises. Le négociateur ottoman, Hakki Pacha, semble avoir admis cette stipulation.

Tout l'effort de l'Angleterre portait donc sur la reconnaissance par la Turquie de sa situation privilégiée dans le golfe Persique; les pourparlers commencés à ce sujet en 1912 furent interrompus par la guerre des Balkans; l'ex-Grand Vizir, Hakki Pacha, fut envoyé à Londres pour les reprendre avec les représentants du Foreign Office, Sir Louis Mallet et M. Parker, et Sir A. Nicolson m'a dit qu'on était arrivé la semaine dernière à rédiger une convention actuellement paraphée et soumise aux deux Gouvernements, qui donnerait satisfaction à l'Angleterre sur les questions de Koweit, des îles Bahrein, de la navigation sur le Chatt el Arab et du golfe Persique en général.

Il m'est revenu de source ottomane que l'affaire la plus difficile à régler aurait été celle du cheik de Koweit, que la Turquie, sans renoncer à son droit de souveraineté, aurait reconnu l'autonomie de ce cheik, mais que la Grande-Bretagne aurait voulu donner des dimensions exagérées à la nouvelle principauté de Koweit.

Le projet de convention anglo-turc était à peine paraphé que l'Ambassadeur d'Allemagne vint faire au Foreign Office la démarche relatée par la lettre de M. Paul Cambon n° 270. Sir A. Nicolson ne pouvait se refuser à la conversation demandée entre mon collègue allemand M. de Kühlmann et un représentant du Foreign Office; mais il prescrivit à ce dernier, M. Parker, d'écouter son interlocuteur sans lui répondre [1].

[1] Sur les négociations engagées entre Anglais et Allemands au sujet du chemin de fer de Bagdad, voir les rapports du prince Lichnowsky et de M. de Kühlmann dans *Grosse Politik,* vol. 37. I, pièces n°s 14737 et suivantes.

M. Parker écouta donc M. de Kühlmann et il constata que ce dernier était parfaitement au courant de l'état des négociations anglo-turques. J'ai su, d'autre part, que Hakki Pacha avait lui-même prévenu l'ambassade d'Allemagne du résultat des pourparlers.

M. de Kühlmann connaît à merveille les questions de chemins de fer ottomans auxquelles son père fut un des premiers à s'intéresser. Il dit à M. Parker que son Gouvernement était très heureux de voir une entente s'établir entre la Turquie et l'Angleterre au sujet du golfe Persique, d'autant plus heureux que, de cette entente anglo-turque, pouvait sortir une entente anglo-allemande. Sans préciser ni pourquoi ni comment, il parla de la ligne Bagdad-Bassorah comme d'une propriété germanique et il affirma que l'Allemagne ne verrait que des avantages à l'entrée d'Anglais dans le conseil d'administration du Bagdad-Bassorah. Assez vaguement il fit entendre que l'on admettrait à Berlin une participation plus étendue de la Grande-Bretagne dans cette affaire; il indiqua même que l'on pourrait céder aux Anglais le tronçon Bagdad-Kanikin destiné à relier les lignes ottomanes au futur réseau persan. Enfin il fit remarquer que, si l'Allemagne faisait à l'Angleterre de si grandes concessions, il serait juste qu'elle fût payée de retour; le chemin de fer de Mohammerah par la vallée du Karoun, que les Anglais veulent construire, ferait concurrence au Bagdad et l'abandon de cette entreprise serait, d'après M. de Kühlmann, une compensation équitable aux avantages que les Allemands sont disposés à faire aux Anglais.

« Ces Allemands sont admirables, m'a dit Sir A. Nicolson après m'avoir conté ce qui précède; ils sont toujours à l'affût, ils ne lâchent jamais le morceau, ils prétendent tout avoir et ils demandent toujours quelque chose... Mais, cette fois-ci ils exagèrent : la ligne Bagdad-Kanikin concerne les Russes, la ligne de Mohammerah n'a rien à faire avec le Bagdad... Il est bien certain qu'ils veulent surtout vous inquiéter et inquiéter les Russes. Aussi ai-je eu soin de prévenir M. de Benckendorff en même temps que M. Cambon. »

Après avoir remercié le Sous-Secrétaire d'État permanent de ses utiles renseignements, je lui ai dit que, de son côté, Votre Excellence avait remis à Rifaat Pacha une note indiquant à quelles conditions le Gouvernement de la République consentirait à l'augmentation de 4 p. 100 des droits de douane ottomans et j'ai ajouté que, à cet égard, nous n'étions pas aussi avancés que le Gouvernement britannique.

Sir A. Nicolson a répliqué que les négociations anglo-ottomanes n'étaient pas près de leur conclusion et que la rédaction d'un projet de convention ne signifiait pas grand'chose. A l'augmentation des droits de douane l'Angleterre avait mis des conditions auxquelles la Sublime Porte ne voulait pas consentir, par exemple, la liberté pour l'Égypte de contracter des emprunts. D'ailleurs la Turquie demandait en échange de ses concessions dans le golfe

Persique des avantages divers en matière de bureaux de poste, de capitulations, etc. La discussion durait encore et pouvait se prolonger très longtemps.

Sir A. Nicolson m'a répété en terminant que le Gouvernement britannique ne donnerait pas son assentiment à la surélévation des droits de douane ottomans sans s'être préalablement entendu avec la France et la Russie.

544.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 115. *Rome, 15 mai 1913, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Le Ministre des Affaires étrangères est revenu sur la question du canal de Corfou et sur l'impossibilité pour l'Italie d'accepter une frontière au Nord de Phtelia. Il a exprimé de nouveau l'avis que, pour éviter des complications, il serait préférable qu'un échange de vues eût lieu entre les Puissances avant la prochaine séance de Londres. Dans cette réunion, dit-il, les Gouvernements auront déjà pris position et il sera bien plus difficile d'arriver à un accord que si on négocie auparavant.

Il m'a laissé entendre que, dans des pourparlers préalables, on pourrait, au lieu de traiter les questions séparément, les aborder ensemble « et trouver ainsi des éléments de compensation entre elles ». J'ai fait observer que cela me paraissait difficile puisque, d'après son langage de l'autre jour, la position était déjà prise, par exemple celle de l'Italie dans la question de Corfou et celle de l'Allemagne dans la question des îles.

Le Ministre m'a répondu : « La position de l'Allemagne est prise, mais pas publiquement, et il est toujours plus facile de revenir sur une attitude quand elle n'est pas connue de l'opinion. C'est justement pour cela que je considère des pourparlers préalables comme extrêmement utiles. »

Le marquis de San Giuliano ayant d'autre part répété avec insistance que le Gouvernement italien, intransigeant sur la question du canal, sera aussi conciliant que possible sur les autres, on peut se demander s'il n'a pas voulu indiquer ainsi la possibilité d'une transaction portant sur les îles.

M'inspirant de votre télégramme 490 [1], je me suis tenu sur la plus grande réserve.

[1] Du 13 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 532.

545.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 56. *Athènes, 15 mai 1913, 13 h. 20.*

(*Reçu :* 14 h. 45.)

Je viens de trouver le Ministre des Affaires étrangères très inquiet de l'attitude du marquis de San Giuliano qui, après s'être longtemps défendu de toute pensée agressive, a déclaré nettement hier au Chargé d'affaires grec : «Nous irons jusqu'à la guerre si la Grèce ne cède pas.»

Il veut pour l'Albanie une partie de la côte en face de Corfou et pour Valona un hinterland considérable, préoccupé évidemment d'accroître la part que l'Italie compte s'adjuger.

Le Ministre des Affaires étrangères se demande comment l'Italie, qui est représentée à la [réunion] des Ambassadeurs, peut agir ainsi de sa seule volonté. Quarante mille hommes et des transports seraient déjà réunis à Brindisi.

La Bulgarie a annoncé l'envoi à Athènes de M. Sarafoff, [chargé] de causer avec le Cabinet grec; celui-ci a prévenu le Cabinet de Sofia que, même si M. Sarafoff vient ici, il ne faudra pas compter sur une conversation à deux et que tout ce qui sera dit avec lui sera communiqué à Cettigné et à Belgrade : la délimitation est pour les Grecs une question à débattre à quatre, le point capital étant l'équilibre des forces et non la création d'une hégémonie.

Enfin le Ministre des Affaires étrangères se plaint d'initiatives qu'aurait prises la Bulgarie, notamment pour la rédaction des préliminaires de paix, en dehors de ses alliés, mais non de la Turquie.

546.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome.

Paris, 15 mai 1913, 17 h. 25, 18 h. 5, 18 h. 30, 19 h. 55, 20 h. 30, 21 heures.

T. n°s 626-627; 472-73-74-75-76-77; 440-41-42-43-44-45; 530-31-32-33-34-35; 495-96-97-98-99-500.

Pour Londres, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome : Les Gouvernements allemand et austro-hongrois ont appelé mon attention sur les graves incon-

vénients que présenterait l'admission des délégués des États belligérants à la Commission financière des Affaires balkaniques sur le même pied que les délégués des grandes Puissances. Les observations qui m'ont été présentées au nom de ces Gouvernements m'ont engagé à faire étudier la question par la commission interministérielle française chargée de préparer les travaux de la Commission financière des affaires balkaniques.

Pour Londres seulement : Je vous envoie par la poste le texte de l'avis formulé par les commissaires français.

Pour Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome : Procès-verbal de la commission interministérielle française chargée de préparer les travaux de la Commission financière des affaires balkaniques.

L'article 6 du projet de traité de paix entre la Turquie et les États balkaniques remet à la Commission financière des affaires balkaniques le soin de régler les questions d'ordre financier résultant de la guerre qui prend fin.

Le programme de cette Commission se trouve, d'ailleurs, précisé dans une note en quatre articles qui a été communiquée aux Puissances le 19 avril dernier, et approuvée par elles sous le bénéfice d'observations de détail.

La question aujourd'hui soumise à l'appréciation de la Commission interministérielle française est de savoir à quel titre et avec quels pouvoirs les représentants des États belligérants seront invités à participer aux travaux de la Commission.

Une observation préliminaire s'impose.

Il y a lieu, tout d'abord, de noter que les décisions finales n'appartiendront pas à la Commission elle-même, mais aux Gouvernements des grandes Puissances, qui seront appelés à transformer en décisions définitives les avis formulés par la Commission.

La situation de principe est en effet la même pour les questions qui seront traitées à Paris et pour celles qui ressortissent à la réunion des Ambassadeurs à Londres. La Commission de Paris aura à résoudre les problèmes financiers dans les mêmes conditions où la réunion de Londres s'applique à résoudre les problèmes politiques et territoriaux. La procédure doit donc être la même, c'est-à-dire qu'à Paris comme à Londres, les représentants des grandes Puissances doivent avoir, seuls, voix délibérative et pouvoir de décision.

Le programme assigné à la Commission est un argument de plus à l'appui de cette conclusion.

En ce qui concerne, par exemple, la détermination de la part qui doit incomber aux États alliés dans le service de la dette ottomane, on ne saurait admettre les États belligérants à intervenir dans la délibération. Ce serait vouer la Commission à l'impuissance, puisque, pour empêcher toute décision,

il suffirait qu'un seul des États belligérants refusât de se rallier à l'opinion commune. Serait-ce logique enfin qu'il dépendît du Monténégro (qui n'a pour ainsi dire aucun intérêt dans la répartition de la dette ottomane) de paralyser le concert de toutes les Puissances?

Qu'adviendrait-il, d'ailleurs, lorsqu'il s'agirait d'examiner les réclamations que les États belligérants se proposent de produire, à titre de compensation pécuniaire, du fait des opérations de guerre? C'est là une question sur laquelle on peut prévoir, dès à présent, un antagonisme irréductible entre les Turcs et les alliés balkaniques. Il serait contraire aux termes mêmes et surtout à l'esprit qui a dicté l'insertion de cet article dans le programme de la Commission financière de convier les belligérants à procéder à cet examen avec voix délibérative. Ce serait, là encore, s'exposer à un insuccès certain. Concilier les prétentions adverses des belligérants et sauvegarder simultanément les intérêts propres des grandes Puissances, tel est l'objet de la Commission financière; elle ne saurait, de toute évidence, remplir ce rôle nécessaire de médiateur et d'arbitre que si son pouvoir n'est pas, à chaque pas et sur toute question, mis en échec par le *veto* de l'un quelconque des belligérants.

L'exposé qui précède ne tend point à écarter des travaux de la commission les représentants des belligérants. Il ne vise qu'à faire prévaloir une méthode de travail qui permette à cette Commission d'aboutir, dans un délai raisonnable, à l'élaboration de formules positives. Si, malgré toutes les garanties d'équité et d'impartialité qu'offre aux belligérants une réunion où seront représentées toutes les grandes Puissances, telle ou telle solution leur semblait inacceptable, ils auraient toujours la ressource de faire directement appel aux Gouvernements des grandes Puissances.

Il n'en est pas moins désirable que les belligérants soient admis, dans la plus large mesure, à défendre leurs intérêts au sein de la Commission financière. La Commission interministérielle française estime donc que les délégués des belligérants devraient être admis à tous les travaux préparatoires, tant dans les réunions plénières de la Commission que dans les sous-commissions qui seront organisées pour étudier les problèmes spéciaux. Admis de plein droit à tout s ces réunions, ils auraient les mêmes facilités que les délégués des grandes Puissances pour soutenir leurs réclamations, mais la décision ne saurait finalement leur appartenir; ils n'auraient que voix consultative.

Seule, l'adoption d'une telle méthode peut assurer aux délibérations de la Commission de Paris un résultat pratique.

Pour tous les postes : En présence de l'avis très net formulé par les commissaires français et considérant en effet que l'admission des délégués des belligérants avec voix délibérative rendrait inefficace le travail de la Commission financière, je vous prie de demander au Gouvernement auprès duquel vous

êtes accrédité s'il accepte la procédure suivante : admission des délégués des belligérants à toutes les réunions où seront étudiées et examinées les questions soumises à la Commission financière avec voix consultative, le vote des motions décisives restant réservé aux seuls délégués des grandes Puissances.

Vous voudrez bien d'ailleurs remettre au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité une copie du procès-verbal qui fait l'objet de mon précédent télégramme.

Pour Pétersbourg seulement : Veuillez faire observer à M. Sazonoff que j'avais accueilli volontiers la suggestion du Gouvernement impérial de ne pas écarter les belligérants des travaux de la Commission financière, mais que, devant les observations des Austro-Hongrois et des Allemands, il me paraît nécessaire d'accepter la procédure ci-dessus afin d'empêcher que la réunion de Paris, qui aura à trancher des questions intéressant au premier chef les capitalistes français, n'échoue par l'obstruction de l'un quelconque des belligérants. Je lui serai donc reconnaissant de donner également son adhésion à cette procédure [1].

547.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 283. *Saint-Pétersbourg, 15 mai 1913, 19 h. 48.*

(*Reçu :* 23 heures.)

Les pourparlers bulgaro-serbes n'avancent pas. Il est vrai que la discussion est brève, les Bulgares, à ce que vient de me dire M. Bobtcheff, se bornant à demander l'exécution du traité du 29 février 1912.

Ce sont des considérations ethniques, assure M. Bobtcheff, qui ont inspiré la répartition prévue par ce traité. Les pays réservés à la Bulgarie sont incontestablement bulgares; en invoquant uniquement pour les garder le fait qu'ils les occupent, les Serbes oublient que cette occupation a été singulièrement facilitée par les Bulgares qui, pendant ce temps, soutenaient seuls le choc de

[1] Le Gouvernement russe désirait que dès l'ouverture des travaux les représentants des États belligérants fussent admis à exposer et à soutenir leurs vues à la Commission financière. M. Delcassé avait, par un télégramme du 10 mai, recommandé ce désir à l'attention de M. Pichon qui avait répondu le 11 mai qu'il était d'accord avec M. Sazonoff pour penser que les délégués des États balkaniques devaient être admis à la Commission financière dès la première séance et sur le même pied que les représentants des grandes Puissances. Comme le montre le présent télégramme, M. Pichon avait ensuite changé d'avis et M. Delcassé faisait savoir le 16 mai que M. Sazonoff s'était lui aussi rangé à l'avis des commissaires français.

la presque totalité des forces turques, et n'a eu lieu qu'au nom des alliés. S'ils s'obstinaient, ils provoqueraient la formation à Sofia d'un ministère composé de Stamboulovistes et de Radoslavistes, qui n'hésiteront pas à mettre la force au service du droit bulgare.

M. Bobtcheff reconnaît que ce serait déplorable pour tout le monde. Pour lui, les Serbes devraient, en ce moment surtout, ne pas perdre de vue leur idéal, et que la Bosnie-Herzégovine, la Dalmatie, la Croatie ne peuvent être réunies à la Serbie qu'avec l'assentiment et le concours des Bulgares. Il estime que la reconstitution de la grande Serbie, réalisée dans ces conditions, sera une ample compensation aux gains insuffisants dont se plaignent aujourd'hui les exaltés de Belgrade.

Cette indication me paraît devoir vous être signalée. On ne peut pas ne pas la rapprocher des aspirations de moins en moins dissimulées de la Roumanie, dont le nombre croît chaque jour. La guerre balkanique n'a pas produit toutes ses conséquences.

548.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 279. *Londres, 15 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 19 mai.)

Les affaires des Balkans subissent en ce moment un temps d'arrêt; mais elles nous réservent encore bien des difficultés, tant en ce qui concerne la conclusion de la paix entre la Turquie et les alliés qu'en ce qui concerne le règlement par les Puissances des questions d'Albanie et des îles de la mer Égée. C'est le sentiment de Sir Arthur Nicolson, avec lequel je me suis entretenu plusieurs fois de cette situation.

Les délégués des belligérants arrivent bien à Londres pour conclure la paix; mais ils paraissent tout désemparés et ne savent pas au juste quel jour ils se réuniront. Les représentants ottomans ont été reçus aujourd'hui par Sir Edward Grey; ceux là sont véritablement prêts à signer le projet de traité approuvé par les Puissances. Mais il n'en est pas de même des alliés.

Parmi ces derniers, les Grecs se montrent les plus intransigeants; ils se refusent encore à prendre dans le traité l'engagement de remettre aux grandes Puissances le règlement des questions d'Albanie et des îles. Bulgares et Serbes affectent d'être plus conciliants; mais le bruit court qu'ils étudieraient un projet de protocole à annexer au traité pour formuler une série de réserves concernant la frontière Enos-Midia, l'Albanie et les îles.

D'autre part, l'ambassade d'Autriche estime que la rédaction de l'article relatif aux questions financières est trop précise; elle prétend que la Commission internationale de Paris a un rôle simplement consultatif, et elle voudrait faire de cette commission une sorte d'annexe à la réunion des Ambassadeurs à Londres.

Il n'est donc pas certain que le traité de paix soit signé la semaine prochaine par les belligérants; mais Sir Arthur Nicolson s'emploie de son mieux à aplanir des difficultés qu'il ne se dissimule point.

Les questions de la frontière Sud d'Albanie et des îles lui paraissent plus inquiétantes; cependant les Puissances ne pourront pas, à son avis, en retarder plus longtemps l'examen.

Je lui ai parlé d'un compromis possible sur ces deux questions. En janvier dernier, M. Venizelos avait dit en effet que, s'il ne pouvait obtenir les principales îles de la mer Égée, il préférerait renoncer à toutes les îles, sauf à chercher un dédommagement sur le continent. Or il se trouve que, dans les deux affaires pendantes des îles et de l'Albanie méridionale, l'Italie et la Grèce représentent des intérêts opposés. Ne pourrait-on chercher un arrangement aux termes duquel la Grèce abandonnerait les îles et recevrait en échange une partie plus importante de l'Épire?

Un pareil arrangement présenterait cet avantage pour les Puissances que l'Italie serait plus aisément amenée à évacuer Rhodes pour la remettre à la Turquie que pour la remettre à la Grèce. Il présenterait aussi cet inconvénient qu'il faudrait donner un statut autonome au vilayet des îles et en faire une sorte de nouvelle Crète, ce à quoi les Puissances sont fort peu disposées. Néanmoins Sir Arthur Nicolson pense qu'on arrivera ultérieurement à examiner des suggestions de cette nature.

Pour le moment, c'est la délimitation de l'Albanie méridionale, ou plus exactement de la côte albanaise, qui est le sujet délicat. J'ai donné connaissance au Sous-Secrétaire d'État permanent du sens de la communication faite par le marquis de San Giuliano à M. Barrère et de votre réponse aux ouvertures italiennes[1].

Sir Arthur Nicolson m'a dit qu'il partageait les sentiments de Votre Excellence, mais que la réunion des Ambassadeurs allait être obligée d'aborder la question et qu'il ne voyait pas à quelle solution on pourrait aboutir. Les Grecs réclament Chimara et Santi-Quaranta; les Italiens leur refusent ces deux points et veulent donner à l'Albanie la côte de l'étroit canal de Corfou. Il ne paraît pas facile de trouver un moyen terme.

Aussi le Sous-Secrétaire d'État permanent ne fonde-t-il pas beaucoup d'espoir sur un prompt achèvement des pourparlers en cours.

[1] Voir ci-dessus les télégrammes de M. Barrère du 12 mai, reproduits sous le numéro 525, et le télégramme à Rome, du 13 mai, reproduit sous le numéro 532.

549.

M. Conty, Ministre de France à Pékin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 104. *Pékin, 15 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 30 mai.)

Mon collègue M. Ijuin, Ministre du Japon à Pékin, m'a fait part de l'impression que cause à son Gouvernement l'attitude de l'Allemagne en ce qui concerne la reconnaissance éventuelle de la République chinoise. A la démarche que le Gouvernement japonais a fait effectuer à Berlin à ce sujet, le Gouvernement allemand aurait répondu qu'il était prêt à procéder à la reconnaissance officielle du nouveau Gouvernement chinois dès l'élection du Président de la République, sans attendre les déclarations formelles que le Gouvernement japonais a le désir [1] d'obtenir au préalable sur l'application des traités et le respect des usages qui constituent les garanties des étrangers établis en Chine. M. Ijuin ne se dissimule pas que l'Autriche-Hongrie et l'Italie suivront sans doute l'exemple de l'Allemagne. J'ajoute que mon collègue de Belgique m'a manifesté son empressement à soutenir la cause du Président Yuan et sa hâte de sortir par une reconnaissance formelle d'une situation provisoire qu'il juge mal définie.

Il ne semble pas toutefois que la question se présente avec un caractère d'urgence. Le Ministre chinois des Affaires étrangères m'a laissé entendre hier que son Gouvernement n'était pas encore fixé sur la date approximative de l'élection présidentielle.

Le Parlement a manifesté son intention de voter la Constitution avant d'élire le Président et la situation parlementaire dont je rends compte par ailleurs à Votre Excellence peut laisser supposer que la discussion d'un projet de loi constitutionnelle n'ira pas sans délai.

Si le Gouvernement s'efforce de faire procéder à l'élection du chef de l'État avant que la constitution soit fixée et s'il a provoqué notamment en ce sens des manifestations de ses représentants à l'étranger, il tient à modifier avant toute chose la composition des partis; il doit prendre le temps de réduire au sein du Parlement le nombre de ses adversaires et de calmer leur hostilité. Si le Président Yuan a déclaré officiellement aux Chambres que le moment était venu de mettre un terme à ses pouvoirs de chef d'État provisoire, il n'en craint pas moins de susciter en ce moment sur son nom les passions de l'Assemblée et, en politique avisé, il attend son heure.

[1] Sur l'attitude prise par le Gouvernement allemand dans cette affaire, voir *Grosse Politik*, vol. 32, pièces n°s 11842, 11846, 11847, 11848, 11849.

550.

Note sur le chemin de fer de Bagdad.

16 mai 1913.

La politique française à l'égard du chemin de fer de Bagdad a trouvé son expression dans trois formules. La première prononcée en 1902 par M. Delcassé à la tribune de la Chambre fixe, comme nécessaire à la participation française, la condition que l'élément français reçoive, tant au point de vue de la construction, de l'exploitation et de la direction, une part égale à celle de l'élément étranger le plus favorisé. La seconde se trouve dans la réponse faite en 1906, à certaines ouvertures venant du côté des financiers allemands, par M. L. Bourgeois qui déclara que l'affaire du Badgad devait se faire par un accord entre les quatre Puissances intéressées : Allemagne, France, Grande-Bretagne et Russie. Enfin la troisième a été donnée par le Ministre dans sa réponse du 25 octobre 1907 au memorandum anglais de juin 1907. Repoussant l'idée de constituer des sections séparées dans lesquelles chacune des Puissances intéressées aurait exercé une influence exclusive, M. Pichon se déclarait disposé à rechercher avec le Gouvernement britannique une formule susceptible d'amener une entente entre les Gouvernements intéressés.

Depuis cette date, en novembre 1907, l'Empereur Guillaume et M. de Schoen, au cours de leur voyage en Angleterre, consentirent à aborder la question du Bagdad avec le Gouvernement anglais, reconnaissant ainsi à cette affaire le caractère de politique internationale que la diplomatie allemande lui avait dénié et avouant que le Gouvernement de Berlin avait engagé des conversations avec Saint-Pétersbourg sur ce sujet. Au cours de ces entretiens, rien ne fut précisé d'ailleurs, mais il semblait qu'une conversation entre les quatre Puissances pourrait s'ensuivre. Il n'en fut rien d'ailleurs et, rentré à Berlin, l'Empereur Guillaume sembla renoncer à ce projet.

Un autre événement plus récent affecta également la question du Bagdad, c'est la politique de concessions de chemin de fer inaugurée en Macédoine par l'Autriche-Hongrie incitée par les autres Puissances balkaniques soutenues par la Russie, l'Italie et la France. Il était naturel que l'Allemagne s'inquiétât de tous ces projets de lignes ferrées pour lesquelles des garanties devaient être demandées au Trésor ottoman. Elle reprit donc ses démarches à Constantinople et se mit en instance pour obtenir les garanties kilométriques nécessaires à la construction d'environ 840 kilomètres dans la direction de Bagdad, à partir d'Eregli Bulgurlu, point terminus des travaux à cette époque. La part revenant au Sultan des excédents des «revenus concédés» à la Dette publique était affectée à la garantie kilométrique de cette nouvelle ligne, ainsi

que d'autres revenus accessoires qui permettraient de combler des déficits éventuels. Grâce à ces concessions, la finance allemande se trouva en mesure de gager un emprunt ottoman de 227 millions de francs que la société du chemin de fer de Bagdad était autorisée à émettre. Les banques allemandes, pour ne pas surcharger le marché, décidèrent de n'offrir chaque année au public que des fractions relativement minimes, environ 30 millions de francs. L'opération financière devait donc suivre pas à pas le développement de l'entreprise sur le terrain. Il n'était pas douteux qu'en procédant ainsi les Allemands n'arrivassent lentement, mais sûrement à terminer la construction de la nouvelle section par leurs seuls moyens; d'autant plus qu'en vertu d'accords, datant de 1903, ils s'étaient assuré un concours limité mais efficace de la Banque impériale ottomane. Celle-ci, en vertu de cet accord, a une participation de 30 p. 100 dans l'affaire, elle est donc à ce titre garante des émissions; si elle ne cherchait pas à placer sa part sur le marché français, elle n'en pouvait pas moins être obligée de prendre en portefeuille jusqu'à concurrence de sa participation les obligations que n'absorberaient pas les marchés allemand, autrichien et suisse.

Dans de semblables conditions financières, il était puéril de croire, comme on l'a fait parfois en Russie, que les Allemands n'arriveraient pas à bout de l'entreprise du Bagdad, faute de ressources. Il était certain que cette œuvre considérable pouvait au contraire être menée à bonne fin, au prix de gros sacrifices financiers pour l'Allemagne, il est vrai, si elle restait seule, mais qui ne l'obligeraient pas néanmoins à renoncer à son projet.

Tout ce que le Gouvernement de la République pouvait faire afin de ne pas compromettre sa position dans l'affaire du Bagdad, c'était d'avertir les grands établissements financiers que les emprunts destinés à ce chemin de fer ne seraient pas admis sur le marché français tant que la part réservée à l'influence française resterait ce qu'elle est et tant que la ligne du chemin de fer de Bagdad resterait l'instrument de l'influence exclusive d'une puissance occidentale au détriment des trois autres Puissances ayant des intérêts considérables dans l'Asie turque.

Depuis lors, du reste, la position de l'Allemagne s'est encore fortifiée dans l'affaire du Bagdad, d'une part à la suite d'un dernier arrangement, signé en mars 1911, entre le Gouvernement ottoman et la compagnie du Bagdad, d'autre part grâce à l'accord intervenu en août 1911 entre l'Allemagne et la Russie après l'entrevue de Potsdam.

Par l'arrangement de mars 1911 avec le Gouvernement ottoman, la compagnie du Bagdad renonce à toute affectation sur le quatre pour cent. La compagnie se contente du gage des dîmes accordé dès le début et de leur excédent. Elle obtient la concession d'un embranchement Osmanié-Alexandrette et la concession du port d'Alexandrette.

En ce qui concerne le tronçon Bagdad-Bassorah, elle renonce à prolonger son réseau au delà de Bagdad à condition qu'il lui soit réservé une part égale à celle de toute autre Puissance, sans limitation pour la part que prendrait la Turquie et sous réserve d'une indemnité à recevoir pour la perte du bénéfice qu'elle comptait réaliser sur sa garantie kilométrique.

Tel est dans sa substance l'ensemble de l'accord conclu en 1911. Ainsi qu'on peut le constater, l'Allemagne, en échange de la première concession du port d'Alexandrette et de son rattachement à la ligne de Bagdad, abandonne ses droits sur le dernier tronçon Bagdad-Bassorah : ce qui va permettre à la Turquie de chercher avec l'Angleterre un accord direct sur cette partie de la ligne et le golfe Persique.

D'autre part, par l'article 3 de l'arrangement russo-allemand dit de Potsdam du 19 août 1911, la Russie, «reconnaissant l'importance générale qu'aurait pour le commerce international la réalisation du chemin de fer de Bagdad, s'engage à ne pas prendre de mesures visant à en entraver la construction ou à empêcher la participation de capitaux étrangers à cette entreprise, à condition, bien entendu, que cela n'entraîne pour la Russie, aucun sacrifice de nature pécuniaire et économique».

Cet accord met fin à l'opposition de la Russie au Bagdad de même que l'accord entre la compagnie de Bagdad et le Gouvernement ottoman de la même année laisse le champ libre aux tractations et aux négociations avec l'Angleterre. Dès lors, la France reste seule à maintenir une opposition de principe, que l'Allemagne, dégagée du côté de Pétersbourg et de Londres, considère volontiers comme négligeable.

551.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 119. Confidentiel. *Rome, 16 mai 1913, 20 h. 40.*

(*Reçu* : le 17, à 0 h. 40.)

Dans une conversation avec un des membres de l'ambassade, le chef de cabinet [du] marquis de San Giuliano a exprimé l'avis que les difficultés soulevées par le règlement de la frontière méridionale maritime de l'Albanie seraient résolues moyennant compensations à la Grèce dans l'intérieur et en ce qui concerne la question des îles.

Bien qu'il s'agisse sans doute d'une opinion personnelle je crois devoir vous signaler ce propos en me référant à mon télégramme 115 (1).

(1) Du 15 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 544.

552.

Communication de l'ambassade de France à Londres[1].

Londres, 16 mai 1913.

Ainsi que je l'ai fait remarquer dans ma dépêche du 9 mai n° 271 [2], le projet austro-italien pour l'Albanie ne semble pas sérieusement étudié et ses auteurs eux-mêmes font des réserves sur certaines dispositions.

Les deux premiers articles établissent la suzeraineté du Sultan, mais les Gouvernements de Vienne et de Rome sont opposés à une suzeraineté que d'après eux le Gouvernement ottoman ne réclame pas, et ils proposent la remise du Gouvernement de l'État ottoman entre les mains d'un prince indépendant de la Turquie. C'est la Russie qui a insisté pour la conservation d'un droit du Sultan sur l'Albanie, sans doute pour éviter la nomination d'un chef d'État pouvant subir tôt ou tard l'influence autrichienne. La même raison fait incliner l'Autriche et ses alliés du côté d'un prince indépendant.

Le Gouvernement anglais ne semble pas attacher à cette question une extrême importance. Quant à la France, elle est obligée de soutenir les vues de la Russie, mais il faudrait savoir si cette Puissance tient essentiellement au maintien d'une suzeraineté que la rupture de toute relation territoriale entre l'Albanie et ce qui reste de la Turquie d'Europe rend inutile ou précaire. Le Prince Ferdinand de Bulgarie était vassal du Sultan et il s'est affranchi de ce lien aussitôt qu'il en a trouvé l'occasion. Un prince d'Albanie sera moins gêné encore par une suzeraineté dépourvue des moyens de se faire respecter.

Quant aux rapports religieux des Albanais musulmans avec leur calife, si tant est que le califat reste entre les mains de l'Empereur ottoman, ils seront ceux de tous les peuples de l'Islam politiquement séparés du Gouvernement de Constantinople.

On ne voit donc pas de sérieux avantages à imposer aux Albanais un reste de domination turque.

Il est vrai que la nomination d'un prince emprunté à quelque petite Cour plus ou moins soumise aux vues germaniques aurait de grands inconvénients.

En elle-même cette institution ne paraît pas appropriée à la situation actuelle de l'Albanie qui ne possède encore ni Gouvernement, ni organisation, ni ressources. Que fera-t-elle d'un prince venu du dehors à qui elle devra constituer une liste civile et qui ne lui offrira ni compétence ni autorité? Il sera voué à une mort violente et les Puissances qui l'auront patronné se trouveront entraînées à des interventions coûteuses sinon périlleuses.

(1) Note rédigée par M. Paul Cambon. — (2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 520.

Il serait préférable, à mon sens, de renoncer à la fois et à la suzeraineté turque et à l'établissement d'un prince. On pourrait dire que le moment n'est pas encore venu de créer une institution définitive, que les Puissances doivent s'attacher d'abord à organiser un Gouvernement viable et que ce Gouvernement aura d'autant plus de chance d'être accepté par la population albanaise qu'il respectera davantage la vieille organisation féodale de ces régions qui, en réalité, n'ont jamais possédé un Gouvernement régulier. On pourrait ajouter que, les Puissances ayant assumé la charge de procéder à cette organisation, il convient de les laisser d'abord confier à un mandataire temporaire le soin de mettre sur pied une machine dont la mise en œuvre demandera du temps et de la patience. Ce mandataire, nommé pour trois ans par exemple, aurait le titre de haut commissaire des Puissances et, à moins qu'on ne trouve en Europe un homme assez souple et assez au courant des affaires albanaises pour s'épargner l'emploi des procédés administratifs ordinaires, le mieux serait de confier cette tâche à un Albanais de bonne race. Il y en a encore au service de la Turquie.

Le haut commissaire une fois trouvé, on pourra constituer une gendarmerie et une commission internationale de contrôle administratif et financier. Pour la gendarmerie, on ne s'explique pas pourquoi le projet austro-hongrois ne s'inspire pas des mesures adoptées en Macédoine. Exclure *a priori* les officiers instructeurs empruntés aux armées des grandes Puissances, c'est se priver d'un élément utile. Rien ne s'oppose à mon avis à une division de l'Albanie en secteurs, dont chacun serait confié à un officier anglais, allemand, autrichien, français, italien et russe.

Quant à la Commission internationale de contrôle administratif et financier, il peut sembler singulier de la constituer avant que l'Albanie ne possède une administration et des finances, mais il serait encore plus singulier de prétendre se prononcer à l'avance sur les institutions à donner à un pays dont on ignore absolument les ressources, dont on connaît mal la configuration géographique et le régime politique. Ainsi le projet austro-hongrois suggère une organisation judiciaire s'inspirant des juridictions mixtes en Égypte. Comment concevoir l'établissement de tribunaux mixtes en Albanie où il n'y a pas comme en Égypte des étrangers dont les intérêts réclament une protection. On ne trouvera pour ces tribunaux ni magistrats, ni justiciables et l'on ne pourra en tout cas leur faire appliquer les dispositions de nos codes. Le maintien des tribunaux consulaires suffit quant à présent à la sauvegarde des intérêts étrangers et, quant au règlement des litiges entre Albanais, il importe de s'enquérir d'abord de l'état des juridictions locales actuelles. Il est probable qu'elles sont, dans la montagne, de nature patriarcale et que les chefs de tribus l'exercent en se conformant à de vieux usages auxquels il serait imprudent de porter dès maintenant atteinte.

La Commission internationale de contrôle, d'accord avec le haut commissaire, aura donc la double mission de prendre des mesures d'organisation immédiates et temporaires au moins sur la côte et de se renseigner sur les usages et les institutions traditionnelles du pays, pour s'y conformer dans ses propositions d'organisation définitive.

En un mot, il convient à mon avis d'éviter les mesures hâtives et les organisations à la mode européenne. Dans quelle mesure la population sera-t-elle appelée à se prononcer sur les mesures proposées par la Commission? Sous quelle forme exprimera-t-elle ses désirs? Il est nécessaire pour répondre à ces questions de savoir s'il n'y a pas déjà des assemblées populaires en Albanie et s'il ne suffit pas d'en régulariser le fonctionnement.

En ce qui concerne la Commission de contrôle, je ne diffère donc d'opinion avec les auteurs du projet que sur un point. Au lieu d'une Commission d'études chargée de proposer la constitution de la Commission de contrôle et d'en établir les attributions, je suis d'avis de nommer dès à présent la Commission de contrôle et de charger du pouvoir exécutif un haut commissaire nommé pour trois ou cinq ans si l'on veut. Je suis absolument opposé à la nomination d'un prince et, en tout cas, je trouve inadmissible de confier à l'Autriche et à l'Italie seules le soin de choisir ce prince. Quant à la suzeraineté du Sultan, elle me paraît négligeable, mais, comme la Russie semble y tenir, il importerait de s'en expliquer avec elle et de lui faire comprendre l'inutilité de cette conception[1].

553.

Note de l'Ambassade de Russie.

Paris, 17 mai 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky[2] que l'annexion par l'Autriche-Hongrie de l'île d'Ada-Kalé, tout en étant matériellement un fait d'importance secondaire, n'en constitue pas moins une atteinte formelle au principe de la stricte observation des décisions des Puissances que nul autre Cabinet n'a proclamé plus haut que celui de Vienne. Dès lors le Gouvernement autrichien ne saurait prétendre qu'après cette acquisition faite par lui sans coup

(1) A cette note, le Ministre a répondu le 17 (D. n° 605) qu'il était d'accord avec M. Paul Cambon « quant aux idées qui doivent prévaloir dans la solution de ce problème délicat », et l'autorisait à se référer, le moment venu, à ces conclusions.

(2) Le télégramme adressé par M. Sazonoff, le 16 mai, à M. Isvolsky en même temps qu'au comte Benckendorff est reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve : *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, vol. III, page 157. Le même recueil donne page 158 le télégramme adressé par M. Isvolsky à M. Sazonoff après un entretien avec M. Pichon.

férir, le Monténégro n'ait droit à une compensation territoriale pour la perte de Scutari qui lui a coûté tant de sacrifices.

De l'avis du Gouvernement impérial, le consentement du Cabinet de Vienne au principe des compensations territoriales en faveur du Monténégro serait le seul moyen d'obvier au danger qui résulterait de la reconnaissance pour toutes les Puissances du droit aux compensations.

M. Sazonoff attacherait du prix à connaître le point de vue de Son Excellence M. Pichon au sujet de ce qui précède*.

554.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 75. *Vienne, 17 mai 1913, 20 h. 55.*

(*Reçu* : 21 h. 55.)

Aussitôt après la visite à Vienne de M. de Jagow (1), l'Ambassadeur d'Allemagne a parlé au Chargé d'affaires de Grèce de la délimitation de l'Albanie, dans les mêmes termes que le marquis de San Giuliano à M. Barrère. L'Italie aurait recours même aux armes pour empêcher la Grèce de dépasser le cap Stylos; mais elle serait plus accommodante pour le tracé du reste de la frontière s'éloignant du littoral. M. de Tschirschky conseille au Gouvernement grec d'entrer au plus vite en pourparlers avec le Cabinet de Rome; faute d'une entente directe, la Grèce serait bientôt exposée à subir la décision des Puissances, lesquelles ne lui accorderaient peut-être pas certaines compensations que l'Italie actuellement ne refuserait pas.

Le Chargé d'affaires suppose que ces dédommagements consisteraient dans des concessions sur l'attribution des îles. Il s'attend d'ailleurs à ce que l'Autriche soit aussi intraitable pour la délimitation à l'intérieur que l'Italie pour la côte.

* Annotation du Ministre, 18 mai : *J'ai dit à M. Isvolsky que l'idée de lier dès maintenant la question des compensations monténégrines à celle de l'annexion de l'île d'Ada-Kalé me paraissait difficilement praticable. Il y aurait disproportion évidente entre les deux faits. Mais la question des compensations monténégrines sera certainement reprise. A ce moment, si l'Autriche insiste, on pourra invoquer incidemment l'annexion dont il s'agit.*

(1) M. de Jagow était à Vienne le 14 mai. Il résume les impressions que lui ont laissées les entretiens avec divers personnages dans une lettre adressée, le 18, à M. de Below-Saleske, Ministre d'Allemagne à Sofia (voir *Grosse Politik*, vol. 34. II, pièce n° 13307).

555.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 415. *Péra, 17 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 22 mai.)

Les commentaires de la presse française ou du moins de certains journaux de Paris qui viennent d'arriver à Constantinople sur l'accord projeté entre la Turquie et l'Angleterre [1] dont on annonce prématurément la signature sont bien faits pour surprendre. On croirait à les entendre que la conclusion de cet accord sera un désastre pour la France! Quel est donc ce sentiment qui fait prendre en mal toute entente entre la Turquie et un pays autre que la France, alors même que nos intérêts ne s'en trouvent aucunement lésés, alors encore que le partenaire de la Turquie est un Gouvernement dont la politique générale est liée à la nôtre et avec lequel nous marchons en parfait accord, particulièrement dans l'Empire ottoman? Je ne sais si un pareil sentiment sera favorablement apprécié en Angleterre; en Turquie il a causé la plus fâcheuse impression.

Quand on incrimine en France les rapports amicaux de la Turquie avec l'Allemagne, on se l'explique à Constantinople, sans d'ailleurs songer pour cela à modifier la politique de bonne entente que l'on y suit à l'égard de ce puissant Empire; à vrai dire on n'est même pas fâché d'entretenir entre les deux groupements des Puissances européennes une certaine rivalité que l'on confond avec l'équilibre; mais lorsque, pour ne pas rompre celui-ci et peut-être même pour aller un peu plus loin, la Turquie se rapproche de la Triple Entente et cherche, comme elle le fait aujourd'hui, à régler avec chacune des trois Puissances qui la composent les questions qui troublent ses relations

[1] Il s'agit d'un accord par lequel l'Angleterre devait obtenir de la Turquie certaines garanties concernant les tarifs applicables au chemin de fer de Bagdad, l'entrée de deux membres anglais dans le Conseil d'administration de la Société qui avait la concession de cette voie ferrée, et aussi le maintien de l'influence anglaise dans la région du golfe Persique. Une première convention relative aux chemins de fer d'Asie Mineure avait déjà été paraphée le 6 mai. Sir Ed. Grey en a communiqué les dispositions à la Chambre des Communes le 29 mai (voir *Parliamentary Debates, House of Commons*, vol. 4. III, p. 392 et suivantes). Un autre accord concernant Koweit, El Katar et le golfe Persique fut signé le 29 juillet seulement à Londres par Sir Ed. Grey et Hakki Pacha. La presse française reprochait à la diplomatie française de rester inactive alors que des négociations parallèles se poursuivaient entre l'Angleterre et la Turquie, la Turquie et l'Allemagne, l'Allemagne et l'Angleterre. Voir l'article publié en première page dans le *Temps*, le 14 mai. Cf. la dépêche n° 426 de M. Bompard ci-dessous reproduite à la date du 20 mai, sous le numéro 563.

avec elles, comment peut-il se faire que l'annonce d'un premier pas fait dans cette direction soulève un *tolle* dans certains milieux français, puisque la France est appelée comme l'Angleterre à bénéficier de cette orientation politique? Les Turcs en demeurent confondus et en éprouvent quelque trouble; ils se demandent s'il convient de persévérer, pour ce qui est de nous, dans une ligne de conduite qui n'est pas sans provoquer quelque suspicion à leur égard chez ceux qui ont été pour eux jusqu'alors des amis éprouvés et dont par contre ceux vers lesquels ils se tournent paraissent leur savoir mauvais gré. Les Français leur semblent vraiment bien difficiles à contenter et ils en viennent à désespérer de pouvoir jamais se concilier leurs bonnes grâces.

La presse française a aussi, à exagérer les succès des autres pays et l'habileté de leur diplomatie, une tendance qu'il serait bien déplaisant de qualifier si elle ne trouvait son correctif immédiat dans le dénigrement systématique de son propre Gouvernement et des agents de celui-ci. A l'en croire par exemple, l'accord de l'Angleterre et de la Turquie, qui n'a trait cependant qu'à quelques points particuliers très nettement délimités et relatifs à des régions assez excentriques de l'Empire, serait un événement d'ordre général d'une incalculable portée, devant bouleverser la situation respective des Puissances en Orient, sinon même en Occident, équivalant presque au partage de la Turquie d'Asie de concert entre l'Allemagne et l'Angleterre et conduisant même au renversement des alliances en Europe! Que sais-je encore? Quand la France arrivera à son tour à conclure l'accord qu'elle prépare avec la Porte, qui porte sur des questions bien plus délicates, d'une solution beaucoup plus malaisée et qui est appelé à produire des effets autrement profonds et durables au sein même de l'Empire ottoman, il est à prévoir que les mêmes journaux décriront cet accord comme un leurre et objurgueront leurs lecteurs de n'y attacher aucun prix.

Si cette double disposition d'esprit n'était que désobligeante pour la diplomatie française, il n'y aurait sans doute qu'à la supporter en silence, mais, selon toute apparence, elle fait le plus grand tort à la France dans ses rapports avec l'étranger; incontestablement elle lui nuit considérablement en Turquie. Je ne sais si le Département est en mesure de prémunir contre elle ceux de nos journaux qui n'y apportent pas de parti pris; s'il était permis de l'espérer, il y aurait un réel intérêt à le tenter; c'est pour cette raison que je prends la liberté de signaler ces inconvénients à l'attention de Votre Excellence.

556.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 148. *Vienne, 17 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Ainsi que je l'ai indiqué au Département, le Gouvernement austro-hongrois se montre peu pressé de révéler aux contribuables le coût vraisemblablement très élevé des mesures militaires prises au début de la crise balkanique et qui n'ont, jusqu'à ce jour, subi aucune atténuation. De temps à autre, le Conseil des Ministres commun se rassemble pour examiner les comptes, mais, sans doute effrayé par leur importance, il en remet à plus tard le règlement : il paraît à peu près certain qu'on ne se résoudra à les soumettre aux Délégations qu'à l'automne. D'ici là, la démobilisation totale ou graduelle aura peut-être causé quelque apaisement dans l'opinion populaire, qui supporte avec une impatience croissante une charge dont elle ne comprend plus la nécessité. Mais lorsque sera déposé le bilan de la paix armée, il semble que doivent être réservées au public de pénibles constatations, car déjà les partisans les plus acharnés de l'action militaire cherchent des explications et des excuses.

[La dépêche cite quelques extraits de presse et continue :]

Dans la *Revue autrichienne*, organe des aspirations nationalistes, le baron de Chlumecky est plus net. Il reconnaît l'étendue du désastre que la crise de 1912-1913, venant après celle de 1908-1909, a infligé aux finances austro-hongroises, mais, ce qui constitue une excuse commode, il attribue une bonne part de responsabilité aux machinations hostiles de la Triple Entente. L'article est utile à citer : émanant d'un des plus ardents partisans de la politique d'expansion, il constitue un aveu de l'importance des difficultés financières dans lesquelles se débat la monarchie dualiste, au moment même où ses intérêts, comme ses ambitions balkaniques, sont si gravement en jeu.

« Par deux fois en peu d'années, nous avons subi une saignée financière qui aurait suffi à rendre anémique même un État à finances mieux ordonnées que celles de la Monarchie. La Triple Entente tout entière encourt une responsabilité solidaire dans cette conjoncture. Tandis que, d'une part, nos voisins du Sud-Est, toujours prêts à nous susciter des querelles, étaient habilement dirigés de manière à ce que nous n'ayons aucun repos et soyons contraints à des dépenses fort lourdes, qu'aucun avantage économique

ou politique ne pourra jamais contrebalancer, d'un autre côté, les capitalistes occidentaux boycottaient l'Autriche-Hongrie. *C'est intentionnellement qu'à Paris et à Londres on s'est opposé à ce que les capitaux vinssent chez nous : des diplomates d'un zèle intempestif considèrent de leur devoir d'expliquer à leur Gouvernement, à Paris, qu'il ne faut à aucun prix lever l'interdiction financière prononcée contre la Monarchie.*

« C'est là que se trouve le talon d'Achille de la Triple Alliance et c'est pourquoi on doit à tout prix s'appliquer à rendre à la Monarchie sa respiration financière normale. Établir cette nécessité et combattre les intrigues dirigées contre l'Autriche-Hongrie apparaît comme le devoir inéluctable du moment. Si nous arrivons à connaître les lacets à l'aide desquels on compte nous étrangler, nous réussirons plus facilement à y échapper. Il nous faut, il est vrai, faire un gros effort afin de nous délivrer des interdits lancés contre nous. Notre Parlement devrait, comme pendant la période du conflit italien, s'inspirer d'une suffisante force morale pour sacrifier ses habitudes particularistes à l'intérêt supérieur de l'État. Le Gouvernement et le Parlement devraient s'orienter vers le seul et unique but du renforcement de nos finances, établir un système draconien d'économies et renoncer aux lauriers faciles d'une popularité achetée au prix de l'abandon d'impôts indispensables. Aucun autre État n'a un aussi pressant besoin de ce moyen de salut que la Monarchie pour laquelle l'assainissement de ses finances est devenu à proprement parler une question d'existence, parce que seule une armure financière nous donnera la possibilité de regarder l'avenir avec quelque tranquillité. »

C'est l'aveu très franc du seul véritable grief que l'Autriche-Hongrie ait actuellement contre la France; du jour où elle n'a plus eu l'espoir que les fonds français remédieraient à ses embarras, c'est avec une aigreur de plus en plus malveillante qu'elle a commenté l'action politique de nos gouvernants. Aucune preuve de bon vouloir n'aurait d'ailleurs prévalu contre le dépit de ne plus profiter des ressources de notre marché. Le ressentiment s'accroît vraisemblablement de jour en jour, avivé par les nouvelles que l'on répand d'emprunts considérables que la Bulgarie et la Serbie négocieraient à Paris, dès la signature de la paix.

A ces fermes refus de lui consentir des avances, si avantageuses qu'en eussent été les conditions, on devra peut-être le rétablissement de la paix dans les Balkans. Ravitaillée avec nos capitaux, la monarchie habsbourgeoise qui déjà ne peut se décider, malgré sa détresse, à licencier ses troupes, eût certainement persévéré dans son opiniâtreté à imposer sa suprématie politique et économique aux États alliés. Elle n'abandonnera quelques parties de son programme que faute de pouvoir se procurer chez elle ou au dehors les moyens de prolonger ses armements.

557.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 58. *Athènes, 19 mai 1913, 11 h. 45.*
(*Reçu :* 13 h. 40.)

D'après divers renseignements de bonne source une crise serait assez prochainement à redouter en Grèce. Le Roi, qui a cédé à M. Venizelos pour notre mission militaire, serait, je le crains, porté à profiter de la première occasion lui permettant sans risques d'impopularité d'agir avec le Président du Conseil comme l'Empereur d'Allemagne avec Bismarck. Or cette crise pourrait avoir les conséquences les plus graves, étant donné que la cause immédiate en serait le dissentiment entre M. Venizelos, défendant une politique de conciliation et de paix, et le Roi préconisant, ainsi que le Ministre des Affaires étrangères, une attitude d'intransigeance contre l'Italie aussi bien que contre la Bulgarie. Le seul moyen, à mon avis, d'éviter le danger que serait cette crise pour notre influence, c'est de ne pas trop céder à la Conférence de Londres sur des points qui [nous] mettraient en mauvaise posture devant l'opinion publique grecque. Le désir d'en finir ne doit pas l'emporter sur la volonté de protéger la Grèce contre les exigences de l'Italie.

Le bruit court ce matin que le Roi irait à Berlin pour le mariage de la fille de l'Empereur d'Allemagne, qui ne serait qu'un prétexte pour une conversation politique.

558.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 19 mai 1913, 13 h. 20, 16 h. 17, 19 h. 35.
(*Reçu :* 15 h. 40, 18 h. 45, 20 h. 50.)
T. n°s 289, 290, 293.

Hier soir, chez la Grande-Duchesse Wladimir, le Ministre de Bulgarie m'a annoncé que, bien que ce soit aujourd'hui fête, il demandera à être reçu par M. Sazonoff. « La situation est assez sérieuse, je dois ajouter assez grave, m'a-t-il dit, pour que je cherche à exécuter au plus tôt les instructions que je viens de recevoir.

« La persistance des Serbes à occuper des localités incontestablement bulgares, leur [lenteur] et les répugnances des Grecs à signer les préliminaires de paix nous amènent à penser que les Serbes et les Grecs, malgré leurs dénégations, se [concertent] et s'organisent contre nous.

« L'opinion publique en Bulgarie est surexcitée; l'armée manifeste une irritation croissante; le Gouvernement sent bien qu'à vouloir patienter plus longtemps, il serait emporté.

« Un conflit est imminent. Je dois donc demander formellement à M. Sazonoff de remplir, sans plus tarder, son rôle d'arbitre. Je vous prie et vous serai reconnaissant de vous y employer. »

— « Ne pourriez-vous pas, lui ai-je dit, pour maintenir l'union, ce qui est, vous le reconnaissez, votre intérêt commun, laisser fléchir un peu la rigueur des traités? La tâche de M. Sazonoff en serait rendue moins pénible. » — « Avant tout, a répondu le Ministre de Bulgarie, il faut que le traité soit exécuté; il faut que les Serbes quittent les localités qu'ils ne peuvent pas nier être essentiellement bulgares. Pour celles dont le caractère ethnique pourrait être contesté, nous acceptons l'arbitrage de la [Russie]. Devant sa sentence, les Serbes, si elle le veut bien, s'inclineront. Mais il est urgent que l'arbitrage se produise. Après quoi et malgré que je n'aie aucun mandat de promettre des concessions, nous verrons ce que nous pouvons faire. »

Mon impression est que le Gouvernement bulgare se trouve réellement dans une situation difficile et qu'il ne peut guère aujourd'hui se montrer large sur l'exécution du traité de 1912. Mais, s'il dit à la Russie : prononcez-vous, les Serbes obéiront, je le crois résigné à accepter, lui aussi, les concessions dont la Russie lui indiquera la nécessité, sauf, pour se couvrir, à en rejeter l'[odieux] sur elle. Le Gouvernement serbe fera de même. M. Sazonoff s'en rend parfaitement compte. Mais ce sera finalement un succès pour [la Russie] et pour la Triple Entente, si elle parvient à conjurer la brouille menaçante[1].

J'ai fait part à M. Sazonoff, qui m'en a remercié, du langage que j'ai tenu hier soir à M. Bobtcheff. Justement ce dernier arrivait au ministère comme j'en sortais. M. Sazonoff est prêt à l'arbitrage. Espérons que la Serbie ne refusera pas d'y recourir.

[1] Les mots entre crochets ont été ajoutés d'après la minute.

559.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 219. *Belgrade, 19 mai 1913, 13 h.*

(*Reçu* : 18 h. 20.)

Le Gouvernement bulgare ayant dénoncé à Pétersbourg les intentions du Gouvernement serbe de lui poser à nouveau la question de revision du traité serbo-bulgare, il semble que, sur des conseils russes, la remise à Sofia de la note préparée ait été ajournée.

Le Ministre de Bulgarie est tout à fait désemparé : il sent la situation inextricable et me dit M. Guéchoff très embarrassé, demandant sans cesse conseil par le téléphone. D'après ses renseignements, la concentration des troupes serbes se ferait rapidement sur la frontière bulgare et les milieux militaires d'Uskub garantiraient le succès d'une campagne éventuelle contre la Bulgarie. L'envoi à Athènes d'un officier de l'État-major serbe, la venue à Belgrade du Ministre de Serbie en Grèce semblent à M. Tocheff l'indice d'arrangements gréco-serbes qui viennent de se préciser ou seraient sur le point de l'être. Le général bulgare résidant à Salonique aviserait qu'une nouvelle convention militaire vient d'être conclue entre la Grèce et la Serbie; le Consul général d'Autriche-Hongrie à Salonique aurait envoyé la même information. M. Tocheff redoute que le retard apporté par la Grèce à la conclusion des préliminaires de paix ne provienne surtout du désir d'achever leurs préparatifs pour être en mesure, aussitôt après, de mettre la Bulgarie au pied du mur.

560.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 19 mai 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky[1] que le Gouvernement impérial croit devoir formuler les amendements ci-dessous au sujet du projet austro-italien de l'organisation de l'Albanie[2].

[1] On trouve dans le recueil de Stieve la traduction allemande d'un télégramme adressé le 17 mai à M. Isvolsky au sujet du statut de l'Albanie (vol. III, p. 158), mais ce n'est pas celui dont s'est inspiré l'Ambassadeur pour rédiger sa note (voir ci-dessous, n° 551).

[2] Le projet est reproduit en annexe à la dépêche 271 de Londres, du 9 mai, ci-dessus reproduite sous le numéro 520.

Article 1 : accepté. *Article 2 :* le nom de Sa Majesté le Sultan comme calife continuera à être prononcé dans les prières publiques des musulmans. Les droits des fondations pieuses, vakoufs, seront respectés comme par le passé et aucune entrave ne sera apportée aux rapports des musulmans avec leurs chefs spirituels qui dépendront comme toujours du Cheik-ul-Islam à Constantinople, lequel leur donnera l'investiture. *Article 3 :* accepté. *Article 4 :* accepté. *Article 5 :* une commission composée d'un représentant de chacune des grandes Puissances et à laquelle pourront être adjoints des experts albanais, avec voix consultative, sera chargée de proposer un régime judiciaire, pour une période de six ans, adapté aux conditions de l'Albanie et s'inspirant des principes adoptés pour la constitution du régime judiciaire introduit en Égypte, ainsi que des réformes projetées pour la Macédoine. L'organisation et le contrôle de l'administration civile, y compris le service de la gendarmerie, ainsi que des finances de l'Albanie, seront confiés à un comité composé d'agents civils qui seront nommés par les grandes Puissances auprès du chef du Gouvernement albanais. Les attributions de ce comité, auquel pourront être adjoints des experts albanais, avec voix consultative, seront proposées par la Commission internationale susmentionnée. *Article 6 :* accepté. *Article 7 :* accepté jusqu'aux mots : « établi en Albanie » inclusivement. La continuation est amendée comme suit : « Il est bien entendu qu'il y aura toujours en Albanie une parfaite égalité de droits de navigation et de commerce pour les ressortissants de tous les États et que les modifications au régime existant, qui pourront être acceptées par une des Puissances conformément à l'alinéa précédent, n'entreront en vigueur qu'en tant que toutes les autres Puissances y auront adhéré. La question relative aux conditions spéciales qui ont été données en Albanie par le Gouvernement ottoman à des compagnies, à des entreprises étrangères ou bien à des entreprises dans lesquelles le capital étranger est engagé, sera réglée par la Commission financière de Paris. *Article 8 :* le chef d'État de l'Albanie sera proposé par les grandes Puissances et nommé, chaque fois pour une période de six ans, par Sa Majesté le Sultan. Il ne pourra être révoqué avant ledit terme que de la manière prescrite pour sa nomination. *Article 9 :* il sera laissé aux Albanais la faculté d'exprimer leurs propres désirs en tant que ces derniers, bien entendu, seront compatibles avec les dispositions générales prises par les grandes Puissances. La Commission visée à l'article 5 aura à examiner la possibilité de créer un conseil représentatif albanais permanent. *Article 10 :* accepté.

Au sujet des amendements ci-dessus exposés, M. Sazonoff fait observer que le but poursuivi par le Gouvernement impérial consiste à appliquer aussi intégralement que possible l'idée du contrôle international en Albanie et à écarter tous avantages exclusifs en faveur d'une ou de plusieurs Puissances. Une tentative directe de s'assurer de pareils avantages est contenue dans

l'article 8 du projet austro-italien qui traite la question du Prince. De l'avis du Gouvernement impérial, la participation de la Turquie à la nomination du chef du Gouvernement albanais et la fixation de la durée de ses pouvoirs répondraient le mieux au caractère international du Gouvernement de l'Albanie. Le titre du chef du Gouvernement n'a pas d'importance et la Russie serait disposée à admettre qu'à l'instar de Samos il portât le titre de prince. D'une façon indirecte, la même tendance de s'assurer des avantages spéciaux se fait jour dans l'article 5 du projet austro-italien, lequel, en accordant au représentant albanais un droit égal de participation aux travaux des commissions futures, assurerait par là une majorité permanente en faveur de la Triple Alliance. Les autres amendements n'appellent pas de commentaires. Parmi eux, le Gouvernement impérial attache une importance particulière à la subordination de la gendarmerie à la Commission internationale (amendement à l'article 5).

561.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 19 mai 1913.

Le comte Benckendorff a été chargé par M. Sazonoff de se concerter avec Sir E. Grey et M. Paul Cambon sur l'opportunité d'inclure dans le texte du statut albanais les articles suivants relatifs à l'accès commercial de la Serbie à l'Adriatique[1].

Article 1. Le littoral albanais sera relié au territoire serbe par un chemin de fer international. A cet effet, une compagnie sera créée, à la constitution de laquelle participeront les capitaux de chacune des grandes Puissances et de la Serbie.

Article 2. La direction du chemin de fer, destiné à relier les lignes serbes au littoral albanais, dépendant du réseau serbe et étant destiné à desservir les intérêts de la Serbie, il appartiendra au Gouvernement serbe de déterminer le point de jonction dudit chemin de fer aux lignes serbes, ainsi que le point d'aboutissement sur le littoral albanais.

Article 3. La Compagnie internationale du chemin de fer de l'Adriatique sera concessionnée, en tant qu'il s'agit du territoire albanais, par le Comité des représentants des grandes Puissances. La concession devra se baser sur le tracé établi conformément à l'article précédent.

Article 4. Le Comité des agents civils des Puissances signataires du présent

[1] Les articles qui suivent sont conformes au télégramme adressé le 17 par M. Sazonoff au comte Benckendorff et à M. Isvolsky et reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, vol. III, p. 158.

traité sera chargé de veiller à son exécution. Il assurera par des mesures appropriées la sécurité du chemin de fer.

Article 5. Il y aura pleine et entière liberté de transit par le chemin de fer et les ports de son aboutissement en temps de paix comme en temps de guerre.

562.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 292. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 19 mai 1913, 19 h. 38.*

(*Reçu :* 22 h. 10.)

M. Sazonoff m'a confirmé le projet de mariage dont je vous ai déjà entretenu [1] et qu'on continue à Tsarskoïé-Sélo à voir sans défaveur.

Votre [2] rêve d'une adhésion de la Roumanie au bloc balkanique et de celui-ci à la Triple Entente se précise et M. Sazonoff travaillerait volontiers à la réaliser. Mais d'abord il faut empêcher le bloc de se dissoudre.

563.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 419. *Péra, 19 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 23 mai.)

Votre Excellence a bien voulu me demander de lui faire part des réflexions que me suggérait l'examen du projet de statut de l'Albanie qu'elle m'a fait l'honneur de me communiquer par dépêche n° 413 du 13 courant [3].

Ce projet se bornant à renvoyer à des commissions tout ce qui concerne l'organisation civile, judiciaire et financière de l'Albanie, c'est-à-dire l'essentiel du statut, il n'y a rien à en dire si ce n'est qu'il ne constitue pas à vrai dire un projet de statut.

De toutes ses dispositions, une seule serait, d'après le projet, d'une appli-

[1] Il s'agit d'un projet de mariage entre le prince Charles, fils du prince Ferdinand de Roumanie, et la grande-duchesse Olga Nicolaïevna, fille aînée de l'Empereur Nicolas. — [2] Le mot «votre» figure dans le déchiffrement, mais sous réserves. — [3] Il s'agit du projet austro-italien reproduit en annexe à la dépêche 271 de Londres, du 9 mai, ci-dessus reproduite sous le numéro 520.

cation immédiate, celle de l'article 4 instituant une gendarmerie. Mais comme il n'est pas dit aux ordres de qui cette gendarmerie sera mise et comment il sera pourvu à son entretien, cette disposition n'est pas, en l'état, susceptible d'exécution. Il ne faut pas en effet perdre de vue que les idées politiques de l'Albanais sont très simples, mais très nettes; il ne veut ni obéir à un chef, ni payer d'impôts.

Le premier article du projet place l'Albanie sous le suzeraineté du Sultan, mais l'article 2 ajoute cette stipulation, qui serait étrange dans un acte public, que cette suzeraineté sera purement nominale. Dans ce cas, il vaut mieux s'en passer et tel est au surplus le sentiment des auteurs mêmes du projet. C'est aussi l'avis du Gouvernement ottoman qui redoute beaucoup de se voir offrir la suzeraineté de l'Albanie; il serait en effet très gêné pour la refuser, puisque les Albanais sont en majorité musulmans; aussi souhaite-t-il qu'on lui épargne la difficulté d'avoir à écarter lui-même ce calice d'amertume. Le seul partisan de la suzeraineté ottomane paraît être le Gouvernement russe; mon collègue de Russie m'en a donné la raison qu'ainsi la Serbie pourrait conserver l'espoir de s'étendre plus tard jusqu'à l'Adriatique, puisqu'il est virtuellement entendu que la Turquie est pour ses voisins un héritage en perspective : on laisserait donc à l'Albanie une étiquette turque afin de justifier par avance les entreprises que tentera la Serbie pour s'en emparer, dès que l'occasion s'en présentera. Ce seront vraisemblablement d'autres motifs, peut-être moins sincères, que le comte Benckendorff fera valoir à la Conférence de Londres.

L'article 8 paraît conçu dans le même ordre d'idées, au profit cette fois non plus de la Serbie, mais de l'Autriche et de l'Italie. Laisser le choix du prince d'Albanie à ces deux Puissances équivaut en effet à autoriser celles-ci à se partager l'Albanie, dès qu'elles auront réussi à se mettre d'accord sur les conditions du partage, les autres Puissances manifestant dès à présent leur désintéressement de la question.

564.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 98. *Sofia, 19 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Depuis le 1er de ce mois, le Gouvernement bulgare est prêt à signer les préliminaires de paix, et chaque jour qui s'écoule accroît ses charges sans aucun profit et affaiblit sa situation à l'égard de ses alliés. Son impatience et

son anxiété sont grandes et c'est avec peine qu'il contient son irritation. Déjà, il avait autorisé, il y a plus de huit jours, son Ministre à Londres à signer la convention qui devait mettre définitivement fin à la guerre avec la Turquie, sans attendre l'arrivée de M. Daneff et du général Paprikoff. Non seulement le traité n'est pas encore signé, mais les agences télégraphiques font prévoir de nouveaux retards, bien que tous les délégués soient à Londres, que les questions intéressant la Turquie soient toutes réglées, que les exemplaires du traité, préparés depuis plusieurs jours par les soins du Foreign Office, soient prêts à être signés.

Le Gouvernement bulgare est en droit de montrer quelque énervement, car la plus grande partie de son armée est immobilisée à Tchataldja jusqu'à l'échange des signatures et ses alliés, qui depuis des semaines ont la libre disposition de toutes leurs troupes, ont la faculté pendant ce temps de se concerter et de prendre leurs dispositions pour le jour où la question du partage des territoires se posera inéluctablement.

Celle-ci ne peut être traitée qu'après la conclusion de la paix avec la Turquie et il semble que, pour mieux marquer leurs dispositions peu bienveillantes à l'égard de la Bulgarie, la Grèce et la Serbie veuillent utiliser tous les prétextes pour retarder cette paix* et affaiblir ainsi leur alliée, ou bien encore pour la pousser à quelque éclat en séparant publiquement son sort du leur.

La Bulgarie se sent menacée et, quelque effort que fasse son Gouvernement pour garder son sang-froid et montrer de toute manière ses intentions pacifiques, il ne peut pas ne pas discerner le jeu de ses rivaux, et l'état d'esprit dans lequel il se trouve ne facilitera pas la conciliation dans les négociations aussi graves que difficiles au sujet du partage des conquêtes.

A en juger par l'attitude de la Grèce et surtout de la Serbie, on pourrait croire que l'une et l'autre désirent la rupture avec la Bulgarie.

En présence des mouvements et des concentrations de troupes que les deux Gouvernements auraient récemment prescrits, la Grèce dans la région de Salonique, où elle aurait actuellement dix divisions, c'est-à-dire presque toute son armée, la Serbie dans la région d'Uskub, de Nich et de Pirot, la Bulgarie n'a pu que prendre les quelques mesures de précaution permises par l'immobilisation de son armée de Tchataldja. D'après des bruits très difficiles à contrôler, elle aurait envoyé les quelques divisions dont elle peut disposer, à l'Ouest, dans les rayons de Widdin et de Tzaribrod, et au Sud, à Sérès, Demir Hissar et Kavala.

Et il n'est pas sans intérêt de constater que ces mesures militaires, dont l'initiative revient à la Grèce et à la Serbie, ont été prises avant que les négociations aient été ouvertes et alors qu'aucune discussion n'a commencé sur

* Annotation du Département : *C'est la Grèce seule qui aujourd'hui la retarde.*

les questions de principe. Elles ne peuvent donc être considérées que comme un moyen de pression, si ce n'est même comme une menace.

On doit espérer cependant que ce ne sont que des tentatives d'intimidation. L'Europe entière estimerait qu'une guerre entre les alliés balkaniques serait un scandale et je sais que tel est aussi l'avis du Gouvernement bulgare. Je suis persuadé qu'il fera tout ce qui est compatible avec sa dignité et ses intérêts essentiels pour éviter une pareille extrémité, mais si la Serbie et la Grèce sont décidées à aller jusqu'au conflit armé pour soutenir leurs prétentions, la Bulgarie relèvera le gant, même contre elles deux réunies, malgré les fatigues et les pertes nouvelles que devrait supporter son armée.

Ainsi que je l'ai déjà fait connaître plusieurs fois à Votre Excellence, le Gouvernement bulgare croit cependant que l'entente sera possible avec la Grèce. Il est disposé à faire les plus larges concessions et à accorder les plus sérieuses garanties aux Grecs de la côte de l'Égée qui passeront sous la sujétion bulgare.

Il est permis de penser d'autre part que la Grèce a assez de soucis du côté de l'Italie, si elle veut faire accepter ses revendications au sujet des îles et du Nord de l'Épire, pour ne pas se mettre en opposition déclarée avec la Bulgarie, et que, si la possession de Salonique lui est définitivement assurée, elle ne se montrera pas irréductible sur le tracé de la frontière. M. Venizelos a trop d'expérience et d'esprit politique pour vouloir épouser toutes les querelles de la Serbie et pour risquer de compromettre les résultats déjà acquis.

A l'égard de la Serbie, la Bulgarie est dans une situation toute différente. Pas plus hier qu'aujourd'hui elle n'est disposée à accepter une modification au traité de 1912, et ce n'est pas l'attitude adoptée par le Gouvernement de Belgrade depuis trois mois qui pourrait l'y engager. Sans doute, les Bulgares auraient dû se montrer plus reconnaissants des services que leurs alliés leur ont rendus sous les murs d'Andrinople. Au lieu de les traiter comme des auxiliaires de second ordre, ils auraient eu tout avantage à flatter leur amour-propre particulièrement sensible, à leur prodiguer, plus même que l'équité ne les y obligeait, les marques d'estime et de fraternité slave. Bien des amertumes, bien des inimitiés, qui produisent aujourd'hui leurs effets, eussent été ainsi évitées. Mais il est présomptueux de demander aux rudes et orgueilleux Bulgares, d'autant plus assurés de leur supériorité qu'ils ont eu plus récemment conscience de leur valeur, de faire preuve de tact et d'esprit politique, voire même de politesse. Ce sont qualités qu'ils pourront acquérir après deux ou trois générations.

Mais, malgré les sujets de plainte que les Serbes peuvent faire valoir à cet égard, leur attitude n'en est pas moins sujette à critique. Avec la rude simplicité qui les caractérise, les Bulgares ne peuvent admettre que leurs alliés aient la prétention de renier leur signature, et les termes équivoques employés par

le Gouvernement de Belgrade pour accepter la médiation de la Russie, en indiquant que toutes les parties du traité d'alliance, même celles qui sont les plus précises et qui constituent un règlement définitif, doivent être soumises à la médiation et sont par conséquent susceptibles de révision, sont interprétés comme des intentions de mauvaise foi. On ne le dit pas ouvertement, mais on le pense.

Les Bulgares attribuent cette attitude des Serbes à la jalousie, et ils n'ont probablement pas tort. Ce que veulent les Serbes, disent-ils, c'est établir l'équilibre entre les deux pays. Ce n'est pas une idée nouvelle; elle appartenait au Roi Milan avant 1885; si, à cette époque, il a fait la guerre à la Bulgarie, c'est parce qu'il n'admettait pas que ce petit pays, vieux à peine de six ou sept ans, obtînt, par l'annexion de la Roumélie orientale, une population et un territoire supérieurs à ceux de la Serbie, alors que la Serbie l'avait précédé de longtemps dans la voie de l'affranchissement. Sa tentative n'a pas réussi, et depuis lors, il paraissait admis que sa conception reposait sur une erreur. On revient aujourd'hui à la même idée et on paraît vouloir une revanche de 1885. C'est uniquement la jalousie qui en est cause.

Le mécontentement des Bulgares à l'égard des Serbes est encore accru par la politique que ces derniers ont cru devoir suivre depuis trois ou quatre mois à l'égard des populations bulgares dans les territoires qu'ils ont occupés. A Uskub, à Vélès, à Monastir, à Prilep, à Okhrida, dans les moindres villages de toute cette région, les officiers et fonctionnaires serbes ont, paraît-il, employé tous les moyens pour serbiser par la force tous les Bulgares. Si ceux-ci ne signaient par une attestation constatant qu'ils étaient serbes patriarchistes, ils étaient frappés, jetés en prison, dépouillés de leurs biens; beaucoup seraient morts des sévices dont ils avaient été victimes. Les popes bulgares, les évêques eux-mêmes n'étaient pas respectés; on leur tirait la barbe et on les battait. Jamais sous le régime turc, ils n'avaient subi un pareil traitement.

Ces griefs, qui ne sont invoqués par les Bulgares que d'une façon accessoire, sont malheureusement fondés, car plusieurs parmi les victimes des Serbes sont venus jusqu'à Sofia, et parmi eux un archimandrite qui avait été grièvement blessé. Cette attitude des officiers serbes est d'ailleurs difficile à expliquer, car, en raison de la communauté de race et de la similitude de langue, il n'est pas douteux qu'en faisant preuve d'équité et de bienveillance, ils n'auraient pas eu beaucoup de peine à faire accepter la domination de leur pays à des gens qui n'avaient aucun lien direct avec la Bulgarie et qui pouvaient être disposés à ne pas faire de différence entre deux pays fraternellement unis.

Au point de vue de ses intérêts généraux, la Serbie jouerait, à mon avis, un jeu très dangereux en se laissant guider par ses rancunes et ses jalousies et en adoptant une politique agressive à l'égard de la Bulgarie. En voulant acquérir

quelques territoires et maintenir ainsi l'équilibre, elle risque de perdre en partie le fruit de ses victoires et, même en cas de succès, de compromettre son avenir; elle ferait une politique à courte vue. Car si le programme de la Bulgarie peut être considéré comme rempli après la fin de la présente guerre, celui de la Serbie l'est à peine à moitié. Elle doit se réserver pour les éventualités futures et, ayant constaté l'émotion et le frémissement que ses victoires ont fait naître parmi toutes les populations yougo-slaves de la Double Monarchie, comment ne sentirait-elle pas que l'heure est peut-être proche où ses rêves se réaliseront? A côté de cette perspective, que peuvent compter des questions telles que le débouché sur l'Adriatique ou sur Salonique, la possession de Monastir et de Prilep, qui aujourd'hui paraissent la préoccuper uniquement?

Mais, pour que cette perspective puisse devenir une réalité, il est une condition qui semble indispensable, c'est que la Serbie garde des rapports amicaux avec la Bulgarie sa voisine qui, elle, n'est pas jalouse et ne songe pas à récupérer les territoires bulgares que le traité de Berlin ou même le traité d'alliance de 1912 lui a attribués.

Comment la Serbie pourrait-elle entrevoir la possibilité du succès si l'union balkanique est rompue et si la Bulgarie lui est hostile?

M'étant abstenu, ainsi que me le prescrivaient les instructions de Votre Excellence, d'entretenir le Gouvernement bulgare des litiges qui séparent les alliés, je ne sais s'il serait disposé à faire éventuellement quelque concession à la Serbie, dans le cas où celle-ci adopterait une attitude moins intransigeante. Si j'en crois les correspondances de nos représentants à Vienne, à Belgrade, à Athènes qui m'ont été communiquées, il semble que la Grèce et la Serbie tiennent avant tout à avoir une frontière commune et soient d'accord pour empêcher que la Bulgarie soit limitrophe de l'Albanie.

Si le Gouvernement bulgare entrait dans les vues de ses alliés sur ce point, la Serbie abandonnerait-elle ses autres prétentions?

Cette question serait peut-être intéressante à étudier et, si je me permets de la poser à Votre Excellence, c'est qu'une solution dans ce sens me paraît la seule qui soit de nature à régler pacifiquement le conflit.

Je n'ai, je le répète, aucune indication sur les dispositions du Gouvernement bulgare et c'est une suggestion toute personnelle que j'expose et qu'a fait naître dans mon esprit la lecture des rapports de nos divers représentants.

D'après cette suggestion, la Serbie pourrait recevoir la ville d'Okhrida, ainsi que tous les territoires compris entre le lac d'Okhrida et le lac de Presba. La configuration de la frontière méridionale serbe serait sans doute assez bizarre, ayant la forme d'un entonnoir, mais la Grèce et la Serbie auraient de cette manière une frontière commune au Sud des lacs.

Quant à la Bulgarie, sa frontière occidentale serait limitée par la rive orientale du lac de Presba, et elle conserverait Monastir.

Ce ne serait certes pas sans difficultés qu'elle pourrait être amenée à abandonner Ochrida, ville presque entièrement bulgare, dont la possession lui est reconnue expressément par le traité d'alliance et qui, en dehors de son pittoresque, est pleine de souvenirs bulgares, mais, pour maintenir l'entente et la paix et pouvoir se consacrer entièrement au relèvement économique du pays, elle se résoudrait peut-être à cette extrême concession.

565.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 59. *Athènes, 20 mai 1913, 16 h. 20.*

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient de me prier d'informer Votre Excellence que la Grèce signera le plus tôt possible les préliminaires de paix si la correction déjà indiquée dans mon télégramme n° 55 [1] est accordée, de telle sorte que le Sultan seul remette aux Puissances, etc.

D'autre part il désirerait savoir ce que veulent les Puissances, ou pousser la Grèce à une conversation particulière avec l'Italie ou faire comprendre à celle-ic à Londres qu'une action isolée de sa part n'est pas admissible.

Les pourparlers avec la Bulgarie continuent au sujet des conversations à entamer avec M. Sarafoff : la Grèce se maintient sur le terrain qu'un traité où elle n'a pas figuré ne lui est pas opposable et n'autorise pas à lui objecter que telle ou telle partie du territoire conquis ayant déjà été attribuée ne peut lui être laissée. Elle voudrait une conversation à quatre.

Le voyage du Roi à Berlin est démenti. Les Ministres anglais se seraient dérobés à l'entrevue que M. Venizelos a cherché à avoir avec eux.

[1] Voir ci-dessus, à la date du 12 mai, n° 524.

566.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 240. *Berlin, 20 mai 1913, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 05.)

Le Chargé d'affaires de Grèce a demandé hier au Sous-Secrétaire d'État quelle serait l'attitude de l'Allemagne, au cas où l'Italie menacerait la Grèce d'une guerre à propos de la frontière méridionale de l'Albanie.

M. Zimmermann a répondu que, malgré toutes les sympathies du Gouvernement impérial pour la Grèce, il lui serait impossible, en raison des engagements antérieurs, de refuser son appui à ses deux alliés sur une question concernant l'Albanie sur laquelle ils se seraient mis d'accord.

Le Gouvernement allemand conseille au Gouvernement grec de chercher à s'entendre directement avec l'Italie.

567.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 221. *Belgrade, 20 mai 1913, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Il m'a été dit au ministère royal des Affaires étrangères que le Gouvernement serbe ne comptait pas insister outre mesure pour faire insérer dans les préliminaires de paix la mention du port adriatique.

Le Ministre de Russie estime qu'en pareille affaire l'attitude de la Serbie lui est dictée par son désir d'appuyer la Grèce avec laquelle, bien qu'il n'y ait point de traité signé, elle se trouve désormais d'accord sur toutes les questions. Les deux États sont fermement décidés à obtenir une frontière commune en Macédoine et à [interdire] à la Bulgarie tout contact avec l'Albanie. Une agression bulgare les trouverait certainement unis; il en serait de même du Monténégro.

M. de Hartwig croit que gagner du temps faciliterait le règlement du conflit serbo-bulgare et la tâche difficile de la Russie entre les deux États slaves.

568.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 20 mai 1913.

Le Cabinet de Londres ayant prévenu le Cabinet impérial du désir exprimé par la Turquie de faire appel à des instructeurs anglais, en connexion avec la question des réformes à introduire en Asie-Mineure [1], l'Ambassadeur de Russie à Londres a été chargé de remercier le Gouvernement britannique de cette communication. L'Ambassadeur a reçu en même temps l'instruction de faire ressortir que la question relative aux instructeurs ne saurait, de l'avis du Gouvernement impérial, être séparée de la question beaucoup plus générale des réformes en Asie Mineure. Si la question était réduite au choix à faire entre instructeurs allemands ou anglais, le Gouvernement russe aurait certainement préféré ces derniers.

Mais le Gouvernement impérial ne saurait en général adopter ce point de vue, attendu qu'il lui est impossible de rester indifférent à la question des réformes à introduire dans des régions limitrophes de l'Empire.

Le Cabinet de Saint-Pétersbourg avait déjà précédemment attiré l'attention des Gouvernements français et anglais sur la nécessité d'arriver à un accord entre les trois Cabinets sur la question des réformes dans les vilayets arméniens. Le droit prééminent de la Russie, de la France et de l'Angleterre de participer au règlement de cette question se trouve corroboré par le précédent de 1895, époque à laquelle la Porte communiqua aux Ambassadeurs desdites trois Puissances à Constantinople son projet de réformes. M. Sazonoff estime que le moment est venu actuellement d'étudier la question de plus près.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de s'expliquer dans le sens de ce qui précède avec Son Excellence M. Pichon et de lui demander si le Gouvernement de la République ne jugerait pas utile que les Ambassadeurs de Russie, de France et d'Angleterre à Constantinople soient invités à aborder l'étude de propositions concrètes relatives à la question des réformes en Asie Mineure [2].

[1] Cf. le télégramme adressé par M. Isvolsky à M. Sazonoff reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolkis*, vol. III, page 160.

[2] Au printemps de l'année 1913 on signalait de nombreux actes de brigandage et des violences exercées contre les Arméniens dans les vilayets d'Asie Mineure. Les valis étant impuissants à les réprimer, les réformes souvent promises et constamment ajournées devenaient urgentes : le patriarche arménien de Constantinople les réclamait et des comités européens faisaient auprès de divers Gouvernements des démarches instantes. Suivant un rapport (non reproduit) de M. Bompard, en date du 10 mai, la Porte marquait «son intention de diviser les Puissances en s'adressant pour l'œuvre de réforme à la seule Angleterre qu'elle espérait

569.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 285. Absolument secret. *Londres, 20 mai 1913.*
(*Reçu :* Dir. pol., 24 mai.)

Avant notre réunion d'aujourd'hui, nous avons eu chez Sir Edward Grey une conférence avec mon collègue de Russie. Je leur ai exposé les vues que j'ai eu l'honneur de vous soumettre le 16 mai [1], et que vous avez bien voulu approuver, sur le projet d'organisation de l'Albanie qui nous a été soumis par les Ambassadeurs d'Autriche et d'Italie. Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères s'est rallié à notre manière de voir; le comte Benckendorff, à qui ses instructions prescrivent de réclamer le maintien de la suzeraineté du Sultan sur l'Albanie, s'est néanmoins déclaré favorable aux observations que je lui avais présentées et a exprimé l'avis qu'à la rigueur son Gouvernement pourrait se départir de son opinion première sur l'utilité de créer un lien nouveau entre l'Albanie et le Sultan de Constantinople. Il a été convenu que je ferais part du sentiment de Votre Excellence à la réunion d'aujourd'hui et que mon collègue de Russie, tout en exprimant un avis purement personnel, se déclarerait partisan des idées du Gouvernement français.

Sir E. Grey nous a parlé des objections de certains États balkaniques au traité de paix que les Puissances ont élaboré sur leur propre demande. Il paraît que les Bulgares, qui réclamaient des assurances préalables au sujet de la délimitation de leur frontière avec la Turquie, se seraient départis de leurs exigences et seraient prêts à signer le traité, ne fussent-ils pas suivis par leurs alliés. Cette volte-face n'est pas sans inquiéter mon collègue de Russie qui voit là une marque du désir des Bulgares de cesser les hostilités du côté turc, pour transporter leurs forces sur la frontière serbo-grecque afin d'appuyer leurs exigences territoriales contre leurs alliés [2].

opposer à la Russie et rendre importune à la France». Le 17 mai M. de Wangenheim annonçait à Berlin que le Gouvernement ottoman avait invité par télégramme Tewfik Pacha à demander au Gouvernement britannique des instructeurs et des conseillers en invoquant le traité dit de Chypre (voir *Grosse Politik*, vol. 38, pièce n° 15303). Par ce traité conclu en 1878 le Sultan promettait à l'Angleterre «d'introduire les réformes nécessaires ayant trait à la bonne administration et à la protection des sujets chrétiens».

(1) Voir la note ci-dessus, reproduite sous le numéro 552.

(2) M. de Panafieu, dans un télégramme du 20 mai, parlait du mécontentement causé en Bulgarie par le retard apporté à la signature du traité. Il ajoutait : «d'après des informations sûres, M. Daneff aurait reçu pour instruction de déclarer à Sir Edward Grey que, si les préliminaires n'étaient pas signés sans de plus longs délais, il serait chargé de négocier un traité particulier avec la Turquie».

Sir E. Grey a reçu la visite du premier délégué serbe, M. Novakovitch, qui lui a fait part de l'intention de son Gouvernement de ne signer le traité que s'il contenait une disposition relative au chemin de fer international et au port neutre sur l'Adriatique qui ont été garantis par les Puissances.

Sir E. Grey a essayé de lui faire comprendre qu'il était impossible de mentionner cette question dans un traité entre les belligérants actuels, mais il a ajouté qu'il proposerait à notre réunion de renouveler l'engagement des Puissances vis-à-vis de la Serbie.

Enfin les Grecs ont annoncé leur intention de refuser leur signature si le traité n'était pas modifié dans ses articles 3 et 5 qui mentionnent la remise aux Puissances, par le Sultan et les Souverains alliés, des îles de la mer Egée et de l'Albanie. Le Gouvernement d'Athènes réclame la suppression des mots «les Souverains alliés» afin de se réserver la liberté de discuter les décisions ultérieures des Puissances sur des questions essentielles aux yeux de la Grèce. Il a été convenu que nous ferions nos efforts pour obtenir cette suppression.

A l'ouverture de notre séance, Sir E. Grey a entretenu la réunion des dispositions de la Bulgarie et de la Serbie. En ce qui touche cette dernière Puissance, la réunion a accédé à son désir de voir les Puissances renouveler les engagements relatifs au chemin de fer et au port sur l'Adriatique. On s'est mis d'accord sur la résolution suivante :

«Le Gouvernement serbe, avant de signer le traité de paix entre les alliés et la Turquie, réclame des Puissances une assurance relative au débouché commercial qui lui a été réservé sur l'Adriatique avec un chemin de fer international, sous le contrôle européen. La réunion pense qu'il n'y a aucun inconvénient à répéter la déclaration sur laquelle elle s'est mise d'accord le 17 décembre 1912 et qui a été approuvée par les six Gouvernements. Cette déclaration ne peut être insérée dans le traité, qui se conclut entre les Alliés et la Sublime Porte, mais elle peut faire l'objet d'une mention spéciale dans un instrument diplomatique et, en attendant, elle peut être réitérée par Sir E. Grey au nom des six Puissances aux délégués serbes à la conférence de Londres.»

Sir E. Grey a mis la réunion au courant de la demande formulée par les délégués grecs pour faire supprimer dans les articles 3 et 5 du traité de paix les mots «et Leurs Majestés les Souverains alliés».

Nos collègues d'Autriche et d'Italie ont compris immédiatement le parti que les Grecs entendaient tirer de cette suppression et se sont élevés avec une extrême vivacité contre toute modification au traité de paix qui, d'après eux, devait être intangible. L'exagération même de cette prétention nous a permis de soutenir que les belligérants avaient le droit de s'entendre pour certaines modifications au texte établi par les Puissances et qu'il serait excessif de les empêcher de tomber d'accord sur un texte leur permettant de conclure la paix, si ce texte différait quelque peu de celui que nous leur avons soumis.

Nous avons soutenu, Sir E. Grey, le comte Benckendorff et moi, que la liberté des Puissances de régler à leur guise la question des îles et celle de l'Albanie restait entière, mais que nous n'avions pas à intervenir dans la rédaction du traité entre les Turcs et les alliés. Cependant, pour donner une satisfaction au comte Mensdorff et au marquis Imperiali, Sir E. Grey a proposé d'exp. imer l'avis qu'il était préférable de ne rien modifier au texte proposé, afin de ne pas retarder la conclusion de la paix.

Le Chargé d'affaires d'Allemagne, qui, en l'absence du prince Lichnowsky, assistait à notre séance, nous a informé personnellement d'un fait, qui a quelque peu impressionné nos collègues d'Autriche et d'Italie et qui indique les rapports existant aujourd'hui entre Athènes et Berlin. Il nous a dit que le Ministre de Grèce à Berlin avait fait connaître à M. de Jagow le désir de son Gouvernement d'obtenir une modification des articles 3 et 5 du traité[1] et sans s'expliquer davantage, il a eu l'air d'indiquer le désir de son Gouvernement de voir donner satisfaction sur ce point au Gouvernement hellénique.

Alors le marquis Imperiali s'est rallié à la proposition de Sir E. Grey d'exprimer simplement le vœu de ne pas voir le texte du traité modifié, sans formuler aucune opposition à la modification proposée. Comme l'Ambassadeur de Turquie avait demandé de son côté une adjonction à l'article 7, le marquis Imperiali a demandé que la réflexion de Sir E. Grey s'appliquât aussi bien à la demande des Turcs qu'à celle des Grecs, afin d'ôter à cette dernière une partie de son importance. On s'est donc mis d'accord sur la rédaction suivante :

« M. de Kühlmann fait savoir à la réunion que le Ministre de Grèce à Berlin a dit que son Gouvernement réclamait dans les articles 3 et 5 la suppression des mots « et Leurs Majestés les Souverains alliés ».

« M. Skouloudis a parlé dans le même sens au Foreign Office.

« D'autre part, l'Ambassadeur de Turquie a demandé l'insertion dans l'article 7 d'une mention relative aux vakoufs et des indications plus précises sur la question des juridictions.

« Après un échange de vues sur ces diverses réclamations, Sir E. Grey a proposé à la réunion, qui l'a adopté, l'avis suivant :

« Les Puissances estiment qu'une discussion sur des modifications au traité entraînerait inévitablement des délais et elles expriment l'espoir que la Turquie et les alliés arriveront le plus tôt possible à un accord pour la conclusion de la paix. »

Sir E. Grey a dit que l'amiral commandant les forces navales internationales sur la côte d'Albanie réclamait la nomination à Scutari d'un gouverneur civil, les officiers commandant les détachements internationaux ne se sentant pas en état d'administrer la ville. Sir E. Grey a exprimé l'opinion qu'il était

[1] Cf. le télégramme 55 d'Athènes, du 12 mai, ci-dessus reproduit, sous le numéro 524.

indispensable de maintenir les détachements internationaux comme un symbole de l'autorité des Puissances sur la ville de Scutari; mais il a reconnu la nécessité de créer une administration civile provisoire. Quelques-uns de nos collègues ont proposé de saisir nos Gouvernements de la question, d'autres ont été d'avis de demander à l'amiral ses suggestions sur le choix d'un gouverneur civil. J'ai exprimé l'opinion qu'il était beaucoup plus simple de laisser les officiers commandant nos détachements s'entendre entre eux pour la création d'une administration municipale, qui serait confiée à quelques notables, et nous sommes tombés d'accord sur la rédaction suivante :

« La réunion pense qu'il y a lieu de prescrire aux commandants des forces internationales à Scutari de s'entendre pour la constitution d'une administration civile provisoire qui exercera sous leur contrôle les pouvoirs municipaux. »

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie nous a communiqué une note de son Gouvernement, dont j'enverrai copie à Votre Excellence sous un autre pli, relative aux capitulations dans les territoires annexés par les Alliés.

Il y a joint une déclaration de son Gouvernement sur l'admission des délégués balkaniques dans la commission financière de Paris. Le Gouvernement austro-hongrois se rallie à la proposition de Votre Excellence de ne donner à ces délégués que voix consultative. Bien que les questions qui intéressent la Commission financière de Paris ne soient pas de notre ressort, nous avons échangé quelques renseignements à ce sujet. Il en est résulté que tous les Cabinets, à l'exception de celui de Londres, avaient été consultés sur ce point et je ne peux dissimuler à Votre Excellence que Sir E. Grey et Sir A. Nicolson en ont manifesté leur étonnement.

A la fin de la séance, nous avons abordé la question de l'organisation de l'Albanie. J'ai fait un exposé complet des vues du Gouvernement de la République. Sir E. Grey m'a appuyé; le comte Benckendorff a reconnu que notre argumentation avait modifié ses idées et qu'il en ferait part à son Gouvernement. Nos autres collègues m'ont demandé de résumer mon exposé dans une note qu'ils pourraient envoyer à leurs Gouvernements et nous nous sommes ajournés à lundi 26 mai pour continuer cette discussion.

570.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. s. n°. Très confidentiel. *Vienne, 20 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai.)

L'état de santé de l'Archiduc héritier continue d'inspirer de vives préoccupations que la presse officieuse s'applique à calmer en publiant de temps en

temps les nouvelles les plus rassurantes sur l'effet des villégiatures entre lesquelles le Prince partage son existence, soit à Meran dans le Tyrol, soit à Miramar au bord de l'Adriatique, soit surtout dans son château de Konopischt en Bohême. Ses séjours à Vienne sont toujours de fort courte durée. Depuis un an que je suis accrédité ici, je n'ai pas encore été convoqué pour l'audience que j'avais demandée dès mon arrivée. Il se pourrait d'ailleurs qu'avec son humeur fantasque et soupçonneuse, l'Archiduc François-Ferdinand fût mal disposé à l'égard du représentant français.

J'aurais été en droit de m'enquérir des causes de ce long retard à me recevoir, si je n'avais appris qu'il est en proie à des troubles de plus en plus graves.

Sa maladie n'est pas, comme on préfère le laisser croire, d'origine tuberculeuse. Elle proviendrait d'une fâcheuse aventure de jeunesse dont les suites, après vingt ans d'incubation, se révéleraient sous la forme de désordres cérébraux.

Au Foreign Office, on s'est inquiété des conséquences de ces crises en ce qui concerne l'accession au trône. Les renseignements recueillis donnent à penser que, si la vie de l'Empereur François-Joseph se prolonge encore pendant quelques années, son neveu aura succombé ou sera hors d'état de gouverner la monarchie.

Depuis quelques mois, il est sujet à des emportements terribles qui le poussent aux pires violences. Sa domesticité intime a dû être constituée avec des infirmiers, toujours prêts à le maintenir. Le service n'est pas sans danger, le Prince se servant fréquemment de revolvers qu'il décharge à travers ses appartements.

Le second héritier, neveu du premier, l'Archiduc François-Charles-Joseph, apparaît de plus en plus fréquemment pour représenter le Souverain. On croit qu'il se prépare en vue d'un avènement beaucoup plus prochain qu'il n'était à supposer.

Ce petit-neveu de l'Empereur n'est âgé que de vingt-six ans et vit fort simplement dans une résidence de campagne voisine de la capitale. De la seule visite que je lui ai faite, j'ai rapporté l'impression qu'il serait vraisemblablement un souverain sans prestige, peut-être même de peu de valeur intellectuelle, mais bien intentionné, dénué de morgue et de nature à inspirer la sympathie. Sa femme, à peine majeure et déjà mère d'un fils, avenante, vive et rieuse, est une des dix-neuf enfants du duc de Parme. Tous deux témoignent de leur prédilection pour la langue française et d'un goût tout particulier pour notre pays.

L'opinion que le public d'ici exprime le plus souvent, c'est qu'avec le jeune Archiduc, qui s'est encore si peu fait connaître, il serait permis d'espérer un règne satisfaisant, tandis qu'avec son oncle François-Ferdinand, on est assuré d'avoir un détestable souverain.

571.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 120. Secret. *Belgrade, 20 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Le conflit serbo-bulgare suit son cours, en ce sens qu'il reste ouvert et s'achemine lentement soit vers un éclat, soit bien plutôt vers une solution amiable. La presse serbe en écrit sans excès de violence et l'opinion reste ferme sur le sujet de Monastir : je dois ajouter qu'il n'existe à ce propos ni hésitation ni inquiétude et que les gens de Belgrade paraissent sûrs de leur fait; les militaires d'Uskub affirmeraient qu'en cas de besoin l'armée serbe ne sera jamais en conditions meilleures pour se mesurer avec les troupes bulgares. La concentration s'effectue tout le long de la frontière de Pirot à Gjevgjéli. D'après les renseignements recueillis par notre Attaché militaire, les dix divisions des premier et deuxième bans, qui constituent les troupes de première ligne de l'armée serbe, se trouvent à l'heure actuelle dans des emplacements de demi-concentration permettant leur emploi rapide, soit pour défendre la zone contestée, soit pour prendre l'offensive avec une masse centrale réunie dans la région Koumanovo-Uskub. Il semble même que les arrangements territoriaux serbo-grecs, dont j'ai fait part à Votre Excellence par mon télégramme n° 194 du 22 avril dernier[1], se compléteraient à l'heure actuelle par des arrangements militaires, résultant soit d'une convention nouvelle, soit d'adjonctions à la convention d'octobre 1912.

Aucune négociation formelle ne se poursuivrait entre Belgrade et Sofia; M. Spalaïkovitch fait constamment la navette entre les deux villes; M. Tocheff va passer, de temps à autre, une ou deux semaines à Sofia; M. de Hartwig s'épuise en vains efforts pour amorcer la conversation et provoquer une entrevue entre MM. Pachitch et Guéchoff; de faux bruits de pourparlers, ou même d'entente, partis de Belgrade, remplissent la presse européenne. En fait, il ne se passe rien, car la diplomatie russe répugne à brusquer les choses; le Gouvernement bulgare prend soin de dénoncer à Pétersbourg toute velléité attribuée au Gouvernement serbe et, ferme sur le terrain de l'arbitrage, se refuse avec lui à tous pourparlers directs.

La question de la répartition territoriale entre la Serbie et la Bulgarie, partant de la revision du traité serbo-bulgare de 1912, a été nettement posée, au mois de février dernier, et ne paraît pas avoir fait un seul pas depuis lors.

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 355.

Par une dépêche du 9-22 février, dont M. Spalaïkovitch fut invité à laisser copie à M. Guéchoff, et dont j'ai eu communication à *titre très confidentiel*, M. Pachitch posait en principe le droit de la Serbie à compensations territoriales de la part de la Bulgarie, sans toutefois se prononcer sur l'étendue de ces compensations; il se bornait à marquer que les prétentions du royaume porteraient seulement sur les régions arrosées par le sang serbe, sans revendiquer aucune des conquêtes de l'armée bulgare. Le droit de la Serbie à semblables compensations était fondé sur quatre arguments : 1° Les conventions militaires serbo-bulgares prévoyaient que la Serbie mettrait sous les armes 150.000 hommes et la Bulgarie 200.000; une armée serbe de 100.000 hommes, appuyée par une armée bulgare de même force, devait opérer sur le Vardar. Or la Serbie a mis en ligne 360.000 hommes, et les 100.000 soldats bulgares, prévus par les conventions, n'ont point paru sur le Vardar. La Bulgarie a gardé la presque totalité de ses troupes pour la campagne de la Maritza; elle a pu y obtenir ses grands succès grâce à la campagne serbe en Macédoine et même au concours des troupes serbes en Thrace. Dans ces conditions, la frontière primitivement prévue ne répond plus à la proportion des forces militaires mises en ligne par chacun des alliés sur le théâtre des opérations et veut donc être modifiée.

2° Le traité serbo-bulgare partageait les territoires à conquérir en territoires contestés et non contestés. Dans le non-contesté serbe, figure toute la région sise à l'Ouest du Chardagh avec le vilayet de Scutari; dans le non-contesté bulgare, le territoire à l'Est du Rhodope et de la Strouma. La zone contestée comprend la Macédoine. L'esprit du traité attribuait à chacun des alliés l'ensemble de son non-contesté propre. Or, pour éviter une guerre avec l'Autriche, dans laquelle eût été engagée la Bulgarie, et pour déférer aux avis des grandes Puissances, la Serbie s'est décidée à renoncer à l'Albanie septentrionale, c'est-à-dire à une part importante de son non-contesté. Il est juste que la Bulgarie, qui a bénéficié de cette renonciation, consente un dédommagement du tort ainsi causé à la Serbie;

3° Sans aucune obligation de sa part établie par les conventions militaires, la Serbie a envoyé 50.000 hommes sous Andrinople, avec un parc d'artillerie, et cela sur la demande du Gouvernement bulgare; il est juste qu'elle en soit récompensée.

Enfin, 4° Dans les pourparlers préliminaires du traité serbo-bulgare, il avait été constamment entendu qu'Andrinople et les territoires à l'Est de cette ville appartiendraient à la sphère de Constantinople et des Dardanelles. Si, au cours de la guerre balkanique, les prétentions de la Bulgarie se sont, avec succès, portées de ce côté, ayant été appuyées par la Serbie qui a supporté de ce chef les charges de trois mois de guerre supplémentaires après la fin de la campagne de Macédoine, il y a là matière à compensations.

Le Gouvernement bulgare se serait abstenu de répondre par le détail aux arguments précités; il se serait borné à faire savoir à Belgrade, par le même moyen qui avait été employé à Sofia, qu'à ses yeux la Serbie n'avait droit à aucune compensation, celle-ci n'ayant fourni aucun concours qui ne fût spécifié par ses obligations contractuelles *.

On en serait resté là depuis lors et la négociation, en tant que négociation, n'aurait fait aucun progrès. Il s'en faut, cependant, que la situation ne se soit modifiée et ne se modifie chaque jour davantage, au détriment de la Bulgarie. La pression serbo-grecque qui s'exerce sur ses frontières, et qui peut indéfiniment se prolonger par les retards apportés à la signature des préliminaires de paix, la menace qui se précise par les concentrations de troupes et la mise au pied du mur qui en peut être l'aboutissement, finissent à la longue par devenir insupportables pour la Bulgarie, d'autant mieux que la Serbie et la Grèce bénéficient de l'*uti possidetis*. M. Tocheff le comprend et s'en montre très affecté; il s'emporte contre l'allié déloyal qu'est la Serbie et contre l'« homme infernal » qui la guide, à savoir le Ministre de Russie, qui veut à tout prix réduire la Bulgarie, héritière naturelle de Constantinople et des Dardanelles. Il ne sait plus à quel saint vouer son pays; guerre, arbitrage ou conférence : je crois bien que la cession d'Egri-Palanka, Kratovo, Prilep et Strouja lui paraîtrait maintenant une issue favorable aux difficultés présentes, mais il n'est pas certain que les Serbes s'en contentent. Il me dit que M. Guéchoff est très embarrassé de tout ce qui se passe et ne cesse de téléphoner en demandant conseil : M. Tocheff lui répondrait en maudissant la guerre balkanique, qu'il se targue d'avoir déconseillée et dont l'on voit maintenant les conséquences. Je le trouve énervé et désemparé de la situation qu'il traverse et qui doit être fort pénible pour le Ministre de Bulgarie à Belgrade. La légation de Russie prend ouvertement parti pour les Serbes et l'accable de rebuffades. Les légations allemandes n'ont qu'à laisser joyeusement mûrir un conflit qui assouplira la Serbie et leur livrera la Bulgarie; le Ministre d'Angleterre marque quelques ardeurs bulgares et son indignation coutumière des procédés de M. Hartwig; mais les Anglais ne s'intéressent point, d'ordinaire, aux États continentaux dans l'embarras, et Sir Ralph Paget, qui s'ennuie à Belgrade, vient de partir pour Venise. M. Tocheff soupçonne que, dans leur mystérieuse correspondance, les trois Empereurs aient conspiré l'humiliation de la Bulgarie.

Votre Excellence trouvera, ci-joint, une note relative aux prétentions serbes dans la Macédoine occidentale, que m'a remise M. Stojan Novakovitch, avant son départ pour Londres, et qui reproduit, en la complétant, la note jointe à ma dépêche n° 105 du 23 avril dernier (1).

* Annotation du Département : *Ce qui précède dément l'assertion bulgare.* — (1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 368.

Pro Memoria

sur le partage des Pays Balkaniques et les délimitations réciproques.

L'alliance balkanique n'existait pas encore à l'époque où s'élaborait et se signait le traité serbo-bulgare du 29 février/13 mars 1912. On la désirait sans pouvoir distinguer encore les bases possibles de l'entente. On avait le sentiment que l'alliance balkanique ne pourrait être créée qu'après la conclusion préalable d'une alliance serbo-bulgare, et qu'il faudrait, avant d'arriver à une telle alliance, aplanir les divergences de vues existant entre Sofia et Belgrade au sujet du partage des territoires à conquérir. On s'efforçait de surmonter ces difficultés afin d'établir un fondement solide pour la quadruple alliance. Les Serbes réclamaient obstinément que leur futur Etat agrandi comprît la ville de Skoplié[1]. Les Bulgares, de leur côté, avaient fini par céder sur ce point, mais voulaient se procurer des compensations en restreignant les limites de la zone serbe et en leur donnant une précision prématurée. Ne croyant sacrifier que de vaines prétentions et anxieux d'arriver à une entente le plus tôt possible, les Serbes avaient consenti à la proposition bulgare. Et c'est ainsi que le 29 février/13 mars 1912 on a pu signer la convention secrète d'alliance entre la Serbie et la Bulgarie, convention qui a servi de point de départ à l'alliance balkanique. Ni les Serbes ni les Bulgares n'avaient voulu comprendre qu'on ne peut se départager un territoire qu'après être sûr de conserver toute l'étendue conquise et sujette à partage et lorsqu'on en connaît exactement les limites. On perdait aussi de vue que l'accession de la Grèce à l'alliance exigeait que les propositions grecques fussent aussi entendues et prises en considération.

Aucun autre traité de partage n'ayant été conclu entre les Etats balkaniques jusqu'à présent, le traité du 29 février/13 mars 1912 reste le seul traité de délimitation entre eux. Ce traité n'a pu cependant prévoir ni l'existence d'autres alliés et leurs exigences, ni les conséquences de l'immixtion des grandes Puissances dans les questions territoriales balkaniques. Et c'est là qu'est son point faible, puisque l'intervention des grandes Puissances a bouleversé tous les projets et mis à l'ordre du jour de nouvelles considérations et des questions de compensations; que, d'autre part, l'extension de l'alliance à toute la péninsule a rendu nécessaire l'établissement d'un nouvel équilibre balkanique.

Lorsque la Serbie, la Bulgarie, le Monténégro et la Grèce déclarèrent la guerre en 1912, on supposait, en tenant compte du traité du 29 février/13 mars 1912, que la mission principale de l'armée serbe serait de marcher dans la direction de Scutari et du Drin et de déboucher par les vallées du Drin, de la Bojana et du Hati sur les côtes de l'Adriatique. Plus au Sud les Serbes devaient descendre jusqu'au point de jonction avec l'armée grecque, pour que la communauté des limites entre la Grèce et la Serbie fût assurée au moins en Albanie, sur le Scoumbi, puisque, d'après le traité du 29 février/13 mars, tout contact serbo-grec à l'Est du lac d'Okhrida était exclu. Etant le seul Etat balkanique isolé de la mer, la Serbie faisait surtout la guerre pour s'approprier par force une partie au moins du littoral qui lui avait

[1] Uskub.

appartenu durant la plus grande partie du Moyen-âge. Mais, précisément, la tendance de la Serbie à récupérer sa situation médiévale d'État maritime s'était heurtée à une opposition intransigeante de la part de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie dont les points de vue furent approuvés par les autres grandes Puissances, même par la Russie qui par son consentement nous liait aussi.

Tout cela fit naître l'Albanie autonome, et la Serbie se trouva subitement devant la perspective bizarre de rester de nouveau le seul État balkanique sans littoral. Les grandes Puissances s'en rendaient bien compte, mais ne trouvèrent pour y remédier qu'un palliatif fort douteux; elles offrirent à la Serbie, sous leur garantie, des privilèges commerciaux et économiques dans un port albanais à son choix.

La Grèce a rencontré les mêmes difficultés dans la question des îles de l'Archipel. Les grandes Puissances lui dénient le droit de conquête sur nombre d'îles purement grecques et se réservent de décider elles-mêmes du sort de ces îles, en prétextant des raisons d'équilibre et des nécessités créées par les divers traités internationaux. Il n'y a que la Crète qu'on attribue à la Grèce sans conteste.

Le sort de Salonique paraît aussi être incertain. Si les grandes Puissances font de Salonique une ville internationale, de nouveaux arrangements et de nouvelles compensations seraient nécessaires entre alliés pour rétablir l'équilibre rompu. On peut méconnaître les prétentions hellènes sur Salonique et la Chalcidique (au Sud-Est de Salonique) ainsi que sur les territoires contigus à Salonique sur la rive gauche du Vardar, mais on doit tenir compte des prétentions que la Grèce émet en Thessalie et dans la Macédoine occidentale sur la rive droite du Vardar, au Sud du mont Nidjé, prétentions qui deviendront d'autant plus sérieuses que la Grèce serait privée de Salonique et de son territoire. Les Grecs, d'ailleurs, semblent être intransigeants dans leurs demandes, et ils réclament même Florina ainsi que Monastir, quoique cette ville ait été conquise par l'armée serbe.

Quelque opinion que l'on ait des exigences grecques, on doit en tenir compte et leur donner satisfaction autant que possible. Pour des raisons d'équilibre balkanique, on est obligé d'accorder aux Grecs tout ce qu'ils demandent sur la rive droite du Vardar au Sud du mont Nidjé et du Mogléna, en exceptant seulement Monastir.

S'il en est ainsi et si le traité du 29 février/13 mars 1912 doit conserver pour la Serbie toute sa valeur et sa force exécutoire, c'est en territoire bulgare que l'on passerait en quittant la Serbie entre Okhrida et Vélès, sur la rive droite du Vardar, et c'est 40 à 50 kilomètres de sol bulgare qu'il faudrait traverser pour pénétrer en Grèce. Et comme la Serbie devra évacuer le littoral albanais de l'Adriatique conquis par elle, les limites de la Serbie et de la Grèce ne se toucheraient nulle part.

Et cependant il est évident que le projet bulgare qui attribue toute la Macédoine à la Bulgarie (en exceptant seulement Skoplié, Koumanovo et Tétovo) peut être attaqué non seulement par des arguments géographiques et politiques d'équilibre général balkanique, mais aussi par des considérations purement ethnographiques.

Nul n'ignore que la Macédoine est un pays de population mélangée. Même d'après les statistiques bulgares, il s'y trouve 50 p. 100 d'éléments slaves et 50 p. 100 d'autres. Les groupements bulgares sont les plus compacts du côté de la Bulgarie, les grecs du côté de la Thessalie et de la Grèce, les serbes du côté de la Serbie. Ainsi donc, en faisant abstraction des nécessités de l'équilibre balkanique, les pré-

tentions exclusives, qu'elles soient serbes, grecques ou bulgares, à l'acquisition de toute la Macédoine, ne pourraient être approuvées ni du point de vue ethnographique ni du point de vue géographique.

La conclusion de tout ce qui précède est que la formation de la quadruple alliance, la guerre et ses conséquences obligent la Serbie, la Bulgarie et la Grèce à procéder à un nouveau partage de la péninsule, partage qui sera définitif. Ce partage sera fait indépendamment des stipulations du traité serbo-bulgare du 29 février/13 mars 1912 et sans égards pour les traditions historiques ou le sentimentalisme ethnographique. On n'y tiendra compte que des considérations d'équilibre réciproque et de symétrie géographique des nouveaux Etats, et le partage sera en proportion des forces engagées dans la guerre et des territoires occupés par chacun des alliés. Le système de compensations rendra possible la concorde future et la permanence de l'alliance balkanique déjà si fertile en résultats et qui devra rester également dans l'avenir la base et la sauvegarde de chacun des Etats alliés.

En procédant à ce travail important, il faut avoir surtout en vue que le partage actuel doit être définitif et que chaque nation doit rester invariablement dans les limites qui lui sont attribuées. Les relations réciproques doivent être établies sur une base suffisamment juste pour que les guerres entre alliés soient exclues pour toujours. Les alliés ne doivent plus faire la guerre que réunis contre les ennemis du dehors, jamais entre eux. La Bulgarie, la Grèce, la Serbie et le Monténégro doivent représenter désormais une unité en face d'autrui. Les rivalités intérieures doivent s'effacer peu à peu devant la nécessité de l'unité extérieure. Si le partage prive la Bulgarie d'un ou deux villages sur la rive droite du Vardar, la Grèce en perdra bien davantage sur les côtes de l'Archipel et de la mer Noire, en Thrace, en Macédoine et en Albanie. Il est impossible de réaliser le partage sans tenir compte de la symétrie géographique et sans sacrifices et compensations réciproques.

La Bulgarie a dû déjà s'apercevoir que sa reconnaissance d'une partie des prétentions serbes, de celle notamment qui touche Skoplié, Koumanovo et Tétovo, a produit le meilleur résultat. Grâce à cette reconnaissance, le traité du 29 février/13 mars 1912 et l'alliance balkanique, à sa suite, ont pu être conclus et la glorieuse guerre de 1912-1913 a pu avoir lieu. Cela devrait encourager la Bulgarie à de nouvelles transactions. Il ne faut pas croire d'ailleurs que la revision du traité serbo-bulgare soit sans précédent dans l'histoire des traités internationaux. La France et l'Espagne n'ont-elles pas procédé ces jours-ci même à la revision du traité de 1904, revision qui a mis d'accord leurs intérêts réciproques au Maroc? Les lignes principales du partage ont été tracées au cours de la guerre par la conformation du sol et par les opérations militaires. Les armées serbes et grecques n'ont-elles pas libéré toute la Macédoine? Est-ce que la Grèce et la Serbie ne se touchent pas déjà par leurs limites dans cette même Macédoine occidentale et sur la rive droite du Vardar?

On ne peut pas affirmer que l'attribution à la Serbie des pays auxquels prétendent les Bulgares fasse litière de la nationalité des habitants. Dans tous les cas, qu'ils soient dévolus à Sofia ou à Belgrade, qu'ils deviennent serbes ou bulgares, les habitants perdront seulement leur dialecte local. Ils resteront dans tous les cas sous l'influence d'une culture slave qui leur est proche, puisqu'au point de vue de la

langue et de la culture les Bulgares et les Serbes sont aussi rapprochés que les Grands et les Petits Russiens. L'antagonisme serbo-bulgare ne peut donc être soutenu que par les personnes à vue étroite et manquant de profondeur d'esprit.

La Serbie a été empêchée de conserver une partie, ne fût-ce qu'un port, du littoral adriatique, quoique ce fût le but principal de son action militaire. Si on ne lui accorde pas le contact avec la Grèce, contact que la Grèce, elle aussi, réclame avec insistance, et si elle ne garde pas les villes de la rive droite du Vardar que son armée a conquise par d'éclatantes victoires, elle n'obtiendra que les sandjaks de Prichtina, de Skoplié et Prizrend, ainsi qu'une partie des sandjaks de Petch et de Novi-Bazar. Et cependant l'armée serbe a été la seule des armées alliées qui se soit battue à la fois sur trois champs de bataille, en Macédoine, en Thrace avec les Bulgares, à Scutari avec les Monténégrins. Un tel résultat équivaudrait à un châtiment et produirait en Serbie un immense mécontentement.

Si l'on admettait les prétentions que les Bulgares posent sur Prilep, Okhrida et Vélès, d'après le traité du 29 février/13 mars 1912, les conquêtes bulgares seraient de 69.500 kilomètres carrés, *grosso modo* et sans compter Salonique, la Chalcidique et la partie Sud-Ouest de la Macédoine qui est sur la rive droite du Vardar, près de la frontière de la Thessalie. Les conquêtes grecques seraient de 29.500 kilomètres carrés, en y comprenant la Chalcidique et Salonique (sans le mont Athos) jusqu'au golfe d'Orfano et Bechik Giol, et de 38.118 kilomètres carrés avec la Crète. Les conquêtes serbes, dépouillées de l'Albanie et n'allant que jusqu'au Drin, et jusqu'au lac d'Okhrida seraient seulement de 22.400 kilomètres carrés si l'on se tenait au traité du 29 février/13 mars 1912. Les conquêtes monténégrines, en y comprenant les Plevlié mais sans Scutari et Diakovitza, ne seraient que de 6.800 kilomètres carrés. La superficie que la Serbie réclame pour compenser ses pertes de territoires dans l'Ouest est de 12.000 kilomètres carrés.

L'alliance balkanique pas plus que la guerre n'ont pu avoir pour but de créer sur la péninsule un État démesurément grand qui placerait les autres dans une position subordonnée. Il est naturel et logique que la Serbie, la Bulgarie et la Grèce restent après la guerre et à peu près dans les mêmes conditions territoriales, puisque leurs forces militaires ont été presque égales (en tenant compte de la flotte grecque). Pendant que la Grèce secondait tous les autres par son action sur mer et que les Serbes, ayant terminé leur tâche touts euls, soutenaient les Monténégrins et les Bulgares à Andrinople, les Bulgares contenaient l'effort turc venant de Constantinople. On peut donc dire que les alliés se sont également employés à vaincre l'ennemi commun.

L'état des choses répondant aux exigences de l'équilibre s'est formé de lui-même, naturellement, par le seul jeu des événements; les besoins d'équilibre, de symétrie géographique, de compensations, l'entretien de rapports réciproques entre les alliés qui nécessitent un contact de la Grèce et de la Serbie seraient mieux servis si l'on substituait aux clauses du traité du 29 février/13 mars 1912, relatives à la frontière serbo-bulgare, de nouvelles (*sic*) qui attribueront Vélès, Prilep, Monastir et Okhrida à la Serbie, en laissant le Vardar comme limite serbo-bulgare et en rendant possible le contact gréco-serbe.

Il sera séparément traité des frontières gréco-bulgare et serbo-monténégrine.

Telle serait la base nouvelle et définitive de la délimitation des États balkaniques qui devra être établie et qui formera pour l'avenir leur commune défense contre les immixtions et interventions étrangères. Ce qu'un Etat croirait avoir perdu au partage ne serait qu'une perte apparente compensée largement par le gain commun.

572.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 121. Secret. *Belgrade, 20 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 26 mai.)

Par ma dépêche n° 120 de ce jour[1], j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence la thèse serbe dans le conflit serbo-bulgare, relatif à la Macédoine occidentale telle qu'elle a été exposée dans la dépêche du Gouvernement serbe du 9/22 février dernier. Voici maintenant les arguments de la thèse bulgare, destinés à réfuter les quatre arguments serbes qui m'ont été communiqués à *titre très confidentiel* en m'adjurant que le secret en fût strictement conservé. La Russie se montre très jalouse du maniement des choses slaves, et n'aime point que le mystère en soit révélé à autrui.

Les actes déterminant les rapports d'alliance entre la Serbie et la Bulgarie sont le traité du 29 février/13 mars 1912, avec son annexe secrète, la convention militaire du 29 avril/12 mai 1912 et quatre conventions conclues entre les deux États-majors, dont la dernière date du 15/28 septembre, c'est-à-dire deux jours avant la mobilisation.

1° *Coopération bulgare sur le Vardar.*

La convention militaire du 29 avril/12 mai prévoit effectivement l'envoi de 100.000 soldats bulgares sur le Vardar : 1° si la Turquie attaque la Serbie; 2° si la Serbie et la Bulgarie déclarent la guerre à la Turquie, à moins qu'il n'intervienne à ce sujet d'arrangement spécial.

Or, la guerre a été offensive et un arrangement spécial serait intervenu, en vertu de l'article 13 de la convention militaire, autorisant les chefs des deux États-majors à conclure des arrangements spéciaux pour la répartition des troupes mobilisées et leur opérations ultérieures.

La déclaration du 23 août/5 septembre porte, article 3*a*, que toute l'armée serbe doit opérer sur le Vardar, et la Bulgarie y envoyer au moins une division.

[1] Voir ci-dessus, n° 571.

La convention du 15/28 septembre spécifie : Article 2, toutes les troupes bulgares opéreront dans la vallée de la Maritza, mais en laissant au début une division sur la ligne Kustendil-Doubritza. Article 3, si la principale armée serbe repousse les Turcs au delà de la ligne Uskub-Istip-Vélès et s'avance vers le Sud, l'État-major bulgare pourra renforcer de la division susmentionnée les troupes de la Maritza.

On me fait observer que, conformément aux stipulations susmentionnées, la septième division bulgare fut maintenue vers la Macédoine et ne fut transportée sur la Maritza qu'après la prise de Salonique.

2° *Répartition des territoires en Macédoine.*

L'article 2 de l'annexe secrète du traité du 29 février/13mars ne prévoit que deux éventualités pour la Macédoine : ou bien la création d'une province autonome dans des limites strictement déterminées à savoir le Chardagh, le Rhodope, la mer Egée et le lac d'Okhrida, ou bien le partage après la conquête. Dans ce dernier cas, ledit article détermine une partie de la Macédoine qui ne peut pas être contestée et une zone plus petite qui est contestée et soumise à l'arbitrage du Tsar. L'article spécifie que la Serbie s'engage à ne rien chercher au delà de la ligne Egri-Palanka-Strouga, tracée sur la carte y annexée et qui sépare ces deux zones de la Macédoine.

On me fait observer que le traité est formel à ce sujet, qu'il ne mentionne pas les futures acquisitions serbes ou bulgares soit sur l'Adriatique, soit vers Andrinople et qu'il ne pose, touchant la Macédoine, que l'alternative de l'autonomie ou du partage, non point de nouvelles répartitions à titre de compensation.

3° *Coopération serbe en Thrace.*

L'article 2, § 3 de la convention militaire du 29 avril/12 mai prévoit qu'en cas de besoin, la Serbie et la Bulgarie doivent se porter réciproquement secours avec toutes leurs troupes disponibles. L'article 7 de l'arrangement du 19 juin/2 juillet spécifierait l'envoi de troupes serbes sur la Maritza alors que les circonstances l'exigeraient, et tout allant bien sur le Vardar.

4° *Prétentions ultérieures de la Bulgarie sur Andrinople.*

On m'affirme qu'il n'a jamais été question d'Andrinople dans les pourparlers préliminaires du traité serbo-bulgare, pas plus que du sandjak ou de l'Albanie, l'objet du traité s'étant limité aux opérations militaires et au partage de la Macédoine.

Enfin, on me fait observer que la Bulgarie peut invoquer, en faveur de son

bon droit, les pertes plus grandes qu'elle a supportées, le poids de la seconde partie de la guerre, qui lui est incombé tout entier, enfin la cession de Silistrie, qui a été la rançon de la réserve roumaine vis-à-vis des alliés pendant toute la guerre balkanique et pour laquelle, en bonne justice, la Bulgarie serait en droit d'exiger compensation.

Je ne doute point que tous ces raisonnements ne soient très forts, ni tous les textes très précis en faveur de la thèse bulgare, mais je crains que la situation de fait ne favorise la thèse serbe, malgré son caractère évidemment plus vague et plus sentimental.

573.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 426. Confidentiel. *Péra, 20 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 28 mai.)

Les négociations engagées entre l'Angleterre et la Turquie[1] en vue d'une entente sur les questions qui touchent au golfe Persique se poursuivant à Londres et, semble-t-il, sans participation active de l'Ambassadeur de Sa Majesté britannique à Constantinople, j'ai quelque peine à me tenir ici au courant de leur état d'avancement et de leur consistance. J'ai déjà fait connaître à Votre Excellence que l'accord s'était fait sur la délimitation entre la Turquie et la Perse des régions qui intéressent l'Angleterre et son client le cheik de Mohamerrah, sur la reconnaissance des droits spéciaux du cheik de Koweit, autre client anglais, sur les abords maritimes et la navigation du Chatt el Arab jusqu'à Bassorah, fixé comme terminus du chemin de fer de Bagdad. Quant à la section du chemin de fer de Bagdad, de Bagdad à Bassorah, il semble que l'accord soit également sur le point de se faire dans les conditions suivantes : les projets de constitution d'une compagnie spéciale à caractère international auraient été complètement abandonnés et le Gouvernement anglais aurait renoncé à faire objection à ce que le rail allemand fût poussé jusqu'à Bassorah en exécution de la convention du Bagdad du 5 mars 1903. Il y aurait cependant deux commissaires anglais chargés de veiller aux intérêts britanniques sur la section Bagdad-Bassorah.

Cet arrangement est un indice certain du rapprochement qui s'est effectué dans ces derniers temps entre l'Angleterre et l'Allemagne. En présence de

[1] Voir ci-dessus le rapport de M. de Fleuriau, en date du 14 mai, reproduit sous le numéro 543, et celui de M. Bompard, en date du 17 mai, reproduit sous le numéro 555.

l'opposition nettement formulée par la première, la seconde avait dû renoncer, en 1911, au bénéfice de la convention du Bagdad de 1903 au delà de Bagdad; elle ne s'était réservé que le privilège d'être représentée sur le même pied que la nation la plus favorisée, c'est-à-dire dans l'espèce, l'Angleterre, dans la compagnie internationale à laquelle serait transférée la concession de la section Bagdad-Bassorah. L'Angleterre vient de lever son opposition et rendre à la compagnie allemande les droits qu'elle avait abandonnés. Nos intérêts ne sont pas directement lésés, puisqu'ils ne sont engagés d'aucune manière dans le golfe Persique, mais cette confiance succédant à la méfiance d'antan ne dénote pas moins un revirement dans l'état des esprits en Angleterre à l'égard de l'Allemagne. On attribue la paternité de l'accord intervenu dans cette question à Sir Ernest Cassel qui est en Turquie, comme je crois d'ailleurs en Europe, le champion reconnu d'une entente anglo-allemande et hélas ! d'une entente ayant une pointe dirigée contre nous; cela suffit pour que cet accord soit considéré comme défavorable à l'Entente cordiale. Notre presse a, très maladroitement d'ailleurs, tout fait pour lui donner et pour corser cette signification.

574.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 427. *Péra, 20 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 30 mai.)

Le Grand Vizir vient de me confirmer que Mouktar Bey a emporté à Paris tous les documents dont Djavid Bey avait besoin pour traiter les questions des chemins de fer et de ports qui font l'objet de notre programme de collaboration économique avec la Turquie. A cette occasion il m'a révélé que les compagnies allemandes d'Anatolie et de Bagdad invoquaient un droit à la concession des lignes d'Angora à Sivas et de Sivas à la ligne de Bagdad par Karpout, Diarbékir et Mardine. J'ai répondu au Grand Vizir que la compagnie d'Anatolie avait peut-être le privilège de la construction de la ligne d'Angora à Sivas par Césarée, s'il entrait dans les vues du Gouvernement ottoman de la construire, mais qu'elle ne possédait certainement aucun droit sur celle d'Angora à Sivas par Yozgat et Zileh depuis le point où cette ligne se détache de celle d'Angora à Césarée[1]. Quant à la ligne de Sivas au Bagdad, je lui ai fait remarquer qu'elle faisait sans doute partie du tracé de la ligne de Bagdad

[1] Cf. le rapport de M. Bompard, en date du 14 avril, ci-dessus reproduit, sous le numéro 305 et les notes qui le complètent.

primitivement prévue par le contrat de concession du 15 février 1893, mais que le contrat du 5 mars 1903 lui avait substitué un autre tracé ne laissant à la compagnie du Bagdad que l'embranchement de Mardine. Entre Mardine et Sivas, le Gouvernement ottoman avait donc repris depuis lors la libre disposition de concéder la ligne à qui il jugerait plus conforme à ses intérêts de le faire. Peut-être, ai-je ajouté, pourra-t-on laisser la compagnie de Bagdad pousser son embranchement de Mardine jusqu'à Diarbékir, mais c'est à la compagnie de Samsoun-Sivas qu'il convient de concéder le prolongement de Sivas à Diarbékir.

Comme le voit Votre Excellence, les compagnies allemandes se préparent à soutenir leurs droits, ou pour mieux dire leurs prétentions, à l'égard du futur réseau de l'Anatolie du Nord. Il importe donc de profiter des circonstances actuelles, qui mettent entre nos mains l'avenir du Bagdad lui-même, pour entrer en arrangement avec elles en vue de délimiter le champ d'action de nos réseaux respectifs de chemins de fer et de fixer leurs points de contact dans un sens favorable aux entreprises françaises. C'est là une des œuvres les plus importantes que nous ayons à mener [à] bien avant la réunion de la Commission financière internationale de Paris.

575.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 224. *Belgrade, 21 mai 1913, 12 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 55.)

Je trouve le Ministre d'Autriche tout satisfait des perspectives ouvertes par le conflit serbo-bulgare. Il a été avisé que le Gouvernement russe aurait récemment invité ses agents à préciser leur intervention auprès du Gouvernement serbe et du Gouvernement bulgare pour les amener à une entente en vue du maintien de l'alliance balkanique; mais leurs efforts n'auraient point été jusqu'ici couronnés de succès. M. d'Ugron estime cependant que la Serbie, déférant aux recommandations russes, tendrait à devenir plus conciliante et que le présent conflit doit aboutir à une solution amiable. Bien que M. Pachitch ait réitéré à M. d'Ugron l'irréductibilité des prétentions serbes sur Monastir, celui-ci a lieu de croire qu'une transaction serait éventuellement admise par les Serbes, qui laisseraient Monastir à la Bulgarie en échange de Prilep et d'Okhrida. M. d'Ugron ne paraît aucunement soucieux du rapprochement marqué entre la Serbie, la Grèce et le Monténégro : il voit dans

l'opposition nécessaire de ce groupement avec la Bulgarie, même avec le maintien nominal de l'alliance balkanique, des éléments d'équilibre dans la péninsule, tout à fait acceptables pour l'Autriche.

576.

Note de la légation de Grèce.

21 mai 1913.

Pour des raisons stratégiques et pour la défense du détroit de Corfou et de la mer Ionienne qui est une mer grecque commençant à l'issue méridionale du détroit d'Otrante, la côte de Chimara jusqu'à Vouthroto, qui forme un arc commandant Corfou sous le rapport naval et militaire, est absolument nécessaire à la Grèce pour la sécurité même de Corfou. Du reste, la Grèce n'a jamais refusé de prendre n'importe quels engagements internationaux pour assurer la neutralité absolue du canal de Corfou.

577.

Communication du Ministre de Bulgarie.

21 mai 1913.

Le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche a fait connaître à Sofia la conversation qui a eu lieu à Bucarest entre le Ministre d'Autriche et le Président du Conseil de Roumanie[1].

Ce dernier n'a pas caché au Ministre que les Serbes et les Grecs font à la Roumanie des offres dans le but de conclure une entente générale contre la Bulgarie.

La Roumanie aimerait causer avec la Bulgarie, car elle préfère être l'alliée de celle-ci.

Le Gouvernement de la République a-t-il reçu des nouvelles concernant cette question ?

Sinon, nous prierions M. le Ministre des Affaires étrangères d'apprendre confidentiellement par le Ministre de France à Bucarest ce que cette communication a d'exact.

[1] On trouve en effet dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 7053, un télégramme adressé à Sofia, le 19 mai, reproduisant des déclarations faites par M. Majoresco au prince de Fürstenberg, Ministre à Bucarest. Sur les indications transmises à Vienne par cet agent, voir dans le même recueil la pièce 7036. Cf. les pièces 7060 et 7062.

578.

Note du Ministre.

Paris, 21 mai 1913.

Les représentants des États balkaniques à la réunion financière se sont, paraît-il, réunis hier pour examiner la situation qui leur est créée par leur admission à titre simplement consultatif à la réunion. Ils ont adopté la formule suivante, qu'ils m'ont communiquée officieusement et qui doit être portée à la connaissance des Ambassadeurs à Londres [1].

Formule adoptée par les États balkaniques et communiquée à M. Pichon.

21 mai 1913.

Se référant à l'article 6 du projet des préliminaires de paix.

Les Etats alliés ont l'honneur de déclarer qu'ils envisagent cet article comme impliquant le droit pour leurs délégués de participer aux débats et aux délibérations de la Commission financière de Paris, au même titre que tous les autres représentants délégués.

579.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne, Berlin, Constantinople et Athènes.

T. n°s 639, 548, 512, 454, 488, 528, 331.

Paris, 21 mai 1913, 20 h. 50.

D'après ce que vient de me dire M. Tittoni, Sir Edward Grey serait disposé à rechercher et proposer une transaction entre les prétentions grecques et

[1] Pour l'intelligence de cette note et de la formule qui suit il faut se reporter au télégramme circulaire du 15 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 546. Le Gouvernement allemand avait accepté la proposition française réglant la participation des États belligérants aux travaux de la Commission financière, mais sous les réserves suivantes : 1° les délégués des grandes Puissances se mettraient d'accord *entre eux* sur les grandes lignes des décisions à prendre *avant* la première réunion; 2° les délégués des grandes Puissances pourraient, au cours des travaux, examiner *entre eux* telle ou telle question qui viendrait à se poser. Le 19 mai, M. Pichon faisait part télégraphiquement de ces réserves à M. Delcassé : la première condition mise par l'Allemagne à son adhésion lui paraissait aller à l'encontre de la décision prise à Londres d'admettre les délégués des belligérants à la Commission et surtout à l'encontre de l'interprétation donnée, à la demande du Gouvernement russe, à cette participation. M. Sazonoff, en effet, comme M. Delcassé le télégraphiait le 21 mai, déclarait ne pouvoir accepter la première réserve allemande. D'autre part, Sir Edward Grey se déclarait surpris de n'avoir pas été consulté avant que l'on prît à Paris la décision d'admettre les délégués des États belligérants à titre consultatif seulement.

les propositions italiennes au sujet de l'Albanie. De son côté, M. Venizelos se montrerait plus conciliant parce qu'il voudrait réserver tout son effort pour résister (fût-ce militairement) aux prétentions bulgares. L'Ambassadeur d'Italie m'a demandé de nous associer aux propositions du Secrétaire d'État britannique. J'ai répondu que nous ferions tout ce que nous pourrions en vue d'une entente entre la Grèce et l'Italie. J'ai constaté d'ailleurs que la presse officieuse de Rome ne nous rendait pas cette tâche aisée en nous représentant *de plano* et avant toute discussion comme des adversaires de l'Italie, ce qui est manifestement contraire à notre attitude aussi bien qu'à nos sentiments. Ce n'est pas se montrer l'adversaire de l'Italie que de considérer comme désirable et possible une conciliation entre les demandes de la Grèce, qui a toujours été notre cliente et notre amie, et les intérêts que peut invoquer le Gouvernement italien.

580.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 225. *Belgrade, 21 mai 1913, 20 heures.*

(*Reçu* : 21 h. 35.)

De l'Attaché militaire pour le Ministre de la Guerre.

Mon collègue russe, renseigné sur ce point, me dit qu'une convention militaire a été préparée entre la Serbie et la Grèce visant l'éventualité d'un conflit avec la Bulgarie. Cette convention n'est pas encore signée, mais serait sur le point de l'être.

Le colonel Milovanovitch, de l'État-major général serbe, a fait récemment à Athènes un séjour qui paraît se rapporter à cette affaire [1].

(signé) : Lieutenant-colonel Fournier.

[1] Ce télégramme a été communiqué le 22 mai 1913, à 13 h. 45, à Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Berlin, Vienne, Constantinople, Sofia, Athènes, Cettigné, Bucarest, n°s : 550, 642, 515, 490, 455, 530, 317, 332, 281, 266.

581.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 301. *Saint-Pétersbourg, 21 mai 1913, 21 h. 5.*

(*Reçu :* 23 h. 30.)

M. Sazonoff vient de marquer à Londres son étonnement du projet d'arrangement direct anglo-turc par lequel l'Angleterre fournirait à la Turquie des officiers pour la création d'une gendarmerie en Asie Mineure[1].

Ces officiers, m'a dit M. Sazonoff, seraient sans doute pris dans l'Inde où règne encore le vieil esprit de méfiance à l'égard des Russes dont s'est si heureusement dépouillé le Gouvernement de la métropole.

D'autre part, cette question de la gendarmerie, comme toutes les questions que soulève l'organisation de la Turquie d'Asie, paraît au Ministre des Affaires étrangères devoir être examinée en commun et comprise dans un règlement général.

582.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 352. Secret. *Paris, 21 mai 1913.*

Dès avant la conclusion de l'accord franco-espagnol sur le Maroc, plusieurs indices avaient révélé au Gouvernement de la République que le Roi Alphonse songeait à tirer l'Espagne de son isolement politique, et une information précise nous avait été apportée à ce sujet par le Ministre des Affaires étrangères de Russie, lors de son voyage à Paris au mois d'octobre dernier : le Roi d'Espagne avait prié l'Empereur Nicolas de faire connaître aux Puissances de la Triple Entente qu'il verrait avec faveur l'Espagne s'unir à elles par un accord positif.

Le Gouvernement de la République, tout en appréciant cette insinuation, estima qu'il convenait de laisser au souverain espagnol l'initiative de la conversation que semblait annoncer la confidence de M. Sazonoff.

Dans le même temps, Alphonse XIII, précisant un désir qu'il avait à plu-

[1] Voir à ce sujet la note de l'ambassade de Russie du 20 mai, ci-dessus reproduite, sous le numéro 568.

sieurs reprises exprimé à l'Ambassadeur de France à Madrid, faisait demander à M. le Président de la République de le recevoir à Paris.

Vous n'ignorez pas les oppositions que Sa Majesté a dû vaincre, au sein même de sa Cour et de son Gouvernement, pour mettre à exécution son projet; je n'ai pas non plus à vous rappeler les conditions pleinement satisfaisantes dans lesquelles s'est effectué naguère son voyage en France [1].

C'est au cours de cette visite que le Roi a spontanément abordé avec M. le Président de la République la question d'un rapprochement de la France et de l'Espagne. Examinant tout d'abord l'éventualité d'une guerre entre la France et l'Allemagne, Alphonse XIII a déclaré à M. Poincaré que, dans cette conjoncture, l'État-major français pourrait dégarnir en toute sécurité la frontière des Pyrénées. Il a ensuite exposé les avantages militaires que la France tirerait d'un accord plus intime avec l'Espagne, par les points d'appui que les ports de la Péninsule et des Baléares offriraient à nos escadres, par les facilités que le transit sur le territoire espagnol procurerait à notre État-major pour opérer le rapatriement du XIX° corps d'armée, etc.

M. le Président de la République a remercié Alphonse XIII et lui a fait connaître qu'avant de répondre à ses ouvertures, il en saisirait le Gouvernement de la République et le Conseil supérieur de la Défense nationale.

Le Gouvernement de la République va donc avoir à délibérer sur l'opportunité d'une entente diplomatique et stratégique avec l'Espagne. Dans ma pensée, cette entente n'aurait de valeur efficace, qu'autant qu'elle serait approuvée et contresignée par le Gouvernement britannique, puisque, en cas de guerre, les escadres françaises et anglaises de la Méditerranée sont appelées à opérer conjointement.

J'ai, par suite, chargé l'Ambassadeur de la République à Londres de demander à Sir Edward Grey s'il verrait avec faveur la tractation à laquelle Sa Majesté Alphonse XIII vient de nous convier.

Je vous serais obligé de communiquer très confidentiellement ces informations au Gouvernement impérial.

[1] Le Roi Alphonse avait mis à exécution le projet de voyage à Paris dont parlaient les lettres de M. Geoffray en date du 18 mars et du 5 avril, ci-dessus reproduites sous les numéros 21 et 211. Le Roi était arrivé le 7 mai à Paris.

583.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 289*. *Londres, 21 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 28 mai.)

Mon collègue d'Italie vient de m'apporter le texte d'un projet, établi par son Gouvernement, pour la délimitation de la frontière Sud de l'Albanie. Le marquis Imperiali l'avait préalablement remis à Sir Edward Grey, qui nous a réunis ce matin, mon collègue de Russie et moi, pour nous en parler.

Le Secrétaire d'État nous a dit qu'après lui avoir lu et remis son projet, l'Ambassadeur d'Italie avait ajouté que son Gouvernement était disposé à se montrer très libéral envers la Grèce en ce qui concerne les îles de la mer Égée (1). Si la frontière qu'il propose pour le Sud de l'Albanie était acceptée par la Grèce, le Cabinet de Rome ne ferait pas de difficultés à lui laisser attribuer les îles de l'Archipel actuellement occupées par les troupes italiennes.

En nous rapportant cette déclaration, Sir Edward Grey était manifestement impressionné par l'intérêt que présenterait pour le royaume hellénique l'acquisition des îles occupées par l'Italie, notamment de Rhodes. Il nous a dit, à peu près en propres termes, que, si le Cabinet d'Athènes préférait à Rhodes une portion du littoral albanais, il commettrait, à ses yeux, une lourde faute. Nous avons eu, mon collègue de Russie et moi, l'impression très nette que Sir Edward Grey considérait comme plus intéressant, non seulement pour la Grèce, mais aussi pour l'Angleterre, de voir les Italiens évacuer les îles et les Grecs s'y installer que de reporter un peu plus au Nord la frontière de l'Épire**.

J'ai fait observer au Secrétaire d'État que le règlement de la question des îles à la satisfaction de la Grèce ne dépendait pas du seul Cabinet de Rome; que l'Italie n'occupait ni Mytilène ni Chio, et que c'était l'Allemagne (2) qui

* Annotation du Ministre : *Cette dépêche contient l'explication de la démarche faite hier auprès de moi, au sujet des îles par Rifaat Pacha.*

(1) Dès le 10 mai, M. de Flotow, Ambassadeur d'Allemagne à Rome, donnait la même indication (*Grosse Politik,* vol. 34, II, pièce n° 13287).

** Annotation du Ministre : *C'est évident.*

(2) Comme le montre une dépêche de M. de Jagow du 12 mai (*Grosse Politik,* vol. 34, II, pièce n° 13293), le Gouvernement allemand élevait des objections contre la cession à la Grèce de certaines îles très voisines de la côte d'Asie Mineure ou du détroit des Dardanelles. La Porte, de son côté, déclarait ne pouvoir signer une paix qui lui enlèverait Mytilène, Chio et quelques-unes des îles proches des Dardanelles (voir *ibid.,* n° 13320, le télégramme de M. de Wangenheim). Dans l'entretien auquel M. Pichon fait allusion dans l'annotation ci-dessus et sur lequel aucune note ne s'est retrouvée dans les dossiers, Rifaat Pacha avait dû s'exprimer dans le même sens. Le 23 mai il communiquait en outre un télégramme de son Gouvernement protestant contre l'intention attribuée à quelques Puissances de donner les îles à la Grèce.

élevait des objections contre la cession de ces deux îles à la Grèce, ainsi qu'à celle des quatre îles situées à l'entrée des Dardanelles. J'ai ajouté qu'à tort ou à raison le Gouvernement hellénique préférait n'entrer en possession d'aucune île nouvelle si Chio et Mytilène ne faisaient pas partie de son lot. J'ai laissé entendre que le Gouvernement italien pourrait bien, après avoir obtenu quelques concessions de notre part sur la question d'Épire, n'avoir qu'à s'abriter derrière l'opposition d'un de ses alliés pour échapper à l'exécution des engagements qu'il aurait pris sur la question des îles *.

Sir Edward Grey m'a dit alors que, d'après ses renseignements, le Gouvernement allemand aurait pris son parti de l'attribution de Chio et de Mytilène à la Grèce et ne maintiendrait plus son opposition que pour deux des quatre îles situées à l'entrée des Dardanelles, les plus rapprochées du littoral asiatique, Imbros et Tenedos. Mais j'ignore sur quelles informations le Secrétaire d'État fonde cette opinion.

Dans l'entretien que j'ai eu avec lui cet après-midi, le marquis Imperiali m'a répété ce qu'il a dit ce matin au Foreign Office, quant aux dispositions de l'Italie au sujet des îles de la mer Egée. Après avoir sommairement examiné avec lui sur la carte le tracé indiqué par son projet, je lui ai demandé pourquoi, à l'intérieur du pays, ce tracé laissait Koritza en dehors des limites futures de la Grèce. Il m'a répondu que Koritza était une ville absolument albanaise et que l'Autriche attachait la plus grande importance à ce qu'elle fût attribuée à l'Albanie.

J'envoie ci-joint à Votre Excellence la copie du projet qui m'a été remis par l'Ambassadeur d'Italie et dont il doit saisir la réunion des Ambassadeurs à sa séance de lundi prochain. Votre Excellence connaît d'ailleurs déjà les grandes lignes du projet dont M. Tittoni l'a entretenu. Mon opinion est que nous devons, pour le moment, éviter de nous prononcer d'une manière définitive, dans un sens ou dans l'autre. Si nous nous montrions disposés à accepter la délimitation proposée par l'Italie, nous risquerions de perdre le bénéfice des concessions qu'elle-même et ses alliés semblent incliner à nous faire au sujet des îles. Il importe donc avant tout de laisser se dégager nettement les positions prises par les autres Puissances sur l'ensemble de la question à laquelle est lié l'intérêt de la Grèce **.

ANNEXE.

La frontière partirait de la rive occidentale du lac d'Okhrida près du village Lin et, en traversant le lac, elle se dirigerait vers sa rive méridionale sur un point situé entre le couvent de Saint-Naoum qui resterait hors de l'Albanie et le bourg de Starova; de là elle suivrait d'abord les hauteurs à l'Est de la route de Starova à

Annotations du Ministre :
* *Nous avons lieu de le craindre.* — ** *C'est ce que j'ai toujours dit.*

Kortcha, jusqu'au village de Podgorié, puis le partage d'eau entre le lac de Malik et le Dévol d'un côté et le lac de Presba de l'autre côté, jusqu'au point Gruka Ujkut près du bout méridional du petit lac de Presba et, après, la crête de collines séparant les bassins du Dévol et de la Bistritza (Haliacmon) en laissant le district de Kortcha (Koritza) à l'Albanie.

De cette crête la frontière descend en passant par les montagnes Galovitza (1.350 m.) et Volé (1.400 m.) à la rivière Belitza et, après l'avoir traversée, elle monte les hauteurs de l'autre rive et suit la crête du Mont Paliomayéro (ou Palioka et Paliokriméro, 1.408 m. et 1.792 m.); elle descend sur la rivière de Paliomayéro, tributaire de la Pramoritza et atteint en ligne directe la rivière Venetiko près de l'embouchure du cours d'eau venant du village de Smiksi; elle suit le cours du Venetiko jusque dans le voisinage du village Kipourios qui reste à l'Albanie et remonte de là le cours d'eau Sitova depuis son confluent avec le Venetiko jusqu'à sa source à l'Est du village Baltinon.

De là elle suit en tournant vers l'Ouest le partage des eaux entre les bassins, au Nord : du Venetiko et de la Voïousa, au Sud : du Salamvrias jusqu'à la montagne Zigos à l'Est de Metzovo; laissant Metzovo à la Grèce, elle suit le partage des eaux entre la Voïousa et la rivière de Metzovo, puis, en laissant les villages Grebeniti et Laskovetzi à l'Albanie, elle remonte la vallée de la rivière Zagoritikos et, en contournant sa source, atteint la crête du mont Mitchikéli qu'elle suit jusqu'au village de Dovra; de là, elle descend dans la vallée du Voïdomati et, traversant la rivière, elle monte sur la rive droite au sommet du Gomila (1.564 m.). De là elle suit la crête (mont Lazari ou Papingo) qui sépare les vallées du Voïdomati et de la Voïousa jusqu'à l'embouchure du premier dans la Voïousa. Après avoir suivi pour une courte distance le cours de ce fleuve, la frontière le quitte pour contourner vers l'Ouest les localités Tcharaplana, Vichani et Vostina qui restent à la Grèce et puis se dirige au Sud sur la montagne Stougara (1.510 m.); de là, en suivant autant que possible les hauteurs séparant le bassin du Kalamas de la rivière Pavla, elle atteint à la baie de Phtelia, à l'Est du cap Stylos, la côte ionienne.

584.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 242. *Berlin, 22 mai 1913, 3 h. 50.*

(*Reçu* : 14 h. 25.)

M. Théotokis a vu hier M. de Jagow. Celui-ci, tout en maintenant qu'il serait obligé de soutenir ses alliés s'il était nécessaire, lui a laissé comprendre qu'il trouvait le langage du marquis de San Giuliano au regard de la Grèce un

peu excessif. En ce qui concerne la côte de l'Épire [1], il ne croit pas que l'Italie, qui consent à faire partir la frontière non plus seulement de Kalamas, mais de Phtelia, cède davantage.

Au sujet des territoires intérieurs, le comte Berchtold opposerait les droits des Koutzo-Valaques aux réclamations helléniques, mais son opposition ne paraît pas irréductible.

Enfin, en ce qui concerne les îles, M. de Jagow a exprimé le sentiment que l'Italie pourrait se montrer conciliante si la Grèce l'était de son côté sur la côte de l'Épire.

585.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 302. *Saint-Pétersbourg, 22 mai 1913, 13 h. 2.*

(*Reçu :* 15 h. 55.)

Il est exact que la Bulgarie s'est déclarée prête à traiter directement avec la Turquie si les alliés diffèrent encore la signature des préliminaires de paix.

M. Sazonoff l'a vivement dissuadée. Le traité d'alliance, a-t-il dit, stipule que les alliés ne concluront pas la paix séparément. Pour que la Bulgarie puisse revendiquer vis-à-vis de la Serbie le bénéfice du traité de février 1912, il faut qu'elle-même ne s'affranchisse pas des engagements qu'elle a contractés.

En même temps, M. Sazonoff pesa sur Athènes, Belgrade et Cettigné pour les déterminer à signer sans plus de retard les préliminaires de paix.

586.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 303. *Saint-Pétersbourg, 22 mai 1913, 13 heures.*

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Le Chargé d'affaires de Grèce m'est venu voir. La Grèce cherche des [appuis] parmi les grandes Puissances. Elle se plaint des Bulgares. Elle redoute Rome

[1] Le télégramme adressé le 22 mai à M. de Flotow, par M. de Jagow (*Grosse Politik*, vol. 34, II, pièce n° 13322) peut à la rigueur être entendu comme marquant le désir de voir l'Italie modérer ses exigences. Le 24 mai le même M. de Jagow transmet une offre de compromis qu'il est d'avis que la Grèce accepterait (*ibid.*, pièce n° 13326).

et Berlin. Le langage de plus en plus menaçant de l'Italie, pour forcer les Grecs à ramener leurs troupes jusqu'au cap Stagylos, leur donne un avant-goût de celui que leur réserve l'Allemagne quand il s'agira de régler le sort des îles voisines des Dardanelles et des côtes de l'Asie Mineure.

Sans suivre le Chargé d'affaires de Grèce sur ce terrain, je lui ai dit : « Vous vous déclarez les uns et les autres convaincus que l'union, qui vous a permis de vaincre, vous aidera à consolider les résultats de la victoire. Comment cette conviction ne vous a-t-elle pas déjà déterminés à faire à l'union les concessions, les sacrifices nécessaires et féconds? C'est par là qu'il aurait fallu commencer. Au lieu de récriminer devant l'Europe, les uns contre les autres, c'est le bloc balkanique qui devrait se présenter devant l'Europe et appuyer ses revendications. L'intervention de vos amis en serait singulièrement facilitée. Qui sait dans quelle mesure le spectacle de vos divisions, l'espoir de vos déchirements prochains n'encourage pas les exigences dont vous vous plaignez ou que vous appréhendez ! »

M. Sazonoff a tenu le même langage au Chargé d'affaires de Grèce. Ce dernier en reconnaît la justesse et que M. Venizelos est dominé par les mêmes préoccupations supérieures. Mais, dit-il, la situation de M. Venizelos est devenue bien difficile. Il pourrait bien succomber et ce serait un grand malheur.

Le Roi de Grèce, comme beau-frère de l'Empereur d'Allemagne et cousin du fiancé, avait été invité aux fêtes de Berlin. Il s'est excusé en invoquant son deuil.

587.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 304. *Saint-Pétersbourg, 22 mai 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h. 15.)

M. Sazonoff m'a demandé si nous nous occupions du Bagdad. « Pas que je sache, lui ai-je répondu. Dans mon dernier courrier j'ai trouvé seulement un résumé de nos réclamations auprès de la Porte, réclamations que nous lui avons rappelées le 24 février dernier [1], lui signifiant qu'elle ne trouvera pas un sou à Paris avant de nous avoir donné satisfaction. Or, dans ces réclamations il n'y a rien absolument qui vise le Bagdad. Mais pourquoi cette question ? »

« C'est que, a dit M. Sazonoff, je viens de recevoir M. Mendelssohn : le banquier berlinois avait été chargé de se plaindre des obstacles où l'Alle-

[1] Voir au sujet de ce programme la note de l'ambassade de Constantinople, en date du 8 mai, ci-dessus reproduite sous le numéro 518.

magne se heurte au sujet du Bagdad et qu'elle vous attribue. Je lui ai répondu que [pas plus] avec M. Georges Louis, pendant les dix-huit derniers mois, qu'avec vous, depuis votre arrivée à Saint-Pétersbourg, il n'a été dit un mot du Bagdad. Je vous crois, a répliqué M. Mendelssohn, mais nous avons l'impression que la France nous suscite des difficultés. »

C'est l'éternelle tactique de l'Allemagne qui consiste à se donner comme persécutée par la France et à accumuler contre nous des griefs forgés de toutes pièces. On n'en est pas dupe ici.

588.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Blondel, Ministre de France à Bucarest.

T. n° 267. *Paris, 22 mai 1913, 19 h. 45.*

D'après des renseignements de source bulgare, au cours d'une conversation récente avec le Ministre d'Autriche-Hongrie, le Président du Conseil des Ministres de Roumanie aurait indiqué que la Serbie et la Grèce proposaient à la Roumanie une entente générale contre la Bulgarie [1].

M. Majoresco n'aurait pas caché ses préférences pour une entente avec la Bulgarie.

Je vous serais obligé de me renseigner sur l'exactitude de ces déclarations.

589.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 643. *Paris, 22 mai 1913, 20 h. 10.*

Sir Francis Bertie vient de me communiquer une dépêche dans laquelle Sir Edward Grey, invoquant la décision prise par les Puissances d'admettre les États balkaniques à la réunion de Paris, se prononce pour que leurs représentants aient les mêmes droits que ceux des grandes Puissances, sauf dans les questions qui n'intéresseraient que ces dernières. J'ai expliqué à l'Ambassadeur d'Angleterre que si nous avons proposé, sur une démarche de l'Ambassa-

[1] Cf. la communication de M. Stancioff, en date du 21, ci-dessus reproduite sous le numéro 577.

deur d'Autriche, de n'accorder d'une façon générale qu'une voix consultative aux belligérants, c'est parce qu'il a été impossible de spécifier celles des questions qui n'intéresseraient que les grandes Puissances et celles qui, au contraire, les concerneraient toutes. Notre avis a été partagé par tous les Gouvernements, sauf le Gouvernement britannique. Veuillez vous en entretenir avec lui. Je pense que finalement il se rangera à la manière de voir que nous n'avons soutenue que par suite de l'impossibilité où nous étions de suggérer une autre procédure susceptible d'être acceptée par l'unanimité des Gouvernements.

590.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 22 mai 1913.

(*Reçu :* Dir. pol., 27 mai.)

D'après une communication de l'Ambassadeur de France à M. Sazonoff[1], le Gouvernement allemand insiste pour que les grandes Puissances, avant l'ouverture des travaux de la Commission financière, s'accordent au sujet des principes directeurs de la solution des questions financières qui feront l'objet de l'examen de la Commission, et pour que cet accord soit discuté en dehors des belligérants.

En informant de ce qui précède l'Ambassadeur de Russie, M. Sazonoff le charge de porter à la connaissance de Son Excellence M. Pichon qu'une pareille décision serait en contradiction avec la résolution prise à Londres; en effet, aux termes de cette résolution, les questions financières n'ont pas été comprises au nombre de celles qui devaient être soumises à la discussion des seuls représentants des grandes Puissances; ces dernières ont reconnu par là aux belligérants le droit de prendre une part directe à la discussion de ces questions.

M. Isvolsky est chargé d'ajouter que le Gouvernement impérial ayant, pour ne pas se séparer du Gouvernement de la République, accepté la proposition tendant à accorder aux belligérants des voix consultatives et ayant cru devoir signaler à l'attention de Son Excellence M. Pichon les conséquences de cette décision, considère actuellement comme inacceptable la proposition allemande dont la portée dépasse encore celle de la proposition précédente[2].

(1) Voir, à la date du 21 mai, la pièce reproduite sous le numéro 578, note.

(2) Cf. la lettre adressée par M. Isvolsky à M. Sazonoff le 22 mai et reproduite en traduction allemande dans le recueil de Stieve : *Der diplomatische Schriftwechsel Isvolskys*, vol. III, page 160.

591.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 290. *Londres, 22 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 28 mai.)

Plusieurs des plénipotentiaires des belligérants sont venus m'entretenir de l'état des négociations engagées à Londres pour le rétablissement de la paix entre la Turquie et les alliés balkaniques.

M. Skouloudis, plénipotentiaire grec, m'a apporté le texte d'un certain nombre de points sur lesquels les délégués des États alliés se sont mis d'accord dans une réunion tenue par eux le 20 de ce mois. Il s'agit de modifications à introduire dans le texte du traité dont les grandes Puissances ont soumis le projet aux belligérants. J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence une copie du document qui m'a été remis par M. Skouloudis[1].

J'ai fait observer au plénipotentiaire grec que la demande formulée par la Serbie, quant à son accès commercial à la mer et au futur chemin de fer Danube-Adriatique, me paraissait désormais sans objet, puisque, dans leur dernière séance, Sir. Edward Grey et les Ambassadeurs ont émis l'opinion que les grandes Puissances pourraient faire au Gouvernement serbe une communication renouvelant les garanties réclamées par le Cabinet de Belgrade. En ce qui concerne la demande formulée par la Grèce et tendant à la suppression des mots «Leurs Majestés les Souverains alliés» dans les articles 3 et 5[2], j'ai dit à M. Skouloudis que la réunion des Ambassadeurs avait manifesté le désir et exprimé le vœu que le texte du traité ne fût pas modifié, mais que les grandes Puissances n'entendaient pas s'opposer cependant à des modifications qui ne changeraient pas l'esprit de ce texte. Je ne pensais donc pas que la demande de la Grèce dût, si elle était acceptée par les autres contractants, rencontrer d'obstacle de la part des Gouvernements européens. J'ai toutefois mis mon interlocuteur en garde contre le danger de retarder, en réclamant trop de changements au texte proposé, le moment où la paix pourrait être signée. M. Skouloudis m'a répondu qu'il était désireux, pour sa part, d'aboutir aussitôt que possible, mais qu'il était nécessaire que quelqu'un prît l'initiative de réunir la Conférence et que ce rôle lui paraissait incomber

[1] La reproduction de ce document n'a pas été jugée nécessaire, le contenu en étant assez clairement indiqué dans le rapport de M. Paul Cambon.

[2] Cf. le télégramme 55 d'Athènes, en date du 12 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 524.

à Sir Edward Grey. Je lui ai alors conseillé d'en entretenir le Secrétaire d'État, chez qui il a dû se rendre aujourd'hui.

Ce matin, j'ai reçu la visite d'Osman Nizami Pacha, chef de la délégation ottomane. Il est d'avis que les plénipotentiaires ne se réunissent pas officiellement avant de s'être mis à peu près complètement d'accord sur un texte à signer, car, sans cela, ils pourraient être amenés à rompre sur l'une ou l'autre des questions qui les divisent encore — et il n'en manque pas. Il paraît par exemple que les Serbes ne sont pas satisfaits que, dans l'énumération des parties contractantes, leur souverain soit cité en troisième ligne, après le grec et le bulgare. J'ai dit à Osman Nizami que cela n'avait aucune importance et qu'il était d'usage en pareille matière d'adopter l'ordre alphabétique.

Le délégué ottoman m'a ensuite fait part des objections qu'il soulève contre la suppression des mots « et les souverains alliés », dans les articles 3 et 5. Bien que sans intérêt pour la Turquie, cette suppression a une signification politique qui ne lui échappe pas. Or si la Grèce obtient la modification qu'elle demande, l'opinion publique turque et le Parlement de Constantinople seront en droit de reprocher aux délégués ottomans de ne pas avoir, eux aussi, réclamé un changement favorable à leur pays, par exemple l'aboutissement de la frontière au Nord de Midia. Osman Nizami ne se croit donc pas autorisé à accepter la demande hellénique sans en avoir référé à Constantinople. J'ai eu soin de lui faire observer qu'en bonne logique le Sultan était seul qualifié pour remettre aux Puissances le soin de régler le sort de l'Albanie et des îles, territoires qui lui appartiennent encore, et que, par conséquent, la suppression des mots incriminés par la Grèce était surtout une question entre les alliés et les grandes Puissances.

En tout état de cause, Osman Nizami Pacha croit devoir, lui aussi, réclamer certaines modifications au projet de traité. Il considère que l'article relatif aux ratifications doit être supprimé; sans cela, il faudrait, pour démobiliser, attendre l'échange des ratifications qui prendra nécessairement un temps assez long, chaque Parlement intéressé devant au préalable discuter et voter le traité. En second lieu, il désire que l'énumération des questions à régler par des conventions particulières ne soit pas limitative, afin qu'il soit possible à la Turquie de faire régler par cette voie des questions l'intéressant particulièrement, telle que celle des biens vakoufs.

Il est facile de donner satisfaction à ce désir en ajoutant à l'article dont il s'agit les mots « etc. ».

Afin de réduire au minimum les lenteurs que nous promettent ces chicanes, Osman Nizami Pacha a proposé de recourir à la procédure suivante. Chaque délégation pourrait, en respectant les projets des grandes Puissances, rédiger un protocole sur les questions annexes qui [l'] intéressent. Les diverses délégations se communiqueraient entre elles ces différends textes et

tâcheraient d'en concilier les dispositions dans un texte unique, susceptible de réunir l'assentiment de toutes. Cette procédure a, paraît-il, recueilli l'approbation de plusieurs des plénipotentiaires.

Enfin je me suis également entretenu ce matin des négociations en cours avec M. Daneff, premier délégué bulgare. Son Gouvernement, m'a-t-il dit, a hâte d'aboutir à la conclusion de la paix. Il n'a pas ajouté que c'était pour pouvoir disposer de son armée et faire face aux complications qui le prenaient d'un autre côté. Mais il m'a parlé de ces complications. En ce qui concerne le conflit bulgaro-serbe, M. Daneff m'a déclaré que la Bulgarie était toujours résolue à s'en remettre, conformément aux dispositions de son traité avec la Serbie, à l'arbitrage de la Russie, auquel elle se soumet par avance. La Russie aurait accepté d'exercer cet arbitrage sous deux conditions. La première serait que sa sentence ne serait point discutée; la seconde que l'union balkanique serait maintenue et même resserrée. M. Daneff m'a dit ne pas connaître les intentions de la Serbie. Quant au Gouvernement bulgare, il serait disposé à souscrire aux deux conditions mises par la Russie à son arbitrage. M. Daneff m'a déclaré qu'il était plus convaincu que qui que ce fût de la nécessité de l'union balkanique et qu'il allait même jusqu'à considérer comme essentiel l'entrée de l'Albanie dans cette union. C'est dans ce sens que, selon lui, s'orienterait la politique bulgare après la paix. Si l'Albanie, m'a-t-il dit, était livrée à l'influence de l'Autriche et de l'Italie, elle s'enfoncerait comme un coin entre les autres États balkaniques et la situation de la péninsule ne serait pas loin d'être pire qu'avant la dépossession de la Turquie d'Europe. Il était donc essentiel qu'une fois organisée par les grandes Puissances, l'Albanie fût attirée dans l'orbite des États balkaniques. Ce serait, pour ces derniers, plus important que d'y attirer la Roumanie. Quant aux compétitions qui divisent la Bulgarie et la Grèce, M. Daneff croit qu'elles devraient être tranchées par un arbitrage des grandes Puissances. Mais, sur ce point, la Grèce n'est, il le reconnaît, tenue à rien, puisque le cas n'a pas été prévu dans un traité entre elle et la Bulgarie. Il se borne à espérer de l'esprit politique du Cabinet d'Athènes que ce dernier ne se refusera pas à déférer au jugement de l'Europe les difficultés qui le divisent de celui de Sofia.

Les préoccupations que causent au Gouvernement bulgare ses contestations avec la Serbie et la Grèce lui font donc désirer d'en finir le plus tôt possible avec la Turquie. M. Daneff n'a pas l'intention de demander d'adjonction ou de modification au texte du traité, si ce texte est promptement approuvé par tous les intéressés. Mais dans le cas contraire, c'est-à-dire si les négociations viennent à traîner en longueur, alors, m'a-t-il dit, il demandera lui aussi une définition plus précise de la ligne Enos-Midia, conformément aux prétentions de son Gouvernement qui sont déjà connues de Votre Excellence. Dès maintenant d'ailleurs il annonce l'intention de réclamer l'insertion dans le

protocole annexé au traité [de] quelques indications relatives à la délimitation entre la Turquie et la Bulgarie. Il m'a déclaré que ces prétentions ont reçu l'approbation de la Russie, de l'Autriche et de l'Italie. Je lui ai répondu que pendant mon séjour à Paris, M. Stancioff m'avait également parlé de ces approbations comme de faits acquis, mais qu'à mon retour ici, j'avais constaté que ni le comte Benckendorff ni le marquis Imperiali n'en avaient la moindre nouvelle. J'ai ajouté que, pour ma part, je doutais que les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Rome eussent donné leur assentiment définitif à une frontière dont la délimitation, d'après une des dispositions de notre propre projet de traité, devrait appartenir à une Commission internationale.

P. S. — Cette dépêche était écrite lorsque j'ai eu l'occasion de voir Sir A. Nicolson qui m'a communiqué un télégramme circulaire de la Sublime Porte que venait de lui remettre Tewfik Pacha et que Votre Excellence doit avoir reçu également.

Le Gouvernement ottoman proteste énergiquement contre le projet d'abandonner les îles de la mer Égée à la Grèce; il considère la possession des îles principales comme nécessaire à la sécurité de l'Anatolie. Cette démarche a-t-elle été inspirée par l'Italie ? C'est possible*. En tout cas elle compliquera le règlement déjà très difficile de la question des îles.

592.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 291. Confidentiel. *Londres, 22 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 26 mai.)

Une dépêche de M. de Fleuriau en date du 14 de ce mois, n° 278 (1), a fait connaître à votre Excellence les renseignements que notre Chargé d'affaires a obtenus de Sir Arthur Nicolson sur l'état des négociations engagées entre l'Angleterre et la Turquie au sujet du golfe Persique et sur la question du chemin de fer de Bagdad.

Le Gouvernement britannique continue à nous tenir au courant de ces deux affaires et la preuve en est que, dès son retour à Londres, Sir Edward Grey nous a fait venir, mon collègue de Russie et moi, pour nous en entretenir. Je ne reviendrai pas sur l'exposé rétrospectif qu'il nous a fait de l'une et de l'autre question; cet exposé concorde avec celui que M. de Fleuriau a reproduit

* Annotation du Ministre : *C'est même certain, nous l'avons su par des sources confidentielles et sûres.* — (1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 543.

dans sa lettre précitée. La conclusion qui s'en dégage, en ce qui concerne l'attitude de l'Angleterre jusqu'à ces derniers temps, est la suivante : Considérant que le chemin de fer de Bagdad ne l'intéressait que par rapport à son commerce d'une part et, d'autre part, à sa situation particulière dans le golfe Persique, le Gouvernement britannique a limité l'objet de ses efforts à deux points : maintenir le *statu quo* dans le golfe Persique par une négociation directe avec la Turquie, assurer au commerce anglais l'égalité de traitement avec le commerce étranger sur la ligne même de Bagdad par l'introduction de deux administrateurs britanniques dans l'entreprise.

Votre Excellence sait par la dépêche de M. de Fleuriau à quel point a été conduite la négociation poursuivie entre l'Angleterre et la Turquie et en quoi consistent les bases de l'accord que l'ancien Grand Vizir, Hakki Pacha, avait été chargé de venir établir à Londres. Il est donc inutile que j'y insiste. Le Gouvernement anglais pouvait croire et croyait effectivement que cet accord, une fois devenu définitif, suffirait à assurer la sécurité de sa situation privilégiée dans le golfe Persique, seul point par lequel l'entreprise du Bagdad touche ses intérêts politiques. Il était en effet considéré comme avéré à Londres, comme partout ailleurs, que la Compagnie de Bagdad, c'est-à-dire l'Allemagne, avait rendu sa liberté à la Turquie en ce qui concerne la prolongation de la ligne au delà de Bassorah et qu'elle consentait pour le tronçon Bagdad à Bassorah à la constitution d'une société avec participation de l'Angleterre, la France, la Turquie, et même la Russie. Rifaat Pacha, lorsqu'il était Ministre des Affaires étrangères, en avait donné l'assurance à Sir Gerard Lowther, qui a eu l'imprudence de ne pas demander si le désistement de la Compagnie allemande, pour le tronçon Bagdad-Bassorah et Bassorah-golfe, avait été constaté par écrit. Quoi qu'il en soit, sur la foi de l'assurance certainement sincère qui en avait été donnée par Rifaat Pacha à l'Ambassadeur britannique, le Gouvernement anglais considérait comme acquis le désistement de la Compagnie allemande en ce qui concerne les deux derniers tronçons et se soucie assez peu des conditions dans lesquelles ce tronçon serait construit et exploité, pourvu que ses intérêts économiques fussent sauvegardés.

Or, et c'est en cela que consiste le fait nouveau dont Sir Edward Grey a fait la confidence au comte Benckendorff et à moi-même, la situation n'était pas du tout ce que l'on croyait à Londres. Au cours des récentes négociations anglo-turques, l'Allemagne est intervenue pour faire savoir au Gouvernement anglais que la Compagnie de Bagdad était toujours en possession de son firman originel de concession, qui lui donne le droit exclusif de construire la ligne jusqu'à son terminus, c'est-à-dire jusqu'au golfe Persique. L'objet de la démarche du Conseiller de l'ambassade d'Allemagne au Foreign Office a été de faire connaître que ce firman était toujours valable et que la Compagnie n'avait nullement renoncé à s'en prévaloir, lorsqu'elle a obtenu la concession

du port d'Alexandrette et du prolongement éventuel de la voie jusqu'à ce port. Dès lors le Gouvernement britannique se retrouvait en présence de la menace qu'il avait cru écartée; celle de l'aboutissement d'une ligne, en fait allemande, au golfe Persique. Par suite, ses intérêts politiques ne pouvaient plus être sauvegardés exclusivement par une entente avec la Turquie au sujet du golfe et la prolongation de la ligne au delà de Bagdad et même de Bassorah ne mettait plus seulement en cause l'intérêt purement économique qu'il avait cru suffisant de préserver.

Dans ces conditions, l'Angleterre avait un intérêt évident à engager avec l'Allemagne une conversation à laquelle celle-ci la conviait du reste : car le Gouvernement allemand se montrait en même temps disposé à un accommodement avec le Gouvernement anglais en ce qui concerne la prolongation de la ligne au delà de Bagdad. Il ne refusait pas à s'entendre avec l'Angleterre d'une manière ou d'une autre pour le tronçon Bassorah-golfe Persique. Mais, à cette concession il a mis une condition[1].

La Commission financière internationale qui va se réunir à Paris aura entre autres questions à s'occuper des gages octroyés en garantie à divers chemins de fer ottomans, notamment celui du Bagdad. Les pertes de territoires subies par la Turquie nécessiteront un remaniement de ces gages consistant en revenus, dont certains vont se trouver partiellement taris. Le Gouvernement allemand a donc demandé au Gouvernement britannique de lui prêter son appui dans les négociations et les discussions auxquelles donneront lieu les garanties affectées à l'entreprise du Bagdad. Telle est la demande dont Sir Edward Grey nous a fait part hier, au comte Benckendorff et à moi-même.

Le parti du Secrétaire d'État quant à l'accueil à faire à cette ouverture n'est pas encore définitivement pris. Décliner la conversation ne lui est pas possible sous peine de voir la Compagnie du chemin de fer de Bagdad se prévaloir de son droit intégral. Mais Sir Edward Grey hésite encore sur le point de savoir s'il se bornera à ne pas faire d'opposition aux demandes que l'Allemagne formulera devant la Commission de Paris, ou bien si, allant plus loin, il acceptera de se présenter devant cette Commission avec l'Allemagne. C'est dans ces termes que la question se trouve posée en ce moment.

Elle m'a paru assez importante pour que j'en rende compte sans délai à Votre Excellence. Il me semble que, dans l'état actuel de la question, notre adhésion éventuelle est, pour l'Allemagne, d'un intérêt égal à celle de l'Angleterre. Notre opposition suffit à faire échouer les demandes que les délégués allemands feront valoir devant la Commission. Il nous appartient donc de nous demander s'il nous convient de nous y opposer, ou bien au contraire d'y vendre notre assentiment. En nous y opposant nous irons à l'encontre des

[1] Cf. le rapport du 23 mai, dans lequel M. de Kühlmann rend compte de son entretien avec Sir Ed. Grey (*Grosse Politik*, vol. 37. I, pièce n° 14743).

vœux manifestes de l'Angleterre et il est douteux, pour ne pas dire plus, que nous mettions obstacle ni à l'achèvement d'une entreprise dont le succès n'est qu'une question de temps, ni à une entente anglo-allemande sur ce point particulier. En battant monnaie de notre assentiment, nous pourrions nous ouvrir les portes d'une affaire où nous avons été déjà tentés d'entrer et nous assurer une participation officielle à une entreprise que nous finançons déjà. Or, bien que le chemin de fer de Bagdad ne mette en cause par lui-même aucun intérêt politique français précis, il y a toujours un intérêt politique à faire partie d'une affaire qui a incontestablement un caractère mondial. L'infériorité numérique d'une représentation qui pourrait y être la nôtre ne doit pas être, à mon sens, pour nous la faire dédaigner : car il est juste que ceux qui ont eu l'initiative d'une œuvre y conservent la première place et au surplus l'influence d'un élément national quelconque dans une affaire internationale dépend souvent moins du nombre de ses représentants que des hommes qui l'y représentent.

Je ne peux que livrer les réflexions qui précèdent à l'appréciation de Votre Excellence *.

P. S. — Parmi les renseignements qui m'ont été donnés par Sir Edward Grey, il en est un qui concerne l'embranchement de Kanikin. Le Secrétaire d'État m'a dit que le Gouvernement allemand n'avait pas fait savoir que la Compagnie de Bagdad fût disposée à renoncer pour elle-même à la construction de cet embranchement. L'idée de cette renonciation aurait été émise par M. H. Linet : elle n'aurait donc pas le caractère d'une suggestion officielle.

593.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 292. *Londres, 22 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

La dépêche que j'ai adressée hier soir à Votre Excellence au sujet de la participation des délégués balkaniques à la Commission financière de Paris se

*Annotation du Ministre : *Répondre à M. Cambon que je suis d'accord avec lui pour penser que nous devons chercher à nous entendre avec les Allemands et obtenir d'eux les compensations nécessaires. Il peut le faire savoir à l'Angleterre qui nous tient au courant et que nous mettrons nous-mêmes au courant de nos pourparlers de manière à ne les conclure que simultanément.*

Pour M. Cambon personnellement : M. Révoil qui est tenu au courant de la question va être chargé de suivre cette négociation à Paris. Informer également M. Bompard.

trouve avoir répondu par avance au télégramme n° 540 [1] parvenu ici ce matin.

Ainsi que je l'écrivais à Votre Excellence dans ma lettre précitée, j'avais, en rendant compte de la réunion des Ambassadeurs, tenue le 20 mai au Foreign Office, attribué l'étonnement qu'avait laissé voir le Secrétaire d'État au sujet de la réunion de la Commission de Paris au fait que le Gouvernement britannique n'aurait pas été consulté sur le mode de participation des délégués balkaniques à cette réunion. Cette surprise provenait en réalité du fait que le Cabinet anglais aurait attaché du prix à pouvoir s'entretenir avec nous d'une proposition discutable selon lui, avant de voir cette proposition soumise à des Gouvernements moins en confiance avec le nôtre que lui-même. Ainsi que je l'exposais hier à Votre Excellence dans ma dépêche n° 288 [2] Sir Edward Grey m'avait déclaré qu'à son avis les grandes Puissances étaient collectivement engagées à l'égard des États balkaniques à admettre leurs représentants avec voix délibérative à la Commission financière de Paris. Or aujourd'hui M. Skouloudis premier délégué de la mission hellénique à Londres, est venu me remettre le texte d'une résolution prise à la réunion des États balkaniques à leur réunion du 20 de ce mois. Cette résolution est ainsi conçue : « Se référant à l'article 6 du projet des préliminaires de paix, les États alliés ont l'honneur de déclarer qu'ils envisagent comme impliquant le droit pour leurs délégués de participer aux débats et aux délibérations de la Commission financière de Paris au même titre que pour les autres représentants ».

Nous avons tout lieu de craindre que l'adoption de cette résolution ne facilite pas à Sir Edward Grey l'adoption de notre point de vue et il conviendrait à mon sens de réserver aux alliés la voix délibérative sur les points qui les intéressent, en stipulant seulement que les grandes Puissances se réservent la délibération sur les questions à régler entre elles et la Turquie.

[1] Dans ce télégramme qui répondait à la dépêche de Londres, n° 285, du 20 mai, ci-dessus reproduite sous le numéro 569, M. Pichon rappelait que le Gouvernement britannique avait été saisi de la proposition relative au mode d'admission à la Commission financière des délégués des États balkaniques en même temps et dans les mêmes formes que la Russie et les autres Gouvernements (voir ci-dessus, à la date du 15 mai, les télégrammes 626-627 reproduits sous le numéro 546).

[2] La reproduction de cette dépêche n'a point paru nécessaire, l'essentiel de son contenu étant répété dans la présente. Voir à la date du 21 mai, n° 578, la pièce reproduisant la résolution prise par les délégués des États balkaniques (la même que M. Paul Cambon cite dans la présente dépêche) et la note qui y est jointe.

594.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 226. *Belgrade, 23 mai 1913, 13 h.*

(*Reçu :* 19 h. 55.)

Le Ministre de Serbie à Vienne est venu me voir plein de cette même ardeur concentrée qu'il marquait naguère dans les préparatifs de la guerre balkanique. Il en a maintenant contre l'Autriche; les temps sont proches, l'affaire de Scutari a profondément troublé les rapports austro-italiens, les Yougoslaves de la monarchie austro-hongroise ne peuvent plus être contenus; bien que plus discrète, l'effervescence grandit chez les Tchèques; il s'ensuit, à brève échéance, la nécessité d'une évolution fédéraliste. Qui déterminera le bouleversement de l'Autriche? C'est de là que sortira la prochaine crise européenne, et non plus du Monténégro, où le Roi Nicolas, dont la Russie s'est maintenant écartée, essayera de sauver sa couronne en acceptant vis-à-vis de l'Autriche une situation de dépendance analogue à celle du Roi Milan.

M. Yovanovitch croit qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun arrangement entre l'Autriche et la Bulgarie, mais qu'un tel arrangement devra se réaliser tôt ou tard. Il me dit que les prétentions serbes et bulgares sur la Macédoine occidentale apparaissent de plus en plus inconciliables et que la probabilité d'un conflit s'en accroît; la Serbie peut faire quelques concessions à la Bulgarie sur la rive gauche du Vardar, elle n'en peut faire aucune sur la rive droite.

595.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 152. *Londres, 23 mai 1913, 18 h. 35.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Par ma dépêche politique du 22 courant n° 291 [1] j'ai fait savoir à Votre Excellence que Sir Ed. Grey n'avait pas encore pris parti sur la demande d'appui auprès de la Commission financière de Paris qui lui a été adressée par

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 592.

le Gouvernement allemand relativement aux ressources à affecter à la ligne de Bagdad. Aujourd'hui Sir A. Nicolson m'a dit, de la part du Secrétaire d'État des Affaires étrangères, que ce dernier répondrait au Chargé d'affaires d'Allemagne qu'avant de prendre une décision il jugeait nécessaire de se concerter avec la France et la Russie[1].

596.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade.

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 227. *Belgrade, 23 mai 1913, 8 h.*

(*Reçu* : le 24, à 0 h. 25.)

Le Ministre de Bulgarie à Rome, qui se rend à Sofia, me dit avoir vu ce matin M. Pachitch avec qui il aurait recherché les éléments d'une entente dans le conflit serbo-bulgare. M. Rizoff a trouvé le Président du Conseil conciliant, mais débordé par les milieux militaires, disposé cependant à certaines rectifications de la zone d'occupation serbe. Il a le sentiment que, si la Russie exerçait une certaine pression à Belgrade, la Serbie pourrait consentir aux concessions nécessaires : la solution lui paraît être Prilep à la Serbie, contre Monastir à la Bulgarie.

M. Pachitch aurait nettement marqué à M. Rizoff que les mobiles qui faisaient agir la Serbie dans toute cette affaire étaient la crainte de l'hégémonie bulgare, ce qui imposait une frontière commune avec la Grèce pour couper la Bulgarie de tous les contacts avec l'Albanie.

597.

Communication de la légation de Grèce.

Copie d'un télégramme du ministère royal des Affaires étrangères de Grèce à la légation hellénique à Sofia.

Athènes, 10/23 mai 1913.

« Vos télégrammes confirment les nouvelles qui nous étaient parvenues hier, savoir :

« 1° Que dans la nuit du 8/21 mai, l'armée bulgare s'est avancée dans l'entreligne de notre territoire vers Flamouri et Sohos;

[1] Cf. le rapport de M. de Kühlmann, en date du 23 mai (*Grosse Politik*, vol. 37. I, pièce n° 14743).

« 2° Que, nonobstant l'entente formelle intervenue récemment entre les commandants militaires des deux armées et malgré la délimitation d'une zone neutre, les Bulgares ont cependant passé le pont de Voultchista dans la nuit du 8 au 9 mai, ainsi que la zone neutre elle-même; qu'ils se sont avancés avec des forces considérables, comprenant de l'artillerie, et qu'ils ont attaqué les forces grecques cantonnées à Voultchista et Cotsaki.

« En présence de cette violation des conventions et devant cette attaque soudaine, le général grec s'est vu dans l'obligation de se défendre.

« Les combats continuent encore.

« Protestez hautement et remettez une note verbale insistant sur le fait que, non contents d'avoir violé, le 3 avril, notre occupation du Mont Pagaion (Bounar Dagh, près du golfe d'Orfano), ce qui avait amené les derniers combats, les Bulgares procèdent cette fois à une attaque générale, foulant aux pieds ce qui avait été convenu il n'y a même pas encore trois jours.

« Ces procédés sont très dangereux et absolument contraires à ce que Monsieur Guéchoff nous a, le 30 avril/13 mai, proposé par l'entremise du Ministre de Bulgarie à Athènes, à savoir, de ne plus envoyer de nouvelles troupes dans le district de Pravi.

« Aussi le Gouvernement hellénique décline pour sa part toute responsabilité et la rejette entièrement sur le Gouvernement bulgare, pour les regrettables événements qui vont suivre et qui sont si contraires à l'esprit même de notre traité d'alliance.

« Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que, devant l'attitude de l'armée bulgare, nous nous verrions contraints de prendre les mesures indiquées. Nous conservions cependant toujours l'espoir que ces incidents se régleraient à l'amiable.

« Mais, devant le plan arrêté des Bulgares de nous attaquer, nous déclarons que nous serions obligés de faire avancer nos troupes pour la défense de nos droits.

« Nous aimons cependant encore à croire que le Gouvernement bulgare saura s'imposer à son armée pour prévenir une pareille éventualité, et nous lui demandons de donner d'urgence à ses commandants l'ordre de retirer leurs troupes des territoires de notre zone d'occupation, admise depuis si longtemps par la Bulgarie, d'effacer ainsi la violation commise et d'admettre la délimitation d'une zone neutre qui préviendrait les dangers résultant du contact des deux armées. »

En vous donnant connaissance du télégramme qui précède, je vous prie de vouloir bien le communiquer au Gouvernement français.

598.

M. Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris,

à M. Paléologue, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Paris, ce vendredi nuit [23 mai 1913].*

Mon cher Ministre,

Pour compléter ma démarche de tantôt, je viens vous prier, de la part de notre Président du Conseil, de demander à M. le Ministre des Affaires étrangères de bien vouloir faire la communication suivante, s'il le juge opportun, à M. l'Ambassadeur de France à Londres :

Le Ministre des Affaires étrangères de Russie a approuvé que la ligne de frontière turco-bulgare soit précisée ainsi : Midia, Saraï, Mouratli, suivant le partage des eaux entre Kechin et Malgara et se prolongeant à la pointe de Ivridjé à l'Est d'Enos.

M. Guéchoff, sûr de pouvoir compter sur l'appui du Gouvernement de la République, prie son Excellence le Ministre des Affaires étrangères d'avoir la bonté de donner télégraphiquement des instructions à ce sujet à M. l'Ambassadeur de France à Londres.

Comme M. Guéchoff prend très à cœur cette question, je vous serais obligé de m'avertir, par téléphone, de l'information transmise à Londres.

Je vous remercie d'avance et me dis votre très dévoué.

599.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 295. Très confidentiel. *Londres, 23 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 27 mai.)

L'Ambassadeur de Russie, que j'ai vu ce matin, m'a entretenu de la demande adressée par la Sublime Porte au Gouvernement britannique[1], en vue d'obtenir son concours pour l'exécution de réformes et notamment l'envoi d'instructeurs pour la gendarmerie ottomane*.

[1] Voir, au sujet de cette demande, la note de l'ambassade de Russie du 20 mai et le télégramme de Pétersbourg du 21 mai, ci-dessus reproduits sous les numéros 568 et 581.

* Annotation du Ministre : *Dire à Londres que nous sommes d'avis que le Gouvernement anglais accepte les propositions pour la gendarmerie comme nous accepterions celles pour les finances.*

C'est bien sur la première nouvelle qui lui avait été donnée de cette demande par M. d'Etter que M. Sazonoff a pris l'initiative de proposer la mise à l'étude d'un programme général de réformes par les Ambassadeurs de la Triple Entente à Constantinople. Sa proposition témoigne, ainsi que je l'avais supposé, des susceptibilités éveillées en lui par la démarche de Tewfik Pacha auprès du Foreign Office. Il s'est ému à la pensée que des instructeurs militaires anglais seraient appelés à exercer leurs fonctions en Asie Mineure, précisément dans les vilayets où la population arménienne est le plus nombreuse. Il a craint que l'Angleterre n'eût l'air de prendre en mains les intérêts des Arméniens de Turquie et que ceux de Russie pussent reprocher au Cabinet de Pétersbourg d'avoir fait preuve à l'égard de leurs coreligionnaires de moins de zèle que le Cabinet de Londres. C'est pour ces raisons qu'il a entrepris de faire entrer la Russie en scène en instaurant à Constantinople des délibérations à trois sur la question des réformes. Le comte Benckendorff est chargé de saisir le Gouvernement anglais de cette suggestion et devait se rendre au Foreign Office cet après-midi pour en parler à Sir E. Grey.

J'ai dit à mon collègue de Russie que le Secrétaire d'État, lorsque je l'avais entretenu hier de la proposition de M. Sazonoff, avait élevé contre elle des objections qui me paraissaient extrêmement sensées. Je lui ai résumé ces objections et j'ai appelé son attention sur le danger qu'il y aurait, à mon avis, à ce que l'Angleterre, pour complaire à la Russie, déclinât la demande du Gouvernement ottoman. Plus en effet je réfléchis à la question, plus ce danger me paraît sérieux. Si les Ministres du Sultan se sont mis en tête de réorganiser ou plutôt d'organiser la gendarmerie dans les vilayets d'Asie Mineure, ce n'est pas le refus de l'Angleterre qui les fera renoncer à ce projet. Rebutés du côté de Londres, ils se tourneront d'un autre côté et ce ne sera certes pas du côté de la Russie. Tout ce que les Russes auront gagné à détourner l'Angleterre d'envoyer des instructeurs dans les vilayets arméniens, ce sera d'y avoir amené des instructeurs allemands. Je doute que cette solution leur soit plus favorable.

J'ai également fait observer au comte Benckendorff que, si l'Angleterre répondait à la demande turque en alléguant la nécessité de se concerter au préalable avec la Russie et la France, c'était assez pour faire échouer la négociation. Tout ce que craint le Gouvernement ottoman, c'est en effet l'ingérence de la Russie dans les affaires des provinces turques limitrophes de l'Empire russe.

Si donc le Gouvernement britannique déclare aux Turcs ne vouloir ni ne pouvoir agir en pareille matière que d'accord avec le Gouvernement russe, ils en concluront qu'introduire le premier dans leurs affaires, c'est y introduire le second et seront d'emblée mis en défiance. Dans ce cas, c'est encore l'Allemagne qui bénéficiera des scrupules de l'Angleterre.

Les observations que j'avais spontanément présentées au comte Bencken-

dorff se sont trouvées absolument confirmées par une conversation que j'ai eue cet après-midi avec Sir A. Nicolson. Le Sous-Secrétaire d'État m'a dit que Tewfik Pacha pressait le Gouvernement britannique de répondre à son appel. Comme Sir A. Nicolson lui faisait remarquer que l'Angleterre ne pourrait pas ne pas annoncer au Gouvernement russe l'envoi d'instructeurs militaires dans les vilayets limitrophes de la Russie, l'Ambassadeur de Turquie lui a répondu qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce qu'avis en fût donné à Pétersbourg : « mais il ne faudrait pas, a-t-il ajouté, que vous vous concertiez avec les Russes ». Le Sous-Secrétaire d'État considère qu'il est impossible de repousser en bloc toutes les demandes de la Sublime Porte et que, si l'on peut laisser tomber la proposition concernant l'envoi de conseillers administratifs judiciaires et [financiers], le moins qu'on puisse faire est de consentir à la mission d'instructeurs pour organiser la gendarmerie dans quelques vilayets, aussi peu nombreux que possible.

Je partage entièrement cette manière de voir. Si, par excès de ménagement envers la Russie, l'Angleterre poussait la Turquie à s'adresser à l'Allemagne, elle serait pratiquement mise à l'écart des affaires intérieures de l'Empire ottoman, ce qui serait non seulement pour elle, mais pour nous-mêmes et pour la Russie, un résultat des plus fâcheux. Il faut espérer que M. Sazonoff s'en rendra compte et renoncera à mettre obstacle au concours prudemment limité que le Gouvernement britannique est disposé à prêter au Gouvernement ottoman. La proposition dont lui-même a saisi les Cabinets de Londres et de Paris ne me paraît pas susceptible de nous prémunir contre les inconvénients que présenterait une réponse négative du Gouvernement anglais aux demandes de la Sublime Porte. Les réformes nécessaires à la Turquie d'Asie sont depuis longtemps connues; elles ont fait l'objet d'études approfondies en 1895-1896. Ce qu'il faut maintenant, ce ne sont pas des programmes, ce sont des mesures pratiques, immédiatement applicables. Il ne peut être question de remaniements administratifs avant de connaître ce que seront dans l'avenir les ressources financières de la Turquie. Enfin, les trois Ambassadeurs de la Triple Entente à Constantinople n'auraient pas plutôt commencé à délibérer sur la réforme de l'administration turque, que toutes les chancelleries d'Europe en seraient informées et que les Gouvernements de la Triple Alliance entreraient en campagne pour forcer les portes de leur salle de réunion.

Le comte Benckendorff m'a dit qu'il lui avait semblé que Sir E. Grey n'avait pas écarté la suggestion de M. Sazonoff tendant à engager une conversation à trois à Constantinople. Ce n'est pas l'impression que j'avais rapportée de notre entretien avec lui. Sir E. Grey a bien admis que la Russie, la France et l'Angleterre pourraient causer ensemble des réformes à opérer en Turquie. Mais il n'a rien dit qui pût le faire paraître disposé à accepter la proposition

d'ouvrir sur ce sujet, à Constantinople, une sorte de conférence restreinte. Sir A. Nicolson m'a confirmé aujourd'hui dans mon impression. Il m'a dit que si, pour couvrir en quelque sorte l'envoi d'instructeurs anglais en Asie Mineure, la Russie tenait à une conversation entre les trois Puissances sur la question des réformes, il était possible de donner satisfaction à son désir, mais que, dans ce cas, cette conversation devrait avoir lieu à Londres, de préférence à Constantinople, où elle éveillerait trop l'attention*.

600.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 296. *Londres, 23 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 26 mai.)

J'ai fait part cet après-midi au Sous-Secrétaire d'État permanent pour les Affaires étrangères de la substance du télégramme 643 (1) que Votre Excellence m'avait envoyé hier soir au sujet du mode de participation des États balkaniques à la Commission financière de Paris.

Sir Francis Bertie avait déjà mis le Foreign Office au courant de sa conversation d'hier avec Votre Excellence. Sir Arthur Nicolson la connaissait, mais n'avait toutefois pu encore joindre Sir Edward Grey et lui en parler. Il m'a donc déclaré n'être pas en mesure de me donner une réponse. J'ai cependant l'impression que le télégramme de l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris et mon entretien d'aujourd'hui ne détermineront pas le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères à se départir du point de vue exposé à Votre Excellence dans mes dépêches d'hier et d'avant-hier (2).

Un entretien que j'ai eu ce matin avec mon collègue de Russie me confirme d'ailleurs dans cette manière de voir. Le comte Benckendorff est venu me donner lecture du résumé de télégrammes ci-joint de M. Sazonoff à ses représentants à Londres et à Paris (3). Selon cette communication, M. Delcassé aurait

* Annotation du Ministre : *24 mai. Je partage l'avis de M. Cambon. En repoussant simplement les propositions que la Turquie fait à Londres et à Paris (voir la note remise hier par Rifaat Pacha) nous risquerions d'abandonner la place à l'Allemagne. J'estime qu'il faut faire connaître à notre Ambassadeur à Londres la démarche faite hier auprès de moi par l'Ambassadeur de Turquie pour l'engagement de divers conseillers financiers et autres à Constantinople et lui demander son avis en le priant d'en entretenir le Gouvernement anglais (très confidentiellement).*

(1) Du 22 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 589.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 19 mai, le numéro 593, avec les notes qui y sont jointes.

(3) Voir annexe ci-dessous. Cf. la note explicative jointe à la pièce reproduite sous le numéro 578.

dit au Ministre russe que le Gouvernement allemand désirait voir les grandes Puissances s'accorder « tout d'abord entre elles sur les principes fondamentaux et dirigeants concernant les questions financières à débattre par la Commission de Paris à laquelle les délégués des belligérants ne seraient invités à prendre part qu'après ».

Or, M. Sazonoff a chargé le comte Benckendorff d'attirer l'attention du Ministre britannique des Affaires étrangères sur le fait que cette façon de poser la question lui paraissait en contradiction avec la décision des Puissances prise à Londres. « Celle-ci portait que les questions financières n'étaient pas du nombre de celles dont les grandes Puissances se réservaient exclusivement l'examen, qu'au contraire elles admettaient le droit des belligérants d'y prendre directement part. » Le Gouvernement russe n'estime donc pas pouvoir adhérer à la proposition allemande et M. Isvolsky a dû d'ailleurs en informer déjà Votre Excellence.

J'ai profité de la communication qui m'a été faite pour déclarer, à titre tout personnel, à mon collègue de Russie, que la suggestion du Gouvernement allemand ne me paraissait pas complètement inacceptable. Elle devrait toutefois éviter tout caractère susceptible de la transformer en mesure blessante pour les États balkaniques et se transformer en simple échange de vues entre les Gouvernements les plus intéressés à assurer un avenir aux finances de la Turquie et bien décidés à y parvenir en donnant à la réunion de Paris un caractère précis et pratique.

Quoi qu'il en soit, le comte Benckendorff a dû faire cet après-midi au Foreign Office la communication dont il m'a très amicalement entretenu ce matin. Or cette communication donnera au Gouvernement britannique l'impression que la manière de voir du Gouvernement français en ce qui concerne le mode de participation des États balkaniques à la réunion de Paris n'est pas partagée par le Gouvernement russe. Si en effet M. Sazonoff se refuse à admettre une simple consultation préalable des grandes Puissances, à plus forte raison s'élèvera-t-il contre l'admission, au seul titre consultatif, des États alliés à la Conférence de Paris. Le télégramme de M. Sazonoff risque donc de confirmer Sir E. Grey dans sa manière de voir en le persuadant qu'elle est en réalité la même que celle du Gouvernement russe. Notre proposition, faite sur une démarche de l'Ambassadeur d'Autriche, semblera en réalité ne s'accorder qu'avec les seules vues des Puissances de la Triple Alliance.

Votre Excellence me fait savoir dans son télégramme 643 que l'impossibilité de distinguer entre les questions intéressant les seules grandes Puissances et celles intéressant tous les États impliqués dans les affaires balkaniques a seule déterminé le Gouvernement français à recourir à la procédure proposée. Il ne m'est pas possible de me rendre compte des raisons de cette impossibilité. Je persiste donc, en ce qui me concerne, à penser, comme je l'exposais à Votre

Excellence, à la fin de ma lettre d'hier, qu'une distinction réservant aux grandes Puissances seules la délibération sur les questions à régler entre elles et la Turquie serait la meilleure solution des embarras actuels.

ANNEXE.

21 mai 1913.

M. Sazonoff me télégraphie en substance que l'Ambassadeur de France lui a communiqué que le Gouvernement allemand insiste sur ce que les grandes Puissances s'accordent tout d'abord entre elles sur les principes fondamentaux et dirigeants concernant les questions financières à débattre par la Commission de Paris, à laquelle les délégués des belligérants ne seraient invités à prendre part qu'après.

M. Sazonoff me charge d'attirer l'attention du Ministre des Affaires étrangères sur le fait que cette façon de poser la question lui paraît en contradiction avec la décision des Puissances prise à Londres. Celle-ci portait que les questions financières n'étaient pas du nombre de celles dont les grandes Puissances se réservent exclusivement l'examen, qu'au contraire elle admettait le droit des belligérants d'y prendre directement part.

Il me charge de m'expliquer en ce sens avec Sir Ed. Grey, en ajoutant que nous ne saurions adhérer à la proposition allemande.

601.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 157. *Vienne, 23 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 27 mai.)

Le très vif intérêt que les membres du Reichsrat autrichien manifestaient pour les déclarations sur la politique étrangère que devait faire le Président du Conseil, dans la séance d'ouverture, a été complètement déçu.

Elles étaient même si impatiemment attendues que les députés quittèrent leurs sièges pour se ranger dans l'hémicycle devant le banc des Ministres, afin de ne rien perdre de l'exposé du comte Stürgkh.

Cet exposé, émanant du ministère commun des Affaires étrangères et dont le Président du Conseil n'a fait du reste que donner lecture, ne contient aucun fait qui ne soit connu, aucune explication sur le passé qui n'ait été maintes fois ressassée, aucune lumière sur les intentions de la diplomatie austro-hongroise. C'est un modèle de rédaction bureaucratique, s'appliquant intentionnellement à ne fournir aucun élément utile à la discussion et d'une sécheresse qui

trahit clairement le dédain avec lequel les agents des Affaires extérieures de la Monarchie considèrent la curiosité intempestive du Parlement.

Après avoir rappelé que le principe directeur de la diplomatie austro-hongroise, dès le début de la crise balkanique, consistait dans la formule : « Les Balkans aux peuples balkaniques », étendue à l'élément albanais, le comte Stürgkh a enregistré comme un premier succès la constitution d'un État autonome albanais, création prévue d'ailleurs par un travail diplomatique antérieur et notamment par les accords avec l'Italie alliée. Ainsi a pu être sauvegardé l'intérêt vital qu'a la Monarchie au maintien intégral du rapport des forces dans l'Adriatique.

Tant que le sort des combats n'a pas été complètement fixé, l'Autriche-Hongrie, pour ne pas gêner les opérations militaires, ne s'est pas opposée à l'occupation de territoires albanais par les forces des Alliés, mais entre temps la diplomatie autrichienne s'attachait à obtenir des autres Puissances signataires du traité de Berlin la reconnaissance du principe de l'autonomie albanaise.

Dès que, par suite, la délimitation du Nord et du Nord-Est de l'Albanie a pu être déterminée par l'ensemble des Cabinets, elle fut portée à la connaissance des belligérants. Cependant le Monténégro refusa de se soumettre à la décision de l'Europe et de lever le siège de Scutari.

Les moyens de coercition constitués d'abord par une démonstration navale, puis par un blocus pacifique, ayant démontré leur insuffisance, l'Autriche-Hongrie se vit amenée à déclarer à Londres qu'elle se réservait d'employer seule, au moment convenable, les moyens qu'elle jugerait propres à faire exécuter la volonté de l'Europe.

Cette résolution énergique était fortifiée par la nécessité d'assurer l'exécution des décisions des Puissances qui, sans cela, auraient été remises en question et d'empêcher que les faits accomplis ne s'opposassent à la création d'une Albanie. Sur ce point, comme sur la question de l'autonomie du futur État, l'Autriche-Hongrie se trouvait d'accord avec l'Italie qui, conformément à l'entente intervenue, lui garantissait sa participation.

Appuyée sur les sentiments patriotiques des couches profondes de sa population et sur l'ardent esprit de sacrifice de son excellente armée, l'Autriche-Hongrie, malgré les difficultés de la situation internationale, réussit à faire prévaloir sa volonté et le Monténégro se soumit finalement à la volonté des Puissances.

« Actuellement, a poursuivi le comte Stürgkh, il est à prévoir que la paix entre les États balkaniques et la Turquie sera conclue dans un délai assez rapproché.

« Le devoir incombera alors à notre ministère des Affaires étrangères de procéder en temps opportun au règlement des nombreuses questions qui nous intéressent, nous et les États balkaniques, et parmi lesquels ceux de nature

économique occupent la place la plus importante. L'Autriche-Hongrie est en droit d'attendre que l'attitude tout à fait amicale qu'elle a clairement manifestée vis-à-vis des nations balkaniques à ce tournant de leur histoire sera par eux complètement comprise et appréciée comme elle doit l'être.

« Actuellement la situation dans les Balkans est encore obscure sur plus d'un point. Le développement et la durée d'un bouleversement historique, tel que celui dont le monde est actuellement témoin, ne se laisse pas apprécier par avance avec certitude, mais cependant le ministère des Affaires étrangères s'appliquera à contribuer à éclaircir le plus rapidement possible la situation de l'Orient proche. Alors le moment sera venu de réduire les renforcements d'effectifs rendus jusqu'ici nécessaires sur la frontière du Sud-Est. »

Jugeant avoir ainsi éclairé suffisamment la Chambre sur la politique passée et future de l'Autriche-Hongrie, le Président du Conseil a répondu, au nom du Ministre commun des Affaires étrangères, aux attaques dirigées contre le chef de bureau de la presse, dont j'ai plusieurs fois signalé à Votre Excellence les audacieuses et très compromettantes interventions. Il a déclaré que le comte Berchtold couvrait entièrement de sa responsabilité les actes de ce fonctionnaire, comme ceux de tous ses autres subordonnés, et qu'il repoussait comme injustes et sans fondement toutes les insinuations portées contre l'honorabilité de M. de Kanya.

Cette déclaration a soulevé une opposition unanime et violente dans l'Assemblée qui a considéré comme une offense et comme une nouvelle atteinte à ses droits et à sa dignité une déclaration du Gouvernement faite sur un ton aussi tranchant, avant même que n'aient été développées les interpellations déposées.

Le tumulte a même été un moment si fort que le Président du Conseil dut interrompre sa lecture en raison des exclamations et interruptions qui l'assaillaient.

Le comte Stürgkh passa ensuite en revue les questions de politique intérieure et financières qui doivent être examinées dans la session actuelle du Reichsrat.

A propos de quelques observations sur les mesures d'armement coûteuses mais nécessaires, il a émis de nouvelles considérations qui semblent avoir été présentées presque comme des circonstances atténuantes. « Nous ne pouvions, a-t-il dit, suivre en spectateurs indifférents les événements d'une importance historique mondiale, qui se déroulaient dans les Balkans. S'il a pu nous être épargné d'intervenir activement dans le développement qu'ils ont pris, la nécessité de garantir efficacement et dans leur plénitude nos intérêts les plus élémentaires nous imposait du moins le rôle d'un spectateur bien protégé et bien armé. Quelque opinion que l'on puisse avoir sur ces dépenses inattendues et improductives, a-t-il poursuivi, il n'en est pas moins vrai qu'il est

une chose tout aussi importante que le développement du bien-être général, et d'une nécessité plus capitale, c'est la sécurité. A ce titre, les dommages causés par les dépenses militaires et la mobilisation ne sont rien en comparaison des pertes incalculables qu'auraient pu causer un jour, dans toutes les branches de la vie économique du pays, la négligence et l'imprévoyance dans la question des armements.

Cherchant ensuite à atténuer le mécontentement causé dans l'Empire par la lenteur et la mauvaise grâce évidente avec lesquelles on s'est décidé à la démobilisation partielle, le Président du Conseil s'est étendu sur les soulagements apportés, ou qui vont l'être, sur la frontière du Nord. Il a allégué que la situation dans les Balkans ne permettait pas encore l'application de cette mesure à la frontière sud-orientale, mais, à titre de consolation, il a annoncé que cependant on y ferait jouer un système de congés par roulement qui serait déjà un adoucissement à la rigueur du service.

En terminant, le comte Stürgkh a fait appel au patriotisme de l'assemblée. Craignant avec raison des intempérances de langage, ou des indiscrétions de la part des nombreux orateurs inscrits (ils s'élèvent maintenant au chiffre de trente-neuf), il les a priés de ne pas perdre de vue la responsabilité qui leur incombe en tant que membres d'un organisme constitutionnel coopérant à la bonne marche de la vie publique. Il les a donc engagés à se laisser guider par le souci de l'intérêt public qui, chez le peuple le plus exercé à concilier la défense d'un sentiment national intime avec la sauvegarde étroite des droits du parlementarisme, a donné naissance au dicton célèbre : « Right or wrong, my country ».

Après avoir développé en quelques mots cette exhortation à la modération et à la concorde qui, par certains côtés, peut être encore considérée comme un appel à l'indulgence en faveur de la politique extérieure de la Monarchie, le chef du Gouvernement a conclu en disant qu'il espérait voir retenir de ses explications cette conclusion qui doit être et qui sera appréciée par tous avec la même satisfaction : le but unique poursuivi a été de veiller dignement et avec succès à la défense des intérêts de la Monarchie et de contribuer à assurer une paix honorable pour tous.

602.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 651. *Paris, 24 mai 1913, 20 h. 30.*

Réponse à votre dépêche n° 296 [1].

Sans accepter la proposition allemande tendant à établir un accord préalable entre les grandes Puissances sur les principes fondamentaux et les directions de la Commission financière, j'ai pensé comme vous qu'il ne fallait pas refuser toute satisfaction à l'insistance de l'ambassade impériale en vue de pourparlers précédant l'ouverture de cette réunion. Je l'ai cru d'autant plus nécessaire que le baron de Lancken faisait prévoir le refus de l'Allemagne de participer à la réunion dans le cas où une fin de non-recevoir absolue lui serait opposée. J'avais donc accepté déjà, lorsque votre dépêche m'est parvenue, que les délégués financiers des deux pays entrent en rapports officieux sans que leurs conversations puissent toutefois aboutir à des accords qui lieraient les deux Gouvernements dans les discussions de la réunion. Je l'ai fait savoir hier à M. Isvolsky.

En ce qui concerne les conditions d'admission des délégués des États balkaniques, je vous ai dit comment nous avions été amenés à l'idée qu'ils ne siégeraient qu'à titre consultatif, et le Gouvernement russe, que j'ai saisi de cette question, s'est formellement rangé à notre avis, tout en prévoyant que dans la pratique il pourrait y avoir certaines difficultés. Mais il va de soi que, si le Gouvernement britannique trouve moyen de distinguer entre les questions qui n'intéresseraient que les grandes Puissances et celles qui concerneraient tous les États participant à la réunion, j'accepterai très volontiers cette distinction. Peut-être même pourrions-nous dès maintenant laisser à la réunion le soin de fixer elle-même cette procédure et nous en remettre à elle de la faculté de décider, au fur et à mesure que les questions se présenteront, quelles seraient celles qui appelleraient la délibération de tous les États et celles qui seraient réservées à la décision exclusive des grandes Puissances; vous ne ferez cette proposition que si vous la jugez pratique et je m'en remets à vous pour la solution qui paraîtra la meilleure, si la question est portée devant la réunion des Ambassadeurs.

[1] Du 23 mai, ci-dessus reproduite sous le numéro 600.

603.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 309. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 24 mai 1913, 19 h. 14.*
(*Reçu :* 20 h. 59.)

Inutile de vous dire à quel point on exploite les désordres militaires, l'ampleur que leur donne complaisamment le journal allemand, et l'impression pénible que je sens bien qu'il produit. Les journaux français ne nous arrivent que trois jours après leur publication à Paris. Pour me permettre éventuellement de parler à l'Empereur lundi matin, je vous serais obligé de mettre les choses au point dans un télégramme qui me dirait aussi les mesures prises ou à prendre[1].

604.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 96. Confidentiel. *Madrid, 25 mai 1913, 13 h. 50.*
(*Reçu :* 17 heures.)

Le Roi et la Reine ont offert hier soir un dîner en l'honneur de l'ambassade de France, comme témoignage de reconnaissance de l'accueil récemment fait à Sa Majesté à Paris. En dehors des membres de l'ambassade et de leurs femmes, le dîner ne comprenait, outre les personnes de service, que le Président du Conseil et la comtesse de Romanones, le Ministre d'État, l'Ambassadeur d'Espagne à Paris et Madame de Villa Urrutia; il n'a pas été suivi de réception et a conservé un caractère très intime.

Le Roi m'a parlé de nouveau avec enthousiasme de son dernier séjour en France. Au sortir du dîner il m'a pris à part et m'a dit : « J'ai quelque chose à vous demander. Je voudrais bien que vous priiez en mon nom le Président

(1) A la suite du vote par la Chambre de la loi rétablissant le service de trois ans, de jeunes soldats, voyant que leur libération serait retardée, avaient, cédant à l'influence de quelques meneurs, manifesté bruyamment leur mécontentement, d'abord à Toul, le 17 mai, puis dans d'autres garnisons. Ces manifestations n'ont pas eu de suites graves. Le 25 mai, M. Pichon répondait au télégramme de M. Delcassé par un télégramme ci-dessous reproduit sous le numéro 609.

de la République de s'interposer auprès de son Gouvernement pour obtenir qu'on ne donne pas suite aux poursuites qui devaient être dirigées contre *La Bataille syndicaliste* et quelques autres journaux en raison d'attaques motivées par mon voyage. J'ai été si admirablement reçu à Paris que je serais heureux que l'oubli se fît sur ce petit incident. Je vous prie de dire le plus tôt possible au Président de la République que je lui serais très reconnaissant d'accueillir ma demande. » Je remerciai Sa Majesté de l'initiative généreuse qu'elle prenait dans cette circonstance. Le Roi m'a entretenu de nouveau des spectacles *inoubliables* auxquels il avait assisté à Paris. Il en vint ensuite à me parler des récents incidents militaires [1]. Il s'exprima avec beaucoup de réserve et très amicalement à ce sujet : « Je crois bien savoir ce que sont les soldats. Il ne faut pas attribuer une portée trop grande à certains actes auxquels ils se laissent aller souvent par impulsion irréfléchie. Il ne faut pas donner à ces actes une importance trop générale. Bien entendu, il serait dangereux de laisser la discipline se relâcher, mais je n'ai pas de craintes à ce sujet en France. On y a au fond l'esprit très militaire. »

Je répondis qu'une enquête très sérieuse était ouverte et que le Gouvernement prendrait certainement sans hésiter les mesures jugées nécessaires. Je fis observer que, si regrettables que fussent ces incidents, ils auraient probablement pour résultat de faire voter plus rapidement la loi de trois ans demandée par le Cabinet. Le Roi répliqua : « Le principal est que cette loi soit votée, et cela sans trop tarder. C'est là quel 'Europe vous attend. »

La Reine m'a longuement remercié des égards et des soins dont on avait entouré le Roi pendant son séjour à Paris. Elle a ajouté qu'on ferait ici tout ce qu'on pourrait pour en témoigner de la reconnaissance au Président de la République et au Gouvernement français, lors du voyage de M. Poincaré à Madrid.

605.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 311. *Saint-Pétersbourg, 25 mai 1913, 17 h. 6.*

(*Reçu* : 19 h. 30.)

M. Sazonoff presse la Serbie de faire enfin appel à son arbitrage. La Serbie hésite encore. D'un autre côté, M. Sazonoff s'efforce de démontrer à la Bulgarie qu'un intérêt politique supérieur lui commande de se montrer généreuse,

(1) Voir la note ci-dessus.

de ne pas se tenir absolument à la lettre du traité et de se donner elle-même le mérite des concessions à la Serbie [en] lui abandonnant par exemple Strouga, Okhrida et Krouchevo.

La Bulgarie laisse entendre qu'elle cède peut-être Strouga; mais elle se défend vigoureusement pour le reste.

L'heure approche pourtant où une solution s'imposera et où il en faudra faire sentir la nécessité aux Alliés, que la répétition des conflits entre leurs troupes d'avant-garde mettrait infailliblement aux prises.

M. Sazonoff en est convaincu. Il s'agit de savoir qui prendra l'initiative de cette solution. Je crois pour ma part que la Russie a une autorité singulière pour réunir les représentants des États alliés et les amener par des concessions réciproques à resserrer une union qui est la [sauvegarde] de tous et de chacun [1].

606.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 80. *Vienne, 25 mai 1913, 18 h.*

(*Reçu :* 19 h. 50.)

Le comte Szecsen, qui sera de retour demain soir à Paris, m'a dit qu'il ne serait pas surpris que les retards à prévoir pour la signature des préliminaires de paix fissent différer l'ouverture de la Conférence financière. Il s'attend aussi à ce que, cédant aux nouvelles exigences des alliés, le Gouvernement russe réclame pour ceux-ci la participation aux travaux sur un pied d'égalité complet avec les grandes Puissances. Il s'exprime, d'ailleurs, sans aigreur et en rendant hommage aux dispositions personnelles de M. Sazonoff en faveur de la conciliation.

(1) D'un télégramme de Belgrade, en date du 24 mai, reçu le même jour à 18 h. 45, il ressort que les autorités militaires bulgares ne prenaient que des mesures insignifiantes, sur la frontière serbe, mais avaient 70.000 hommes concentrés entre Doiran et Sérès. « Ces troupes, ajoutait M. Descos, sembleraient attaquer les forces grecques suivant un plan méthodique afin de les déloger peu à peu du massif du Panjé et de s'avancer autant que possible vers Salonique. On redoute à Belgrade que les Bulgares ne veuillent en finir d'abord avec les Grecs plus faibles pour se retourner ensuite contre la Serbie, et la séparation qui s'est produite à Londres entre M. Daneff et ses collègues balkaniques au sujet des préliminaires de paix fait craindre que l'on ne soit à la veille d'un instant critique. Le Ministre de Bulgarie, qui est à Sofia depuis une semaine, laissait volontiers entendre que, si venait à surgir quelque jour le conflit entre les États balkaniques, il naîtrait d'un incident entre la Grèce et la Bulgarie et il paraissait croire qu'une telle occasion ne laisserait pas l'Italie indifférente. »

Mais la mauvaise humeur a percé relativement aux critiques dirigées contre le projet de statut pour l'Albanie : « M. Paul Cambon a démoli notre travail », déclarait-il.

Il a dû pourtant convenir qu'il y avait peu de choses utilisables dans le projet austro-italien et même avouer ses doutes sur la possibilité de faire fonctionner le nouvel État.

607.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 338. *Paris, 25 mai 1913, 20 h. 10.*

Des pourparlers directs étant engagés entre Rome et Athènes au sujet de la frontière albanaise, notre intérêt, comme l'intérêt général, seraient qu'ils aboutissent à une entente.

Veuillez donc faire vos efforts dans ce sens auprès de M. Venizelos.

608.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne et Rome.

T. n°s 653, 559, 502, 463, 526. *Paris, 25 mai 1913, 20 h. 30.*

En raison du retard que subit la signature des préliminaires de paix, il me paraît impossible que la Commission financière des Affaires balkaniques inaugure ses travaux le 27 de ce mois.

Afin d'éviter des ajournements successifs, veuillez proposer au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité de décider que les délégués se réuniront, sans autre avis, cinq jours après la signature des préliminaires.

609.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 560. Très confidentiel. *Paris, 25 mai 1913, 21 h. 20.*

Réponse à votre télégramme n° 309 [1]. Il ne faut pas donner aux incidents militaires qui se sont produits une portée qu'ils n'ont pas. Nous ne sommes à aucun degré en présence d'une mutinerie. Les manifestations qui viennent d'avoir lieu sont le résultat d'une campagne politique secrètement menée par des groupements révolutionnaires. Elles ne peuvent prendre d'extension. Le Gouvernement a décidé de poursuivre les meneurs. Les premiers actes judiciaires qu'entraîne cette poursuite seront accomplis demain matin. Vous pouvez donner au Gouvernement impérial l'assurance que les incidents locaux qui vous préoccupent ne sauraient avoir de suites sérieuses ni diminuer en rien la force et le patriotisme de notre armée.

610.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 65 et 66. *Bucarest, 25 mai 1913, 9 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 5, 23 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme 267 [2].

Je ne crois pas que des propositions formelles aient été faites au Gouvernement roumain de la part de la Serbie ou de la Grèce; je ne crois pas, par conséquent, que le Président du Conseil se soit prononcé dans le sens que lui prêtent les informations venues de Bulgarie.

Mais il rentre assez dans la manière de M. Majoresco de donner plus d'importance qu'ils n'en ont à des propos sans caractère officiel. En la circonstance, il pourrait lui convenir de laisser croire à Sofia que des tentatives sont faites pour attirer la Roumanie.

D'un autre côté, il se dit que cela pourrait toujours servir à l'occasion. Mon collègue serbe affirme d'ailleurs n'avoir jamais posé la question à laquelle se réfère votre télégramme précité.

(1) Du 24 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 603.

(2) Du 22 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 588.

Actuellement le Gouvernement roumain est très perplexe. Il comprend l'intérêt qu'il aurait à ne pas favoriser les visées ambitieuses de la Bulgarie et, s'il sent l'avantage du rapprochement avec la Serbie, il [hésite] à prendre un parti qui mécontenterait l'Autriche. Il serait préférable que la Roumanie repousse les propositions que la Bulgarie sera sans doute tentée de lui faire et se prononce en faveur de la Serbie. Si elle adoptait cette attitude, d'accord avec la Russie, elle pourrait utilement, je crois, prévenir un conflit entre les alliés et servirait ses propres intérêts en réduisant la puissance bulgare.

611.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 25 mai 1913.

A la suite des renseignements reçus du Consul général de Russie à Salonique sur des collisions armées qui ont eu lieu ces derniers jours entre des détachements grecs et bulgares, M. Sazonoff a chargé les Ministres de Russie à Sofia et à Athènes de faire aux deux Gouvernements des représentations énergiques au sujet de la nécessité de mettre immédiatement un terme aux hostilités et de fixer les zones d'occupation respectives. Les Ministres ont été chargés d'ajouter que, seule, l'acceptation sans délai des propositions formulées par la Russie, notamment la réduction parallèle de l'effectif des deux armées et le recours à l'arbitrage des Puissances de la Triple Entente, peut prévenir les conséquences désastreuses d'une guerre entre les alliés [1].

L'Ambassadeur de Russie est chargé de porter ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Pichon et de le prier de vouloir bien, de son côté, faire appuyer la démarche des représentants russes à Sofia et à Athènes.

[1] La partie de cette note affirmant la nécessité d'un recours à l'arbitrage de la Triple Entente a été transmise à Londres le 26 mai, à 11 h. 45. M. Pichon ajoutait : «Cette demande (invitation adressée au Gouvernement français de s'associer aux démarches des agents russes à Sofia et à Athènes) est contraire à l'attitude que nous avons adoptée; elle risque d'opposer directement la Triple Entente à la Triple Alliance dans une affaire où il me paraît très douteux que cette dernière consente à un règlement qui se ferait en dehors d'elle. J'attendrai pour répondre à M. Sazonoff de connaître le sentiment du Gouvernement anglais.» Le même télégramme a été envoyé à Pétersbourg à 11 h. 5.

612.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 25 mai 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky [1] qu'en consentant à la proposition française de ne reconnaître aux délégués des belligérants à la Commission financière qu'une voix consultative, le Gouvernement impérial avait en vue que de cette façon la Commission n'aurait elle-même qu'un caractère consultatif et que, dès lors, les intérêts des alliés n'auraient pas à souffrir. Actuellement, en présence de la protestation contre la susdite proposition émanant de l'Angleterre [2], M. Sazonoff croit devoir attirer amicalement l'attention du Gouvernement français sur le fait qu'en insistant sur le caractère consultatif des délégués des belligérants, il n'obtiendrait que le résultat d'amoindrir l'autorité de la Commission; il pourrait en résulter un retard fâcheux et le refus des belligérants de se soumettre aux décisions de la Commission; la Turquie pourrait refuser de payer une contribution de guerre et les Alliés d'assumer une partie quelconque de la Dette ottomane; ceci porterait surtout préjudice aux Puissances qui proposent ces combinaisons. Pour ce qui est de la Russie, une pareille issue ne toucherait pas à ses intérêts directs; c'est donc seulement en s'inspirant d'un sentiment d'amitié pour la France, que M. Sazonoff voudrait attirer l'attention de Son Excellence M. Pichon sur les considérations susindiquées.

613.

Le Lieutenant-colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Étienne, Ministre de la Guerre.

D. n° 85. *Berlin, 25 mai 1913.*

Au milieu des fêtes qui viennent d'occuper Berlin toute la semaine, la Commission du budget du Reichstag a poursuivi avec ardeur la discussion de la loi militaire. La première lecture sera terminée lundi. La deuxième suivra sans désemparer et il est à peu près certain que le vote, au Reichstag, sera enlevé en une ou deux séances.

[1] Le recueil de Stieve, vol. III, page 164, donne en traduction allemande le texte du télégramme adressé par M. Sazonoff à Paris et à Londres.

[2] Voir, à la date du 22 mai et à celle du 23, les dépêches de Londres reproduites sous les numéros 593 et 600.

Certains détails de la discussion ne laissent pas d'être intéressants; mais c'est surtout sa physionomie d'ensemble qui doit retenir notre attention.

Sauf en ce qui concerne la cavalerie, on peut dire que l'ensemble des propositions du Gouvernement a été adopté d'acclamation :

Le relèvement d'effectif de toutes les unités existantes, la création des 3es bataillons manquants, celle de 7 bataillons d'artillerie à pied, de 11 bataillons du génie, de 13 bataillons de troupes de communication, n'ont rencontré aucune opposition.

Au sujet de l'aéronautique, la Commission s'est montrée plus ardente que le Gouvernement, qu'elle a engagé à n'hésiter devant aucun sacrifice. De même, les demandes relatives au train des équipages ont été trouvées trop modérées.

Les propositions socialistes relatives à une réduction du service, à la suppression des privilèges de la Garde, à l'adoption d'un même uniforme en temps de paix pour toute l'armée, ont été rejetées d'emblée, avec une majorité écrasante.

En ce qui concerne la réduction de 1.000 postes d'officiers (sur 1.500) et de 1.000 sous-officiers (sur 8.600) demandée par le centre, le député Erzberger a tenu à préciser qu'il s'agissait uniquement d'un meilleur échelonnement des créations demandées, et il paraissait difficile, en effet, de trouver en un an, dans des conditions satisfaisantes, un nombre aussi considérable d'officiers et de sous-officiers.

Quant à la radiation des trois régiments de cavalerie (2.000 h. environ) opérée dès les premières séances, avant les vacances de la Pentecôte, elle n'est que la manifestation d'un esprit qui n'est pas nouveau. Le Reichstag, comme les milieux parlementaires de tous les pays, s'est de tout temps montré hostile à l'accroissement de la cavalerie. Il faut se rappeler qu'il y a quelque 15 ans le Gouvernement a dû montrer pendant plusieurs années une ruse tenace pour obtenir quelques escadrons de «Meldereiter» et les transformer peu à peu en régiment de chasseurs à cheval.

Au total, à ces 2.000 cavaliers près, on peut dire que la Commission du budget a non seulement adopté le projet du Gouvernement dans toute sa force, mais qu'elle s'est appliquée à en augmenter encore le rendement en s'efforçant d'améliorer les détails après en avoir approuvé l'ensemble.

L'Allemagne a le droit d'être fière. Elle continue à montrer, dans la réalisation de son programme militaire, une union et une ardeur généreuses, qui couvrent d'une honte encore plus grande nos lenteurs, nos mesquineries et nos dissensions criminelles.

Il faut avoir le courage de regarder la situation en face, dans toute sa gravité.

Au point de vue matériel, l'Allemagne sera en mesure, dès le printemps

prochain, de commencer les hostilités avec une rapidité plus grande que par le passé; elle pourra, grâce à ses effectifs très élevés dans les régions frontières, tenter une attaque brusquée qui, jusqu'à présent, était à peu près irréalisable; elle pourra nous contraindre à accepter la grande bataille d'ensemble avant que notre concentration soit entièrement terminée et, dans cette bataille, où elle se présentera, quoi qu'il advienne de nos alliances, avec des forces au moins égales aux nôtres, ses armées comprendront 80 p. 100 de soldats actifs en plein entraînement, 20 p. 100 de jeunes réservistes choisis, ayant quitté depuis peu le service.

Avec une armée comprenant moitié de réservistes, en grande partie mariés et pères de famille depuis plusieurs années, la partie ne serait sûrement pas égale.

Pas un esprit sensé ne peut oser le soutenir.

Mais le danger le plus grand ne vient pas, à mon avis, de cette supériorité matérielle.

Il vient de ce que cette nation jeune, confiante en l'avenir et en plein orgueil, traverse en ce moment une période héroïque, centenaire de l'époque où un grand souffle de patriotisme l'a dressée tout entière contre nous, où, de concert avec les Autrichiens, Anglais et Russes, elle a mis la France hors de cause, pour un temps que sans doute on croyait plus long. 1913 va être rempli des anniversaires glorieux de la «délivrance»; 1914 de ceux de la première campagne de France, de la première entrée à Paris; 1915 du souvenir de Waterloo...!

La fierté légitime avec laquelle seront fêtés tous ces anniversaires glorieux ne prédisposera guère à des concessions éventuelles cette nation où nos discordes et notre indiscipline nous valent de la haine, augmentent la confiance, et où l'on n'a de respect que pour le bon ordre et la force.

En outre, en dépit de tout ce qu'on peut dire sur l'esprit pacifique réel de l'Empereur et du Chancelier, sur le désir de paix du peuple travailleur, il faut reconnaître l'influence considérable du parti pangermaniste; celui-ci trouve un appui et un drapeau dans le Kronprinz, dont la popularité va grandissant.

Dans le deuxième congrès du Wehrverein, tenu à Leipzig dimanche dernier, le Président a pu proclamer avec orgueil que la loi militaire était en partie l'œuvre de la ligue; que celle-ci ne devait pas seulement poursuivre l'accroissement continu de l'armée, mais qu'elle devait «développer dans le peuple allemand l'esprit viril et le patriotisme», et que «cet esprit viril consistait pour une bonne part dans la capacité de haïr quiconque menace de porter préjudice au peuple allemand».

Si l'on songe que le Wehrverein, fondé il y a exactement seize mois, compte déjà 278.000 membres, on peut mesurer le poids qu'une telle ligue peut

mettre dans la balance et l'influence qu'elle peut avoir sur les mouvements de l'opinion.

Au risque de me répéter, je crois de mon devoir de vous dire ma conviction absolue : si nous n'affirmons pas, par un effort énorme, par des sacrifices généreusement consentis, notre énergique volonté de vivre, nous risquons d'être acculés, au premier conflit qui surgira, à l'humiliation définitive ou à l'écrasement.

Seul un sursaut d'énergie comme en a connu la première République peut assurer notre dignité et la paix.

614.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 64. *Athènes, 26 mai 1913, 12 h. 40.*

(*Reçu :* 16 heures.)

Alors que la presse et l'opinion croient à une détente entre Grecs et Bulgares, l'inquiétude augmente dans l'entourage immédiat du Président du Conseil : « Ils veulent nous faire la guerre », tel est le mot qui vient d'être dit en parlant confidentiellement de la persistance des Bulgares à avancer [1].

Je réponds à votre télégramme n° 338 [2] auquel je me conformerai : la Grèce est disposée à offrir, si même la chose n'est déjà faite, en outre de la neutralisation du canal de Corfou, l'organisation, pour la surveillance de ce canal, d'une Commission internationale dans le genre Commission du Danube [3].

(1) Cf. le télégramme de Belgrade reproduit dans une note au télégramme de Pétersbourg, en date du 25 mars, n° 605.

(2) Télégramme en date du 25 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 607.

(3) La première partie de ce télégramme, jusqu'aux mots « des Bulgares à avancer », a été transmise par télégramme circulaire le 26 mai, à 19 h. 20, à Pétersbourg 564, Londres 655, Rome 528, Berlin 505, Vienne 465, Constantinople 543, Sofia 324, Belgrade 299.

615.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 153. *Londres, 26 mai 1913, 20 h. 32.*
(*Reçu* : 22 h. 10.)

Je réponds à vos télégrammes n°s 651 [1] et 653 [2].

Sir E. Grey approuve la suggestion de Votre Excellence de laisser à la réunion financière de Paris le soin d'établir la distinction entre les questions du ressort exclusif des grandes Puissances et celles qui peuvent être soumises à tous les États au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Il donne également son adhésion à votre proposition pour la réunion de la Conférence financière cinq jours après la signature de la paix.

616.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 313, 314. Secret. Très confidentiel.
Saint-Pétersbourg, 26 mai 1913, 21 h. 5, 21 h. 2.
(*Reçu* : le 27, à 1 heure.)

Suite du numéro précédent [3].

L'Empereur m'a raconté comment il a été amené à adresser un télégramme personnel au Roi Ferdinand. Il était avec l'Empereur d'Allemagne quand ce dernier, tirant une lettre de sa poche, lui dit : « Lis ».

La lettre était de la Reine Sophie de Grèce. La sœur de l'Empereur Guillaume s'y plaint vivement des Bulgares qu'elle représente comme les agresseurs dans tous les conflits qui ont eu lieu et qu'elle raconte en détail.

« Ne peux-tu rien à cela? » dit l'Empereur Guillaume.

(1) Du 24 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 602.

(2) Du 25 mai, ci-dessus reproduit sous le numéro 608.

(3) Par son télégramme n° 312, expédié à la même heure que le 313 et arrivé un peu après, M. Delcassé faisait savoir que, rentré de Berlin le matin même, l'Empereur Nicolas avait tenu à le recevoir dans la journée. Il n'avait pas été question au cours de leur entretien des incidents militaires survenus en France et auquel le journal allemand de Pétersbourg voulait absolument donner des « proportions colossales ».

L'Empereur Nicolas répondit qu'il s'informerait. En tout cas, il semble bien qu'au moins dans ces derniers temps l'armée bulgare, à sa tête le général Savoff, manifeste des impatiences inquiétantes et tend à échapper au Gouvernement. L'Empereur Nicolas, pendant la visite qu'il était convenu d'avance qu'il devait faire à son ambassade, rédigea de concert avec l'Ambassadeur de Russie un télégramme qui fut envoyé chiffré au Roi Ferdinand. Il y rappelle les incidents qui se sont produits dans la zone neutre; il prie le Roi Ferdinand de ne rien négliger pour en prévenir le retour, lui représentant quelle responsabilité il assumerait, si par le fait de ses troupes, l'union balkanique venait à se rompre irréparablement.

« Il y a deux jours, m'a dit l'Empereur, que j'ai expédié ce télégramme. Je n'ai pas encore reçu de réponse ».

Saisissant cette allusion à l'union balkanique, j'ai [émis] l'avis que, puisque les efforts tentés auprès de chacun des alliés pour les amener à s'entendre sur le partage restaient sans résultat, une réunion de leurs représentants provoquée par la Russie aurait peut-être plus de chances d'aboutir. Le succès rehausserait singulièrement le prestige de la Russie [et l']influence de la Triple Entente. Si l'on laisse aller les événements, c'est la brouille avec toutes ses conséquences, ce qui ferait trop rire nos adversaires.

« [Et c'est] ce qu'il faut empêcher, si nous le pouvons, a repris l'Empereur. Oui, peut-être une réunion de Ministres dirigeants, sous la présidence de M. Sazonoff, aurait-elle le résultat que nous désirons; j'y vais réfléchir et j'en parlerai demain à [M. Sazonoff]. »

617.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 641. Très confidentiel. *Paris, 26 mai 1913.*

Votre dépêche n° 291 du 22 de ce mois [1] a retenu ma plus sérieuse attention. J'ai été frappé des arguments que vous fournissez en faveur d'une entente avec les Allemands, parallèle à celle dont l'Angleterre recherche la conclusion en vue d'obtenir les compensations nécessaires aux facilités que nous pouvons accorder à cette entreprise. Vous pouvez faire savoir à Sir Edward Grey que le Gouvernement de la République est disposé à entrer

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 592.

sur cette question en pourparlers avec le Gouvernement allemand[1] et que nous le tiendrons au courant. Je ne doute pas que, de son côté, le Cabinet de Londres ne continue à nous tenir informés de ses pourparlers et que nous ne concertions notre action de manière à ne conclure que *simultanément* ces négociations parallèles.

Je crois devoir ajouter, pour votre information personnelle, que j'ai chargé M. Révoil, qui est très au courant de cette question, de causer de cette négociation, à Paris même, avec les représentants allemands de l'affaire afin d'amorcer les pourparlers.

618.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 637. Très confidentiel. *Paris, 26 mai 1913.*

Par une note ci-jointe en copie[2], l'Ambassadeur de Turquie à Paris m'a fait part du désir de son Gouvernement d'engager un certain nombre de Français comme conseillers financiers ou techniques.

Si la Turquie s'est décidée à faire appel à la France en cette circonstance, c'est vraisemblablement à la suite de la répugnance nettement manifestée par le Gouvernement britannique, ainsi que l'indique votre rapport n° 293[3], d'entreprendre seul une réforme globale de toutes les administrations ottomanes. Le Gouvernement ottoman semble donc vouloir nous attribuer, dans l'œuvre de réorganisation de l'Empire, le côté financier en réservant à l'Angleterre la tâche d'assurer, par l'envoi d'inspecteurs militaires en Asie Mineure, le fonctionnement de la gendarmerie ottomane dans les vilayets.

Votre rapport du 23 mai, n° 295[4], m'a mis au courant de l'émotion pro-

(1) M. de Schoen, dans un télégramme du 28 mai, dit en effet que M. Pichon a exprimé spontanément le désir d'arriver à une entente avec l'Allemagne au sujet du chemin de fer de Bagdad (v. *Grosse Politik*, vol. 37. II, pièce n° 14916). Cf. le télégramme de M. Isvolsky dans *Matériaux pour l'histoire des relations franco-russes*, p. 380. *Un Livre noir*, tome II, p. 93.

(2) Cette note, qui est du 24 mai, ne s'est pas retrouvée dans le dossier. Le contenu en est d'ailleurs suffisamment indiqué par M. Pichon dans la présente dépêche.

(3) Dans ce rapport, dont la reproduction n'a point paru nécessaire et qui est du 22 mai, M. Paul Cambon parlait de la démarche faite auprès du Gouvernement britannique par Tewfik Pacha (voir, à ce sujet, la note de l'ambassade de Russie du 20 mai, ci-dessus reproduite sous le numéro 568). Le Gouvernement britannique, disait M. Paul Cambon, n'avait pas voulu s'exposer au soupçon d'opérer une véritable main-mise sur la Turquie et de placer ce pays sous un protectorat de fait.

(4) Ci-dessus reproduit sous le numéro 599.

voquée dans les milieux russes par cette demande d'envois d'instructeurs faite à l'Angleterre et des divers échanges de vues auxquels elle a donné lieu de votre part avec le représentant de la Russie à Londres et Sir Arthur Nicolson. J'ai constaté qu'une même préoccupation et une même crainte se sont fait jour dans vos entretiens avec le Sous-Secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères : celles que l'Allemagne, au cas où l'Angleterre, pour ménager la Russie, rejetterait en bloc la demande ottomane, ne bénéficiât du refus du Gouvernement britannique. Vos réflexions à ce sujet sont des plus judicieuses et il me semble que, dans les limites où Sir Edward Grey paraît disposé à le renfermer, le concours que le Gouvernement britannique prêterait à la Turquie donne à la Triple Entente des garanties dont la Russie aurait tout intérêt à se contenter. Il en est de même de celui qui nous est demandé et qui associe ainsi la France et l'Angleterre à une œuvre qui ne peut porter aucun ombrage à notre alliée.

L'intérêt que nous avons à maintenir étroitement le contact entre les Puissances de la Triple Entente ne doit cependant pas faire perdre de vue les inconvénients que, dans le cas actuel, pourrait entraîner l'adoption de la suggestion de M. Sazonoff tendant à engager sur la question des réformes une conversation à trois à Constantinople et qui sont d'ailleurs très parfaitement en lumière dans votre rapport précité. Tout au plus, ainsi que vous le suggérez, cette conversation pourrait avoir lieu à Londres, si la Russie persiste dans cette idée. Mais j'estime qu'il est inopportun et même dangereux de paraître vouloir opposer la Triple Entente à la Triple Alliance dans des questions où, au contraire, l'union et la participation de deux groupements sont avantageuses et profitables.

C'est dans cet esprit que je suis d'avis que le Gouvernement britannique doit accepter les propositions relatives à la réorganisation de la gendarmerie ottomane, comme nous sommes disposés à accepter celles dont Rifaat Pacha m'a saisi.

Je serais heureux de savoir si cette manière de voir répond à la vôtre et, dans l'affirmative, je vous prierais d'en entretenir le Gouvernement britannique, en lui donnant très confidentiellement connaissance de la démarche effectuée auprès de moi par l'Ambassadeur de Turquie à Paris.

619.

Note de l'ambassade de Russie.

26 mai 1913.

(*Reçu* : Dir. pol., 28 mai.)

M. Sazonoff télégraphie au comte Benckendorff[1] en le chargeant d'insister auprès de Sir Edward Grey sur la grande importance qu'a pour nous la question arménienne au point de vue tant de notre situation intérieure au Caucase, que des intérêts de la Russie dans les régions limitrophes. Dès le début de la crise balkanique, le Gouvernement impérial a employé des efforts constants pour conjurer le danger d'une conflagration générale en Asie Mineure. Si cette tâche lui a réussi jusqu'ici, ce n'est que grâce à la promesse, constamment renouvelée aux Arméniens, que la Russie veille à leurs intérêts et que, le moment venu, elle prendra aussitôt en mains la direction de la question des réformes en y associant les deux Puissances alliée et amie. Si la Turquie observe avec crainte et jalousie toute action capable de restreindre ses prérogatives, elle devrait aller au devant du danger le plus imminent, celui de voir surgir les complications les plus sérieuses aux confins russes, ce qui certainement ne pourrait pas laisser la Russie indifférente. Or, la Russie a un intérêt commun avec la Turquie à prévenir une pareille éventualité. Vu la disposition d'esprit des Arméniens, des réformes garanties par la Russie, seule ou conjointement avec la France et l'Angleterre, représentent l'unique moyen de pacifier ces parages et de conjurer le danger d'un soulèvement général. La Turquie se trouve de nouveau devant le dilemme ou bien de garder son intégrité territoriale, en se désistant de la plénitude d'un pouvoir arbitraire, ou bien de rester sourde aux leçons qu'elle vient de subir. Il faut noter la différence essentielle qui existe entre le caractère des réformes en Europe, et de celles projetées pour les vilayets arméniens. Si les Turcs avaient une raison de croire que l'autonomie de la Macédoine devait fatalement précéder l'amputation de cette région, il en est tout autrement pour les réformes dans les vilayets arméniens qui, même dans les rêves des exaltés, ne sauraient aboutir à une autonomie du peuple arménien, celui-ci formant partout la minorité de la population. Le comte Benckendorff est chargé de faire part de ces considérations à Sir Edward Grey et de lui rappeler les conséquences du retard apporté par l'Angleterre à consentir au programme des réformes en Macédoine avant la crise actuelle; M. Sazonoff espère aussi que Sir Edward Grey voudra com-

[1] Le télégramme adressé par M. Sazonoff au comte Benckendorff et communiqué en même temps à M. Isvolsky est reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve, vol. III, p. 165.

prendre que, tout en désirant déférer à son désir de choisir Londres pour lieu des pourparlers, des raisons d'ordre politique et pratique obligent le Cabinet impérial d'insister sur Constantinople, où les Ambassadeurs sont mieux renseignés et, se trouvant en contact avec la Porte et les Arméniens, seraient plus à même de remplir la tâche qui leur sera dévolue. Quant à la crainte que la Turquie puisse s'adresser à l'Allemagne, il semble à M. Sazonoff qu'une explication franche et cordiale avec la Porte pourrait faire comprendre à celle-ci qu'il n'appartiendrait qu'à elle de choisir ou bien une coopération avec la Russie basée sur une communauté d'intérêts, ou bien de voir la Russie déliée de tout engagement et de tout autre souci que celui de sauvegarder ses intérêts dans la mesure appropriée aux circonstances.

620.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 305. Absolument secret. *Londres, 26 mai 1913.*
(*Reçu :* Dir. pol., 30 mai.)

Sir Edward Grey nous a entretenus à la réunion d'aujourd'hui des difficultés qui s'élèvent pour la signature par les belligérants du traité préliminaire de paix. Nous avons écarté les objections des Serbes en leur promettant une déclaration relative au chemin de fer international et au port sur l'Adriatique. Quant aux Grecs, nous pensions leur avoir donné satisfaction en laissant aux délégués des États balkaniques et de la Turquie la liberté de modifier les articles 3 et 5 du projet de traité par la suppression des mots «les Souverains alliés». Le délégué turc, Osman Nizami Pacha, fait à cette suppression une opposition qui semble irréductible [1]. Sir Edward Grey estime

[1] D'après un rapport, non reproduit, de M. Paul Cambon, daté du 24 mai, les plénipotentiaires serbes, grecs et monténégrins s'étaient réunis le 23 et avaient chargé M. Streit de communiquer leurs demandes à Osman Nizami Pacha, en particulier la suppression des mots «souverains alliés» dans les articles 3 et 5. Le délégué du Gouvernement ottoman avait promis une réponse le jour même, mais cette réponse n'était pas arrivée. En revanche Osman Nizami Pacha avait annoncé sa visite aux délégués grecs pour le jour suivant. Par un rapport daté du 25 mai, non reproduit, M. Paul Cambon rendait compte de cette visite. Osman Nizami Pacha avait tenu aux plénipotentiaires grecs le même langage qu'à M. Paul Cambon lui-même (voir la dépêche de Londres ci-dessus reproduite à la date du 22 mai, sous le numéro 591). Dans ce même rapport du 25 mai, M. Paul Cambon disait que, mis au courant des demandes serbes et grecques, M. Daneff avait déclaré que, même si elles étaient admises, il signerait le traité sans demander que la ligne Enos-Midia y fût précisée.

que le refus de la Grèce de donner sa signature entraînerait la conclusion d'une paix séparée entre les Bulgares et la Turquie; peut-être même la Serbie et le Monténégro, pour s'épargner les charges d'armements supérieures à leurs ressources, donneront-ils leur adhésion au traité sans attendre les Grecs. Il serait fâcheux de ne pas en finir complètement avec la guerre actuelle, mais, si le Gouvernement hellénique ne dépose pas les armes, on pourra considérer comme terminées les hostilités sur terre, car on ne voit pas comment Turcs et Grecs pourraient se rencontrer et une guerre maritime n'affecterait pas très sérieusement les intérêts des populations de la Turquie d'Europe.

Sir Edward Grey a donc conclu en disant qu'il conviendrait de déclarer aux représentants helléniques que leur refus de signer le traité n'empêcherait pas leurs alliés de s'arranger avec les Turcs et qu'ils encourraient seuls la responsabilité de la continuation de la guerre.

Les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie ont fait savoir à la réunion qu'ayant consulté leurs Gouvernements sur la suppression des mots «les Souverains alliés» dans les articles 3 et 5 du traité, ils avaient reçu l'instruction de s'opposer de la façon la plus nette à cette suppression qui ne sera jamais admise ni à Vienne ni à Rome.

J'ai fait observer que, dans ces conditions, il était certain que les Grecs ne signeraient jamais le traité de paix et que, s'il était impossible d'opérer les suppressions qu'ils réclament, il convenait de leur faire savoir qu'au moment où nous serons appelés à régler la question des îles de la mer Egée, nous ne nous refuserons pas à les entendre et qu'ils auront toute liberté de faire valoir leurs intérêts. Mes paroles ont soulevé de la part du comte Mensdorff et du marquis Imperiali les plus vives objections. Ils ont dit que ma proposition autoriserait de la part des autres États balkaniques la prétention de se faire entendre sur les différents points que nous avons réglés sans avoir recours à eux, que d'ailleurs les Puissances ne pouvaient, sans subir une véritable humiliation, revenir sur leurs décisions précédentes et admettre une discussion quelconque au sujet de questions qu'elles se sont réservées.

Je fais grâce à Votre Excellence de cette discussion assez prolongée et qui s'est résolue par une proposition de Sir Edward Grey ainsi conçue et qui a été adoptée :

«La réunion regrette le retard de la signature du traité de paix et maintient l'opinion qu'une discussion sur les modifications au traité entraînerait des délais indéfinis et qu'elle doit être évitée.»

Après l'adoption de cette formule, j'ai fait adopter un compte rendu de notre discussion ainsi conçu :

«L'Ambassadeur de France fait observer en son nom personnel qu'il a des raisons de penser que les délégués grecs refuseront leur signature si dans les articles 3 et 5 la mention des «Souverains alliés» n'est pas supprimée.

Dans ce cas, il se demande comment on déterminera les Grecs à signer le traité et il pense qu'on pourrait, sous une forme ou sous une autre, les assurer que, le moment venu, ils seront mis à même de faire valoir leurs intérêts devant les Puissances.

« L'Ambassadeur d'Italie fait l'objection qu'il est difficile de concéder aux Grecs un droit qui n'a été reconnu ni aux Serbes ni aux Monténégrins.

« L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie, pas plus que celui d'Italie, n'est autorisé à donner son assentiment à une suggestion qui semble en contradiction avec les précédentes décisions de la réunion. Le comte Mensdorff et le marquis Imperiali se réservent d'en référer à leurs Gouvernements. Le Chargé d'affaires d'Allemagne fait la même déclaration. »

M. Vesnitch, que j'ai rencontré au sortir de la réunion et à qui j'ai demandé si son Gouvernement ferait la moindre objection à ce que nous consultions les Grecs alors que nous n'avions pas consulté les Serbes sur les questions les intéressant, m'a répondu qu'à Belgrade on désirait la paix et que l'on ne formulerait aucune observation.

Il s'agit donc aujourd'hui de déterminer les Grecs à prendre leur parti du maintien dans le traité des mots « les Souverains alliés » et, pour leur faire accepter cet abandon de leurs prétentions, de les rassurer sur le droit que nous leur laissons de faire valoir leurs intérêts. D'autre part, nous devrons obtenir de l'Autriche et de l'Italie la liberté de faire à la Grèce une déclaration rassurante; ce n'est pas la partie la plus facile de cette petite négociation.

Sur l'organisation de l'Albanie, mes collègues, sauf le comte Benckendorff, n'avaient pas reçu de réponse aux suggestions que j'ai formulées dans notre dernière séance. J'avais laissé de côté la question de la gendarmerie. Le comte Mensdorff l'a mise sur le tapis, et d'accord avec notre collègue d'Italie, il nous a, d'ordre de son Gouvernement, fait la communication suivante :

« Les Ambassadeurs d'Italie et d'Autriche-Hongrie ont l'honneur d'attirer l'attention de la réunion sur ce qu'il est de toute urgence que la réunion prenne une prompte décision relativement à l'organisation de la gendarmerie en Albanie. L'article 4 des « vues générales » présentées par l'Italie et l'Autriche-Hongrie contient une proposition pour cette organisation.

« La décision que la réunion prendra devrait être mise en exécution sans retard; à cet effet des démarches devraient être faites auprès du Gouvernement d'un des États énumérés dans la proposition susdite (Belgique, Espagne, Hollande, Norvège, Suède et Suisse) pour qu'il consente à déléguer les officiers nécessaires à l'organisation de la gendarmerie en Albanie.

« Il appartiendra à l'officier qui sera à la tête de ces officiers étrangers d'élaborer le plan de l'œuvre organisatrice pour la gendarmerie. »

Cette communication m'a fourni l'occasion de rappeler qu'en Macédoine, où la gendarmerie avait été parfaitement organisée par des instructeurs

européens, on s'était adressé à des officiers appartenant aux armées des grandes Puissances. J'ai fait remarquer que presque toutes les grandes Puissances avaient un personnel d'officiers rompus aux affaires coloniales, à l'administration d'indigènes plus ou moins barbares et dont l'organisation spéciale est analogue à celle des Albanais. J'ai donc appelé l'attention de la réunion sur l'utilité de ne pas exclure les officiers de nos armées et j'ai ajouté que je les considérais comme plus aptes que ceux des petits pays à la besogne qu'il s'agissait d'entreprendre.

La prétention d'introduire en Albanie des instructeurs relevant des Gouvernements des grandes Puissances a soulevé une vive opposition de la part de nos collègues d'Autriche et d'Italie et nous nous sommes contentés de leur répondre que nous soumettrions leurs propositions à nos Gouvernements en nous réservant d'attirer l'attention sur les avantages que pourrait présenter un appel aux officiers des grandes armées européennes.

Le comte Mensdorff nous a demandé ensuite de saisir nos Gouvernements d'une demande pour la constitution de la Commission internationale qui doit délimiter sur place les frontières de l'Albanie au Nord et au Nord-Est.

Nous n'avions aucune objection à formuler contre cette proposition et nous avons exprimé notre avis dans les termes ci-après :

« Le Gouvernement austro-hongrois est d'avis que la frontière de l'Albanie au Nord et au Nord-Est, telle qu'elle a été délimitée par les résolutions de la réunion et communiquée aux États balkaniques, devrait être sans retard fixée sur les lieux par une Commission technique internationale.

« La réunion pense qu'il y a lieu de procéder le plus tôt possible, afin qu'elle puisse fonctionner durant la belle saison, à la constitution de cette Commission qui pourrait être composée d'officiers des grandes Puissances. »

Le comte Mensdorff a attiré notre attention sur l'occupation du territoire albanais par les troupes monténégrines et serbes et nous a priés de demander l'intervention de nos Gouvernements à Cettigné et à Belgrade pour obtenir l'évacuation des territoires occupés. Cette proposition n'a pas été accueillie favorablement. Le marquis Imperiali a dit qu'il avait appris que l'amiral anglais Burney devait se rendre prochainement à Cettigné pour traiter avec le Roi Nicolas de la question de l'évacuation et qu'il convenait de s'en remettre à lui du règlement de toutes ces questions.

Nous nous sommes bornés à dire que l'observation du comte Mensdorff serait mentionnée dans le compte rendu de la séance d'aujourd'hui, que nous adressons à nos Gouvernements.

Nous nous sommes ajournés au vendredi 30 courant.

621.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 279. *Berlin, 26 mai 1913*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 mai.)

Par sa dépêche n° 433 [1], Votre Excellence a bien voulu me communiquer une note rédigée dans les bureaux du Département au sujet de la question des réformes en Arménie. Elle y a joint les résolutions adoptées par les comités arméniens dans leur récente réunion de Londres et les déclarations du délégué allemand.

Il faut relever dans ces déclarations le paragraphe 3. Aux yeux du délégué allemand, le contrôle européen devrait être exercé en Arménie par toutes les Puissances et non par une seule d'entre elles, même si celle-ci devait être la mandataire de toutes les autres.

J'appelle l'attention de Votre Excellence sur cette observation. Elle reflète le sentiment de l'Allemagne qui considère que la question de l'Asie Mineure s'ouvrira très probablement par le fait des agitations russes en Arménie et qui a toujours pensé que, pour le maintien de la paix, l'union et le concert des Puissances étaient plus nécessaires encore en Turquie d'Asie qu'en Turquie d'Europe.

Il est certain que toutes les questions que peut mettre en avant le maintien de l'Empire ottoman en Asie sont aujourd'hui soulevées et il suffit de lire les correspondances communiquées à ce poste pour voir combien nos agents en Orient sont préoccupés du Bagdad, de l'Yemen, de la Syrie. Les pronostics les plus pessimistes circulent et, comme nous avons coutume en France de ne nous préoccuper que des desseins de l'Allemagne, c'est elle seule qui excite nos défiances.

Cela n'est pas sans raison, mais encore faut-il se rendre compte de ce que l'Allemagne cherche et des moyens qu'elle emploiera pour y parvenir.

L'Allemagne joue proprement, au regard de l'Asie Mineure, le rôle du chien

[1] Dépêche circulaire en date du 15 mai. Le point de vue du Gouvernement français sur les réformes en Arménie a paru être suffisamment indiqué dans la dépêche adressée à Londres, le 26 mai, et ci-dessus reproduite sous le numéro 618. Les résolutions prises à Londres auxquelles M. Jules Cambon fait allusion un peu plus bas avaient fait l'objet d'une note remise au Département par Boghos Nubar Pacha : les Arméniens, suivant cette note, sont unanimes à écarter toute idée de séparation ou d'autonomie; ils demandent l'application des réformes prévues par l'article 61 du Traité de Berlin et définies dans le Projet élaboré par les Puissances en 1893. Le délégué allemand avait, au sujet du contrôle à exercer, fait l'observation que reproduit M. Jules Cambon dans le présent rapport.

du jardinier : elle ne veut pas que personne y touche, mais si l'Empire musulman tombe en pièces, elle y prendra sa part. A la vérité, il n'est pas un homme d'État en Allemagne, depuis plusieurs années, qui ne m'ait dit cela, sous une forme moins crue il est vrai. Tous considèrent que la France et l'Allemagne peuvent s'entendre en vue d'une politique de conservation et se préoccuper en commun des éventualités qui pourraient se présenter au cas où cette politique échouerait.

Il importe pour nous de savoir si nous pouvons envisager de pareilles hypothèses.

Il faut bien convenir que la politique du tout ou rien qui, au regard de l'Angleterre, nous a fait perdre la partie en Égypte et, au regard de l'Allemagne, nous a fait croire que celle-ci ne pourrait pas poursuivre le Bagdad sans nous, a pu satisfaire l'orgueil de certains de nos concitoyens, mais nous a, somme toute, privés d'avantages positifs. L'Angleterre et la Russie, qui n'ont pas été pour rien dans notre attitude au regard du Bagdad, nous ont montré qu'elles avaient un sens plus précis des réalités : elles n'ont ni l'une ni l'autre répugné à entrer dans des conversations particulières avec l'Allemagne sur leurs intérêts en Asie Mineure sans nous consulter.

D'après ce qui me revient, les négociations anglo-turques étant sur le point d'être terminées au sujet du chemin de fer de Koweit, des négociations germano-turques commenceraient en vue d'obtenir pour les intérêts allemands des compensations pour l'assentiment donné à la concession à l'Angleterre de la ligne de Koweit. D'autre part, l'Allemagne donnerait deux places d'administrateurs à l'Angleterre dans la ligne Bagdad-Bassorah et elle se mettrait d'accord avec celle-ci pour une nouvelle ligne se dirigeant vers l'Inde, au travers de la Perse du Sud. Je ne puis donner ces renseignements que sous toute réserve, car je n'ai aucune indication plus précise.

Quoi qu'il en soit, nous en devons tenir compte.

Il importerait donc, si nous ne voulons pas voir se renouveler les déconvenues que nous avons éprouvées dans le passé, de savoir si nous nous attribuerons les mêmes libertés que s'attribuent nos alliés et nos amis.

A la vérité, et quelles qu'aient pu être les conversations échangées à Berlin dans ces derniers jours, rien ne me paraîtrait plus dangereux que de paraître rechercher les ouvertures de l'Allemagne, mais des circonstances amèneront nécessairement des échanges de vues à cet égard, et il faut savoir si on peut s'y prêter ou non.

Cela n'est pas sans une importance qui dépasse même celle de nos intérêts en Asie Mineure. Peut-être y aurait-il avantage, pour la liberté même de notre action politique au dehors, à ce que l'esprit public en France se détendît et permît de considérer avec plus de sang-froid les problèmes généraux qui s'imposent aux préoccupations des grandes Puissances.

622

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 26 mai 1913.*

La valise de ce jour vous porte quelques dépêches sur lesquelles j'appelle votre attention, mais il faut que je les complète par certains détails de nature à vous intéresser.

La présence simultanée à Berlin du Roi d'Angleterre et de l'Empereur de Russie a naturellement été accueillie ici avec orgueil et avec joie. Le Roi d'Angleterre a eu personnellement un succès médiocre. Il n'a causé avec personne, et, moi-même, qui l'ai vu assez longuement à l'ambassade d'Angleterre, je n'ai eu avec lui qu'un échange de propos qui étaient sans grand intérêt. La seule remarque qu'il m'ait faite et qui mérite d'être notée est venue à propos de Tittoni, dont le nom l'a amené à me dire qu'il y avait beaucoup trop d'anciens Ministres des Affaires étrangères à Paris et pas assez d'Ambassadeurs.

Le Tsar, au contraire, a eu beaucoup de succès. On l'a trouvé aimable, libre d'esprit et facile à la conversation. J'ai pu causer avec lui et j'ai éprouvé moi-même l'impression qui a été celle de tout le monde. Il m'a parlé très sérieusement. Il m'a d'abord entretenu de la personne du Président de la République, m'a dit combien il l'appréciait et s'est félicité hautement de son élévation à notre première magistrature. Puis, il a passé aux mutineries militaires qui se produisent en France[1] : il m'a dit qu'il n'y fallait pas attacher trop d'importance; qu'il en était d'elles comme des événements qui s'étaient produits en Russie, il y a huit ans, et qui, à cette époque, faisaient croire à tous les ennemis de la Russie qu'elle était perdue; il a ajouté que ces mutineries n'étaient que le fait d'excitations politiques passagères; qu'ici à Berlin, on en exagérait la portée; qu'on essayait même de les souligner à ses yeux, mais qu'il n'en était pas impressionné.

Il m'a paru qu'une parole si précise méritait d'être notée pour vous.

Il est vrai que les incidents de Toul, de Rodez et de Belfort ont ici frappé tout le monde. L'intérêt que l'on a à nous croire absolument désorganisés, et l'espèce de scandale que produit dans une âme prussienne l'indiscipline militaire sont d'accord pour exagérer la portée de ces déplorables événements.

Je ne saurais dire combien il est malheureux qu'ils se soient produits au

[1] Voir ci-dessus le télégramme de M. Delcassé, en date du 24 mai, reproduit sous le numéro 603, et la note jointe à ce télégramme.

moment où se trouvaient réunies à Berlin tant de têtes couronnées. Je sais qu'on les a beaucoup commentés, et naturellement contre nous. La Grande-Duchesse de Bade douairière, qui est venue assister au mariage et qui représente encore dans la famille des Hohenzollern, les traditions d'autrefois où la France, la culture française et notre langue étaient particulièrement honorées, a fait part à une personne avec qui je suis très lié, de l'impression que ces incidents militaires produisaient sur elle et en a tiré cette conclusion qu'ils ne pouvaient qu'affaiblir, sinon ruiner, la Triple Entente.

Je dois être reçu en audience aujourd'hui par la Grande-Duchesse, et je suis curieux de voir ce qu'elle me dira, son âge lui donnant une grande liberté de langage.

Quoi qu'il en soit, le Tsar, dont l'attitude avec moi a été si parfaite, a vu longuement mon collègue d'Italie. Il l'a naturellement invité à suivre des vues conciliantes avec la Grèce, mais il l'a fait dans des termes qui ont été agréables à M. Bollati.

En somme, il est résulté de sa présence ici une impression assez générale de détente. On considère comme écartée toute crainte de crise grave. Cependant on est inquiet de l'état des esprits en France que l'on trouve trop surexcités. Il m'est revenu que les Allemands, qui viennent de chez nous, prétendent que, si la vie leur est possible à Paris, elle est devenue presque impossible en province; ils attribuent l'excitation des esprits surtout aux pièces à tendances chauvines que des troupes ambulantes promènent de ville en ville.

Je n'ai pas besoin de vous peindre l'état d'esprit des Balkaniques. Il est devenu très difficile de leur prêcher l'union. Quant à M. Guéchoff, le Ministre de Bulgarie, il m'a déclaré, avec une énergie toute bulgare, qu'il craignait que son pays ne fût obligé de se jeter dans les bras de l'Autriche, car il ne pardonnerait pas à la Russie ses faveurs pour la Serbie.

623.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 247. *Berlin, 27 mai 1913, 13 h. 35.*

(*Reçu :* 14 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme n° 505 [1].

Le Chargé d'affaires de Serbie considère un conflit entre Grecs et Bulgares

[1] Télégramme circulaire du 26 mai, transmettant, à divers postes, le télégramme 64 d'Athènes, même date, ci-dessus reproduit sous le numéro 614.

comme presque inévitable. Les Bulgares ont été repoussés à Negovan entre Sérès et Salonique.

Une division serbe campée à Gjevgjéli sur le Vardar, à 60 kilomètres de Salonique, a reçu l'ordre hier de se porter au secours des Grecs et l'armée serbe de Monastir marcherait également.

624.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 66. *Athènes, 27 mai 1913, 13 heures.*

(*Reçu :* 14 h. 35.)

De certaines paroles de M. Venizelos et peut-être encore plus de certaines réticences, j'ai tiré impression que l'accord gréco-serbe a été conclu hier ou est sur le point de l'être, mais je n'ai rien eu jusqu'ici me permettant de parler soit d'une simple coopération momentanée soit d'une entente durable ni du lieu des négociations.

Mon collègue russe, ayant parlé de la possibilité d'un arbitrage de la Triple Entente entre la Grèce et la Bulgarie, a reçu une note verbale d'après laquelle la Grèce serait disposée à l'accepter.

625.

M. Delaroche-Vernet, Ministre de France à Cettigné,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 137, 138. Très confidentiel.

Cettigné, 27 mai 1913, 12 h. 30, 14 h. 50.

(*Reçu :* 16 h. 20, 18 h. 15.)

Le Ministre des Affaires étrangères vient de me dire à titre très confidentiel que, sur son conseil, Essad Pacha, qui est à Tirana, va entrer en pourparlers avec le Gouvernement provisoire de Valona et s'entendre avec celui-ci pour maintenir l'ordre en Albanie jusqu'au moment où un Gouvernement définitif sera organisé. Le désir d'Essad Pacha et, croit-on, celui du Gouvernement provisoire serait que le pouvoir suprême fût confié à un prince musulman, de préférence à un fils d'Abdul Hamid, en raison de la sympathie qu'éprouvent

les Albanais pour ce dernier. Le Pacha estime en effet que le choix d'un candidat étranger et de religion chrétienne risquerait de provoquer des soulèvements chez les musulmans, qui sont en majorité, et d'amener ainsi une intervention de l'Autriche et de l'Italie. M. Plamenatz, qui partage cette manière de voir et qui redoute, lui aussi, un débarquement austro-italien, m'a dit qu'il allait également probablement donner ces indications aux représentants de la Russie et de l'Angleterre à Cettigné en leur demandant, comme il me le demande à moi-même, de recommander cette candidature éventuelle d'un prince ottoman à toute l'attention des Gouvernements de la Triple Entente.

Secret : Le Ministre des Affaires étrangères, qui est depuis longtemps en relation d'amitié avec Essad Pacha, m'a dit en parlant de lui : « il fera tout ce que je lui dirai de faire ».

626.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Rome, Vienne, Saint-Pétersbourg, Berlin.

T. n°s 532, 469, 569, 509. *Paris, 27 mai 1913, 20 h. 20.*

La proposition, que j'avais formulée pour répondre aux vues des Gouvernements allemand et austro-hongrois, de n'attribuer aux belligérants qu'une voix consultative dans la Commission financière, soulève des objections de la part du Gouvernement britannique et provoque de la part des alliés balkaniques une opposition de nature à retarder encore la signature des préliminaires de paix.

Pour hâter cette signature,

Pour Saint-Pétersbourg seulement : et pour tenir compte des observations du Gouvernement russe,

Pour tous les postes : j'estime que la Commission devrait décider elle-même, au fur et à mesure que les questions se présenteraient, quelles sont celles qui seraient soumises à la délibération de tous les États et celles qui seraient réservées à la décision exclusive des grandes Puissances.

Veuillez proposer cette procédure au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité. J'ai déjà l'adhésion du Gouvernement britannique.

627.

M Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 154. Secret. *Londres, 27 mai 1913, 6 h. 55.*
(*Reçu :* 21 h. 35.)

Sir Edward Grey a reçu immédiatement ce matin tous les délégués balkaniques et ottomans et leur a communiqué l'observation de la réunion des Ambassadeurs mentionnée dans ma dépêche n° 305 du 26 de ce mois[1] sur le retard de la signature du traité de paix.

Il a ajouté que de plus longs délais étaient inadmissibles; que, si quelques-uns des délégués étaient disposés à signer, il les invitait à le faire et que, si d'autres s'y refusaient, ils n'avaient aucune raison de rester plus longtemps à Londres.

M. Daneff s'est déclaré prêt à signer immédiatement. Nizami Pacha, qui ne soulevait que des objections de détail, a paru également disposé à en finir; les délégués serbes se sont réservé de consulter leur Gouvernement; le Ministre de Grèce a indiqué le désir de son Gouvernement de conserver sa liberté d'action sur la question des îles et de l'Albanie.

A M. Streit, délégué hellénique, qui est venu me voir ce matin, je n'ai pas laissé ignorer l'opposition absolue de l'Autriche et de l'Italie à la modification réclamée par la Grèce.

Il m'a dit que la Grèce pourrait signer en insérant une réserve dans un protocole. Je lui ai conseillé de ne pas parler de réserves qui attireraient une réponse des Puissances et de se borner à informer par une note Sir Edward Grey de l'intention du Gouvernement grec de donner sa signature. On dira en même temps que la Grèce compte être mise à même, le moment venu, de faire valoir ses observations.

M. Streit consultera ses collègues sur une formule qui sera soumise à Athènes.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 620.

628.

M. Bompard, Ambassadeur de France à Constantinople, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 455. *Péra, 27 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 31 mai.)

J'ai été reçu le 24 courant par le Grand Vizir à l'issue d'un long entretien qu'il venait d'avoir avec l'Ambassadeur d'Allemagne [1] et qui avait pour objet, Mahmoud Chefket Pacha me l'a dit aussitôt, de réclamer pour les compagnies d'Anatolie et de Bagdad la cession des chemins de fer d'Angora à Sivas et Karpout à Diarbékir qui font partie de notre programme récemment publié de voies ferrées à construire et exploiter par des Français. Le baron Wangenheim a appuyé ses revendications sur les anciennes conventions de 1888 et 1893 dont il n'admet pas la caducité; il prétend qu'elles coexistent avec celle de 1903, puisque celle-ci ne les a pas expressément abrogées, et il se déclare prêt à accepter sur ce point la décision arbitrale du Tribunal de la Haye. Mahmoud Chefket se montrait fort embarrassé par cette compétition et il m'a demandé de lui fournir les moyens de repousser les prétentions de mon collègue allemand.

Après lui avoir répété les explications que je lui avais précédemment données en vue de réfuter l'argumentation allemande, je lui ai dit que, s'il plaisait aux Allemands de se placer sur le terrain contentieux en se prévalant des dispositions captieuses de leurs conventions, il lui était permis de ne pas les y suivre et de leur répondre, non en avocat, mais en Grand Vizir. Il devait donc leur demander comment il se faisait qu'ayant entre les mains la plus importante concession de chemins de fer qu'il fût loisible au Gouvernement ottoman de donner, que, l'exécution de cette concession étant encore à ses débuts, plus de mille kilomètres pour lesquels ils possédaient déjà des contrats financiers restant à construire, qu'avec les embranchement concédés et ceux qu'ils pourraient aisément obtenir encore dans la sphère d'attraction de la ligne, un second millier étant pour eux en réserve, comment il se faisait, dis-je, que dans ces conditions, et alors qu'il était permis de se demander si ces entreprises ne dépassaient pas leurs forces, ils venaient encore réclamer des extensions de concessions et précisément là où le Gouvernement ottoman n'avait pas besoin de leur concours! Car s'ils désiraient s'assurer de nouveaux travaux sans atten-

[1] On ne trouve pas dans le recueil allemand (*Grosse Politik*) le rapport que M. de Wangenheim a dû envoyer sur son entretien avec le Grand Vizir.

dre d'avoir mené à bien ceux qu'ils avaient entrepris, pourquoi ne construisaient-ils pas la ligne d'Angora à Césarée qui leur était concédée depuis vingt ans et qu'ils n'ont jamais commencée, pourquoi ne demandent-ils pas la concession de celle de Césarée à Eregli que personne ne leur contesterait ? Ce que veulent les Allemands, ai-je dit à Mahmoud Chefket Pacha, ce ne sont pas des travaux pour l'exécution desquels ils ne trouveraient vraisemblablement pas chez eux, quant à présent du moins, les moyens financiers et techniques nécessaires après les lourdes charges qu'ils ont déjà assumées dans cet ordre de choses; ce qu'ils visent c'est uniquement à écarter les Français qui vous offrent leur concours en ne leur laissant pas une place suffisante pour la légitime expansion de leurs entreprises. Je ne sais s'il est sage de leur part de prétendre à l'écrasant monopole des chemins de fer en Turquie, mais il est clair que le Grand Vizir qui le leur reconnaîtrait dans le fait, en décourageant toutes concurrences, endosserait vis-à-vis de son pays la plus lourde responsabilité. Vous n'avez donc, ai-je conclu, qu'à déclarer à l'Ambassadeur d'Allemagne que vous n'attachez pas un moindre prix à la bonne volonté de la France qu'à celle de l'Allemagne et que vous ne voulez pas repousser son assistance précieuse à tant de titres et que le Gouvernement a pris l'initiative de solliciter pour le développement économique de l'Empire ottoman. Vous l'inviterez en conséquence à porter ses vues sur des régions, il n'en manque pas en Turquie, où l'industrie allemande trouvera un champ d'application qui n'empiète pas sur celui de l'industrie française.

Mahmoud Chefket Pacha, tout en appréciant ce langage, ne m'a pas caché combien il était en peine pour départager la France et l'Allemagne et il m'a manifesté la satisfaction qu'il éprouverait d'une entente entre elles. Votre Excellence sait que tel est aussi mon sentiment : j'estime qu'il conviendrait de fixer d'un commun accord les zones d'action et les points de contact des réseaux d'Anatolie et de Bagdad d'une part et du réseau arménien d'autre part et je suis convaincu qu'aucun moment ne saurait être plus propice que le présent pour le faire dans des conditions favorables aux intérêts français. Nous possédons en effet actuellement un moyen de pression sur le Gouvernement allemand dont la puissance vient encore de se révéler à Londres de la façon la plus claire; car qu'a demandé le Gouvernement allemand au Gouvernement britannique comme prix de son accession à l'accord anglo-turc sur le Bagdad ? Uniquement que le Gouvernement britannique se prêtât à dédommager intégralement la Dette Publique des pertes qu'elle subirait en Roumélie. Si la Dette ne les récupérait pas, en effet, l'œuvre entière du Bagdad se trouverait compromise. Un pareil engagement de notre part, engagement qui, venant de nous, serait décisif, car la conférence ne peut que faire droit à des demandes dans ce sens émanant des délégués français, devra procurer aux réseaux français des chemins de fer en Turquie, en exploitation ou en

projet, le règlement, dans des conditions satisfaisantes, de leurs rapports avec les réseaux voisins allemands.

En ce qui concerne le futur réseau d'Arménie, le seul règlement que nous puissions admettre est celui qui lui réserverait, d'une part, l'embranchement de Yozgat qui appartient incontestablement au système du Samsoun-Sivas et, d'autre part, le prolongement de cette dernière ligne jusqu'à Diarbékir. Entre Karpout et Diarbékir se trouvent en effet les importantes mines d'Argana qui sont à peu près à égale distance d'Alexandrette et de Samsoun. Celui des deux réseaux de Bagdad ou d'Arménie qui possédera la ligne de Karpout à Diarbékir bénéficiera des transports du minerai d'Argana qui sont assez considérables pour faire, selon leur attribution, d'Alexandrette ou de Samsoun, un port de premier ordre. N'est-ce pas de la mine de Mokta el Hadid qu'est sorti le port de Bône ? Il conviendra donc, dans les pourparlers qui, je l'espère, vont s'ouvrir entre Allemands et Français, que nous nous montrions intransigeants sur l'attribution au réseau d'Arménie de la ligne de Karpout à Diarbékir aussi bien que de l'embranchement de Yozgat.

629.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 110. *Bucarest, 27 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 31 mai.)

Une assez grave indisposition, qui m'a retenu au lit depuis dix jours, ne m'a pas permis de profiter encore de l'audience que j'avais sollicitée du Roi, mais le Ministre de l'Intérieur a bien voulu venir me voir hier, au sortir d'un long entretien qu'il venait d'avoir avec le Souverain, et me mettre au courant des points principaux qui avaient fait l'objet de leur conversation.

« Tout d'abord, m'a dit M. Take Jonesco, je vous apporte les vœux que fait le Roi pour votre prompt rétablissement et de nouveaux remerciements pour l'action conciliante que vous n'avez cessé d'exercer depuis le début du différend roumano-bulgare. Cette question va probablement être définitivement tranchée d'ici un jour ou deux par le vote de notre Parlement et, bien que nos désirs eussent pu être plus largement exaucés, nous ne pouvons qu'accepter avec satisfaction une solution qui nous reconnaît un droit que nous n'avons cessé de réclamer depuis 1878.

« Mais si notre différend avec la Bulgarie prend fin, nous sommes, et vous ne devez pas en être étonné, très préoccupés de la tournure que prennent les

événements dans la péninsule balkanique. Les nouvelles que nous recevons sont peu rassurantes et, si un conflit armé vient à éclater entre les alliés d'hier, la situation de la Roumanie redevient quelque peu incertaine. Pourrons-nous demeurer simples spectateurs d'une lutte qui se livrera à nos frontières et dont les suites peuvent nous atteindre? Devons-nous intervenir, au contraire, pour y dire notre mot ? Dans quel sens pourrions-nous être entraînés à le faire ?

« Telles sont les hypothèses que nous venons d'envisager avec le Roi et je dois vous avouer que nous nous sommes quittés sans avoir pu, tant le problème nous paraît encore obscur, prendre une détermination.

« J'estime comme vous, je l'ai dit nettement au Roi, qui ne m'a pas contredit, que les intérêts de la Roumanie, pour l'avenir surtout, lui conseillent de ne rien faire qui puisse accroître la puissance bulgare au détriment de la puissance serbe, que l'écrasement de la Serbie qui, en créant une Bulgarie plus forte, ferait disparaître un élément d'équilibre dans les Balkans, serait pour la Roumanie un danger permanent puisqu'elle pourrait un jour se trouver en face de nouveaux appétits bulgares, qu'elle serait seule à réprimer.

« Nous ne devons pas nous faire d'illusion à cet égard, du moins c'est mon opinion, et par conséquent notre politique devrait ne s'inspirer que de cette préoccupation. Mais il est à craindre que la Bulgarie, mise au pied du mur par les Serbes et les Grecs, ne sente le besoin de s'assurer, sinon notre concours, tout au moins notre neutralité et ne nous fasse des offres qui tenteraient l'opinion publique et rencontreraient peut-être en haut lieu un appui, parce qu'elles seraient sans aucun doute inspirées par Vienne, désireuse de poursuivre l'anéantissement ou l'affaiblissement de la Serbie. Accepter les avances de Sofia serait une faute, à mon avis, et, pour ma part, je m'efforcerai de l'éviter. Jusqu'ici, aucune proposition ne nous a été faite, mais on peut la prévoir.

« Du côté serbe, au contraire, si la Serbie ne peut rien nous offrir, nous pouvons, en la soutenant, mettre une barrière à l'extension de la Bulgarie et diminuer ainsi, pour le moment, le danger de la création, à nos frontières, d'un royaume trop puissant dont les ambitions ne feront que croître avec le temps. Ce serait donc de notre part sagesse que de nous mettre résolument du côté de la Serbie. C'est alors que se pose de nouveau la question de nos amitiés et surtout de celles du Roi. Tendre la main à la Serbie, c'est presque montrer le poing à l'Autriche et je ne sais si le Roi consentirait à aller jusque-là.

« Pour le moment, nous souhaiterions que l'Europe entière intervînt pour séparer les belligérants de demain et leur imposer un règlement des questions qui les divisent : ce serait la solution rêvée. Est-elle possible ? »

— « Pourquoi, ai-je répondu à M. Take Jonesco, ne prenez-vous pas posi-

tion ? Vous avez une occasion de jouer un rôle dont l'Europe ne pourrait que vous savoir gré. Vous êtes directement intéressés à la paix. Votre politique s'est inspirée, depuis 35 ans, de la nécessité de la paix pour développer vos richesses. Pouvez-vous maintenant être encore exposés à de nouvelles difficultés parce qu'il plaît à vos voisins de recommencer entre eux une lutte qu'ils ont menée victorieusement côte à côte contre l'ennemi commun ? Votre armée, vos finances vous donnent le moyen de faire entendre votre voix et, cette fois, non dans un but de conquête, mais dans un but de pacification. Faites-le. Croyez-vous que Bulgares ou Serbes ne seraient pas, tout au moins, plus hésitants à se mettre en marche s'ils prévoyaient que l'armée roumaine sera pour les uns ou pour les autres? Il suffirait peut-être de votre menace pour arrêter une action décisive. »

— « Certes, répliqua M. Take Jonesco, nous avons envisagé cette éventualité avec le Roi, mais l'hésitation grande vient de ce que nous ne savons pas encore de quel côté nous aurions le plus de chance de réussir utilement. »

— « Vous pourriez faire savoir à Belgrade et à Sofia que vous ne resterez, en tout cas, pas indifférents, que vous êtes décidés à intervenir, et que vous vous mettrez du côté de celui qui se montrera le plus conciliant et offrira à l'autre les conditions d'entente les plus modérées; en un mot, déclarez-vous contre les plus intransigeants. »

« Cette attitude peut amener les adversaires à réflexion et, peut-être, à composition. »

— « Je dois revoir le Roi, m'a dit en terminant M. Take Jonesco, à la suite du Conseil des Ministres qui a lieu demain matin 28, et où nous aurons à discuter toutes ces questions. Soyez sûr que ces idées seront exposées et que nous rechercherons tous les moyens dont nous pouvons disposer pour faciliter un accord que nous désirons par-dessus tout. Si la Serbie voulait se montrer plus conciliante, et, conformément aux clauses de son traité qu'elle n'a pas su faire modifier au moment opportun, renoncer, par exemple, à Monastir, ce nous serait une occasion d'insister à Sofia pour que la Bulgarie renonce à ses prétentions de devenir pays frontière avec l'Albanie. C'est dans ce sens que nous allons, M. Majoresco et moi, tenter de nous faire entendre à Sofia et à Belgrade. »

On peut conclure de cette conversation qu'aucune offre n'a été formulée ici par la Bulgarie et par la Serbie et que jusqu'ici la Roumanie a conservé sen entière liberté d'action. C'est ce qu'il m'importait de savoir.

630.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 128. *Belgrade, 27 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 31 mai.)

Jusqu'ici le Gouvernement serbe s'était montré très réticent, touchant les thèses opposées dans le conflit serbo-bulgare. Docile à la discipline panslaviste et aux indications de la légation de Russie, le Président du Conseil et le Secrétaire général du ministère royal des Affaires étrangères s'appliquaient à éviter toute conversation à ce sujet, s'abstenant de la moindre communication quant aux fondements du point de vue serbe et aux textes des accords secrets qui servaient à le justifier. Le Gouvernement bulgare ayant insisté à diverses reprises pour la publication des traités d'alliance, le Gouvernement serbe s'y était constamment opposé; M. Guéchoff ayant exprimé le désir de les communiquer aux chefs des partis à la Sobranié, M. Pachitch aurait répondu qu'il répugnait même à en donner connaissance aux chefs des partis à la Skoupchtina.

Il semble que le conflit serbo-bulgare entre désormais dans sa phase définitive et que M. Pachitch juge à propos de rompre le silence si longtemps conservé par lui. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en aviser par mon télégramme n° 232 du 26 de ce mois [1], le Gouvernement serbe vient d'insister à nouveau auprès du Gouvernement bulgare en vue de la revision du traité de 1912 et de la réunion de délégués des États alliés pour procéder à la répartition des territoires conquis, qui forment actuellement le *condominium* de tous. En même temps le Président du Conseil se mettait d'accord avec les chefs de partis, en vue d'une déclaration à la Skoupchtina sur l'état actuel du conflit.

Les efforts des agents russes et des intermédiaires officieux, qui se sont multipliés entre Belgrade et Sofia, paraissent bien avoir abouti à faire tacitement reconnaître, des deux parts, le principe de la revision du traité de 1912 et de concessions mutuelles dans la répartition des territoires. Mon télégramme n° 227 [2], du 23 de ce mois, vous a fait connaître à ce propos la manière

[1] Après avoir rendu compte par ce télégramme, de la démarche serbe à Sofia, M. Descos ajoutait que M. Pachitch ne croyait pas la Bulgarie disposée à accepter cette proposition et pensait que seule une pression exercée à Sofia par les Puissances, particulièrement par l'Angleterre, pouvait améliorer une situation considérée par lui comme « très sérieuse ».

[2] Ci-dessus reproduit sous le numéro 596.

de voir de M. Rizoff qui, avant d'être accrédité à Rome, avait été Ministre de Bulgarie à Belgrade et qui revint officieusement, dès le début de la guerre italo-turque, poser les premiers jalons de l'Entente balkanique et préparer une entrevue entre MM. Guéchoff et Milovanovitch. Mais, si les officieux Bulgares paraissaient disposés à céder sur Prilep, peut-être même sur Okhrida, et les officieux Serbes sur Egri-Palanka ou Kratovo, tous restaient irréductibles dans la question de Monastir, où les points de vue contraires s'opposaient aussi nettement que jamais. Sur ces entrefaites, les agressions, méthodiquement poursuivies par les troupes bulgares contre les positions grecques, furent envisagées ici comme une marque d'impatiences militaires, dénonçant les tendances de la Bulgarie à brusquer la situation. Les milieux militaires parlèrent d'y répondre par l'annexion pure et simple de la zone d'occupation serbe.

« Nous ne pouvons décidément pas arriver à nous entendre avec les Bulgares, me dit M. Pachitch; voici plus de cinq mois que nous y travaillons sans succès, depuis la rencontre que j'ai eue, en décembre à Nich, avec M. Théodoroff, quand il s'agit de régler l'étendue et les conditions de notre concours devant Andrinople. Ces gens ne veulent pas comprendre que, si nous pouvons à la rigueur leur faire des concessions sur la rive gauche du Vardar, nous ne pouvons leur en faire aucune sur la rive droite, car nous avons besoin jusqu'à la frontière grecque de la libre disposition du chemin de fer de Salonique, et nous ne saurions admettre un contact entre la Bulgarie et l'Albanie, sans nous exposer à une situation infiniment plus pénible que celle où se trouvait la Serbie avant la guerre balkanique. Ce sont là considérations que les Bulgares se refusent à saisir et qu'ils n'admettraient, le cas échéant, que sur une vigoureuse pression de l'Angleterre, dont l'influence est actuellement plus grande à Sofia que celle de la Russie, surtout si elle était secondée par l'action financière de la France. »

Puis, sous-entendant que je dusse connaître les arguments de la thèse bulgare, contenus dans ma dépêche n° 121 du 20 de ce mois [1], M. Pachitch se mit à y répondre par ceux de la réplique serbe.

1° Coopération bulgare sur le Vardar. — Les arrangements accessoires, constamment modifiés entre États-majors, selon les circonstances, ne sauraient prévaloir contre la lettre des traités fondamentaux, signés par les Souverains et Présidents du Conseil. Or, ces traités prévoyaient une coopération bulgare de 100.000 hommes en Macédoine qui n'a pas été donnée en fait, et ce défaut de coopération, dont les arrangements entre États-majors règlent les modalités, mais non point le principe, doit entraîner une compensation.

2° Répartition des territoires en Macédoine. — Du moment que la Serbie,

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 512.

pour éviter une guerre avec l'Autriche, dans son intérêt propre comme dans celui de ses alliés, a dû renoncer à l'acquisition d'une partie importante de son non-contesté et à l'issue à l'Adriatique, elle est fondée à rechercher une compensation territoriale avec une issue à la mer Égée. La ligne Egri-Palanka-Strouga, mentionnée dans l'annexe secrète, n'a été tracée qu'en vue de déterminer les limites de l'activité ethnique de la Serbie, non point d'établir des frontières politiques. Aux termes du traité, la liberté d'arbitrage du Tsar resterait absolue et s'étendrait sur toutes les régions non comprises dans les deux non-contestés serbe et bulgare, c'est-à-dire entre le Chardagh, le lac d'Okhrida, la mer Égée et le Rhodope. « Dans ces limites, le Tsar devra prononcer sa sentence selon les intérêts reconnus et en équité. » M. Pachitch a ajouté que, dans la répartition des territoires, les considérations ethniques ne pouvaient pas jouer de rôle déterminant : aucune nation, serbe, bulgare, grecque, juive, koutzo-valaque, albanaise, turque, yourouke ou pomake n'ayant nulle part la majorité dans la Macédoine occidentale, et le principe de la majorité, s'il venait à être adopté et généralisé, devant enlever à la Bulgarie Sérès, Drama, Kavala et même Andrinople. En tout cas, s'il s'agissait seulement de la population slave, celle-ci était aussi bien serbe que bulgare d'origine, la masse bulgare n'ayant été artificiellement constituée depuis quarante ans, dans la Macédoine occidentale, que par la création de l'Exarchat. Ce qui est vrai.

3° Coopération serbe en Thrace. — Cette coopération des forces serbes devant Andrinople mérite d'autant mieux récompense qu'elle a été, à diverses reprises, sollicitée et négociée par le Gouvernement bulgare.

4° Prétentions ultérieures de la Bulgarie sur Andrinople. — La question d'Andrinople n'avait pu être posée, lors des premiers pourparlers de l'entente serbo-bulgare, parce que, à cette époque, une Puissance (la Russie) s'opposait encore à ce que la région entre Andrinople et Constantinople échappât à la Turquie. Ces objections étant tombées au cours de la guerre balkanique, il est juste que la Bulgarie compense, vis-à-vis de la Serbie, le bénéfice qu'elle a retiré, à cet effet, de la prolongation de la guerre et des nouveaux sacrifices consentis par la Serbie.

Je m'aperçois, d'ailleurs, que l'opinion générale, même dans les milieux gouvernementaux, s'accoutume à la disparition de l'Entente balkanique : elle paraît s'attendre à ce que la Bulgarie aille nécessairement vers l'Autriche, où la poussent ses affinités, et se sépare du bloc qui, de la Save au cap Matapan, devra réunir tout le Balkan occidental. Les Serbes espèrent que l'Albanie elle-même, une fois constituée, se joindra à la Serbie, au Monténégro et à la Grèce : M. Pachitch me dit que des renseignements certains montrent les Albanais dégoûtés de l'Autriche et de l'Italie, qui les payent, et disposés à graviter, ceux du Nord vers la Serbie, ceux du Sud vers la Grèce. Dans ce cas,

il se formerait, en théorie, dans la Péninsule, un équilibre entre Balkan oriental et Balkan occidental dont la Roumanie serait en mesure de déterminer la balance. En se portant vers le groupe occidental, sous l'action des influences russes, elle comprimerait tout mouvement bulgare; en se rapprochant de la Bulgarie, elle exercerait sur le yougo-slavisme une pression favorable à l'influence allemande. Cependant, étant donné les mœurs roumaines, un tel équilibre offrirait peu de garanties aux intérêts et aux aspirations de la Serbie; il installerait dans le Balkan l'influence anglaise et ouvrirait à l'Autriche, si malmenée au début de la crise actuelle, des perspectives inespérées. On conçoit que, dans ces conditions, les vues contenues dans mon télégramme n° 226, du 23 de ce mois[1] et que m'a exposées M. Yovan Yovanovitch, Ministre de Serbie à Vienne, aient pu germer dans les milieux nationalistes serbes : profiter de la situation favorable du royaume qui, de tous les Alliés, a été le plus ménagé par la guerre balkanique, afin de hâter, en Autriche-Hongrie, le développement de la question yougo-slave, avant que la Bulgarie et la dynastie monténégrine, clientes nécessaires de l'Autriche, aient eu le temps de se remettre de leur présent épuisement.

631.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 28 mai 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky qu'à son avis le principal obstacle à une issue pacifique des contestations entre les Alliés provient de la difficulté de persuader la Grèce et la Serbie de consentir à un arbitrage[2]. Cette difficulté ne manquera certainement pas d'augmenter si l'on propose à Athènes l'arbitrage de toutes les grandes Puissances. Tout en se rendant parfaitement compte combien est ingrat le rôle d'arbitre, M. Sazonoff estime que le seul moyen de résoudre d'une manière pacifique le litige gréco-bulgare, lequel pourrait avoir les conséquences les plus graves, serait pour les Puissances de la Triple Entente d'assumer ce rôle. M. Sazonoff espère que la France alliée, soucieuse des intérêts supérieurs de la paix, ne refusera pas de se ranger à son avis.

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 504.

(2) Allusion au télégramme adressé par M. Sazonoff, à M. Isvolsky le 27 mai et reproduit en traduction allemande dans le recueil de Stieve : *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskys*, vol. III, p. 169.

632.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 321, 322. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 28 mai 1913, 20 h. 38, 22 h. 35.
(*Reçu :* 22 h. 55, 23 h. 10.)

Les télégrammes reçus par M. Sazonoff, d'Athènes, de Belgrade et de Sofia, concordent aujourd'hui avec les télégrammes de nos agents et représentent la situation comme très tendue.

M. Sazonoff avait pensé à proposer, pour résoudre le litige bulgaro-grec, l'arbitrage de la Triple Entente [1]. Sondé, le Gouvernement bulgare a marqué un peu plus que de l'hésitation. Les sentiments hellénophiles professés à Paris le rendraient méfiant. D'autre part, M. Sazonoff vient de le presser de nouveau de consentir aux Serbes quelques concessions et de les lui faire connaître. Le Roi y serait assez disposé, paraît-il, et aussi M. Guéchoff; mais l'un et l'autre, assure le Ministre, redoutent le couteau des Macédoniens. Se déroberaient-ils à une délibération en commun que les Grecs et les Serbes semblent décidés à accepter et qui aurait lieu sous les seuls auspices de la Russie, ce qui ne saurait éveiller les susceptibilités d'aucune grande Puissance? M. Sazonoff est surtout sensible [à l'] inconvénient d'une pareille initiative, soit qu'elle échoue, soit qu'elle soulève plus tard des rancunes contre la Russie. Cependant, pour empêcher la dissolution du bloc et sa répercussion sur la politique internationale, il est possible, m'a-t-il dit, que je finisse par là.

633.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 235. *Belgrade, 28 mai 1913, 15 h.*
(*Reçu :* le 29, à 1 h. 25.)

Ce matin, à la Skoupchtina, M. Pachitch a fait une déclaration très modérée de ton relativement à la question serbo-bulgare. Il a insisté sur la revision du traité de 1912 et le [maintien] de l'alliance balkanique. La discussion a

[1] Cf. le télégramme de M. Sazonoff mentionné dans la note précédente.

été remise à demain, les partis d'opposition ne s'étant pas encore mis d'accord sur leur propre déclaration.

Les informations reçues de Sofia avisent qu'il s'accentuerait dans les milieux militaires bulgares un fort courant stambouloviste et austrophile, par conséquent belliqueux, sous la direction du général Savoff et l'impulsion du Roi Ferdinand.

634.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 653. *Paris, 28 mai 1913.*

En m'adressant le 21 de ce mois, sous le n° 289 [1], le texte d'un projet établi par le Cabinet de Rome pour la délimitation de la frontière sud de l'Albanie, vous avez bien voulu me rapporter l'entretien que vous avez eu sur cette question et celle des îles de la mer Égée avec Sir Edward Grey et l'Ambassadeur de Russie à Londres.

J'estime comme vous que l'étroite connexité des deux problèmes et l'intérêt même qui s'attache à la remise à la Grèce des îles de l'Archipel nous commandent d'observer, dans l'affaire des limites albanaises, une grande prudence; nous aurons ainsi chance d'induire l'Italie et ses alliés à se découvrir.

J'approuve entièrement le langage que vous avez cru devoir tenir au Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères.

635.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 28 mai 1913.*

Je vous ai écrit [2] par la dernière valise ce que m'avait dit le Tsar dans l'entretien qu'il a bien voulu m'accorder. J'ai eu depuis d'autres renseignements personnels sur l'attitude des Souverains pendant leur séjour à Berlin. Il me paraît utile de ne pas attendre pour vous les faire parvenir.

On a beaucoup remarqué, et l'Ambassadeur de Russie me l'a confirmé, que,

[1] Dépêche ci-dessus reproduite sous le numéro 583.

[2] Voir, à la date du 26, la lettre particulière reproduite sous le numéro 622.

dans le corps diplomatique, l'Empereur de Russie n'avait montré d'attentions qu'à l'Ambassadeur d'Italie et à moi-même. Aussi, comme je déjeunais hier chez la comtesse Oppersdorf avec l'Italien, j'en ai profité pour lui faire compliment et lui parler de ses conversations avec le Tsar. — « Oui, m'a répondu Bollati, l'Empereur m'a dit très agréablement des choses désagréables. » Ce mot résume tout, et, comme vous le verrez, concorde avec ce qui m'est revenu d'autre part.

Quant au Roi d'Angleterre, il a eu exactement la même attitude que l'Empereur de Russie. Comme lui, il ne s'est pas laissé impressionner par les propos plus ou moins désobligeants pour nous qu'on lui tenait, notamment sur les incidents militaires qui se produisent en France, et auxquels il n'attache pas plus d'importance que son cousin. En réalité le Russe et l'Anglais se sont trouvés en absolue communauté d'esprit et, comme ils se connaissent bien, le Roi George a avoué à Goschen qu'ils avaient plus causé entre eux qu'avec l'Empereur d'Allemagne.

Ces trois jours de fête n'en ont pas moins rapproché matériellement les trois Souverains et il faut bien convenir que, sans influer sur les idées du Tsar et du Roi, cette vie commune a amené une sorte de détente. Telle est l'impression de mes deux collègues russe et anglais.

Hier, après le départ du Roi George, l'Empereur Guillaume a pris à part Goschen et lui a parlé longuement : il a affecté de le faire en public. Il lui a dit que les deux Souverains et lui avaient été, pendant ces trois jours, d'accord sur tout, qu'ils tenaient également à la paix et étaient résolus à faire, avec bonne volonté, le nécessaire pour la conserver. « Ce *scoundrel* de Ferdinand (*sic*) la menace seul en Europe, a-t-il ajouté : mais le Tsar lui a envoyé une forte dépêche et je lui ai fait tenir le même langage. Nous pensons tous les trois de même : il faut maintenir l'Empire ottoman et lui conserver les possessions qui lui restent en Europe, ainsi que l'intégrité de l'Asie Mineure : ceci, absolument, mais il faut mettre d'accord nos intérêts. Vous avez là Wilcox qui s'occupe de l'irrigation de la Mésopotamie; il faut qu'il s'entende avec nos ingénieurs. » (En me rapportant ce propos, Sir E. Goschen m'avouait qu'il ne comprenait pas bien ce que Guillaume II voulait dire, car il lui semblait que Wilcox et les Anglais étaient les maîtres de la concession.) L'Empereur a continué : « Il est temps aussi de défendre le Roi de Grèce et, sur ce point là, nous sommes également d'accord. Il faut que San Giuliano mette de l'eau dans son vin (*sic*). »

Évidemment, la Reine de Grèce d'une part, et l'Empereur de Russie de l'autre, ont bien servi les intérêts helléniques pendant ces derniers jours; mais tout ceci justifie le mot de Bollati qu'on lui a dit agréablement des choses désagréables, et ceci explique surtout la mauvaise humeur de l'Autriche, qui en manifeste, à en juger par l'attitude de son représentant, et qui trouve

peut-être que l'Allemagne esquisse un tour de valse. Les sympathies de l'Autriche vont aux Bulgares : évidemment, ni l'Angleterre, ni la Russie, ni même l'Allemagne ne sentent de même, et je crois savoir que M. Guéchoff, le Ministre bulgare, a été avant-hier fortement sermonné à la Wilhelmstrasse.

Il importe peu d'ailleurs. Malgré tous les tours de valse, les liens resteront étroits entre les membres de la Triplice et nous devons maintenir à la Grèce toute l'activité de nos sympathies, car elle ne s'accommodera pas avec l'Italie.

Pour en revenir à l'Asie Mineure, j'ai vu hier M. de Jagow après le départ du Roi George; il avait été impossible de mettre la main sur lui tant qu'un souverain avait été là. Je lui ai vidé mon sac sur les affaires marocaines [1], mais, auparavant, le Secrétaire d'État a pris l'initiative de me parler dans le même sens que l'Empereur avait fait à Goschen à propos de l'Empire ottoman. Il s'est étendu sur la nécessité de l'union des Puissances en vue de sa conservation.

Je lui fis remarquer que c'était là exactement le point de vue auquel Votre Excellence se plaçait, et que vous aviez à plusieurs reprises, publiquement, fait connaître votre manière de voir sur cette question-là; mais, à cette occasion, je lui demandai ce que signifiaient tous les bruits qui couraient dans la presse sur une entente anglo-allemande, auxquels on mêlait la Turquie [2]. M. de Jagow me répondit qu'il y avait bien quelque chose comme cela; que rien n'était terminé, mais que ces conversations se poursuivaient à *Constantinople*.

Je repris en disant que l'Angleterre ne nous laisserait rien ignorer de ces pourparlers, mais que ceux-ci, en fortifiant le *statu quo* ottoman, par la consolidation et l'accommodement des intérêts anglais et allemands, ne conduisaient pas moins l'Angleterre et l'Allemagne à déterminer les rapports de leur action et de leurs intérêts dans ces régions, et que, par suite, l'aboutissement pratique de cette détermination semblait être une sorte de délimitation de sphères d'influences. J'ajoutai que d'autres Puissances, à commencer par nous, également attachées au maintien de l'Empire ottoman, avaient en Asie Mineure des intérêts et des traditions qu'elles n'entendaient pas abandonner et qu'il serait sage qu'à l'heure opportune, tout le monde les reconnût, afin de ne pas laisser naître dans l'avenir des malentendus dangereux.

M. de Jagow me répondit que ce serait sans doute faire acte de prudence que d'agir ainsi, et il ajouta que, comme le *statu quo* politique de l'Asie Mineure lui

[1] Le plus important de ces incidents marocains avait été l'affaire du caïd Guellouli : elle avait donné lieu, en février 1912, à une démarche allemande, dont M. Paléologue a donné un récit et un commentaire dans un article de la *Revue des Deux Mondes* du 1er octobre 1933. A la suite de cette publication et pour donner au lecteur tous les éléments d'information, il a paru utile de reproduire, en annexes au présent volume, les pièces les plus importantes de ce dossier.

[2] Il s'agit probablement des négociations relatives au chemin de fer de Bagdad qui se poursuivaient à Londres et à Constantinople. On peut noter aussi qu'une nouvelle convention anglo-allemande relative aux colonies portugaises d'Afrique était en préparation. Voir *Grosse Politik*, volume 37, I, chap. CCLXXXIV.

paraissait surtout menacé en Arménie, il lui semblait qu'il y avait lieu de parer à ce danger en organisant cette province. Il me dit alors *confidentiellement* qu'il chargerait le prince Lichnowsky d'en entretenir la Conférence de Londres.

Cette idée ouvre des perspectives sur lesquelles j'appelle votre attention. La chancellerie impériale peut aisément justifier son sentiment sur la convenance d'une organisation de l'Arménie. C'est là en effet que se trouve le principal foyer des agitations qui peuvent mettre en danger la domination ottomane en Asie, mais il est curieux de noter qu'en même temps cette organisation ferait obstacle au développement de l'influence russe, alors qu'aucune organisation de ce genre ne ferait obstacle en Mésopotamie au développement des intérêts de l'Allemagne et de l'Angleterre. Aussi, je ne puis douter que, si le prince Lichnowsky aborde à Londres la question de l'Arménie, M. de Benckendorff ne subordonne son adhésion à la reconnaissance de la situation particulière de la Russie de ce côté.

En outre, les intrigues qui se dessinent en Syrie pourraient, par analogie, faire mettre sur le tapis la situation de cette province et nous serions sans doute tout aussi autorisés à dégager de toute concurrence le développement futur de notre influence dans cette partie de l'Empire ottoman.

Au reste, je n'avais pas poussé M. de Jagow dans la voie qu'il avait cru devoir suivre au cours de cette conversation, mais j'ai saisi l'occasion de poser un jalon et de lui dire, sans qu'il fît aucune objection, que nous avions nous aussi des intérêts traditionnels qu'il fallait nous reconnaître.

Pour en finir avec les têtes couronnées qui ont passé par Berlin, j'ai vu, comme je vous l'ai dit, la Grande-Duchesse douairière de Bade. Cette vieille Princesse m'a vivement intéressé; elle m'a parlé de mille choses : de la situation des ouvriers en Allemagne et dans notre pays, de sa mère l'Impératrice Augusta, dont elle m'a dit qu'elle avait hérité un vif amour pour la France et une grande admiration pour notre littérature, de la loi militaire allemande. Elle a cherché à la justifier et m'a dit qu'elle était désespérée de voir le malentendu de nos deux pays. La conversation avait pris un tel tour que je lui ai demandé la permission de mettre de côté la réserve diplomatique et je lui ai parlé librement, lui rappelant Agadir, l'injure gratuite qui nous avait été faite alors et que nous ne pouvions oublier. La Princesse me répondit qu'elle ne pouvait juger nos raisons, mais que, malgré tout, elle comptait sur l'intelligence et sur l'âme des deux peuples, qui doivent se comprendre pour le plus grand bien du progrès humain.

C'était le langage d'une Allemagne de 1848, d'une Princesse imbue de l'Esprit de Weimar, témoin d'un temps où le pays était bien différent de ce qu'il est aujourd'hui; mais sa personne même me montrait comment l'Allemagne de Bismarck est sortie de celle de Gœthe.

Comme, peu d'instants après, la Grande-Duchesse devait dîner avec l'Empe-

reur, qui a pour elle beaucoup de respect, je ne doute pas qu'elle ne lui ait parlé de notre conversation. Quoi qu'il en soit, et pour résumer tout ce qui s'est dit et fait cette semaine à Berlin, j'ai l'impression que rien n'est changé dans les rapports des trois Souverains sur les choses essentielles; mais qu'il existe entre eux un peu plus de confiance personnelle; que la cause de la paix européenne a été fortifiée; et que l'action du Tsar et du Roi d'Angleterre s'est fait sentir sur l'Allemagne jusque *dans une certaine détente que j'ai pu observer à notre égard.* Nous devons en tenir compte, nous-mêmes et, à mon sentiment, en profiter.

Lorsque je vous ai vu à Paris, je vous ai parlé de la situation difficile où me plaçait l'ignorance où je suis de ce qui se passe à Londres. A la suite de chaque séance de la Conférence, il me semble qu'on pourrait nous en dire le résultat et nous indiquer le langage que nous devons tenir. Mes collègues russes et anglais sont tenus au courant par leurs Gouvernements. Cela me sert beaucoup, mais c'est tout de même insuffisant et je ne saurais assez vous demander qu'on nous parle sur cette question aussi libéralement qu'on le fait sur le Maroc ou sur le Libéria. C'est essentiel.

636.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 324. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 29 mai 1913, 13 h. 49.*
(*Reçu :* 16 h. 25.)

M. Sazonoff m'a dit que l'Empereur Guillaume vient, lui aussi, de télégraphier au Roi Ferdinand faisant valoir les griefs contenus dans la lettre de sa sœur[1] et [l']engageant à empêcher toute nouvelle attaque de ses troupes contre les troupes grecques.

637.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 325. *Saint-Pétersbourg, 29 mai 1913, 13 h. 45.*
(*Reçu :* 16 h. 45.)

L'Ambassadeur d'Italie est venu demander à M. Sazonoff s'il ne voudrait pas s'employer à aplanir le différend italo-grec, en obtenant de la Grèce qu'elle réduise ses prétentions.

[1] Voir les télégrammes 313 et 314 de Pétersbourg en date du 26 mai, ci-dessus reproduits sous le numéro 616, et *Grosse Politik*, t. 34, II, n° 13331.

M. Sazonoff lui a répondu : «Supposez que j'entre dans vos vues, que je conseille à la Grèce de renoncer à porter la frontière jusqu'à Chimara, même jusqu'au cap Képhali, et de se contenter du cap Stylos, dans le canal de Corfou, me garantissez-vous [qu'elle] recevra satisfaction à l'intérieur et qu'on lui laissera Argyrocastro, Premeti et Koritza? Me garantissez-vous encore que l'on ne lui opposera pas des exigences inadmissibles dans la question des îles? Je veux bien me prêter à des transactions, mais non à un jeu qui consisterait à ravir un à un à la Grèce, qui s'est battue, qui a vaincu, les fruits de ses victoires.»

Le marquis Carlotti a dit qu'il allait télégraphier à Rome les observations de M. Sazonoff.

638.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 153. *Sofia, 29 mai 1913, 17 h. 30.*

(*Reçu* : 18 h. 20.)

Des commissaires ont été désignés, il y a trois jours, par la Bulgarie et la Grèce pour fixer une zone neutre entre les deux armées. Il est à craindre que, comme la première fois, il n'arrivent pas à un accord.

D'autre part, le Gouvernement [grec] est revenu sur sa première décision au sujet de la discussion *à quatre* et il a fait savoir à Sofia que M. Sarafoff serait le bienvenu à Athènes, mais qu'il s'estimerait obligé de tenir les autres alliés au courant des négociations relatives à la frontière commune. M. Guéchoff n'a fait aucune objection et a dit au Ministre de Grèce que son Gouvernement pourrait faire toutes les communications qui lui conviendraient. Toutefois M. Sarafoff, faisant partie de la Commission de la zone neutre, sera obligé de retarder son départ pour Athènes.

639.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 255. *Berlin, 29 mai 1913, 18 h.*
(*Reçu* : 18 h. 45.)

Les représentants des États balkaniques tiennent ici le langage le plus menaçant : le Chargé d'affaires de Serbie notamment soutient que l'opinion publique dans son pays ne permet plus aucune concession à la Bulgarie. Il ajoute que l'Autriche ne sortira pas de la neutralité, par la crainte, si elle intervient dans les Balkans, d'en ouvrir du même coup la porte à l'Italie.

640.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 29 mai 1913.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky qu'il ne verrait pas d'obstacle à la proposition de procéder sans délai à la délimitation de la frontière Nord et Nord-Est de l'Albanie si, auparavant, il était fait droit à la demande du Monténégro relative à certains avantages territoriaux qui pourraient ne point porter le terme de «compensations», mais qui serviraient à soulager les pertes subies par le royaume pendant la guerre et infligées par les Puissances du fait de son retrait de Scutari. Le Gouvernement russe pense qu'une pareille condescendance de la part des Puissances rehausserait leur autorité aux yeux d'un petit pays qui n'a eu jusqu'à présent qu'à pâtir de leur ingérence. Une aide pécuniaire, considérée par le Gouvernement impérial comme reconnue en principe, devrait aussi, à son avis, être confirmée, ainsi que les conditions établies par la réunion de Londres, afin de permettre au Monténégro d'effectuer les travaux d'asséchement du lac de Scutari.

Quant aux avantages territoriaux à accorder au Monténégro, ils se trouvent résumés ci-après, conformément à un télégramme de M. Miller, vice-consul de Russie à Scutari, dont la modération est hors de soupçon et lui a valu des reproches, d'ailleurs immérités, de la part de la presse panslaviste en Russie.

Sur la rive Est du lac de Scutari, à environ 7 kilomètres de cette ville, se trouve situé le village serbe orthodoxe Vraka, comprenant 120-150 maisons

et pas moins de 1.000 âmes d'habitants. Une église et une école se trouvent dans ce village.

Il serait très désirable d'obtenir la cession de Vraka au Monténégro.

La ligne frontière entre le Monténégro et l'Albanie devrait en ce cas suivre le tracé suivant. En partant du village Zogai sur la rive Ouest du lac elle traverserait celui-ci en ligne droite dans la direction de Vraka, contournerait ce village au Sud et, après avoir atteint les collines voisines, se dirigerait vers l'extrémité de la baie Licheni-Hotit.

Une pareille modification de la ligne frontière pourrait en outre fournir au Monténégro certains avantages économiques. Le royaume obtiendrait de cette façon la bande de terrain assez fertile qui longe le lac à partir de la baie Licheni-Hotit jusqu'au village Vraka inclusivement. En obtenant cette bande de terrain, le Monténégro pourrait tirer un profit considérable des travaux projetés de l'asséchement du lac, attendu que précisément à cet endroit de ce dernier se trouve sa moindre profondeur. Les détails de la modification projetée de la délimitation devraient certainement être fixés par une Commission spéciale.

L'Autriche ne saurait vraisemblablement opposer à ladite modification de la ligne frontière des considérations de principe, attendu qu'en vertu du projet déjà adopté, les tribus albanaises de Hotti et de Groudi, habitant cette rive du lac, sont destinées à être annexées au Monténégro. Il n'y a pas lieu non plus de s'attendre à des objections d'ordre stratégique; les troupes monténégrines ont occupé Vraka dès le 10/23 octobre de l'année dernière et cependant, à partir de cette date, et jusqu'à la chute de Scutari, elles n'ont pas été en mesure de conquérir les fortifications turques situées au Sud de Vraka sur la plaine dite Foucha-Chtot, qui reste à l'Albanie.

641.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 158. Secret. *Londres, 29 mai 1913, 18 h. 39.*

(*Reçu : 20 h. 50.*)

Mon collègue de Russie ne cesse d'attirer l'attention du Gouvernement britannique sur l'effet que produirait en Russie l'envoi d'instructeurs anglais dans les vilayets arméniens. Il fait valoir notamment les engagements pris par son Gouvernement vis-à-vis des Arméniens de [Russie] pour la protection de leurs frères ottomans. Sir E. Grey ne veut pas causer d'embarras au Gouverne-

ment russe et considère d'autre part des conversations entre les Puissances de la Triple Entente, sur les réformes en Turquie, comme devant éveiller l'attention et probablement l'opposition des autres Puissances. Il charge donc le représentant britannique à Pétersbourg de présenter à M. Sazonoff l'alternative suivante : le Gouvernement russe proposera à la Porte d'étudier avec elle les réformes applicables aux vilayets arméniens en se basant sur le projet élaboré à Constantinople en 1894.

Si l'accord s'établit entre Constantinople et Pétersbourg sur cette réforme, elle sera soumise à toutes les Puissances. Quant aux autres vilayets, la Russie proposera de confier aux six Ambassadeurs à Constantinople l'étude d'un projet général. Si M. Sazonoff n'accepte pas la distinction entre les vilayets, Sir E. Grey lui propose de saisir immédiatement toutes les Puissances d'un projet d'étude pour la réforme générale de l'Empire ottoman. Ainsi la Russie ne pourra pas être considérée comme tenue en dehors de l'action européenne en Asie Mineure et, au cours de ces études, il sera possible de prendre quelques mesures de police avec le concours d'officiers européens. Quant aux demandes adressées, le 24 mai, à Votre Excellence par le Gouvernement ottoman et transmises à cette ambassade le 26, sous le numéro 637 [1], pour obtenir quelques fonctionnaires français, elles ne sont pas de nature à soulever de difficultés, et elles semblent devoir être accueillies dès à présent [2].

642.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 156. *Sofia, 29 mai 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Les déclarations faites hier par M. Pachitch [3] ont produit à Sofia la plus mauvaise impression. En raison de la prochaine entrevue qu'il devait avoir avec M. Guéchoff, on les estimait inopportunes avant qu'elles fussent connues. Le journal officieux *Mir* fait remarquer ce soir que « cette entrevue n'aura probablement pas lieu après les déclarations de M. Pachitch qui rompent tous les ponts ».

(1) Dépêche ci-dessus reproduite sous le numéro 618.

(2) Ce télégramme a été transmis le 30 mai, à 12 h. 40, à Pétersbourg 576, Berlin 515, Vienne 475, Rome 538, Constantinople 553.

(3) Voir ci-dessus, à la date du 28, le télégramme de Belgrade, reproduit sous le numéro 633.

643.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 154. *Sofia, 29 mai 1913, 19 h.*

(*Reçu* : 22 h. 30.)

Les rapports entre la Bulgarie et la Grèce s'aggravent d'heure en heure. Le Ministre de Grèce vient de faire savoir au Président du Conseil que, les troupes bulgares ayant essayé de nouveau d'occuper le Pagaion (région de Pravichta), son Gouvernement avait ordonné à l'armée de marcher en avant. Dans ces conditions, un conflit beaucoup plus grave que les précédents est imminent et il risque de se généraliser. La défiance a fait place à l'animosité la plus vive. Les deux Gouvernements accusent réciproquement les troupes de l'adversaire d'être les agresseurs et il est très difficile de se faire une opinion, car Bulgares et Grecs sont actuellement, de divers côtés, les uns en face des autres; les Bulgares menacent les Grecs au Sud-Est de Doiran, et les Grecs menacent les Bulgares entre Kavala et Sérès. Ceux-ci veulent avoir la liberté de leurs communications par voie ferrée entre Drama et Sérès où se trouve le centre de leur armée du Sud. De leur côté, les Grecs veulent les deux ponts du chemin de fer près de Anghiste et sont décidés à ne pas abandonner le Pagaion, point stratégique qui commande la route de Salonique. Le Ministre de Grèce se montre convaincu que les faits dont il se plaint sont les suites d'un plan arrêté par le quartier général bulgare. S'il n'est pas trop tard pour arrêter le cours des événements, les Puissances devront s'entremettre pour imposer une zone neutre telle que le lac Takhyno. Les Bulgares resteraient cantonnés à l'Est et les Grecs à l'Ouest du lac. Le Gouvernement bulgare a présenté ses regrets au sujet du déplorable incident de l'*Averof*[1], mais à Athènes on ne considère pas cette satisfaction comme suffisante.

644.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 155. *Sofia, 29 mai 1913, 19 h. 30.*

(*Reçu* : 22 h. 35.)

En présence de la gravité de la situation, le Ministre de Russie vient de soumettre à son Gouvernement une proposition qui paraîtrait susceptible de

[1] Cuirassé grec sur lequel les troupes bulgares avaient tiré de la côte de Kavala.

conjurer le conflit entre les alliés. M. Nekloudoff suggère à M. Sazonoff d'appeler à Pétersbourg les trois Présidents du Conseil grec, serbe et bulgare et de les inviter à régler avec sa collaboration officieuse et celle des Ambassadeurs de France et d'Angleterre, si leur concours était nécessaire, toutes les questions relatives au partage. Il estime que, se trouvant à Pétersbourg, les chefs des trois Gouvernements seraient libérés des influences et des passions nationales et que, sous la pression de la Russie, ils se montreraient moins intransigeants et comprendraient la nécessité de l'entente amiable. Mon collègue pense que la Serbie ne ferait pas de difficultés d'accepter une semblable proposition et que les résistances éventuelles de la Grèce et de la Bulgarie pourraient être vaincues, si la Russie les prévenait qu'en cas de refus elle leur refuserait tout soutien dans l'avenir [et leur laisserait la] responsabilité de leur intransigeance, et si la France, de son côté, leur déclarait qu'elles ne devraient compter sur aucun concours financier, de quelque nature que ce soit. La situation de la Russie dans les Balkans et par conséquent celle de la Triple Entente subirait une telle atteinte du fait d'un conflit entre les alliés que tous les moyens susceptibles de l'empêcher me paraissent devoir être employés aussitôt que possible.

645.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, Berlin.

D. n°s 660, 357, 355, 503. Secret. *Paris, 29 mai 1913.*

J'ai recueilli, d'une source secrète et sûre, des renseignements sur l'interprétation que donne le Secrétaire d'État allemand pour les Affaires étrangères aux résultats politiques de la visite que viennent de faire à Berlin l'Empereur de Russie et le Roi d'Angleterre à l'occasion du mariage de la princesse Victoria-Louise.

Les entretiens des hôtes de l'Empereur Guillaume n'auraient fourni, sur aucune question en particulier, de solution précise, mais ils indiqueraient une volonté si sincère de maintenir la paix générale, que le Gouvernement allemand y trouverait d'importants motifs de confiance dans une solution amiable des difficultés actuelles.

Contrairement à ce qu'on paraissait attendre, la conversation aurait pris, avec l'Empereur Nicolas, un tour plus intéressant que ne furent les vues échangées avec le Roi George V. Tandis, en effet, que des entretiens avec le Souverain anglais on n'aurait retiré, en dehors du souhait de cordiales rela-

tions, que des assurances assez vagues, on aurait par contre abordé avec l'Empereur Nicolas le détail des questions qui préoccupent en ce moment l'opinion européenne. M. de Jagow paraît penser que la satisfaction ressentie par le Tsar de l'accueil que lui fit le peuple de Berlin aurait facilité de quelque manière la conversation.

Quoi qu'il en soit, l'Empereur de Russie exprime le souhait de voir intervenir promptement, avec la conclusion de la paix entre la Turquie et les alliés, le règlement des questions en suspens. Comme le Secrétaire d'État faisait, par manière de réponse, allusion au caractère un peu personnel de la politique russe, l'Empereur Nicolas répliqua que les Puissances balkaniques avaient mis leur confiance en lui, et qu'il devait soutenir de tout son pouvoir leurs demandes légitimes; c'est pourquoi son Gouvernement appuyait la Grèce dans la question des limites sud de l'Albanie, ainsi que dans celle des îles, et la cause de tous les alliés pour l'affaire de l'indemnité de guerre.

Sur la question du canal de Corfou, M. de Jagow précisa le point de vue de l'Allemagne, identique à celui de ses alliés; d'une part, la sécurité de l'Adriatique était incompatible avec la possession des deux rives du canal par une même puissance et, d'autre part, le rapport des forces maritimes de la Grèce avec celles de l'Italie et de l'Autriche pouvait être instantanément renversé par la coopération d'une flotte étrangère avec les navires helléniques. M. de Jagow a eu, d'ailleurs, le sentiment que ses arguments n'avaient pas convaincu le souverain.

Pour les îles, le Secrétaire d'État fit ressortir le péril qu'elles pourraient faire courir, une fois aux mains des Grecs, à la Puissance turque en Asie.

L'Empereur Nicolas fit remarquer que la Russie, comme l'Allemagne, défendait l'intégrité de l'Empire ottoman, mais qu'on ne pouvait enlever à la Grèce des îles grecques de population et de cœur; le Tsar aurait d'ailleurs admis qu'on pût faire une exception pour les îles voisines des Dardanelles.

Enfin, quant à l'indemnité de guerre réclamée par les États balkaniques, l'Empereur Nicolas se serait plaint que les Puissances n'aient pas voulu admettre la suggestion de M. Sazonoff relative à la surtaxe douanière en Turquie.

M. de Jagow, en réponse, invoqua les intérêts allemands et notamment les conventions passées au sujet du chemin de fer de Bagdad.

646.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 310. *Londres, 29 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 2 juin.)

Après avoir donné connaissance à mon collègue de Russie et à moi des ouvertures allemandes relatives au chemin de fer de Bagdad, le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères a eu avec le Chargé d'affaires d'Allemagne un entretien dont il m'a communiqué, à *titre confidentiel,* la relation; je vous transmets ci-joint, ce document pour faire suite à ma lettre du 22 courant n° 291 (1).

Sir Ed. Grey a commencé par rappeler à M. de Kühlmann comment la Grande-Bretagne avait été amenée à prendre au sujet du Bagdad, à l'égard de la France et de la Russie, un engagement analogue à celui qu'elle a pris depuis au sujet de l'augmentation des droits de douane ottomans. Ma correspondance permettra au Département de compléter et de préciser le succinct exposé du Secrétaire d'État.

C'est peu de mois après son installation au Foreign Office, en avril 1906, que Sir Ed. Grey m'avait indiqué son désir de voir la France et l'Angleterre participer à l'affaire de Bagdad et qu'il avait reconnu la nécessité de s'assurer l'assentiment de la Russie. Cette Puissance hésita à se prononcer et les financiers intervinrent pour proposer diverses combinaisons; la négociation était fort embrouillée quand l'Empereur d'Allemagne, pendant son séjour à Londres en novembre 1907, prétendit que l'entreprise de Bagdad était uniquement commerciale; c'est alors que Sir Ed. Grey affirma le caractère politique de cette affaire et proposa qu'une négociation fût ouverte à son sujet entre la France et l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie; cette suggestion fut faite dans un memorandum dont le texte fut communiqué à Votre Excellence par ma lettre du 16 novembre 1907, n° 355. Le Secrétaire d'État a fait remarquer à M. de Kühlmann que le Cabinet de Berlin avait décliné cette suggestion et que la Grande-Bretagne, la France et la Russie réduites à poursuivre des négociations séparées s'étaient mutuellement engagées à ne donner effet à leurs arrangements éventuels avec l'Allemagne qu'après la conclusion satisfaisante des

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 592. Sur les négociations engagées par M. de Kühlmann, voir *Grosse Politik,* vol. 37. I, pièce n° 14741 (contient en annexe la note rédigée à Berlin par la *Deutsche Bank* pour diriger les efforts de M. de Kühlmann) puis les pièces n°s 14742, 14743, 14745, 14746.

pourparlers des deux autres Puissances. C'est sur cet engagement qu'est basée toute la conversation du Secrétaire d'État.

Sir Ed. Grey estime que cet engagement ne s'applique pas à l'arrangement anglo-turc négocié avec Hakki Pacha, qui ne comporte pas une participation active de l'Angleterre dans l'œuvre de Bagdad, mais seulement des garanties commerciales ou de forme négative comme celle de ne pas construire la ligne de Bassorah au golfe Persique sans l'assentiment de la Grande-Bretagne. Mais il en est autrement du compromis anglo-allemand suggéré par M. de Kühlmann. L'Allemagne, a dit en substance Sir Ed. Grey, s'est fait assurer par la Turquie du prolongement du chemin de fer de Bagdad jusqu'au golfe Persique; elle consentirait à ne pas exiger le prolongement au delà de Bassorah, c'est-à-dire la construction de la section sur laquelle l'Angleterre veut se faire donner certains droits par la Turquie; mais elle voudrait en retour obtenir la certitude que la ligne pourra être construite jusqu'à Bassorah et elle demande à la Grande-Bretagne son concours dans les pourparlers de la Commission financière de Paris afin de faire donner à l'entreprise du Bagdad les garanties qui lui sont nécessaires. Consentir à cette demande, ce serait prendre une part active à l'œuvre du Bagdad, et l'Angleterre ne saurait le faire sans consulter la France et la Russie.

Le Secrétaire d'État a émis l'avis que la délégation allemande à la Commission de Paris pourrait discuter cette question avec la délégation française et la délégation russe comme avec la délégation britannique; cet avis est à retenir.

Le Chargé d'affaires d'Allemagne ne paraît pas l'avoir relevé; il s'est préoccupé du retard apporté dans l'arrangement anglo-allemand par les discussions forcément très longues de la Commission financière de Paris et il a proposé de chercher une «*formule*» que les deux Gouvernements puissent adopter sans attendre si longtemps. Dans cette formule, on pourrait par exemple stipuler que l'arrangement concernant le chemin de fer (c'est-à-dire, je suppose, l'abandon par l'Allemagne de son droit sur le tronçon Bassorah-golfe Persique) ne serait exécutoire qu'autant que les mesures financières prises à Paris seraient satisfaisantes.

Sir Ed. Grey a répondu qu'il réfléchirait à cette suggestion, il s'est livré à des considérations assez vagues sur le caractère conditionnel d'une pareille convention, mais en indiquant toujours qu'il considère les engagements pris envers la France et la Russie comme la base de sa politique à l'égard du Bagdad.

La conversation va donc continuer à Londres au sujet du Bagdad. Je ferai de mon mieux pour nous y introduire; car la meilleure solution pour nous serait un engagement à trois entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Mais cela est difficile, peut être impossible, les Allemands désirant conclure avec les

seuls Anglais et pouvant peut-être nous faire observer qu'ils traitent avec nous à Paris.

Le désir de conclure avec l'Angleterre un arrangement sur le Bagdad ressort à l'évidence du langage tenu à Sir Ed. Grey par M. de Kühlmann; le Cabinet de Berlin veut faire et publier un accord anglo-allemand au lendemain de la visite à Berlin du Roi George V et à la veille du voyage à Londres de M. le Président, et l'affaire de Bagdad est assez connue de l'opinion publique pour assurer à l'accord éventuel un retentissement convenable. Les Allemands feront donc ce qu'ils pourront pour nous écarter de leurs pourparlers avec l'Angleterre.

D'autre part, l'avis que j'émettais dans ma lettre du 22 mai n° 291 portait sur l'accueil que nous pourrions réserver aux ouvertures que l'Allemagne sera bien obligée de nous faire dans la Commission financière de Paris; je n'avais pas songé à conseiller de prendre aucune initiative dont l'effet serait évidemment de diminuer la force de notre situation et je pensais que nous attendrions les avances de l'Allemagne. Cependant, Votre Excellence m'a fait savoir par sa lettre du 26 courant, n° 641 (1), qu'elle avait chargé le directeur général de la Banque ottomane, M. Révoil, de causer de cette négociation avec les représentants allemands du Bagdad; je me permets d'exprimer le regret de cette rapide décision*.

Outre que nous avions avantage à attendre les ouvertures des Allemands, notre négociation sur le Bagdad avec Berlin doit avoir un caractère politique de même que la négociation anglaise, sous peine d'échouer comme les négociations de 1906 et des années suivantes. Le directeur de la Banque ottomane ne peut parler qu'au nom de sa banque et de son groupe financier, qui sont liés avec la compagnie allemande du Bagdad par des accords purement commerciaux; les Allemands se livreront avec lui à des discussions interminables qui n'auront rien de politique et qui finiront par la demande de la cote de la Bourse de Paris aux actions du Bagdad; ce sera là, je le répète, une négociation portant sur des actions, des chiffres et des questions commerciales **.

Mais nous devons et nous pouvons obtenir de la Turquie des avantages

(1) Répondant à la dépêche 291 de M. Paul Cambon, M. Pichon disait que le Gouvernement de la République était disposé à entrer en pourparlers avec le Gouvernement allemand au sujet du chemin de fer de Bagdad et annonçait le départ pour Berlin de M. Révoil.

* Annotation du Ministre : *Cette décision a été prise sur les instances répétées et très vives de M. Bompard qui revenait constamment sur cette question dans ses dépêches. Elle a été prise également en présence de la rapidité des pourparlers anglo-turco-allemands dont la conclusion risquait de nous prendre au dépourvu. Le Conseil des Ministres l'a donc trouvée, comme moi, tout à fait justifiée.*

**Annotation du Ministre : *Si la négociation devait se borner à cela, M. Cambon aurait raison. Il aurait également raison si l'on devait aboutir à la cote qu'il indique. Mais ce ne peut être le cas. Les négociations de M. Révoil prendront un caractère tout différent. Elles ne sont d'ailleurs qu'officieuses et seront poursuivies par moi sur le terrain politique.*

politiques correspondant à ceux que l'Angleterre obtient de son côté et l'Allemagne doit nous prêter son appui auprès de la Porte en vue de nous les faire obtenir. Ces avantages sont tout ou partie des réclamations indiquées dans la lettre de Votre Excellence du 13 mai, n° 582 [1], et nous ne donnerions notre concours au Bagdad qu'après avoir été assurés d'obtenir satisfaction sur telles de ces questions, celles par exemple qui intéressent la Syrie. La négociation de la Banque ottomane serait alors menée à côté et séparément de la négociation politique et les intérêts financiers auraient tout avantage à laisser régler en premier lieu les intérêts politiques. Au moins tel est mon sentiment et je me permets de rappeler au souvenir de Votre Excellence les pourparlers longs et infructueux entre la Banque ottomane et la Deutsche Bank depuis 1906*.

P. S. — Cette dépêche était écrite lorsque j'ai eu l'occasion de voir Sir A. Nicolson. Je lui ai dit que, si les Allemands réclamaient pour le chemin de fer de Bagdad la constitution de gages pris en Asie, remplaçant ceux qui avaient été constitués en Europe, et sollicitaient à cet effet l'appui de l'Angleterre devant la Commission financière de Paris, il était à craindre que leur but ne fût de faire sonner très haut l'existence d'un accord séparé avec le Gouvernement anglais.

Cet accord en lui-même ne sera d'aucun effet si la France ne s'y associe pas. Il semble donc qu'elle pourrait être introduite dans la négociation et qu'à cette occasion, nous pourrions obtenir de l'Allemagne, qui aura besoin de nous, des avantages de diverses natures. J'ai fait part au Sous-Secrétaire d'État permanent de mon intention de demander à Votre Excellence l'autorisation de m'entendre avec le Gouvernement britannique pour nous associer à cette négociation.

Sir A. Nicolson a donné son adhésion à cette suggestion et m'a dit qu'aussitôt l'autorisation de Votre Excellence obtenue il en entretiendrait Sir Ed. Grey. Je considère cette façon de procéder comme préférable à une intervention de la Banque ottomane auprès des Allemands. Ce sont eux qui sont demandeurs; pourquoi ne pas les attendre, pourquoi nous donner des airs de solliciteurs?

La procédure à suivre est très simple. Elle consiste à obtenir des Anglais qu'ils déclarent qu'ils ne pourront continuer la conversation avec l'Ambassadeur d'Allemagne sans notre concours. De deux choses l'une : ou les Allemands

[1] Dépêche circulaire pour Londres et Pétersbourg reproduisant une déclaration faite à Rifaat Pacha : « le Gouvernement de la République a décidé de subordonner au règlement des diverses affaires en suspens entre la France et la Turquie son acquiescement aux arrangements qui pourraient intervenir en faveur de la Turquie, notamment en ce qui concerne une modification du régime et du tarif douaniers, le paiement par les nationaux de l'impôt sur les revenus mobiliers et l'émission suivie d'emprunts ottomans sur le marché de Paris. »

* Annotation du Ministre : *Les pourparlers actuels sont tout différents de ceux de 1906.*

accepteront et nous serons dans la négociation, ou ils refuseront et n'obtiendront rien de l'Angleterre. Je vous prie de me faire connaître votre réponse par le télégraphe [1].

647.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 259. *Berlin, 30 mai 1913, 16 h. 58.*

(*Reçu :* 19 h. 55.)

Le Ministre de Bulgarie, quoique assez pessimiste, espère qu'un accord se fera entre la Grèce et son pays, à la condition que le Gouvernement grec ne négociera pas en sous-main avec la Serbie. En ce qui concerne les différends entre Sofia et Belgrade, M. Guéchoff m'a exprimé l'espoir que la Russie les arbitrerait, mais il a entendu dire que le Gouvernement de Belgrade désirerait l'arbitrage des trois Puissances de la Triple Entente. D'après lui, son Gouvernement acceptera tout arbitrage quel qu'il soit, mais, si la Russie n'en est pas seule chargée, il lui semblerait préférable qu'il fût exercé par les six grandes Puissances.

648.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 159. *Londres, 30 mai 1913, 16 h. 46.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

Sir Ed. Grey a présidé ce matin à la signature de la paix [2] après laquelle différents protocoles ont été proposés et restent soumis à la discussion des délégués des États contractants.

[1] M. Pichon a, par un télégramme n° 668, en date du 30 mai, répondu à M. Paul Cambon dans le sens indiqué par les annotations ci-dessus. La reproduction de ce télégramme n'a point paru nécessaire.

[2] Le texte des préliminaires de paix signés le 30 mai ne diffère pas de celui qui est annexé à la dépêche de M. Paul Cambon ci-dessus reproduite, à la date du 3 mai, sous le n° 479.

649.

M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 581. *Paris, 30 mai 1913, 20 h. 50.*

Il me revient que le Gouvernement russe inclinerait à accepter les propositions de la maison Vickers concernant la fabrication et la fourniture de matériel de guerre. Celle-ci aurait fait notamment valoir que la combinaison qu'elle présente donne toute satisfaction à la France en raison des accords qui lient cet établissement aux usines de Châtillon-Commentry.

En réalité, ces accords concernent exclusivement le droit pour la maison Vickers d'exploiter en Russie les brevets du canon Deport.

La combinaison vraiment française est celle que représente le Creusot, avec des capitaux français associés aux russes, des ingénieurs français et des modèles d'armement français. J'ajoute que si la combinaison Vickers échoue, ses accords avec Châtillon-Commentry tombent et c'est au Creusot qu'en vertu d'arrangements, dont la signature est imminente, ces usines cèdent l'exploitation en Russie des brevets Deport. Ces usines auraient donc aussi leur part dans le succès du Creusot.

Je vous serais obligé de vous inspirer de ces indications dans vos démarches en vue d'assurer à notre industrie nationale les avantages auxquels nos relations avec la Russie lui créent des titres particuliers.

650.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 328. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 30 mai 1913, 20 h. 15.*

(*Reçu :* 21 h. 05.)

Le discours de M. Pachitch, la fermeture aux voyageurs des trains de certaines lignes serbes aboutissant à la frontière ont encore aggravé considérablement une situation déjà très tendue.

Je viens de voir le Ministre bulgare qui émettait l'opinion que, devant l'impression produite à Sofia par ces discours et ces mesures, M. Guéchoff renonçait à se rendre à l'entrevue provoquée par M. Pachitch. M. Sazonoff a

fortement insisté pour que l'entrevue ait lieu. Il vient de télégraphier dans ce sens à son Ministre à Sofia. « Mais, m'a dit M. Sazonoff, la nécessité d'empêcher l'écroulement de tous les résultats obtenus dans les huit derniers mois me détermine à entrer dans l'ordre d'idées que vous avez développées et à prendre, malgré les inconvénients que j'y vois et que je ne vous ai pas dissimulés, l'initiative d'une réunion à Pétersbourg des représentants des États balkaniques.

« Je pars ce soir pour rejoindre l'Empereur à Kostroma; je lui proposerai de télégraphier lui-même directement au Roi Pierre Ier, au Roi Ferdinand et à son cousin le Roi de Grèce. Selon le tour et la marche des événements, je rentrerai de Kostroma à Pétersbourg ou j'accompagnerai l'Empereur jusqu'à Moscou.

« Dans le cas où la réunion serait acceptée, aussi bien faudra-t-il une dizaine de jours avant que les délégués arrivent et que les travaux puissent commencer, ce qui nous mènera jusqu'à la fin des fêtes. »

651.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 260. Secret. *Berlin, 30 mai 1913, 20 h. 49.*

(*Reçu* : le 31, à 1 h. 25.)

Je réponds à votre télégramme 515 (1).

En raison des instructions données par Sir E. Grey à l'Ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg, permettez-moi d'appeler l'attention de Votre Excellence sur certaines observations de ma dépêche 279, du 26 mai, et de ma lettre particulière du 28 (2).

Constamment l'Angleterre, la Russie et l'Allemagne engagent des conversations à Constantinople sur les questions qui les intéressent spécialement et s'en remettent pour le reste aux délibérations des Puissances.

N'y aurait-il pas lieu, à cette occasion, de faire remarquer à Sir E. Grey qu'il y a, en Syrie notamment, des questions qui pourraient appeler de notre part une action personnelle analogue à celle que la Russie peut poursuivre à Constantinople à propos de l'Arménie?

(1) Télégramme circulaire du 30 mai, 12 h. 40, transmettant le télégramme de Londres, n° 158, du 29, ci-dessus reproduit sous le numéro 641. — (2) Ci-dessus reproduites, sous les numéros 621 et 635.

652.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 236. *Belgrade, 30 mai 1913, 23 h.*

(*Reçu* : le 31, à 1 h. 45.)

Le Gouvernement serbe se montre satisfait de la signature des préliminaires de paix; après avoir bataillé pour Andrinople et les îles de la mer Égée, c'est-à-dire, pour les intérêts d'autrui, il marque sa satisfaction de voir l'attention générale désormais concentrée sur la question de la Macédoine occidentale.

La Skoupchtina a voté hier un ordre du jour invitant le Gouvernement à ne sacrifier sous aucun prétexte les intérêts vitaux de la Serbie en Macédoine. L'idée d'une rencontre entre MM. Pachitch et Guéchoff, suggérée par M. de Hartwig, aurait été portée à Sofia par M. Rizoff. M. Guéchoff ne s'y serait pas montré opposé en principe, et M. Spalaïkovitch est reparti ce soir pour Sofia après avoir pris à ce sujet les instructions de M. Pachitch. Le Ministre de Serbie à Sofia se louerait des tendances conciliantes de M. Guéchoff; il croit même que le Gouvernement bulgare pourrait être amené par la pression des Puissances amies à accepter le cas échéant la conférence à quatre. Les renseignements parvenus à Belgrade avisent que, depuis trois ou quatre jours, des troupes bulgares sont amenées de Tchataldja vers Slivnitza et Widdin.

653.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 312. Absolument secret. *Londres, 30 mai 1913.*

(*Reçu* : Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 6 juin.)

Avant la séance d'aujourd'hui, Sir E. Grey nous avait réunis, mon collègue de Russie et moi, pour nous dire que, la paix étant signée, la réunion des Ambassadeurs lui semblait devoir se limiter à une solution rapide de la question de l'Albanie et de celle des îles de la mer Egée, en décidant dès à présent de s'ajourner aussitôt ces questions réglées.

Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères est en effet excédé

de ces réunions qui lui imposent, en dehors de ses obligations parlementaires et administratives, un surcroît de besogne excessif. Il craint que, si nous ne limitons pas nos travaux, les alliés ne nous demandent d'intervenir dans leurs querelles intérieures et que les Gouvernements ne cèdent à la tentation de nous imposer de nouvelles tâches.

Nous sommes tombés d'accord que nous pouvions nous hâter de chercher une solution aux deux problèmes qui nous sont posés, mais que nous n'étions pas en état d'en aborder l'examen dès aujourd'hui et que nous devions nous étudier seulement à pénétrer les vues des Ambassadeurs d'Autriche et d'Italie et à nous éclairer sur les concessions qu'ils étaient peut-être disposés à nous faire afin d'obtenir, à l'avance, des Grecs un assentiment qui nous permettrait de résoudre rapidement ces questions.

A l'ouverture de notre séance, Sir E. Grey s'est exprimé dans le sens convenu et ses paroles ont été reproduites dans une sorte de procès-verbal dont voici le texte :

« Sir E. Grey informe la réunion de la signature de la paix par les délégués du Gouvernement ottoman et des États alliés.

« Il ajoute que la réunion reste maintenant en présence des questions précises à la solution desquelles il est d'autant plus nécessaire de limiter ses travaux que des questions nouvelles, qui ne sont pas de sa compétence, pourraient se poser et qu'elle serait ainsi amenée à sortir du programme tracé par les différents Gouvernements.

« Ces questions sont : 1° l'organisation de l'Albanie. Il ne peut s'agir d'une organisation de détail, mais il importe que l'accord se fasse entre les Puissances sur les lignes générales de l'institution de l'État autonome.

« 2° La délimitation de la frontière albanaise au Sud-Est et au Sud.

« 3° La question des îles de la mer Égée.

« Une fois ces questions épuisées il conviendrait d'ajourner la réunion. »

Sur la question de l'organisation de l'Albanie, le comte Mensdorff et le marquis Imperiali ont semblé se plaindre un peu de la façon dont j'avais critiqué un projet qui, d'après eux, avait été soigneusement étudié par leurs Gouvernements, mais, n'ayant reçu aucune réponse à la communication à Vienne et à Rome de mes observations, ils ont demandé à remettre toute discussion sur ce point jusqu'à l'arrivée de leurs instructions.

Sir E. Grey a demandé au marquis Imperiali quelles étaient les idées générales de son Gouvernement sur la délimitation Sud et Sud-Est de l'Albanie et sur la question des îles. Notre conversation sur ces deux points ne devait avoir qu'un caractère privé et était destinée à nous permettre de rechercher les moyens de conciliation entre des vues qui s'étaient affirmées jusqu'ici de la façon la plus contradictoire.

Notre collègue d'Italie a répondu que son Gouvernement considérait

comme devant de toute nécessité rester à l'Albanie le cap Stylos et la baie de Phtélia sur le canal de Corfou et la ville de Koritza sur la future frontière Sud-Est. Il a ajouté qu'entre ces deux points, le Gouvernement italien était disposé à se montrer très large, mais que ses dispositions dépendraient beaucoup du règlement adopté pour la question des îles.

Il a insisté sur ce que les îles actuellement occupées par l'Italie lui avaient été remises en dépôt par le Gouvernement ottoman et que c'était pour le Cabinet de Rome une question d'honneur de rendre ce dépôt, le moment venu, et de ne se prêter à aucune discussion sur un abandon à une tierce Puissance.

J'ai reconnu l'obligation du Gouvernement italien de restituer à la Sublime Porte le dépôt qui lui avait été confié, mais j'ai demandé au marquis Imperiali si, une fois la Turquie rentrée en possession de ces îles, l'Italie se joindrait aux autres Puissances pour exercer à Constantinople une action diplomatique afin d'obtenir la cession de ces îles à la Grèce. L'Ambassadeur d'Italie a répondu qu'à son avis personnel son Gouvernement devrait s'abstenir d'une action de ce genre, mais ne pas se mettre en travers des démarches des autres Puissances.

L'Ambassadeur d'Allemagne a dit que, sauf Ténédos et Imbros qui devaient rester à la Turquie, son Gouvernement ne semblait pas devoir faire d'opposition à l'abandon des autres îles à la Grèce.

Le marquis Imperiali a fait observer que l'île de Samos étant sous la garantie de l'Angleterre, la France et la Russie, il appartiendrait à ces trois Puissances de s'arranger avec le Gouvernement ottoman.

Il n'a pas été fait mention de Chio et de Mytilène et il semble bien que toutes les Puissances ont pris leur parti d'enlever à la Turquie ces deux îles importantes; mais, d'une façon générale, le prince Lichnowsky est revenu à plusieurs reprises sur la nécessité de neutraliser toutes les îles.

De cette conversation à bâtons rompus résulte que, sur la question des îles, un grand pas a été fait et que, sur celle de la délimitation de l'Albanie, nous pouvons entrevoir un règlement qui, sans donner à la Grèce toutes les satisfactions qu'elle espère, serait cependant acceptable.

Après la séance, je me suis entretenu avec mon collègue d'Italie et j'ai insisté sur l'abandon à la Grèce du massif du Pinde qui est habité par des Koutzo-Valaques. Il paraît possible, moyennant certaines garanties octroyées à ces populations, d'obtenir ce massif montagneux pour la Grèce.

L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie est revenu sur ses propositions précédentes relatives à la constitution d'une Commission de délimitation pour la frontière albanaise au Nord et au Nord-Est et pour exercer une pression à Cettigné dans le but d'activer l'évacuation par l'armée monténégrine des points qu'elle occupe encore autour de Scutari et dans la vallée de la Bojana.

Il a annoncé la désignation d'un officier autrichien pour la Commission de délimitation. Nos autres collègues n'avaient reçu aucune réponse à ce sujet et l'affaire est restée en suspens.

Quant à la retraite des troupes monténégrines, nous avons fait observer, Sir E. Grey et moi, qu'elle s'opérait progressivement, que l'évacuation du matériel et de l'artillerie s'était faite avec une rapidité à laquelle on ne pouvait s'attendre et que d'ailleurs un départ précipité des troupes laisserait ces régions sans police et sans garantie de sécurité.

J'ai fait connaître à la réunion, après m'être entendu avec Sir E. Grey à ce sujet, les demandes que m'avait adressées le délégué monténégrin, M. Voïnovitch, et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par ma dépêche du 25 courant n° 300 [1].

La réunion a été d'avis que, les Puissances ayant pris l'engagement de prêter leur concours moral et économique au Monténégro après l'évacuation de Scutari, il convenait de se montrer favorable à la conclusion du petit emprunt dont le Monténégro a le plus pressant besoin.

La réunion s'est ajournée au jeudi 5 juin prochain.

P. S. — Je viens d'apprendre qu'après avoir signé le traité de paix, plusieurs délégations avaient fait des déclarations. La délégation bulgare a fait la déclaration dont le texte est ci-annexé sur la délimitation de la future frontière turco-bulgare. Je ne suis pas encore fixé sur le sens des déclarations qui auraient été faites par les autres plénipotentiaires.

ANNEXE.

Les plénipotentiaires de Bulgarie, en se basant sur les communications des grandes Puissances en date du 9/22 mars et du 31 mars/13 avril, entendent, au sujet de l'article 2 du traité de paix, que la frontière en Thrace partira d'un point sur la mer Noire à l'Est de Midia, suivra le cours de l'Ergène jusqu'à Mouratli, passera entre Kechin et Malgara et longera la ligne de partage des eaux jusqu'à la mer Égée en aboutissant au cap d'Ivridjé à l'Est d'Enos.

[1] M. Voïnovitch avait fait à M. Paul Cambon le tableau de la détresse dans laquelle se trouvait le Monténégro. Il cherchait à contracter un emprunt et offrait en gage le surplus du produit des douanes ainsi que les monopoles du sel et du tabac. La somme demandée : 3 à 4 millions, étant minime et la situation du Monténégro paraissant digne d'intérêt, M. Paul Cambon était d'avis d'appuyer auprès des banquiers la demande de M. Voïnovitch.

654.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Pichon, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 169. *Vienne, 30 mai 1913.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 juin; Dir. pol., 3 juin.)

Dans une sorte de communiqué publié hier soir [1], le Gouvernement austro-hongrois a fait connaître son appréciation sur les déclarations de M. Pachitch. L'importance du discours du premier Ministre serbe est très diminuée par celle qu'acquiert la rencontre ménagée entre lui et son collègue de Bulgarie; c'est entre ces deux hommes d'État, et probablement à l'heure où j'écris, que se prennent les suprêmes résolutions.

Toutefois les remarques du Ballplatz sur ce grave différend valent encore la peine d'être notées, d'autant mieux qu'on y trouve une réserve assez inattendue sur les limites du désintéressement de l'Autriche-Hongrie.

« M. Pachitch estime que la révision du traité conclu entre son pays et la Bulgarie est une condition indispensable pour le maintien de l'union balkanique. Mais il n'a pas mentionné quelles sont les parties de territoires occupées par les Serbes et réclamées par les Bulgares que la Serbie entend conserver. C'est évidemment parce qu'il s'efforce de ne pas supprimer toute possibilité d'arrangement et de laisser la voie encore ouverte à des négociations. En sa qualité de promoteur de l'union, il veut prolonger le plus possible cette fiction politique, tout comme M. Guéchoff d'ailleurs qui, lui aussi, en fut un des auteurs. Il y aura, un de ces très prochains jours, une entrevue entre ces deux chefs de Gouvernement où sera traitée la question qu'a éludée M. Pachitch dans son exposé. Ce n'est qu'après cette discussion qu'on pourra juger du degré d'acuité du conflit bulgaro-serbe.

« D'autre part, et d'une manière peu obligeante pour notre Monarchie, M. Pachitch s'est appliqué à démontrer que l'Autriche-Hongrie est responsable du différend entre les deux royaumes. Ce n'est pas ainsi qu'il donnera l'impression de sentiments amicaux pour le Cabinet de Vienne.

« Dans ses déclarations, il s'est appuyé sur les dispositions du traité serbo-bulgare. Nous ne savons s'il les a citées avec précision. Mais s'il s'est comporté à l'égard de ce traité comme dans ses jugements sur l'attitude de l'Autriche-Hongrie, ses assertions devraient inspirer peu de confiance. Il suffira de relever quelques-unes de ces inexactitudes.

[1] Cf. le télégramme adressé par le comte Berchtold à Belgrade le 29 mai, reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 7192.

«M. Pachitch a avancé que l'Autriche-Hongrie ne concède à la Serbie un port de commerce que sur le propre territoire de celle-ci (*sic*)[1]. Il n'a jamais été question de territoire propre.

«Il a également affirmé que toutes les Puissances ont donné l'assurance de leur désintéressement territorial. Quoique l'Autriche-Hongrie ait montré par sa direction politique qu'elle n'aspire à aucun accroissement, et quoiqu'elle n'ait opposé aucun obstacle aux opérations de guerre des Alliés, *elle ne s'est jamais liée vis-à-vis des autres Puissances par un engagement officiel, pas plus qu'elle n'a fait de déclaration de neutralité. Elle s'est au contraire conservé les mains libres en présence du développement des événements, et se trouve maintenant encore dans les mêmes conditions.*

«Il a déclaré, de plus, que les grandes Puissances ont fait leur le projet de l'Autriche-Hongrie concernant l'Albanie. Le Ministre serbe a oublié de mentionner que ce projet n'est pas seulement celui de notre Monarchie, mais aussi de l'Italie.

«Nous nous bornerons pour aujourd'hui à ce petit nombre de rectifications.»

[1] Un passage du rapport de M. d'Ugron reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, pièce n° 7269, montre que dans la pensée de M. Pachitch il s'agit d'un port situé en territoire autrichien.

ANNEXES.

Nous reproduisons ici les documents relatifs à l'affaire Guellouli visés par la note 1 de la page 742.

I

M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 132. *Paris, 10 février 1913.*

Le général Lyautey me télégraphie que le Guellouli vient de faire sa soumission au général Franchet d'Esperey.

Le Gouvernement allemand a, comme vous le savez (voir mes dépêches 878 du 26 octobre, 921 du 13 novembre 1912), reconnu que la protection accordée à Guellouli revêtait un caractère surtout officieux et qu'elle lui serait retirée si sa rébellion était démontrée. Or, celle-ci est indéniable; aux preuves que je vous ai énumérées dans mon télégramme 773 du 13 décembre s'ajoute aujourd'hui l'aveu même de Guellouli qui a reconnu formellement avoir pris part à tous les combats, sauf un, livrés contre les troupes du Maghzen et les nôtres, et s'être trouvé aux côtés du caïd Anflous.

Nous sommes donc en droit de traiter Guellouli sans tenir compte de la protection allemande et en ne nous inspirant que de l'intérêt de notre politique.

Cependant, comme le Guellouli s'est rendu spontanément au général d'Esperey, à la seule condition d'avoir la vie sauve, et comme, d'autre part, nous désirons donner au Gouvernement impérial une nouvelle preuve de notre esprit de conciliation, il ne sera pas pris contre l'ancien caïd de mesures de rigueur, malgré les pertes cruelles de la dernière campagne.

Guellouli et sa famille resteront en possession de leurs biens, sauf les propriétés de Mogador, antérieurement mises sous séquestre, et sauf les biens qu'il détenait en qualité de fonctionnaire et qui devront faire ultérieurement retour au domaine. Il devra payer une amende de 50.000 pesetas pour sa part dans les dommages causés au Maghzen.

Moyennant ces conditions, Guellouli sera autorisé à résider en un point où il sera assuré de ne pouvoir plus être, de son gré ou contre son gré,

compromis dans des agitations comme celles qui viennent de troubler la région de Mogador, par exemple à Meknès.

La question de Guellouli semble donc close ainsi à la satisfaction de toutes les parties.

Je vous serais obligé de porter les indications qui précèdent à la connaissance du Gouvernement impérial.

II

Note du Directeur politique.

Secret. *Paris, 13 février 1913, 11 heures.*

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu me parler de l'incident Guellouli. Il m'a dit en substance :

«En raison de l'état de notre opinion publique, nous sommes obligés de vous demander qu'aucune résolution définitive ne soit prise à l'égard de Guellouli sans que nous ayons eu le moyen de nous convaincre, par nos moyens propres (c'est-à-dire indépendamment de l'enquête conduite par les autorités françaises), que les griefs énoncés contre ce caïd sont fondés».

J'ai fait observer au baron de Schoen : 1° que la protection conférée au caïd Guellouli est irrégulière; 2° que, dans le cas même où cette protection ne serait pas discutable, Guellouli a été pris les armes à la main, en rébellion ouverte contre le Maghzen, et que, par suite, le Gouvernement impérial ne doit plus le couvrir.

Le baron de Schoen a repris :

«Nous ne contestons pas les affirmations de vos autorités militaires. Mais l'état de rébellion de Guellouli ne peut être juridiquement établi, à nos yeux, que par un agent allemand. Or, le général d'Esperey a refusé au consul d'Allemagne à Casablanca tout contact direct avec le caïd qui d'ailleurs a été emmené sous escorte à Meknès».

J'ai répliqué : «Les faits de rébellion imputés à Guellouli sont indubitables et de notoriété publique. D'après les propres déclarations du Gouvernement allemand, nos troupes auraient même eu le droit de faire feu sur lui quand il les a attaquées».

L'Ambassadeur d'Allemagne a néanmoins insisté, de la façon la plus pressante, sur la nécessité pour le Gouvernement allemand de faire recueillir directement, par un de ses agents, les aveux ou explications du caïd Guellouli. Puis, s'exprimant à titre privé, il a poursuivi :

«Je ne vous cacherai pas que cet incident a vivement ému mon Gouverne-

ment, qui a résolu d'envoyer sur place un délégué spécial, avec mission d'enquêter sur l'arrestation de Guellouli. M. de Jagow a même désigné le Conseiller de mon ambassade, le baron de Lancken. Je vous en avise, à titre tout personnel».

—«Alors, ai-je répondu sans hésiter, c'est la politique d'Agadir qui recommence. Je suppose que vous ne vous faites pas d'illusion sur les conséquences que la décision du Gouvernement impérial risque d'entraîner. La situation sera encore plus grave qu'en juillet 1911; car, depuis, l'Allemagne a signé le traité du 4 novembre et reconnu notre protectorat au Maroc. J'ajoute que le baron de Lancken est connu, en France, pour son esprit combatif et l'ardeur de son nationalisme. Ne vous y trompez pas. Dans la manifestation que votre Gouvernement prépare, le public français verra une provocation et il la relèvera».

Le baron de Schoen a protesté des intentions pacifiques et accommodantes qui animent son Gouvernement : «Nous ne désirons qu'apaiser au plus vite ce pénible incident».

«Si vous vouliez l'envenimer, procéderiez-vous autrement?»

Le baron de Schoen, visiblement embarrassé, m'a demandé, toujours à titre privé, si les renseignements envoyés par le général Lyautey ne contenaient pas quelque élément dont il pût faire usage, dans un esprit de conciliation, vis-à-vis du Gouvernement impérial.

Pour répondre à son désir, je lui ai lu plusieurs paragraphes des télégrammes du général Lyautey qui attestent son souci de ménager les susceptibilités du Gouvernement allemand.

Le baron de Schoen a pris quelques notes, qu'il se propose d'utiliser pour amener son Gouvernement à une appréciation plus mesurée de la situation.

III

Note sur l'ancien caïd Guellouli.

13 février 1913.

Le caïd Guellouli a été un des promoteurs de la rébellion du Sud qui aboutit à la proclamation de Hiba. Le Guellouli avait obtenu la protection allemande, mais cette protection lui avait été concédée dans des conditions irrégulières et contraires aux dispositions de la convention de Madrid. Aux termes de cette convention, il y a incompatibilité entre une protection européenne et une fonction du Maghzen. Un fonctionnaire ne peut devenir protégé que s'il donne sa démission et s'il règle préalablement ses comptes

avec le Gouvernement pour les faits qui relèvent de sa fonction (art. V, §§ 1 et 5).

Conformément aux dispositions qui précèdent, le représentant du Sultan à qui la légation d'Allemagne avait notifié, le 20 octobre 1912, la protection accordée à Guellouli, répondit que cette protection ne pouvait être valablement conférée à un caïd qui se trouvait sous le coup de poursuites.

L'ambassade d'Allemagne à Paris intervint à ce moment en faveur du Guellouli. M. de Schoen ne voulait pas examiner le point de droit. D'après lui, à tort peut-être, mais certainement en fait, toutes les Puissances (et notamment la France) avaient protégé des fonctionnaires et avaient considéré leur protection comme valable, même si toutes les clauses de la convention de Madrid n'avaient pas été scrupuleusement observées. M. de Schoen demandait que le Maghzen «fermât les yeux» sur toute cette affaire. Le Guellouli avait été entraîné par ses contributes; il donnait sa démission de caïd; il ne serait plus qu'un «protégé officieux» et il seconderait de tout son pouvoir la politique française. Le Gouvernement impérial s'engageait d'ailleurs formellement à se désintéresser de lui si sa conduite donnait lieu à la moindre plainte.

Guellouli donna effectivement sa démission de caïd, mais il ne satisfit pas à l'obligation que lui imposa le général Lyautey de fixer sa résidence à Mogador. Le séquestre mis sur ses biens ne fut donc pas levé, mais il ne fut pas inquiété. Une note du Département à l'ambassade d'Allemagne en date du 11 novembre indiquait les conditions mises par les autorités militaires à l'octroi à Guellouli de l'aman sollicité en sa faveur. Cette note rappelait en termes précis que «l'attitude du Guellouli a pour résultat, aux termes même des déclarations de l'ambassade impériale, de dénouer les liens de protection qu'il revendiquait et de rendre au Maghzen toute sa liberté d'action vis-à-vis d'un sujet rebelle». Une copie de cette note était envoyée à l'ambassade de la République à Berlin. Elle ne souleva aucune protestation ni de la part de l'Office impérial ni de la part de M. de Schoen.

Plusieurs réunions eurent lieu entre l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris et les représentants du bureau du Maroc. Les droits du Maghzen ne furent jamais contestés. M. de Schoen conseillait à son Gouvernement de faire inviter le Guellouli à accepter les conditions qui lui étaient proposées. Cependant les renseignements fournis par M. de Maur, vice-consul marchand d'Allemagne à Mogador (et dont le Guellouli était l'agent commercial), présentaient l'ancien caïd comme animé d'intentions pacifiques et «débordé» par les gens de sa tribu. De longues correspondances du Guellouli étaient communiquées au Département.

M. de Schoen faisait savoir que l'Office impérial se proposait d'envoyer à Mogador le premier drogman de la légation d'Allemagne à Tanger qui ferait de concert avec son collègue de France une enquête sur la question

du Guellouli. *On ne soulèverait d'ailleurs pas la question de la protection.* Il a été répondu à l'Ambassadeur d'Allemagne que le refus du Guellouli de se rendre à Mogador devait avoir pour conséquence de rendre au Gouvernement chérifien toute sa liberté et on convint d'attendre l'arrivée à Paris du général Lyautey pour terminer cette affaire.

Sur ces entrefaites, des renseignements de la source la plus sûre établirent que malgré les déclarations de l'ancien caïd au vice-consul d'Allemagne à Mogador, le Guellouli était en état de rébellion. Une note fut envoyée à l'ambassade d'Allemagne, le 13 décembre, pour lui notifier les faits précis que nous venions d'apprendre. Cette note se terminait ainsi : «Aux termes des déclarations du Gouvernement impérial, la «protection officieuse», dont jouissait l'ancien caïd et contre laquelle le Gouvernement chérifien n'avait cessé de protester, ne peut donc lui être maintenue et le Maghzen n'a plus devant lui qu'un sujet rebelle».

Pas plus que la note du 11 novembre, la note du 13 décembre dont le contenu avait été également porté à la connaissance de M. Jules Cambon, n'a soulevé aucune protestation de la part de l'ambassade d'Allemagne.

Le général Lyautey entretenait de cette question le baron de Schoen, lequel affirmait toujours l'innocence du Guellouli. Le Résident général protestait de son désir de régler l'affaire dans le plus grand esprit de conciliation, mais cette question était liée à des événements de guerre et la solution se trouvait subordonnée à ces événements.

Un télégramme du 11 février apprit au Département que le Guellouli venait de faire sa reddition au général Franchet d'Esperey le 4 février sous la condition d'avoir la vie sauve. L'ancien caïd reconnaissait (ses déclarations sont dans les mains de M. le général Lyautey) avoir pris part, aux côtés du caïd Anflous, à tous les engagements, sauf un, qui avaient eu lieu depuis le départ de Mogador de la colonne Massoutier entre les rebelles et le Maghzen ou les troupes françaises. Des notables Ida ou Guelloul affirmaient, d'autre part, que le Guellouli était l'un des auteurs de la rébellion.

La qualité de rebelle du Guellouli résultait de ses propres aveux. Aux termes mêmes des déclarations des autorités impériales, déclarations constatées dans les deux notes du Département des 11 novembre et 13 décembre et contre lesquelles aucune protestation n'a été faite, la protection officieuse de l'ancien caïd vient à cesser et le Maghzen n'a plus devant lui qu'un sujet rebelle.

Toutefois, en raison de la spontanéité de la soumission du Guellouli et de l'intérêt que lui a témoigné le Gouvernement impérial, le général Lyautey désireux de témoigner ses sentiments d'extrême conciliation, a décidé que l'ancien caïd serait dirigé sur un point où il ne pourra plus être, à son gré ou contre son gré, compromis dans des agitations comme celles qui viennent de troubler si gravement la tranquillité du Sud marocain. Le Guellouli a

donc été dirigé sur Meknès où il sera traité convenablement et maintenu en liberté sous surveillance. Il conservera la libre disposition de ses propriétés personnelles, à l'exception de celles qui ont été mises sous séquestre lors de son premier refus de se rendre à Mogador et à l'exception des biens qu'il détenait en qualité de fonctionnaire du Maghzen. Il payera de plus une amende de 10.000 douros.

Sans contester la modération de cette attitude, M. le baron de Schoen est venu, le 13 février, faire connaître au Directeur des affaires politiques et commerciales que le Gouvernement impérial ne pouvait admettre qu'un protégé allemand fût soustrait à la juridiction consulaire allemande. Ce n'était qu'une question de forme, mais le prestige allemand était engagé. Un fonctionnaire de l'office impérial avait quitté Berlin à destination de Rabat pour régler l'affaire sur place.

M. Paléologue a insisté sur l'extrême modération montrée par le général Lyautey vis-à-vis d'un Marocain rebelle. Il a également insisté sur le fait que les autorités impériales avaient reconnu elles-mêmes que le Guellouli ne serait plus protégé si sa rébellion était prouvée. M. de Schoen en convient, mais l'ancien caïd aurait dû être remis au consulat d'Allemagne à Mogador qui l'aurait immédiatement livré aux autorités françaises. Le Gouvernement impérial n'aurait d'ailleurs nullement protesté si le Guellouli avait été tué au cours d'un combat.

M. Paléologue estime qu'en cas de désaccord entre les Gouvernements français et allemand, l'affaire pourrait être portée devant la Cour de la Haye.

IV

Note du Directeur politique.

Paris, 14 février 1913.

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu me demander si j'avais fait connaître au Ministre sa démarche d'hier; car le Gouvernement impérial insiste pour une prompte réponse.

Je lui ai déclaré :

« M. Jonnart a bien voulu ratifier l'opinion que je vous ai exprimée hier, à titre privé. Après en avoir délibéré avec le Président du Conseil, il m'a chargé de vous faire savoir officieusement :

« 1° Que la procédure d'enquête, envisagée par le Gouvernement impérial, porterait une grave atteinte au prestige de la France au Maroc; 2° que, si le Gouvernement impérial persistait dans son intention d'enquête, le Gouvernement de la République se verrait obligé de déférer la question au Tribunal

de la Haye, qui prononcerait sur le droit du Gouvernement impérial à protéger le caïd Guellouli et, subsidiairement, sur le droit dudit Gouvernement à réclamer, pour un de ses agents, la faculté de communiquer directement avec le caïd ».

Le baron de Schoen m'a paru décontenancé par cette déclaration. Il n'a élevé aucune objection contre le recours éventuel à un arbitrage devant le Tribunal de la Haye et il m'a demandé, à titre personnel, si, pour le moins, le Gouvernement de la République ne consentirait pas à communiquer au Gouvernement allemand les résultats de l'enquête faite, au Maroc, par nos autorités militaires sur le rôle de Guellouli.

J'ai répondu, à titre personnel, que cette suggestion me semblait judicieuse et que je la soumettrais à M. Jonnart.

V

M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères,

au général Lyautey, Résident général de France à Rabat.

T. n° 24. Secret. *Paris, 14 février 1913, 20 h. 20.*

Le Gouvernement de la République négocie avec le Gouvernement allemand au sujet du Guellouli.

Je vous prie en conséquence de ne prendre aucune mesure nouvelle de nature à modifier la situation présente.

VI

M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. n° 174. *Paris, 22 février 1913.*

Ma dépêche n° 132, du 10 février courant [1], vous a fait connaître l'état (jusqu'à cette date) de la question du Guellouli, qui paraissait résolue à la satisfaction des deux parties. Les prétentions du Gouvernement impérial au sujet de l'ancien caïd ont ouvert, à nouveau, un incident qui semblait clos.

Le 9 février, M. Maenss, Consul d'Allemagne à Casablanca, a demandé à son

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro I.

collègue français de lui ménager une entrevue avec le Guellouli afin que celui-ci pût lui confirmer les déclarations le compromettant qu'il avait faites aux autorités françaises. Sur les ordres du général Lyautey, M. Laronce a refusé l'intervention qui lui était demandée. M. Maenss n'a plus insisté sur ce point, mais il a fait toutes réserves sur notre refus de reconnaître la validité de la protection de l'ancien caïd. Celui-ci, entre temps, était dirigé sur Meknès par les soins du commandement militaire.

Le Consul d'Allemagne annonçait deux jours plus tard que le Gouvernement impérial espérait que le Résident général ne prendrait pas de décision au sujet du Guellouli avant que l'affaire fût réglée entre les Cabinets de Berlin et de Paris. Le Secrétaire de légation von Wesendonk partait de Berlin le mercredi 12 février, pour Rabat, en vue du règlement de l'affaire dont il s'agit.

Le 13 février, l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris venait déclarer que l'état de l'opinion allemande obligeait le Gouvernement impérial à demander qu'aucune décision définitive ne fût prise à l'égard du Guellouli sans qu'il eût pu se convaincre que les griefs énoncés contre l'ancien caïd étaient fondés.

Le Gouvernement de la République ne peut que maintenir ses déclarations antérieures en ce qui concerne l'irrégularité du titre de protection, dont le Guellouli s'est prévalu, et observer, qu'en tout état de cause, la patente de protection, fût-elle régulière, n'aurait plus de valeur, puisque l'ancien caïd s'est révolté contre l'autorité du Maghzen et a participé à des combats meurtriers contre nous. Mais, obéissant à un sentiment de haute courtoisie et toujours animé des dispositions conciliantes dont il a déjà donné tant de preuves, il ne se refusera pas à accorder à l'Office impérial communication du procès-verbal contenant les aveux du Guellouli et les déclarations des notables de sa tribu. Il espère que la lecture de ces documents achèvera d'établir la conviction du Gouvernement allemand. S'il ne peut, en effet, transiger sur le point de droit de la protection, il ne saurait davantage admettre que les constatations faites par ses officiers soient l'objet, de la part d'autorités étrangères, d'une vérification quelconque.

Au cas où son attente serait déçue, le Gouvernement de la République se verrait obligé de soumettre au tribunal de La Haye le point de droit relatif à la protection et la prétention d'enquête formulée par M. le baron de Schoen.

Je vous serai obligé de faire dans ce sens à M. de Jagow une communication dont je laisse la forme à votre appréciation.

P.-S. — La question du Guellouli a donné lieu récemment à plusieurs démarches de l'Ambassadeur d'Allemagne. Je vous adresse ci-joint, pour votre information, deux notes dans lesquelles le Directeur politique du Département relate les entretiens qu'il a eus avec le baron de Schoen[1].

[1] Il s'agit des notes ci-dessus reproduitessous les numéros II et IV.

VII

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 75. *Berlin, 22 février 1913, 19 h. 55.*
(*Reçu :* 20 h. 10.)

Je reçois la dépêche du Département n° 132 qui me charge de porter à la connaissance du Gouvernement impérial les conditions dans lesquelles l'affaire Guellouli serait réglée.

Votre Excellence m'a fait connaître verbalement[1] que je devrais donner au Gouvernement allemand, par mesure de courtoisie, certaines précisions sur l'attitude prise par le caïd au cours de la dernière insurrection. Votre Excellence ne pense-t-elle pas qu'avant de faire la démarche prescrite par la dépêche n° 132, je devrais attendre d'être à même de donner les précisions en question?

VIII

M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 153. *Paris, 24 février 1913, 19 h. 35.*

Ma dépêche n° 132 et celles qui l'ont précédée contiennent toutes indications utiles sur la conduite du Guellouli. Les deux documents dont le Résident général m'a annoncé l'envoi et que je me propose de vous transmettre constituent simplement des preuves des faits précédemment exposés. Il me paraît donc que vous pouvez dès maintenant faire à l'Office impérial la démarche prescrite par ma dépêche n° 132.

IX

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Jonnart, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 81. *Berlin, 26 février 1913.*
(*Reçu :* Dir pol., 4 mars.)

J'ai fait aujourd'hui près du Secrétaire d'État la démarche prescrite par la dépêche de Votre Excellence n° 132.

(1) M. Jules Cambon venait de faire un bref séjour à Paris.

M. de Jagow a protesté qu'il n'y avait dans les vues du Gouvernement allemand aucune intention désobligeante lorsqu'il avait pensé à envoyer M. de Lancken au Maroc, mais qu'il avait cru trouver ainsi le moyen de donner à l'affaire Guellouli une solution dont nous ne pourrions nous blesser mais qui calmerait l'opinion en Allemagne.

Cette solution est écartée, mais conformément aux instructions de la dépêche 174 [1] et du télégramme 153 [2], j'ai fait savoir à M. de Jagow que, suivant les intentions conciliantes de mon Gouvernement, je lui communiquerai les documents annoncés par notre Résident général et contenant la preuve des faits à la charge de Guellouli.

Enfin, j'ai porté à la connaissance de M. de Jagow les mesures que nous comptions prendre à l'égard du caïd Guellouli moyennant lesquelles il aurait la vie sauve. J'ai indiqué que le caïd avait mérité un châtiment exemplaire et qu'en le traitant comme nous avions décidé, nous montrions pour lui beaucoup d'indulgence.

X

Note de l'ambassade d'Allemagne.

Paris, 31 mars 1913.

Selon les renseignements que le Ministre impérial à Tanger a fait parvenir au Département, le Gouverneur successeur de Uadj Abdarrahmar El Gellouli aurait occupé une partie de la maison particulière de ce dernier et aurait fait transporter clandestinement, de nuit, une partie des valeurs mobilières de l'ex-caïd dans sa propre demeure. Tout en étant chargé par l'autorité militaire française de dresser l'inventaire complet et exact des biens de son prédécesseur, il n'y aurait porté que des objets de valeur insignifiante.

Le Gouvernement impérial se plaît à se rappeler que le général Lyautey avait bien voulu envisager dans ses conversations avec le Consul d'Allemagne à Casablanca qu'aucune altération n'interviendrait en l'état des possessions de l'ex-caïd jusqu'au règlement définitif de son affaire.

L'ambassade impériale serait heureuse de pouvoir confirmer au Gouvernement dans le rapport qui lui en a été demandé que telles sont en effet les intentions et les mesures nouvelles du Gouvernement de la République.

[1] Du 22, ci-dessus reproduite sous le numéro VI.

[2] Du 24, ci-dessus reproduit sous le numéro VIII.

XI

Note du Ministre.

Paris, 2 avril 1913.

M. de Schoen m'a parlé dans des termes très conciliants de cette affaire, en s'excusant presque de la soulever de nouveau et en me remettant sur ma demande la note ci-jointe [1] (qui est, je crois, le double d'une note déjà remise au Département). Il voudrait bien, m'a-t-il dit, éviter toute difficulté au Maroc et il se borne à recommander l'affaire à mon examen bienveillant. Une solution conciliante serait extrêmement désirable et M. de Schoen espère qu'elle pourra intervenir. Je lui ai dit que j'examinerais l'affaire dans cet esprit.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro X.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

ABDUL-HAMID, Sultan de Turquie (1876-1909), n° 216.

AGHAÏEFF (Ahmed), journaliste turc, n° 523.

ALEXANDRA, Impératrice de Russie, n° 247.

ALEXANDRE, Prince héritier de Serbie, n°s 334, 443.

ALEXANDRE III, Empereur de Russie (1881-1894), n° 172.

ALEXANDROPOULO, Ministre de Grèce à Belgrade, n° 332.

ALLAIRE (capitaine de vaisseau), commandant l'*Edgar-Quinet* dans les eaux monté négrines, n°s 194, 214.

Allizé, Ministre à Munich, n°s 40, 333.

ALPHONSE XIII, Roi d'Espagne, n°s 21, 50, 107, 112, 211, 248, 283, 582, 604.

ANASTASIE (Grande-Duchesse), n° 172.

ANFLOUS, caïd marocain, Annexes I, III.

Armez, Consul à Stuttgart, n° 313.

ARTAMONOFF (colonel), Attaché militaire de Russie à Belgrade, n° 580.

ASQUITH, Premier Ministre de Grande-Bretagne, n°s 112, 216, 274, 350, 366, 388, 416.

Aubert, (vice-amiral), chef d'état-major la Marine, n° 198.

AUGAGNEUR, député français, n° 583.

AUGUSTA, Impératrice allemande, n° 635.

AVARNA (duc d'), Ambassadeur d'Italie à Vienne, n°s 462, 513.

B

BADE (Louise de Prusse, Grande-Duchesse de), n°s 622, 635.

BALOUGDJITCH, ancien Consul général de Serbie à Salonique, n°s 443, 446.

Barrère. Ambassadeur à Rome, n°s 33, 82, 102, 237, 245, 258, 271, 404, 406, 408, 418, 439, 442, 453, 463, 465, 477, 492, 515, 525, 532, 540, 544, 551.

Cité : n°s 12 (note), 98 (note), 548.

(1) Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnées que pour les documents où ils sont cités.

Bassewitz (de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Madrid, n° 112.

Baudin, Ministre de la Marine, n° 12 (annexe II).
Cité : n° 152.

Bax-Ironside (Sir H.), Ministre de Grande-Bretagne à Sofia, n°s 149, 241, 288, 527.

Beau, Ambassadeur à Berne, n°s 467, 538.

Bebel, membre du Reichstag, n° 583.

Becker, membre du comité républicain du Commerce et de l'Industrie, n° 283.

Beliayeff, Consul général de Russie à Salonique, n°s 223, 611.

Below (de), Ministre d'Allemagne à Sofia, n°s 194, 288.

Bénac, administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, n° 440.

Benckendorff (comte), Ambassadeur de Russie à Londres, n°s 2, 16, 25, 49, 65, 69, 108 (note), 138, 167, 194, 195, 204, 216, 234, 236, 241, 274, 304, 325, 350, 366, 375, 388 400, 415, 416, 424, 458, 466, 474, 483 (note), 485, 486, 488, 496, 499, 520, 543, 561, 563, 568, 569, 583, 591, 592, 599, 600, 618, 619, 620, 634, 635, 641, 646, 653.

Berchtold (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n°s 3, 6, 9, 25, 26, 34, 45, 46, 49, 53, 59, 66, 67, 69, 92, 272, 291, 302, 322, 366, 367, 371, 372, 375, 381, 385, 398, 403 (annexe III), 405, 416, 419, 426, 436, 437, 452, 458, 464, 466, 486, 503, 513, 525, 542, 577, 584, 601.

Berne-Lagarde (de), Vice-Consul à Monastir, n° 446.

Bernhardi, écrivain allemand, n° 266.

Berthelot, chef de Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, n°s 149, 345.

Berthelot (colonel), commandant le 94e R. I., n° 63.

Bertie (sir Francis), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, n°s 9, 92, 148, 220, 269, 468, 514, 531.
Cité : n°s 174, 204 (note), 209, 218, 234, 243, 293, 474, 482, 493, 589, 600.

Bertrand (Gabriel), Consul à Serajevo, n°s 201, 461, 470.

Bethmann Hollweg, Chancelier de l'Empire allemand, n°s 12, 13, 121, 265, 266, 279, 289, 290, 298, 307, 315, 396, 510, 613.

Beyles (Sir William), membre de la Chambre des communes, n° 112 (note).

Bibesco (prince), secrétaire de la légation de Roumanie à Saint-Pétersbourg, n° 27.

Billy (de), Conseiller d'ambassade à Rome, n° 163.

Bismarck (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, n°s 266, 557.

Blondel, Ministre à Bucarest, n°s 14, 27, 67, 70, 171, 230, 343, 360, 395, 529, 530, 588, 610, 629.
Cité : n° 577.

Borrinski (comte), membre de la Douma, n° 263.

Bobtcheff, Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg, nos 260, 336, 411, 547, 558, 650.

Boghitchevitch, Chargé d'affaires de Serbie à Berlin, nos 16 (note), 126, 206, 370, 421, 623, 639.

Boghos Nubar Pacha, chef de la délégation arménienne à Londres, n° 621 (note).

Bollati, Ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 48, 227, 235, 236, 246, 258, 271, 403 (annexe IV), 484, 622, 635.

Bompard, Ambassadeur à Constantinople, nos 8. 73, 83, 89, 95, 104, 116, 141, 147, 159, 196, 229, 239, 287, 292, 305, 306, 318, 351, 412, 481, 502, 523, 535, 555, 563, 573. 574, 628.

Cité : nos 77, 91, 106, 118, 139, 144, 281, 395, 454 (note), 502 (annexe), 568, 592 (note), 646 (note).

Bonnet, préfet de Meurthe-et-Moselle, n° 329.

Bosdari (comte), Ministre d'Italie à Athènes, nos 15, 208, 273.

Bourgeois (Léon), ancien Ministre des Affaires étrangères, nos 325, 550.

Boyovitch (général), commandant les troupes serbes à Scutari, nos 242, 270, 272, 275 (note), 367.

Brandeis (lieutenant), officier allemand, n° 188.

Bratiano (Jean J.-C.), ancien Président du Conseil de Roumanie, nos 444, 529.

Briand, Président du Conseil des Ministres jusqu'au 22 mars 1913, Annexe IV.

Brunet, Consul général du Monténégro à Paris, n° 267.

Bryan, Secrétaire d'État aux États-Unis, nos 186, 538.

Buchanan (Sir George), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Péterbourg, nos 3, 9, 16, 30 (note), 46, 52, 53, 59, 92, 108, 136, 145, 169, 175, 181, 191, 203, 218, 254, 278, 286, 296, 298, 411, 448, 474, 486, 496, 522 (annexe), 641, 644, 651.

Bunsen (Sir Maurice de), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, nos 112, 211, 283.

Burney (Sir Cecil), vice-amiral anglais, commandant l'escadre internationale dans les eaux monténégrines, nos 194, 209, 214, 220, 267, 388, 501, 504, 519, 520, 521 et annexe, 569, 620.

C

Caclamanos, Chargé d'affaires de Grèce à Rome, nos 273, 515, 545.

Cadorna, général italien, n° 463.

Cambon (Jules), Ambassadeur à Berlin, nos 7, 12, 13, 17, 35, 48, 99, 100, 101, 105, 119, 120, 121, 124, 125, 126, 134, 164, 173, 184, 206, 215, 265, 279, 289, 290, 295, 303, 307, 310, 312, 315, 316, 317, 324, 329, 339, 342, 358, 362, 370, 374, 401, 407, 421, 422, 426, 435, 441, 475, 509, 584, 621, 622, 623, 635, 639, 647, 651 (annexe I, VII, VIII, IX).

Cité : nos 5, 16 (note), 231, 397, 405 (annexe III).

Cambon (Paul), Ambassadeur à Londres. nos 2, 3, 4 et annexe, 10, 16, 25, 26, 46, 49, 56, 65, 69, 76, 79, 80, 84, 98, 103, 107, 108, 110 (note), 132, 137, 138, 139, 140, 146, 154, 155, 156, 167, 174, 181, 183, 187, 190, 194, 195, 204, 209, 213, 214, 216, 218, 226, 234, 236, 241, 243, 249, 250, 252 (note), 256, 259, 261, 262, 264, 273, 274, 325, 330, 332, 349, 350, 355, 366, 371, 373, 375, 378, 388, 389, 390, 400, 415, 416, 424, 434, 436, 458, 464, 466, 471, 472, 474, 479, 480, 483, 484, 485, 486, 493, 494, 497, 499, 501, 507, 517, 520, 552, 569, 583, 589, 591, 592, 593, 595, 599, 600, 602, 611 (note), 615, 617, 618, 620, 627, 634, 641, 646, 648, 653.

Cité : nos 11 (note), 102, 114, 179, 222, 240, 292, 320 (note), 482, 543, 561, 582, 598.

Canalejas, ancien Président du Conseil des Ministres d'Espagne, nos 211, 283.

Carlier, Consul à Uskub, n° 334.

Carlotti (marquis), Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, nos 136, 145, 169, 171, 178, 228, 278, 410, 411, 447, 495, 522 (annexe), 637.

Carp, ancien Président du Conseil de Roumanie, nos 360, 529.

Cartier de Marchienne (de), Ministre de Belgique à Pékin, n° 549.

Cartwright (Sir F.-L.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, nos 168, 170, 375, 464, 486.

Cassel (Sir Ernest), financier anglais, n° 573.

Castelnau (général de), sous-chef de l'État-major général de l'armée, n° 210 (note).

Chang chi, Président du Sénat chinois, n° 399.

Charles, Prince de Roumanie, nos 404, 444, 562 (note).

Charles Ier, Roi de Roumanie, nos 14, 27, 36, 67, 69, 70, 81, 360, 395, 444, 529, 629.

Charles-François-Joseph, Archiduc d'Autriche, n° 570.

Cherei Pacha (Mohammed el), président du comité de l'Union maghrébine, n° 210 (annexe II).

Chevillon, député français, n° 538.

Chinda (vicomte), Ambassadeur du Japon à Washington, n° 157.

Chlumecky (baron de), éditeur de l'*Osterreichen Rundschau,* n° 556.

Choukri Pacha, général turc, commandant la place d'Andrinople, nos 158, 319.

Christian X, Roi de Danemark, n° 107.

Churchill (Winston), Premier Lord de l'Amirauté, n° 101.

Cipriani, agent consulaire à Durazzo, n° 537.

Conrad von Hoetzendorf (général), chef d'État-major général de l'armée autrichienne, nos 398, 402, 405, 420.

Constantin (Diadoque), Duc de Sparte puis Roi de Grèce, nos 15, 28, 62, 113, 208, 223, 299, 394, 395, 479 (annexe), 557, 565, 586, 635, 650.

Conty, Ministre à Pékin, nos 219, 357, 399, 431, 549.
Cité : nos 386, 468, 507 (annexe).

Coromilas, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, nos 15, 113, 115, 200, 208, 223, 273, 414, 524, 545, 557, 565.

Couyba, député français, n° 583.

Crowe (Sir Eyre), Secrétaire assistant au Foreign Office, n° 240.

Cucchi Boasso, Ministre d'Italie à Sofia, nos 194, 288.

Cumberland (Duc de), voir Ernest-Auguste.

D

Daneff, Président du Sobranié bulgare, premier délégué aux négociations de Londres (1912-1913), nos 14, 22, 81, 91, 95, 98, 108, 114, 118, 124, 137, 158, 161, 199, 207, 239, 351, 368, 395, 455, 564, 569 (note), 591, 605 (note), 620 (note), 627.

Danglis (général), aide de camp du Roi de Grèce, n° 62.

Danilo, Prince héritier de Monténégro, n° 350.

Dartige du Fournet (contre-amiral), commandant une division de la 2e escadre, n° 292.

Delaroche-Vernet, Ministre à Cettigné, nos 335, 347, 356, 359, 423, 445, 460, 498, 504, 516, 519, 521 et annexe, 625.
Cité : nos 267, 350 (note), 366 (note).

Delcassé, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 20, 41, 43, 44, 52, 53, 55, 59, 63, 66, 68, 72, 81, 85, 114, 118, 136, 145, 153, 161, 169, 175, 190, 199, 203, 207, 217, 228, 235, 238, 244, 246, 247, 251, 254, 260, 268, 277, 278, 284, 286, 294, 296, 297, 298, 308, 323, 336, 505, 506, 511, 512, 522, 547, 558, 562, 581, 582, 585, 586, 587, 603, 605, 609, 616, 632, 636, 637, 649, 650.
Cité : nos 1, 39, 50, 70, 82, 167, 170, 181, 195, 258, 343, 411, 450, 496, 537, 546, (note) 550, 578 (note), 600 et annexe, 644.

Demidoff, Ministre de Russie à Athènes, nos 208, 223, 433, 611, 624.

Descos, Ministre à Belgrade, nos 11, 22, 32, 37, 42, 54, 58, 94, 110, 117, 124, 158, 176, 233, 272, 275, 276, 282, 311, 322, 327, 327, 334 (note), 340, 354, 361, 368, 438, 443, 456, 457, 476, 526, 527, 534, 536, 559, 567, 571, 572, 575, 580, 594, 596, 605 (note), 630, 633, 652.
Cité : nos 51, 61, 84, 138, 175, 332.

Destreicher, aéronaute français, n° 316.

Deville, Ministre à Athènes, nos 62, 115, 165, 200, 208, 433, 524, 545, 557, 565, 607, 614, 624.
Cité : nos 208 (note), 214, 223 (note), 273.

Diamandy, Ministre de Roumanie à Rome, n° 404.

Dimitrieff (général), chef-inspecteur de l'armée bulgare, nos 61, 108.

Djavid Bey, ancien Ministre des Finances de Turquie, nos 144, 325, 518, 574.

Djavid Pacha, commandant les troupes turques en Albanie, nos 242, 291, 443, 480, 500, 523, 537.

Dmitri Constantinovitch (Grand-Duc), n° 222.

Dolfini, Consul d'Italie à Durazzo, nos 443, 537.

Doulcet, Secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, nos 29, 30, 379, 383, 384, 393, 397, 410, 411, 419, 447, 448, 449, 450, 451, 458 (note), 473, 478, 495, 496.

Cité : n° 1.

Dousmanis (lieutenant-colonel), aide de camp du Roi de Grèce, n° 62.

Dubarle, député français, n° 538.

Dumaine, Ambassadeur à Vienne, nos 5, 6, 18, 23, 34, 61, 113, 122, 133, 186, 170, 212, 225, 242, 263, 291, 302, 314, 326, 338, 367, 372, 381, 385, 398, 402, 405, 420, 437, 462, 500, 503, 508, 513, 537, 542, 554, 556, 570, 601, 606, 654.

Cité : nos 33, 67, 144, 207, 229, 230, 231, 303, 366, 395, 397, 419.

Dupeyrat, chef du bureau du Maroc au ministère des Affaires étrangères, n° 240.

E

Eckardt (d'), Ministre d'Allemagne à Cettigné, nos 143, 160, 197, 287, 407, 457.

Édouard VII, Roi d'Angleterre (1901-1910), nos 142, 298.

Elliot (Sir E.), Ministre de Grande-Bretagne à Athènes, nos 138, 241, 531, 541.

Ernest-Auguste, Duc de Cumberland, Duc de Brunswick et Lunebourg, nos 79, 247, 511.

Erzberger, membre du Reichstag, n° 613.

Essad Pacha, commandant militaire de Scutari, nos 62, 77, 281, 287, 291, 302, 359 (note), 367, 377, 400, 407, 408, 415, 416, 420, 442, 443, 451, 462, 480, 482, 500, 503, 505, 509, 512, 513, 523, 536, 537, 625.

Estournelles de Constant (baron d'), député français, n° 583.

Étienne, Ministre de la Guerre, nos 12 (annexe I), 50, 83, 86, 123, 285, 369.

Cité : n° 85.

Etter (d'), Conseiller de l'ambassade de Russie à Londres, nos 25, 65, 69, 76, 80, 98, 108 (note), 195, 304, 599.

Eugéniades, Ministre de Grèce à Cettigné, n° 172.

Evequoz, député suisse, n° 467.

Eydoux (général), chef de la mission militaire française en Grèce, n° 62.

F

Fallières, ancien Président de la République, n° 21.

Faramond de Lafajole, (commandant), Attaché naval à Berlin, n° 12 (annexe II).
Cité : n° 12.

Fasciotti (baron), Ministre d'Italie à Bucarest, n°s 171, 360.

Ferdinand Ier, Roi de Bulgarie, n°s 15, 54, 76, 109, 111, 113, 137, 150, 158, 205, 208, 216, 222, 223, 229, 230, 234, 262, 308, 351, 395, 438, 455, 479 (annexe), 552, 616, 632, 633, 635, 636, 650.

Férid Pacha, Albanais, homme d'État turc, n° 523.

Filipesco, Ministre de l'Agriculture et des Domaines de Roumanie, n° 444.

Fleuriau (de), Secrétaire d'ambassade à Londres, n°s 301, 304, 541, 543, 548.
Cité : n° 592.

Flotow (de), Ambassadeur d'Allemagne à Rome, n° 515.

Fontana, Chargé d'affaires de Grèce à Saint-Pétersbourg, n° 586.

Forgach (comte), ancien Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n° 322.

Fournier (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Bucarest, Belgrade, Cettigné, n° 580.
Cité : n° 359.

Franchet d'Esperey (général), commandant les troupes d'occupation du Maroc occidental, Annexes I, II, III.

Franck, membre du Reichstag, n° 538.

François-Ferdinand, Archiduc héritier d'Autriche, n° 570.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, n°s 272, 398, 402, 405, 479 (annexe), 570, 571.

Frédéric-Charles, Prince de Prusse, n° 289.

Frédéric-Guillaume (Kronprinz), prince héritier de Prusse, n°s 509, 510, 613.

Fredericksz (baron), grand maréchal de la Cour de Russie, n° 384.

Friedjung, publiciste autrichien, n° 66.

Fürstenberg (prince de), Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n°s 27, 360, 577, 588.

G

Gantcheff (commandant), Attaché militaire de Bulgarie à Rome, n° 285.

Garcia Prieto, ancien Ministre d'État d'Espagne, n°s 211, 283.

Garroni (marquis), Ambassadeur d'Italie à Constantinople, n° 502 (annexe).

Gavrilovitch, Ministre de Serbie à Cettigné, nos 94, 135, 195.

Gemmingen (von), journaliste allemand, n° 369.

Gennadios, Ministre de Grèce à Londres, nos 424, 524, 627.

Geoffray, Ambassadeur à Madrid, nos 21, 112, 211, 283, 604.
Cité : nos 50, 248, 582.

George (capitaine), aviateur allemand, nos 188, 341.

George V, Roi d'Angleterre, nos 79, 107, 132, 247, 259, 479 (annexe), 511, 622, 635, 645, 646.

Georges Ier, Roi de Grèce, assassiné le 18 mars 1913, nos 15, 23, 28, 36, 61, 62, 113.

Gérard, Ambassadeur à Tokio, nos 192, 459.

Ghika (prince), Ministre de Roumanie à Sofia, n° 5.

Giers (Alexandre de), Ministre de Russie à Cettigné, nos 25, 66, 97, 108, 128, 131, 172, 388, 403 (annexe I), 478, 489, 625.

Giers (Michel de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 89, 91, 104, 127, 130, 161, 251, 305, 351, 412, 480, 563, 568.

Giers (Nicolas de), Ambassadeur de Russie à Vienne, nos 61, 168, 225, 263, 291, 381, 402, 403 (annexes III, IV), 405, 508.

Giesl (baron), Ministre d'Autriche-Hongrie à Cettigné, nos 94, 128, 131, 197, 423, 457.

Giolitti, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Italie, nos 406, 439, 442, 465.

Glund (capitaine), pilote aviateur allemand, nos 188, 341, 396.

Gobat, député suisse, directeur du Bureau international de la Paix, nos 467, 538.

Goirand, député français, n° 538.

Gondrecourt (lieutenant-colonel de), Attaché militaire à Rome, n° 285.
Cité : nos 12 (note), 463.

Goschen (Sir E.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 401, 421, 426, 475, 635.

Gout (Jean), sous-directeur d'Asie au ministère des Affaires étrangères, n° 38.

Grégovitch, maréchal de la Cour de Monténégro, n° 128.

Greigueil (de), Secrétaire de légation à Bucarest, n° 444.
Cité : n° 529.

Greulich, député suisse, nos 467, 538.

Grey (Sir Edward), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n° 4 (annexe).
Cité : nos 2. 3. 4. 9. 10. 16. 25. 26. 30 (note). 41. 43. 46. 49. 56. 65. 66. 69. 74. 76. 79. 80. 87. 92. 94. 98. 99, 107, 108, 114. 117, 132. 137, 138, 139, 140, 142, 146, 148, 154, 155, 156, 158, 165, 167, 169, 174,

176, 179, 181, 183, 187, 194, 195, 204, 209, 210, 213, 214, 216. 218, 220, 222, 262, 227, 232, 234, 236, 237, 238 (note), 241, 242, 249, 250, 252 (note), 259, 261, 262, 264, 268, 269, 274, 293. 295, 296, 302, 322, 325, 350, 366, 373, 385, 388. 389, 400, 415, 416, 419, 424, 436, 448, 450, 458, 466, 468, 472. 474, 479, 482. 484. 486, 493, 498, 501, 504, 507, 514, 519, 520. 531. 541, 548. 555 (note), 561, 569, 578 (note), 579, 582, 583, 589, 591, 592, 593. 595, 599, 600 et annexe, 615, 617, 619, 620, 627, 634, 641, 646, 648, 651, 653.

Griesinger (baron de), Ministre d'Allemagne à Belgrade, nos 32, 42, 138, 158, 272, 438.

Grimm, député suisse, nos 467, 538.

Grouitch, Chargé d'affaires de Serbie à Londres, nos 424, 627.

Guebbas (Si Mohammed el) Représentant du Sultan près des Puissances étrangères à Tanger, Annexe III.

Guéchoff (I.-E.), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 14, 22, 47, 54, 91, 96, 109. 111, 158, 202, 205, 223, 257, 288, 299, 319, 340, 346, 352, 429, 433, 454, 455, 508, 520, 559, 571, 597, 598, 630, 632, 638, 642, 644, 650, 652, 654.

Guéchoff (I.-S.), Ministre de Bulgarie à Berlin, nos 100, 134, 622, 635, 647.

Guellouli (Uadj Abdarrahmar el), ex-caïd marocain, nos 635 (note), Annexes I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X.

Guillaume II, Empereur allemand, nos 12 et annexes, 62, 79, 81, 86, 113, 227 (note), 247, 479 (annexe,) 510, 550, 557, 571, 613, 616, 635, 636, 646.

H

Haase, membre du Reichstag, n° 583.

Hadji Micheff, Ministre de Bulgarie à Athènes, nos 539, 597.

Haegy, membre du Reichstag, n° 583.

Hakki Pacha, ancien Grand Vizir de Turquie, nos 144, 481, 517, 528, 543, 555 (note), 592, 646.

Halil Bey, homme politique turc, n° 144.

Hartwig (de), Ministre de Russie à Belgrade, nos 11, 58, 66, 94, 108. 110, 138, 142, 158, 176, 222, 251, 275, 277, 291, 322, 361, 368, 438. 456, 567, 571, 652.

Hassan Riza Pacha, général turc, nos 523, 537.

Haussmann, membre du Reichstag, n° 583.

Heeringen (général de), Ministre de la Guerre de Prusse, nos 265, 289, 290.

Henckel de Donnersmarck (prince), n° 12 (annexe II).

Henri, Prince de Prusse, nos 259, 298.

Hertling (de), Président du Conseil des Ministres de Bavière, n° 333.

Hessatcheff (général), plénipotentiaire bulgare près de l'État-major hellénique, n° 15 (note).

Heyne, sujet allemand, n° 345.

Hiba (el), prétendant marocain, Annexe III.

Hilmi Pacha, Ambassadeur de Turquie à Vienne, n° 113.

Hippen, ancien Consul d'Autriche-Hongrie en Albanie, n° 69.

Hirschauer (général), inspecteur permanent de l'Aéronautique militaire, n°s 313, 316, 341.

Hohenlohe-Schillingsfürst (prince de), n°s 86, 322.

Houang-Sing, homme politique chinois, n° 459.

Hribar, membre du Reichsrat, n° 536.

Hubka (capitaine), Attaché militaire d'Autriche-Hongrie à Cettigné, n° 423.

I

Ijuin, Ministre du Japon à Pékin, n° 549.

Imperiali (marquis), Ambassadeur d'Italie à Londres, n°s 25, 49, 56, 98, 138, 139, 163, 194, 236, 241, 250, 264, 274, 350, 355, 366, 375, 379, 388, 416, 458, 466, 501, 520, 569, 583, 591, 620, 653.

Ishii (baron), Ambassadeur du Japon à Paris, n°s 157, 192, 386, 507 (annexe).

Ismaïl Kemal Bey, chef d'un gouvernement provisoire albanais, n°s 98, 443, 520, 523.

Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris, n°s 19, 75, 91, 93, 127, 128, 129, 150, 151, 177, 178, 221, 223, 252, 253, 300, 376, 382, 386, 391, 403, 469, 487, 488, 489, 490, 491, 553, 560, 561, 568, 590, 611, 612, 619, 631, 640.

Cité : n°s 4, 20, 57, 66, 74, 87, 88, 99, 104, 111, 130, 131, 167, 170, 174, 180, 217, 218, 222, 232, 304, 349, 363, 373, 375, 379, 383, 393, 400, 419, 430, 482, 483 (note), 496, 499, 600, 602.

J

Jackson (vice-amiral), chef d'État-major de guerre de l'Amirauté, n° 198.

Jacobi (lieutenant), officier allemand, n° 188.

Jagow (de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n°s 7, 17, 36, 48, 100, 164, 184, 227, 235, 236, 241, 271, 279, 295, 303 (note), 307, 310, 312, 315, 316, 317, 339, 358, 362, 374, 396, 401, 403 (annexe IV), 405, 415, 421, 422, 426, 441, 471, 484, 486, 494, 509, 510, 525, 554, 569, 584, 635, 645, Annexes II, VI, IX.

Jaurès, député français, n° 538.

Jilinski (général), chef d'État-major général de l'armée russe, n° 450.

Joffre (général), chef de l'État-major général de l'armée, n° 510.
Cité : n° 85 (note).

Jonesco (Take), Ministre de l'Intérieur de Roumanie, n°s 529, 629.

Jonnart, Ministre des Affaires étrangères jusqu'au 22 mars 1913, n°s 2, 4 (note), 9 (note), 10 (note), 21 (note), 30 (note), 38, 47 (note), 70, 159, Annexe IV.

Jordan (Sir J.), Ministre de Grande-Bretagne à Pékin, n°s 357, 507 et annexe, 514.

Jousselin, Consul à Salonique, n° 28.
Cité : n°s 15 (note), 23 (note).

Jusserand, Ambassadeur à Washington, n°s 24, 186.
Cité : n°s 157, 290.

K

Kahl, Consul général de Russie à Smyrne, n° 221.

Kania de Kanya, chef du bureau de la presse au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n°s 303 (note), 542, 601.

Keim (général), président du Wehrverein, n° 613.

Kerillis (contre-amiral de), commandant la division navale de l'Extrême-Orient et du Pacifique, n° 198.

Kiamil Pacha, ancien Grand Vizir de Turquie, n° 351.

Kiderlen-Wächter (de), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n° 100.

King, membre de la Chambre des Communes, n° 112 (note).

Klotz, Ministre de l'Intérieur, n°s 310, 329.

Koike, Conseiller de l'ambassade du Japon à Londres, n° 507 (annexe).

Kokovtzoff, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances de Russie, n°s 29, 59, 68, 297.

Kokovtzoff (Mme), n° 297.

Kolouchefff, Ministre de Bulgarie à Cettigné, n°s 60, 78, 172, 197, 359.

Koudacheff (prince), Conseiller de l'ambassade de Russie à Vienne, n° 381

Kral, Consul général d'Autriche-Hongrie à Salonique, n° 559.

Krivocheïne, Ministre de l'Agriculture de Russie, n° 297.

Kroupensky, Ambassadeur de Russie à Rome, n°s 453, 492, 525.

Kühlmann (de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Londres, n°s 517, 543, 569, 592, 595, 620, 646.

L

Lacombe, sous-préfet de Lunéville, nos 353, 358, 396.

Laguiche (général de), Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, nos 63, 284.

Lancken (baron de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris, nos 90, 188 (note), 345, 602, Annexes II, IX.

Lapradelle (de), jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, n° 240.

Laronce, consul à Casablanca, Annexe VI.

Law (Bonar), leader du parti unioniste en Grande-Bretagne, n° 216.

Leboucq, député français, n° 538.

Legler, député suisse, n° 467.

Lepsius (Dr), délégué à Londres du comité arménophile allemand, n° 621.

Liang-Yu-hao, Ministre des Affaires étrangères de Chine, nos 357, 514, 549.

Lichnowsky (prince), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 2, 25, 49, 98, 138, 183, 194, 241, 274, 350, 388, 389, 400, 401, 416, 458, 466, 517, 520, 569, 635, 646, 653.

Liebknecht, membre du Reichstag, n° 538.

Liesching, membre du Reichstag, n° 583.

Linet, homme d'affaires anglais, n° 592.

Loubet, ancien Président de la République, n° 21.

Louis, Prince de Savoie-Aoste, Duc des Abruzzes, n° 303 (note).

Louis (Georges), Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n° 1.
Cité : nos 9 (note), 20, 27, 29, 30, 587.

Lowther (Sir G.-A.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 104, 568, 573, 592.

Ludendorff, en 1913, colonel, chef de section à l'État-major général allemand, puis général, n° 210 (note).

Lukacs (de), Président du Conseil des Ministres de Hongrie, n° 503.

Lurati, député suisse, n° 467.

Lyautey (général), Résident général au Maroc, Annexe V.
Cité : nos 210 (annexe II), Annexes I, II, III, VI, VIII, IX, X.

M

Macchio (baron), chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, nos 133, 420, 542.

Madjaroff, Ministre de Bulgarie à Londres, nos 416, 424, 520, 541, 564.

Maenss, Consul d'Allemagne à Casablanca, Annexes II, VI, X.

Mahmoud Chefket Pacha, Grand Vizir de Turquie, nos 83, 285, 535, 628.

Majoresco, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, nos 27, 67, 70, 171, 344, 360, 444, 529, 577, 588, 610.

Makino (baron), Ministre des Affaires étrangères du Japon, n° 459.

Malinoff, député bulgare, n° 22.

Mallet (Sir Louis), Secrétaire assistant au Foreign Office, n° 543.

Mannesmann (frères), entrepreneurs allemands au Maroc, n° 283.

Manneville (comte de), Conseiller d'ambassade à Berlin, nos 528, 566, Annexe VI.

Marguerite, Reine d'Italie, n° 442.

Marie-Christine, Reine mère d'Espagne, n° 112.

Marie-Féodorovna, Impératrice douairière de Russie, n° 247.

Martin (William), chef du protocole au ministère des Affaires étrangères, n° 283.

Martino (de), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Italie, nos 406, 439, 477.

Martinovitch (général), Président du Conseil des Ministres, Ministre de la Guerre et des Affaires étrangères de Monténégro jusqu'au 8 mai 1913, nos 97, 160, 498.

Mary, Reine d'Angleterre, n° 79.

Mascuraud, sénateur, président du comité républicain du commerce et de l'industrie, n° 283.

Massenet, président de la Société du Nord africain, n° 283.

Matharel (commandant de), Attaché militaire à Sofia, n° 231.

Maucorps (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Constantinople. n° 83.

Maur (de) vice-consul d'Allemagne à Mogador, Annexe III.

Maura (Gabriel), député espagnol, nos 21, 211.

Mehmed Rechad V, Sultan de Turquie, nos 216, 262, 268, 292, 351, 416, 479 (annexe), 480, 520, 524, 552, 565, 568 (note), 569, 591.

Mehmed Vassaf, musulman de Monastir, n° 446.

Méline, homme d'État français, n° 283.

Mendelssohn, banquier allemand, n° 587.

Menier (Gaston), député, n° 583.

Mensdorff (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, nos 2, 3, 9, 25, 30 (note), 46 ,49, 66, 69, 80, 92, 98, 138, 156, 183, 194, 204 (note), 209, 274, 302, 350, 366, 375, 379, 388, 410, 416, 436, 458, 466, 474, 486, 501, 520, 569, 589, 600, 620, 653.

Merey (de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Rome, nos 442, 465.

Métin, député français, n° 583.

Michel, député suisse, n° 467.

Miedia (Mgr), archevêque d'Uskub, n° 51.

Milan IV, Roi de Serbie (1882-1889), nos 564, 594.

Militza (grande-duchesse), n° 172.

Miller, Vice-consul de Russie à Scutari d'Albanie, nos 482, 640.

Milovanovitch, ancien Président du Conseil des Ministres de Serbie, nos 322, 630.

Milovanovitch (colonel), de l'État-major serbe, n° 580.

Miouchekovitch, premier délégué de Monténégro aux négociations de Londres (1912-1913), nos 267, 309, 377, 400.

Miquel (de), agent diplomatique d'Allemagne au Caire, n° 210 (annexe II).

Misu, Ministre de Roumanie à Londres, nos 25, 69, 98, 520.

Moltke (général de), chef d'État-major général de l'armée allemande, nos 12 (annexe II), 265, 290, 509.

Montebello (Lannes de), député, n° 283.

Montlong (de), conseiller au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 542.

Morley (Lord), président du Conseil privé de Grande-Bretagne, nos 350, 388.

Mouktar Bey, fonctionnaire du ministère des Travaux publics de Turquie, chargé de négociations avec le Gouvernement britannique (1913), n° 574.

Müller, député suisse, n° 583.

Mun (de), n° 266.

Münster (prince de), n° 298.

N

Namik Bey, notable albanais, n° 523.

Navarro Reverter, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), nos 21, 112, 211, 248, 283, 604.

Nazim (Dr), homme politique turc, n° 144.

Néchat Pacha, notable albanais, n° 523.

Nekloudoff, Ministre de Russie à Sofia, nos 91, 111, 137, 166, 180, 223, 288, 429, 454, 455, 611, 644, 650.

Nératoff, adjoint au Ministre des Affaires étrangères de Russie, nos 153, 161, 169, 322, 384.

Niazi Bey, ancien membre du Comité jeune-turc «Union et Progrès», n° 523.

Nicolas, Prince de Grèce, nos 15, 28, 331.

Nicolas Ier, Roi de Monténégro, nos 15, 33, 34, 42, 49, 53, 58, 65, 66, 69, 75, 80, 94, 98, 110, 128, 131, 133, 136, 138, 143, 156, 158, 160, 169, 170, 172, 175, 176, 183, 189, 194, 197, 224, 225, 233, 235, 237, 241, 242, 246, 255, 260, 261, 263, 267, 270, 272, 274, 275, 277, 284, 291, 309, 322, 338, 350, 356, 367, 370, 372, 375, 377, 380, 381, 382, 383, 384, 388, 393, 400, 402, 403 (annexes I, III), 405, 407, 413, 415, 416, 419, 420, 423, 426, 436, 442, 443, 448, 450, 457, 458, 460, 462, 466, 469, 478, 479 (annexe), 482, 484, 487, 489, 491, 496, 498, 500, 501, 503, 504, 505, 506, 513, 519, 520 (note), 521, 536, 537, 594.

Nicolas II, Empereur de Russie, n° 39.

Cité : nos 29, 43 44 54 59, 63, 66, 68, 172, 206, 207, 222, 225, 238, 246, 247, 267, 278, 291, 296, 361, 365, 368, 448, 455, 479 (annexe), 482, 486, 496, 505, 508, 511, 512, 513, 534, 571, 582, 603, 616, 622, 635, 645, 650.

Nicolas Nicolaïevitch (Grand-Duc), nos 63, 260.

Nicolson (Sir Arthur), Sous-Secrétaire permanent au Foreign Office, nos 214, 216, 304, 330, 350, 366, 375, 388, 389, 400, 424, 458, 466, 486, 517, 520, 541, 543, 548, 569, 591, 592, 595, 599, 600, 618, 646.

Nikolitch, Président de la Skoupchtina serbe, n° 158.

Njegovan (contre-amiral), commandant la division navale autrichienne dans les eaux monténégrines, nos 194, 204, 209.

Noske, membre du Reichstag, n° 12 (annexe II, note).

Novakovitch (Stojan), premier délégué de Serbie aux négociations de Londres (1912-1913), nos 354, 368, 454 (note), 569, 571.

O

Ogier, directeur du contrôle au Ministère de l'Intérieur, nos 310, 315, 329, 338.

Olga, Reine mère de Grèce, n° 28.

Olga Nicolaïevna (Grande-Duchesse), n° 562 (note).

Oppersdorf (comtesse), n° 635.

Osman Nizami Pacha, Ambassadeur de Turquie à Berlin, délégué aux négociations de Londres (1912-1913), nos 99, 591, 620, 627.

P

Pachitch, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Serbie, nos 11, 22, 32, 37, 42, 47 (note), 80, 94, 110, 118, 126, 138, 142, 158, 175, 176, 195, 241, 242, 272, 275, 282, 322, 327, 328, 332, 340, 352, 354, 394, 454 (note), 456, 457, 508, 527, 536, 571, 575, 596, 630, 633, 642, 644, 650, 652, 654.

Padoux, diplomate français, mis à la disposition du Gouvernement siamois, n° 219.

Paget (Sir Ralph), Ministre de Grande-Bretagne à Belgrade, nos 32, 42, 94, 138, 158, 176, 241, 272, 322, 328, 571.

Paléologue, Directeur des Affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, nos 13, 71, 90, 222, 224, 269, 353, 387, 482, 598. Annexes I, IV.

Cité : nos 45 (note), 87 (note), 210 (note), 237, 635 (note), Annexe III.

Palitch (R. P.), religieux franciscain, nos 51, 423 (note).

Pallavicini (marquis de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, nos 77, 141, 147, 287.

Panafieu (de), Ministre à Sofia, nos 15, 47, 67, 96, 109, 111, 166, 180, 202, 205, 231, 257, 288, 299, 337, 344, 346, 348, 352, 394, 395, 454, 455, 539, 564, 569 (note), 638, 642, 643, 644.

Cité : Nos 91 (note), 103, 137, 223 (note), 531.

Panas, Ministre de Grèce à Sofia, nos 331 (note), 638, 643.

Paprikoff (général), délégué de la Bulgarie aux négociations de Londres (1912-1913), nos 334, 564.

Paris (commandant), ancien Attaché militaire à Madrid, n° 21 (note).

Parker, attaché au Foreign Office, n° 543.

Patchou, Ministre des Finances de Serbie, nos 299, 536.

Pavlovitch, Secrétaire de la légation de Serbie à Paris, n° 392.

Cité : n° 365.

Perez Caballero, ancien Ambassadeur d'Espagne à Paris, n° 283 (note).

Petrief, ancien Consul de Russie en Albanie, n° 69.

Pellé (colonel), ancien Attaché militaire à Berlin, n° 12 (annexe I).

Pichon, Ministre des Affaires étrangères depuis le 22 mars 1913, nos 129 (note), 148, 211 (note), 222, 223 (note), 224, 256 (note), 269, 300 (note), 353, 387, 403 (annexes I, II), 406, 482, 507 (annexe), 546 (note), 550, 578 (note), 593 (note).

Pierre Ier, Roi de Serbie, nos 15, 94, 158, 229, 277, 322, 479 (annexe), 650.

Plamenatz, Ministre des Affaires étrangères du Monténégro depuis le 8 mai 1913, nos 516, 521 et annexe, 625.

Poincaré, Président de la République, nos 39, 248.

Cité : nos 15, 21, 50, 59, 68, 79, 85, 107, 132, 157, 159 (note), 211, 226, 240, 283, 305 (note), 378, 479 (annexe), 482, 582, 604, 622, 646.

Poincaré (Mme), n° 283.

Popovitch (D.), Ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg, nos 118, 233, 260.

Popovitch (F. M.), délégué du Monténégro aux négociations de Londres (1912-1913), nos 236, 458, 469, 474, 489.

Potapoff (major général), Attaché militaire de Russie à Cettigné, n° 300.

Pourtalès (comte de), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, nos 43, 48, 66, 75, 90, 136, 145, 171, 228, 235, 244, 254, 278, 379, 411, 522 (annexe).

Pözel (von), Vice-consul d'Autriche-Hongrie à Prizrend, nos 51, 60.

Prochaska, ancien Vice-consul d'Autriche-Hongrie à Prizrend. n° 66.

Q

Quadt (comte de), Ministre d'Allemagne à Athènes, n° 524.

Quiñones de Leon, n° 211.

R

Ractivan, Ministre de la Justice de Grèce, n° 28.

Ramadanovitch, Directeur général du ministère des Affaires étrangères de Monténégro, nos 309, 521 (annexe).

Ratibor (prince de), Ambassadeur d'Allemagne à Madrid, nos 21, 112, 283.

Reinach (Joseph), député français, n° 283 (note).

Reitzes (Hans), banquier viennois, n° 503.

Révoil, directeur général de la Banque ottomane, nos 592 (note), 617, 646.

Richthofen (de) membre du Reichstag, n° 307.

Ricklin, président de la Diète d'Alsace-Lorraine, n° 583.

Rifaat Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, nos 116, 222, 409, 543, 583 (notes), 592, 599 (note), 618.

Rinella, Secrétaire de la légation d'Italie à Belgrade, nos 158, 443.

Ristitch, Ministre de Serbie à Bucarest, n° 610.

Ritzschel, député suisse, n° 467.

Rizoff, Ministre de Bulgarie à Rome, nos 596, 630, 652.

Rizoff, frère du précédent, n° 242.

Rodd (Sir J. Rennell), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, n° 439.

Romanones (comte de), Président du Conseil des Ministres d'Espagne, nos 21, 112, 211, 283, 604.

Romanones (comtesse de), n° 604.

Romanos, Ministre de Grèce à Paris, nos 162, 179, 364, 414, 576.
Cité : nos 320 (note), 321, 390.

Roukhloff, Ministre des Voies de communication de Russie, n° 59.

Rudnay von Rudno, Consul d'Autriche-Hongrie à Durazzo, n° 537.

Ruspoli (prince), Conseiller de l'ambassade d'Italie à Paris, nos 82, 102.

S

Saïd Halim (prince), Ministre des Affaires étrangères de Turquie, n° 502 (annexe).
Cité : n°s 8, 116, 141, 535.

Saint-Seine (commandant de), Attaché naval à Londres, n° 198.

Salabacheff, Ministre de Bulgarie à Vienne, n°s 5, 242, 338, 416, 508.

Salis (comte de), Ministre de Grande-Bretagne à Cettigné, n°s 25, 241, 267, 350, 366, 486, 501, 625.

Sandausky, chef de bandes bulgares, n° 334.

San Giuliano (marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n°s 12, 25, 33, 49. 82, 88, 98, 112, 163, 211, 236, 237, 250, 350, 375, 406, 408, 418, 436, 442, 453, 466, 471, 492, 515, 525, 532, 540, 542, 544, 545, 548, 551, 584, 635.

Sarafoff, diplomate bulgare, n°s 539, 545, 565, 638.

Savoff (général), commandant en chef l'armée bulgare, n°s 262, 351, 616, 633.

Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, n°s 1, 3, 9, 14 (note), 16, 20, 26, 27, 29, 30, 36, 39, 43, 44, 46, 48, 52, 53, 57 (note), 59, 65, 66, 68, 69, 74, 75, 76, 81, 82, 86, 87, 89 (note), 90, 91, 93, 98, 108, 114, 128, 130, 136, 137, 138, 145, 148, 152, 153, 155, 161, 167, 169, 170, 175, 176, 177, 178, 180, 181, 183, 191, 195, 203, 206, 207, 210, 212, 217, 221, 223, 227, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 244, 246, 247, 251, 252, 253, 254, 260, 263, 269, 277, 278, 279, 284, 286, 291, 294, 300, 305 (note), 308, 322, 343, 273, 275, 276, 379, 382, 383, 384, 388, 391, 393, 397, 400, 403 (annexes I, II, III, IV), 405, 411, 412, 415, 416, 419, 424, 426, 432, 436, 438, 447, 448, 44, 9450, 451, 455, 458, 466, 469, 473, 474, 478, 480, 482, 483 (note), 485, 486, 488, 489, 490, 491, 495, 496, 499, 501, 505, 506, 522 (annexe), 546, 553, 558, 560, 561, 562, 567, 578 (note), 581, 582, 585, 586, 587, 590, 599, 600 et annexe, 605, 606, 611, 612, 616, 618, 619, 631, 632, 636, 637, 640, 641, 644, 645, 650.

Schébéko, Ministre de Russie à Bucarest, n°s 27, 171, 360, 530.

Scherrer, député suisse, n° 467.

Schoen (de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n°s 188, 193, 341, 413, Annexe X.
Cité : n°s 71, 87, 99, 164 (note), 222, 307, 310, 312 (note), 317, 329, 339, 342, 345, 353, 358, 550, 617 (note), Annexes I, III, IV, VI, XI.

Seckendorff (baron de), Ministre d'Allemagne à Tanger, Annexe X.

Seiler, député suisse, n° 467.

Serret (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Berlin, n°s 12 (annexe I), 86, 123, 185, 266, 369, 396, 510, 613.
Cité : n°s 12, 119, 120.

Shooda, Secrétaire général du ministère des Finances du Japon, n° 459.

Sigg, député suisse, n° 467.

Simon, directeur de la Banque d'Indochine, n° 399 (note).

Skinas (Alexandre), sujet grec, meurtrier du Roi Georges, n° 28.

Skouloudis, délégué de Grèce aux négociations de Londres (1912-1913), n°s 25, 98, 140, 524, 569, 591, 593.

Sophie, Reine de Grèce, n°s 616, 635, 636.

Soughimoura, Ambassadeur du Japon à Berlin, n° 509.

Soukhomlinoff (général), Ministre de la Guerre de Russie, n°s 68, 450.

Spalaïkovitch, Ministre de Serbie à Sofia, n°s 22, 368, 571, 652.

Squitti (baron), Ministre d'Italie à Belgrade, n° 138.

Stancioff, Ministre de Bulgarie à Paris, n°s 387, 577, 598.
Cité : n°s 319, 324 (note), 363, 428, 429, 591.

Steeg (Théodore), Ministre de l'Instruction publique, n° 112.

Stefanovitch, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Serbie, n°s 94, 443, 630.

Stoffel, député suisse, n° 467.

Stoltzenberg (baron de), Attaché militaire à l'ambassade d'Allemagne à Madrid, n° 112.

Streit, ancien Ministre des Finances de Grèce, n° 113.

Streit (Georges), Ministre de Grèce à Vienne, délégué aux négociations de Londres (1913), n°s 5, 61, 113, 320 (note), 500, 524, 620 (note), 627.

Stürgkh (comte), Président du Conseil des Ministres d'Autriche, n° 601.

Summa, Vice-consul de Grande-Bretagne à Scutari d'Albanie, n° 272.

Sun Yat-sen, homme politique chinois, n°s 399, 459.

Sureya Bey, ancien député albanais, n° 537.

Sverbéieff, Ambassadeur de Russie à Berlin, n°s 7, 36, 279, 370, 401, 403 (annexe IV), 616, 635.

Szecsen (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, n° 45.
Cité : n°s 34, 49, 66, 149, 204, 302, 371, 381, 405, 503, 606.

Szögyény, Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, n°s 172, 324, 421, 426, 435, 635.

T

Tailhand, Secrétaire de légation à Cettigné, n°s 51, 60, 64, 78, 97, 135, 143, 160, 172, 189, 197, 275 (note), 309.
Cité : n°s 25, 77, 84.

Talaat Bey, homme d'État turc, n° 144.

Tang Hua-lung, Président de la Chambre chinoise, n° 459.

Tarnovski (comte), Ministre d'Autriche-Hongrie à Sofia, n°s 194, 288.

Tchaprachikoff, Secrétaire du Roi de Bulgarie, n° 175.

Tcharykoff, ancien Ambassadeur de Russie à Constantinople, n° 305 (note), 326.

Tcheou Hsueh-hsi, Ministre des Finances de Chine, n° 219.

Teickmann, sujet allemand, n° 345.

Tewfik Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, n°s 424, 458, 568 (note), 569, 591, 599, 618 (note).

Thalamas, député français, n° 538.

Théodoroff, général bulgare, n° 508.

Théodoroff (T.), Ministre des Finances de Bulgarie, n°s 325, 630.

Théotokis, Chargé d'affaires de Grèce à Berlin, n°s 99, 100, 124, 125, 126, 206, 475, 599, 569, 584.

Thurn (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, n°s 43, 66, 136, 145, 171, 191, 195 (note), 228, 263, 278, 382, 384, 388, 403 (annexe III), 411, 426, 469, 522 (annexe), 530.

Tillion (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Madrid, n° 50.

Cité : n° 21.

Tittoni, Ambassadeur d'Italie à Paris, n° 270.

Cité : n°s 82, 163, 224, 232, 237, 255, 274, 355, 373, 427, 466, 540, 579, 583, 622.

Tocheff, Ministre de Bulgarie à Belgrade, n°s 22, 54, 117, 275, 276, 311, 328, 332, 340, 368, 527, 534, 559, 571, 605 (note).

Tommasini, Ministre d'Italie à Cettigné, n°s 25, 270.

Torrecillo (marquis de la), grand-maître du Palais à la Cour d'Espagne, n° 283.

Tschirschky (de), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, n°s 303, 372, 405, 437, 554.

Turkhan Pacha, Ambassadeur de Turquie à Saint-Pétersbourg, n° 412.

U

Ugron (d'), Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, n°s 11, 58 (note), 94, 138, 158, 272, 282, 322, 328, 368, 457, 575.

V

Vazeille, député français, n° 538.

Venizelos, Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Grèce, n°s 15. 61, 62, 113, 138, 208, 223, 352, 354, 433, 548, 557, 564, 565, 579, 586, 607, 614, 624, 644.

Vesnitch, Ministre de Serbie à Paris, délégué aux négociations de Londres (1912-1913), n° 280.

Cité : n°s 98, 138, 281, 424, 620, 627.

Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie, n°s 250, 404, 479 (annexe).

Victoria, Reine d'Espagne, n°s 21, 50, 604.

Victoria-Louise, Princesse de Prusse, n°s 79, 54. 557, 645.

Villa-Urrutia (de), Ambassadeur d'Espagne à Paris, n°s 211, 604.

Villa-Urrutia (Mme de), n° 6 4.

Voïnovitch (comte), délégué monténégrin aux négociations de Londres (1913), n°s 524 (note), 653.

W

Walter, Consul d'Allemagne à Salonique, n° 387.

Wang-Ching-ting, Vice-président du Sénat chinois, n° 399.

Wangen, général allemand, n° 369.

Wangenheim (baron de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, n°s 502 (annexe), 568 (note), 628.

Weber, député suisse, n° 467.

Wedel (général de), Statthalter d'Alsace-Lorraine, n° 315.

Wehrlin (commandant), Attaché militaire adjoint à Saint-Pétersbourg, n° 284.

Weinzetl, Consul général, d'Autriche-Hongrie à Cettigné, n°s 34, 51, 197.

Wermuth, ancien Ministre des Finances d'Allemagne, n° 290.

Wesendonk (von), diplomate allemand, Annexe VI.

Wetterlé (abbé), Membre du Reichstag, n° 210 et annexe III.

Wilcox, Conseiller au Ministère des Travaux publics de Turquie, n° 635.

Wilson, Président des États-Unis, n°s 24, 186, 192 (note), 203 (note).

Winsloë (amiral), commandant en chef les forces navales britanniques, n° 198.

Wladimir (Grande-Duchesse) n° 558.

X

Xénopol, Ministre de l'Industrie et du Commerce de Roumanie, n°s 404, 444.

Xydakis, Secrétaire de la légation de Grèce à Vienne, n° 554.

Y

Yovanovitch, Ministre de Serbie à Vienne, nos 5, 225, 242, 272, 291, 326, 381, 594, 630.

Yuan Che K'ai, Président provisoire de la République chinoise, nos 219, 357, 459, 549.

Z

Zaki, agent panislamique en Égypte, n° 210 (annexe II).

Zimmermann, Sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, nos 16 (note), 124, 126, 134, 184, 279, 509, 566.

Zita, Princesse de Bourbon Parme, femme de l'Archiduc Charles, n° 570.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE